

Pieces fugitives, pour servir a  
l'histoire de France avec des  
notes historiques ,  
géographiques . Tome I.  
Partie [...]

Pieces fugitives, pour servir a l'histoire de France avec des notes historiques , géographiques . Tome I. Partie premiere [-Tome second]. 1759.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

# PECCATIIVES,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE FRANCE

Avec des notes historiques & géographiques.

TOME I. PARTIE SECONDE.



A PARIS,

Chez { HUGUES-DANIEL CHAUBERT, libraire, quai des augustins, à la renommée.  
{ CLAUDE HERRISSANT, imprimeur libraire, rue Notre-dame, à la croix d'or;

\*\*\*\*\*

## ORDRE DES PIÈCES CONTENUES

DANS LE TOME I. PARTIE II.

**L** *Ès exploits de Mathieu Merle, baron de Salayas, par le capitaine GONDIN, A-C. 20. pages.*

*Voyage de l'amiral de JOYEUSE en Gevaudan, A-B. 16. pages.*

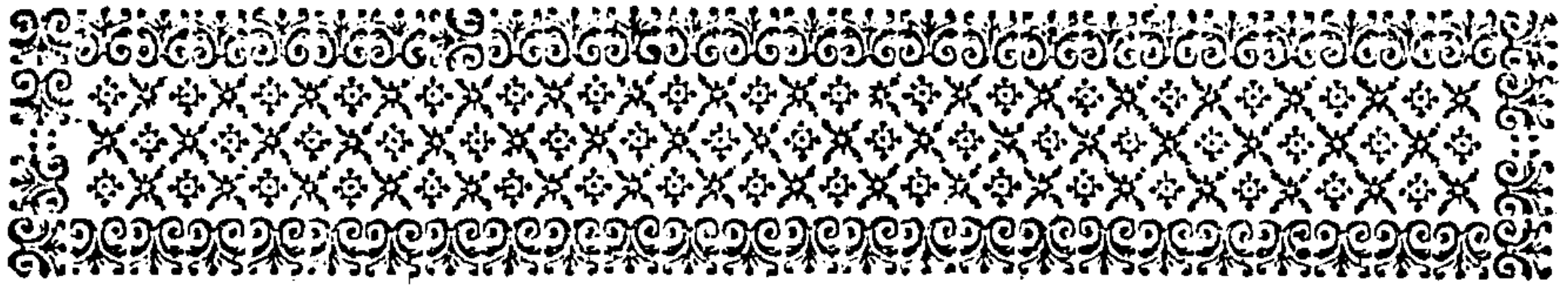
*Mémoires sur les guerres civiles du haut Vivarais, par Achille SAMON, A-G. 56. pages.*

*Histoire de la GUERRE CIVILE EN LANGUEDOC, par un anonyme, A-G. 56. pages.*

*Jugements sur la noblesse de Languedoc, par M. de BÉSONS, généralité de Montpellier, A-Xx. 352. pages.*

*MÉLANGES, A-R. 144. pages. N<sup>a</sup>. que dans cette pièce la signature G. est répétée deux fois.*



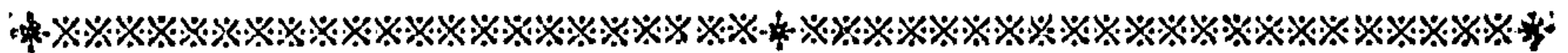


# PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE FRANCE.



*EXPLOITS de Mathieu Merle , baron de Salavas.*

---

## A V E R T I S S E M E N T.

**L**ES exploits du capitaine Mathieu Merle , n'ayant été racontés jusqu'ici que d'une manière odieuse , & dans la vûe de le dénigrer ; on a cru que sans vouloir se charger de justifier sa conduite , on devoit faire part au public de la relation qu'en a dressée le capitaine Gondin , qui étant beaucoup plus exacte , & écrite d'une manière qui paroît assez désintéressée , mettroit plus à portée d'en porter un juste jugement. M. de Thou , entre les manuscrits duquel se trouve cette relation , n'en a pas fait tout l'usage que l'exactitude surprenante avec laquelle il a composé son grand corps d'histoire , en auroit dû faire espérer. On la trouvera ici toute entière , & on y lira les faits obmis par M. de Thou.

Le capitaine Merle ayant acquis en 1583. de Jean , baron d'Apchier , les baronies de la Gorce & de Salavas , & s'étant fait nommer lui-même le baron de Salavas , comme le porte le titre de cette pièce , me fournit l'occasion de donner ici suivant ma méthode , la suite des seigneurs de la Gorce & de Salavas , que l'on pourra remonter plus haut lorsqu'on aura recouvert les titres nécessaires de cette preuve.

LA GORCE, paroisse de cent & seize feux en Vivarais, & dans le district du Mailhaguez, au diocèse de Viviers, & dans l'officialité de S. Andeol, à un peu moins de quatre lieues, à l'O. S. O. de Viviers, long. 22. d. 5'. 30". lat. 44. d. 25'. 45".

I. Geraud de la Gorce, chevalier, Sgr. de la Gorce, de Mirabel, Cropieres, &c. épousa Mingone Villalte, dame de Valon, & en eut

II. Anne de la Gorce, dame de la Gorce, de Mirabel, Cropieres, Valon, &c. morte avant 1452. ép. le 8. Mai 1408. Beraud, Sgr. d'Apchier, de Ceray, de Vabres, de Vazeilles que Charles VII. érigea en vicomté, de Chely, d'Arzens, & de Montaleirac, qui testa le 20. Février 1452. & eut pour fils

III. Claude, baron d'Apchier, Sgr. de la Gorce, Valon, Salavas, & Mirabel, qui testa le 12. Novembre 1472. & eut pour successeur

IV. Jean d'Apchier, Sgr. d'Arzens, son frere, qui testa le 28. Juin 1466. & avoit épousé le 1. Novembre 1451. Anne de Ventadour, de laquelle il eut

V. Jacques, baron d'Apchier, Sgr. de la Gorce, de Valon, de Salavas, & de Mirabel, qui vendit en 1484. à Charles des Astars les châteaux de Valon & de Mirabel en Vivarais. Il testa le 9. Janv. 1523. & étoit mort en 1525. Il laissa de Marie de Castelnau de Bretenoux sa femme

VI. François-Martin, baron d'Apchier, vicomte de Vazeilles, Sgr. de la Gorce & de Salavas, né le 11. Novembre 1509. testa à S. Chely le 10. Juin 1575. & ne vivoit plus le 19. Septembre suivant. Il avoit épousé le 26. Juillet 1526. Claude de Chalencou de Rochebaron, & en avoit eu

VII. Jean, baron d'Apchier, de la Gorce, de Salavas, vicomte de Vazeilles, né le 29. Août 1539. fut tué dans la terre de Vissac par Tristan de Taillac, baron de la Margeride, le 24. Juin 1586. Les châteaux de la Gorce & de Quezac se remirent volontairement sous son obéissance au mois de Juin 1582. Dès le 29. Juin de l'année précédente, il avoit promis de vendre les places de la Gorce & de Salavas au capitaine Merle, pour l'engager à rendre la ville de Mende au duc d'Anjou, & par là faciliter la paix. La paix s'étant faite, Jean, baron d'Apchier, vendit effectivement les châteaux & seigneuries de la Gorce & Salavas à

VIII. Mathieu de Merle qui avoit obtenu une commission du roi de Navarre, donnée à sainte Foi le 25. Juin 1580. pour commander dans Mende, avec pouvoir de lever cent chevaux legers & cinquante arquebusiers à cheval pour la défense de cette ville. Il testa au château de Salavas le 6. Décembre 1583. & mourut avant la fin

de Janvier suivant. Il étoit fils d'Antoine de Merle, qui dans le testament qu'il fit à Uzez le 20. Mars 1555. se qualifie noble, & de Marguerite de Virgilli. Mathieu de Merle avoit épousé à Roffiac dans la haute Auvergne le 20. Octobre 1576. Françoise d'Auzolle, fille de Guiot d'Auzolle, Sgr. de Serre, & de Françoise de la Rochette. Mathieu de Merle est qualifié dans ce contrat, gouverneur de la ville de Maruejols en Gevaudan. Françoise d'Auzolle se remaria 1°. à Villeneuve de Berg le 28. Avril 1585. avec Antoine de Beaumont, Sgr. de Cinergues; 2°. au château de Salavas le 24. Juillet 1595. avec Adam d'Audibert, Sgr. de Vendras, fils de Gabriel d'Audibert, Sgr. de Luffan. Elle vivoit encore le 11. Mars 1609. Elle eut de son premier mari Marie de Merle, qui étoit mariée le 19. Juillet 1620. avec Louis de Barjac, Sgr. de Vals, &

IX. Heraïl de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, Sgr. de Chaune, d'Aurlas, & de Laval, qui nacquit entre le mois de Juillet & le 6. Décembre 1583. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & obtint des lettres de la chancellerie de Tours le 3. Août 1619. au sujet d'un procès qu'on lui faisoit pour les baronies de la Gorce & de Salavas. Il testa au château de Bane, appartenant au comte du Roure, le 3. Août 1621. & ordonna qu'on l'enterât dans la chapelle qu'il vouloit faire construire à Salavas. Il avoit épousé au château de Montreal le 11. Mars 1609. Anne de Balazuc, qui vivoit encore le 3. Mars 1661. elle étoit fille de Guillaume de Balazuc, Sgr. de Montreal, de Chazau, de Johannas, & de Saulhas, & de Françoise du Roure; de cette alliance vint

X. Henri de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, né après le 3. Août 1621. qui servit étant capitaine dans le régiment du Roure depuis 1638. jusques en 1643. & qui fut déchargé de l'arrière ban le 2. Avril 1689. par François de Montainard, marquis de Montfrin, sénéchal de Beaucaire & de Nismes. Il épousa au château de Lalau le 31. Octobre 1645. Lucrece Pape, fille de Gui Pape, Sgr. de S. Auban, baron de Saune & de Vercoiran, & de Mabile de Massues. Il eut pour fils

XI. Henri de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, vicomte d'Eve, qui fut maintenu dans sa noblesse par Nicolas de Lamoignon, comte de Launay-Courson, intendant en Languedoc, le 10. Janvier 1698. Il testa le 23. Mars 1699. & il fut tué au combat de Vagnas contre les camisars le 10. Février 1703. Il avoit épousé le 28. Janvier 1691. Anne Novi, vivante le 1. Juin 1721. & qui étoit fille de Mathieu Novi & de Susanne Capon; elle fut assistée dans ce contrat de Simon Novi, juge de la cour royale & des conventions de Nismes, & de Jean Novi, prieur de S. Marin de Rafelin, ses fre-

res, & de Simon Novi, avocat du roi au présidial de Nismes, son cousin germain. Elle le rendit pere de

XII. Mathieu de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, vicomte d'Eve, qui testa le 27. Janvier 1724. Il avoit épousé le 2. Octobre 1719. Marguerite-Claude Guion, fille de Louis-Charles Guion, Sgr. de la Chevalerie, de Piliers, & de Pontlevoi, colonel d'infanterie, commandant en la ville & citadelle du S. Esprit, & de Marguerite Piniot, & il en eut N. de Merle, mariée vers l'an 1744. avec Jean-Baptiste d'Hautefort, comte de Montreal, Sgr. de Johannas, fils de François, Sgr. de Montreal, & de Catherine de Chananeilles, du Buiffon, &

XIII. Louis-Charles de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, vicomte d'Eve, né au château de Salavas le jour de la Pentecôte 1. Juin 1721. page du roi dans la petite écurie en Mars 1736. ensuite capitaine de cavalerie dans le régiment d'Anjou, qui épousa Anne-Urbaine de Grimoard, fille de N. comte du Roure, gouverneur du Pont S. Esprit en Languedoc, & en eut Louis-Scipion de Merle, né le 24. Octobre 1745.

SALAVAS, paroisse de soixante-quatre feux en Vivarais, & dans le distric du Mailhaguez, diocèse de Viviers, & officialité de S. Andeol, à un peu moins de 5. lieues à l'O. S. O. de Viviers. long. 22. d. 3'. 15". lat. 44. d. 22'. 0".

Hugues de la Gorce, Sgr. de Salavas, de Resviran, d'Auriol, & en partie d'Auzon au diocèse de Vienne, fut pere d'

Ermessinde de la Gorce, dame de Salavas, de Resviran, d'Auriol, & en partie d'Auzon, testa en 1381. avoit épousé le 20. Décembre 1351. Guillaume d'Anduse, Sgr. de Seautres, de Rochefauve, & en partie de l'Argentiere, qui testa le 21. Février 1352. & vécut encore quelques années; mais il ne laissa point de postérité; & j'ignore comment la seigneurie de Salavas passa à

Claude, baron d'Apchier, qui en étoit seigneur lorsqu'il testa le 12. Novembre 1472.

*Les exploits de guerre faits par Mathieu Merle, baron de Salavas en Vivarais, depuis l'an 1576. jusqu'en 1580.*

AN. 1568.

LE Capitaine Mathieu de Merle, natif d'Usès, avoit deux freres aînés; il commença en portant l'arquebuse dans les gardes de M. d'Acier, depuis duc d'Usès, avec lequel il fit le voyage de Poitou en 1568. Après la paix de 1570. d'Acier le donna à M. de Peyre, son

AN. 1570.



beau-frere ; qui le connoissant homme de courage & d'entendement , le fit son écuyer , & le chargea de la garde de sa maison en Gevaudan , lorsqu'en 1572. il alla aux nôces du roy de Navarre & de Marguerite de France , qui furent suivies du massacre où il fut tué. Les troubles s'étant allumés , Merle manda à ses amis d'Usès de le venir trouver ; ce qu'ils firent au nombre de trente bons soldats. Arrivés à Peyre, prend le Malzieu en Gevaudan en 1573. la noblesse du pays l'assiége , ou tâche de l'attraper aux courses qu'il faisoit. Il dresse son ordre des contributions , donne parole à aucuns de la noblesse , exempte leurs terres , tient la main roide aux soldats , qu'ils n'eussent osé toucher un œuf sur leur vie aux lieux qui payent sa contribution volontairement. Aux autres leur faisoit la guerre rude , rend sa garnison forte , & la plupart à cheval , qui lui donne moyen de reconnoître Issoire , la trouve prenable par coups d'échelle ; mande à ses amis aux Cevennes , & à Usès à son frere aîné , le venir trouver au Malzieu ; ce qu'ils font au nombre de trois cents. Ils montent tous à cheval ou bien ou mal , laissant sondit frere au Malzieu avec ceux d'Usès , pour lui être plus affidés. Ce fut en 1574. se rend aux fossés d'Issoire. Etant sur le point de descendre un fossé , entend deux messagers qui crient aux sentinelles que Merle est en campagne , & voit des signales de feu en plusieurs lieux & châteaux voisins. Merle avec sa troupe laisse passer ces messagers , & le caporal qui se retira à son corps de garde. A même instant ledit Merle entre au fossé , fait dresser une échelle , & monte le premier , trouve un habitant avec un bâton ferré à deux bouts , qui s'oppose vivement à lui , & tâche de renverser l'échelle ; mais Merle s'étant fait bailler de main en main deux pistolets , les tire , & renverse la sentinelle de la muraille en bas ; ce qui lui facilite son entrée avec ses bons capitaines : ainsi il fut bientôt maître d'Issoire , où il établit le même ordre qu'au Malzieu ; se fait des amis parmi la noblesse voisine & quelques autres du pays. Se voyant fort & renforcé , fit plusieurs combats , & prit prisonnier de guerre , en une rencontre à cheval , le seigneur de la Guiche , accompagné de force noblesse & gens d'ordonnance du pays d'Auvergne ; il se trouva envelopé , & fut conduit en la ville d'Issoire en 1575. où après certain temps fut élargi sans rançon , par commandement du roy de Navarre. En même temps la noblesse d'Auvergne ayant assiégé avec un canon le château de Malet , où le capitaine Merle avoit garnison , icelui part avec deux cents cuirasses & un nombre d'arquebusiers à cheval , bat les assiégeans qu'il trouve écartés , & qui jettent leur pièce de canon dans un creux de rivière , duquel Merle la retira après.

La paix étant faite en 1576. le roy de Navarre commanda à Merle de remettre Chavagnac dans Issoire , & lui laisser le commandement & garde , comme ville d'otage ; à quoi Merle obéit , & se retira à Usès , lieu de sa naissance , avec très-beau équipage.

AN. 1570.

AN. 1573.

AN. 1574.

AN. 1575.

AN. 1576.

AN. 1577.

Les troubles ayant recommencé en 1577. Merle part d'Usès avec certains capitaines & soldats, & se rend au château de Peyre, où quelques jours après reprit par pétard ou échelles le Malzieu; & de là par l'entrepôt de la ville d'Issoire, prit par pétard la ville d'Ambert; de laquelle il fit infinies courses & autres desseins, comme sur S. Flour, où le frere aîné de Merle étant entré avec une vingtaine, les habitans de la ville les contraignirent de sauter les murailles avec perte d'aucuns. Le comte de Mertinengue étant venu assiéger Ambert, Merle & ses capitaines soutinrent les assauts, & contraignirent l'armée de Mertinengue de se retirer, non sans grande perte d'hommes & munitions; mais peu de temps après, Merle ayant appris que le duc d'Alençon venoit assiéger Ambert avec une armée forte & bien équipée d'artillerie, ne crut pas pouvoir deffendre une ville si foible, ruinée depuis le dernier siège, & dont les brèches ne pouvoient être mises en état de deffense; il prit le parti d'abandonner la place, portant les poudres & armes, & les jettans dans la ville d'Issoire avec soldats, sans lesquels il auroit fallu abandonner la ville, qui soutint une furieuse batterie & plusieurs efforts: pour lui il se retira au Malzieu, d'où il tacha de fatiguer l'armée qui assiégeoit Issoire.

AN. 1579.

En 1579. un des principaux chefs de la religion ordonna à Merle de faire quelques desseins. Merle qui avoit reconnu Mende, étant parti de Maruejols avec des troupes venues des Cevennes, entra à minuit par coups d'échelles si vivement donnés, qu'ils forcent les gardes des murailles dans Mende; les cloches de la grande église sonnant à grand force, & même cette cloche, qu'on la tenoit par toute la France la nonpareille, & dont le bruit empêcha les habitans d'entendre l'allarme. S'étant rendus à la place en nombre de dix-sept, le baillif de Mende ayant enfin entendu le bruit, courant à l'allarme avec une troupe de soldats & chanoines armés, furent par la troupe de la place mis en fuite, & le baillif tué: certains habitans s'étant sauvés dans une tour des murailles, furent pressés de si près, qu'ils se rendirent peu d'heures après.

AN. 1580.

Quelques mois après, Merle étant renforcé de bons hommes de guerre, les seigneurs de S. Vidal & d'Acher, & beaucoup de noblesse du Velay, de Gevaudan, d'Auvergne, & du Vivarais, rassemblent des forces pour assiéger Mende, à cause des courses, prises des chevaux, que Merle faisoit ordinairement; & s'étant donné rendez-vous en la ville & fauxbourg de Chanac, mandent un trompette à Merle, s'il ne vouloit point se rendre auxdits seigneurs, que en cas qu'il ne le fairoit, qu'on le forceroit, & tailleroit en pièces. Merle après avoir bien fait boire le trompette, lui dit qu'il notât bien sa réponse, qu'étoit, que lesdits seigneurs l'avoient fort souvent menacé de ce siège & de cette belle armée, & qu'il lui tardeoit fort de les voir, mais que s'ils ne tenoient parole de le venir voir, qu'il les iroit voir eux. Cette réponse rapportée par le trompette auxdits seigneurs, causa risée aux uns, & dédain aux autres,



d'une si arrogante réponse ; mais le bon fut que ayant failli lesdits seigneurs partir de Chanac le dit jour pour l'aller voir , le dit Merle part de Mende sur les dix heures du soir avec cent cuirasses à cheval , & deux cents arquebusiers avec des pétards , fait mettre pied à terre à une partie des cuirasses , l'autre soutenant de loin , afin que les chevaux ne donnaient l'allarme. Les cuirasses avec les deux cents arquebusiers ayant donné des coups de pétard à la porte du fauxbourg , du côté de Maruejols , étant les corps de garde au milieu de la grande rue de Chanac , si pleins de gens de guerre , que les pétards ayant fait grand effet , tuerent plusieurs desdits soldats , entrant pêle & mêle firent un étrange fait : si les soldats ne se fussent pas amusés à piller & à prendre des chevaux , ils auroient forcé ces messieurs dans la ville , dans leur lit à leur aise. Merle ayant entendu le pétard , donne dans le fauxbourg avec la troupe de cheval ; mais ayant reconnu que la prise des chevaux & le butin empêchoit les siens à passer outre pour forcer la ville , qui est entre le château & le fauxbourg , fit sonner la retraite , & retourna avec deux cents chevaux de ses ennemis à Mende distant d'une lieue & demie.

En 1580. le seigneur de Chatillon estimant avoir plus de mérite pour le grade de sa maison , pour commander à Mende , que Merle , y ayant même l'obéissance comme général pour la pratique d'aucuns capitaines malcontents de Merle , ayant attiré Merle au siège du château de Balsiege près de Mende , ensemble bonne partie de la garnison , Chatillon se rend maître de Mende , fait refuser la porte à Merle , y établit garnison à sa dévotion. Merle contraint de chercher retraite , surprend le château du Bois , où de là peu de temps après ayant pratiqué quelques soldats qui avoient été avec lui , passant devant la porte de Mende , il demanda un maréchal pour ferrer ses chevaux , lesquels avoient été déferrés exprès aprochant de ladite ville. On lui présente la colation , & à aucuns de sa troupe , qui pouvoient être de quinze à vingt à cheval ; s'aprochant de la porte ceux qui portent la colation , s'en saisirent , & donnent entrée à Merle , lequel fit crier *vive le Merle* ; de façon que la plupart de la garnison se joignit à lui , & ceux qui étoient aux tours , les rendirent. Les capitaines la Roche & la Garde de Peire , qui commandoient en l'absence de Chatillon , furent aussi saisis , & mis dehors sans excès.

En ladite année 1580. monseigneur le prince de Condé ayant été pris par une garnison du duc de Savoye en Savoye , étant parti de Geneve en habit déguisé , pour se rendre en Dauphiné entre les mains du seigneur des Diguieres , général des églises du Dauphiné , fut sauvé par un simple soldat de ladite garnison. Le prince étant arrivé à pied , qui ne se pouvoit soutenir du travail du chemin , n'ayant accoutumé d'aller à pied , fut honoré & bien reçu dudit seigneur des Diguieres , qui lui fournit argent , chevaux , & équipages , & le fit accompagner jusques avoir passé le Rhône , se rendant à Uzès & Nismes ; lequel aussi-tôt print le com-

AN. 1580.

mandement, & commande au sieur de Gondin, maréchal de camp, s'acheminer avec son régiment de huit enseignes du côté de Mende, où il trouveroit les sieurs de Porquarès & de Merle, pour aviser à ôter les forts que les catholiques tenoient entre les Cevennes & Mende. Etant arrivé ledit de Gondin à Molines, près la ville d'Espagnac, & ayant conféré avec aucuns gentilshommes desdits pays des Cevennes. Porquarès s'achemina à Meirueis pour faire marcher *pouldres*. Merle va faire partir de Mende deux canons & une batarde, qu'il avoit fait faire, & une quantité de bales, en faisant fondre la grande cloche tant renommée. Gondin alla bloquer la ville d'Espagnac avec ses troupes & quelques compagnies du pays. Etant arrivés Porquarès & Merle dans quatre jours après, avec pouldres, bales, & lesdits canons, qui furent descendus à la descente de Molines, presque inaccessible, & la façon qui furent descendus, ayant attaché vingt paires de bœufs par derriere le canon pour le retenir, qu'ils ne prissent la descente, & tiré seulement par une paire au devant; logerent ce même soir les canons joignant des maisons du côté de Florac. Le jour suivant bon matin, commença la batterie; sur le soir on se loge sur une tour faisant le coing de la ville, que le canon avoit abattu, attendant le jour d'après faire élargir la brèche & donner l'assaut; mais sur la minuit, les soldats de la garnison, en nombre de quatre-vingts ou cent, prirent telle appréhension d'être forcés, qu'ils persuaderent M. de Lambrandes, leur gouverneur, de déloger avec eux; ce qu'ils firent à l'instant, sortant en foule; passant la rivière de Tarn au gué, grim pant la montagne de N. D. de Quezac, où aucuns furent tués, entre autres le sieur de Montoulons, & pris prisonniers les autres, se sauvant sans armes à Quezac.

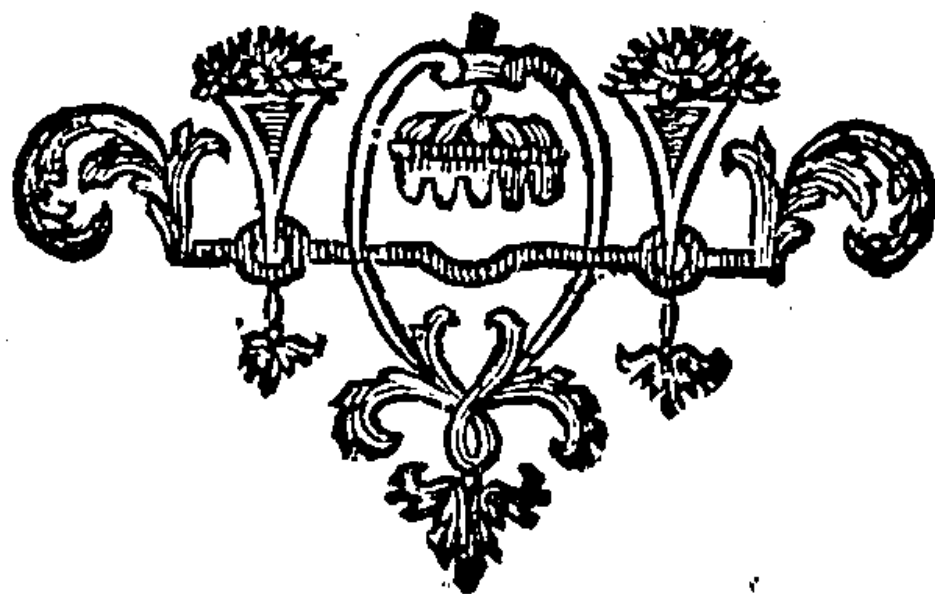
Le jour suivant, Gondin avec son régiment & autres compagnies des Cevennes, vont bloquer le château de Quezac; Porquarès & Merle font marcher le canon, qui fut mis en batterie sur le soir; au plus matin commence la batterie droite au château, leur ayant tiré environ deux cents coups de canon, n'étant encore la brèche raisonnable. Deux soirs après, font un trou audit château par derriere, passant certaine garde du côté de la rivière de Tarn; près du château, traversent la rivière, & se sauvent la plûpart par la montagne à sainte Eremie en Rouergue, ayant à leur sortie laissé quelques soldats en garde, qui se laissent surprendre. Merle laisse dans lesdites places quelques-uns des siens pour la garde.

Quelques jours après, lesdits sieurs ayant fait telle diligence, que bien qu'il fallût passer & repasser quatre fois à gué le canon à la rivière de Tarn, le plus souvent que le canon avoit une toise d'eau par dessus, & les bœufs à la nage; ils mirent ledit canon en batterie devant le château de Bedouès, très-fort de murailles, où il y avoit environ quatre-vingts ou cent soldats sous le capitaine Miral, leur chef, qui furent enfermés dans ce château aussi-tôt par les troupes, où après avoir souffert deux cents

&amp;

& tant de coups de canon , & la poudre manquant , se rendirent opiniâtres à se vouloir rendre ; qui fit prendre résolution entre Pourcairés , Merle , & Gondin ; c'est que Pourcairés iroit à Meirueis pour avoir des poudres ; Merle à Mende , pour avoir des balles de canon & vivres ; sous promesse que Gondin leur fit ne départir dudit siège , quelle rigueur de l'hiver qu'il fit , car il y avoit par-tout au plus beau un pied de neige , qu'ils ne fussent de retour ; lui ayant recommandé la garde des canons , & qu'ils ne manqueroient d'être à lui dans huit jours avec leur appareil. Pendant ces entrefaites , le sieur de Vidal , gouverneur du Velai , s'avance à deux lieues de Bedouesc , avec quinze cents hommes de pied , & deux cents chevaux : mais à cause des grandes neiges tombées aux montagnes qui étoient entre deux , il ne put passer ; & tout ce qu'il put faire de jeter dans le château vingt soldats , conduits par le capitaine Estanieres. Etant aussi averti que Gondin s'étoit bien retranché dans des fauxbourgs ruinés , & de même son canon , saint Vidal prend son chemin & se retire. Cependant les assiégés ne cessent de se moquer des assiégeans & de leur canon , qui attendoient la *picorée* , leur criant sans cesse. Mais sur le douzième jour de leur parlement , Pourcairés & Merle arrivèrent avec la *picorée* pour le canon , où les ayant salués & assurés que le canon avoit reçu ses vivres , se rendent , sans avoir le jugement de demander leur vie ; ce qui causa la mort d'aucuns , les chanoines mis à rançon , & tout le butin donné au régiment de Gondin ; lequel ayant lettre du prince de Condé , de Nismes , comme le roi traitoit avec le roi de Navarre , lui mande le venir trouver avec son régiment , & faire retirer les autres troupes. Il conduisit le canon au château de Guezac , tenu par Merle , lequel après fit scier , & en faire son propre.

Et pour le regard du voyage de Genève , parce qu'il y a de belles particularités , je ne manquerai de vous en informer bientôt & du vrai.





## NOTES

## HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

Pag. 4. li. **V**oyage de Poitou, où le capitaine Merle accompagna Acier en 1568. ] Quoique les mémoires de la troisième guerre civile, écrits par Jean de Serre & M. de Thou, qui les a copiés, rapportent un grand détail de ce voyage d'Acier, ils ont ignoré plusieurs circonstances qui se trouvent dans un journal manuscrit de ce temps-là, écrit par un bas officier ou soldat des troupes d'Acier, qui fit le voyage. Ce journal, heureusement déterré, paroîtra dans la suite de ces pièces fugitives. Le jeudi 23. Septembre 1568. Acier partit d'Uzez, & arriva avec ses troupes à Alais & aux environs, où il séjourna le lendemain : le samedi 25. à Anduse, où Acier fit démolir les murailles & brûler les portes : le 26. à saint Hippolite : le 27. au Vigan ; la compagnie du capitaine Chelderic à Vesere, village appartenant au seigneur de Beaufort. Le 28. les troupes essuyèrent une grosse pluie, passèrent à Arre, & couchèrent à Alson ; le 29. à Saudieres en Rouergue, & couchèrent à saint Jean du Bruel ; la compagnie du capitaine Celeric à Figueiroles, hameau de quatre maisons ; les autres compagnies à Nant. Le jeudi 30. Septembre on monta beaucoup ; on passa un causse qui dura trois grandes lieues, & où l'on ne trouva point d'eau ; on descendit la montagne, & on arriva à Milhau : le vendredi premier Octobre le long du Tarn, à une petite lieue le village de Pierre-Pins, à Comprégnac, à Daurtac. Il étoit déjà nuit, lorsque qu'on arriva à Rochetaillade, près d'un bourg fermé, nommé Montjoux, qui se rendit sans attendre le canon. Le dimanche 3. Octobre après dîné, les troupes continuerent leur mar-

che le long du Tarn ; & après avoir fait deux lieues, passèrent cette riviere sur le pont de saint Rome de Tarn. On assiégea d'abord la ville : on s'accosta bientôt des murailles ; & après les avoir percées, on entra dans la ville, & on y tua cent quarante-sept personnes. Le dernier fut M. André, prêtre, trouvé aux champs, mené dans la ville, & tué par les soldats. D'autres compagnies allèrent assiéger Vabres ; l'évêque qui y étoit, donna son or & son argent, & rendit le fort. Les protestans partant de saint Rome de Tarn, furent loger au bourg de Loubenays ; le lendemain ils passèrent à Mauriac, & quelques troupes logerent à Prades & à Méjanès. En partant de ces deux lieux, ils passerent au pont de Salars ; d'où ils furent à un village ou abbaye, sur une hauteur, à la vue de Rodez. Les troupes y furent mises en bataille ; elles étoient composées, en trente-six enseignes, des trois régimens de Beaudiné, du chevalier d'Ambres, & du sieur de la Maussion. On passe en bataille à la vue de la ville de Rodez. Une troupe de chevaux, où il y avoit des lanciers, étant sortie de la ville, fut repoussée par la cavaleris d'Acier. On continua la route dans des prés, & il fallut se déchauffer pour passer une riviere : on côtoya une montagne couverte de petit bois : & on arriva au grand chemin, sur lequel étoit situé un grand bourg nommé Mussé, appartenant à l'évêque de Rodez. Il étoit déjà une heure de nuit, mais la lune étoit fort claire. Le lendemain on descendit une montagne couverte de vignes ; & on arriva au petit village de Valedin, où Mauvans étoit logé avec les troupes de Provence. Les Languedociens camperent

pour la première fois dans les prés. Le lendemain on passa devant un petit fort *claus*, nommé Bournazel; & on arriva à deux heures de soleil au bourg de Montbazene. Le lendemain on s'approche de Lor & de Cadenal, ville située sur une haute montagne, appartenante à d'Acier. Le capitaine Bouillargues, avec son régiment, gagna les faux-bourgs de Figeac; & on y resta deux jours; mais la ville étoit gardée par les catholiques: Montluc étoit à Gramal, à une journée d'Acier. De Figeac on fut à la Capelle, où l'on resta deux jours. En partant de la Capelle on passa dans un grand bourg, nommé Anglas; on traversa un grand bois près d'Acier, & on logea au bourg de Biac, après avoir passé une grande *combe*, (vallon), où il y avoit des prés, fermés par de petites murailles, qu'il fallut abbatre. La nuit ayant surpris la compagnie du capitaine Céléric, elle campa au milieu des prés, dans un endroit près de Biac, (Albiac) où il y avoit beaucoup d'arbres. Le lendemain on arriva à Gramat. La cavalerie logea dans la ville, & l'infanterie campa aux environs; on y trouva peu de vivres, Montluc les ayant enlevés la veille. Le lendemain 16. Octobre on marcha parmi des *rabieres*, & le soldat fatigué, qui n'avoit point trouvé de pain, arracha des raves & les mangea. On fut camper à Peiral, près de Souillac, où étoit Montluc. Acier mit à Peiral son armée en bataille. Il y avoit à l'avant-garde six régimens de Dauphiné, & la cavalerie du même pays; & à la bataille les régimens de Languedoc, Provence, Vivarais, Rouergues, & celui d'Orose du Dauphiné, avec le reste de la cavalerie. Montluc ayant fait sonder la Dordogne, pour sçavoir si on la pouvoit passer à gué, & ayant sçu qu'oui, se retira au plus vite. Le lendemain 17. Octobre, les protestans ayant descendu une montagne, passerent la Dordogne, ayant de l'eau jusqu'au menton, & camperent autour de Souillac. Le 18. quelques troupes logerent à Calviac, & d'autres à Aliac. Le 18. ils passerent à Vitrac & à Montfort, & trouverent le régiment

de Mauvans campé à la Rocheplaqué, contre une haute montagne. On fut ensuite à Beinac & à saint Vincent, où le seigneur du lieu avoit une belle maison de plaisance, à quelque distance du village. Le 20. les protestans passerent à saint Cibrat, & logerent à Campaigne. Le 21. ils passerent la Vesère, & camperent dans les prés de Lobugo: le vendredi 22. à la Julie: le 23. par Bonze & Turc, à Montlancy, à une lieue de saint Astier, où ils arriverent à une heure de nuit; & le 24. à saint Astier. Le lundi 25. Octobre à demi-heure du soleil levé, les protestans se mirent en marche entre des vignes, sur un coteau où il y avoit des maisons. Les enseignes firent alte, & les troupes s'étant mises en bataille, la cavalerie à la tête, & l'infanterie à la queue, on cria, *armes, armes: l'ennemi attaque.* Montpensier, Guise, & Brisac, qui attaquerent, étoient venus en bataille le long de la riviere, & avoient gagné le pont. Alors Beaudiné, qui étoit aux enseignes, prit une troupe d'arquebusiers & descendit à la queue pour repousser les catholiques. On se battit, & Beaudiné les repoussa, malgré un coup d'arquebuse qu'il reçut au bras. Retourné aux enseignes, on entendit crier, *arme, arme, tourne visage; l'ennemi est à la tête; prions Dieu.* Grenade, ministre d'Uchau, ayant fait la priere, Beaudiné prit une troupe d'arquebusiers, qui étoient les enfans perdus; & Acier s'étant mis à la tête de la cavalerie, le duc de Montpensier fut repoussé, & Entraigues, lieutenant d'Acier, blessé. Alors Montpensier marcha contre Mauvans & Pierre-Gourde, qui étoient campés au bourg de Ceat. Acier leur envoya dire par Orose de se retrancher, & qu'il les joindroit le soir avec toutes ses forces. Mais Mauvans ayant voulu continuer sa marche, fut défait & tué, avec Pierre-Gourde: il laissa six cents hommes sur le champ de bataille. Les régimens de Languedoc marcherent vers Ribeirac, & y camperent, après avoir appris la défaite de Mauvans. Le lendemain 26. Octobre Acier continua sa marche; & étant

arrivé à Aubeterre, fit camper ses troupes dans les prés, le long de la rivière. Entraigues, lieutenant d'Acier, étant allé trouver le prince de Condé à Jonzac, lui fit part de l'arrivée des troupes de Languedoc à Aubeterre. Le prince y fut le premier Novembre, & Acier lui remit cent trente-six enseignes.

*Pag. 7. lign. 21.* Balsiége, château près de Mende, assiégé par Châtillon en 1580. & vers le mois de Juin. Châtillon, soufflé par quelques capitaines ennemis de Merle, se servit d'eux pour le faire sortir de Mende avec partie de la garnison. Lorsque Merle voulut retourner à Mende, on lui refusa la porte par ordre de Châtillon. ] Balsiége est une paroisse de quarante-cinq feux, du diocèse de Mende & de l'archiprêtré des Cevenes, dont la position est bien déterminée dans la carte du diocèse de Mende, que les états de Languedoc ont fait lever.

7-25. Bois, château près de Mende, surpris par Merle, vers le mois de Juillet 1580. de là il pratiqua quelques soldats de la garnison de Mende; & par leur moyen il se fit recevoir dans cette ville, où l'on cria, *vive le Merle*, & où les capitaines la Roche, & la Garde de Peyre, qui y commandoient pour Châtillon, furent saisis, & mis dehors sans excès. ] Bois est un château du diocèse de Mende, vers le midi, dans la paroisse de Lanuejol, qui est à une petite lieue au sud-est de Mende. Il a toujours appartenu à la maison de Châteauneuf de Randon. Alexandre Guérin, marquis du Tournel, y fit son testament le 22. Avril 1694. La terre du Tournel, qui appartenoit à Alexandre Guérin, lequel y testa, est une des huit baronnies du Gevaudan, qui entrent de huit en huit ans aux états de Languedoc, & est composée de neuf paroisses, sçavoir Lanuejol, S. Etienne. Chadenet, Bagnols, saint Julien de Tournel, saint Jean de Bleimar, Cabrieres, Brenous, &... Toutes ces paroisses sont à l'est & au sud-est de Mende, & n'en sont point éloignées. Jacques Timoléon-Guérin de Châteauneuf de Randon, comte du Tournel, fut héri-

tier d'Alexandre, son frere. Il épousa Jeanne-Rose de Rousseaux de Lanvaux, en Bretagne, qui étoit veuve le 31. Décembre 1726. Sa fille, Louise-Claude Guérin de Châteauneuf de Randon, dame du Tournel, baronne des états de Languedoc, fut mariée le même jour 31. Décembre 1726. avec Pierre-Charles de Molette, comte de saint Alban, baron de la Garde-Guérin, marquis de Morangiers, seigneur de Villefort, de Senechas, Puilaurent, le Bois du Mont, la Baume, & coseigneur de la ville de Serverete, habitant dans son château de saint Alban, qui fut ensuite lieutenant général des armées du roi, & acquit l'entrée des états qui étoit sur Canillac; ce qui lui donne deux entrées du Gevaudan, sur huit qu'il y a.

85. Moline, près de la ville d'Espagnac, où Gondin s'étant rendu à la fin de Novembre 1580. par ordre du prince de Condé, y conféra avec Pourcairés, Merle, & quelques gentilhommes des Cevenes. Pourcairés alla à Meirueis pour avoir des poudres, & Merle fit partir de Mende deux canons & une batarde, qu'il avoit fait faire de la grande cloche de Mende. Pourcairés & Merle arriverent quatre jours après, & les canons furent tirés à la descente de Moline, presque inaccessible, par vingt paires de bœufs, dont une paire tiroit en bas, & dix-neuf paires retenoient par le haut ces mêmes pièces d'artillerie. Le même soir on logea ces canons près des maisons du côté de Florac; la batterie commença le lendemain de bon matin: le soir on se logea sur une tour faisant le coin de la ville; à minuit, quatre-vingt ou cent soldats, craignant d'être forcés, persuaderent à Lambrandes, leur gouverneur, de se retirer. Ils sortirent tous; passerent la rivière du Tarn au gué; grimperent la montagne de notre-dame de Quezac, où Montouloux fut tué; le reste se sauva à Quezac. ] Moline n'est ni paroisse ni communauté: & semble être dans la paroisse d'Espagnac, qui a deux cents quatre-vingt feux, & est dans l'archiprêtré des Cevenes. Louvreleuil dit qu'Espagnac per-



dit par la peste à Molines , qui n'est séparé de Quezac que par le Tarn , ou a Volturogues , cent quatre - vingt - quatorze personnes , de trois cents dix-sept , depuis le 14. Août 1721. jusqu'au 15. Janvier 1722. Lambrandès , qui défendit Molines , s'appelloit Tristan de Gregoire , & étoit seigneur de Lambrandès & de Recoufle , & commandant dans le fort de Quezac. Il testa le 15. Décembre 1609. avec Marguerite de Grimoard de Beauvoir du Roure , qu'il avoit épousée le 19. Mai 1580. & avoit pour sixième ayeul , Raimond de Gregoire , qualifié damoiseau dans un acte du 18. Février 1325. De ce Raimond Gregoire sont descendus au douzième degré , Jean-Anne de Gregoire de saint Sauveur , écuyer de M. le Dauphin , mort , laissant une veuve & des enfans , sçavoir Jean-Baptiste de Gregoire de saint Sauveur , né à Espagnac en 1708. abbé d'Aubepierre , diocèse de Limoges , & évêque de Bazas , sacré le 16. Octobre 1746. ses bulles sont du 19. Septembre précédent ; N. de Gregoire de saint Sauveur , enseigne des gardes du corps , compagnie de Luxembourg , brigadier de cavalerie le 14. Mai 1747. N. de saint Sauveur de Nozieres , colonel du régiment de Flandres. Raimond Gregoire , vivant en 1325. fut pere de Raimond , duquel descendent messieurs de saint Sauveur , & d'Etienne Gregoire , exempté par Charles VI. le 10. Mars 1399. de la contribution que la noblesse payoit pour la dot de sa fille , mariée au roi d'Angleterre , & huitième ayeul d'Antoine de Gregoire , comte de Montpeiroux , qui épousa le 26. Novembre 1749. Honorée de la Croix-Candillargues. Lambrandès , seigneurie de celui qui défendit Molines , est un village , non paroisse , du diocèse de Mende , & que je n'ai pas trouvé sur la carte.

*Pag. 8. lign. 25.* Montoulous , qui étoit dans Molines , assiégé en Décembre 1580. par Merle , en sortit avec la garnison , & fut tué en grimant la montagne de Quezac. ] On trouve Jean de Chavagnac , seigneur de Monthioulous ; mais comme il testa le 15. Dé-

bre 1620. celui qui fut tué en sortant de Molines , doit être son frere aîné. Monthioulous est un château du diocèse de Mende , au sud & à une grande lieue de cette ville.

8-28. Quezac , château , bloqué par Gondin le lendemain de l'abandon de Molines ; Pourcairés fit mettre le soir le canon en batterie. Le lendemain on tira deux cents coups contre le château. Deux soirs après , la garnison fit un trou au château par derrière , passa malgré la garde qui étoit près du Tarn , traversa cette riviere , & se sauva par la montagne à sainte Enimie en Rouergue. ] Quezac perdit par la peste , dans les villages de Chambonnet , du Mas-André , & du Buillon , soixante six personnes , dans l'espace de six à sept mois. Cette paroisse est du diocèse & à trois lieues au sud de Mende , dans l'archiprêtré des Cevenes ; le dénombrement de la France y met deux cents cinquante-trois feux , & Louvreuil deux cents trente-deux chefs de famille. Urbain V. fonda à Quezac , où il y avoit un oratoire & une dévotion à N. D. une collégiale , des chanoines , & un doyen ; & il fit entourer l'église de murailles & de tours. (Baluz. I. 393.) Le cardinal Anglic de Grimoard , frere d'Urbain V. déclara dans le testament qu'il fit à Avignon le 11. Avril 1388. que , par ses soins , & avec beaucoup de dépense , il avoit obtenu du pape Clément VII. l'union de l'église de saint Flour , diocèse de Mende , à la collégiale de N. D. de Quezac , pour l'aider à fournir à l'entretien de l'hôpital , auquel Raimond de Montaut , seigneur de Grifac , son neveu , avoit fait beaucoup de libéralités ; & que , comme ce même neveu lui avoit laissé le pouvoir , par un codicile du 16. Mai 1374. de révoquer ou de changer tous les legs qu'il avoit faits dans son testament du 7. Avril 1373. il cassoit & révoquoit , en vertu de ce pouvoir , tous les legs faits par son neveu à N. D. de Quezac ; & vouloit que cette collégiale fût contente de la donation qu'il lui faisoit de tout ce qu'il avoit dépensé pour lui procurer l'union de l'église de saint

Flour ; il ajoûta à ce legs un calice d'argent & un ornement complet , ces deux articles de la valeur de cinquante florins d'or.

*Page 8. ligne 34.* Sainte Enimie en Rouergue , où la garnison de Quezac se sauva , après s'être défendue pendant deux jours , en Décembre 1580. ] Du Saussai , curé de saint Leu à Paris , & depuis évêque de Toul , dit dans son martyrologe des saints de France , au 6. Octobre, que sainte Enimie étoit fille de Clotaire le grand , roi de France , & sœur du roi Dagobert , qui lui permit de fonder deux monasteres , l'un d'hommes & l'autre de filles , en Gevaudan , où elle s'étoit retirée sur des montagnes proche de la riviere de Tarn ; & qu'Ysere , évêque du pays , la bénit abbesse. Les annales de l'ordre de saint Benoît , sous l'an 656. la font fille de Clovis II. dit le jeune ; & disent que l'on honore sa memoire le 6. Octobre dans les diocèses de Mende & d'Albi , & que ses reliques sont conservées en l'abbaye de saint Chaffre en Velay , à laquelle le monastere bâti par Enimie , & détruit par la suite des temps , a été réuni. Sainte Enimie est une paroisse de trois cents quarante-quatre feux , ou chefs de famille du diocèse de Mende , & de l'archiprêtré de Barjac , sur la droite du Tarn , & à une petite lieue au-dessus de saint Cheli du Tarn , deux lieues au-dessous du Quezac , au sud-ouest de Mende. Elle a un pont sur le Tarn. Louvroleuil ne dit point que la peste y fit périr personne en 1721. & 1722. Sainte Enimie n'est point en Rouergue , mais en Gevaudan , & à plus de cinq lieues à l'ouest du Rouergue. On peut pardonner cette méprise à Gondin , qui n'étoit pas géographe. M. de Thou , ou ses faiseurs d'extraits , ne devoient pas copier cette faute géographique de Gondin : & les traducteurs de M. de Thou ne devoient point traduire sainte Enimie par saint Jérémie ; c'est donner une preuve d'ignorance , au lieu d'en donner une d'érudition.

8-39. Le Tarn , riviere que Merle fit passer vers le 15. Décembre 1580. à trois piéces de canon , tirées par vingt

paires de bœufs , ce canon passa quatre fois à gué le Tarn ; le plus souvent ayant une toise d'eau par-dessus , & les bœufs à la nage. ] Cette maniere de faire passer une riviere à de l'artillerie est peut-être le seul exemple que l'on trouve dans l'histoire ; tel homme imagine une chose & l'exécute , que nul autre n'oseroit entreprendre. L'article du Tarn , dans la *Martinie* , est très-imparfait. La *Martinie* a d'autant plus de tort , qu'il détaille très-bien un grand nombre de rivieres. Il dit que le Tarn prend sa source au mont de Lausere , près de Florac. La source du Tarn , qui est dans la Lausere , à l'est du hameau de Bellecoste , & tout contre la lisiere du diocèse d'Uzès , est à plusieurs lieues à l'est de Florac qui n'est pas sur le Tarn.

8-41. Bedoués , château très-fort , assiégé par Gondin , Pourcairés , & Merle. Les murailles de ce château étoient très-fortes , & il étoit défendu par quatre-vingt ou cent hommes , sous le capitaine Miral. On tira deux cents coups contre cette place ; mais la poudre ayant manqué aux assiégeans , Pourcairés alla à Meirueis en chercher , & Merle à Mende , pour avoir du canon & vivres , ils furent de retour le douzième jour ; la garnison capitula , Gondin ayant été averti par le prince de Condé que le roi traitoit avec le roi de Navarre , & ayant reçu ordre de ce prince de le venir trouver avec son régiment , il conduisit le canon au château de Quezac. ] Le capitaine Miral , qui défendit Bedoués en Décembre 1580. doit être Antoine de Malbosc , dit de Miral , seigneur d'Ariges , en la paroisse des Bondoms , au diocèse de Mende. Il testa le 4. Juin 1587. & voulut être enterré dans le cimetiére de l'église paroissiale des Bondoms , au tombeau de ses prédécesseurs de la maison de Miral ; il mourut entre le 21. Mai 1587. & le 21. Juillet suivant. Il avoit épousé le 25. Novembre 1571. Louise Gregoire , fille d'Antoine Gregoire , seigneur de Lambrandés , demeurant dans la ville d'Espagnac , au diocèse de Mende , & d'Helis du Goys ; elle testa

le 16. Décembre 1610. & mourut avant le 26. Février 1611. Charles de Malboſc, ſeigneur de Malboſc, de Miral, des Bondoms, de Fionels, de la plus grande partie du pont de Montvert, de ſaint Frezal, & de ſaint Hilaire de Lavit, qui avoit pour quatrième ayeul le capitaine Miral, qui défendit Bedouefc, fut colonel d'un régiment de milice bourgeoiſe du diocèſe de Mende. Il demeuroit à Quezac, & épouſa le 25. Janvier 1723. Marie-Elizabeth de Pelamourgue - Langogne, qui le rendit pere de Felix de Malboſc de Miral, page de la petite écurie le 29. Mars 1742. Jean de Malboſc, ſeigneur de ſaint Martin, frere du biſayeul du page, né en 1596. étoit en 1643. doyen du chapitre de Bedouefc. Robert de Malboſc, frere du biſayeul du ſecond doyen de Bedouefc, l'étoit lui-même en 1557. & 1571. Antoine de Malboſc, ſeigneur de Miral, triſayeul du page, eut le 8. Novembre 1615. un ordre d'Anne de Levis, duc de Ventadour, lieutenant général en Languedoc, qui enjoignoit aux habitans des lieux dépendans de Miral & de Bedouefc, de faire guet & garde jour & nuit dans les châteaux de Miral & de Bedouefc, chacun à tour de rôle, avec armes à feu & autres choſes néceſſaires, ſuivant le commandement qui leur en ſeroit donné par Antoine de Malboſc, ſeigneur de Miral, auquel les châteaux appartenoient. Le pape Urbain V. fit bâtir une belle & aſſez vaſte église, qu'il fit entourer de murs hauts, & de tours en guiſe de forterefſe, à Bedouefc, où il y avoit une église à fonts baptismaux, & paroiffiale, & qui étoit de ſa maifon paternelle, & le lieu de ſa ſépulture: il y mit des chanoines & un doyen, pour prier pour lui & pour ſes parens. (*Baluſ. vitæ pap. Avenion. Tom. I. col. 392.*) Le cardinal Anglic de Grimoard révoqua toutes les donations faites par ſon neveu, Raimond de Montaut, ſeigneur de Griſac, à l'église de N. D. de Bedouefc, pour une chapelle qu'il y avoit fondée, & ſur-tout, tout ce qui étoit dans les paroiffes de Bedouefc, de Florac, de Cocurés, & de Prunet; & l'in-

demniſa, en lui léguant cinq cents florins d'or, outre cent vingt qu'il lui avoit déjà donnés. Bedouefc eſt une paroiffe de cent douze feux, à quatre grandes lieues au ſud-ſud-eſt de Mende, & à demi-lieue au nord de Florac: le château y étoit tombé en ruine. Pourcairés, qui ſe diſtingua aux priſes d'Eſpagnac & de Bedouefc en Décembre 1580. s'appelloit Herail Pagés, ſeigneur de Roquedols & Pourcairés. Henri, roi de Navarre, lui donna une commiſſion pour commander dans Lunel, le 12. Mars 1579. Le 15. Janvier ſuivant, ce prince le nomma gentilhomme ordinaire de ſa chambre. Il étoit fils d'Antoine Pagés, ſeigneur de Pourcairés, qui teſta le 25. Mai 1553. Jean Pagés, damoiſeau, triſayeul d'Herail Pagés, & fils de Pierre Pagés, teſta le 20. Août 1592. Herail Pagés, ſeigneur de Pourcairés, épouſa en 1584. Suſanne de la Tour, fille d'Henri de la Tour, ſeigneur de la Tour des Salles-Comtaux, en Rouergue, & de Jeanne de Gaulizac-Eſpanel. Jean Pagés, ſeigneur de Pourcairés, leur fils, fut nommé capitaine & gouverneur de Meirueis le 10. Février 1617. & fut pere de Pierre Pagés, ſeigneur de Pourcairés & de Roquedols, capitaine d'infanterie dans le régiment du Tournel le 3. Septembre 1635. gouverneur, capitaine, & viguier de Meirueis le 17. Octobre 1647. qui obtint l'érection de ſa terre de Pourcairés en baronnie en Décembre 1647. colonel d'infanterie en 1652. & maintenu dans ſa nobleſſe le 26. Mars 1670. J'ignore à quel degré lui étoit Jacques Pagés, qui épouſa Suſanne Boniol, morte avant 1711. & qui en eut Jacques Pagés, ſeigneur de ſaint André, né en 1678. marié à Niſmes le 19. Novembre 1711. avec Louiſe Demiffols, fille de Claude Demiffols, capitaine, viguier de Niſmes, & d'Anne Tournier.

9-14. Le capitaine Aſtanieres, jetté avec vingt ſoldats dans Bedouefc par ſaint Vidal, gouverneur de Velai, qui n'avoit pû ſ'avancer avec dix-ſept cents hommes, à cauſe des grandes neiges tombées aux montagnes qui étoient entre deux. Ce petit ſecours n'empêcha



pas Bedouesc de se rendre à Gondin , après une attaque de quinze à dix-huit jours , & vers la fin de Décembre 1580. Jean de Thou , a latinisé le nom d'Estanieres en *Staverius* ( *Stavere* ) : voilà comme les noms propres , mal lus ou mal écrits dans un manuscrit , s'estropient. *Estanieres* est un nom Languedocien ; & *Stavere* seroit plutôt Suille ou Allemand.

*Pag. 9. lign. 29.* Le voyage de Genève , où il y avoit de belles particularités , dont Gondin promettoit une relation ] , qui ne s'est point trouvée , ou que peut-être il ne composa jamais. C'est une perte que cette relation : & ce sont des faits que l'on ignorera toujours : si quelqu'un avoit cette pièce , il auroit grand tort de ne pas la produire ; & on pourroit lui reprocher qu'il aime mieux laisser tomber dans l'oubli des faits intéressants , que de se donner la moindre peine pour la faire connoître. Gondin , auteur des exploits du baron de Salavas , s'appelloit Matthieu , & étoit

second fils d'Antoine Gondin , qui testa le 22. Septembre 1544. & de Jeanne de Bagnols de saint Michel des Ubas , qu'il avoit épousée le 20. Janvier 1527. Matthieu Gondin étant colonel d'un régiment , fut fait prisonnier le 25. Mai 1592. en voulant remettre la ville de Lautrec sous l'obéissance du roi , de concert avec Luxe , gouverneur de Vielmur , & Montoisson , gouverneur de la Bruguiere ; le duc de Joyeuse & les deux freres d'Ambres les ayant attaqués & défaits près d'une maison nommée la Trape , lorsqu'ils s'en retournoient après avoir été repoussés de devant Lautrec. Gondin fut capitaine de la Tour-Carbonniere , viguier d'Uzez , & gouverneur d'Aigues-mortes : il testa le 19. Août 1607. Il avoit épousé le 30. Janvier 1580. Marie de Beauvoir-du-Roure ; & ils furent les ayeux de François Gondin , seigneur d'Arci & de saint Quentin , qui épousa le 16. Juin 1658. Charlotte Brueis,



# TABLE CHRONOLOGIQUE

des exploits du baron de Salavas en Gevaudan.

1568.

Le capitaine Matthieu Merle , natif d'Uzez , portant l'arquebuse dans les gardes de M. d'Acier fait avec lui le voyage de Poitou.

1570.

Acier le donne à M. de Peire , son beau-frere , qui le fait son écuyer.

1572.

Peire allant au mariage du roi de Navarre , charge Merle de la garde de sa maison en Gevaudan.

1573.

Merle mande à ses amis d'Uzez de le venir trouver, & il est joint par 30. bons soldats. Il part de Peire , & se rend maître de Malzieu. La noblesse de Gévaudan tâche de l'assiéger ou de le surprendre. Il se fait payer des contributions, & exempté quelques-uns de la noblesse d'en donner. Il établit une discipline très-rigoureuse parmi les soldats, & les empêche de piller. Il va reconnoître Issoire. Son frere aîné le vient trouver au Malzieu, & lui amene trois cents hommes.

1574.

Il prend Issoire par escalade , & s'y fortifie.

1575.

Il fait une course , surprend la Guiche , accompagné de beaucoup de noblesse , & le mene prisonnier à Issoire.

La noblesse d'Auvergne assiége le château de Malet , où Merle avoit garnison. Merle va au secours avec deux cents cuirassiers , & des arquebusiers à cheval ; bat les assiégeans , qui s'enfuyent & abandonnent une pièce de canon.

1576.

Merle remet , par ordre du roi de Navarre , Issoire à Chavagnac , qui la garde comme ville d'otage. Merle se retire à Uzez.

*Tom. I, Mem. de Gondin,*

C

1577.

Merle part d'Uzez, se rend au château de Peire, & s'empare, par petards & échelles, du Malzieu.

Il prend, par petards, la ville d'Ambert.

Le frere aîné de Merle entre dans saint Flour; mais les habitans l'obligent de sauter des murailles en bas.

Le comte Martinengo assiége Ambert, Merle le défend, & oblige Martinengo de lever le siège.

Le duc d'Alençon venant assiéger Ambert; Merle, qui n'avoit pas pu la faire réparer, l'abandonne, & retire les poudres & les armes à Issoire. Il va au Malzieu, & fatigue l'armée qui assiégeoit Issoire.

1579.

Merle entre, par escalade, à minuit dans Mende: le baillif de cette ville est tué; une tour des murailles se rend par capitulation.

1580.

Saint Vidal, Apchier, & beaucoup de noblesse, s'assemblent, & vont se poster à Chanac, d'où ils envoient un trompette à Merle, pour le sommer de leur rendre Mende; Merle fait bien boire le trompette, & le charge de dire à la noblesse qui l'avoit envoyé, que si elle ne venoit pas le voir, il iroit leur rendre visite.

La noblesse se moque de la réponse de Merle, qui part de Mende sur les dix heures du soir, avec cent cuirassiers à cheval & deux cents arquebusiers, petarde la porte du fauxbourg de Maruejols, enleve deux cents chevaux; mais il ne peut pas prendre la ville.

Châtillon assiége le château de Balsièges, & y attire Merle, à qui il fait refuser la porte de Mende par la garnison.

Merle surprend le château du Bois.

Il entre avec vingt chevaux dans Mende, où presque toute la garnison s'étant jointe à lui, il oblige le reste, qui étoit dans les tours, à se rendre, & il met dehors les capitaines la Roche & la Garde, de Peire, qui y commandoit pour Châtillon.

14. Novembre. Le prince de Condé étant parti de Genève en habit déguilé, arrive à Nismes, prend le commandement, & ordonne à Gondin, maréchal de camp, d'aller avec son régiment de huit enseignes à Mende, y joindre Pourcairés & Merle.

Gondin étant arrivé à Molines, près d'Espagnac, envoya Pourcairés à Meirueis pour avoir de la poudre; Merle fait venir deux canons de Mende. Ils bloquent tous trois Espagnac. Les deux canons passent à la descente de Molines, presque impraticable, étant retenus par vingt paires de bœufs.

La breche étant faite, cent hommes, qui composoient la garnison, persuadent à Lambrandés, leur gouverneur, d'abandonner la place: ils sortent à minuit, passent le Tarn à gué, grimpent la montagne de N. D. de Quezac. Ils sont poursuivis, & Montouloux est tué de leur côté. Gondin bloque le château de Quezac, le canon tire deux cents coups, la garnison se retire par un trou qu'elle fait, & se sauve à sainte Enimie.

Merle & Gondin font passer & repasser le Tarn quatre fois à gué le canon, qui avoit une toise d'eau par-dessus, & les bœufs à la nage; ils le mettent en batte-



## DES EXPLOITS DU BARON DE SALAVAS. 19

rie devant le château de Bedouesc , très-fort , & défendu par cent soldats , commandés par le capitaine Miral. Le canon tire deux cents coups , & la poudre manque ; Pourcairés en va chercher à Meirueis. Merle va à Mende pour avoir des bales , du canon , & des vivres. Gondin reste au siège , & se retranche dans les faubourgs ruinés.

Saint Vidal s'avance à deux lieues de Bedouesc avec dix-sept cents hommes : les grandes neiges l'empêchent de passer ; il jette dans le château vingt soldats , conduits par le capitaine Astanieres.

Pourcairés & Merle arrivent le douzième jour après leur départ , avec de la poudre , & des vivres ; la garnison de Bedouesc se rend d'abord.

Gondin , rappelé par le prince de Condé qui étoit à Nîmes , & qui sçavoit que le roi traitoit avec le roi de Navarre , lui ramene son régiment , & laisse le canon au château de Quezac , tenu par Merle.

### C O M B A T S.

1575.

Merle , avec deux cents cuirassiers , & des arquebusiers à cheval , bat la noblesse d'Auvergne , qui assiégeoit le château de Maler , où Merle avoit garnison ; elle s'enfuit & abandonne son canon.

### S I E G E S.

1573.

Merle prend le Malzieu.

1574.

Issoire prise par escalade par Merle.

1577.

Le Malzieu pris par Merle avec des petards & des échelles.

Ambert pris par Merle avec petards.

Martinengo assiége Ambert , & Merle l'oblige à lever le siège.

Ambert abandonné par Merle.

Merle fatigue l'armée du duc d'Alençon , qui prend Issoire.

1579.

Merle entre par escalade à minuit dans Mende.

1580.

Merle surprend un fauxbourg de Chanac , & y enleve deux cents chevaux de la noblesse qui y étoit assemblée.

Châtillon assiége Balsiége , y attire Merle , qui ne peut plus rentrer dans Mende , dont les partisans de Châtillon s'étoient emparés.

Le château du Bois, surpris par Merle.

Merle rentre dans Mende, & en chasse ceux qui l'avoient surpris.

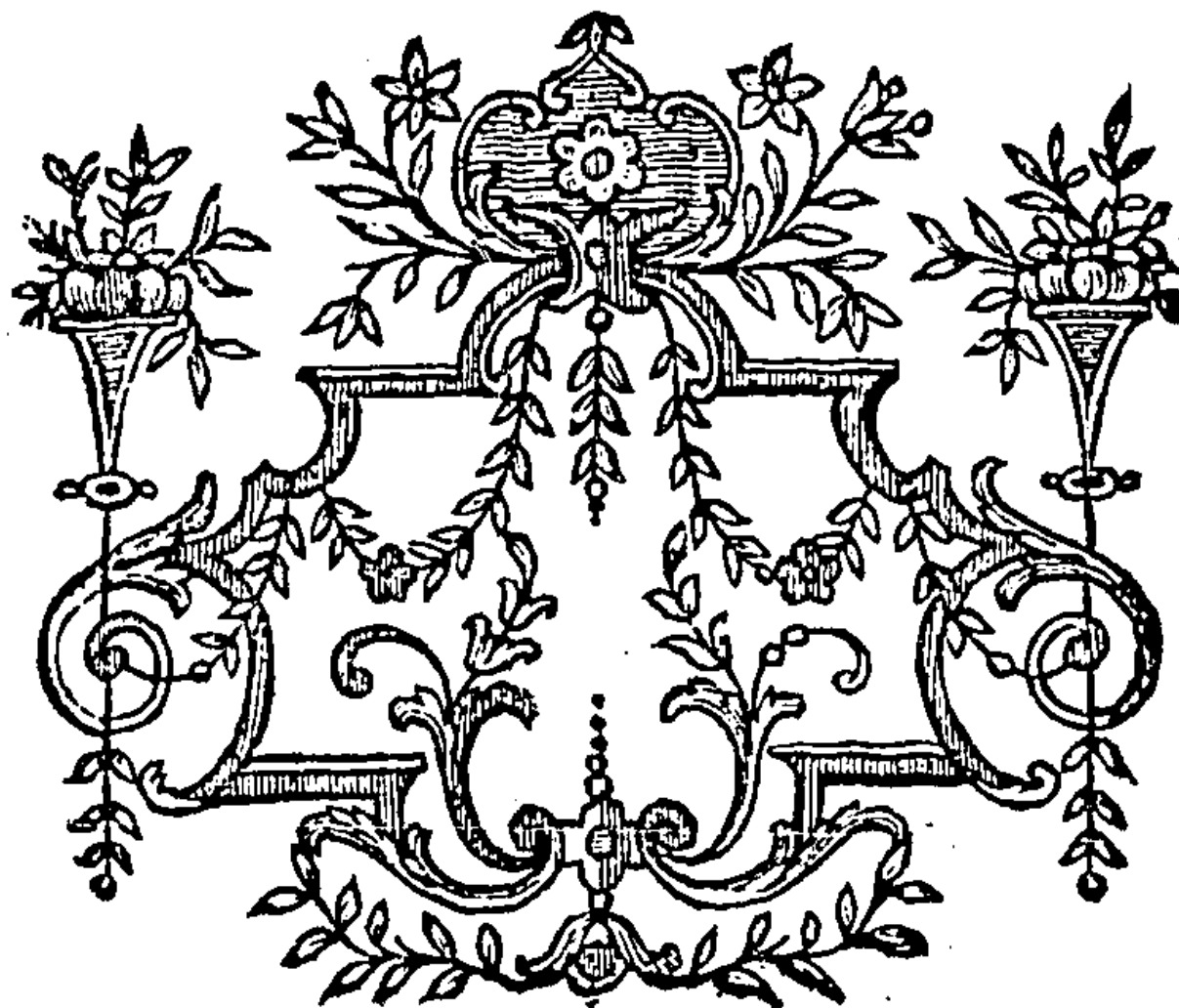
1580.

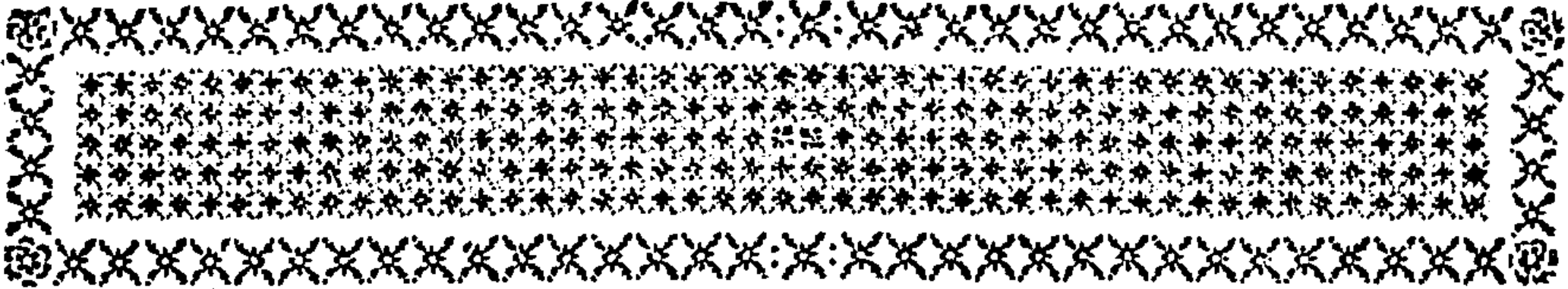
Décembre. Espagnac bloqué par Gondin, Merle & Pourcairés, que le gouverneur Lambrandés abandonne pendant la nuit.

Quezac, château, battu de deux cents coups de canon par Gondin, & abandonné par la garnison, qui se sauve par un trou à sainte Enimie.

Bedouesc, château très-fort, assiégé par Merle & Gondin, & défendu par le capitaine Miral : le canon tire deux cents coups, la poudre manque; Pourcairés en va chercher à Meirueis, & Merle des bales à Mende. Ils sont de retour le douzième jour, la garnison de Bedouesc se rend d'abord après.

Les exploits du baron de Salavas contiennent le combat de Malet, & treize sièges à Malzieu, Issoire, le Malzieu, deux d'Ambert, Issoire, Mende, Balsiège, le château du Bois, Mende, Espagnac, Quezac, & Bedouesc.





# PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR  
A L'HISTOIRE  
DE FRANCE.

\*\*\*\*\*  
*Voyage de l'amiral de Joyeuse en Gevaudan.*

---

## AVERTISSEMENT.

**L**A relation du voyage du duc de Joyeuse en Gevaudan, & de la prise du Malzieu, de Maruejols, & de la Roche de Peire, en Août & Septembre 1586. est devenue si rare, quoiqu'imprimée, que quelques recherches que l'on ait faites, on n'a pû trouver que l'exemplaire sur lequel on l'a réimprimée. Le détail de cette expédition est curieux, & n'est connu que par cette relation, dressée apparemment sur les papiers du duc de Joyeuse, & par un auteur qui lui est si attaché qu'il ne ménage aucun terme pour exagérer ses exploits. Il n'a sans doute eu d'autre vûe que de faire sa cour au duc; il faut lui passer ses exagérations, & profiter du détail qu'il nous donne. Les vers qu'il a joints à sa relation, n'étant que des répétitions de ces mêmes louanges du duc, & étant aussi longs que toute la pièce, on a cru devoir les retrancher pour ne pas fatiguer les lecteurs. Comme les traducteurs de l'histoire de M. de Thou se sont trompés dans la narration de ces trois sièges, on a eu soin de les relever dans les notes.

*Discours du voyage de monseigneur le duc de Joyeuse, pair & amiral de France, en Auvergne, Givodan, & Rouergue, & de la prise des villes de Malziou, Marueges, & Peire; écrit par un gentilhomme de l'armée dudit seigneur, à un sien ami. In-8°. Paris, Mamert Patisson, 1586.*

AN. 1586.

Pour le peu de repos & loisir que nous a laissé prendre monseigneur le duc de Joyeuse, depuis son partement des bains de Bourbon l'Archimbault, je n'ay peu commodément vous escrire de ce qui se passoit jusques au séjour qu'il nous a donné presentement par la prise de la roche & forteresse de Peire. Or pour vous raconter sommairement comme le tout est allé, vous sçavez, & chacun le sçait aussi, qu'à la sollicitation de ceux du pays d'Auvergne, du Vellay, de Givodan, & Rouergue, il avoit été appellé & demandé pour nettoyer leurs provinces des brigans & rebelles, qui depredoyent, rançonnoyent, & couroyent tous les environs, s'estant emparés d'aucunes villes & forts bien fournis d'hommes & de munitions, tant de guerre, que de victuailles. Pour laquelle entreprise auroient esté ordonnées quelques forces, & ce qui estoit aucunement nécessaire pour la levée & pour l'acheminement d'icelles, tant de la part du roy, que par la contribution & octroy des villes & bourgades desdits pays, & la personne de mondit seigneur, nommée & despeschée par sa majesté pour en prendre la charge & conduite, à la requeste & grande instance des députés. Vous sçavez aussi comme au mesme temps que les Auvergnats & circonvoisins le demandoient, ceux des villes maritimes de son gouvernement de Normandie, travaillés par des pirates Anglois & Hollandois, & de diverses nations, qui battoient toute la coste, & troubloient tout le trafic des navires marchans, prenans indifferemment comme de bonne guerre, tout ce qui se presentoit sur mer, depuis le Havre de Grace, jusques au pas de Calais & au-dessus, l'apelloient en qualité d'amiral, comme cela touchant doublement le devoir de sa charge. Pour à quoy pourvoir & remédier de ce costé-là, il avoit desja son armée de mer toute preste, avec laquelle il estoit resolu de s'embarquer; mais venant à son choix de prendre lors le commandement de l'une ou de l'autre de ces deux armées, combien que celle de Normandie, s'il eust eu plus en recommandation la facilité & la victoire certaine, que les difficultés & l'honneur perilleux, l'eust deu plustost attirer que celle d'Auvergne, pleine d'empeschemens, pour l'aspreté des chemins, disette des vivres, pestilence de l'air, toutesfois il choisit l'entreprise de terre, & laissa la conduite de l'autre au commandeur de Chattes, son cousin & son lieutenant en icelle. Ainsi doncques cette résolution prise dez le mois de Juin, ayant prins congé du roy, monseigneur de Joyeuse partit de la cour pour se rendre à Moulins, le rendez-vous des forces ordonnées pour ceste armée. Là se trouvant le premier dez le 10. de Juillet, une douleur de hanche le tenoit, qui le travailloit telle-

ment, qu'il craignoit fort d'en estre empesché de pouvoir monter à cheval, mesmes d'estre contraint de manquer à sa charge. C'est pourquoy attendant son armée, il fut conseillé d'aller user des eaux des bains de Bourbon l'Archimbault; & pour ceste fin il s'y retira. Mais les nouvelles qu'il y receut de l'assiégement de Compeire par le sieur de Chatillon qui l'avoit entourée avec deux mille hommes de pied, trois cents chevaux, & trois canons, eurent plus d'efficace que les eaux, & lui guerirent sa sciatique, au moins la lui firent oublier, pour entendre & voler à la délivrance de ceux de la noblesse du pays, & d'autres gens de bien enfermés & surpris dans la place, assez mal pourveue de ce qu'il eust falu pour soustenir le siège; lesquels l'apelloient à leurs secours. A ces nouvelles, il résolut incontinent de les secourir, & regarda soudain de quelles forces il pouvoit faire estat, despeschant de tous costés pour faire avancer les troupes qui devoient le venir trouver. Le sieur de Lavardin n'estoit pas loing avec sa compagnie d'hommes d'armes, qui pouvoit estre de cinquante maîtres. Le sieur de Sipierre se trouva près, qui en pouvoit avoir autant auprès de lui. Monseigneur de Joyeuse de sa maison n'avoit pas plus de soixante chevaux, car les volontaires n'estoient pas encore tous arrivés. Il manda les arquebusiers à cheval de sa garde, qui estoient avec les compagnies de gens de pied; & desquelles s'en trouvant deux plus avancées que les autres, il résolut de s'en servir. Avecques ce peu de forces, en délibération de lever le siège, il s'achemina vers Brioude à grandes journées, où il arriva le premier jour d'Aoust; & le lendemain lui vint advis du siège levé de devant Compeire. De quoi son extrême diligence & bonne contenance, dont furent avertis les assiégeans par le bruit qui courut, faisant, comme l'on dit, le loup plus grand qui n'estoit, car il n'avoit quasi rien des forces qu'il s'étoit promises, furent les seules causes. Le mesme jour après dîner, ses lansquenets arriverent, ensemble les six canons que la ville du Puy fournissoit, dont l'attelage étoit rompu, & qu'il fist promptement raccoustrer, faisant tousjours partir les quatre canons qu'il avoit de l'arcenal de Paris. Il fit aussi hastivement & soigneusement pourvoir aux munitions & magasins, n'ayant rien ou peu trouvé de prest à son arrivée: mais il usa de telle pourvoyance, qu'en trois jours il partit, n'ayant que les forces susdites, pour aller assiéger la ville de Malziou en Givodan.

Cependant qu'il pourvoyoit à ce qui faisoit de besoin pour le siège de Malziou, il envoya dez le 3. d'Aoust, le sieur de Lavardin avec sa compagnie, & quarante arquebusiers du capitaine Muz, commandés par le capitaine Chenard, son lieutenant, pour aller recognoistre la place, & l'investir; & au mesme temps manda le sieur de Drugeac, qu'il avoit fait avancer, en intention d'aller vers Compeire, avec cinq cents arquebusiers qu'il menoit, de tourner court, & venir environner Malziou quant & le sieur Lavardin; lequel les ayant sommés de se rendre, ne tira



AN. 1586.

pour lors d'autre réponse d'eux, sinon qu'ils étoient amis & ennemis du roy, & se gossoyent, disans que l'armée de monseigneur de Joyeuse estoit de beurre frais, & qu'elle estoit fondue par les montagnes: mais ils changerent dans peu de jours de langage. Le 5. dudit mois, monseigneur partit de Brioude, après avoir veu mettre en poinct ce qu'il falloit pour son entreprise, & la pluspart acheminer devant lui, & vint coucher à Langeac; & le lendemain suivi de près de son artillerie, il arriva au camp devant la place, laquelle il reconneut en personne. Les sieurs des Hauterive & Valon, capitaines chacun d'un régiment de pied, arrivés là quant & le sieur de Lavardin, parlent à ceux de la place, & taschent de les persuader de se rendre. Un sergent sortit sous ostage, qui offrit la place, demandant vie, armes & bagues sauvées. Mais monseigneur de Joyeuse ne les veut accepter qu'à sa discrétion, pour en faire sa volonté, sçachant bien que dans cette place estoient les chefs & principaux voleurs, & qui avoient fait plus de mal par tout le pays; aussi que la ville ne méritoit estre reçue à capitulation. Le jour ensuivant, qui fust le 7. d'Aoust, ils tirèrent fort toute la matinée jusques à 9. heures, qu'ils veirent approcher le canon; & lors ils perdirent cueur, & cherchans à parlementer, demanderent M. de Lavardin, lequel y fut envoyé. La Garde & l'Escure portant les clefs, sortirent, & rendent Malziou à monseigneur, & à sa mercy. Il y avoit, outre les habitans, bien cent cinquante hommes de fait, & presque une vingtaine, qui avoient tous commandé, & tenoient grande créance parmi ceux de leur parti. Monseigneur vouloit, après une belle remontrance, leur sauver à tous la vie, excepté quatre des plus haïs & remarqués, pour avoir fait infinis maux à ceux du pays; mais il se trouva tant de plaintes sur d'aucuns des plus signalés, qu'il ne peust s'esconduire, qu'il n'en fist exécuter jusques au nombre de sept, de douze qu'ils étoient destinés; lesquels furent pendus à l'entour d'une tour, au grand desplaisir de mondit seigneur: mais les maux exécrables qu'ils avoient commis, & la crierie de ceux qu'ils avoient outragés, le contraignirent d'accorder la punition qu'ils avoient plus que meritée. Ce fut le 8. du mois que ceux de Peire vindrent mettre le feu à la Balme & aux granches d'alentour. Le peu de temps que l'armée séjourna aux environs de Malziou, les soldats eurent grande disette de pain, & commençoient à murmurer, & se fussent desbandés sans les douces remontrances de mondit seigneur, qui les retinrent en leur devoir, & leur firent doucement passer des incommodités incroyables. Aussi qu'ayant remis la place entre les mains de M. de S. Vidal, qui y laissa le sieur de Ville-neufve, son lieutenant, il en partit, & descampa le 10. d'Aoust, pour aller coucher à S. Chely, que nous dirons S. Gilles. De-là il envoya reconnoistre la place de Peire, faisant mine de la vouloir assiéger; où fut faite une escarmouche, en laquelle beaucoup de bons soldats des nôtres furent blessés, & Cœur-d'acier, soldat signalé, l'un des gardes de



mondit seigneur, tué; Verdbois blessé à travers le corps, d'une arquebusade; Chicot y eut son cheval blessé par le col, qui tomba deffous lui; le capitaine Muz, qui depuis fut blessé devant Marueges, y receut une arquebusade en son mandil. Ceux de Peire voyant la contenance des nostres, s'attendoient au siège; & ceux de Marueges ne s'en desfioient, & négligerent le secours d'hommes, qui leur venoit, pour la crainte qu'ils avoient de la diminution de leurs vivres qu'ils vouloient espargner. Ce que monseigneur avoit fait exprès par ruse de guerre, car sa personne mesme monstroït vouloir tirer droit à Peire avecques son armée, & c'en estoit le chemin à S. Chely, où le 12. du mois, il résolut d'aller à Marueges, ville de nom, l'une des principales de Givodan, se promettant la trouver moins garnie d'hommes de fait, qu'il ne l'eust trouvée, s'il eust fait bruit de l'aller assiéger premiere que l'autre. Et vous marquerez que le séjour qu'il fist à S. Chely, ce fut pour faire amener son artillerie, laquelle il falloït tirer à diverses fois par un mesme attelage: ce que lui-mesme en personne sollicitoit avecques toute vigilance & diligence, dont le plus laborieux capitaine eust peu s'aider; & quand il avoit fait conduire une partie, il mandoit requerir l'autre, laquelle ayant aucunement fait marcher devant lui, laissa Peire, & marcha droit à Marueges si hâtivement, qu'ils n'eurent le temps de se fortifier, encore que l'on trouvât qu'ils avoient bien remué terre. M. de Lavardin, mareschal de camp, eust la charge d'y couler la nuit avec deux régiments.

Le mercredi 13. du mois, Marueges fut investie, & monseigneur n'avoit avecques lui pour toutes forces, qu'environ mille arquebusiers & quelques cent cinquante chevaux; toutesfois il les pressa tellement à son arrivée, qu'ils n'eurent pas loisir de le recognoistre. Ceux de la ville bruslerent quelques logis, & firent une sortie, & y eut grande escarmouche, où plusieurs des nostres furent blessés; le capitaine Muz, qui commande aux arquebusiers à cheval de la garde de monseigneur de Joyeuse, homme hazardeux & vaillant, Rozilles, jeune gentilhomme de la maison de mondit seigneur, Merargues, la Bastide, la Roque, Bidet, Charnieres, son lieutenant, tué, & plusieurs autres blessés, & quelques-uns tués; mais enfin la contrescarpe demeura aux nostres, qui se logerent près de leur fossé, après avoir repoussé l'ennemi dans la ville. Et bien que nouvelles fussent venues de secours pour favoriser ceux de la ville, & tascher de lever le siège, monseigneur toutesfois ne s'es-mouvant de rien, continua tellement de faire tout devoir de les battre & assaillir, qu'il gaignoit d'heure en heure avantage sur eux, n'oubliant rien de l'office d'un capitaine vaillant & sage guerrier, n'espargnant non plus sa personne, que le plus basardeux soldat de son armée. Pour recognoistre l'ennemi, que l'on disoit estre vers la Canorgue avec quelque troupe, il envoya quant & le marquis de Canillac, son frere, le grand prieur de Tholouse, jeune seigneur de grande esperance, qui ne deman-

AN. 1586.

doit pas mieux que de trouver à jouer des mains ; mais l'ennemi adverti que l'on alloit le chercher , n'étant qu'à cinq lieues de là , s'estoit retiré de bonne heure. Le jeudi 14. les deux mille lansquenets arriverent , qui renforcerent le camp ; comme aussi firent les deux régiments des sieurs de Courtenay & du Pié-du-Fou. Lettres de Marueges furent entreprises , qui vindrent des mains de l'évêque de Mende , par lesquelles ceux de la ville promettoient merveilles à ceux de leur parti , de se garder & tenir bon contre le siège , & qu'ils ne se missent en peine de les secourir. Néanmoins tout le contraire de leur présomptueuse confiance advint par la bonne & vertueuse promptitude du chef & des assiégeans. Rien de marque ne fut fait jusques au lundi 18. du mois , à cause de l'artillerie , qui n'estoit encores placée ; auquel jour monseigneur , qui se mettoit à tous les jours pour diligenter toutes choses , & qui à l'heure alloit au quartier du sieur de Courtenay reconnoistre un lieu propre , pour y mener & placer quatre pièces d'artillerie , afin de battre de ce costé-là , d'où l'ennemi tiroit souvent arquebusades , encores que ce fust de nuit ; & monseigneur pour contretirer ceux de la ville , fist venir près de lui quelque nombre d'arquebusiers , auxquels il commanda de tirer tous ensemble au lieu , dont auroit esté tiré dessus eux. Ce qui fut cause que ceux de dedans placerent un mosquet en cet endroit , du coup duquel monseigneur fut blessé d'un éclat au dessus de l'oreille près de la tampe gauche ; mais sa blessure , qui fut telle , qu'il en eut un ou deux-jours la fièvre , ne l'empescha de vacquer toujours à l'assiégement desja bien avancé. Ce jour mesme , le canon du Puy arriva ; & le mardi suivant , les deffenses furent battues de quatre canons de Paris , & quelques tours furent abatues ; une enseigne faite d'une chappe d'église y fut prise ; & monseigneur gerdonna de cent escus le soldat qui l'alla querir , & la lui apporta. La contrescarpe fut gagnée , & le portail de la ville battu. Le mercredi , faute de boulets , ne fut gueres tiré ; mais le jeudi 21. fut la furieuse batterie de douze pièces départies en trois endroits , qui ne cessa depuis dix heures du matin , jusques à cinq heures du soir ; laquelle estonna tellement ceux de Marueges , qu'ils commencerent à vouloir parlementer ; & la Roche , qui commandoit en la ville , sur les dix heures de nuit accorde au marquis de Canillac de venir à composition ; ce que ledit marquis propose à monseigneur de Joyeuse , le venant trouver où il donnoit ordre pour abatre la contrescarpe qui empeschoit la batterie , & pour se loger celle nuit dans le fossé , lui-mesme avecques les soldats. Monseigneur fut très aise de si bonnes nouvelles , pour le desir qu'il a de sauver la vie des hommes ; Saugeac , qu'ils demanderent pour capituler avecques eux , y fut envoyé. Le lendemain 22. jour de vendredi , Rodes & Barrau , consuls , sortent pour traicter , & contestent pour des hostages , mais ils en sont refusés ; & la capitulation fut conclue , qu'ils sortiroient tous les vies sauyes avecques l'espée , & les capitaines & non autres , avecques

leurs autres armes. Ledit jour, ils sortirent de la ville sur les deux heures ; & monseigneur donna la charge de leur conduite au marquis de Canillac, en la compagnie duquel se trouverent quelques gentilshommes ulcerés d'injures particulieres à eux faictes par quelques-uns de ceux qui sortoient de Marueges, lesquels ne se purent contenir qu'ils n'en frapassent quelcun : ce qui estant faict à la vue des lansquenets, qui ne demandoient pas mieux, les conuia, par exemple, à se ruer sur les pauvres rendus. Cela eust passé plus avant par un plus grand désordre, sans que monseigneur, qui avoit l'œil à ce qu'il n'en advint point, accourut, & non sans grande peine, apaisa tout, punissant rigoureusement quelques-uns de ceux qui firent le plus grand mal ; tesmoignant combien telles desloyales insolences de soldats lui estoient désagréables, ne voulant manquer en rien qui soit de sa parole. La ville fut abandonnée au pillage pour quelque consideration, mesmes en rafraichissement de ce qu'ils avoient enduré de disette de pain & de vivres, jusques à la prise de la ville de Marueges, & à ce qu'ils eussent meilleur courage de suivre monseigneur au reste de ses entreprises.

Après la prise de la ville de Marueges, l'une des principales de Givodan, où se rendirent la pluspart des forces destinées pour celle armée, monseigneur de Joyeuse faisant la reveue, trouva qu'il avoit près de lui trois à quatre mille arquebusiers François, douze à quinze cents lansquenets, & quatre à cinq cents chevaux, tant des ordonnances que volontaires. Lesquelles forces, bien qu'assez petites pour ses entreprises, ne voulant laisser inutiles, mais ayant deliberé les employer au siège de Peire, il ne peut si-tost, comme il le desiroit, y planter son camp, ny l'assiéger pour le temps qui alla pour y mener & charier son artillerie, tant à cause de la difficulté des chemins par un pays montaigneux & pierreux, qu'à raison de l'attelage & de l'attirail mal fourni, qu'il falut raccoustrer. Desorte que tout le reste du mois d'Aoust s'escoula, tant au rafraichissement de l'armée, qu'au rabillage & chariage des pièces & de l'esquipage ; & ne peut-on tant diligenter, que dix ou douze jours ne s'en allassent devant que de pouvoir placer l'artillerie devant la Roche de Peire, lieu tant fort de son assiette naturelle, qu'elle estoit estimée imprenable. Toutesfois monseigneur, avec le sieur de Lavardin, son mareschal de camp, la fust si bien recognoistre, tant de jour que de nuict, & par tant de fois, qu'à la fin il trouva l'endroit & le moyen pour faire monter ses canons de batterie à force de bras, en lieu si commode & si avantageux, contre l'attente de ceux de dedans, que dans le septième jour qu'elle fut assiégée, ils furent contraints de se rendre à sa mercy. Lui debonnaire & pitoyable, donna la vie à tous les soldats, après les avoir faict jurer de ne porter jamais les armes contre le roy. Ils estoient quelques six vingts, & mit le capitaine nommé la Peire, tres-meschant homme, contre lequel y avoit plaintes infinies de ceux du pays, entre les mains de la justice de Mende, qui l'a faict depuis exécuter. Les trois pre-



AN. 1586.

miers jours du mois de Septembre s'en allerent aux aproches & assiette de la batterie. Le jeudi 4. du mois, l'artillerie joua contre le bas de la forteresse, lequel les soldats abandonnerent, combien que ce fust le plus fort d'artifice, & qui eust peu retarder la prise, s'ils eussent eu le cueur de faire le devoir d'attendre, & de le bien garder. Mais ils s'estonnerent, & craignirent que quelque coup de canon ne leur rompist un escalier de bois qu'ils avoient pour toute commodité de monter au dongeon sur la haute roche, s'ils eussent esté contraints de s'y retirer; & les nostres, sans trouver résistance, y entrerent dans le bas, & se logerent au pied du roc. Ceux de dedans avoient quitté le bas chasteau dez la premiere batterie, & monterent au haut dongeon, qu'ils deffendirent & garderent fort opiniastrement: mais le vendredi 5. & samedi 6. après que l'artillerie eust foudroyé la terre-plein & murailles du haut, tirant sans cesse jusques à midi du second jour, ils parlerent de se rendre; & monseigneur ne les voulut jamais recevoir à autre composition, qu'à sa mercy. Beaucoup des nostres furent blessés au siège de cette place, & les signalés furent les sieurs marquis de Raynel, la Vergne, Valon, Hauterive, son lieutenant & son enseigne. Voilà ce qui s'est passé jusques à la prise de Peire, où furent tirés 2200. coups de canon; & la place ne se doit estimer moins forte que le chasteau de Lusignan, à la prise duquel furent tirés plus de 8000. coups. Malziou, quelque peu que l'on en fasse cas, en eust bien couté 5. ou 600. Marueges en fit despenser 1000. ou 1200. encores fut-ce bon marché.

Ce que monseigneur le duc de Joyeuse a fait de service au roy jusques ici par son voyage en ce peu de temps, a repurgé toute la haute Auvergne, le Vellay, le Givodan, & le haut Rouergue, qui fait plus de cent lieues Françoises de circuit; & si l'artillerie avoit son équipage complet, passant plus outre, ne faut douter qu'il ne reduisît à l'obéissance de S. M. tout le pays jusques aux monts Pirenées. Et faut que je vous die que monseigneur de Joyeuse a toutes les bonnes parties requises pour faire un grand capitaine; tel que non seulement il donne esperance, mais encore assurance par toutes dignes-preuves d'estre en effet; car outre qu'il est agréable, bien formé de sa personne, de trait & de taille, en la fleur de son aage, tout jeune qu'il est, il se montre sage & prudent entre les plus advisés; posé au conseil entre les capitaines; brusque & gaillard entre les soldats, gracieux, affable, & liberal; autant severe contre les insolens, comme courtois & recognoissant aux biens méritans; soigneux des malades & blessés; vigilant, diligent, laborieux, & qui jamais ne lasse; assuré aux perils, & tel, que pour dire en deux mots ce que j'en vois jusques aujourd'hui, il semble qu'en toutes ses actions la vertu naifve le meine, & la bonne fortune l'accompagne. Dieu le face toujours prosperer & continuer à l'honneur de l'église catholique, au contentement du roy très chrestien, & au soulagement de tous les bons François, amateurs de leur prince naturel & de l'estat.



## NOTES

## HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

## du voyage de Joyeuse.

Pag. 2. **L**E commandeur de Chastes, *lign. 33.* cousin de Joyeuse, & son lieutenant en Normandie, qu'il laissa en Juin 1586. pour commander une armée de mer, pour l'opposer aux pirates Anglois & Hollandois. ] Aymar de Chalste, quatrième fils de François, baron de Chalste, au diocèse de Vienne, & de Paule de Joyeuse, fille de Jean, vicomte de Joyeuse, & de Françoise de Voisin, & par-là cousin germain d'Anne, duc de Joyeuse, amiral de France, dont il est ici question, fut reçu chevalier de Malthe au grand prieuré d'Auvergne le 25. Juin 1566. étoit commandeur de Limoges en 1578. & peu-à-près de saint Paul les-Romans, en Dauphiné, commanderie qui vaquoit par la mort du chevalier de Dësimieu. Il prêta à Henri IV. en 1593. quatre-vingt seize mille livres. Il fut fait grand maître de l'ordre de saint Lazare lors de son rétablissement en 1582. & il mourut en 1603.

3-4. Bourbon l'Archambault, auquel lieu Joyeuse alla prendre les bains, pour une douleur de hanche, qui l'avoit pris le 10. Juillet 1586. ] Bourbon l'Archambault est une ville du Bourbonnois à cinq lieues & à l'ouest de Moulins, très-connue par ses eaux & ses bains. Elle étoit en 761. une ville forte & importante. Pepin la prit avec les villes de Chantelle & de Clermont sur Guifre, duc d'Aquitaine. Elle n'a plus de murailles, & est très-mal située dans un fond, entre quatre collines, sur une desquelles est un vieux château carré, où il reste encore trois chapelles : il y a trois cents six feux à Bourbon, & douze cents personnes.

3-5. Compeyre assiégé par Châtillon. Joyeuse l'ayant appris, & voulant faire lever le siège, marcha à grandes journées à Brioude, & y arriva le premier Août; mais le lendemain il apprit que le siège étoit levé. ] Ceux de Millau prièrent Châtillon d'assiéger Compeyre, sur le Tarn, deux lieues au-dessus d'eux. Le siège commença le 5. Juillet 1586. le 19. il y eut un combat assez vif, où Châtillon & saint Auban prétendirent avoir remporté une grande victoire, & où Roquelaure fut tué : mais le mercredi 29. Juillet, Châtillon leva le siège, pour aller, disoit-il, au-devant du secours que Joyeuse envoyoit contre lui, à ce que la Roche, qui commandoit dans Maruèges, lui avoit écrit; Châtillon marcha, ne trouva aucun royaliste; & voulant venir reprendre le siège de Compeyre, il ne trouva plus son infanterie : elle s'étoit retirée aussi-tôt qu'il se fut mis en marche.

3-14. Lavardin, que Joyeuse prit vers le 30. Juillet 1586. avec cinquante maîtres de sa compagnie d'hommes d'armes, pour aller au secours de Compeyre. ] Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, se fit catholique après la mort de son pere : il fut fait maréchal de France en 1595. & mourut à Paris en Novembre 1614.

3-16. Sipierre, mené par Joyeuse au secours de Compeyre le 30. Juillet 1586. ] Humbert de Marsilli, seigneur de Sipierre, baillif de Semur en Auxois, maréchal de camp, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier du saint-Esprit le 5. Janvier 1595. On ne trouve plus rien de lui, ni la date de sa mort. Sipierre est en Bourgogne;

on ne le trouve pas dans le dénombrement de la France.

*Pag. 3. lign. 35.* Malziou , en Gevaudan , que Joyeuse fit investir par Lavardin le 3. Août. La place fut rendue le 9. ] Il y a une note sur le Malzieu dans les exploits du baron de Salavas.

3 - 40. Drugeac , qui par ordre de Joyeuse investit Malziou du côté opposé à celui que Lavardin attaqua. ] Drugeac doit être Pierre de saint Martial , capitaine & gouverneur de la ville de Clermont en Auvergne le 25. Février 1571. chevalier de l'ordre le 19. Octobre 1579. Il testa le 24. Mai 1614. & avoit été marié le 4. Juillet 1567. avec Jeanne de Chamans ; ils furent les biseyeuls de Françoise de saint Martial , dame de Drugeac , unique héritière , qui épousa 1°. le seigneur de Maisonseule , en Vivarais , 2°. en 1666. Claude-Honoré de Lur de Saluces , comte d'Uza , vicomte d'Aureillan , marquis de la Gepliere , baron de Fargues , de Malaugin , & de la Tour d'Irieu. Drugeac est une paroisse de cent cinquante-six feux , en Auvergne , élection de saint Flour , généralité de Riom , diocèse de Clermont , & de l'archiprêtré de Mauriac.

4-7. Langeac , où Joyeuse coucha le 5. Août. 1586. ] Le dénombrement de la France l'appelle Laugeac , & Doisy n'a pas sçu corriger cette orthographe. C'est une paroisse d'Auvergne , élection de Brioude , de quatre cents douze feux , au diocèse & à l'est de saint Flour , sur la gauche de la rivière d'Allier. La carte de France de Delisle lui donne 21. d. 10. m. de longitude , & 45. d. de latitude , à soixante & dix-huit lieues au sud de Paris. Samson la place à 24. d. 30. m. de longitude , & à 44. d. 45. m. de latitude. L'article de Langeac , dans le dictionnaire de la Martinière , est très-mal fait ; elle n'est point dans le diocèse de Clermont , mais dans celui de saint Flour ; & il reste plusieurs branches de la maison de Langeac , dont l'une est passée dans la maison de la Rochefoucault.

4-8. Hauterive & Valon , capitaines chacun d'un régiment de pied , arrivèrent devant Malziou le 3. Août 1586. & parlerent aux assiégés , pour leur persuader de se rendre. ] Hauterive s'appelloit Louis de Caires , dit d'Entragues , qui s'attacha fort à la maison de Joyeuse. Le lendemain du combat de Villemur , où Joyeuse fut tué le 19. Octobre 1592. il alla avec Montferand , Honous , saint Venfa , Cornuillon , Apchier , Clermont de Lodeve , Louis de Voisins , baron d'Ambres , & Mouffoulens trouver le cardinal de Joyeuse ; & ils l'engagerent de persuader au capucin , son frere , de se mettre à la tête de l'armée de la ligue , par le cinquante-septième article de l'édit donné à Fontenbrai le 24. Janvier 1596. & enregistré au parlement de Toulouse le 11. Avril suivant. Henri IV. accorda à Hauterive , pour neuf ans , le revenu & la jouissance de la terre de Coursan , valant cent ou six vingts écus par an , & le don des lods & ventes de la baronnie d'Aufonne , échus à sa majesté par l'achat qu'en avoit fait le sieur de saint Auban. Hauterive ayant obtenu de M. du Maine don de tout cela durant les troubles , le roi donna encore à Hauterive , par le soixante-dix-neuvième article du même édit , une pension de mille écus sur l'épargne , pour demeurer ordinairement auprès de la personne du duc de Joyeuse , & l'assister de son conseil. Le baron d'Hauterive avoit été député à la cour par les états de Languedoc du parti de Joyeuse , au sujet du traité de paix. Etant revenu à Toulouse , les états , qui s'assembloient dans le réfectoire des augustins de cette ville , tinrent une nouvelle séance le 12. Mars , où l'évêque de Lodeve fit un discours , & déclara , qu'en conséquence de la paix qu'on venoit de conclure , on pourroit en sûreté de conscience reconnoître le roi Henri IV. Ce que toute l'assemblée fit , après qu'on eut lû la lettre de ce prince , & sa réponse aux articles du cahier qu'on lui avoit présenté. Hauterive assista , en qualité de baron de Couffoulens , aux

états du Languedoc, tenu à Beaucaire le 7. Novembre 1622. il ne pouvoit être seigneur d'Hauterive au diocèse de Castres, que par le mariage qu'il doit avoir contracté avec la fille de Sébastien de Hautpoul, seigneur d'Hauterive, qui étoit marié en 1547. avec Françoise de Voisins, fille de Maffre de Voisins, baron d'Ambres, & vicomte de Lautrec, & de Jeanne de Crussol-Florenfac. J'ignore comment il fut baron de Couffoulens. Il eut pour fils Rostaing-Louis de Cairès, seigneur d'Hauterive, baron de Couffoulens, qui entra aux états de Languedoc comme baron en 1633. & 1641. étant député à la cour, il y mourut, & les états lui firent faire un service le 13. Février 1643. il avoit épousé Madeleine d'Anceune, fille de Rostaing d'Anceune, seigneur de Caderouille, baron du Thor, & de Madeleine de Tournon, & en avoit eu Madeleine de Cairès, dame de Couffoulens, Hauterive, Pont de Lar, Hautpoul, Mazamet, qui épousa au château d'Hauterive le 2. Juin 1646. Marc de Calvière, conseiller au parlement de Toulouse, mort le 18. Juin 1652. Louis de Cairès, dit d'Entraigues, étoit second fils d'Antoine de Cairès, seigneur d'Entraigues en Vivarais, & de Jeanne d'Oraison; il avoit un frere aîné, Antoine de Cairès, seigneur d'Entraigues, qui avoit épousé Marie de Quellenec, laquelle se remaria le 21. Juin 1579. avec Geoffroy-Astorg-Adelbert, seigneur de Peyre mort en 1608. & elle en 1616. ayant eu un fils unique, Jacques de Peyre, marié en Septembre 1607. avec Marguerite du Fau, dame d'Aubaïs & du Caila, veuve de Balthasar de Balthi, seigneur de saint Estève. Jacques de Peyre fut tué à Aubais le 14. Juin 1608. & tous les biens passèrent à Marguerite de Peyre, sa sœur, mariée dans la maison de Solages. Antoine de Cairès étoit fils d'Antoine de Cairès, seigneur d'Entraigues, de la Champ, de Sœaures, de Chinell, & d'Aspres, demeurant dans le château de la Bastide d'Entraigues, en Vivarais, & qui épousa en 1559. Jeanne d'Oraison, fille d'Antoine-Honoré, seigneur d'O-

raison, en Provence, & de Catherine de Clermont-Lodeve.

Page 4. ligne 32. La Balme & les granges d'alentour, où ceux de Peyre mirent le feu le 8. Août 1586. ] La Balme étoit le château de la Baume, dont le comte de Peyre-Grolée, mort en Avril 1720. avoit fort augmenté les bâtimens, & en avoit fourni un gros château, où il habitoit.

4 32. Saint Vidal, auquel Joyeuse remit Malziou le 9. Août. ] Antoine de la Tour, baron de saint Vidal, au diocèse du Puy, & de Senaret, l'un des sept barons de tour aux états de Languedoc, comte de Monferand, vicomte de Beaufort, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, & gouverneur des pays de Gevaudan & de Velay, épousa Claire de saint Point, remariée à Marcellin, seigneur de Hautvilar, & fille de Guillaume, seigneur de saint Point, au diocèse de Macon, & d'Antoinette de la Forêt; il n'eut qu'une fille unique, Claire de la Tour, qui mourut en 1636. & avoit épousé le premier Août 1582. Claude de Rochefort, baron d'Ally, de Jozeran, de Longuilles, d'Orcet, qui fut assassiné en 1604. Ils furent les quatrièmes ayeuls de Jacques de Rochefort de saint Vidal, né le 9. Novembre 1723. marié le 22. Février 1747. avec Claire-Françoise de Grassi, fille de François, seigneur de la Caille, de la Cluzele, & de la Forestiere, en Dauphiné, & de Marguerite Coquelar - Prefosse.

4-40. Saint Cheli, que nous disons saint Gilles, où Joyeuse étoit décampé de devant Malziou, coucha le 10. Août. ] Saint Cheli d'Apchier, pour le distinguer de saint Cheli de Tarn, est une paroisse du diocèse de Mende, de quatre cents cinquante feux, & de l'archiprêtré de Javoulx.

5-8. Marueges, assiégée par Joyeuse le 12. Août 1586. La place fut investie le 13. Le lundi 18. les batteries tirent contre la place; le mardi la contrescarpe fut gagnée; le jeudi 21. douze pièces en trois batteries tirèrent depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heu-



res du soir ; à dix heures de nuit , la Roche , qui commandoit dans la ville , convint avec le marquis de Canillac de venir à composition. Le vendredi 22. Rhodes & Barau , combls de Marueges , vinrent ; & conclurent avec Joyeuse qu'ils sortiroient tous , les vies sauvées , avec l'épée , & les capitaines avec leurs autres armes. ] Saint Auban , dans ses mémoires crie fort contre la Roche , & prétend qu'il pouvoit se défendre beaucoup mieux ; mais il vouloit sauver son argent & ses effets.

*Page 5. ligne 30.* Rosilles , jeune gentilhomme de la maison de Joyeuse , & Merargues , blessés à la prise de la contrescarpe de Marueges le 13. Août 1586. ] Rosilles étoit parent de Joyeuse , comme petit-fils de François , seigneur de Rosilles & de Loras , que l'on a estropié dans l'histoire des grands officiers en Orlac , & d'Anne de Joyeuse , fille de Guillaume , vicomte de Joyeuse , & d'Anne de Balzac. On dit que Rosilles fut tué à la bataille de Coutras le 20. Octobre 1587. Je n'ai pas pu trouver la position de Rosilles , qui doit être recherchée , puisque le seigneur de ce lieu a une place dans l'histoire. Alix de Rosilles , dame de Loras , épousa Louis de Cluzel : Claude-Guillermine de Cluzel , leur fille , dame de Loras , épousa le premier Août 1624. Charles Ignace de la Rochefoucauld , comte d'Omeirac.

5-41. La Canourgue , où l'on disoit que le secours des protestans s'assembloit pour faire lever le siège de Marueges. Joyeuse l'envoya reconnoître par le marquis de Canillac & son frere , le grand-prieur de Toulouse. La Canourgue est une paroisse de trois cents trente six feux , du diocèse de Mende , & de l'archiprêtré de Barjac ; la peste y parut le 27. Novembre 1720. & y dura jusques au 27. Mai 1722. De seize cents trente-trois personnes qui étoient dans cette paroisse ou dans les hameaux qui la composent , il en périt neuf cents quarante-cinq. La peste avoit commencé le 24. Novembre 1720. dans le village de Courrejac , de la paroisse de Salmont. On a dressé une carte manuf-

crité des environs de la Canourgue & de Courrejac , qui y sont bien détaillés : mais le marquisat de Canillac n'y est pas si bien représenté que dans les notes.

6-5. Courtenai & Pied-du-Fou , dont les régimens joignirent Joyeuse , qui assiégeoit Marueges le jeudi 14. Août 1586. ] Jacques de Courtenai , seigneur de Chevillon , commanda à l'âge de vingt-un ans un régiment d'infanterie au siège d'Illoire en 1577. fut blessé dangereusement à la tête à celui de la Fere en 1580. Henri III. lui donna ensuite une des charges de gentilshommes de sa chambre. Il mourut , sans être marié , le 8. Janvier 1617. & fut enterré dans l'église de l'abbaye de Fontaine-Jean , sous un tombeau de marbre , que son frere , Jean de Courtenai , seigneur de Chevillon , lui fit ériger en 1658. il étoit second fils de Guillaume de Courtenai , seigneur de Chevillon , de Frauville , de Prenoy , & de Brian , mort le 21. Mai 1592. & enterré dans l'église de Chevillon , près son pere , & de Marguerite Fretel - Bezonbozoches. Courtenai est un bourg & château du diocèse de Sens , chef-lieu d'un doyenné , ayant au nord la riviere d'Ouaine , au sud-ouest de Sens : longitude 20. d. 44. m. latitude 48. d. 2. m. Chevillon est aussi une paroisse du diocèse de Sens , dans le doyenné de Courtenai , au sud de la riviere de Chanteraine , qui est formée par deux étangs , qui ne sont pas éloignés d'une lieue de ce lieu , qui est au sud-sud-ouest de Sens , à l'ouest-sud-ouest de Joigny , & au sud-est de Courtenai. Pui-du-Fou , qui mena son régiment à Joyeuse le 14. Août 1586. pouvoit être Gilbert , seigneur du Pui-du-Fou , qui mourut avant le 23. Mai 1601. que Philippe de Châteaubriant , dame de Champagne , & de Pescheré , sa veuve , se remaria avec Henri de Bauves , baron de Contenant. Pui-du-Fou est un château , sur une hauteur , dans le diocèse de la Rochelle , sur la liziere de celui de Luçon , entre le lieu de Chambertaut , au nord-ouest & celui des Epoisses , à l'est-sud-ouest. Le lieu des Epoisses a deux



cents cinquante feux , & est dans l'élection de Mauleon. Pui-du-Fou , dont la longitude est 16. d. 39. m. & la latitude 46. d. 55. m. est à quatre lieues à l'ouest de Mauleon , & un peu plus au nord de Réaumur. Réaumur avoit donné son nom à René - Antoine Ferchault , de l'académie des sciences , si connu & si estimé par ses recherches sur l'histoire naturelle , & qui mourut dans une de ses terres en Normandie le 18. Octobre 1757. âgé de soixante & seize ans.

*Pag. 6. lign. 26.* Une enseigne faite d'une chappe d'église , prise à une tour de Marueges le mardi 19. Août 1586. ] Les traducteurs de M. de Thou ont jugé à propos ( tom. IX. pag. 602. ) de changer cette enseigne en étendart , & d'ajouter qu'on disoit qu'il avoit été fait d'un habit sacerdotal.

6-34. Le marquis de Canillac , auquel la Roche , qui commandoit dans Marueges , demanda un accord le jeudi 21. Août 1586. à dix heures du soir. La capitulation fut conclue le lendemain. ] Le marquis de Canillac étoit Jean de Beaufort , comte d'Alais , vicomte de Valerne , tué devant le château de saint Ouen , en Touraine , le 29. Avril 1589. servant dans l'armée du duc de Mayenne. Il fut le trisayeul de Philippe de Beaufort , marquis de Canillac , comte de saint Ciergues , colonel du régiment de Rouergue , brigadier des armées du roi , l'un des trois lieutenans généraux du Languedoc , mort à Paris le 29. Janvier 1725. âgé de cinquante - cinq ans & quelques mois , sans alliance , & le dernier de sa branche. Le marquisat de Canillac fut vendu le 26. Septembre 1731. par les commissaires nommés par le roi , en exécution du jugement du 5. Septembre 1727. pour deux cents cinquante-six mille livres , les quatre villages de Malvesi , Miegeriviere , la Ferriere , & les Clergues , dans le mandement de saint Laurent , où il y a un château , furent acquis par Antoine Rachas , procureur du roi au bailliage de Gevaudan : & le mandement de Canillac par Jean-Joseph Nogaret , avocat au parle-

ment de Toulouse , Jean-François Vidal & Etienne Galonnier , bourgeois du lieu de saint Laurent , & Anne Vedel , veuve de Jean Agret , bourgeois du lieu de Ciergues , qui avoient été les fermiers de Philippe de Beaufort , marquis de Canillac. La ville de saint Laurent fut acquise par Antoine Rachas , avec les trois paroisses de saint Laurent , Stables , & Bonneterre. Le mandement de saint Laurent est en Rouergue ; & celui de Canillac en Languedoc : mais les quatre villages qui étoient anciennement du mandement de Canillac , payent la taille en Languedoc , & sont dans le ressort de Nismes. Le mandement de Canillac est situé dans la paroisse de Canillac , & en partie dans les paroisses de Benassac , saint Germain de Teil , & l'Estables. Le bois de la Taillade est dans la paroisse d'Estables. Le château de Canillac , auquel les habitans devoient guet & garde , étoit abandonné depuis long-temps , en 1648. réduit en mâtures , & le guet transféré au château de saint Laurent. Le Lot sépare les quatre villages de la terre de saint Laurent. Les paroisses de saint Laurent & de Bonneterre s'étendent dans la terre de la Roque-Valsergues , qui appartient au roi. Le marquis du Pui-saint Guilmier succéda aux biens du marquis de Canillac. L'entrée de la terre de Canillac aux états de Languedoc de huit en huit ans , fut achetée par le marquis de Morangiés , lieutenant général des armées du roi , & mise sur la terre de saint Alban.

6-39. Saugeac , donné en otage aux assiégés de Marueges le 21. Août 1586. Les assiégés l'avoient demandé. ] Saugeac est un nom estropié , au lieu de Siougeac. C'étoit Jean de Lastic , seigneur de Siougeac , de Neufeglise , de la Tremoliere , d'Aleuze , & du Buifson , capitaine de cavalerie en 1547. commandant deux cents arquebusiers dans le fort & citadelle de Marueges , par commission du premier Septembre de la même année ; il étoit en 1607. l'un des gentilshommes ou écuyers d'honneur de la reine Marguerite : il testa le 24. Octobre 1610. & étoit mort

en 1611. Il avoit épousé le 28. Janvier 1575, Madeleine d'Espinal, fille de Pierre d'Espinal & de Jeanne de Leaucoing. Ils furent les bisayeuls de François de Lastic, comte de Siougeac, seigneur de Tromoliere & de Buillon, né le 8. Novembre 1680. marié le 30. Août 1706. avec Marie de la Roche-Aymon, sœur de l'archevêque de Narbonne, & qui en eut Antoine de Lastic, évêque de Cominges, sacré le 9. Octobre 1740. Siougeac est une paroisse du diocèse & à une grande lieue au sud-ouest de saint Flour. Samson lui donne de longitude 23. d. 57. m. & de latitude 44. d. 36. m. François, marquis de Lastic, frere de l'évêque de Cominges, maréchal de camp, & lieutenant des gardes du corps, épousa Madeleine - Helene Camus de ~~Pompeurs~~, & en eut François de Lastic, comte de Lastic, capitaine de cavalerie au régiment de saint Jal, marié le 30. Avril 1755. avec Anne Charion de Menars. Jean de Lastic, frere puîné de Jean, seigneur de Siougeac, transigea avec lui le 2. Mars 1577. & resta le 23. Juin 1620. Il épousa le 18. Août 1568. Gabrielle Herail; & ils furent les trisayeuls de François de Lastic, évêque d'Uzès, sacré en 1729. devenu en 1737. évêque de Castres, où il mourut le 24. Mai 1752. âgé de cinquante-cinq ans, & eut pour successeur, Jean-Sébastien de Barral, sacré le 17. Décembre 1752. Jean-Claude de Lastic, marquis de saint Jal, frere aîné de l'évêque de Castres, épousa Marie-Marguerite de Bazin de Bezons, morte le 22. Mars 1722. & en eut deux filles, dont l'aînée, Louise-Jacqueline, épousa en Août 1741. Louis-Gilbert - Gaspard de la Queille de Châteaugai, comte

d'Amanzé, colonel du régiment de Nice, brigadier des armées du roi, mort à Paris le mercredi 3. Mai 1758.

Page 7. ligne 32. La Roche de Peire, estimée imprenable par son allée naturelle, assiégée par Joyeuse, qui fit monter les canons<sup>en</sup> batterie à force de bras. Le septième jour les assiégés se rendirent à sa merci. Le capitaine la Peire, qui y commandoit, & contre lequel il y avoit des plaintes infinies du pays, fut mis entre les mains de la justice de Mende, qui le fit ensuite exécuter. Les assiégés se rendirent le samedi 6. Septembre.

8-17. Le marquis de Resnel, Lavergne, Valon, & Hauterive, blessés devant Peire, contre lequel on tira deux mille deux cents coups de canon. On ne la devoit pas estimer moins forte que le château de Lusignan, à la prise duquel on tira plus de huit mille coups de canon. Le marquis de Resnel seroit-il Louis de Clermont d'Amboise, tué le 3. Novembre 1615. & fils d'Antoine, marquis de Resnel, tué à la S. Barthélemi le 24. Août 1572. Resnel est une paroisse de quatre-vingts feux, avec un château sur une hauteur, dans l'élection de Chaumont, & au nord-est de cette ville: long. 22. d. 57. m. 6. s. lat. 48. d. 13. m. 20. s. Valon, blessé devant Peire, auroit-il quelque affinité avec le comte de Valon, capitaine aux gardes, tué, volontaire, au combat de Sahai, en Bohême, au mois de Mai 1742. & son frere, officier aux gardes, tué dans un autre combat peu après. Cette famille s'éteignit par ces deux morts, & la terre de Valon, au diocèse de Viviers, fut ensuite acquise par le baron de la Gorce, du nom de Merle.



# TABLE CHRONOLOGIQUE

du voyage du duc de Joyeuse en Gevaudan.

1586.

L'Auvergne, le Velai, le Gevaudan, & le Rouergue, demandent à Henri III. le duc de Joyeuse, pour nettoyer leurs provinces des brigands & rebelles qui les désoloient.

Les villes maritimes de Normandie, infectées par les pirates Anglois & Hollandois, qui empêchoient leur commerce, & aucun navire marchand n'osant se mettre en mer, depuis le Havre-de-Grace jusques au pas de Calais, pressent le duc de Joyeuse de venir à leur secours, en qualité d'amiral & de gouverneur de Normandie.

Juin. Joyeuse préfère l'expédition du Gevaudan, quoique pleine de difficultés; & laisse la défense de la Normandie au commandeur de Chastes, son cousin & son lieutenant dans cette province.

10. Juillet. L'armée destinée contre le Gevaudan doit être assemblée à Moulins.

Joyeuse va prendre les bains de Bourbon-l'Archambaut, pour guérir une douleur qu'il avoit à la hanche.

Il apprend que Châtillon assiège Compeire, avec deux mille fantassins, trois cents chevaux, & trois canons. Il oublie sa sciatique, & ne pense qu'au secours de Compeire.

1. Août. Joyeuse arrive à Brioude avec les compagnies d'hommes d'armes de Lavardin & de Sipierre, de 50. maîtres chacune, & de 60. chevaux de sa maison.

2. Août. Il apprend la levée du siège de Compeire. Les Lansquenets arrivent, avec six canons que la ville du Pui lui fournissoit.

3. Août. Il envoie Lavardin avec sa compagnie, & quarante arquebusiers du capitaine Muz, commandés par le capitaine Chenard, son lieutenant; & Drugeac, qui commandoit cinq cents arquebusiers, investir Malzieu.

5. Août. Il part de Brioude, & couche à Langeac.

6. Août. Il se fait suivre par son artillerie, arrive devant Malzieu, & le reconnoît. Hauterive & Valon, capitaines chacun d'un régiment de pied, veulent persuader à la garnison de Malzieu de se rendre.

Joyeuse ne veut les recevoir qu'à discrétion.

7. Août. La garnison de Malzieu tire jusqu'à neuf heures du matin: elle apperçoit que le canon approche, & demande à parlementer avec Lavardin. La Garde & l'Escure remettent les clefs de Malzieu au duc de Joyeuse, qui, de cent cinquante hommes, dont la garnison étoit composée, & qui avoient désolé tous les environs, en fait pendre sept.

8. Août. Ceux de Peire mettent le feu à la Balme & aux granges d'alentour.

10. Joyeuse remet Malzieu à saint Vidal, qui y laisse Villeneuve, son lieutenant. Il va coucher à S. Cheli.

Il envoie reconnoître Peire, & ses troupes sont repoussées avec perte.

12. Août. Joyeuse va assiéger Marueges.

13. Août. Mille arquebusiers, & cent cinquante chevaux, qui composoient toute l'armée de Joyeuse, commencent le siège de Marueges: la garnison fait une sortie: le capitaine Muz, qui commandoit les arquebusiers à cheval de la garde du duc, Rosilles, jeune gentilhomme de la maison de Joyeuse, Merargues, la Bastide, la Roque, Bider, sont blessés; Charnieres, lieutenant de Bider, est tué; la garnison est repoussée; & la contrescarpe reste aux aliégeans, qui se logent près du fossé.

Joyeuse envoie le marquis de Canillac & le grand-prieur de Toulouse, son



frere, vers la Canourgue, pour obliger le secours qui vouloit faire lever le siège de Marueges de se retirer; ce qui réussit d'abord.

Jeudi 14. Août. Deux mille Lansquenets arrivent avec les deux régimens de Courtenai & de Pié-du-Fou. On surprend des lettres de la garnison, qui marquoient ne rien craindre; & on les remet à l'évêque de Mende.

Lundi 18. Août. Joyeuse va reconnoître, au quartier de Courtenai, un lieu propre à y placer quatre pièces d'artillerie. La garnison tire sur sa troupe, & place un mousquet, dont un éclat blessa Joyeuse au-dessus de l'oreille, près de la tempe gauche; mais il en fut quitte pour deux jours de fièvre.

Mardi 19. Août. Les quatre canons de Paris abbatent les défenses. Un soldat enleve pendant la nuit une enseigne, faite d'une chappe d'église, & la porte à Joyeuse, qui lui fait donner cent écus. La contrescarpe est gagnée, & le portail de la ville battu.

Jeudi 21. Août. Douze canons, partagés en trois batteries, tirent depuis dix heures du matin jusqu'à cinq du soir; la Roche, qui commandoit dans la ville, propose au marquis de Canillac, à dix heures de nuit, de capituler. Joyeuse accepte la proposition avec plaisir, & donne pour ôtage à la garnison Saugeac, qu'elle avoit demandé.

Vendredi 22. Août. Rodes & Barrau, consuls de Marueges, sortent pour capituler; on convient que la garnison sortiroit vie sauve, avec l'épée, & les capitaines avec leurs autres armes. Ils sortent à deux heures: Joyeuse les fait conduire par le marquis de Canillac; quelques gentilhommes, de la compagnie de ce marquis, maltraitent la garnison, & sont suivis par les Lansquenets. Joyeuse y accourt, arrête le désordre avec beaucoup de peine, en fait punir les auteurs, & témoigne tout le chagrin qu'il en a. Marueges est abandonné au pillage, en partie pour satisfaire le soldat, qui avoit manqué de pain & de vivres.

Joyeuse fait la revue de son armée, & trouve qu'il a trois à quatre mille arquebusiers François, douze à quinze cents Lansquenets, & quatre à cinq cents chevaux, tant des ordonnances que volontaires.

1. 2. & 3. Septembre. Joyeuse, secondé par Lavardin, son maréchal de camp; fait conduire son artillerie, malgré des chemins très-difficiles, & dans un pays montagneux & pierreux; & il place la batterie devant la Roche de Peire, que son assiette naturelle faisoit regarder comme imprenable.

Jeudi 4. Septembre. L'artillerie joue contre le bas de la forteresse, que les soldats abandonnent, quoique ce fût le plus fort d'artifice. Ils craignent que le canon ne rompe un escalier de bois, le seul par où ils pussent monter au donjon sur la haute roche. Les assiégeans entrent dans le bas, & se logent au pied du roc.

Samedi 6. Septembre. L'artillerie ayant foudroyé le terre-plain & les murailles du haut, la garnison propose de se rendre; mais Joyeuse ne veut la recevoir qu'à merci. Le capitaine la Peire, qui y commandoit cent vingt hommes, & contre lequel il y avoit des plaintes infinies, est livré à la justice, & exécuté. Le marquis de Resnel, la Vergne, Valon, & Hauterive sont blessés devant ce château, contre lequel on tira deux mille deux cents coups de canon. Lusignan en avoit essuyé huit mille, Malzieu six cents, Marueges douze cents.

#### *Sièges,*

30. Juillet 1586. Châtillon leve le siège de Compeire, qu'il avoit commencé le 5. du même mois.

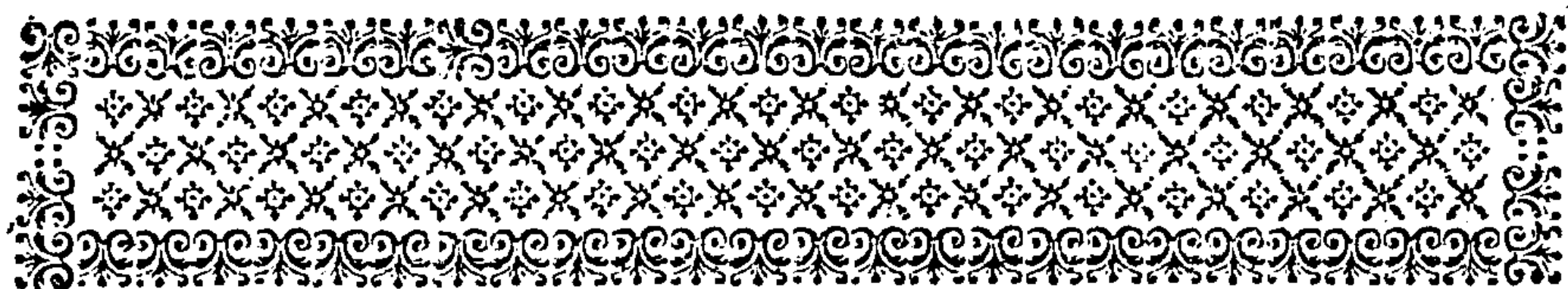
7. Août. Malzieu, rendu par la Garde & l'Escure à l'amiral de Joyeuse, qui l'avoit fait investir la veille.

22. Rodes & Barrau, consuls de Marueges, conviennent avec Joyeuse de la capitulation de cette ville, que la Roche, qui en commandoit la garnison, avoit offert de rendre la veille à dix heures du soir. Elle étoit assiégée depuis le 13. & tint ainsi dix jours.

6. Septembre. La Roche de Peire rendue par le capitaine la Peire à discrétion à Joyeuse, qui l'assiégeoit depuis le premier du mois, & qui fit tirer contre cette place 2200. coups de canon.

On ne trouve dans le voyage de Joyeuse que les quatre sièges de Compeire, de Malzieu, de Marueges, & de la Roche de Peire.





# PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE FRANCE.



*MEMOIRES sur les guerres civiles du haut Vivarais.*

---

## AVERTISSEMENT.

SI Achille Gamon, avocat d'Annonai, n'avoit pas eû l'attention de ramasser les événemens arrivés de son tems à Annonai sa patrie, & aux environs, & d'en détailler les circonstances; nous serions aujourd'hui privés d'une relation intéressante, où sont rapportés plusieurs faits inconnus aux autres historiens ainsi qu'à M. de Thou, qui s'étoit pourtant donné des soins extraordinaires pour connoître tout ce qui s'étoit passé de son temps, & le faire passer à la postérité. Gamon a écrit l'histoire de sa patrie depuis l'an 1558. jusqu'en 1576. & un détail de la peste de 1585. & de 1586. Ses mémoires sont suivis d'une description géographique du Vivarais, qui est d'autant plus curieuse que personne ne s'étoit avisé jusqu'à présent de faire connoître le pais. On a l'obligation de ce mémoire à D. Vaissète, auteur de l'histoire de Languedoc; les notes que l'on y a jointes feront connoître les personnes & les lieux dont parlent ces mémoires; & la table chronologique fera voir d'un coup d'œil tous les événemens qui y sont rapportés.

---

*Mémoires sur les guerres civiles du haut Vivarais.*

AN. 1558.

L'An 1558. le 27. Décembre, furent élus consuls d'Annonai, Achilles Gamon, avocat, & André Marclan, pour les deux années suivantes 1559. & 1560. C'est dans celle-ci que commencerent les troubles & les émotions au sujet de la religion. La compagnie des gendarmes du comte de Villars, lieutenant du gouverneur en Languedoc, fut envoyée en garnison à Annonai, d'où elle délogea bien-tôt par ordre de Marillac, abbé de Thiers.

AN. 1559.

Il y eut deux assemblées des états de Languedoc, tenues l'une à Beaucaire, au mois d'Octobre 1559. & l'autre à Montpellier, au mois de Mars 1560. où les états furent extraordinairement assemblés, après l'assemblée générale de ceux de tout le royaume, tenue à Orleans au commencement du règne de Charles IX.

AN. 1560.

Le sujet de ces assemblées étoit l'aquit des dettes du roi, qu'on disoit monter à plus de 42. millions, & dont le clergé de France offroit d'aquiter dix-sept. Cette offre fut proposée dans l'assemblée, & approuvée de la noblesse; mais Terlon, avocat & capitoul de Toulouse, qui portoit la parole au nom du tiers état, dit que l'expédient le plus prompt étoit de prendre tout le temporel de l'église, en réservant aux bénéficiers les maisons & les terres adjacentes de leurs bénéfices, & une pension équivalente aux revenus de ces derniers, que le roi leur assigneroit sur les bonnes villes du royaume. Cette proposition fut vivement rejetée par l'évêque d'Uzez, aussi bien que les plaintes que Chabot, avocat de Nismes, à qui l'audience fut d'abord refusée, & ensuite accordée à cause des clameurs & des murmures du peuple, fit à l'assemblée contre les ecclésiastiques, sur lesquels il requit qu'on fit tomber les charges de la province, pour les dédommager des maux qu'ils en avoient reçus, & soulager le peuple; ajoutant à ces plaintes & au portrait qu'il fit de l'ignorance & de la corruption des mœurs des prêtres, la demande qu'elles fussent inferées dans le cayer des états, pour être présentées au roi avec la signature de trente syndicats favorables à la religion reformée, dont Crussol, duc d'Uzez, se chargea au refus des états. Ledit Chabot étant sorti de la salle, tout le peuple, dont il étoit attendu, se retira sans bruit.

La crainte d'exciter une sédition parmi le peuple, empêcha les prélats, les barons, & les autres, qui composoient l'assemblée des états, de faire arrêter cet avocat: ils vouloient le faire punir comme un perturbateur du repos public. Leurs sentimens étoient d'ailleurs si partagés sur la religion, ils se deshoient tellement les uns des autres, que personne n'osa proposer sa punition. Un air de réforme, dont les prédicateurs de la nou-

velle religion faisoient voir la nécessité, séduisoit les uns ; la liberté qu'elle favorisoit, corrompoit les autres ; & dans l'incertitude, ou pour mieux dire, l'ignorance de la religion catholique & de la religion reformée, où on étoit, on ne sçavoit à quelle des deux on devoit s'attacher, & quels pasteurs il falloit suivre. La nouvelle religion fit en peu de temps des progrès étonnans dans la ville d'Annonai & dans tous les autres lieux voisins, d'où elle se communiqua, & se répandit de l'un à l'autre. Quelques-uns touchés du discours de l'avocat, dont nous avons parlé, devinrent protestans ; leur exemple en entraîna d'autres ; & le nombre de ceux qui les suivirent, s'accrut tellement, & leur parti devint si supérieur à celui des catholiques, qu'ils abbattirent pendant la nuit du 6. de Mars 1561. toutes les croix de la ville, du fauxbourg, & des lieux circonvoisins.

AN. 1560.

Le 15. suivant, les autels furent renversés, les images brisées & brûlées dans les églises, & la nouvelle religion prêchée dans les places publiques.

AN. 1561.

Le massacre de Vassy donna lieu aux premiers troubles au sujet de la religion. Ceux de la nouvelle, plus forts que ceux de l'ancienne, s'emparèrent des villes de Lyon, de Tournon, de Romans, de Valence, & d'Annonai, sans trouble ni sédition, au mois de Mai de l'an 1562. Le sacrifice de la messe fut suspendu, & comme interdit ; on bâtit des temples ; on apella les ministres Pierre Railhet & Pierre Boullod ; & on fit l'exercice public de la nouvelle religion. Quoique la ville d'Annonai fût sous les ordres des consuls, Pierre Gueron, sieur de Prost, y fut appelé de Lyon pour en prendre le commandement.

AN. 1562.

Le 27. de Juillet, les religionnaires enleverent pendant la nuit les ornemens, les vases sacrés, l'argenterie, & les saintes reliques. Ce qui irrita extrêmement les catholiques de cette ville tous leurs voisins, & en particulier le baron de S. Vidal, l'évêque du Pui, & plusieurs autres seigneurs, qui menacerent de les aller assiéger pour les en punir.

Les consuls craignant de ne pouvoir pas garder leur ville, ni contenir les habitans à cause de la diversité des sentimens sur la religion, y appellerent Sarras, François de Buiffon, nouveau protestant, & lui en donnerent le commandement, sous le bon plaisir & la commission du baron des Adrets. Ce commandant maltraita les gentilshommes voisins, & vexa les catholiques.

Sur la fin d'Octobre 1562. ledit de Sarras, sous une prétendue commission du baron des Adrets, fit armer environ cent quarante artisans ou laboureurs d'Annonai, avec lesquels il surprit S. Estienne en Forez, dont après avoir enlevé les armes, & fait un butin considerable, il fut chassé au plus vite par les habitans des lieux voisins, avec perte de tous ceux qu'il avoit emmenés d'Annonai, & défait avec le reste de ses troupes.

Le bruit de cette défaite, où le frere de Sarras fut dangereusement

AN. 1562.

blancé & fait prisonnier, découragea la plûpart des habitans d'Annonai ; qui se voyant sans armes & sans secours, abandonnerent la ville, & se retirèrent ailleurs.

Quatre jours après, sçavoir le dernier Octobre 1562. S. Chamond accompagné de douze à quinze cents hommes, s'étant présenté devant la ville d'Annonai par ordre du duc de Nemours, somma la ville de se rendre au nom de ce seigneur, & de se soumettre à l'obéissance du roi ; ce qu'ils refuserent d'abord, quoique dénués de tout secours ; jusqu'à ce qu'ayant sauvé les ministres Railhet & Boullod, & fait conduire en lieu de sûreté, ils capitulerent avec S. Chamond, qui après avoir fait bruler une partie du pont de Deome, & abatre le mur près du pont de Valgella, entra dans la ville avec ses troupes, passa au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva sous les armes, fit précipiter ceux qu'il trouva dans les tours, épargna les catholiques retirés chez du Peloux & Jarnieu ; & après avoir fait bruler ou renverser les tours, & permis le sacagement de la ville, se retira avec ses troupes, & alla joindre le duc de Nemours qui campoit devant Vienne, dont il s'étoit rendu le maître, & arrêter les désordres que le baron des Adrets faisoit aux environs de cette ville ; il mit en garnison Jarnieu dans le château des célestins de Colombier-le-cardinal, peu éloigné de la ville d'Annonai.

Pendant le pillage d'Annonai, le chevalier d'Apchon faisoit de son côté piller par ses hommes les lieux voisins, où les religionnaires s'étoient fortifiés.

La retraite de S. Chamond donna lieu à Pierre Peichon, successeur de pierre Fourel ; & aux deux consuls qui s'étoient retirés à Tournon & à Valence, d'appeller les chefs des religionnaires pour s'en saisir de nouveau ; ce qui fut exécuté en vertu d'une délibération prise dans une assemblée tenue à Bais : & le comte de Crussol, chef des églises protestantes de Languedoc, sous l'obéissance de Dieu & du roi, en donna la commission à S. Martin, son lieutenant au pays de Vivarais, lequel y entra sans résistance le 28. Décembre 1562. avec quatre cents hommes de pied ou de cheval, en fit aussi réparer les murailles, & tâcha de la mettre en état de deffense. Après son entrée dans Annonai, ledit de S. Martin somma, mais inutilement, le château des peres celestins de Colombier.

Le duc de Nemours averti de la prise d'Annonai par les religionnaires, y envoya S. Chamond avec trois mille hommes assemblés du pays de Forez, pour la reprendre ; ce qu'il fit après deux jours de siège, que les habitans soutinrent malgré la retraite de S. Martin. La crainte des approches de l'armée fit sortir S. Martin, & se retirer à Tournon, sous prétexte d'aller chercher du secours ; mais privés de secours & de munitions de guerre, ils furent obligés de se rendre par capitulation le 11. Janvier 1563. dont les conditions furent, 1°. Que les troupes étrangères.

AN. 1563.



fortiroient avec leurs armes & leurs chevaux, & que sans emporter leurs enseignes, ils pourroient se retirer où bon leur sembleroit. 2°. Que la ville ne feroit pas donnée au pillage. 3°. Qu'on ne feroit aucun préjudice aux habitans. 4°. Qu'il feroit libre à ces derniers de se retirer au château, s'ils vouloient, & leurs femmes avec leurs enfans dans les maisons de Jarnieu & du Peloux. 5°. Que l'infanterie n'entreroit point dans la ville. 6°. Que la cavalerie n'y logeroit qu'une après-dinée, pour y prendre quelques rafraîchissemens. Ce fut sous cette capitulation, qui fut reçue par une pauvre femme qui servit de trompette, que les habitans ouvrirent les portes à S. Chamond; mais nonobstant ces conditions, après avoir fait passer au fil de l'épée tous les habitans qui fortoient avec la garnison, il fit suivre & charger celle-ci par le chevalier d'Apchon, qui ayant été vivement repoussé par le capitaine Montgros, fit piller & tuer tous les religionnaires qu'il rencontra sur son passage.

AN. 1563.

S. Chamond fit entrer son infanterie & sa cavalerie dans la ville d'Annonai, où le fer & le feu furent également employés, & où le soldat exerça toutes les fureurs de la guerre, jusqu'à précipiter du haut des tours quelques habitans & officiers de la ville, qui avoient été les plus seditieux & les plus rebelles; plusieurs catholiques eurent le même sort que les religionnaires; & il n'y eut de sauvés que ceux qui se retirèrent chez des gentilshommes voisins, ou qui s'allèrent cacher dans les bois; le pillage dura cinq jours.

Le 14. du même mois, S. Chamond, après avoir fait brûler les portes d'Annonai, démanteler les tours, & raser les murailles de la ville jusqu'aux fondemens, se retire à Boulieu, voisin & dependant d'Annonai, où les religionnaires qui l'habitoient, ne furent pas mieux traités que ceux de cette dernière ville.

Le 14. de Mars de l'an 1563. le roi fit publier un édit de pacification, qui donna à chacun la liberté de conscience avec le libre exercice de la religion réformée en certaines villes des bailliages, sénéchaussées, & gouvernemens, & en celles, où elle avoit été exercée jusqu'au 7. dudit mois; ce qui commença à rétablir les religionnaires, auxquels on donna la ville d'Annonai pour la sénéchaussée de Beaucaire & de Nîmes. Ce fut en vertu des lettres patentes du roi du 20. d'Août 1564. que le baillif royal d'Annonai leur assigna dans le fauxbourg de la Reclusière, la maison de Gonnet Merle, pour l'exercice de leur religion, où le ministre Railhet fit le prêché, jusqu'au temps des nouveaux troubles. Ces lettres patentes furent suivies de l'exemption des tailles & impositions, que le roi accorda pour un an à la ville & baronnie d'Annonai.

AN. 1564.

Le jour de S. Michel, 29. Septembre 1567. on prit les armes une seconde fois dans le royaume, au sujet de la religion. Les religionnaires

AN. 1567.

AN. 1567.

se faisirent des villes de Vienne, de Valence, & se feroient rendus maîtres de plusieurs autres, si la saison leur eût été plus favorable.

Les habitans d'Annonai de l'une & de l'autre religion, voyant la guerre s'allumer dans tout le royaume, convinrent entr'eux de vivre en paix les uns avec les autres sous l'obeissance du roi, & la soumission à ses édits. Cette paix dura jusqu'au second édit de pacification du 23. Mars 1568.

AN. 1568.

Dans ce même temps, le bruit s'étant répandu que l'édit de pacification n'auroit pas lieu, deux jeunes gentilshommes cadets de la maison de Condamine & Bayar, soutenus d'une vingtaine de soldats, se faisirent en Juillet 1568. de la ville d'Annonai, & mirent aussi-tôt des gardes aux portes, en faisant entendre aux habitans, qu'ils devoient être joints incessamment par 500. hommes commandés par la Condamine & Bayar; mais ceux d'Annonai s'étant aperçus de leur ruse, les forcèrent de sortir de la ville, & les poursuivirent, sous le commandement de Jarnieu, baillif d'Annonai.

Au commencement du mois de Septembre 1568. les seigneurs de S. Romain, de la maison de S. Chamond, qui fut archevêque d'Aix, de Virieu, & de Changy, à la tête de 700. hommes de Daupiné ayant pris les armes en faveur des religionnaires, s'avancerent vers la ville d'Annonai, s'en rendirent les maîtres, & y séjournèrent pendant huit jours; ils y firent entrer, contre la foi du traité, 800. hommes, brûlerent les bâtimens & l'église des cordeliers, firent abattre celle de la paroisse, rompirent & vendirent les cloches de la ville, & huit jours après se retirèrent par les montagnes du côté du Poitou avec plus de 200. habitans de la ville, qui avoient favorisé leur entrée & tous leurs désordres.

Le 12. du même mois 1568. sur les 10. heures du soir, les espions d'Annonai ayant rapporté que S. Chamond, frere aîné dudit S. Romain, étoit en marche pour s'y rendre, à dessein de la raser, parce qu'elle étoit la retraite des religionnaires qui s'assembloient en armes, & qu'il conduisoit avec lui les compagnies des gendarmes du senechal de Lyon, du seigneur d'Urfé, baillif de Forez, & du chevalier d'Apchon, & qu'il étoit suivi d'un grand nombre d'argoletz, commandés par S. Priest, & quelques compagnies de pied, levées dans le Forez, sous la conduite des capitaines le Blanc, Fourel, & Clair Imbert, tous les protestans, & surtout ceux qui avoient favorisé les derniers désordres, se mirent en fuite, & se retirèrent partie chez les gentilshommes voisins, & partie dans les villages ou dans les bois des environs.

Le lundi 13. S. Chamond entra dans Annonai qu'il trouva ouvert, & abandonné de presque tous ses habitans, & alla ensuite loger chez les celestins de Colombier, d'où le jeudi suivant, il prit la route de

Tournon avec ses troupes, pour deffendre le passage du Rhône aux ennemis ; mais ceux-ci plus diligens, le forcerent de retourner à Annonai ; d'où après un pillage affreux, des exactions & des violences horribles, & avoir mis le feu aux quatre coins, il alla le lendemain dans le Forez & le Velai.

AN. 1568.

Avant sa sortie d'Annonai, il tenta de surprendre les religionnaires, qui s'étoient réfugiés en grand nombre & avec leurs effets dans les châteaux & villages voisins ; mais la Tour-Maubourg l'ayant prévenu, rendit sa tentative inutile.

A peine S. Chamond fut arrivé en Velai, qu'il envoya trois compagnies de ses troupes à Annonai, qui fut pillé, saccagé, & rançonné pour la cinquième fois le 24. Septembre 1568.

Pendant ce temps-là, les troupes de S. Romain & de Virieu s'étant jointes à celles d'Acier, frere du comte de Crussol, se rendirent par le Gevaudan dans les provinces de Guienne, de Xaintonge, & du Poitou, où la guerre étoit ouverte, & où il y eut deux camps pendant tout l'hiver, qui fut très-rude, commandés, l'un par Monsieur, frere du roi, & l'autre par le prince de Condé.

Le duc d'Anjou, comte de Forez qu'il tenoit pour une partie de son apanage depuis la revolte du duc de Bourbon, comte de Forez, la ville d'Annonai lui appartenant en cette qualité, ayant appris que le capitaine Praulx s'étoit jetté dans la ville de Beaulieu par ordre de Joyeuse, qui pour son entretien & celui de ses troupes, lui avoit assigné une grosse somme à prendre sur la ville & baronnie d'Annonai, donna pour celle-ci des lettres de sauvegarde & d'exemption, qu'il fit signifier à la Tourete, commandant pour le roi dans le haut Vivarais ; & les habitans furent déchargés de la garnison dudit capitaine Praulx, à la place duquel il mit le capitaine la Garenne avec 40. auxquels il assigna 400. livres par mois sur la ville d'Annonai, ensuite sur le pays, & surtout sur les religionnaires & sur les biens confisqués de ceux qui s'étoient retirés, & portoient les armes contre les catholiques : ceux qui resterent dans la ville, furent privés de leurs charges, tant par l'édit du roi, que par arrêt du parlement de Toulouse ampliatif de celui qui fut publié au bailliage d'Annonai le 17. Fevrier 1569.

AN. 1569.

L'armée des princes de Navarre & de Condé en faveur des religionnaires s'étant ralliée après la deroute de Montcontour, sous la conduite de Gaspard de Coligni, amiral de France, courut quelques jours aux environs de Toulouse, & de là se rendit à Montpellier, à Nismes, ensuite dans le Vivarais, & séjourna environ 15. jours à Charmes, S. Peray & Chalançon, & quelques autres endroits ; d'où il passa en May 1570. à S. Etienne en Forez, & delà à la Charité, & Sancerre, commettant mille désordres dans leur passage & dans leur route.

+ elle

AN. 1570.

Suze s'étant mis en marche pour cotoyer cette armée & l'attaquer

AN. 1570.

aux environs de S. Didier en Velai avec 500. chevaux & 1500. hommes de pied, il la suivit jusqu'au bourg Argental & à S. Sauveur en Forez; mais il fut obligé de se retirer, & de repasser le Rhône, par la desertion d'une grande partie de ses troupes, qui craignoient qu'il ne voulût les ramener en Guienne, où elles avoient passé un mauvais quartier d'hiver.

L'édit de pacification, donné à S. Germain en Laye au mois d'Août 1570. fut publié au bailliage d'Annonai, & sa publication fit cesser d'abord la guerre & les hostilités de part & d'autre.

AN. 1572.

Deux ans après, le 24. Août 1572. le massacre furnommé de S. Barthelemy, fait à Paris, Orleans, Rouen, Meaux, Macon, Lyon, Romans, Valence, Toulouse, & dans les autres principales villes du royaume, jetta une si grande terreur sur les religionnaires d'Annonai, qu'au moindre bruit ou mouvement des catholiques, ils se mettoient en fuite sans être poursuivis de personne.

AN. 1573.

Environ Noël de l'an 1572. Henri de Montmorenci, seigneur de Dampville, maréchal de France, vint en Languedoc, avec la commission de lieutenant général pour le roi dans cette province, & celles de Lyonnais, Dauphiné, & Provence; en passant à Vienne, il donna le commandement de la ville & baronnie d'Annonai à Nicolas du Peloux, seigneur de Gourdan & de la Mote, chevalier de l'ordre du roi. Ce commandant fit publier la commission du duc de Montmorenci en Janvier 1573. qui portoit l'assurance de la liberté de conscience en faveur des religionnaires, pourvû qu'ils fussent tranquilles & soumis aux ordres du roi, à la reserve de ceux qui avoient commandé dans l'armée contre les catholiques. Ledit du Peloux déclara ensuite de bouche aux habitans d'Annonai, que l'intention du roi étoit qu'il n'y eût qu'une religion en France, & que tous ses sujets allassent à la messe; & après avoir fait lire les instructions & les ordres du roi à tous les gouverneurs sur cela, il commanda aux curés de tenir un registre de tous ceux qui iroient à la messe, & voudroient faire profession de la religion catholique & Romaine, & exhorta les habitans de se conformer aux ordres de sa majesté.

La memoire recente des châtimens passés fit que le dimanche suivant, la plûpart des protestans d'Annonai, & à leur exemple, ceux des villes & villages voisins, assisterent à la messe.

Du Peloux ayant mérité par sa sage & prudente conduite le commandement du haut Vivarais, se comporta avec tant de douceur & de moderation dans son gouvernement, qu'il contint tout le pays dans la paix & dans la soumission; mais sur l'avis qu'il eut qu'à l'occasion du massacre de la S. Barthelemi, les religionnaires d'Aubenas & de Privas avoient pris les armes, & qu'ils s'étoient emparés de nouveau de la ville de Dezaignes, aussi-bien que du château de Bozas, il fit réparer



réparer les breches des portes d'Annonai, & fortifier le château; il mit quelques troupes <sup>aux</sup> ~~au~~ dépens du pays dans le château de Quintenas, & envoya son frere Charles du Peloux, sieur des Colaux, pour commander dans la ville de Chalençon: celui-ci y fut bien-tôt après assiégué par les religionnaires, qui se jetterent & se retrancherent dans le fauxbourg; mais du Peloux ayant rassemblé quelques troupes, auxquelles plusieurs catholiques d'Annonai se joignirent, il attaqua le renfort qui venoit secourir les assiegeans, & l'obligea de se retirer avec perte & confusion.

Parmi ceux qui avoient pris les armes pour la religion, il y eut un jeune homme nommé Erard, du pays de Vernoux, qui ayant quitté la bazoche de Nismes, se mit à la tête de 80. hommes de son genie & de sa façon, avec lesquels, sous un guide d'Annonai, qui connoissoit le pays, il se jetta dans les tours du seigneur de Munas près d'Ardois & d'Oriol, qu'il fit réparer; de-là pour faire subsister sa troupe, il faisoit des courses sur les villages voisins, qu'il chargeoit d'exactions & de contributions, du Peloux l'ayant assiégué inutilement dans les tours de Munas & d'Oriol.

Au mois de Novembre 1573. suivant, les capitaines Roy & Tremolet, avec leurs troupes, se jetterent dans les maisons de Munas & Manoa, qu'ils pillerent, & dont ils emporterent tout ce que les villages voisins y avoient mis, comme dans un lieu de sûreté.

Le mois suivant fut remarquable par la treve qui fut traitée & conclue à Lotoire, paroisse de Quintenas, entre François de Barjac, seigneur de Pierregourde, commandant dans le Vivarais pour les religionnaires, & du Peloux. Selon cette treve, il fut dit que les garnisons des tours d'Oriol & desdites maisons de Munas, Manoa, & Lotoire, se retireroient; que Boffres seroit ouvert, & que Quintenas & quelques autres châteaux seroient rendus à leurs maîtres; & que moyennant cela, les religionnaires abandonneroient tous les forts du Vivarais, à la reserve de Dezaignes, & ne feroient pas la guerre dans le Vivarais. Ce traité fut conclu à Brogieu, paroisse de Roffieu, audit mois de Decembre 1573. suivant lequel les tours d'Oriol furent abandonnées, & ensuite abatuës. Quintenas, Lotoire, Manoa, & Munas furent rendus à leurs maîtres; Boffre fut abandonné; Chalançon fut épargné, & ne fut pas demantelé, à la priere de la dame de Tournon, Claude de la Tour de Turrenne, & de Hautvillars.

La guerre terminée dans le Vivarais, commença en Velay, où Pierregourde fit venir ses troupes au mois de Janvier 1574. Erard s'y rendit aussi avec les siennes, & se jetta dans la ville de Tence, qui avoit été demantelée, & la fortifia; il y fut ensuite assiégué, battu, fait prisonnier, & relâché. On raconte du susdit Erard, que curieux de sçavoir combien de temps pouvoit vivre un homme sans aucune nourriture, il laissa

AN. 1574.

mourir de faim plusieurs prisonniers, & que l'un d'eux vecut jusqu'au neuvième jour. Les religionnaires furent chassés des maisons ou forts dont ils s'étoient saisis, par S. Vidal, l'évêque du Pui, la Tour, Saussac, & autres gentilshommes; dans l'espace de cinq ou six mois reprenans les châteaux d'Espalli près du Pui, S. Quentin, Bellemonte, Bellecombe, & autres forts, au nombre de dix à douze; Baudisner se deffendit, parce qu'il avoit tenu & gardé depuis le commencement des troubles par le capitaine Vacherelles. Les protestants perdirent 4. ou 500. hommes en Velai.

Les états de Languedoc, tenus à Montpellier, ayant résolu de ne rien imposer sur le fait de la guerre, du Peloux voyant que le pays ne lui fournissoit pas de quoi la soutenir, se démit de son gouvernement sur la fin de Janvier de l'an 1574. laissa la ville d'Annonai à la garde des habitans, & le château à celle des Colaux, son frere; ce qui donna lieu aux habitans d'élire pour leur gouverneur André de Gurin, sieur de Matrè, gentilhomme; ils nommerent ensuite trois d'entr'eux pour la garde des portes de la ville, & bien-tôt après se chargerent de celle du château, avec la résolution de vivre en paix sous l'obéissance du roi, & de ne favoriser en aucune maniere les troubles, ni les differents partis.

Au mois de Mars de l'an 1574. Peraud, qui jusqu'alors avoit suivi du Peloux, soutenu de presque tous les soldats congédiés du château d'Annonai, & d'une cinquantaine de jeunes hommes de la ville & de la garnison du château de Bozas, s'empara de celui de la Barge & de Serrieres, mit garnison dans son château de Peraud sur le Rhône, & enleva une voiture de marchandises de Lyon pour la valeur de cent mille livres.

En 1574. les habitans de Preaulx & de S. Jure, à l'exemple de ceux d'Annonai, prirent le parti de se garder eux-mêmes contre les protestans; mais une compagnie de ces derniers ayant surpris l'église, où ils avoient porté tous leurs effets, furent pillés, aussi-bien que ceux de S. Jure, qui surpris par le capitaine Clavel dans l'église où ils s'étoient fortifiés, dans le temps même de la capitulation, furent presque tous ou tués ou blessés.

Montrond, de la maison d'Apchon, chevalier de l'ordre du roi, fut fait prisonnier par les soldats de Peraud, dans une sortie de son château de Luppé, qu'il fit pour les reconnoître, & tué le dernier Mars 1574. par un de ses sujets, qu'il avoit autrefois maltraité.

Le 6. Avril de la même année 1574. la ville de Malleval fut surprise par les soldats de Peraud, à la faveur d'une grosse pluye; ils y mirent garnison, brûlerent quelques maisons, & s'y fortifierent avec perte de la part des habitans; ils mirent aussi garnison dans le prieuré de Charnas.

Ces nouveaux troubles, qui annonçoient une nouvelle guerre dans le

Vivaraïs , furent cause que les habitans d'Annonai prirent de nouvelles résolutions de vivre en paix sous les édits du roi , s'unirent ensemble , & se promirent une fidélité mutuelle. Pierregourde , qui le lundi de paque 12. Avril 1574. avoit pris par composition le château de Quintenas , & y avoit mis garnison , les somma de recevoir l'exercice de la religion reformée , & d'en faire profession publique , comme aussi d'abatre la grande église de la place vieille , afin que personne ne s'en feroit ; ayant appris leur union , il ne les pressa plus.

D'un autre côté , Entragues , de la maison d'Urfé , gouverneur de Forez , & S. Chamond levoient des troupes avec l'artillerie qui sortoit de Lyon , pour assiéger Peraud , Serrieres , & Malleval. Voulant se rendre maîtres d'Annonai , ils sommerent les habitans de recevoir une garnison ; mais ceux-ci voulant s'en décharger , & se garder eux-mêmes , promirent de ne recevoir aucunes troupes contre la volonté du roi , & donnerent pour otage de leur parole & de leur fidélité deux habitans des plus considerables de la ville , de l'une & de l'autre religion ; ce qui fut arrêté au château de la Condamine près d'Annonay , le 25. Avril 1574.

Le même jour , les troupes de S. Chamond & d'Urfé partirent pour aller à Serrieres ; à l'aproche desquelles les protestans qui tenoient la Mure & Charnas , les abandonnerent , après de grands dégats. Peraud fut attaqué & assiégé le 3. Mars 1574. & forcé d'abandonner ses deux châteaux.

Ceux qui occupoient le château de la Barge , & qui s'étoient retirés dans celui de Serrieres , abandonnerent celui-ci de nuit , de même que ceux de Malleval , sur le bruit de la marche & de la batterie de Peraud : cette ville fut brulée par les soldats. Quintenas fut sommé de se rendre sans être attaqué , après quoi les troupes de S. Chamond se retirerent.

Le capitaine Cellier , cadet de sa famille , commandant alors de Quintenas , sous Pierregourde , devenu suspect , se démit de son commandement , qui fut donné à Peraud accompagné de ses troupes.

Quoique les habitans d'Annonai fussent sous la protection du prince Dauphin , lieutenant-général pour le roi en Languedoc , Provence , & Dauphiné , qu'ils eussent permission de se garder eux-mêmes , & qu'ils eussent fait supplier par des députés S. Chamond de les laisser en paix & en repos , ce dernier , après la prise de Peraud , ne cessoit de les solliciter & de les presser de recevoir une garnison catholique : ce qu'ils refuserent , aussi-bien que ceux de Boulieu. Ceux d'Annonai furent alarmés sur le bruit qui se répandit , que depuis le décès de Charles IX. la reine mere , régente du royaume , avoit donné à S. Chamond le commandement du Vivarais.

Sur ce bruit , S. Romain , frere de S. Chamond , commandant dans le bas Languedoc , les Cevenes , le Vivarais , & le Velay , pour les religionnaires , se rendit au château de Bozas avec un grand nombre de troupes ;

AN. 1574.

d'où il écrivit aux consuls d'Annonai , de lui envoyer cinq ou six de ses habitans les plus considerables , pour conferer avec eux. Sa lettre lue dans l'assemblée de la ville , il fut délibéré que Matré accompagné de quelques autres habitans , tant catholiques que religionnaires , iroient joindre S. Romain , & qu'ils le prioient de ne rien tenter contre leur ville , & d'en éloigner ses troupes : ce qu'ils crurent obtenir. Mais pendant leur conference tenue à Quintenas , deux ou trois compagnies s'étant approchées & logées dans le fauxbourg , surprirent la ville , à la faveur de quelques habitans qui étoient d'intelligence avec d'autres qui étoient dans les troupes de S. Romain , donnerent entrée aux capitaines Clavel , le Bouchet , Cussonel , le Bascou , & quelques autres ; ce qui affligea extrêmement la ville , qui se vit replongée dans les mêmes malheurs qu'elle avoit voulu éviter , & qu'elle n'avoit que trop éprouvés auparavant.

S. Romain informé de la surprise de cette ville , s'y rendit le jour même le 17. Juillet 1574. accompagné de trois ou quatre cens chevaux , & de cinq compagnies d'infanterie , mit des capitaines & des gardes aux portes & au château , & fut maître absolu de la ville ; d'où le lendemain 18. Juillet , ceux des catholiques qui vouloient sortir , furent accompagnés hors de la ville : on ne fit aucune violence ni aux prêtres , ni aux autres catholiques qui voulurent rester.

S. Romain touché de compassion sur l'état pitoyable de ces derniers , détourna la proposition qu'on fit , de lever sur eux deux ou trois mille livres , pour le payement des troupes , dont ils étoient déjà extrêmement foulés , aussi-bien que les ecclésiastiques , les biens desquels étoient employés pour le payement des soldats , avec ceux des deniers royaux & du domaine.

Pendant le séjour de S. Romain & de ses troupes à Annonai , la garnison de Quintenas se retira dans la ville ; & le château magnifique de l'archevêque de Vienne , autrefois les délices de la maison de Tournon , fut brûlé & presque entierement ruiné , avec l'église que l'on croit de la fondation de Charlemagne.

Quintenas avoit été anciennement une abbaye de l'ordre de S. Benoît , à laquelle la maison de Tournon avoit donné des abbez , qui avoient fourni des sommes considerables pour la construction & l'entretien du château , sur l'une des portes duquel on voyoit autrefois les armes de cette maison , qui sont de France , parti de gueules au lion rampant d'or , avec la crosse abbatiale à la cime de l'écusson.

S. Romain arrêta par sa prudence & sa sage conduite l'insolence du soldat , & empêcha le pillage & les autres excès qui ruinoient le peuple.

La ville de Chalançon assiégée cette même année 1574. par les religionnaires , sous la conduite de Pierregourde , traite & capitule avec eux , & S. Chamond & S. Vidal , qui étoient en marche pour lui donner du secours. Selon ce traité , elle est démantelée , avec les châteaux de



Bozas, Estables, & quelques autres forts; & les religionnaires y sont introduits. La guerre cesse jusqu'à l'arrivée de Henri III. apellé de Pologne, dont il étoit roi, à la couronne de France, par le décès de son frere Charles IX. il vint à Venise le jour de la surprise de la ville d'Annonai par les religionnaires. S. Romain établit à ses dépens une garnison à Annonai, à la mi-Août 1574. il y laissa trois compagnies de gens de pied, & y mit pour gouverneur, Antoine de la Vaisserie, sieur de Meauffe près Montmirel en Querci; il fit fortifier la ville & le château; sur le bruit de l'arrivée de la reine régente à Lyon sur la fin du mois d'Août, avec quelques troupes Françoises & six mille Suisses, & sur la crainte d'un siège.

Le 5. Septembre de la même année 1574. le fauxbourg de Deome fut brulé par ceux de la ville d'Annonai, comme aussi ceux de la Valette, le Savel, & Bourquille; les dehors de la ville furent ruinés avec les monasteres des cordeliers, de S. Claire, & la commanderie de S. George; le clocher & le chœur de l'église de la paroisse furent abatus; ce qui fut accompagné d'un grand nombre d'autres excès & ruines, soit des maisons, soit des fauxbourgs, soit du dehors de la ville.

Pierre Pinet, l'un de ceux que S. Romain avoit fait capitaines, quoique de basse extraction, ayant tué d'un coup de pistolet Guillaume de Grabias, Sieur de Rueillan, gentilhomme de la suite de S. Romain, se retira le 23. Juillet, pour éviter la rigueur de la justice, vers du Peloux & des Colaux, lesquels, à sa sollicitation, tenterent de surprendre la ville & le château d'Annonai, à la faveur de quelques officiers de ses amis; mais cette entreprise leur paroissant trop difficile, ils tentèrent celle du château par le moyen d'un gentilhomme étranger, nommé la Garde, qui ayant été découvert, fut pris & arquebusé avec Chatinois, commandant de Pignieu.

La garnison du château des celestins de Colombier assiege Pignieu, le prend, & le brûle, après quelque resistance, le 17. Octobre 1574.

Un moine de S. Ruf, natif d'Annonai, nommé Jacques Baud, qui quelques jours auparavant avoit tué de sa main un certain Faron, fut tué lui-même d'un coup d'arquebuse en sortant de Pignieu.

Le roi donne de nouveau en 1574. à S. Chamond le commandement du haut & du bas Vivarais, & lui promet des troupes pour le siège d'Annonai. S. Chamond se rend aux celestins avec les compagnies des gendarmes de Mandelot, de Rostaing, & de la Barge, & 10. ou 12. enseignes d'infanterie; la Barge étoit mestre-de-camp de cette petite armée, avec laquelle S. Chamond fit sommer le 28. Octobre 1574. les habitans d'Annonai, de se rendre au roi, s'ils ne vouloient y être forcés par un siege. Meauffe, commandant d'Annonai, fit répondre qu'il n'y avoit ni Anglois ni Espagnols dans la place, mais des François seulement, qui vouloient la garder pour le roi, & que s'il s'obstinoit à vouloir l'as-

AN. 1574.

sieger, il avoit autant de force pour la deffendre, qu'il pouvoit en avoir pour l'attaquer; ce qui fit que S. Chamond cantona ses troupes autour d'Annonai, attendant plus grand nombre de troupes & l'artillerie pour le siege de cette ville.

Pendant ces entrefaites, le roi Henri III. qui retournoit de Pologne par la voye de Venise & du Piemont, étant arrivé à Lyon, en partit pour aller à Avignon, & se mit sur le Rhône, qu'il descendit le 15. Novembre 1574. il alla coucher à Tournon, accompagné de plus de 100. bateaux; le lendemain il alla coucher à Avignon par la même voye. Il fut joint à Serrieres par S. Chamond, qui y alla avec deux bateaux; sur le refus que S. M. fit, de lui donner les troupes qu'il lui avoit fait esperer, il se retira par son ordre à Tournon, où il ne fit rien. Les états généraux du Languedoc furent convoqués à Villeneuve d'Avignon, au 25. dudit mois de Novembre; ils furent depuis continués au 1. Decembre; le roi s'y trouva, y presida, & harangua assez long-temps.

Quelques jours auparavant, Jean de Fay, Sieur de Virieu, oncle de Peraud, qui avoit suivi le parti des religionnaires jusqu'aux massacres de Paris, où il fut fait prisonnier, & sauvé par Caussac, sollicita par ses lettres le gouverneur, les consuls, & les habitans d'Annonai, de vouloir conferer avec lui de la part du roi; mais le refus de Gerlande & de la Condamine, pere & fils, qu'il demandoit pour otages, empêcha les conferences.

Peu de temps après, Imbert d'Angeres, Sieur du Mein, chevalier de l'ordre du roi, natif d'Annonai, par amour pour ses concitoyens, n'omit rien pour porter le gouverneur & les consuls de la ville à recommencer les conférences avec Virieu, pour rétablir la paix & la tranquillité parmi le peuple; elles se tinrent au château de Mein, mais elles furent inutiles; & Meauffe piqué des propositions qu'on lui faisoit, renvoya aussi-tôt les otages qu'on lui avoit donnés: cela arriva à la fin de Novembre 1574.

Du Mein, après avoir negocié dans deux voyages qu'il fit à Annonai une treve entre Meauffe qui en étoit gouverneur, & S. Chamond, la conclut heureusement le 6. Decembre 1574. sous les conditions suivantes: 1°. Que Meauffe resteroit à Annonay avec 150. hommes entretenus aux dépens & sur les contributions des villages voisins. 2°. Qu'il ne feroit ni courses ni hostilités. 3°. Qu'il ne feroit rien entrepris contre eux. 4°. Que ceux qui étoient hors de la ville, pourroient y rentrer, & y jouir de leurs biens. 5°. Que les étrangers ne pourroient entrer dans la ville sans la permission du gouverneur, à la reserve des marchands & négocians. 6°. Que ceux de la campagne ne seroient pas troublés dans leur travail, ni dans la garde de leurs troupeaux & de leur bétail; 7°. qu'enfin la trêve dureroit jusqu'au 1. de Mai suivant, sous le bon plaisir du roi & du maréchal de Dampville, & de S. Romain, aux-

quels on communiqueroit lesdits articles , pour les ratifier ; & qu'en cas de refus de la part du roi , les habitans d'Annonai en seroient avertis trois semaines auparavant.

AN. 1574.

S. Chamond ne convint, dit-on, de cette treve, que par l'impossibilité où il se trouvoit de tenter aucune entreprise, par le défaut des vivres, les fatigues, & les maladies de ses troupes, & enfin par la désertion de quelques compagnies, qui avoient abandonné les capitaines Romanet & Tanton.

Le roi averti de cette treve par un courrier exprès, que lui dépêcha en Avignon S. Chamond, refusa de la ratifier.

Dès le 8. de Decembre 1574. les compagnies de Mandelot, de Roftaing, & de la Barge, étoient déjà délogées de Quintenas & des environs ; & suivies le lendemain de celle de la Guiche qui étoit à Boulieu, elles prirent la route du Forez & du Lyonnais : par là le blocus d'Annonai fut levé.

Les troupes catholiques ravagerent tous les villages jusqu'à la riviere de Doulx, & commirent tant d'excès & de violences, que les habitans, qui voulurent éviter leur fureur, furent obligés de se retirer ou dans les villes, ou dans les forêts.

La maison d'Astier, près de Quintenas, fut brûlée, la tour de Munas sous Ardois, abatuë, & tout le bétail pris & enlevé par les soldats.

Charles de Barjac, sieur de Rochegude & de la Baume, commandant dans le Vivarais, en l'absence du maréchal de Dampville & de S. Romain, se rendit à Annonai le 21. Janvier 1575. accompagné de six à sept cents hommes de pied & deux cents chevaux, tant catholiques que religionnaires, parmi lesquels il y avoit beaucoup de Gascons & de Provençaux, qui, quoique en partie catholiques, ruinoient les églises, & massacroient les prêtres ; durant ces troubles, on se servit également des uns & des autres : ce qui causa des désordres & des scandales affreux.

AN. 1575.

Toutes ces troupes se jetterent le jour suivant, fête de S. Vincent, à Vaucance, où ils mirent le feu après l'avoir pillé, & massacré tous ceux qui se présentèrent à eux ; la plupart des payfans se rendirent, les uns dans les châteaux de Vaucance, le Monestier, Gerlande, & les autres dans les forêts voisines : les villages de Maumeyre, Villeplas, le Claux, Poulhas, & Vaucance, furent brûlés avec plusieurs autres ; la maison de Detourbe, l'église & le clocher de Vanosc, où les habitans s'étoient fortifiés se rendirent par composition.

Quelques-uns attribuent tous ces désordres au ressentiment de ceux d'Annonai contre les habitans de Vaucance, qu'ils croyoient complices des maux qu'ils avoient soufferts dans les troubles précédens ; d'autres les attribuent à Meauffe qui vouloit punir les habitans des vallées, du refus qu'ils avoient fait de contribuer à l'entretien de sa garnison, & du logement qu'ils avoient donné aux troupes de ses ennemis.

AN. 1575.

Au mois de Février 1575. se fit la trêve ou suspension d'armes entre ceux d'Annonai, religieux, & ceux de Boulieu, catholiques, par la médiation de du Peloux; trêve d'autant plus nécessaire, que les terres des habitans de ces deux lieux demeuroient incultes & ravagées par les courses continuelles qu'ils faisoient les uns sur les autres.

Peu de temps après, sçavoir le 13. Février 1575. sur les onze heures de la nuit, les religieux d'Annonai surprirent la ville d'Andance du côté du Rhône, à la faveur de la maison du capitaine Carraille, qui fut brûlée. C'est à ce même capitaine, qui fut tué dans cette occasion, que S. Chamond avoit donné la garde de la ville d'Andance, & le commandement de la garnison, dont, à la prière & sollicitations réitérées des habitans, il les avoit déchargés.

Le jour suivant, Meauffe se rendit à Andance avec un plus grand nombre de troupes, & fit conduire les prisonniers à Annonai; comme les habitans de cette ville ne pensoient à rien moins qu'à la prise de leur ville, la plupart furent massacrés dans leurs lits par les ennemis.

Meauffe, après avoir donné la ville au pillage, & en avoir fait brûler les fauxbourgs, la fit fortifier du côté du Rhône, que le passage de cette rivière rendoit fort important pour ceux de son parti & pour ses desseins.

Le 20. Février 1575. quelques habitans d'Annonai surprirent pendant la nuit la maison de la Rivoire, appartenant à la dame de Luppé, près le bourg d'Argental en Forez, & y mirent garnison sous le commandement du capitaine Pinet.

Au retour de cette expédition, Rohegude se retira au bas Vivarais; & informé des brigandages commis par le capitaine Erard & ses troupes, avec lesquelles il s'étoit emparé de nouveau du lieu & château de la Maître, il y marcha, & se saisit adroitement dudit capitaine Erard & de son lieutenant nommé la Chan, que Rohegude fit pendre, après quelque procédure, & étrangler aux creneaux du fort; il mit en liberté six ou sept prisonniers laboureurs & plusieurs autres qu'il tenoit dans de basses fosses, & à qui il faisoit souffrir les plus rudes traitemens; de ce nombre étoit Guillaume Baud, chatelain de Rochebonne, natif d'Annonai & d'une bonne famille. Ce capitaine Erard avoit été fait prisonnier deux fois par les catholiques ses ennemis, & délivré par argent. On dit que se voyant en danger, il demandoit souvent si son plein chapeau d'écus ne lui sauveroit pas la vie; ce qui lui fut refusé.

François de Mandelot, seigneur de Passy, & gouverneur pour le roi du Lyonnais, Forez, & Beaujolois, & S. Chamond levèrent des troupes pour reprendre la Rivoire & la ville d'Andance, qui étoient deux postes importants, par rapport à leur situation sur le Rhône. La première fut attaquée par trois compagnies d'infanterie le 5. Mars 1575. mais les habitans l'ayant abandonnée, se retirèrent à la faveur de la nuit à Annonai;



on y mit une garnison catholique sous le commandement du capitaine la Goujonnere.

AN. 1575<sup>+</sup> 1575.

La prise de cette ville fut suivie de celle d'Andance, assiégée le 8. Mars 1575. par Mandelot & S. Chamont, auxquels se joignit Gordes, gouverneur de Dauphiné, en l'absence du prince dauphin d'Auvergne, accompagné de quelques compagnies Suisses & Françoises, qu'il posta par de-là le Rhône, du côté d'Andancette. La batterie commença le 10. Mars 1575. Meauffe y avoit mis 120. hommes pour la deffendre, tirés de la garnison d'Annonai; la terreur de ce siège dans l'esprit des habitans facilita & avança la reddition de cette ville, sans aucune capitulation, les habitans l'ayant abandonnée avec leur gouverneur. Meauffe n'ayant pas cru qu'il fût de son honneur, ni de son devoir de les suivre dans leur retraite & leur fuite précipitée, qu'il ne peut empêcher, se retira dans la tour du prieuré, avec 3. ou 4. de ses soldats, qui ne voulurent pas l'abandonner; ils furent faits prisonniers: la plupart des habitans furent massacrés, & les autres se retirèrent à Annonai; tout ce qui resta dans la ville d'Andance, fut ou pillé ou brûlé, & on y mit une garnison catholique sous le capitaine Carnier.

†  
juil-

La reddition de cette place donna lieu aux officiers catholiques de tenter & de solliciter celle d'Annonai, dont ils avoient déjà fait prisonnier le gouverneur; on leur promit de leur laisser le libre exercice de la religion, d'oublier leurs fautes passées, s'ils vouloient se soumettre sous l'obéissance du roi, & recevoir un gentilhomme catholique de leur voisinage à leur choix, & congédier l'étranger; mais sur ces entrefaites, les habitans d'Annonai ayant reçu du secours, répondirent qu'ils ne pouvoient rien accorder sans l'ordre de Dampville, offrant seulement de recevoir du Peloux, baillie & capitaine d'Annonai.

Cette réponse obligea Mandelot & S. Chamont de se retirer le 13. Mars 1575. avec leurs troupes, à Boulieu peu éloigné de la ville d'Annonai, qu'ils tenterent de nouveau, mais inutilement, par les menaces d'un siège qu'ils n'étoient pas en état de former, à cause du petit nombre de leurs troupes, dont ils laisserent une partie dans Boulieu, tant pour s'assurer des vivres, que pour se deffendre des courses des habitans d'Annonai.

Peu de jours après, Rohegude, gouverneur du Vivarais pour ceux de la religion & de l'union, arriva à Annonai, pour y régler les affaires de la ville, & y établir un commandant à la place de Meauffe, que les catholiques avoient conduit prisonnier à Lyon; il traita ensuite avec le commandant de Boulieu pour la sûreté des laboureurs & du bétail. A peine ce traité fut conclu, que le 19. Mars 1575. la compagnie de gens d'armes de la Barge, qui étoit à Argental, sous le commandement de la Beaune, ayant paru à la vue d'Annonai, pour en attirer les habitans,

AN. 1575.

ceux-ci firent une sortie jusqu'en Lapra, sous la montagne de Montmian don, où il y eut un rude choc entr'eux & les troupes de la Barge, qui auroient été vivement repoussées, si elles n'avoient été soutenues à propos par quarante arquebusiers : il y eut nombre de morts & de blessés de part & d'autre dans cette action.

Rochevide voulant rallier ses troupes, fut frappé malheureusement & par mégarde, d'un coup de pistolet, & transporté à Annonai, où il mourut le 22. dudit mois de Mars 1575. Il fut enseveli avec son neveu de Barjac, qui mourut le même jour d'une blessure qu'il avoit reçue au siège d'Andance : tous deux furent ensevelis avec des marques d'honneur & de distinction ; & le premier fut également regretté des deux partis, à cause de ses belles qualités & de son rare mérite.

Sur le commencement du mois d'Avril 1575. les religionnaires reprirent par surprise le château de Poussin, dont le capitaine Geys, qui y fut tué, étoit commandant. Cette prise avoit été précédée peu de jours auparavant de celle de la ville de Bais & des deux châteaux vieux & nouveau, où ils se fortifièrent.

On apprit en même temps que le vicomte de Turenne, neveu des maréchaux de Montmorency & de Dampville, & leur partisan contre les catholiques, quoique catholique lui-même, avoit pris les armes, & qu'il s'étoit mis en campagne avec 400. chevaux & 2. ou 3000. hommes de pied.

Peu de temps après, Crussol, duc d'Uzès, assiegea la ville de Bais ; & après l'avoir battue, y entra le 1. Mai 1575. Il fit battre avec l'artillerie que commandoit Virieu, dont il étoit maître en l'absence de Rives, mais inutilement, les deux châteaux vieux & nouveau, où les assiégés s'étoient retirés : le duc d'Uzès voyant ses efforts inutiles, fit ruiner les deux tiers de la ville, & fit fortifier l'autre, où il laissa quelques compagnies de gens de pied pour garder le passage du Rhône, & reprit ensuite le chemin de Languedoc.

La Barge, chevalier de l'ordre du roi, ayant été pourveu par le roi du gouvernement du Vivarais, vacant par la démission de S. Chamont, (il avoit refusé cette charge dès le commencement, mais il l'accepta, sur l'assurance qu'on lui donna du secours de Mandelot), se rendit au château des célestins de Colombier au mois de Juin avec sa compagnie & quelques enseignes d'infanterie, dans l'espérance d'être soutenu des forces que Mandelot avoit nouvellement levées. Il fit d'abord convoquer les états à Tournon, où il proposa un secours d'environ 360000 livres par mois, pour les frais de la guerre qu'il avoit dessein de faire contre ceux d'Annonai ; mais parce que peu de personnes s'y trouverent, après deux convocations, il renvoya l'assemblée à Pradelles au mois d'Août suivant ; il resta cependant au château des célestins avec une partie de sa compagnie, & mit le reste à Boulieu à la place de

Mandelot ; qui s'étoit retiré au bourg & à Saint Julien en Forez.

La Barge , pour couper tout commerce avec Annonai , & empêcher la recolte des bleds , fait deffendre de fréquenter les habitans de cette ville , de leur porter aucune sorte de marchandise , de recueillir leurs bleds , & de leur fournir aucun secours , sous peine de la vie ; ce qui intimida d'autant plus les habitans , que le duc d'Uzès avoit ordonné de ravager & de brûler les bleds de Languedoc près de Montpellier , Nismes , & Uzès. Les habitans d'Annonai firent pourtant la recolte fort tranquillement , & sans aucun trouble de la part de la Barge.

Cet officier tenta , mais sans succès , la surprise de la ville d'Annonai , avec le secours du capitaine les Combes de Privas , bon ami de Pontus , commandant du château d'Annonai , qui gagné par argent , promit de laisser escalader les catholiques : ce fut sur l'assurance de ce commandant , que la Barge fit assembler toutes les garnisons du pays , sa compagnie de gensd'armes , & celle de Mandelot ; & avec ces troupes , il se présenta devant le château , fit dresser les échelles à l'endroit où étoit en sentinelle un paysan qu'on avoit gagné , avec le commandant & quelques autres ; mais se voyant découvert & hors d'état de forcer ni le château ni la ville , il se retira avec ses troupes , avec menace de massacrer , de violer , de piller , & de brûler la ville ; mais avec honte & confusion d'avoir manqué son coup. Le susdit paysan , qui lui avoit servi de guide , d'espion & de sentinelle , ayant été arrêté dans la ville , fut arquebusé dez le jour même.

La garnison de Boulieu ayant appris la prise du prieuré de Rochepaure par les religionnaires , s'y rendit le 6. de Septembre de l'an 1575. pendant que la Barge tenoit les états à Pradelles en Vivarais , pour obtenir quelque secours d'argent. Le lendemain 7. du même mois , ceux d'Annonai mirent le feu au fauxbourg de Boulieu , où étoient logées les compagnies de Leyrete & Espérance , dont la plupart étoient allées à Rochepaure ; ledit fauxbourg fut tout brûlé , à la réserve de quelques maisons qui furent deffendues par ceux de la ville.

Dès la même année , la Barge ordonna à Beaune & des Colaux , de troubler & d'empêcher les vendanges de ceux d'Annonai ; il fit pour cela assembler des troupes d'infanterie & de cavalerie , qui furent vivement repoussées par ceux de la ville.

Dans ce même tems , les députés des églises de France & de leurs confédérés , étoient à Paris pour la négociation de la paix ; & le roi accorda une suspension d'armes jusqu'à la S. Jean , avec le duc d'Alençon , son frere , qui tenoit le parti des catholiques unis , & qu'on appelloit les *Mécontents politiques*.

Cette suspension fut suivie de la délivrance de Meausse , prisonnier à Lyon , par ordre de la reine , & de son retour à Annonai , dont il reprit le gouvernement en Octobre 1575. & de la trêve entre les deux



AN. 1576.

partis du Vivarais, conclue le 3. Fevrier 1576. sous les conditions suivantes :

1°. Qu'on feroit cesser tout acte d'hostilité jusqu'à la paix. 2°. Que le commerce feroit aussi libre & assuré, aussi-bien que la culture des terres. 3°. Que les garnisons seroient diminuées, & qu'on feroit pour leur entretien une répartition sur les paroisses du pays. 4°. Que deux prévôts seroient entretenus aux dépens des deux partis, pour la punition des criminels & malfaiteurs, lesquels seroient livrés à la justice par les capitaines des garnisons & lieux où ils se retireroient. 5°. Que les ecclésiastiques jouiroient de leurs biens dans les villes & lieux occupés par les catholiques; & qu'on n'innoveroit rien dans les autres. 6°. Que tous les prisonniers & le bétail enlevé depuis le 12. Janvier precedent, seroient rendus de part & d'autre. 7°. Qu'on poursuivroit l'autorisation ou confirmation de la treve, pendant deux mois, pour être ensuite pourveu à la destruction, échange, & restitution des forts inutiles, & qui étoient à charge au pays. Ces conditions furent arrêtées & acceptées de part & d'autre, à la Baume de Balzac, le 3. Fevrier 1576. & après leur publication, chacun retourna dans sa ville, où la garde fut faite, & la discipline observée avec la même exactitude que pendant la guerre.

Le 12. Juin 1576. par mandement du maréchal de Dampville, fut publié & enregistré au bailliage l'édit de pacification. Ce même Edit, que Tournon, bailli du Vivarais, avoit déjà fait publier à Boulieu, fut lu & publié de nouveau au bailliage d'Annonai. La publication fut accompagnée de grandes réjouissances, & suivie de la destruction de toutes les fortifications que ceux d'Annonai avoient faites dans leur ville, pour se deffendre, & se mettre à couvert des insultes & des attaques de leurs ennemis. Cette paix fut un peu troublée par l'avarice de ceux qui s'étant emparés des biens des ecclésiastiques, avoient de la peine à s'en deffaisir, & prétendoient que tous les benefices qui étoient au deçà de la riviere de Doulx, leur avoient été donnés à bail par ceux du conseil politique, & commissaires députés, pour le prix de 1200. livres.

AN. 1585.

Cette paix, qui dura jusqu'en l'année 1585. fut troublée, & la guerre recommença à l'occasion des garnisons qu'on établit dans les villes & les châteaux, & des grandes sommes qu'on exigea pour leur entretien. On imposa sur le seul Vivarais 6000 écus par mois. Ces vexations des soldats destinés pour la levée de ces impositions, obligèrent la plûpart des habitans d'abandonner leurs villages, leurs maisons, leurs terres, & leur bétail, & de se retirer dans les bois avec les effets qu'ils pouvoient emporter. Ces desordres, qui commencerent au mois de Mars 1585. durèrent autant que la levée des contributions, par les troupes qui s'emparerent des villes & des châteaux.



Comme il n'y avoit aucun fort qui fût à l'abri de leur attaque & de leur insulte, chacun travailloit jour & nuit à se fortifier ; mais la confusion des différens partis étoit si grande , qu'on ne sçavoit comment distinguer les ennemis.

Ce commencement de guerre fut suivi d'une stérilité sans exemple, puisqu'à peine recueillit-on sa semence : cette stérilité causa une cherté si grande , qu'on vendoit jusqu'à 20. & 25. livres le setier du froment , 13. & 14. livres celui de l'orge , & 6. à 7. livres l'avoine ; le bled étant enfin devenu sans prix , les gens de la campagne furent obligés de se nourrir de glands de chêne , de racines sauvages , de fougere , du marc & des pepins des raisins séchés au four , qu'ils faisoient moudre pour en faire du pain , aussi-bien que de l'écorce des pins & des autres arbres , de coquilles de noix & des amandes , de vieux<sup>+</sup> tuiles & briques mêlés<sup>+</sup> avec quelque poignée de farine d'orge , d'avoine , & du son ; ce qui n'avoit jamais été pratiqué dans le pays. Les habitans d'Annonai se distinguèrent dans cette occasion par leurs soins & par leurs charités envers les pauvres , qu'ils nourrirent pendant l'hiver jusqu'à pâque de l'an 1586. dont malgré toutes les précautions , il mourut un grand nombre de froid & de faim , tant dans les villes , que dans les villages , & à la campagne.

Pour comble de malheur & de misere , la cherté des vivres fut suivie d'une espece de contagion , qui degenera en peste dans l'esté de la même année 1586. & qui s'étendit dans le Dauphiné , le Lyonnais , & le Forez , & dans le Vivarais. La plûpart de ceux qui sortirent d'Annonai pour l'éviter , en furent infestés à la campagne , & en moururent presque tous. Les villages voisins d'Annonai , qui se ressentirent le plus de la peste , & où elle enleva presque tous les habitans , furent ceux de Roiffieu , Brogieu , Lens , Boucieu , Chatinaix , Varagnes , les Seux , Eynas , Vissenti , Clémencieu , les Moures , Midon , Bolais , Jalencieu , Pignieu , d'Avezieu , les Sollods , village de Gourdan , Chazaux , Javas , Charezin , les Soulliers , Esteyfes , Esenville , Samoyas , Saffolas , S. Marcel , S. Cyr , Esterpas : les autres villages plus éloignés , furent Sarras , Sillon , Revirand , Cermes , Ardois , Forany , Esclaffan , la Coulange , Marfan , S. Jure , Quintenas , le Martoret , Felis , Anti , More , Loume , S. Alban , Ay , Préaulx , Satillieu , Vaudevant , S. Felicien , Bouzas , Boucieu-le-roi , Colombier le Vieux , Etables , Cremolier , & un très-grand nombre d'autres , où elle se répandit. Les grandes villes n'en furent pas exemptes ; elles devinrent désertes & sans commerce , soit par la mort de ceux qui en étoient infestés , soit par la retraite de ceux qui vouloient l'éviter. Pour comble de malheur , il arrivoit que les uns les autres , par l'horreur qu'ils avoient de se voir , & la crainte de se communiquer la contagion , mouroient sans secours. Les fruits ne furent pas recueillis ; le bétail fut abandonné ; en un mot , les biens & les héritages laissés ou à des orfelins hors d'état d'en jouir , ou à des absents , que

Ann. 1585

+ vieilles  
+ mêlées

Ann. 1586

An. 1575.

l'éloignement empêchoit de les prendre & d'en avoir soin, ou à des étrangers qui s'en emparoiert.

Les villes & villages de deçà & de delà le Rhône, aussi-bien que toutes celles de Dauphiné, du Velay, du Lyonnais, & d'Auvergne, éprouverent les mêmes calamités; la seule ville de Boulieu, dans la baronie d'Annonai, qui en avoit été exempte, en fut infestée sur la fin.

La rigueur du fleau, dont Dieu affligea toutes ces provinces, commença à s'apaiser & à diminuer vers la mi-Septembre, & cessa entièrement sur la fin d'Octobre. On remarqua que l'avarice dans les uns & la cupidité dans les autres, donnerent lieu au progrès de la peste; parce que plusieurs, pour s'emparer ou par artifice, ou par d'autres voyes, des biens des mourans, couroient de ville en ville, & de village en village, & portoient par cette communication la contagion dans les lieux où ils passoient.

## N O T I C E

### D U H A U T V I V A R A I S.

**L**E haut pays du Vivarais, qui fait partie de la province de Languedoc, est séparé de la province de Dauphiné par le fleuve du Rhône, de long en long, depuis le village de Limonin, à la montée du fleuve, jusqu'à Beauchastel dans sa descente, dans l'étendue de 12. à 13. lieues.

Il est séparé du pays-bas de Vivarais par la riviere d'Erieu, qui se perd dans le Rhône, près dudit Beauchastel.

Il est séparé du pays de Velay par le ruisseau appelé des Yves ou de Robert, près du lieu de Robert, à une lieue de la ville d'Annonai, principale du haut & bas pays de Vivarais, dont Viviers est la capitale.

Il est enfin séparé du pays de Forez par un hameau appelé la Galiniere, à une lieue d'Annonai; la limite passe de long en long du mur de la bassecour d'un domaine audit la Galiniere, appartenant au sieur de Haranc de la Condamine, gentilhomme, lequel domaine est du Forez, traverse la riviere de Deome qui passe audit Annonai, jusqu'au susdit ruisseau des Yves ou de Robert, monte de long en long dudit la Galiniere jusqu'au ruisseau qui coule près du village de Limonin, ci-dessus mentionné, qui a donné son nom audit village, & se perd dans le Rhône.

En sorte que le haut pays de Vivarais se trouve séparé du Dauphiné par le Rhône, du côté du soleil levant; du bas Vivarais & au midi, par la riviere d'Erieu; du Velay & du couchant, par le ruisseau des Yves;

ou de Robert ; & du Forez par le ruisseau de Limonin, du côté du nord, & de l'hameau appelé la Galiniere.

Ledit hameau de la Galiniere, qui est tout dans le pays du haut Vivarais, à l'exception du domaine ci-dessus appartenant audit sieur de Haranc de la Condamine, se trouve cependant dans la paroisse de S. Julien-Molin-Molette en Forez, de même que le village de Teyfes, aussi du Vivarais, qui se trouve en deçà de ladite limite de la Galiniere, tirant jusqu'à Limonin, & dépend aussi de ladite paroisse de S. Julien-Molin-Molette.

Le bailliage royal d'Annonai, pour le haut pays de Vivarais, renferme dans son district les paroisses suivantes, sçavoir, dans le diocèse de Vienne, à la part du Royaume,

Annonai, marquisat.	Sarras.
S. Marcel-lez-Annonai.	Arras.
Boulieu.	Vion.
S. Romain d'Ay.	S. Jean de Musols.
Serriere, baron.	Mauves.
Satillieu, baron.	Plas.
Quintenas.	Ste. Jure.
S. Julien en Goye, ou Saves.	Ardoix.
S. Clair.	La Lovesc.
Peogres.	S. Pierre des Macchabées.
Bogi.	Veyrines.
Lemps.	S. Symphorien.
Secheras.	La Fare.
Eclaffan.	Nozieres.
Etables.	Empurani.
S. Cyr.	Arlebosc.
Davezieu.	Bofas.
Roiffieu.	S. Félicien.
S. Alban d'Ay.	Vaudevant.
Colombier-le-Vieux.	Venzieu.
S. Victor.	Felines.
S. Jacques d'Aticieu, & Brossin son annexe.	Charnas.
Venzieu.	Limonin. . . 52 Paroisses.
Preaulx.	<i>Annexes des Paroisses.</i>
Vernon.	Toiffieu, annexe de Villevocance en Velai.
Talencieu.	Cheminas.
Thorenc, baronie.	Syntres, annexe d'Etables.
S. Desirat.	Glun, annexe de Mauves.
S. Etienne-le-Valon.	Ozon & Marfan, dépendans d'Eclaffan. 7.
Peyraud, baronie.	

*PAROISSES du diocèse de Valence dans le district du bailliage  
d'Annonai : sçavoir ,*

Tournon , comté. 51.  
S. Barthelemi-le-plein. 49.  
Colombier-le-jeune. 86.  
Gilhot. 152.  
S. Silvestre. 159.  
S. Romain de Lerpín. 115.  
Boucieu-le-roi , annexe de Co-  
lombier-le-jeune.  
Champis.  
S. Didier.  
S. Barthelemi-le-Pin. 75.  
Le Crestet. 93.  
Monteil, 114.  
Desaignes. 683.  
La Bastide d'Andore. 242.  
Ste Jure d'Andore. 73.  
Le Pouzac. 30.  
S. Prix. 196.  
Monens & Cluac. 80.  
Macheville. 60.  
La Mastre. 200.  
Retourtour. 50.  
S. Bazile. 126.  
S. Felix de Chateauneuf. 131.  
Boffre. 206.  
S. André de Bruzac , ou Pierre-  
gourde. 165.  
S. Laurent d'Autrezac.  
S. George de Crussol. 79.  
Charmes. 203.  
Grauson , annexe de Gilhot.

Touland. 150.  
Soyon , principauté. 108.  
Guilheran , ou Ste. Eulalie. 33.  
S. Peray. 230.  
Cornas. 123.  
Chateaubourg. 63.  
Ste. Marguerite , annexe de Gil-  
hot.  
Beauchastel , & le Pape.  
Crussol , comté.  
Retourtour , baronie.  
S. André des Enfangeats. 101.  
Rohepaule. 192.  
La Coste de la Fare. 60.  
Nonnieres. 65.

*Paroisses du diocèse de Viviers  
dans le district du bailliage  
d'Annonai : sçavoir ,*

Vernoux. 385.  
Chalancon , baronie. 185.  
Sihac. 443.  
S. Jean-Chambre. 106.  
S. Apolinard de Rias. 67.  
S. Fortunat. 186.  
S. Julien-la-Brouffe. 176.  
S. Julien-le-Rout. 50.  
S. Morice. 60.  
Loupeyres.  
S. Michel de Chaberlianoux. 98.

Les paroisses de ces trois diocèses qui sont dans le district dudit bail-  
liage d'Annonai , dépendent des justices seigneuriales banneretes ; les  
unes sont hautes , moyennes , & basses ; d'autres moyennes ; & d'autres  
aussi ne sont que basses justices.

Les causes des habitans des paroisses de ces trois diocèses sont por-  
zées en premiere instance pardevant les officiers des seigneurs particu-  
liers à qui elles appartiennent , à la reserve des cas royaux , dont la  
connoissance



la connoissance appartient au bailliage d'Annonai , qui est le seul siège royal du haut pays du Vivarais.

Les appellations des sentences des officiers des seigneurs desdites paroisses ressortissent au civil , pour les matieres excédentes le premier chef de l'édit, en la sénéchaussée de Nismes : & pour les matieres au premier chef de l'édit , elles ressortissent au baillage d'Annonai , & de ce baillage au présidial de Nismes , pour y être jugées souverainement.

*Etat des justices seigneuriales banneretes du haut pays de Vivarais , qui ressortissent au bailliage d'Annonai :*

Boucieu-le-roi. La ville est en pariage avec le roi. Elle est engagée.

Le marquis d'Annonai.  
La principauté de Soyon.  
Le comté de Crussol.  
Le comté de Tournon.  
La baronnie de Serriere.  
La baronnie de Thorenc & Andance.

Le marquisat de Satilieu.  
Le marquisat de Peyraud.  
La baronnie de Chalancon.  
La baronnie de Retourtour.  
La baronnie d'Urtail.

*Les seigneuries particulieres suivantes :*

Sainte Agreve en partie.  
Vernoux.  
La Mastre.  
Boffre.  
Saint Félicien.  
Bozas.  
De Saignes.  
Arleboch.  
Enpurany.  
Rochefort.  
Saint Fortunat.  
Monteil.  
Solignac.  
Macheville.  
Saint Barthelemy-le-Pin.  
Grozon.  
Saint Alban-d'Ay.  
Maison-seule.  
Etables.  
Le Crestet.

Châteaubourg.  
Beauchastel.  
La Bastie d'Andore.  
Féalaix.  
Colombier le jeune.  
Colombier le vieux.  
Colombier le cardinal , & Pécogres.  
Nozieres en partie.  
Rochemore.  
Rochebonne.  
Marcland & Gourdan.  
Izerand.  
Pierregourde.  
Saint Romain-Valmordane.  
Sarras.  
Quintenas.  
Bayar.  
Châteauneuf & Eclassan.  
Ozon.  
Oriol.

Chardou.	Fontanes.
Ruol.	Brogieux.
Revirand.	Syntre.
Ayras.	Lorme.
Le Pestrin.	Les Mortiers.
Munas.	

*Paroisses dépendantes du diocèse de Vienne, situées dans le pays de Velai:*

Saint Julien-Vocance.	Ville en Vocance.
Vanosc.	Vocance.
Saint Pierre des Machabées.	La Fare.
Le Monestier.	

*Paroisses du diocèse de Vienne, situées dans le pays de Forez:*

Argental.	Colombier son annexe.
Le bourg d'Argental.	Pailheres.
Saint Julien-Molin-molette, &	

*Memoire concernant le bailliage d'Annonai en Vivarais, du ressort du parlement de Toulouse, sénéchaussée de Nismes, généralité de Montpellier & du diocèse de Vienne à la part du royaume.*

Le bailliage du haut & bas pays de Vivarais fut créé par le roi Philippe le Bel, l'an 1285. à son avènement à la couronne, & dans le temps que les parlemens furent rendus sédentaires. Son établissement fut fait dans la petite ville royale de Boucieu-le-roi, près la riviere de Doulx, à cinq lieues d'Annonai, à la priere de M. de Gerenton.

La ville de Boucieu-le-roi étant trop petite, & mal commode pour y administrer la justice dans le haut & bas Vivarais, éloignée de tout commerce, en l'an 1564. après de longues poursuites, commencées, plus de soixante ans auparavant, parties ouïes, & enquêtes faites sur l'état de ladite ville de Boucieu-le-roi, suivant l'avis donné par nos seigneurs du grand conseil du roi, qui étoit pour-lors à Toulouse, il fut dit que le siège royal seroit transféré de Boucieu-le-roi à Annonai. Et au mois de Juin de l'année 1565. cet arrêt fut exécuté par M. Jacques Baillet, sieur de Vaugrenaud, conseiller au grand conseil, qui fut envoyé audit Annonai, & qui tint la première cour le 7. dudit mois, assistant maître Jean Joffrand, lieutenant de baillif, ainsi qu'il est rapporté par maître Achilles Gamon, avocat, en ses memoires, & qui vivoit de ce temps-là à Annonai.

L'étendue de ce bailliage étant trop considérable pour l'administration de la justice, le roi Henri IV. en l'année 1606. émana dudit bailliage un second qu'il établit à Villeneuve de Berg, pour le bas Vivarais; & on le sépara du haut par la riviere d'Erieu. Il y avoit anciennement à Villeneuve de Berg un lieutenant clerk du bailliage de Boucieu, qui y administroit la justice pour le roi.

Le roi voulut que pour ces bailliages il n'y eût qu'un seul baillif officier d'épée, puisque les deux n'en composoient anciennement qu'un.

Ces deux bailliages jugent souverainement en dernier ressort, & en matieres criminelles, avec le prévôt de Vivarais, suivant l'attribution qui leur a été accordée par le roi.

Le roi Henri III. par ses lettres patentes du premier Septembre 1582. donna aux officiers des bailliages de Vivarais, pouvoir de juger, pendant une année, la compétence & incompetence du prévôt, sur le déclinatoire des prévenus; & par autres lettres du 4. Novembre 1583. il leur continua le même pouvoir encore pour trois années.

Le roi Louis XIII. par son édit du mois de Juin 1631. accorda le même pouvoir auxdits officiers d'Annonai & de Villeneuve de Berg, créa deux conseillers en chacun desdits sièges, pour, avec les anciens officiers, administrer la justice dans ledit pays, avec le même pouvoir & juridiction qu'aux autres bailliages du royaume ressortissans sans moyen aux cours de parlement, par les raisons qu'il y avoit d'augmenter le pouvoir de ces officiers dans le pays de Vivarais, où le roi avoit été en personne lors du siège de la ville de Privas, qui fut démantelée; & que d'ailleurs, suivant l'usage & coûtume du royaume, il doit y avoir de dix en dix lieues un siège royal immédiat, ressortissant nuement au parlement, & que la ville d'Annonai est éloignée de celle de Nîmes, où est le sénéchal qui connoît des appels, de trente grandes lieues, qui en valent cinquante de France; éloignement si grand, qu'il consomme en frais les parties qui y plaident.

Cet édit fut révoqué à la poursuite des sieurs officiers du présidial de Nîmes, par autre édit du mois de Septembre 1632. sous le prétexte que leur juridiction se trouvoit d'autant diminuée, sans consulter l'avantage public, & sans que les officiers desdits bailliages eussent été appelés.

Le roi Louis XIV. d'heureuse memoire, connoissant la nécessité d'augmenter le pouvoir des officiers royaux dans le Vivarais, par son édit du 12. Avril 1666. enregistré au parlement de Toulouse le 4. Mai suivant, voulut que la justice criminelle fût dorénavant exercée aux sièges d'Annonai & de Villeneuve de Berg, par les officiers d'iceux, à tous les habitans du pays, en la même façon & maniere,

avec le même pouvoir & autorité, juridiction, connoissance, prérogatives, prééminence, honneurs, séances, droits, exemptions, fruits, profits, revenus, épices, & émolumens, qu'elle est bien & dument administrée suivant les édits & ordonnances, aux autres bailliages & sénéchaussées, ressortissant sans moyen aux cours de parlement; donna pouvoir auxdits officiers de juger en dernier ressort la compétence & incompétence des prévôts, sur le déclinatoire des prévenus, & les cas prévôtaux en la même forme, manière, & exécution que les officiers des présidiaux, avec le nombre de juges porté par les ordonnances royaux.

Cet édit fut aussi révoqué à la poursuite des sieurs officiers du préjudicial de Nismes, trop jaloux de leur autorité, par autre édit du mois d'Octobre 1672. enregistré au parlement de Toulouse le 25. Février 1673.

*Le bailliage d'Annonai est composé de dix officiers, sçavoir :*

1. Un baillif, officier d'épée; le comte de Vogué.
2. Un lieutenant général civil & criminel; Just-Antoine de Serres, baron de Thorenc & Andance.
3. Un lieutenant principal; Jean Bollioud, seigneur de Brogieux.
4. Un lieutenant particulier; André Desfrançois.
5. Un lieutenant particulier, assesseur criminel; André-Gabriel Mayol.
6. Un premier conseiller; André-Gabriel Mayol.
7. Un second conseiller; François Mical.
8. Un conseiller, auditeur des comptes du receveur des consignations, juge des saisies réelles & décrets; Michel Guerin.
9. Un avocat du roi; Jean Volozan.
10. Un procureur du roi; Jean-Armand Fourel, seigneur de Fontcouvert & les Pissaux.

*Etat des paroisses du diocèse de Valence, limitrophes de celui de Vienne:*

Tournon.  
 Saint Romain de Lerbs.  
 Saint Sylvestre.  
 Saint Barthelemi le plein.  
 Colombier le jeune, &  
 Boucieu-le-roi, son annexe.  
 Gilhot.  
 Le Crestet.  
 Macheville.

De Saignes.  
 La bastie d'Andore.  
 Saint Jure d'Andore.  
 Rochepaule.  
 Saint André des Esfangeas.  
 Sainte Marguerite.  
 Grozon, annexe de  
 Gilhot.  
 Rochepaule.



*Villeneuve de Berg, dans le bas Vivarais.*

Cette ville est composée d'une seule paroisse. Il y a un bailliage royal, émané de celui d'Annonai, pour le haut Vivarais.

Suivant les memoires fournis par le P. Archange Fourel, prédicateur, gardien des capucins, il y a dans cette ville un couvent de capucins fondé par Louis XIII. Voici ce que ces memoires rapportent.

Dans le temps que le roi Louis XIII. faisoit en personne le siège de la ville de Privas en Vivarais, de laquelle les calvinistes s'étoient emparés, il écrivit une lettre à M. Pierre Tardieu, alors lieutenant général de Villeneuve de Berg, où il lui ordonnoit de mettre la première pierre de l'église des capucins au nom de sa majesté, & de faire, de sa part, les cérémonies accoutumées; voulant que, pour la spéciale dévotion qu'il avoit au prince des apôtres, saint Pierre en fût le patron. Le roi fit bâtir de suite le couvent, qu'il fournit d'une bibliothèque, chaque volume ayant pour titre au-dehors, *ex dono regio*. Ce couvent est composé de douze religieux.

Il y a dans ce couvent des actes de plus de quatre mille personnes, qui ont fait abjuration de l'hérésie de Calvin entre leurs mains, pendant le temps de leurs missions.

En temps de peste, ils ont donné aux malades tous les secours possibles, allans de tout côté administrer les sacremens. Ils ont perdu nombre de religieux par la mort à Villeneuve de Berg & à la campagne, en secourant les malades, sur-tout aux années 1694. & 1699.

Lorsque Jacques Roure souleva les peuples au bas Vivarais contre le roi, & qu'il étoit sur le point d'assiéger Villeneuve de Berg, le gardien des capucins fut député par la communauté, pour lui représenter la fidélité qu'il devoit au roi, & fit tant qu'il porta Roure à s'éloigner de Villeneuve de Berg, qui ne fut ni pillée ni saccagée.

Dans le dernier soulèvement des protestans-fanatiques au bas Vivarais, les troupes du roi ayant été maltraitées par ces gens à Salavas, deux capucins de Villeneuve de Berg s'étant trouvés dans le voisinage, accoururent sur le champ, sans craindre le péril, pour confesser les blessés, leur rendre tous les services possibles, & les assister à la mort.

*Etat des lieux qui forment le bas pays de Vivarais, & qui sont dans le ressort du bailliage de Villeneuve de Berg:*

Saint Jean Centenier.

Saint Martin & saint Pierre d'Aps.

Aubignas.

Cruas.

Rochemaure, bourg.

Saint Germain.

- Saint Andiol de Berc.  
 Saint Alban de Sampzon.  
 La Gorce.  
 Saint Pons.  
 Saint Maurice d'Ibie.  
 Uzers.  
 Saint Alban.  
 Aubenas, ville.  
 Balazuc.  
 La Ville-Dieu.  
 Rochefauve.  
 Berzeme.  
 Freyffinet.  
 Vinezac.  
 Prunet.  
 Saint Etienne de Melas.  
 Saint Martin Dart.  
 Mas de Loubareffe.  
 Vallon, bourg.  
 La Blachiere.  
 Joyeuse, ville.  
 Vernon lez-Joyeuse.  
 Gras.  
 Saint Vincent.  
 Saint Remeze.  
 Athueit.  
 Saint Cernin.  
 Vogué.  
 Ribes.  
 La Chapelle.  
 Saint Etienne de Ludarez.  
 Saint Thomé.  
 Saint Montan.  
 Viviers, ville & évêché.  
 Valvinieres.  
 Mercoyres.  
 Larnas.  
 Mirabel.  
 Le Bourg saint Andiol, ville.  
 Saint Marcel d'Ardeche.  
 Saint Just d'Ardeche.  
 Largentiere, ville.  
 Chassiers.  
 Jouanais.  
 Senilhac.  
 Roiles.  
 Valgorge.  
 Payzac.  
 Feugeyroles.  
 Saint Gineys.  
 Saint Sampson.  
 Assiou.  
 Cornilhon.  
 Saint André-la-Champ.  
 Goudoulet.  
 Saignes.  
 Mas-des-fonds.  
 Salavas.  
 Vagnas.  
 Virac.  
 Les Salelles.  
 Groupiere.  
 Brahic.  
 Bane.  
 Bessas.  
 Malboson.  
 Courvy.  
 Saint Eulaye.  
 Cros de Gieuran.  
 Mazan & Mereyrac.  
 Saint Paul de Dartas.  
 Ducellier.  
 Villeseche.  
 La Villate.  
 Vazeilles.  
 Pradelles, ville.  
 Mas-de-Mauras.  
 Bonnefés & saint Marsal.  
 Privas, ville.  
 Saint Clair.  
 Tournon.  
 Lias.  
 Alissas.  
 Lubilhat.  
 Saint Preyt lez-Privas.  
 Praples.

- Saint André de Creysseilles.  
 Veyras.  
 Baïs sur Baïs , bourg.  
 Le Pouzin , bourg.  
 Saint Vincent de Barets.  
 Saint Martin de Soubeiran.  
 Saint-Pierre-la-Roche.  
 Saint Martin-le-Souteyran.  
 Saint Bauzile en Barets.  
 Saint André de Bressac.  
 Saint Lagier.  
 Saint Vincent de Durfort.  
 Montbrun.  
 Saint Apollinaire de Gluyras.  
 Chomerac.  
 Flaviac.  
 Saint Julien en saint Albans.  
 Cirkues.  
 Séautres.  
 Creysfac.  
 Saint Symphorien.  
 Vessaux.  
 Saint Etienne de Boulogne.  
 Saint Andéol de Bourlenc.  
 Adjoux.  
 Pourchieres.  
 Saint Julien-la-Champ.  
 Gourdon.  
 Saint Andiol de Fourchades.  
 Montpezac , bourg.  
 Saint Martin de Vals.  
 Saint Laurent en Lussas.  
 Saint Pierre de Colombiers.  
 Entraignes.  
 Ayzac.  
 Saint Martin de Mayres.  
 Ailhon.  
 Burzet , bourg.  
 Saint Privat.  
 Saint Julien du Serre.  
 Uffel.  
 Vals , bourg.  
 Althuit.  
 Chadenac & Saracourt.  
 Ginestelle.  
 Aspréjoc.  
 Saint Gilles de Mezillac.  
 Saint Pierreville , bourg.  
 Montagut.  
 Saint Julien d'Ortival.  
 Saint Gineys la-Champ.  
 Saint Etienne de la Serre.  
 Manoulenc.  
 Niègle.  
 Meyras.  
 Prades.  
 La Souche.  
 Fabras,  
 Mas des Hubacs.  
 Saint Ciergue de Jaujac.  
 Jaujac.  
 Saint Julien du Gua.  
 Le mas du Cros.  
 Saint Cristol.  
 Arcens.  
 Dornas.  
 Saint Michel le Rance.  
 Saint Barthelemi le Meil.  
 Chabrelhe & Baumont.  
 Dompnac.  
 Saint Mélaney.  
 Sainte Marguerite la Frigièrre.  
 Saint André la-Champ.  
 Montselgues.  
 Thine.  
 Malarée.  
 Saint Laurent des bains.  
 Laval-Daurelle.  
 Le lieu des Travers.  
 Le lieu du Plan.  
 Sablieres.  
 Saint Jean de Pourchareffes.  
 Saint Ciergue es montagnes.  
 Concourou & Montlor.  
 La Fare.  
 La Villetele.

La Chapelle-Gralhouse.	Issarles.
Concouler.	Le Beage.
Leperon.	Saint Clément ès montagnes.
Saint Pol de Tartas.	Borée & Contanet.
Saint Arcourt.	Saint Marcel.
Arlende.	Baune.
Saint Auban ès montagnes.	La Voute , bourg.
Saint Clément sous Pradelles.	Villeneuve de Berg , ville.
Saint Etienne de Vignan.	

#### *Fiefs du bas Vivarais.*

Le comté de Viviers.	Le comté d'Entraigues.
Le duché de Joyeuse.	La baronnie de Privas.
Le comté de Brion.	La baronnie de Boulogne.
Le comté de la Voute.	La baronnie de Joviac.
Le comté de Montlaur.	La baronnie d'Aubenas.
Le comté de Vogué.	La baronnie de Largentiere.
Le comté de Saint Remeze.	La baronnie de la Gorce.
Le comté d'Aps.	La baronnie de Pradelles.

#### *Attribut de ces fiefs.*

Le comte de la Voute, baron des états généraux de Languedoc.  
 Le baron de Privas à demi-tour de baron alternativement avec le baron de Chalançon.  
 Le baron de Boulogne est baron des états, aussi-bien que  
 Le baron de Jovac.  
 Le baron d'Aubenas.  
 Le comte de Vogué.  
 Le comte de Joyeuse.  
 Le baron de la Gorce n'a point de tour d'entrée aux états généraux, mais a droit d'envoyer un baillif aux états particuliers du pays de Vivarais, autrement appelés l'*Assiete* du pays.  
 Le baron de Pradelles aussi.

On a cru devoir ajouter encore ici une division du diocèse de Vivarais faite en 1684. par un ingénieur, qui leva une carte de ce pays, meilleure que toutes celles qu'on en avoit levées jusques alors; mais non encore poussée à la perfection où l'on pourroit parvenir,



# NOTICE DU HAUT VIVARAIS.

## Diocèse de Viviers.

### HAUTES BOUTIÈRES.

Acons, 140.  
Saint Andéol.  
Arcens.  
Borée.  
Chaneac.  
La Chapelle, 65.  
Le Cheylar, 300.  
Dornas.  
Jaunac.  
Saint Julien.  
Lubihac, 354.  
Mariac.  
Saint Martial.  
Saint Martin.

14.

### BASSES BOUTIÈRES.

Aric.  
Saint Christol.  
Saint Cierge.  
Creysseilhes, 60.  
La Croix de Vialate.  
Flaviac, 77.  
Saint Giniés la-Cham.  
Gluyras, 1088.  
Le Gua.  
Ifassamolenc, 61.  
Saint Julien.  
Saint Julien d'Ursival.  
Lias.  
Saint Mechel le Cance.  
Saint Pierreville.  
Porcheres, 32.  
Pranles, 82.  
Saint Preyt.  
Privas, 352.  
Saint Sauveur.

Tome 1. Gamon.

Serres.  
Veyras.  
Saint Vincent de Durfort.

23.

### CEVENNES.

Ailhon, 219.  
Saint Andéol de Borlenc.  
Saint André la-Cham.  
Antragues, Baron. 80.  
Asprejoc, 82.  
Aysac 40.  
Beaumont.  
Bologne, Bar.  
Borné.  
Burzet.  
Chassiers, 309.  
Saint Cierge de Jaujac.  
Colombiers.  
Domhac.  
Saint Etienne.  
Saint Etienne de Bologne.  
Fabras, 58.  
Feugeyre, 68.  
La Figiere.  
Saint Genieys de Bauzon.  
Ginestelle, 184.  
Gordon, 76.  
Jaujac, 242.  
Saint Jean de Porchareffe.  
Jonas, 140.  
Saint Julien du Serre.  
Juvinas, 124.  
Largentiere, 270.  
Saint Laurent des bains.  
La Marguerite.  
Saint Martin.  
Mayres.  
Saint Melani.

E

Mercuer.  
 Meyras.  
 Montbrun, 53.  
 Montpezat, 100.  
 Montréal, 197.  
 Niegles, 89.  
 Notre-Dame.  
 N. D. de Chebrilles.  
 N. D. de Chiné, 148.  
 Payzac, 170.  
 Saint Pierre le Deschaus.  
 Planzoles.  
 Prades.  
 Saint Privat.  
 Prunet, 85.  
 Ribes, 77.  
 Rocas, 150.  
 Sabliere, 196.  
 Les Salleles, 202.  
 Senilhac.  
 La Souche, 92.  
 Thyeyt, 394.  
 Vals.  
 Valgorge.  
 Vernon.  
 Vessaux.  
 Véel.

59.

M O N T A G N E.

Saint Alban.  
 Arcons, 105.  
 Arlende.  
 Sainte Aulaye.  
 La Beaune.  
 Le Beuge, 189.  
 Le Cellier du Luc.  
 La-Cham, 33.  
 La Chapelle-Grailouze.  
 Saint Ciergue.  
 Chandeyroles.

Saint Clément.  
 Saint Clement.  
 Concoules, 6.  
 Concouron.  
 La Croix des Boutieres.  
 La Croix de Bozon.  
 Le Cros, 73.  
 Du Verzet.  
 Saint Etienne de Ludarez.  
 Saint Etienne du Vigan.  
 La Fare, 38.  
 Fay.  
 Issarlez, 56.  
 Lesperou, 38.  
 Mezilhac.  
 Montcelgues.  
 Saint Paul de Tartas.  
 Les Plagnols.  
 Pradelle, V. 30.  
 Saint Romain le Désert.  
 Les Sagnes.  
 Uyclade.  
 Les Vastres.  
 La Verune.  
 La Vialata, 32.  
 Vieil-Prat.

37.

M A H L A G U E Z.

Saint Amant de Termes, 33.  
 Saint Andéol, 39.  
 Assiou, 132.  
 Saint Auban, 100.  
 Balazuc, 73.  
 Sa Bastide de Virac, 60.  
 La Baume, 140.  
 Bessas, 28.  
 La Blachere, 215.  
 La Chapelle, 55.  
 Chauzon.  
 Comps.

Saint Didier.  
 Saint Etienne-de Fontbellon.  
 Saint Germain, 41.  
 La Gorce, 116.  
 Gropiere, 65.  
 Joyeuse, 132.  
 Lanas.  
 Laurac.  
 Leyris.  
 Saint Martin d'Arc.  
 Saint Maurice, 60.  
 Saint Maurice d'Ardeche, 68.  
 Saint Pierre.  
 Pradons.  
 Roche-Colombe.  
 Rosiere.  
 Ruons, 80.  
 Salavas.  
 Sampson.  
 Sauve-Plantade, 70.  
 Schandolas.  
 Saint Serain des Epines.  
 Tornon.  
 Uzers.  
 Vagnas.  
 La Ville-Dieu, 121.  
 Villeneuve de Berg.  
 Vinezac.  
 Vogué.

42.

## C O U A I R O U .

Alissas, 85.  
 Saint Arcons d'Arbres  
 Aubenas, 360.  
 Aubignas, 63.  
 Saint Baufille.  
 Berzerne, 41.  
 Ceutres.  
 Saint Clair.  
 Freissinet, 40.

Saint Genieys.  
 Saint Jean Centenier, 102.  
 Saint Laurens.  
 Lussas.  
 Saint Martin l'inférieur.  
 Saint Martin le supérieur.  
 Mirabel, 253.  
 Saint Pierre la Roche.  
 Saint Pons.  
 Roche-Sauve, 115.  
 19.

## R I V A G E D U R H O N E .

Saint André des Mirés.  
 Aps, 78.  
 Baïs, 221.  
 Le Bourg saint Andéol.  
 Bressac, 625.  
 Chomerac, 186.  
 Consignac.  
 Creyslac, 45.  
 Cruas, 89.  
 Gras, 120.  
 Saint Jean de Trignan.  
 Saint Just, 50.  
 Larnas.  
 Saint Leger.  
 Saint Martin.  
 Mauras, 92.  
 Melas, 172.  
 Meyssé, 301.  
 Sains Montan, 217.  
 Saint Pierre de Coulevre.  
 Saint Pierre de Fons.  
 Le Pouzin, Bar. 135.  
 Saint Remeze, 134.  
 Rampon.  
 Royas.  
 Saint Symphorien  
 Le Teil.  
 Saint Thomé, 62.

NOTICE DU HAUT VIVARAIS.

Valviniere , 90.  
 Saint Vincent de Barrez , 126.  
 Saint Vincent.  
 Viviers , V. 211.  
 La Voute.

Saint Julien le Rout.  
 Saint Maurice.  
 Saint Michel de Chambrilhanous.  
 Les .....  
 Vernons.

33.

12.

HAUT VIVARAIS.

UZEGE.

Saint Agreve.  
 Saint Apollinaire de Rias.  
 Chabançon.  
 Saint Cierge.  
 Saint Fortunat.  
 Saint Jean Chambre.  
 Saint Jean Roure.

Banes , 314.  
 Brayt , 62.  
 Courri , 123.  
 Malbofc , 123.

4.

Total 243.





## NOTES

## HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

Pag. 2. li. **M**arillac, abbé de Thiers, gn. 6. par ordre duquel les gendarmes du comte de Villars, qui étoient en garnison à Annonai, délogerent au commencement de 1559. Bertrand Marillac, cordelier, puis abbé de Thiers & évêque de Reims, mourut le 31. Mars 1573. Il étoit cinquième fils de Guillaume Marillac, seigneur de saint Genest de la Motte-Hermart, & de Ricon, secrétaire du duc de Bourbon, trésorier de Montpensier en 1506. châtelain de Montpensier en 1516. & de Marguerite Genest, tous deux enterrés dans l'église de saint Quentin d'Aigueperce. Michel Marillac, garde des sceaux de France, & Louis Marillac, maréchal de France, étoient fils de Guillaume Marillac, seigneur de Ferrières, mort en 1573. frere aîné de l'abbé de Thiers.

2-22. Chabaud, avocat de Nîmes.] Firmin Chabaud fut conseiller au présidial de Nîmes en 1650. Pierre-Joseph Chabaud, sieur des Isles, le fut en 1673. Il épousa Madeleine Fabre, & en eut Olympe Chabaud, qui épousa le 26. Janvier 1706. Jacques de Rosel, dont le fils est en Avril 1758. le chef de la dernière branche de la famille de Rosel, qui subsiste dans le bas Languedoc.

5-5. Les maisons de Jarnieu & du Peloux, où les femmes & les enfans des habitans d'Annonai, qui se rendirent par capitulation à saint Chamond le 11. Janvier 1563. eurent permission de se retirer. ] Les maisons de Jarnieu & du Peloux sont appelées châteaux par de Thou (liv. 34. pag. 495. traduction. ) Je crois que la maison du Peloux est Gourdan, château marqué sur une carte du Vivarais, assez

exacte, & levée en 1683. Le château de Jarnieu n'est point marqué sur cette carte. Jacques Pape, seigneur de saint Auban, dans ses memoires imprimés par du Bouchet prév. de la maison de Coligny, dit (pag. 665.) en détaillant la retraite de Châtillon en Vivarais, qu'étant parti avec lui de saint Pierre de Beuf en Forès, & ayant passé deux villages, où il y avoit des troupes catholiques, ils demanderent au corps de garde du dernier village, où il n'y avoit point d'officiers, de quelles troupes ils étoient. Ceux-ci leur dirent qu'ils étoient à M. Tournon. Châtillon & saint Auban, sans autre cérémonie, tirèrent vers Quintenas, & après avoir gayé une riviere, ils trouverent le château de M. de Jarnieu, duquel sortirent à un méchant passage, une vingtaine d'arquebusiers, commandés par un halbardier, qui leur cria de s'arrêter. Saint Auban, par ordre de Châtillon, leur dit qu'ils étoient au roi. On les laissa passer, & ils allerent à Quintenas. Continuant leur marche, ils découvrirent des troupes, & furent assez long-temps à s'appercevoir que c'étoit le capitaine Sparsa, qui menoit un gros de leur petite armée. Une heure après leur jonction faite, ils se battirent au passage d'une méchante riviere avec des chevaux royalistes. Saint Auban repassa la riviere, en tua cinq ou six, & prit un logis, où sa troupe séjourna un jour & demi. Le lendemain ayant passé tous le château de Rouziers, saint Auban fut harcelé toute la journée par la garnison de ce château, au nombre de plus cent arquebusiers. Châtillon les fit pousser par d'Oville & la Legade, deux de ses mestres de camp, qui les obligerent de s'éloigner & de les laisser en

repos. La retraite de Châtillon s'acheva ce jour-là, qui pouvoit être le 13. Décembre 1587. Il fut très-bien reçu par Chambaud dans un fort qu'il occupoit, Saint Auban coucha à la Maistre avec les troupes. Sa narration est si confuse, qu'on a peine à comprendre ce qu'il veut dire. On n'a que cette relation de la retraite de Châtillon, l'une des plus hardies & des plus singulieres que l'histoire nous fournisse. On conçoit par cette relation, que le château de Jarnieu étoit fort, & situé au nord de Quintenas.

*Pag. 26. lign. 10.* Condamine & Bayas, jeunes gentilshommes, cadets de leurs familles, soutenus par vingt soldats, se saisirent d'Annonai en Juillet 1568. Les habitans de cette ville, commandés par Jarnieu leur baillif, tombèrent sur eux, les mirent dehors & les poursuivirent. ] Condamine devoit être André Aarenc, qui épousa le 15. Mars 1574. Michelle de Fay-Malleval, & qui mourut après le 3. Octob. 1600. Bayas, dont l'orthographe a été changée en Bayard, nom plus usité, étoit Charles de Peloux, second fils de François du Peloux, seigneur du Peloux, Gourdon, & Marcland, & de Claudine de Lucinge, qu'il avoit épousée le 3. Mai 1542. il prit ensuite le nom des seigneurs d'Escolaux; & Gamon détaille plusieurs de ses faits militaires. Il mourut en 1631. Il avoit épousé Louise d'Hostun de Clevelon, & en avoit eu Nicolas du Peloux, seigneur de Bayard, qui épousa en 1626. Catherine du Pui, & en eut Marie du Peloux, qui épousa François de Beaufort, seigneur de Martres, Chandeau, Mouton, & la Chaumète, sénéchal de Clermont, veuf de Françoise de Montmorin, dame de Saunat, de la Terriere, de saint Bonnet, & de Pertus. De ce mariage vint Jacques de Beaufort, seigneur de Martres, comte de Bayard, qui épousa Marie d'Heraudi de Roques, laquelle se remaria avec Pierre-Jerome, Comte de Broglio & de Contandon, mort après l'an 1716. Jeanne de Beaufort, dame de Martres & de Bayard, fille de Jacques & de Marie d'Heraudi,

épousa au château de Bayard le 14. Février 1688. Charles-Maurice-Amedée Tana, baron de Sintena, de la Moglie, de Pancahor en Piémont, écuyer de Louise de Savoie, princesse d'Onelle, chevalier de saint Maurice & de saint Lazare. Emmanuel-Frederic Tana, marquis de Martres, de Ghandieu, de Bayard, & de Thor sur Monstie, épousa le 13. Janvier 1711. Gabrielle de Pons, dame de Talande; on lui remit, en faveur de ce mariage, la terre de Bayard, en représentation de 20000. liv. Jeanne de Beaufort-Canillac étant veuve de Claude Amedée, comte de Tana, & se trouvant au château de Bayard, paroisse de Peaugre, fit le 8. Avril 1720. une donation de tous ses biens à Emmanuel-Frederic, marquis de Tana, son fils aîné. Bayard est à une lieue au sud-est de Peaugre, sa paroisse; à beaucoup moins à l'est nord-est de Colombier le cardinal; à l'est-sud-est de Gourdan; & encore plus près & à l'ouest-nord-ouest de Champagne, la seule paroisse à la droite du Rhône qui dépende du Dauphiné: long. 22. d. 28. m. 25. l. latit. 45. d. 16. m. à seize lieues au nord de Viviers. Le seigneur de la Condamine-Harenc, qui vivoit en Octobre 1755. acheta alors du comte de Maugiron la belle terre d'Ampuï en Lyonnais, sur la droite du Rhône, & d'où vient le meilleur vin de Vienne, ou de Côte-Rôtie.

7-8. Châteaux & villages voisins d'Annonai, que saint Chamond, avant sa sortie d'Annonai, qui fut le jeudi 16. Septembre 1568. tenta de surprendre. Beaucoup de religionnaires s'y étoient réfugiés; & la Tour-Maubourg l'ayant prévenu, rendit sa tentative inutile. ] Est ce le même la Tour-Maubourg qui fut blessé devant saint Agteve le 24. Septembre 1580. & que la relation du siège de saint Agreve appelle Lisca de la Tour-Maubourg. Jean de Fay, baron de la Tour-Maubourg & de Ghabrespine, commanda en Velay & au diocèse du Pui. Il étoit fils de Christophe de Fay, seigneur de l'Horin & de saint Quentin, qui épousa en 1527. Marie-Marguerite Mallet, dame de la Tour-

Maubourg, & en 1558. Marguerite du Peloux. Ils furent les ayeux de Jacques du Fay, comte de la Tour-Maubourg, qui épousa en 1671. Bléonore-Palatine de Deo-Montperoux; & en eut Jean-Hector de Fay, marquis de Maubourg, né vers l'an 1684. chevalier des ordres du roi, nommé maréchal le 24. Février 1757.

9-9. *lign. 14.* Munas, près d'Ardois & d'Oriol, où il y avoit des tours qui appartenoient au seigneur du lieu. Erard, jeune homme du pays de Vernoux, qui venoit de quitter la basoche de Nîmes, s'en saisit, à la tête de quatre-vingt hommes, à la fin d'Octobre 1572. Du Peloux les assiégea inutilement. Munas est un château, au sud de Quintenas, diocèse de Vienne: longit. 22. d. 22. m. latitud. 45. d. 10. m. 40. s. à douze lieues au nord de Viviers. Ardois est une paroisse du diocèse de Vienne, en Vivarais, à quatorze lieues au nord de Viviers: longit. 22. d. 26. m. 20. s. latitude 45. d. 11. m. 35. s.

9-24. Lotoire, dans la paroisse de Quintenas, où une treve fut conclue en Décembre 1573. entre François de Barjac, seigneur de Pierregoutte, commandant pour les religionnaires dans le Vivarais, & du Peloux. Quintenas est une paroisse du diocèse de Vienne: longit. 22. d. 21. m. 50. s. latit. 45. d. 11. m. 25. s. à quatorze lieues au nord de Viviers. Lotoire est un château, & au sud-est de Quintenas.

9-31. Dezaigne, laissée aux huguenots par la treve conclue à Lotoire en Décembre 1573. Il y a apparence qu'ils en restèrent les maîtres jusques vers le 8. Septembre 1580. que Tournon, à qui elle appartenoit, la reprit. C'est le plus gros lieu du Vivarais, puisqu'il a six cents quatre-vingt-trois feux, & que le Bourg saint Andiol n'en a que six centsvingt-cinq; Viviers, deux cents onze; Aubenas, trois cents soixante; Annonai, trois cents sept; Gluiras, trois cents quatre-vingt-huit; Privas, trois cents cinquante deux; Rochemaure, trois cents un; saint Marcel d'Ardeche, trois cents douze; le Chailar, trois cents; Sillao,

quatre cents quarante-trois; Vernoux, trois cents quatre-vingt-cinq; & Ville-neuve de Berg, quatre cents soixante & dix-sept. Tournon, la plus jolie ville de ce pays, n'est, selon le dénombrement, que de cinquante-un feux. Dezaigne est dans le diocèse de Valence: long. 22. d. 9. m. 45. s. lat. 45. d. 45. s. à dix lieues deux tiers au N. N. O. de Viviers.

9-32. Brogieu, dans la paroisse de Rossieu, où les catholiques & les protestans conclurent une treve en Décembre 1573. Les tours d'Oriol furent abandonnées & abbatues. Quintenas, Lotoire, Manoa, & Munas, rendus à leurs maîtres. Boffre abandonné, Chalançon épargné à la priere de la dame de Tournon, Claude de la Tour-Turenne, & de Hautvillar. Claude de la Tour étoit fille de François de la Tour, vicomte de Turenne, & d'Anne de la Tour, dame de Montgascon. Elle épousa en 1535. Just, seigneur de Tournon, & fut dame d'honneur de la reine régente, Catherine de Médicis. On lui fit une belle entrée à Tournon, dont on imprima la relation. Honoré d'Urfé, auteur de l'Astrée, étoit alors écolier chez les Jésuites de Tournon, & composa beaucoup de vers, qui furent imprimés dans cette relation. Hautvillar s'appelloit Joseph, & étoit seigneur du château de Hautvillar, en Vivarais, qui est situé à l'est-sud-est de la paroisse de saint Maurice: longit. 22. d. 13. m. 40. s. lat. 44. d. 52. m. 25. s. diocèse & à huit lieues au N. N. O. de Viviers. Joseph de Hautvillar, qui testa le 2. Avril 1625. fut ayeul d'Olivier, seigneur de Hautvillar & de la Motte, qui épousa Antoinette de Maisonseule, & en eut Catherine, dame de Hautvillar, mariée le 3. Janvier 1656. avec Jean d'Apchier, comte de Vabres, mort le 21. Janvier 1680. Philibert d'Apchier, comte de Vabres, leur fils, fut marié avec Gabrielle de Ginestoux la Tourche, ils furent pere & mere de Joseph Philibert d'Apchier, comte de Vabres & de la Baume, né le 2. Juillet 1686. & mort dans son appartement à saint Victor de Paris le mer-



credi 2. Avril 1755. Il connoissoit très-bien les familles du Vivarais, sur lesquelles il a laissé plusieurs recherches.

Pag. 10. lign. 34. Montrond, de la maison d'Apchon, chevalier de l'ordre, dans une sortie de son château de Luppé, fut tué par des soldats de Péraud le 31. Mars 1574. ] Jean d'Apchon, seigneur de Montrond, étoit huitième fils d'Artaud de saint Germain, seigneur de saint Germain, d'Apchon, & de Montrond, lieutenant général en Lyonnais, sous le maréchal de saint André, son beau-frère, chevalier de saint Michel, resta le 28. Avril 1552. étant âgé de quarante-sept ans. Il avoit épousé Marguerite d'Albon, sœur du maréchal, & fille de Jean, seigneur de saint André, & de Charlotte de la Roche. Il avoit donné Montrond & tous les biens de Forza sur son huitième fils, qui mourut sans enfans, & qui avoit épousé Marguerite de Gaste, dame de Luppé, fille d'Antoine de Gaste, seigneur de Luppé, & de Françoise de Joyeuse. Il eut pour successeur à Montrond Gabriel, son frere aîné.

11-9. Entragues, de la maison d'Urfé, gouverneur de Forès, leva en Mars 1574. des troupes pour assiéger Péraud, Serrières, & Malleval. ] Claude d'Urfé, seigneur d'Entragues, du chef de sa mere, Jeanne de Balzac, dame d'Entragues & de Menetou-Salon, fille de Pierre, baron d'Entragues, & d'Anne Malet, qu'il avoit épousée en 1532. Il fut chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Forès en l'absence de Jacques, seigneur d'Urfé, son frere aîné. Isabeau d'Urfé, sa fille, épousa Claude de Cremeaux, seigneur de saint Symphorien, député de la noblesse de Lyonnais en 1614. Ils eurent pour fils Guillaume de Cremeaux, baron d'Entragues, qui fut le trisayeul de Jules-César de Cremeaux, dit le comte d'Entragues, né le 10. Mars 1732. capitaine de cavalerie dans le régiment de Condé. Entragues est une paroisse annexe d'Enazat, dans le diocèse & l'archiprêtré de Clermont en Auvergne. Il est dans l'élection de Ganpat, & a quatre-vingt-dix-huit feux :

Enazat en a deux cents vingt. Entragues est à la droite de la Morge, précisément à l'endroit où . . . la riviere qui vient de Clermont, grossie de plusieurs autres au nord-est de Clermont, à l'est de Riom, & au sud-ouest de Moringues. Cremeaux est une paroisse du diocèse de Lyon, & de l'élection de Roanne. Elle a deux cents cinquante-un feux, & est à mi-chemin de Roanne à Urfé, ayant Roanne au nord-est, & Urfé au sud-ouest. Saint Germain-Laval est au sud-sud-est de Cremeaux.

13-8. Meaulle. ] Antoine de la Varsere, sicut de Meaulle, près Montmirrel en Quercy. Saint Romain le mit pour gouverneur à Annonai le 15. Août 1574. Saint Chaumont l'y ayant assiégé le 28. Octobre 1574. Meaulle ne voulut pas rendre la place. Saint Chaumont, qui n'étoit pas assez fort, se cantonna. Andance, où Meaulle avoit été envoyé, ayant abandonné la ville aux catholiques vers le 12. Mars 1574. & Meaulle s'étant retiré dans la tour du prieuré, y fut fait prisonnier, fut envoyé à Lyon, délivré par la treve entre le roi & le duc d'Alençon, qui s'étendoit jusqu'à la saint Jean. Meaulle revint à Annonai, en reprit le gouvernement en Décembre 1575. & conclut une treve entre les deux partis du Vivarais à la Baume de Balzac, le 3. Février 1576. ] La Baume de Balzac, ni Balzac, ne sont pas sur la carte du Vivarais de 1680.

14-27. Meun, château près d'Annonai, appartenant à Imbert d'Angères, chevalier de l'ordre du roi, natif d'Annonai. ] Du Meun, zélé pour ses compatriotes, les engagea à la fin de Novembre 1574. à avoir des conférences dans son château du Meun avec Jean de Fay, seigneur de Virieu, qui avoit pris le parti des catholiques après la saint Barthelemi, afin de rétablir la paix & la tranquillité parmi le peuple ; mais ces conférences n'eurent aucun bon effet. Imbert d'Angères, seigneur du Meun, étoit fils d'Hector d'Angères, seigneur de saint Bonnet des-Oules, qui étoit attaché au connétable de Bourbon, & duquel il est beaucoup parlé dans



dans le procès de ce prince. Sa postérité s'éteignit dans la personne de Jeanne-Louise du Mein, qui épousa en Bretagne Jacques Aimar de Roquefeuil, dit le comte de Roquefeuil, lieutenant général des armées navales de France, mort en 1744. âgé de 77. ans.

*Pag. 15. lign. 22.* Charles de Barjac, seigneur de Rochegeude & de la Baume, commandant dans le Vivarais en l'absence du maréchal de Damville, & de saint Romain, arriva à Aubenas le 21. Janvier 1575. prit & pilla Vaucance, Manneyre, le Claux, & Poullias; la maison de Détourbe, & obligea le clocher de Vanosc de capituler. Quelques habitans d'Annonai ayant surpris le 20. Février 1575. la maison de la Rivoire, près d'Argental en Forès, appartenante à la dame de Luppé, au retour de cette expédition, Rochegeude se retira au bas Vivarais. Vers le 16. Mars, Rochegeude arriva à Annonai, pour y établir un commandant à la place de Meaussé, qui étoit prisonnier à Lyon. Le 19. Mars, la compagnie des gendarmes de la Barge, qui étoit à Argental, sous le commandement de la Beaune, parut à la vue d'Annonai. Les habitans firent une sortie jusqu'en Lapra, sous la montagne de Montmiandon. Il y eut-là un rude choc entre eux & les troupes de la Barge, qui furent soutenues. Rochegeude, voulant rallier ses troupes, reçut par mégarde un coup de pistolet, & fut transporté à Annonai, où il mourut le 22. de ce même mois de Mars 1575. Il fut enseveli avec son neveu de Barjac, mort le même jour, d'une blessure reçue au siège d'Andance. ] Cet article paroitra un peu long, mais j'ai cru devoir détailler la mort de Rochegeude, dont la relation est très-impairfaite, dans le troisième volume des memoires de Charles IX. & dans ceux qui les ont copiés. On y trouve que Rochegeude, allant en 1575. du Poustin à Annonai, défit deux cornettes catholiques, mais qu'il fut tué dans le combat. Charles de Barjac, seigneur de Rochegeude, avoit pour sixième ayeul Guillaume de Barjac,

*Tome I. Gamon.*

seigneur de Rochegeude, qui testa le 6. Août 1348. Les titres originaux de la maison de Barjac - Rochegeude, que j'ai vus, ne s'expriment pas d'une maniere assez claire pour constater si ce Guillaume de Barjac, seigneur de Rochegeude, qui testa en 1348. avoit pour ayeul ou pour bisayeul, Raimond de Barjac, seigneur de Rochegeude, qui échangea le 22. Avril 1199. ce qu'il avoit au château de saint Ambrois avec l'évêque d'Uzes, qui lui céda Châteauneuf, saint André de Crugere, & le fief que Gerard de Rochegeude tenoit de l'église d'Uzes. Ce Raimond de Barjac testa le 29. Novembre 1247. & avoit épousé Pinas de Montdragon, qui testa le 12. Mars 1231. Charles de Barjac, seigneur de Rochegeude, qui épousa le 18. Octobre 1648. Antoinette Hilaire, fille de Jean Hilaire, conseiller en la cour des aydes de Montpellier, & d'Antoinette de Pordrian-Maureillan, passa en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes, en Octobre 1685. & mourut à Verai en 1685. Sa sortie de France, & celle de son fils, firent passer ses terres de Rochegeude, la Baume, saint Geniez, & Fons sur Lulsan, à Enemonde de Barjac sa sœur, qui mourut après l'an 1718. Elle avoit épousé Charles Rigot, comte de Montjoux, en Dauphiné, dont le fils est mort au commencement de l'an 1758. laissant un fils mousquetaire.

16 - 28. La Mastre, paroisse & château de Vivarais, dont le capitaine Erard, protestant, se saisit, & d'où il faisoit des courses & des ravages horribles, & où les cruautés n'étoient pas oubliées. Rochegeude se saisit adroitement vers le 25. Février 1575. du capitaine Erard & de Cachan, son lieutenant, & les fit pendre aux creneaux du fort. ] La Mastre est une paroisse de deux cents feux du Vivarais, dans le diocèse de Valence. Il y avoit un château fort, où Chambaud reçut le 13. Décembre 1587. Châtillon, après sa belle retraite: long. 22. d. 21. m. 30. f. lat. 45. d. 12. m. à quatorze lieues & demie au nord de Viviers.

# T A B L E C H R O N O L O G I Q U E

des memoires de Gamon sur les guerres du Vivarais.

1558.

27. Décembre. Achilles Gamon & André Marclan sont élus consuls d'Annonai pour les années 1559. & 1560.

1559.

Octobre. On propose, dans l'assemblée des états de Langue-loc à Beaucaire, d'acquitter les dettes du roi, qu'on disoit monter à plus de quarante-deux millions, & dont le clergé de France offroit d'en payer dix-sept. Terlon, avocat & capitoul de Toulouse, propose d'acquitter ces dettes, en prenant tout le temporel de l'église, & laissant aux bénéficiers une pension. Cette proposition est rejetée par l'évêque d'Uiez, aussi bien que les plaintes faites par Chabot, avocat de Nismes, contre les ecclésiastiques, sur lesquels il vouloit que l'on fit tomber les charges de la province.

1561.

6. Mars. Les protestans abbatent dans Annonai, pendant la nuit, toutes les croix de la ville, du fauxbourg, & des lieux circonvoisins. Les autels sont renversés, les images brisées, & la nouvelle religion prêchée.

1562.

Mai. Ils s'emparent de Lyon, de Tournon, de Romans, de Valence, & d'Annonai, sans aucune résistance.

On appelle à Annonai les ministres Pierre Railhet & Pierre Boullod. Pierre Gueron, sieur de Prost, est envoyé de Lyon pour y commander.

27. Juillet. Les religionnaires d'Annonai enlèvent pendant la nuit les vases sacrés & les saintes reliques des églises. Le baron de saint Vidal & l'évêque du Puy menacent de les aller assiéger. Les consuls donnent le commandement de leur ville, avec le consentement du baron des Adrets, à Sarras (François du Buillon) protestant.

27. Octobre. Sarras, avec une commission de des Adrets, arme cent quarante artisans ou laboureurs d'Annonai, avec lesquels il surprend saint Etienne en Forès, enlève les armes, & fait un butin considérable; mais il en est chassé au plutôt par les habitans des lieux circonvoisins, avec perte de son butin, & son frere dangereusement blessé & fait prisonnier. La plupart des habitans d'Annonai abandonnent la ville.

31. Octobre. Saint Chamond, à la tête de cent cinquante hommes, somme Annonai de se rendre au roi. Les habitans le refusent, font évader les ministres Railhet & Boullod, & reçoivent ensuite saint Chamond, qui ayant fait brûler une partie du pont de Déome, & abbatte les murs près du pont de Valgella, entre dans la ville avec ses troupes, traite fort mal les protestans, épargne les catholiques retirés chez du Peloux & Jarnieu; & après avoir fait brûler ou

renverser les tours , va joindre le duc de Nemours , qui campoit devant Vienne , dont il s'étoit rendu maître , & qui s'opposoit au baron des Adrets.

Jarnieu est mis en garnison dans le château des célestins de Colombier-le-cardinal.

Le chevalier d'Apchon fait piller les lieux voisins d'Annonai , où les religionnaires s'étoient fortifiés.

Pierre Peichon , successeur de Pierre Fourel , & les deux consuls , qui s'étoient retirés à Tournon & à Valence , appellent le chef des religionnaires , pour se saisir de nouveau d'Annonai ; ce qui est exécuté , en vertu d'une délibération prise dans une assemblée tenue à Bais.

28. Décembre. Saint-Martin , lieutenant du comte de Crussol , chef des églises protestantes de Languedoc , entre avec quatre cents hommes dans Annonai , & le fait fortifier.

Il somme , mais inutilement , le château des célestins de Colombier.

1563.

11. Janvier. Saint Chamond , envoyé par le duc de Nemours avec trois mille hommes assemblés du pays de Forès , oblige Annonai , qu'il avoit investi la veille , & que saint Martin avoit abandonné pour se retirer à Tournon , de se rendre , par une capitulation qui ne fut point observée. Le chevalier d'Apchon ayant voulu tomber sur la garnison , fut vivement repoussé par le capitaine Montgros. La ville fut pillée pendant cinq jours.

14. Janvier. Saint Chamond ayant fait brûler les portes d'Annonai , démantelé les tours , & rasé les murailles , se retire à Bouffieu.

14 Mars. L'édit de paix donné aux religionnaires à Annonai , dans la sénéchaussée de Beaucaire , pour y exercer librement leur religion.

1564.

Le roi donne des Lettres patentes , pour que le baillif d'Annonai assigne aux protestans , dans le fauxbourg de la Reclusiere , la maison de Gonnet-Merle pour l'exercice de leur religion. Le ministre Raillet y fait le prêche.

1567.

29. Septembre. Les protestans se saisissent de Vienne & de Valence. Ceux d'Annonai conviennent de vivre en paix avec les catholiques.

1568.

26. Juillet. Deux jeunes gentilshommes , cadets de la maison de Condamine , & Bayas , soutenus d'une vingtaine de soldats , se saisissent d'Annonai. Mais les habitans , commandés par Jarnieu , leur baillif , les obligent de sortir de la ville , & les poursuivent.

5. Septembre. Saint Romain , Virieu , & Changy , à la tête de sept cents hommes de Dauphiné , se rendent maîtres d'Annonai , y séjournent pendant huit jours , brûlent les églises des cordeliers & de la paroisse , puis se retirent.

12. Septembre , à dix heures du soir. Les protestans d'Annonai , avertis que saint Chamond , frere aîné de saint Romain , s'avançoit pour raser leur ville , & l'empêcher d'être la retraite des religionnaires , & qu'il avoit avec lui des troupes , commandées par Urfé , baillif de Forès , le chevalier d'Apchon , saint Priest , & les capitaines le Blanc , Fourel , & Clair-Imbert , s'enfuyent.

Lundi 13. Septembre. Saint Chamond entre dans Annonai, qu'il trouve ouvert & presque abandonné, & va loger chez les célestins de Colombier.

Jeudi 16. Septembre. Il va à Tournon, empêche aux protestans le passage du Rhône; mais ceux-ci, plus diligens, le forcent de retourner à Annonai.

17. Septembre. Après avoir fait piller Annonai, & la Tour-Maubourg l'ayant empêché de piller les villages voisins, il se retire dans le Forès & le Velai.

24. Septembre. Trois compagnies, envoyées par saint Chamond, rentrent dans Annonai, qui est pillé pour la cinquième fois.

Le duc d'Anjou, qui avoit Annonai pour partie de son appanage depuis la révolte du duc de Bourbon, comte de Forès, ayant appris que le capitaine Praulx s'étoit jetté dans la ville de Boulieu, & demandoit une grosse somme à Annonai, pour son entretien & celui de ses troupes, donne des lettres de sauve-garde & d'exemption, qui sont signifiées à la Tourette, commandant pour le roi dans le haut Vivarais. Les habitans sont déchargés.

Le capitaine la Garenne succède à Praulx, avec quarante hommes. On lui assigne quatre cents livres par mois sur Annonai.

1569.

17. Février. L'arrêt du parlement de Toulouse, qui privoit les protestans de leurs charges, est publié au baillage d'Annonai.

1570.

Mai. Les protestans, après quinze jours de séjour à Charmes, saint Perai, & Chalencou, vont à saint Etienne en Forès. Suze les suit, & les attaque aux environs de saint Didier en Velai, avec cinq cents chevaux & quinze cents hommes de pied.

Il les suit jusqu'au bourg Argental & à saint Sauveur en Forès. Il est ensuite obligé de se retirer & de repasser le Rhône, la plus grande partie de ses troupes l'ayant abandonné, de peur qu'il ne les ramenât en Guyenne, où elles avoient passé un mauvais quartier d'hiver.

1572.

25. Décembre. Danville, en passant par Vienne, donne le commandement de la ville & baronnie d'Annonai à Nicolas du Peloux, seigneur de Gourdan & de la Motte, qui fait publier sa commission au mois de Janvier suivant.

1573.

Dimanche. Janvier. Les protestans d'Annonai ayant appris par du Peloux que le roi vouloit que tous ses sujets allassent à la messe, y assistent.

Du Peloux, sachant que les religionnaires d'Aubenas & de Privas s'étoient emparés de la ville de Dezaignes & du château de Bozas, fait réparer les breches des portes d'Annonai, & fortifier le château. Il met des troupes dans le château de Quintenas.

Il envoie Charles du Peloux, son frere, sieur des Colaux, pour commander dans Chalencou; & ayant appris que les protestans l'y avoient assiégé, il va attaquer un renfort qui alloit joindre les assiégeans, & le met en fuite.

Erard, jeune homme du pays de Vernoux, ayant quitté la Bozoch de Nismes, assemble quatre-vingts hommes, se jette dans les tours du seigneur de Munas près d'Auroix & d'Oriol, & les fait réparer. De-là il va piller les villages voisins. Du Peloux l'assiège inutilement dans les tours de Munas & d'Oriol.



Novembre. Les capitaines Roi & Tremolet pillent les maisons de Munas & de Manoa, & emportent tout ce qu'on y avoit mis à couvert.

Décembre. Treve conclue à Lotoire, paroisse de Quintenas, entre François de Bajac, seigneur de Pierregourde, commandant pour les religionnaires. Les garnisons d'Oriol, de Munas, Manoa, & Lotoire, devoient se retirer. Boffres est ouvert, & Quintenas rendu à son maître. Les religionnaires devoient abandonner tous les forts du Vivarais, excepté Dezaignes. Le traité fut confirmé à Brogiou, paroisse de Rossieu. Chalencon fut épargné à la priere de Claude de la Tour-Turenne, dame de Tournon & de Hautvillar.

1574.

Janvier. Pierregourde mene ses troupes au Velai. Erard se jette dans Tence & la fortifie. Il y est assiégé, battu, fait prisonnier, & relâché.

Les religionnaires sont chassés des maisons ou forts dont ils s'étoient saisis, par saint Vidal, du Pui, la Tour, & Saussac, dans l'espace de cinq ou six mois.

Les châteaux d'Espali, près du Pui, saint Quentin, Bellemonte, & Bellecombe sont repris.

Le capitaine Vacherrelles se défend dans-Beaudiner.

27. Janv. Du Peloux voyant que le pays ne lui donnoit pas de quoi se soutenir, se démet de son gouvernement, & laisse le château à des Colaux, son frere. Les habitans élisent pour leur gouverneur, André de Gurin, sieur de Matré. Il se charge bintôt après de la garde du château, & se propose de vivre en paix.

Mars. Peraud, qui jusqu'alors avoit suivi du Peloux, s'empare du château de la Barge & de Serrieres, met garnison dans son château de Peraud, sur le Rhône, & enleve une voiture de marchandises de Lyon, de la valeur de cent mille livres.

Les habitans de Preaulx & de saint Jure prennent le parti de se garder eux-mêmes contre les protestans; mais ils sont surpris par le capitaine Clavel, & pillés.

31. Mars. Montrond, de la maison d'Apchon, chevalier de l'ordre, étant sorti de son château de Luppé pour reconnoître les soldats de Peraud, est pris & tué.

6. Avril. La ville de Malleval est surprise par les soldats de Peraud, qui mettent garnison dans le prieuré de Charnas.

12. Avril (lundi de pâques.) Pierregourde prend par composition le château de Quintenas, & force les habitans d'Annonai de laisser libre l'exercice de la religion protestante, & d'abattre la grande église de la place vieille.

25. Avril. Entragues, de la maison d'Urfé, & saint Chamond, ayant des troupes & de l'artillerie, somment les habitans d'Annonai de recevoir une garnison. Leurs députés étant allés au château de la Condamine, près d'Annonai, y promettent de ne recevoir aucunes troupes contre la volonté du roi. A l'approche d'Urfé & de saint Chamond, les protestans abandonnent la Mure & Charnas.

3. Mars. Peraud assiégé, est forcé d'abandonner ses deux châteaux. Ceux qui occupoient le château de la Barge, & qui s'étoient retirés dans celui de Serrieres, abandonnent celui ci de nuit, de même que celui de Malleval. Quintenas est sommé, sans être attaqué. Le capitaine Cellier, devenu suspect, se démet, & son commandement est donné à Peraud.

17. Juillet. Saint Romain se rend dans Annonai, qui venoit d'être surpris par les capitaines Clavel, le Boucher, Cruillonel, & le Bascou, d'intelligence avec quelques habitans. Saint Romain y entre avec quatre cents chevaux, & cinq compagnies d'infanterie, & se rend maître absolu de la ville. Il ne fait aucune violence aux prêtres, ni aux catholiques.

La garnison de Quintenas se retire dans la ville, & le château magnifique d'

l'archevêque de Vienne, autrefois les délices de la maison de Tournon, est brûlé, & presque entièrement ruiné, avec l'église.

Chalencon, assiégé par Pierregourde, traite avec lui. Cette ville est démantelée, avec les châteaux de Bozas & d'Estables, & les religionnaires y sont introduits.

25. Août. Saint Romain met trois compagnies de gens de pied dans Annonnai, & y laisse pour gouverneur Antoine de la Vaissière, sieur de Meaulle, près Montmirel en Quercy. Il fait fortifier la ville & le château.

5. Septembre. Les habitans d'Annonnai brûlent le fauxbourg de Déome, & ceux de la Valette, le Savel, & Bourquille. Les dehors de la ville sont ruinés, avec les monastères des cordeliers, de sainte Claire, & la commanderie de saint Georges. Le clocher & le chœur de la paroisse sont abbatus.

23. Juillet. Pierre Pinet, fait capitaine par saint Romain, ayant tué d'un coup de pistolet Guillaume de Crabias, sieur de Reuillan, gentilhomme de la suite de saint Romain, se retire vers du Peloux & des Colaux, qui, à sa sollicitation, tentent de surprendre Annonnai, par le moyen de la garde, qui ayant été découvert, fut pris & arquebusé, avec Châtinois, commandant de Pignieu.

17. Octobre. La garnison du château des célestins de Colombier assiège Pignieu, où Châtinois avoit commandé, le prend & le brûle.

28. Octobre. Saint Chamond, à qui le roi venoit de donner le commandement du Vivarais, ayant douze enseignes à ses ordres, & pour mestre de camp la Barge, fait sommer Annonnai de se rendre au roi. Meaulle, qui y commandoit, répond qu'il veut se défendre; saint Chamond met ses troupes en cantonnement autour d'Annonnai.

15. Novembre. Henri III. descendant le Rhône, & étant à Serrières, donne audience à saint Chamond, lui refuse des troupes. Saint Chamond se retire à Tournon, & le roi couche dans le château.

25. Novemb. Jean de Fay, seigneur de Virieu, oncle de Peraud, qui avoit suivi les religionnaires jusqu'à la saint Barthelemi, où il fut fait prisonnier, & sauvé par Caussac, propose au gouverneur & aux consuls d'Annonnai de conférer avec eux de la part du roi. Mais le refus qu'on lui fait, de lui donner en ôtages Gerlonde & la Condamine, pere & fils, empêchent la conférence.

17. Novembre. Imbert d'Angeres, seigneur du Mein, chevalier de l'ordre du roi, natif d'Annonnai, renoue les conférences avec Virieu. Elles se tiennent dans son château du Mein.

6. Décembre. Meaulle, gouverneur d'Annonnai, & saint Chamond, conviennent d'une trêve, suivant laquelle Meaulle devoit rester à Annonnai avec cent cinquante hommes, & laisser en paix tout le pays. Cette trêve devoit durer jusqu'au premier Mai. Le roi refuse de la ratifier.

Les capitaines Romannet & Tanton perdent une grande partie de leurs compagnies.

8. Décembre. Les compagnies de Mandelot, de Rosteing, & de la Barge, se retirent dans Quintenas.

9. Décembre. Celle de la Guiche, qui étoit à Boulieu, prend la route du Forès & du Lyonnais. Par là le blocus d'Annonnai est levé. Ces troupes avoient rayagé tous les villages jusqu'à la riviere de Doulx, brûlé la maison d'Astier, & abbatu la tour de Munas, sous Ardois.

1578.

21. Janvier. Charles de Barjac, seigneur de Rochegude & de la Baume, commandant du Vivarais en l'absence du maréchal de Damville, & de saint Romain,

se rend à Annonai avec deux cents chevaux , & six ou sept cents hommes de pied , tant catholiques que protestans.

22. Janvier ( fête de saint Vincent.) Ces troupes mettent le feu à Vocance : les payfans se retirent dans les châteaux de Vocance , du Monestier , & de Gerlande ; & les autres dans les forêts voisines. Les villages de Maumeyre , Villeplace , le Claux , Poulhas , Vocance sont brûlés. La maison de Décurbe , l'église & le clocher de Vanosc , qui étoient fortifiés , se rendent par composition.

Février. Treve entre les religionnaires d'Annonai & les catholiques de Boulieu , par la médiation de du Peloux.

13. Février sur les onze heures du soir. Les religionnaires d'Annonai surprennent la ville d'Andance du côté du Rhône , à la faveur de la maison du capitaine Carraillé , qui fut brûlée. Saint Chamond lui avoit donné la garde d'Andance. Ce capitaine est tué.

14. Fév. Meauffe se rend à Andance , fait conduire les prisonniers à Annonai , donne la ville au pillage , & la fait fortifier du côté du Rhône.

20. Fév. Quelques habitans d'Annonai surprennent pendant la nuit la maison de la Rivoire , près d'Argental , en Forès , appartenant à la dame de Luppé , & y mettent en garnison le capitaine Pinet.

Rochebude apprend que le capitaine Erard s'étoit emparé du lieu & du château de la Mastre , & qu'il faisoit des brigandages dans le bas Vivarais , se saisit adroitement d'Erard & de la Chan , son lieutenant , les fait pendre aux creneaux du fort , fait mettre en liberté Guillaume Baud , châtelain de Rochebonne , natif d'Annonai.

5. Mars. François de Mandelot , seigneur de Parsy , gouverneur du Lyonnais , & saint Chamond , vont assiéger la Rivoire , sur le Rhône. Les habitans l'abandonnent & se retirent à Annonai. On y met en garnison le capitaine la Goujonnere.

8. Mars. Siège d'Andance par Mandelot & saint Chamond. Gordes se met devant cette ville , de l'autre côté du Rhône , près d'Andancette.

10. Mars. La batterie commençant contre Andance , les habitans fuient. Meauffe , qui y commandoit cent vingt hommes , se retire dans la tour du Prieuré , & y est fait prisonnier avec quatre soldats. Le capitaine Carnier est mis dans Andance avec une garnison catholique.

On propose aux habitans d'Annonai de se soumettre au roi. Ils offrent de recevoir du Peloux , leur baillif & capitaine.

16. Mars. Rochebude , arrivé à Annonai , y met un commandant à la place de Meauffe , que les catholiques avoient conduit prisonnier à Lyon. Il traite avec le commandant de Boulieu pour la sûreté des laboureurs & du bétail.

19. Mars. La compagnie des gendarmes de la Barge , commandée par la Baume , qui étoit à Argental , ayant paru à la vue d'Annonai , les habitans s'avancent jusqu'en Lapra , sous la montagne de Monmiandon , repoussent les troupes de la Barge , qui sont soutenues à propos par quarante arquebusiers. Mais Rochebude est blessé par mégarde d'un coup de pistolet , en ralliant ses troupes , & transporté à Annonai.

22. Mars. Il y meurt , & y est enterré avec son neveu de Barjac , qui mourut le même jour , d'une blessure reçue au siège d'Andance.

5. Avril. Le château du Pouzin repris par surprise par les religionnaires. Le capitaine Geys , qui y commandoit , y est tué.

Avril. Ils prennent la ville de Baïs , les deux châteaux , vieux & nouveau , & s'y fortifient.

1. Mai. Le duc d'Uzes assiége Baïs & le prend. Il fait battre , mais inutilement , les deux châteaux , par l'artillerie commandée par Virieu , en l'absence

de Rives. Le duc d'Uzes fait ruiner les deux tiers de Bais, & fortifier l'autre. Il y met des troupes pour garder le passage du Rhône.

Juin. La Barge, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Vivarais, par la démission de saint Chamond, se rend au château des célestins de Colombier; fait convoquer les états à Tournon, & leur demande trente-six mille livres par mois. Il renvoie l'assemblée à Pradelle pour le mois d'Août.

La Barge reste au château des célestins, met une partie de sa compagnie à Boulieu à la place de Mandelot, qui s'étoit retiré au bourg, & à saint Julien en Forès. Il défend tout commerce avec Annonai. Il tâche inutilement de s'en rendre maître, parce que l'on découvre son intelligence avec le capitaine les Combes, de Privas, bon ami de Pontas, commandant du château d'Annonai.

6. Septembre. La garnison de Boulieu ayant appris la prise du prieuré de Rochepaure par les religionnaires, s'y rend.

7. Septembre. Ceux d'Annonai mettent le feu au fauxbourg de Boulieu, où étoient logées les compagnies de Leyrette & Espérance.

Ils repoussent vivement la Baume & des Colaux, envoyés par la Barge pour les empêcher de faire leurs vendanges.

Octobre. Meaulse sort de sa prison de Lyon, en vertu de la treve faite avec le duc d'Alençon, & reprend le gouvernement d'Annonai.

1576.

3. Février. Treve entre les deux partis du Vivarais, conclue à la Baume du Balzac.

12. Juin. L'édit de pacification est enregistré au bailliage par ordre du maréchal de Danville. Tournon, baillif du Vivarais, l'avoit fait publier à Boulieu. Les habitans d'Annonai détruisent leurs fortifications.

1585.

Mars. On établit des garnisons dans les villes & les châteaux. On impose, sur le seul Vivarais, six mille écus par mois; ce qui oblige plusieurs habitans de se retirer dans les bois.

Le septier de froment se vendoit vingt-cinq livres, l'orge quatorze livres, & l'avoine sept livres. Les habitans d'Annonai nourrissent les pauvres pendant tout l'hiver jusqu'à pâques,

1586.

La peste se fait sentir à Roiffieu, Bregieu, Lens, Boucieu, Châtinaix, Varagues, le Seux, Eynas, Vissent, Clemencien, les Moures, Midon, Bolais, Jarencieu, Pignieu, Avezieu, les Sollods, Gourdan, Chazaux, Javas, Charezin, les Souliers, Esteysses, Effenville, Samoyas, Sallolas, saint Marcel, saint Cir, Esterpas, Sarras, Sillon, Revirand, Cermes, Ardois, Forany, Esclassan, la Coulange, Marfan, saint Jure, Quintenas, le Martoret, Felis, Anti, More, Loume, saint Alban, Ay, Preaulx, Satillieu, Vaudevan, saint Felicien, Bouzas, Boucieu-le-roi, Colombier le vieux, Etable, & Cremoliere.

Boulieu, dans la battonnie d'Annonai, n'en est infecté que sur la fin.

15. Septembre. La peste diminue.

27. Octobre. Elle cesse entièrement.

*Batailles*



*Batailles & combats.*

1570.

Mai. (Saint Didier en Velai.) Suze suit les protestans, qui avoient séjourné quinze jours à Charmes, saint Peray, & Chalencçon, & qui alloient à saint Etienne en Forès. Il les attaque près de saint Didier en Velai, avec cinq cents chevaux, & quinze cents fantassins. Il continue à les poursuivre jusqu'à saint Sauveur en Forès; mais abandonné par ses troupes, il repasse le Rhône.

1575.

19. Mars. (Montmiandon, diocèse de Vienne.) La Baume, commandant les gendarmes de la Barge, paroît à la vue d'Annonai. Les habitans de cette ville en sortent & vont à Lapra, sous la montagne de Montmiandon; ils repoussent les troupes de la Barge, qui sont soutenues à propos par quarante arquebusiers. Rochegude voulant rallier ses troupes, reçoit un coup de pistolet, dont il meurt à Annonai le 22. du même mois.

*Sièges.*

1562.

Mai. Lyon, Tournon, Romans, Valence, & Annonai, occupés sans aucune résistance par les protestans.

27. Octobre. Saint Etienne en Forès surpris par Sarras, à la tête de cent quarante artisans ou laboureurs d'Annonai. Il enleve les armes & fait un grand butin; mais il en est bientôt chassé par les habitans des lieux voisins, avec perte de son butin.

31. Octobre. Saint Chamont entre dans Annonai à la tête de quinze cents hommes, fait brûler ou renverser les tours, & va joindre le duc de Nemours, campé devant Vienne.

Annonai occupé par le chef des religionnaires, que Pierre Pichon & les deux consuls avoient appelé.

28. Décembre. Saint Martin, lieutenant du comte de Crussol, chef des protestans du Languedoc, entre avec quatre cents hommes dans Annonai, & le fait fortifier.

Il ne peut prendre le château des célestins de Colombier.

1563.

11. Janvier. Saint Chamont oblige Annonai, investi dès la veille, de se rendre à lui par une capitulation, qui ne fut point observée. Cette ville est pillée pendant cinq jours, au bout desquels saint Chamont se retire à Boulieu.

1567.

29. Septembre. Vienne & Valence occupés par les protestans.

1568.

Juillet. La Condamine & Bayas, avec vingt soldats, se faisoient d'Annonai;

Jarnieu , baillif d'Annonai , à la tête des habitans , les oblige de sortir de la ville.

5. Septembre. Annonai pris par saint Romain , Virieu , & Changy , à la tête de sept cents Dauphinois , qui pendant huit jours mettent le feu aux églises des cordeliers & au clocher de la paroisse , & se retirent ensuite. Saint Chamont y entre le 13. Septembre , & le trouve abandonné. Il en sort le 17. & le 24. trois compagnies , qu'il envoie , pillent Annonai pour la cinquième fois.

1573.

Mars. Les religionnaires d'Aubenas & de Privas s'emparent de la ville de Dezaignes & du château de Bozas ; ce qui oblige du Peloux à se fortifier dans Annonai.

Chalençon où Charles du Peloux , sieur des Colaux , est assiégé par les protestans ; du Peloux en bat un gros , qui alloit joindre les assiégeans.

1574.

Janvier. Erard se saisit de Tence & le fortifie. Il y est assiégé , battu , fait prisonnier , & relâché.

Les châteaux d'Espalli , près du Pui , saint Quentin , Bellemonte , & Bellecombe , repris par les catholiques.

Beaudiné où le capitaine Vacherelles se défend.

Mars. Le château de la Barge & Serrieres occupés par Peraud , qui met garnison dans son château de Peraud , sur le Rhône.

Preaulx & saint Jure surpris par le capitaine Glavel , pour les protestans , & pillés.

6. Avril. Malleval surpris par les soldats de Peraud , qui mettent garnison dans le prieuré de Charnas.

12. Avril , lundi de pâque. Le château de Quintenas pris par composition par Pierregourde.

25. Avril. La Mure & Charnas abandonnés par les protestans , à l'approche de saint Chamont & d'Urfé.

3. Mars. Peraud , attaqué & assiégé , est forcé d'abandonner les deux châteaux.

Les châteaux de Serrieres & de Malleval abandonnés par les protestans.

17. Juillet. Annonai est surpris par les capitaines Glavel & Cussionel. Saint Romain y entre avec quatre cents chevaux & cinq compagnies d'infanterie.

Quintenas abandonné par la garnison. Le château magnifique de l'Archevêque de Vienne , & l'église , sont presque entièrement ruinés.

Chalençon assiégé par Pierregourde. Cette ville consent à être démantelée , avec les châteaux de Bozas & d'Estable.

27. Juillet. Annonai manqué d'être surpris par du Peloux & Colaux.

17. Octobre. Pignieu pris & brûlé par la garnison du château de Colombiers.

9. Décembre. Le blocus d'Annonai levé par la compagnie de la Guiche , qui étoit à Boulieu.

La maison d'Astier , près de Quintenas , brûlée par les catholiques , & les tours de Munas sous Ardois abbatues.

1575.

22. Janvier. les troupes de Rochegude mettent le feu à Vocance , & les paysans se retirent dans le château.

La maison de Destourbe , l'église & le clocher de Vanosc , qui étoient fortifiés , rendus à Rohegude par composition.

13. Février sur les onze heures du soir. Andance , sur le Rhône , surpris par les religionnaires d'Annonai ; le capitaine Carvaille , qui y commandoit , tué. Le lendemain la ville est pillée.

20. Février. La maison de la Rivoire , près d'Argental en Forcs , appartenant à la dame de Luppé , surprise par les habitans d'Annonai , qui y mettent le capitaine Pinet en garnison.

La Mastre , château occupé par le capitaine Erard. Rohegude le prend & le fait pendre aux creneaux du château.

5. Mars. La Rivoire , château sur le Rhône , assiégé par Mandelot & saint Chamont , abandonné par les protestans. Le capitaine la Goujonnerie y est mis en garnison.

8. Mars. Andance assiégé par Mandelot & saint Chamont. La batterie ayant commencé le 10. les habitans s'enfuyent. Meausse , qui y commandoit cent vingt hommes , se retire dans la tour du prieuré , & y est fait prisonnier. Le capitaine Carnier est mis dans Andance.

2. Avril. Le château du Poufin , où commandoit le capitaine Geys , qui y fut tué , repris par les religionnaires.

5. Avril. Baïs & les deux châteaux , vieux & nouveau , pris par les religionnaires.

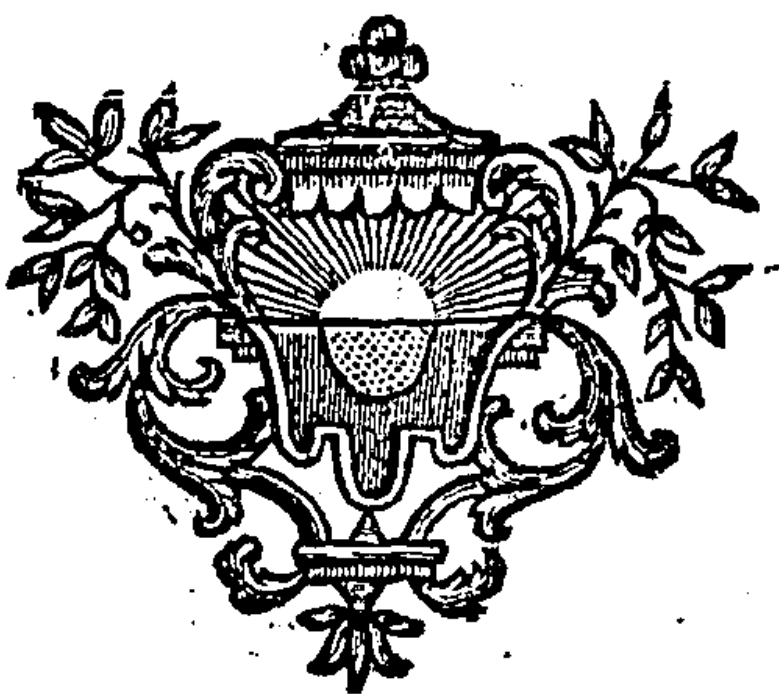
1. Mai. Baïs pris par le duc d'Uzès , qui fait ruiner les deux tiers de ce lieu , & fortifier l'autre.

Juillet. Annonai tenté inutilement par la Barge.

6. Septembre. Rochepaure , prieuré , pris par les religionnaires.

7. Septembre. Les faubourgs de Boulieu brûlés par ceux d'Annonai.

On voit par cette dernière table , qu'il y a eu en Vivarais depuis 1562. jusques en 1575. les combats de saint Didier & de Montmiandon ; & cinquante-un sièges ; sçavoir , de Lyon , Tournon , Romans , Valence , Annonai , saint Erienne , Annonai , du château des célestins , le Colombier , Annonai , Vienne , Valence , Annonai , Dezagne , Bosas , Chalença , Tence , Espalli , saint Quentin , Bellemonte , Bellecombe , Beaudiné , la Barge , Serrieres , Preaulx , saint Jure , Malleval , Quintenas , la Mure , Charnas , Peraud , Serrieres , Malleval , Annonai , Quintenas , Chalença , Pignieu , maison d'Astier , Tours de Munas , Vocance , la maison de Destourbe , Vanosc , Andance , la Rivoire , la Mastre , la Rivoire sur le Rhône , Andance , du Poufin , Baïs & ses deux châteaux , Annonai , Rochepaure.



## ÉTAT DES SEIGNEURS DU VIVARAIS.

## LE COMTE DE BEAUNE.

Aubagne.  
Mazan-Mezairac  
Pradelles.  
Saint Martin de Pierre d'Aps.  
Saint Pol de Crolas & Subés.

## LE COMTE DE RIEUX.

Aubenas.  
Concoules.  
Concourron & Montlaur.  
Dufel.  
Montpézat.  
Saint Martin d'Ayre.  
Saint Remely.  
Saint Just d'Ardeche.  
Saint Martin de Mayras.  
Saint Privat.  
Saint Julien de Serres.

## L'ABBAYE DU MONESTIER.

Astruich.  
Monestier & Valence.  
Sanchés.  
Villefêche.

## L'ÉVÊQUE DE VIVIERS.

Aras & saint Vincent.  
Chassières.  
Le Bourg saint Andéol.  
Largentière.  
Saint Montan.  
Saint Marcel d'Ardeche & autres seigneuries.  
Sampson.  
Val-Vignières de Marestas.

## M. D'ANTRAIGUES.

Asprejoc.

## M. DE LA MOTTHE-BRION.

Arcens.  
Dornac.  
Issarles & Letailable.  
La Valette & son mandement.  
La Chapelle Graillonys.  
Saint Christol.  
Saint Arcons de Bourgens.

## SEIGNEURS DE CHAQUE TERRE.

Arlebofe.  
Ardouoys.  
Alyson, Esclason, & le Mas des Vaur.  
Andance.  
Antraigues & Aissac.  
Béage.  
Broraud & son mandement.  
Beauriac.  
Brassac.  
Brossain.  
Cros de Geran.  
Creiffac.  
Chaurac & Chambaissac.  
Creiffel-Lambonneau.  
Charnas.  
Datruich, Chadenac, & Serrecournil.  
Dauffau, Prat, & Chanteloube.  
Daissens.  
Deuzers: plusieurs seigneurs.  
Dézaigne sainte Fé.  
Donazieu.  
Ginestelle.  
La Chappelle.  
Larnas.  
La Malhe.  
La Bastide d'Andaure.  
La Gorce.  
La Villeretele.  
Le Mas de Fons.  
Montbrun.  
Mas des Ubacz.  
Mas du Cros.  
Matheville.  
Montreillet.  
Quintenas.  
Rocles: plusieurs seigneurs.  
Ratournoux, Ritourtour.  
Saint Arnaud.  
saint Sernin.  
Saint Thomé.  
Senillac: plusieurs seigneurs.  
Saint Frest lez-Privas.  
Saint André de Creiffelles.  
Saint Vincens de Barres.  
Saint Martin de Soubeiras: plusieurs seigneurs.



Saint Martin de Souteiran.  
 Saint Bauzeli en Barres.  
 Saint Lacgier.  
 Saint Vincent de Durfort.  
 Saint Pierre de Colombieres.  
 Sainte Marguerite de la Figuiere.  
 Saint André la-Champ.  
 Saint Laurent des Bains.  
 Sablieres.  
 Saint Cirgue ez-montagnés.  
 Serrecourt.  
 Saint Clement sous Pradeles.  
 Saint Michel de Chamolanoux.  
 Saint Silvestre.  
 Saint Didier.  
 Saint Barthelemi le Buy.  
 Larras & Resvirand.  
 Saint Salitum & Matebœuf.  
 Saint Apolinard d'Arias.  
 Vernose.  
 Valon.  
 Vaulgué.  
 Virac.  
 Vazeilles & Isards.  
 Vagnas.  
 Vernoze.

LE DUC DE VENTADOUR.

Annonai.  
 Besfreis.  
 Blat.  
 Vocance.  
 Boulieu.  
 Bours & Larnac.  
 Berseme.  
 Chomeirac.  
 Chissac.  
 Cheilard.  
 Dalissas.  
 Dajeux.  
 Delmes.  
 Empitourny.  
 Fraissinet.  
 Fabras.  
 Felines.  
 Flaviac & Fabias.  
 Gillac & Garesson.  
 Issamolene.  
 Jaujac.  
 Lubillac.  
 La Souche.  
 Lantenas.

La Loueze.  
 La Voute.  
 Montagut.  
 Mayras.  
 Morene & Cluac.  
 Mahum & Veirines.  
 Monestier & Beaucame.  
 Mauves & Glun.  
 Masmolene.  
 Neigle, Nugle.  
 Porcheres.  
 Pradeles.  
 Poussat.  
 Pautres, Peaugres.  
 Pierregourde.  
 Rochemaure.  
 Rochesauve.  
 Rastis & Rouffieu.  
 Sillac.  
 Satilieu & Maubœuf.  
 Saint Pierre de la Roche.  
 Saint André de Brassac.  
 Saint Chamas.  
 Saint Guilhem & saint Albou.  
 Saint Cisque, & autres seigneurs.  
 Saint Symphorien.  
 Saint Julien la-Champ.  
 Saint Gilly de Migillac.  
 Saint Pierreville.  
 Saint Geniés la-Champ.  
 Saint Julien d'Orcuras.  
 Saint Etienne de la Serre.  
 Saint Cergue de Jaujac.  
 Saint Julien du Gua.  
 Saint Michel le rance.  
 Saint Barthelemi le Mol.  
 Sainte Agreve.  
 Saigne sainte Fé.  
 Saint Jean de Chalençon.  
 Saint Maurice lez-Chalençon.  
 Saint Julien la Brousse de Brons.  
 Saint Jean de Chambre.  
 Saint Julien le Long.  
 Saint Agroux.  
 Saint Roman del-Camp.  
 Saint Jean de Roure.  
 Saint Julien en Boutieres.  
 Saint Albandy.  
 Saint Victor.  
 Saint Cinou.  
 Saint Julien en Goye.  
 Saint Julien de Vocance.

Saint Marcel lez-Annonai.  
 Saint Ayros.  
 Saint Dézirat.  
 Serrieres.  
 Toulaud.  
 Tournon , bar. des états.  
 Ville en Vocance.  
 Vanosc , en Vocance.  
 Valencienne.

## LE CHAPITRE DE VIVIERS.

Azillan.

## LE COMTE DU ROURE.

Arlendes.  
 Brayt.  
 Banne.  
 Bessas.  
 Courri.  
 Malbosc.

## M. DE PLEIZAN.

Aps , comté.

## LE MARQUIS DE LA FARE.

Balazuc.  
 La Fare.  
 Mas de Laubaresté.  
 Ribes.  
 Saint Maurice de By.  
 Salette.  
 Valgorges.

## LA CHARTREUSE DE BONNEFOI.

Bonnefils & saint Marsal.  
 Etables.  
 Prauger.  
 Saint Jure.

## M. DE MONTBRETON.

Burzet.

## M. DE LESTRANGE.

Boures & Contaguer.  
 Bologne , baronnie.  
 Johanas.  
 Saint Marsal & Letailable.

## LE MARQUIS DE LA TOURETTE.

Bouzas.  
 Chalencon.  
 Espinards de Glueiras.  
 Las-Nonnieres , dépendance de Chalencon.  
 Saint Fortunat , ( & M. de Ventadour. )  
 Saint Félicien & Vendon.  
 Saint Bauzeli.  
 Saint Barthelemi de Blaffac.  
 Vernoux lez-Chalençon.

## LE MARQUIS DE BONNE.

Bonne ( &amp; le Roi. )

## L'ORDRE DE SAINT BENOIST.

Cruas , abbaye.

## M. DE MORANGERS.

Cellier.

## M. DE BRISON.

Cabrilles & Beaumont.  
 Dompnac.  
 Saint Mesan , Melani.

## M. D'ALEIGRE.

Chodeicoles &amp; Mizenq.

## M. DE GOURDAN.

Châteauneuf de Vernoux.  
 Saint Clair.

## LES CELESTINS.

Chaman & Contran.  
 Colombier le vieux.  
 Isserand & Cheslards.  
 Lempt.

## M. DE PIERREGOURDE.

Châteaubourg.

## LE DUC D'USEZ.

Charmes.  
 Cherlac & Arric.

Saint Perai.  
 Sainte Eulalie.  
 Soyon , principauté.  
 Saint Marcel.  
 Saint George.  
 Sardiges & le seigneur.  
 Vion.

M. LE MARQUIS.

Daiffon & Cornillon.

LE PRIEURÉ DE LANGOGNE.

Faugieres & saint Geniés.  
 Pailac (& le marquis de Chambon.)

LE MARQUIS DE CHATTE.  
 Fay.  
 Les Vastres.

L'ARCHEVEQUE D'ARLES.

Gondoulet.  
 Sainte Eulalie.

LE DUC DE JOYEUSE.

Gropierre.  
 La Baume , Sampson.  
 Saint André la Champsubrés.  
 Vernon les-Joyeuses.  
 Saint Auban de Sampson.

LE MARQUIS DE CHATEAUNEUF.

Gourdon.  
 Saint Etienne de Bologne.  
 Saint Andriol de Goulene.  
 Saint Andéol de Fourchades.  
 Saint Martin de Vals.  
 Saint Laurent de Luffan.

LE DUC DE GUISE.

Joyeuse.  
 La Blachiere.

LE BARON DE LESTRANGE.

Johanas.

M. DE S. ANDRÉ.

Le Teil.

LE DUC DE VALENTINOIS.

Le Poufin.

LE MARQUIS DE POLIGNAC.

La Verhne.  
 Serre & Regletou.

L'ABBÉ DE CHAMBONS.

La Valdaureille.  
 Saint Etienne de Lagderin.

LE MARQUIS DE CHAMBONASE.

Le Travet.  
 Le Plan.  
 Montselgues.  
 Molares.  
 Saint Jean de Pourchareilles;  
 Thueyx.

M. DE CHAUME.

Lesperou.

M. DE VILLE.

La Coste de la Fare.  
 Saint André des Enfanjats.

LE BARON DE LA ROCHE.

Mirabel (& le seigneur.)

M. DE LA PORÉE.

Mas de Jauran.

LE PRINCE D'HARCOURT.

Montlor.

M. DE S. MICHEL.

Marzac.

N. D. DU PUI.

Prunet.

HERITIERS DU MARQUIS DE SENEZARRE.

Privas & saint Clair.  
 Pranes.

# 56 ETAT DES SEIGNEURS DU VIVARAIS.

LE MARQUIS DE PERAUT.

Peraut & son mandement.

LE PRIEUR.

Ruons les-Sauzen.  
Saint Jean le Centenier.  
Saignes.  
Saint Martin de Valmas.

LES MINIMES.

Rochepeule, subsidiaire.

M. DE VAUGUÉ,<sup>†</sup>

Saint Germain.  
Sauveplantade.  
Saint Maurice de Forlin.

M. DE LAVAL.

Saint Anduel de Barre.

M. DE S. PONS.

Saint Pons.

LA PRESIDENTE DE GRENOBLE.

Saint Etienne de Mourlas.

LE BARON DE LA GORCE.

Salavas.

LE VICOMTE DE BEAUNE.

S. Pol de Tartas.  
Saint Alban lez montagnes.

L'ABBÉ DE CRUAS.

Saint Etienne du Vigan.

L'ABBÉ DE MASAN.

Saint Clement lez-montagnes.  
Villeneuve de Berg, (dom. du roi.)

L'ORDRE DE MALTRE.

Saint Roman le Désert.

HERIT. DE CHASTEAUNEUF.

Tournon & Lias.  
Vairas.  
Vessaux.

M. DE SERRE.

Touronne.

LE PRÉSIDENT DE LA MOTTHE, DE VALENCE.

Uzeres.

LE PRÉSIDENT DE ROCHEMORE.

Vinasac.

Bay-sur-Bay.

Condrieu en Lyonnais.

Gras & saint Vincent.

La Ville-Dieu, abbaye de filles.

La Gerbiere des Jones, source de la  
Loire, près saint Aulé.

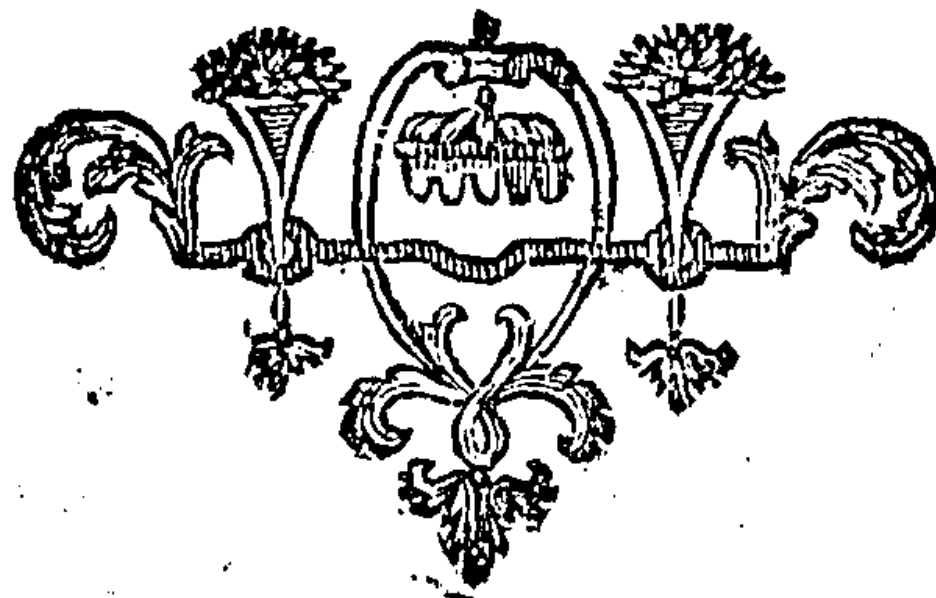
Lalemze.

Limonin.

La Roche d'Aps, ville ruinée.

Venzieu.

Viviers.







# PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR

## A L'HISTOIRE DE FRANCE.

\*\*\*\*\*  
*HISTOIRE de la guerre civile en Languedoc , par un  
Anonyme.*

---

### A V E R T I S S E M E N T .

**L**A pièce dont on public ici l'extrait , étoit en manuscrit dans la bibliothèque de Charles-Joachim Colbert , évêque de Montpellier , mort en Avril 1738. Elle fut communiquée à Charles de Grefeuille , prêtre , docteur en théologie , chanoine de l'église cathédrale de Montpellier , où il étoit né le 13. Janvier 1668. & où il mourut le 28 Décembre 1743. Cet auteur en a fait usage dans l'histoire de sa patrie , qu'il a donnée au public. Il attribue ce MS. à Jean Philippi , président en la cour des aides de Montpellier , qui exerça cette charge depuis l'an 1548. jusqu'en 1592. qu'il la fit passer à Louis , son fils. L'auteur de cette pièce dit sur l'an 1596. que , du tems de sa jeunesse , il avoit vû sous François I. trois lieutenans du roi en Languedoc , un à Toulouse , un à Narbonne , & un autre à Aigues-Mortes ; d'où il résulte qu'il vivoit en 1596. & encore en l'année 1600. jusqu'à laquelle la pièce s'étend. La bibliothèque de l'évêque de Montpellier fut vendue au sieur Caranove , libraire de Toulouse , & le manuscrit y étoit encore en 1742. On ignore en quelles mains il a pu passer depuis. Le R. P. dom Vaissete , auteur de la nouvelle & excellente his-

toire de Languedoc, en fit faire une copie, & le cite sous le titre d'*Anonyme de Montpellier*; il ne s'en est servi que pour ce qui pouvoit entrer dans son ouvrage. Il en existe une autre copie, sur laquelle on a fait l'extrait qu'on donne au public. Cet extrait est dans le même goût que celui des guerres du comté Venaissin de Perussis, aussi bien que les notes qu'on a tâché de rendre intéressantes, ainsi que la table chronologique. On y trouvera bien des faits qui appartiennent à l'histoire du royaume, & qui ne pouvoient pas entrer dans celle de Languedoc.

*HISTOIRE de la guerre civile en Languedoc, particulièrement à Montpellier.*

AN. 1560.

**A**U mois de Juillet 1560. les jeunes gens de Montpellier firent venir un ministre prêchant de Genève, nommé Jean de la Chame, lequel ayant occultement prêché & enseigné quelques jours par crainte de la justice, augmenta tellement le nombre de ceux qui croyoient à sa doctrine, tant de la ville que des environs, qu'ils commencèrent à se montrer ouvertement, faisant prêcher & administrer les sacremens de jour & publiquement, d'abord en l'école de la grammaire, dite l'école-mage, puis en l'église de saint Matthieu par eux faisie pour leur temple. Pierre de la Coste, juge-mage, n'osoit y pourvoir par rigueur, de peur d'exciter une sédition. L'évêque Guillaume Pelissier & les chanoines fermerent leurs portes, & mirent garnison dans saint Pierre.

Les états du Languedoc étant mandés à Beaucaire, Honorat de Savoie, comte de Villars, lieutenant-général en Languedoc, arriva pour les tenir; & pour pourvoir aux troubles, amena deux compagnies de cavalerie, & fit lever les légionnaires du pays. Alors les protestans cessèrent leurs exercices, & le ministre sortit de Montpellier. Villars fit pendre le ministre d'Aigues-mortes, & arrêter Daisse qui en étoit gouverneur & capitaine.

Le 15. Octobre, Saint-André, de la maison de Mondragon-lez-Avignon, arriva à Montpellier avec titre de gouverneur. Il mena trois enseignes d'infanterie; on lui remit les clefs des portes de la ville qu'il fit murer, excepté celles de Saint Gilles & de la Sonnerie. L'évêque, les chanoines, & le juge-mage sortirent de leur fort. Saint-André ayant fait assembler le peuple, fit publier une lettre du roi, qui blâmoit fort tout ce qui s'étoit passé, & en défendoit la continuation: le peuple leva la main, & consentit à tout; Guillaume de Chaume, seigneur de Poussan, étoit premier consul.

Le samedi 16. Novembre, le comte de Villars ayant pourvu aux

affaires de Nîmes & des environs , arriva à Montpellier. Le mardi 19. il assista à la procession générale & à la messe solennelle : la procession s'arrêta devant la maison de ville , où le juge-mage harangua le peuple , & l'exhorta de demeurer fidèle au roi ; le peuple parut acquiescer par ses acclamations. Villars fut ensuite faire la même chose en Cévennes , à Anduze , & à Alais , où avoient été faites plusieurs assemblées en armes : il fit razer quelques maisons de gentilshommes chefs des protestans , dont les personnes s'étoient absentées , & vint passer le surplus de l'hyver au château de Vauvert près d'Aigues-mortes. Le gouvernement ayant changé à la mort de François II. on ôta la garnison de Montpellier , & les absens eurent permission d'y rentrer.

AN. 1560.

Au carême de 1561. quelques jeunes enfans s'assembloient comme d'eux-mêmes sur le soir , sous le couvert & parvis du Consulat ; & là , les chandelles allumées , chantoient les psaumes de David en François , & l'un d'eux faisoit des prières & oraisons publiques en même langue , sous la forme de la religion protestante. Ces assemblées devenant extrêmement nombreuses , Pierre de Bourdic , seigneur de Villeneuve , gouverneur de la ville , fit ce qu'il put pour les faire cesser ; mais n'osant en venir à la force , il temporisa.

AN. 1561.

Le 25. Mars, le vicomte de Joyeuse en Vivarais , lieutenant général en Languedoc depuis peu , par la cession du comte de Villars , tint à Montpellier une assemblée extraordinaire des états , pendant lesquels , & jusqu'au départ de Joyeuse qui fut à pâques , ces prières publiques cessèrent. Mais dès qu'il fut parti , Jean de la Chasse & Claude Formy , natif de Montpellier , commencèrent à prêcher en maison privée , & de jour , portes ouvertes ; malgré les défenses de la justice ; le peuple catholique fit aux protestans quelques bravades ; & le dimanche 4. Mai , ils s'assemblerent au nombre de 12. ou 1500. & accompagnèrent le pain-béni en grande solennité à la grand'messe de l'église saint Pierre.

Le 6. Aoust, on publia à Montpellier la tenue future du colloque de Poissy.

Le samedi 30. on publia un édit du roi défendant toute assemblée publique avec armes ou sans armes : on défendit aussi les privées , & de prêcher & d'administrer les sacremens , autrement qu'il n'étoit ordonné par l'église catholique : cet édit n'empêcha pas les protestans de continuer leurs assemblées.

Le mercredi matin 24. Septembre , ils se saisirent de l'église N. D. des Tables , qu'ils appellèrent le temple de la Loge. Ils y firent faire un inventaire par Montferrier , premier consul , & autres notables personages , & les mirent au trésor de la maison de ville. Le même jour , Claude Formy , l'un des ministres , fit dans cette église son premier prêche ; tout le reste se passa tranquillement.

AN. 1561.

Quelques protestans s'assemblerent à Beziers : Joyeuse s'y rendit , & fit saisir le ministre que l'on ne vit plus.

M<sup>rs</sup> de Saint Pierre ayant mis garnison dans leur fort avec la permission de Joyeuse , les protestans s'armèrent de leur côté , & firent faire garde la nuit. Quelques-uns alloient par troupes le jour , armés de gros bâtons , dont ils frapportoient tous les prêtres & religieux qu'ils trouvoient ; & ces bâtons se nommoient *Espouffettes* , d'où vint en proverbe l'*Espouffette de Montpellier*. L'évêque , le gouverneur & le juge-mage s'étoient absentés.

Le dimanche 19. Octobre , les protestans au nombre de 7. ou 800. assiégèrent le fort de Saint Pierre. Le 20. les chanoines qui étoient dedans demandèrent du secours. François de Chef-de-Bien , général des finances , le seigneur de la Verune-lez-Montpellier , & autres des deux religions , négocièrent un accord , par lequel les chanoines pourroient continuer le service de leur église , mais sans armes , & que la garnison sortiroit & feroit mise hors la ville.

La garnison sortit , & un soldat lâcha mal-à-propos un pistolet à feu , & occit un des habitans du nombre des protestans : alors ce peuple criant trahison , se jetta sur les catholiques , entra dans le fort de S. Pierre , tua 40. chanoines ou autres , & pillà tout ce qu'il trouva. Berald , gardien des cordeliers , qui avoit prêché avec grande réputation contre les protestans fut du nombre des occis ; & le prêcheur de S. Pierre , nommé Menim , docteur de Paris , échappa , mais fort blessé. La sacristie , dont les reliquaires ou autres joyaux valoient plus de 40000. livres , fut garantie , mais avec grande peine. L'église de S. Pierre fut mise dans 6. ou 7. heures , dans l'état du monde le plus affreux , 197. ans & 19. jours après la première pierre dudit édifice posée par ordre d'Urbain V. fondateur de ce monastere de l'ordre de S. Benoît , sous le nom de saint Germain , qu'avoit été le 1. Octobre 1364. & 23. ans après que les moines dudit lieu avoient été joints aux chanoines réguliers de Maguelone , & institués église cathédrale par Clement VII. en 1536. Ce peuple marcha de-là contre les autres églises ; de manière que ce qui avoit été fait ou entretenu depuis 4. ou 500. ans , fut dans un demi-jour si effacé , que des 60. églises ou chapelles qu'il y avoit dedans ou dehors Montpellier , le lendemain ne s'en trouva aucune ouverte , & moins fut vû prêtre ou moine qu'en habit dissimulé , & de telle façon pour lors eut fin la messe : les nonains furent mises hors leur couvent.

Le dimanche 26. Octobre , un ministre prêcha dans l'église saint Firmin , & la populace continua la ruine des couvents & des églises. La même chose fut faite aux villages du diocèse , la messe abolie , & les prêtres chassés. La même chose arriva à Nismes , Lunel , Gignac , Sommières , & lieux circonvoisins. Après cette émotion , on tint un conseil général dans la maison de ville , & on députa au roi & à M. de Joyeuse à Narbonne pour les informer du fait de saint Pierre.



Au mois de Novembre, Joyeuse tint les états du Languedoc à Beziers ; & le 20. du mois , il fit publier à Montpellier un édit du roi qui ordonnoit de rendre dans 24. heures les églises , & de les remettre dans leur premier état. Le lendemain, les protestans céderent l'église N. D. & se remirent à prêcher à l'école-mage ; mais quelques jours après , ils firent un accord avec messieurs du chapitre de saint Pierre , qui les laissa prêcher dans l'église N. D. & saint Matthieu , non que par cet apointment la messe ni la prêtrise fût remise , ains augmentoit la religion des fidèles. Les habitans qui n'en étoient point , se contenoient chez eux les dimanches & les fêtes sans mot sonner. La même chose arrivoit dans les villages voisins. Le populaire des fidèles continuoit de mettre en pièces les sépulchres , déterrer les morts , & faire mille folies. On obligeoit les prêtres déguisés à aller ouir les ministres pour pouvoir être en paix. Le peuple porta sa haine jusqu'aux bonnets quarrés ; & les gens de justice furent obligés de prendre des chapeaux ou bonnets ronds.

AN. 1561.

Au commencement de Décembre , il y eut à Carcassone une émeute qui dura 9. ou 10. heures contre les protestans. Quelques gens armés d'Avignon étant allés à Villeneuve , y maltraiterent quelques protestans qu'il y avoit.

Tout tendoit à la guerre , lorsque le comte de Crussol nommé par le roi pour pacifier le Dauphiné , la Provence , & le Languedoc , arriva à Villeneuve , & y manda au commencement de 1562. les ministres & les principaux des villes de Nismes , Uzez, & Montpellier , auxquels il signifia que le roi ne vouloit pas que les ministres prêchassent dans les églises. Les envoyés de Montpellier y étant revenus , y firent publier le 21. Janvier , par ordre dudit seigneur de Crussol , de desemparer les églises ; & de mettre les armes en lieu public. Le lendemain les Protestans se remirent à prêcher à l'école-mage & maison privée en la Loge , mais la messe ne fut point rétablie. Elle le fut à Nismes , & un jacobin y prêcha. Pierre Viret , un des anciens ministres , arriva de Geneve au commencement de l'hyver à Nismes , & y prêcha toujours. Il vint à Montpellier & y fit le premier prêche à la Loge , le mercredi 18. Février ; le présidial y assista en corps ; & le premier consul Jacques David , seigneur de Montferrier , avec le chaperon rouge & les haliebardiens , comme viguier , conduisit au prêche ledit Viret depuis son logis : les étrangers venoient en foule à Montpellier pour l'entendre.

AN. 1562.

Le samedi 7. Mars , on publia à Montpellier l'édit du 17. Janvier , qui défendoit tout exercice de la nouvelle religion dans les villes.

Le lendemain , on prêcha hors la ville dans le fossé des arbeletriers , qui va de la porte de Lattes à celle de la Sonnerie. Les protestans de Toulouse firent prêcher dans le fauxbourg Saint Michel ; ce que messieurs du Parlement n'eussent cuidé ; mais l'édit y étoit. Comme les villes de

Ann. 1562.

la frontière étoient exceptées, Fourquevaux, gouverneur & capitaine de Narbonne, fit sortir tous les suspects. Les protestans de la ville basse de Carcassone faisant prêcher hors la ville, furent maltraités par le peuple catholique, parmi lequel étoit Marion, contrôleur du domaine, homme des premiers de ce pays en bien; le ministre & le juge ordinaire de la ville, furent tués dans ce tumulte. Les protestans de Montpellier faisant la cène le jour de pâques, établirent une garde pour leur sûreté; & les catholiques qui voulurent faire leurs pâques, furent obligés d'aller à Castries, à Vendargues, à Teyran, ou à la Verune, où la messe étoit rétablie.

Le jour de pâques 29. Mars, vers les 7. ou 8. heures du matin, on vit à Montpellier & à Nismes trois soleils au ciel, un cercle au-dessous, & l'arc de saint Martin.

Le samedi 4. Avril, on publia à Montpellier une déclaration du roi du 6. Mars, en explication de l'édit de Janvier, qui défendoit aux officiers de la justice royale d'assister au prêche pour faire profession de ladite religion: le roi ajoutoit que par cet édit & cette déclaration, il n'entendoit approuver la religion nouvelle.

Le comte de Crussol revenu de Provence, & ayant réglé les affaires à Bagnols, Uzes, & Nismes, arriva à Montpellier le mercredi 8. Avril; il assembla les principaux des deux religions, & les fit convenir de vivre en paix & de rétablir la messe: on établit d'un consentement unanime pour capitaine dans la ville Louis de Bucelli, seigneur de la Mousson, enfant de la ville, avec des soldats pour s'opposer aux séditieux.

Le dimanche 12. Avril, la messe fut dite dans saint Firmin par des prêtres étrangers; car ceux de la ville ne l'eussent osé faire: beaucoup de peuple & de noblesse y assistèrent; Crussol & les protestans restèrent à la porte. La messe n'étoit qu'à demi dite, qu'il y eut une sédition: les principaux protestans tâcherent de calmer le peuple, & la messe s'acheva avec grande hâte. Les consuls & principaux accompagnèrent les seigneurs lieutenans, & les ramenerent sains & saufs dans leur logis: depuis furent les messes plus dangereuses que devant, & disoit-on par mémoire dans ladite ville la messe des comtes.

Lesdits seigneurs quelques jours après s'en allerent, laissant ladite ville dans un état pire qu'auparavant: tant il est dangereux de lâcher la bride au peuple, & lui laisser gagner le haut.

Le 23. Avril, on publia à Montpellier les lettres patentes du roi, par lesquelles il déclaroit être parfaitement libre, & non detenu, comme le publioient les protestans, qui avoient commencé la guerre civile. A la fin du même mois, on publia d'autres lettres du roi, qui commandoit qu'on laissât les armes, & confirmoit l'édit de Janvier.

On fit alors à Beziers ce qu'on avoit fait à Montpellier; la messe abolie & les images brisées. Les protestans de Montpellier prirent

prétexte d'une pluie pour ne plus prêcher dans le fossé, & pour se remettre dans N. D. On fit garde la nuit, & on sonna le tambourin, ce qui n'avoit p<sup>o</sup>s encore été fait.

AN. 1562.

Les protestans allerent se saisir de l'isle & château de Maguelone, & y mirent garnison, pour être les maîtres du passage de l'Etang. Ils ruinèrent les antiquités & les sépulchres. Les reliques épargnées & le trésor de saint Pierre, dans lequel on trouva 600. marcs d'argent, furent employés à lever des troupes.

Le 12. & 18. Mai, fêtes de la pentecôte, les protestans de Toulouse ayant voulu se rendre maîtres de cette ville, en furent chassés par les catholiques secourus par Montluc, Terride & Fourquevaux. Le parlement fit ensuite décapiter Vabres, sénéchal de Toulouse, Portal, viguier, Theronde, ancien & fameux avocat, & le capitaine Sault.

Au mois de Juin, Mirepoix, sénéchal de Carcassonne, prit d'assaut, après un mois de siège, la ville de Limoux que les Protestans semons par Joyeuse leur voisin, n'avoient point voulu rendre. La ville qui étoit fort marchande, fut pillée & ruinée.

# i. e. Som

Les protestans renforcèrent la garde à Montpellier, tenoient les portes fermées, & faisoient mettre dans la prison de saint Pierre les catholiques qui n'alloient pas au prêche.

Le 28. Mai, Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, dit le baron de Crussol, envoyé par le prince de Condé qui avoit pris les armes pour délivrer le roi, & nommé par lui pour commander en Languedoc, fit publier à Montpellier ses pouvoirs de la part du roi. Le Languedoc fut ainsi divisé: Joyeuse commanda de Narbonne en là, & Crussol de Beziers en çà. Ce baron alla résider à Beziers comme ville frontière: Agde, Pezenas & Montagnac tenoient son parti. Tout le monde portoit des armes à Montpellier.

Le samedi matin 30. Mai, la cour des aides s'assembla dans la chambre du conseil; les assesseurs du consistoire & les principaux de Montpellier s'y rendirent aussi. On proposa de députer à M. de Joyeuse, pour le prier de faire cesser les armes d'un côté & d'autre: les consuls & surveillans éludèrent cette proposition. Le consistoire ayant pour lors toute puissance en ladite ville, le baron de Crussol choisit parmi les surveillans cinq, leur donnant pouvoir par ses lettres de gouverner Montpellier, son ressort & places, & de prendre les dixmes & revenus ecclésiastiques, reliques, cloches, & le tout employer au fait de cette guerre. On fit la recherche d'armes dans la ville, & dans les châteaux & maisons des gentilshommes, où l'on en enleva plus de 1000. On en fit de même à Nîmes, à Alais, & ailleurs. Les troupes que l'on leva allerent rejoindre Crussol à Beziers.

Joyeuse leva aussi de son côté des troupes, & assembla la noblesse & les anciens capitaines qui avoient servi, Fourquevaux, gouverneur de



AN. 1562.

Narbonne, Conas, ancien capitaine employé long-tems en Piémont, le baron de Rieux, le baron de Fendeille, & le seigneur de Villeneuve, & se mit aux champs avec beaucoup d'artillerie. Crussol craignit qu'il ne le vînt assiéger dans Beziers, mais il côtoya la campagne, & se faisit de Capestang, de Cazouls, de Narbonne, Serignan & autres petits lieux sur son chemin; il y eut plusieurs escarmouches. Tout-à-coup Joyeuse passa l'Eraut, & assiégea Montagnac, qui se rendit à lui le vendredi 17. Juillet. Il traita la garnison avec beaucoup de douceur, & se contenta de faire pendre Bonal, autrement le seigneur de Roquemaure, qui avoit proféré quelques paroles contre lui. Pendant le siège, Joyeuse ayant séjourné quelques jours à Montagnac, & son camp à l'entour, alla à Châteauneuf lez-Pezenas, près l'Eraut. Crussol sortit de Beziers, vint camper vis-à-vis lui, la rivière entre deux: pendant la nuit Joyeuse fit passer la rivière à son artillerie avec partie de ses troupes, & la posta dans une chaussée très-à couvert du côté de Lusignan: le camp des protestans étoit vers Pezenas. Les deux armées étoient presque égales, de 4000. hommes chacune, mais la cavalerie de Joyeuse étoit presque toute composée de noblesse, & celle des protestans des gens du peuple.

Le lundi 20. Juillet, vers les 4. ou 5. heures du soir, la cavalerie de Joyeuse attacha une escarmouche que les protestans ne refuserent pas. Les catholiques firent semblant de fuir, & attirerent insensiblement les protestans devant leur artillerie, qui par une décharge imprevue les mit tous en désordre; les gendarmes survenant, les prirent en flanc, & acheverent de les mettre en fuite; ce peuple non accoutumé ne put jamais se rallier: Crussol se sauva dans Pezenas avec le reste de son camp, n'ayant pourtant perdu que 3. ou 400. hommes: Joyeuse traita avec beaucoup de douceur tous ceux qui se rendirent.

L'évêque de Lodeve accompagné du sieur de Saint Felix, surprit Gignac & s'en empara; & les catholiques de Frontignan en chasserent les protestans, & retablirent la messe.

Joyeuse étant à Châteauneuf, fit repasser l'Eraut à son artillerie, & la porta sur une hauteur près de la maison d'un gentilhomme, nommé Saint Martin, entre Châteauneuf & Aumes, tirant contre Pezenas, quoiqu'éloigné d'une demie-lieue, l'Eraut entre deux. Le canon tiroit & les coleuvrines, lorsque tout-à-coup le 23. Juillet, Joyeuse & Crussol convinrent d'une cessation d'armes, sans que l'on publiât d'autres conditions. Crussol quitta Pezenas où Joyeuse étant entré, y mit la messe & garnison: il somma Beziers qui ne voulut pas le recevoir, & se retira vers Narbonne avec ses gens, Crussol vint à Montpellier, & son camp se débanda.

Les protestans de Montpellier ni du voisinage n'avouèrent pas le traité conclu entre Crussol & Joyeuse; d'autant plus qu'ils y perdoient les villes de Pezenas, Montagnac, Gignac, & Frontignan, où Joyeuse  
avoit



avoit aboli la R. P. & mis garnison contre les traités, & ils résolurent de continuer la guerre; pour avoir de l'argent, ils empruntoient 100. 200. & 500. écus de tous ceux qu'ils vouloient; & si on refusoit, on étoit envoyé prisonnier à S. Pierre. On imposa sur le diocèse 61000. livres payables par les bien-aisés, fauf à eux à les recouvrer sur les autres.

Le baron de Crussol ayant ramassé 3000. hommes & quelques gentilshommes chassés de Provence pour leur religion, deux gros canons venus de Beziers, & d'autres pièces de campagne, assiégea Frontignan le mardi 18. Aoust, & leva le siège le mercredi 26. sans y avoir donné l'assaut; & après y avoir eu 3. ou 400. hommes blessés ou tués, il renvoya l'artillerie à Montpellier, & fut camper à Poussan.

Cependant Joyeuse avoit rassemblé 500. cavaliers bien armés & montés, 5000. fantassins, & quinze pièces de canon, grosses ou moyennes. Cette armée conduite, en l'absence de Joyeuse, par le baron de Fourquevaux, passa l'Eraut, Crussol étant à Poussan; ce qui l'obligea à se retirer à Montpellier. Le peuple de cette ville non accoutumé à telles allarmes, commença à se troubler; les catholiques ou les suspects furent enfermés dans S. Pierre; la noblesse de la ville avoit délogé. On résolut pour la sûreté & renfort de la ville, d'abattre tous les fauxbourgs qui en contenoient plus de la moitié, & où il y avoit quatre couvens de mendiants des plus beaux qu'il y eût en France, deux autres couvens d'hommes, un college séculier de S. Sauveur, trois monasteres de filles, & autres paroisses & églises jusqu'à 26. la commanderie des chevaliers de Rodes, dite S. Jean, trois sales pour le droit civil & canon, avec une belle tour hors la porte du Peyron, où étoit la cloche de l'université; quatre grands fauxbourgs, l'un à la porte S. Guillen, dit le Corrau, s'étendant jusques aux jacobins, & les autres aux portes du Peyron, dit S. Jaume, au Pila S. Geli, & à la Sonnerie; un beau & grand château nommé Botonnet, avec seigneurie & juridiction à part de la ville, près la porte des Carmes. La démolition de ces édifices fut ordonnée par le baron de Crussol le 29. Aoust, & exécutée par tout le peuple, hommes, femmes, & enfans par feu, ruine artificielle, & sac, de manière que dans quatre jours cela fut achevé, tous les arbres autour de la ville à la portée du canon furent coupés. Fourquevaux passa sans résistance à Loupian; Poussan, Gigean, & Cournon, & au lieu de venir camper devant Montpellier, il alla à Lattes, ancien village dépeuplé & ruiné, distant une petite lieuë de Montpellier; il prit & fit razer une ancienne tour qu'il y avoit, après avoir fait pendre ceux qui la gardoient, & campa le 4. Septembre; ce lieu est plus ancien que Montpellier, & s'apelloit *Castellum-Latara*; une belle maison ou métairie apellée Enseyguinade le joint, de manière que Lattes & cette métairie sont environnés d'eau, d'un côté par la rivière du Lez, & de l'autre par un bras de cette rivière que l'on a fait passer dans un fossé sur le Lez; & vers l'orient, est un

AN. 1562.

beau moulin dit de S. Sauveur ; & la rivière se jette dans l'étang ; il y a là un port où les denrées pour Montpellier arrivent d'Aiguesmortes , & de la marine ; les environs de Lattes sont pleins de prairies , de grandes campagnes qui fournissent de bleds , comme la Beauffe. Fourquevaux campa dans ce lieu , capable de contenir une armée quatre fois plus forte que la sienne , & ne se contentant pas de la situation de ce lieu , quoique très-forte , il fit faire des fossés autour de son camp , double tranchée au dedans , des batteries , des remparts , & des plattes-formes , de manière que ce camp parut aux amis & aux ennemis inexpugnable , & l'on dit que Fourquevaux , au lieu d'être venu assiéger Montpellier , s'étoit venu retrancher pour soutenir un siège ; toutes les maisons de la campagne jusques à Melgueil furent détruites & brûlées. Fourquevaux envoya attaquer l'isle de Maguelonne , avec quelques pièces de campagne , & celui qui y commandoit dedans , se rendit moyennant quelque argent.

Le baron de Crussol voyant la contenance des catholiques , & ayant 5000. fantassins & 500. chevaux , alla camper à la portée du canon de Lattes , sur une hauteur où il mit son artillerie près , & en deçà le mas , dit d'Envallat , & au mas de Boisson ; les deux camps commencerent à se canonner.

Le baron des Adrets arriva avec 400. chevaux à Montpellier le 14. Septembre ; & le lendemain ayant conféré avec Crussol & les autres officiers de l'armée , il fit marcher l'artillerie pour aller attaquer le camp de Lattes par trois côtés. Il se chargea de celui du moulin de S. Sauveur ; Crussol eut le côté de Montpellier & d'Encivade ; & le capitaine Bouillargues du côté des prairies. Fourquevaux se tint dans son camp , & se contenta de faire jouer son artillerie , & tirer ses arquebuziers derrière ses tranchées. Les protestans ayant voulu attaquer ses retranchemens , furent repoussés vigoureusement , & obligés de se retirer avec perte ; sur quoi des Adrets se contenta de faire razer avec son artillerie le haut du moulin de S. Sauveur , & de le rendre inutile aux catholiques : un ou deux jours après voyant que Fourquevaux n'étoit pas assez fort pour assiéger Montpellier , & l'étoit trop pour être forcé dans son camp , retourna en Dauphiné , & le camp des protestans se débanda.

Fourquevaux quelques jours après sortit avec une belle troupe de cavalerie , de l'infanterie , & du canon ; marcha le long du Lez , & s'embusca près d'une métairie , dite le pont Trincat ; il envoya de là quelques coureurs , qui furent jusqu'aux aires de S. Denis pour donner l'allarme à la ville. Crussol fit d'abord fortir des troupes pour poursuivre ces coureurs , qui étant soutenus par les catholiques , les protestans furent obligés de reculer jusques à la porte du Pila S. Geli. Le capitaine Gremian , gentilhomme , voisin de Montpellier , jeune & vaillant , n'ayant pas voulu abandonner ses soldats , fut tué avec 25. fort près du fauxbourg S. Geli ; les canonniers de la ville firent très-mal leur devoir ce jour là , & ils

auoient pû incommoder beaucoup la cavalerie catholique, lorsqu'elle parut dans la plaine au deçà de la rivière & du pont Juvénal; mais ils ne tirèrent que lorsque la cavalerie catholique fut en s'en retournant hors la portée du canon. Les catholiques perdirent dans cette action mossen Peyrot Loppian, capitaine Espagnol, fort estimé, qui reccut un coup d'arquebuzé à croc tirée d'une tour du moulin de l'évêque sur le Lez; Loppian n'avoit pas été d'avis d'assiéger Montpellier, & comme il représentoit que l'armée n'étoit pas assez forte pour une telle entreprise, on lui dit que Montpellier n'étant pas une ville de guerre, mais de plaisir, aporeroit les clefs trois lieues à l'avance; lorsqu'il fut blessé il se ressouvint de cela, & dit en son langage, *A Señor de Joyosa agora à Montpellier tienen mia vida, & nos non tenemos las claves.* Quelques jours après, Joyeuse vint au camp de Lattes avec 120. chevaux & 800. fantassins; & le même jour qui étoit un dimanche, après avoir dîné au Terral, château de l'évêque de Montpellier, il alla se présenter devant cette ville sur le côteau de S. Martin de Prunet; ceux de sa suite allèrent voltiger sur les aîles de S. Jean, & lâcherent leurs pistolets; on ne leur répondit de la ville que par quelques volées de canon. On dit qu'il ne s'avança jusques là que pour reconnoître l'état présent de la ville, & les ruines des couvents, des églises & des fauxbourgs, que l'on découvroit très-bien de ce lieu là: il en témoigna beaucoup de regret, ayant reçu beaucoup de services & bon entretien dans cette ville, & ayant avec lui beaucoup de gentilshommes voisins, qui avoient dans la ville leurs parens & leurs biens.

Le 27. Septembre, Sommerive & Suze ayant assiégé S. Gilles avec 3000. Italiens ou Provençaux, le capitaine Grille marcha au secours avec 1500. hommes. Dès qu'il parut, le camp catholique prit la fuite pour passer une brassière du Rhône sur un pont de bois, qu'ils y avoient fait faire. Les protestans qui ne vouloient que secourir S. Gilles, voyant cette déroute, donnerent dessus, & les catholiques eurent 12. ou 1500. hommes tués ou noyés, dix-sept enseignes de perduës, deux gros canons, & leur camp, où il y avoit des meubles très-riches, pillé.

Le 1. Octobre, le capitaine Grille revenant victorieux de la journée de S. Gilles avec 1200. hommes, étant parti de Lunel après dîné, & marchant sans grand ordre, fut défait aux Arenasses, entre Castelnau & le pont de Salaizon, par les catholiques qui s'étoient embusqués dans les vallons de Garrigues de Gramont; il ne perdit pourtant que 200. hommes. Le capitaine Bouillargues s'étant retiré par le haut des Garrigues où Crez vers Teiran, Crussol sortit de Montpellier pour le secourir; mais il aprit la défaite avant d'arriver à Castelnau. Le seigneur de Bizanet, fut tué du côté des catholiques à la fin du combat.

Le lendemain de cet exploit qui étoit un vendredi, un tabourin du camp vint à la ville portant une lettre de l'évêque d'Alet, fils du seigneur



AN. 1562.

de l'Éstrange en Vivarais, arrivé au camp avec Joyeuse pour demander une entrevue au capitaine Grille. L'entrevue se fit le lendemain samedi, entre le pont Juvenal & le pont Trincat. On ignore ce qu'ils se dirent; mais le même jour & le lendemain 4. Octobre, Joyeuse & son camp délogerent de Lattes, & se retirerent vers Pezenas.

Le camp ainsi levé, le baron de Crussol établit pour gouverneur dans Montpellier le capitaine Rapin, & alla à Nismes, où il fut assiégé & prendre la Carboniere, qui est une forte tour, seule assise dans le marais & étang, & le passage nécessaire pour aller à Montpellier, à Nismes, & à Aiguesmortes.

Le 11. Octob. on cria à Montpellier un règlement de police, avec ordre aux officiers du roy d'ouvrir leur auditoire, & à tout le monde d'aller aux prêches & ouïr le ministre, sous peine de baniment.

Au commencement de Novembre, Joyeuse assiégea Agde, contre lequel on tira 500. coups de canon; mais les catholiques ayant été repoussés avec perte par le capitaine Senglar, natif de Montpellier, qui commandoit la garnison, Joyeuse leva le siège.

Pendant ce mois, les catholiques prirent sur les protestans le bourg S. Andiol, petite ville sur le Rhône, deux lieues au dessus du Pont S. Esprit; le seigneur de S. Remesy étant dedans fut occis; mais d'abord après le baron de Crussol ayant paru devant la ville, les catholiques l'abandonnerent.

Au commencement de ce mois de Novembre, furent tenus les états des villes & dioceses protestans à Nismes, où n'assisterent que les consuls & envoyés desdites villes, avec autant de surveillans des églises & consistoires. On y élut pour chef du pays, conducteur, protecteur, & conservateur, jusques à la majorité du roy, le comte de Crussol & de Tonnerre, aîné du baron de Crussol; on imposa pour l'entretien des troupes 400000. liv. outre les bénéfices & revenus ecclesiastiques; & on régla tout à l'instar des républiques réduites en démocratie. Le 11. Novembre, le comte de Crussol accepta en la ville d'Uzès, dont il étoit vicomte, publiquement & solennellement, l'employ présenté par les états de Nismes, sous le bon plaisir du roy, & pour maintenir ledit peuple en l'obéissance dudit seigneur.

A la mi-Décembre, Joyeuse tint les estats du Languedoc à Carcassonne, où assisterent les cardinaux d'Armagnac & Strozzi, & où l'on arrêta plusieurs choses contre les protestans & la délibération de l'assemblée tenue par eux à Nismes.

AN. 1563.

Le baron des Adrets soupçonné par les protestans, à cause de ses conférences avec le duc de Nemours, fut arrêté par ordre du comte de Crussol, mené au château de Nismes, & sur la fin de Janvier à Montpellier mis prisonnier dans S. Pierre, que l'on nommoit lors le château



S. Pierre; on l'y laissa huit jours, après lesquels on le ramena à Nismes.

Le seigneur de Peraud en Vivarais arriva à Montpellier pour y être gouverneur à la place du capitaine Rapin. Les surveillans & autres ayant l'administration de la ville, firent un rolle de proscription des catholiques qui ne leur étoient pas agréables, avec ordre de sortir de la ville sans emporter autre chose que dix liv. Tournois; & le 12. Fevrier, on proclama une deffense de rien acheter des catholiques, mais ce réglement ne fut pas exécuté à la rigueur.

Au mois de Mars, fut tenu à Montpellier le synode général ou colloque de tous les ministres des églises de Languedoc, & autres voisines dissipées, où il y avoit bien 150. ministres, & autant d'anciens & de surveillans.

Le vendredi 5. Mars, on apprit à Montpellier la mort de M. de Guise occis devant Orleans par Poltrot le 17. Fevrier, dont fut à Montpellier détachée toute l'artillerie en signe de réjouissance.

Les protestans ayant assiégé Aramon furent obligés de lever le siège. Le comte de Crussol ayant resté quelque tems à Valence pour s'opposer au duc de Némours, entra à la fin de Mars dans le Comté de Venisce; il prit Orange & Serignan, & y eut un de ses freres tués.

Au commencement d'Avril, les villes protestantes du Languedoc tinrent leur assemblée à Bagnols par devant le comte de Crussol.

S. Vidal ayant assiégé Florac, le baron de Baudiné marcha au secours; & l'obligea de se retirer.

La paix conclue en France, portant que les prêtres & ecclesiastiques seroient remis en leurs églises & biens, les protestans de Montpellier commencerent à ruiner le dedans des églises qui restoient, & rompirent toutes les cloches qui étoient en grand nombre, & même à S. Pierre où il y avoit quatre tours & beaucoup de cloches, dont deux étoient des plus belles & grosses qu'il y eût en France; elles ne pouvoient être mises en branle, & ne sonnoient qu'au batoir; on ne conserva que les cloches de N. D. des Tables & de S. Firmin où l'on prêchoit. Les protestans ne faisoient cela à Montpellier & dans les autres villes où ils étoient les maîtres, que pour ôter les moyens d'y rétablir la messe & le service divin.

Le 7. May, le cardinal de Chatillon tenant le parti des protestans, qui depuis ces troubles s'étoit retiré par deçà avec le comte de Crussol en habit de laïque, & qu'on nommoit le comte de Beauvais, le comte de Crussol, & Boucard, chevalier de l'ordre, envoyé par le prince de Condé, vinrent à Montpellier où on leur fit la réception la plus magnifique que l'on peut imaginer; on leur alla au devant jusqu'aux Areniers par de là Castelnau; ils trouverent au pont de Castelnau 120. petits enfans chantans tous ensemble les pseumes de David; à leur approche de la ville, on délacha toute l'artillerie dont partie avoit été mise sur les murs de la porte du Pila S. Gely.

*+ lever*

*\*( C'est la qu'on appelle aujourd'hui le Combat Venaissin )*

AN. 1563.

Le dimanche 9. May, arriva à Montpellier le seigneur de Caylus gentilhomme de la chambre du roy, & envoyé par ce prince pour faire publier la paix en Languedoc, ce qu'il avoit déjà fait à Toulouse, Carcassonne, & Narbonne. Tous ces seigneurs étant à Montpellier, les états du pays de ladite religion du Languedoc s'assemblerent & firent leur ouverture le 11. Le comte de Crussol leur ayant déclaré vouloir se décharger de l'administration du pays qu'il avoit eue jusqu'alors; le lendemain jeudi 12. les états allèrent le prier de continuer sa charge jusqu'à ce que les choses fussent entièrement pacifiées, ce qu'il accepta. Les états répondirent à Caylus qu'ils acceptoient comme très dévots sujets du roy, l'édit de pacification fait à Amboise le 19. Mars précédent, & qu'ils firent publier le même jour avec beaucoup de solennité. Le baron de Crussol courut la lance & la bague.

Le 13. May, on lut publiquement au prêche la convention passée entre les sur-intendans de la religion & les chanoines de S. Pierre, qui leur cederent la jouissance de trois temples, N. D. ou la Loge, S. Firmin, & S. Paul. Caylus ayant les actes de la publication de l'édit partit le 15. & les états ayant fini vers le 18. les comtes allèrent à Beziers. Pendant qu'ils y étoient, le comte de Beauvais eut une conférence avec M. de Joyeuse à Montels, entre Narbonne & Capestang, chacun étoit suivi de vingt-cinq hommes sans armes; la conférence dura quelques heures, après laquelle l'un se retira à Beziers & l'autre à Narbonne. Sur la fin de May, lesdits seigneurs comtes repassèrent à Montpellier, & retournerent vers Uzes.

+ (C'est le nom -  
qu'avoit pris le  
Card. de Châtillon  
Evêq. de Beauvais  
en apostasiant.)

Le maréchal de Vielleville nommé pour l'exécution de l'édit de paix, étant au mois de Juin à Lyon, y rétablit la messe, & fit donner trois temples aux protestans. Il alla en Dauphiné, au S. Esprit, & à Beaucaire; il rétablit la messe, & fit cesser les prêches dans les églises.

Au mois de Juillet, Caylus revint en Languedoc envoyé par le roy pour recevoir des mains du comte de Crussol les villes & pays de la religion, & en icelles commander pour l'exécution de l'édit de paix. Cela étant fait, Caylus fit son entrée à Montpellier le samedi matin 2. Août. Le lundi suivant, on commença de prêcher à la grande Loge, & puis à l'école-mage; Caylus ne put pas rétablir la messe, personne ne s'étant présenté pour la dire ni pour en demander le rétablissement. L'évêque s'étoit retiré depuis la paix avec quelques chanoines à Maguelonne, où il avoit rétabli la messe aussi bien qu'à Villeneuve, village qui lui appartenoit; il écrivit à Caylus qu'il ne vouloit venir à Montpellier.

Le dimanche 3. Août, Caylus fit publier une lettre du roy du 17. Juin, qui deffendoit le port des armes, excepté l'épée & la dague aux gentilshommes, & qui ordonnoit d'enfermer sous la clef toutes les armes à feu dans les villes, ce qui s'exécuta sans résistance; on fit rouvrir neuf ou dix portes de la ville qui avoient resté murées pendant plus d'un an.

M. de Damville, second fils du conétable de Montmorency, ayant été nommé gouverneur du Languedoc sur la démission de son pere, partit au mois de Septembre accompagné de 500. hommes d'armes & de beaucoup de noblesse qui augmentoit à mesure qu'il avançoit. Il vint par Toulouse & Narbonne, où la ville de Montpellier l'envoya complimenter par Cefelly, premier président de la chambre des comptes, Jean Philippi, général des aydes, & les seigneurs de Pouffan & Figaret. Il arriva à Montpellier & y fit une entrée solennelle par la porte de la Sonnerie le mardi 7. Novembre; il logea chez Monfereau, autrement la maison des généraux; à l'entrée de la ville se trouverent quelques chanoines de l'église cathedrale & autres prêtres vêtus du surplis, & six cordeliers chantant processionnellement en l'accompagnant, chose qu'on n'avoit vuë ni cuë depuis plus de deux ans; on lui présenta un dais magnifique avec ses armes & celles de la ville, sous lequel il refusa de se mettre; sa garde de 50. arquebuziers à pied morionnés marchoit devant Joyeuse, suivi d'une infinité de noblesse; au lieu d'aller chez lui, il fut à N. D. des Tables où l'on chanta le *Te Deum*; l'évêque & le juge-mage revinrent alors. Damville fit défarmer généralement tout le monde, jusques aux épées & dagues; la ville lui présenta une grande coupe d'argent relevée en bosse, dorée de fin or, le couvercle de même, & dans la coupe six belles pièces d'or rondes, fabriquées expressément à la monnoye, chacune pesant cinquante écus d'or au soleil, avec ses armes d'un côté, & celles de la ville de l'autre; on lui présenta aussi deux caisses pleines, l'une de fioles de verre peintes de diverses histoires, & pleines d'eau d'ange, & musquées, l'autre de carrelets de fatin, plein de diverses poudres odoriferantes, le tout de grande valeur. Le lendemain on dit solennellement la messe à N. D. des Tables, les prêtres & religieux commencerent à se montrer, & les gens de justice reprirent leurs bonnets carrés.

Le 16. Novembre, Damville partit pour aller au S. Esprit. Le 5. Décembre, les habitans des deux religions convinrent de nommer six catholiques & six protestans pour gouverner la maison de ville, ce qui fut aprouvé par Damville retournant à Narbonne pour y tenir à la fin de Décembre les estats, qui ne furent pas favorables à ceux de la religion; ils députerent, pour faire part de leurs intentions au roy, Ambres & Bachellerii, premier consul de Beziers.

Au mois de Janvier 1564. Damville retourna à Montpellier; & tout fut confirmé le 1. Mars par le seigneur de Castelnau-lez-Pezenas, gouverneur pour la guerre, établi à Montpellier par commission de Damville. Les protestans faisoient leurs exercices dans la cour du bayle vieille, & la maison de Formy près la Loge. Le prince de Salerne, grand seigneur du royaume de Naples, qui avoit embrassé la religion protestante, & s'étoit marié à Montpellier dans la maison de Paulian, assistoit au prêche lorsqu'il étoit à Montpellier.



AN. 1564.

Le 24. Juin, le roy voulant visiter son royaume, donna une déclaration pour deffendre l'exercice de la religion protestante dans les villes où il passeroit. Le 21. Septembre, la garnison de Montpellier fut cassée & réduite à 50. hommes, & logée dans S. Pierre.

Le dimanche 17. Décembre, le roy venant de Beaucaire & de Nismes fit son entrée à Montpellier; on lui prépara un reposoir au jardin du seigneur de Villeneuve, gouverneur de ladite ville, au devant du couvent de S. Maur, dit communément de S. Mos, où le roy receut les harangues de toute la ville. Le 26. Décembre, il y eut une procession générale où le roy assista. Ce prince partit pour Toulouse le 31. du même mois.

AN. 1567.

Le 4. May 1567. il courut un bruit que les catholiques vouloient entreprendre quelque chose contre les protestans; ce qui obligea Joyeuse de se rendre à Montpellier pour y mettre la paix.

Le 30. Septembre, on publia une déclaration du roy, qui confirmoit les édits en faveur des protestans. Joyeuse étoit ce jour-là à Montpellier, & y receut la nouvelle que ceux de la religion avoient pris les armes à Nismes, S. Esprit, Castres, & Lavaur, & qu'ils s'étoient saisis de la tour de la Carbonniere; il assembla toute la nuit la garnison, & ayant fait venir les principaux de la religion, il les exhorta à vivre en paix & pour le service du roy, ce qu'ils promirent, lui disant qu'ils se tenoient fort assurés par sa présence: l'après dîné on conseilla à Joyeuse de faire sortir de la ville les étrangers, artisans, garçons de boutique, & autres, qui pour la plûpart étoient protestans; cette commission exécutée avec un peu trop de vivacité, le peuple commença à s'émouvoir, & dès que Joyeuse le sceut, il se retira avec sa femme, ses enfans, les principaux catholiques, & ses meilleurs effets dans le fort S. Pierre: on voulut continuer de faire la garde, mais le poste de la Loge se retira à S. Pierre, aussi bien que les autres; à minuit Joyeuse & la noblesse qui étoit avec lui, sortit par la fausse porte, & alla à Pezenas, laissant dans S. Pierre sa femme, ses enfans, & ses meubles.

Le matin, les protestans voyant cela firent ouvrir les trois portes de la Sonnerie, de Lattes, & Montpeilleret, s'impatroniserent dans la ville, & apellerent à leur secours leurs voisins gentilshommes & gens de guerre, qui y accoururent dans vingt-quatre heures. Se voyant maîtres de la ville, ils commencerent à ferrer de près ceux de S. Pierre, les chassant dans le fort, leur ôtant le college de S. Ruf, la tour du Colombier battant dans S. Pierre, & plusieurs maisons des environs du fort; auxquelles ceux dudit S. Pierre mirent feu, détruisant toute la rue des carmes, le long de laquelle les protestans firent des tranchées pour empêcher la garnison de venir dans la ville. Cependant les capitaines & commandans offrirent à mad. de Joyeuse & à sa suite toute sûreté si elle vouloit venir dans la ville, ou escorte si elle vouloit se retirer; elle les remercia



remercia ; mais quelques nuits après, escortée par la cavalerie que son mari lui envoya, elle sortit avec ses bagues & sa suite, chose qui déplut fort à ceux de la ville, qui n'espererent plus que S. Pierre fût secouru par Joyeuse.

Le 7. Octobre, le seigneur d'Acier, nommé auparavant Baudiné ou le baron de Crussol, commandant pour le roy en l'absence du prince de Condé en Dauphiné, Provence, & Languedoc, arriva à Montpellier avec nombre d'ingénieurs & gentilshommes. On fit alors des tranchées hors la ville du côté du Peyrou pour battre le ravelin du fort, du côté de Boutonnet, devant la porte & tour des carmes que les catholiques tenoient ; l'infanterie campa hors la ville, depuis le fauxbourg de S. Guillen jusqu'auprès du Merdanson, méchant petit ruisseau venant d'assez loin, côtoyant la ville vers le Nord, sur lequel il y a trois petits ponts, & duquel l'eau sert aux teinturiers. Il y eut alors quelques rencontres près de Gigean & de Mirevaux, où les protestans battirent les catholiques.

Le 6. Novembre, Montbrun arriva avec beaucoup de noblesse, six compagnies d'infanterie, & une pièce d'artillerie.

Le 8. Joyeuse résolu de ravitailler S. Pierre, envoya le seigneur de Villeneuve, son lieutenant, avec dix-huit enseignes faisant 2500. hommes, & 400. chevaux ; il campa à onze heures du matin près de Boutonnet jusques au pont de S. Cosme par de-là le Merdanson ; alors d'Acier sortit de la ville avec 400. chevaux, & alla se poster entre les jacobins & S. Cosme. Les assiégés de S. Pierre commencerent l'attaque en faisant une sortie par le ravelin ; mais la garde de la tranchée du Peyrou les repoussa vigoureusement, & les obligea de rentrer ; en même temps le camp des catholiques donna sur les tranchées, & passa le Merdanson ; mais les assiégeans ayant soutenu leurs attaques, les obligerent de repasser le ruisseau, au-delà duquel le combat continua depuis midi jusqu'à quatre heures sans aucune décision. Les catholiques voyant qu'ils avoient perdu 60. hommes, qu'il étoit tard, que l'une des pièces de campagne s'étoit entr'ouverte, & que le feu s'étoit mis à une des caques de poudre, commencerent à défiler à travers les olivettes vers les terroirs de Malbosc & la Colombière, avec tous leurs charrois & bagage ; d'Acier les laissa retirer tranquillement, & sans les poursuivre.

Les catholiques ainsi retirés, les compagnies dont Baudiné frere d'Acier étoit colonel, reprirent leur poste, & un ministre rendit publiquement graces à Dieu ; d'Acier rentrant dans la ville avec la cavalerie, un ministre fit aussi la prière devant la porte de la Sonnerie. Pendant l'escarmouche, tout le menu peuple jusques aux femmes, enfans, & demoiselles, apportoient des pierres sur la muraille pour faire des canonnieres pour les arquebuziers ; les demoiselles d'une plus grande considération étoient dans le camp de l'infanterie & de la cavalerie, leur faisant apporter

AN. 1567.

de grands paniers de pain, fruits & bouteilles de vin pour les rafraîchir. Les catholiques se retirèrent au plus vite, & ne s'arrêterent qu'à Meze & à Loupian; les garnisons de Pignan, Poussan, Montbazin, & Balaruc, donnerent sur leur queue, leur tuerent quelques soldats, & prirent quelque bagage. Les protestans perdirent dans ce combat le capitaine d'Hostelle d'Alais, douze soldats, & autant de blessés.

Brissonnet, évêque de Lodeve, homme portant les armes, ayant fait enfermer 43. protestans dans une grande sale, un dimanche à l'heure de vêpres, les fit tuer par des soldats.

Le 16. Novembre, le seigneur de Cipierre en Provence, frere du comte de Tende, gouverneur de Provence, arriva à Montpellier après avoir été quelques jours à Nismes, durant lesquels le château de Nismes s'étoit rendu aux protestans; il menoit six cornettes sous du Bar, Senas, Soliers, & autres, & 28. enseignes faisant 5000. hommes, qui resterent entre Nismes & Montpellier. Arpajon faisant profession de la religion arriva à Alais & à Anduze, accompagné des vicomtes de Montclar, de Gordon, de Paulin, de Bourniquel, avec 1200. chevaux & 6000. fantassins que l'on nommoit les Gascons.

Le lundi 17. Novembre, un des capitaines du fort & garnison de S. Pierre, nommé Luynes, sortit pour capituler avec d'Acier. La capitulation fut réglée le lendemain à midi, après avoir tenu quarante-huit jours, à compter du 2. Octobre que le seigneur de Joyeuse s'en étoit allé, & avoit quitté la ville aux protestans. Les capitaines sortirent avec leurs armes, les soldats avec l'épée & la dague; les consuls, chanoines, & autres au nombre de 400. avec leurs effets, furent remis à la discretion d'Acier qui en eut la vaisselle d'argent de Joyeuse, & beaucoup de meubles précieux; les soldats étoient au nombre de 120. & les assiégeans y perdirent 200. hommes, entre autres S. Auban. Le même jour de la reddition, le peuple se mit à détruire S. Pierre, & continua pendant trois jours; on abatit une des grosses tours; ainsi ce superbe édifice d'Urbain V. perit dans trois jours, deux cens trois ans, un mois & demi après sa première fondation. Le lendemain, on aprit que Suze avoit assiégé le Pont S. Esprit, sur quoi Cipierre s'y achemina avec ses troupes.

Le 20. d'Acier y alla aussi après avoir pourvû aux affaires de Montpellier, & y avoir laissé le seigneur d'Aubais, avec de la cavalerie & infanterie pour la garde de la ville. Le 22. le conseil de ville nomma par devant ledit gouverneur douze personnes, pour administrer la police à cause de l'absence des consuls, dont le premier étoit Antoine Robin. On aprit que Suze avoit levé le siège du S. Esprit.

Le 11. Décembre, on fit par ordre d'Acier des réjouissances pour la victoire remportée par le prince de Condé à S. Denis le 10. Novembre; on abatit alors & on raza à fonds de terre l'église de S. Firmin.

La tour de la Carbonniere fut par intelligence recouvrée par les

catholiques, dont accusé le capitaine Paye de Lunel qui en avoit la charge, en perdit la tête à Montpellier. Les catholiques surprirent Poussan, prirent d'assaut Balaruc, & pillèrent ces deux villages.

AN. 1567.

Vers la mi-Janvier 1568. présent d'Acier, furent tenus les estats, & des gens du pays à Montpellier.

AN. 1568.

Au mois de Fevrier, Joyeuse alla avec ses troupes par la plage à Avignon joindre le comte de Tende, & de Suze. Ils allerent battre la tour du bout du pont S. Esprit, & la prirent.

Les catholiques prirent d'assaut Mornas sur le Rhône, dans les terres du pape. D'autre part ez Cevennes, le baron de Ganges prit d'emblec Sumene sur les protestans, qui l'assiégerent & le reprirent; Ganges y fut tué avec 180. des siens.

D'Acier ayant ramassé ses forces, passa le Rhône à Viviers, & s'étant joint avec ceux du Dauphiné & de Provence, se présenta devant la tour du bout-du Pont S. Esprit, que les catholiques abandonnerent pendant la nuit. Le lendemain, qui pouvoit être le 15. Mars, d'Acier entra avec son armée par cette tour dans le S. Esprit; & sachant que Joyeuse avoit occupé Laudun & Tresques, pour être le maître du S. Esprit & de Bagnols, continua sa marche jusqu'à Bagnols avec Cipierre, & Montbrun, 1500. chevaux & 70. enseignes; il surprit dans Tresques les gens d'ordonnance de Scipion, Italien, & une compagnie du sieur de Laval de la maison de Châteauneuf-lez-Pezenas. Alors Joyeuse qui étoit vers Avignon, se tourna à gauche, assiégea Aramon, y donna trois assauts, & obligea la garnison de capituler, après que les catholiques eurent défait l'infanterie que les protestans envoyoient au secours de cette place; ils y perdirent 2 ou 300. hommes.

Les catholiques de Toulouse prirent quelques villages aux environs de Castres; mais ils furent obligés de lever le siège de Puilaurens.

D'Acier étant à Nismes, le seigneur d'Entrechaux y arriva en poste de la part du prince de Condé. D'Acier alla avec lui à Montpellier, où le lendemain de leur arrivée, Entrechaux déclara aux consuls que le roy avoit consenti à la paix; mais que pour renvoyer les soldats étrangers hors du royaume, la portion de finance pour les quatre dioceses de Viviers, Uzez, Nismes, Montpellier, & partie du Gevaudan, montoit à 50000. livres; surquoi le conseil de ville délibéra & fit une réponse favorable, en attendant d'autres nouvelles de la paix; la populace se mit à achever de démolir ce qui restoit d'une quinzaine d'églises, ou d'édifices publics.

Le 30. Avril, la paix fut publiée à Montpellier. Joyeuse étoit alors à Beziers avec toute sa gendarmerie.

Le 7. May, Sarlabous, colonel d'un régiment de gens de pied, se présenta devant Montpellier pour y mettre garnison, mais on lui refusa la



AN. 1568.

porte. Un mois après, lorsqu'on eut scû la volonté du roy par les députés qu'on lui envoya, la Crozette, guidon des gens d'armes de Damville, fut receu dans la ville pour gouverneur avec deux enseignes; il y rétablit la messe. Nismes, Sommieres, Lunel, & autres villes jusqu'au S. Esprit, receurent garnison.

Le 27. Juillet, la Crozette s'étant retiré avec sa garnison au palais; comme lieu plus clos de la ville, & voulant augmenter sa garnison, le peuple qui étoit encore armé se mutina; on fit des tranchées dans les ruës, on tendit les chaînes pour empêcher la gendarmerie, qui entroit par la porte des carmes & de la Blanquerie, d'avancer; on resta dans cette situation depuis midi jusqu'à quatre heures que l'on conclut une espee de trêve, par laquelle 2500. protestans sortirent de la ville, y laissant leur famille; les cinq premiers consuls & deux ministres sortirent aussi, & furent escortés jusqu'à Castelnau. Le 30. Juillet, Joyeuse arriva avec beaucoup de noblesse & d'ecclesiastiques. Le 31. il remit en charge les consuls catholiques de l'année précédente. Le 4. Aoust, on fit quelques désordres dans les temples des protestans; Joyeuse y envoya des troupes pour les faire cesser; les prêches cessèrent, & les deux autres ministres furent mis hors la ville en toute sûreté. Quelques jours après, Joyeuse partit pour aller visiter Nismes, & autres places jusqu'au S. Esprit. Vers la mi-Aoust, il envoya un formulaire de serment, pour le faire prêter par ceux de la religion.

Les protestans retirés à Alais, Anduze, Sauve, & dans les Cevennes, firent des courses dans les pays-bas au commencement de Septembre. Joyeuse étoit au S. Esprit pour empêcher les protestans de Provence & Dauphiné de passer le Rhône; mais Mouvans passa cette impétueuse rivière en un petit port, entre Viviers & Montelimar, & joignit d'Acier qui avoit délogé d'Uzez, & que l'on disoit avoir rassemblé 20000. fantassins & 1500. chevaux. Joyeuse revint avec ses forces à Montpellier, & après quelque séjour, il marcha vers Toulouse.

Le 19. Octobre, on publia à Montpellier l'édit du roy du 25. Septembre, qui déclaroit ne vouloir dans son royaume qu'une religion, l'ancienne catholique Romaine. Joyeuse partit de ce temps-là de Toulouse pour aller joindre le duc d'Anjou vers Angoulême. La grande rigueur de l'hyver empêcha les deux armées d'agir.

Le baron de Castelnau-lez-Pezenas commandoit à Montpellier, & dans tout le gouvernement.

AN. 1569.

Le vendredi 4. Mars 1569. Jacques de Fargues, marchand apoticaire, des bonnes & anciennes maisons de la ville, âgé de soixante ans, demeurant à la place des Cevenols, dans sa maison nommée la boutique Noyer, avoit chez lui des sacs de poudre à canon & quelques armes, & comme son fils avoit été des plus zelés protestans dans les précédens



troubles, lui, sa femme, & sa famille furent mis en prison; sur cela le peuple se mutina vers le soir, força la maison de Fargues, la pilla pendant toute la nuit, les meubles & les épiceries valoient plus de 10000. liv. le lendemain samedi, le peuple mit le feu à sa maison, & la ruina entièrement, alla assiéger la maison de ville, força le juge-mage & les consuls à condamner à mort Fargues, & le mena sur le champ à la maison, où il le fit pendre aux plus hautes fenêtres, où il demeura tout le lendemain dimanche; sa boutique étoit pleine des meilleures odeurs, & le roy en passant à Montpellier avoit bien daigné y entrer, & prendre la collation.

AN. 1569.

Le 24. Mars, on aprit la nouvelle de la victoire remportée à Jarnac par le duc d'Anjou; qui n'y perdit que 50. hommes, & le lendemain on en fit des réjouissances. Au mois de May, le maréchal de Damville nommé pour commander en Guyenne, Languedoc, Provence, & Dauphiné arriva à Toulouse avec Joyeuse, & fit prendre Fiac.

*(depuis, Henri III.)*

Les catholiques prirent au mois de Juillet Combas-lez-Sommieres; & les protestans des Cevennes surprirent Montpezat; vers la mi-Aoust; ils s'emparerent de Melgueil, lieu auparavant très-fort d'assiette, mais qui l'an précédent avoit été démantelé, de manière qu'en peu de temps ils furent maîtres de tous les villages, entre Montpellier, Sommieres, & Lunel.

Montpellier étoit comme bloqué par la proximité de Melgueil, qui n'en est qu'à une heure & demi, S. André, chevalier de l'ordre, gouverneur d'Aiguemortes, & commandant pour S. M. à Nismes & aux environs, & le baron de Castelnau, leverent des troupes, & assiégerent Melgueil; ce lieu étoit presque sans murailles, excepté ce que les protestans en avoient relevé depuis qu'ils en étoient les maîtres; mais comme il y avoit de bons fossés remplis d'eau, & qu'ils s'étoient remparés & parqués dedans, Castelnau quoiqu'il eût beaucoup d'artillerie, leva le siège le 30. Aoust; il l'avoit commencé le 27. Ceux de Melgueil, dont la plupart étoient habitans de Montpellier, confirmés en leur fort, songerent à surprendre ladite ville par le moyen d'un gentilhomme & capitaine catholique, nommé le seigneur de Barri en Rouergue; qui les y devoit introduire le lendemain de S. Michel. Barri qui avoit fait part du complot à son enseigne, nommé Travers du pays de France, celui-ci l'alla dire à Castelnau dix ou douze jours avant l'exécution. Barri ne fut arrêté que le 30. Septembre: on lui fit son procès, & le 11. Novembre il fut décapité devant le consulat. Pendant le mois d'Octobre, Damville prit par composition Mazeris. Le dimanche 16. Novembre, on rendit graces à Dieu pour la victoire remportée par Monsieur le 30. Octobre à Moncontour, où ceux de la religion perdirent 12000. hommes & leur artillerie.

*\*(le même Duc d'Anjou, depuis Henri III.)*

Le 15. Novembre, les protestans surprirent Nismes: le capitaine

AN. 1569.

Lescout s'étant jetté dans le château, le deffendit jusqu'au commencement de Fevrier qu'il capitula. S. André, gouverneur audit pays, se voulant sauver par les murailles s'étant grièvement blessé, fut pris & amené à la ville, deux jours après fut murtri & occis de guet-à-pans, dans son lit malade.

AN. 1570.

L'armée des princes forte de 12000. hommes, avec cinq canons, prit Montréal, & Conques-lez-Carcassonne, Servian, & Casouls-lez-Beziers, & Pignan près de Montpellier. La crainte que l'on eut qu'ils n'assiégeassent Montpellier, fit que l'on ruina les fauxbourgs, perte de plus de 50000. livres pour les habitans qui avoient rebâti des maisons & des jardins depuis les premiers troubles; on y travailla le propre jour de pâques 26. Mars. L'armée des princes passa le 30. 31. Mars & le 1. Avril, des deux côtés de Lattes, à la vuë de la ville, de Castelnau, & du Crez, où la garnison de Montpellier donna une camizade aux protestans, qui y perdirent 160. chevaux; l'armée des princes brûla en passant le Terral, Montferrier, & le Crez, & plusieurs maisons de la campagne; elle s'arrêta à Massillargues & aux environs, & mit le siège devant Lunel.

Le maréchal de Damville ayant rassemblé ses forces, suivoit cette armée; il arriva à Montpellier le lundi 3. Avril; il s'avança & fit ravitailler Lunel, ce qui obligea les princes d'en lever le siège après sept jours d'attaque: les vivres étoient fort rares, & le setier de bled valoit à Montpellier 3. liv. 10. sols. Le maréchal y ayant resté quinze jours, alla à Lunel, Beaucaire, Avignon, & au S. Esprit, poursuivant les ennemis qui receurent une grande route & déroute à Bais-sur-Bais. L'ennemi étant sorti du Languedoc, le maréchal vint séjourner à Avignon & à Beaucaire.

Le 19. Aoust, deux gentilshommes, l'un de la part du roy, & l'autre de celle des princes, arriverent à Montpellier après avoir passé par Nismes & Melgueil, apportant la nouvelle de la conclusion de la paix que l'on annonça le lendemain; & l'édit étant ensuite arrivé, on le publia le 26. Le dimanche 27. Septembre, le maréchal étant arrivé à Montpellier, permit à ceux de la religion, & au ministre d'y rentrer; mais ils n'eurent point d'exercice dans la ville, & furent obligés d'aller au prêché à S. Jean de Vedas.

AN. 1571.

Le maréchal demeura audit Montpellier jusqu'au mois d'Oct. 1571. que les estats du pays furent tenus en ladite ville sous Joyeuse. Le 13. Oct. la garnison vuida Montpellier, & l'on vit les portes sans garde onze ans après le commencement des troubles. La garnison de Nismes en sortit aussi. Molé, commissaire envoyé par le roy, resta à Montpellier une bonne partie de l'été.

L'an 1572. le roy envoya pour la main forte le seigneur des Ursières, chevalier de l'ordre, natif de la ville, de la maison de Gaudette, ou du seigneur de la Vaulciere, & pour sur-intendant à la justice Bellièvre, président au parlement de Dauphiné. Guillaume de la Coste, général des aydes, qui durant la guerre précédente avoit été colonel des habitans, de Leyder, & Pierre Couvers, maîtres des comptes, eurent ordre de s'absenter de la ville.

Le samedi 30. Aoust, passa par Montpellier un courrier du roy apportant la nouvelle de la S. Barthelemy; on prit d'abord les armes, & on mit garde aux portes de ceux de la religion, & on emprisonna les plus factieux; les autres avec les ministres trouverent moyen de s'évader. Le 8. Septembre, on publia une ordonnance du roy du 28. Aoust, qui déclaroit le meurtre de l'amiral avoir été fait par son ordre, vouloit que ses sujets protestans véussent en sûreté, & deffendoit les prêches & assemblées. En Languedoc il n'y eut pas le moindre excès, par la bonne conduite de Joyeuse; ceux de Nismes & des Cevennes ne voulurent pas recevoir des garnisons; Castres obéit. Sur la fin d'Octobre, le maréchal de Damville arriva de la cour à Beaucaire. Les protestans se saisirent d'Uzez, de Sommieres, & de quelques autres petits lieux. Le maréchal arriva à Montpellier vers Noël.

Au mois de Janvier 1573. les estats assemblés à Montpellier imposèrent des deniers pour la nouvelle guerre. Le maréchal prit Calvisson par composition, & Montpezat d'assaut. Vers le 10. Fevrier il assiégea Sommieres avec pièces de canon, étant le château très-fort & la ville aussi; il y donna un assaut le 18. & un autre le mardi 3. Mars; la ville ne capitula que le 9. Avril après avoir perdu plus de 1000. hommes; l'armée catholique prit ensuite le pont de Quissac. Pendant que le maréchal étoit à Sommieres, les députés des protestans vinrent lui proposer un accommodement qui ne réussit pas; il distribua les armées dans les places, & alla à Montpellier à la fin d'Avril. Un mois après étant à Beaucaire, il rassembla son armée, & se logea à Manduel & à Bouillargues, pour empêcher ceux de Nismes de faire leur récolte. Les protestans se voyant maîtres de la campagne du côté de Montpellier, y faisoient continuellement des courses; ils surprirent un bon village & château fort, nommé Montlaur, à une lieuë de Sommieres & à trois de Montpellier, où tous les environs étoient obligés de leur apporter la contribution.

Au commencement de Juillet, Lodeve qui n'avoit pas encore été prise, le fut par le baron de Tamerlets.

Le 4. Aoust, le maréchal étant campé à Milhau à une lieuë de Nismes, accorda à ceux de cette ville une trêve de quinze jours, qui fut publiée à Montpellier le 6. & ensuite prorogée jusqu'au 1. Octobre, & publiée à Montpellier le 27. Aoust. Le 13. Septembre, le maréchal



AN. 1573.

étant à Montpellier y fit publier l'édit de la paix, donné par le roy au château de Boulogne, au mois de Juillet précédent.

Vers la fin de Septembre, le maréchal s'étant retiré à Montbazin pour se reposer, ceux de la religion demanderent la continuation de la trêve, & l'élargissement du seigneur de S. Cesari de la ville de Nismes, venant d'Allemagne de négocier leurs affaires, pris par les catholiques durant la suspension. Le maréchal envoya à Montpellier Truchon, premier président au parlement de Grenoble, & le seigneur de Colhas, lieutenant principal à la sénéchaussée de Nismes, son conseil ordinaire, pour examiner ce qu'il y avoit à faire pour la prorogation de la trêve. Sur cela on tint une assemblée le 26. Septembre en la maison de ville, où Truchon présida, & avoit à sa droite le baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, le seigneur de Villeneuve, ci-devant gouverneur de Montpellier, le seigneur Alfonse, colonel des compagnies bourgeoises, étant lors en garnison à Montpellier, chevaliers de l'ordre, Jean Torillon, Colhas, & à gauche la cour des aydes, la Mauffon, chevalier de l'ordre, premier consul. L'assemblée fut d'avis de prolonger la trêve, & de rendre Calviere, sieur de S. Cesari; le maréchal ne fut pas d'avis de la reddition du prisonnier; la trêve fut prorogée jusqu'à la mi-Novembre, & publiée à Montpellier, le maréchal y étant, le 20. Octobre.

On n'avoit fait aucune hostilité durant ce temps-là, si ce n'est du côté de Beziers, où les protestans avoient pris un bon village nommé Brian de las Allieres, à quatre lieues de cette ville, sur le grand chemin de Carcassonne.

Le 29. Octobre, Antoine Subjet, premier évêque de Montpellier qui porta ce titre, Guillaume Pelissier n'ayant porté que celui d'évêque de Maguelonne, fit son entrée à Montpellier.

Le 20. Novembre, les protestans s'étant assemblés dans les montagnes de Lodeve, descendirent au pays-bas, & s'emparèrent de Florenfac & de Pomerols au diocèse d'Agde, si le duc d'Uzez, autrefois M. d'Acier, n'étoit arrivé avec les députés des protestans, renvoyés par le roy pour traiter de la trêve avec le maréchal Damville; la trêve fut renouvelée au commencement de Décembre pour trois mois, avec promesse de rendre Florenfac & Pomerols, ce qui ne fut point exécuté. On pendit un masson, un laboureur, & un valet de ferrurier, pour avoir projeté de livrer la ville de Montpellier. Les états qui devoient commencer le 8. Decembre, furent renvoyés au 15. Janvier. Le maréchal voyant que les protestans ne lui rendoient pas Pomerols, l'alla assiéger, & la garnison les lui rendit à composition; on convint de renvoyer Florenfac à un autre traité; la trêve fut prolongée jusqu'à la fin de Fevrier.

AN. 1574.

Le 15. Janvier 1574. les estats commencerent. Le château de Montferrand appartenant à l'évêque de Montpellier, imprenable par son assiette, fut



fut pris par les huguenots ; les catholiques le reprirent par escalade au commencement d'Avril.

AN. 1574.

Le 1. Mars, le maréchal nomma premier consul de Montpellier Jean des Ursières dit de Gaudette, seigneur de Castelnau, chevalier de l'ordre, avec cinq autres.

Au commencement d'Avril, le maréchal s'assembla à Montpellier avec Joyeuse, Suze, Maugiron, Cailus, & le sénéchal de Beaucaire, pour conférer des affaires de la guerre. Peu après, les protestans prirent la ville de Massillargues.

Vers le 20. Mai, Beziers & Agde refuserent d'obéir au maréchal, sous couleur qu'il fût compris dans la conjuration comme son frere, applaudissans à certains seigneurs de la cour étant en Avignon, soi-disans du conseil du roy. Le maréchal déclara vouloir être permanent au service de Dieu, de son église, & du roy, vers lequel il dépêcha le baron de Rieux; cependant averti qu'il pourroit être fait quelque entreprise sur sa personne, il se retira dans le palais de Montpellier qu'il fortifia; il renforça la garnison de la ville, & prorogea pour six mois la trêve qui fut publiée le 7. Juin. Le dimanche 13. il receut un courrier du duc de Savoie qui lui aprenoit la mort du roy; il n'en eut aucun avis de la cour. Le maréchal écrivit d'abord à Joyeuse qui étoit à Toulouse, & aux principaux de son gouvernement, leur indiquant une assemblée à Montpellier au 2. de Juillet.

Vers le 15. Juin, le baron de Rieux revint de la cour à Pezenas où étoit le maréchal, & lui apporta des lettres de la reine mere régente. Le 10. Aoust, le maréchal étant à Beaucaire écrivit aux consuls de Montpellier, que le roy ayant passé les monts d'Allemagne & Venise, étoit arrivé à Ferrare, comme il le lui avoit écrit de cette ville le 1. Aoust, avec ordre de l'aller trouver à Turin; qu'il partoît pour s'y rendre le 13. Il ordonna que l'on fît des feux de joye, & que l'on chantât le *Te Deum*, ce qui fut executé le 10. & 15. Aoust.

Le même jour, on nomma pour aller saluer le roy, Jean Philippi, conseiller en la cour des Aydes, Castelnau, premier consul, & deux autres. Le roy arriva à Lyon le 10. Septembre. Le maréchal ne revint de son voyage que le 4. Octobre qu'il aborda au grau de Melgueil, d'où il vint à Montpellier; le lendemain il fit assembler tous les estats de la ville; il renouvela cette assemblée le 11. Octobre, la veille de son départ pour Beaucaire, & leur parla vivement pour les engager à vivre en paix avec les protestans.

Le roy s'étant résolu à la guerre, fit assiéger le Poussin qui fut abandonné de nuit.

Le maréchal étant à Beaucaire fit alliance avec les protestans; & revenu à Montpellier, il leur promit l'exercice public de leur religion. Les capitaines de Pezenas & de Sommieres refuserent d'obéir au maréchal, ce

AN. 1574.

qui fut cause qu'on désarma les catholiques de Montpellier.

Vers la mi-Novembre, le maréchal tint à Montpellier une petite assemblée de quelques dioceses voisins. Il alla ensuite à Nismes, où se tint l'assemblée générale de ceux de la religion, & des autres de l'obéissance du maréchal. La reine mere lui écrivit le 22. pour qu'il apaisât ces troubles; le maréchal lui répondit que s'étant uni avec les protestans, il ne pouvoit rien de lui-même, & qu'il agiroit pour la paix dans l'assemblée prochaine. Sur la fin de Décembre, cette assemblée fut tenuë à Nismes, les protestans l'y reconnurent pour leur chef en l'absence du prince de Condé; l'assemblée dura jusques au 15. Fevrier.

AN. 1575.

Le 10. Janvier 1575. le roy partit d'Avignon après avoir ôté le gouvernement du Languedoc au maréchal de Damville, & donné le commandement du bas au duc d'Uzez, laissant le haut à Joyeuse.

On découvrit une entreprise pour ôter Beaucaire à Damville.

Le mercredi 12. Janvier à six heures du matin, les gens de l'union au nombre de 50. avec le maréchal, surprirent Aiguesmortes, ville située dans des marécages; les tours de Constance & de la reine se rendirent le même jour; quelques jours après le maréchal y vint: le roy ayant appris cette nouvelle, y envoya Sarlabous, qui en étoit gouverneur, qui arriva trop tard. La prise de cette ville devint d'autant plus considérable pour ceux de l'union qu'elle les rendit maîtres des salins de Peccais. Le maréchal assiégea ensuite Galargues sur le grand chemin, qui fut pris d'assaut après avoir enduré quelques coups de canon.

Sur la fin de Janvier, le duc d'Uzez avec une armée de plus de 8000. hommes & de l'artillerie, prit S. Gilles, & le château de Vauvert l'ayant fait battre de son canon; le maréchal ayant rassemblé ses forces, s'alla poster à Lunel: ainsi les deux armées resterent de-çà & de-là la rivière du Vidourle environ un mois, sans faire autre chose; le duc d'Uzez retira la sienne, & retourna vers Avignon.

Vers la mi-Fevrier, partirent de Montpellier sept députés protestans; conduits par un trompette du roy, pour aller en Allemagne vers le prince de Condé, & revenir en France traiter de la paix.

En ce temps-là, les protestans surprirent la ville d'Alais, sauf les châteaux; le maréchal y alla, mais les châteaux ne se rendirent qu'à la fin de Mars, après qu'il y eût fait mener deux canons de Montpellier.

Le maréchal nomma les consuls de Montpellier pour cette année là; le premier fut Antoine de Tremolet, baron de Montpezat, auparavant conseiller du roy & général en la cour des Aydes, de la religion; le second Pierre Châlon, catholique; le troisieme Jean Miot, marchand. Les habitans payoient 3500. liv. par mois pour l'entretien de deux compagnies. On craignoit une famine, le bled valoit jusqu'à huit livres le setier, & l'avoine trente-cinq sols.

Le maréchal revint à Montpellier à la fin d'Avril, & mit ses troupes en quartier dans les villages circonvoisins.

AN. 1575.

Le duc d'Uzez assiégeoit alors Bais-sur-Bais; l'artillerie ayant fait brèche au Village, la garnison se retira dans le château; le duc l'attaqua pendant long-temps, mais enfin il fut obligé d'en lever le siège après avoir perdu beaucoup de monde par les arquebuzades des assiégés, & en pleine campagne contre les protestans venus au secours dudit château.

A la mi-Mai, le maréchal tomba dans une grosse maladie. Le lundi 30. le conseil général extraordinairement nombreux s'assembla, & délibéra que quoi qu'il arrivât, la ville observeroit l'ordre & règlement établi par le maréchal depuis l'union. Le 6. Juin, les députés de la religion revinrent d'Allemagne sans avoir rien fait. Le maréchal commença d'entrer en convalescence le 24. Juin.

Le duc d'Uzez alla faire le dégât, & brûler les gerbiers des aires de Nismes, de Beaucaire, & des environs d'Uzez.

L'assemblée des députés pour la paix commença à Montpellier vers le 12. Juillet, & dura jusqu'au commencement de Septembre.

Au commencement de ce mois, la ville d' Aimargues, très-forte, fut surprise par le maréchal, par une intelligence qu'il eut dedans.

A la mi-Octobre, Sommieres n'ayant pas été secouru par le duc d'Uzez, se soumit au maréchal, comme fit aussi le fort de Maguelonne.

A la mi-Décembre, le maréchal dressa une armée avec trois pieces de canon & une couleuvrine, marcha vers l'Eraut, prit d'assaut Loupian, Valros, & Puimisson, soumit beaucoup d'autres villages; mais il ne prit point Agde, Beziers, & Pezenas.

Le 10. Janvier 1576. les députés assemblés pour la paix à Montpellier, en partirent. Le maréchal étoit du côté de Beziers, où il soumit Gignac, Clermont, & plus de soixante autres bons lieux, dont la plûpart furent pris d'assaut; il perdit devant Pouzoles le seigneur de Montataire, colonel des compagnies Françoises, personnage fort regretté, & retourna à Montpellier pour la fête de la chandeleur.

AN. 1576.

Le 1. Mars, il nomma comme l'année passée les consuls, mais le premier, qui fut Arnaud de Rignac, étoit catholique.

Vers la mi-Mai, le maréchal rassembla son armée, & marcha vers Beziers & Narbonne, soumit plusieurs bons lieux, & tous les environs de Beziers jusqu'à Courfan sur l'Aude, à une lieuë de Narbonne. Le 30. Mai, il y receut deux gentilshommes envoyés par le roy & par le duc d'Alençon, avec l'édit de paix publié à Paris le 14. Mai; le lendemain 1. Juin, le maréchal le fit publier dans son armée, & fut de retour à Montpellier le 6. Juin; le jeudi 7. il le fit publier à Montpellier: on y établissoit une chambre de vingt conseillers pour rendre la justice aux protestans. Le dimanche 19. Juin jour de la pentecôte, on fit une procession générale pour remercier Dieu de la paix, & le maréchal y assista.

D ij



AN. 1576.

Quelques jours après, Joyeuse qui avoit commandé du côté de Toulouse, le baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, plusieurs prélats, seigneurs & gentilshommes, qui avoient tenu contraire parti, vinrent à Montpellier visiter le maréchal, & le reconnoître comme le gouverneur du pays. La noblesse s'étant retirée à la mi-Juillet, le maréchal alla visiter le pays du côté du S. Esprit, & établir de nouveaux gouverneurs à Beaucaire & à Aiguesmortes.

Au commencement d'Aoult, fut vüe à Montpellier, chose rare & prodigieuse, une mule qui avoit porté fruit, c'est une jument qu'elle allaittoit, & fut amenée d'un village près de Beziers nommé . . . .

Montmorency étant à Pezenas, le maréchal de Bellegarde l'y vint trouver pour lui persuader de quitter ce gouvernement, & se retirer au marquisat de Saluces que le roy lui donnoit, à quōi il ne voulut entendre.

Les estats furent tenus à Beziers sous le maréchal & Joyeuse en Novembre.

Au commencement de Décembre, Thoré étant au S. Esprit, le capitaine Luynes, qui depuis la paix avoit été mis audit lieu par le maréchal pour y commander, se saisit dudit lieu, & de la personne de Thoré, qui quelques jours après, par le moyen de quelques gens du lieu, en fut mis hors; on prit d'abord les armes, on surprit des villes, & il y eut des meurtres, le maréchal apaisa le tout & en écrivit au roy; on étoit cependant sur le qui-vive, & on y faisoit la guerre, quoique non ouvertement. Le maréchal qui étoit vers Beziers ayant assuré cette ville & celle des environs à son parti, revint à Montpellier, & fut de-là au S. Esprit qu'il ne put pas recouvrer; mais il s'assura de Viviers, du bourg S. Andiol, d'autres lieux catholiques dudit pays, & de la noblesse.

+ (Thoré Montmorency, frère du Mar. de Damville)

AN. 1577.

# (du Doignon)

Au commencement de Janvier 1577. le maréchal revint à Montpellier. Le 2. Fevrier, d'Oignon, chevalier de l'ordre du roy, l'un des maîtres d'hôtel, l'évêque du Puy, Rochefort, gouverneur de Blois, & du Roger, députés des estats de Blois vers le maréchal, lui firent des remontrances de la part des estats, auxquelles il ne jugea pas à propos d'acquiescer. Il y eut quelque rumeur entre les catholiques & les protestans à Beziers; le maréchal y fut, & l'ayant terminée d'une maniere qui ne plut pas aux protestans, ils exciterent une espece de sédition à Montpellier le mardi-gras 19. Fevrier; la maréchale laissée dans le palais y fut comme prisonniere; Châtillon, chef des protestans, apaisa l'émeute, & envoya au maréchal à Beziers des députés; lesquels étant revenus le dimanche 3. Mars, la maréchale avec tous les siens & tous ses meubles sortit de la ville, avec grande douleur des catholiques qui ne purent plus exercer leur religion qu'à huis clos. La forteresse du palais qu'on disoit citadelle, fut abatuë, le temple joignant le palais, la chapelle royale, & le college des prêtres séculiers, ruinés.



Le maréchal qui avoit encore dans son parti Villeneuve-lez-Maguelone, Frontignan, & tout le pays jusqu'à Beziers, convoqua à Montagnac le 25. Mars, une assemblée d'estats qui dura jusqu'au 17. Avril, lui restant à Pezenas; l'union y fut confirmée sous son obéissance, mais elle ne dura guere. Les protestans élurent pour leur chef Thoré, quoique frere du maréchal & catholique.

Damville ayant repris les armes, alla au mois de Mai assiéger Thezan, occupé pour les protestans par le capitaine Bacon qui le rendit. Au mois de Juin, les forces du maréchal ayant augmenté, Joyeuse & autres seigneurs l'ayant joint, il alla assiéger Montpellier, & l'investit depuis les chemins de Clermont, la Verune, Villeneuve, Pont Juvenal, S. Mos, les carmes, & jacobins, ce qui dura jusqu'au mois d'Octobre; le maréchal logeoit tantôt à la Verune, à Villeneuve, & au mas de Cocon. Pendant le siège, la ville de Melgueil se rendit au maréchal qui l'alla recevoir. mais comme il n'y mit point de garnison, elle reprit le parti protestant. Mandelot, qui avec de grandes troupes faisoit la guerre aux environs de Nismes, vint fort accompagné de cavalerie conferer un demi jour avec Montmorency à Castelnau; la ville se seroit renduë à lui faute de vivres, si elle n'avoit été secouruë par Thoré & Châtillon qui y entrerent de nuit du côté de Montferrier, après quelque léger combat; & si la Nouë n'avoit aporté la nouvelle de la paix faite à Poitiers en Septembre, au maréchal logé au mas de Cocon.

Le 27. Mars 1578. les consuls de Montpellier sommerent les Officiers absens de revenir. Au mois de Mai, les protestans se saisirent de Montagnac pendant que le maréchal & Joyeuse, revenus de tenir les estats à Beziers, étoient à Pezenas.

Le baron de Faugeres, qui en l'an 1573. avoit pris Lodeve, fut meurtri à Faugeres dans son château par les catholiques, & sa tête aportée à Lodeve, où l'on s'en joua par les ruës, comme en la prise il avoit fait de celle de S. Fulcrand.

En 1579. la reine mere venant de la conference de Nerac, fit tenir les estats. du Languedoc à Castelnaudarry. Accompagnée du maréchal, elle vint à Narbonne, Beziers, Pezenas, & à la Verune, où elle séjourna quelques jours pour accommoder les habitans des deux religions de Montpellier; ce qu'elle termina par un acte signé Pinard, secretaire d'état, du 28. Mai. Le maréchal qui accompagna la reine jusqu'à Grenoble, revint en Languedoc au mois d'Octobre, où il trouva que les protestans avoient surpris S. Hiberly, Caux, Fort de Cabrieres, Limascon en escallade baillée de nuit par ceux de Gignac à la ville d'Agniane, pour surprendre & piller les gens de la cour des aydes de Montpellier, qui y étoient réfugiés & tenans la cour, pour la peste régnant à Montpellier, de

AN. 1577.

AN. 1578.

AN. 1579.

AN. 1579.

laquelle escalade ils furent repoussés. Le maréchal permit à la cour de se changer à Pezenas où il résidoit, & où, dans le temps qu'il travailloit à remédier aux troubles, Cornus, gentilhomme envoyé par le roy de Navarre, lui porta des lettres de ce prince, qui lui proposoit une conférence sur les confins de Guyenne & de Languedoc, pendant laquelle il y auroit une suspension d'armes; le maréchal y consentit & en écrivit au roy qui lui permit cette entrevue: il avoit levé des troupes pour recouvrer S. Hiberi & Caux, & l'entrevue en suspendit l'exécution. Il manda les estats au 1. Décembre à Carcassonne, où ayant fait la proposition, il les quitta pour aller trouver le roy de Navarre à Mazerès, ville qui appartenoit à ce prince, & située au comté de Foix; le duc de Montmorency se logea à Belpuech de Gragniago, en son gouvernement de Languedoc; il étoit accompagné de la principale noblesse, & des plus notables de la province, avec lesquels il alla le 19. Décembre à Mazerès, éloigné d'une lieue de Belpuech; le roy de Navarre le reçut très-agréablement; Rambouillet se trouva à la conférence de la part du roy, l'abbé de Gadagne de la part de la reine, deux conseillers du parlement de la chambre de l'édit établie à l'Isle en Albigeois: on ne prit aucune bonne résolution dans cette conférence, & le maréchal revint à Carcassonne terminer les estats.

AN. 1580.

Au commencement de 1580. il fut de retour à Pezenas. Le 4. Juillet, le parlement de Toulouse vérifia une déclaration du roy contre les perturbateurs du repos public.

Au mois d'Aoust, Montmorency leva une armée, & alla assiéger Villemagne, tenuë par les protestans & secouruë par Châtillon; le siège fut long, & le maréchal obligé de le lever avec perte. La peste étoit à Montpellier, à Pezenas, & à Beziers, d'où le maréchal se retira à Agde.

AN. 1581.

Le 21. Janvier 1581. le maréchal étant à S. Pons de Tomières, y fit publier la conférence de Fleix entre Monsieur & le roy de Navarre, du 26. Décembre; deux jours après, le parlement de Toulouse la fit publier.

Le vicomte de Turenne, envoyé par le roy de Navarre à Montpellier, ne put pas persuader aux habitans de l'accepter, & ils ne la firent publier que le 14. Mai, après que le roy leur eût accordé en Avril une nouvelle abolition; ils tenoient le fort de Cabrières-lez-Pezenas, lieu très-fort, & qui avoit été occupé par les albigeois, comme il paroît par une commission du mois de Mai 1250. adressée au châtelain de Pezenas.

Au mois d'Octobre, les protestans se saisirent de Villeneuve la Cremade à une lieue de Beziers; & à la fin du même mois, il y eut une assemblée à Pezenas en présence du maréchal, où se trouverent Châtillon, quelques ministres, & députés des villes du bas Languedoc; le seigneur de

Clermont; envoyé par le roy de Navarre, y survint; & on y résolut que les édits & conférences seroient exécutées, que Villeneuve & Cabrieres seroient rendus, ce qui fut incontinent effectué; & ledit château de Cabrieres fut razé de pied; les protestans rendirent aussi la Bastide-lez-Lodeve.

AN. 1581.

Le prince de Condé vint à Montpellier, & passa par Pezenas où étoit Montmorency.

Au commencement de 1582. le vicomte de Joyeuse, qui avoit toujours vécu en bonne intelligence avec le duc de Montmorency, surtout depuis l'union, prit un parti contraire, quitta Pezenas, & se retira à Narbonne. Au mois de Février, Bacon, capitaine de la religion, s'empara de Minerve en Minerbois. Montmorency alla au mois de Mai à Azille le Comtal en Minerbois, & y fit une assemblée de quelques évêques, du baron de Rieux, & autres; on y résolut le siège de Minerve, qui fut mis devant cette place au mois de Juillet, sous le baron de Rieux, gouverneur de Narbonne. Le maréchal alla à Carcassonne, Brugueirolles, Limoux, Alet, Fanjoux, Castelnaudarry, jusques à Montesquieu près de Toulouse, faisant dire la messe en tous les lieux de la religion. Revenu en Septembre, il fut à Bisan de las Allieres, le siège étant encore devant Minerve, où il fit tant qu'à l'amiable Bacon quitta ladite place le 17. Septembre, moyennant une abolition que le maréchal avoit toute prête, & qu'il lui délivra lui-même.

AN. 1582.

Le 1. Octobre, le maréchal commença les estats du Languedoc à Beziers; & le lendemain 2. il fut bien accompagné à Nisse, entre Beziers & Narbonne, conférer avec le duc de Joyeuse, fils du vicomte, qui étoit venu voir son pere, & qui y étoit grandement accompagné; la conférence dura plus de deux heures, pendant lesquelles leurs troupes étoient à pied.

Au commencement de Décembre, le maréchal alla à Alais, & en y allant il passa par Montpellier, où le prince de Condé résidoit, & où il n'avoit pas été depuis 1577. On lui rendit tous les honneurs imaginables, & il resta à Alais jusqu'au mois de Mars.

En 1583. les protestans se firent de Montréal, d'Olargues, & près de Lodeve de las Ribes, & Sorgues, courans & riblans les environs.

AN. 1583.

Les catholiques assiègerent Montréal, & ne purent pas le prendre; ils surprirent Alet, & le garderent.

Au mois de Juillet, le baron de Rieux revint de la cour, & apporta à Montmorency, qu'il trouva à Beziers, des instructions du roy données à Paris le 27. Mai, par lesquelles il aprouvoit la conduite de Joyeuse, avouant ce qu'il avoit fait, voulant qu'il se tint à Narbonne, & que Montmorency n'y allât point, moyennant quoi il seroit content de lui.

AN. 1583.

Il n'y eut point d'estats en Languedoc, & le roy par ses lettres du 3. Décembre, fit faire le département des deniers par les trésoriers de France.

AN. 1584.

Au commencement de 1584. se manifesta le grand crédit & faveur du duc de Joyeuse, qui fit faire son pere maréchal de France, son frere cardinal, & archevêque de Toulouse & Narbonne. La malveuillance du maréchal de Joyeuse se déclara contre Montmorency; au mois de Mars, il engagea l'Estang, évêque de Lodeve, de se saisir de la ville de Clermont, & il fit occuper le château & le lieu de Secenon à trois lieues de Beziers.

Montmorency étant à Beziers au mois d'Aoust, le président Bellièvre, envoyé par le roy pour pacifier le pays, y arriva; il fut de là trouver Joyeuse. Au mois d'Octobre, Pontcarré, maître des requêtes, vint aussi de la cour apportant la résolution sur la réponse donnée à Bellièvre; mais il trouva les affaires fort alterées, & retourna sans rien faire. En Novembre, Montmorency assiégea Clermont, & prit d'assaut l'Eglise, lieu fort, hors la ville, qui capitula; de là Montmorency alla surprendre Corsan sur l'Aude, où étoient les gens d'armes de Joyeuse. En Décembre, Poigny-Rambouillet & Pontcarré, renvoyés par le roy pour la paix, assurèrent Montmorency de la bonne volonté du roy & de sa manutention en son gouvernement, & ils négocièrent si bien entre lui & le maréchal de Joyeuse, que la guerre cessa de part & d'autre; Olargues fut rendu, & le château de Secenon razé.

AN. 1585.

En 1585. au mois de Mai, le roy accorda une abolition générale du passé au duc de Montmorency. Les estats furent tenus à Beziers en Juillet. Montmorency alla conférer avec le roy de Navarre en Aoust à Castres; & en Septembre, étant à Pezenas, il s'unit avec les protestans; & au mois d'Octobre, il publia une déclaration pour justifier sa conduite; le roy lui avoit envoyé Pontcarré pour le regagner, mais il n'en put venir à bout; Cuxac, Oveïlan, Capestang, Puifferguier, Beziers, & S. Pont, lui servoient de frontière contre le maréchal de Joyeuse, qui restoit armé à Narbonne sans rien faire.

AN. 1586.

En Janvier 1586. Montmorency tint les estats à Pezenas; la reine mere lui envoya en Mars l'abbé de Juilli & Veirac pour le ramener au service du roy, à quoy il ne voulut entendre.

AN. 1587.

En 1587. l'amiral de Joyeuse prit Maruejols en Aoust, & vint dans le pays Toulousain pour voir son pere. Jean Douzon, seigneur de Villepassans, ayant voulu faire revolter Beziers contre le duc de Montmorency, le duc lui fit faire son procès, il fut étranglé de nuit, & le lendemain trouvé pendu dans la place publique au mois d'Aoust. Le



Le 20. d'Octobre se donna en Guienne cette grande bataille au lieu de Cotras<sup>†</sup>, entre le roi de Navarre & ceux de la religion d'une part, & l'amiral de Joyeuse avec les forces du roi d'autre; en laquelle ledit amiral fut occis, & avec lui grand nombre de grands seigneurs & noblesse, compris un sien frere, le plus jeune, seigneur de saint Sauveur, fort aimé de leur pere. Par sa mort, son frere, qui le suivoit, grand prieur de Tholose, & qui étoit en Languedoc près son pere faisant la guerre, fut dit duc de Joyeuse.

*†(Cotras)*

L'an 1588. au mois de Mai, furent les barricades de Paris contre le roi Henri III. y étant, & saisi de ladite ville par M. de Guise, dont le roi délogea; de quoi s'ensuivit grand trouble au royaume, qui sembla vainement appaisé par l'indiction générale des états de France par le roi en la ville de Blois, que y furent tenus au mois d'Octobre suivant 1588. le roi de Navarre ni aucun grand ou petit de la religion appellés ou présens; esquels états continuant l'haine du roi contre monsieur de Guise & ses partisans, ledit sieur de Guise & son frere le cardinal y furent tués, & plusieurs prélats, grands seigneurs & autres emprisonnés. Les états dissipés & grande guerre radressée entre le roi & ceux de la ligue, desquels se rendit chef monsieur du Maine<sup>††</sup>, frere dudit feu seigneur de Guise, se nommant conservateur de l'état & couronne de France, appellé avec eux le roi d'Espagne, ses gens, faveurs & forces; dont je laisse des discours plus amples aux écrivains de l'histoire royale.

---

An. 1588.

*††(le Duc de Mayenne)*

L'an 1589. la ville de Tholose, & ses adherans de l'obéissance de monsieur le maréchal de Joyeuse, au mois de Février, audit an, jurèrent l'union & confédération avec la ligue, sous la charge de monsieur du Maine, contre le roi & monsieur de Montmorency, de leur parti autoriser les articles de cette union par arrêt de la cour du parlement dudit Tholose, du 14. dudit mois de Février 89. s'en réservant ladite cour l'autorité & surintendance. Audit an 89. par lettres patentes du roi, données au camp de Beaugency le 17. du mois de Juin, ledit seigneur transfata le parlement de Tholose à la ville basse de Carcassonne, & y fit président monsieur de la Borgade, auparavant conseiller audit Tholose, qui en étoit sorti. En la même année, & le premier jour d'Août; le roi Henri III. étant à saint Cloud près Paris avec son camp & grande armée, pour bloquer Paris, fut misérablement tué par un jeune religieux de l'ordre des Jacobins, qui feignant lui vouloir parler en secret, lui donna d'un couteau dans le petit ventre; lequel moine fut illec tué sur le champ, & le pauvre roi mourut le lendemain. A ce meurtrier, nommé frere Clément, furent ez

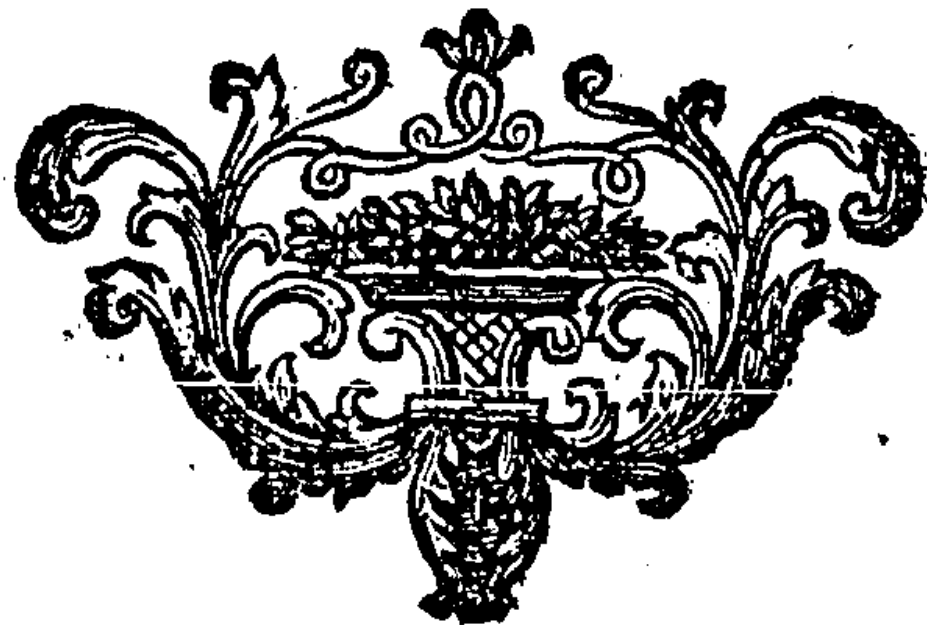
---

An. 1589.

villes de Paris & Tholose, & autres de la ligue, faites funérailles publiques & solennelles; son effigie portée, & au contraire celle du roi défunt traînée par les rues. Après cette piteuse mort du roi Henri III. le roi de Navarre, dit Henri IV. comme plus prochain, vint à la couronne; & s'en vint audit saint Cloud, où il fut reçu honorablement de tous les princes, seigneurs, & de toute l'armée, esquels il fit une déclaration le 4. dudit mois d'Août 89. par laquelle il promet maintenir la religion catholique, sans aucune chose innover & changer en icelle, promettant s'y faire instruire; & au surplus ne permettre l'exercice de la religion prétendue réformée, que selon les édits du feu roi, permissifs d'icelle; après laquelle déclaration, lesdits princes & seigneurs lui protesterent toute fidélité & obéissance; desquelles choses il advertit monsieur de Montmorency en Languedoc; comme il fit aussi d'autre déclaration depuis faite par sa majesté au camp du Mans, le 25. de Novembre audit an 89. publiée à Tours au parlement le 25. Décembre suivant, par laquelle il indique une assemblée des états généraux du royaume au mois de Mars prochain, en la ville de Tours, y convoque tous ceux de la ligue, les rappelle à soi & à son obéissance, en faisant les soumissions portées par ladite déclaration. Cependant que ces choses se faisoient en France, l'autre & second fils de monsieur le maréchal de Joyeuse, dit monsieur de Joyeuse par la mort de monsieur l'amiral, vint en Languedoc, & commença à y faire la guerre contre monsieur de Montmorency, & armées dressées par eux respectivement au terroir de Narbonne, lieu dit le Mas-de-Pardelhan. Ils firent une trêve pour quatre mois, le dernier jour d'Août susdit 1589.

---

Ann. 1590. L'an 1590. se passa cette année en Languedoc sans grande faction d'armes, chacun se tenant sur la garde.



## NOTES

## HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

*Pag. 2. li. gn. 19.* **S**aint André, de la maison de Montdragon, arriva à Montpellier le 16. Octobre 1560. avec titre de gouverneur. ] C'est s'énoncer fort mal, en disant que saint André étoit de la maison de Montdragon. Son nom de famille étoit Albert; & il étoit le chef d'une branche cadette de celle du connétable de Luynes. Il se nommoit Edouard, étoit seigneur de S. André d'Oltrargues, au diocèse d'Uzès, fut tué à la surprise de Nismes par les protestans, le 15. Novembre 1569. Il avoit épousé en 1564. Marguerite de Bourdic, fille de Pierre de Bourdic, gouverneur de Montpellier; & de Françoise des Ur-cières. Celle-ci se remaria au fils du baron de la Tourette, qui fut tué au siège de Baïs sur Baïs, en Mai 1575. Elle alloit épouser Parabere, gouverneur du château de Beaucaire, lorsqu'elle fut tuée dans une émeute par les habitans de cette ville, le dimanche . . . . Septembre 1578.

*Lign. 27.* Poussan, dont Guillaume de Chaume, premier consul de Montpellier, étoit seigneur en 1560. ] Ce Guillaume de Chaume doit être le même qui prenoit la qualité de baron d'Aumelas, lorsque Dominique de Narbonne, seigneur de Poussan, fit un testament en sa faveur le 10 Juillet 1555. Pierre de Chaume, seigneur de Poussan, assista comme témoin, le 2. Mai 1655. au contrat de mariage de Pierre Nicolau, habitant de Poussan, & d'Antoinette Jouve. Marie-Lucrece de Tournesi, dame de Poussan, fille de Jacques de Tournesi, seigneur de Poussan, conseiller en la cour des aydes de Montpellier, & de Lucrece de Pradel, nièce d'un évêque de Montpellier, épousa en 1705. Cerile-François de Vogué, sei-

gneur de Vogué, Rochedolombe, &c. baron de Montlaur, l'une des douze baronnies du Vivarez, mort en Septembre 1739. Il vendit les terres qu'il avoit eues de la succession de sa mere, Gabriel de Moner, dame de Champetieres, pour acquérir la ville d'Aubenas, sur laquelle il fit transférer le lundi 22. Janvier 1725. l'entrée des états qui étoit sur la baronnie du Cheylar ou de Brion, qu'il avoit acquise de René de Sassenage, baron de Brion. Il avoit aussi fait transférer l'entrée qui étoit sur saint Remésî à Vogué; de maniere que des douze baronnies du Vivarez, qui entrent par tout aux états de Languedoc, il en eut trois. Il vendit la terre de Poussan, qu'il avoit eu du chef de sa premiere femme. Pierre Nicolau, fils d'Erienne Nicolau, capitoul de Toulouse, le 18. Décembre 1744. mort en 1746. a été seigneur de Poussan, & il est vivant, & trésorier général de la ville de Lyon. (Chazot-Nantigni, Tablettes historiques & généalogiques, tom. viii. pag. 454. 455. Armorial général de M. d'Hofier, registre iv. article de Nicolau.)

3-20. Le vicomte de Joyeuse, lieutenant général en Languedoc, par la cession du comte de Villars, tint une assemblée à Montpellier le 25. Mars 1561. ] Guillaume de Joyeuse fut évêque d'Alerh pendant la vie de Jean-Paul, vicomte de Joyeuse, son frere aîné, qui testa le 18. Janvier 1557. On dit que Guillaume de Joyeuse étoit fort âgé, lorsqu'il mourut dans son château de Couillac, au diocèse d'Aleth, en Décembre 1591. ou Janvier 1592. Mais il avoit tout au plus soixante & onze ans, ne pouvant être né avant l'an 1520. Je fixe sa mort à cette date; mais les historiens ne parlent pas clairement sur cela. J'ai

fait faire des recherches inutiles à Couisfac, sur la date précise de la mort de ce maréchal, sur son tombeau, & sur les particularités de sa vie.

Page 4. lign. 7. *L'Espouffette* de Montpellier. ] Mot Languedocien, qui signifie une vergette. Comme les protestans obligeoient les prêtres & les religieux d'aller à leurs exercices de religion, en leur donnant des coups de bâton, cela donna lieu d'appeller ces bâtons *Espouffettes*.

4. 13. ( Le seigneur de la Verune, qui négocia le 20. Octobre 1561. un accord entre les chanoines de saint Pierre de Montpellier & les protestans. ) Il s'appelloit Jacques Pelet, & il se qualifia chevalier de l'ordre du roi, dans le testament qu'il fit à la Verune, le 24. Mars 1587. Il avoit épousé le 5. Août 1551. Madeleine de Roquefeuil, dame de Montpeyrour & des deux Vierges, vicomtesse de Cabanes, fille d'Antoine de Roquefeuil, seigneur de Montpeyrour, & de Barthelenie de Maillac. On n'a point encore trouvé la jonction de cette branche de Roquefeuil, à l'une des trois lignes de cette maison que l'on connoît, & qui sont Roquefeuil-Gremian, Roquefeuil-Anduse, & Roquefeuil qui apporta Roquefeuil à Hugues, seigneur de Blancafort en Agenois. Les descendans de ce dernier quitterent leur nom de Blancafort, pour prendre celui de Roquefeuil. Jacques de Roquefeuil, seigneur de la Verune, eut pour fils Gaspard de Roquefeuil, seigneur de la Verune, baron de Montpeyrour & des deux Vierges, vicomte de Cabanes, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général au bailliage de Caen, capitaine & gouverneur de cette ville & de son château, connu dans l'histoire par son attachement & sa fidélité à Henri III. & à Henri IV. mort en 1598. & ayant laissé de sa femme, Jourdaïne - Magdeleine de Montmorency - Hallot, Claude Pelet, dame de la Verune, de Montpeyrour, vicomtesse de Cabanes, baronne des deux Vierges, mariée le 5. Janvier 1608. à René de Carbonel, marquis

de Canisy. Elle acquit en Normandie; les baronnies de Cours & de saint Iuy. Elle étoit née en 1590. & elle mourut à Avranches le 2. Octobre 1664. René de Carbonel, son mari, lieutenant de roi en Normandie, gouverneur d'Avranches, mourut au château de Perci, près de Coutances, le 27. Septembre 1655. Claude Pelet se voyant établie en Normandie, à plus de deux cents lieues du Languedoc, & de ses terres de la Verune & de Montpeyrour, ceda par une transaction du 27. Novembre 1616. la Verune à Jacques de Coursac, seigneur de Gremian, qui y avoit des droits du chef de Jeanne Pelet, sœur de Jacques de Pelet, son ayeul; qui avoit épousé avant le premier Août 1556. Gaspard de Coursac, seigneur de Gremian, lequel testa le 14. Novembre 1564. Jacques de Coursac, seigneur de Gremian & de la Verune, marié à Françoise de Bossage, testa le 21. Octobre 1664. J'ignore comment la seigneurie de la Verune passa à Daniel de Gallieres, président de la cour des aydes de Montpellier, reçu le 23. Avril 1626. & marié avec Françoise de Bossage, dont il eut Daniel de Gallieres, seigneur de la Verune, conseiller en la cour des aydes de Montpellier, qui vendit la Verune à Jean-Antoine Thomas. Sa fille, N. Thomas, dame de la Verune, s'étant réfugiée à Zell, y épousa, 1°. François de Brignac, seigneur de Beauregard. 2. N. de Lescours. La seigneurie de la Verune fut alors vendue à l'évêque de Montpellier, qui la paya par l'inféodation qu'il fit vers 1694. de la baronnie de Sauve, à une trentaine de personnes, qui par là se trouverent posséder des fiefs, l'évêque de Montpellier restant le seigneur dominant. La même chose est arrivée vers 1750. du comté de Melgueil, inféodé par François Renaud de Villeneuve, évêque de Montpellier depuis le 16. Septembre 1748. & qui fait rebâtir avec magnificence le château de la Verune. Jacques Pelet, seigneur de la Verune, qui a donné



lieu à ces recherches , avoit pour XVe. ayeul , Bermond Pelet , qui étoit seigneur d'Alais , avec Agnès sa femme , dès le mois de Juillet 1120. lorsqu'un samedi de ce mois , troisième jour de la lune , ils donnerent , étant à Alais , l'église de saint Pierre de Mulon à sainte Foy de Conques , en Rouergue. La seigneurie de la-Verune , qui appartenoit avant l'an 1290. aux Fredol , parvint aux Pelet par la donation que Guillaume Fredol en fit le 3. Mai 1359. à Raimond Pelet , petit-fils de Marquise de Fredol , & petit-neveu du cardinal Berenger de Fredol.

*Pag. 15. lign. 39.* Le prince de Salerne , qui s'étoit fait protestant , s'étoit marié à Montpellier en Mars 1564. dans la maison de Paulhan. ) Ferdinand de San-severino , prince de Salerne , épousa Françoise de Pluviers , fille d'Antoine de Pluviers , seigneur de Paulhan , au diocèse de Beziers , & d'Isabeau de Cambis. Françoise de Pluviers étoit née au plutôt en 1541. & vivoit en 1586. Lorsque le prince de Salerne l'épousa , elle étoit veuve de Philippe de Perets , & elle avoit deux filles de ce premier mari ; sçavoir , Lucrece de Perets , qui épousa le 25. Novembre 1573. Jacques Pape , seigneur de saint Auban , auteur des memoires imprimés dans les preuves de l'histoire de la maison de Coligni , par du Bouchet ; & N. . . . de Perets , mariée le 8. Mars 1586. avec François d'Airebaudouze , baron d'Anduse.

17-10. Boutonnet , vers lequel lieu le ravelin du fort de saint Pierre de Montpellier s'étendoit. Acier étant arrivé à Montpellier le 7. Octobre 1567. on fit des tranchées hors la ville , du côté du Peyrou , pour battre ce fort. Boutonnet étant une dépendance de la communauté de Montpellier , n'est point détaillée & séparée de cette ville , dans le dénombrement de la France. Jeanne de Neves , dame de Boutonnet , étoit fille d'Étienne de Neves , employé , suivant Philippe de Comines , par Charles VIII. à Genes en Décem-

bre 1495. avec Perton de Baschi , pour y assembler une armée navale , & aller au secours des châteaux de Naples. Etienne de Neves avoit pour frere puîné Guillaume de Neves , qui épousa Marguerite de Lestrange , dont Anne de Neves , mariée le 5. Juillet 1506. avec Honoré de Pluviers , pere d'Antoine , seigneur de Paulhan. On trouve encore Marguerite de Neves , fille d'Antoine , & de Jacqueline de Rosaris , qui épousa le 25. Juin 1435. Secondin de Boissevin , citoyen d'Albi , & bourgeois de la ville de Montpellier , lequel testa le 18. Septembre 1458. Marguerite de Neves étant veuve , acheta le 27. Avril 1468. les lieux de Fabregues & de Pignan , diocèse de Montpellier. Le comte d'Orneson ( Biord ) , marié le 23. Mai 1746. avec N. de Roquefeuil-Gabriac , est seigneur de Boutonnet , du chef de Catherine de Louet , sa mere , qui avoit pour cinquième ayeule Jeanne de Neves , dame de Boutonnet.

19-10. Le baron de Ganges prit d'emblée vers le 15. Février 1568. Sumene sur les protestans. Ceux-ci le reprirent bientôt , & Ganges y fut tué. ) Le baron de Ganges devoit être le pere ou l'oncle d'Henri de saint Etienne de Ganges , qui testa le 7. Mars 1623. & qui de Fulcrande de Coste , morte le 20. Mars 1643. ne laissa que Jeanne de saint Etienne , baronne de Ganges , mariée le 19. Janvier 1629. avec Jean-Pons de la Tude. Leur fils , Charles de la Tude , baron de Ganges , épousa le 8. Août 1688. Diane de Joannis de Roussans , morte à Ganges le 5. Juin 1667. connue par sa beauté , & par ses malheurs. Son mari mourut à Lille , dans le comtat Venaissin en 1737. Son fils , Alexandre de la Tude , colonel de dragons , & brigadier des armées du roi , étoit mort à Ganges vers le 12. Juin 1715. Il avoit épousé le 8. Janvier 1692. Marguerite de Ginetroux , morte au château de saint Privat , diocèse d'Uzès , en Décembre 1721. & en avoit eu Alexandre-Louis de

Vilsec de la Tude , dit le marquis de Ganges , où il étoit né le 10. Septembre 1694. & il mourut à Montpellier en Janvier 1720. laissant de Marie-Charlotte de la Rochefoucauld , fille de Jean-Antoine , marquis de Langeac , & de N... de Guerin Lugeac , N... de Vilsec , marquis de Ganges , mort vers l'an 1742. marié 1<sup>o</sup>. à N... Scot de la Melangere ; 2<sup>o</sup>. à N... de Sarret , dame de saint Laurens le-Minier , diocèse d'Alais , mere de N. de Vilsec de Ganges , baron des états de Languedoc , vivant en Mars 1758.

*Pag. 19. ling. 18.* Tresques , occupé par Joyeuse vers le 10. Mars 1568. fut attaqué par Acier , qui y surprit les gens d'ordonnance de Scipion , Italien , & une compagnie de Laval , de la maison de Châteauneuf lez - Peseñas.]. Le château de Tresques appartenoit en Sept. 1199. à Rostan de Sabran , qui l'engagea avec Cavillargues à Clémence , sœur de Guillaume , seigneur de Montpellier , en représentation de cinq mille sols melgoriens qu'elle lui avoit apportés en dot ; les cinquante deux sols melgoriens , évalués à un marc d'argent fin. ( D. Vaissette . Hist. de Languedoc III. pr. 188.) Guillaume de Poitiers , seigneur de saint Vallier , vendit le 24. Janv. 1480. les terres de Sabran , de Tresques , de Montclus , & de saint Marcel , à Cathelin Combes , seigneur en partie de Barjac. Cathelin Combes partagea en 1510. avec son frere Philippe Combes ; & les seigneuries de Barjac , de Sabran , & de saint Marcel de Carreiret , échurent à Philippe Combes. Cathelin eut pour lui Tresques & Montclus. Il épousa Jeanne des Estars de Mirabel , & en eut 1<sup>o</sup>. Louis Combes , vivant le 27. Janvier 1542. 2<sup>o</sup>. Anne Combes , dame de la moitié des baronnies de Barjac & de Sabran , & des seigneuries de Bessas , & de saint Marcel de Carreiret , qui épousa 1<sup>o</sup>. en 1520. Osias de Barjac , seigneur de Sault , tué à la bataille de Landriano le 21. Juin 1529. 2<sup>o</sup>. Jean de Gabriac , qui testa le 23. Octobre 1537. 3<sup>o</sup>. Marguer-

rites Combes , qui avoit une portion aux seigneuries de Barjac , de Sabran , & de saint Marcel de Carreiret , épousa François de Caballole , seigneur de Barbentane. Philippe Combes , frere puîné de Cathelin , eut pour son partage les seigneuries de Tresques & de Montclus. Il testa le 12. Novembre 1512. & eut d'Yolande de Bozene sa femme , fille de Jean de Bozene , & de Marguerite Bermond , dame d'Aubais , Jean Combes , Claude , & Monde Combes , dame de Montclus & de Tresques , qui testa le 20. Février 1566. & qui avoit épousé en 1522. Gaillard de Montcalm , juge-mage de Nismes , lequel testa le 20. Juin 1565. Gaillard de Montcalm , juge-mage de Nismes , qui avoit épousé Monde de Combes , fille & héritiere de Philippe de Combes , seigneur de Tresques & de Montclus , & d'Yolande de Bozene , présenta en 1540. une requête à Jean de saint Gelais , évêque d'Uzès , lui exposant que les fondations faites par Philippe de Combes , & Yolande de Bozene , étoient trop considérables pour qu'un ou même deux prêtres pussent y suffire ; qu'il desiroit cependant que ces fondations eussent perpétuellement leur effet ; qu'André du Moulin , prieur-curé de Sabran , au diocèse d'Uzès , consentoit que le prieuré de Sabran fût uni aux legs pies fondés par Philippe Combes & Yolande de Bozene , & conclut que l'évêque unît le prieuré-cure de Sabran aux legs pies & fondations faites à la chapelle de saint Antoine à Tresques , & qu'il y eût quatre prêtres chapelains , qui feroient le service ; que la nomination de ces quatre prêtres appartendroit au seigneur pour trois , & à l'évêque pour un , en éteignant la collation du prieuré de Sabran , qui appartenoit entierement à l'évêque d'Uzès. L'évêque saint Gelais ayant égard à cette requête , déclara le 3. Octobre 1540. sans aucune formalité , & *motu proprio* , devant deux notaires , qu'il unifesoit le bénéfice - cure de Sabran & de saint Castor , son annexe , à la

chapelle de saint Antoine de Tresques, & ordonna que quatre prêtres y feroient le service ensemble, comme recteurs de ladite chapelle de saint Antoine. L'évêque ordonna aussi, que l'un des quatre chapelains prêcheroit à Sabran chaque dimanche de carême. Les quatre chapelains acquiterent les fondations pour Tresques & Sabran, & jouirent du bénéfice de Sabran, affermé dix-huit cents livres. De sept cents livres des biens donnés par Philippe Combes, pour épargner la rétribution d'un curé à Sabran & d'un vicaire à saint Castor, son annexe, le dernier des quatre chapelains faisoit le service de Sabran; & les trois autres, qui résidoient à Tresques, alloient alternativement les dimanches & les fêtes dire la messe à saint Castor; les deux autres la disoient à Tresques. Dans cet état, Nicolas, un des quatre chapelains, qui depuis vingt ans faisoit le service de l'église de Sabran, ayant connu le vice de l'union du 3. Octobre 1540. impetra le bénéfice de Sabran en cour de Rome; & sur le vu de ses provisions, l'évêque d'Uzès lui ayant accordé... le 4. Avril 1555. il prit possession de ce bénéfice le lendemain 5. Avril, à la satisfaction des habitans des trois villages de Sabran, Megur, & Charauch. Le seigneur de Tresques & les trois chapelains assignés s'adresserent au sénéchal de Nismes de leur chef, contre le sieur Nicolas. Ils demanderent la maintenue, sçavoir le premier en sa qualité de just-pairou, & les derniers en leur chapelle. Au reste, en vertu d'une substitution, qui donnoit les terres de Tresques & le marquisat de Montclus à N. de Cadoule, fils de N. de Cadoule, & de N. de Vivet, Louis de Vivet, évêque d'Alais, frere de cette dernière, qui jouissoit de ces terres, persuadé qu'elles appartenoient à son neveu, il les lui remit. Ce neveu étoit déjà marié avec

N. de Juges-Cadoine, & en avoit eu un fils, mort en Février 1758. lieutenant dans le régiment de..... Il ne reste aujourd'hui des seigneurs de Tresques & des marquis de Montclus, qu'une fille.

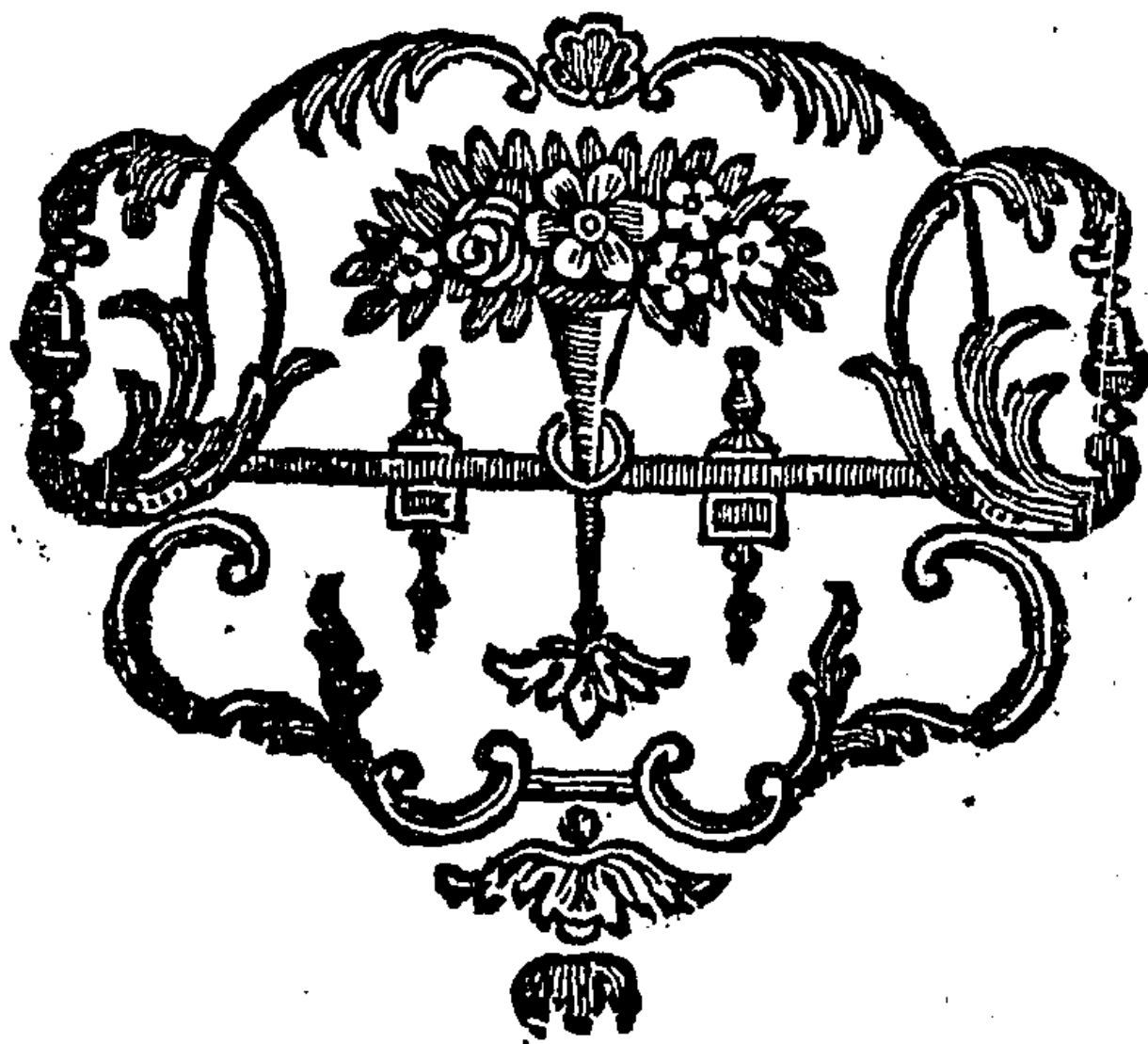
*Pag. 22. lign. 38.* Molé, commissaire envoyé par le roi, resta à Montpellier une partie de l'éré de 1571.) Seroit-ce Nicolas Molé, seigneur de Jusavigne, des Haies, & de Vitri sur Seine, intendant général des finances, qui se qualifioit le 6. Octobre 1585. conseiller du roi, & de la reine sa mere, intendant général de ses finances. Il mourut âgé de cinquante ans, le 6. Décembre 1586.

23-1. Le seigneur des Urcieres, natif de Montpellier, de la maison de Gaudette, fut envoyé par le roi en 1572. à Montpellier, pour la mainforte.) Jean des Urcieres, seigneur de Castelnau, gouverneur de la justice de Montpellier, épousa Marguerite de Fizes, sœur de Simon de Fizes, secretaire d'état sous Charles IX. & n'en eut que des filles. Isolande des Urcieres, mariée avec Pierre de Dampmartin, qui fut par elle gouverneur de la justice de Montpellier en 1636. Elle, & deux de ses sœurs, vendirent le 21. Août 1632. pour vingt-un mille livres, la maison de leur pere, qui servit dans la suite de bureau aux trésoriers de France, & dans laquelle Louis XIII logea en 1632. Isabeau des Urcieres, née en 1569. morte au château d'Aunies, près de Montagnac, le vendredi 22. Mars 1652. veuve de Jacques de Vignoles, président en la chambre des édits, qui étoit mort à Besiers le 28. Octobre 1626. à cinq heures du matin.

23-3. Believre, président au parlement de Dauphiné, envoyé intendant à la justice en Languedoc en 1572.) Pompone de Believre, né à Lyon en 1527. chancelier de France le 2. Août 1599. mort à Paris le 9. Septembre 1607. après la saint Barthelemi, & par

conséquent peu après qu'il eut été envoyé intendant en Languedoc. Il fut envoyé en ambassade vers les Suisses , pour diminuer l'odieux de cette jour-

née. Son intendance en Languedoc n'est point mentionnée dans l'histoire des grands officiers.





# TABLE CHRONOLOGIQUE

des guerres civiles de Languedoc.

1560.

Juillet. Les jeunes gens de Montpellier font venir de Genève Jean de la Chame, ministre prêchant, qui fait beaucoup de prosélytes; prêche publiquement à l'école de la grand-mère, à l'école-mage, & puis en l'église de saint Matthieu. Pierre de la Côte, juge-mage, n'ose se montrer. L'évêque, Guillaume Pelissier, & les chanoines, ferment leurs portes.

Le comte de Villars tient les états à Beaucaire, mène deux compagnies de cavalerie, & fait lever les légionnaires. Le ministre sort de Montpellier; & Villars fait pendre le ministre d'Aigues-mortes, & arrêter Daille, capitaine de cette ville.

15. Octobre. Saint André entre à Montpellier avec trois enseignes d'infanterie. L'évêque & les chanoines sortent de leur fort. Saint André défend la continuation des prêches: le peuple consent à tout.

Mardi 19. Novembre. Villars, arrivé à Montpellier, assiste à une procession générale, & à une messe solennelle. Il va en Cévennes; rétablit la messe à Anduze & à Alais, & fait raser les maisons de quelques gentilshommes qui s'étoient absentés. Villars passe le reste de l'hiver au château de Vauvert, près d'Aigues-mortes.

1591.

Carême. Des enfans de Montpellier s'assemblent sous le couvert & parvis du consulat, & y chantent les Pseaumes de David en François, ayant des chandelles allumées. Villeneuve, gouverneur de la ville, n'ose les en empêcher.

25. Mars. Le vicomte de Joyeuse, lieutenant général en Languedoc, tient à Montpellier une assemblée extraordinaire des états; & pendant son séjour les prières publiques cessent.

Après Pâques, La chasse & Formy prêchent en maison privée, & puis publiquement.

Dimanche 4. Mai. Quinze cents catholiques accompagnent le pain béni à saint Pierre.

Samedi 30. Août. On publie un édit du roi, qui défend de s'assembler & d'administrer les sacremens autrement que suivant les rites de l'église catholique.

Mardi 24. Septembre. Les protestans se saisissent de l'église de N. D. de Tables. Formy y fait son premier prêche. Les chanoines ayant mis garnison dans leur fort, les protestans s'arment de leur côté, & vont par troupes avec des bâtons, que l'on nomme l'*Espouffette de Montpellier*, & avec lesquels ils frappaient les prêtres & les religieux.

Lundi 20. Octobre. Chef-de-Bien & la Verune ménagent un accommodement entre les protestans & les chanoines, auxquels on laisse faire le service de leur église, mais leur garnison est obligée de sortir de la ville. Un soldat, en sortant, tue d'un coup de pistolet un protestant; les autres se jettent sur les catholiques,

s'emparent du fort saint Pierre , tuent quarante chanoines , & Bérail , gardien des cordeliers.

Mardi 22. Octobre. Soixante églises ou chapelles qu'il y avoit à Montpellier , sont fermées.

Dimanche 26. Octobre. Un ministre prêche dans l'église de saint Firmin , & la populace continue la ruine des couvens & des églises de Montpellier & des environs.

20. Novembre. Joyeuse fait publier à Montpellier un édit du roi , qui ordonne de rendre dans vingt-quatre heures les églises.

21. Novembre. Les protestans cedent l'église N. D. & prêchent à l'école-mage ; quelques jours après ils y rentrent , & dans saint Matthieu.

1562.

21. Janvier. Les députés de Montpellier , qui avoient été recevoir les ordres du comte de Crussol à Villeneuve , font publier à Montpellier ordre de rendre les églises.

22. Janvier. Les protestans se remettent à prêcher à l'école-mage , mais la messe n'est point rétablie.

Mardi 18. Février. Pierre Viret ministre venu de Genève , fait son premier prêche à Montpellier ; le présidial y assiste en corps , & le premier consul avec le chaperon rouge.

Dimanche 8. Mars. Les protestans , en obéissant à l'édit du 17. Janvier , font prêcher hors de Montpellier , dans le fossé des arbalétriers , qui va de la porte de Lates à celle de la Sonnerie.

Fourquevaux , gouverneur de Narbonne , en fait sortir les suspects.

Les protestans de Carcassonne sont maltraités par les catholiques , aussi-bien que Marion , contrôleur du domaine. Le ministre & le juge de la ville sont tués.

Dimanche 29. Mars. Les catholiques de Montpellier , qui veulent faire leurs Pâques , sont obligés d'aller à Castries , à Vendargues , à Teiran , ou à la Verune , où la messe étoit rétablie.

Mercredi 8. Avril. Crussol & Joyeuse arrivent à Montpellier , où ils obligent les principaux des deux religions de vivre en paix , & de rétablir la messe. La Maussion , enfant de la ville , en est nommé capitaine.

Dimanche 12. Avril. La messe est dite & achevée à saint Firmin , malgré une sédition. Crussol resta à la porte. Cette messe fut appelée la messe des comtes.

23. Avril. On publie à Montpellier des lettres patentes du roi , qui <sup>le</sup> déclarent être libre & non détenu. La messe est abolie à Bessiers.

Les protestans se saisissent du château & de l'isle de Maguelonne. Ils prennent six cents marcs dans le trésor de saint Pierre , & les employent à lever des troupes.

18. Mai. Les protestans de Toulouse en sont chassés par les catholiques , secourus par Montluc , Terride & Fourquevaux. Le parlement fait ensuite décapiter Vabres , sénéchal de Toulouse.

Juin. Mirepoix , sénéchal de Carcassonne , prend d'assaut , après un mois de siège , la ville de Limoux , qui fut pillée & ruinée.

28. Mai. Jacques de Crussol de Beaudiné , envoyé par le prince de Condé pour commander en Languedoc , fait publier à Montpellier ses pouvoirs , & a depuis Bessiers jusqu'au Rhône sous son autorité.

30. Mai. Il fait saisir les dîmes des revenus catholiques , & rechercher les armes dans la ville & les châteaux des gentilshommes.

Joyeuse , ayant sous lui Fourquevaux , Rieux , Fendeille , & Villeneuve , assemble des troupes , & se saisit de Capestan , de Cazouls , & de Serignan.

Vendredi 17. Juillet. Montagnac se rend à Joyeuse , qui fait pendre Bonal , autrement le seigneur de Roquemaure , qui l'avoit insulté pendant le siège. Il va camper à Châteauneuf les-Pezenas , près l'Eraut. Crussol sort de Besiers , & campe vis-à-vis de lui , la rivière entre deux. Pendant la nuit Joyeuse passe la rivière , & se poste sur une chaussée , près de Lezignan. Les protestans étoient vers Pezenas. Les deux armées étoient composées chacune de quatre mille hommes.

Lundi 20. Juillet. Entre quatre & cinq heures du soir , la cavalerie de Joyeuse , presque toute composée de noblesse , attaque celle des protestans , où il n'y avoit que du peuple. Elle fait semblant de fuir , & attire les protestans devant son artillerie , qui par une décharge imprévue la met en désordre. Les gendarmes survenant la prennent en flanc , & achevent de la mettre en fuite. Crussol se sauve dans Pezenas , & ne perd que trois ou quatre cents hommes.

L'évêque de Lodeve & saint Felix surprennent Gignac.

Les catholiques de Frontignan en chassent les protestans & rétablissent la messe.

23. Juillet. Joyeuse étant à saint Martin , entre Châteauneuf & Aumes , convient avec Crussol d'une cessation d'armes.

Il entre dans Pezenas , y rétablit la messe. Besiers ne veut pas le recevoir.

Les protestans de Montpellier désavouent le traité fait par Crussol.

Mardi 18. Août. Le baron de Crussol , avec trois mille hommes & deux gros canons , assiège Frontignan , leve siège le 26. & va camper à Poussan.

Joyeuse ayant assemblé cinq mille cinq cents hommes , & quinze pièces de canon , fait passer l'Eraut au baron de Fourquevaux ; ce qui oblige Crussol de quitter Poussan , & de se retirer à Montpellier.

29. Août. Crussol ordonne la démolition de quatre grands fauxbourgs de Montpellier , de vingt-six églises , & de la commanderie de saint Jean ; ce qui est exécuté & achevé dans quatre jours.

4. Septembre. Fourquevaux campe à Lattes , ancien village dépeuplé & ruiné , à une lieue de Montpellier ; & il prend une ancienne tour. Il s'y retranche d'une manière inexpugnable.

Toutes les maisons de la campagne , jusqu'à Melgueil , sont détruites & brûlées.

Fourquevaux envoie attaquer l'isle de Maguelonne , qui se rend.

Le baron de Crussol campe avec cinq mille six cents hommes à la portée du canon de Lattes , près du mas d'Envallat & du mas de Boisson.

14. Septembre. Le baron des Adrets arrive avec quatre cents chevaux à Montpellier.

15. Septembre. Il marche avec de l'artillerie pour attaquer le camp de Lattes par le côté du moulin de saint Sauveur ; Crussol par le côté de Montpellier & d'Encirade ; & le capitaine Bouillargues par les prairies. Fourquevaux fait tirer son artillerie & ses arquebusiers , & repousse les protestans. Des Adrets se contente de faire raser avec son artillerie le haut du moulin de saint Sauveur , & retourne en Dauphiné.

Fourquevaux marche le long du Lez , & se met en embuscade près de la mé-

rairie du pont Trincat. Il envoie des coureurs aux aires de saint Denis. Crussol fait sortir ses troupes pour poursuivre les coureurs, qui soutenus par les catholiques, poussent les protestans jusqu'à la porte du Pila-saint-Geli, où le capitaine Gremian fut tué. Les catholiques perdirent le capitaine Peirot-Loppian

Joyeuse dîne au château du Terrail, ayant mené à Fourquevaux huit cents vingt hommes. Il va reconnoître Montpellier sur le côteau de saint Martin de Prunel.

27. Septembre. Sommerive & Suze ayant assiégé saint Gilles, sont défaits par le capitaine Grille, & perdent quinze cents hommes, dix-sept enseignes, & deux gros canons.

1. Octobre. Le capitaine Grille, revenant de saint Gilles avec douze cents hommes, est défait aux Arenasses, entre Castelnau & le pont de Salezon, par les catholiques, qui s'étoient embusqués dans les vallons des garrigues de Gramont. Il perd deux cents hommes. Le capitaine Bouillargues se retire par le haut des garrigues du Crez, vers Teiran. Bizanel est tué du côté des catholiques.

Samedi 3. Octobre. L'évêque d'Aleth, fils du seigneur de l'Etrange, a une conférence avec le capitaine Grille, entre les ponts Juyenal & Trincat.

4. Octobre. Joyeuse abandonne son camp de Lattes, & va à Pezenas.

Crussol ayant laissé le capitaine Rapin, gouverneur dans Montpellier, va à Nismes, & fait assiéger la Carboniere, forte tour, assise dans les marais, qui se rend.

11. Octobre. Ordre publié à Montpellier d'aller au prêche, sous peine de bannissement.

5. Novembre. Joyeuse assiége Agde, défendu par le capitaine Senglar, & leve le siège après avoir fait tirer cinq cents coups de canon.

Les catholiques prennent le bourg saint Andiol, où saint Remezy est tué. Ils l'abandonnent, dès que le baron de Crussol paroît devant.

Le comte de Crussol étant à Uzez, accepte l'offre que les états de Nismes lui font d'être le chef du pays, conducteur, protecteur, & conservateur, sous le bon plaisir du roi. Ces états avoient imposé quatre mille livres, outre les bénéfices & revenus ecclésiastiques, & réglé tout à l'instar des républiques réduites en démocratie.

15. Décembre. Joyeuse tient les états à Carcassonne; on y arrête plusieurs choses contre les protestans.

1563.

27. Janvier. Le baron des Adrets, arrêté par ordre de Crussol, est mené dans le château de saint Pierre à Montpellier, & ramené huit jours après à Nismes.

9. Février. Peraud arrive à Montpellier, pour être gouverneur à la place du capitaine Rapin.

Mars. Quinze cents ministres de Languedoc, & autant d'anciens & de surveillans, tiennent un synode à Montpellier.

Vendredi 5. Mars. On tire à Montpellier toute l'artillerie, en signe de réjouissance, pour la mort du duc de Guise que l'on vient d'apprendre.

10. Avril. Saint Vidal assiége Florac; en leve siège à l'approche de Beaudiné.

Les protestans apprenant que par la paix les églises doivent être rendues aux ecclésiastiques, achevent de ruiner saint Pierre & saint Firmin, afin que l'on n'y puisse pas rétablir la messe.



7. Mai. Le cardinal de Châtillon, habillé en laïque, & qui se faisoit nommer le comte de Beauvais, le comte de Crussol, & Boucard, envoyés par le prince de Condé, arrivent à Montpellier, où ils sont très-magnifiquement reçus.

Dimanche 9. Caylus, envoyé par le roi pour la publication de la paix, arrive de Narbonne à Montpellier.

Jeudi 12. Les protestans, assemblés à Montpellier, font publier l'édit de pacification fait à Amboise le 19. Mars.

21. Mai. Le comte de Beauvais & Joyeuse ont une conférence à Montels, entre Narbonne & Capestan.

Juin. Le maréchal de Vieilleville rétablit la messe à Lyon, & fait donner trois temples aux protestans.

Samedi 2. Août. Caylus, auquel Crussol avoit fait remettre les villes & lieux occupés par les protestans, fait son entrée à Montpellier.

Lundi 4. . . . Les protestans prêchent à la grande-loge & à l'école-mage. Caylus ne rétablit point la messe, personne ne s'étant présenté pour la dire. L'évêque & les chanoines s'étoient retirés à Maguelonne.

Mardi 7. Novembre. Damville, second fils du connétable de Montmorency, gouverneur de Languedoc, sur la démission de son pere, fait son entrée à Montpellier par la porte de la sonnerie, & va à notre-dame des Tables, où l'on chante le *Te Deum*. Le lendemain l'on y dit solennellement la messe : les prêtres & les religieux se montrent, & les gens de justice reprennent leurs bonnets quarrés.

16. Novembre. Damville part pour aller au saint-Esprit.

27. Décembre. Il tient à Narbonne les états, qui ne sont pas favorables aux protestans.

1564.

Mars. Le seigneur de Castelnau laisse Pezenas, & est nommé par Damville gouverneur de Montpellier, pour la guerre.

Le prince de Salerne embrasse la religion protestante ; se marie à Montpellier dans la maison de Paulian, & y assiste au prêché.

21. Septembre. La garnison de Montpellier, réduite à cinquante hommes, est logée dans saint Pierre.

Dimanche 27. Décembre. Le roi fait son entrée à Montpellier. Il en part le 31.

1565.

30. Septembre. On publie une déclaration du roi, qui confirme ses édits en faveur des protestans. La nuit, Joyeuse ayant appris que les protestans s'étoient saisis de Nîmes, du saint-Esprit, &c. assemble ceux de Montpellier, les exhorte à vivre en paix ; ce qu'ils promettent. Ayant voulu faire sortir les étrangers, artisans & garçons de boutique, la plupart protestans, le peuple s'émeut : Joyeuse se retire avec sa femme & ses enfans, dans le fort saint Pierre : à minuit, il sort avec la noblesse qui étoit avec lui par la fausse porte, & va à Pezenas.

2. Octobre. Les protestans, maître de Montpellier, assiègent le fort saint Pierre.

5. Octobre. Madame de Joyeuse, escortée par la cavalerie que son mari lui envoie, sort avec ses enfans & sa suite.

7. Octobre. Acier, nommé auparavant Baudiné, ou le comte de Crussol ; commandant pour le roi, en l'absence du prince de Condé, en Dauphiné, Pro-

vence & Languedoc , arrive à Montpellier , & fait assiéger saint Pierre du côté de Boutonnet.

6. Novembre. Montbrun arrive à Montpellier avec beaucoup de noblesse.

8. Novembre. Villeneuve , envoyé par Joyeuse , attaque les troupes d'Acier , qui assiégeoit le fort saint Pierre , passé le Merdanson ; mais les assiégeans l'obligent de repasser ce ruisseau , au-delà duquel le combat continue depuis midi jusqu'à quatre heures , que les catholiques voyant qu'ils avoient perdu soixante hommes , se retirent vers les terroirs de Malbosc & de la Colombiere , avec les munitions & les vivres , qu'ils vouloient jeter dans saint Pierre. Les compagnies dont Beaudiné , frere d'Acier , étoit colonel , reprennent leur poste. Les garnisons de Pignan , Poussan , Montbasin , & Balaruc , donnent sur la queue des catholiques , qui se retiroient , & leur tuent quelques soldats.

16. Novembre. Cipiere , frere du comte de Tende , arrive à Montpellier avec six cornettes , Sous du Bar , Senas , & Soliers , & vingt-huit enseignes , faisant cinq mille hommes. Arpajon arrive à Alais & à Anduse , accompagné des vicomtes de Montclar , de Gordon , de Paulin , & de Burniquel , avec douze cents chevaux , & six mille fantassins.

Lundi 17. Novembre. Le capitaine Luines sort du fort saint Pierre , consent de rendre le lendemain à midi à d'Acier ce fort , qui s'étoit défendu quarante-huit jours. Les assiégeans y perdirent deux cents hommes , & entr'autres saint Auban. Le peuple se mit à détruire saint Pierre , & l'abbatit dans trois jours , deux cents trois ans & un mois & demi après sa fondation.

20. Novembre. Acier ayant laissé dans Montpellier le seigneur d'Aubaïs , avec de la cavalerie & de l'infanterie , part pour aller au secours du saint-Esprit , assiégé par Suze. Cipiere étoit parti la veille.

11. Décembre. Acier revient à Montpellier , il y fait faire des réjouissances pour la victoire remportée par le prince de Condé à saint Denis le 10. Novembre.

Le capitaine Paye , de Lunel , soupçonné d'avoir rendu aux catholiques mal-à-propos la tour de la Carbonniere , est décapité à Montpellier.

Les catholiques surprennent Poussan & Balaruc.

1568.

Février. Joyeuse , joint aux comtes de Tende & de Suze , prend la tour du bout du Pont saint-Esprit.

Les catholiques prennent d'assaut Mornas.

Le baron de Ganges prend d'emblée Sumene sur les protestans. Ceux-ci le assiègent , le prennent , & Ganges est tué.

Acier passe le Rhône à Viviers , & s'étant joint aux protestans du Dauphiné & de Provence , il se présente devant la tour de Pont-saint-Esprit , que les catholiques abandonnent.

15. Mars. Acier entre avec ses troupes , par cette tour , dans le saint-Esprit , s'avance à Tresques , dont Joyeuse s'étoit emparé , aussi-bien que de Laudun ; surprend les gens d'ordonnance de Scipion , Italien , & les troupes de Laval.

Joyeuse assiège & prend Aramon , après que les catholiques eurent défait le secours envoyé à cette ville par les protestans.

Les catholiques levent le siège de Puilaurent.

Acier apprend à Nismes par Entrechaux , que le prince de Condé lui envoyoit la conclusion de la paix. Il arrive à Montpellier. La populace , en attendant la confirmation de cette nouvelle , acheve de démolir quinze églises ou édifices publics.

30. Avril. Publication de la paix à Montpellier.

7. Mai. Sarlaboux , colonel d'un régiment d'infanterie , se présente devant Montpellier pour y mettre garnison.

7. Juin. La Croufette , reçu pour gouverneur dans Montpellier , y rétablit la messe. Nismes, Sommieres, Lunel, & le saint-Esprit, reçoivent garnison.

27. Juillet. Une sédition oblige la Croufette de se retirer dans le palais; mais à quatre heures il conclut une treve avec les protestans , dont deux mille cinq cents sortent de la ville.

30. Juillet. Joyeuse appaise à Montpellier les désordres précédents , & va à Nismes.

Septembre. Il va au saint - Esprit , empêcher Mauvans de passer le Rhône ; celui - ci néanmoins , le passant entre Viviers & Montelimar , joint Acier , qui étoit parti d'Uzez , & avoit rassemblé vingt-mille fantassins , & quinze cents chevaux.

19. Octobre. On publie à Montpellier l'édit du roi , qui déclaroit ne vouloir dans son royaume que la religion catholique.

1569.

Vendredi 4. Mars. La maison de Jacques de Fargues , zélé protestant , âgé de soixante ans , est pillée par le peuple. Les meubles & les épiceries sont estimés plus de dix mille livres. Fargues , soupçonné d'avoir de la poudre dans la maison , est pendu à la plus haute fenêtre. Le roi passant à Montpellier , étoit entré dans cette boutique , qui étoit toujours pleine des meilleures odeurs , & y avoit pris une collation.

24. On apprend à Montpellier la nouvelle de la victoire de Jarnac.

Mai. Damville arrive à Toulouse avec Joyeuse , & fait prendre Fiac.

Juillet. Les catholiques prennent Combas lez Sommieres , & les protestans des Sevennes surprennent Montpesat.

15. Août. Ils s'emparent de Melgueil , qui avoit été démantelé l'année précédente.

30. Août. Castelnau , qui , avec saint André , gouverneur d'Aigues - mortes , avoit assiégé Melgueil , en leve le siège.

30. Septembre. Le seigneur de Barri , en Rouergue , qui vouloit introduire les protestans dans Montpellier , en fait part à Travers , son enseigne. Castelnau , qui en est informé par Travers , arrête Barri , & le fait décapiter le 11. Novembre devant le consulat.

Octobre. Damville prend par composition Mazieres.

15. Novembre. Les protestans surprennent Nismes. Le capitaine Lescout s'étant jetté dans le château , s'y défend jusqu'au commencement de Février. Saint André , gouverneur audit pays , se jette de la muraille en bas ; est pris , ramené dans la ville , & tué.

1570.

L'armée des princes , forte de douze mille hommes , avec cinq cents canons , prend Montréal , & Conques lez-Carcassonne , Servian , & Cazoul lez - Besiers , & Pignan , près de Montpellier.

Pâques. 26. Mars. Crainte d'un siège , on ruine les fauxbourgs de Montpellier. La perte fut de plus de cinquante mille livres.

30. & 31. Mars. L'armée des princes passe des deux côtés de Lates , à la vue de Castelnau & du Crez.

1. Avril. La garnison de Montpellier donne, près du Crez, une camifade aux protestans, qui y perdent cent soixante chevaux.

L'armée des princes brûle le Terrail, Montferrier, & le Crez, & s'arrête à Maillargues.

Lundi 3. Avril. Damville arrive à Montpellier, s'avance à Lunel, qu'il fait ravitailler; ce qui oblige les princes d'en lever le siège après sept jours d'attaque.

Les protestans reçoivent une grande route & dérouté à Bais sur Bais.

19. Août. Deux gentilshommes, de la part du roi & des princes, arrivent à Montpellier, portant la nouvelle de la paix.

Dimanche 27. Septembre. Damville arrive à Montpellier, permet aux protestans & aux ministres d'y rentrer; mais il les oblige d'aller au prêché à saint Jean de Vedas.

1571.

13. Octobre. La garnison vuide Montpellier, & l'on voit les portes sans gardes onze ans après le commencement des troubles.

1572.

Le roi envoie pour la mainforte le seigneur des Urcieres, chevalier de l'ordre; & pour sur-intendant à la justice, Believre.

Samedi 30. Août. Un courier du roi apporte la nouvelle de la saint Barthelemi. On met gardes aux portes de Montpellier.

8. Septembre. On publie l'ordonnance du roi du 28. Août, qui déclaroit le meurtre de l'amiral avoir été fait par son ordre. Il n'y a point d'excès, par la bonne conduite de Joyeuse. Nismes ne veut pas recevoir garnison.

30. Octobre. Les protestans se saisissent d'Uzez & de Sommieres.

25. Décembre. Damville, venu de la cour à Beaucaire à la fin d'Octobre, arrive à Montpellier.

1573.

Damville prend Calvisson par composition, & Montpesat d'assaut.

10. Février. Il assiége Sommieres. Cette ville capitule le 9. Avril.

L'armée catholique prend le pont de Quissac.

27. Mai. Damville se loge avec son armée à Manduel & à Bouillargues, pour empêcher ceux de Nismes de faire leur récolte.

Les protestans surprennent Montlaur, bon village & château-fort, à une lieue de Sommieres, & à trois de Montpellier, & font contribuer tous les environs.

5. Juillet. Lodeve, pris pour la première fois par le baron de Tamerlets.

4. Août. Damville accorde une treve de quinze jours à Milhau, à une lieue de Nismes.

13. Septembre. Il fait publier à Montpellier la paix donnée en Juillet au château de Bologne.

22. Septembre. Il accorde aux protestans la continuation de la treve, & leur refuse l'élargissement de saint Cesari, pris par les catholiques pendant la treve.

15. Septembre. Les protestans prennent Bisan de las-Alieres, à quatre lieues de Besiers vers Carcassonne.

29. Octobre. Antoine Sujet, premier évêque de Montpellier, en portant le nom, fait son entrée dans cette ville.

20. Novembre.



20. Novembre. Les protestans s'emparent de Florenfac & de Pomeirols.  
 15. Décembre. Damville prend par composition Pomeirols.

1574.

1. Février. Les protestans prennent le château de Montferrand , appartenant à l'évêque de Montpellier , & imprenable par son assiété.

6. Avril. Les catholiques reprennent ce château par escalade.

7. Avril. Damville confere à Montpellier avec Joyeuse , Suze , Maugiron , Caylus , & le sénéchal de Beaucaire.

18. Avril. Les protestans prennent Massillargues.

20. Mai. Beziers & Agde refusent d'obéir à Damville , qui envoie au roi le baron de Rieux , & se retire dans le palais de Montpellier , qu'il fortifie.

10. Août. Il écrit aux consuls de Montpellier , que le roi , par sa lettre datée de Ferrare , premier Août , lui donnoit ordre de l'aller trouver à Turin.

4. Octobre. Il arrive à Melgueil , d'où il vient à Montpellier.

Le roi fait assiéger le Pouzin , qui est abandonné de nuit.

Le maréchal de Damville étant à Beaucaire , fait alliance avec les protestans. Les capitaines de Pezenas & de Sommieres refusent de lui obéir.

27. Décembre. L'assemblée des protestans à Nismes le reconnoît pour chef.

1575.

10. Janvier. Henri III. part d'Avignon , après avoir ôté à Damville le gouvernement de Languedoc , & donné au duc d'Uzes le commandement du bas Languedoc , laissant le haut à Joyeuse.

Mercredi 12. Janvier. A six heures du matin , cinquante hommes de l'union surprennent Aigues-mortes. Les tours de Constance & de la reine se rendent le même jour.

Gallargues est pris d'assaut par Damville , après avoir essuyé quelques coups de canon.

27. Janvier. Le duc d'Uzes , avec une armée de plus de huit mille hommes , & de l'artillerie , prend saint Gilles.

3. Février. Il prend aussi le château de Vauvert , l'ayant fait battre de son canon.

Mars. Damville se poste avec ses troupes à Lunel. Les deux armées restent un mois en présence , séparées par le Vidourle ; après quoi le duc d'Uzes retourne vers Avignon.

Les protestans surprennent la ville d'Alais.

Le maréchal mene deux canons de Montpellier , qui obligent les châteaux de se rendre. Il nomme pour premier consul de Montpellier , Antoine de Tremolet , baron de Montpezat , auparavant général en la cour des aydes , & protestant.

Le duc d'Uzes ayant fait brèche à Baïs sur Baïs , la garnison se retire dans le château. Le duc l'attaque , & est obligé d'en lever le siège.

Lundi 30. Mai. Le maréchal de Damville étant très-mal , le conseil de Montpellier s'assemble , & décide de se gouverner toujours de la même maniere. Le maréchal entre en convalescence le 24. Juin.

Le duc d'Uzes fait le dégât , & brûle les gerbiers des aires de Nismes , de Beaucaire , & d'Uzes.

3. Septembre. Le maréchal prend par intelligence Aimargues ; ville très-forte.

15. Octobre. Sommieres n'ayant pas été secouru par le duc d'Uzes , se soumet au maréchal , ainsi que le fort de Maguelonne.

15. Décembre. Le maréchal prend d'assaut Loupian , Valros , & Puimisson.

1576.

10. Janvier. Damville soumet Gignac , Clermont , & plus de soixante autres bons lieux.

24. Janvier. Il assiége Pouzols. Montataire , colonel des compagnies Françaises , est tué devant ce lieu.

1. Juin. Il fait publier dans son armée l'édit de paix donné à Paris le 14. Mai.

Dimanche 10. Juin , jour de la pentecôte. Il assiste à Montpellier à la procession faite pour remercier Dieu de la paix.

20. Juin. Le baron de Rieux , gouverneur de Narbonne , & plusieurs autres seigneurs , viennent à Montpellier , voir le maréchal & le reconnoître comme gouverneur du pays.

Le maréchal établit à Beaucaire & à Aigues-mortes de nouveaux gouverneurs.

Le maréchal de Bellegarde vient le trouver à Pezenas , pour lui persuader de quitter le gouvernement de Languedoc , & de se retirer dans le marquisat de Saluces , que le roi lui donne.

9. Décembre. Le capitaine Luynes , mis par Damville dans le saint Esprit pour y commander , s'en fait , & met Thoré dehors.

Damville assure à son parti Beziers , Viviers , & le bourg saint Andéol ; mais il ne réussit pas au saint-Esprit.

1577.

2. Février. Oignon , l'évêque du Puy , Rochefort , gouverneur de Blois , & du Roger , députés des états de Blois à Damville , lui font des remontrances , auxquelles il ne juge pas à propos d'acquiescer.

Mardi-gras 19. Février. La maréchale de Damville est arrêtée dans le palais de Montpellier par les protestans. Châtillon apaise le tumulte.

Dimanche 30. Elle sort de Montpellier avec ses domestiques & ses meubles. La forteresse du palais est abbatue par les protestans.

25. Mars. L'union entre les protestans & Damville est renouvelée à l'assemblée de Montagnac.

1. Mai. Les protestans élisent pour leur chef Thoré , quoique frere du maréchal & catholique.

1. Juin. Damville assiége Thézan. Le capitaine Bacon , qui le tenoit pour les protestans , le lui rend.

9. Juin. Le maréchal assiége Montpellier.

20. Juillet. Melgueil se rend à lui.

26. Juillet. Melgueil retourne au parti protestant.

28. Juillet. Mandelot , qui faisoit la guerre aux environs de Nismes , vient à Castelnau conférer avec le maréchal.

30. Septembre. Thoré & Châtillon entrent de nuit à Montpellier , du côté de Montferrier.

1. Octobre. La Noue porte l'édit de paix , fait à Poitiers , au maréchal , logé au mas de Cocon.

1578.

23. Avril. Les protestans se saisissent de Montagnac.

27. Août. Le baron de Faugeres , qui s'étoit saisi en 1573. de Lodeve , est tué à Faugeres par les catholiques.

1579.

28. Mai. La reine-mere étant à la Verune , fait signer un accord entre les habitans des deux religions de Montpellier.

Octobre. Les protestans surprennent saint Tiberi , Caux , le fort de Cabrieres , & Limascon , près de Gignac.

Ils sont repoussés de devant Aniane , où la cour des aydes s'étoit réfugiée pendant la peste.

19. Décembre. Le maréchal de Montmorenci , invité par Cornus à une conférence avec le roi de Navare , se rend de Belpech à Mazerès , où étoit ce roi , & y confere avec ce prince , Rambouillet & Gadagnes , envoyés d'Henri III. Mais on n'y prend aucune bonne résolution.

1580.

Août. Le maréchal de Montmorenci assiége Villemagne , qui est secouru par Châtillon. Il leve le siège.

1581.

Octobre. Les protestans se saisissent de Villeneuve la Cremade.

27. Octobre. Montmorenci & Châtillon conferent à Pezenas. On y convient de faire rendre par les protestans Villeneuve , Cabrieres , qui est d'abord rasée , & la Bastide lez-Lodeve.

1582.

Joyeuse se brouille avec Montmorenci.

Février. Bacon , capitaine protestant , se saisit de Minerve.

Juillet. Rieux , gouverneur de Narbonne , assiége Minerve.

17. Septembre. Bacon quitte Minerve , par un traité fait avec le maréchal.

2. Octobre. Montmorenci va à Nisse , entre Beziers & Narbonne , & y confere pendant deux heures avec Joyeuse , favori d'Henri III.

1583.

Les protestans se saisissent de Montréal , Olargues , les Ribes , & Sorgues.

Les catholiques assiègent Montréal , & ne peuvent le prendre. Ils prennent Aleth.

15. Juillet. Rieux apporte de la cour un ordre du roi , donné à Paris le 27. Mai , qui approuve la conduite de Joyeuse , & défend à Montmorenci d'aller à Narbonne.

1584.

1. Lestang , évêque de Lodeve , se saisit de Clermont.

Joyeuse se saisit du château & du lieu de Cessenon.

9. Août. Bellièvre est envoyé par le roi à Montmorenci & à Joyeuse.

17. Octobre. Pontcarré, envoyé par la cour, ne peut réussir auprès de Montmorenci ni de Joyeuse.

11. Novembre. Montmorenci prend Clermont.

4. Décembre. Il surprend Coursan où étoient les gendarmes de Joyeuse.

11. Décembre. Poigny, Rambouillet, & Pontcarré, renvoyés par le roi, font un traité avec Montmorenci & Joyeuse. La guerre cesse. Olargues est rendu, & le château de Cessenon rasé.

1585.

17. Mars. Montmorenci confere avec le roi de Navarre à Castres.

10. Août. Il s'unit avec les protestans. Le roi lui renvoie Pontcarré, qui ne peut le regagner.

Cuxac, Oreillan, Capestan, Puisferguier, Besiers, & saint-Pons, servent de frontiere à Montmorenci contre Joyeuse.

1586.

22. Avril. L'abbé de Juilly & Verac, envoyés par la reine-mere, ne peuvent gagner Montmorenci.

1587.

22. Août. Joyeuse prend Maruejols.

30. Juillet. Villesspassans ayant voulu faire révolter Beziers contre Montmorenci, ce duc lui fait faire son procès, & étrangler dans la prison.

1589.

17. Juin. Henri III. étant à Beaugency, transfere le parlement de Toulouse à la ville basse de Carcassonne.

31. Août. Le second fils du maréchal de Joyeuse fait une treve de quatre mois au mas de Pardaillan avec Montmorenci.

1591.

20. Mai. Le parlement de Carcassonne, la cour des aydes, & la chambre des comptes de Montpellier, enregistrent les lettres d'Henri IV. qui autorise tout ce que le duc de Montmorency avoit fait en Languedoc sous Henri III.

16. Décembre. Joyeuse surprend la ville basse de Carcassonne, dissipe le parlement, & fait pendre Gibron, avocat du roi.

1592.

Janvier. Joyeuse fait entrer par l'Espagne en Languedoc quatre mille Tudeques, ou Laniquenets, commandés par le comte de Lodron.

20. Octobre. Joyeuse est tué au combat de Villemur, qu'il perd.

Le maréchal de Joyeuse meurt à Castelnaudarri.

4. Décembre. Joyeuse, sorti du couvent des capucins, succede à son frere, & fait pour tout l'an 1593. une treve avec Montmorenci au mas de Barbieu, entre Olonzac & Afilles.

1593.

16. Février. Le comte d'Offemont, fils unique de Montmorenci, meurt.



## DE LA GUERRE CIVILE EN LANGUEDOC.

53

à Pezenas , où ses funeraillcs sont faites comme à un prince , & son effigie portée le 28. Avril.

1594.

23. Juillet. Montmorenci fait connétable , part de Pezenas , après avoir resté vingt-deux ans en Languedoc , & mene au roi , qui étoit à Lyon , sept mille hommes.

1596.

14. Mars. Le parlement de Toulouse enregistre l'édit du roi en faveur de Joyeuse , créé pair & maréchal de France.

1600.

19. Janvier. Le parlement de Toulouse enregistre l'édit de Nantes , qui le fut à Montpellier le 12. Février. Saint Felix , du Faur-Pujol , Chanley , & du Bourg , sont nommés par le roi commissaires pour l'exécution de cet édit.

### Batailles.

Lundi 20. Juillet. La cavalerie de Joyeuse , postée près de Néziguan , attaque celle des protestans & la met en fuite. Baudiné perd quatre cents hommes , & se sauve dans Pezenas.

15. Septembre. Fourquevaux repoussé le baron des Adrets , qui attaque son camp de Lattes du côté de saint Sauveur , & Crussol du côté d'Encivade. Dès Adrets fait raser avec son artillerie le haut du moulin de saint Sauveur.

Les protestans poussés par Fourquevaux depuis le pont Trincat jusques au Pila saint Gelis. Gremian est tué.

8. Novembre. Villeneuve , avec deux mille neuf cents hommes , attaque les assiégeans du fort saint Pierre : il passe le Merdançon. Les assiégeans l'obligent de repasser ce ruisseau , au-delà duquel le combat se donne. Les catholiques , après quatre heures , se retirent vers Malbosc & la Colombiere , avec les munitions , qu'ils vouloient jeter dans le fort saint Pierre.

24. Mars 1568. Joyeuse bat , près de Montfrin , le secours que les protestans envoient à Aramon , qu'il assiégeoit , & qui se rendit ensuite.

20. Octobre 1592. Joyeuse perd le combat de Villemur contre les troupes de Montmorenci commandées par Leques , Chambaud , Rastignac , & est tué.

### Sièges.

Lundi 20. Octobre 1561. Les protestans s'emparent du fort saint Pierre à Montpellier.

1. Mai. 1562. Ils se saisissent de l'isle & du château de Maguelonne.

Juin. Limoux pris d'assaut par Mirepoix.

15. Juin. Joyeuse se saisit de Capestan , de Cazouls , & de Serignan.

Vendredi 17. Juillet. Montagnac rendu à Joyeuse.

28. Juillet. Pezenas rendu à Joyeuse.

26. Août. Le siège de Frontignan , formé le mardi 18. Août par Beaudiné , est levé

28. Août. Poussan abandonné par Beaudiné.

4. Septembre. Fourquevaux prend l'ancienne tour de Latres.  
Il se rend maître de l'isle de Maguelonne.

Dimanche 27. Septembre. Le capitaine Grille défait à saint Gilles, Sommerive & Suze.

1. Octobre. Les catholiques, embusqués dans les vallons de Grammont, battent aux Arénasses le capitaine Grille.

8. Octobre. La tour Carbonniere, dans les marais, rendue aux protestans envoyés par Crussol, par le capitaine Paye de Lunel, qui, soupçonné d'intelligence avec les protestans, fut décapité à Montpellier.

5. Novembre. Joyeuse leve le siège d'Agde, défendu par Senglar.

Le bourg saint Andéol pris par les catholiques. Saint Remesi tué.

10. Avril. 1563. Saint Andéol abandonné par les catholiques, à la vue de Crussol.

Florac assiégé par saint Vidal & le siège levé, à la vue de Crussol.

Samedi 2. Août. Caylus fait son entrée à Montpellier, que Crussol lui avoit remis.

30. Septembre 1567. Joyeuse abandonne le fort saint Pierre; fort de Montpellier de nuit, & va à Pezenas.

3. Octobre. Lignan, Poussan, Montbazin, & Balaruc, pris par les protestans.

Mardi 18. Novembre. Le capitaine Luynes rend à Acier le fort saint Pierre, qu'il avoit défendu pendant quarante-huit jours. Le peuple le détruit en trois jours.

Poussant & Balaruc surpris par les catholiques.

Février 1568. La tour du bout du pont saint - Esprit prise par Joyeuse, Tende, & Suze.

Mornas pris d'assaut par les catholiques.

1. Mars. Sumene surpris par le baron de Ganges.

8. Mars. Il est tué par les protestans, qui reprennent Sumene.

La tour du pont saint-Esprit reprise par Acier.

11. Mars. Tresque & Laudun occupés par Joyeuse.

15. Mars. Acier entre par cette tour dans le saint-Esprit.

18. Mars. Acier surprend dans Tresque la compagnie de Scipion & celle de Laval.

Les catholiques levent le siège de Puylaurens.

7. Juillet. La Croufelle est reçu gouverneur de Montpellier, Nismes, Sommieres, & le saint-Esprit reçoivent garnison royaliste.

24. Mars. 1569. On apprend à Montpellier la nouvelle de la victoire de Jarnac.  
Mai. Damville fait prendre Fiac.

Juillet. Combas lez-Sommieres pris par les catholiques.

Montpezat surpris par les protestans des Cevenes.

15. Août. Melgueil démantelé en 1568. occupé par les protestans.

30. Août. Siège de Melgueil levé par Castelnau & saint André.

Octobre. Mazerès, dans le comté de Foix, pris par Damville.

15. Novembre. Nismes surpris par les protestans. Saint André tué. Le capitaine Lescoul défend le château jusqu'au 5. Février.

1. Mars. Montréal & Conques lez-Carcassonne, Servian, Cazouls, & Pignan, pris par l'armée des princes.

1. Avril. La Noue tué dans le Crez par la garnison de Montpellier.

Le Terrail, Montferrier, & le Crez, brûlés par les protestans.

10. Avril. Les protestans levent le siege de Lunel, après sept jours d'attaque & l'approche de Damville.

Les protestans battus près de Baïs sur Baïs.

30. Octobre 1572. Ulez & Sommieres occupés par les protestans.

25. Janvier. 1573. Claviffon pris d'accord par Damville.

30. Janvier. Montpezat pris d'assaut par Damville.

Sommieres assiégé par Damville vers le 10. Février. Gremian, qui le défendoit, le rend par capitulation le 9. Avril.

Le pont de Quissac pris par les catholiques.

2. Juin. Les protestans surprennent le château de Montlaur, à une lieue de Sommieres.

5. Juillet. Lodeve pris par le baron de Tamerlets. Il n'avoit jamais été pris.

15. Septembre. Bisande las-Allieres, à quatre lieues de Besiers, vers Carcassonne, pris par les protestans.

20. Novembre. Florenfac & Pomeirols pris par les protestans.

15. Décembre. Pomeirols repris par accord par Damville.

1. Février 1574. Montferrand, château imprenable par son assiége, pris par les protestans.

6. Avril. Montferrand pris par escalade par les catholiques.

18. Massillargues pris par les protestans.

10. Octobre. Henri III. fait assiéger le Pouzin, que les protestans abandonnent de nuit.

4. Novembre. Les capitaines de Pezenas & de Sommieres refusent d'obéir à Damville, qui s'étoit joint aux protestans.

Mercredi 12. Janvier 1575. Aigues-mortes surpris à cinq heures du matin par cinquante hommes de l'union. Les tours de Constance & de la reine se rendent le même jour.

Galargues canonné & pris d'assaut par Damville.

27. Janv. Saint Gilles pris par le duc d'Ulez, qui avoit plus de huit mille hommes.

3. Février. Le château de Vauvert canonné & pris par le duc d'Ulez.

Alais pris par les protestans.

Le château d'Alais rendu à Damville, venu de Montpellier avec deux canons.

Baïs sur Baïs abandonné par les protestans, qui se retirent dans le château.

3. Septembre. Le siège du château de Baïs sur Baïs levé par le duc d'Ulez.

Aimargues, ville très-forte, rendue par intelligence à Damville.

15. Octobre. Il entre par capitulation dans Sommieres, que le duc d'Ulez n'avoit pas secouru.

Le fort de Maguelonne rendu à Damville.

15. Décembre. Loupian, Valros, & Puimisson, pris d'assaut par Damville avec du canon.

10. Janvier 1576. Gignac, Clermont, & soixante bons lieux se soumettent à Damville.

24. Janvier. Poufols assiégé par Damville. Montataire tué devant cette place.

9. Décembre. Le saint-Esprit saisi par le capitaine Luynes, qui met Thoré dehors. Damville tente inutilement de le reprendre.

1. Juin 1577. Beziers, Viviers, & le bourg saint Andéol assurés au parti de Damville.

Thésan assiégé par Damville, & rendu par le capitaine Bacon, qui le tenoit pour les protestans.

20. Juillet. Melgueil rendu à Damville, & peu de jours après aux protestans.

30. Septembre. Montpellier assiégé par Damville depuis le 9. Juin, secouru par Thoré & Châtillon du côté de Montferrier.

23. Avril. 1578. Montagnac pris par les protestans,

Octobre 1579. Saint Tiberi, Caux, le fort de Cabrieres, & Limascon, près de Gignac, surpris par les protestans.

Août. 2580. Aniane, où la cour des aydes étoit réfugiée, repousse les protestans.

Août 1580. Villemagne assiégé par le maréchal de Montmorenci, secouru par Châtillon.

Octobre 1581. Villeneuve-la-Cremade pris par les protestans.

1. Novembre. Villeneuve, Cabriere, & la Bastide lez-Lodeve, rendus par les protestans.

Février 1582. Minerve pris par Bacon. Rieux, gouverneur de Narbonne, l'assiége en Juillet, & Bacon le rend au maréchal par un traité du 17. Septembre.

1583. Montréal, Olargues, las Ribes, & Sorgues, occupés par les protestans.

Montréal assiégé par les catholiques, qui ne peuvent le prendre.

Aleth pris par les catholiques.

1. Mai 1584. Clermont occupé par Lestang, évêque de Lodeve.

Cessenon, paroisse & château, saisis par Joyeuse.

11. Novembre. Clermont pris par Montmorenci.

4. Décembre. Coursan, où étoient les gendarmes de Joyeuse, surpris par Montmorenci.

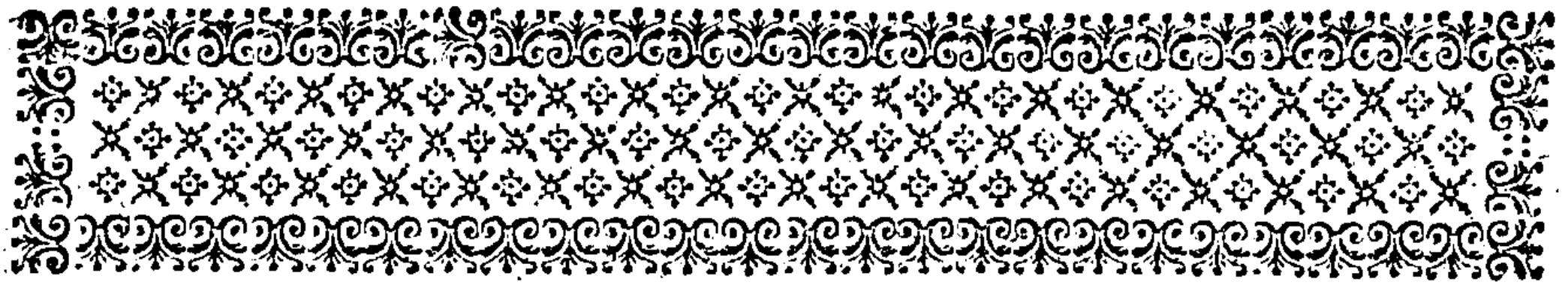
11. Décembre. Olargues rendu par un traité, & le château de Cessenon rasé.

22. Août 1587. Maruejols pris par l'amiral de Joyeuse.

16. Décembre 1591. Joyeuse surprend la ville basse de Carcassonne.







# PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE FRANCE.



*JUGEMENS sur la noblesse de Languedoc,*  
*par M. DE BESONS:*

GÉNÉRALITÉ DE MONTPELLIER.

---

## AVERTISSEMENT.

UNE des choses les plus utiles que Louis XIV. ait faites pendant son règne, a été la recherche de la noblesse, afin de faire connoître son ancienneté, & les services continuels qu'elle rend à l'état. Quelques intendans chargés de cette recherche, en ont augmenté l'utilité. M. de Caumartin, intendant en Champagne, fit imprimer celle de cette province avec son procès verbal, & eut l'attention de faire faire les généalogies des grandes maisons par une main habile. M. de Rousseville fit aussi imprimer celle de Picardie; mais on n'y trouve aucune généalogie dressée avec soin. Tous les intendans auroient dû publier la leur. Pour suppléer à ce défaut, quant au Languedoc, on en donne ici les généalogies, dressées d'après les jugemens rendus pendant les années 1668. 69. & 70. par M. de Besons, intendant de cette province. Les articles y sont faits avec le même soin que ceux du nobiliaire de Champagne, & y sont réduits dans leurs

bornes essentielles; ce qui ne se trouve point dans celui de Picardie.

Au reste, comme les mots, *épousa, testa, baptisé, seigneur, mourut, Janvier, Fevrier, &c.* reviennent continuellement, on a cru devoir les abréger de la manière suivante.

ep.	épousa..	N.	maintenu dans sa noblesse.
t.	testa.	Janv.	Janvier.
bapt.	baptisé.	Fev.	Fevrier.
†	mourut.	Av.	Avril.
Mqs.	marquis.	Juil.	Juillet.
Cte.	comte.	Ao.	Août.
Bn.	baron.	Sept.	Septembre.
Sgr.	seigneur.	Oct.	Octobre.
Consgr.	conseigneur.	Nov.	Novembre.
D.	diocese.	Dec.	Decembre.
Br.	branche.		

**NISMES.** 1. **ABRENETHÉE.** D'azur, au lion d'argent, armé & lampassé de gueules, écartelé d'or au chef émanché d'argent.

Laurent d'Abrenethée étoit en 1293. le principal chef des armées de Jean Bailleul, roi d'Ecosse.

Alexandre d'Abrenethée, lord Salton, étoit le troisième lord d'Ecosse en 1640.

I. Thomas d'Abrenethée, Sgr. de Gomeri, ep. Jeanne de Geraton, de la même famille qu'Alexandre de Geraton, baron de Leviston, & il en eut

II. N d'Abrenethée, Sgr. de Gomery, qui fut pere de

III. Thomas d'Abrenethée, Sgr. de Gomery, lequel eut pour enfans, 1. George d'Abrenethée, avocat & procureur général en la cour d'Ecosse, qui obtint le 30. Avril 1606. une attestation de l'hôtel de ville d'Edimbourg, qui prouve qu'il étoit frere d'Adam d'Abrenethée, professeur au college de Nismes, 2. Adam d'Abrenethée, qui suit, 3. Jean d'Abrenethée, qui étoit évêque de Caithners en 1640.

IV. Adam d'Abrenethée, professeur en théologie au college royal de Nismes, nâquit à Edimbourg, & obtint des lettres de naturalité en France en Oct. 1624. il ep. Jeanne Plantevit de la Pause, & mourut avant l'an 1653. Il eut de son mariage

V. Daniel d'Abrenethée, ministre, demeurant au Caila D. de Nismes, à qui le chancelier d'Angleterre, étant à Montpellier, donna un certificat le 24. Octobre 1668. portant temoignage de l'ancienneté de la

famille des Abrenethées, dont le chef, qualifié lord Salton; est un des lords d'Ecosse. Le comte de Sidney, étant à Montpellier, lui en donna aussi un le 6. du même mois, qui prouvoit la même chose, & que le lord Salton avoit servi en France. Il ep. le 12. Oct. 1653. Françoise Lautier, & fut maintenu dans sa noblesse le 12. Déc. 1668.

**USEZ.** 2. ADALBERT. Ecartelé d'or & de sable, à la bordure de l'un en l'autre.

Jean Adalbert, damoiseau, transigea avec le cardinal de Boulogne le 3. Octobre 1354.

Antoine Adalbert fut compris dans un role des nobles servans au ban & arriere-ban de la senechaussée de Beaucaire & Nismes du 12. Mars 1454.

I. Jean Adalbert épousa le 15. Oct. 1485.

Il fut déchargé par arrêt du 20. Juil. 1491. des tailles à raison des terres que lui, Guillaume, & Louis Adalbert possédoient en la juridiction de Valabregues, comprises dans l'arrêt du parlement de Paris du 10. Fev. 1485. Il eut de son mariage

II. Jean Adalbert, viguier de Valabregues, pourvû de cette charge le 21. Fev. 1551. ep. le 2. Fev. 1549. Magdelaine Jourdan, testa le 7. Oct. 1567. & eut de sa femme

III. Jean Adalbert, viguier de Valabregues, commis par le maréchal de Damville pour commander à Valabregues en 1570. & à qui le même maréchal donna une commission d'une compagnie d'infanterie le 2. Juin 1575. ep. le 4. Juin 1581. Catherine Raoux, qui le rendit pere de

IV. Jean Adalbert ep. le 25. Janv. 1616. Diane d'Andron, t. le 3. Mars 1662. & eut pour enfans, 1. Jean Adalbert qui suit, & 2. Alfonse Adalbert, N. 1669.

V. Jean Adalbert, demeurant à Valabregues D. d'Usez, ep. le 11. Ao. 1657. Marguerite de la Tour, & fut maintenu dans sa noblesse le 11. Janv. 1669.

**AGDE.** 2. A G D E. D'azur, à la face d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or en chef, & d'une porte de château avec sa herse entre deux colonnes de même en pointe.

François d'Agde compris dans une taxe faite sur les nobles sujets au ban & arriere-ban de l'année 1496.

I. Raimond d'Agde ep. Jeanne de Corneillan, laquelle le rendit pere de

II. François d'Agde mort avant 1581. ep. le 15. Janv. 1550. Jeanne Fabre, & il en eut

III. Antoine d'Agde, Sgr. de Fontdousse, t. le 15. Août 1592. Il ep. le 12. Déc. 1581. Jacqueline de Montagut, de laquelle il eut 1. Philippe 1592. 2. François-Antoine qui suit, & 3. François d'Agde 1592.

## 4 J U G E M E N S S U R L A N O B L E S S E

IV. François Antoine d'Agde, Sgr. de Fontdouce, fut pere de  
V. Pierre d'Agde, Sgr. de Fontdouce, demeurant à Pezenas, D.  
d'Agde, marié le 1. Fev. 1653. avec Jeanne Clari, fut maintenu dans sa  
noblesse le 18. Janv. 1670.

**MONTPELLIER. 4 AGOUT.** D'or, au loup ravissant d'azur, ar-  
mé, lampassé, & viléné de gueules.

I. Fouquet d'Agout, Sgr. du château de Roques, Vergons, S. Au-  
ban, & Angles, ep. Jeanne Babouic, & t. le 6. Ao. 1526. Il eut de son  
mariage

II. François d'Agout, Sgr. d'Angels, Consg. de S. Just, & de S.  
Laurent, chevalier de l'ordre du roi, ep. le 30. Nov. 1578. Françoise  
de Castellane, & t. le 5. Avril 1592. Il eut de son mariage 1. Baltha-  
zar, & 2. Jean-Claude qui suit.

III. Jean-Claude d'Agout, Sgr. de Valez, passa  
une obligation de 1000. livres le 27. Juil. 1647. pour  
envoyer cette somme à son fils Balthazar, pour four-  
nir à l'équipage d'une compagnie dans le régiment  
de Languedoc. Il ep. le 4. Fev. 1625. Marie de  
Villeneuve, qui testa le 9. Août 1653. & il en eut

Roland d'Agout  
fit ses preuves  
pour être reçu  
chev. de Malthe  
le 10. Oct. 1597.

IV. Balthazar d'Agout, capitaine au régiment de Languedoc, de-  
meurant à Montpellier, N. le 5. Nov. 1668. Il ep. le 9. Janv. 1651.  
Izabeau de Sarramejean, & il en eut

V. Roland d'Agout, baptisé le 6. Dec. 1651.

**VIVIERS. 5. AGRAIN.** D'azur, au chef d'or.

I. Berard d'Agrain, Consg. de Vernon, ep. le 10. Juil. 1365. Ca-  
therine de Vernon, & il en eut

II. Jean d'Agrain, Sgr. des Ubaz & de Vernon, rendit hommage au  
vicomte de Polignac en 1411. Il ep. le 8. Sept. 1430. Eleonor Bour-  
bat, & il en eut

III. Pierre d'Agrain, Sgr. des Ubaz, rendit hommage le 8. Mai 1456.  
Il ep. le 7. Nov. 1444. Jeanne Motte, & fit le 15. Oct. 1493. une do-  
nation à son fils, qui fut

IV. Eustache d'Agrain, Sgr. des Ubaz, marié le 15. Oct. 1493. avec  
Charlotte Jurguet de Monjesieu, laquelle le rendit pere de

V. Gaspard d'Agrain, Sgr. des Ubaz, mort avant 1600. ep. le 5. Nov.  
1530. Marguerite de Prunet, & il en eut

VI. Jean d'Agrain, Sgr. des Ubaz, Consg. de Vernon & de Valgor-  
ge, t. le 1. Avril 1609. ep. 1<sup>o</sup>. le 10. Oct. 1611. Louise Baunet, 2<sup>o</sup>. le  
8. Avril 1619. Louise Chastel de Condres. Il rendit hommage le 27.  
Sept. 1639. & t. le 29. Avril 1641. Il eut du premier ou de son second  
mariage, 1. Nicolas d'Agrain, Sgr. des Ubaz, Vernon, & Chazans, D.  
de Viviers, N. le 13. Dec. 1668. qui ep. le 4. Nov. 1659. Anne de  
Hautefort de Lestrange, & 2. Louis d'Agrain, N. 1668.



USEZ.

6. AGULHAC. D'azur, à l'étoile d'or, chargée d'un tourteau d'azur à deux croissans passés en fautoir d'or.

I. Claude Agulhac, à qui Pons, son frere, fit une donation le 9. Janv. 1496. Il fit une donation à son fils le 28. Juin 1528. Il épousa le 9. Janv. 1496. Catherine Guiraud, de laquelle il eut

II. Guillaume Agulhac ep. le 28. Juin 1598. Anne de Monieu, & il en eut, 1. Charles Agulhac qui suit, 2. François Agulhac, qui a fait la branche C. rapportée ci-après, 3. Isabeau Agulhac, qui fit une quittance à son frere Charles & à sa mere le 11. Mai 1566. 4. Jean, 5. Martin Agulhac.

III. Charles Agulhac ep. Catherine d'Anduse, de laquelle il eut 1. Jacques Agulhac qui suit, & 2. Jean Agulhac, qui a fait la branche B.

IV. Jacques Agulhac de Beaumefort, Sgr. de Rousson, bailli & gouverneur du comté d'Alais, pourvû le 12. Sept. 1598. t. le 27. Av. 1628. Il ep. le 4. Mars 1590. Marie Audibert de Luffan, laquelle le rendit pere de

V. Charles Agulhac de Beaumefort, Sgr. de Rousson, qui t. le 29. Nov. 1659. & ep. le 25. Janv. 1629. Marie d'Avejan, de laquelle il eut

VI. Jacques-François Agulhac de Beaumefort, baron de Rousson, D. d'Usez, N. le 24. Sept. 1668. Il ep. le 12. Sept. 1660. Claire de la Matanie.

B. B. IV. Jean Agulhac, Sgr. de Troulhas, ep. le 12. Janv. 1601. Gentile Brun, fille de Guillaume Brun, Sgr. de S. Etienne, & il en eut

V. Charles Agulhac, Sgr. de Beaumefort & de S. Florent, D. d'Usez, N. le 24. Sept. 1668. Il ep. le 18. Oct. 1633. Jeanne d'Eiragûes.

B. C. III. François d'Agulhac fit une quittance à son frere Charles le 8. Mars 1581. Il fut pere de

IV. Henri Agulhac, Sgr. de la Blache, demeurant à S. Jean de Maruejols, N. le 24. Sept. 1668. qui ep. le 8. Juil. 1642. Isabeau Jeulines.

MENDE. 7. AGULHAC. De gueules, à deux épées d'argent passées en fautoir, la pointe en haut, au chef cousu d'azur aux trois étoiles d'or.

I. François Agulhac ep. le 13. Fev. 1470. Catherine de Soulages, de laquelle il eut

II. Antoine Agulhac, Sgr. de Malmont, donna son dénombrement au roi le 3. Fev. 1539. & t. le 13. Avril 1543. Il fut pere de

III. François Agulhac reçut une quittance le 14. Ao. 1492. pour le prix d'une terre vendue à Jean Agulhac, fils d'autre François. Il eut pour fils

IV. François Agulhac, Sgr. de Malmont, étoit homme d'armes en la compagnie de M. de Sufson en 1614. & 1615. t. le 18. Oct. 1575.

## 6 J U G E M E N S S U R L A N O B L E S S E

Il ep. Isabeau Cables, & il en eut 1. Guion Agulhac qui suit, & 2. Antoinette Agulhac, qui transigea avec son frere le 11. Mai 1612.

V. Guyon Agulhac, Sgr. de Malmont, t. le 24. Nov. 1633. Il ep. le 10. Oct. 1602. Jeanne Chastel, & il en eut 1. Louis Agulhac, Sgr. de Malmont & de Soulages y demeurant, D. de Mende, ep. le 2. Nov. 1642. Delfine Couffunel. N. le 9. Oct. 1668. & 2. Pierre Agulhac, Sgr. de Villar, & N. 1668.

*U S E Z.* 8. AIGALIERES. D'azur, au chevron d'or couché sur un tertre de même, au chef cousu de gueules, chargé d'un soleil d'or.

I. Pierre Aigalieres dénombra le 17. Janvier 1503. Il fut pere de

II. Etienne Aigalieres ep. le 23. Janv. 1521. Fabre  
& il en eut

III. Jean Aigalieres marié le 25. Fev. 1551. avec Louise de Lort, dont il eut 1. Claude Aigalieres qui suit, 2. Barthelemy Aigalieres, qui a fait la Br. C. 3. Jean qui t. le 21. Dec. 1629. & 4. Pierre.

IV. Claude Aigalieres ép. le 3. Oct. 1593. Jeanne-Julian, & il en eut 1. Pierre Aigalieres qui suit, & 2. Raimond Aigalieres, qui a fait la Br. B.

V. Pierre Aigalieres, gentilhomme verrier, ep. le 20. Sept. 1637. Angelique Cailar, & il en eut 1. Abel, & 2. Moïse Aigalieres, maintenus nobles avec leur pere le 3. Dec. 1668.

*B R. B.* IV. Raimond Aigalieres, qui eut pour fils

VI. Claude Aigalieres, N. 1668.

*B R. C.* IV. Barthelemy Aigalieres, lequel fut pere de

V. Etienne Aigalieres ep. le 5. Janv. 1666. & fut  
N. le 3. Dec. 1668.

*N I S M E S.* 9. AIREBAUDOUSE. De gueules, au château sommé de trois pièces d'or.

Jean & Nicolas Airebaudouse firent leur presentation à l'arrière-ban pour les Sgries. de Cest & de Clairan le 17. Oct. 1534. & donnerent le dénombrement de ces mêmes seigneuries le 23. Mars 1539. Ils acquirent de l'évêque du Puy le 7. Juil. 1539. la moitié de la terre & seigneurie d'Anduse, & du Mqs. de Canillac le 30. Juin 1547. l'autre moitié.

I. Jean Airebaudouse, Bn. d'Anduse, t. le 27. Av. 1533. Il fut pere de

II. François d'Airebaudouse, Bn. d'Anduse, président en la cour des aides de Montpellier, pourvû le 8. Janv. 1555. t. le 23. Juin 1594. Il ep. Catherine du Mois, & il en eut 1. Etienne, 2. François, & 3.

III. Roullin d'Airebaudouse, Sgr. de Fressac, Bn. d'Anduze, pré-

fidant en la cour des aides de Montpellier, par provision du 8. Nov. 1607. ep. le 2. Juil. 1585. Perrette de Gevaudan, de laquelle il eut

IV. François Folquier d'Airebaudouse, Bn. d'Anduse, capitaine de Paulhan-Cabrieres, Bn. de Carnon, à qui le duc de Montmorenci eut ordre de donner le colier de l'ordre de S. Michel le 23. Nov. 1627. eut une commission pour un régiment d'infanterie en 1632. Il obtint l'érection de sa terre d'Anduse en marquisat au mois de Nov. 1645. t. allant à la guerre le 13. Juil. 1637. Il ep. le 22. Sept. 1619. Françoise de Gregoire de Gardies, & il en eut 1. Urbain d'Airebaudouse, Mqs. d'Anduse, D. de Nismes, eut commission pour un régiment d'infanterie en 1642. ep. le 12. Avril 1657. Magdelaine Faucon, veuve de Henri de Cambis, Sgr. de Soustelles, & fut N. le 20. Sept. 1668. 2. François d'Airebaudouse, Sgr. de Veyrac, N. 1668.

*USEZ.* 10. AIREBAUDOUSE. De gueules, au château sommé de trois pièces d'or.

I. Firmin Gui fut pere de

II. Jean Gui, heritier de Nicolas d'Airebaudouse, Sgr. & Bn. d'Anduse, Consgr. de Clairan, par testament du 9. Mars 1554. à la charge de porter le nom & les armes d'Airebaudouse, fut conseiller au sénéchal & présidial de Nismes, t. en 1608. Il ep. le 23. Juin 1556. Jeanne Damians, qui le rendit pere de

III. Jean Gui d'Airebaudouse ep. Marie de Gerard, de laquelle il eut

IV. Claude Guy d'Airebaudouse, Sgr. de Clairan, t. le 29. Dec. 1653. Il ep. le 18. Novembre 1613. Claudine Calviere, & il en eut 1. Jean Gui d'Airebaudouse, Sgr. de Clairan & de Massane, capitaine d'infanterie le 31. Janv. 1655. N. avec ses deux freres le 10. Dec. 1668. ep. le 7. Juin 1664. Gabrielle Barnier, 2. Louis Gui d'Airebaudouse, Sgr. de Saturargues, capitaine d'infanterie le 28. Ao. 1652. major de Bourbourg le 24. Dec. 1657. eut une commission pour commander dans cette ville en l'absence du gouverneur & du lieutenant de roi le 9. Juin 1658. fut fait major de Bergue le 20. Juil. 1668. & ensuite colonel d'un régiment Allemand, & 3. François Gui d'Airebaudouse, Sgr. de la Salette, capitaine d'infanterie le 24. Mars 1654. sergent de bataille le 3. Mars 1656.

*USEZ.* 11. ALBENAS. De gueules, au demi vol d'argent, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, & une en pointe.

I. Jean Albenas, lieutenant général-clerc en la sénéchaussée de Beaucaire & Nismes, Consgr. de Gajan, étoit marié avec Catherine d'Anduse, comme il paroît par une déclaration qu'il fit à ce sujet le 24. Fev. 1527. Il eut de son mariage

II. Jacques Albenas, Sgr. de Gajan, reçut une reconnoissance le 4. Sept. 1551. eut une commission pour une lieutenance dans une compagnie de 200. hommes à pied le 17. Sept. 1542. Il ep. le 28. Fev. 1540. Jeanne de Tressemene, de laquelle il eut

III. Jacques Albenas, Sgr. de Gajan, qui t. le 24. Mars 1586. Il ep. Claudine Conte, & il en eut 1. Jean Albenas qui suit, 2. Jean, 3. Jeanne, & 4. Verité Albenas.

IV. Jean Albenas, Sgr. de Gajan, capitaine d'infanterie au régiment de Calvisson par commission du 20. Dec. 1635. & de chevaux legers le 24. Novembre 1641. t. le 22. Dec. 1654. Il ep. le 2. Nov. 1608. Françoise Berger, de laquelle il eut 1. Jean Albenas, Sgr. de Gajan, D. d'Ufez, y demeurant, N. le 5. Dec. 1668. ep. le 16. Oct. 1650. Françoise de Roquefeuil, 2. Jacques Albenas, Sgr. de Prunairoux, demeurant à Sommieres, N. le 5. Dec. 1668. ep. le 14. Mars 1662. Suzon Rozier.

*NISMES.* 12. ALBIGNAC. D'azur, à trois pommes de pin d'or, au chef de même, écartelé de gueules au lion d'or.

I. Guion Albignac fut pere de

II. François Albignac, qui ep. le 17. Sept. 1511. Gabrielle de Beauvoir, & qui eut pour fils Imbert d'Albignac, qui fit une donation à Antoine d'Albignac, son cousin germain, le 2. Ao. 1558.

I. Louis Albignac, Consg. de Carnas, reçut des reconnoissances féodales par les habitans de Bedos en 1639. t. le 27. Janvier 1551. ep. Françoise Raimond, qui étant veuve fit une donation le 29. Avril 1566. à son fils Antoine qui suit, 2. Charles, & 3. Maffre.

II. Antoine Albignac, Sgr. de Bedos, t. le 15. Nov. 1567. Il ep. le 19. Fev. 1555. Catherine de Belcastel de Monvaillan, & il en eut 1. François, 2. Jean, 3. Pierre Albignac qui suit, & 4. Abraham Albignac.

III. Pierre Albignac, Sgr. de Bedos, ep. le 3. Oct. 1594. Jeanne Caladon, qui t. étant veuve le 31. Mai 1631. Il eut de son mariage 1. Charles Albignac qui suit, 2. Eulerand Albignac, Sgr. de Madieres & de Recoletes, N. le 7. Sept. 1669. ep. le 4. Avril 1666. Isabeau de Ginestoux, 3. Jean Albignac, qui a fait la Br. B.

IV. Charles Albignac, Bn. d'Arre & S. Michel, capitula avec le duc de Rohan en 1627. en lui rendant le château du Pont, reçut une lettre du roi au sujet de la défense qu'il avoit faite dans le château de Creissel, & fut lieutenant-colonel au régiment d'Enghien, t. le 13. Mars 1667. Il ep. le 27. Ao. 1630. Françoise Arnal, de laquelle il eut 1. Jean Albignac, Sgr. d'Arre, D. de Nismes, y demeurant, N. avec ses freres le 7. Sept. 1669. 2. Gabriel, Sgr. de Ferrieres, 3. Philippe, & 4. Joseph.

*BR. B.* IV. Jean Albignac, Sgr. de la Baume, ep. le 20. Avril 1637. Flore du Claus, de laquelle il eut

V. Charles, Sgr. d'Arigas, bapt. le 18. Av. 1638. noble le 7. Sept. 1669.

*NARBONNE.* 13. ALDEBERT. *Aldebert*

I. Barthelemi Aldebert, Sgr. de Raissac, qui t. le 4. Juil. 1557. épousa le 30. Sept. 1531. Anne Vaissiere, de laquelle il eut 1. Guillaume Aldebert qui suit, 2. Jean Aldebert, qui a fait la br. B. II.



II. Guillaume Aldebert, conseiller au présidial de Carcassonne, ep. le 18. Nov. 1575. Georgette Pelletier, & il en eut

III. Paul Aldebert, Sgr. de Pradelles-Mouja, capitaine d'infanterie le 9. Mai 1639. ep. le 8. Nov. 1615. Isabeau Tregoin, de laquelle il eut 1. Jean-Pierre Aldebert, Sgr. de Comeles, D. de Narbonne, N. avec ses freres le 13. Janv. 1671. ep. le 20. Juil. 1663. Jeanne Louise de S. Jean, 2. Barthelemi Aldebert, Sgr. de Candouat, ep. le 18. Avril 1650. Françoise Seigneuret, & 3. Paul Aldebert, Sgr. de Malouine, ep. le 29. Nov. 1666. Marguerite Calmon.

BR. B. II. Jean Aldebert, Sgr. de Lavax, chevalier de l'ordre du roi de Suede, ep. le 13. Mars 1698. N. Château, & il en eut

III. Guillaume Aldebert, Sgr. de Lavax, ep. le 16. Mars 1628. Claire de Crise-Majou, de laquelle il eut

IV. Bertrand Aldebert ep. le 13. Juil. 1665. Marthe Ferin, N. avec son pere le 13. Janv. 1671.

NISMES. 14. ALLEMAN. D'azur, au demi vol d'or, à la bordure de même, contrebordée de gueules, écartelé d'or à trois fasces de gueules.

I. Guerin Alleman rendit hommage le 26. Mars 1514. ep. le 18. Juin 1517. Eleonore de Maubuisson, qui étant veuve fit une donation à son fils le 30. Juil. 1538. lequel fils fut

II. Raimond Alleman pere de

III. Jacques Alleman, qui eut pour fils

IV. Gabriel Alleman, Sgr. de Mirabel, t. le 7. Ao. 1552. fut pere de 1. Jean, 2. Jacques Alleman qui suit

V. Jacques Alleman, Sgr. de Mirabel, t. le 19. Ao. 1600. Il épousa Marie Airebaudouse, de laquelle il eut 1. Jacques Alleman qui suit, 2. Louis, & 3. Henry.

VI. Jacques Alleman, Sgr. de Mirabel, t. le 15. Fev. 1614. Il ep. le 22. Janv. 1611. Isabeau de Rochemaure, & il en eut 1. Fulcrand Alleman, Sgr. de Mirabel & de Pompignan, demeurant à Mirabel D. de Nismes, lieutenant-colonel au régiment de S. Just par commission du 19. Janv. 1640. N. le 5. Dec. 1668. ep. le 5. Juin 1646. Claire de Lort de Serignan, 2. Claude Alleman, Sgr. de Pompignan, capitaine de chevaux legers le 10. Fev. 1646. fut tué servant en Catalogne.

VIVIERS. 15. ALESTI.

NISMES.

I. Pierre Alesti fut pere d'

II. Antoine Alesti, reçut un hommage le 4. Janv. 1550. Il ep. le 18. Mai 1545. Jeanne Rocoules, dame de S. Julien de Cassagnas, & il reçut des reconnoissances comme son mari en 1555. ses enfans firent

faire l'inventaire de ses biens le 29. Av. 1668. & furent 1. Pierre, 2. Jean, & 3.

III. Thibaud Alesti, Sgr. de S. Julien, ep. le 4. Mai 1574. Françoise de Sauzet, de laquelle il eut 1. Tristan Alesti qui suit, 2. Pierre Alesti, qui t. le 6. Mai 1611. & 3. David.

IV. Tristan Alesti, Sgr. de S. Julien, ep. le 17. Mars 1620. Isabeau Despeiffes, qui étant veuve t. le 5. Juin 1646. ses enfans furent 1. David Alesti, Sgr. d'Airagues & S. Julien, demeurant à Valz D. de Viviers, ep. le 6. Mai 1652. Marie Teissier, & fut N. avec son frere le 19. Mars 1670. & 2. Jacques Alesti, Sgr. de S. Julien, demeurant à Alais, ep. le 22. Août 1658. Tifaine Ginhoux.

**BEZIERS.** 16. ALFONSE. D'azur, à deux lions d'or affrontés, & soutenant une fleur de lis de même.  
**AGDE.**

I. Jean Alfonse, auquel François I. accorda en 1540. pour les services qu'il lui avoit rendus sur ses galeres & dans ses armées de terre, des lettres de noblesse, la permission de mettre une fleur de lis en ses armes, & des lettres de naturalité. Il ep. Jeanne Serre, laquelle le rendit pere de

II. Louis Alfonse bapt. le 2. Oct. 1533. citoyen d'Avignon, t. le 11. Juil. 1599. Il eut pour fils.

III. Pierre Alfonse, patrice Romain, capitaine châtelain de Châteauneuf du comté d'Avignon, viguier d'Avignon le 1. Juin 1617. ep. le 14. Sept. 1615. Gabrielle Plantade, de laquelle il eut 1. Raimond Alfonse, Bn. de Mouroux, Clairac, & Montréal, demeurant à Beziers, ep. le 19. Oct. 1667. Anne Augier de Cavoï, 2. Louis Alfonse, demeurant à Bessan D. d'Agde, N. avec son frere aîné le 19. Dec. 1668. ep. le 7. Juin 1656. Jeanne Latier.

**MENDE.** 17. ALTIER. D'argent, au chef d'azur.

I. Jean Altier, Sgr. de Champs & de Serres, t. le 1. Fev. 1518. & ep. Jeanne Bedos, qui étant veuve t. le 12. Mars 1538. & eut pour enfans 1. Louis 1518. & 2.

II. Jean Altier, Sgr. de Champs, testa le 23. Mars 1561. Il ep. le 27. Janv. 1538. Anne Mansel, laquelle le rendit pere d'

III. Antoine Altier, Sgr. de Champs, ep. le 14. Juil. 1605. Marie Izarn, qui t. étant veuve le 6. Janv. 1648. & lui le 15. Dec. 1625. Ils eurent pour enfans 1. Raimond 1625. 2. François 1625. 3. Jean-Antoine Altier, Bn. de Serres, Sgr. de Champs D. de Mende, ep. le 6. Août 1653. Marguerite Albignac du Triadou, & N. le 3. Dec. 1668. & 4. Antoine-Hercule noble 1668.

Victorin & Baltazar Altier N. par les commissaires de Provence le 1. Decemb. 1667.

**NISMES.** 18. **AMALRIC.** D'azur, à trois fasces d'argent, écartelé d'azur au lion d'or armé & lampassé de gueules.

I. Guillaume Amalric, Sgr. de Durfort & de la Loubiere, ep. Charlotte de Montclar, sœur d'Antoine de Montclar, avec lequel elle & son fils Guillaume transigerent le 18. Fev. 1539. elle passa un contrat d'affermé le 17. Juil. 1534. Son mari & son fils obtinrent un arrêt du parlement de Toulouse le 9. Sept. 1550. Elle étoit morte le 29. Juil. 1567. que son mari & son fils transigerent sur ses biens. Ce fils fut

II. Guillaume Amalric, Sgr. de Loubiere, & consgr. de Durfort, ep. Beatrix de Cavallo, qui étant veuve, transigea avec son fils Aldebert le 4. Oct. 1582.

III. Aldebert Amalric se présenta au ban & arrière-ban le 17. Sept. 1573. Il ep. Claude Figaret, de laquelle il eut

IV. Abdias Amalric, Consgr. de Durfort, ep. le 20. Mai 1614. Marie Brueis, laquelle le rendit pere d'

V. Antoine Amalric, Sgr. de Durfort, demeurant à Sommieres, D. de Nismes, N. le 15. Juil. 1669. ep. le 7. Sept. 1658. Louise Alesieu.

**BEZIERS.** **AMALRIC.** Ecartelé au 1. d'azur, au lion d'or, au 2. d'or à trois foudis de sinople, au 3. d'azur, à trois fasces d'argent, au 4. d'argent, au loup de sable.

I. Guillaume Amalric, Sgr. de la Loubiere, obtint en 1544. un arrêt du parlement de Toulouse, qui lui adjugea la moitié de la juridiction de Durfort; il servoit au ban & arrière-ban, comme il paroît par un compte rendu le 21. Avril 1555. par Sarret, Sgr. de S. Jean de

Vedas, nommé dans l'assemblée des gentilshommes pour faire la recette des impositions sur les nobles ne servant actuellement. Il donna son dénombrement au roi le 24. Sept. 1598. Il ep. Charlotte de Montclar, qui transigea, de concert avec lui, avec Jacques Grandi, Sgr. de Garrigue le 9. Mai 1542. Ils eurent pour fils

II. Guillaume Amalric, Sgr. de la Loubiere, Consgr. de Durfort, ep. le 29. Oct. 1569. Catherine Grignan, de laquelle il eut

III. Jean Amalric, Sgr. de la Loubiere, ep. le 19. Nov. 1624. Marie Delom, & il en eut

IV. Pierre Amalric, Sgr. de la Loubiere, bapt. le 20. Dec. 1629. capitaine d'infanterie dans le régiment de Montpeiroux le 15. Mars 1641. demeurant à Gignac D. de Beziers, N. le 20. Dec. 1668.

**MENDE.** 19. **AMANZÉ.** De gueules, à trois coquilles d'or.

I. François d'Amanzé, Sgr. de Chauffailles, t. le 17. Dec. 1532. Il fut pere de

II. François d'Amanzé, Sgr. de Chauffailles, t. le 20. Janv. 1578. Il ep. de Taves, de laquelle il eut

III. Marc d'Amanzé, Sgr. de Chaufailles & Bois du Mont, t. le 26. Mars 1621. Il ep. le 11. Sept. 1615. Antoinette de Lambies, & il en eut 1. Marc d'Amanzé, Sgr. de Laffon, demeurant dans son château de la Muscoterie dans l'Isle de France, noble 1669. & 2.

IV. Antoine d'Amanzé, du lieu de Tiracous D. de Mende, N. le 8. Janv. 1669. Il ep. le 26. Dec. 1646. Claude Allard, de laquelle il eut 1. Marc, 2. Jacques, 3. Felix, & 4. Jean-Claude d'Amanzé, N. 1669.

Françoise de la Guiche, veuve de Guillaume d'Amanzé, Sgr. de Chaufailles, & héritier de feu François d'Amanzé & dudit Guillaume, reçut une quittance le 11. Sept. 1598. de Marc d'Amanzé, pour le légat à lui fait par François son pere.

Antoine d'Amanzé, chevalier, Sgr. de Chaufailles, N. le 3. Octobre 1697. par du Gué, intendant en Lionnois & Forez.

VIVIERS. 20. ANGERES. Echiqueté d'or & d'azur.

I. Hector Angeres, Sgr. de S. Bonnet, t. le 5. Nov. 1540. Il ep. le 16. Juil. 1514. Jeanne Gouin, de laquelle il eut 1. Imbert Angeres 1540. & 2.

II. Anne Angeres, qui t. le 15. Janv. 1558. Il fut pere de

III. Claude Angeres, Sgr. du Main, t. le 26. Nov. 1612. Il eut pour fils

IV. Gabriel Angeres, Sgr. du Main, ep. Marguerite de Pelet, qui étoit enceinte lorsque son mari t. le 21. Sept. 1573. & qui étoit veuve le 28. Juin 1669. Il eut pour fils

V. Jean-Baptiste Angeres, demeurant à Serieres D. de Viviers, N. par du Gué, intendant en Dauphiné le 29. Ao. 1668. & en Languedoc le 28. Juin 1669.

USEZ. 21. ANSELME.

I. Dominique Anselme, Sgr. de Blagnac, fut pere de

II. Louis Anselme ep. le 20. Ao. 1537. Catherine de Cambis, de de laquelle il eut

III. Pierre Anselme, à qui Henry II. accorda des lettres de naturalité en Janv. 1555. fut pourvû du gouvernement du château Dauphin le 16. Fev. 1560. Il ep. le 12. Nov. 1566. Marie Achar, & il en eut 1. Roger Anselme qui suit, 2. Guillaume qui a fait la Br. B.

IV. Roger Anselme, capitaine au régiment de Roijon le 26. Ao. 1616. mort avant 1633. Il avoit ep. le 7. Nov. 1599. Anne Anastasi, laquelle le rendit pere d'

V. André Anselme, capitaine au régiment d'Ampus le 1. Sept. 1632. Il ep. le 31. Janv. 1633. Anne Cartous, de laquelle il eut

VI. Paul-Esprit Anselme, demeurant à Villeneuve-lez-Avignon, N. avec son pere le 19. Sept. 1669. Il ep. le 17. Juin 1665. Marie Fougasse.

BR. B. IV. Guillaume Anselme, t. le 17. Nov. 1627. Il ep. Isabeau Payan, qui le rendit pere de



V. Pierre Anselme, N. le 18. Sept. 1669.

*MENDE.* 22. APCHER. D'or, au château sommé de trois tours, avec deux haches en pal aux deux côtés de la tour du milieu, le tout de gueules, maçonné de sables.

I. Charles d'Apcher, Sgr. de Lodieres, passa un nouveau bail en 1512. & fit un échange le 21. Dec. 1527. comme procureur de Marguerite de Châteauneuf, veuve de Charles d'Apcher, & mere de François. Il eut pour fils

II. Jacques d'Apcher, Sgr. de Lodieres, ep. le 28. Nov. 1529. Catherine Ferrieres, de laquelle il eut

III. Louis d'Apcher, Sgr. de Lodieres, ep. le 17. Nov. 1561. Anne de Rochefort, de laquelle il eut 1. Antoine d'Apcher qui suit, 2. Etienne d'Apcher transigéa avec son frere le 3. Dec. 1610. 3. François d'Apcher ep. le 10. Janv. 1601. Anne Brichon, & 4. Michelle d'Apcher, ep. assistée d'Antoine son frere, le 6. Fev. 1603. Antoine Pouget.

IV. Antoine d'Apcher de Lodieres, ep. Gabrielle Pelamourgue, de laquelle il eut

V. François d'Apcher de Lodieres, Sgr. du Cheilar, y demeurant D. de Mende, N. le 14. Mars 1670. ep. le 15. Janvier 1662. Antoinette Michel.

François d'Apcher fit ses preuves pour être reçu chanoine de S. Julien de Brioude le 20. Juil. 1546.

Charles d'Apcher, Sgr. de Gironde, François, Sgr. de Chazelles & Julien, Sgr. de Seignes, freres, N. le 1. Mai 1667. par Fortia, intendant en Auvergne.

*MENDE.* 23. APCHER. D'or, au château sommé de trois tours, avec deux haches en pal aux deux côtés de la tour du milieu, le tout de gueules, maçonné de sables.

I. Charles d'Apcher, mort avant 1549. Il ep. Catherine Pavie, & en eut 1. Louis d'Apcher, qui partagea avec son frere le 29. Dec. 1549. & 2.

II. Antoine d'Apcher, Sgr. de Tiberon, ep. le 26. Janv. 1544. Anne Chamberon, qui étant veuve fit une donation à son fils le 21. Mars 1587. lequel fils fut

III. Jean d'Apcher, Sgr. de Tiberon, lequel fut pere de

IV. Louis d'Apcher, Sgr. de Tiberon y demeurant, D. de Mende; ep. le 7. Juil. 1623. Delfine Menut, de laquelle il eut

V. Philibert d'Apcher, bapt. le 13. Dec. 1638. N. avec son pere le 10. Juil. 1669.

*VIVIERS.* 24. *APCHER.* D'or, au château, sommé de trois tours, &c. *Idem.*

I. Jacques d'Apcher, Sgr. de Billieres, fit deux achats en 1524. & 1526. & t. le 14. Janv. 1541. Il fut pere de

II. Jean d'Apcher, Sgr. de Billieres, ep. Charlotte de Sinzelles, fille de Pierre, Sgr. de la Baume, & de Claude de Prunet, fille de Gaspard de Prunet, & sœur de Jean de Prunet, fit un achat le 21. Avril 1560. Il eut de son mariage 1. Jacques d'Apcher qui suit, 2. François d'Apcher ep. le 20. Fev. 1572. Louise de Vergesac, & 3. Flore d'Apcher ep. assistée de son frere Jacques, le 25. Avril 1586. Jean d'Apcher, Sgr. del Puez.

III. Jacques d'Apcher, Sgr. de Billieres & de Marlorie, fut pere de

IV. Philibert d'Apcher, Bn. de Vabres, ep. le 20. Nov. 1612. Catherine de Moustoulac, fille de Jacques & d'Anne de Ton, & il en eut

V. Jean d'Apcher, Bn. de Vabres, demeurant à Haut-Villar, D. de Viviers, N. le 14. Janv. 1661. marié le 3. Janv. 1656. avec Catherine de Haut-Villar.

*LE PUY.* 25. *APCHON.*

I. Artaud d'Apchon, chevalier, t. le 20. Av. 1551. ep. d'Albon, de laquelle il eut 1. Jean, 2. Gabriel, & 3.

II. Antoine d'Apchon, chevalier, Sgr. de Vaumieres, t. le 18. Av. 1586. & fut pere de

III. Jean d'Apchon de Ceresac, premier Bn. d'Auvergne, ep. le 10. Fev. 1602. Jeanne de S. Pol, qui étant veuve t. & il en eut

IV. Paul d'Apchon, Bn. de Vaumieres, t. le 22. Mars 1667. ep. le 13. Oct. 1657. Marie Jurguet, qui étant veuve N. avec son fils, demeurant à la ville du Pui, le 21. Mars 1571. Ce fils fut

V. André Dominique d'Apchon.

*VIVIERS.* 26. *ARBALESTRIER.* De gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq pommes de pin de sinople, & accompagnées de trois étoiles d'or, 2. & 1.

I. Pons Arbalestrier émancipa son fils le 18. Fev. 1406. lequel se nommoit

II. Jean Arbalestrier rendit hommage au Dauphin & au duc de Savoye en 1441. & 1446. Il fut pere de

III. Claude Arbalestrier, compris dans une revue des nobles de Dauphiné en 1444. ep. le 20. Dec. 1444. Blanche de Montalet, & il en eut 1. George Arbalestrier qui suit, & 2. Antoine Arbalestrier qui fit une association avec son frere le 17. Janv. 1481.

IV. George Arbalestrier ep. Louise Masseboeuf, qui étant veuve fit une donation à son fils le 16. Juin 1523. Ce fils fut

V. Aimar Arbalestrier t. le 13. Fev. 1545. Il ep. Antoinette Chambon, de laquelle il eut

VI. Jean Arbalestrier, Confgr. de Montclar, t. le 9. Fev. 1609. Il fut pere d'

VII. Isaac Arbalestrier, Sgr. de Baumefort, gentilhomme servant le roi, pourvû le 20. Dec. 1584. ep. le 22. Fev. 1590. Esther Sauvan. Ils firent tous deux une donation à leurs enfans le 9. Oct. 1629. Ces enfans étoient 1. Charles Arbalestrier, qui N. avec ses deux freres par du Gué, intendant en Dauphiné, le 9. Nov. 1668. 2. Paul, & 3. Jean Arbalestrier, Sgr. de la Gardette D. de Viviers, capitaine au régiment de Montclar, le 22. Oct. 1635. N. en Languedoc le 30. Janv. 1665.

VIVIERS. 27. ARLAMDE. D'argent, à dix mechetures d'Hermines de sable 4. 3. 2. & 1.

I. Gabriel Arlamde, Sgr. de Mirabel, passa un nouvel achat le 20. Nov. 1564. Il fut pere de

II. Louis Arlamde, Sgr. de Mirabel, transigea avec Louis Arlamde de Mirabel; & dans cet acte il est fait mention de Jean Arlamde, chevalier de Rhodes, qui vivoit en 1475. Il reçut des reconnoissances en 1520. & t. le 25. Fev. 1526. Il eut pour fils

III. Louis Arlamde, Sgr. de Mirabel, confirma le 1. Juin 1562. une donation qu'il avoit déjà faite à son fils, qui étoit

IV. Gabriel Arlamde, Sgr. de Mirabel, ep. Marguerite de Massuguier, de laquelle il eut

V. Louis Arlamde, Sgr. de Mirabel, reçut deux reconnoissances le 16. Nov. 1621. & ep. le 7. Av. 1586. Marche de Borne, laquelle le rendit pere de

VI. Louis Arlamde, Sgr. de Mirabel, t. le 19. Fev. 1628. ep. le 21. Av. 1624. Françoise de Baumon, & il en eut 1. Jacques Arlamde, Sgr. de Mirabel, D. de Viviers, N. avec son frere le 12. Juil. 1669. 2. Antoine Arlamde, Sgr. de Vendrias, demeurant à Villeneuve de Berg, transigea avec son frere le 17. Sept. 1657.

MENDE. 28. ARNAIL. D'or, au noyer de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

I. Pierre Arnail vivant en 1541. fut pere de

II. Louis Arnail, Sgr. de Mongairol, Fresol, & Foulhaquier, acquit quelques censives en présence de son pere le 4. Nov. 1541. Il eut pour fils

III. Etienne Arnail, Sgr. de Baumeles, reçut diverses reconnoissances en 1585. Il t. le 4. Dec. 1625. Il ep. le 16. Janv. 1585. Claude de Maurin, & il en eut

IV. Jean Arnail, Sgr. de la Deyele-Lacam, demeurant au D. de

Mende, N. avec ses deux enfans le 5. Dec. 1668. ep. le 21. Sept. 1616. Susanne Donceil, de laquelle il eut 1. Antoine-Hercule Arnail, & 2. Charles Arnail, lieutenant au régiment de Provence.

*NISMES.* 29. ARNAUD. D'azur, au chevron d'or, accompagné d'un demi vol de même en pointe, au chef d'or chargé de trois roses de gueules.

I. Bernard Arnaud, Confr. de la Cassagne, reçut des reconnoissances féodales le 9. Mars 1555. Il t. le 6. Sept. 1568. & ep. le 18. Mai 1556. Marguerite Choifinet, laquelle le rendit pere de

II. Daniel Arnaud, Sgr. de la Cassagne, ep. le 8. Dec. 1593. Anne Boileau, de laquelle il eut

III. Paul Arnaud, Sgr. de la Cassagne, capitaine de chevaux legers, par commission du 12. Fev. 1638. mestre de camp d'un régiment de cavalerie par commission du 14. Juin 1642. obtint le 14. Avril 1643. une pension de 2000. liv. t. le 3. Sept. 1647. Il ep. le 25. Mars 1627. Louise Troupel, qui le rendit pere de

IV. Claude Arnaud, Sgr. de la Cassagne, demeurant à Nismes, N. le 15. Janv. 1669. ep. le 24. Nov. 1659. Marthe Favier.

*BEZIERS.* 30. ARNAUD. D'or, à trois treffles de fable 2. & 1.

François Prevôt, dit Arnaud, dénombra au roi la seigneurie de Neffiez le 31. Mars 1539.

I. Jacques Prevôt, dit Arnaud, Sgr. de Neffiez, ep. le 9. Av. 1553. Claire de la Valette, de laquelle il eut

II. François Arnaud eut une commission pour mettre sur pied une compagnie de 100 hommes le 1. Avril 1590. Il ep. le 6. Sept. 1599. Souveraine Rouffet, laquelle le rendit pere d'

III. Arnaud Arnaud ep. le 9. Sept. 1626. Anne Reboul, & il en eut

IV. François Arnaud, demeurant à Neffiez D. de Beziers, N. le 26. Sept. 1668. ep. le 21. Nov. 1667. Anne Gourbies.

*BEZIERS.* 31. ARNAUD. D'or, à trois treffles de fable.

Jean & Guillaume de Poufac reçurent des hommages en 1315. 1334. 1343. & 1350.

I. Guillaume Arnaud, Sgr. de Poufac, reçut plusieurs reconnoissances féodales en 1543. 44. 45. 46. & 47. Il obtint de Joyeuse le 16. Nov. 1567. un certificat portant exemption du service qu'il devoit au ban & arrière-ban, & t. le 17. Juil. 1571. fut pere de

II. Fulcrand Arnaud, t. le 16. Nov. 1605. Il eut pour fils

III. Jean Arnaud, Sgr. de Poufac, t. le 16. Dec. 1654. Il fut pere de

IV. François Arnaud, Sgr. d'Olonfac, demeurant à Poufac D. de Beziers, N. le 26. Sept. 1668.

32. ARNAUD.



NISMES.  
USEZ.

32. ARNAUD. D'azur, à une palme d'argent, plantée dans un croissant de même, & trois étoiles d'or en chef.

I. Honoré Arnaud, Sgr. de Premont, obtint des lettres d'annoblissement au mois d'Avril 1611. étoit capitaine au régiment de Vitry; il eut le 6. Oct. 1637. un passeport de Schomberg pour s'aller faire panser de ses blessures. Le maréchal de Rantzau lui donna un passeport le 6. Oct. 1645. pour s'aller faire panser d'une mousquetade au bras. Il paroît par les certificats du duc de Vitry du 10. & du 20. Fev. 1663. qu'il servoit dans les régimens de Provence & de la reine, & qu'il fut grièvement blessé au siège de Mardik. Il acquit le fief de Marguerites le 30. Sept. 1647. Il ep. Marguerite d'Antomaire de Monvillan. Il avoit un frere nommé Jean Arnaud, qui a fait la Br. B. Il eut pour enfans 1. Honoré Arnaud, Sgr. de Premont & de Marguerites, demeurant à Beaucaire, D. de Nismes, N. le 31. Juil. 1669. & ep. le 12. Ao. 1656. Marie Paschal, & 2. Matthieu Arnaud, demeurant à Aramon, D. d'Usez, N. 1669.

BR. B. II. Jean Arnaud, mort avant son pere, eut pour enfans 1. Honoré-Louis Arnaud, & 2. André Arnaud, capitaine reformé de cavalerie, N. le 31. Juil. 1669.

NARBONNE. 33. ARRAGON.

I. Raphaël d'Arragon, Sgr. de Fitou, maître des ports & passages de Narbonne, charge dont il fut pourvu le 25. Ao. 1560. t. le 29. Juin 1574. Il ep. le 30. Juin 1536. Catherine de Bauxhostes, qui étant veuve, t. le 27. Dec. 1590. Il eut de son mariage

II. Pierre d'Arragon, Sgr. de Fitou, ep. le 10. Mars 1584. Antoinette de Cailus, & t. le 2. Nov. 1613. Il eut pour enfans 1. Pierre d'Arragon qui suit, & 2. Raphaël d'Arragon, qui a fait la Br. B.

III. Pierre d'Arragon, Sgr. de Fitou, t. le 27. Oct. 1660. Il ep. le 15. Dec. 1624. Françoisse Gibrou, de laquelle il eut

IV. Pierre d'Arragon, Sgr. de Fitou, D. de Narbonne, N. le 11. Nov. 1670. ep. le 1. Janv. 1666. Marie Casteras.

BR. B. III. Raphaël d'Arragon ep. Claire de la Tour, & il en eut 1. Pierre d'Arragon, demeurant au D. de Narbonne, N. avec son pere & son frere le 11. Nov. 1670. ep. le 14. Oct. 1666. Magdelaine Massol, & 2. Jean d'Arragon, bapt. le 29. Nov. 1644.

USEZ. 34. ASEMAR. D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois croissants d'argent, & d'un lion d'or en chef.

I. Pierre Asemar eut pour fils

II. Angles Asemar, ep. le 15. Juin 1477. Isabeau Roque, de laquelle il eut

III. Pierre Asemar, du lieu de S. Maurice de Caseyville, qui t. le

15. Nov. 1565. Il ep. le 8. Sept. 1520. Louise de Bringuier, & il en eut

IV. Thibaud Afemar, t. le 31. Mars 1612. Il fut pere de

V. Jacques Afemar, qui eut pour fils

VI. Guerin Afemar, habitant d'Euzet, D. d'Uzez, justifia sa noblesse le 11. Janv. 1669. & ep. le 2. Nov. 1658. Marguerite Faucon.

*USEZ.* 35. ASSAS. D'azur, au cercle nebulé d'or, environnant un cœur enflammé de même surmonté de trois étoiles d'or, un chef échiqueté d'or & d'azur.

I. Louis Assas t. en 1466. Il eut pour enfans 1. Guillaume Assas, qui t. en 1499. 2. Jean Assas qui suit, & 3. Matthieu Assas, qui t. le 20. Ao. 1534.

II. Jean Assas t. le 1. Juil. 1564. Il ep. Bourguine Caladon, qui étant veuve, fit une remission d'heritage à Baltazar son fils aîné le 21. Mai 1567. Il eut pour enfans 1. Baltazar, 2. Fulcrand Assas qui suit, 3. Guillaume, 4. Antoine, qui a fait la Br. B. 5. Saluar, & 6. Jean Assas.

III. Fulcrand Assas ep. le 25. Dec. 1575. Helix de Bonnail, & t. le 27. Fev. 1597. Il eut de son mariage

IV. Fulcrand Assas, qui fut pere de

V. François Assas, Sgr. de Lavri, demeurant au D. d'Uzez, N. le 29. Oct. 1668. ep. le 3. Juin 1658. Anne Mestre.

BR. B. III. Antoine Assas ep. le 2. Fev. 1578. Helix Caladon, laquelle le rendit pere de

IV. Claude Assas, Sgr. de la Borme, ep. le 23. Juin 1604. Claude de la Bastide, & t. le 30. Nov. 1661. Il eut de son mariage 1. Antoine Assas qui suit, & 2. François Assas.

V. Antoine Assas, Sgr. de Champfor, ep. le 15. Mars 1631. Susanne la Farelle, N. avec son frere & son fils le 29. Oct. 1668. lequel fils fut

VI. Claude Assas ep. le 11. Juin 1663.

*NISMES.* 36. ASSAS. D'Azur, à une fleur de lis d'or de même en pointe, accostée de deux étoiles à six rais de même, & en pointe d'une roche d'argent.

I. Rostaing Assas ep. le 3. Sept. 1492. Antoinette de Ginestoux, de laquelle il eut

II. Jean Assas, Sgr. Delmas, donna son dénombrement le 15. Mars 1539. fut compris dans la revue des nobles, dans la sénéchaussée de Beaucaire & Nismes, en 1521. & 1523. Helix de Ginestoux, sœur de sa mere, lui fit une donation le 5. Fev. 1529. Il eut pour fils

III. Louis Assas, Sgr. del Mas, t. le 24. Sept. 1601. ep. le 9. Janv. 1563. Jeanne de la Roque, & il en eut

IV. Jean Affas, Sgr. del Mas, t. le 10. Dec. 1636. ep. le 19. Sept. 1607. Magdelaine Duplex, & il en eut 1. Daniel Affas, 2. Guillaume Affas, Sgr. del Mas, y demeurant D. de Nismes, N. le 20. Dec. 1668. 3. Jean-Antoine, & 4. François Affas.

*NISMES.*

37. ASSAS. D'or, au chevron de gueules, accompagné de deux pièces de fable en chef, & d'un croissant de gueules en pointe, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

I. Jean Affas, Sgr. de Marcassargues, t. le 2. Juil. 1553. ep. le 30. Av. 1540. François de Voisins. Il avoit un frere nommé Raymond. Il eut de son mariage 1. Jean Affas qui suit, & 2. Raymond.

II. Jean Affas, Sgr. de Marcassargues, acquit du Bn. d'Alais la juridiction haute, moyenne, & basse que ce Bn. avoit au terroir de S. Jean de Gardonnenque le 19. Janv. & † avant 1575. Il eut pour fils

III. Raimond Affas, Sgr. de Teliste, & puis de Marcassargues, qui t. le 25. Juil. 1585. ep. le 20. Nov. 1575. Marguerite de Belcastel, & il en eut 1. Jacques Affas qui suit, 2. Pierre Affas qui a fait la Br. B. 3. Jeanne Affas t. avec son frere le 4. Oct. 1615.

IV. Jacques Affas de Marcassargues, Consgr. de S. Jean, t. le 2. Av. 1624. ep. le 4. Av. 1614. Ester Saunier, de laquelle il eut 1. Jacques qui suit, 2. Pierre, 3. Jean, & 4. Marguerite Affas.

V. Jacques Affas, Sgr. de S. Jean de Gardonnenque, eut pour enfans 1. Jean, & 2. François Affas de Marcassargues, Sgrs. de S. Jean de Gardonnenque, demeurant au château de la Rouviere D. de Nismes, qui prouverent par un sommaire aprinse du 27. Ao. 1668. qu'ils étoient enfans de Jacques Affas, Sgr. de S. Jean, & N. le 8. Juil. 1669.

BR. B. IV. Pierre Affas ep. le 2. Ao. 1616. Jacquette de la Bastide, & il en eut

V. Jacques Affas, Sgr. de la Bastide, N. le 8. Juil. 1669. ep. le 8. Mai 1665. Isabeau Guiraud.

*NISMES.*

38. ASSAS. D'azur, à trois fleur de lis, fleuronées d'or.

I. Guillaume Affas rendit hommage pour lui & pour Guillaume son frere le 22. Nov. 1488. t. le 3. Nov. 1502. Il eut pour enfans 1. Jean qui suit, & 2. Bernard Affas, qui eut un fils nommé Bernard Affas 1536.

II. Jean Affas fut pere de

III. Louis Affas acheta de Bernard Affas, son cousin, partie de la seigneurie de Mourmoirac le 5. Avril 1536. t. le 24. Juil. 1559. Il ep. Gillette Bedos, de laquelle il eut 1. Antoine, 2. Pierre qui suit, & 3. Pierre Affas.

IV. Pierre Affas fut pere de

V. Laurens Affas, Sgr. de Mourmoirac, t. le 8. Ao. 1590. Il eut pour

enfants 1. Paul qui suit, & 2. François Assas ep. en Juil. 1579. Jacqueline Petit.

VI. Paul Assas, qui fut pere de

VII. Jean Assas, demeurant à Nismes, capitaine d'infanterie au régiment de Calviere par commission du 9. Janv. 1645. ep. le 18. Mai 1648. Esperance Desandrieux, & N. le 19. Ao. 1669.

**NARBONNE.**

39. **AUDERIC.** Ecartelé au 1. & 4. d'argent, à l'arbre de sinople, soutenant un château appuyé de sable, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or, au 2. & 3. d'azur au château à trois tours d'or au lambel d'argent.

I. Dardé Auderic, Sgr. de Savignac, fut pere de

II. Dardé Auderic, Sgr. de la Tour, t. le 22. Sept. 1553. Il ep. le 24. Juin 1526. Bonne de sainte Colombe, & il en eut 1. Jean Auderic qui suit, 2. Jean, & 3. François Auderic.

III. Jean Auderic, Sgr. de Savignac, viguier & lieutenant pour le roi à Narbonne, t. le 9. Mai 1592. Il ep. le 4. Fev. 1556. Marie d'Alcoines, & il en eut 1. François, 2. Gabriel qui suit, & 3. Charles Auderic, chevalier de Malte.

IV. Gabriel Auderic, Sgr. de las Tours, du Vila, & Laurede, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & son viguier à Narbonne, t. le 12. Juin 1634. Il ep. le 7. Oct. 1614. Louise Chambert de Vifanet, & il en eut 1. François Auderic, Sgr. de la Tour, Vila, & Laurede, demeurant à Narbonne, N. le 10. Dec. 1668. ep. le 5. Fev. 1654.

2. Charles, & 3. Sebastien Auderic d'Alcoines.

Paul Auderic, Bn. de Basillac, demeurant en Bigorre, N. le 1. Juin 1667. par Pelot, intendant en Guyenne.

**USEZ.**

40. **AUDIBERT.** De gueules, au lion d'or.

I. Jacques Audibert, Sgr. de Luffan, fit une reconnoissance de lods le 21. Mai 1477. dénombra sa terre & château de Luffan au roi le 16. Av. 1504. t. le 12. Janv. 1514. Il fut pere de

II. Pierre de Luffan fit une donation à cause de mort, du consentement de Jacques de Luffan son pere le 22. Ao. 1524. Il fut pere de 1. Joachim Audibert, legataire de son ayeul, le 12. Janv. 1514. & de 2.

III. Gaspard Audibert, Sgr. de Luffan, capitaine d'infanterie, par commission du 31. Ao. 1533. eut ordre de M. de Guise de conduire en Italie cinq compagnies le 2. Av. 1546. & commission du roi pour faire deux compagnies de gens de pied du 2. Ao. 1556. Il t. le 29. Ao. 1555. avant de monter sur les galeres avec sa compagnie pour aller en Italie. II



ep. 1<sup>o</sup>. Jeanne Bordette, 2<sup>o</sup>. Gabrielle Pelegrin. Il eut de sa premiere femme 1. Gabriel Audibert qui suit, & de la seconde 2. Jean, & 3. Simon Audibert, qui a fait la Br. B.

IV. Gabriel Audibert, Sgr. de Luffan & de Valcrose, eut commission pour une compagnie de chevaux legers le 13. Juin 1574. t. le 11. Juil. 1595. Il ep. le 11. Nov. 1558. Gabrielle de Budos, fille de Jean de Budos, Bn. de Portes-Bertrand, & de Louise de Porcellet-Maillane, & il en eut

V. Charles Audibert, Sgr. de Valcrose, & puis de Luffan, t. le 10. Mars 1624. ep. le 10. Janv. 1588. Marguerite d'Albert, fille d'Edouard d'Albert, Sgr. de S. André, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur d'Aiguesmortes, & il en eut

VI. Jacques Audibert, Sgr. de Luffan, Bn. de Valcrose, Sgr. de S. André d'Olerargues, & de S. Martin de Careiret, eut une lettre du duc de Montmorency pour mettre sur pied un régiment d'infanterie le 4. Oct. 1627. obtint l'érection de sa terre de Luffan en Comté le 9. Oct. 1645. Les maréchaux de France lui envoyerent le 4. Nov. 1664. une commission pour terminer & accommoder les querelles & differends des gentilshommes du D. d'Uzez. Il demouroit en son château de Luffan, D. d'Uzez, lorsqu'il fut maintenu noble avec ses enfans le 29. Nov. 1668. Il ep. le 20. Juil. 1628. Jeanne du Roure de Beauvoir, & il en eut 1. Nicolas Audibert, 2. Just-Charles, 3. François, & 4. Joseph Audibert.

BR. B. IV. Simon Audibert, second fils de Gaspard Audibert & de Gabrielle Pelegrin sa seconde femme, t. le 28. Fev. 1621. Il ep. Claude de Mirman, & il en eut 1. Charles Audibert qui suit, 2. Louis Audibert, qui a fait la Br. C. & 3. Hercules Audibert 1621.

V. Charles Audibert, Sgr. de la Pise, demeurant à S. Jean de Maruejols, D. d'Uzez, N. avec son fils le 29. Nov. 1568. lequel fils fut

VI. Charles Audibert, Sgr. de la Pise, étoit mousquetaire depuis trois ans le 23. Ao. 1668. & fut pere de

VII. Jacques Audibert, Sgr. d'Alairac.

BR. C. V. Louis Audibert, second fils de Simon Audibert & de Claude de Mirman, étoit Sgr. de Massillan, la Roche-Cheri, Consgr. de S. Pons, en 1641. sergent de Bataille, capitaine des chevaux legers le 21. Juil. 1649. maréchal de camp le 9. Juin 1655. capitaine-châtelain de Baïs y demeurant, D. de Viviers, N. avec ses enfans le 29. Nov. 1668. ep. le 17. Mai 1643. Magdelaine du Pont, laquelle le rendit pere de 1. Jacques-Alexandre Audibert, & 2. Jacques Audibert.

LE PUI. 41. AURELE.

I. Pons Aurele, annobli par lettres du mois de Dec. 1612. fut pere d'

II. André Aurele, écuyer Sgr. de Terreveire, Crouset, & la Freddiere, t. le 24. Mars 1638. Il eut pour enfans 1. Pons Aurele, Sgr. de Terreveire, & le Crouset, demeurant en Auvergne, obtint le 5. Dec.

1667. un arrêt du conseil, qui confirma les lettres d'anoblissement obtenues par son ayeul, en vertu duquel il fut maintenu N. le 9. Sept. 1669.  
 2. Jean Aurele partagea avec ses trois freres le 4. Avril 1671. 3. Pierre Aurele, Sgr. de Tevenis, prieur du monastere de Ste. Marie de Viaye, D. du Pui, N. le 9. Sept. 1669. & 4. André Aurele.

*MENDE.* 42. AUSERAN. d

un dragon d à  
 trois étoiles  
 au chef.

I. Louis Auferan eut pour enfans 1. Louis Auferan ep. Marguerite Dragon, qui étant veuve transigea le 14. Fev. 1542. & 2.

II. Jean Auferan, Sgr. de Benistan, en faveur duquel il y eut investiture & quittance de lods le 17. Juin 1526. t. en 1582. Il eut pour fils

III. Claude Auferan fut pere d'

IV. Antoine Auferan, Sgr. de Benistan, ep. le 22. Nov. 1600. Françoise Bessé, de laquelle il eut 1. Anne Auferan qui suit, & 2. Claude Auferan, Sgr. de Beaupré ep. le 15. Nov. 1639. Gabrielle Riols.

V. Anne Auferan de Benistan, Sgr. de Ventajon, ep. le 2. Oct. 1623. Susanne de Pineton de Chambrun, N. avec son fils & son frere le 13. Dec. 1669. Son fils se nommoit

VI. Claude Auferan de Benistan, demeurant au D. de Mende.

*VIVIERS.* 43. AUTEFORT. Ecartelé, au 1. d'or, à trois forces de fable, au chef de gueules, chargé d'un levrier d'argent, au 2. & 3. d'argent, à trois pals de gueules, en chef d'azur, à trois étoiles d'or, à deux lions adossés d'argent, armés & lampassés de fable, & un leopard d'argent en chef.

I. Jean d'Autefort, chevalier, fut pere de

II. Jean d'Autefort, ep. le 20. Fev. 1529. Catherine de Chabanes, laquelle le rendit pere de

III. Gilbert d'Autefort ep. le 11. Oct. 1547. Louise de Bonneval, de laquelle il eut 1. François d'Autefort, Sgr. d'Autefort, ep. le 15. Nov. 1579. Louise d'Escars, 2. Edme d'Autefort, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & 3.

IV. René d'Autefort, Sgr. du Theil, étoit gouverneur du Pui lorsqu'il fut fait conseiller d'état par brevet du 20. Ao. 1614. Il remit le gouvernement du Pui à Claude d'Autefort, vicomte de Cheilane & Privas le 27. Dec. 1620. & avoit t. le 22. Nov. précédent. Il avoit ep. assisté de ses deux freres aînés, le 22. Fev. 1569. Marie de l'Esrange,

qui fit une donation étant veuve à son fils Gabriel le 31. Mars 1635. Il eut de son mariage 1. Claude d'Autefort, vicomte de Cheilane, 2. Frederic, 3. Guillaume, & 4. Gabriel d'Autefort, Bn. de l'Esrange, Sgr. de Jonas, D. de Viviers, fait capitaine au régiment d'Annonay par commission du 22. Nov. 1625. & capitaine d'infanterie au régiment de Castrevieille, par commission du 8. Juil. 1653. Il obtint par ordonnance au pied de sa requête le 26. Juin 1669. que Ferrand, lieutenant particulier au châtelet de Paris, feroit le collationnement des titres nécessaires pour prouver sa noblesse, & qui étoient au pouvoir du marquis d'Autefort, aîné de la maison, & il produisit par là une enquête de la noblesse de François d'Autefort, Mqs. dudit lieu, Cte. de Montignac, Bn. de Tennon, nommé par le roi chevalier de l'ordre du S. Esprit, le 24. Dec. 1661. N. le 26. Sept. 1669.

**NARBONNE.** 44. **AUTEMAR.** Au 1. & 4. d'azur, à deux bandes d'or, au 2. & 3. d'azur à la bande d'argent, accompagnée d'une fleur de lis d'or en chef, & d'une rose d'argent en pointe.

I. Pierre Autemar obtint une attestation devant le juge de Seyne en Provence le 19. Mars 1511. portant que la maison d'Autemar est de fort ancienne noblesse, & que lui résident à Narbonne étoit issu de cette famille. François I. lui accorda des lettres patentes le 11. Av. 1516. portant injonction au sénéchal de Carcassonne de le faire jouir de tous les privileges de noblesse. Il fut pere de

II. Simon Autemar vivant en 1540. fit un accord pour Sebastien son frere le 19. Nov. 1520. en exécution du testament qu'André, prêtre de S. Paul, avoit fait en faveur de leur pere. Il étoit Sgr. de Treilles, Feuillan, & Ortoulx, & il t. le 3. Ao. 1546. Il fut pere de

III. Louis Autemar, Sgr. de Vires, ep. 1<sup>o</sup>. le 3. Juil. 1546. Jeanne de S. Jean, 2<sup>o</sup>. le 7. Janv. 1560. Jacqueline Bauquia, & il eut de sa seconde femme 1. Henri Autemar qui suit, & 2. François Autemar, qui a fait la Br. B.

IV. Henri Autemar, Sgr. de Vires, commissaire des guerres en Languedoc, ep. le 5. Fev. 1556. Anne Sabatier, laquelle le rendit pere de

V. Raulin Autemar, Sgr. de Vires, t. le 2. Nov. 1654. ep. le 3. Fev. 1622. Anne du Bosc, & il en eut 1. & 2. Henri & François Autemar, Sgr. de Vires, demeurant à Narbonne, N. le 12. Dec. 1668. & 3. Joseph Autemar fit preuve de sa noblesse pour être reçu religieux en l'abbaye N. D. de la Grane le 1. Av. 1665.

BR. B. IV. François Autemar, Sgr. de Vires & Tauran, ep. le 5. Oct. 1595. Marie Dumas, de laquelle il eut

V. Jean Autemar, Sgr. de Tauran, ep. le 20. Fev. 1625. Anne de Toulouse, N. le 12. Dec. 1668. avec

VI. François Autemar son fils, émancipé par son pere le 9. Ao. 1654.

*BR. C.* I. Jacques Autemar, Sgr. de Feuillans & de Treilles, t. le 22. Juil. 1532. Il fut pere de

II. Pierre d'Autemar, ep. marquise d'Exea, & il en eut

III. Jean Autemar, Sgr. de Roquécourbe, t. le 26. Fev. 1666. Il ep. le 11. Fev. 1640. Marie d'Estournet. Il en eut 1. & 2. Jacques & Bernardin Autemar demeurant à Narbonne, N. leur mere faisant pour eux le 12. Dec. 1668.

*BR. D.* I. Henri Autemar, Sgr. de Vires, ep. Anne Sabatier, qui étant veuve t. le 28. Av. 1627. Il eut pour fils

II. Antoine Autemar, ep. Marie Cœur de Chefne, & il en eut 1. & 2. Henri & Jean-Pierre Autemar, Sgrs. de Vires, demeurant à Narbonne, firent partage le 13. Janv. 1662. & N. le 13. Janv. 1669.

*BR. E.* I. Jacques Autemar, Sgr. de Treilles, Feuillans, & Ortoulx, t. le 3. Juil. 1572. & eut pour fils

II. Henri Autemar, t. le 22. Av. 1622. Il eut pour fils

III. Jean Autemar, conseiller du roi, & son avocat au siège de Narbonne, ep. le 10. Av. 1617. Isabeau Sclavari, & il en eut

IV. Jean Autemar, Sgr. de Lante & de la Planasse, ep. le 15. Juin 1648. Magdelaine Gleygues demeurant à Narbonne, N. le 24. Janv. 1671.

*MENDE.* 45. AUTUN. D'azur, au cœur d'argent, percé de deux flèches de même en fautoir.

I. Bernard Autun, Sgr. de Sauveplane, de S. Jean de Valeriscle, t. le 3. Juil. 1552. ep. le 18. Janv. 1529. Marguerite du Rane, & il en eut

II. Charles Autun, Sgr. de Sauveplane, t. le 20. Nov. 1573. Il fut pere de

III. Jean Autun, Sgr. de Sauveplane, t. le 18. Av. 1617. ep. le 2. Dec. 1566. Claude Marin, & il en eut 1. Antoine, 2. Jacques Autun, Sgr. de Sauveplane, Teron, la Rouviere, demeurant à Sauveplane D. de Mende, N. le 25. Sept. 1669. ep. le 7. Mars 1641. Catherine le Blanc.

*NISMES.* 46. BACHI. Au 1. & 4. d'argent à l'ours; dressé de fable, au 2. & 3. d'azur à la jumelle d'argent, accompagnée de trois Besans de même en chef, & de trois en pointe, les trois derniers 2. & 1. sur le tout de gueules à l'écu d'argent en abîme fascé de fable.

I. Guichard de Baschi, & non *Bachi*, Sgr. de Virtozzo, t. le 7. Dec. 1425. Il fut pere de

II. Bertholde



II. Bertholde de Baschi, écuyer d'écurie de Louis, comte de Provence, roi de Jerusalem & de Sicile, par lettres du 26. Dec. 1413. ep. Marguerite Adhemar de Monteil, qui t. le 24. Juil. 1452. & le rendit pere de

III. Thadée de Baschi, Sgr. de S. Esteve, qui eut pour fils

IV. Louis de Baschi, Sgr. de S. Esteve & Thouars, t. le 12. Mai 1576. ep. le 27. Av. 1637. Melchionne Matheron, de laquelle il eut

V. Louis de Baschi, Sgr. d'Auzet, pere de

VI. Balthazar de Baschi ep. le 28. Juin 1591. Marguerite du Faur, & il en eut 1. Charles de Baschi, Sgr. de S. Esteve, qui suit, & 2. Louis de Baschi, Bn. d'Aubaïs, qui a fait la Br. B.

VII. Charles de Baschi, Sgr. de S. Esteve, ep. le 23. Oct. 1611. Marthe Reinard, & il en eut 1. Balthazar de Baschi, Sgr. de Vaunavés qui suit, 2. Pierre de Baschi, ecclesiastique, bapt. le 16. Mars 1647. N. par les commissaires de Provence, avec ses deux neveux, le 4. Mars 1668.

VIII. Balthazar de Baschi, Sgr. de Vaunavés, t. le 28. Dec. 1659. ep. Susanne de Montcalm, qui étant veuve fit N. ses enfans en Languedoc le 30. Janv. 1669. Ces enfans furent 1. Louis de Baschi, Sgr. de S. Esteve, & 2. Daniel de Baschi, bapt. le 1. Mars 1658.

BR. B. VII. Louis de Baschi, Bn. d'Aubaïs, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, par commission du 13. Janv. 1638. maréchal de camp, t. le 3. Juin 1646. ep. le 17. Janv. 1614. Anne de Rochemore, de laquelle il eut

VIII. Charles de Baschi, Bn. d'Aubaïs, capitaine de cavalerie dans le régiment du Bn. d'Aubaïs son pere, par commission du 27. Nov. 1638. & dont la généalogie fut imprimée à Grenoble, t. le 2. Nov. 1664. ep. le 23. Av. 1640. Marguerite Cause, & il en eut 1. Louis de Baschi, Bn. d'Aubaïs, N. avec ses trois freres le 30. Janv. 1669. 2. Henri, 3. Charles, & 4. François de Baschi.

VIVIERS. 47. BADEL. De gueules, au lion d'or armé, lampassé de sable, au chef d'argent à l'ancre d'azur.

I. Igon Badel, compris dans deux revues du ban & arriere-ban du 27. Juin 1636. & 27. Ao. 1637. donna son dénombrement le 11. Mars 1539. & le 2. Dec. 1551. t. le 21. Nov. 1564. Il fut pere de

II. Jacques Badel ep. le 21. Janv. 1539. Richarde de Rochefauve, & il en eut

III. Jean Badel t. le 15. Juil. 1586. ep. 1<sup>o</sup>. le 4. Mai 1572. Cathérine de Noguier, 2<sup>o</sup>. le 7. Av. 1585. Susanne Valin. Il eut du premier lit 1. Alexandre Badel qui suit, & 2. Jean Badel, qui a fait la Br. B.

IV. Alexandre Badel t. le 29. Janv. 1661. ep. le 22. Juin 1634. Susanne Moulin, & il en eut

V. Simon-Pierre Badel, demeurant au D. de Viviers, N. le 22. Nov. 1668.

-BR. B. IV. Jean Badel t. le 8. Juin 1639. Il eut pour enfans 1. Simon Badel qui suit, & 2. Etienne Badel, qui a fait la Br. C.

V. Simon Badel ep. le 27. Mars 1631. Jeanne Boyer, & il en eut

VI. Alexandre Badel, Sgr. de Noguier, ep. le 11. Fev. 1662. Anne Robert, N. le 22. Nov. 1668.

BR. C. V. Etienne Badel, transigea avec son frere le 1. Mai 1641. N. le 22. Nov. 1668. ep. le 5. Dec. 1639. Marie du Glo, laquelle le rendit pere de

VI. Alexandre Badel, Sgr. de la Saigne, servit dans la compagnie de Dinel pendant la campagne de 1668.

BEZIERS. 48. BADERON. Au 1. & 4. palé d'or & de gueules, au 2. & 3. d'argent à 3. corneilles de sable.

I. Pierre Baderon, Sgr. de Mauffac, de la ville de Beziers, t. le 25. Mars 1558. Il eut pour enfans 1. Guillaume Baderon, Sgr. de Mauffac, qui suit, & 2. Jean Baderon, qui a fait la Br. B.

II. Guillaume Baderon, Sgr. de Mauffac, partagea avec son frere Jean, par l'entremise de leur pere, le 5. Fev. 1589. Il fut pere de

III. Pierre Baderon, Sgr. de Mauffac, demeurant en Rouergue, N. le 3. Dec. 1669. ep. le 1. Mars 1620. Jeanne Boscayer.

BR. B. II. Jean Baderon ep. le 4. Janv. 1574. Claire Patien, laquelle le rendit pere de

III. Jean Baderon t. le 10. Juil. 1651. ep. le 18. Dec. 1627. Claude Bonnefons, de laquelle il eut

IV. Pierre Baderon, Sgr. de Mauffac, demeurant à Beziers, N. le 23. Dec. 1669.

LE PUI. 49. BAILE. D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux croissans d'argent.

I. Jean Baile, Sgr. de Martinas, t. le 26. Juil. 1525. Lui & François Baile avoient donné leur dénombrement en 1503. & 1540. Il eut pour enfans 1. Jean Baile qui suit, 2. François, & 3. Jacques.

II. Jean Baile, Sgr. de Martinas, qui eut pour fils

III. Sebastien Baile, Sgr. de Martinas & de Beaufac, t. le 6. Janv. 1602. ep. le 24. Sept. 1576. & il en eut

1. Guillaume, 2. Bernard, & 3.

IV. Paul Baile de Martinas, Sgr. de Pineroles, t. le 10. Juil. 1632. ep. le 18. Sept. 1618. Susanne de Courtial, de laquelle il eut

V. Touffaints Baile, Sgr. du Clo, y demeurant D. du Pui, N. le 22. Ao. 1669.

LE PUI. 50. BAILE. D'azur, au levrier courant d'argent. Guillaume Baile, Sgr. de S. Alban, rendit hommage

le 15. Fev. 1347. Il ep. le 29. Juin 1354. Alafie de Hautvillar, fille d'Etienne de Hautvillar, chevalier, t. le 23. Juin 1358.

I. Pons Baile, écuyer, t. le 7. Fev. 1470. Il ep. le 24. Juin 1426. en présence d'Etienne & de Pierre de Hautvillar, Catherine de Courfilhon, & il en eut 1. Etienne Baile, & 2.

II. Bermond Baile, Sgr. de la Bastide, rendit hommage au roi Dauphin en 1489. t. le 14. Sept. 1500. Il ep. le 24. Av. 1475. Antoinette Flotard, qui le rendit pere de

III. Guillaume Baile, bailli de la Sicaute, Sgr. de Chantemure, t. le 18. Mars 1532. ep. le 29. Mars 1502. Marguerite Sanañ, & il en eut

IV. Bermond Baile, docteur ès droïts, Sgr. de Chantemure, t. le 4. Av. 1595. Il ep. le 18. Nov. 1545. Agathe Tourton, & il en eut 1. Claude, 2. Marcelin Baile, Sgr. de Villeneuve, 3. Charles, 4. Pierre Baile qui suit, & 5. Guillaume Baile.

V. Pierre Baile, conseiller du roi, juge au balliage de Velay, t. le 3. Mai 1646. Il ep. le 18. Nov. 1599. Marguerite Aiguillon, 2<sup>o</sup>. le 6. Janv. 1618. Jeanne Monier, & il eut de son premier mariage

VI. Antoine Baile, Sgr. des Hermans, ep. le 3. Mai 1635. Jeanne de Salfes, qui étant veuve partagea le 30. Av. 1664. avec ses enfans, qui furent 1. Pierre Baile, Sgr. de la Gardelle & des Hermans, demeurant au D. du Pui, N. avec ses quatre freres le 16. Oct. 1670. ep. le 15. Fev. 1659. Dorothee Saines, 2. Antoine, 3. François, 4. Jean, & 5. Joseph Baile.

VIVIERS.

51. BAILLE. D'azur, au levrier courant d'argent.

I. Pierre Baile t. le 4. Sept. 1551. ep. Catherine Gesset, & il en eut

II. Henri Baile eut une commission du roi le 25. Fev. 1589. pour mettre sur pied 200. hommes. Il ep. le 14. Mai 1575. Marie le Fevre, qui le rendit pere d'

III. Henri Baile, docteur en medecine, ep. le 5. Fev. 1623. Catherine Colombi, & il en eut

IV. Pierre-André Baile, Sgr. de Fonblanche, demeurant à Annonay en Vivarais, ep. le 15. Juin 1665. Susanne Cadet, reçut deux reconnoissances le 15. Juin 1665. & justifia sa noblesse le 17. Mars 1670.

VIVIERS.

52. BALASUC. D'argent, à trois pals de sable, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

I. Guillaume de Balasuc, Sgr. de Montréal, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 2. Oct. 1525. Il eut pour fils

II. Jean de Balasuc, Sgr. de Montréal, ep. le 19. Oct. 1534. Anne de Borne, & il en eut

III. Guillaume de Balasuc, Sgr. de Montréal, Chafans, & Cessillac,

gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de camp, ep. le 17. Janv. 1580. Françoise du Roure, qui étant veuve fit une donation à son fils Jean le 3. Mars 1618. Ses enfans furent 1. Jean de Balafuc, donataire de sa mere le 3. Mars 1618. Sgr. de Montréal, mestre de camp d'un régiment d'infanterie le 10. Juil. 1621. maréchal de camp le 25. Juin 1622. & 2.

IV. Gaspard de Balafuc, Sgr. de Lanas, t. le 29. Nov. 1651. ep. le 19. Oct. 1614. Marguerite de la Meure, & il eut 1. Jean de Balafuc de Montréal; Sgr. de Lanas, demeurant à Chaumeirac D. de Viviers, N. le 5. Sept. 1669. ep. le 19. Janv. 1661. Claude de Hautvillar, 2. Claude, 3. Balthasar de Balafuc, Sgr. de Veras, demeurant en sa maison de Chaminas en Dauphiné, N. par du Gué, intendant en Dauphiné, le 5. Sept. 1668. & en Languedoc le 5. Sept. 1669. ep. le 19. Av. 1661.

*AGDE.*

53. BANDINEL. D'azur, à une pate de lion d'or, & deux roses en chef d'argent, écartelé de gueules au griffon d'or, sur le tout d'or plein.

I. Jean-Antoine Bandinel, président en la chambre des comptes de Montpellier, pourvû en 1552. ep. le 16. Dec. 1554. Françoise de la Croix, qui t. le 10. Av. 1558. & il en eut

II. Jean Bandinel, Sgr. de Figaret, t. le 23. Juil. 1603, ep. le 26. Mai 1591. Antoinette de Pelet, de laquelle il eut

III. Jean-Antoine Bandinel, Sgr. de Figaret, t. le 8. Sept. 1654. ep. le 12. Juin 1606. Marguerite Agulhac, & il en eut 1. Jacques Bandinel, Sgr. de Figaret, demeurant à Agde, N. avec son frere le 19. Nov. 1668. ep. le 10. Oct. 1650. Jeanne Gregoire, & 2. Antoine-Joseph Bandinel.

*USEZ.*

54. BANE. D'azur, au bois de cerf d'or mis en pal, parti de gueules, au château d'or à trois tours donjonnées d'argent.

Guigon de Bane, damoiseau.

Pons de Bane reçut des reconnoissances feodales le 19. Sept. 1275. & en Janv. 1286.

I. Bermond de Bane ep. Marade de Pons, qui t. étant veuve le 7. Dec. 1418. & il en eut

II. Pierre de Bané ep. le 7. Fev. 1429. Mirande de Monjat, qui le rendit pere de

III. Jean de Bane, Sgr. d'Avejan, Confr. des mandemens de Castillon & de Bane, ep. le 15. Fev. 1464. Elix de Luffan, & fit une donation le 5. Fev. 1488. à son fils, qui fut

IV. Pierre de Bane ep. le 5. Fev. 1483. Jeanne de Barjac, fit une donation le 4. Mai 1514. à son fils

V. Antoine de Bane, Sgr. d'Avejan, Bn. de Ferrairolles, t. le 29.



Ao. 1548. ep. le 21. Fev. 1523. N.

&

il en eut

VI. Claude de Bane, Bn. d'Avejan, t. le 2. Ao. 1588. ep. Dauphine de Montcalm, de laquelle il eut 1. Pierre de Bane qui suit, 2. Jacques de Bane, qui a fait la Br. B. 3. Louis de Bane, qui a fait la Br. C. 4. Claude de Bane, qui a fait la Br. D. & 5. Charles de Bane, qui a fait la Br. E.

VII. Pierre de Bane, Sgr. d'Avejan, Bn. de Ferrairolles, t. le 18. Ao. 1614. ep. le 2. Mai 1593. Anne Caladon, & il en eut

VIII. Jacques de Bane, Cte. d'Avejan, Lanuejols, Montjardin, Bn. de Ferrairolles, ep. Marguerite de la Fare, demouroit à Avejan D. d'Uzez lorsqu'il fut maintenu noble avec son fils le 29. Oct. 1668. lequel fils fut Denis de Bane, lieutenant au régiment des gardes.

BR. B. VII. Jacques de Bane ep. 1°. Louise Brion, 2°. Louise du Roure, qui t. le 15. Fev. 1632. Il eut de ses deux alliances 1. Pierre de Bane, Sgr. de Cavenes, ep. le 15. Oct. 1660. Louise du Roure, N. le 29. Oct. 1668. 2. Jean de Bane qui suit, 3. Charles de Bane, Sgr. de Terisse, ep. le 2. Nov. 1653. Perrette Imbert, N. le 29. Oct. 1668. & 4. Henri de Bane, Sgr. de Châteaueux, demourant avec ses freres au D. d'Uzez, N. le 29. Oct. 1668.

VIII. Jean de Bane, Sgr. de Montgros, t. le 8. Fev. 1655. Il ep. le 14. Ao. 1649. Gabrielle de Chalas, & il en eut

IX. Pierre de Bane, Sgr. de Montgros, N. le 29. Oct. 1668.

BR. C. VII. Louis de Bane mort avant 1635. Il eut pour fils

VIII. Jacques de Bane, Sgr. de Mejanes, donataire de Delphine de Montcalm son ayeule le 30. Juin 1634. demourant à Candiac D. de Nismes, N. le 29. Oct. 1668.

BR. D. VII. Claude de Bane, Sgr. de Cabiach, t. le 20. Oct. 1656. ep. le 28. Av. 1610. Gabrielle de Roverié de Cabrieres, qui le rendit pere de

VIII. Pierre de Bane, Sgr. de Cabiach, conseiller au présidial de Nismes, N. le 29. Oct. 1668.

BR. E. VII. Charles de Bane t. le 13. Juin 1628. ep. le 21. Dec. 1611. Jacqueline Tuffani, & il en eut

VIII. Jacques de Bane, Sgr. de Revegueis, demourant à Alais, N. le 29. Oct. 1668.

VIVIERS.

55. BARJAC. D'azur, à la chevre ou mou-  
ton rampant d'or, écartelé &  
parti au 1. de gueules, au le-  
vrier rampant d'argent con-  
tourné, au 2. d'azur au dau-  
phin d'or, au chef des gueu-  
les, à trois étoiles d'or.

I. Gilbert de Barjac se présenta au ban & arrière-ban le 13. Ao. 1513.  
Il ep. 1<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup>. Isabeau de Blache le 8. Janv.

1509. qui étoit tutrice de ses enfans le 10. Janv. 1520. Il eut de sa première femme 1. Bernard de Barjac qui suit, & de la seconde 2. François de Barjac, qui a fait la Br. B. 3. Claude de Barjac vendit à François de Barjac son neveu les rentes, cens, & domaines scis audit Barjac, provenans du partage fait entre lui & François des biens de leur pere le 8. Nov. 1563. & 4. Joachim de Barjac.

II. Bernard de Barjac transigea avec Isabeau de la Blache, seconde femme de son pere, le 10. Janv. 1520. Il ep. 1<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup>. Catherine de Hautvillar. Il eut de sa première femme 1. Charles de Barjac, qui ep. Simonne Lauberge, & de sa seconde 2. Just de Barjac, auquel son pere donna 300. écus d'or, & 3.

III. François de Barjac, auquel son pere donna 300. écus d'or, ep. Claudine de la Marete, dame de Pierregourde, qui t. le & il en eut

IV. Isaac de Barjac, Sgr. & Bn. de Pierregourde, ep. le 3. Sept. 1592. Louise de Rochebaron, laquelle le rendit pere de

V. Jean-Aimé de Barjac, Mqs. de Pierregourde, Sgr. du Boufquet, Châteaubourg, la Marete, Turnis au D. de Viviers, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, par commission du 15. Mars 1642. ep. le 11. Mars 1620. Marguerite d'Urre du Pui-S. Martin, N. le 4. Janv. 1669.

BR. B. II. François de Barjac, Sgr. dudit lieu, fils de Gilbert de Barjac & d'Isabeau de la Blache sa seconde femme, t. le 25. Janv. 1568. ep. le 20. Mai 1547. Blanche du Crouzet, & il en eut 1. Bernard de Barjac qui suit, 2. Antoine de Barjac, qui a fait la Br. C. 3. Charles, & 4. François de Barjac, qui a fait la Br. D.

III. Bernard de Barjac ep. le 31. Oct. 1678. Anne de Rochefort, & il en eut

IV. Claude de Barjac, Sgr. de la Blache, ep. le 8. Av. 1617. Antoinette de Pelissac, & il en eut 1. François, 2. Jean, & 3. Jacques de Barjac, N. avec leur pere le 4. Janv. 1669.

BR. C. III. Antoine de Barjac, Sgr. du Bourg, ep. le 6. Oct. 1575. Claude Fonbonne, avec laquelle il t. le 13. Sept. 1588. Ils eurent pour enfans 1. André, Sgr. de Rocoules, qui suit, 2. Jean, 3. François, 4. Claude, & 5. Claire de Barjac.

IV. André, Sgr. de Rocoules, à qui sa mere fit une cession le 24. Oct. 1618. ep. Marie de Chate, de laquelle il eut

V. Aimé-Antoine de Barjac, Sgr. de Rocoules, à qui sa mere remit l'héritage le 8. Sept. 1645. N. le 4. Janv. 1669.

BR. D. III. François de Barjac, fit un accord avec ses trois freres pour la succession de leur pere & mere le 27. Fev. 1590. Il fut pere de

IV. Charles de Barjac, Sgr. du Pont, ep. Genevieve de la Gruterie,

fit un accord le 1. Juil. 1632. Il eut de son mariage 1. Marcellin, Sgr. du Pont, reçut une procuration de sa mere pour assister au mariage de sa sœur, N. le 4. Janv. 1669. & 2. Marguerite de Barjac.

*MENDE.*

56. BARJAC. Au 1. & 4. d'argent, à quatre têtes de Mores de sable, tortillées d'argent, au 2. & 3. de gueules à quatre pals d'or, sur le tout d'azur au mouton passant d'or, surmonté d'un croissant d'argent.

I. Guillaume de Barjac, damoiseau, Sgr. de Rochegude, fit une donation le 12. Fev. 1304. à son fils, qui fut

II. Gauffelin de Barjac, damoiseau, Sgr. de Rochegude, t. le 5. Av. 1420. ep. Helene de Gasques, & il en eut

III. Antoine de Barjac, damoiseau, qui fut pere de

IV. Pierre de Barjac transigea avec son pere le 29. Nov. 1458. Il eut pour fils

V. Jean de Barjac rendit hommage le 10. Juin 1500. Il fut pere d'

VI. André de Barjac, écuyer, Sgr. de Gasques, t. le 3. Nov. 1557. ep. le 1. Juil. 1537. Etiennette de la Baume, & il en eut

VII. Christophle de Barjac, moine profès en l'abbaye de Sauve; fut Sgr. de Gasques, t. le 20. Juil. 1602. ep. Isabeau Amalric, laquelle le rendit pere de

VIII. Levi de Barjac, Sgr. de Castelbouc, t. le 9. Juin 1616. ep. le 26. Fev. 1595. Catherine de Capluc, & il en eut 1. Annibal de Barjac qui suit, 2. Levi de Barjac, qui a fait la Br. B. 3. Denis de Barjac, 4. Jean de Barjac, Sgr. de Castelbouc & de Montefon, ep. le 7. Ao. 1649. Jeanne de Gabriac, & N. avec son frere Annibal le 19. Sept. 1669. & 5. Pierre de Barjac.

IX. Annibal de Barjac ep le 18. Nov. 1629. Diane Caladon, qui le rendit pere d'

X. Annibal de Barjac, Sgr. de Cadenous, ep. Marie Dortes, & N. le 19. Sept. 1669.

BR. B. IX. Levi de Barjac ep. le 24. Nov. 1632. Jeanne de Tauriac, & il en eut

X. Levi de Barjac, Sgr. de Castelbouc de Brueil, ep. Marguerite de Rosel, & N. par M. Pelot.

*USEZ.*

57. BARJAC. D'azur, au belier effaré d'or accolé de même.

I. Louis de Barjac t. le 16. Mai 1548. ep. Claude de la Baume, avec laquelle il fit donation en faveur du mariage de Barthelemi leur fils & Charles leur petit fils le 31. Janv. 1536.

II. Barthelemi de Barjac ep. le 31. Janv. 1536. Renée du Pui, fit

donation le 3. Dec. 1538. de la licence de Louis son pere en faveur du posthume dont sa femme étoit enceinte, qui fut

III. Charles de Barjac, Sgr. de la Baume, ep. Marguerite Brueis, qui étant veuve fit une donation à Denis Brueis son pere, pour rendre l'héritage à son fils, le 26. Sept. 1578. lequel fils fut

IV. Denis de Barjac t. le 3. Ao. 1649. ep. Magdelaine Audibert de Luffan, & il en eut

V. Charles de Barjac, Sgr. de Rohegude, la Baume, S. Geniés, Fons-sur-Luffan, ep. le 12. Oct. 1648. Antoinette Hilaire, & N. le 19. Sept. 1668.

Jean de Barjac, Sgr. de Rohegude, ep. Magdelaine de Cambis, qui étant veuve le 17. Sept. 1591. fit Marguerite Brueis, veuve de Charles de Barjac, Sgr. de la Baume, héritière, pour rendre l'héritage à Denis de Barjac, fils de lad. Brueis, & de Charles de Barjac, Sgr. de la Baume.

VIVIERS.

58. BARJAC. Au 1. & 4. d'argent, à quatre têtes de More de sable tortillées d'argent, au 2. & 3. de gueules à quatre pals d'or, sur le tout de gueules, au mouton passant d'or, surmonté d'un croissant d'argent.

I. Bertrand de Barjac, damoiseau, Sgr. du Boufquet & de Vaquiere, t. le 1. Oct. 1501. & déclara qu'il vouloit être enterré dans le tombeau de feu Bernard de Barjac, son bisayeul. Il eut pour enfans 1. Antoine de Barjac qui suit, & 2. Bertrand, mentionné dans le testament de son pere

II. Antoine de Barjac, Sgr. du Boufquet & de Vaquiere, t. le fit héritier son fils Christophle, & lui substitua son autre fils Thibaud qui suit, & 3. Isabeau de Barjac, qui ep. le 20. Mai 1518. Jean Artiset.

III. Thibaud de Barjac, Sgr. du Boufquet & de Vaquiere, assista au mariage de sa sœur, & lui fit constitution comme devenu héritier de son pere, dénombra au roi le 11. Mars 1539. t. le 19. Mai 1572. donna quittance au profit de Bonne de Nicolai sa femme le 14. Mai 1517. & de laquelle il eut

IV. Bonnaventure de Barjac, écuyer, Sgr. de Terin & de Vals, ep. le 19. Nov. 1553. Mourgues, & fit donation à ses enfans, laissant Thibaud son pere usufruituaire le 11. Fev. 1570. Ses enfans furent 1. Charles de Barjac, 2. Gabriel-Jacques de Barjac, 3. André de Barjac, 4. Jean de Barjac, & 5. Daniel de Barjac.

NISMES.

59. BARNIER. D'azur, à un chevron d'argent accompagné de trois gruës de même, & un chef d'or, à trois étoiles de gueules.

I. Antoine



I. Antoine Barnier t. le 10. Mai 1541. Il eut pour fils

II. Antoine Barnier, docteur & avocat, t. le 5. Oct. 1618. ep. le 17. Ao. 1572. & il en eut

III. Jean Barnier t. le 3. Janv. 1617. Il eut pour fils

IV. Jean Barnier, conseiller au présidial de Nismes, t. le 5. Juil. 1664. ep. le 7. Av. 1639.

& il en eut 1. Charles Barnier, conseiller au présidial de Nismes, 2. Pierre-Arman Barnier, 3. Maximilien Barnier, 4. Camille Barnier, 5. Jean Barnier, 6. Edoüard Barnier, & 7. Theodore Barnier. Tous ces sept frères maintenus nobles le 3. Dec. 1668.

VIVIERS. 60. BARONNAT. D'or, à trois guidons d'azur, au chef de gueules, chargé d'un leopard d'argent.

I. Michel *alias* Imbert Baronnat eut pour enfans 1. François Baronnat, qui t. le 1. Ao. 1536. 2. Claude Baronnat qui suit, 3. Alexandre Baronnat, qui acheta avec Antoine son neveu le 22. Sept. 1543. & 4. Marie Baronnat, laquelle transigea avec ses freres, au sujet d'Imbert Baronnat leur pere 1564.

II. Claude Baronnat, Sgr. de la Mare, ep. Anne Laune, qui étant veuve en premières nôces t. le 5. Mars 1564. & de laquelle il eut 1. Antoine Baronnat qui suit, & 2. Jaquette Baronnat ép. le 21. Juil. 1549. Pierre Rambaud, écuyer.

III. Antoine Baronnat ep. le 11. Sept. 1573. Charlotte Charpin, qui t. étant veuve le 21. Janv. 1607. & de laquelle il eut 1. Pierre Baronnat, 2. Joseph Baronnat, 3. Daniel Baronnat, 4. Imbert Baronnat qui suit, & 5. Antoine Baronnat.

IV. Imbert Baronnat, écuyer, Sgr. du Peyron, dénombra au roi le 12. Mai 1639. ep. le 14. Av. 1611. Rainarde Gast, qui t. étant veuve le 25. Oct. 1653. & qui eut pour enfans 1. François Baronnat, écuyer, Sgr. du Peyron, ep. le 17. Dec. 1656. Isabeau Saignard, & 2. Antoine Baronnat, N. avec son frere le 11. Sept. 1669.

NISMES. 61. BARRAL. De gueules, au loup passant d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

I. Guillaume Barral, Sgr. d'Arenes, t. le 7. Juil. 1516. ep. Izabeau de Boffuges, & il en eut

II. Guillaume Barral, Sgr. d'Arenes, dénombra au roi le 18. Mai 1551. t. le 16. Nov. 1565. ep. le 24. Sept. 1562. Sibille Cantoris, qui le rendit pere de

Lettres du Cte. de Poitiers à Jean Barnier, sénéchal de Beaucaire & Nismes., de l'an 1359.

III. Salvan, Sgr. d'Arenes, héritier de son pere le 16. Nov. 1565. eut pour fils

IV. Jean Barral, Sgr. d'Arenes & d'Issertines, ep. le 3. Juin 1609. Susanne Cause, & il en eut 1. Theodore Barral, Sgr. d'Arenes, ep. le 30. Oct. 1650. Izabeau de Cantal, & N. le 18. Juillet 1669. & 2. André Barral, Sgr. d'Issertines, ep. le 8. Janv. 1659. N

& N. avec son frere le

*MONTPELLIER.*

62. *BARRIERE.* D'azur, au bâton écoté d'or mis en bande, & accompagné de trois étoiles de mêmez. & 4.

I. Albert Barriere fut pere de

II. Jean Barriere fit une reconnoissance en 1523. & eut pour enfans 1. Albert Barriere qui suit, & 2. Françoise Barriere ep. assistée de son frere, le 11. Dec. 1529. Dominique de Narbonne.

III. Albert Barriere, écuyer, Sgr. de la Colombiere, t. le 25. Nov. 1575. ep. le 31. Janv. 1544. Marie Mendoce, & il en eut 1. Michel Barriere qui suit, 2. Françoise, & 3. Marguerite Barriere.

IV. Michel Barriere, Sgr. de Poussan & la Colombiere, t. le 31. Janv. 1618. ep. le 2. Av. 1580. Louise Tremolet, & il en eut 1. Jean-Pierre Barriere, Sgr. de Poussan, ep. le 23. Juin 1629. Helix Coste, t. le 11. Juin 1656. fit Jean son fils héritier, & confirma la donation faite en faveur de Marie sa fille, N. le 28. Mars 1670. 2. Pierre Barriere, Sgr. de Fresquelin, ep. le 29. Mars 1638. Catherine de Coujon, & N. avec Antoine son fils le 28. Mars 1670. 3. Mathurin, 4. Raulin, & 5. Marie de Barriere.

*VIVIERS.*

63. *BAUMON.* D'argent, au lion échiqueté d'argent & de sable, parti d'or à la bande d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

I. Noble & puissant Sgr. Fouquet de Baumon reçut des reconnoissances en 1449. & t. le 25. Av. 1481. Il eut pour enfans 1. Jean de Baumon qui suit, & 2. Antoine, héritier de son pere le 25. Av. 1481.

II. Jean de Baumon, légataire de son pere en 1481. t. le 2. Mai 1520. Il eut pour fils.

III. Jean de Baumon, écuyer Sgr. dudit lieu, t. le 24. Sept. 1560. fut pere de

IV. Rostaing, Sgr. de Baumon, & Consgr. de Rocles, t. le 15. Juil. 1622. ep. le 4. Mars 1575. Jeanne Caire, & il en eut 1. Joachim de Baumon qui suit, & 2. Antoine de Baumon.

V. Joachim de Baumon t. le 18. Sept. 1627. ep. le 13. Sept. 1624. Isabeau de Fortia-Durban, veuve & administreresse le 7. Juin 1628. de son fils, qui fut

VI. Rostaing de Baumont, Mqs. de Brisson, Sgr. dudit Baumont, des Paroisses de S. Melani, S. Cernin, Fons, Laval, Villeperdrix, Levi, Confgr. des paroisses de S. Chat, Rocles, & S. André-la-Cham, N. le 1. Juil. 1669.

*LE PUI.* 64. BAUX. D'azur, à l'agneau d'argent surmonté de deux jumelles de gueules, & en chef d'une rose d'argent.

I. Jacques de Baux, Sgr. dudit lieu, fut pere de

II. Rafael de Baux, écuyer, Sgr. de Boislong, t. le 8. Juin 1557. ep. le 4. Juin 1540. Claude Pascal, & il en eut

III. Jean Baux, Sgr. dudit lieu & de Boislong, t. le 28. Fev. 1589. ep. le 19. Janv. 1578. Jeanne de Poufols, & il en eut 1. Balthazar Baux qui suit, 2. Rafael Baux, qui a fait la Br. C. & 3. Jacques Baux.

IV. Balthazar Baux t. le 26. Dec. 1625. ep. le 14. Mai 1606. Jeanne Vergeses, qui t. étant veuve le 1. Juin 1642. Il eut pour enfans 1. Pierre Baux qui suit, 2. Claude Thomas, qui a fait la Br. B. & 3. Balthazar Baux, Sgr. de Laval.

V. Pierre Baux, Sgr. dudit lieu, ep. le 12. Mai 1642. Claire de Monron, & il en eut 1. Balthazar de Baux, Sgr. de Boislong, 2. Pierre de Baux, Sgr. de Ponti, 3. François de Baux, Sgr. de Porte, & 4. Jean-Antoine de Baux, maintenu noble avec ses freres le 5. Nov. 1669.

*BR. B. V.* Claude Thomas, écuyer, Sgr. d'Arnouc, t. le 9. Oct. 1660. ep. le 20. Sept. 1642. Anne Saignard, & il en eut 1. Jean-Antoine, 2. Jean-François-Balthazar, Sgr. de Sarlis, & 3. Pierre de Baux, maintenus nobles, le 5. Nov. 1669.

*BR. C. IV.* Rafael Baux, Sgr. de la Gorce, t. le 2. Juin 1655. fut pere de

V. Charles Baux, Sgr. de Chaluans, ep. le 21. Juil. 1637. Blanche Giraud, & N. le 5. Nov. 1669.

*NARBONNE.* 65. BEAUX-HOSTES. D'azur, à deux mains d'argent, alliées & vêtues d'or, surmontée d'une couronne perlée de même.

I. Olivier de Beaux-hostes, Sgr. d'Agel, eut pour enfans 1. Pierre de Beaux-hostes qui suit, & 2. Simon de Beaux-hostes, qui a fait la Br. C.

II. Pierre de Beaux-hostes acheta le 15. Fev. 1543. la terre & Sgrie d'Aiguesvives, reçut quittance de la dot de Catherine de Beaux-hostes le 6. Juin 1552, t. le 31. Janv. 1590. ep. le 12. Juil. 1558. Marguerite Maurel, & il en eut 1. Jules de Beaux-hostes qui suit, 2. Raimond de Beaux-hostes, qui a fait la Br. B. & 3. Jean de Beaux-hostes.

III. Jules de Beaux-hostes, Sgr. d'Aiguesvives, ep. le 3. Dec. 1617.

Claire Vines, qui fit une donation étant veuve le 25. Mai 1657. à son fils, qui fut

IV. Jean de Beaux-hostes, Sgr. d'Aiguesvives & Sarièges, fut émancipé par son pere le 23. Fev. 1651. & N. le 19. Dec. 1668.

BR. B. III. Raimond de Beaux-hostes ep. le 30. Oct. 1621. Jeanne de Villa, & il en eut 1. Jean-Jules de Beaux-hostes ep. le 21. Juil. 1655. Catherine Nicolai, & N. avec son frere le 19. Dec. 1668. & 2. Antoine de Beaux-hostes baptisé le 24. Janv. 1633.

BR. C. II. Simon de Beaux-hostes, président en la cour des comptes à Montpellier le 24. Sept. 1552. assista au mariage de son frere, & fit avec lui un achat le 10. Fev. 1563. t. le 31. Sept. 1576. Il ep.

& il en eut 1. Jean de Beaux-hostes qui fuit, & 2.

François.

III. Jean de Beaux-hostes, premier président en la chambre des comptes à Montpellier le 7. Mars 1588. t. le 1. Juil. 1621. Il ep. 1<sup>o</sup>.

Deidier, 2<sup>o</sup>. Tiffaine de Rosel. Il eut de son premier mariage 1. Pierre de Beaux-hostes qui fuit, & 2. Simon de Beaux-hostes, qui a fait la Br. D.

IV. Pierre de Beaux-hostes, Sgr. d'Agel, premier président en la chambre des comptes à Montpellier le 13. Ao. 1621. ep. le 24. Janv. 1611. François de Valernaud, & il en eut 1. Jean-Antoine de Beaux-hostes, Sgr. de Ste. Colombe, prévôt de l'église cathédrale de Montpellier, & 2. Louis de Beaux-hostes, Sgr. de Pardaillan & d'Agel, N. avec son frere le 19. Dec. 1668.

BR. D. IV. Simon de Beaux-hostes ep. 1<sup>o</sup>. le 24. Oct. 1616. Marié Saporte, 2<sup>o</sup>. Ilabeau Rouffet. Il eut de sa premiere femme 1. Jean de Beaux-hostes, Sgr. de Navitaux, ep. le 2. Mars 1647. François Pascal; 2. Henri de Beaux-hostes qui fuit, & de sa seconde femme, 3. Antoine de Beaux-hostes, qui ep. le 14. Mai 1668. Jeanne Celier.

V. Henri de Beaux-hostes ep. le 11. Av. 1642. Jeanne de Feynes; veuve le 19. Dec. 1668. Il eut des enfans qui furent maintenus nobles avec Jean & Antoine leurs oncles le 19. Dec. 1668.

VIVIER S.

66. BEAUVERGER. Parti au burelé d'azur & d'argent de dix pièces, au 2. de gueules au fautoir d'argent; accompagné de quatre hermines de sable.

I. Benigne Beauverger, Sgr. de Malrons, t. le 5. Fev. 1552. Il eut pour enfans 1. Jean Beauverger, & 2.

II. François Beauverger, Sgr. de Malrons & de la Mellerie, guidon des gendarmes du Sgr. de la Fayette, ep. le 6. Mai 1570. Marguerite de Montmejan, & il en eut:



III. Pierre Beauverger, de Mongon, Sgr. de Vernieres, Colan, Chambaud, &c. ep. le 28. Mars 1598. Charlotte de Chabanes, & t. le 15. Juil. 1634. Il nomma dans son testament son fils & ses petits fils, son fils fut

IV. François Beauverger de Mongon. qui eut pour enfans, 1. Alexandre Beauverger de Mongon, 2. Jacques Beauverger, 3. Jean Beauverger, 4. François Beauverger, & 5. Pierre Beauverger, Sgr. de Vernieres, Colan, Chambaud, & Vedrines, ep. le 1. Sept. 1645. Isabeau de la Tour-Gouvernet, veuve de Louis d'Hauteroche, & N. le 6. Dec. 1668.

Preuves de la noblesse de Philibert Beauverger du 1. Oct. 1587. pour être reçu chevalier de S. Jean de Jerusalem.

Jugement du 14. Janvier 1667. de M. de Fortia, intendant en Auvergne, en faveur de Charles de Mougou, comte dudit lieu.

*LODEVE.*

67. BEDOS. De gueules, à trois croissans d'argent, surmontés de trois étoiles de même, à l'orle de huit coquilles d'argent.

Berenger Bedos rendit hommage au roi en 1396.

George Bedos dénombra en 1503.

I. Bernard Bedos fut pere de

II. Pierre Bedos, Sgr. de Roqueirols, t. le 17. Nov. 1534. Il ep. en 1519. Claude Lestrade, & il en eut

III. François Bedos, Sgr. de Roqueirols, se présenta au ban & arrière-ban en 1557. dénombra en 1559. eut un certificat de M. de Lofieres le 19. Sept. 1569. comme il avoit perdu deux chevaux au combat de Faugeres, t. le 27. Sept. 1574. Il ep. Peronne de la Verne, & il en eut 1. Antoine Bedos, & 2.

IV. Gabriel Bedos t. le 24. Ao. 1630. Il ep. Marguerite de Graves, de laquelle il eut 1. Hector Bedos qui suit, 2. Etienne Bedos, & 3. Michel Bedos.

V. Hector Bedos, Sgr. de Ceilles, ep. le 28. Oct. 1636. Magdelaine de Lofieres, & il en eut

VI. Charles Bedos fut maintenu noble avec son pere le 12. Sept. 1668.

*LE PUI.*

68. BEGET. D'or, au chien rampant de gueules, accolé d'azur.

I. Jean Beget, Sgr. de Montel, ep. Claude Chafaller ou la Rivoire, laquelle t. le 3. Dec. 1562. & il en eut

II. Marcelin Beget, premier écuyer, Sgr. de Montel, bailli de Monstrol, ep. 1<sup>o</sup>. le 28. Mars 1544. Marguerite Sauvan, 2<sup>o</sup>. le 17. Sept. 1569. Anne Rochette; il eut de sa seconde femme

III. Jacques Beget, Sgr. de Besset, bailli de Monstrol, ep. le dernier Mai 1631. Antoinette Boyer, qui le rendit pere de

IV. Marcellin Beget, Sgr. de Flachas, ep. le 2. Fev. 1660. Louise Saignard, & N. par M. du Gué, intendant en Lyonois, le 18. Fevrier 1667. Commission au sieur Beget de Flachas pour une compagnie d'infanterie au régiment de l'abregues du 9. Nov. 1621. ordre de M. de Chaumon, gouverneur & lieutenant-général pour le roi au sieur Beget, pour aller avec sa compagnie d'arquebuziers aux lieux de S. Voi, S. Front, Fay & autres, & les obliger de prêter serment de fidelité, du 3. Janv. 1596.

**MONTPELLIER.** 69. **BELCASTEL.** Au 1. & 4. d'azur

à trois tours crenelées d'argent maç. de sable, au 2. & 3. de gueules, à trois guidons manchés d'argent bascolés d'or & mis en pal, sur le d'azur, au château à trois donjons d'or maçonnés de sable.

I. Raimon ep. le 4. Fev. 1526. Jeanne de Monvaillan, de laquelle il eut

II. Jean dit de Monvaillan, Sgr. dudit lieu & de Castanet, ep. le 4. Janv. 1553. Jeanne de Belcastel, dite de la Pradele, & il en eut

III. Pierre Belcastel de Monvaillan, Sgr. de Pradele, t. le 18. Janv. 1587. Il eut pour fils

IV. Daniel Belcastel, Sgr. de Masel, ep. le 10. Av. 1638. Marie Lignere, & N. le 19. Janv. 1668.

**LE PUI.** 70. **BELVESER.**

I. Jean Belveser ep. Gilberte de Vilate, qui t. étant veuve le 25. Mai, 1562. & il en eut 1. Guion Belveser qui suit, & 2. Gauffelin Belveser.

II. Guion Belveser, Sgr. de Joncheres, chevalier de l'ordre, suivant la lettre que le roi écrivit au sieur de S. Vidal pour lui donner le colier en 1581. Il ep. par pactes du 9. Janv. 1572. Jeanne d'Arpajon, de laquelle il eut

III. François de Belveser, chevalier, Sgr. & Bn. de Joncheres, ep. le 16. Oct. 1591. Mare de Senectaire, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Belveser, Sgr. & Bn. de Joncheres, ep. le 23. Novemb. 1619. Charlotte d'Espinchal, & il en eut

V. François Belveser, Sgr. & Bn. de Joncheres, Ouradour, Belveser, la Dorie, Mallefvieilles, ep. le 3. Dec. 1645. François de Quenel, & N. le 6. Nov. 1669.

**NARBONNE.** 70. **BENAVENT.**

I. François Benavent, Sgr. de Mels, t. le 3. Mars 1542. Il ep. le 21. Oct. 1507. Magdelaine Gironde, & il en eut

II. Pierre Benavent qui fut pere de

III. Jean Benavent, Sgr. de Sales, ep. le 7. Mars 1583. Louise Chaneteau, & il en eut 1. Bernardin Benavent, & 2.

IV. Jean-Antoine Benavent, Sgr. de Sales, t. le 18. Fev. 1643. Il ep. le 8. Mai 1633. Antoinette de Maireville, & il en eut

<p>V. Jean-Pierre Benavent, Sgr. de Sales, ep. le 21. Fev. 1662. Jaquette Ferrone, &amp; N. le 13. Oct. 1678.</p>	<p>Jean, capitaine du château de Castelnaudari par provision de la reine Catherine le 7. Mars 1571. eut un don de 2500. liv. du roi Charles le 1. Av. 1574.</p>
---	---

**VIVIERS.**

71. **BENEFICE.** Au 1. de gueules à deux levriers courans d'argent, au 2. de sinople, au chef d'or accompagné de trois roses d'argent, au 3. d'azur, au lion d'or, armé & lampassé de gueules, au 4. de gueules à la croix d'argent.

I. Pierre Benefice eut pour fils

II. Claude Benefice ep. le 3. Juil. 1439. Marguerite Focard, de laquelle il eut

III. Claude Benefice t. le 4. Sept. 1500. Il ep. le 19. Mars 1468. Bernardine Coulans, & il en eut

IV. Jean Benefice, Sgr. de Cheilus, ep. Jeanne de Pierregourde, qui étant veuve ep. en secondes noces le 31. Janv. 1522. Jean Sarrafin. Jean Benefice eut de son mariage

V. Alexandre Benefice, Sgr. de Cheilus, dont les tuteurs transigerent le 4. Mars 1527. ep. Claude de Fourbin, qui donna procuration pour ratifier le mariage de François son fils le dernier Dec. 1582. ses enfans furent 1. François Benefice qui suit, 2. Antoine Benefice, qui a fait la Br. B. 3. David Benefice, qui a fait la Br. C. 4. Antoine Benefice, 5. Balthazar Benefice, & 6. Paul Benefice.

VI. François Benefice, Sgr. de Cheilus, ep. le 9. Janv. 1582. Lucrece de Barre, & t. le 26. Fev. 1595. Il eut de cette alliance 1. Alexandre Benefice qui suit, 2. François, 3. Claude, & 4. Lucrece.

VII. Alexandre Benefice, Sgr. de Taillelon & Blaisiac, ep. Izabeau Favet, avec laquelle il t. le 17. Mars 1628. & il en eut 1. Claude Benefice de Cheilus qui suit, & 2. François Benefice, Sgr. de Fraissinet, N. avec ses neveux le 19. Juil. 1669.

VIII. Claude Benefice de Cheilus, Sgr. de Tailon & Blaisiac, ep.

Marie Trapier, & il en eut 1. Jean Benefice, & 2. Alexandre Benefice.

*BR. B. VI.* Antoine Benefice de Cheilus, Sgr. d'Entrevaux, transigea le 21. Juin 1586. avec François son frere, t. le 21. Juin 1611. Il ep. Judith de Barjac, de laquelle il eut 1. René Benefice, Sgr. d'Entrevaux, marechal de bataille par brevet du 22. Ao. 1647. colonel d'un regiment d'infanterie par commission du 8. Ao. 1632. N. le 19. Juil. 1669. & 2. Antoine Benefice.

*BR. C. VI.* David Benefice de Cheilus, troisième fils d'Alexandre Benefice & de Claude de Fourbin. Il étoit Sgr. de Vaneilles, & ep. Sarra de Cambis, qui le fit pere de

*VII.* Alexandre Benefice, Sgr. de Vaneilles, t. le 2. Ao. 1669. Il ep. le 6. Ao. 1648. Gilberte de Conches, & il en eut 1. Alexandre Benefice, N. avec son frere, leur mere faisant pour eux, le 19. Juil. 1669. & 2. René Benefice.

*VIVIERS.*

72. **BENEFICE.** Parti au 1. de gueules, à deux levriers courans d'argent, au 2. de gueules à quatre roses d'or mises en pal, au chef chargé d'un roc d'échiquier de sable, à la fleur de lis de sinople au canton dextre.

I. Charles Benefice reçut des reconnoissances en 1512. fut pere de

II. Louis Benefice. Il eut pour enfans 1. Charles Benefice qui suit, & 2. Louis Benefice, qui transigea le 4. Mars 1548.

III. Charles Benefice dénombra le 4. Nov. 1551. & codicilla le 19. Dec. 1598. & eut pour fils

IV. Pierre Benefice t. le 19. Mars 1610. fut pere de

V. Guillaume Benefice, lequel eut pour enfant

VI. Louis Benefice, Sgr. de Montargues, bailli de la ville & vicomté de Privas, ep. le 28. Dec. 1662. François-Catherine Pinhac, & N. le 1. Juil. 1669.

*LODEVE.*

73. **BENOIT.** D'azur, à trois bandes d'or au chef cousu de gueules, chargé de trois croissans d'argent, coupé d'or, au lion de gueules armé lampassé de sable, qui est de Benoît; parti d'or, au 1. de sinople au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, qui est de Peiran & de la Prunarede.

I. Jean



I. Jean Benoît, Sgr. de la Cisternete, t. le 24. Dec. 1557. ep. 1<sup>o</sup>. Anne Damat, 2<sup>o</sup>. Philippe Regas. Il eut de sa premiere femme

II. André Benoît t. le 25. Nov. 1581. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 7. Fev. 1554. Anne Durand, 2<sup>o</sup>. François du Cailar. Il eut du premier lit 1. Jean Benoît qui suit, & du second lit 2. Henri Benoît.

III. Jean Benoît, Sgr. de la Cisternete, t. le 16. Juin 1621. Il ep. le 10. Dec. 1593. Jacqueline de Ginestous, & il en eut 1. Charles Benoît qui suit, 2. François Benoît, & 3. Jacques Benoît.

IV. Charles Benoît, Sgr. de la Prunarede & de la Cisternete, capitaine d'infanterie au régiment de S. Aunais le 6. Juin 1637. t. le 23. Nov. 1659. ep. le 30. Juil 1623. Isabeau Peiran, & il en eut 1. Henri Benoît, Sgr. de la Prunarede & de la Cisternete, ep. le 19. Juil. 1661. Gabrielle de la Trelhe, & N. le 20. Dec. 1669. 2. François Benoît, & 3. Balthazar Benoît.

NISMES.

74. BERARD. D'azur, au demi-vol d'argent.

I. Guillaume Berard rendit hommage en 1312. fit un codicile en 1339. & eut pour fils

Guillaume Berard t. le 16. Ao. 1340. & fit Guillaume son neveu héritier.

II. Guillaume Berard rendit hommage le 24. Juil. 1312. ep. le 24. Mai 1322. Catherine de Mandagout, qui t. le 29. Mars 1367. & il en eut

III. Louis Berard ep. Helix de Châteaueux, qui étant veuve t. le 18. Nov. 1404. de laquelle il eut 1. Berard de Berard qui suit, & 2. Jean Berard.

IV. Berard de Berard, Sgr. de Pocheres, rendit hommage au roi le 26. Avril 1416. Il ep. le 15. Oct. 1389. Guillemete Moreti, & il en eut 1. Guillaume Berard transigea avec Antoine son frere le 17. Dec. 1434. & 2.

V. Antoine Berard t. le 20. Juin 1505. ep. le 26. Dec. 1450. Agnez de Borne, & il en eut 1. Charles Berard qui suit, & 2. Bertrand Berard, qui a fait la Br. B.

VI. Charles Berard.

BR. B. VI. Bertrand Berard, Sgr. de Bernis & de Montalet, t. le 26. Ao. 1548. ep. le 3<sup>r</sup> Nov. 1538. Helix du Fesc, & il en eut 1. Simon Berard qui suit, & 2. Jean Berard.

VII. Simon Berard, écuyer, Sgr. de Tarabias & de Vestric, t. le 7. Mars 1604. ep. le 14. Nov. 1576. Marguerite Buade, & il en eut 1. Jean Berard qui suit, & 2. Hercules Berard, qui a fait la Br. C.

VIII. Jean Berard, Sgr. de Tarabias & de Vestric, t. le 9. Oct. 1643. Il ep. le 29. Janv. 1614. Bernardine de Villages, qui le rendit pere de

IX. Louis Berard, Sgr. de Bernis, Tarabias, Fontareches, & Vestric, ep. le 4. Fev. 1650. Louise de S. Bonnet de Toiras, & N. le 11. Janv. 1669. Il eut pour fils

X. Jacques Berard, Sgr. de Fontareches, N. avec son pere le 11. Janv. 1669.

BR. C. VIII. Hercules Berard, Sgr. de Vestric, ep. le 9. Mars 1622. Jeanne d'Agde, & il en eut

IX. Jean Berard, Sgr. de Vestric, ep. Isabeau Jougla.

§ MONTPELLIER. 75. BERMOND. Au 1. d'or au loup  
 \ BEZIERS. de sable, au 2. de gueules à la croix de Toulouse d'or, au 3. de gueules au lion d'or, au 4. d'argent à trois fers de cheval de gueules 2. & 1. sur le tout d'argent au lion de gueules : & ledit Jacques puîné de Louis, porte sur le tout parti d'amboise.

I. Pons de Bermond fit enrégistrer au sénéchal de Nismes des lettres patentes du roi S. Louis, portant échange de la terre & seigneurie de Sommieres avec la Sgrie. du Cailar, dattées du mois d'Ao. 1248. On lui donne pour enfans 1. Pons de Bermond de Sommieres, Sgr. du Cailar; & 2.

II. Bernard du Cailar, damoiseau, Confr. de Roujan, qui donna quittance au mois d'Avril 1298. à Pons de Bermond de Sommieres, Sgr. du Cailar son frere, pour tous les droits qu'il avoit au village & château du Cailar. Il avoit ep. Marie de Foderia, pour le dot de laquelle il transigea en 1296. avec Hugues de Foderia, damoiseau. Il eut de son mariage

III. Hugues du Cailar, damoiseau, héritier de son pere, t. le 6. Dec. 1390. & eut pour enfans Hugues & Guillaume.

IV. Guillaume du Cailar, damoiseau, fils de Hugues, Confr. de Montferrier, t. le 28. Juil. 1420. Il avoit ep. Louise de S. Bonnet, & il en eut 1. Antoine, & 2.

V. Jean du Cailar, qui fut pere de:

Bernard du Cailar eut pour enfans 1. Bermond, 2. Pierre, & 3. Guillaume du Cailar, qui partagerent le 10. des calendes d'Av. 1318. les biens de leur pere.

Pierre de S. Bonnet, damoiseau, Sgr. de Thoiras, & Peire-Salendrenques, t. le 27. Av. 1398. Il fut pere de 1. Raimond Gaufridi, 2. Jean, & 3. Louise substituée à ses freres, qui ep. Guillaume du Cailar, Sgr. de Montferrier, à la charge de porter le nom & armés de S. Bonnet.

VI. Guillaume de S. Bonnet *aliàs* du Cailar t. le 22. Janv. 1480. fut pere de

VII. Guillaume du Cailar *aliàs* S. Bonnet, Sgr. de Toiras, t. le 7. Fev. 1506. Il ep. Marguerite de Nogaret, qui le rendit pere d'

VIII. Antoine de S. Bonnet, écuyer, Sgr. de Toiras, t. le 2. Mai 1561. Il ep. le 24. Av. 1526. Gabrielle de Rochemure, qui étant veuve fit donation le 2. Ao. 1566. à Aimar son fils. Ils eurent de leur mariage 1. Louis de S. Bonnet, Sgr. de S. Jean au N<sup>o</sup>. 76. 2. Aimar de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, qui suit, & 3. François de S. Bonnet.

IX. Aimar de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, t. le 7. Fev. 1586. Il avoit ep. François de Claret, & il en eut 1. Jacques de S. Bonnet de Toiras, Sgr. de Restinclieres, qui suit, 2. Simon de S. Bonnet, Sgr. de la Forest, bapt. le 2. Nov. 1578. capitaine d'infanterie le 18. Mai 1621. gouverneur de la ville & château de Foix le 17. Sept. suivant, sénéchal & gouverneur de Montpellier le 20. Juin 1650. maréchal de camp ès armées du roi par brevet du 14. Juin 1651. 3. Claude de S. Bonnet, & 4. Jean de S. Bonnet de Toiras, maréchal de camp ès armées du roi, gouverneur de la ville & château d'Amboise, du fort Louis, de la Rochelle, mestre de camp du régiment de Champagne, vice-amiral du pais d'Aulnis, maréchal de France le 19. Dec. 1630. gouverneur & lieutenant-général pour le roi en Auvergne le 30. Oct. 1632. chevalier de l'ordre du S. Esprit le 12. Av. 1633.

X. Jacques de S. Bonnet de Toiras, Sgr. de Restinclieres, Montferrier, Prades, &c. commandant dans le château de Clermont par commission du 13. Janv. 1617. mestre de camp d'un régiment d'infanterie par provision du 10. Juil. 1622. gouverneur de Lunel le dernier Oct. de la même année, sénéchal & gouverneur de Montpellier le 24. Mai 1623. Il ep. le 24. Oct. 1607. Louise de Gregoire des Gardies, laquelle le rendit pere de

XI. Louis de Bermond du Cailar, Sgr. de Toiras, Colias, & S. Bonnet, Mqs. de S. Michel, Cte. d'Aubijoux, Bn. de Castelnau, Belesta, Sauveterre, Sgr. de Restinclieres, Prades, Montferrier, mestre de camp d'un régiment de cavalerie par commission du 7. Av. 1652. maréchal de camp ès armées du roi par brevet du 16. Juin 1658. sénéchal & gouverneur de Montpellier le 4. Fev. 1665. Il ep. le 22. Fev. 1645. Elisabeth d'Amboise, fille de François d'Amboise, Cte. d'Aubijoux, & il en eut 1. Simon-François, Cte. d'Aubijoux, 2. François Jacques dit d'Amboise, & 3. Charles, chevalier de Malthe, N. avec son pere & ses reres le 10. Dec. 1668.

*NISMES.* 76. **BERMOND.** Mêmes armes.

IX. Louis de Bermond, de S. Bonnet, Sgr. de S. Jean de Gardonnenque, fit donation le dern. Ao. 1560. eut pour enfans 1. Jacques de S. Bonnet, & 2. Antoine de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, S. Jean de Gardonnenque, & Montferrier, fit donation le 23. Juin 1550.

X. François de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, t. le 18. Mai 1616. Il avoit ep. le 13. Sept. 1588. Ducros, dame de Baussels, qui le rendit pere de

XI. Jean de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, ep. Sufanne de Soubeiran, & il en eut

XII. Henri de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, qui t. le 23. Av. 1653. Il ep. le 10. Oct. 1648. Louise Rou de Montauban, qui le rendit pere de Jacques leur héritier, N. avec son pere le 10. Dec. 1668.

*BEZIERS.* 77. **BERMOND.** Au 1. d'or, au loup de fable, au 2. de gueules à la croix de Toulouse, au 3. à la harpe d'or au 4. d'or, à la truie de fable, sur le tout d'argent, au lion de gueules.

III. Hugues du Cailar t. l'an 14 & fut pere de

IV. Bertrand du Cailar, Sgr. d'Espondeillan, qui t. le 23. Juin 1433. fut heritier de son pere, & eut pour enfans 1. Raimond du Cailar qui suit, 2. Philippe, 3. Bertrand, 4. Antoine, Sgr. d'Espondeillan, qui fit donation le 3. Avril 1488. à Guillaume & Pons du Cailar ses neveux, & 5. Helix du Cailar marié le 13. Fev. 1460. assistée de Raimond & Antoine ses freres, avec Guillaume Patau, Sgr. de Roujan.

V. Raimond du Cailar ep. le 23. Juin 1447. Antoinette d'Arpajon & il en eut 1. Guillaume du Cailar, Sgr. d'Espondeillan, qui suit, & 2. Pons du Cailar, qui fit donation le 29. Mars 1504. à son frere Guillaume de tous les biens qui lui étoient échus de Raimond du Cailar leur pere, & d'Antoine leur oncle.

VI. Guillaume du Cailar, Sgr. d'Espondeillan, t. le 15. Oct. 1523. & fut pere de

VII. Paul du Cailar, héritier de son pere, t. le 21. Oct. 1521. Il ep. le 13. Dec. 1523. Jeanne de Porcelet, de laquelle il eut 1. Guillaume, 2. Jacques qui suit, 3. autre Guillaume au N<sup>o</sup>. 78. 4. Antoine, 5. Simon, 6. Balthazar, 7. Jeanne de Cailar fit une vente à ses freres le 17. Fev. 1651. & ep. le 18. Fev. 1572. assistée de ses freres, Jean d'Avançon, & 8. Marguerite du Cailar, qui ep. assistée de ses freres, Antoine Peletrin, Sgr. de Cabreiroles.

VIII. Jacques de Cailar, Sgr. d'Espondeillan, ep. Elisabeth d'Avançon, qui le rendit pere de

IX. Guillaume du Cailar, Sgr. d'Espondeillan, lieutenant pour le roi



en la ville & citadelle de Beziers, t. le 17. Av. 1614. Il ep. le 24. Fev. 1607. Marie de la Courtade, & il en eut

X. Jean du Cailar, Sgr. d'Espondeillan, qui t. le 14. Nov. 1663. ep. le 11. Av. 1633. Charlotte de Lort de Serignan, & il en eut 1. Jacques, héritier de son pere, 2. Pierre, 3. Henri, 4. Guillaume, & 5. Hercules, N. avec leur pere le 10. Dec. 1668.

**BEZIERES.** 78. **BERMOND.** Mêmes armes.

VIII. Guillaume du Cailar, écuyer, Sgr. d'Espondeillan & de Castilhac, commandant dans les D. de Narbonne & Beziers par commission du duc de Montmorenci du 3. Janv. 1576. capitaine de 50. hommes des ordonnances du roi, lieutenant de la compagnie des gendarmes du même duc, gouverneur de la ville & citadelle de Beziers par provision du 13. Fev. 1577. capitaine de 30. lances par la mort du Sgr. de Serignan le 22. Sept. 1595. t. le 26. Juin 1589. Il avoit ep. le 6. Av. 1576. Isabeau de Serignan, & il en eut 1. Henri du Cailar de Puifferguier qui suit, & 2. Louis du Cailar, Sgr. de Castillac, qui ep. le 23. Av. 1609. Charlotte d'Arnoye, laquelle étant veuve t. le 1. Sept. 1644. dont Jacques du Cailar, Sgr. de S. Pregnan, qui ep. le dernier Janv. 1644. Charlotte de Boide, & Jean du Cailar, Sgr. de Montgausi, N. avec son frere le 10. Dec. 1668.

IX. Henri du Cailar, Bn. de Puifferguier & de Cahusac, gouverneur de Beziers le 5. Juil. 1644. t. le 21. Sept. 1637. Il ep. le 13. Nov. 1605. assisté d'Isabeau de Serignan sa mere, Claire de Boyer de Sorgues, & il en eut 1. Henri du Cailar, Sgr. de Puifferguier, capitaine au régiment de Languedoc par commission du 3. Juil. 1636. gouverneur de Beziers par provision & démission de son pere du 20. Juil. 1653. Il ep. le 18. Juin 1645. Marguerite de Reich, 2. François du Cailar, Sgr. de Sabafan, capitaine d'infanterie au régiment de Cailus en 1638. ep. le 26. Av. 1649. Marguerite Thomas, & 3. Claude du Cailar, N. le 10. Dec. 1668.

**MONTPELLIER.** 79. **BERTIN.** D'azur, au château sommé de trois tours d'argent, maçonné de sable.

I. Jean Bertin fit un nouvel achat le 3. Mars 1471. t. en 1495. Il ep. le 9. Nov. 1458. Marguerite Clusel, qui t. le 9. Av. 1509. & de laquelle il eut 1. Berenger Bertin, & 2.

II. Antoine Bertin fut pere de

III. Claude Bertin t. le 27. Fev. 1576. Il ep. le 12. Mai 1598. Marguerite Fabre, & il en eut 1. Claude Bertin qui suit, & 2. Jean Bertin.

IV. Claude Bertin, capitaine, fut pere de

V. Sebastien Bertin, capitaine, gentilhomme verrier, t. le 20. Av. 1640. Il ep. le 25. Fev. 1629. Jeanne de la Roque, & il en eut 1.

François Bertin, Sgr. de la Plane, N. avec son frere le 23. Sept. 1669.  
& 2. Claude Bertin, Sgr. du Peiron.

*USEZ.* 80. BERTRAND. De gueules, à trois trefles d'or  
2. & 1.

I. Denis Bertrand t. le 27. Juin 1558. Il ep. Felice Chambon, & il en eut 1. Antoine Bertrand qui suit, & 2. André Bertrand, qui a fait la Br. B.

II. Antoine Bertrand ep. le 12. Ao. 1565. Marguerite Laudun, qui étant veuve t. le 16. Juil. 1606. & il en eut

III. Accurse Bertrand t. le 12. Ao. 1652. Il eut pour fils

IV. Pierre Bertrand, viguier d'Aumon, & lieutenant-colonel au régiment d'Entraigues, fut pere de

V. Charles Bertrand ep. le 17. Oct. 1653. Marguerite de Cornillon, & N. le 19. Oct. 1668.

BR. B. II. André Bertrand, écuyer, ep. le 15. Mai 1575. Françoise de Posquieres, & il en eut

III. François Bertrand ep. le dernier Dec. 1608. Lucrece de Malevallete, de laquelle il eut 1. Accurse Bertrand ep. le 12. Sept. 1652. Magdelaine Cassaignes, & 2. François Bertrand, N. avec son frere le 19. Oct. 1668.

*LE PUI.* 81. BESSON. Gironné d'or & de sinople.

I. Antoine Besson, écuyer, fut pere de

II. Marcelin Besson, écuyer, Sgr. de S. Cire & de Margnac, capitaine de 50. hommes d'armes sous l'amiral d'Annebaut, t. le 4. Octob. 1557. ep. le 1. Sept. 1552. Helix Verdeli, & il en eut

III. Jean Besson, Sgr. du Bouchet, t. le 12. Janv. 1622. Il ep. le 10. Mai 1590. Marguerite Rousson, de laquelle il eut 1. Jean Besson qui suit, & 2. Vidal Besson, qui a fait la Br. B.

IV. Jean Besson du Bouchet, Sgr. dudit lieu, t. le 11. Juil. 1627. Il ep. le 17. Fev. 1621. Gabrielle Senarest, qui le rendit pere de

V. Jean Besson du Bouchet, Sgr. dudit lieu, N. le 15. Janv. 1671.

BR. B. IV. Vidal Besson, écuyer, ep. le 9. Mars 1608. Marie de Levi, fit donation le 24. Mai 1646. à son fils, qui fut

V. Jean Besson, Sgr. de Salecrup, ep. le 24. Nov. 1640. Anne Saignard, & N. le 15. Janv. 1671.

*VIVIERS.* 82. BLANC DE MOLINES. D'azur, au soleil d'or, accompagné de quatre roses d'argent.

I. Antoine Blanc de Molines eut pour enfans 1. Guillaume Blanc de Molines qui suit, & 2. Barthelemi Blanc de Molines, Sgr. du Cros, qui a fait la Br. B.

II. Guillaume Blanc de Molines donna quittance le 10. Janv. 1545. à Jean de Liouffac son beau-pere, tant en son nom qu'en celui de Jeanne de Liouffac sa femme, de laquelle il eut

III. Antoine Blanc, écuyer, Sgr. de Molines, t. le 10. Juin 1624. Il ep. le 13. Oct. 1583. Izabeau Mathias, & il en eut 1. Pierre Blanc de Molines qui suit, 2. Antoine Blanc de Molines, Sgr. dudit lieu, ep. le 15. Juil. 1635. Catherine Meilet, 3. Henri Blanc de Molines, Sgr. de Ligoret, ep. le 17. Mars 1639. Marie Saverffac, & 4. Guillaume Blanc de Molines.

IV. Pierre Blanc de Molines ep. le 4. Ao. 1620. Louise Blou, & il en eut

V. Jacques Blanc, Sgr. de Tudos, ep. le 18. Nov. 1655. Marie d'Allez, & N. avec ses oncles le 6. Sept. 1669.

BR. B. II. Barthelemi Blanc de Molines, Sgr. du Cros, transigea avec son pere & Guillaume son frere le 8. Av. 1542. t. le 15. Juin 1589. Il ep. Antoinette Valette, qui le rendit pere de

III. Pierre Blanc de Molines ep. le 11. Juil. 1566. Claire Blanchard, dite de Provenches, & il en eut 1. Charles Blanc de Molines, 2. Henri Blanc de Molines qui suit, & 3. Jean Blanc de Molines.

IV. Henri Blanc de Molines t. le 4. Oct. 1635. ep. le 26. Fev. 1612. Catherine Baile, & il en eut 1. Antoine Blanc de Molines ep. le 26. Fev. 1647. Louise Burin, 2. Jean Blanc de Molines, Sgr. de Veillis, ep. le 24. Ao. 1666. Jeanne Courtial, 3. Louis Blanc de Molines, Sgr. de Badions, ep. le 9. Juin 1644. Marie Audin, & 4. Pierre Blanc de Molines, Sgr. de Champs, ep. le 4. Oct. 1644. Marguerite Chambarlhac, N avec ses trois autres freres le 5. Juil. 1669.

VIVIERS.

83. BLANCHARD.

D'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois couronnes d'azur en chef, & d'un lion de gueules en pointe.

I. Hugues Blanchard ep. Marguerite de la Tour, avec laquelle il ratifia le mariage de son fils le 16. Fev. 1500. lequel fils fut

II. Guillaume Blanchard ep. le 20. Janv. 1500. Jeanne de Meure, & il en eut 1. Charles Blanchard qui suit, & 2. Gilberte Blanchard.

III. Charles Blanchard, émancipé par son pere le 28. Mai 1550. transigea avec sa sœur au sujet des biens de leur pere le 22. Sept. 1560. Il fut pere de:

IV. Jean Blanchard, écuyer, Sgr. de Queiron, ep. le 4. Juil. 1592. Gabrielle de Savignac, qui le rendit pere d'

V. Aimé Blanchard, Sgr. de S. Series, ep. le 25. Oct. 1629. Esprite Baratier, & N. le 20. Sept. 1669.

## VIVIERS.

84. BLOU. De gueules, au ciprès de sinople:  
I. François Blou, Sgr. de Meires, S. Andeol, Confgr. de S. Marcel, mestre de camp, chevalier de S. Michel, ep. Claude Fay, & il en eut

II. François Blou, Sgr. de Meires, S. Andeol, Confgr. de S. Marcel, lieutenant-colonel au régiment des gardes, t. le 29. Janv. 1593. ep. le 4. Mars 1558. Isabeau de Gourdon, & il en eut

III. Jean-Antoine Blou, Sgr. de Laval, Confgr. de S. Marcel, ep. le 19. Janv. 1597. Hippolyte de Seneterre, dame de Laval, qui étant veuve t. le 5. Mai 1612. Ils eurent de leur mariage

IV. Jean-Antoine Blou, Sgr. de Laval, S. Andeol, Vallos, Confgr. de S. Marcel d'Ardeche, t. le 9. Av. 1645. Il ep. Claude de Rochemore, de laquelle il eut

V. François Blou, Sgr. de Laval, Meires, Vallos, S. Andeol, Confgr. de S. Marcel d'Ardeche, N. le 5. Nov. 1668.

## VIVIERS.

85. BLOU. De gueules, à trois bandes d'or, parti d'azur, à sept roses d'or mises en pal.

I. François Blou rendit hommage en 1462. fut pere de

II. Jean Blou rendit hommage en 1504. Il eut pour fils

III. Jean Blou, dit de Precis, écuyer, Confgr. de Serrecourt, rendit hommage le 20. Sept. 1548. Il ep. le 12. Fev. 1529. Claude Pelet, & il en eut

IV. Pierre Blou, écuyer, Sgr. de Precis, Confgr. de Serrecourt, t. le 15. Mai 1577. Il ep. le 12. Juin 1557 Louise Ducel, & il en eut 1. Gratien Blou, & 2.

V. Jacques Blou, Sgr. de Precis, ep. Catherine la Planche, qui le rendit pere de

VI. Jacques Blou, Sgr. de Precis, le 26. Mai 1634. Marguerite Carriere *alias* Gout, & il en eut

VII. Claude-Charles Blou, Sgr. de Precis & Serrecourt, ep. le 22. Mai 1662. Catherine Catillon, & N. le 30. Juin 1669.

## BEZIERS.

86. BOIDE. Coupé d'or & d'azur.

Albert Boide, gentilhomme de Castellas en Lombardie, guidon de la compagnie des gens d'armes du duc de Montmorenci, ep. le 18. Av. 1591. Guilard. Il fut naturalisé en France en 1592.

Henri Boide ep. le 30. Janv. 1620. Anne Dumas.

Jacques Boide ep. en 1652. Anne Hilaire, & N. le 18. Janv. 1670.



NISMES.

87. BOILEAU. D'azur, au château à trois tourions d'or, maçonnés de sable, & au croissant d'or en pointe soutenant un pelican avec ses petits. Devise ; *De tout mon cœur.*

I. Jean Boileau, Sgr. de Castelnau, Ste. Croix, & la Garde, ep. le 6. Fev. 1538. Anne de Montcalm. Il fut dans le rolle des montres des nobles de la sénéchaussée de Nismes en 1551. & 1557. Il eut de son mariage

II. Jean Boileau, Sgr. de Castelnau & de Ste. Croix, t. le 22. Dec. 1614. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 15. Juil. 1571. Honorade Blanc, fille de Robert chevalier, Sgr. de la Rouviere, 2<sup>o</sup>. le 15. Oct. 1576. Rose Calviere, fille de Nicolas, Sgr. de S. Cosme. Il eut de sa derniere femme 1. Nicolas Boileau qui suit, & 2. Jacques Boileau, docteur en medecine, ep. le 22. Dec. 1614. Arnaude de Rosel, & N. le 20. Dec. 1669.

III. Nicolas Boileau, Sgr. de Castelnau & de Ste. Croix, t. le 3. Janv. 1648. Il ep. le 18. Mars 1619. Anne Calviere de Boucoiran, & il en eut 1. François Boileau, 2. Jacques Boileau qui suit, & 3. Charles Boileau, Sgr. de Vignargues, N. avec son frere & ses neveux le 20. Dec. 1669.

IV. Jacques Boileau, Sgr. de Castelnau & Ste. Croix, ep. le 3. Ao. 1660. François de Vignolles, & il en eut 1. François Henri de Boileau, & 2. Jean-Louis de Boileau.

AGDE.

88. BOMPAR. D'azur, à trois tourterelles d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

I. Guillaume Bompar ep. le 29. Janv. 1523. Guinelle de Carcassonne, qui le rendit pere de

II. François Bompar ep. le 18. Ao. 1557. François Labadie, & il en eut

III. Etienne Bompar, Sgr. du Pont, gentilhomme servant chez le roi, eut une compagnie de 200. hommes de pied le 27. Dec. 1584. & étant lieutenant au château de Caen, une pension de 1200. livres le 17. Sept. 1603. Il ep. le 14. Oct. 1596. Peironne de Foulogues, de laquelle il eut

IV. Gaspard Bompar, Sgr. du Pont, capitaine d'infanterie au régiment de Fosses le 5. Sept. 1632. ep. le 8. Mai 1633. Diane Portalés, & N. le 31. Oct. 1668.

NISMES.

89. BONI. D'azur, freté d'or de six pièces de gueules, semé de lions de même.

I. Jean Boni eut pour fils

II. Simon Boni, Sgr. de Bagars, ep. le 24. Av. 1499. Gillette Pierre; & il en eut 1. Christophle Boni, 2. Robert Boni, qui fit héritier Jean son neveu, 3. Jean Boni qui suit, 4. Françoise Boni ep. Louis Massoyer, 5. Isabeau Boni, & 6. Catherine Boni.

III. Jean Boni, Sgr. de Bagars, ep. Marguerite Bonaire, qui t. le 11. Av. 1564. & de laquelle il eut

IV. Jean Boni, Sgr. de Bagars, t. le 6. Dec. 1572. Il ep. le 28. Ao. 1565. Felice Malefosse, & il en eut

V. Jean Boni, Sgr. de Bagars, t. le 26. Av. 1601. ep. le 14. Sept. 1597. Catherine d'Alichons, qui le rendit pere de

VI. Gaspard Boni, Sgr. de Bagars, ep. le 12. Nov. 1637. Honorée Brun, & N. le 18. Janv. 1669. avec

VII. Robert Boni son fils.

*NISMES.* 90. BONI.

I. Antoine Boni fut pere de 1. Robert Boni, écuyer, Sgr. de S. Martin 1546. 2. Pierre Boni qui suit, 3. Antoine Boni 1546. & 4. Catherine Boni mariée avant 1546. avec Guy Ducros, Sgr. de Sarroul.

II. Pierre Boni, Sgr. de Larnac & de Troulhas, ep. le 5. Juil. 1547. Marguerite de la Fare, qui t. étant veuve le 17. Ao. 1565. & il en eut 1. Pierre Boni qui suit, 2. Louis Boni, 3. Gaspard Boni, & 4. Robert Boni.

III. Pierre Boni, Sgr. de Larnac, t. le 18. Juin 1635. Il ep. le 24. Oct. 1582. Catherine de Porcelet, qui le rendit pere de

IV. Jacques Boni, Sgr. de Larnac & de Troulhas, capitaine au régiment d'Annibal infanterie le 3. Oct. 1622. Il ep. le 18. Fev. 1619. Diane Augeres, & il en eut

V. Charles Boni, N. avec son pere le 17. Oct. 1668.

*LE PUI.*

91. BONLIEU. Au 1. & 4. échiqueté d'or & de gueules, au 2. d'azur, à une rose double d'argent, au 3. d'azur, au levrier d'argent accolé d'or.

I. Albert de Bonlieu, Sgr. de Jarnieu, fut pere de

II. Guillaume de Bonlieu, Sgr. de Greusse, ep. le 11. Dec. 1528. Marguerite Blainier du Masel, qui le rendit pere de

III. Cristophle de Bonlieu, Sgr. du Masel, t. le 5. Av. 1559. Il ep. le 26. Juin 1540. Souveraine des Champs, de laquelle il eut

IV. Aimar de Bonlieu, Sgr. du Masel le 28. Juil. 1640. Il eut pour enfans 1. François de Bonlieu qui suit, & 2. Charles de Bonlieu, chevalier de Malthe, N. avec son frere le 24. Dec. 1668.

V. François de Bonlieu, Sgr. du Masel, & de Mascaus, Coudeaux, & Courtial, ep. le 27. Fevrier 1645. Claude Saignard, & il en eut 1.

François de Bonlieu, 2. Claude de Bonlieu, & 3. Claude de Bonlieu, avec son pere & ses freres le 24. Dec. 1668.

VIVIERS. 92. BONLIEU.

I. Meraud Bonlieu; Sgr. de Charrieu, bailli d'Annonay, tranfigea avec son frere le 20. Juin 1518. Il eut pour enfans  
 1. Meraud Bonlieu qui fuit, & 2. Laurent Bonlieu, chevalier de Malthe. Pierre Bonlieu.

II. Meraud Bonlieu, Sgr. de Charrieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 8. Nov. 1597. Il fut pere de

III. Louis Bonlieu, Sgr. de Charrieu, qui eut pour fils

IV. Louis Bonlieu, Sgr. de Charrieu, le dernier Dec. 1647.

N. le 22. Mars 1670.

LODEVE. 93. BONNAIL. D'azur, à la bande d'or; cotoyée de deux biches de même.

I. Barthelemi de Bonnail, Sgr. de Fesquet & de la Baume, fut déchargé par les commissaires des francs-fiefs le 5. Dec. 1516. t. le 25. Ao. 1520. Il avoit épousé Denise de Roquesel, & il donna quittance à Jean de Roquesel son beau-pere le 20. Juin 1494. Il eut de son mariage 1. Guillaume de Bonnail qui fuit, & 2. François de Bonnail, qui a fait la Br. C.

II. Guillaume de Bonnail, Sgr. de la Baume, dénombra le 4. Dec. 1551. se présenta au ban & arrière-ban en 1542. 1543. 1544. & 1553. t. le 4. Av. 1558. Il avoit ep. Anne de Nogaret, de laquelle il eut 1. Guillaume de Bonnail, & 2.

III. François de Bonnail, Sgr. de la Baume, se présenta au ban & arrière-ban le 20. Nov. 1558. t. le 2. Nov. 1593. Il ep. 1°. Gillette de la Croix, & il en eut 1. Gui de Bonnail qui fuit, 2. Pierre de Bonnail, qui a fait la Br. B. & 3. Jean de Bonnail.

IV. Gui de Bonnail, Sgr. de la Baume, se présenta au ban & arrière-ban le 20. Juin 1594. t. le 16. Dec. 1637. Il ep. le 7. Fev. 1601. Marie Coste, & il en eut 1. Jean de Bonnail qui fuit, 2. Fulcrand de Bonnail, & 3. Alexandre de Bonnail, Sgr. d'Aubagne, ep. le 20. Fev. 1648. Claude Madieres, & N. le 13. Dec. 1668. reconnoissant Joseph de Bonnail pour son fils, & Jean & autre Jean demeurans à S. Urcise en Auvergne pour ses neveux, apparemment fils de Fulcrand son frere.

V. Jean de Bonnail, Sgr. de la Baume, t. le 11. Fev. 1657. Il ep. Gillette du Boufquet, & il en eut Marie de Bonnail, dame de S. Laurent, femme de Pierre Sarret.

BR. B. IV. Pierre de Bonnail de la Baume ep. le 21. Janv. 1602. Marguerite Pinoi, qui t. étant veuve le 23. Dec. 1650. & il en eut

V. François de Bonnail, Sgr. de la Baume, N. le 13. Dec. 1668.

BR. C. II. François de Bonnail, fils de Barthelemi & d'Helix de

Roquesel, lieutenant de juge en la cour de Nismes, t. le 9. Av. 1582. Il ep. le 23. Sept. 1562. Etiennette Campagnan, & il en eut 1. Paul de Bonnail qui suit, 2. Daniel de Bonnail, qui a fait la Br. D. & 3. François de Bonnail, qui a fait la Br. E.

III. Paul de Bonnail, conseiller, lieutenant de juge en la cour de Nismes, t. le 26. Juil. 1608. Il ep. le 10. Av. 1596. Jeanne Clausel, qui le rendit pere de

IV. Pierre de Bonnail ep. le 25. Mai 1636. Marguerite de Peiremales, & fit donation le 21. Fev. 1657. à son fils qui fut

V. Isaac de Bonnail ep. le 23. Mai 1662. Marguerite Guillen, & N. le 13. Dec. 1668.

BR. D. III. Daniel de Bonnail t. le 8. Sept. 1633. Il ep. le 22. Oct. 1597. Isabeau de Moisset, & il en eut

IV. François de Bonnail, écuyer, t. le 14. Nov. 1664. Il ep. le 19. Juil. 1634. Marie de Sauffan, & il en eut 1. Jean de Bonnail, Sgr. de Vias, 2. Jean-Antoine de Bonnail, & 3. Jacques de Bonnail, N. avec ses freres le 13. Dec. 1668.

BR. E. III. François de Bonnail t. le 5. Oct. 1626. Il ep. le 28. Mai 1624. & il en eut 1. Rostain de Bonnail, qui ep. le 3. Juin 1667. Philippe Rosel, & 2. Jacques de Bonnail, qui assista au mariage de son frere, N. avec lui le 13. Dec 1668.

## BEZIER.S.

## 94. BONNET.

I. N. de Bonnet eut pour enfans 1. Antoine de Bonnet de Maureillan qui suit, & 2. Jean de Bonnet donna la terre de Maureillan à Henri son neveu lors de son mariage.

II. Antoine de Bonnet de Maureillan, capitaine de Cessenou le 20. Mai 1547. t. le 11. Juil. 1555. Il eut pour enfans 1. Henri de Bonnet, qui suit, 2. Balthazar de Bonnet, Sgr. de Polhes, qui ep. Jeanne Capel, 3. Jean de Bonnet, Bn. de Polhes, qui a fait la Br. B. 4. François de Bonnet.

III. Henri de Bonnet, Sgr. de Maureillan, t. le 1. Janv. 1604. Il ep. le 16. Juil. 1577. Marie Boyer de Sorgues, qui le rendit pere de

IV. Pierre de Maureillan, Sgr. dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de S. Michel, t. le 4. Nov. 1646. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 17. Av. 1606. François de la Jugie, 2<sup>o</sup>. le 2. Fev. 1631. Antoinette Gayon. Il eut de son premier mariage 1. François de Bonnet qui suit, & du second 2. Guillaume de Bonnet de Maureillan, Bn. de Polhes, 3. Charles de Bonnet, & 4. Henri de Bonnet, N. avec Guillaume & Charles leur frere le 23. Nov. 1668.

V. François de Bonnet de Maureillan, Sgr. dudit lieu, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, ep. le 18. Janv. 1643. Isabeau de la Roqueboulhac, & il en eut

VI. Joseph de Bonnet de Maureillan, N. avec son pere le 13. Nov. 1668.



BR. B. III. Jean de Bonnet, Bn. de Polhes, fut héritier d'Henri son frere, pour remettre l'héritage à Pierre son neveu. Il eut pour fils

IV. Henri de Bonnet, Sgr. de Polhes, ep. le 4. Fev. 1606. Isabeau du Cailar, & il en eut 1. Jacques de Bonnet qui suit, & 2. Isabeau de Bonnet.

V. Jacques de Bonnet, Sgr. de Polhes & de Fouillans, t. le 2. Ao. 1667. Il ep. le 7. Fev. 1644. Isabeau de Sartre, & il en eut 1. François de Bonnet, 2. Henri de Bonnet, & 3. Jacques de Bonnet, N. avec ses freres, leur mere faisant pour eux, le 23. Nov. 1668.

{ LE PUI.  
AUVERGNE.

95. BONNEVILLE. D'azur, au lion d'or

au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

I. Jean de Bonneville, Sgr. de Chambilhac, contribua au ban & arriere-ban en 1513. 1522. 1523. & 1529. Il fit une donation le 20. Septemb. 1528. à son fils qui fut

II. Tannequin de Bonneville, Sgr. de Chambilhac, contribua au ban & arriere-ban en 1550. t. le 14. Janv. 1547. Il ep. le 18. Sept. 1533. Magdelaine Riveirols, & il en eut

III. Claude de Bonneville, Sgr. de Chambilhac, t. le 11. Sept. 1628. Il ep. le 16. Oct. 1577. Isabeau de Roiran, laquelle il eut

IV. Cristophle de Bonneville, Sgr. de Chambilhac, t. le 5. Av. 1661. Il ep. le 7. Fev. 1619. Anne du Bois, & il en eut 1. Claude de Bonneville, Sgr. de Chambilhac-le-Boy, ep. & N. avec son frere le 8. Oct. 1668. & 2. Jean de Bonneville, Sgr. de Pousols, ep. le 16. Av. 1659. Magdelaine Verdier.

VIVIERS.

96. BONOT. De gueules, à trois croix d'argent, 2. & 1. au chef coufu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

I. Jean Bonot fut pere de

II. Louis Bonot t. le 3. Oct. 1530. ep. le 2. Janv. 1510. Jeanne Rogue, qui le rendit pere d'

III. Olivier Bonot ep. le 7. Mai 1570. & il en eut

IV. Jean Bonot, écuyer, t. le 23. Fev. 1619. Il ep. le 3. Mai 1575. Françoise Fournier, & il en eut 1. Jean Bonot qui suit, & 2. Esprit Bonot, qui a fait la Br. B.

V. Jean Bonot t. le 3. Janv. 1636. Il ep. le 8. Fev. 1632. Catherina Redon, qui le rendit pere de

VI. Simon Bonot, Confgr. de S. Marcel, S. Montan, N. le 5. Fev. 1668.

*BR.* B. V. Esprit Bonot, conseiller du roi, lieutenant au siège royal de Villeneuve de Berg, t. le 16. Ao. 1656. Il ep. Magdelaine Marcel, & il en eut 1. Jean-François Bonot, lieutenant particulier au baillage de Villeneuve de Berg, ep. le 22. Fev. 1656. Marie Gaillard, & 2. Louis Bonot, N. avec son frere le 5. Dec. 1668.

## VIVIERS.

97. BORNE. D'or, à l'ours passant de sable, armé & lampassé de gueules.

I. Pons de Borne, écuyer, Sgr. de Ligonnières, t. le 7. Mars 1532: fut pere de

II. Jean de Borne, Sgr. de Ligonnières, la Sabliere, t. le 25. Janvier 1567. Il ep. Françoise Sauffon, & il en eut

III. Pierre de Borne, Sgr. de Ligonnières, t. le 30. Juil. 1577. Il ep. le 2. Av. 1559. Louise Audibert de la Farelle, de laquelle il eut

IV. David de Borne, Sgr. de Ligonnières & Baumefort, t. le 14. Juin 1637. Il ep. le 26. Dec. 1593. Helene du Roure, & il en eut 1. Pierre de Borne, Sgr. de Ligonnières & Baumefort, ep. le 13. Dec. 1638. Alexandre Rochier, & N. le 28. Mars 1670. & 2. Claude de Borne.

## MONTPELLIER.

98. BORNIER. D'azur, à la borne d'argent accostée de deux épis de bled d'or sur une terrasse d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'un soleil d'or entre deux étoiles de même.

I. Philippe Bornier, président en la chambre des comptes à Montpellier, pourvû le 8. Mars 1617. fut pere de

II. Simon Bornier, Sgr. de Teillan, conseiller en la cour des comptes à Montpellier, t. le 25. Fev. 1648. Il ep. le 10. Mars 1627. Isabeau Monier, & il en eut 1. Pierre Bornier, Sgr. de Teillan, vicomte d'Herail, ep. Tiffaine Pascali, 2. Charles-René Bornier, & 3. Jean Bornier, tous trois maintenus nobles, comme fils & petit-fils de conseiller & président en la chambre des comptes, le 24. Sept. 1668.

## MENDRE.

99. BORREL. D'azur, au chevron d'or surmonté de trois étoiles de même, au chef burelé d'argent.

I. N. Borrel eut pour enfans 1. Louis Borrel qui suit, & 2. François Borrel, compris avec son frere dans le nombre des nobles du Dauphiné le 20. Av. 1523.

II. Louis Borrel transigea avec son frere le 20. Janv. 1507. t. le 1. Sept. 1536. Il ep. Claude de Coloman, & il en eut 1. Hubert Borrel, & 2.

III. André Borrel t. le 7. Janv. 1573. Il ep. Isabeau de Fontaine, de laquelle il eut

IV. Robert Borrel de Chenouillet t. le 31. Ao. 1613. Il ep. Antoinette de Sertain, & il en eut

V. Gilbert Borrel de Chenouillet, Sgr. de Losieres, & lieutenant principal en la cour royale du comté & baillage du Gevaudan, t. le 26. Dec. 1637. Il ep. le 12. Juin 1611. François de Lambrandes, & il en eut 1. Robert qui suit, & 2. Tristan Borrel, Sgr. de Veirines.

VI. Robert Borrel, Sgr. de la Grange, Serviere, & Chenouillet. Il ep. le 6. Av. 1642. Catherine d'Arpajon de Durenque; & il en eut 1. Charles Borrel, 2. Gilbert Borrel, & 3. Tristan Borrel, N. avec leur pere & leur oncle le 26. Sept. 1669.

**NISMES.** 100. **BORRELLI.** De gueules, au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.

I. Antoine Borrelli t. le 3. Sept. 1643. Il ep. Pierre Baudan, & il en eut 1. Jacques Borrelli qui suit, & 2. Guillaume Borrelli, général-major ès armées d'Allemagne.

II. Jacques Borrelli de Roque-Servieres, maréchal de camp, ep. le 14. Janv. 1614. & il en eut 1. Guillaume Borrelli, Sgr. de Roque-Servieres, lieutenant-colonel au régiment d'Auvergne, 2. Abraham Borrelli, Sgr. de Peireblanque, capitaine au régiment de la Reine, & 3. Pierre Borrelli, Sgr. de Campfeuffet, lieutenant au régiment royal, N. comme enfans de Jacques, maréchal de camp.

**MONTPELLIER.** 101. **BOSSUGES.** De gueules, au taureau d'or passant au pied d'un chefre à deux branches mises en fautoir d'argent.

I. Pierre Dumas, chevalier, rendit hommage le 3. des kal. de Nov. 1300. fut pere de

II. Bertran Dumas *aliàs* de Bossuges, damoiseau, le 11. Mai 1370 & 21. Sept. 1372. eut pour fils

III. Etienne fut pere de

IV. Jean, qui eut pour fils

V. Guillaume, qui fut apparemment pere de

VI. Jean de Bossuges, Sgr. du Triadou, t. le dernier Mars 1547. lequel eut pour fils

VII. Pierre de Bossuges, Sgr. du Triadou, pere de

VIII. Philippe de Bossuges, Sgr. du Triadou, maître en la chambre des comptes à Montpellier, donna quittance comme héritier de Jean &

Pierre de Bossuges son ayeul & pere le 16. Nov. 1575. & t. le 28. Ao. 1619. Il eut pour enfans 1. Pierre de Bossuges qui suit, & 2. Jacques de Bossuges.

IX. Pierre de Bossuges, Sgr. de Pomessargues & Christin, conseiller en la cour des comptes à Montpellier, t. le 8. Janv. 1660. Il eut pour enfans 1. Philippe de Bossuges, Sgr. de Pomessargues & Christin, & 2. Guillaume de Bossuges, N. avec son frere le 16. Janv. 1669.

**MENDE.** 102. BOUCHET. De gueules, à trois croix d'argent, 2. & 1. au chef cousu d'azur, chargé de deux étoiles d'or.

I. Jean Bouchet t. le 16. Juin 1459. Il avoit ep. Ermessinde, qui t. étant veuve le 2. Janv. 1482. & de laquelle il eut

II. Eustache Bouchet, Sgr. de Brouffons, t. le 21. Nov. 1482. Il fut pere de

III. Jean du Bouchet, Sgr. de Brouffons, rendit hommage le 18. Sept. 1488. Il ep. Antoinette Gasque, qui étant veuve fit le 17. Mars 1561. une donation à son fils, qui fut

IV. Jacques du Bouchet, Sgr. de Brouffons, t. le 18. Fev. 1620. Il ep. le 16. Mars 1561. Catherine la Mare, & il en eut

V. Jacques du Bouchet, Sgr. de Brouffons, rendit hommage le 2. Fev. 1628. Il ep. le 14. Avr. 1643. Leonor Marin, qui le rendit pere d'

VI. Antoine du Bouchet, Sgr. de Brouffons, & Confgr. de Vebron, t. le 15. Ao. 1665. Il ep. le 17. Dec. 1652. Anne Sabatier, & il en eut

VII. Antoine du Bouchet, Sgr. de Brouffons, & Confgr. de Vebron, N. sa mere faisant pour lui, le 12. Nov. 1668.

**VIVIERS.** 103. BOUSAS. De gueules, à la bande d'or chargée d'un croissant de sable.

I. Bernardin Boufas t. le 26. Oct. 1523. fut pere de

II. Jacques Boufas t. le 8. Janv. 1568. Il ep. Catherine de Senevas, & il en eut 1. Aimar Boufas qui suit, 2. Cristophle, 3. Pierre, 4. Henri, & 5. Guillaume.

III. Aimar Boufas t. le 9. Ao. 1638. Il ep. le 6. Janv. 1572. Marie Marions, qui le rendit pere de

IV. Jean Boufas, Sgr. de Chivols & d'Airas, t. le 6. Dec. 1646. Il ep. 1°. Louise Nicolas, 2°. le 12. Fev. 1612. Marguerite Brosnac. Il eut de l'un de ses deux mariages

V. François Boufas, Sgr. de Chivols y demeurant, D. de Viviers. Il ep. le 8. Juin 1668. Paule-Claude Vocance, & N. le 5. Oct. 1668.

**MONTPELLIER,**



**MONTPELLIER.** 104. **BOUSQUET**, Bn. D'or, à la croix  
de Montlaur, vuidée de gueules, au chef d'azur, chargé de sept fleurs de lis d'argent.

I. Jean, Sgr. du Bousquet, vivant en 1280. fut pere d'

II. Hemeric, Sgr. du Bousquet, vivant en 1330. qui eut pour fils

III. Nicolas du Bousquet, à qui le vicomte de Villemur donna comme étant son plus proche parent en 1397. la baronie de Verlhac. Il fut pere de

IV. Pierre du Bousquet, chevalier, Bn. de Verlhac, qui rendit hommage pour ladite baronie le 9. Av. 1459. t. en 1487. Il ep. le  
Herail, qui le rendit pere de

V. François du Bousquet, Bn. de Verlhac, ep. le 14. Octob. 1484: Jeanne Lauret, fille de Bernard Lauret, premier président au parlement de Toulouse, & il eut d'Antoinette de Villela, qu'il avoit épousée le 19. Nov. 1449.

VI. Etienne du Bousquet, capitaine d'une compagnie franche de 100. hommes, sous le connetable de Montmorency, ep. le 8. Janv. 1535. Gasparde de Bonnail, de laquelle il eut

VII. Jean du Bousquet, Sgr. & Bn. de Montlaur, président en la cour des Aides de Montpellier par provisions du 5. Juin 1579. t. en 1588. & le 27. Janv. 1597. il ep. en 1590. Diane des Essars de Laudun, & il en eut 1. François du Bousquet, chevalier, Bn. de Montlaur qui suit, 2. François, 3. Jean, abbé de S. Sauveur, & 4. Etienne, abbé de Franvaux.

VIII. François du Bousquet, chevalier, Bn. de Montlaur, Carnas, Pujol, S. Aunais, le Pin, capitaine de chevaux legers & sergent de bataille, président en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, obtint des lettres patentes du roi, portant don de dix mille écus en considération de la défense vigoureuse qu'il fit dans son château de Montlaur contre le duc de Rohan & toute son armée, & pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites pendant ledit siège du 27. Janvier 1627. autres patentes portant permission d'ajouter sept fleurs de lis d'argent à ses armes comme succédant aux biens de feu Gabriel Luels, Bn. d'Aramon, Mqs. des isles d'Yeres, avec une couronne de Mqs. à sesdites armes, du 16. Av. 1624. t. le 1. Av. 1650. Il avoit ep. 1°. le 13. Ao. 1613. Grasiende de Rignac, 2°. le 11. Ao. 1642. Louise de la Fare. Il eut de sa premiere femme 1. Etienne du Bousquet, Bn. de Montlaur, capitaine de chevaux legers, & mestre de camp d'infanterie, qui ep. le 12. Fev. 1662. Marie du Faur, & de sa seconde 2. Jacques-Hercules, trésorier de France par provisions du 6. Juin 1660. N. avec Etienne son frere le 24. Dec. 1668.

BEZIERS.

105. BOUSQUET. De gueules, à un chef-  
ne d'argent, surmonté  
d'une fleur de lis d'or.Gabrielle Bousquet ep. assistée de  
son frere Antoine le 14. Janv. 1542.  
Guillaume Cartulle.

I. Antoine Bousquet ep. le 4. Janv. 1552. Jeanne Pradines, laquelle étant  
veuve partagea le 2. Juil. 1602. avec ses enfans qui furent 1. François  
Bousquet, écuyer, qui suit, 2. Cesar de Reals, Sgr. de la Mothe, S. Lau-  
rent, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une com-  
pagnie entretenue au régiment de Piémont, qui fit donation le 12. Janv.  
1615. à Sebastien son neveu, & 3. Constantin.

II. François Bousquet, écuyer, qui fut pere de

III. Sebastien Bousquet, Sgr. de Reals, demeurant à Murviel D. de  
Beziers, ep. le 5. Mai 1632. Charlotte Gondal, N. le 6. Oct. 1670.

BEZIERS.

106. BOYER. D'or à trois hures de fan-  
glier de sable 2. & 1. écar-  
telé d'azur, à trois besans  
d'or, mis en bande.I. Pierre Boyer, Sgr. de Sorgues, t. le 5. Ao. 1575. Il ep. le 25.  
Nov. 1542. Jaquette de Graves, qui le rendit pere deII. Pierre Boyer, Sgr. & Bn. de Sorgues, t. le 17. Ao. 1619. Il ep.  
le 15. Nov. 1587. Marguerite de Marsal, de laquelle il eutIII. Gabriel Boyer, Sgr. de Sorgues, ep. 10. le 18. Nov. 1612.  
Gabrielle de Gatufieres, 2<sup>o</sup>. le 1. Sept. 1633. Marie Mercier. Il eut de  
sa premiere femme 1. Pierre Boyer qui suit, & de la seconde 2. Gabriel,  
Sgr. de Monja & de Ricardelle ep. le 23. Av. 1663. Isabeau Charmois.IV. Pierre Boyer, Sgr. & Bn. de Sorgues, Clapiés, gentilhomme  
ordinaire de la chambre du roi, ep. le 3. Juin 1641. Antoinette d'Ar-  
noye, & il en eut Henri-Joseph Boyer de Clapiés, & 2. Gabriel Boyer,  
N. avec leur pere & leur oncle le 3. Dec. 1668.

MONTPELLIER.

107. BRAGELONNE. De gueules,  
à la face d'or  
chargée d'u-  
ne coquille  
de sable, ac-  
compag. de  
trois merlet-  
tes d'or.I. Thomas Bragelonne, écuyer, Sgr. de Jonic, ep. Thomas Seguiers,  
qui le rendit pere deII. Martin Bragelonne, Sgr. de Lascours, lieutenant particulier au  
châtelet de Paris, maître d'hôtel de la reine. Il fut pere de

III. Thomas Bragelonne, trésorier de France à Paris, partagea avec ses freres le 9. Juil. 1569. Il eut pour fils

IV. Thomas Bragelonne, Sgr. de Villeneuve, commissaire ordinaire des guerres, ep. le 11. Janv. 1628. Elisabeth de Pignan, qui étant veuve, donna le 28. Av. 1656. les terres de Pignan, Sorguieres, & Gardies à son fils, qui fut

V. Nicolas Bragelonne, chevalier, Sgr. de Pignan, N. le 5. Sept. 1669.

VIVIERS. 108. BRENAS. D'azur, au caducée d'or.

I. Etienne Brenas, Sgr. d'Auriol, ep. le 9. Sept. 1572. Merciere de Fay, & il en eut

II. Cristophle Brenas t. le 16. Juil. 1629. Il ep. le 7. Juin 1606. Magdelaine Monchenu, de laquelle il eut

III. Alexandre Brenas, Sgr. de Carrés, Confgr. d'Auriol, ep. le 7. Juin 1648. Catherine Galbert, & N. le 26. Nov. 1668.

5 BEZIERS. 109. BRETES. D'azur, au lion d'or couronné & lampassé de même, au chef cousu de gueules à trois étoiles d'or, écartelé d'or à trois aigles de sable 2. & 1.

I. Guillaume de Bretes, Bn. de Pecherie, t. le 18. Juil. 1566. Il ep. en 1528. Françoise de Turin, fille de Jean & de Marguerite d'Astorgie, & il en eut 1. François de Bretes, & 2.

II. Antoine de Bretes & de Turin, Bn. de Pecherie, t. le 13. Dec. 1612. Il ep. Jeanne de Valat de Lespignan, fille de François & d'Helene de Narbonne, & il en eut 1. François de Bretes qui suit, 2. Antoine de Bretes, qui a fait la Br. C. 3. Gabriel de Bretes, & 4. Guillaume de Bretes.

III. François de Bretes t. le 5. Sept. 1620. Il ep. Marguerite du Cailar d'Espondeillan, & il en eut 1. Hercules de Bretes qui suit, & 2. Guillaume de Bretes, qui a fait la Br. B.

IV. Hercules de Bretes & de Turin, Sgr. de Crusi, ep. le 29. Av. 1637. Marguerite de Hautpoul, qui le rendit pere de

V. Jean-Antoine de Bretes de Turin, N. avec son pere le 15. Janv. 1671.

BR. B. IV. Guillaume de Bretes fut pere de

V. Charles de Bretes, Sgr. de Pecherie, bapt. le 6. Dec. 1640. N. le 15. Janv. 1671.

BR. C. III. Antoine de Bretes, Sgr. d'Assignan, fut pere de

IV. Etienne de Bretes & de Turin; Sgr. d'Assignan, t. le 21. Juil. 1653. Il eut pour enfans 1. Guillaume de Bretes, Sgr. d'Assignan,

& 2. Cesar de Bretes, Sgr. d'Auribac, tous deux maintenus nobles le 15. Janv. 1671.

*MONTPELLIER.*

110. BRIGNAC. De gueules, au levrier rampant d'argent, accolé de gueules.

I. Jean de Brignac, Sgr. de Montarnaud & de Mujolan, t. le 20. Oct. 1534. Il ep. le 21. Ao. 1521. Antoinette Albert, qui étant veuve t. le 25. Av. 1560. & il en eut 1. Jacques de Brignac, 2. Pierre de Brignac qui suit, & 3. Arnaud de Brignac.

II. Pierre de Brignac, écuyer, t. le 17. Juil. 1586. Il ep. le 29. Av. 1574. Lucrece de S. Felix, de laquelle il eut

III. François de Brignac, Bn. de Montarnaud, qui se présenta au ban & arrière-ban, & fut cornette de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier, qu'il commandoit le 15. Juil. que le maréchal de Schomberg ordonna qu'on lui payât 300. liv. par mois, il t. le 16. Juin 1639. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 27. Mai 1612. Anne Deidier, 2<sup>o</sup>. le 26. Mars 1625. Dauphine de Brignon. Il eut de son second mariage 1. Pierre de Brignac, Sgr. & Bn. de Montarnaud, capitaine de cavalerie au régiment de Balthazar le 20. Mai 1648. qui ep. le 19. Juil. 1667. Jeanne Roux, & 2. François de Brignac, Sgr. de Beauregard, N. avec son frere le 19. Nov. 1668.

*NISMES.*

111. BRINGUIER. Bandé d'or & d'azur de six pièces.

I. Antoine Bringuier, écuyer, Consgr. de Lionne, t. allant à la guerre le 17. Janv. 1541. Il eut pour fils

II. Durand Bringuier, Sgr. des Barbuts, Consgr. de Lionne. Il t. le 7. Mars 1587. Il ep. le 31. Janv. 1531. Isabeau d'Albignac, fille de Bermond d'Albignac, Sgr. des Barbuts, qui fit une rémission à sa fille le même jour. Il eut de son mariage

III. Jacques Bringuier, Sgr. des Barbuts & de Lionne, t. le 2. Janv. 1615. Il ep. le 27. Janv. 1567. Antoinette Marion, qui le rendit pere de

IV. Thomas Bringuier, Sgr. des Barbuts & de Cauvissargues, ep. le 7. Fev. 1593. Jeanne de Gabriac, de laquelle il eut

V. Thomas Bringuier, Sgr. des Barbuts, t. le 29. Juin 1642. Il ep. le 18. Dec. 1616. Bernardine Saurin, & il en eut 1. Jacques Bringuier, Sgr. des Barbuts, ep. le 16. Mars 1656. Esperance Tremolet, 2. Aimar Bringuier, & 3. Henri Bringuier, Sgr. de la Palolhe, N. avec Jacques son frere le 12. Dec. 1668.

*NISMES.*

112. BRINGUIER. Mêmes armes que devant.

I. Jean Bringuier, Sgr. des Barbuts, eut pour fils

II. Jean Bringuier t. le 7. Juin 1596. Il ep. en 1576. la Farelle, qui le rendit pere de



III. Jean Bringuier, Sgr. de la Farelle, t. le 9. Oct. 1614. Il ep. le 15. Janv. 1609. Jeanne Delon, & il en eut

IV. Jean, Sgr. de la Roque, ep. le 11. Juin 1640. Magdelaine de la Nougarede, & N. le 12. Dec. 1668.

*USEZ.* 113. BRUEIS. D'or, au lion de gueules armé & lampassé de même, à la bande d'azur.

I. Pierre Brueis t. le 25. Av. 1494. eut pour enfans 1. Tristan Brueis qui suit, & 2. Jean Brueis.

II. Tristan Brueis, Sgr. de S. Chate & Aubuffargues, en rendit hommage le 4. & le 16. Juin 1516. t. le 28. Dec. 1552. Il ep. Marguerite la Croix, & il en eut 1. Denis Brueis qui suit, 2. Antoine Brueis, Sgr. de Savignargues, qui a fait la Br. C. 3. Gui Brueis, Sgr. de Flaux, qui a fait aussi la Br. E.

III. Denis Brueis, Sgr. de S. Chate, testa le 26. Dec. 1565. fut pere de

IV. Tristan Brueis, Sgr. de S. Chate, t. le 11. Janv. 1603. Il ep. Marguerite d'Albenas, & il en eut 1. Denis Brueis qui suit, & 2. Antoine Brueis, Sgr. de Piéferrier, qui a fait la Br. B.

V. Denis Brueis, Sgr. de S. Chate & Cieure, codicilla le 30. Nov. 1637. fut pere de

VI. Jean-Felix Brueis, Sgr. de S. Chate, ep. le 3. Janv. 1651. Louise Forez de Treguiers, & il en eut 1. Henri-Joseph Brueis, & 2. François-Louis Brueis, N. avec leur pere le 24. Dec. 1668.

*BR. B.* V. Antoine Brueis, Sgr. de Piéferrier, t. le 21. Sept. 1656. Il ep. le 17. Mars 1641. Claude de Malmont, & il en eut

VI. Louis Brueis, Sgr. de Piéferrier, N. le 24. Dec. 1668.

*BR. C.* III. Antoine Brueis, Sgr. de Savignargues, t. le 11. Mars 1585. Il ep. le 18. Mars 1556. François Falcon, & il en eut 1. François Brueis, Sgr. de Savignargues, qui suit, & 2. Denis Brueis, Sgr. de Bourdic, qui a fait la Br. D.

IV. François Brueis, Sgr. de Savignargues, t. le 4. Juin 1628. Il ep. Antoinette de Ganges, & il en eut

V. Antoine Brueis, Sgr. de Savignargues, S. Esteve d'Escate, t. le 17. Nov. 1652. Il ep. le 10. Mars 1630. Rose Calviere, & il en eut 1. Victor Brueis de S. André, N. le 20. Janv. 1668. & 2. François Brueis, Sgr. de Savignargues, S. Esteve d'Escate, N. le 24. Dec. 1669.

*BR. D.* IV. Denis Brueis, Sgr. de Bourdic, t. le 9. Mars 1612. Il ep. Alexandrine Borde, & il en eut 1. Jacques Brueis, Sgr. de Bourdic, N. le 24. Dec. 1668. & 2.

V. Alexandre Brueis, Sgr. de Gatigues, Bourdic, & Tarau. Il eut pour enfans 1. Benouin-Benjamin Brueis, Sgr. de Tarau, & 2. Nicolas Brueis, Sgr. de Jaspe, capitaine dans le régiment de Champagne.

*BR. E. III.* Gui Brueis, Sgr. de Flaux, ep. le 18. Nov. 1555. Catherine d'Entraigues, qui fit une donation à ses enfans le 19. Juin 1603. qui furent 1. Jean Brueis, & 2.

IV. Jacques Brueis, Sgr. de Flaux, ep. le 12. Juin 1603. Jeanne Isar de Castanet, qui étant veuve fit donation le jour de son mariage à son fils, qui fut

V. Jacques Brueis, Sgr. de Flaux, ep. le 27. Sept. 1640. Marthe le Chantre, & N. le 24. Dec. 1668.

*USEZ.*

114. BRUEIS. D'or, au lion de gueules, armé & lampassé de même, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or.

I. Pierre Brueis, Sgr. de Fontcouverte, obtint des lettres d'annoblissement au mois d'Ao. 1558. t. le 29. Ao. 1593. Il ep. Marguerite Jausfaud, & il en eut

II. Denis Brueis, Sgr. de Fontcouverte, t. le 7. Oct. 1608. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 14. Juil. 1599. Marguerite de Cambis, 2<sup>o</sup>. Claude Aboline, & il en eut 1. Denis Brueis qui suit, & 2. Jacques Brueis.

III. Denis Brueis, Sgr. de Fontcouverte, t. le 13. Av. 1647. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 31. Mars 1621. Isabeau Belluson, 2<sup>o</sup>. le 16. Fev. 1635. Marguerite de Cambis. Il eut de l'un de ces deux mariages 1. Daniel Brueis, Sgr. de Fontcouverte, N. le 20. Sept. 1669. 2. Jean-Jacques Brueis, Sgr. de Besuc, ep. le 22. Dec. 1667. Isabeau Froment, 3. Pierre Brueis, 4. Jean Brueis, 5. Claude Brueis, & 6. Guillaume Brueis.

*S. PONS.*

115. BRUGAIROUS. De gueules, au château à trois tours d'argent maçonnées de sable, écartelé d'azur au dauphin d'or, courant de même.

I. Pierre, Sgr. de Brugairous, & Confr. de Pardaillan, t. le 24. Juin 1561. Il ep. Susanne de Cauderoque, & il en eut 1. Jean Brugairous qui suit, 2. Pierre Brugairous, 3. Jacques Brugairous, & 4. Joachim Brugairous.

II. Jean Brugairous, Sgr. de Pardaillan, ep. le 23. Nov. 1579. Jeanne Gautoule, & il en eut 1. Francelin Brugairous qui suit, & 2. Jacob Maurice de Brugairous, qui a fait la Br. B.

III. Francelin Brugairous, Sgr. de Pardaillan, ep. le 24. Av. 1619. Anne Guibel, & il en eut 1. Jean, Sgr. de S. Massal, ep. le 17. Avril 1645. Françoise Auger, 2. Marquis, Sgr. de Pierre-Maure, ep. le 24. Juin 1655. & 3. François, Sgr. de Fonseques, ep. le 25. Juin 1663. Jeanne Audiquier, N. avec leur pere le 26. Mars 1670.

*BR. B.* Jacob Maurice de Brugairous ep. le 14. Juil. 1622. Isabeau Gastoule, & il en eut

IV. Henri, Sgr. du Crouset, ep. le 2. Nov. 1647.  
& N. avec ses cousins le 16. Mars 1670.

**MENDE.** 116. **BRUN.** De gueules, au cœur d'argent accompagné de trois croissans de même.

I. Pierre Brun, Sgr. de Bosnoir, ep. le 2. Oct. 1519. Anne Rouget, & il en eut

II. Pierre Brun, écuyer, Sgr. de Bosnoir, ep. le 2. Sept. 1566. Marthe de Chastel, & il en eut 1. Arnaud Brun qui suit, & 2. Hugues Brun, qui a fait la Br. B.

III. Arnaud Brun ep. le 6. Fev. 1597. Anne Belle

Br. B. III. Hugues Brun, Sgr. de Cougouffet, ep. Françoise de Montesquieu, de laquelle il eut

IV. François Brun, Sgr. de Montesquieu, la Molene, Plagnol, Rieusse, & Cauquenas, ep. le 9. Mars 1644. Claude Douarre, qui le rendit pere de

V. Jean Brun, Sgr. de Plagnols, N. avec son pere le dernier Nov. 1669.

**LE PUY.** 117. **BRUN.** De gueules, au cœur accompagné de trois croissans d'or.

I. Jean Brun fut pere d'

II. Etienne Brun, Consgr. de Lantenai, ep. 10. le dernier Dec. 1522. Claire Moliere, 2°. Anne Roquette, qui transigea avec Michel, fils d'Etienne son mari & de ladite Moliere le 10. Dec. 1560. Il eut de son premier mariage 1. Michel Brun qui suit, & 2. Jean Brun, chanoine en l'église cathédrale de N. D. du Puy.

III. Michel Brun, Sgr. de Lantenai, transigea avec son frere le 12. Juin 1578. Il ep. Marie Spert, de laquelle il eut

IV. Jean Brun, Sgr. de Lantenai, ep. le 16. Fev. 1611. Françoise Combladour, qui le rendit pere d'

V. Hugues Brun, Sgr. de Lantenai, conseiller honoraire en la sénéchaussée du Puy. Il ep. le 15. Dec. 1647. Gasparde de l'Espinaffe, N. le 27. Janv. 1670. avec ses fils, qui furent 1. François Brun, 2. Charles Brun, & 3. Pierre Brun.

**MENDE.** 118. **BRUNENC.** De gueules, au château d'argent soutenu par deux lions d'or, & un croissant de même en pointe, au chef coufu d'azur, chargé d'une rose d'or, accostée de deux étoiles de même.

I. Jean Brunenc, Sgr. du Cailar, ep. le 11. Fev. 1524. Louise Malbon, qui le rendit pere de

II. Jean Brunenc, commandant dans Prades le 22. Sept. 1568. ep. le 1. Mai 1561. Rose de Pelamourgue, & il en eut

III. Claude Brunenc, capitaine de cent hommes de pied. Il ep. le 19. Nov. 1591. Susanne de Gineftoux, de laquelle il eut

IV. Charles Brunenc, Sgr. de Montauran & de Croupichac, ep. le 6. Nov. 1640. Antoinette de Bonnail, & N. le 17. Mars 1670.

*NISMES.* 119. *BUADE.* Ecartelé d'or & d'azur.

I. Arnaud Buade ep. Marquise Desports, qui t. étant veuve le 18. Sept. 1512. & il en eut 1. Jean Buade qui suit, & 2. Philippe Buade donna quittance à son frere.

II. Jean Buade ep. Antoinette Thieuloi, qui le rendit pere d'

III. Antoine Buade ep. le 12. Juin 1542. Anne Devaux, de laquelle il eut

IV. André Buade ep. le 15. Janv. 1571. Antoinette Goran, & il en eut 1. Jean Buade qui suit, 2. Cesar Buade, 3. Leonard Buade, & 4. Benoît Buade.

V. Jean Buade ep. qui le rendit pere de

VI. Louis Buade ep. le 22. Nov. 1646. Louise Balestrier, & il en eut

VII. Augustin Buade, juge-royal de Gallargues en 1669. N. avec son pere le 14. Janv. 1669.

*NARBONNE.*

120. *BUNIS.* D'argent, au pont de gueules avec un pal de même, chargé d'une fleur de lis d'argent.

I. Jean Bunis t. le 26. Ao. 1487. Il eut pour enfans 1. Etienne Bunis, & 2.

II. Cristophle *alias* Cristofolet Bunis t. le 10. Av. 1505. fut pere d'

III. Helie Bunis, docteur en medecine, t. le 24. Juin 1560. Il eut pour enfans 1. Honoré Bunis qui suit, & 2. Gabriel Bunis, qui a fait la Br. B.

IV. Honoré Bunis fut pere de

V. François Bunis ep. le 25. Mai 1620. Jeanne Garaiman, & il en eut

VI. Claude-François Bunis, bapt. le 26. Av. 1637. N. avec son pere le 18. Juil. 1669.

*BR. B.* IV. Gabriel Bunis ep. Marguerite Rafelis, qui t. étant veuve le 8. Mai 1605. & de laquelle il eut

V. Esprit Bunis t. le 30. Janv. 1637. Il ep. François Montredon, & il en eut

VI. Marc Bunis ep. le 9. Mai 1656. François Fiquet, & N. le 18. Juil. 1669.



S. PONS.

121. CABROL.

- I. Raimond Cabrol t. le 23. Sept. 1547. fut pere de  
 II. Jean Cabrol I. Sgr. de Salevieille, t. le 7. Juin 1585. Il ep. le 9. Av. 1555. Toinette de Montalet, & il en eut 1. Jean Cabrol II. qui suit, 2. Jacques Cabrol, Sgr. d'Ariffat, qui a fait la Br. B. & 3. Gabriel Cabrol, mentionné dans le testament de son pere le 7. Juin 1585.  
 III. Jean Cabrol II. écuyer, Sgr. de Rieumajou, t. le 14. Oct. 1605. Il ep. le 28. Av. 1586. Catherine de la Vergne, de laquelle il eut  
 IV. François Cabrol, écuyer, Sgr. de Salevieille, ep. le 17. Fevrier 1613. Marie de Brugairous, qui transigea le 3. Juil. 1657. étant veuve, avec son fils, qui fut  
 V. Marquis Cabrol, Sgr. de Rieumajou, ep. le 9. Fev. 1656. Susanne Fabre, N. le 15. Sept. 1671.  
 Br. B. III. Jacques Cabrol, Sgr. d'Ariffat, Angles, & la Salvetat, t. le 26. Juin 1611. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 10. Oct. 1588. Isabeau de Soubeiran, 2<sup>o</sup>. le 10. Ao. 1594. Esther de Goudon. Il eut de son premier ou second mariage 1. Afemar Cabrol, Sgr. d'Ariffat, ep. 1<sup>o</sup>. le 11. Fev. 1625. Isabeau Cabrol, 2<sup>o</sup>. le 2. Mai 1647. Jeanne Brun, & 2.  
 IV. Jean Cabrol d'Ariffat, Sgr. de Rualgue, t. le 24. Janv. 1629. Il ep. le 3. Dec. 1618. Anne de Rosel, & il en eut  
 V. Etienne Cabrol, Sgr. de Rualgue, ep. le 7. Av. 1649. N. le 15. Sept. 1671.

MONTPELLIER.

122. CADOULE.

De gueules, au croissant renversé d'argent en chef, & une étoile d'or en pointe.

- I. Guillaume Cadoule t. le 24. Oct. 1480. fut pere de  
 II. Charles Cadoule I. t. le 2. Juin 1526. fut compris avec son fils Antoine dans la montre de l'arrière-ban en 1554. Il ep. le 17. Mars 1505. Isabeau Mourgues, & il en eut  
 III. Antoine Cadoule rendit hommage le 4. Av. 1554. t. le 9. Nov. 1567. Il ep. le 23. Ao. 1553. Jeanne de Sandres, de laquelle il eut  
 IV. Jacques Cadoule, capitaine d'infanterie par commission du 7. Ao. 1576. t. le 12. Ao. 1596. Il ep. le 12. Fev. 1589. Tifene Tourillon, qui le rendit pere de  
 V. Charles Cadoule II. écuyer, commandant dans le château de Villefranche en Italie par commission du 13. Oct. 1630. t. le 11. Av. 1642. Il ep. le 13. Ao. 1620. Marguerite Varanda, & il en eut 1. Charles Cadoule III. qui suit, 2. Marc-Antoine Cadoule, qui a fait la Br. B. & 3. François Cadoule, N. avec ses freres & leurs enfans le 12. Nov. 1668.  
 VI. Charles Cadoule III. capitaine au régiment de Montpesat infan-

terie par commission du 2. Av. 1645. ep. le 14. Juil. 1653. Marguerite Bornier, & il en eut 1. François Cadoule, 2. Jean-Charles Cadoule, & 3. Jean-François Cadoule.

BR. B. VI. Marc-Antoine Cadoule, capitaine au régiment de Piémont par commission du 24. Oct. 1663. Il eut pour enfans 1. Jean-François Cadoule, 2. François-Cause Cadoule, & 3. Guillaume Cadoule, N. le 12. Nov. 1668.

USEZ.

123. CAILLAR. D'or, à trois bandes de gueules au, chef d'or chargé d'un lion naissant de fable, armé & lampassé de gueules, avec une devise d'or chargée de trois trefles de fable.

I. Pierre Cailar I. damoiseau, t. le 4. Ao. 1384. Il ep. le 5. Ao. 1380. & il en eut

II. Hugues Cailar, damoiseau, t. le 16. Oct. 1456. fut pere de

III. Bertrand Cailar I. t. le 20. Av. 1468. Il eut pour fils

IV. Bertrand Cailar II. t. le 24. Dec. 1533. fut pere de

V. Pierre Cailar II. ep. Antoinette Serre d'Anglas, qui t. le 6. Dec. 1567. il en eut

VI. Guidon Cailar I. t. le 7. Sept. 1605. fut pere de

VII. Pierre Cailar III. Sgr. d'Anglas, t. le 22. Sept. 1652. Il ep. 1<sup>o</sup>. Thomasse Valette en 1609. 2<sup>o</sup>. en 1618. Françoise Talemandier. Il eut de sa premiere femme

VIII. Guidon Cailar II. Sgr. d'Anglas, reconnoissant pour son fils

IX. Pierre IV. Sgr. de Lascours, demeurant au D. d'Uzez, N. le 20. Dec. 1618.

I. Jean Cailar I. transigea le 16. Ao. 1448. & t. le 20. Juil. 1463. fut pere d'

II. Antoine Cailar dénombra en 1503. Il eut pour fils

III. Jean Cailar II. t. le 2. Sept. 1572. fut pere de

IV. Jean Cailar III. t. le 28. Janv. 1609. Il ep. le 28. Mars 1557. Simonne Bataille, & il en eut 1. Pierre Cailar qui suit, & 2. Arnaud Cailar qui a fait la Br. B.

V. Pierre Cailar t. le 23. Juil. 1635. Il ep. le 29. Dec. 1588. Marie de Pierre, & il en eut

VI. Louis Cailar I. ep. le 24. Dec. 1623. Claude Dujac, de laquelle il eut

VII. Louis Cailar II. demeurant à Gaujac D. d'Uzez, ep. le 8. Ao. 1644. Anne Froment.

BR. B. V. Arnaud Cailar ep. le 11. Mai 1598. Judith de Pierre, qui le rendit pere de

VI. Louis Cailar ep. le 14. Juil. 1630. & il en eut

VII. François Cailar, gentilhomme verrier, comme il appert par un jugement des commissaires de Provence en faveur des gentilshommes verriers du 15. Mars 1668. ep. le 15. Janv. 1657. Jeanne Martinet.

NISMES.

. 124.

CALADON.

D'azur, à un aigle d'argent membré d'or, accosté en pointe de deux bassets de même, confrontés, ayant la queue retroussée, posés chacun sur une motte de sinople.

I. Raimond-Berenger Caladon, ep. Tiburge du Buis, qui rendit hommage le 19. Janv. 1409. à Guiraud de Vissac, Sgr. d'Avese. Il eut de son mariage

II. Bringuier-Berenger Caladon prit certaines pièces par droit de commis le 3. Dec. 1429. t. le 7. Dec. 1449. fut pere de

III. Marquis Caladon rendit hommage le 10. Ao. 1546. Il eut pour enfans 1. Jean-Berenger Caladon qui suit, & 2. François Caladon ep. Jeanne de Gregoire. Il est fait mention de tous les deux dans le testament de Berenger son frere du 8. Juil. 1516.

IV. Jean-Berenger Caladon reçut une reconnoissance avec François son frere le 21. Janv. 1515. t. le 8. Juil. 1516. Il paroît que ce Jean-Berenger, ou son frere François Caladon, eut pour fils

V. Jacques Caladon, Sgr. de l'Espinasse, t. le 12. Dec. 1587. & Helix de la Tude sa femme t. aussi, & fait mention de quatre enfans dans son testament; sçavoir, 1. Henri Caladon mentionné dans le testament de sa mere, 2. Pons Caladon qui suit, 3. François Caladon ep. le dernier 1553. Jeanne de Montfaucon, & 4. Pierre Caladon, qui a fait la Br. B.

VI. Pons Caladon t. le 13. Av. 1596. Il ep. le 5. Mai 1566. Antoinette de Lauquieres, & il en eut 1. Jacques Caladon, 2. Jean Caladon ep. le 2. Av. 1606. Jeanne du Fesc, & 3.

VII. François Caladon t. en 1652. & eut pour enfans 1. Etienne Caladon, Sgr. du Boisset, & 2. Pierre Caladon, Sgr. de Clapiés.

BR. B. VI. Pierre Caladon à qui son pere fit une donation le 10. Sept. 1594. & lui & sa femme Françoise Maure en firent une en faveur de Jean I. leur fils le 19. Ao. 1620. Ils eurent de leur mariage 1. Jean Caladon I. Sgr. de Combes, qui suit, & 2. Jacques Caladon, qui a fait la Br. D.

VII. Jean Caladon I. Sgr. de Combes, ep. le 23. Ao. 1620. Louise Dupont, & il en eut 1. Pierre Caladon qui suit, & 2. Jean Caladon II. qui a fait la Br. C.

VIII. Pierre Caladon ep. le 9. Mai 1645. Marie Julien, & il en eut 1. Jean Caladon, Sgr. de Lanvejol, ep. le 3. Nov. 1664. Anne Lautal, 2. Pierre, 3. Louis, & 4. Etienne Caladon,

*BR. C. VIII.* Jean Caladon II. Sgr. de la Boissiere ep. le 11. Fev. 1643. Louise Dupont, & il en eut

*IX.* Jean Caladon III. Sgr. de la Boissiere, mentionné dans le testament de Louise Dupont sa mere du 11. Mars 1664.

*BR. D. VII.* Jacques Caladon ep. le 12. Mai 1621. Susanne Eaval, & il en eut

*VIII.* Jacques Caladon, Sgr. de la Case, t. le 15. Janv. 1667. Il ep. le 21. Oct. 1646. Marguerite Rouffet, de laquelle il eut 1. François Caladon, 2. Jean-Jacques Caladon, 3. Gabriel Caladon, & 4. Pierre Caladon, tous N. le 16. Dec. 1668.

5 MONTPELLIER.  
NISMES.

125. CALVIERE. Fascé d'or & de fable, à six be-fans d'argent 3.  
2. 1. au chef d'argent, chargé d'un sanglier de fable passant sur des flammes de gueules.

*I.* Raimond Calviere t. le 18. Av. 1521. fut pere de 1. Guillaume Calviere I. qui suit, & 2. Nicolas Calviere, Sgr. de S. Cosme, qui a fait la *Br. B.*

*II.* Guillaume Calviere I. président au parlement d'Orange pourvû le 31. Mai 1568. rendit hommage le 15. Dec. 1564. & t. le 29. Juil. 1570. fut pere de

*III.* Guillaume Calviere II. Sgr. de S. Cefaire de Gausignan, reçut des reconnoissances ès années 1587. 1590. & 1599. t. le 1. Janv. 1598. Il fut pere de

*IV.* Pierre Calviere, Sgr. de S. Cefaire de Gausignan, t. le 2. Mai 1633. Il ep. le dernier Mai 1604. Helix Terrous, & il en eut

*V.* Antoine Calviere, Sgr. de S. Cefaire, colonel d'infanterie, ep. le 26. Ao. 1656. Marthe de la Roche, veuve avant le 3. Dec. 1668. & il en eut 1. Claude-Charles Calviere, Bn. de Couffouleurs, & 2. Claude Louis Calviere demeurant à Montpellier, N. avec son frere le 3. Dec. 1668.

*BR. B. II.* Nicolas Calviere, Sgr. de S. Cosme & de Boissieres, gouverneur de Nismes le 9. Juin 1580. gentilhomme de la chambre du roi le 22. Janv. 1581. ep. Françoise Brochet, & il en eut 1. François Calviere qui suit, & 2. Daniel Calviere, qui a fait la *Br. C.*

*III.* François Calviere, Sgr. de Boissieres, mestre de camp d'infanterie, ep. Marie de S. Jueri, de laquelle il eut

*IV.* Claude Calviere, Sgr. de Boissieres, t. le 20. Oct. 1625. Il ep. le 2. Oct. 1601. Julie de Nogaret de Calvisson, qui le rendit pere de



V. François Calviere, Sgr. & Bn. de S. Cosme, Boissieres, &c. capitaine au régiment de Fontcouverte par commission du 21. Mai 1610. t. le 3. Sept. 1654. Il ep. le 15. Juil. 1647. Marguerite Perinet d'Arzelliers, & il en eut 1. Gaspard Calviere, Sgr. de S. Cosme & Boissieres, capitaine au régiment de Calviffon par commission du 16. Dec. 1635. & 2. Nicolas Calviere, capitaine au régiment d'Arzelliers par brevet du 16. Dec. 1666. N. avec son frere le 22. Ao. 1669.

BR. C. III. Daniel Calviere fut pourvû de l'office de juge-criminel à Nismes le 25. Av. 1590. en considération des services du Sgr. de Boissieres son frere, mestre de camp d'infanterie, & t. le 20. Juin 1636. Il fut pere de

IV. Charles Calviere, lieutenant-criminel à Nismes, N. le 21. Ao. 1669.

BR. D. I. Raimond Calviere t. le 8. Av. 1521. fit un achat avec noble Antoine Calviere son frere le 10. Mai 1510. fut pere de

II. Guillaume Calviere, Sgr. de Cefaire, t. le 9. Oct. 1568. Il eut pour enfans 1. Guillaume Calviere, & 2.

III. Robert Calviere acheta en 1566. la terre & Sgrie. de Boucoiran; transigea avec Guillaume son frere le 10. Dec. 1556. & t. le 21. Janv. 1570. Ses enfans furent 1. François Calviere, & 2.

IV. Guillaume Calviere, Sgr. de Boucoiran, rendit hommage au nom de Robert son pere, écuyer, Sgr. de Boucoiran, le 11. Juin 1567. t. le 18. Juin 1621. Il ep. le 6. Juil. 1591. Isabeau Barriere, & il en eut 1. Antoine, 2. Abel, & 3. Louis Calviere, Bn. de Boucoiran, Sgr. de Leuga, ep. le 30. Oct. 1650. Anne Thierry, N. avec ses deux freres le 16. Janv. 1621.

USEZ.  
 { MONTPELLIER.  
 AVIGNON.

128. CAMBIS. D'azur, au pin d'or fruité de même, accosté de deux lions affrontés d'or.

I. Louis de Cambis, Bn. d'Alais, t. le 11. Nov. 1546. Il eut pour enfans 1. François de Cambis, vicomte d'Alais, 2. Jean de Cambis, & 3.

II. Theodore de Cambis I. Sgr. de Malbois, pourvû du commandement en intendance de toute l'artillerie du Languedoc par M. de Montmorenci en 1585. ep. le 9. Oct. 1578. Esperance Affas, & il en eut

III. Jacques de Cambis, Sgr. de Serignac, capitaine d'infanterie dans le régiment de Fontcouverte par commission du 11. Mai 1610. ep. 1<sup>o</sup>. le 18. Mars 1612. Françoise de Mandagout, 2<sup>o</sup>. le 6. Av. 1618. Louise Dammartin. Il eut pour enfans 1. Theodore de Cambis II. qui suit, 2. Hercule de Cambis, Sgr. d'Ortois, ep. le 13. Nov. 1655. Françoise Sigelori, & 3. Jean de Cambis, Sgr. de Montels, capitaine au régiment de Calviere par commission du 15. Juin 1646. ep. le 28. Av. 1652. Firmine Cassagne.

IV. Theodore de Cambis II. Sgr. & Bn. de Fons & de Serignac, capitaine d'infanterie au régiment de Serignan par commission du 11. Av. 1636. ep. le 6. Nov. 1647. Marie de S. Etienne, & il en eut 1. Hercule de Cambis, & 2. Jean-Louis de Cambis, N. avec Hercule d'Ortous, demeurant à Montpellier, le 20. Dec. 1668.

BR. B. I. Luc de Cambis fut pere de

II. Pierre de Cambis, écuyer, ep. le 3. Oct. 1527. Françoise de Perruffis, de laquelle il eut

III. Jean de Cambis I. Sgr. d'Orsan, t. le 21. Juil. 1600. Il ep. le 25. Av. 1555. Françoise de Clerici, & il en eut 1. Jean de Cambis II. qui suit, & 2. Richard de Cambis, qui a fait la Br. C.

IV. Jean de Cambis II. Sgr. d'Orsan, chevalier du pape & de l'ordre du roi, mentionné dans le testament de son pere, & le mariage de son fils, qui fut

V. Louis de Cambis I. chevalier du pape & de l'ordre du roi, ep. le 16. Mai 1583. Georgette de Salieres, qui le rendit pere de

VI. Jean de Cambis III. Sgr. d'Orsan, t. le 27. Fev. 1655. Il ep. le 1. Mars 1616. Marguerite de Simiane, & il en eut

VII. Louis de Cambis II. Sgr. d'Orsan, citoyen d'Avignon, N. le 8. Nov. 1669. Il ep. le 14. Av. 1638. Magdelaine de Baumefort, & il en eut 1. Jean-Paul de Cambis, & 2. Altaneus de Cambis.

BR. C. IV. Richard de Cambis d'Orsan, Sgr. de Serrieres, auditeur doyen de la Rote au palais apostolique d'Avignon, t. le 29. Sept. 1630. Il ep. le 11. Dec. 1607. Marguerite des Robins, & il en eut

V. Charles de Cambis, Sgr. de Montillet, demeurant à Toulouse, N. le 8. Nov. 1669.

**MONTPELLIER.**

127. CAMBOUS, Sgr. De gueules, de Cafalis. au lion d'argent & à l'ours de sable, affrontés.

I. Aimar de Cambous I. du nom fut pere de

II. Pierre de Cambous, damoiseau, ep. le 29. Oct. 1410. Ermessinde de Plano-Campo, & il en eut 1. Pierre de Cambous, Confgr. de Pignan, transigea avec son frere le 11. Av. 1456. & 2.

III. Aimar de Cambous II. Sgr. de Cafalis, transigea avec son frere Pierre le 11. Av. 1456. Il fut pere d'

IV. Aimar de Cambous III. Sgr. de Cambous, ep. Antoinette de la Vergne: elle transigea le 11. Janv. 1527. avec son fils, qui fut

V. Bertrand de Cambous, Sgr. de Cafalis, qui t. le 7. Ao. 1529. & fut pere de

VI. François de Cambous, Sgr. de Cambous, t. le 6. Juil. 1578. Il ep. Marguerite Afemar, de laquelle il eut

VII. Guillaume de Cambous, Sgr. de Cafalis, ep. le 18. Oct. 1587. Magdelaine Suarez, & il en eut 1. Anne de Cambous, Sgr. de Cafalis, qui suit, & 2. Guillaume de Cambous, N. avec Anne son frere & Guillaume son neveu le 30. Janv. 1670.

VIII. Anne de Cambous, Sgr. de Cafalis, ep. le 27. Av. 1641. Marguerite Dommerc, de laquelle il eut

IX. Guillaume de Cambous N. 1670.

LODEVE.

128. CARCASSONNE. D'or, à trois pals de gueules.

Trincavel, vicomte de Carcassonne & de Soubés, fut pere de

Roger de Carcassonne, chevalier, t. le jour avant les calendes de Mars 1291.

Trincavel de Carcassonne donna le 15. avant les calendes d'Avril 1360. tous ses biens, sauf la Sgrie. de Soubés à son fils qu'il se réserya pendant sa vie.

I. Jacques de Carcassonne I. Sgr. de Soubés, ep. 1<sup>o</sup>. le 7. Nov. 1492. Sibille de Donos. Il eut de sa premiere femme

II. Antoine de Carcassonne, Sgr. de Soubés & de Pouzols, qui ep. le 7. Nov. 1492. Jeanne de Berenger, fille de Sibille de Donos, seconde femme de son pere. Il fit une donation le 15. Mars 1518. à son fils, qui fut

III. Etienne de Carcassonne, Sgr. de Port, ep. le 27. Juil. 1561. Antoinette Herail, & il en eut

IV. Charles de Carcassonne, Sgr. de Soubés, Lugans, & Poufols; ep. le 20. Ao. 1620. Magdelaine Jourdain de Châteauneuf, qui le rendit pere d'

V. Anne de Carcassonne, vicomte de Cabanes, Sgr. de Parlages, Lugans, Soubés, & Poufols, ep. le 15. Janv. 1656. Françoise Peirotia. Il demouroit à Soubés D. de Lodeve le 15. Juil. 1669. qu'il fut maintenu noble avec son fils, qui fut

VI. Roger de Carcassonne.

NARBONNE.

129. CASELADES.

I. Jean Caselades, notaire & secretaire du roi par provisions du 26. Oct. 1599. conseiller du roi & greffier en la chambre de l'édit, fut pere de

II. Jacques Caselades I. secretaire & conseiller du roi par provisions de la chancellerie, du 23. 1608. & par la donation que lui en fit en même-tems son pere. Il t. le 20. Sept. 1631. Il eut pour fils

III. Henri-Sebastien Caselades, Sgr. de Marcourignan, conseiller du roi en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier, ep. le 12. Fev. 1653. Henriette de la Tude de Fontés, & il en eut 1. Jean-

Jacques Caselades, & 2. Louis Caselades, N. avec son pere & son frere le 3. Janv. 1671.

NARBONNE.

130. CASEMAJOU. D'azur, à la tour d'arg. accostée de deux vaches affrontées d'or, au chef coufu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

I. Bernard Casemajou, Sgr. de Vigne, ep. le 27. Av. 1499. Jeanne Gabaret, & il en eut 1. Arnaud-Guilhem Casemajou qui suit, 2. Jacques Casemajou transigea avec ses deux freres le 7. Oct. 1540. & 3. Paul Casemajou.

II. Arnaud-Guilhem Casemajou, Sgr. dudit lieu, ep. le dernier Juil. 1532. Anne Ferroul, qui t. le 9. Juin 1587. & il en eut

III. Jacques Casemajou, Sgr. de Vignes & de Montommet, t. le 8. Mai 1618. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 26. Juin 1581. Marguerite Chambert, 2<sup>o</sup>. le 25. Juil. 1595. Magdelaine Graves. Il eut de son premier mariage Jean Casemajou qui suit, & de son second Bernard Casemajou, qui a fait la Br. B.

IV. Jean Casemajou, Sgr. dudit lieu, ep. le 28. Janv. 1607. Françoise Bourcier de Barri, & il en eut 1. Antoine, 2. Claude, & 3. Hercule Casemajou, Sgr. de Montommet, qui ep. le 4. Fev. 1635.

BR. B. IV. Bernard Casemajou ep. le 6. Sept. 1627. Marguerite de Pompadour, & il en eut

V. Bathazar Casemajou, Sgr. de Rouffiac, la Roque, ep. le 14. Nov. 1655. Catherine de Bosc, N. avec ses cousins le 4. Nov. 1669.

USEZ.

131. CASENOVE d'Antomarie. D'azur, au bras d'or naissant d'une tour de même, tenant en sa main une elef d'argent soutenu des pattes du devant d'un lion d'or.

I. Leonard de Corti Casenove, ambassadeur en France, où Henri II. le fit chevalier en 1557. Le roi Henri III. lui accorda la continuation de ses charges, & le remboursement de 4400. écus d'or qu'il avoit fournis au colonel Ornano par ordre de la reine le 8. Juin 1575. à Beziers. Il

fut



fut fait gouverneur de Sisteron par provisions du 6. Ao. 1577. mestre de camp d'un régiment de Corfes, le 27. 1578. chevalier

de l'ordre de S. Michel, le 11. Mai 1582. Le roi lui engagea le 10. Mai 1587. la terre de Peiroles en Provence, pour le remboursement de certaines sommes, & en considération de quarante ans de service, tant dedans que dehors le royaume, avec ses quatre fils. Il fut aussi mestre de camp général des Corfes en 1591. t. le 4. Nov. 1596. & le 19. Nov. 1597. il fit une procuration à Lucabella de Casenove sa femme, pour raison de certains biens de Corsegue. Il eut de son mariage 1. François-Marie Corti Casenove, Sgr. de Peiroles, capitaine de 100. hommes d'armes en 1574. eut le 28. Janv. 1580. une pension de 160. écus que fouloit avoir le capitaine Petro-Marie son frere avant qu'il fût tué, fut fait gouverneur de Riez en 1592. il avoit ep. le 25. Oct. 1597. Isabeau de Fourbin, 2. Antoine-Marie de Corti Casenove qui suit, & 3. Petro-Marie de Corti Casenove ep. Marguerite de Montauban, baronne d'Aix & de Bouc, qui transigea étant veuve avec Antoine-Marie Corti, frere de son mari, & procureur de Leonard leur pere, en 1579. lui ou un de ses freres, dont on ignore le nom, fut tué en Dauphiné.

II. Antoine-Marie de Corti Casenove, sergent-major des compagnies Corfes par provisions du 11. Av. 1585. capitaine au même régiment par commission du 13. Nov. 1588. eut un brevet d'une pension annuelle de 2000. livres le 8. Janv. 1619. une augmentation de 800. liv. le 16. Juin 1626. & le 18. du même mois le gouvernement de S. André & bourg de Villeneuve-lez-Avignon, un brevet de mestre de camp entretenu le 1. Janv. 1627. des lettres de 2200. livres de pension le 10. Dec. 1629. cinquante-deux lettres des rois Henri IV. & Louis XIII. depuis 1600. jusqu'en 1634. qui justifient ses services. Il avoit épousé Claude Gasc, qui le rendit pere de

III. Pierre de Casenove, mestre de camp d'un régiment Corse par brevet du 20. Dec. 1627. gouverneur du château de S. André, en considération de plus de soixante ans de services, le 24. Oct. 1634. ep. le 18. Mai 1628. Marie Masclari, & il en eut 1. Antoine de Casenove, capitaine d'infanterie dans Languedoc par commission du 2. Mai 1647. aide de camp le 8. Fev. 1649. lieutenant-colonel du même régiment par lettre du duc d'Orléans au Mqs. de Fretoi, & par provisions de M. d'Epernon du 28. Juin 1659. 2. Alexis, prêtre & prieur de S. Privat & Chanclos, 3. Joseph, cornette au régiment royal par commission du 9. Mai 1667. & 4. Jean-Baptiste, docteur en théologie, N. avec ses freres le 7. Nov. 1669.

NISMES.

132. CASSAGNES. De fable, à deux épées d'argent mises en fautoir.

I. Pierre Cassagnes, écuyer, vivant le 18. Sept. 1555. eut pour  
Tom. I. Jugem. sur la nob. de Lang. K

enfants 1. Jacques Cassagnes I. qui suit, & 2. Jean Cassagnes, qui eut un fils nommé Pierre Cassagnes.

II. Jacques Cassagnes I. fut pere de

III. Jacques Cassagnes II. écuyer, t. le 17. Nov. 1565. & par son testament veut être enterré dans le tombeau de Jean Cassagnes son bisayeul. Il eut pour enfans 1. Michel Cassagnes, 2. Pierre Cassagnes, & 3.

IV. Jacques Cassagnes III. écuyer, conseiller du roi, trésorier du domaine en la sénéchaussée de Beaucaire & Nismes, fit une déclaration en ladite sénéchaussée en faveur de ses enfans le 13. Mai 1623. Il avoit ep. le 17. Mai 1586. & il en eut 1. Jacques

Cassagnes IV. conseiller du roi en la sénéchaussée de Nismes, & trésorier du domaine en ladite sénéchaussée, & auparavant maître des requêtes du duc d'Orleans, & 2. Michel Cassagnes, trésorier du domaine à Nismes, N. avec son frere le 3. Nov. 1670.

*NISMES.*

133. *CASSOLE.* D'azur, au lion d'or portant entre ses pattes un étendard de même.

I. Antoine Cassole, lieutenant du juge royal de Beaucaire, t. le 29. Ao. 1558. Il ep. le 17. Mai 1529. Marguerite Aimin, & il en eut 1. Jean Cassole 1558. 2. Pierre Cassole qui suit, & 3. Thomas Cassole 1558.

II. Pierre Cassole t. le 19. Sept. 1614. Il ep. Philimonde de Julhan, de laquelle il eut 1. Raimond Cassole qui suit, & 2. Antoine Cassole 1614.

III. Raimond Cassole, mentionné dans le testament de son pere, eut pour fils

IV. Charles-Antoine Cassole ep. le 21. Nov. 1650. Catherine. Il demouroit à Beaucaire le 26. Nov. 1670. qu'il fut maintenu N.

*USEZ.*

134. *CASTELVIEIL.* D'azur, au château d'argent sur une roche de même.

I. Antoine Castelvieuil t. le 5. Av. 1530. fut pere de

II. Gabriel Castelvieuil de la maison de la Sale t. le 14. Oct. 1559. Il ep. le 6. Fev. 1553. Anne de Ginestoux, & il en eut

III. François Castelvieuil t. le 9. Janv. 1608. Il ep. le 1. Janv. 1571. Claude de la Roque, de laquelle il eut 1. Jean Castelvieuil, t. le 9. Ao. 1636. qui ep. le 7. Mai 1618. Claude Delon, & 2. Louis Castelvieuil I. t. le 12. Sept. 1628.

Pierre Castelvieuil, demourant à Euzet | D. d'Uzez, ep. le 3. Janv. 1650.

N. le 4. Sept. 1669.

Louis Castelvieuil II. demourant à Casilhac le 29. Sept. 1669. fut maintenu N.

• USEZ.

135. CASTILLON. D'azur, à la tour d'argent sur un rocher de sinople, soutenu par deux lions de sable.

I. François de Castillon, Sgr. dudit lieu & de S. Victor, t. allant à l'armée le 2. Mars 1551. & sa veuve François de Blaufac t. le 4. Août 1602. leur fils fut	Jacques de Castillon 1551.	Louis de Castillon 1551.
---	----------------------------	--------------------------

II. Pierre de Castillon, Bn. de S. Victor, t. le 10. Oct. 1629. Il ep. le 9. Nov. 1592. François de Thezan-Pujol, qui t. le 3. Juil. 1620. & il en eut 1. Olivier de Castillon, 2. George de Castillon, chevalier de Malthe, lui ou son frere Louis fut capitaine d'infanterie au régiment de Leques par commission du 16. Av. 1631. capitaine de cavalerie par commission du 3. Dec. 1643. il eut aussi des lettres d'ancienneté par bulle du 30. Mai 1661. le même fut commandeur de Milhau par provisions du 2. Mai 1664. 3. Antoine de Castillon, Bn. de S. Victor, qui suit, 4. Louis de Castillon, chevalier de Malthe, eut avec George son frere un congé. du grand maître après leur année de noviciat, avec le certificat de leur réception dans l'ordre des 8. Dec. 1626. 1. Nov. 1627. & 12. Juin 1629. & 5. Henri de Castillon.

III. Antoine de Castillon, Bn. de S. Victor, eut ordre de M. de Montmorenci le 12. Fev. 1621. pour tenir 300. hommes de garnison dans son château, t. le 19. Nov. 1627. Il ep. Jeanne Audibert, & il en eut

IV. Antoine-Hercule de Castillon, Sgr. dudit lieu, Bn. de S. Victor de Malcap, S. Julien, Rouffas, Belveset. Il ep. le 3. Nov. 1648. Martine Baratier. Il demouroit en son château de S. Victor, D. d'Uzez, le 29. Nov. 1668. qu'il fût maintenu noble avec son fils, qui fut

V. Antoine-Olivier de Castillon.

• NARBONNE. 136. CASTILLON. De gueules; au lion d'argent, soutenant de sa patte dextre un château d'or.

I. Jérôme de Castillon, citoyen de Milan, & puis habitant de Narbonne, & Sgr. de S. Martin, mentionné dans le testament de son fils, du 26. Nov. 1583. lequel fils fut

II. Antoine-Marie de Castillon, Sgr. de S. Martin, obtint de Charles IX. le 20. Janv. 1562. des lettres de naturalité, enrégistrées en la chambre des comptes de Montpellier, t. le 26. Nov. 1583. Il ep. Marquise Jouglas, de laquelle il eut

III. Jérôme de Castillon, Sgr. de S. Martin, t. le 16. Juil. 1622. Il ep. le 7. Juin 1571. François de la Coste, & il en eut 1. Antoine-

Marie de Castillon, Sgr. de S. Martin de Toques, gouverneur de Lers sur le Rhône par commission du 21. Av. 1627. 2. Jacques de Castillon, Sgr. de Jonquieres, ep. le 30. Janv. 1628. Françoise Molinier, & 3. Charles-François de Castillon fit des preuves à Milan avec Jérôme son pere pour être admis au collège des nobles en 1609. & 1640.

**USEZ. 137. CAVAILLON.**

I. François Cavaillon ep. Beatrix de Lonfac, qui rendit en 1499. la tutelle à son fils qui fut

II. Erasme Cavaillon, Sgr. de Montdragon, transigea pour raison des biens de son pere le 10. Juil. 1555. & t. le 20. Dec. 1573. Il eut pour enfans 1. Claude Cavaillon qui suit, & 2. Pierre Cavaillon.

III. Claude Cavaillon, Sgr. de Seiffac, Confgr. de Montdragon & Rohegude, t. le 13. Av. 1610. Il ep. le 3. Ao. 1565. Louise Julien, qui le rendit pere de

IV. Guillaume Cavaillon, lieutenant pour le roi au gouvernement & château de la Bastide, fut pere de

V. Henri Cavaillon, Sgr. de Rohegude & Malijac, demeurant au S. Esprit, D. d'Uzez, ep. le 27. Av. 1634. Claire Viardon, N. le 4. Janv. 1671.

**BEZIERS.**

**138. CAUSSER.** D'azur, à la fasce d'or accompagnée d'une croix trefflée de même en chef, & d'un besan d'or en pointe écartelé d'or, émanché de gueules.

I. Antoine Causser, Sgr. de Cabreroles, fit un échange en 1524. & fut pere de

II. Michel Causser, Sgr. de Cabreroles, maître des requêtes de la reine par brevet du 7. Fev. 1602. Le roi lui donna le 25. Fev. 1565. toutes les marchandises trouvées dans un vaisseau *venu à travers* à la plage de Vendres, appartenant à des marchands Mores. Il ep. le dernier Av. 1530. Isabeau Dieu Laval, de laquelle il eut

III. Gabriel Causser de Cabreroles ep. le 24. Janv. 1575. Jeanne Trotin, qui le rendit pere de

IV. Joseph Causser de Cabreroles, Sgr. de Villespassans, lieutenant-criminel à Beziers, ep. le 28. Juil. 1614. Helene Valat de Lespignan qui t. le 23. Fev. 1621. & il en eut 1. Henri Causser, Sgr. de Villespassans, conseiller au parlement de Toulouse, 2. Jean Causser, Sgr. de Pouffan, N. avec ses freres le 5. Nov. 1668. & 3. Joseph-Marie Causser, conseiller du roi, lieutenant-général criminel, & président au présidial de Beziers.



## LE PUI.

139. CENAT. D'azur, à la bande d'or.

I. Pierre Cenat fut pere de

II. Vidal Cenat, compris dans la taxe faite sur les nobles de la sénéchaussée de Nismes pour le ban &amp; arriere-ban le 11. Octobre 1541. t. le 4. Août 1572. Il ep. le 27. Mai 1539. Gervaise de Flossac, qui le rendit pere de

III. Jean Cenat, écuyer, Sgr. de Flossac, ep. le 8. Janvier 1597. Jeanne Mercuret, de laquelle il eut

IV. Jacques Cenat, Sgr. de Flossac &amp; de Mercuret, ep. le 12. Juin 1624. Marguerite de Chasse, &amp; il en eut 1. Jacques Cenat, Sgr. de Mercuret, demeurant au D. du Pui, N. avec son frere le 18. Sept. 1669. &amp; 2. Adrien Cenat, Sgr. de Malevai.

## LE PUI.

140. CENAT. D'azur, à la bande d'or.

I. Herail Cenat, fut pere d'

II. Arthaud Cenat, écuyer, Sgr. de Lherm, fit un échange en 1501. Il ep. 1°. le 3. Sept. 1535. Delfine Chastel, 2°. Françoise Maurin. Il eut de son second mariage

III. Jean Cenat, Sgr. de Lherm, ep. le 9. Nov. 1572. Claude Mourgues, de laquelle il eut

IV. Gabriel Cenat, Sgr. de Lherm, substitué par Françoise Maurin à Jean son pere, le 4. Avril 1612. fut pere de

V. Charles Cenat, Sgr. de Lherm, demeurant au diocèse du Pui, ep. le 24. Août 1634. Anne Argelasson, fut maint. N. le 15. Janv. 1671.

## LE PUI.

141. CHABANOLES.

I. Hector Terrasse, Sgr. de Chabanoles, t. le 11. Avril 1545. il ep. Jeanne Perisse, de laquelle il eut

II. Pierre Terrasse, Sgr. de Chabanoles, reçut plusieurs reconnoissances féodales en 1563. eut commission le 4. Oct. 1557. de faire publier le ban &amp; arriere-ban au pays de Velay. Il ep. 1°. le 4. Oct. 1565. Beatrix de Bois, 2°. Izabeau Deveze; il eut du premier lit 1. Jacques Terrasse qui suit, 2. Jean Terrasse de Chabanoles, &amp; 3. Tannequin Chabanes qui transigea conjointement avec ses freres le 20. Août 1579. avec Izabeau Deveze pour les biens de Pierre leur pere.

III. Jacques Terrasse, Sgr. de Chabanoles, à qui sa mere fit quittance le 25. Août 1576. testa allant à l'armée le 3. Fév. 1586. il avoit épousé Huguete de Clauzole, de laquelle il eut

IV. Jean Terrasse, Sgr. de Chabanoles, t. le 11. Sept. 1655. Il ep. le 6. Mai 1613. Antoinette Pascal, &amp; il en eut

V. François de Chabanoles, écuyer, Sgr. dudit lieu, y demeurant au D. du Pui; ep. le 14. Juil. 1637. Marguerite de la Colombe; fut maintenu N. le 28. Mars 1670.

142. CHALENDAR. De sinople, au levrier d'argent, surmonté d'un croissant d'or, au chef coufu d'azur à 3. étoiles d'or.

I. Guillaume Chalendar I. reçut diverses reconnoissances ès années 1519. & 1520. fut pere de

II. Guillaume Chalendar II. Sgr. de Cornillon, reçut la reconnoissance des mêmes fiefs qui avoient été reconnus à Guillaume I. son pere le 13. Déc. 1550. t. le 26. Avril 1574. Il ep. le 2. Déc. 1556. Catherine du Roure, de laquelle il eut

III. Antoine Chalendar I. Sgr. de Cornillon, ep. le 7. Juin 1588. Izabeau de Mares; & il en eut 1. Jean Chalendar qui suit, & 2. Charles Chalendar, prieur de Gras, assista au mariage de son neveu le 4. Janvier 1650.

IV. Jean Chalendar, Sgr. de Cornillon, ep. le 28. Avril 1625. Jeanne de Chambaud qui le rendit pere d'

V. Antoine Chalendar II. Sgr. de la Combe, demeurant au D. de Viviers, ep. le 4. Janv. 1650. Martine Mourcairol.

I. Guigues Chalendar, Sgr. de Morzelet, fit un nouvel achat le 4. Juin 1482. fut pere d'

II. Aimé Chalendar, Confr. de Vinaillac, reçut avec Guigues son pere le 11. Avril 1516. une donation de Pierre Chalendar, chanoine de Viviers, & une quittance le 24. Déc. 1512. Il fit son testament le dernier Avril 1545. par lequel il chargea son fils de quitter le nom de Chalendar, & de porter seulement celui de la Mothe avec les armes; lequel fils fut

III. Guillaume de la Mothe, écuyer, Sgr. dudit lieu, & Confr. de Vinaillac, t. le 29. Juil. 1586. Il eut pour enfans 1. Pierre de la Mothe, 2. Noel de la Mothe, 3. Antoine de la Mothe, 4. Olivier de la Mothe, & 5.

IV. Jean de la Mothe, écuyer, ep. le 16. Août 1598. Jeanne de la Baume; & il en eut 1. Aimé Chalendar de la Mothe qui suit, & 2. Jean de la Mothe, Sgr. de S. Laurent des bains, y demeurant D. de Viviers, ep. 1<sup>o</sup>. le 10. Oct. 1627. Catherine Larcher, 2<sup>o</sup>. le 23. Fév. 1644. Honorade Girard, N. avec son frere & son neveu le 23. Sept. 1669.

V. Aimé Chalendar de la Mothe, Sgr. d'Uzers & de Chatufac, président & juge-mage à Valence en Dauphiné, eut un certificat le 7. Juil. 1668. de M. du Gué, intendant en Dauphiné, comme il avoit produit & prouvé sa noblesse devant lui, & c'est de cette production que l'on a tiré ceci. Il ep. le 9. Mars 1631. Marie Merle de la Gorce, & il en eut

VI. Louis Chalendar de la Mothe, prieur de Gillot.

LE PUI.

144. CHAMARROUS. D'azur, à 3. chevrons d'or.

I. Gabriel, Sgr. de Chamarrous, fut pere de

II. Jacques de Chamarrous, écuyer, Sgr. dudit lieu, ep. 1<sup>o</sup>. le 2. Fév. 1514. Izabeau Vacherel, 2<sup>o</sup>. Helix de Baus dite de Borne, avec laquelle il transigea le 21. Janv. 1536. avec Pierre de Baus, Sgr. de Borne son beau-frere, & t. le 8. Janv. 1555. Il eut de son second mariage 1. Antoine de Chamarrous qui suit, & 2. François de Chamarrous qui a fait la branche B.

III. Antoine de Chamarrous t. le 12. Fév. 1612. Il ep. le 22. Mai 1558. Anne Baronnel, & il en eut 1. Pierre de Chamarrous, assista au mariage de son frere du 26. Avril 1620. & 2.

IV. François de Chamarrous, ep. le 26. Av. 1620. Catherine Jausserand; de laquelle il eut 1. Charles de Chamarrous, Sgr. de la Borie, ep. 1<sup>o</sup>. le 20. Janv. 1638. Jeanne de Borne, 2<sup>o</sup>. le 16. Sept. 1645. Gabrielle des Baus, & fut maintenu N. le 21. Ao. 1669. & 2. Claude Chamarrous mourut au camp de Pommas dans le Milanois, comme il se voit par les certificats que Charles eut de ses services & de ceux dudit Claude en 1643.

BR. B. III. François de Chamarrous dit de Baus, Sgr. de Borne. Antoine son frere fit une quittance à Helix sa mere, en faveur dudit François le 26. Mars 1538. La même Helix chargea ledit Antoine par la donation qu'elle lui fit le 3. Juin 1585. de payer une pension audit François. Il t. le 5. Juil. 1610. Il ep. le 4. Mai 1584. Marie Spert qui le rendit pere de

IV. Jean de Chamarrous dit de Baus, Sgr. de Borne, ep. le 2. Fév. Sufanne Malbec dite de Monviel, qui testa étant veuve le 2. Mai 1662. & il en eut.

V. Jean-Hugues de Chamarrous dit de Baus, Sgr. de Borne, demeurant au D. du Pui, ep. le 16. Oct. 1658. François Verrieres, & fut maintenu noble le 21. Août 1669.

LE PUI.  
VIVIERS.

145. CHAMBARLHAC. D'azur, au chevron d'or accompagné de trois colombes d'argent membrées &amp; bequées de gueules.

Pons de Chambarlhac, procureur de Bermonde *alias* Pine Rochette sa femme, rendit hommage en 1399.

I. Louis de Chambarlhac, mentionné dans la quittance qu'Antoine, religieux de l'ordre des FF. prêcheurs, son fils, donna à Jean son autre fils le 15. Avril 1510. Il fut pere de 1. Jean de Chambarlhac qui suit, & 2. Antoine de Chambarlhac, dominicain.

II. Jean de Chambarlhac, Sgr. de Lherm, t. le 21. Décembre 1534. Il eut pour enfans 1. Antoine de Chambarlhac qui suit, 2. Pierre de Chambarlhac 15. Juillet 1557. & 3. Louis de Chambarlhac qui a fait la branche C.

III. Antoine de Chambarlhac, ep. Colombe d'Estrol, & il en eut

IV. Claude de Chambarlhac, écuyer, ep. le 11. Janv. 1557. Anne Descours, qui étant veuve fit une donation le 19. Mai 1607. en faveur d'Antoine, jeune, son fils. Il eut de son mariage 1. Antoine de Chambarlhac, vieux, qui suit, & 2. Antoine de Chambarlhac, jeune, qui a fait la branche B.

V. Antoine de Chambarlhac, vieux, Sgr. de Lherm, ep. le 20. Mai 1581. Marguerite Gaillot, de laquelle il eut

VI. Jean de Chambarlhac, Sgr. de Costechaude, t. le 21. Juin 1667. Il ep. le 22. Fév. 1637. Charlotte Jolivet, & il en eut

VII. Antoine de Chambarlhac, Sgr. de Costechaude au D. du Pui; N. le 25. Sept. 1669.

BR. B. V. Antoine de Chambarlhac, jeune, ep. le 27. Nov. 1606. Sebastienne Chambon, & il en eut

VI. Claude de Chambarlhac, Sgr. de Fontmourette, de la Roche-Fay; D. du Pui, ep. le 4. Oct. 1638. Isabeau Cortial, N. le 13. Dec. 1668.

BR. C. III. Louis de Chambarlhac eut pour enfans 1. Guillaume de Chambarlhac qui suit, & 2. Claude de Chambarlhac, héritier avec son frere de Pierre son oncle par son testament du 15. Juil. 1557.

IV. Guillaume de Chambarlhac, héritier de Pierre son oncle le 15. Juil. 1557. partagea le 24. Juin 1558. avec Claude de Chambarlhac, fils d'Antoine, les biens de Jean de Chambarlhac leur ayeul, & t. le 12. Oct. 1563. Il fut pere de

V. Pierre de Chambarlhac t. le 23. Juil. 1618. Il ep. le 7. Mars 1566. Antoine Descours dite Marionne, & il en eut 1. Alexandre de Chambarlhac qui suit, & 2. Pierre de Chambarlhac, qui a fait la Br. D.

VI. Alexandre de Chambarlhac, Sgr. de Lherm, t. le 20. Mai 1642. Il ep. le 1. Juil. 1604. Catherine Alard, & il en eut 1. Jacques de Chambarlhac, Sgr. de Lherm, ep. le 28. Av. 1647. Laurence Brenas, 2. Alexandre de Chambarlhac, Sgr. de Bacharnier, ep. le 25. Nov. 1659. Ciprienne Plantin, & 3. Antoine de Chambarlhac, Sgr. de Varenne, N. avec ses freres le 28. Sept. 1669.

BR. D. VI. Pierre de Chambarlhac ep. le 28. Sept. 1610. Jeanne Cros qui t. le 17. Mai 1641. & il en eut 1. Louis de Chambarlhac de Lherm ep. le 2. Sept. 1638. Claude Gilbert, N. le 8. Sept. 1669. & 2. Pierre de Chambarlhac, mentionné dans le testament de sa mere, N. le 8. Sept. 1669.

#### VIVIERS.

#### 146. CHAMBAUD.

I. Claude Chambaud t. le 5. Janv. 1529. Il eut pour enfans 1. Claude Chambaud qui suit, & 2. Jeanne Chambaud.

II.



II. Claude Chambaud, écuyer, seigneur de S. Lager, capitaine châtelain du Poufin, fit un achat le 12. Mars 1555. t. le 28. Nov. 1593. Il ep. le 4. Fev. 1556. Catherine de la Mothe, & il en eut 1. Simon Pierre Chambaud qui suit, 2. Mathieu Chambaud, qui a fait la Br. B. 3. Paul Chambaud, qui a fait aussi la Br. C. 4. Noé Chambaud, qui a fait la Br. D. & 5. Abraham Chambaud.

III. Simon-Pierre Chambaud, pere de

IV. Simon - Pierre Chambaud.

BR. B. III. Mathieu Chambaud, capitaine châtelain du Poufin par commission du 16. Av. 1604. t. le 21. Nov. 1628. Il ep. le 24. Juin 1596. Jeanne Chabul, & il en eut

IV. Paul Chambaud ep. le 17. Nov. 1624. Olimpe Esdier, & il en eut

V. Alexandre Chambaud, Sgr. du Charrier, ep. le 16. Av. 1651. Judith Vaneson.

BR. C. III. Paul Chambaud t. le 22. Mars 1637. Il ep. le 18. Mai 1598. Jeanne de Coursas, & il en eut 1. Louis Chambaud qui suit, 2. Jacques Chambaud, Sgr. de la Combe-Bavas, & 3. Gaspard Chambaud, Sgr. de la Baume-Bavas. Il eut trois commissions, la premiere pour une compagnie au régiment de Mourenc du 15. Juin 1630. la seconde pour la lieutenance-colonelle du régiment de Rouffillon du 7. Mars 1641. & la troisième de la lieutenance au gouvernement de Thionville.

IV. Louis Chambaud, Sgr. de St. Quentin, t. le 16. Mars 1643. Il ep. le 18. Av. 1640. Martine de Ginestoux-la Tourrette, de laquelle il eut

V. Jean Chambaud, Sgr. de Bavas, mousquetaire du roi, qui fut le posthume que son pere avoit fait héritier le 16. Mars 1643.

BR. D. III. Noé Chambaud, Sgr. de Bargence, t. le 21. Av. 1641. Il ep. le 3. Fev. 1603. Simonne de la Tour, qui le rendit pere de

IV. Charles Chambaud, Sgr. de Fontblachesses, ep. le 28. Juil. 1637. Susanne Tremolet, & il en eut 1. Scipion Chambaud, Sgr. de Rogene, 2. David Chambaud, & 3. René Chambaud, tous N. le 15. Janv. 1671.

NARBONNE.

147. CHAMBERT. D'or, à la fasce de gueules chargée de trois fleurs de lis d'argent.

Bertrand Chambert, Sgr. de Bisanet, fit deux achats le 11. Av. 1483. & le 28. Mai 1485. & rendit hommage le 25. Fev. 1499.

Bertrand Chambert, Sgr. de Rustiques, à qui le vicomte de Narbonne passa bail à nouveau fief le 28. Juil. 1507.

Anne Chambert de Bisanet, chevalier, obtint un congé du grand maître de Malthe pour révenir en France le 18. Nov. 1587.

Don du roi au sieur Chambert de Bisanet des droits que S. M. avoit sur la juridiction de Rustiques du 10. Janv. 1550.

Jean Bertrand, Sgr. de Bisanet, homme d'armes de la compagnie de M. de Montpensier, fit sommer le 13. Av. 1544. les consuls de Castres de fournir les ustensiles à ladite compagnie. Il fut attaqué & blessé de deux coups de pistolets & d'un coup d'arquebuzé, dont il mourut six jours après, comme appert par un certificat de M. de Joyeuse du 5. Mars 1565.

Antoine & Bertrand Chambert, freres, dénombrerent au roi le 2. Oct. 1540.

I. Bertrand Chambert ep. Jeanne d'Abban, laquelle fit donation le 28. Nov. 1568. & il en eut 1. Jean Chambert qui suit, 2. Charles Chambert, Sgr. de Bisanet, qui t. le 24. Ao. 1582. & fit héritier Jean son frere 3. Claire Chambert, religieuse à N. D. de Prouilles le 14. Sept. 1575. & 4. Marguerite Chambert à qui Jeanne de Montredon sa maraine, veuve de Jean d'Abban, fit donation le 19. Août. 1561.

II. Jean Chambert t. le 17. Fev. 1617. Il avoit ep. le 21. Mai 1587. Françoise de S. Jean, & il en eut 1. Anne Chambert, Sgr. de Bisanet, qui suit, 2. Jean-François, Sgr. de Bisanet, qui t. le 27. Janv. 1623. & 3. Charles.

III. Anne Chambert, Sgr. de Bisanet, ep. le 9. Ao. 1626. Marie Tregouin, qui le rendit pere de

IV. Gabriel Chambert, qui fut maintenu N. avec son pere le 12. Juin 1669.

#### VIVIERS.

#### 148. CHANANEILLES.

Henias Chananeilles fit hommage à messieurs du chapitre du Pui en 1339.

I. Noble & puissant Sgr. Pierre Chananeilles fut pere de

II. Guillaume Chananeilles, qui eut pour fils

III. Balthazar Chananeilles, écuyer, Sgr. du Pin, étoit fils unique de Guillaume Chananeilles, & ledit Guillaume, fils de noble & puissant.

seigneur Pierre Chananeilles, comme il appert de la transaction qu'il passa avec Gabrielle Burgirude sa femme, & Marguerite Chananeilles veuve de noble Jacques Madruis, le 18. Mars 1515. Il t. le 4. Fev. 1504. Il eut pour enfans 1. Hilaire qui suit, & 2. François Chananeilles.

IV. Hilaire Chananeilles, Sgr. du Pin, Confr. de la Valette, t. le 10. Fev. 1563. Il ep. le 26. Juil. 1556. Claude d'Agrain, & il en eut 1. Jean Chananeilles; 2. Gaspard Chananeilles qui suit; 3. Baltazar Chananeilles; 4. Claude Chananeilles, posthume, Sgr. du Buisson, qui a fait la branche B. & 5. Marguerite Chananeilles.

V. Gaspard Chananeilles, Sgr. de las Saumes, capitaine d'infanterie par commission de 1587. transigea avec ses freres Baltazar & Claude I. le 13. Nov. 1614. t. le 12. Oct. 1626. Il ep. le 22. Nov. 1601. Jeanne Rosilles, & il en eut 1. Claude Chananeilles; 2. Guillaume Chananeilles, Sgr. de la Charrue, capitaine d'infanterie au régiment de la Verne-de par commission de 1632. & 3. Hercule Chananeilles.

BR. B. V. Claude Chananeilles, posthume, Sgr. du Buisson, t. le 1. Av. 1629. Il ep. le dernier . . . 1619. Claude de la Tour sa parente, surquoi il fut fait une enquête le 17. Av. 1618. qui prouve qu'il est fils d'Hilaire, & comme il n'en parle point dans son testament du 10. Fev. 1563. mais bien du posthume dont sa femme étoit enceinte, on doit inférer qu'il est ce posthume. Il eut de son mariage 1. Claude Chananeilles II. Sgr. de Villar, St. Cirges en montagne, Villeneuve du Ranc, Veirieires, capitaine dans Rouffillon par commission de 1642. demeurant en son château de Villeneuve D. de Viviers, ep. le 20. Oct. 1647. Isabeau Reinaud; 2. François Chananeilles, Sgr. du Buisson, demeurant à Villeneuve de Berg, ep. le 19. Dec. 1655. Françoise Teissier; 3. Joseph Benjamin, Sgr. de Lassagnes, y demeurant D. de Viviers; & 4. Anne-François, Sgr. de la Crose, y demeurant D. de Viviers, N. avec ses freres le 6. Mars 1670.

LE PUI.

149. CHAPAT.

I. Guillaume Chapat, commandoit dans le château de Grafac le 7. Av. 1526. Il avoit ep. Antoinette Brun qui rendit hommage étant veuve le 20. Juin 1531. Il eut pour fils

II. Jean Chapat ep. le 6. Mai 1631. Laurence Alard, qui étant veuve le 7. Fev. 1587. fit donation à son fils, qui fut

III. Guillaume Chapat, donataire de sa mere en 1587. fut pere de

IV. Christophle Chapat ep. le 26. Avril 1612. Charlotte du Noyer, & il en eut

V. Christophle Chapat, Sgr. des Aulanets & d'Alard, y demeurant dans la paroisse de Grafac D. du Pui, ep. le 11. Dec. 1653. Anne Colombi, & fut maintenu N. le 26. Mars 1670.

. . . MENDE.

150. CHAPELAIN. D'argent, au lévrier  
rampant, de sable au  
chef de même.

I. Antoine Chapelain, fit un achat le 11. Janvier 1503. comme procureur de messire Pierre Chapelain, prieur de Gabriac son frere. Il eut pour enfans Antoine Chapelain qui suit, & 2. Jeanne Chapelain, impétra lettres royales de la chancellerie de Toulouse, contre son frere Antoine, le 17. Nov. 1556.

II. Antoine Chapelain, écuyer, Sgr. de Puecheiras, tranfigea le 7. Oct. 1555. avec Jeanne sa sœur, pour raison des biens d'Antoine leur pere, & t. le 10. Dec. 1584. Il fut pere de

III. Claude Chapelain, écuyer, Sgr. de Volpilhous, ep. le 30. Août 1578. Anne Follaquier de S. Julien, qui étant veuve le 11. Fev. 1626. assista au mariage d'Antoine III. son fils. Ses enfans furent 1. Antoine Chapelain qui suit, & 2. Claude Chapelain, Sgr. du Cros, qui a fait la branche B.

IV. Antoine Chapelain, Sgr. d'Issinges & Puecheiras, t. le 1. Dec. 1613. ep. 1<sup>o</sup>. le 26. Janv. 1614. Marie Guitard, 2<sup>o</sup>. le 11. Fev. 1625. Magdelaine Lauberge. Il eut pour fils

V. Jean Chapelain, Sgr. d'Issinges, Puecheiras, & du Cros, N. le 18. Sept. 1669.

BR. B. IV. Claude Chapelain, Sgr. du Cros, assista au second mariage de son frere Antoine le 11. Fev. 1625. Il t. le 7. Juil. 1664. Il ep. Helix d'Estreti, & il en eut 1. Antoine Chapelain mort avant son pere; 2. Claude Chapelain, Sgr. du Cros, le 18. Sept. 1669. & 3. Charles Chapelain, Sgr. de Felguieroles, Treillas, & Rudeffan, N. le 18. Sept. 1669.

. . . LE PUI.

151. CHARBONNEL. D'azur, à trois  
étoiles d'or, au  
croissant d'argent  
en cœur.

I. Gui Charbonnel, Sgr. de Bets, t. le 15. Mars 1529. Il ep. le 11. Juil. 1501. Guionne Baïle, & il en eut

II. Marcelin Charbonnel, Sgr. de Bets, ep. Miracle Maurin fille du puissant seigneur Jacques Maurin, Sgr. du Beage & de Châteauneuf. Il dénombra la maison & domaine de Bets, à l'occasion du ban & arrière-ban de Velay, le 25. Sept. 1550. Il eut de son mariage

III. Jacques Charbonnel, Sgr. de Bets & de Verne, t. le 2. Av. 1613. Il ep. le 8. Mai 1559. Marguerite Roiran, qui t. étant veuve le 20. May 1627. elle est nommée dans son testament & dans plusieurs autres actes, Marguerite Chambon; elle étoit fille de Marcelin de Roiran, Sgr. de Chambon, & d'Antoinette Pichon. Son pere lui fit un legs par son codicile du 9. Oct. 1582. Il eut de cette alliance



IV. Marcelin Charbonnel, Sgr. de Bets, t. le 10. Nov. 1637. Il ep. 1<sup>o</sup>. Helene Besset, 2<sup>o</sup>. le 2. Dec. 1617. Antoinette de Brossac. Il eut de sa premiere femme 1. Charles Charbonnel qui suit, & de sa seconde 2. Leonard Charbonnel, Sgr. de la Chafote, maintenu noble par M. Du-gué, intendant du Lionnois, le 13. Avril 1667.

V. Charles Charbonnel, Sgr. de Bets de Jussac, t. le 10. Av. 1652. Il ep. le 5. Janvier 1638. Anne Beget, & il en eut

VI. Pierre Charbonnel, Sgr. de Bets, demeurant au D. du Pui, N. le 13. Sept. 1669.

LE PUI.

152. CHASAUUS.

I. Claude Pichon dit Chausaus, fut pere de

II. Antoine Pichon dit Chausaus ep. le 25. Juin 1546. Françoise la Rous, de laquelle il eut

III. Bertrand Chausaus, Sgr. de Mongevin, t. le 5. Mai 1589. Il ep. le 7. Janv. 1570. Miracle de Rieu, & il en eut

IV. Jacques Chausaus, Sgr. de Mongevin, t. le 29. Mai 1629. Il ep. le 3. Mars 1612. Marie Burin, qui le rendit pere de

V. Louis Chausaus, Sgr. de Mongevin, ep. le 29. Nov. 1646. Marie la Grevol; N. le 21. Mars 1670.

MENDE.

153. CHATEAUNEUF. D'or, à trois pals d'azur, au chef de gueules, parti de Tournel qui est de gueules, à une pointe d'argent.

I. Sigismond de Châteauneuf, ep. le Isabeau Guerin dite du Tournel, qui le rendit pere de

II. H. & P. S. Antoine de Châteauneuf ep. le 24. Juin 1519. Isabeau Grimaldi, princesse de Mourgues, & il en eut

III. H. & P. S. Jean Gaspard de Châteauneuf, Sgr. & baron du Tournel, chevalier de l'ordre du roi, qui lui donna commission le 6. Mars 1597. pour commander 50. chevaux legers, & un brevet le 4. Sept. 1599. portant permission de chasser nonobstant les défenses. Il fut pere de

IV. P. S. Alexandre Guerin de Châteauneuf, ep. le 30. Août 1595. Anne Pelet, & il en eut 1. Anne Guerin de Châteauneuf de Randon, qui suit, & 2. Charles de Châteauneuf de Randon fit ses preuves pour être reçu chev. de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, le 2. Oct. 1625.

V. Anne Guerin de Châteauneuf de Randon, marquis du Tournel, ep. le 9. Sept. 1635. Anne de Crusi, & il en eut 1. Silvestre Guerin de Châteauneuf de Randon, Sgr. & marquis du Tournel; & 2. Alexandre de Châteauneuf de Randon, N. avec son frere le 15. Janv. 1671.

MENDE.

154. CHASTEL. De gueules, à la tour d'argent donjonée & maçonnée de sable, surmontée d'un croissant d'argent.

I. Guillaume Chastel, Sgr. de Beuretrait, t. le 15. Fev. 1466. & fut pere de

II. Jean Chastel, Sgr. de Beuretrait, qui ep. le dernier Mai 1462. Helix d'Apcher, & il en eut 1. Antoine Chastel, Sgr. de Beuretrait qui suit, 2. Jean Chastel, pere d'Antoine Chastel Durfort; & 3. Claude Chastel, tous les trois mentionnés dans une transaction passée le 11. Fev. 1555. entre Claude Chastel 1. & Antoine Chastel Durfort.

III. Antoine Chastel, Sgr. de Beuretrait, ep. le 15. Janv. 1513. Catherine de Chauffines, qui le rendit pere de

IV. Claude Chastel I. du nom, Sgr. de Servieres, qui passa une transaction avec Antoine Chastel Durfort, au sujet des biens de Jean Chastel leur ayeul le 11. Fev. 1555. rendit hommage le 9. Ao. 1561. & dénombra le 18. Oct. 1571. Il fut pere de

V. Claude Chastel II. du nom, Sgr. de Servieres, qui t. le 18. Avril 1602. Il ep. le dernier Août 1594. Blanche de Sevisoul, qui le rendit pere de

VI. Jean Chastel, Sgr. de Servieres, y demeurant D. de Mende, héritier de son pere, compris dans le rôle des nobles du pays de Gevaudan en 1639. Il ep. le 12. Nov. de la même année Marguerite Langlade; N. le 7. Nov. 1669.

5 MENDE.

155. CHASTEL. Mêmes armes.

{ LE PUI.

I. Jean Chastel t. le 19. Août 1375. transigea le 23. Juin 1363. Il eut pour enfans 1. Guillaume Chastel Douset, Sgr. de Châteaufort, qui suit; 2. Jean Chastel, mentionné dans le testament de son pere le 19. Ao. 1375. 3. Anne Chastel, qui ep. Jean de Pousoles, qui faisant pour sa femme fit une quittance au profit de Guillaume Chastel son beau-frere, pour raison de la succession de Jean Chastel leur pere; 4. Izabel Chastel fit aussi quittance à son frere pour le même sujet, le 9. Janv. 1421.

II. Guillaume Chastel Douset, Sgr. de Châteaufort, ep. le 8. Juin 1432. Aiceline d'Esparron, de laquelle il eut 1. Antoine Chastel I. Sgr. de Condres, qui suit; & 2. Jean Chastel, héritier de son pere, qui ep. le dernier May 1462. Helix d'Apcher.

III. Antoine Chastel I. Sgr. de Condres, fit quittance à son frere Jean pour raison des biens de feu Guillaume leur pere, le 22. Sept. 1479. Il eut pour fils

IV. Antoine Chastel II. ep. en 1480. Claude Sinfelles, laquelle étant nutrice de son fils, fit quittance pour partie des biens de son mari le 11. Nov. 1500. Ce fils fut

V. Antoine Chastel III. écuyer, Sgr. de Condres, t. le 2. Dec. 1539. ep. le 12. Janv. 1516. Antoinette de Baune, & en eut 1. Louis Chastel, écuyer, Sgr. de Condres, qui suit; & 2. François Chastel, qui transigea avec Louis son frere, pour raison des biens de feu autre Louis leur ayeul, le 10. Avril 1584.

VI. Louis Chastel, écuyer, Sgr. de Condres; hér. de son pere, fit divers échanges en 1540. compris dans le rôle des nobles de Gevaudan en 1522. dénombra avec son pere le 25. Sept. & 26. Dec. 1541. Il ep. le 23. Av. 1551. Gabrielle de Lagnac de Murat, laquelle étant veuve t. le 1. Mars 1574. & il en eut

VII. Guillaume Chastel, héritier de sa mere, t. le 20. Janv. 1616. Il ep. le 3. Mars 1583. Helene de Fay de la Tour, dont il eut

VIII. Nicolas Chastel, Sgr. de Condres, Aurous, le Celier, Gevaudan, Feuletin, Arsen, & Montels au D. de Mende, héritier de son pere, capitaine d'infanterie au régiment de l'Esrange en 1622. Il ep. le 15. Oct. 1624. Louise Molette de Morangers, & il en eut

IX. Christophe Chastel, Sgr. de Bellesande, Châteauneuf, & le Monestier D. du Pui, qui ep. le 9. Juin 1653. Louise Chastel, fille de feu Claude Chastel, Sgr. de Châteauneuf, N. avec son pere le 3. Fevrier 1671.

LE PUI.

156. CHASTEL. |

I. Antoine Chastel fut pere de

II. Antoine Chastel, Sgr. de Condres, qui ep. en 1480. Claude Sinnelles, dont il eut

III. Henri Chastel, Sgr. de Condres, Confgr. de Naves & de Brés; qui ep. le 29. Ao. 1529. Marguerite Fraissinet, & il en eut

IV. Pierre Chastel I. Sgr. de Châteauneuf, héritier de sa mere, ep. Gabrielle Poulalhon, qui t. étant veuve le 16. Mai 1618. & fut mere de

V. Pierre Chastel II. Sgr. de Brés, héritier de sa mere, ep. le 23. Sept. 1549. François Courtavol, & t. le 6. Janv. 1594. Ils eurent pour fils

VI. Antoine Chastel, héritier de son pere, qui fut pere d'

VII. Antoine Chastel de Landos, Sgr. & Bn. de Châteauneuf, qui ep. le 19. Janv. 1611. Helix Maurin, qui le rendit pere de

VIII. Claude Chastel, qui ep. le 24. Oct. 1633. Marie des Gois, & il en eut Louise Chastel, qui ep. le 9. Juin 1653. Cristophe Chastel, Sgr. de Bellesande, Châteauneuf, le Monestier.

MENDE.

157. CHAVAGNAC. D'argent, à l'aigle éployé de sable, bequé & membré de gueules.

I. Antoine de Chavagnac, écuyer, Sgr. de Courfac & de Coudil-

hac, Confgr. de la baronie du Tournel, t. le 3. Janv. 1570. Il ep. le 12. Fev. 1556. Louise de Cardaillac, & en eut

II. Jean de Chavagnac, Sgr. de Monthioulous, t. le 15. Dec. 1620. Il ep. le 1. Juin 1604. Claude de la Fare, & il en eut

III. Jacques Guerin de Chavagnac, Sgr. de Monthioulous, Bn. du Tournel D. de Mende, fut pere de

IV. Philibert de Chavagnac ep. Françoise Planque, qui le rendit pere de

V. Pierre de Chavagnac, N. avec son pere & son grand-pere le 13. Janv. 1670.

**MONTPELLIER.** 158. **CHAUME.** D'argent, à une fasce d'or, chargée de trois étoiles d'or, accompagnées de trois glands de chesne de sinople.

I. François de Chaume t. le 23. Nov. 1535. fut pere de

II. Guillaume de Chaume, Bn. d'Aumelas, en faveur de qui Dominique de Narbonne, Sgr. de Poussan, t. le 10. Juil. 1555. ep. le 22. Nov. 1544. Marguerite Barriere, & il en eut

III. Guillaume de Chaumes t. le 13. Nov. 1601. Il ep. Françoise Bucelli, qui le rendit pere de

IV. Phelice de Chaume, Sgr. de Poussan, ep. le 25. Janv. 1625. Jeanne Germain, & N. le 24. Nov. 1668.

Isabeau de Chaumes qui ep. le 10. Janv. 1560. Jean Liebel, Sgr. de Carecausses.

**NARBONNE.**

159. **CHEF-DE-BIEN.** D'azur, à la fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion passant d'or, armé & lampassé de gueules, & en pointe d'un lion passant, contourné de même.

I. Robert Chef-de-Bien, fut pere de

II. Charles Chef-de-Bien, Bn. de Chavenai, Sgr. de Pampare, ep. le 25. Dec. 1542. Martine Noyele, à qui Françoise Rousseau sa mere, dame de la Busardiere, fit donation en faveur de son mariage le 10. Sept. 1542. Il eut pour fils

III. René Chef-de-Bien, Sgr. de Chavenai en Poitou, & Bn. de Puifferguier



Puifferguier, ep. le 27. Oct. 1574. Marguerite de Bandinel, de laquelle il eut

IV. Jean-François Chef-de-Bien, Sgr. d'Armissan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 25. Fev. 1644. Il ep. le 1. Sept. 1632. Marguerite de Viné, & il en eut 1. Henri-René Chef-de-Bien qui suit, 2. Etienne Chef-de-Bien, 3. Gilbert Chef-de-Bien, & 4. Cesar Chef-de-Bien, N. avec leur neveu le 14. Janv. 1669.

V. Henri-René Chef-de-Bien, vicomte d'Armissan, dont il obtint l'érection en Dec. 1651. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 26. Juil. 1651. t. le 15. Mars 1665. Il ep. le 1. Oct. 1651. Anne-Marie Delon, & il en eut

VI. Jean-Henri Chef-de-Bien, vicomte d'Armissan, & Sgr. de Carrouge, N. avec ses oncles le 14. Janv. 1669.

VIVIERS.

160. CHEILAR. D'azur, à la bande d'or chargée de trois billetes de gueules sur d'argent, à trois hermines de fable 3. & 2. surmontées d'un guidon d'azur, émanché de même.

I. Amedé Cheilar t. le 18. Sept. 1524. Il ep. le 14. Fev. 1521. Catherine de Toulon, qui le rendit pere de

II. Claude Cheilar t. le 28. Fev. 1568. eut pour enfans 1. Louis Cheilar, & 2.

III. Alexandre Cheilar, Sgr. de Faugeres, Consgr. de S. Pons, t. le 7. Juil. 1633. Il ep. le 4. 1590. Susanne d'Uffel, fille de François d'Uffel, Sgr. de Craux, & il en eut 1. Jacques Cheilar qui suit, 2. Hector Cheilar, 3. François Cheilar, 4. Charles Cheilar, & 5. Antoine Cheilar.

IV. Jacques Cheilar, Sgr. d'Albignac, Consgr. de S. Pons, t. le 8. Mars 1661. Il ep. le 26. Av. 1637. Minerve de Vesc, & il en eut 1. Alexandre Cheilar, Sgr. de Colombiers, & 2. François Cheilar, Sgr. d'Albignac, & Consgr. de S. Pons en Vivarais, ep. le 3. Janv. 1665. Marie Blanchard, N. avec son frere le 11. Janv. 1669.

VIVIERS.

161. CLAVIERES. De gueules, à la main d'argent, tenant deux faucons d'or longés de fable.

I. Vital de Calvieres fut pere de

II. Bernard de Calvieres, écuyer, ep. le 30. Ao. 1523. Jeanne Bouffun, dite de Villeneuve, & il en eut 1. François de Clavieres, 2. Antoine de Clavieres, 3. Anne de Clavieres qui suit, & 4. Louise de

Clavieres ep. le 5. Janv. 1566. Pierre de Montagufat assistée de ses trois freres & de sa mere.

III. Anne de Clavieres t. le 7. Sept. 1616. Il ep. Antoinette Truchet; & il en eut 1. Nicolas de Clavieres qui suit, & 2. Antoine de Clavieres fit ses preuves pour être reçu chevalier de S. Jean de Jérusalem le 1. Juin 1605.

IV. Nicolas de Clavieres t. le 11. Oct. 1639. Il ep. le 2. Ao. 1626. Cecile de Tourene, de laquelle il eut 1. Claude de Clavieres, Sgr. du dit lieu & de Martinas, ep. le 15. Av. 1653. Gabrielle Champetiere, & 2. Just-Gabriel de Clavieres, Sgr. de Martinas, N. avec son frere le 12. Dec. 1658.

*MENDE.*

162. *CLAUSEL.* Au 1. d'argent, au lion de sable chargé de besans d'or; au 2. d'azur, à une louve passant portant une clochette bataillée de gueules; au 3. d'azur, à trois filets d'argent posés en bande, accompagnée de deux étoiles d'or; à la bordure dentelée de gueules; au 4. d'argent, à deux lions affrontés de sable soutenant une bague d'or; à la bordure d'azur, chargée de neuf fleurs de lis d'or, & sur le tout de gueules, au besan d'or, accompagné de trois larmes d'argent, 2. en chef & 1. en pointe.

I. Pierre Clausel, conseiller du roi, fut pourvu de l'office de président en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier le 18. Juin 1602. Il eut pour enfans 1. Guillaume Clausel qui suit, & 2. Jean Clausel, Sgr. de Series & de la Laufe, ep. le 25. Mai 1634. Marthe Hebrard.

II. Guillaume Clausel, président en la cour des comptes de Montpellier, eut des lettres de veteran le 14. Juin 1667. Il eut pour enfans 1. Jean Clausel, Sgr. de Fontrede, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, 2. Louis Clausel, capitaine réformé, incorporé dans le régiment

de Piémont, & 3. Guillaume Clausel, capitaine dans le régiment de Crussol, N. avec ses freres & son oncle le 31. Oct. 1668.

USEZ.

163. CLAUSEL. D'azur, à la bande d'or avec une étoile de même en pointe, & la bordure aussi d'or.

I. Guiraud Clausel fut pere de

II. François Clausel t. le 16. Dec. 1558. Il ep. le 17. Janv. 1518. Cecile Verras; fit un nouvel achat le 28. Juil. 1519. Il eut de son mariage

III. Jacques Clausel, Sgr d'Airoles, ep. le 7. Sept. 1565. Segondine Arnaud, qui le rendit pere de

IV. Jacques Clausel, Sgr. d'Airoles, ep. le 30. Sept. 1619. Jeanne Honorat, & il en eut

V. Paul Clausel, verrier, habitant du lieu d'Euzet D. d'Uzez, ep. le 12. Fev. 1646. Isabeau fut reçu en l'art de verrier en 1657. & N. le 13. Sept. 1669.

VIVIERS.

164. CLERMONT-CHASTE.

I. N. & P. S. Charles de Chaste, Sgr. de Jessans, ep. Jeanne de Formarie qui étoit veuve le 9. Mai 1567. & le 18. Fev. 1574. de laquelle il eut 1. Pierre de Chaste, 2. Aimar de Chaste qui suit, 3. Jacques de Chaste, 4. Jean de Chaste, & 5. Magdelaine de Chaste; & ses quatre freres transigerent au sujet des biens de leur pere le 9. Mai 1567.

II. Aimar de Chaste, Sgr. de Jessans, capitaine & gouverneur du château de Briançon, chevalier de l'ordre du roi, t. le 4. Juil. 1589. Il ep. le 18. Fev. 1574. Magdelaine de Clavaison, fille de P. S. Pierre de Clavaison, Sgr. d'Authun, & il en eut 1. Bertrand de Chaste qui suit, 2. Timoleon de Chaste, 3. Louis de Chaste, 4. Anne de Chaste, & 5. Souffren de Chaste.

III. Bertrand de Chaste, Sgr. de Jessans, gouverneur de la ville & cité de Valence, ep. le 9. Nov. 1602. Jeanne Faure, qui le rendit pere de

Charles de Clermont de Chaste, Sgr. de la Bretonniere, t. le 11. Fev. 1656. Il ep. le 1. Janv. 1638. Anne Carron, & il en eut

V. Louis-Joseph de Clermont de Chaste, Sgr. de la Bretonniere D. de Viviers, N. le 4. Janv. 1671.

VIVIERS.

165. CLUSET. De gueules, à la bande d'argent.

I. Mathieu Cluset fit une donation à son fils le 9. Janv. 1538. Il eut pour enfans 1. Durand Cluset ep. le 15. Oct. 1566. Helix Chatanie, & t. le 7. Ao. 1593. 2. Louis Cluset qui suit, & 3. Gabrielle Cluset ep. le 23. Nov. 1530. Jacques Pascal.

II. Louis Cluset assista au mariage de son frere, fut pere de

III. Jacques Cluset, Sgr. d'Ufanous. Il y eut un arrêt de la cour des comptes de Montpellier, entre Jacques Cluset & les consuls de S. Julien la Brouse, du 20. Ao. 1636. où il est fait mention de plusieurs hommages rendus par Louis, Pierre, & Gerenton Cluset du 5. Juin 1551. 7. Nov. 1489. & dernier 1468. Il ep. le 15. Oct. 1597.

Cecile Chambonnet, qui le rendit pere de

IV. René Cluset, Sgr. d'Ufanous, t. le 4. Oct. 1654. Il ep. le 9. Mai 1644. Lucrece Chalamon, & il en eut

V. Jacques Cluset, Sgr. d'Ufanous y demeurant, N. avec Pierre Cluset son Oncle, Sgr. de Vernes & Launier, qui étoit mari de Jeanne la Pimpie.

*MENDE.*

166. COLOMBET. D'azur, à la colombe d'argent onglée & bequée de gueules.

I. Antoine Colombet fut pere de

II. Jean Colombet, Sgr. de la France, consentit une obligation le 21. Dec. 1534. & ep. le 6. Juin 1546. Anne Brotin, & il en eut

III. Antoine Colombet, écuyer, Sgr. de la France, capitaine commandant pour le roi dans la ville de Langogne, ep. le 8. Janvier 1577. Philippe Jeanis, de laquelle il eut

IV. Jacques Colombet, Sgr. de la Violette, t. le 17. Mai 1634. Il ep. le 16. Dec. 1600. Catherine Violon, qui le rendit pere d'

V. Etienne Colombet, Sgr. de Malmont, ep. le 5. Sept. 1632. Claude de Blachere, & il en eut

VI. Jean Colombet, Sgr. de Malmont, demeurant à Langogne, ep. le 24. Fev. 1668. Gabrielle Basalger, N. le 5. Nov. 1668.

*VIVIERS.*

167. COLONA-ORNANO.

I. Orland d'Ornano eut pour enfans 1. Sebastien Colona qui suit, & deux autres enfans.

II. Sebastien Colona t. à Jarso en Corsegue le 20. Juin 1601. Il eut pour enfans 1. Brancassi d'Ornano qui suit, & 2. Mario d'Ornano.

III. Brancassi d'Ornano, capitaine, eut commission le 16. Sept. 1600. pour augmenter sa compagnie. Il avoit ep. le 15. Mars de la même année Isabeau Bernard, qui le rendit pere de

IV. Jean-George d'Ornano t. le 18. Mai 1659. Il ep. le 27. Juil. 1634. Andrée de Monstiers, & il en eut 1. Jean-Baptiste d'Ornano, 2. Sebastien de Colona, Consgr. d'Ornano, demeurant à Aubenas, déclaré issu de noble & illustre famille le 9. Janv. 1669. 3. François d'Ornano, 4. Joseph d'Ornano, & 5. Sebastien d'Ornano.



**MONTPELLIER. 168. COMBES DE MONTAGUT. D'or,**  
 au che-  
 vron de  
 fable.

<p>I. Jean de Combes, écuyer, premier consul de Montpel. en 1558. baille pour le roi en cette ville, reçut pour la reconnoissance d'une maison le 9. Oct. 1533. Il fut pere de</p>	<p>Nicolas Combes avoit ep. Tifene de Roquefeuil, qui donna quit-tance à Pierre de Combes, héritier de son mari, &amp; son neveu le 24. Juin 1556.</p>	<p>Etienne Combes, gé-néral à la cour des ai-des de Montpellier, des biens duquel Pierre de Combes son neveu fit faire l'inventaire le 3. Sept. 1563.</p>
--	--	---

II. Pierre de Combes, écuyer, premier consul de Montpellier, t. le 30. Mars 1569. Il ep. le 27. Sept. 1559. Catherine Tremolet, de la-  
 quelle il eut

III. Pierre de Combes, Sgr. de Combas, premier consul de Mont-  
 pellier en 1604. & 1607. t. le 13. Mars 1621. Il avoit ep. le 8. Juillet  
 1604. Marguerite de Rochemore, & il en eut

IV. Charles de Combes de Montagut, Sgr. de Combas, chevalier de  
 l'ordre du roi, premier consul de Montpellier en 1638. & 1662. ep. le  
 23. Janv. 1637. Marie de la Vergne-Tressan, de laquelle il eut

**LE PUI.**

**169. COMBLADOUR. D'azur, à trois**  
 hermines à vi-  
 fiere baissée d'or  
 2. & 1.

I. Jacques Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal, fit un échange en  
 1539. reçut une reconnoissance en 1542. & t. le 24. Fev. 1588. Il avoit  
 ep. Catherine Maurin, qui t. étant veuve le  
 & il en eut 1. Hugues Combladour qui suit, & 2. Jacques Combladour;  
 qui a fait la Br. B.

II. Hugues Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal, ep. le 25. Août  
 1570. Helix de Liques, de laquelle il eut

III. Jacques Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal, t. le 3. Août  
 1628. Il ep. le 5. Sept. 1604. François le Maître, & il en eut 1. Jac-  
 ques Combladour qui suit, 2. Hugues Combladour, & 3. Marguerite  
 Combladour.

IV. Jacques Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal, t. le 1. Avril  
 1642. Il ep. le 18. Ao. 1630. Antoinette de Molette-Morangers, de la-  
 quelle il eut

V. Just Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal D. du Pui, ep. le 9.  
 Juil. 1656. Isabeau Dupont, N. le 29. Ao. 1669.

BR. B. II. Jacques Combladour, écuyer, ep. le 25. Mai 1585.  
 François Marques, qui le rendit pere de

III. Jean Combladour de Montreal , avocat , t. le 29. Ao. 1659. Il ep. le 3. Dec. 1612. Marie Jaquet , & il en eut

IV. Jacques Combladour , avocat au Pui , ep. le 11. Janv. 1664. Claude Talon , N. le 29. Ao. 1669.

## LE PUI.

170. COMBRES. De sinople , au chevron d'or , accomp. de trois étoiles de même.

I. François Combres , Sgr. de Bressoles , t. le 9. Av. 1508. fut pere de

II. Guillaumes Combres , Sgr. de Bressoles , mentionné dans le testament de son pere. Il eut pour fils

III. Pierre Combres , Sgr. de Bressoles , ep. le 14. Mai 1583. Louise de Fay , de laquelle il eut

IV. François Combres , Sgr. de Bressoles , t. le 13. Janv. 1656. Il ep. le 9. Av. 1617. Catherine Bourbal , & il en eut

V. Hector Combres , Sgr. du Mas , ep. Leonor Cluset , qui étoit veuve le 14. Dec. 1668. & de laquelle il eut , 1. François Combres , Sgr. de Bressoles , 2. Claude Combres , & 3. Jean Combres ; N. avec ses freres ; Eleonor Cluset leur mere faisant pour eux , le 14. Dec. 1668.

## NISMES.

171. CONSEIL. D'or , à trois corneilles de sable , bequées & membrées de gueules 2. & 1.

I. Geoffroy Conseil , eut pour enfans 1. François Conseil qui suit , & 2. François Conseil qui assista le 9. Juil. 1510. au mariage de François son frere.

II. François Conseil acheta en 1538. la baronie de S. Roman ; reçut une reconnoissance le 11. Dec. 1544. étant commissaire pour le roi à l'affiete du diocèse d'Agde. Il ep. le 9. Juil. 1510. Gabrielle Ceselli , & il en eut 1. François Conseil qui suit , & 2. François Conseil.

III. François Conseil , Sgr. de S. Roman , passa un bail à ferme le 5. Sept. 1566. fut pere de

IV. François Conseil , Sgr. de S. Roman , ep. le 5. Dec. 1604. Marquise Aldebert , de laquelle il eut

V. François Conseil , Sgr. de la Condamine , t. le 11. Août 1670. Il ep. le 29. Avril 1640. Susanne Engarran , & il en eut 1. Louis Conseil , 2. Jules Conseil , & 3. Jean Conseil , N. le 16. Dec. 1670.

## VIVIERS.

172. CONTE. D'azur , au soleil dor , au chef coufu de gueules & 3. étoiles d'or.

I. Claude Conte , reçut une quittance de lods en 1490. transigea avec ses emphiteotes le 23. Oct. 1515. & t. le 25. Janv. 1524. Il eut pour enfans 1. Jean Conte , & 2.

II. Jacques Conte , ep. Gabrielle Coulens , & il en eut 1. Mathieu Conte

qui fut, 2. Claude Conte, 3. Delphine Conte, 4. Claude Conte, 5. Isabeau Conte, & 6. Charlotte Conte, qui ep. le 4. Janv. 1546. Pierre Raimon.

III. Mathieu Conte vendit conjointement avec ses sœurs chacun pour leur part, la succession de leur frere Claude le 3. Juil. 1578. Il ep. Thermine Arnaud, qui étant veuve transigea le 22. Sept. 1613. avec son-fils, qui fut

IV. Louis Conte t. le 22. Mars 1642. Il ep. le Bompar-  
ra, de laquelle il eut

V. Louis Conte, de l'Argentiere D. de Viviers, docteur & avocat, N. le 21. Mars 1670. marié avec

*NARBONNE.*

173. COUDERC. Au 1. & 4. d'azur, au lion d'argent, & au 2. & 3. de gueules au levrier d'argent.

I. Jean Couderc, Sgr. d'Aulignac, fut pere de

II. Bernard Couderc, Sgr. d'Aulignac, t. le 15. Mai 1578. Il ep. le 23. Juil. 1533. Catherine de Niort, de laquelle il eut

III. Jean-François Couderc, Sgr. de la Prade, t. le dernier Oct. 1591. il ep. le 5. Ao. 1583. Catherine Casalets, & il en eut

IV. Jean-François Couderc, Sgr. de la Prade, ep. le 16. Fev. 1609. Jeanne Regis, de laquelle il eut

V. Jean-François Couderc, Sgr. de la Prade, major de Narbonne, prêta serment pour cette charge le 19. Mai 1655. ep. le 21. Sept. 1642. Isabeau Belissen, qui le rendit pere de

VI. Louis Couderc, Sgr. de Pechmaron, N. le 30. Juin 1669.

*NISMES.*

174. COUDURC.

I. Jean Coudurc, écuyer, t. le 10. Dec. 1525. fut pere de

II. Barthelemi Coudurc, écuyer, eut pour fils

III. Bernardin Coudurc, t. le 6. Janv. 1598. Il ep. le 7. Fev. 1550. Louise Cubieres, & il en eut

IV. Philippe Coudurc, conseiller du roi en ses conseils par provisions du 24. Avril 1646. t. le 4. Juil. 1654. & fut pere de

V. Louis Coudurc, Sgr. de Cauvels, capitaine de cavalerie par commission du 24. Avril 1651. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 2. Mai 1660. demeurant au Vigan, N. le 27. Nov. 1670.

**MONTPELLIER. 155. COURSAC DE PELET.** D'azur, à la bande d'or, chargée de 3. étoiles de gueules accompagn. en chef d'un lion d'or armé & lampassé de gueules.

I. Jean de Coursac, fut pere de

II. Bertrand de Coursac, Sgr. de S. Clement; ep. le 26. Ao. 1460. Marguerite Salemande, de laquelle il eut

III. Armand de Coursac, damoiseau, Sgr. de Gremian, ep. en 1485. Jeanne Noguier. Il y eut une sentence du sénéchal de Nismes le 11. Sept. 1526. entre Jeanne Noguier, veuve d'Armand de Coursac, François & Milon ses enfans d'une part, & Catherine de Coursac d'autre. Ses enfans furent 1. François de Coursac qui suit, & 2. Milon de Coursac.

IV. François de Coursac eut pour enfans 1. Gaspard de Coursac qui suit, & 2. Milon de Coursac, dit fils de François dans la transaction de 1558. lequel eut une fille nommée Andrive qui transigea avec Gaspard son oncle en 1558.

V. Gaspard de Coursac, écuyer, Sgr. de Gremian, transigea le dernier Janv. 1558. avec Andrive de Coursac; dans cette transaction il est dit fils & héritier de François, François fils d'Armand, & Armand fils de Bertrand de Coursac, Sgr. de S. Clement. Il t. le 14. Nov. 1564. Il avoit ep. Jeanne Pelet, & il en eut

VI. Guillaume de Coursac, Sgr. de Gremian, retira quitance le 25. Av. 1578. de Milon de Coursac son oncle, pour les sommes à lui dûes par Gaspard de Coursac son frere; il en reçut aussi une en 1580. de Pierre de Viffec, Sgr. de Sauton, & de Jeanne de Pelet mariés pour la répétition de la dot que ladite Pelet avoit apportée à Gaspar de Coursac son premier mari. Il t. le 24. Jul. 1595. Il avoit ep. Anne de Malcouron, de laquelle il eut

VII. Jacques de Coursac de Pelet, Sgr. de Gremian & Jalargues; obtint un arrêt du parlement de Grenoble le 18. Mars 1638. portant que certains habitans de Cournonterrail lui payeroient les dommages & intérêts procédant de la démolition & préjudice de son château de Gremian. Il t. le 21. Oct. 1664. Il ep. le 3. Oct. 1617. Françoisse Bossuges, & il en eut 1. Jacques de Coursac de Pelet, Sgr. de Gremian, y demeurant, N. le 19. Sept. 1669. & 2. Guillaume de Coursac de Pelet, Sgr. de Jalargues,



NISMES.

176. COURSULE. Ecartelé d'azur &amp; d'argent.

I. Philippe Coursule, écuyer, fut pere de

II. Louis Coursule, qualifié écuyer, Sgr. de S. Remi, dans deux lettres royales enrégistrées en la sénéchaussée de Paris le 24. Janv. 1538. passa un contrat de rente constituée le 9. Janv. 1547. dans lequel il est nommé noble homme messire Louis Coursule, chevalier, Sgr. de S. Remy, porte-enseigne du maréchal d'Annebaut. Il eut pour enfans 1. Jacques Coursule qui suit, 2. Louis Coursule, Sgr. de S. Remy, gentil-homme ordinaire de la chambre, & 3. Vincent Coursule.

III. Jacques Coursule partagea avec ses freres le 29. Janv. 1563. les biens de feu Louis leur pere, porte-enseigne du maréchal d'Annebaut. Il eut pour enfans 1. Claude Coursule qui suit, & 2. Renée Coursule, céda dans son contrat de mariage du 26. Sept. 1592. à Claude son frere & du consentement de P. S. Jacques leur pere, tous ses droits moyennant vingt-deux mille écus sol.

IV. Claude Coursule, Sgr. de S. Remy, fut pere de

V. George Coursule, baron de S. Remy & de S. Hilaire le Bois, ep. le 14. Mai 1626. Françoise de Guilhem, & il en eut

VI. Henri Coursule demeurant à Aimargues avec son pere, N. le 1. Fev. 1669.

NISMES.

177. COUTELIER.

I. Claude Coutelier, pere de

II. Simon Coutelier, Sgr. de Peiremales, fit un achat le 14. Ao. 1518. & ep. le 21. Janv. 1559. Jeanne Langlade, de laquelle il eut

III. André Coutelier de Peiremales, Sgr. de Dieusse, conseiller du roi, lieutenant particulier au sénéchal de Nismes, t. le 24. Mars 1633. Il ep. le 2. Ao. 1599. Marguerite Fontanon, & il en eut 1. Baltazar Coutelier, Sgr. de Peiremales, conseiller du roi en la sénéchaussée de Nismes; & 2. Antoine Coutelier, Sgr. de Dieusse, demeurant à Nismes avec son frere, N. le 7. Janv. 1671.

USEZ.

178. CUBIERES. De gueules, à l'étoile d'or; parti d'azur au griffon rampant d'or, armé, lampassé & vilainé d'argent.

I. Jean Cubieres, Sgr. de Cheilar & de Poufilhac, dénombra le 6. Mars 1539. & se présenta au ban & arrière-ban la même année. Il eut pour enfans 1. Claude Cubieres qui suit, 2. Guillaume Cubieres, & 3. Jean Cubieres.

II. Claude Cubieres, écuyer, Sgr. de Poufilhac, transigea avec ses freres le 29. Ao. 1543. Il ep. le 29. Nov. 1540. Catherine Serrats, de laquelle il eut

III. Louis Cubieres, Consgr. de Poufilhac, obtint le 16. Nov. 1612.

une ordonnance qui lui adjugeoit la neuvième partie des biens de Claude son pere. Il ep. Douce Rispe, & il en eut 1. Pierre Cubieres qui suit, & 2. Jean Jacques Cubieres ep. le 2. Mai 1630. Catherine Rollan, de laquelle il eut deux fils, François Cubieres & Jean-Baptiste Cubieres, N. le 31. Janv. 1669.

IV. Pierre Cubieres, Sgr. de Poussilhac, à qui son pere fit une donation le 24. Ao. 1623. Il ep. le 8. Dec. 1632. Marguerite Robert, & il en eut

V. Daniel Cubieres, N. le 31. Janv. 1669.

LE PUI.

179. CUSSON. D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois colonnes d'argent, deux en chef & une en pointe.

I. Pierre Cuffon, fut pere de

II. Jean Cuffon, Sgr. de la Valette, ep. le 10. Juin 1542. Marguerite Cubletes.

Armand Cuffon, capitaine, ep. le dernier Mai 1574. Claire des Rois, & t. le 22. Janv. 1608. Il avoit un frere nommé Annet Cuffon, écuyer, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant pour S.M. au Havre de Grace, Sgr. de Fontaine, Ledun, & Tonnevillle, fit procuration à Armand son frere le 30. Juil. 1607. & t. le 2. Oct. 1628.

Baltazar Cuffon, Sgr. de la Valette, gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orleans, ep. le 5. Fev. 1619. Magdelaine Gomon, eut un *commitimus* le 13. Juil. 1630. & t. le 4. Mars 1663.

Jean Cuffon, baron de Bausac, Sgr. de la Roux, capitaine au régiment de Polignac, par la démission de son pere & par commission du roi, du 30. Ao. 1637. ep. le 22. Av. 1646. Justine Pastural; il fut maintenu N. le 24. Dec. 1668.

LE PUI.

180. CUSTAVOL.

Jacques Custavol, Sgr. de la Tour, de Tressac, & de Cussac, reçut 75. reconnoissances en divers emphytéotes en 1550. Noble & vénérable personne messire Jacques Custavol son oncle, lui donna quittance le pénultième Mai 1553. t. le 12. Août 1595. Il ep. le 29. Août 1561. Marguerite Bringuier.

Jacques Custavol. Hugues Custavol, Sgr. de la Valette, ep. le 28. Janv. 1616. Françoise Saunier, qui étant veuve fit une donation le 26. Juil. 1658. à son fils.

Hugues Custavol, Sgr. de la Valette, Ebde, & S. Didier, demeurant en son château d'Ebde au diocèse du Pui, reçut un don de 2000. livres de M. le duc d'Orleans le 15. Fev. 1651. pour le dédommager de la perte qu'il fit lorsqu'il fut pris combattant pour le service du roi, à la tête du régiment de Languedoc, au passage de Fimes, obtint un brevet

de S. A. R. de 2000. liv. de pension le 26. Av. 1664. ep. le 25. Juil. 1658. Anne de Pontaud, & fut maintenu N. le 15. Janv. 1671.

**NARBONNE.**

**181. DABAN.** D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or.

I. François Daban, Sgr. & baron de Mous, reçut des reconnoissances de divers emphitéotes en 1515. & t. le 12. Janv. 1543. fut pere de

II. Martin Daban, Sgr. & baron de Mous, ep. Helene Daban, qui fit une donation le 25. Nov. 1591. à son fils qui fut

III. Anne Daban, Sgr. & baron de Mous, t. le 11. Nov. 1627. Il ep. le 23. Août 1594. Delfine de Montfaucon, & il en eut 1. François Daban qui suit, 2. Jean-François Daban, chevalier de Mous, ep. le 6. Fev. 1666. Antoinette Gardichon, N. avec ses freres & ses neveux le 3. Janv. 1670. & 3. Pierre Daban, Sgr. de Larie & de Bourisoles, fit une donation le 24. Août 1666. à son fils qui fut Charles Daban.

IV. François Daban, Sgr. & baron de Mous, ep. le 5. Av. 1651. Claude Cassagnes, & il en eut

V. François Daban de Mous.

**MONTPELLIER. 182. DAMMARTIN.** Au 1. & 4. d'azur, à 3. bandes d'argent, accompagnées de 2. étoiles d'or en chef, à la bordure dentelée de même; au 2. & 3. de gueules, à l'étoile chevelue d'or; contre écartelé au 1. & 4. d'or, à l'arbre de sinople; au 2. & 3. de gueules, au lion d'or.

I. Guillaume Dammartin, Conſgr. de S. Jori, lieutenant clerc en la ſénéchauffée de Toulouse, fut capitoul de cette ville en 1537. & 1560. Il eut pour enfans 1. Guillaume Dammartin, 2. Antoine Dammartin, Sgr. de Montmaur, transigea le 16. Oct. 1592. avec Pierre son frere, pour les biens d'Antoine & Guillaume leur pere & frere, & 3.

II. Pierre Dammartin, procureur général du duc d'Anjou, gouverneur de Montpellier par provisions du 4. Fev. 1586. t. le 25. Mars 1597. Il ep. Violande des Urſieres, & il en eut 1. Hercule Dammartin qui suit, 2. Jacques Dammartin, & 3. Theophile Dammartin, qui a fait la branche B.

III. Hercule Dammartin, Sgr. de la Boissiere, ep. Jaquette Jarlier, de laquelle il eut

IV. Jean Dammartin, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, ep. le 25. Fev. 1668. Marguerite du Bousquet, fille de François du Bousquet, baron de Monlaur, président en ladite cour, & de Louise de la Fare, N. le 6. Nov. 1669.

*BR. B. III.* Théophile Dammartin, Sgr. de la Salade, ep. le 27. Dec. 1622. Magdelaine Maferan, & il en eut 1. Pierre Dammartin, Sgr. de la Salade, ep. le 2. Av. 1652. Jeanne Pelissier, N. en 1668. & 2. Pierre Dammartin.

*NARBONNE.*

183. *DARSSE.* De gueules, au lion d'or armé & lampassé de même, soutenant un fautoir d'argent.

I. Jean Darffe, Sgr. de Launes, Confgr. de Cascastel, partagea avec ses freres Pierre, Antoine, & Philippe, les biens de leur pere le 9. Janv. 1518. ep. le 14. Mars 1545. Jeanne Rabot, & il en eut 1. Pierre Darffe qui suit, & 2. François Darffe qui a fait la branche B.

II. Pierre Darffe, Sgr. dudit lieu, Conseigr. de Cascastel, partagea avec son frere les biens de son pere le 20. Oct. 1562. t. le 9. Oct. 1572. Il ep. Marguerite de Grave, de laquelle il eut

III. François Darffe, Sgr. de Castelmaure, t. le 25. Juin 1648. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 26. Fevr. 1584. Guiraude de Hautpoul, 2<sup>o</sup>. Florette de Vias. Il eut pour enfans 1. Guillaume Darffe qui suit, & 2. Jean Darffe, Sgr. d'Ambros, ep. le 6. Oct. 1641. Jeanne de sainte Colombe, N. le 29. Août 1669.

IV. Guillaume Darffe, Sgr. de Castelmaure, Combres, S. Jean de Barron, Ortous, Vascastel, Villeneuve, Rouffiac, Pecheri, & Darffe, t. le 9. Juil. 1655. Il ep. Marguerite Vergnole, & il en eut

V. François Darffe, Sgr. de Cascastel, ep. le 22. Av. 1649. Antoinette de Maireville, & il en eut 1. François Darffe, & 2. Barthelemi Darffe, N. avec leur pere le 29. Août 1669.

*BR. B. II.* François Darffe, écuyer, Sgr. de Segure, t. le 20. Mars 1564. fit une reconnoissance de dot à Jeanne Mage sa femme le 13. Août 1551. & il en eut 1. Jean-François Darffe, qui fut, ou son frere Hector, capitaine & colonel d'infanterie par commissions du 1. Dec. 1585. & 15. Juil. 1595. & 2.

III. Hector Darffe, Sgr. & Bn. de Belcastel, Vila, & Mossan, t. le 22. Av. 1627. Il ep. le 9. Mai 1593. Jeanne de Maireville, de laquelle il eut

IV. François Darffe, Sgr. de Cascastel, émancipé par Hector son pere le 1. Fev. 1625. Il ep. Perrette de S. Jean, & il en eut



V. François Darffe, Sgr. de Vila, ep. le 17. Av. 1655. Isabeau de Maguelonne, N. avec son pere le 29. Ao. 1669.

*MONTPELLIER.*

184. DAVID. D'azur, à la croix ancrée d'or.

I. Jean David mentionné dans le testament de son frere, eut pour enfans 1. Jacques David qui suit, & 2. Antoine David.

Jacques David, natif de Chartres, fit son testament le 4. Sept. 1524. (Robert & Pichon, notaires au châtelet de Paris,) & par icelui institua héritier Jacques David son neveu & filleul, fils de Jean son frere.

II. Jacques David, Sgr. de Montferrier, dénombra au roi le 10. Sept. 1558. la moitié de la juridiction haute, moyenne, & basse de Montferrier, & l'entière du château & four banal dudit lieu, transigea le 12. Dec. 1559. avec Guillaume Pelissier, évêque de Montpellier, au sujet des limites de Montferrier & de la Val de Montferran, fut député en qualité de premier consul de Montpellier, aux états de Languedoc en 1560. se trouva comme chef aux assemblées politiques de cette ville en 1562. transigea le 14. Oct. 1563. avec Jean de Guilhem, Sgr. de Figaret, qui lui céda la seigneurie en toute justice du Vila, Combes, & Cambalhos, fut compris entre les gentilshommes du gouvernement de Montpellier le 8. Juil. 1573. donna à son frere les biens qu'il avoit au D. de Chartres, à la charge que ses enfans y allant seront entretenus durant un mois de dix en dix ans, testa le 22. Ao. 1573. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 26. Nov. 1549. Françoise Mathei, fille de Pierre Mathei, général de la cour des aides de Montpellier, & de Pierre de Valausiere, 2<sup>o</sup>. le 18. Fev. 1568. Marguerite Trinquaie, fille d'André Trinquaie, Sgr. de Baux, & de Marguerite Sala. Il fut pere de

III. Pierre David, Sgr. du Vila, Montferrier, la Boissiere, & S. George, conseiller du roi, ci-devant lieutenant-général en la sénéchaussée de Montpellier par provisions du 8. Dec. 1598. eut des lettres féodales le 19. Juin 1593. dénombra au roi le 1. Juin 1639. comme succédant à son pere, les biens & seigneuries en toute justice des lieux du Vila & de Combes, conformément à la donation faite à son prédécesseur le 1. Juin 1372. Il t. le 21. Oct. 1634. Il avoit ep. le

Catherine Perdrier de Maurilhan, fille de Barthelemi Perdrier, Sgr. de Maurilhan & Vic, & de Françoise de Sarra sa premiere femme, & il en eut

IV. Charles David, Sgr. du Vila & de Combes, demeurant à Montpellier, N. le 27. Oct. 1669.

*NISMES.*

185. DE LEUSE. D'or, au chesne de fable soutenu de deux lions de même.

I. Pierre de Leuse t. le 4. Av. 1520. Il eut pour enfans 1. Jean de

Leuse, Confgr. de Liouc, transigea avec Durand Bringuier, qui lui céda la préséance & droits honorifiques en ladite terre de Liouc, & 2.

II. François de Leuse, Sgr. de Leuse, t. le 3. Mars 1586. Il ep. François Chaumard, & il en eut

III. François de Leuse, Confgr. de Liouc, t. le 23. Mars 1621. Il ep. Magdelaine Follaquier, de laquelle il eut

IV. Jacques de Leuse, posthume, Confgr. de Liouc, demeurant au D. de Nismes, ep. le dernier Ao. 1655. Jeanne Mauri, N. le 13. Dec. 1668.

### NISMES.

### 186. DELOM.

I. Pierre Delom, compris avec Jean son fils dans diverses revuës faites au ban & arrière-ban de la sénéchaussée de Nismes, des années 1484. 1492. 1498. 1523. & suivantes jusqu'en 1554. fut pere de

II. Jean Delom t. le 15. Janv. 1540. Il ep. le 14. Dec. 1508. Antoinette Brousson, qui le rendit pere de

III. Martin Delom, écuyer, Sgr. de Befas, t. le 31. Mai 1590. Il ep. le 12. Juil. 1551. Marquise Dassas, & il en eut 1. Guillaume Delom qui suit, 2. Jean Delom, & 3. Pierre Delom.

IV. Guillaume Delom, Sgr. de Befas, procureur de Martin son pere, rendit hommage pour lui le 2. Oct. 1583. t. le 20. Ao. 1635. Il ep. le 2. Av. 1593. Marguerite Bringuier, & il en eut 1. Jean Delom, Sgr. de Befas y demeurant, D. de Nismes, ep. le 1. Fev. 1656. Marie Richard, N. le 10. Juil. 1669. & 2. Antoine Delom.

### BEZIERS.

### 187. DELORT.

D'azur, au lion d'or soutenant d'une de ses pates une étoile de même; écartelé d'azur à l'arche d'or flotant sur une mer d'argent, portant une colombe de même onglée, bequée de gueules, tenant un rameau d'olive en son bec; sur le tout d'azur, à trois fasces ondées d'argent.

I. Pierre Delort, Sgr. de Tarailan & de Lebretes, huit contrats publics contenant ventes, échanges, inféodations, dénombremens passés par Pierre Delort & Martin son fils ès années 1502. 1508. 1512. 1526. 1540. 1546. & 1552. t. le 3. Ao. 1538. ep. Fleurette de Martin, qui étant veuve t. en faveur de son fils Martin, & au mariage duquel elle assista. Il eut de cette alliance 1. Martin Delort ep. le 5. Janv. 1542.

Marguerite de Prades; & t. le 1. Oct. 1557. & 2. Gabriel Delort, Sgr. de Tarailan, ep. le 16. Janv. 1549. Anne Tregouin, & t. le 13. Nov. 1575.

I. Jean-François Delort, écuyer, Sgr. de Serignan & Lebretes, capitaine de 50. hommes d'armes des ordonnances du roi par commission du 22. Sept. 1594. mestre de camp d'un régiment d'infanterie, t. 1<sup>o</sup>. le 10. Sept. 1580. 2<sup>o</sup>. le 22. Juil. 1594. Il ep. le 7. Mars 1578. Constance de Poggio. Il avoit deux freres & trois sœurs, sçavoir Paul Delort, Sgr. de Tarailan, qui a fait la Br. B. Jean Delort, Florette Delort, Antoinette Delort & Diane Delort. Ce Jean-François eut pour fils

II. Guillaume Delort, Sgr. de Serignan, Sers, Valras, capitaine de chevaux legers par commission du dernier Juin 1615. prit le port du Passage en 1638. & le roi lui écrivit pour lui témoigner le gré qu'il en avoit: le cardinal de Richelieu & M. des Noyers lui écrivirent aussi sur ce sujet. Le roi lui écrivit le 17. Nov. 1640. de mettre son régiment à trente compagnies. Il avoit été fait lieutenant pour le roi au gouvernement des ville & citadelle de Beziers, par brevet du 17. Juin 1614. Le duc d'Epemon, lieutenant-général, envoya un ordre du 14. Janv. 1641. qui remettoit audit sieur de Serignan la conduite des troupes du roi. Le roi lui écrivit encore le 11. Fev. 1641. pour lui mander qu'il avoit eu bien de la joye d'apprendre le bon succès de sa défense dans Barcelonne, & de la poursuite qu'il avoit faite de l'armée ennemie. Il t. le 29. Mars 1637. Il avoit ep. le 7. Janv. 1601. Marie Maureillan, & il en eut 1. Henri Delort qui suit, 2. Jean Delort, Sgr. de Valras, Sers, & Lebretes, capitaine au régiment de son pere par commission du 20. Mars 1635. dans celui de Richelieu le 29. Sept. audit an, lieutenant du roi au gouvernement de la ville de Metz le 12. Mars 1641. de la ville & château de Nomeni le 1. Fev. 1645. eut un brevet de 2000. livres de pension le 18. Nov. 1644. & un de maréchal de camp ès armées du roi le 30. Ao. 1650. Il avoit ep. le 28. Janv. 1627. Jacqueline Sartre, N. le 10. Oct. 1668. 3. Gabriel Delort, Sgr. de la Domergue, lieutenant du roi au gouvernement & D. de Beziers par commission du 15. Juillet 1641. Il ep. le 17. Sept. 1649. Marie Rives, de laquelle il eut des enfans, N. le 10. Oct. 1668.

III. Henri Delort, Sgr. de Valras & de Lebretes, ep. le 8. Ao. 1622. Charlotte de Plantevit, & il en eut

IV. Henri Delort, Sgr. de Serignan, chevalier de l'ordre de S. Michel, prêta serment pour sa réception entre les mains de M. d'Aumont le 26. Ao. 1647. fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 12. Dec. 1659. Il avoit ep. le 17. Nov. 1668. Marie Grasset N. le 10. Oct. 1668.

BR. B. I. Paul Delort, Sgr. de Tarailan, frere de Jean-François ci-dessus, t. le 11. Mai 1602. Il ep. le 1. Janv. 1580. Jacqueline Lasser, & il en eut

II. Jean Delort, Sgr. de Tarailan, t. le 11. Av. 1653. Il ep. le 29. Av. 1613. Anne Garrigues, & il en eut

III. Barthelemi Delort, Sgr. de Tarailan & Savignac, ep. le 20. Janv. 1663. Françoise de Maureillan, N. le 10. Oct. 1668.

S. PONS. 188. DELORT.

François Delort, Sgr. d'Alonsac & d'Asillon, conseiller & maître d'hôtel ordinaire du roi, lieutenant-colonel au régiment de Champagne, maréchal de camp ès armées de S. M. demeurant à Poussan D. de Montpellier le Sept. 1671. N. en conséquence d'un arrêt du conseil, & lettres patentes du roi en confirmation dudit arrêt. L'arrêt du 15. Nov. 1669. maintient ledit Delort dans sa noblesse, attendu ses longs services depuis plus de quarante ans. S. M. ordonne par ses lettres du mois de Dec. 1669. que ledit Delort & sa posterité jouissent des privilèges des N.

MONTPELLIER. 189. DESANDRIEUX. D'argent, à

deux lions affrontés de sable tenant un cercle passé dans un autre mouvans du chef de même, à la bordure d'azur, chargée de dix fleurs de lis d'or.

I. Guillaume Desandrieux de la ville de Naples; capitaine des cuirasses ès armées du roi, t. le 25. Oct. 1551. fut pere de

II. Claude Desandrieux t. le 20. Juil 1599. eut pour fils

III. Antoine Desandrieux, lieutenant en la cour royale de Montpellier, ep. Gillette de Guilhens, & il en eut 1. Antoine ep. le dern. Mars 1649. Marguerite de Chacornas, N. avec ses freres le 14. Janv. 1669. 2. Jacques Desandrieux bapt. le 7. Janv. 1617. 3. Etienne Desandrieux bapt. le 29. Mars 1631. & 4. George Desandrieux bapt. le 1. Mars 1640.

VIVIERS.

190. DESCHAMPS. Ecartelé d'azur & de sable, sur le tout un levrier passant d'or.

I. Pons Deschamps ep. Perrette Pierregrosse, qui étant veuve fit une donation à Jean son fils. Il eut encore 2. Antoine Deschamps qui suit, & 3. Charles Deschamps.

II. Antoine



II. Antoine Deschamps donna quittance le 18. Janv. 1550. à Jean son frere & à sa mere, du légat à lui fait par Pons son pere. Il ep. le même jour Susanne Chaulet, de laquelle il eut

III. Just Deschamps, Sgr. de Pierregrosse, racheta un pré le 20. Oct. 1589. Il ep. assisté de Charles Deschamps, Sgr. de Pierregrosse son oncle, qui lui donna la moitié de ses biens, Florence Fornier, qui t. le 21. Sept. 1604. & de laquelle il eut

IV. Nicolas Deschamps, Sgr. de Pierregrosse, t. le 18. Mai 1620. Il ep. le 27. Janv. 1610. Catherine Calhau, & il en eut 1. Jean Deschamps, & 2.

V. Just Deschamps, Sgr. de Pierregrosse, ep. le 16. Nov. 1641. Marie Montels, N. le 1. Juil. 1669. avec son fils, qui fut

VI. Cesar Deschamps, Sgr. de Palharés en Vivarais.

LE PUI.

191. DES-GOIS.

I. Jean Des-Gois, Sgr. Des-Gois, Confgr. de S. Laurent & Entraigues, t. le 21. Mai 1557. fut pere de

II. Guillaume Des-Gois, Sgr. de Corbiere, de Puebre, conseigneur d'Entraigues, t. le 9. Oct. 1568. Il ep. le 6. Ao. 1547. Françoise de Lestrangle, fille de Louis de Lestrangle & de Marie de Langeasc, dame de Boulogne, & il en eut

III. Louis Des-Gois, Sgr. de Prunet, ep. Magdelaine Vertolaye, qui t. étant veuve le 18. Mai 16 & de laquelle il eut

IV. Louis Des-Gois, Sgr. de Laussac, ep. le 22. Nov. 1638. Catherine des Arcis, & il en eut

V. Jean-Louis Des-Gois bapt. le 20. Fev. 1641. N. avec son pere le 15. Janv. 1671.

MONTPELLIER.

192. DESPIERRE. D'azur, à la bande d'or, surmontée d'un lion de même.

I. Bernard Despierre reçut une reconnoissance le 29. Ao. 1341. Il ep. le dernier Sept. 1380. Catherine de S. Marcel, qui lui fit une donation & à Jacques leur fils le 9. Janv. 1435.

II. Jacques Despierre t. le 26. Av. 1471. Il ep. le 19. Av. 1462. Argeline Sarrafin, de laquelle il eut

III. Jean Despierre, Confgr. de S. Marcel, t. le 22. Ao. 1517. Il ep. le 17. Fev. 1482. Jeanne Molette, & il en eut 1. Louis Despierre qui suit, 2. Bertrand Despierre, qui a fait la Br. B. & 3. Jacques Despierre.

IV. Louis Despierre, Confgr. de S. Marcel d'Ardeche, t. le 15. Av. 1547. Il ep. le dernier Fev. 1536. Isabeau Duranc, & il en eut

V. Sauveur Despierre, Conſgr. de S. Marcel. Il reçut ſix quittances des ſervices rendus au ban & arrière-ban par les ſieurs Despierre ès années 1541. 1550. 1558. 1560. 1572. & 1573. Il ep. le 11. Juin 1565. Antoinette Foucard, qui t. étant veuve, & il en eut

VI. Jean Despierre, Sgr. des Ports, t. le 19. Av. 1636. Il ep. le 21. Juin 1620. Jeanne de Martins, & il en eut 1. Antoine Despierre, Sgr. des Ports, capitaine d'infanterie au régiment de S. Juſt par commiſſion du 10. Fev. 1641. ep. le 2. 1657. Louiſe Vilar, 2. Abel Despierre, Sgr. d'Arenes, capitaine au régiment de Rebé cavalerie par commiſſion du 19. Mai 1653. ep. le 6. Sept. 1650. Iſabeau de Sandres, 3. Charles Despierre, & 4. Jean Despierre, N. avec ſes freres le 20. Sept. 1668.

BR. B. IV. Bertrand Despierre ep. 1<sup>o</sup>. le 28. Nov. 1548. Chriſtine de Geis, 2<sup>o</sup>. le 9. Mai 1550. Guiſette Duranc-de-Vibrac, 3<sup>o</sup>. le 31. Janv. 1557. Louiſe d'Artiffet, qui donna quittance étant veuve & tutrice de Jean ſon fils, le 20. Nov. 1564. Il eut du troiſième lit

V. Jean Despierre, Sgr. de Bernis, Conſgr. de S. Marcel, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, à qui le roi donna 1298. écus le 8. Av. 1595. Il t. le 18. Sept. 1604. ep. Catherine de Beziers, de laquelle il eut

VI. Jean-Jacques Despierre, Sgr. de Bernis, capitaine au régiment de Phaltzbourg en 1627. On fit l'inventaire de ſon équipage lorsqu'il fut mort d'une bleſſure à la tête au château de Ret en Milanois le 7. Juin 1636. Il avoit ep. le 21. Oct. 1621. Anne de Calviſſon d'Aujargues, & il en eut

VII. Jean-Louis Despierre, Sgr. de Bernis & de Cadenedes, Conſgr. & habitant de S. Marcel d'Ardeche, ſervit en qualité de cornette, de là meſtre de camp du régiment du duc de Mercœur toute la campagne de 1650. ep. le 17. Sept. 1661. Iſabeau Blou, N. le 19. Sept. 1668.

LE PUI.

193. DES PIERRES. D'azur, à trois épées d'or miſes en pal la pointe en haut, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

I. Jean des Pierres fut pere d'

II. Antoine des Pierres, écuyer, à qui l'on donna un curateur le 20. Oct. 1504. t. le 16. Mai 1548. Il ep. le 20. Juil. 1530. Iſabeau de Fay, de laquelle il eut

III. François des Pierres, écuyer, t. le 17. Janv. 1586. Il ep. Marguerite Malet, & il en eut 1. Balthazar des Pierres qui ſuit, & 2. Louis des Pierres.

IV. Balthazar des Pierres, Sgr. dudit lieu, Ventrefac, Planefac, & Tourneguet, capitaine d'infanterie au régiment de Nereſtan par com-

mission du 11. Juin 1622. t. le 13. Fev. 1647. Il ep. le 4. Fev. 1624. Marguerite Galien, & il en eut 1. Jacques des Pierres, Sgr. dudit lieu & Ventresac y demeurant, D. du Pui, ep. le 1. Fev. 1654. Claire Af-sadon, & 2. Balthazar des Pierres, Sgr. de Planesac, N. avec son frere le 3. Juil. 1669.

## LE PUI.

## 194. DESPRÉS.

I. Raimond-Bertrand Després, écuyer, Sgr. de Mirabel, passa une procuration le 12. Fev. 1532. fut pere de

II. Bernard Després, écuyer, gentilhomme de la venerie du roi, ep. 1<sup>o</sup>. Judith Raimond, 2<sup>o</sup>. le 13. Av. 1557. Gabrielle Longueval. Il eut de son premier mariage 1. René Després qui suit, & 2. Gabrielle Després.

III. René Després ep. le 3. Fev. 1582. Catherine Boulart, & en eut

IV. Jean Després, natif de Paris, Sgr. de la Suchere y demeurant, D. du Pui, ep. le 2. Mars 1634. Marie Saignard, & il en eut 1. Jean-Antoine Després, Sgr. du Chastelar, lieutenant des gardes-du-corps du roi de Pologne, avoit servi en qualité de volontaire en Hongrie, comme il paroît par un certificat de Mr. de Coligni, commandant les troupes que le roi avoit envoyées au secours de l'empereur en 1664. 2. Claude-Thomas Després, Sgr. de Bets, 3. Louis-Joseph Després, prieur d'Anjan, 4. François-Alfonse Després, lieutenant au régiment de la reine, & 5. Pierre Després, ecclésiastique, N. avec son pere & ses freres le 15. Janv. 1671.

## NISMES.

## 195. DESROIS. D'azur, à l'aigle éployé à deux têtes d'or.

I. Guillaume Desrois, Sgr. de Ledignan, ep. le 7. Nov. 1530. Magdelaine Darlot, qui transigea étant veuve le 4. Janv. 1570. avec son fils, qui fut

II. Jean Desrois, écuyer, Sgr. de Ledignan, ep. 1<sup>o</sup>. Ramie de Combes, qui t. le 1. Janv. 1566. 2<sup>o</sup>. Trophime de Rosel, qui t. étant veuve le 20. Mai 1587. Il eut pour enfans 1. Guillaume Desrois qui suit, 2. Gedeon Desrois, 3. Pierre Desrois, qui a fait la Br. B. 4. Jean Desrois t. le dernier Fev. 1608. Il eut pour fils Honoré Desrois, N. le 1. Janv. 1669. & 5. Jacques Desrois t. le 20. Juil. 1625. qui eut pour fils Henri Desrois, N. le 1. Janv. 1669.

III. Guillaume Desrois, Sgr. de Ledignan, t. le 18. Octob. 1618. Il ep. le 23. Av. 1600. Esperance de Rochemore, & il en eut 1. Marc-Antoine Desrois qui suit, 2. Pons Desrois, 3. François Desrois, & 4. Jacques Desrois.

IV. Marc-Antoine Desrois, chevalier, Sgr. de Ledignan, bapt. le 1. Dec. 1612. ep. le 12. Janv. 1632. Françoisse Giani, & fit procuration à son fils pour administrer ses biens le 19. Janv. 1668. lequel fils fut

V. Jacques Desrois, Sgr. de la Roche-St. Angel, N. le 1. Janv. 1669.

*BR. B. III.* Pierre Desfrois, conseiller du roi, & juge de Beaucaire; ep. Louise Liautaud, qui t. étant veuve, & il en eut 1. Pierre Desfrois, conseiller du roi, juge de Beaucaire, qui eut pour fils François-Joseph Desfrois, Sgr. de S. Michel, ep. le 27. Av. 1664. Marie Bonnefoy, N. avec son pere le 1. Janv. 1669. 2. Guillaume Desfrois t. le 24. Octobre 1649. eut pour enfant André Desfrois, noble le 1. Janv. 1669. & 3. Jean Desfrois, qui eut François Desfrois, N. le 1. Janv. 1669.

## MONTPELLIER.

196. DEVAUX. D'azur, à un pelican d'or dans un nid de même.

I. Jacques Devaux eut pour enfans 1. Jean Devaux qui suit, & 2. Nicolas Devaux, maintenu avec son frere dans les biens de Devaux leur ayeul.

II. Jean Devaux ep. Colombe de Valois, qui donna quittance le 10. Fev. 1542. & de laquelle il eut

III. Tannequin Devaux ep. le 15. Ao. 1574. Marguerite Bouques, qui le rendit pere de

IV. Jean Devaux, Sgr. de Doscares, homme d'armes de la compagnie du maréchal Damville, transigea le 2. Av. 1579. & ep. le 28. Ao. 1612. Marguerite Planque, & il en eut 1. François Devaux qui suit, & 2. Barthelemi Devaux ep. le 11. Ao. 1642. Jacqueline Bruguiere, N. le 6. Mai 1669.

V. François Devaux, homme d'armes de la compagnie du maréchal Damville, ep. le 11. Dec. 1638. Jeanne Duranti, de laquelle il eut 1. Jean François Devaux qui suit, & 2. Jean-Antoine Devaux, qui a fait la Br. B.

VI. Jean-François Devaux, écuyer, Sgr. de Gineftet, t. le 10. Oct. 1658. Il ep. le 30. Nov. 1660. Marie Pagés, & il en eut

VII. Guillaume Devaux, capitaine des gardes du Mqs. de Castries; lieutenant du roi en Languedoc, N. le 6. Mai 1669.

*BR. B. VI.* Jean-Antoine Devaux ep. le 16. Oct. 1660. Isabeau Hebrard, de laquelle il eut

VII. Jean-Henri Devaux, Sgr. de Gineftet, ep. le 23. Juin 1660. Charlotte Tandon, N. le 6. Mai 1669.

## LE PUI.

197. DEVESE. De gueules, au fautoir d'argent, au chef d'or chargé de trois fleurs de gueules.

I. Pierre Devese t. le 29. Ao. 1554. Il ep. le 15. Janv. 1543. Antoinette Bohomme, & il en eut 1. Etienne Devese qui suit, & 2. Noé Devese se maria assisté de son frere le 15. Janv. 1581.

II. Etienne Devese, écuyer, t. le 4. Dec. 1585. Il ep. Anne Morel,



de laquelle il eut 1. Pierre-François Devese qui suit, & 2. Pierre Devese.

III. Pierre-François Devese eut pour enfans 1. Pierre Devese qui suit, & 2. Louis Devese.

IV. Pierre Devese fit un accord avec son frere, au sujet des biens de leur pere le 21. Nov. 1620. Il ep. Isabeau de S. Vidal, & il en eut

V. Etienne Devese, demeurant au lieu d'Artises D. du Pui, ep. le 11. Juin 1654. Françoise Telin, N. le 10. Juil. 1669.

USEZ.

198. DOLON. D'azur, à une étoile d'or en chef entre deux têtes de lion d'argent, & une tête de même entre deux étoiles d'argent en pointe.

I. Barthelemi Dolon, ep. 10. le 18. Ao. 1516. Etiennette Boileau, 20. Françoise Trouffelier, qui étant veuve fit nommer un tuteur à Joseph Dolon le 28. Janv. 1536. Il eut de son premier mariage 1. Joseph Dolon qui suit, 2. Pierre Dolon, & 3. Marie Dolon ep. Barthelemi Guinet, qui donna quittance de la dot le 1. Oct. 1555 à Joseph Dolon son beau-frere.

II. Joseph Dolon, natif de Carpentras, obtint des lettres de naturalité pour lui & son frere le 31. Mai 1560. & ep. le 21. Juin 1561. Bernardine Teissier, qui t. étant veuve le 30. Nov. 1605. & il en eut 1. Pierre Dolon, & 2.

III. Pierre-Antoine Dolon, Sgr. de Ners, t. le 5. Janv. 1652. Il ep. le 21. Mars 1633. Jeanne Lauberge, de laquelle il eut

IV. Claude Dolon, Sgr. de Ners, ep. le 22. Oct. 1663. Antoinette Guiraud, N. le 3. Nov. 1670.

LE PUI.

199. DROSSANGES. D'or, à la tour d'argent, maçonnée de sable, semée de fleurs de lis d'or.

I. Belmon Drossanges, damoiseau, ep. Antoinette Dufieu, pour la constitution dotale de laquelle il transigea le 15. Av. 1596. avec Antoine Dufieu, damoiseau, son beau-frere; il eut de son mariage

II. Guillaume Drossanges, ep. le 11. Dec. 1588. Anne de S. Maurice, qui le rendit pere de

III. Guiot Drossanges, qui eut pour fils 1. Pierre Drossanges qui suit, & 2. Baltazar Drossanges, pere de Jacqueline Drossanges, qui ep. Etienne Favars.

IV. Pierre Drossanges, écuyer, transigea le 18. Nov. 1588. avec Etienne Favars, mari de Jacqueline Drossanges fille de Baltazar, pour raison des biens de Guillaume & Belmon Drossanges, ayeul & bisayeul dudit Pierre, & pere & ayeul de Guiot son pere. Il ep. le 12. Juin 1578. Jacqueline Dufieu, de laquelle il eut

V. Antoine Drossanges t. le 15. Mars 1623. Il ep. le 26. Juil. 1599. Françoise la Colombe, & il en eut 1. Antoine Drossanges qui suit, & 2. Alexandre Drossanges, qui a fait la branche B.

VI. Antoine Drossanges, écuyer, Sgr. Dufieu, capitaine châtelain en la juridiction de Rochebaron, ep. 1<sup>o</sup>. le 21. Dec. 1616. Marguerite de S. Priest, 2<sup>o</sup>. le 15. Sept. 1636. Jeanne de la Roque. Il eut pour fils

VII. Alexandre Drossanges, Sgr. du Roure, obtint avec son pere deux sentences des élus de Forez, portant défenses de les cottiser à la taille, du 24. Nov. 1638. & 13. Nov. 1659. Il ep. le 27. Mars 1659. Jeanne Oulagon, N. avec son pere le 2. Nov. 1668.

BR. B. VI. Alexandre Drossanges, Sgr. d'Agier, ep. 1<sup>o</sup>. le 30. Avril 1642. Louise Sedages, 2<sup>o</sup>. le 15. Janv. 1659. Gabrielle d'Agier. Il fut pere de 1. François Drossanges, 2. Antoine Drossanges, & 3. Jean Drossanges, N. avec leur pere par jugement de M. Dugué, le 11. Mai 1668. & par jugement de M. de Bezons le 2. Nov. audit an.

VIVIERS.

200. DU CHER. D'or, au cœur de gueules.

I. Pierre du Cher reçut plusieurs reconnoissances ès années 1554. 1555. & 1558. t. en 1560. Il eut pour enfans 1. André du Cher qui suit, & 2. Claude du Cher ep. le 1. Av. 1554. Antoine Bornas.

II. André du Cher ep. le 5. Janv. 1550. Louise Boursier, de laquelle il eut

III. Antoine du Cher t. le 8. Sept. 1627. Il ep. le 28. Av. 1590. Marguerite Pignac, qui le rendit pere de

IV. Pierre du Cher t. le 22. Ao. 1633. Il ep. le 11. Ao. 1628. Jeanne Mars, & il en eut 1. Claude du Cher, 2. Antoine du Cher, Sgr. de la Pommarède, ep. le 11. Ao. 1665. Anne Brigon, & 3. Jean du Cher demurant au Cher D. de Viviers, ep. le 7. Mai 1654. Jeanne du Cher de Marchau, N. avec son frere le 10. Juil. 1669.

NISMES,

201. DUCLAUS. D'azur, au lion d'or, armé & lampassé de gueules, écartelé de gueules au rais d'escarboucle pometé d'argent.

I. Julien Duclaus, Sgr. de Cailaret, obtint une sentence des officiers ordinaires de Meirueys le 6. Mai 1536. qui le reintegroit en la seigneurie de Cailaret qui étoit indivise avec le roi & la reine de Navarre, Sgrs. & barons dudit Meirueys. Il t. le 16. Juil. 1539. & fut pere d'

II. Antoine Duclaus, écuyer, Sgr. de Cailaret, ep. le 16. Fev. 1533. Helix de Monblan, qui t. le 11. Fev. 1568. & il en eut 1. Thomas Duclaus, & 2.

III. Jacques Duclaus, Sgr. de Cailaret, ep. le 23. Sept. 1571. Marguerite Caplus, qui le rendit pere de

IV. Jean Duclaus, Sgr. de Cailaret, ep. le 27. Ao. 1606. Marie de Calvisson, de laquelle il eut

V. Louis Duclaus, Sgr. de la Baume & Cailaret, ep. le 23. Août 1624. Delfine de la Tude, N. le 29. Juil. 1669.

NARBONNE.

202. DU LAC. De gueules, au lion d'argent.

I. Raimond du Lac damoiseau, fut pere de

II. Pierre du Lac, damoiseau, qui rendit hommage en 1303. il eut pour fils

III. Arnaud du Lac rendit hommage au vicomte de Narbonne pour un droit de mesurage de bled le 25. Nov. 1398. transigea le 11. Oct. 1447. avec le comte de Foix, pour raison de la justice haute, moyenne, & basse de Boutenac.

I. Antoine du Lac, Sgr. dudit lieu, t. le 31. Dec. 1480. Il ep. Catherine de Monstref-de-Murasson, & il en eut 1. Arnaud du Lac qui suit, 2. Brun du Lac, & 3. Guillaume du Lac.

II. Arnaud du Lac t. le 15. Avril 1530. Il ep. Agnez de laquelle il eut

III. Jacques du Lac, Sgr. de Boutenac, ep. le 20. Oct. 1546. Beatrix de Moncla, qui le rendit pere de

IV. Bertrand du Lac, Sgr. de Boutenac, t. le 20. Ao. 1608. Il ep. le 19. Mai 1577. Marguerite Saix, & il en eut 1. François du Lac qui suit, & 2. Louis du Lac, Sgr. de Pratdebos.

V. François du Lac, Sgr. de Boutenac & de Carefviles, fut pere de

<p>VI. Melchior du Lac, Sgr. de Boutenac, ep. le 28. Sept. 1633. Marthe le Noir, &amp; il en eut 1. Louis-Dominique du Lac, Sgr. de Boutenac, baptisé le 4. Août 1640. ep. le 5. Oct. 1658. Françoise Benavent, &amp; 2. Louis du Lac, Sgr. de Fontaurier, baptisé le 25. Nov. 1649. Anne d'Aragon, N. avec son frere le 13. Oct. 1670.</p>	<p>Louis, Marc, Antoine, &amp; Melchior du Lac, furent maintenus nobles par jugement de M. Besons le 28. Janv. 1668.</p>
---	--

NISMES.

203. DULONG. D'argent, au vol de fable.

I. Arnaud Dulong, ep. le 26. Nov. 1519. Tifaine d'Arelot, qui étant veuve t. le 23. Juin 1567. & il en eut 1. Honoré Dulong qui suit, & 2. Antoine Dulong.

II. Honoré Dulong fut pere de

III. Pierre Dulong, qui eut commission de commander dans le château de S. Hilaire en 1588. Il ep. le 29. Mars 1594. Magdelaine de la Tour, & il en eut 1. Louis Dulong, capitaine d'infanterie au régiment de S. André par commission du 4. Janv. 1638. ep. le 25. Mai 1665. Charlotte Raoux, & 2. Antoine Dulong, N. avec son frere le 12. Juin 1669.

S. PONS.

204. DUMAS.

I. George Dumas, Sgr. de Cantaussel, fit un échange avec François son frere le 7. Août 1543. & ep. le 13. Juil. 1550. Jeanne Viletes, qui le rendit pere de

II. Pierre Dumas, Sgr. de Cantaussel, mentionné dans le testament de Paul son fils, ep. le 11. Fev. 1590. Isabeau de Lautrec, & il en eut 1. Paul Dumas, Sgr. de Cantaussel qui suit, & 2. Jacques Dumas, qui ep. 1<sup>o</sup>. le 14. Nov. 1626. Judith d'Aliffon, 2<sup>o</sup>. Isabeau Bonnai, de laquelle il eut Paul Dumas, Sgr. de Boiffiere, baptisé le 18. Mars 1642.

III. Paul Dumas, Sgr. de Cantaussel, t. le 17. Dec. 1659. Il ep. le 5. Mai 1625. Anne Gineste, & il en eut 1. Jacques Dumas, Sgr. de Cantaussel & Ferrals, qui ep. le 20. Avril 1624. Marguerite de Cornilhan, & 2. Marquis Dumas, Sgr. de Cabanes, N. avec son frere, le 17. Mars 1670.

Philippe Dumas, N. le même jour.

BEZIERS.

205. DUMAS DE SOUSTRE. D'argent, au

chefne de sinople, fruité d'or, écartelé d'azur, au chevron potencé & contre potencé d'or, accompagné de 3. buretes de même, 2. en chef & 1. en pointe.

I. Raimond Dumas vivoit en 1430. Il ep. Marguerite du Boufquet, qui le rendit pere de

II. Pierre Dumas t. le 5. Mai 1494. Il ep. le 2. Sept. 1460. Jeanne de Duran, de laquelle il eut

III. Joseph Dumas, écuyer, ep. Plaisance de Soustre, qui donna sa procuration étant veuve le 10. Mai 1541. pour consentir au mariage de son fils, qui fut

IV. Artus Dumas de Soustre acheta la terre de Mus de Pierre de Narbonne, qui lui en ratifia la vente le 1. Fev. 1555. Il fut reçu viguier de Beziers le 22. Fev. 1557. Il ep. Mondete de la Garde, qui étant veuve fit une procuration à Gabriel & Pierre ses enfans le 21. Janv. 1588. Il eut de son mariage 1. Gabriel Dumas de Soustre, 2. Pierre Dumas de Soustre qui suit, 3. Marie Dumas de Soustre, & 4. Plaisance Dumas de Soustre.

V. Pierre Dumas de Soustre, Sgr. de Mus & de Reals, transigea avec



avec Marie & Plaisance ses sœurs pour la succession d'Artus leur pere le 18. Nov. 1593. Il t. le 24. Fev. 1624. Il ep. le 1. Nov. 1594. Antoinette de Monlaur, & il en eut 1. Pierre Dumas de Soustre qui suit, 2. Charles Dumas de Soustre, Sgr. de Reiffac, ep. le 29. Av. 1651. Marthe Barrés, & 3. François Dumas de Soustre.

VI. Pierre Dumas de Soustre, Sgr. de Mus, ep. le 13. Juin 1629. Miramonde Loubens, de laquelle il eut

VII. Marc-Antoine Dumas de Soustre, Sgr. de Mus & Reals, ep. le dernier Av. 1658: Marie Boujac, N. avec son pere & Charles son oncle le 15. Janv. 1671.

Transfaction entre demoiselle du Bouquet veuve de Tristan de Soustre, conseiller au Parlement de Toulouse, & N. Guillaume de Lale, procureur d'Artus Dumas de Soustre du 15. Juin 1546.

Gabriel, Sgr. de Reals, N. le 15. Janv. 1671.

VIVIERS.

206. DU PONT.

I. Pierre du Moulin du Pont, Sgr. du Pont de Mars, t. le 7. Sept. 1547. ep. le 2. Nov. 1507. Anne Vialate, qui le rendit pere de

II. Guillot du Pont, héritier de son pere, t. le 7. Mai 1613. ep. le 7. Dec. 1580. Isabeau de Pousols, & il en eut 1. Antoine du Pont qui suit, 2. Jacques du Pont mentionné avec ses freres dans le testament de son pere le 7. Mai 1613. 3. Guillot, & 4. Jean.

III. Antoine du Pont héritier de son pere, t. le Fev. 1649. transigea avec les héritiers de l'évêque du Pui le 22. Sept. 1623. Il ep. le 30. Juil. 1625. Marthe de la Baume, fille de Jean de la Baume, comte de Valon, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine au régiment des gardes, & mestre de camp d'un autre régiment d'infanterie, laquelle étant veuve t. le 17. Août 1660. De ce mariage vinrent 1. François du Moulin du Pont, Sgr. de Valon, D. de Viviers, maintenu noble le 24. Janv. 1670. 2. Christophle du Pont, 3. Rafael du Pont, 4. Marie-Antoine du Pont, & 5. Guillaume du Pont, tous cinq mentionnés dans le testament d'Antoine du Pont leur pere le Fev. 1649. & dans celui de Marthe de la Baume leur mere le 17. Août 1660.

Onze pièces attachées, de divers achats, transactions & autres contrats des années 1574. 75. 76. 77. 80. 81. 83. & 1588. dont appert que ledit Guillaume prenoit indifféremment le furnom du Moulin ou du Pont.

VIVIERS.

207. DU PONT, Sgr. de la Bruyere.

I. Guillot du Pont, Sgr. du Pont de Mars, ep. Catherine Truchet, qui fit donation le 11. Fev. 1578. & laquelle t. le 23. Juin 1579. son mari mentionné dans ledit testament. Ils eurent pour enfans 1. Jacques du Moulin du Pont, Sgr. de Châlon, qui suit, & 2. Claude du Pont mentionné dans le testament de sa mere.

II. Jacques du Moulin du Pont, Sgr. de Châlon, mentionné dans le testament de sa mere le 23. Juin 1579. t. le 30. Août 1650. Il ep. le 8.

Fev. 1600. Catherine de S. Cierge , qui le rendit pere de

III. Guillot du Moulin du Pont, Sgr. de la Bruyere, héritier de son pere, qui ep. le 3. Oct. 1638. Catherine Bernard, N. le 24. Janvier 1670.

*NISMES.*

208. DUPONT. D'or, à l'ombre du soleil d'azur.

I. Louis Dupont reçut deux reconnoissances le 10. Janv. 1386. & le 27. Juin 1394. Il ep. le 2. Mars Marguerite de Serres, qui étant veuve donna le 1. Dec. 1415. à son fils, qui fut

II. Paul Dupont, ep. Marie de Cantobre, de laquelle il eut

III. Louis Dupont, t. le 27. Nov. Il ep. Sanfa de Roquefel, elle fut mere de

IV. Guillaume Dupont, t. le 10. Mars fut pere de

V. Pierre Dupont, Sgr. d'Ardeilles, t. le 28. Mai Il ep. Françoise de Mandagout, à qui Pons de Mandagout son pere fit donation le 1. Av. de laquelle il eut

VI. Guion Dupont ep. Jeanne de la Roque, & il en eut 1. Hugues Dupont qui suit, & 2. Guion Dupont.

VII. Hugues Dupont, Sgr. d'Espinassous, t. le 1. Juin Il ep. le 31. Mars Françoise de Bossuges, dont il eut

VIII. Pierre Dupont, Sgr. d'Espinassous, t. le 19. Août Il ep. le 22. Mars Yolande Porcaires, & il en eut

IX. Herail Dupont, Sgr. d'Espinassous, ep. le 2. Sept. Louise Arbous, N. le 19. Dec. 1668.

*NISMES.*

209. DUPONT.

I. Louis Dupont eut pour enfans 1. Rostaing Dupont qui suit, & 2. Paul Dupont, à qui Rostaing son frere, comme fils & héritier de Louis, fit un titre clérical le 18. Mars 1488.

II. Rostaing Dupont ep. le 1. Dec. 1502. Flore Capluc, qui t. le 22. Mars 1507. & il en eut

III. Louis Dupont ep. Marguerite de Montvaillan, & ils testerent tous les deux le 24. Nov. 1564. Ils eurent pour enfans, 1. Antoine Dupont qui suit, & 2. Guion Dupont, dont enfans en tutele le 21. Juin 1585.

IV. Antoine Dupont, écuyer. Il transigea avec les tuteurs des enfans de Guion son frere, au sujet des biens de Louis son pere le 21. Janvier 1585. Il ep. le 21. Fev. 1584. Louise Chabot, & il en eut 1. Jacques Dupont qui suit, 2. Antoine Dupont, & 3. Jean Dupont.

V. Jacques Dupont, Sgr. de la Rode, capitaine au régiment de Tournel par commission du 27. Sept. 1636. transigea avec ses freres le 14. Avril 1631. Il avoit ep. le 16. Janv. 1628. Susanne Masamet, & il en eut 1. Jacques Dupont, Sgr. des Bonnets, & 2. Levi Dupont, Sgr. de Monloubier, ep. le 1. Oct. 1658. Françoise Molinier, N. avec son pere & son frere le 15. Janv. 1671.

VIVIERS.

210. DUPONT. Fascé d'or & de gueules, au chef d'or, chargé de trois corneilles de sable.

I. Charles Dupont, Sgr. de Manas, t. le 8. Sept. 1523. ep. le 12. Juil. 1557. Anne Gavaret, de laquelle il eut

II. Gaspard Dupont, Sgr. de Manas & de la Tour d'Apcher, t. le 22. Sept. 1598. Il ep. le 9. Août 1559. Jeanne Guerin, mere de

III. Paul Dupont, Sgr. de Manas, ep. le 2. Dec. 1598. Elizabeth de Barjac, & il en eut

IV. Isaac Dupont, Sgr. de Manas, ep. le 24. Janv. 1639. Susanne Saignard, N. le 11. Janv. 1669.

MONTPELLIER.

211. DURAND. D'azur, à un rocher d'argent, & trois étoiles d'or en chef.

Jacques Durand, conseiller & secretaire du roi en la chancellerie de Montpellier; Benjamin, lieutenant de prevôt & conseiller honoraire en la sénéchaussée de Montpellier, & Pierre, capitaine au régiment de Picardie, freres & enfans de Durand, aussi secretaire du roi en ladite chancellerie, déclarés nobles le 17. Mars 1670. en conséquence dudit office exercé long-tems par ledit Durand pere des produifans, & possédé maintenant par ledit Jacques l'un deux.

MONTPELLIER.

212. DURRANC. D'azur, au rocher d'or, chargé de deux palmes de même, accostées de 2. roses aussi d'or, le rocher surmonté en chef d'un croissant d'argent.

I. Bernardin Duranc, Sgr. de Vibrac, t. le 5. Dec. 1605. Il ep. le 19. Ao. 1548. Isabeau de Blaufac, & il en eut 1. Bernardin qui suit, & 2. Louis auteur de la Br. B.

II. Bernardin Durranc t. le 25. Dec. 1609. ep. le 24. Juin 1594. Marguerite de Rochemore, & il en eut 1. Etienne Durranc, Sgr. de Vibrac, qui suit, & 2. Louis Durranc, Sgr. de Cabrieres, qui ep. le 28. Oct. 1630. Gilète Valobsure, dont Hercule Durranc qui ep. le 4. Juin 1653. N. & Jean Durranc, Sgr. de Valgran, N. avec son frere le 5. Dec. 1668.

III. Etienne Durranc, Sgr. de Vibrac & S. Nazaire, t. le 29. Mai 1655.

ep. le 25. Ao. 1637. Jeanne de Pelet qui fut son héritiere, & il en eut  
 1. Marc-Antoine Durranc, 2. Louis, 3. Jean, 4. Henri, & 5. Hercule  
 Durranc, mentionnés dans le testament de leur pere le 29. Mai  
 1655. & N. le 5. Dec. 1668.

BR. B. II. Louis Durranc ep. le 15. Ao. 1610. Sufanne Lofars, & il  
 en eut 1. Charles Durranc, Sgr. de S. Seriés, qui ep. le 20. Mai 1648.  
 Isabeau Etienne, & 2. Louis Durranc de Vibrac, qui ep. le 4. Nov.  
 1663. Angele de Mainmon, N. avec son frere le 5. Dec. 1668.

USEZ.

213. D'URRE. D'argent, à une bande de  
 gueules, chargée de trois  
 étoiles d'argent.

I. N. d'Urre fut pere de

II. Dalmas d'Urre, Sgr. de Venterol & de Tessieres, eut pour fils

III. Jean d'Urre, Sgr. de Venterol & de Tessieres, t. le 16. Janv. 1487.

Il fut pere d'

IV. Anne d'Urre, Sgr. de Venterol & de Teiffieres t. le 12. Sept.  
 1546. Il ep. le 6. Nov. 1504. de Seitres, de laquelle il eut

V. George d'Urre, Sgr. de Venterol & de S. Maurice, ep.

de Brotin, & il en eut 1. François d'Urre qui suit, 2.  
 Louis d'Urre, 3. Claude d'Urre, chev. de S. Jean de Jerusalem, & 4.  
 Marguerite d'Urre.

VI. François d'Urre de Brotin, Sgr. de Paris, ep. le 13. Janv. 1590.  
 Catherine d'Auverthon, qui le rendit pere de

VII. Laurens d'Urre, Sgr. de Montanegue, ep. le 6. Av. 1614. Isa-  
 beau Libertat, & il en eut

VIII. Jeanne-Baptiste d'Urre de Brotin de Paris, marquis de Mon-  
 tanegue, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de M. frere du roi,  
 ep. le 29. Av. 1665. Isabeau de Calviere. Il demouroit à Villeneuve  
 d'Avignon le 16. Janvier 1671. qu'il fut maintenu N.

VIVIER.

214. D'USSEL.

I. Gratien d'Uffel, écuyer, Sgr. de Craux, Confgr. d'Entraigues,  
 t. le 3. Mai 1559. Il ep. le 17. Fev. 1517. Marguerite de la Rouffiere, &  
 il en eut 1. François d'Uffel qui suit, & 2. Antoine d'Uffel.

II. François d'Uffel, Sgr. de Craux, ep. le 10. Juil. 1584. Jeanne  
 Garnier, & il en eut

III. César d'Uffel, Sgr. de Craux, Confgr. d'Entraigues, ep. le 6.  
 Janv. 1610. Louise de Bane, & il en eut 1. René d'Uffel, Sgr. de Craux,  
 Confgr. d'Entraigues, ep. le 25. Ao. 1624. Marie de Vogué, & 2. Jean  
 d'Uffel, Sgr. de Rochede, ep. le 23. Fev. 1642. Jeanne de Vidal,  
 N. avec son frere le 15. Janv. 1671.

MENDE.

215. D'ENTIL. De gueules, au lion d'or,  
 accompagné de 3. dents  
 d'argent.



I. Colon d'Entil, écuyer, Sgr. de Ligonnés, fut pere de

II. Gilbert d'Entil, Sgr. de Ligonnés, capitaine de carrabins par commission du 20. Oct. 1515. & de cavalerie par commission du 11. Mars 1517. t. le 4. Janv. 1551. Il ep. le 27. Av. 1517. Lucrece de Rochemure, dont il eut

III. Jacques d'Entil, Sgr. de Ligonnés, t. le 13. Nov. 1596. Il ep. le 4. Mai 1553. Françoise de Calviere, de laquelle il eut

IV. François d'Entil, Sgr. de Ligonnés, ep. le 16. Fev. 1583. Louise d'Espinchal, & il en eut

V. François d'Entil, Sgr. & baron de Ligonnés, Tremouls, la Planche, & Joncheres. Il ep. le 17. Janv. 1627. Pierre de Rochebarron, & il en eut 1. Jacques d'Entil ep. le 17. Oct. 1659. Yolande Renaud-de-Pons-de-Gripes, N. par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 14. Oct. 1666. & 2. François d'Entil, prieur de S. Leger, N. avec son pere le 15. Janv. 1671.

BEZIERS.

216. ESPINAUD. Palé d'or & d'azur, au chef de même chargé d'un serpent d'or.

I. Jean Espinaud eut pour enfans 1. Jean Espinaud qui suit, 2. Louis Espinaud ep. le 24. Av. 1623. Catherine Brebon, il en eut Jean Espinaud, & 3. Nicolas Espinaud.

III. Jean Espinaud, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant à Thezan D. de Bezies, t. le 26. Janv. 1633. Il ep. le 26. Av. 1630. Isabeau de la Tude, & il en eut

III. Henri Espinaud ep. Felice de Margon, de laquelle il eut des filles; N. le 9. Oct. 1668. en vertu des lettres d'annoblissement accordées à Jean, Louis, & Nicolas Espinaud, freres, au mois de Nov. 1629.

LODEVE.

217. FABRE.

I. George Fabre, Sgr. de Pegairoles, fut pere de

II. Louis Fabre, Sgr. de Pegairoles, t. le 6. Mai 1598. Il ep. le 26. Fev. 1551. Peironne Prunieres, de laquelle il eut

III. Pierre Fabre, Sgr. de Pegairoles, ep. le 1. Dec. 1585. Anne de Montfaucon, dont il eut

IV. Louis Fabre, Sgr. de Pegairoles, t. le 25. Mars 1645. Il ep. le 5. Janv. 1615. Jeanne de la Tude, de laquelle il eut

V. Pierre Fabre, Sgr. de Pegairoles, t. le 21. Fev. 1663. Il ep. le 8. Mai 1648. Anne Franc de Cahufat, & il en eut 1. Jean-François Fabre, Sgr. de Pegairoles, capitaine d'infanterie par commission du 5. Janv. 1646. & 2. Henri-Etienne Fabre, Sgr. de Madieres, ep. le 8. Fev. 1632. Helene de la Treilhe, N. avec son frere le 15. Janv. 1671.

## VIVIERS.

218. FAGES. D'or, à la montagne à trois coupeaux de gueules, surmontée d'une colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olive, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.

I. Deidier Fages fit un achat le 29. Dec. 1484. fut pere de

II. Jean Fages ep. le 10. Juin 1523. Antoinette de Gua, & il en eut

III. Guillaume Fages t. le 14. Juin 1591. Il ep. le 5. Mai 1554. Marguerite Tailland, de laquelle il eut 1. Jean Fages qui suit, 2. Guinot Fages, 3. François Fages, & 4. Guillaume Fages. L'un de ces quatre freres fut capitaine d'infanterie par commission du 22. Avril 1580.

IV. Jean Fages t. le 19. Janv. 1602. Il ep. Françoise Colas, & il en eut 1. Guillaume Fages qui suit, 2. Alain Fages, & 3. Jean Fages, qui a fait la Br. B.

V. Guillaume Fages, Sgr. de Tauriés, gouverneur de l'Argentiere par commission de M. de Montmorenci du 8. Jul. 1622. ep. le 3. Dec. 1622. Anne de la Mote, & il en eut 1. Alain Fages, Sgr. de Bertis, prouva sa noblesse devant M. du Gué le 10. Mars 1667. 2. Jean Fages, Sgr. de Besars, ep. le 7. Nov. 1659. Catherine Larcher, 3. Anne Fages, official en l'évêché de Viviers, & 4. Antoine Fages, Sgr. de la Colombe, ep. le 5. Fev. 1663. Marie Dumas, N. avec ses freres & son pere le 28. Janv. 1668.

BR. B. V. Jean Fages t. le 10. Oct. 1627. Il ep. le 15. Sept. 1613. Catherine de la Tour des Bains, & il en eut 1. Jean Fages qui suit, 2. Claude, Sgr. de Chafans, ep. le 30. Oct. 1636. Françoise de la Mote, & 3. Guillaume Fages, Sgr. de Severac, capitaine au régiment de la Roque infanterie par commission du 30. Av. Il ep. le 30. Av. 1645. Renée Regis.

VI. Jean Fages, Sgr. de Chaunes, capitaine au régiment de Languedoc par commission du 2. Mai 1647. & 20. Fev. 1649. ep. le 20. Fev. 1646. Catherine Bonfils, de laquelle il eut

VII. Henri-Simon, N. avec son pere & ses oncles le 28. Janv. 1668.

## USEZ.

219. FARET. Bandé d'argent & de gueules.

I. Pierre Faret, Sgr. de S. Privat, ep. le 30. Av. 1506. Simonne Blanchon, & en eut

II. Jacques Faret, Sgr. de S. Privat, fut mis hors de tutelle le 21.

Sept. 1526. Il ep. 1°. Sibille Fortunié 2°. Hippolyte Grimaud, & t. le 7. Mars 1576. Il eut de sa première femme 1. Pierre Faret qui fust, & de sa seconde 2. Theophile Faret.

III. Pierre Faret, Sgr. de S. Privat & Fournés, lieutenant de fénéchal de Beaucaire & Nismes, t. le 27. Sept. 1622. Il ep. le 16. Mai 1590. Sara Gueri, & il en eut 1. Henri Faret, fénéchal de Beaucaire & Nismes par provisions du 19. Janv. 1639. & 2.

IV. Charles Faret, Sgr. de S. Privat, Fournés, & Jalons, t. le 8. Nov. 1636. Il ep. le 9. Nov. 1619. Jeanne Launé, & il en eut 1. Trofime Faret, 2. Hector Faret, 3. Balthazar Faret, mestre de camp en Candie, N. avec Alexandre & Charles ses freres le 19. Dec. 1668. 4. Alexandre Faret, Mqs. de S. Privat, Sgr. de Fournés, Jalons, & Montfrin, ep. le 13. Oct. 1652. Isabeau Dupui, & 5. Charles Faret, Sgr. de Montfrin, capitaine de Chevaux legers.

*MONTPELLIER.*

220. FARGES. D'azur, à une rose d'argent.

I. Simon Farges, maître des comptes à Montpellier par provisions de 1592: t. le 15. Dec. 1616. fut pere de

II. Jacques Farges, conseiller du roi, maître des comptes à Montpellier, obtint l'érection de la terre de Temelac en baronie en 1658. Il fut pere de

III. Jean Farges, Bn. de Temelac, ep. le 14. Oct. 1649. Esther Foucard, N. comme fils & petit fils de maître des comptes le 28. Mars 1670.

*USEZ.*

221. FAUCON. D'azur, à trois tours d'argent, accompagnées en chef d'un faucon d'or & un croissant d'argent en pointe.

I. Jacques Faucon fut pere de

II. Antoine Faucon ep. le 28. Nov. 1495. Gabrielle Faucon, qui t. étant veuve le dernier Mai 1536. & il en eut 1. Bernis Faucon, qui fit une donation le 12. Ao. 1557. en faveur d'Antoine son neveu, & 2.

III. Laurens Faucon ep. le 19. Janv. 1529. Gabrielle Girard, de laquelle il eut 1. Antoine Faucon qui suit, & 2. Gabriel Faucon, qui a fait la Br. B.

IV. Antoine Faucon transigea le 3. Fev. 1579. avec Gabriel son frere pour les biens de Laurent leur pere. Il ep. Louise Valeté, qui étant veuve t. le 26. Ao. 1616. & il en eut

V. Claude Faucon t. le 24. Oct. 1655. Il ep. le 25. Dec. 1630. Jeanne Bourguet, qui le rendit pere de

VI. Jean Faucon, Sgr. de la Devese, ep. le 28. Nov. 1655. Françoise Valeté, N. le 29. Janv. 1669.

B. B. IV. Gabriel Faucon ep. le 18. Nov. 1569. Gabrielle de la Roquette, & il en eut

V. Antoine Faucon t. le 27. Ao. 1645. Il ep. le 24. Juin 1631. Antoinette Campendu, de laquelle il eut

VI. Pierre Faucon, N. le 29. Janv. 1669.

*BEZIER S.*

222. FAURE. De gueules, à trois bandes d'or.

I. Artaud Faure, Sgr. de Fougéiroles, fut pere de

II. Jean Faure, Sgr. de Fougéiroles, ep. le 5. Fev. 1546. Anne de Joanas, qui t. étant veuve le 27. Juil. 1567. & de laquelle il eut

III. Jean Faure, Sgr. de Fougéiroles & du Pont, t. le 15. Juil. 1612. Il ep. Louise Cablers, & il en eut 1. Antoine Faure qui suit, & 2. Charles Faure.

IV. Antoine Faure, Sgr. de Fougéiroles & du Pont, t. le 31. Août 1628. fut pere de

V. Jean Faure, Sgr. de Fougéiroles & de Buriane, ep. le 8. Août 1661. Gabrielle Mars de Liviers, N. le 14. Dec. 1668.

*VIVIER S.*

223. FAY. De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

I. Artaud de Fay, chevalier, Confgr. de S. Quentin, chambellan du roi par brevet du 18. Juil. 1444. maître d'hôtel de M. le dauphin par brevet du 4. Sept. 1451. & du roi par brevet du 18. Nov. 1461. ep. le 5. Juil. 1433. Blanche de Gerlande, fille de Pons de Gerlande, laquelle le rendit pere de

II. Renaud ou Artaud de Fay, écuyer, Sgr. de Gerlande, ep. le 17. Nov. 1517. Diane d'Aps, fille de Bertrand Adhemar, Sgr. d'Aps, laquelle t. étant veuve le 9. Sept. 1529. & eut pour fils

III. Cristophle de Fay, Sgr. de Gerlande, maître d'hôtel du duc d'Anjou, t. le 20. Juil. 1586. Il épousa le 21. Fev. 1546. Guionne de Saulfac, & il en eut 1. Gabriel de Fay qui suit, & 2. Just. de Fay, chevalier de Malthe en 1578.

IV. Gabriel de Fay, Sgr. de Gerlande, écuyer du duc d'Anjou en sa grande écurie par brevet du 12. Fev. 1578. & puis écuyer du roi, chevalier de son ordre. Il ep. le 18. Janv. 1588. Catherine Pelous, fille de Nicolas Pelous, chevalier de l'ordre, & gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Ils testèrent tous les deux le 22. Sept. 1632. & eurent pour enfans 1. Just-François de Fay qui suit, & 2. Just-René de Fay fit ses preuves en 1600. pour être reçu chevalier de S. Jean de Jerusalem.

Timoleon de Fay, page du duc d'Anjou, & son écuyer en sa grande écurie.

V. Just-François de Fay, Sgr. de Gerlande, la Mote de Galaure, Saulfac, & Vertamise, ep. le 6. Jany. 1624. Françoise de la Baume, &



il en eut 1. Gabriel de Fay, 2. Alexandre de Fay, 3. Charles de Fay, 4. Just de Fay, & 5. Louis de Fay, N. avec ses freres & leur pere le 16. Janv. 1669.

*NISMES.*

224. FAY. De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

I. Hector de Fay, Sgr. de Peraut, t. le 20. Ao. 1506. Il ep. le 10. Juil. 1476. Catherine Rabis; dont il eut

II. Noel de Fay, chevalier, Sgr. de Peraut, lieutenant du roi en Dauphiné par provisions du 14. Juil. 1524. ep. le 10. Juin 1518. Françoise de S. Gelais, qui étant veuve dénombra au roi au nom de ses enfans le 2. Ao. 1540. Il eut de son mariage 1. Antoine de Fay qui suit, & 2. Jean de Fay.

III. Antoine de Fay, écuyer, Sgr. de Peraut, t. le 10. Av. 1564. Il ep. le 22. Sept. 1540. Françoise de la Baume, mere de

IV. Jean de Fay, Mqs. de Peraut, sénéchal de Beaucaire, capitaine de 50. hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant-général pour S. M. au pais de Bresse par provisions du 20. Sept. 1595. t. le 27. Sept. 1630. Il ep. le 5. Mars 1675. Marie de Montmorenci, de laquelle il eut

V. Henri de Fay, Sgr. & Bn. de Peraut, t. le 8. Oct. 1637. Il ep. le 25. Juin 1607. Jeanne Chambon, & il en eut 1. Henri de Fay, Mqs. de Peraut & Vesenobre, N. avec ses freres le 5. Juil. 1669. 2. Gedeon de Fay, & 3. Jules de Fay.

*LE PUI.*

225. FAY. De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

I. Jean de Fay, damoiseau, Sgr. de Lherm & de S. Quentin, t. le 15. Mars 1512. Il ep. le 10. Dec. 1480. Charlotte de la Tour, & il en eut

II. Cristophle de Fay de la Tour, Sgr. de Lherm & Chabrepine, t. le 4. Juin 1548. Il ep. le 25. Mai 1527. Marguerite de la Tour, & en faveur de ce mariage Jacques Malet, Sgr. de la Tour & de Chabrepine, donna ses terres audit Cristophle à condition qu'il porteroit le nom & armes de la Tour. Il eut de son mariage

III. Jean de Fay de la Tour, Sgr. de la Tour-Maubourg, Chabrepine, Lherm, & S. Quentin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 22. Av. 1595. Il ep. le 24. Av. 1558. Marguerite de Pelous, & il en eut

IV. Hector de Fay, Sgr. de la Tour-Maubourg, & Chabrepine, t. le 21. Juil. 1624. Il ep. le 7. Fev. 1588. Marguerite de la Roche, & il en eut 1. Jacques de Fay qui suit, & 2. Jean de Fay, qui a fait la Br. B.

V. Jacques de Fay fut pere d'

VI. Hector de Fay, qui eut pour fils

VII. Jean de Fay, Cte. de la Tour-Maubourg, Sgr. de la Garde;

Ste. Segoulere, & Chabrepine au D. du Pui, ep. le 28. Juil. 1631.

de la Mote-Vacheres, & il en eut 1. Jacques-Jean de Fay, 2. Jean-Hector de Fay, & 3. Claude-Marie de Fay, chevalier de Malthe, N. avec leur pere & leur oncle le 31. Oct. 1669.

B. B. V. Jean de Fay, chevalier de l'ordre du roi, Sgr. de la Tour-Maubourg, Chabrepine, eut pour fils

VI. Guillaume de Fay, Sgr. de Pousols & la Bastie, t. le 11. Avril 1631. Il ep. le 7. Oct. 1612. Isabeau Baile de Pousols, & il en eut 1. Antoine-Jacques de Fay Baile de Pousols, Sgr. de la Bastie, ep. le 15. Oct. 1651. Magdelaine Truchet, 2. Hector de Fay, 3. Jean de Fay, 4. Jacques de Fay, N. avec Antoine-Jacques & Jean ses freres le 31. Oct. 1669. 5. Alexandre de Fay, 6. François de Fay, & 7. Anne de Fay.

VIVIERS.

226. FAY. De gueules, à trois fleurs de lis d'or, parti échiqueté d'argent & de sable.

I. Antoine de Fay ep. Françoise Duport, qui fit une donation à Anne de Fay sa petite fille le 25. Janv. 1502. Il eut de son mariage.

II. Jean de Fay t. le 10. Mai 1516. ep. Anne de S. Didier, à qui il fit une donation le 28. Av. 1504. & il en eut 1. Antoine de Fay qui suit, & 2. Anne de Fay.

III. Anne de Fay, Consgr. de Solignac, t. le 10. Juin 1579. fut pere de

IV. Jean de Fay, Consgr. de Solignac, Sgr. de Dol. & de S. Felaix, t. le 8. Janv. 1596. Il ep. Antoinette de Bots, de laquelle il eut

V. Jean de Fay t. le 8. Mai 1658. Il ep. le 12. Oct. 1625. Lionnelle Chomels ou Chaumel, qui t. étant veuve le 29. Av. 1664. & il en eut 1. François de Fay, 2. Jean-Anne de Solignac, Consgr. de S. Felaix & de Dol y demeurant, D. de Viviers, N. le 5. Juin 1669. & 3. Cesar de Fay.

VIVIERS.

227. FAYN. D'azur, à la tour d'argent maçonnée & crenelée de sable, soutenue de deux lions d'or, armés & lampassés de gueules, au chef, à trois coquilles d'or.

I. Jean Fayn & Beatrix Marroan sa femme reçurent une reconnoissance le 27. Fev. 1369. & ils eurent de leur mariage 1. Jean-Pierre Fayn qui suit, 2. Jacques Fayn ep. Jeanne Privat, qui t. le 24. Sept. 1415. & 3. Louis Fayn.

II. Jean-Pierre Fayn, damoiseau, partagea avec ses freres le 3. Juil.

1406. les biens de Jean leur pere, & t. le 12. Fev. 1438. Il fut pere de

III. Leonard Fayn, qui eut pour fils

IV. Jean Fayn transigea comme fils & héritier de Leonard Fayn le 17. Juil. 1480. Il eut pour enfans 1. Jean Fayn t. le 30. Dec. 1561. en faveur de Jean son neveu, & 2.

V. Jacques Fayn, Sgr. de Rochepierre, t. le 18. Mai 1551. Il ep. le Jeanne Riot, dont il eut

VI. Jean Fayn, Sgr. de Rochepierre, commandant pour le service du roi en la ville du Bourg, ep. le 2. Fev. 1578. Jeanne Nicolai, de laquelle il eut

VII. Olivier Fayn, Sgr. de Rochepierre, ep. le 22. Août 1612. Marie Rodulph, & il en eut

VIII. François-Paule Fayn, Consgr. de Rochepierre, S. Marcel, & S. Montan, ep. le 23. Mars 1658. Marie Latier de S. Vincent, & il en eut 1. Charles-François Fayn, & 2. Charles-Joseph Fayn, N. avec leur pere le 12. Oct. 1668.

USEZ.

229. FERRE. D'azur, à trois besans d'argent, à la bordure componée d'argent & d'azur, échiquetée.

I. Raimond Ferre fut pere de

II. Claude Ferre ep. le 19. Fev. 1549. Louise de Boulogne, & il en eut

III. Bernard Ferre ep. le 12. Ao. 1579. Françoise d'Esparron, qui t. étant veuve le 8. Fev. 1632. & de laquelle il eut

IV. Charles Ferre eut pour fils

V. Charles Ferre, Sgr. de la Verriere, Consgr. de la Calmette, ep. le 15. Mars 1656. Jeanne Pleche, N. le 13. Janv. 1669.

BEZIERS.

229. FERROUL. De gueules, à trois verrous d'argent 2. & 1. & deux étoiles d'or en chef.

I. Jean Ferroul reçut une reconnoissance de l'archiprêtre d'Arjac le 12. Fev. 1502. Il eut pour fils

II. Bertrand Ferroul, écuyer, rendit hommage pour lui & pour Marguerite de Mirepoix sa femme le 28. Fev. 1538. Il eut de son mariage 1. Gaston Ferroul ep. 1°. le 27. Fev. 1540. Jacqueline de Fousillous, 2°. Catherine Ferroul, qui étant veuve fit une donation en faveur de Jean Ferroul son neveu le 24. Mars 1598. & 2.

III. Guillaume Ferroul, Sgr. d'Arjac & de Fousillous, ep. le 8. Oct. 1581. Marquise de Narbonne; Guillaume de Fousillous le substitua à Pierre de Fousillous à défaut de mâles le 6. Oct. 1562. à la charge de

porter le nom & les armes de Fouillous. Il eut de son mariage 1. Jean Ferroul qui suit, & 2. Marc-Antoine Ferroul, capitaine au régiment de Normandie le 11. Juin 1622. à celui de Serignan le 25. Av. 1639.

IV. Jean Ferroul, écuyer, Sgr. de Fouillous & de Laurent, t. le 1. Fev. 1653. Il fut capitaine au régiment d'Annonay par commission du 27. Ao. 1621. à celui de Languedoc par commission du 8. Juil. 1636. Il eut une pension de 1500. livres par brevet du 1. Dec. 1639. Il ep. le 25. Janv. 1612. Anne de Gep, par dispense du 14. Oct. 1611. & il en eut 1. Jean-Gabriel Ferroul qui suit, & 2. Pierre-Paul, Sgr. de Montgaillard, entre lequel, & Marie Guo, veuve d'Antoine Ferroul, il y eut une sentence arbitrale le 26. Av. 1628. pour raison des biens de François Ferroul, chevalier de Malthe. Il transigea le 26. Juin 1628. avec son frere pour raison des biens d'Helene Valat de Lespignan. Il y eut aussi une transaction le 10. Fev. 1666. entre lui & Jeanne Ferroul d'une part, & Pierre & Jean Ferroul d'autre, au sujet des biens de Marguerite Grille, veuve de Guillaume de Poufaire.

V. Jean - Gabriel Ferroul, Sgr. de Sauvanes, puis de Fouillous & de Laurent, capitaine au régiment de Brezé par commission du 19. Juin 1636. lieutenant-colonel au régiment de Languedoc par commission du 22. Nov. 1652. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, epousa le 5. Septemb. 1638. Anne de Thesan, & il en eut

VI. Henri de Ferroul, N. avec son pere & son oncle le 14. Janv. 1669.

I. Jean Ferroul ep. 1<sup>o</sup>. le 29. Nov. 1566. Marguerite Thierris, dame de Montgaillard, 2<sup>o</sup>. le 14. Mars 1594. Helene de Valat, fut pere de

II. Paul Ferroul ep. le 14. Juil. 1622. Marguerite de Poufaire. Il dénombra le dernier Mai 1639. & t. le 23. Juin 1661. & il avoit pour freres, Pierre - Paul, Pierre, Jean, & Jeanne Ferroul.

USEZ.

230. FIENNES. De gueules, au lion couronné d'or.

I. Valerien Fiennes, originaire de Paris, fit un achat le 25. Fevrier 1454. & une reconnoissance le 9. Mai 1459. Il ep. Peirete Rastel, qui t. étant veuve le 10. Av. 1493. de laquelle il eut 1. Antoine Fiennes qui suit, & 2. Jean Fiennes.

II. Antoine Fiennes eut pour enfans 1. François Fiennes qui suit, & 2. Laurent Fiennes, gendarme de la compagnie de M. d'Ornano, lieutenant-général en Dauphiné, qui lui donna un congé le 23. Mai 1589. ep. le 5. Ao. 1590. Marie Fermeineau.

III. François Fiennes ep. le 25. Nov. 1518. Claude Aubert, & il en eut 1. Louis Fiennes ep. le 13. Sept. 1578. Jeanne Benoît, 2. Antoine Fiennes assista au mariage de son frere le 13. Septemb. 1578. 3. Pierre Fiennes qui suit, & 4. Jean Fiennes ep. le 6. Nov. 1638. Catherine Boudin.



IV. Pierre Fiennes ep. le 20. Fev. 1619. Blanche Bouchart, de laquelle il eut

V. Antoine Fiennes, capitaine d'infanterie au régiment de S. A. R. par commission du 1. Juin 1649. ep. le 23. Fev. 1659. Marie Aubouin. N. avec Jean son oncle le 5. Nov. 1668.

LE PUI. 231. FILLAIRE.

I. André Fillaire fut pere de

II. Jean Fillaire ep. 1°. le 7. Janv. 1525. Vidale Bordet, 2°. Françoise Leques, qui étant veuve assista au mariage de son fils le 29. Dec. 1597. ce fils fut

III. Hugues Fillaire, Sgr. de Bornetes, pourvû de l'office de juge-mage du Pui le 29. Juillet 1628. Il ep. le 29. Dec. 1597. Marguerite Baile, de laquelle il eut

IV. Marcelin Fillaire, Sgr. du Charrouil, Bornetes, Chadenac, conseiller du roi, juge-mage & lieutenant-général, civil, & criminel en la sénéchaussée du Pui, pourvû le 22. Jul. 1638. ep. 1°. le 1. Fev. 1630. Anne de la Veulhe, 2°. le 27. Nov. 1647. Laurence Berard de Montalet. Il eut pour enfans 1. Jean Fillaire, Sgr. de Cheilon, ep. le 12. Juin 1667. & 2. François Fillaire. N. avec son pere & son frere le 10. Sept. 1669.

VIVIERS.

232. FLANDRIN. D'azur, à une fasce d'or accompagnée de trois roses d'argent 2. & 1.

I. Guigon Flandrin fut pere de

II. Guinot Flandrin testa, de la licence de Guigon son pere. Il eut pour fils

III. Jean Flandrin, Sgr. de Porcheroles, & Guinot son pere firent un échange avec Pierre Bompard le 26. Oct. 1482. Il ep. Anne Sanson, & il en eut 1. Jean Flandrin qui suit, & 2. Guillaume Flandrin, tuteur avec sa mere des enfans de son frere.

IV. Jean Flandrin, Sgr. de Porcheroles, passa une reconnoissance avec sa mere & son frere le 4. Mai 1533. t. en 1533 Il ep. Anne Baudon, & il en eut 1. Guillaume Flandrin qui suit, & 2. Jean Flandrin.

V. Guillaume Flandrin, écuyer, Sgr. de Porcheroles, transigea avec Jean son frere le 16. Jul. 1539. t. le 1. Mai 1596. Il ep. le 9. Juillet 1563. Marguerite Verdier, qui t. étant veuve le 11. Jul. 1608. & il en eut 1. Jean Flandrin qui suit, & 2. Antoine Flandrin, qui a fait la Br. B.

VI. Jean Flandrin, Sgr. de Porcheroles, t. le 10. Nov. 1641. Il ep. le 4. Nov. 1641. Gillete Joubert, & il en eut 1. Guillaume Flandrin Sgr. de Pocheroles, N. le 6. Juin 1669. & 2. Jean Flandrin.

*BR. B. VI.* Antoine Flandrin t. le 6. Mars 1651. fut pere de  
*VII.* Pierre Flandrin, Sgr. de Porcheroles, demeurant à Montpefat  
 D. de Viviers, N. le 6. Juin 1669.

*MENDE.*

233. FLORIT. Dazur, à l'oye d'argent, au chef d'or, chargé d'un casque d'argent.

I. Guillaume Florit, Sgr. de Bacon, annobli par lettres du mois de Fev. 1565. registrées en la chambre de Paris le 7. Juin audit an, ep. Michele Sauvet, qui étant veuve t. le 10. Fev. 1591. & il en eut 1. Jacques Florit qui suit, & 2. Jean Florit qui a fait la *BR. B.*

II. Jacques Florit, Sgr. de Bacon, ep. le 2. Dec. 1584. Louise de la Tour, assisté des procureurs de Michele Sauvet sa mere, & il eut de son mariage 1. Guillaume Florit qui suit, & 2. Aimar Florit, Sgr. de Chaidera.

III. Guillaume Florit t. le 10. Mai 1627. Il ep. le 1. Mars 1613. Brunete Loubeirac, de laquelle il eut

V. Jean-Louis Florit, Sgr. de Clamoufe y demeurant D. de Mende ep. le 19. Mai 1647. Louise Malbose, N. avec Aimar son oncle le 26. Nov. 1669. attendu les lettres d'annoblissement du mois de Fev. 1565.

*BR. B. II.* Jean Florit ep. le 25. Juillet 1568. Anne de Bourbal dite Dumas, avec laquelle il fit une donation à Jean son fils en faveur de son mariage.

III. Jean Florit ep. le 22. Juil. 1598. Marguerite Pagés, & il en eut 1. Guion Florit, Sgr. de Chailaguet, ep. le 4. Sept. 1661. Marie Chambon, & 2. Jean Florit N. avec son frere le 27. Sept. 1669. en vertu des lettres d'annoblissement du mois de Fev. 1565.

*VIVIERS.*

234. FLOTES. Losangé d'argent & de gueules, au chef d'or.

I. Georges Flotes, Sgr. & baron de la Roche, t. le 19. Oct. 1551. Il ep. Marguerite de la Tour, qui t. étant veuve le 16. Oct. 1554. & de laquelle il eut

II. Jean Flotes, chevalier, Sgr. & baron de la Roche, t. le 3. Mars 1569. & fut pere de

III. Baltazar Flotes, Sgr. & comte de la Roche, ep. Isabeau des Affars de Laudun, comme il conste par une sentence de l'archevêque d'Aix du 28. Av. 1583. & il en eut

IV. Baltazar Flote, Sgr. & comte de la Roche, t. le 15. Juil. 1645. Il ep. le 23. Janv. 1610. Anne de la Vernade, & il en eut 1. Jean-Baptiste Flotes de Montauban des Affars de Laudun, baron de la Roche, Sgr. majeur de Mirabel, y demeurant D. de Viviers, ep. le 25. Avril 1644. Louise Toulon de la Loupie, 2. Guillaume Flotes, Sgr. de Severac, ep. le 9. Fev. 1660. Louise Barbin, 3. Baltazar Flotes, religieux

de sainte Genevieve , & 4. Henri Flotes , Sgr. de Montels , N. avec ses freres le 21. Mars 1670.

{ AGDE.  
{ S. PONS.

235. FLOTES. D'azur , à trois fasces ondées d'argent , surmontées d'une coquille d'or.

I. Pierre Flotes , Sgr. de Sabasan , eut pour enfans 1. Raimond Flotes , Sgr. de Sabasan , ep. le 30. Oct. 1559. Florence de Cailus , & 2.

II. Jean Flotes , Sgr. de Ribaute , t. le 19. Juin 1595. Il ep. le 1. Janv. 1580. Marie Glaife , & il en eut 1. Pierre Flotes qui suit , 2. François Flotes , & 3. Jean Flotes , qui a fait la branche B.

III. Pierre Flotes fut pere d'

IV. Alexandre Flotes , Sgr. de Sabazan , demeurant à Pefenas , ep. le 25. Sept. 1649. François de Mons , N. le 26. Sept. 1669.

BR. B. III. Jean Flotes , Sgr. de Ribauts , t. le 15. Sept. 1656. ep. le 11. Av. 1627. Sufanne Guibal , de laquelle il eut

IV. Jean Flotes de la villé de S. Pons , N. le 26. Sept. 1669.

MONTPELLIER.

236. FONTANON. D'or , au lion de gueules tenant de sa pate fenestre un cœur de même.

Philippe Fontanon , ci-devant capitaine au régiment de cavalerie de Baltazar , demeurant à Montpellier le 27. Janvier 1670. N. en conséquence des charges de général en la cour des aides , & de Me. des comptes à Montpellier , exercées par François & Jean Fontanon pere & ayeul dudit Philippe.

MENDE.

237. FONTUNIE. D'azur , à une fontaine à cinq tuyaux d'argent.

I. Robert Fontunie fut pere de

II. Guerin Fontunie t. le 23. Janv. 1606. Il ep. le 9. Nov. 1550. Benoîte Merle , & il en eut

III. Jean Fontunie , Pierre Fontunie fut pourvû d'une chanceryer , Sgr. de Saletes , noinie au chapitre des comtes de S. Jean de Fraissinet , & la Viale de Brioude , le 21. Mars 1636. & mis en possession le 9. Av. audit an. Tours , fut pere de

IV. François Fontunie , Sgr. de la Mudat , t. le 29. Janv. 1654. Il ep. le 7. Janv. 1615. Anne Guerin , & il en eut 1. Pierre-Honoré Fontunie , Sgr. de Saletes , y demeurant D. de Mende , ep. le 14. Fev. 1662. Angelique Parand , N. le 15. Juil. 1669. & 2. Claude Fontunie , doyen de Malzieu , assista au mariage de son frere le 14. Fev. 1662.

## LODEVE.

## 238. FORE'S.

I. Philippe Forés, Sgr. de Carlencas, eut pour enfans 1. Thomas Forés qui suit, & 2. Elizabeth Forés fille de feu Philippe, fit quitance à Thomas son frere le 6. Mars 1547.

II. Thomas Forés, Sgr. de Carlencas & Levas, fit une procuration le 15. Nov. 1542. à Jean Violac pour comparoître en armes devant le sénéchal de Carcassonne, à cause des fiefs nobles qu'il possédoit. Il fut pourvû d'un office de conseiller au parlement de Toulouse le 17. Avril 1543. & il t. le 7. Oct. 1551. Il eut pour enfans 1. Jean Forés, & 2.

III. Jacques Forés, Sgr. de Treguier & la Blaquiere t. le 27. Juil. 1594. Il ep. le 15. Oct. 1580. Lucrece de Montfaucon, & il en eut 1. François Forés, 2. Pierre Forés qui suit, & 3. Arnaud Forés.

IV. Pierre Forés, Sgr. de Treguier, t. le 4. Oct. 1641. Il ep. le 6. Nov. 1625. Jeanne de Ginestous, de laquelle il eut

V. Philippe-André Forés, Sgr. de Treguier, y demeurant D. de Lodève, ep. le 14. Juin 1664. Louise Fabre, N. le 12. Oct. 1668.

## MONTPELLIER.

299  
299  
FORNAS. D'argent, à trois fasces d'azur, au griffon d'or brochant sur le tout armé, lampassé & couronné d'azur.

I. André Fornas, Sgr. de la Brosse, obtint des lettres d'annoblissement au mois de Juil. 1615. Il ep. Gabrielle Jaquenot, & il en eut 1. André Fornas qui suit, & 2. Claude Fornas, qui a fait la Br. B.

II. André Fornas, Sgr. de la Brosse, ep. 1<sup>o</sup>. le 3. Av. 1630. 2<sup>o</sup>. le 11. Av. 1663. Marianne de Rosel. Il eut pour enfans 1. François Fornas, 2. François Fornas, & 3. Louis Fornas, N. avec leur pere & leurs cousins le 13. Dec. 1668. en conséquence des lettres d'annoblissemens de 1615.

Br. B. II. Claude Fornas t. le 27. Juil. 1644. Il ep. le 13. Oct. 1640. Helene Massias, & il en eut 1. Claude Fornas, 2. André Fornas, & 3. Guillaume Fornas.

VIVIERS. 240. FORNIER. Au 1. de gueules, au lion rampant d'argent, à l'orle d'azur, chargé de cinq quintefeuilles d'or; au 2. d'or, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or; au 3. de gueules, au rocher d'or; au 4. d'azur, à la bande d'or, surmontée d'une étoile de même; sur le tout d'azur au gerfaut d'argent, sur un héron volant d'or.

I. Claude



I. Claude Fornier, écuyer, rendit hommage le 8. Ao. 1489. Il ep. le 13. Août 1475. Guillaumette de la Baume, de laquelle il eut

II. Pierre Fornier, écuyer, il servit dans le ban & arrière-ban, comme il appert par un acte de service de 1536. t. le 23. Nov. 1540. Il ep. Anne Brunel, & il en eut

III. Pierre Fornier, écuyer, Sgr. de Bergieu, ep. 1<sup>o</sup>. le 11. Fev. 1556. Anne Roche, 2<sup>o</sup>. le 16. Août 1583. Jeanne Guerin, fille d'André Guerin & d'Helene Tavernier de Pontieres, laquelle Helene t. le 5. Mai 1588. Il fut pere de

IV. André Fornier, Sgr. de Matré, ep. 1<sup>o</sup>. le 18. Janv. 1604. Catherine Babrun, qui t. le 11. Juin 1621. 2<sup>o</sup>. le 25. Juin 1622. Marie Vincent, il eut de son premier mariage

V. Theodore Fornier, ep. le 25. Juin 1622. Marie Cogneu, fille de Marie Vincent seconde femme de son pere, & il en eut 1. André Fornier, écuyer, Sgr. de Matré, baptisé le 17. Janv. 1631. ep. le 24. Fev. 1666. Lucrece Arbalestrier, & 2. Jean-Antoine Fornier, Sgr. de l'Olive, bapt. le 12. Fev. 1642. N. avec son frere le 16. Dec. 1669.

USEZ.

241. FOULLAQUIER. D'argent, à deux fasces de sinople, au chef des gueules, à trois étoiles d'or.

Leonard Foullaquier, Sgr. de la Caune, t. le 16. Nov. 1550. Claude son frere exécuter testamentaire. I. Claude Foullaquier du Mas d'Augene, t. le 13. Sept. 1557. fut pere de

II. Antoine Foullaquier, Sgr. d'Augene, eut pour fils

III. Antoine Foullaquier, Sgr. d'Augene, ep. le 20. Avril 1607. Marguerite de la Salle, & il en eut

IV. George Foullaquier, Sgr. d'Augene, demeurant à Roquemaure D. d'Uzez, ep. le 23. Avril 1644. Delfine des Aimars, N. le 1. Fev. 1669.

NARBONNE. 242. FOULLAQUIER. Mêmes armes.

I. Jean Foullaquier dénombra le 20. Av. 1534. ep. le 31. Ao. 1537. Gabrielle de Gep de Fos, de laquelle il eut

II. Gabriel Foullaquier ep. 1<sup>o</sup>. le 29. Mars 1579. Marguerite André, 2<sup>o</sup>. le 15. Fev. 1594. Marguerite Chacon, 3<sup>o</sup>. le 7. Nov. 1613. Jeanne de la Garde, laquelle le rendit pere de

III. Jean Foullaquier, écuyer, Sgr. de Clix, Consgr. de Bisan, y demeurant D. de Narbonne, ep. 1<sup>o</sup>. le 18. Fev. 1637. Françoise Chambert, 2<sup>o</sup>. le 18. Janv. 1645. Anne Daffis, 3<sup>o</sup>. le 1. Fev. 1657. Magdelaine de Graves, N. le 28. Mars 1670.

S. PONS.

243. FRAISSINET.

I. Jean Fraissinet fut pere de

Tom. I. Jugem. sur la nob. de Lang.

R

II. Raimond Fraissinet, Sgr. de Vessas, t. le 29. Avril 1535. Il ep. le 1. Juin 1525. Françoise Guibal, & il en eut 1. Ciffre Fraissinet, & 2.

III. Guillaume Fraissinet, Sgr. de Vessas, capitaine châtelain de Cecenon par provisions du 21. Dec. 1555. t. le 22. Janv. 1580. Il ep. Jaquette de Bides, & il en eut

IV. Hercules Fraissinet, Sgr. de Vessas & Cauffet, capitaine châtelain pour le roi à Cecenon, par provisions du 6. Mars 1585. t. le 22. Nov. 1636. Il ep. le 9. Fev. 1592. Françoise de Thesan, de laquelle il eut

V. Guillaume Fraissinet, Sgr. de Vessas, capitaine châtelain, & bail-  
lif de la ville & châtellenie de Cecenon, par la démission de son pere du  
19. Mars 1632. ep. le 9. Fev. 1625. Marquise Guibal, N. le 24. Mars  
1670.

*MENDE.*

244. *FRAMON.* Bandé d'argent & de gueules de six pièces, parti de gueules au lion d'or, au chef coufu d'azur, chargé de 3. étoiles d'or.

I. Hugues Framon, damoiseau, Sgr. de la Framondie, ep. le 19. Dec. 1471. Angeline Chapelu, qui t. étant veuve le 19. Fev. 1523. de laquelle il eut

II. Jean Framon, Sgr. de la Framondie & du Bosc, t. le 5. Juin 1557. fut pere de

III. Jean Framon, Sgr. du Bosc, de la Framondie, & Miramont, t. le 21. Mars 1581. Il ep. le 6. Mai 1543. Marguerite de Morlhon, qui le rendit pere de

IV. François Framon de la Framondie, Sgr. du Bosc, rendit homma-  
ge au nom de Louise de la Planouse de Fabregues sa femme, le 30. Juin  
1601. & t. le 16. Nov. 1604. Il eut de son mariage

V. Georges Framon, Sgr. de Fabregues & Greses, fut pere de

VI. François Framon, Sgr. de la Framondie & Greses, ep. le 27. Janv. 1664. Jeanne Soulages de Fredeau, N. avec George son pere le 13. Dec. 1669.

*NISMES.*

245. *FUJOL.* D'or, à trois bandes de gueules, écartelé d'azur, à trois chevrons d'or.

I. Pierre Fujol, Consgr. de Lanuejols, acheta Fromageres le 13. Août 1514. & ep. le 26. Mai 1523. Jeanne Hebrard, de laquelle il eut

II. Antoine Fujol, Sgr. de Vebron, capitaine & gouverneur du châ-  
teau de Meirueys par provisions du roi du 14. Sept. 1583. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 5.  
Ao. 1563. Isabeau Barral, 2<sup>o</sup>. le 6. Av. 1585. Susanne de Montcalm,  
& il eut de celle-ci

III. Pierre Fujol, Sgr. de Vebron, ep. le 1. Mars 1608. Isabeau la Farelle, & il en eut

IV. Jean Fujol, Sgr. de Vebron, servit en 1654. & 1656. Il ep. le 25. Av. 1645. Magdelaine Dupont, qui le rendit pere de

V. Jean Fujol, Sgr. de Lanuejols & Vebron, D. de Nismes, N. le 26. Août 1669.

*MENDE.*

246. GABRIAC. De gueules, à 7. lozanges d'or 3. 3. & 1.

I. Guillaume, chevalier, Sgr. de Gabriac, t. en 1474. fut pere de

II. Raimond de Gabriac, Sgr. de Gabriac, t. le 21. Mai 1499. Il ep. le 31. Oct. 1448. Françoise Aleman, qui t. le 15. Oct. 1507. & il en eut

III. Jean de Gabriac, Sgr. de Cadoene, t. le 13. Oct. 1533. Il ep. Anne de Cambis, & il en eut 1. Jean, 2. Thomas de Gabriac qui suit, 3. François de Gabriac, 4. Claude de Gabriac, & 5. Antoine de Gabriac.

IV. Thomas de Gabriac, Sgr. de Tignac, t. le 1. Juin 1581. Il ep. Semonne Merin, & il en eut 1. Pierre de Gabriac qui suit, 2. Aimar de Gabriac, & 3. Jacques de Gabriac.

V. Pierre de Gabriac, Sgr. de Tignac, t. le 28. Dec. 1631. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 9. Nov. 1597. Françoise Caladon, 2<sup>o</sup>. Catherine d'Agulhac de Beaumefort. Il eut pour enfans 1. Antoine-Hercule de Gabriac qui suit, & 2. Claude de Gabriac, Sgr. de Dese.

VI. Antoine-Hercule de Gabriac, Sgr. de Tignac, Dese, Ver, & S. Maurice, t. le 22. Mai 1661. ep. le 30. Mars 1650. Diane Doufel de Chantarnejes, & il en eut 1. Pierre de Gabriac, Sgr. de Tignac, 2. Jacques de Gabriac, Sgr. de S. Maurice, 3. Jacques de Gabriac, Sgr. de Ver, & 4. Jean-Antoine de Gabriac, Sgr. de Monvoi, N. avec Claude leur oncle le 3. Dec. 1668.

*MENDE.*

247. GABRIAC.

I. Guillaume, chevalier, Sgr. de Gabriac, t. en 1474. fut pere de

II. Raimond de Gabriac, chevalier, t. le 21. Mai 1499. Il avoit ep. Françoise Aleman, qui t. le 15. Oct. 1507. & il en eut

III. Jean de Gabriac, Sgr. de Cadoene, eut pour fils

IV. Osias de Gabriac, Sgr. de Barjac, t. le 27. Sept. 1573. Il avoit transigé le 23. Oct. 1570. avec Jean son neveu petit-fils d'autre Jean, fut pere de

V. Jacques de Gabriac. Il eut pour enfans 1. Pierre de Gabriac qui suit, & 2. François de Gabriac, Sgr. de la Fabregue.

VI. Pierre de Gabriac, Sgr. de S. Croix, fut pere de 1. Marc-Antoine de Gabriac, & 2. Rostaing de Gabriac, N. avec leur oncle le 18. Juil. 1669.

*USEZ.*

248. GABRIAC.

I. Jean de Gabriac, écuyer, Sgr. de Gabriac, fut pere de

II. Jean de Gabriac, Sgr. dudit lieu, de la Falquiere, Beasse, Pierrefort, & le Sault, t. le 12. Mars 1564. Il ep. le 28. Mai 1542. Anne de Barjac, dame de Sault, & il en eut 1. Charles de Cadoene dit de Gabriac qui suit, & 2. Joachim de Gabriac, Sgr. dudit lieu, assista au mariage de son frere.

III. Charles de Cadoene dit de Gabriac, Sgr. du Sault & de Barjac, Confgr. de la ville du Bourg-St. Andiol, capitaine de 200. hommes de pied par commission du roi Henri IV. du 21. Av. 1587. ep. le 19. Oct. 1583. Jeanne de Pelet de Combas, & il en eut

IV. Joachim de Gabriac, Sgr. de Blancheirete & du Sault, capitaine d'infanterie au régiment de Gordes par commission du 12. Août 1632. ep. le 1. Janv. 1633. François de Bane d'Avejan, de laquelle il eut

V. François-Joseph de Gabriac, Sgr. de S. Paulet, ep. le 19. Janv. 1659. Jeanne de Rodulphe, N. avec son pere le 13. Sept. 1669.

## VIVIERS.

249. GARDON. D'azur, au chien au repos d'or, au chef d'argent chargé de deux étoiles de gueules parti d'argent, à la patte arrachée de cinq onglons de sinople, chargée de six besans d'argent 3. 2. & 1.

I. Arnaud Gardon dénombra le 7. Nov. 1541. fut pere d'

II. Antoine Gardon t. le 5. Mars 1580. Il ep. le dernier Ao. 1550. Antoinette de Chailus, de laquelle il eut

III. Maurice Gardon, écuyer, rendit hommage le 27. Nov. 1581. t. le 4. Mai 1601. Il ep. le 26. Sept. 1583. Marguerite de Boulogne, & il en eut

IV. Claude Gardon de Boulogne, Sgr. de Châteauneuf, fut choisi par la noblesse du bas Vivarais pour la commander au ban & arrière-ban en 1639. & N. le 18. Janv. 1669.

## USEZ.

## 250. GAS DE BAGNOLS.

I. François Gas *aliàs* de Bagnols, écuyer, Sgr. de St. Gervais, rendit hommage au roi le 6. Mai 1506. t. le 17. Fev. 1542. Il ep. Antoinette Nicolai, de laquelle il eut

III. Gervais Gas, Sgr. de St. Gervais & de S. Marcel d'Ardeche, t. le 19. Dec. 1574. Il ep. le 14. Fev. 1566. Claude Vincent, fille de Jean Vincent, écuyer, Sgr. de Bidon, qui le rendit pere de

III. Jean Gas, Sgr. de S. Gervais & S. Marcel, testa le 20. Mars 1623. Il ep. le 28. Juil. 1605. Isabeau de Bane, & il en eut 1. Louis



Gas de Bagnols, Sgr. de S. Gervais, capitaine d'infanterie au régiment de Calvisson par commission du 29. Mai 1644. ep. le 5. Novemb. 1650. Marie de la Faye, N. le 8. Nov. 1670. 2. François Gas, 3. Jean Gas, 4. Simon Gas, & 5. Jacques Gas.

VIVIERS.

251. GASELES. De gueules, au chevron d'or accompagné de trois besans de même.

Gabriel Gaseles.

I. Jean Gaseles t. au mois d'Ao. 1526. eut pour enfans 1. Antoine Gaseles, & 2.

II. Bertrand Gaseles, Sgr. de Suchet, t. le 2. Nov. 1571. Il ep. le 3. Juin 1547. Anne Moine, de laquelle il eut

III. Jean-Charles ep. Paule Marcous, avec laquelle il t. le 22. Juil. 1586. Ils eurent pour enfans 1. Aimar Gaseles qui suit, & 2. Fleuri Gaseles.

IV. Aimar Gaseles, Sgr. de Suchet, ep. le 21. Av. 1591. Jeanne Peiran, qui t. le 17. Janv. 1640. & il en eut 1. Aimar Gaseles qui suit, & 2. Joachim Gaseles, Sgr. de la Combe, N. le 23. Sept. 1669.

V. Aimar Gaseles, Sgr. de Suchet, ep. le 24. Juil. 1628. Gasparde du Fay, de laquelle il eut 1. Aimar Gaseles, & 2. Jacques Gaseles, N. avec leur pere le 19. Juin 1669.

VIVIERS.

252. GEIS. De gueules, à trois fleurs de gesses d'argent 2. & 1. à la bande d'argent chargée de six points de sable.

I. Guillaume de Geis eut pour fils 1. François 2. François-Louis 3. Louis Guillaume, comme il appert d'un cayer de sept pièces &c. 4. Guillaume de Geis fut pere de

V. François de Geis, écuyer, transigea en 1439. Il eut pour fils

VI. Louis de Geis passa un acte d'acensement le 5. Dec. 1470. & t. en 1470. fut pere de

VII. Guillaume de Geis, écuyer, valet de chambre du roi, t. le 24. Av. 1580. Il ep. le 6. Nov. 1536. Louise Chabot, de laquelle il eut

VIII. Jean de Geis, écuyer, t. le 21. Juin 1598. Il ep. le 13. Dec. 1579. Catherine Barjac, & il en eut

IX. Antoine de Geis, écuyer, t. en 1636. Il ep. le 26. Fev. 1612. Anne de Platre, qui étant veuve t. le 26. Dec. 1656. elle fut mere de

X. Jean-Antoine de Geis, Sgr. de S. Perai, ep. le 22. Nov. 1645. Catherine Monroi, N. le 13. Dec. 1669.

253. GENAS. D'argent, au genet de finople boutonné d'or, écartelé de gueules à deux aigles éployées, membrées, & bequées d'or.

I. François de Genas assista en qualité de commissaire du roi aux états de Languedoc en 1443. & 1483. fut mis en 1474. le premier au registre de la chambre des comptes de Dauphiné, pourvu de l'office de président en ladite cour le 19. Mai 1576. de celui de général en Nov. 1578. Le 28. Sept. de la même année le roi Louis XI. lui avoit écrit pour travailler à la paix, qui fut faite depuis avec René, roi de Sicile. Il t. le 13. Juil. 1496. Il fut pere de

II. Jean de Genas passa un acte devant le juge d'Avignon le 22. Oct. 1480. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 4. Fev. 1454. Beatrix Galien, 2<sup>o</sup>. Catherine Sextres qui t. le 11. Juil. 1502. Il eut de sa seconde femme 1. Felix de Genas, 2. François de Genas qui suit, & 3. Alexandre de Genas.

III. François de Genas ep. Françoise Mayaud, dame d'Agulhe, avec laquelle il obtint des lettres de naturalité au mois d'Ao. 1541. qui furent enregistrées en la chambre des comptes de Paris le 19. Oct. suivant. Il eut de son mariage 1. François de Genas qui suit, & 2. Melchior de Genas, qui a fait la Br. B.

IV. François de Genas, Sgr. d'Agulhe, fut pourvu le 20. Octobre 1537. de l'office de conseiller au parlement de Provence. Il testa le 15. Mars 1568. Il ep. Claire Rodulphe, & il en eut

V. Louis de Genas, Sgr. de Puechredon, gouverneur de Sommieres par commission du 22. Sept. 1598. t. le 11. Sept. 1626. Il ep. le 28. Av. 1595. Marie de Pavée, qui le rendit pere de

VI. François de Genas, Sgr. de Puechredon, ep. le 12. Mars 1642. Gervaise Rey, N. le 10. Dec. 1668.

BR. B. IV. Melchior de Genas, Sgr. de Beauvoisin, fut émancipé par son pere le 3. Ao. 1539. t. le 24. Fev. 1620. Il ep. Louise Vilages, qui t. le 2. Sept. 1596. & il en eut 1. Louis de Genas, 2. François de Genas, 3. Jean de Genas qui suit, & 4. Jacques de Genas.

V. Jean de Genas, Sgr. de Beauvoisin, t. le 25. Fev. 1660. Il ep. le 8. Dec. 1631. Rose Favier, & en eut

VI. Jacob de Genas, Sgr. de Beauvoisin, ep. le 7. Sept. 1655. Susanne Nogarede, N. le 10. Dec. 1668.

AGDE.

254. GEOFFROI. D'azur, à une tour d'argent donjonnée de trois pièces.

I. Barthelemi Geoffroi, damoiseau, acheta une moitié des fours de Frontignan qu'avoit Guillaume de S. Felix, aussi damoiseau, le 11. Oct.

1480. Il ep. le 1. Janv. 1487. Isabeau Brancassi, fille de Jean Brancassi, chevalier, laquelle t. le 21. Ao. 1542. & il en eut

II. François Geoffroi, Sgr. & Bn. de Boufigues, ep. Isabeau Lestic, de laquelle il eut

III. Pierre Geoffroi, écuyer, Bn. de Boufigues & de Sumenes, vignier de Vignac, t. le 8. Ao. 1578. Il ep. le 3. Mars 1561. Anne de Rochemore, & il en eut

IV. Jean Geoffroi, Bn. de Boufigues, t. le 24. Juin 1653. Il ep. le 30. Mars 1602. Marie de Montchal, qui le rendit pere de

V. Timothée Geoffroi, Sgr. & Bn. de Boufigues, ep. 3<sup>o</sup>. le 11. Juin 1656. Françoise Guilleminet, N. le 19. Nov. 1668. & eut pour fils de ce troisième lit

VI. N.

Geoffroi, Sgr. & Bn. de Boufigues.

BEZIER S.

255. GEP. D'argent, à trois molettes d'éperon de gueules.

I. Guillaume Gep, Sgr. de Fos & de Sauvian, rendit hommage au roi le 7. Juin 1485. fut commandant de 26. lances de Beziers, par commission donnée à Montpellier le 24. Dec. 1530. & t. le 4. Janv. 1552. fut pere de

II. Gabriel Gep, Sgr. de Fos & de Sauvian, capitaine-châtelain de Cecenon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX. par commission du 11. Mars 1570. reçut une lettre de S. M. en 1575. par laquelle elle lui donnoit avis qu'elle l'avoit choisi pour être chevalier de S. Michel, t. le 29. Nov. 1586. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 28. Mars 1560. Charlotte Sarret, 2<sup>o</sup>. le 14. Oct. 1565. Anne de Laudun. Il eut pour enfans 1. Raimond Gep, Sgr. de Fos, qui suit, & 2. Antoine Gep, Sgr. de Sauvian, qui a fait la Br. B.

III. Raimond Gep, Sgr. de Fos, enseigne de la compagnie d'ordonnance du Sgr. de Serignan, t. le 14. Fev. 1595. Il ep. le 11. Août. 1586. Anne d'Arnoye, de laquelle il eut

IV. Jean-Gabriel Gep, Sgr. de Fos & de Sauvian, t. le 17. Mars. 1625. Il ep. le 20. Av. 1624. Constance Delort, & il en eut

V. Jacques Gep, Sgr. de Fos & Sauvian, bapt. le 8. Mars 1637. N. le 5. Oct. 1668.

BR. B. III. Antoine Gep, Sgr. de Sauvian, t. le 10. Sept. 1620. Il ep. 1<sup>o</sup>. le 13. Mars 1593. Diane Bonnet, 2<sup>o</sup>. le 14. Fev. 1603. Catherine Moret. Il eut pour enfans du premier ou second mariage 1. Jacques Gep, Sgr. de Sauvian, qui suit, 2. Marquis Gep, 3. Pierre Gep, N. avec Marquis son frere le 5. Oct. 1668. 4. Leonard Gep, 5. Gabriel Gep, Sgr. de Fontanes, bapt. le 9. Fev. 1620. 6. Anne Gep, & 7. Antoinette Gep.

IV. Jacques Gep, Sgr. de Sauvian, capitaine d'infanterie au régiment de Serignan le 20. Mars 1635. sergent de bataille le 4. Mars 1639.

mestre de camp le 8. Janv. 1655. eut une pension du roi de 3000. le 16. Janv. 1665. t. le 25. Janv. 1666. Il ep. le 10. Mars 1630. Jeanne Delort, de laquelle il en eut 1. Pierre Gep, Sgr. de Ginestet, ep. 1°. le 19. Fev. 1655. Marie d'Arnoye, 2°. le 16. Av. 1660. Marguerite Sartre  
2. Guillaume *aliàs* Gabriel Gep, N. avec ses freres & son oncle Gabriel, Sgr. de Fontanes, le 5. Octobre 1668. & 3. Marquis Gep, chevalier de Malte.

*NISMES.*

256. GEVAUDAN. D'azur, à la croix d'argent accompagn. au 1. & 4. canton d'un soleil d'or au 2. & 3. d'un croissant d'argent.

I. Honoré Gevaudan, conseiller au présidial de Nismes, fut pere de  
II. Honoré Gevaudan, président en la chambre des comptes de Montpellier par provisions du 7. Nov. 1617. conseiller d'état par brevet du 13. Juil. 1621. t. le 17. Sept. 1622. Il ep. le 23. Nov. 1610. Gabrielle Georges de Taraut, & il en eut 1. Charles Gevaudan, Sgr. de Marguerites, conseiller au présidial de Nismes, ep. le 28. Dec. 1639. Jeanne Vilar, & 2. Henri Gevaudan, Sgr. de Gois & Entraigues, demeurant au D. de Viviers, N. avec son frere le 19. Dec. 1668. en conséquence de la charge de président en la chambre des comptes de Montpellier, exercée par Honoré leur pere

*NISMES.*

257. GINESTOUS. D'or, au lion de gueules armé & lampassé de sable, qui est de Ginestous, écartelé d'argent à trois faces, crenelées de cinq pièces chacune de gueules.

I. Valentin de Ginestous transigea en 1255. fut pere de  
II. Raimond de Ginestous reçut les reconnoissances des emphitéotes de Montdardier comme mari d'Aigline de Montdardier en 1281. Raimond de Montdardier, frere de ladite Aigline, t. le 18. Oct. 1313. en faveur de son Neveu, qui fut  
III. Fredol de Ginestous, Sgr. de Montdardier, t. le 3. Av. 1326. Il eut pour enfans 1. Berard de Ginestous qui suit, & 2. Berard de Ginestous,  
IV. Berard



IV. Berard de Ginestous, Sgr. de Montdardier, donna le 8. Juillet 1355. à Berard de Montolieu son frere l'héritage d'Arnaud de Montolieu, chevalier. Il fut pere de

V. Berard de Ginestous, Sgr. de Montdardier, rendit hommage de la terre de Madieres que Raimond son pere lui avoit donnée. Il eut pour fils

VI. Guillaume de Ginestous, Sgr. de Montdardier, fit une vente le 4. Dec. 1438. & une donation à Antoine son fils en 1443. Il avoit épousé Isabeau de Montesquieu, qui t. le 18. Juil. 1456. & il en eut

VII. Antoine de Ginestous, Sgr. de Montdardier, t. le 20. Fevrier 1507. Il ep. Levesonne Afemar, qui t. le 20. Mai 1499. & il en eut 1. Guitard de Ginestous, Sgr. de Montdardier, t. le 31. Juil. 1553. en faveur de Pierre son neveu, & 2.

VIII. Louis de Ginestous, Sgr. de Montdardier, ep. Delfine de Poupian, de laquelle il eut

IX. Pierre de Ginestous, Sgr. de Montdardier, t. le 27. Dec. 1551. Il ep. Marguerite de Thesan, & il en eut 1. Gifard de Ginestous qui suit, 2. Pons de Ginestous; 3. Guillaume de Ginestous; 4. Jean de Ginestous, & 5. Jacques de Ginestous.

X. Gifard de Ginestous, Sgr. de Montdardier, t. le 5. Mars 1588. Il ep. le 2. Mai 1557. Isabeau Voisins, de laquelle il eut 1. Jean de Ginestous qui suit, 2. Pierre de Ginestous, & 3. Jacques de Ginestous.

XI. Jean de Ginestous, Sgr. de Montdardier, t. le 24. Mars 1624. Il ep. Marie de Vabre, qui le rendit pere de

XII. Charles de Ginestous, Sgr. de la Jurade, puis de Montdardier, t. le 28. Av. 1664. Il ep. le 8. Dec. 1624. Jeanne de Bonnail, & il en eut 1. François de Ginestous, ministre, Sgr. de Montdardier, 2. Simon de Ginestous, Sgr. de Champalhon, N. avec son frere le 5. Nov. 1668. & trois autres enfans.

## NISMES.

258. GINESTOUS. Mêmes armes.

Berard de Ginestous, Seigr. de Montdardier, eut pour enfans 1. Berard de Ginestous, Sgr. de Montolieu, qui passa bail à nouveau fief le 26. Oct. 1369. & 2. Raimond de Ginestous, qui fit donation à son frere de l'héritage d'Arnaud de Montolieu, chevalier, le 8. Juil. 1365.

I. N. de Ginestous ep. Beatrix de la Roque, laquelle passa bail en 1417. avec son fils, qui fut

II. Gauffelin de Ginestous, qui passa bail avec son fils le 24. Mai 1438. qui fut

III. Berard de Ginestous à qui on reconnut le 26. Fev. 1460. & fut pere de

IV. Mathieu de Ginestous, à qui on reconnut le même jour comme à son pere le 26. Fev. 1460. & t. le 19. Sept. 1509. Il eut pour fils

V. Jean de Ginestous, mentionné dans le testament de son pere, eut pour fils

VI. Alexandre de Ginestous, mentionné dans le testament de Mathieu de Ginestous son grand pere, t. le 18. Dec. 1524. Il ep. Antoinette Dorriere, qui le rendit pere de

VII. François de Ginestous, Sgr. dudit lieu, héritier avec sa mere de son pere, t. le 6. Mars 1575. Il ep. Fulcrande Faucon, & il dénombra, tant en son nom qu'en celui de sa femme, le 27. Sept. 1558. De ce mariage vint

VIII. François de Ginestous, écuyer, Sgr. dudit lieu, héritier de son pere, t. le 7. Janv. 1584. & fut pere de

IX. François de Ginestous, Sgr. dudit lieu, héritier avec sa mere de son pere, ep. le 29. Janv. 1576. Catherine de Belcastel, qui le rendit pere de

X. Daniel de Ginestous, qui t. le 12. Nov. 1637. Il ep. le 22. Oct. 1614. Anne Gautier, & il en eut 1. Jacques de Ginestous, Sgr. dudit lieu, le Baucels, & la Cadiere, qui ep. le 6. Juin 1640. Marie Jauffaud, 2. Jean de Ginestous, Bn. de Mouillac, mentionné dans le testament de son pere, & 3. Louis de Ginestous, Sgr. de la Tour, aussi mentionné dans le même testament. Tous les trois N. le 5. Nov. 1668.

§ *LODEVE.*

259. GINESTOUS. Ecartelé, comme ci-

§ *NISMES.*

dessus.

I. Louis de Ginestous, Sgr. de Montdardier & de Madieres, fut pere de

II. Pierre de Ginestous, Consg. de Montdardier & de Madieres, qui t. le 27. Dec. 1551. Il avoit ep. Marguerite de Thesan, & il en eut 1. Gifard de Ginestous, 2. Pons de Ginestous, Sgr. de la Jurade, qui suit, 3. Guillaume, 4. Pierre, & 5. Jacques de Ginestous mentionné avec ses freres dans le testament de leur pere.

III. Pons de Ginestous, Sgr. de la Jurade & du château de Montdardier, ep. le 13. Ao. 1569. Jaquette Capluc, qui le rendit pere de

IV. Pierre de Ginestous, Sgr. de S. Maurice, qui t. le 28. Decemb. 1646. Il ep. le 10. Sept. 1600. Marie de Roquefeuil, & il en eut 1. Henri de Ginestous, Sgr. del Ranc, qui suit, & 2. François de Ginestous, Sgr. de Bosgros, la Rouviere, & l'Argentiere, viguier de la ville & viguerie du Vigan y demeurant, D. de Nismes, qui ep. le 28. Juil. 1626. Marie Martin, N. le 5. Nov. 1668. avec ses enfans, qui furent Jean de Ginestous, Sgr. de Gravieres, & Henri de Ginestous, Sgr. de l'Argentiere.

V. Henri de Ginestous, Sgr. del Ranc, t. le 17. Sept. 1657. il ep. le 28. Oct. 1643. Isabeau de Rochemore, & il en eut 1. Pierre de Ginef-

tous, Sgr. de S. Maurice, Castelet, Ranc, qui ep. le 17. Juil. 1666. Marie Autrivai, 2. Jean-Joseph de Ginestous, chevalier de Malthe, lequel obtint le 19. Août 1667. un certificat de sa réception en l'ordre de S. Jean de Jérusalem, & 3. Henri de Ginestous, Sgr. del Ranc, mentionné dans le testament de son pere avec ses freres, & N. avec sesdits freres le 5. Nov. 1668.

*VIVIERS.* 260. GINESTOUS, Mqs. de la Tourrette. Fascé d'or & de sable, de six pièces qui est de Vauleche; écartelé d'azur à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable, qui est de la Tourrette; sur le tout de Ginestous, qui est d'or au lion de gueules.

I. Berard de Ginestous; mentionné dans le jugement du Sgr. de Mondardier. Il fut pere de

II. Pierre de Ginestous qui dénombra en 1503. & par une procuration il appert qu'il est fils de Berard de Ginestous. Il avoit ep. Marthe de Buthea, laquelle fit donation à son fils le 9. Sept. 1532. en faveur de son mariage. Elle dénombra tant en son nom qu'en celui de son dit fils le 3. Av. 1540. ce fils fut

III. Jacques de Ginestous, Sgr. de la Bastide & de Palhargues, qui ep. le 9. Sept. 1532. Anne Sarrafin, il en eut

IV. Charles de Ginestous, qui ep. le 22. Juil. 1565. Anne d'Agrain des Ubas, de cette alliance vinrent 1. Guillaume de Ginestous, Sgr. de la Bastide qui suit, & 2. Jacques de Ginestous qui t. le 19. Mai 1632. & avoit ep. le 19. Mai 1594. Martine Monioc, dont Anne de Ginestous qui fut héritier de son pere, & qui ep. le 25. Oct. 1649. Diane Desgois, N. le 17. Oct. 1668.

V. Guillaume de Ginestous, Sgr. de la Bastide & de la Tourrette, ep. le 12. Nov. 1593. Marie de la Vauseche, laquelle t. étant veuve le 10. Avril 1643. & il en eut 1. Gabriel de Ginestous, Sgr. de S. Cierge, 2. Just-Henri de Ginestous, marquis de la Tourrette qui suit, 3. Henri Abbé de Charais, & 4. Joseph de Ginestous, Sgr. de S. Vincens, qui

ep. le 4. Juin 1645. Marie d'Espinchal, laquelle t. avec son mari le 24. Fev. 1646. & ils eurent de leur mariage Henri, Sgr. de Vernon, N. le 17. Oct. 1668.

VI. Just-Henri de Ginestous I. marquis de la Tourrette, Sgr. de Vernon, S. Fortunat, Gluiras, Vauseche, Châteauneuf, S. Apollinar &c. demeurant à la Tourrette D. de Viviers, ep. le 17. Nov. 1632. Antoinette du Luc, qui le rendit pere de.

VII. Just-Henri de Ginestous II. marquis de Durfort, baron de Chalengon, qui ep. le 10. Dec. 1665. Gabrielle de la Tour de S. Vidal, & fut maintenu dans sa noblesse avec son pere le 17. Oct. 1668.

PARIS.  
MONTPELLIER.

260. GIRARD. D'argent, à la fasce de gueules chargée d'un léopard couronné d'or, & une quintefeuille de sinople en pointe, écartelé émanché d'or & de gueules, sur le tout losangé d'argent & de gueules.

I. Guillaume Girard I. chevalier, sénéchal de Talmon, passa un acte le 10. des calendes d'Avril 1201. fut pere de

II. Pierre Girard, fils de Guillaume I. pere de Guillaume II. & ayeul de Guillaume III. comme résulte des écritures produites par Jean Girard, Sgr. de Basoges, en un procès qu'il avoit devant les élus de Poitou. Il eut pour fils

III. Guillaume Girard II. damoiseau, fit une vente le vendredi lendemain de S. George 1275. Il eut pour fils

IV. Guillaume Girard III. écuyer, Sgr. de la Guesfiere, ep. Anne Guimere, dame de la Fumanere, & il en eut 1. Jean Girard qui suit, & 2. Guillaume Girard IV. Sgr. de la Guesfiere.

V. Jean Girard Sgr. de Basoges, Anguitard, ep. Marie Lunel. Ils transigerent tous les deux le 14. Mai 1339. avec Guillaume IV. Sgr. de la Guesfiere, frere dudit Jean; & ils testerent le 24. Juil. 1407. Ils eurent pour enfans 1. Jacques Girard, 2. Renaud Girard qui suit, & 3. Jean Girard.

VI. Renaud Girard, chevalier Sgr. de Basoges & Anguitard, conseiller & maître d'hôtel du roi par provisions du 10. Mai 1423. reçut un don le 30. d'Août 1424. en considération de ses services au fait des guerres, à l'occasion desquelles il fut pris & détenu long-tems en la prison



dés Anglois , fut baillif du grand fief d'Aulnis par provisions du 13. Sept. 1427. eut commission du roi le 27. Dec. 1433. pour faire exécuter par M. de la Trimouille le traité fait pour sa délivrance ; eut aussi commission du roi le 16. Juil. 1435. pour aller querir en Ecoffe & mener en France Marguerite d'Ecoffe mariée avec M. le Dauphin ; eut des provisions le 22. Juil. 1436. pour être premier maître d'hôtel de madame la dauphine , & pour être son grand maître d'hôtel le 4. Ao. 1437. Il t. le 17. Fev. 1458. Il ep. le 19. Janv. 1406. Perrette de Vair, qui t. le 27. Oct. 1417. & de laquelle il eut

VII. Joachim Girard, Sgr. de Basoges , premier écuyer de madame la dauphine le 4. Mars 1436. gouverneur avec son pere de S. Michel en Lherm par commission du 31. Oct. 1443. fut baillif du grand fief d'Aulnis par la résignation de son pere le 31. Juillet 1446. écuyer d'écurie le 6. Janv. 1448. maître d'hôtel de la reine le 2. Av. 1449. & maître d'hôtel ordinaire du roi le 30. Dec. 1463. Il ep. Catherine de Monberon, qui étant veuve de lui, passa un bail de cens & rente le 28. Fev. 1469. dans lequel il est fait mention de ses enfans qui furent 1. Jean Girard, 2. Joachim Girard, chevalier Sgr. de Basoges, partagea le 8. Avril 1483. avec Louis & Jacques ses freres les biens de Joachim leur pere, 3. Louis Girard, & 4.

VIII. Jacques Girard, écuyer, Sgr. de Passi, conseiller & chambellan du comte de Cleves, duc de Nevers, par lettres du 14. Juin 1490. ep. 1<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup>. le 18. Dec. 1493. Claude de Ferrieres, fille de Jean, Sgr. de Champlevoi & de Prele. Il eut pour enfans 1. Jean Girard qui suit, & 2. François Girard, chevalier Sgr. de Passi, assista au mariage de son frere.

IX. Jean Girard, écuyer, Sgr. de Passi en partie, ep. le 27. Juin 1526. Madelaine de Viexmon, avec laquelle il hérita de René de Viexmon le 1. Mars 1527. à la charge de porter son nom & ses armes. Il t. le 18. Dec. 1551. Il eut de son mariage 1. Nicolas Girard qui suit, & 2. René Girard, qui a fait la Br. C.

X. Nicolas Girard, écuyer, Sgr. de Tilloye, ep. le 15. Mai 1581. Lucrece de Merle, & il en eut 1. Henri Girard qui suit, 2. Louis Girard, président au parlement de Bretagne, qui a fait la Br. B. 3. Helene Girard, ep. Bernard de Refuge, maître en la chambre des comptes de Paris, & transigea étant veuve avec Jean-Baptiste Girard son cousin germain le 8. Mai 1634. & 4. Charlote Girard, ep. le président Amelot, Sgr. de Carnelin, qui transigea avec Jean-Baptiste Girard cousin germain de sa femme le 8. Mai 1634.

XI. Henri Girard, Sgr. de Tilloye, conseiller au parlement de Paris en 1613. procureur général en la chambre des comptes le 24. Janv. 1619. ep. le 14. Ao. 1616. Madelaine Barantin, & il en eut 1. Charles Girard, Sgr. de Tilloye, conseiller au parlement de Paris le 13. Ao. 1643.

président le 12. Janv. 1644. marquis de Tilloye en Mars 1651. conseiller d'état en Av. 1651. ep. Isabeau Bailleul, fille d'honneur de la reine mere du roi, & 2. Louis Girard, Sgr. de la Cour des Bois, conseiller au parlement de Paris le 10. Mai 1645. maître des requêtes ordinaires de l'hôtel le 28. Av. 1654. devenu grand doyen des doyens des maîtres des requêtes en par la mort de M. Amelot Châtillon.

*BR. B. XI.* Louis Girard, président au parlement de Bretagne le 14. Nov. 1613. à celui de Paris le 30. Mai 1618. procureur général en la chambre des comptes de Paris le 4. Dec. 1625. eut permission le 27. Mai 1636. d'entrer & avoir voix délibérative en l'assemblée des maîtres des requêtes, nonobstant la démission d'une charge de maître desdites requêtes, dont il avoit été pourvû le 20. Dec. 1624. & sa réception en celle de procureur général, fut intendant en Saintonge, Poitou, & en l'armée navale commandée par M. de Montmorenci le 22. Juin 1625. Il ep. le 15. Fev. 1626. Marie Roger, & il en eut 1. Antoine Girard, chevalier, conseiller du roi en son conseil, Sgr. de Villetaneuse, que le roi érigea en comté en sa faveur au mois d'Octobre 1652. procureur général le 20. Janv. 1654. ep. le 9. Nov. 1657. Claude de Seve, 2. Magdelaine Girard ep. assistée d'Antoine son frere le 20. Av. 1662. Louis-François Brancas, duc de Villar, & 3. Anne Marie Girard ep. assistée d'Antoine son frere le 12. Fev. 1664. Jean Briçonnet, Sgr. de Magnamelle.

*BR. C. X.* René Girard, contrôleur général des guerres, t. le 21. Juin 1604. Il ep. Catherine de Rignac, de laquelle il eut 1. Jean-Baptiste Girard qui suit, 2. Raulin Girard qui a fait la *Br. D.* 3. René Girard, & 4. Anne Girard.

*XI.* Jean-Baptiste Girard, trésorier de France à Rouen le 26. Dec. 1612. à Montpellier le 5. Ao. 1615. eut des lettres de non-résidence pour l'office de trésorier à Rouen, attendu les services actuels qu'il rendoit par ordre du roi auprès de M. le connétable le 7. Oct. 1613. conseiller d'état, prêta serment dudit office entre les mains du chancelier de Silleri le 24. & 26. Fev. 1623. t. le 7. Dec. 1650. Il ep. le 13. Fev. 1619. Marie de l'Espignan, & il en eut 1. Joseph Girard qui suit, 2. Jean-Paul Girard, Sgr. de Colondres, chevalier, conseiller du roi, président, trésorier, grand voyer de France en la généralité de Montpellier, intendant des gabelles en Languedoc, & 3. François Girard.

*XII.* Joseph Girard, chevalier, conseiller du roi, trésorier le 15. Dec. 1652. t. le 16. Sept. 1659. Il ep. le 26. Dec. 1654. Marie Mirman, & il en eut 1. Jean-Paul Girard, Sgr. de Colondres, commissaire ordinaire & provincial des guerres en Languedoc, N. avec son oncle Jean-Paul & son frere Barthelemi le 25. Oct. 1668. & 2. Barthelemi Girard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, prêta serment devant le duc de Bouillon le 16. Av. 1661.

BR. D. XI. Raulin Girard, contrôleur ordinaire & provincial extraordinaire des guerres en Languedoc. Il eut un congé du duc de Montmorenci pour s'aller faire traiter de la blessure qu'il reçut au siège de Valon. Il t. le 23. Nov. 1652. Il ep. le 23. Dec. 1614. Anne Perdrier de Maurilhan, & il en eut 1. Jean Girard, commissaire des guerres en Languedoc, N. avec son frere Barthelemi le 25. Oct. 1668. 2. Charles Girard, & 3. Barthelemi Girard, gentilhomme de la chambre du roi en 1661.

MONTPELLIER.

262. GIRARD: D'azur, à la tour d'argent, à trois donjons maçonnés de sable, au chef coufu de gueules, chargé d'une étoile d'or, accostée à droite d'un lion naissant d'or, à gauche d'un croissant renversé d'argent.

I. Antoine Girard, Sgr. de Soucanton, & en pareage de Vesenobre avec François Mengard mari de Gabrielle Girard, avec lequel il rendit hommage en 1505. t. le 10. Sept. 1525. Il ep. le 24. Janv. 1474. Aigline de Mandagout, avec laquelle il fit procuration à son fils Pierre pour constituer dot à Olivier son autre fils. Ses enfans furent 1. Pierre Girard, & 2.

II. Olivier Girard t. en 1538. Il ep. Baude de Ganges, & il en eut 1. Antoine Girard transigea avec Bernard son frere au sujet des biens d'Olivier son pere le 24. Av. 1543. 2. Raimond Girard, 3. Bernard Girard qui suit, & 4. Jeanne Girard.

III. Bernard Girard, écuyer, t. le 21. Janv. 1601. Il ep. le 14. Ao. 1561. Catherine Greffeuille, & il en eut 1. Daniel Girard, 2. Antoine Girard, 3. Claude Girard, & 4.

IV. Pierre Girard ep. le 7. Fev. 1622. François de la Roque, qui t. le 10. Janv. 1641. & de laquelle il eut 1. Antoine Girard de la maison d'Agres. Il ep. le 11. Janv. 1649. Isabeau de la Roque, N. avec ses freres le 6. Dec. 1668. 2. Claude Girard, Sgr. de l'Olivier, 3. François Girard, Sgr. de la Croix, & 4. Sebastien Girard, Sgr. du Lac.

263. GLEON. De gueules, à trois fasces d'argent, écartelé d'azur, au chevron d'or, le tout échiqueté d'or & de gueules.

I. Guillaume de Gleon ep. Violande de Ribes, de laquelle il eut

II. Jean de Gleon t. en 1531. fut pere de

III. Olivier de Gleon ep. Violande de Gleon, qui le rendit pere de

IV. François de Gleon, Sgr. dudit lieu, ep. le 17. Juil. 1540. Catherine de Montesquieu, dame de Durban, qui t. le 25. Août 1561. & il en eut

V. Edouard de Gleon, Sgr. de Durban, t. le 18. Sept. 1581. fut pere de

VI. Olivier de Gleon, Sgr. de Durban, t. le 6. Juin 1631. Il ep. Anne de Voisins, & il en eut 1. Gabriel de Gleon qui suit, 2. François de Gleon, Sgr. de Gleon, ep. le 20. Fev. 1652. Claire Soulete, N. le 17. Juin 1669. & 3. Edouard de Gleon.

VII. Gabriel de Gleon, Sgr. & Bn. de Durban, Montalba, & Gleon, t. le 11. Mars 1667. ep. 1<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup>.

Il eut de son second mariage 1. Jean de Gleon, Sgr. de Durban, 2. Marc de Gleon, 3. Henri de Gleon, 4. François de Gleon, 5. Gabriel-Anne de Gleon, N. avec Jean, Henri, & François leur frere le 17. Juin 1669. & de sa troisième femme, 6. Hector de Gleon, 7. Marie de Gleon, & 8. Anne de Gleon.

NARBONNE. 264. GLEON.

I. Paul de Gleon, Sgr. de Jonquieres, ep. le 24. Juin 1647. Marguerite de Graves, & il en eut 1. François-Paul qui suit, & 2. Guillaume Gleon, Sgr. de Mourrieres, ep. le 27. Janv. 1641. Constance de Pompadour, N. le 17. Juin 1669. dont enfans

II. François-Paul de Gleon, Sgr. de Jonquieres, t. le 30. Dec. 1650. Il ep. le 26. Fev. 1642. Charlotte Coubens, & il en eut 1. Paul de Gleon, Sgr. de S. Felix, puis de Jonquieres & de Pregnan de la même famille que les Gleon ci-dessus, N. le 17. Juin 1669. & 2. Antoine de Gleon.

NARBONNE. 265. GONDAL.

I. Guillaume Gondal, fut pere de

II. Simon Gondal compris dans le rôle des nobles personnes sujetes au ban & arrière-ban, dressé par Nebulon en 1513. fit un codicille le dernier Dec. 1551. Il ep. le 15. Oct. 1539. Charlotte Valentin, & il en eut 1. Guillaume Gondal qui suit, & 2. Antoine Gondal, Sgr. du Bousquet, qui a fait la Br. B.

III. Guillaume



III. Guillaume Gondal, Sgr. de Graniés, t. le 8. Ao. 1574. Il ep. Anne de Graves, qui étant veuve t. le 28. Sept. 1588. Il en eut 1. Gilles Gondal, & 2.

IV. Henri Gondal, Sgr. de Graniés, rendit hommage au roi le 13. Oct. 1631. t. le 12. Mai 1637. & fut pere de

V. Jean Gondal, Sgr. de Graniés, t. le 17. Av. 1664. Il ep. le 28. Oct. 1648. Charlotte la Raye, & il en eut 1. Sebastien Gondal, Sgr. de Graniés, N. le 16. Dec. 1670. 2. Hiacinthe Gondal, 3. Henri Gondal, 4. Jean Gondal, & 5. Antoine Gondal.

BR. B. III. Antoine Gondal, Sgr. du Bousquet, maréchal de camp en l'armée commandée par M. de Joyeuse, t. le 21. Nov. 1586. Il ep. le 20. Nov. 1565. N & il en eut

IV. David Gondal, Sgr. du Bousquet, t. le 8. Juin 1633. Il ep. le 14. Dec. 1605. Antoinette Mazaurans, de laquelle il eut 1. Antoine Gondal qui suit, & 2. Hercule Gondal.

V. Antoine Gondal, écuyer, Sgr. du Bousquet, t. le 24. Mai 1651. Il ep. le 13. Janv. 1641. Claire Fregoufe, qui le rendit pere de

VI. Cesar Gondal, Sgr. du Bousquet, demeurant à Aveillan D. de Narbonne, fut bapt. le 15. Nov. 1641. N. le 16. Dec. 1670.

**MONTPELLIER, 266. GOUSON.** De gueules, à la bande d'argent chargée d'une autre d'azur, à la bordure crénelée d'argent.

I. Jean de Goufon, Sgr. de Melac, ep. le 8. Nov. 1518. Marthe Teinturier de Montmaur, qui t. étant veuve le 16. Av. 1565. & le rendit pere de

II. Simon de Goufon, Sgr. de Goufon, Pradels, & S. Victor, ep. le 9. Mars 1578. Charlotte de Montlaur, qui t. le 11. Mars 1606. & il en eut 1. Clement Goufon, & 2.

III. Jean Goufon, Sgr. de Montmaur, & de Boutonnet, t. le 5. Nov. 1653. Il ep. le 9. Nov. 1637. Isabeau de Montlaur, & il en eut 1. Claude Goufon, Sgr. de Boutonnet, Montmaur, & Pradels, & 2. François de Goufon, Sgr. de Pradels, N. le 27. Sept. 1669.

Pierre de Goufon, dit de Melac, commandeur de la Cavalerie, & de Montonnens, fait grand commandeur le 9. Av. 1557.

Raimond de Goufon, dit de Melac, fut pourvû du grand prieuré de Toulouse en 1597.

Pierre, de celui de S. Giles, & François créé baillif de Manosque, comme il conste par trois certificats de la chancellerie de l'ordre de S. Jean de Jerusalem.

AGDE.

267. GRAVES. D'azur, à trois fasces d'argent ondées, écartelé d'azur à cinq merlettes de sable mises en fautoir.

I. Raimond de Graves fut pere de

II. Berenger de Graves, à qui N.

Galmanués de Navarre

Donna le 4. Av. 1435. tous les droits qu'il avoit sur les biens de Raimond de Graves son pere. Il ep. Marguerite Duranti, qui étant veuve fit une donation le 20. Fev. 1458. à son fils, qui fut

III. Gaspard de Graves reçut des reconnoissances de divers emphyteotes en 1445. Il eut pour fils

IV. Antoine de Graves rendit hommage au roi, dans lequel il est fait mention d'un autre hommage fait au roi de Navarre le 6. Oct. 1497. & ep. Anne de Caumon, & il en eut 1. Jacques de Graves qui suit, & 2. Violande de Graves ep. le 8. Oct. 1508.

V. Jacques de Graves, Sgr. de S. Martin-entre-deux-eaux, fit faire une enquête au sujet du patronat de la chapelle de S. Jacques, fondée par ses devanciers le 6. Mai 1630 Il résulte de cette enquête qu'il étoit fils d'Antoine, & Antoine de Gaspard de Graves. Il ep. Jeanne Dupui, & il en eut 1. Nicolas de Graves qui suit, & 2. Alexis de Graves, Sgr. de S. Martin, qui a fait la Br. B.

VI. Nicolas de Graves, Sgr. de la Treille, transigea le 18. Mai 1556. & ep. Lucie Lauret, fille de Jean Lauret, lequel t. le 28. Dec. 1560. Il eut de son mariage 1. Pierre de Graves, & 2.

VII. François de Graves, Sgr. de S. Martin, à qui sa grand-mere Françoisse Foulquier, veuve de Jean Lauret, & Lucie Lauret la mere, firent donation le 6. Mai 1582. fut capitaine au régiment de Montbasin, par commission du 2. Juin 1585. Il ep. 1°. 2°. le 24. Sept. 1591. Anne Lasset, & il t. le 28. Av. 1591. Il eut pour fils

VIII. Pierre de Graves, Sgr. de S. Martin, capitaine de carabins par commission du 24. Juin 1617. t. le 13. Sept. 1644. Il ep. en 1623. Isabeau Clapiers, & il en eut 1. Jean-Louis de Graves, Sgr. de S. Martin & d'Aumes-lez-Pezenas, ep. le 13. Juil. 1658. Anne 2. Pierre de Graves ep. le 8. Fév. 1667. Antoinette Fabre, & 3. Nicolas de Graves, N. tous les trois freres le 7. Nov. 1669.

Br. B. VI. Alexis de Graves, Sgr. de S. Martin, transigea en 1547. avec Nicolas son frere. Il t. le 1. Mars 1567. ep. le 8. Dec. 1539. Jeanne Pataud, & il en eut 1. Jacques de Graves, & 2.

VII. Timothée de Graves ep. le 28. Mars 1596. Antoinette du Cailar, qui le rendit pere de

VIII. Henri de Graves, chevalier, Mqs. de Villefargeaus, Sgr. de S. Martin, sous-gouverneur de Monsieur, frere unique du roi, le 1.

Mai 1648. conseiller d'état le 15. Ao. 1650. maréchal de camp le 20. Dec. 1651. maître d'hôtel de Madame le 1. Av. 1661. lieutenant d'artillerie le 1. Juin 1662. maître de la garderobe de Monsieur, frere unique du roi, le 30. Dec. 1662. Il ep. le 25. Av. 1656. en présence du roi, de la reine, & de M. Marie de Graves, N. le 7. Nov. 1669.

LODEVE.

268. GREGOIRE. Au 1. d'azur, à trois étoiles d'or 2. & 1. au 2. de gueules, à trois pailles d'argent 2. & 1. au 3. de sable à deux vierges d'arg. tenant une fleur de lis d'or ; au 4. d'azur, à trois fasces d'argent.

I. Jacques Gregoire, Sgr. des Gardies, fut pere de

II. Pierre Gregoire, Sgr. des Gardies, rendit hommage à l'évêque de Maguelonne pour la terre & Sgrie. de la Rouviere le 8. Juil. 1442. & fit son testament le 6. Dec. 1465. dans lequel il se dit fils de Jacques, & pere de

III. Jean Gregoire, Sgr. des Gardies, rendit hommage au roi le 13. Dec. 1485. & ep. le 26. Mars 1503. Jeanne de Gramon, qui le rendit pere d'

Jean Gregoire, vicomte de Montpeiroux, rendit hommage à la comtesse d'Alais le 25. Mars 1535.

IV. Audibert Gregoire, Sgr. des Gardies & de Cadoine, ep. le 7. Dec. 1541. Magdelaine Clemens, & il en eut

V. Antoine Gregoire, Sgr. des Gardies, Cadoine, Deux-Vierges, S. Martin-Robans, & Canaules, vicomte de Montpeiroux, gouverneur pour le roi en la ville & viguerie de Gignac, ep. le 7. Decemb. Claudine de Fay, de laquelle il eut

VI. Jean Gregoire, vicomte de Montpeiroux, Bn. de Deux-Vierges, Cadoine, & Montfrin, t. le 2. Juil. 1650. Il ep. le 7. Av. 1614. Françoise de Claret, & il en eut 1. Marc-Antoine Gregoire des Gardies qui suit, 2. Jean Gregoire, 3. Pierre Gregoire, Sgr. de S. Felix, colonel d'infanterie par commission du 10. Fev. 1647. ep. le 10. Mai 1661. Marthe Salgues, N. avec ses deux freres le 12. Dec. 1668. 4. Louis Gregoire, Sgr. de S. André, & 5. Jean-François Gregoire, Sgr. de Claret.

VII. Marc-Antoine Gregoire des Gardies, Cte. de Canaules & Cabanes, vicomte de Montpeiroux, Bn. de Deux-Vierges, Sgr. de Parla-

ges & la Garrigue, colonel d'infanterie 1638. maréchal de camp le 18. Oct. 1650. ep. le 12. Sept. 1634. Anne Arnaud de la Cassagne, qui le rendit pere d'

VIII. Henri Gregoire des Gardies, Cte.<sup>s</sup> de Montpeiroux, Bn. du Pouget, colonel du régiment de Rouergue, fut bapt. le 22. Av. 1638. eut un certificat du Mqs. de Montpesat, gouverneur d'Arras en 1666. comme il servoit actuellement avec son régiment en ladite ville, N. avec son pere le 12. Dec. 1668.

*MENDE.*

269. GREGOIRE. D'argent, au château de gueules, sommé de trois tours crenelées de même.

I. Antoine Gregoire, Sgr. de Lambrandes, fut pere de

II. Jean Gregoire, Sgr. de Lambrandes & la Rocouse, t. le 31. Juil. 1540. Il ep. le 30. Oct. 1490. Marguerite Ricard, de laquelle il eut

III. Antoine Gregoire, Sgr. de Lambrandes, t. le 8. Juin 1562. Il ep. le 24. Sept. 1544. Alix Desgois, de laquelle il eut

IV. Tristan Gregoire, Sgr. de Lambrandes, Boissede, & Marcel, t. le 15. Dec. 1609. Il ep. Marguerite Grimoard du Roure, & il en eut 1. Jean Gregoire qui suit, 2. Marc-Antoine Gregoire, Sgr. de S. Marcel, & 3. Tristan Gregoire, Sgr. de la Boissede, N. le 4. Sept. 1669.

V. Jean Gregoire, Sgr. de la Rocouse, t. le 13. Nov. 1646. Il ep. le 10. Ao. 1619. Bourguine de Roquefeuil, qui le rendit pere de

VI. Marc-Antoine Gregoire, Sgr. de la Grange, & puis de Lambrandes & la Rocouse, demeurant à Espagnac D. de Mende, ep. le 14. Nov. 1653. Anne de Châteauneuf de Randon, N. le 4. Sept. 1669.

*S. PONS.*

270. GRENIER. D'azur, à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules, accompagnées d'une souche de vigne de sable, chargée du fruit de sa couleur en chef, & d'un levrier de sable en pointe.

I. Pierre Grenier obtint, avec d'autres gentilshommes verriers, des privilèges, & epousa le 6. Mars 1562. Mirgue de Vaux, qui le rendit pere d'

II. Antoine Grenier ep. le 11. Fev. 1583. Catherine Colomb, & il en eut

III. Antoine Grenier ep. Marie Clavieres, de laquelle il eut

IV. Jean Grenier, Sgr. de Raisins & de Verrieres-basses-de-Mauf-



Fais, D. de S. Pons, ep. le 11. Fev. 1653. Isabeau Robert, N. le 15. Sept. 1668.

**MONTPELLIER.**

271. **GRIFFI.** D'azur ; au griffon d'or, écartelé d'azur à une pate de lion d'or mise en bande.

I. Pierre Griffi, Seigr. de S. Martin, t. le 20. Ao. 1523. eut pour fils

II. Antoine Griffi, docteur régent, doyen en l'université de Montpellier, fut pere de

III. Pierre Griffi, Sgr. de S. Martin, maître des comptes à Montpellier par provisions du 29. Oct. 1576. eut des lettres de vétéran en Mars 1618. ep. le 14. Fev. 1589. Grasinde Bandinel, fille du président Bandinel & de Françoise de la Croix, & il en eut 1. Gilbert Griffi, & 2.

IV. François-Antoine Griffi, Sgr. de S. George & Juvignac, ep. le 4. Oct. 1636. Louise Bloc, de laquelle il eut 1. Jacques Griffi, conseiller en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier, 2. Jean Gilbert Griffi, & 3. Henri Griffi, N. avec leur pere le 1. Fev. 1669.

**MENDE.**

272. **GUEIFFIER.**

I. Sebastien Gueiffier t. le 12. Sept. 1555. Il ep. le 1. Janv. 1543. Catherine de Cardailhac, qui le rendit pere de

II. Guillaume Gueiffier t. le 11. Ao. 1573. fut pere de

III. Sebastien Gueiffier t. le 1. Oct. 1657. eut pour enfans 1. François Gueiffier, Sgr. de la Case & Baiffetes, 2. Joseph Gueiffier, Sgr. de la Rochete, & 3. Antoine de Maurin-Gueiffier, tous trois demeurant à Baiffetes D. de Mende, N. le 15. Mars 1670.

**NISMES.**

273. **GUIBERT.** D'azur, au gui de chefne fleuri d'or, accompagné de trois étoiles d'or 2. en chef & 1. en pointe.

I. Nicolas Guibert fit achat d'une cense annuelle de dix saumées de bled le 12. Nov. 1499. eut une bulle portant permission de faire célébrer la messe dans son château. Il fut gouverneur du château de Baux par commission du parlement de Provence de l'an 1504. t. le 25. Ao. 1520. Il ep. le 12. Oct. 1511. Magdelaine Genoin, & il en eut 1. Jean, 2. Gui, 3. Tannequin, 4. Pierre, 5. Antoine, & 6.

II. Denis Guibert, Sgr. de la Roustide, t. le 6. Mai 1567. Il ep. le 23. Dec. 1540. Marthe Clemens, de laquelle il eut 1. Jean Guibert, 2. Charles Guibert, & 3.

III. Pelegrin Guibert, écuyer, t. le 14. Dec. 1605. ep. le 24. Av. 1588. Françoise d'Albenas, & il en eut 1. Tannequin Guibert, 2. Jean-Denis Guibert qui suit, & 3. Bertrand Guibert.

IV. Jean-Denis Guibert, Sgr. de la Roustide, t. le 12. Fev. 1657. Il ep. le dernier Ao. 1619. Anne Roger, qui le fit pere de

V. Pelegrin Guibert, Sgr. de la Roustide, ep. le 12. Av. 1644. Marie Pascal, de laquelle il eut

VI. Honoré Guibert, Sgr. de la Roustide, demeurant à Beaucaire; ep. le 20. Ao. 1665. Gillete Daffas, N. le 5. Sept. 1669.

**VIVIERS.**

274. **GUISON.** D'azur, au lion d'or, au chef coufu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

I. Guillaume Guison I. obtint des lettres d'annoblissement en 1403. & la confirmation d'icelles en 1407. fut pere de

II. Jean Guison donna quittance en 1434. eut pour fils

III. Louis Guison ep. en 1441. Helix de Praclas, qui le rendit pere de

IV. Guillaume Guison II. t. en 1515. Il ep. en 1483. Louise Borne, dont il eut

V. Guillaume Guison III. ep. Clemence Sarrafin, qui t. le 6. Juillet 1561. & il en eut

VI. Alexandre Guison fit une donation le 6. Janv. 1602. en faveur de son fils, qui fut

VII. Simon Guison t. le 21. Mars 1617. Il ep. Magdelaine Vaquier, & il en eut

VIII. Antoine Guison, demeurant au D. de Viviers, eut pour fils

IX. Pierre Guison, N. avec son pere le 19. Oct. 1668.

**VIVIERS.**

275. **GUION.** D'azur, à la tour crenelée d'arg. maçonnée de sable, accostée de deux lions d'or; & accompagnée de trois cimenteres d'argent en pointé.

I. Etienne Guion, Confgr. de Salette, fut pere de

II. Dalmas Guion, Sgr. de Salette, t. le 19. Janv. 1561. Il ep. le 12. Juil. 1517. Tonnete de Chalon, de laquelle il eut

III. Antoine Guion, Sgr. de Salette, t. le 22. Nov. 1584. Il ep. 1<sup>o</sup>. Françoise de Geis, 2<sup>o</sup>. Claire Dupont. Il eut de son premier mariage

1. Jofferan Guion, dit de Geis, qui suit; & de sa seconde femme 2. Pierre Guion, & 3. Rostaing Guyon.

IV. Jofferan Guion, dit de Geis, Sgr. de Pampelonne, fit un codicile le 7. Av. 1590. Il ep. le 28. Dec. 1573. Isabeau Vesel, & il en eut 1. Guillaume Guion, & 2. Gaspard Guion, qui a fait la Br. B.

V. Guillaume Guion t. le 16. Juil. 1616. Il ep. Louise Burin, de laquelle il eut

VI. Jacques Guion de Geis, Sgr. de Pampelonne y demeurant, D. de Viviers, ep. le 20. Juil. 1652. Claire-Henriette de Barjac-Pierre-gourde, N. le 20. Dec. 1668.

BR. B. V. Gaspard Guion, Sgr. de Peiroles, t. le 21. Juin 1628. Il ep. le 3. Mars 1620. Jaqueline Picard, qui t. étant veuve en dernières noces dudit Gaspard le 20. Ao. 1655. & il en eut

VI. Gabriel Guion, Sgr. de Peiroles, non baptisé lors de la mort de son pere, ep. le 31. Mars 1620. Marguerite Bonefice, N. le 20. Dec. 1668.

VIVIERS.

276. HARENE. D'azur, à trois croissans d'or mis en bande.

I. Aimar Harene, Sgr. de la Condamine, fut déchargé des tailles par arrêt de la cour des aides de Paris le 6. Juil. 1518. & t. le 24. Fevrier 1523. fut pere de

II. Antoine Harene, Sgr. de la Condamine, ep. & il en eut

III. André Harene, écuyer, Sgr. de la Condamine, eut pour fils

IV. Cristophle Harene, écuyer, Sgr. de la Condamine, t. le 29. Juin 1638. Il ep. qui le rendit pere de

V. Pierre Harene, Sgr. de la Condamine, demeurant au Bourg-Ar-gental, N. le 21. Mars 1670.

S. PONS.

277. HAUPOUL. D'or, à trois fasces de gueules, accom-pagnées de six coqs de fable, crétés & barbés de gueules 3. 2. & 1.

I. Gaston de Haupoul t. le 30. Sept. 1462. fut pere de

II. Jean de Haupoul, Sgr. de Cassagnoles & Ventajon, t. le 20. Mars 1525. Il eut pour fils

III. Jean de Haupoul, Sgr. de Felines & de Cassagnoles, t. le 5. Dec. 1551. Il ep. le 26. Nov. 1525. Catherine Chambert, & il en eut

Guillaume & Pierre de Haupoul rendirent hommage en 1389.

Jean de Haupoul, Sgr. de Cassagnoles, rendit hommage au roi le 30. Mars 1439.

Auger, Pierre, & Raimond de Haupoul partagerent en 1498.

Catherine Chambert, & il en eut

1. Charles de Haupoul qui suit, 2. Bertrand de Haupoul, qui a fait la Br. B. 3. Bernard de Haupoul, grand archidiacre & vicaire général de l'archevêque de Narbonne, & 4. Jean-François de Haupoul, chanoine.

IV. Charles de Haupoul, Sgr. de Cassagnoles, ep. le 30. Janvier 1551. Guirande de Saix, qui le rendit pere de

V. Jean de Haupoul, Sgr. d'Argentieres, t. le 24. Oct. 1647. Il ep. le 29. Sept. 1593. Françoise de Bretes, de laquelle il eut

VI. Jean-Antoine de Haupoul, Sgr. de Ventajon, & puis de Cassagnoles & Felines, t. le 14. Janv. 1661. Il ep. le 15. Oct. 1636. Susanne Guibal, & il en eut 1. François de Haupoul, 2. Etienne de Haupoul, 3. Charles de Haupoul, 4. Joseph de Haupoul, & 5. Jean-Antoine de Haupoul, tous cinq N. ladite Guibal leur mere faisant pour eux, le 16. Juin 1669.

BR. B. IV. Bertrand de Haupoul, Sgr. de Cuxac, ep. le 22. Nov. 1583. assisté de Bernard, Jean-François, & Charles ses freres, Jeanne de Castera, qui le rendit pere de

V. Jean-Pierre de Haupoul, Sgr. de S. Martin & Caumont, ep. le 1. Mars 1609. Colombe Fournier, de laquelle il eut

VI. Jean-Antoine de Haupoul, Sgr. de Caumont, ep. le 11. Août 1636. Anne Dalbi, & il en eut

VII. Jean-Pierre de Haupoul, Sgr. d'Albieres, fut émancipé le 11. Mai 1667. par son pere, & maintenu N. avec lui le 16. Juin 1669,

*VIVIERS.*

278. HAUTVILAR. D'azur, à trois roses d'argent, au chef cousu de gueules, au lion issant d'or

I. Claude de Hautvilar, Sgr. dudit lieu, fut pere de

II. François de Hautvilar, écuyer, Sgr. dudit lieu, ep. le 26. Août 1520. Marguerite de Vesc, qui le rendit pere de

III. Claude de Hautvilar, Sgr. dudit lieu, t. le 9. Janv. 1562. Il ep. le 1. Dec. 1543. Isabeau Mouton, & il en eut 1. Joseph de Hautvilar qui suit, 2. Louis, 3. François, & 4. Nicolas de Hautvilar.

IV. Joseph de Hautvilar t. le 2. Av. 1625. Il ep. Jeanne de Borne, de laquelle il eut 1. Anne de Hautvilar qui suit, 2. Antoine de Hautvilar, prêtre, 3. Jacques de Hautvilar, aussi prêtre, & 4. Claude de Hautvilar.

V. Anne de Hautvilar, Sgr. dudit lieu, ep. le 30. Janv. 1606. assisté de Claude son ayeul, Catherine de la Mote, qui remit l'héritage le 18. Juin 1633. à son fils, qui fut

VI. Olivier de Hautvilar, Sgr. dudit lieu & de la Mote, demeurant audit Hautvilar, dans le haut Vivarais, N. le 14. Janv. 1669.

*MONTPELLIER.*



279. HEBLES. D'azur, au levrier d'argent, surmonté de trois roses de même 2. & 1. au chef d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or, qui font deux concessions accordées à Jacques par Henri IV.

I. Raimond d'Hebles, damoiseau, Sgr. de Segur, rendit hommage au Cte. de Rhodéz en 1323. & fut pere de

II. Guillaume d'Hebles donna deux quitances de lods le 5. Fev. 1366. & le 1. Mai 1369. Il eut pour fils

III. Jean d'Hebles acheta le Fort de Cambolas le 13. Janvier 1389. fut pere de

IV. Gaillard d'Hebles, Sgr. du Fort de Cambolas, donna deux quitances de lods le 5. Mars 1410. & le 2. Mars 1437. Fut pere de

V. Bonnet d'Hebles, Sgr. de Cambolaret, fit un nouvel achat le 1. Fev. 1442. & eut pour fils

VI. Guillaume d'Hebles, Sgr. de Cambolaret, t. le 10. Juil. 1504. Il ep. le 10. Juil. 1491. Claire Faet, fille de Guillaume Faet de la Vacareffe, & il en eut 1. Gabriel d'Hebles qui suit, & 2. Antoine d'Hebles.

VII. Gabriel d'Hebles I. Sgr. de la Vacareffe, ep. le 24. Nov. 1511. Gabrielle du Puy, fille de Gui du Puy, Sgr. de Canfac & de Caramos, de laquelle il eut

VIII. Gabriel d'Hebles II. Sgr. de las Ribes, dénombra cette terre le 21. Mai 1540. Il ep. le 28. Ao. 1533. Marquise Gairard, qui t. le 12. Av. 1598. & de laquelle il eut 1. François d'Hebles qui suit, 2. Jacques d'Hebles, & 3. Gabriel d'Hebles III. qui a fait la Br. B.

IX. François d'Hebles, Sgr. & Bn. de las Ribes, t. le 28. Janvier 1574. Il ep. Marie de Bertoulene, & il en eut

X. Jacques d'Hebles, Sgr. & Bn. de las Ribes, écuyer de la grande écurie du roi. Henri IV lui donna le 22. Nov. 1602. la capitainerie de Cambolas. Il fut gentilhomme ordinaire du roi le 9. Janv. 1605. obtint l'érection en baronie des terres de las Ribes, Bertoulene, & la Romiguere sous le nom de las Ribes au mois de Nov. 1605. Il obtint encore un brevet de chevalier de l'accolade, avec la permission d'ajouter à ses armes une fleur de lis d'or, & enfin l'érection en baronie des terres de

Bertoulène, du Poufin, & du Truel sous le nom de Bertoulène, avec permission encore d'ajouter à ses armes un mouchoir, un pistolet, & une pique. Il t. le 24. Nov. 1598. en faveur de sa mere qu'il chargea de remettre l'héritage à son cousin Gabriel, N. le 19. Dec. 1668.

**BR. B. IX.** Gabriel d'Hebles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, commandant à S. Afrique & au pais de Vabres en Rouergue. le 7. Janvier 1580. lieutenant de M. de Châtillon au gouvernement de Montpellier le 25. Juil. 1583. ep. le 12. Av. 1598. Lucrece Cancer, dame de Pignan, S. Martin, Vignogoul, & Olivet, & il en eut 1. Gabriel d'Hebles, IV. Sgr. & baron de la Ribes, le Truel, la Vacaresse, Pignan, & S. Martin, ep. 1<sup>o</sup>. le 18. Fev. 1626. Diane de Beaux-Hostes, 2<sup>o</sup>. le 1. Fev. 1647. Gracie Janvier, veuve de François Terrail, Sgr. de Sauffan, & 2. Antoine d'Hebles, Sgr. de la Vacaresse, qui ep. le 1. Mars 1661. Claudine Claufel.

**MONTPELLIER.** 280. **HEBRARD.** De gueules, au lion d'or armé de fable, à la cotice de fable, chargée de trois étoiles d'or.

I. Pierre Hebrard eut pour enfans 1. Guillaume Hebrard qui suit, & 2. Bernard Hebrard.

II. Guillaume Hebrard t. le 18. Oct. 1549. fut pere de

III. Guillaume Hebrard, écuyer, Sgr. de la Laufe, conseiller du roi, gouverneur de Montpellier, reçu le 5. Sept. 1601. t. le 16. Fev. 1605. Il ep. le 15. Oct. 1582. Isabeau de la Volle, qui le rendit pere de

IV. Guillaume Hebrard, t. le 4. Oct. 1659. Il ep. le 21. Fev. 1629. Bernardine Mestre, & il en eut

V. Guillaume Hebrard, Sgr. de Mirvaux, demurant à Montpellier, N. le 27. Janv. 1670.

Trois actes tirés des registres des nobles de Montpellier des années 1139. 1144. & 1146. où les Hebrard sont compris.

Donation par Louis Hebrard, damoiseau, Sgr. de S. Privat, du 9. Sept. 1495.

Extrait du manifeste des biens de M. Guillaume Hebrard, écuyer, héritier de Jean son frere en 1544.

**USEZ.** 281. **HERAIL.** D'azur, au navire d'or, freté, équipé, voilé d'argent, flottant sur des ondes de même.

I. Jean Herail ep. le pénultième Oct. 1452. Gabrielle Budos, qui le rendit pere de

II. Jean Herail, écuyer, Sgr. de Bressis, ep. le 21. Nov. 1491. Louise Merle, de laquelle il eut

III. Jean Herail, Sgr. de Bresis, ep. Honorade de l'Estang, ils testèrent tous les deux le 21. Fev. 1575. & eurent pour fils

IV. Baptiste Herail, Sgr. de Bresis, t. du consentement de son pere le 21. Fev. 1575. Il ep. le 11. Janv. 1561. Jeanne de Beauvoir du Roure qui t. le 21. Fev. 1571. & il en eut 1. Jean Herail qui suit, 2. Claude Herail, 3. Jacques Herail qui a fait la branche B. & 4. Pierre Herail.

V. Jean Herail, Sgr. de Bresis, t. le 29. Mai 1615. Il ep. le 4. Mai 1614. Marguerite Brueis, dame de S. Deseri, & il en eut

VI. Jacques Herail, Sgr. & vicomte de Bresis, Sgr. de Cubieres, Chalesasses, Mousselgues, Consgr. de Concoules, ep. le 27. Juin 1635. Anne de la Tour-Gouvernet, N. le 10. Dec. 1668.

BR. B. V. Jacques Herail, Sgr. de Concoules, t. le 22. Fev. 1626. Il ep. le 9. Ao. 1592. Anne Altier, & il en eut 1. Antoine Herail qui suit, & 2. Jacques Herail, Sgr. de Chabotes, ep. le 12. Nov. 1624. Aimable de Joyeuse.

VI. Antoine Herail, Sgr. de la Blachere, ep. le 28. Juin 1636. Jeanne Garnier, qui le rendit pere de

VII. Henri, Sgr. de la Blachere, baptisé le 5. Ao. 1659. N. avec son pere & son oncle le 10. Dec. 1668.

S. PONS.

282. HUC. D'azur, à trois chats huants d'or.

I. Jean Huc, eut pour enfans 1. Jean Huc qui suit, & 2. Gabrielle Huc, qui ep. assistée de son frere Jean le 9. Nov. 1541. Pierre Geoffie, marchand.

II. Jean Huc, eut pour enfans 1. Bernard Huc qui suit, & 2. Jean Huc qui a fait la Br. B.

III. Bernard Huc, Sgr. de Monsegon, t. le 11. Oct. 1587. Il ep. Gilete Daunac, de laquelle il eut 1. Jacques Huc qui suit, 2. Jean-Pierre Huc, & 3. Josué Huc.

IV. Jacques Huc, Sgr. de Ricardes, t. le 22. Nov. 1644. Il eut pour enfans 1. Pierre, Sgr. de Monsegon, y demeurant D. de S. Pons, N. le 13. Nov. 1669. 2. Jacques Huc, 3. Olimpe Huc, & 4. Esther Huc.

BR. B. III. Jean Huc, Sgr. de Besselves, procureur de Bernard son frere, transigea le 28. Mars 1543. au sujet des chapeleries fondées par Raimond, Bernard, Jean, Guilhem Huc, & autres leurs prédécesseurs, t. le 7. Oct. 16. Il ep. Jeanne de Beine, & il en eut 1. Jean Huc, & 2.

IV. Charles Huc, Sgr. de Besselves, le 22. Av. 1660. fut pere de

V. Marquis Huc, Sgr. de Besselves, demeurant à Hautevergne D. de Castres, N. le 13. Nov. 1669.

USEZ.

283. JARDIN.

I. Haquinet Jardin, eut pour enfans 1. Marnaud Jardin qui suit, & 2. Jean Jardin.

II. Marnaud Jardin partagea avec son frere les biens de noble Haquinet Jardin leur pere le 26. Mai 1517. & t. le 19. Av. 1524. fut pere de

III. Jean Jardin ep. le 3. Oct. 1545. N. de Framon, laquelle le rendit pere de

IV. Denis Jardin, écuyer, t. le 27. Nov. 1630. Il ep. le 21. Av. 1566. Françoise Provensal, & il en eut

V. Denis Jardin demeurant au lieu de Valabregues D. d'Utez, N. le 14. Janv. 1671.

**BEZIERS.**

284. **JESSÉ.** D'argent, au laurier naissant de sinople, au chef d'azur, chargé de trois cœurs d'or.

I. André Jessé transigea avec les religieuses de S. Etienne de Gorgian de la ville de Clermont le 23. Ao. 1480. & t. le 14. Ao. 1492. Il eut pour enfans 1. Arnaud Jessé qui suit, 2. André Jessé, 3. Afrique Jessé ep. le 17. Dec. 1515. Colete Belet, & t. le dernier Nov. 1525. il eut de son mariage Arnaud Jessé, & 4. Pons Jessé.

II. Arnaud Jessé, conseiller au présidial de Beziers, ep. le 25. Janv. 1551. Isabeau Laimerie, qui le rendit pere de

III. Jacques Jessé, avocat du roi au présidial de Beziers, ep. le Nov. 1577. Isabeau Fraissinet, de laquelle il eut

IV. Arnaud Jessé, Sgr. de Levas, conseiller au présidial de Beziers; ep. assisté d'Arnaud Jessé son ayeul le 8. Dec. 1608. Antoinette de Maurrelhan, & il en eut 1. Jacques-Arnaud Jessé, Sgr. de Carlencas & Levas, 2. Guillaume Jessé, & 3. Tristan-Gabriel Jessé, N. avec ses freres le 27. Sept. 1668.

**USEZ.****285. JOYEUSE.**

I. Martin Joyeuse, écuyer, fit un codicile le 23. Juin 1578. Il ep. le 20. Fev. 1546. Andrive Castillon, de laquelle il eut

II. Ambroise Joyeuse, Sgr. de la Ribat, t. le 10. Oct. 1626. Il ep. Charlotte de Rets de Bressoles, & il en eut

III. Adam Joyeuse, Sgr. de la Ribat, D. d'Utez, N. le 3. Nov. 1670.

**USISMES.****286. JOSSAUD.****USEZ.**

D'azur, au lion naissant d'argent, au chef d'or, chargé de trois losanges de gueules.

I. Jean Jossaud fut compris parmi les gentilshommes d'Aramon dans un arrêt du parlement de Toulouse entre lesdits gentilshommes & autres habitans d'Aramon du 31. Ao. 1519. Il ep. le 15. Fev. 1529. Etienne de Laudun. François I. créant un parlement à Turin, avec attribution



Des mêmes privilèges dont jouissoient les autres parlemens de France, Jean Jossaud y fut nommé conseiller & pourvû de cet office le 2. Nov. 1539. il eut encore un brevet du roi le dernier Juil. 1553. pour le premier office vacant ès parlemens de Paris, Toulouse, Provence, & au grand conseil. Il peut avoir été pere de

II. Jean Jossaud, conseiller au présidial de Nismes, qui t. le 19. Juin 1617. Il ep. le 16. Juil. 1564. Françoise Calviere, & il en eut 1. Pierre Jossaud qui suit, & 2. Pons Jossaud qui a fait la Br. B.

III. Pierre Jossaud, conseiller au présidial de Nismes, t. le 28. Janv. 1624. Il ep. le 21. Fev. 1605. Bernardine Auguier, de laquelle il eut

1. Jean Jossaud, conseiller au présidial de Nismes, par résignation de son pere & provisions du 12. Av. 1624. Il ep. le 16. Janv. 1636. Susanne Genas, & 2. Jean Simon Jossaud, N. avec son frere le 20. Mars 1670.

BR. B. III. Pons Jossaud fut pere de

IV. Louis Jossaud demeurant à Tarascon, N. par jugement des commissaires de Provence le 12. Oct. 1668.

**MONTPELLIER.**

287. JOUGLA. D'azur, à un épervier passant d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

I. Antoine Jougla, trésorier de France en la généralité de Montpellier, fut pere de

II. François Jougla, trésorier de France, ep. Boucaud, & il en eut.

III. François Jougla, baron de Lausieres, demeurant à Montpellier, N. comme fils & petit-fils de trésorier de France, le 21. Mars 1670.

**BEZIERS.**

288. JOUGLA. Mêmes armes.

Jean Jougla du Fresne, conseiller du roi & son maître d'hôtel ordinaire, capitaine châtelain d'Aspèrt, Sgr. & baron de S. Rome de Tarn, Auriac, la Motte, Cappieu, Canebotes, Fontier, & directes de la ville de Gignac, y demeurant D. de Beziers, le 21. Août 1669. N. en conséquence des lettres d'annoblissement du mois d'Oct. 1643. & confirmation du mois de Janv. 1669.

**NARBONNE.**

289. ISAR. D'azur, au lion d'or, écartelé de gueules, au chien d'argent.

**S. PONS.**

I. Bernard Isard, Sgr. en seul de Beaufort & de sainte Colombe, l'un des cent gentilshommes de la chambre du roi, par provision du 11. Janv. 1501. ep. Claire de sainte Colombe, qui fit une vente étant veuve le 18. Sept. 1538. du consentement de son fils; ses enfans furent 1. Jac.

ques de Beaufort qui suit, & 2. Marguerite de Beaufort, fille de N. & P. S. Bernard de Beaufort, Sgr. en seul dudit Beaufort & de sainte Colombe, ep. Jean Astor, Sgr. de Segreville, qui donna quitance le 20. Juin 1528.

II. Jacques de Beaufort, écuyer, Sgr. dudit lieu, ép. le 28. Av. 1541. Jeanne de la Redorte, de laquelle il eut

III. Jean Isar, Sgr. de Beaufort, Jouares, & Dartits, ep. le 4. Dec. 1573. Claire Delgui, qui t. avec son mari le 11. Sept. 1614. & il en eut

IV. François Isar, Sgr. d'Asilhanet, t. le 6. Av. 1648. Il ep. le 4. Dec. 1618. Jeanne d'Arnal, & il en eut 1. Louis Isar de Beaufort, Sgr. de Jouares & d'Asilhanet, D. de Narbonne, ep. le 14. Av. 1657. Marie de Cailus, & 2. François Isar d'Asilhanet, demeurant à Lonfac, D. de S. Pons, N. avec son frere le 8. Juil. 1669.

*USEZ.*

290. ISAR. D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois besans de même en chef, & un croissant de chesne en pointe.

I. Pierre Isar, Sgr. de Coursoules; t. le 2. Mars 1544. Il eut pour enfans 1. Jacques Isar qui suit, & 2. Guillaume Isar qui a fait la Br. B.

II. Jacques Isar, Sgr. de Coursoules, t. le 30. Sept. 1591. Il ep. le 4. Août 1541. Honorade Ferrouil, & il en eut

III. Baptiste Isar, Sgr. de Castanet, t. le 29. Fev. 1620. Il ep. le 18. Juin 1581. Marie Monjeu, de laquelle il eut 1. Jacques Isar qui suit, & 2. Claude Isar, Sgr. de Valcroset, t. le 14. Mars 1659. fut capitaine d'infanterie dans le régiment de Polignac par commission du 9. Mars 1639. Il ep. le 16. Juil. 1614. Helix Portanier, de laquelle il eut 1. Baptiste Isar, Sgr. de Masigon, N. le 12. Dec. 1668. 2. Jean Isar, & 3. Henri Isar.

IV. Jacques Isar, Sgr. de Castagnes, Coursoules, Confgr. des villes de Vans & Villefort, D. d'Uzez, ep. le 27. Mai 1613. Marie de la Garde, & il en eut 1. Scipion Isar, & 2. François Isar, N. avec leur pere le 12. Dec. 1668.

Br. B. II. Guillaume Isar, ep. Louise Brun de Castanet, & il en eut

III. Jean Isar, correcteur en la chambre des comptes de Montpellier, ep. le 13. Janv. 1577. Susanne Barnier, de laquelle il eut 1. Philippe Isar qui suit, & 2. Claude Isar, Sgr. de Nabrigas, ep. le 21. Ao. 1613. Madelaine de Pinoi, qui le rendit pere de Jean, Sgr. de Nabrigas, ep. le 31. Oct. 1637. Isabeau Romieu, N. le 12. Dec. 1668.

IV. Philippe Isar, Sgr. de Salagosse & Lunelvieil, correcteur & conseiller en la chambre des comptes de Montpellier, ep. le 13. Juin 1613. Isabeau de la Croix, de laquelle il eut

V. Paul Barthelemi Isar, Sgr. de Salagosse & Lunelvieil, capitaine d'infanterie au régiment de Serres en 1635. de cuirassiers au service du pape le 10. Av. 1644. servit courageusement en plusieurs occasions, en l'une desquelles étant entré avec 20. maîtres dans l'armée ennemie, il tua d'un coup d'épée le général de l'armée Espagnole, comme appert par un certificat du Sgr. de Tamericourt, lieutenant-général de la cavalerie en Portugal de l'an 1646. la gazette imprimée contient la même chose. Il avoit ep. Marguerite de Masieres, & il en eut Elizabeth Isar baptisée le 10. Nov. 1642. N. le 12. Dec. 1668. sa mere faisant pour elle.

**NARBONNE.**

291. **JUER.** D'argent, au chevron d'azur, accompagné de deux étoiles de même en chef, & d'une rose de gueules en pointe.

I. Pierre Juer fut pere de

II. Jean Juer, Sgr. de la Planasse, ep. le 22. Dec. 1536. Anne Roger, & il en eut 1. Simon Juer, t. le 24. Av. 1567. 2. François Juer, & 3.

III. Martin Juer, Sgr. de la Planasse, t. le 4. Mai 1598. Il ep. le 2. Janv. 1574. Marie Vidal, de laquelle il eut 1. Paul Juer qui suit, & 2. François Juer.

IV. Paul Juer, Sgr. du Doul, t. le 1. Juil. 1637. Il ep. le 16. Juin 1621. Anne Veye, & il en eut 1. Paul Juer, Sgr. du Doul & de la Breuille, ep. le 28. Nov. 1657. Marguerite Martin, 2. Pons Juer, N. avec Paul son frere le 13. Janv. 1670. 3. Esprit Juer, & 4. François Juer.

**MENDE.**

292. **JUGES.** D'azur, à l'olivier d'argent, aux racines d'or, accosté d'un croissant & d'une étoile de même.

I. Paul Juges, conseiller en la chambre de l'édit, pourvû le 1. Oct. 1592. fut pere de

II. Paul Juges, Bn. de Fregeville, conseiller en la cour du parlement & chambre de l'édit à Castres, par démission de Paul son pere & provisions du 24. Dec. 1625. eut permission d'exercer ladite charge nonobstant sa démission en faveur de Claude son fils le dernier Av. 1654. Il eut pour enfans 1. Louis Juge, baron de Cadoene, demeurant au D. de Mende, N. comme fils & petit-fils de conseiller en la chambre de l'édit de Castres le 12. Dec. 1668. & 2. Claude Juges, conseiller en la chambre de l'édit de Castres.

293. JULIEN. D'azur, à une colombe d'argent, les ailes déployées, écartelé de sable, à une tour maçonnée & coulissée d'argent; sur le tout d'or, à la bande de gueules.

I. Jean Julien fit un échange avec le  
1556. fut pere de

le 14. Janv.

II. François Julien t. le 21. Fev. 1571. Il ep. le 28. Janv. 1547. Helix de Cou lens, dame de la Baume, qui t. le 14. Ao. 1571. & il en eut  
1. Antoine Julien transigea avec ses freres au sujet des biens de François leur pere, 2. François Julien qui suit, 3. Paul Julien, & 4. Guillaume Julien qui a fait la Br. B.

III. François Julien eut pour enfans 1. Louis Julien, 2. Jean Julien, & 3. Paul Julien.

BR. B. III. Guillaume Julien, Sgr. de Rochevive, capitaine d'infanterie au régiment de Tournon le 12. Ao. 1622. eut commission le 9. Oct. 1639. pour commander dans Carmagnole, & t. le 7. Fev. 1657. fut pere de

IV. Louis Julien, Sgr. de Rochevive, la Baume Vinsfac, ep. le 29. Mai 1644. Marie Poulin, N. le 20. Sept. 1669.

MENDE.

294. JURGUET. D'azur, à la croix d'or cantonnée, au 1. & 4. d'une bande d'or, engrelée d'argent, au 2. & 3. d'azur à 3. d'or 2. & 1.

Guillaume Jurguet rendit divers hommages ès années 1478. & 1516. Autres hommages rendus ès années 1400. & 1375.

I. Gaspar Jurguet, Sgr. de Salabruffes & Monjuisieu, fut pere de

II. Gui Jurguet, Sgr. de Salabruffes & de Monjuisieu, reçut une reconnaissance le 20. Av. 1522. t. le 20. Sept. 1557. Il ep. Louise de Peire, qui t. le 8. Juin 1546. & de laquelle il eut

III. Augustin Jurguet, Sgr. de Monjuisieu, t. le 1. Dec. 1580. Il ep. Gabrielle Rey, & il en eut 1. Jacques Jurguet, 2. Guion Jurguet qui suit, & 3. Antoine Jurguet, qui t. le 16. Av. 1643. Il ep. le 8. Dec. 1608. Catherine-Rose de l'Espinasse, & il en eut 1. Augustin Jurguet, 2. Jean Jurguet, Sgr. de Saleles, 3. François Jurguet, Sgr. de Grefes, 4. Pierre Jurguet



Jurguet marié le 9. Juil. 1650. N. avec Jean & François ses freres le 12. Sept. 1669. 5. Catherine, & 6. Ignace Jurguet.

IV. Guion Jurguet, Sgr. de Monjuisieu, ep. le 13. Juil. 1570. Catherine Moret, & il en eut 1. Gabriel Jurguet qui suit, 2. Guion-Antoine Jurguet, & 3. Jean Jurguet.

V. Gabriel Jurguet, Sgr. de Monjuisieu & de Salebrusses, t. le 30. Oct. 1631. Il eut pour enfans 1. Jean Jurguet, Sgr. de Monjuisieu & de Salebrusses, & 2. Guion-Antoine Jurguet, prieur de S. Germain du Teil D. de Mende, N. avec son frere Jean le 12. Sept. 1669.

VIVIERS.

295. JUSTET. D'azur, au château de même, maçonné de sable, cantonné de quatre croisettes d'argent, & surmonté d'un lion d'or armé & lampassé de gueules.

I. Claude Justet fut pere de

II. Valentin Justet qui transigea le 24. Av. 1537. reçut une reconnaissance en Juin 1540. & ep. 1<sup>o</sup>. Helix Pastel, 2<sup>o</sup>. Jeanne Angelet, qui étant veuve transigea le 2. Mars 1565. avec Jean Justet fils de son mari & de ladite Pastel.

III. Jean Justet ep. le 10. Nov. 1550. Helix Blanc de Molines, qui le rendit pere de

IV. Pierre Justet t. le 7. Nov. 1631. Il eut pour fils

V. Jean Justet, Sgr. de Sardiges, t. le 31. Oct. 1666. Il avoit ep. le 21. 1627. Isabeau Sabatier, & il en eut 1. Cesar Justet, Sgr. de Sardiges, demeurant à Vals D. de Viviers, ep. le 18. Nov. 1660. Marguerite de la Blache, N. avec son pere le 15. Juil. 1669. 2. Alexandre Justet, & 3. Olivier Justet.

LE PUI.

296. LA BASTIDE. D'azur, à une tour d'argent maçonnée de sable.

I. Claude la Bastide fut pere de

II. Antoine la Bastide ep. le 29. Nov. 1542. Magdelaine Altier, & en eut

III. Maurice la Bastide t. le 17. Fev. 1612. Il ep. le 8. Sept. 1569. Anne Algier, qui le rendit pere d'

IV. Antoine la Bastide ep. le 18. Sept. 1600. Françoise d'Apcher, & il en eut 1. Jacques la Bastide, Sgr. de Molancheres, qui ep. le 17. Nov. 1637. Isabeau Pandrau, & 2. André la Bastide, Sgr. de Sainete, demeurant en Velay, N. avec son frere le 12. Nov. 1668.

USEZ.

297. LA BAUME. De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 3. gantelets d'argent 2. & 1.

I. Guillaume la Baume, écuyer, Sgr. de Casteljou, t. le 31. Dec. 1579. Il ep. le 29. Mars 1524. Simonne de Choifinet, & il en eut 1. Baptiste la Baume qui suit, & 2. Guillaume la Baume qui a fait la branche B.

II. Baptiste la Baume, Sgr. de Casteljou, ep. le 12. Janv. 1554. Tifaine Arnaud de la Cassagne, & il en eut

III. Paul la Baume, Sgr. de Casteljou, t. le 19. Juin 1639. ep. le 1. Dec. 1598. Marguerite Castillon, & il en eut 1. Pierre la Baume, Sgr. de Casteljou & du Pouget qui suit, & 2. Jean la Baume.

IV. Pierre la Baume, Sgr. de Casteljou & du Pouget, t. le 10. Av. 1660. ep. le 4. Mars 1642. Gabrielle du Roure de Beauvoir, de laquelle il eut 1. Paul la Baume, Sgr. de Casteljou, y demeurant D. d'Uzez, N. le 13. Juin 1669. 2. Olivier la Baume, & 3. Hercule la Baume.

BR. B. II. Guillaume la Baume dénombra avec Guillaume son pere, & ep. Gabrielle de Molines, laquelle le rendit pere de

III. Daniel la Baume ep. le 30. Dec. 1596. Isabeau Riviere, & il en eut

IV. Paul la Baume ep. le 25. Fev. 1619. Françoise Gignous, N. le 13. Juin 1669.

{ NISMES.  
{ MONTPELLIER.

298. LA BAUME. De gueules, à la fasce d'or.

Bernard la Baume reconnut la terre de Senilhac en 1287.

Raimond la Baume reconnut la terre de Senilhac en 1319.

Jean la Baume de Senilhac compris dans deux rôles du ban & arrière-ban de la sénéchaussée de Nismes en 1412.

Guillaume la Baume dénombra en 1503.

I. Jean la Baume. Il appert par une enquête des commissaires des franc-fiefs de la sénéchaussée de Nismes du 12. Dec. 1551. que Jean la Baume, licencié ès loix, & Guillaume son fils étoient d'extraction noble.

II. Guillaume la Baume, contrôleur du grenier à sel de Nismes, maître des ouvrages du roi en la sénéchaussée de ladite ville, dénombra le 20. Mai 1525. t. le 3. Nov. 1575. ep. le 17. Janv. 1541. N. qui le rendit pere de

III. François la Baume ep. Jeanne Bourdin, qui t. étant veuve le 6. Mars 1623. & il en eut 1. Louis la Baume, conseiller du roi, qui suit, & 2. Olivier la Baume, maréchal de camp ès armées du roi, lieutenant pour S. M. au gouvernement de Montpellier le 27. Janv. 1654. ep. le 27. Janv. 165 Anne Ranchin, N. le 24. Dec. 1668.

IV. Louis la Baume, conseiller du roi en ses conseils par lettres de 1654. & son procureur au présidial de Nismes, t. le 2. Mars 1658. Il ep. le 20. Av. 1643. Lucrece Gaillan, & il en eut

V. Charles-Joseph la Baume, conseiller au présidial de Nismes, ep. Gabrielle Pascal, ainsi qu'il conste du certificat de l'évêque de Nismes du 23. Mai 1662. qui avoit béni leur mariage, N. le 24. Dec. 1668.

VIVIERS.

299. LA BLACHE. De gueules, à un chevron d'or, accompagné de 3. rois de même, au chef coufu d'azur à trois étoiles d'or.

I. Claude la Blache t. le 28. Mai 1591. & fut pere de

II. Gabriel la Blache eut pour fils

III. Gabriel la Blache ep. le 28. Ao. 1560. Catherine Sibleiras, qui le rendit pere de

IV. Jacques la Blache t. le 3. Mai 1637. Il ep. le 3. Juin 1620. Claude de Bains, & il en eut 1. Antoine la Blache qui mourut le 5. Oct. 1667. & 2. Magdelaine la Blache y demeurant, D. de Viviers, N. & déchargée de l'assignation donnée à feu Antoine son frere le 7. Nov. 1669.

LE PUI.

300. LA COLOMBE.

I. Jean Maurel, Sgr. de la Colombe, fut pere d'

II. Antoine Maurel, écuyer, Sgr. de la Colombe, t. le 18. Fevrier 1561. Il ep. le 11. Mai 1533. Magdelaine Planchaud, & il en eut 1. Etienne Maurel de la Colombe, 2. Antoine Morel de la Colombe, Sgr. de la Monzie, qui suit, 3. Claude Maurel de la Colombe, & 4. Pierre Maurel de la Colombe.

III. Antoine Maurel de la Colombe, Sgr. de la Monzie, t. le 22. Mars 1603. Il avoit ep. Antoinette de la Monzie, qui étant veuve fit une donation à son fils

IV. Charles de la Colombe I. Sgr. d'Artites, ep. le 21. Nov. 1622. Lucie Pelicot, qui le rendit pere de

V. Charles de la Colombe II. écuyer, Sgr. d'Artites, ep. le 22. Fev. 1643. Magdelaine Fraix, & il en eut

VI. Charles de la Colombe III. Sgr. d'Artites, bapt. le 24. Sept. 167. N. le 13. Dec. 1669.

MONTPPELLIER.  
USEZ.

301. LA CROIX. D'azur, à  
la croix  
d'or.

I. Guillaume de la Croix, Bn. de Castries, gouverneur des ville & baronie de Montpellier & Aumelas, présent à deux délibérations prises dans la maison consulaire de Montpellier, comme appert par un extrait desdites délibérations de 1498. fut pere de

II. Jean de la Croix, qui fit un voyage à la terre sainte, comme il paroît par une attestation dudit voyage de 1500. Commission du roi pour donner l'ordre de S. Michel au Bn. de Castries en 1569.

I. Henri de la Croix dit Duffel, Sgr. & Bn. de Castries Gourdieges; t. le 17. Mars 1597. fit un codicile le 20. Oct. 1551. ep. le 16. Dec. 1535. Marguerite de Guillens, & il en eut 1. Jean de Castries, Bn. de Castries, qui t. le 27. Juin 1592. ep. le 24. Ao. 1590. Marguerite de la Volhe, qui fut son héritière, 2. Jacques de la Croix, Bn. de Castries, chevalier de l'ordre du roi, qui suit, & 3. François de la Croix, Sgr. de S. Brés, qui a fait la Br. B.

II. Jacques de la Croix, Sgr. & Bn. de Castries, chevalier de l'ordre du roi, t. le dernier Oct. 1572. ep. Diane d'Albenas, & il en eut 1. Gaspard-François de la Croix, Sgr. de Meirargues, qui suit, & 2. Jean de la Croix, héritier de son pere.

III. Gaspard-François de la Croix, Sgr. de Meirargues & Colias, t. le dernier Oct. 1629. ep. le 21. Jul. 1601. Jeanne de Gueidan, qui le rendit pere de

IV. Jean de la Croix, Sgr. de Meirargues, N. le 1. Oct. 1668.

Br. B. II. François de la Croix, Sgr. de S. Brés & Figaret, t. le 14. Ao. 1598. ep. Jeanne Afemar de Sueilles, & il en eut 1. Jean-André de la Croix, Sgr. de Candilhargues, qui suit, 2. Etienne de la Croix, 3. Gaspard, & 4. Henri de la Croix, Sgr. de Sueilles & Figaret, qui t. le 23. Ao. 1637. & ep. Diane de Rate, qui le rendit pere de Louis de la Croix, Sgr. de Sueilles, trésorier de France à Montpellier, qui ep. le 2. Janv. 1666. Dorothee Valat, N. le 1. Oct. 1668.

III. Jean-André de la Croix, Sgr. de Candilhargues & S. Brés, professeur en l'université de Montpellier, t. le 22. Juin 1660. ep. le 23. Jul. 1616. Anne Solas, & il en eut 1. Jean de la Croix, Sgr. de Candilhargues, qui ep. le 28. Dec. 1659. Gabrielle de Coursule, & 2. Henri de la Croix, qui ep. le 22. Juin 1660. Marquise Solignac, N. avec son frere le 1. Oct. 1668. René Gaspard, Mqs. de Castries, reçut en 1660. des lettres patentes de la commanderie de l'ordre du St. Esprit. Erection de la baronie de Castries en marquisat, du mois de Mars 1645.



USEZ.

302. LA FARE. Au 1. d'azur, à trois flambeaux d'or allumés de gueules, au 2. d'azur, à trois lozanges d'or, au 3. de gueules au château d'or, au 4. d'azur au taureau de sable, du côté duquel pend un écu de gueules, à la croix d'or.

I. Guillaume de la Fare t. en 1444. fut pere de

II. Guillaume de la Fare, qui fut héritier de son pere, t. le 24. Sept. 1492. Il ep. le Isabeau d'Aigremont, qui le rendit pere de

III. Gabriel de la Fare, Bn. de Montclar, Fontanilles, Montjoi; Confr. de Montels, qui t. le 17. Sept. 1512. eut pour fils

IV. Pierre de la Fare, Bn. de Montclar & Salendrenque, qui fut héritier de son pere, capitaine d'une compagnie de 300. hommes, & de la légion de mille hommes de Languedoc, comme appert par cinq certificats ou commissions des années 1539. 1542. 1562. & 1563. Il t. le 20. Ao. 1542. & ep. Louise de Bucelli, dont il eut

V. Jacques I. de la Fare, Bn. dudit-lieu & de Montclar, qui fut héritier de son pere, commandant dans Alais & terres en dépendantes par commission du 24. Juin 1564. & dans les lieux de Cavillargues & S. Laurent au D. d'Uzez de 1567. gouverneur de Roquemaure le 15. Octobre 1567. t. le 16. Oct. 1600. Il ep. Helix du Puech, & il en eut 1. Jacques de la Fare, Mqs. dudit lieu, qui suit, & 2. Louis de la Fare non baptisé, mentionné dans le testament de son pere le 16. Oct. 1600.

VI. Jacques de la Fare, Mqs. dudit lieu, vicomte de Montclar, Bn. de Salendrenque, &c. lieutenant de la compagnie des gendarmes de M. de Portes par ordonnance de celui-ci du 22. Sept. 1628. capitaine de cavalerie par commission du 20. Janv. 1638. ep. Audibert de Luffan, laquelle t. avec son mari le 25. Janv. 1655. ils eurent de leur mariage 1. Antoine de la Fare, Mqs. dudit lieu, qui suit, 2. Cristophle de la Fare, abbé de Salvanes, N. le 21. Nov. 1668. 3. Jean-François de la Fare, Sgr. de la Sale, capitaine de cavalerie au régiment de la Melleraye, colonel d'un régiment de cavalerie étranger par la mort du Bn. d'Alais du 5. Sept. 1653. N. avec Cristophle, Henri, Marc, & Charles-Auguste ses enfans le 21. Nov. 1668. 4. Henri de la Fare, Mqs. de Tornac, lieutenant pour le roi au gouvernement de Brescou le 5. Mai 1662. N. avec Antoine-Denis-Auguste de la Fare son fils le 21. Nov. 1668. 5. Marc de la Fare, Sgr. de Gaujac, capitaine de cavalerie, N. le 21. Nov.

1668. & 6. Charles de la Fare, lieutenant-général, gouverneur de Balaguier & de Roses, capitaine d'Opouls & de Quiers, mestre de camp d'un régiment de cavalerie & d'un autre d'infanterie, lequel fut pere de quatre enfans, qui furent Charles-Auguste, vicomte de Logeres, enseigne, depuis sous-lieutenant de gendarmes de M. le dauphin; Scipion, Sgr. de Mirandol, Jacques mentionné avec Charles-Auguste & Scipion ses freres dans le testament de leur grand-mere le 25. Janvier 1655. & Etienne-Joseph, chevalier de Malthe, & depuis lieutenant de la galere réelle, tous quatre N. le 21. Nov. 1668.

VII. Antoine de la Fare, Mqs. dudit lieu, vicomte de Montclar, Bn. de Salendrenque, Sgr. de la Bastide d'Engras, S. Martin de Valgalgue, S. Auban, Confr. de la Vallée de Sendras, Montels, S. Maurice de Ventalou, Pontpidou, & Chaussebrenouse, capitaine de cavalerie au régiment de la Melleraye, maréchal de bataille par brevet, colonel d'un régiment d'infanterie par commission du 13. Juin 1647. mestre de camp-lieutenant du régiment d'infanterie du cardinal de Ste. Cecile le 14. Nov. de la même année, gouverneur de Balaguier en Catalogne par la démission de Charles son frere du 12. Ao. 1648. maréchal de camp par brevet du 4. Mars 1652. colonel d'infanterie, & gouverneur de Roses vacant par la mort dudit Charles son frere des 6. & 8. Mars 1654. colonel de cavalerie le 7. Juin 1656. gouverneur de Brescou, ville & port d'Agde le 27. Janv. 1661. fut pere de

VIII. Jacques-Marc de la Fare, vicomte de Montclar, N. avec son pere le 21. Nov. 1668.

*NISMES.*

303. LA FARE, Sgr. D'azur, à trois de la Tour. flambeaux d'or allumés de gueules, posés en pal.

I. Jacques de la Fare, Sgr. & Bn. de Montclar, fut pere de

II. Louis de la Fare qui ep. le 18. Janv. 1629. Isabeau de Gas, mentionnée dans le testament de son fils le 12. Nov. 1666. Il eut de cette alliance

III. Louis de la Fare, Bn. de la Tour & des Plantiers, Confr. de S. Michel d'Ardeche, qui t. le 12. Nov. 1666. Il avoit ep. le 3. Novemb. 1662. Françoise de Montmar, & il en eut

IV. Louis de la Fare, Sgr. de la Tour y demeurant, D. de Nismes; N. le 21. Nov. 1668.

NISMES.

304. LA FARELLE; Sgr. D'azur, à  
de Vedelenc. trois toursd'arg. ma-  
çonnées de  
sable, ac-  
costées de  
deux lions  
d'argent ar-  
més & lam-  
passés de  
gueules.

I. Bertrand de la Farelle fit un codicile le 7. Juil. 1320. fut pere de

II. Pierre de la Farelle qui ep. Delfine de la Farelle, qui testa le 23.  
Dec. 1347. & le rendit pere deIII. Armand de la Farelle, Consgr. de Valeriscle, mentionné dans  
le testament de sa mere, t. le 26. Ao. 1361. Il eut pour filsIV. Jean de la Farelle, damoiseau, Sgr. de S. Jean de Valeriscle;  
qui t. 1<sup>o</sup>. le 12. Dec. 1391. & voulut que la chapelle ordonnée par le  
testament d'Armand son pere, fût fondée, 2<sup>o</sup>. le 23. Mai 1427. Il  
fut pere de 1. Armand de la Farelle qui suit, & 2. Eustache de la Fa-  
relle, héritier avec son frere de leur pere le 23. Mai 1427.V. Armand de la Farelle ep. le 7. Juil. 1437. Magdelaine Castanet;  
laquelle testa le 10. Dec. 1489. & fit son mari héritier. Ils eurent  
pour filsVI. Jean de la Farelle, qui eut pour enfans 1. Jean de la Farelle qui  
suit, 2. Fulcrand de la Farelle, qui a fait la Br. des Sgrs. de la Rou-  
viere rapportés à l'article 305.VII. Jean de la Farelle, qui transigea avec Gabriel son frere le 27.  
Sept. 1535. Il eut pour enfans 1. Jacques de la Farelle qui suit, & 2.  
Giles de la Farelle.VIII. Jacques de la Farelle fit quittance à Giles son frere pour le légar  
à lui fait par Jean de la Farelle leur pere le 1. Dec. 1565. Il ep. le  
25. Juil. 1565. Guillemette Malmazet, laquelle testa étant veuve le 6.  
Mars 1589. & le rendit pere deIX. Jacques de la Farelle, docteur & avocat, héritier de sa mere. Il  
t. le 9. Fev. 1605. & fut pere deX. Claude de la Farelle, Sgr. de Vedelenc, docteur & avocat, qui  
ep. le 24. Nov. 1630. Marie Chambon, & il en eutX. Claude de la Farelle, Sgr. de Vedelenc, docteur & avocat, de-  
meurant à Nismes, qui ep. le 2. Sept. 1662. Claude Grayerol, N. le  
7. Janv. 1669.

VII. Fulcrand de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, à qui on reconnut en 1554. transigea avec son frere pour les biens de Jean leur pere le 27. Sept. 1535. ep. Gillette Guitard, laquelle t. étant veuve le 4. Juil. 1586. & le rendit pere de 1. Jean de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, qui suit, & 2. Gabriel de la Farelle, qui a fait la Br. B.

VIII. Jean de la Farelle, Sgr. de la Rouviere & Camassot, mentionné dans le testament de sa mere le 4. Juil. 1586. épousa le 15. Juil. 1583. Diane de Barjac, & il en eut 1. Jean de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, qui suit, 2. Etienne de la Farelle qui t. le 27. Juil. 1669. & ep. le dernier Fev. 1635. Marie Liron, dont il eut Jacques & Annibal de la Farelle, N. le 7. Janvier 1669. 3. Claude de la Farelle, Sgr. de la Foux, qui ep. le 18. Mai 1648. Olympe Guibal, N. 1669. 4. Fulcrand de la Farelle, N. 5. Gabriel de la Farelle.

IX. Jean de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, Marcou, Puechsegat & Puechgaren, mentionné avec ses freres dans le testament de leur pere, le 7. Nov. 1622. reçut des ordres des routes en 1632. 1638. & 1639. ep. le 23. Dec. 1626. Marguerite de S. Etienne, laquelle t. le 6. Fev. 1653. & il en eut 1. Jean de la Farelle, mentionné dans le testament de sa mere avec François son frere le 6. Fev. 1653. Il ep. le 5. Oct. 1656. Jeanne Mestre, 2. François, 3. Jacques, Sgr. de la Plane, & 4. Annibal, N. avec Jean & Jacques ses freres le 7. Janv. 1669.

BR. B. VIII. Gabriel de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, auquel on reconnut comme à son pere en 1554. t. le 12. Av. 1573. y nomme son fils qui fut

IX. Fulcrand de la Farelle, pere de

X. Jean de la Farelle, aussi mentionné dans le testament de son ayeul le 12. Av. 1573.

AGDE.

306. LA FARELLE. Mêmes armes.

I. Fulcrand de la Farelle, mentionné dans la généalogie précédente, ep. Gillette Guitard, qui le rendit pere de

II. Gabriel de la Farelle, qui t. le 10. Dec. 1636. ep. le 13. Dec. 1609. Anne Lauret, & il en eut 1. Pierre, mentionné avec ses freres dans le testament de leur pere, 2. Antoine de la Farelle qui suit, 3. Hieremie, & 4. Guillaume de la Farelle, qui ep. le 22. Janv. 1648. Jeanne Rey, N. le 7. Janv. 1669.

III. Antoine de la Farelle, conseiller du roi, son bailli & juge de Montagnac, D. d'Agde, ep. le 2. Sept. 1643. Anne Clapiers, N. avec ses enfans & ses freres le 7. Janv. 1669. Il eut de son mariage 1. Felix, 2. Gabriel, 3. Philippe, 4. Guillaume, & 5. Claude de la Farelle.

VIVIERS.

307. LA FAYE.

I. Gilbert la Faye fut pere de

II. Gabriel



II. Gabriel la Faye t. le 12. Juil. 1582. Il épousa le 6. Janv. 1552. Marguerite Rey, & il en eut 1. Guillaume la Faye, Sgr. de la Valette, qui suit, 2. Gilbert la Faye, & 3. Pierre la Faye.

III. Guillaume la Faye, Sgr. de la Valette, ep. le 8. Fev. 1604. Gabrielle Dorni, & il en eut 1. Jacques la Faye, écuyer, qui ep. le 7. Sept. 1645. N. Ducros, & 2.

IV. Hector la Faye, Sgr. de Chambaron, t. le 19. Juin 1653. Il ep. le 1. Sept. 1630. Claire de Ginestous, & de ce mariage vinrent 1. Jean la Faye, Sgr. de Chambaron, Chaneac, & la Riviere, capitaine d'infanterie par commission du 2. Ao. 1653. ep. le 1. Ao. 1660. Antoinette de Combladour, 2. Gaspard la Faye, Sgr. de Chambaron, & 3. Jacques la Faye.

VIVIERS.

308. LA GARDE. D'azur, au chef d'argent.

I. Jauffelin la Garde, Sgr. de Chambonas, eut une décharge le 20. Fev. 1396. des commissaires pour l'imposition faite sur les non-nobles, lors du mariage d'Elisabeth de France avec le roi, attendu son ancienne noblesse. Il fut pere de

II. Pierre la Garde, Sgr. de Chambonas, qui t. le 7. Sept. 1477. Il ep. le 14. Av. 1455. Catherine Fraissinet, de laquelle il eut

III. Raimond la Garde, Sgr. du Bouchet, fils & héritier de Pierre le 7. Sept. 1477. eut pour fils

IV. Baptiste de la Garde, Sgr. de Chambonas, rendit hommage le 28. Oct. 1532. & fut pere de

V. Noel de la Garde, Sgr. de Chambonas, ep. le 9. Juin 1547. Louise Chastel de Condres, & il en eut 1. Henri de la Garde, Sgr. de Chambonas, Cornillon, Serres, qui suit, 2. Antoine de la Garde, Sgr. du Bouchet, ep. le 5. Juin 1585. Catherine Chaurand, fille de Jean Chaurand, Sgr. du Vilar, & de Jeanne de Vilaret. Elle transigea le 14. Oct. 1597. tant pour elle que pour ses enfans, avec Henri de la Garde, Sgr. de Chambonas, au sujet des biens de Noël de la Garde, & testa le 30. Mars 1624. De ce mariage vinrent deux enfans, le premier fut Hierome de la Garde, Sgr. du Vilar, qui ep. le 18. Ao. 1624. Anne Blachere, & N. le 17. Mars 1670. & le second Antoine de la Garde, 3. Noël de la Garde, 4. Balthazar de la Garde, 5. Pierre de la Garde, 6. Jacqueline de la Garde, & 7. François de la Garde.

VI. Henri de la Garde, Sgr. de Chambonas, Cornillon, Serres, chevalier de l'ordre du roi, t. le 26. Sept. 1608. & fut pere d'

VII. Antoine de la Garde, Sgr. de Chambonas & de Cornillon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par provisions du 3. Fev. 1643. t. le 27. Juin 1637. & fit un codicile le 2. Mars 1654. Il avoit ep. Charlotte de la Baume-Suze, & il en eut 1. Louis-François de la Garde, Mqs. de Chambonas, Bn. de S. Jean de Pourcharelle, Cornillon, Saufin,

Monolgues, Serres, & Jangous, enseigne de la compagnie d'ordonnances du duc d'Orleans par brevet du 12. Juin 1651. ep. le 24. Janvier 1659. Louise-Claude de Chaumesan de Fourilhe, & fut maintenu dans sa noblesse le 9. Nov. 1668. & 2. Charles de la Garde, Sgr. de Cornillon.

*USEZ.*

309. LA GARDE. D'azur, au chef d'argent.

I. Antoine de la Garde eut pour enfans 1. Claude de la Garde, Sgr. de Malbosc qui suit, & 2. Claude de la Garde fille d'Antoine, laquelle ep. assistée de Claude son frere le 25. Ao. 1554. Jean de Roverié.

II. Claude de la Garde, Sgr. de Malbosc, t. le 9. Ao. 1586. Il avoit ep. le 6. Dec. 1558. Charlotte de Monjeu, & il en eut 1. Jean de la Garde, Sgr. de Malbosc qui suit, 2. Aimar de la Garde, qui t. le 12. Juil. 1636. Il avoit ep. le 24. Av. 1597. Claude Dumont, de laquelle il eut Jean de la Garde, Sgr. de Sales, qui fut maintenu N. le 26. Nov. 1668. & 3. Guillaume de la Garde.

III. Jean de la Garde, Sgr. de Malbosc, t. le 24. Dec. 1610. Il avoit ep. le 20. Ao. 1595. Anne de Sabran, & il en eut 1. Antoine de la Garde, Sgr. de Malbosc qui suit, 2. Claude de la Garde, & 3. Henri de la Garde.

IV. Antoine de la Garde, Sgr. de Malbosc, t. le 4. Fev. 1654. Il ep. le 6. Oct. 1627. Marie Brueis, de laquelle il eut 1. Jacques de la Garde, Sgr. de Malbosc & des Alpiers, Confr. de la ville des Vans, 2. Etienne de la Garde, 3. Jean Jacques de la Garde, Sgr. de Monjeu, N. avec ses freres, Jacques & Claude le 26. Nov. 1668. 4. Pierre de la Garde, & 5. Claude de la Garde, Sgr. de la Beslede.

*NARBONNE.*

310. LA GARDE.

I. Antoine de la Garde, Sgr. de Bisan, ep. Plaisance de Verselies qui transigea le 1. Juill. 1555. avec Jean de la Garde pere de son mari, & fit une donation à ses enfans le 4. Nov. 1557. De ce mariage vinrent 1. Antoine de la Garde, Sgr. de Bisan qui suit, 2. Sebastien de la Garde, & 3. Gabriel de la Garde.

II. Antoine de la Garde, Sgr. de Bisan, ep. le 5. Sept. 1573. Françoise de Grave, laquelle le rendit pere de

III. Gabriel de la Garde, Sgr. de Bisan, ep. le 4. Fev. 1612. Anne le Noir, qui t. étant veuve le 2. Oct. 1653. Ils eurent pour fils

IV. François de la Garde, Sgr. de Bisan, y demeurant D. de Narbonne, N. le 26. Nov. 1670.

*BEZIERS.*

311. LA GASSE. D'azur, au lion d'or

armé & lampassé de

gueules, écartelé d'un

coupe d'argent & de

gueules.

I. Jacques la Gasse, Sgr. de Patasols, prévôt général de Languedoc

reçut une reconnoissance le 30. Juil. 1557. Il ep. Marquise Guibal, qui étant veuve transigea le 5. Fev. 1572. avec son fils, qui fut

II. Pierre la Gasse, Sgr. de Parasols, prévôt général de Languedoc, reçut une reconnoissance en 1563. & eut pour enfans 1. Pierre la Gasse, Sgr. de Sommatre qui suit, & 2. Helie la Gasse.

III. Pierre la Gasse, Sgr. de Sommatre, partagea le 6. Sept. 1590. avec son frere les biens de Pierre leur pere, & il fut pere de

IV. Josué la Gasse, Sgr. de Sommatre & de Sarpagnac, gentilhomme servant chez le roi par brevet & prestation de serment du 15. Mars 1653. ep. le 14. Ao. 1633. Angélique Louis, N. le 5. Dec. 1668.

{ USEZ.

{ VIVIERS.

312. LA GORCE. De gueules, à trois rocs d'or 2. & 1.

I. Heliot de la Gorce, fut pere de

II. Antoine de la Gorce, Sgr. de Valons, mentionné comme fils d'Heliot dans des patentes de Henri II. du mois d'Oct. 1558. t. le 5. Juil. 1560. Il fut pere de

III. Guillaumé de la Gorce obtint des patentes portant confirmation des provisions de maître des comptes à Montpellier le 23. Oct. 1561. Il est qualifié dans un arrêt du parlement de Toulouse du 2. Juin 1567. maître des comptes à Montpellier, lieutenant du sénéchal à Nismes, & ayant une des deux compagnies de gendarmerie pour le service du roi. Il ep. Catherine Blisson, comme il appert par la décernation de tutele à ses enfans du 16. Oct. 1560. Ses enfans furent 1. Jean de la Gorce, écuyer, Sgr. de la Roque, la Gorce, & S. Laurent, qui suit, 2. Paul de la Gorce, 3. Isabeau de la Gorce, 4. Delfine de la Gorce, 5. François de la Gorce, & 6. Catherine de la Gorce qui étoit en tutelle avec ses freres & sœurs le 16. Oct. 1560.

IV. Jean de la Gorce, écuyer, Sgr. de la Gorce, la Roque, & S. Laurent, capitaine d'une compagnie de 200. hommes à pied par commission du 15. Juil. 1570. présenta une requête à l'évêque de Nismes le 15. Nov. 1571. pour avoir permission de retirer le corps de son pere enterré dans les fossés de ladite ville, & tué commandant une compagnie de cavalerie pour le service du roi. Il t. le 22. Juin 1606. Il ep. le 16. Janv. 1584. Marie de la Baume & il en eut 1. Pierre de la Gorce, Sgr. de la Roque & S. Laurent de Carnols qui suit, 2. Jean-François de la Gorce, 3. Jean-Pierre de la Gorce, Sgr. de Caucouls, lieutenant-colonel au régiment de Montpeiroux par provisions du 8. Mars 1638. Il ep.

Malayalette, de laquelle il eut Jean de la Gorce baptisé le 12. Oct. 1639. lequel fut maintenu N. avec son pere le 24. Nov. 1668.

4. Simon de la Gorce, 5. Louis de la Gorce, 6. Jean-Baptiste de la Gorce, & 7. Anne de la Gorce.

V. Pierre de la Gorce, Sgr. de la Roque & S. Laurent de Carnols, t.

le 6. Juin 1628. Il avoit ep. le 8. Juin 1620. Claude Pelous, & il en eut 1. Melchior de la Gorce, Sgr. de la Roque & S. Laurent de Carnols, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, commandant dans celui de la marine du levant, sergent de bataille ès armées du roi, & 2. Jean de la Gorce, Sgr. de S. Laurent, N. avec son frere le 24. Nov. 1668.

NISMES.

313. LA GORCE. Au 1. & 4. d'azur, à la demi-fleur de lis d'or, jointe à un demi-aigle de sable au 2. & 3. de sable, à trois croissans renversés d'argent 2. & 1.

I. Antoine de la Gorce t. le 12. Janv. 1556. Il eut pour enfans 1. Guillaume de la Gorce, écuyer, Sgr. de la Roque & de Valons, valet de chambre du roi, maître des comptes à Montpellier, 2. Jean qui suit, 3. Catherine donna une procuration le 15. Sept. 1564.

II. Jean de la Gorce, garde des archives du roi en la sénéchaussée de Beaucaire & Nismes, qui ep. Antoinette Parades, qui étant veuve donna quittance à Guillaume de la Gorce, Sgr. de la Roque & de Valons, le 19. Av. 1561. Il fut pere d'

III. Antoine de la Gorce, écuyer, garde des archives du roi en la sénéchaussée de Beaucaire & Nismes, ep. le 2. Av. 1609. Catherine Maltrait, & il en eut

IV. Paul de la Gorce, Sgr. de Gajan, demeurant à Nismes, ep. le 25. Juil. 1652. Catherine Lamouroux, N. le 23. Nov. 1668.

VIVIERS.

314. LA GRUTERIE. D'azur, au lévrier d'argent, passant, accompagné de trois fleurs de lis d'or.

I. Guillaume de la Gruterie, écuyer, Sgr. de Maisonseule, fut pere de

II. Christophe de la Gruterie, écuyer, Sgr. de Maisonseule, t. le 30. Mars 1556. Il avoit ep. le 21. Juin 1550. Philippe Sahune, laquelle le rendit pere d'

III. Alexandre de la Gruterie, Sgr. de Maisonseule, la Chapelle & Fraifinet, t. le 6. Oct. 1600. Il ep. le 20. Fev. 1583. Antoinette Baile, & il en eut 1. Jean de la Gruterie, Sgr. de Maisonseule qui suit, & 2. Gaspard de Maisonseule, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, commandeur de S. Anne, Celles, & Salins, assista au mariage de Claude son neveu le 15. Nov. 1644.

IV. Jean de la Gruterie, Sgr. de Maisonseule, ep. le 4. Janv. 1620. Judith de la Tour-Gouvernet, fille de feu René de la Tour-Gouvernet,



vicomte de Privas, qui se maria avec Hercule de S. Martial, baron de Drugeat, il eut trois commissions du roi pour la levée, conduite, & commandement de diverses troupes de cavalerie & d'infanterie ès années 1614. & 1628. & t. le 8. Sept. 1622. Il eut de son mariage 1. Claude de la Gruterie, chevalier, baron de Maisonseule qui suit, & 2. René de Maisonseule, commandeur de S. Jean de Jérusalem.

V. Claude de la Gruterie, chevalier, baron de Maisonseule & la Chatre, t. le 25. Oct. 1668. Il avoit ep. le 15. Nov. 1644. Claude Roiran, & il en eut 1. Jean-Marie de la Gruterie de Maisonseule, baron dudit Maisonseule, 2. François-Roch de la Gruterie de Maisonseule, baron de la Chatre, & 3. Antoine de la Gruterie, promu en l'ordre de S. Jean de Jérusalem, par bulle du grand maître, portant réception avec dispense d'âge, du 18. Mars 1663. & maintenu N. avec ses freres & son oncle le 16. Janv. 1669.

VIVIERS.

315. LA MOTTE. De gueules, à l'aigle éployée à deux têtes d'or.

I. Guillaume, Sgr. de la Motte, fut pourvû de la charge de gentilhomme ordinaire du roi le 6. Mai 1587. t. le 12. Mai 1594. Il avoit ep. le 16. Janv. 1556. Gabrielle de Chambaud, qui le rendit pere de

II. Jean, Sgr. de la Motte-Brion, t. le 20. Mai 1637. Il eut pour fils

III. René de la Motte, comte de Brion, baron de Vacheres, demeurant en son château de la Motte D. de Viviers, ep. le 15. Janv. 1650. Paule de Clermont, eut commission des maréchaux de France le 4. Nov. 1660. pour prendre connoissance des querelles & differends entre gentilshommes, & fut maintenu N. le 16. Dec. 1668.

AGDE.

316. LANDES. D'azur, à la bande d'or, chargée de trois tourteaux d'azur, trois croissans d'argent en chef, & une oye nageant de même mise au côté gauche en pointe.

I. Annibal Landes, Sgr. de S. Palais, de la Gasconie, garde du corps du roi, capitaine au régiment du Plessis-Praslin cavalerie, demeurant à Pefenas D. d'Agde, N. le 19. Janv. 1671. en conséquence des lettres d'annoblissement données en sa faveur au mois de Mars 1670. & enrégistrées en la chambre des comptes de Montpellier le 28. Janv. 1671.

NISMES.

317. LANGLADE. D'azur, à l'aigle d'or, parti d'hermines.

I. Jean de Langlade , damoiseau , t. en 1414. fut pere de

II. Bermond de Langlade , Sgr. dudit lieu , t. en 1477. Il avoit ep. Catherine Cufel , qui t. étant veuve le 7. Av. 1521. Il eut de ce mariage 1. Dominique de Langlade , & 2.

III. Durand de Langlade ep. Geoffrete de Salavas , qui t. étant veuve le 1. Fev. 1539. & qui rendit son mari pere d'

IV. Antoine de Langlade , Sgr. de Clarenfac , qui eut permission le 25. Janv. 1569. de mettre sur pied une compagnie de 50. hommes pour la garde de Clarenfac , fit son testament militaire le 24. Av. 1569. après avoir reçu une grande blessure en défendant son château contre ceux de la religion P. R. Il fut pere d'

V. Isaac de Langlade , Sgr. de Charenfac , t. le 20. Ao. 1591. Il eut pour enfans 1. François de Langlade , Sgr. de Clarenfac qui fut , & 2. Antoine de Langlade qui t. le 30. Sept. 1600. & fut pere de Jean de Langlade , N. le 17. Nov. 1668.

VI. François de Langlade , Sgr. de Clarenfac , t. le 10. Av. 1638. Il avoit ep. Jeanne Vidoufac , & il en eut

VII. Antoine de Langlade , Sgr. de Clarenfac , capitaine d'infanterie au régiment du marquis Ville par commission du 12. Av. 1645. N. le 17. Dec. 1668.

*NISMES.*

318. LANGLADE. De sinople , au sautoir d'or , accompagné de quatre coqs de même.

I. Jean de Langlade Sgr. de Trescol , en rendit hommage le 31. Dec. Le sénéchal de Nismes reçut des lettres patentes le 29. Dec.

1564. pour faire jouir ledit Jean des privilèges de noblesse , avec permission de porter épée & dague. Ledit sénéchal donna une ordonnance le 10. Sept. 1565. contenant que vû le procès verbal & enquête faite de la noblesse dudit Jean , il lui étoit permis de porter épée & dague. Il t. le 18. Fev. 1582. & fut pere de 1. Jacques Langlade , & de 2.

II. Jean Langlade , Sgr. de Trescol , docteur & avocat , t. le 7. Juil. 1636. & eut pour fils

III. Jean de Langlade , Sgr. de Trescol , demeurant à Nismes , N. le 22. Juin 1669.

*NISMES.*

319. LA NOUGAREDE. Burellé d'argent & de gueules de huit pièces.

I. Antoine de la Nougarede , eut pour fils

II. Jean de la Nougarede t. le 2. Oct. 1567. Il avoit ep. le 2. Juil. 1552. Gabrielle Deleuse , qui le rendit pere de

Pierre de la Nougarede archidiacre-mage de Montpellier , acheta le dernier Avril 1559. avec Jean son neveu la terre de la Garde.

III. Jean de la Nougarede, Sgr. de la Garde, t. le 8. Juil. 1602. Il ep. le 13. Janv. 1590. Magdelaine d'Airebaudouse, & il en eut

IV. François de la Nougarede, Sgr. de la Garde, baptisé le 16. Juin 1613. t. le 22. Janv. 1649. Il avoit ep. le 6. Août 1645. Jeanne de Ginestous, de laquelle il eut

V. Jean de la Nougarede, Sgr. de la Garde & S. Germain de Calberte, demeurant à la Sale D. de Nismes, ep. le 1. Nov. 1667. Philippe de la Farelle, N. le 20. Sept. 1669.

VIVIERS.

320. LA PLANCHE.

I. Barthelemi la Planche, Sgr. dudit lieu, eut pour enfans 1. Pierre la Planche, Sgr. dudit lieu qui suit, & 2. Jacques la Planche.

II. Pierre la Planche, Sgr. dudit lieu, transigea avec Jacques son frere pour la succession de Barthelemi leur pere le 28. Avril 1544. & t. le 6. Janvier 1554. Il fut pere de

III. Jean de la Planche, Sgr. dudit lieu, t. le 11. Juin 1619. Il ep. Lucrece de Poufols, qui le rendit pere de

IV. Jean Guillot de la Planche, Sgr. dudit lieu, t. le 28. Mars 1621. Il avoit ep. le 18. Juin 1607. Catherine Roger, & il en eut 1. Jean de la Planche, Sgr. dudit lieu, ep. le 13. Mai 1635. Marguerite Bonnaud, 2. Felix de la Planche, 3. Antoine de la Planche, & 4. Jacques de la Planche, Sgr. de Chabanoles, N. avec son frere aîné le 15. Janv. 1671. L'un de ces quatre freres fut capitaine d'infanterie dans Roussillon par commission du 27. Janvier 1647.

AGDE.

321. LARCARE. Fascé d'or & de gueules de six pièces.

I. Barthelemi Larcare fut pere de

II. Joseph Larcare, natif de la ville de Genes, fils de Barthelemi de l'ancienne & noble famille de Larcars de Genes, suivant un certificat de M. le duc, gouverneur de Venise, du 11. Juil. 1564. obtint des lettres de naturalité en 1577. qui furent registrées en la chambre des comptes de Montpellier. Il ep. le 6. Juin Gloriande Vaissiere, & il en eut

III. Henri Larcare, Sgr. de Brignac, demeurant à Pefenas D. d'Agde; ep. le 13. Janv. 1628. Henrie de Roquefeuil. N. le 13. Nov. 1669. Il eut de son mariage Jean-Baptiste Larcare mort avant 1669.

NISMES.

322. LARCHE. D'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre aigles de sable.

I. François Larche, Sgr. du Beuil, Clignacour, & la Rochete, eut pour enfans 1. Nicolas Larche, Sgr. du Beuil qui suit, & 2. Claudine Larche qui ep. le 16. Sept. 1523. Pierre Falaise.

II. Nicolas Larche, Sgr. du Beuil, Clignacour, & la Rochette, avocat au parlement de Paris, ep. le 8. Sept. 1550. Jeanne Riole, laquelle le rendit pere de

III. François Larche, écuyer, Sgr. de la Rochette, ep. le 8. Février 1587. Anne Brochard, & il en eut

IV. Aimé Larche, Sgr. de la Rochette, demeurant à Beaucaire, ep. le 29. Mai 1627. Anne Brunet, N. le 13. Juin 1669.

VIVIERS.

323. LARGIER. D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, & d'une tour crenelée d'argent en pointe.

I. Antoine Largier, Sgr. de S. Agreve & de Chalons, compris comme archer dans les montres du ban & arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire & Nîmes en 1537. ep. le 15. Mars 1552. Louise Chalendar de la Mote, & il en eut

II. Jean Largier t. le 16. Décembre 1652. Il ep. le 23. Juillet 1624. Gabrielle Bouchet, de laquelle il eut

III. Louis Largier demeurant à l'Argentiere, D. de Viviers, N. le 18. Sept. 1669.

VIVIERS.

Manuscrit intitulé, *le soldat de Viviers*, contenant les guerres dudit pais depuis 1620. jusqu'en 1630. dont appert que le sieur Largier, sergent-major, commandant le régiment de Montréal, fut fait prisonnier en 1621. & blessé en 1628.

324. LA RIVOIRE. De gueules, au lion d'arg. armé & lampassé de gueules.

I. Barthelemi de la Rivoire fut pere de

II. Claude de la Rivoire t. le 25. Dec. 1585. Il ep. le dernier Mai 1556. Magdelaine de Chadenat, qui le rendit pere de

III. Florit de la Rivoire, Sgr. dudit lieu & de Chadenat, ep. le 29. Dec. 1583. Judith de Fay, & il en eut 1. Cristophe, Sgr. de Chadenat & Baume, qui suit, 2. Charles de la Rivoire, Sgr. de Banes & de Chadenac, 3. Baptiste de la Rivoire, 4. Hector-François de la Rivoire, & 5. Louis de la Rivoire.

IV. Christophe, Sgr. de Chadenat & Baume, ep. le 29. Juin 1636. Magdelaine de Bonlieu, & il en eut

V. Nicolas-Joseph de la Rivoire, Sgr. de Chadenat, N. avec Charles son oncle le 19. Oct. 1669.



## LE PUI.

325. LA ROCHETE. D'azur, à l'épée d'argent mise en barre, au chef cousu de sable, chargé d'une mer d'argent.

- I. Gaspard la Rochete t. le 24. Janv. 1545. Il fut pere de
- II. Herail de la Rochete t. le 30. Ao. 1562. Il ep. le 9. Janv. 1551. Marguerite Chapeuil, & il en eut 1. Antoine de la Rochete, 2. Pierre de la Rochete, écuyer, qui suit, 3. André de la Rochete, & 4. Henri de la Rochete.
- III. Pierre de la Rochete, écuyer, t. le 20. Janv. 1622. Il avoit ep. le dernier Av. 1583. Anne Cablefles, & il en eut
- IV. François de la Rochete, Sgr. dudit lieu y demeurant, D. du Pui, N. le 26. Ao. 1669.

## LE PUI.

## 326. LA RODDE.

- I. Cristophle de la Rodde, Sgr. de Senejol, t. le 24. Sept. 1554. & fut pere de
- II. Jean de Senejol, dit de la Rodde, ep. le 21. Janv. 1554. Jeanne Cuifelles, laquelle le rendit pere de
- III. Pierre de la Rodde de Senejol, Sgr. & Bn. de Châteauneuf, & du Bouchet-S. Nicolas. Il eut rapeau & abolition de toutes les procédures faites par plusieurs rebelles en diverses juridictions contre lui au mois de Nov. 1598. Il t. le 24. Mars 1599. Il avoit ep. le 19. Janv. 1586. Jeanne Arnaud, de laquelle il eut
- IV. Jean de la Rodde, Sgr. & Bn. de S. Ahon, D. du Pui, ep. le 24. Ao. 1620. Isabeau de S. Ahon, & il en eut 1. Jean de la Rodde, 2. Louis de la Rodde, 3. Jean de la Rodde, & 4. Louis de la Rodde, N. avec leur pere le 30. Sept. 1669.

## NISMES.

327. LA ROQUE. D'azur, à deux roches d'argent mises en fasces.

- I. Firmin de la Roque ep. Marguerite Colombrines, qui étant veuve fit une donation en 1477. à son fils, qui fut
- II. Etienne de la Roque fit un échange le 1. Mai 1508. tant en son nom qu'en celui de son fils, qui fut
- III. Thomas de la Roque, pere de
- IV. Louis de la Roque, Sgr. de Colombrines, t. le 14. Sept. 1587. Il ep. le 29. Janv. 1547. Jeanne Icher, & il en eut 1. Antoine de la Roque, 2. Jean de la Roque, & 3.

V. Pierre de la Roque, Sgr. de Colombrines, ep. le 4. Avril 1602. Jeanne Foullaquier, de laquelle il eut 1. Antoine de la Roque, qui ep. le 29. Av. 1633. Jeanne Teissier, & 2.

VI. Louis de la Roque, Sgr. de Colombrines, ep. 1<sup>o</sup>. le 13. Juin 1635. Jeanne Delom, 2<sup>o</sup>. le 17. Ao. 1645. Gabrielle de la Nougarede. Il eut de son second mariage

VII. Pierre de la Roque, Sgr. du Bouisset & de Liouc y demeurant, D. de Nismes, ep. le 29. Av. 1651. Esperance de Rosel, N. avec Antoine son oncle le 8. Juil. 1669.

*MONTPELLIER.*328. *LA ROQUE.*

D'or, à un abîme de gueules, auquel sont attachées en pointe par 2. cordons de même, deux pommes de pin de sinople, au chef cousu d'argent chargé de trois mouches à miel de sable.

I. Raimond de la Roque fut pere de

II. Mathieu de la Roque ep. le 27. Mai 1543. Françoise Barandon, & il en eut 1. François de la Roque qui suit, 2. Sebastien de la Roque, écuyer, qui a fait la Br. B.

III. François de la Roque ep. le 24. Av. 1581. Antoinette Bertin, & il en eut 1. Raimond de la Roque qui suit, & 2. Sebastien de la Roque, qui t. le 27. Nov. 1645. Il avoit ep. le 11. Juil. 1611. Magdelaine d'Agrés, laquelle le rendit pere de François de la Roque, N. le 6. Nov. 1668.

IV. Raimond de la Roque, ep. le 16. Av. 1620. Catherine Clemens, de laquelle il eut

V. Sebastien de la Roque, Sgr. de Fraisses, demeurant au mas d'Agrés, D. de Montpellier, N. le 6. Nov. 1668.

BR. B. III. Sebastien de la Roque, écuyer, ep. le 4. Fevrier 1590. Garcie de Brignac, & il en eut

IV. Antoine de la Roque ep. le 21. Juil. 1631. Magdelaine de la Roque, de laquelle il eut 1. Pierre de la Roque, bapt. le 11. Nov. 1635. & 2. Sebastien de la Roque, bapt. le 11. Oct. 1638. N. avec son frere le 6. Nov. 1668.

S. PONS.

329. LA ROQUE. Mêmes armes.

I. Sebastien de la Roque ep. le 11. Juil. 1611. Magdelaine d'Agrés, & testerent le 27. Nov. 1645. Ils eurent pour enfans 1. François de la Roque ci-dessus, 2. Jean de la Roque, 3. Jacques de la Roque, Sgr. du Bosc, N. le 8. Sept. 1670. 4. Dauphine de la Roque, & 5. Magdelaine de la Roque.

MONTPELLIER.

330. LA ROQUE. D'azur, à trois rochers d'argent.

I. Jean de la Roque, Sgr. de la Cadiere, donna une quittance de dot à François Daxson son beau-frere, & t. le 9. Nov. 1540. Il fut pere de

II. Raimond de la Roque, Sgr. de la Cadiere, t. le 30. Mars 1580. Il eut pour enfans 1. François-Louis de la Roque, 2. Bertrand de la Roque, 3. Guillaume de la Roque, Sgr. de Puiredon, qui suit, & 4. Barthelemi de la Roque.

III. Guillaume de la Roque, Sgr. de Puiredon, ep. en 1592. Françoise Durranc, & il en eut

IV. Jean de la Roque du lieu de Roussieres, D. de Montpellier, ep. le 15. Nov. 1643. Antoinette Ricome, N. le 14. Janv. 1669.

MONTPELLIER.

331. LA ROQUE. D'azur, à deux roches d'argent mis en fasce.

I. Raimond de la Roque, Sgr. du Masel, t. le 1. Juil. 1525. Il avoit ep. en 1498. N de Barjac, qui le rendit pere de

II. Sebastien de la Roque eut pour enfans 1. David de la Roque, qui ep. le 18. Fev. 1602. Etienne Bouniol, & t. le 6. Nov. 1608. 2. Pierre de la Roque, & 3.

III. Jacques de la Roque, pere de

IV. Pierre de la Roque ep. en 1609. Dauphine Thibaud; Jacques son pere confirma son mariage. Il eut de cette alliance

V. Hierome de la Roque du mas de Bouniol, paroisse de la Boiffiere D. de Montpellier, ep. le 6. Nov. 1652. Françoise Bertin, N. le 4. Janv. 1671.

LA ROQUE.

I. Jean de la Roque t. le 13. Fev. 1555. Il avoit ep. Catherine Capion, & il en eut 1. Jacques de la Roque, 2. Pierre de la Roque, Sgr. de la Souquete, qui ep. le 15. Mai 1666. Isabeau Gagneur, & 3. Pierre de la Roque, N. avec ses deux freres le 4. Janv. 1671.

VIVIERS.

332. LA ROSSIERE.

I. François de la Rossiere fut pere de

II. Pierre de la Rossiere, à qui Marguerite Chavoire sa mere, veuve de François de la Rossiere, fit donation le 23. Mai 1448. Il eut pour fils

III. Antoine de la Rossiere reçut un acte d'assurance le 13. Ao. 1520. des reconnoissances féodales en 1552. & 1553. t. le 22. Mai 1558. Il avoit ep. Jeanne Leuger, qui étant veuve fit une donation le 2. Mars 1580. à son fils, qui fut

IV. Michel de la Rossiere, Sgr. dudit lieu, t. le 14. Janv. 1589. Il ep. Louise Guiffier, de laquelle il eut

V. Marc de la Rossiere, Sgr. du Fraisse, capitaine de cent hommes de pied au régiment de Mazargues le 3. Fev. 1621. Il t. le 24. Mai 1640. Il avoit ep. le 13. Nov. 1611. Marie de Bressoles, & il en eut

VI. Jean-Baptiste de la Rossiere, Sgr. du Fraisse, ep. le 13. Octobre 1647. Judith de Toulouse, N. le 5. Janv. 1671.

*MENDE.*

333. *LASTIC.* De gueules, à la fasce d'argent.

I. Jacques Lastic obtint des lettres patentes au mois de Mai 1618. portant légitimation & annoblissement, qui furent registrées en la chambre des comptes de Montpellier le 17. Sept. 1653. Il t. le 27. Ao. 1628. Il avoit ep. le 7. Janv. 1616. Marie d'Apcher, & il en eut 1. Philibert Lastic, Sgr. de Fournels & la Bastide qui suit, 2. Charles Lastic, 3. Louis Lastic, prieur & Sgr. d'Albaret, & 4. Philibert Lastic.

II. Philibert Lastic, Sgr. de Fournels & la Bastide, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par provisions du 8. Av. 1647. & certificat de son service en cette qualité du 13. Av. audit an, t. le 7. Mai 1667. Il avoit ep. le 30. Av. 1650. Marie Dumas, de laquelle il eut 1. Joseph Lastic, Sgr. de Fournels, N. avec son frere & son oncle Louis, en conséquence des lettres d'annoblissement du mois de Mai 1618. & confirmation d'icelles du mois de Mai 1656. & 2. Hiacinthe Lastic.

{ *BEZIERS.*

{ *NARBONNE.*

334. *LATENAI.* D'azur, à la tour accostée d'une épée & d'un lion d'or, armé & lampassé de gueules.

I. Jean Latenai ep. Jaquette Puimisson, fille de Jean Puimisson, qui la fit son héritiere par son testament du 31. Jul. 1551. & de laquelle il eut

II. Jean Latenai ep. le 13. Nov. 1588. Claire Arnaud, & il en eut 1. Gabriel Latenai qui suit, 2. Jacques Latenai, Sgr. de Lissac, qui t. le 3. Janv. 1654. Il avoit ep. le 28. Juin 1633. Antoinette Autrive, de laquelle il eut Pierre Latenai, Sgr. de Lissac, Consgr. direct de Nessies, y demeurant D. de Beziers, & Etienne Latenai.



III. Gabriel Latenai t. le 17. Av. 1651. Il ep. le 10. Nov. 1625. Anne Degan, laquelle le rendit pere de

IV. Simon Latenai, Sgr. de la Coste, D. de Narbonne, N. avec Pierre son cousin le 5. Juil. 1669.

**MENDE.** 335. LA TOUR-CHOISINET. D'azur, au chien courant d'arg. au chef coufu de gueules, chargé d'un croissant de même, écartelé d'or à trois forces de sable; sur le tout d'or; à la tour de gueules maçonnée de sable.

I. Jean de la Tour, Sgr. de Bains, fut pere de

II. Jean de la Tour, Sgr. de Bains, t. le 3. Janv. 1539. Il eut pour fils

III. Louis de la Tour, écuyer, Sgr. de Bains & Champet, t. le 25. Nov. 1570. Il avoit ep. le 9. Juil. 1547. Blanche de Baune, de laquelle il eut

IV. Claude de la Tour, Sgr. de Bains, ep. Claude de la Tour, qui le rendit pere de

V. François de la Tour, Sgr. de Breget, ep. François de Choisinnet, qui t. étant veuve le 12. Janv. 1645. & lui le 4. Nov. 1636. Il eut de cette alliance

VI. Claude-François de la Tour de Bains de S. Vidal, Sgr. de Choisinnet y demeurant, D. de Mende, N. le 29. Nov. 1668.

**USEZ.** 336. LA TOUR-GOUVERNEMENT.

I. Pierre de la Tour, écuyer, Sgr. de Gouvernet, ep. Magdelaine Silve, qui le rendit pere de

II. Guigues de la Tour, Sgr. de Gouvernet, t. le 19. Janv. 1563. Il avoit ep. le 7. Janv. 1542. Esprite du Bousquet, & il en eut 1. René de la Tour, Sgr. de Gouvernet qui suit, & 2. Jacques de la Tour-Gouvernet.

III. René de la Tour, Sgr. de Gouvernet, t. le 3. Juin 1617. Il ep. le 1. Janv. 1573. Isabeau de Montauban, de laquelle il eut.

IV. César de la Tour-Gouvernet, Mqs. de la Charce, t. le 5. Mars 1645. Il avoit ep. le 7. Dec. 1604. Claude de Ginestous, & il en eut 1. Pierre de la Tour-Gouvernet, Mqs. de la Charce, Bn. de Plantier, Alairac, & Cornillon, Sgr. de Montmaurin, ep. le 8. Sept. 1634. Françoise de la Tour-Gouvernet, dame de Mirabel, & N. avec ses enfans qui restoient en Dauphiné le 3. Dec. 1668. & 2.

V. René de la Tour-Gouvernet de la Charce, Bn. de Maleirargues; ep. le 18. Mai 1633. Louise Calvet de Meirieires, qui t. le 28. Juillet 1654. & N. avec ses fils & petits fils le 3. Dec. 1668. Ces fils furent 1. François de la Tour-Gouvernet, 2. César de la Tour-Gouvernet, 3. Charles de la Tour-Gouvernet, 4. René de la Tour-Gouvernet, & 5. Alexandre de la Tour-Gouvernet. Et ces petits fils étoient René de la Tour-Gouvernet & César de la Tour-Gouvernet.

*LODEVE.*

337. LA TREILHE. D'or, à une treilhe de sable, au chef de gueules chargé d'un lion naissant d'or, armé & lampassé de gueules, & montrant une partie de sa queue.

I. Guirand de la Treilhe, Sgr. de Fousieres, reçut plusieurs reconnoissances en 1463. Il reconnut avec son fils au chapitre de Lodeve le 11. Dec. 1495. Ce fils fut

II. Nicolas de la Treilhe, Sgr. de Fousieres, reconnu au chapitre de Lodeve le 20. Mars 1505. & fut pere de

III. Jean de la Treilhe, Sgr. de Fousieres, ep. Isabeau Fourés, qui étant veuve t. le 13. Mai 1571. & le rendit pere de

IV. Jacques de la Treilhe t. le 7. Dec. 1601. Il ep. Françoise de la Tude, & il en eut 1. Jean-Jacques de la Treilhe, Sgr. de Fousieres, qui suit, 2. Robert de la Treilhe, 3. Jean-Philippe de la Treilhe, qui t. le 14. Ao. 1664. Il avoit ep. le 10. Janv. 1624. Jeanne Joubert, de laquelle il eut trois fils, 1. Charles de la Treilhe, qui fut chanoine de l'église cathédrale de Lodeve, 2. Louis de la Treilhe, N. avec son frere Charles le 28. Janvier 1669. & 3. Gabriel de la Treilhe. Jacques eut encore pour fils 4. Arnaud de la Treilhe, chevalier de Malthe, dont l'enquête de noblesse pour sa réception fut faite le 19. Oct. 1593. Il étoit commandeur de Grefan lorsqu'il fut maintenu N. le 28. Janv. 1669.

V. Jean-Jacques de la Treilhe, Sgr. de Fousieres, ep. le 14. Fevrier

1610. Helene Sarret, & il en eut 1. Gabriel de la Treilhe, Sgr. de Fousieres qui suit, & 2. Henri de la Treilhe, Sgr. de Sorbs, qui ep. le 26. Sept. 1639. Isabeau de S. Julien.

VI. Gabriel de la Treilhe, Sgr. de Fousieres, ep. le 29. Nov. 1635. Anne de Clermont du Bosc, de laquelle il eut 1. Pons de la Treilhe, Sgr. de Fousieres, qui ep. le 26. Nov. 1665. Anne-Carion de Nizas, N. avec son pere & son oncle le 28. Janv. 1669. & 2. Joseph de la Treilhe.

{ BEZIERS.  
AGDE.  
MONTPELLIER.

338. LA TUDE. Ecartelé d'argent & de sable.

I. Arnaud de la Viffec, Sgr. de la Tude & de Jonquieres, t. le 29. Ao. 1577. Il avoit ep. le 8. Av. 1550. Souveraine de Lodeve, fille de Pierre de Lodeve, Sgr. de Fontés, qui suit, 2. Arnaud de la Tude, & 3. Robert de la Tude, Sgr. de la Valette, qui a fait la Br. C.

III. Jean de la Tude, Sgr. de Fontés, ep. le 17. Juin 1584. Anne de Maurilhan, & il en eut 1. François de la Tude, Sgr. de Fontés, qui suit, & 2. Jean-Pons de la Tude, Bn. de Ganges, qui a fait la Br. B.

III. François de la Tude, Sgr. de Fontés, épousa le 21. Janv. 1617. Marguerite Boyer de Sorgues, de laquelle il eut 1. François de la Tude, Sgr. & Bn. de Fontés, l'Estang, & S. Martin, qui ep. le 15. Oct. 1643. Gabrielle de Gregoire des Gardies, 2. Jean-Louis de la Tude, Sgr. de S. Martin, qui ep. le 24. Sept. 1656. Françoise de Grave de S. Martin, & 3. Henri de la Tude qui se maria avec Isabeau Rat, & N. avec ses freres le 5. Sept. 1668.

BR. B. III. Jean Pons de la Tude, Bn. de Ganges, t. le 10. Août 1657. Il avoit ep. Jeanne de S. Etienne, Baronne de Ganges, & il en eut 1. Charles, 2. Henri, 3. Bernardin, 4. François, 5. Jean-Paul, 6. Gabriel, & 7. Pierre de la Tude; N. leur mere faisant pour eux sept, le 20. Sept. 1668.

BR. C. II. Robert de la Tude, Sgr. de la Valette, t. le 28. Decemb. 1638. Il avoit ep. le 18. Mars 1578. Magdelaine Rouffet de la Valette, laquelle le rendit pere de

III. François de la Tude, Sgr. de la Valette, ep. le 11. Oct. 1626. Marguerite Fabri, & il en eut

IV. Bernardin de la Tude, Sgr. du Bosc, épousa le 1. Nov. 1655. Jeanne Nosiér, & N. le 10. Sept. 1668.

NISMES.

339. LA VALETTE. D'argent, au pin de sinople soutenu de deux lions, & deux croissans d'azur en chef, écartelé d'azur à trois chevrons d'or.

I. Antoine de la Valette fut pere de

II. Jean de la Valette donna procuration pour faire hommage au roi en 1503. & il épousa le 17. Mai 1507. Catherine Dupont, qui le rendit pere d'

III. Antoine de la Valette transigea le 16. Nov. 1549. avec son fils qui fut

IV. Marc de la Valette, Sgr. de la Valette, t. le 25. Sept. 1591. Il avoit ep. le 7. Fev. 1553. Thomasse du Claus, & il en eut 1. André de la Valette, Sgr. de la Valette & du Bés, qui suit, 2. Jean de la Valette, Sgr. de Campinat, qui a fait la Br. B. 3. Antoine, 4. Claude, & 5. Pierre de la Valette.

V. André de la Valette, Sgr. de la Valette & du Bés, ep. le 10. Août 1585. Marie de Bologne, qui déclara qu'elle vouloit que ses enfans portassent le nom & armes de Jean de Bologne son pere, à la succession duquel ils étoient appellés; il t. le 12. Mai 1612. Il eut de son mariage 1. Marc de la Valette, & 2.

VI. Jacques de la Valette de Bologne, ep. le 31. Ao. 1633. Claude de Malbofc, de laquelle il eut

VII. Jean-Jacques de la Valette de Bologne, Sgr. de Lascours, S. Martin, & Gaujac, ep. le 1. Nov. 1655. Isabeau Amalric, N. le 26. Ao. 1669.

BR. B. V. Jean de la Valette, Sgr. de Campinat, ep. 1<sup>o</sup>. Isabeau Camplu, 2<sup>o</sup>. le 15. Sept. 1569. Isabeau de Bologne, & t. le 7. Juil. 1617. Il eut de sa premiere femme 1. Jean de la Valette, & de sa seconde 2. Jean-François de la Valette, Sgr. de la Condamine, qui suit, 3. Claude de la Valette, & 4. Balthazar de la Valette.

VI. Jean-François de la Valette, Sgr. de la Condamine, t. le 3. Mars 1660. Il ep. le 18. Sept. 1639. Susanne Maseran, laquelle le rendit pere de

VII. Jean - François de la Valette, Sgr. de Gravieres, demeurant à Alais, N. le 26. Ao. 1669.

*NISMES.*

340. LA VALETTE. Mêmes armes.

I. Pierre de la Valette acheta le 11. Juil. 1466, la terre de Vaunete, & fut pere d'

II. Antoine de la Valette, Sgr. de Vaunete, rendit hommage de cette terre en 1500. & eut pour fils

III. Jean de la Valette qui eut pour enfans 1. Louis de la Valette qui suit, & 2. Blaise de la Valette.

IV. Louis de la Valette transigea le 7. Janv. 1542. avec son frere pour les biens de leur pere, & t. le 31. Janvier 1554. Il fut pere de

V. Charles de la Valette ep. le 30. Nov. 1556. Jeanne Dupont, qui le rendit pere d'

VI. Antoine de la Valette ep. le 30. Av. 1618. Magdelaine de la Valette, & il en eut

VII. Jean



VII. Jean-François de la Valette, Sgr. de Combecalde, ep. le 1. Dec. 1659. Magdelaine Benoit, N. le 20. Sept. 1668.

*NISMES.*

LA VALETTE. Mêmes armes.

I. Pierre de la Valette fut pere d'

II. Antoine de la Valette qui eut pour fils

III. Jean de la Valette fut pere de

IV. Louis de la Valette qui eut pour fils

V. Charles de la Valette, lequel eut pour enfans 1. Etienne de la Valette qui suit, & 2. Antoine de la Valette.

VI. Etienne de la Valette, écuyer, ep. le 21. Dec. 1604. Marie d'Airebaudouse, qui le rendit pere de

VII. Pierre de la Valette, écuyer, ep. le 13. Av. 1629. Louise de la Valette, & il en eut 1. Etienne de la Valette, Sgr. de Provinquieres, qui ep. le 20. Janv. 1664. Marie Randon, & 2. Annibal de la Valette, Sgr. de Cassanas, qui epousa le 4. Oct. 1667. Blanche Chanameilles, N. avec Etienne son frere le 8. Sept. 1668.

*NISMES.*

342. LAUBERGE. De gueules, à trois roses d'argent 2. & 1. accostées de deux besans.

I. Rostaing Lauberge transigea le 20. Fev. 1540. avec Jean de Cubieres, Sgr. du Cheilar, frere de Simonne de Cubieres sa femme, dame en partie de Poussilhac & Ribaute, laquelle fit donation le 26. Janv. 1564. à son fils, qui fut

II. Matthieu Lauberge, Conseigr. de Ribaute & Poussilhac, ep. le 30. Août 1568. Françoise de la Roque, dame dudit lieu & de S. Martin & Cassagnoles, laquelle le rendit pere de

III. Charles Lauberge, écuyer, Sgr. de Cassagnoles, Conseigr. de Ribaute & Poussilhac, Sgr. de Rocheblave, t. le 19. Nov. 1615. Il ep. Marie de Beauvoir du Roure, & il en eut 1. Claude Lauberge, 2. Antoine Lauberge, Sgr. de Cassagnoles & Rocheblave, qui ep. le 24. Sept. 1665. Marguerite de Tremolet-Mormoirac, N. le 8. Janv. 1669. & 3. Sebastien Lauberge.

*USEZ.*

343. LAUDUN. D'azur, au fautoir d'or; & un lambel de gueules en chef.

Guillaume de Laudun compris avec Jean de Laudun dans l'extrait des revues de la sénéchaussée de Beaucaire, au sujet du ban & arrière-ban, les années 1424. 1432. 1438. 1454. 1472, & 1478.

Jean de Laudun rendit hommage au  
roi le 4. Juin 1499.

I. Jean de Laudun t. le 20. Jany. 1540. fut  
pere de

II. Jacques de Laudun, écuyer, t. le 19.  
Sept. 1556. Il ep. Anne Lauret, qui le rendit  
pere de

Dénombrement par  
Jean & Jacques de Lau-  
dun freres en 1553.

III. Gabriel de Laudun ep. le 28. Juil. 1578. Marguerite Camele;  
de laquelle il eut

IV. Jean de Laudun t. le 24. Oct. 1646. Il ep. le 23. Av. 1532. Isa-  
beau Favier de Fourniguët, & il en eut 1. Etienne de Laudun, demeu-  
rant à Aramon, ep. le 15. Juin 1666. Marie de Roque-Claufone, N. le  
26. Nov. 1668. 2. Jean de Laudun, & 3. Gabriel de Laudun.

{ AGDE.  
MONTPELLIER.

344. LA VERGNE. D'argent, au chef  
de gueules, chargé  
de trois coquilles  
d'argent ombrées  
de fable.

I. Rigaud de la Vergne, Sgr. de Treffan, ep. Agnez Cairet, qui t. le  
31. Juil. 1413. & lui le 12. Av. 1452. De ce mariage vint

II. George de la Vergne, Sgr. de Treffan, ep. le 21. Août 1431. Jean-  
ne de Voifins, & il en eut 1. Jean de la Vergne, 2. Rigaud de la Vergne,  
& 3.

III. Antoine de la Vergne, damoiseau, Sgr. de Treffan, t. le 5. Mars  
1553. Il avoit ep. le 1. Août 1475. Galine de Poufols, qui le rendit  
pere de

IV. François de la Vergne, Sgr. de Treffan & Puechlacher, t. le 8.  
Mai 1597. & eut pour enfans 1. Jeremie de la Vergne, Sgr. de Treffan  
qui suit, & 2. Pierre de la Vergne, Sgr. de Calmels, qui ep. le 20. Oct.  
1612. Marie d'Aufoles, de laquelle il eut Pierre de la Vergne & Poly-  
dore-Jean de la Vergne, Sgr. de Marcouine, qui fut maintenu N. le  
5. Dec. 1668.

V. Jeremie de la Vergne, Sgr. de Treffan, ep. Anne de Vila, & il  
en eut 1. François de la Vergne, Sgr. de Treffan qui suit, & 2. Alfonse  
de la Vergne, Sgr. d'Agnac & Mujolan, ep. le 29. Juin 1656. Louise  
Sarret, N. le 5. Dec. 1668.

VI. François de la Vergne, Sgr. de Treffan &c. ep. le 7. Fev. 1627.  
Louise de Montenard de la Tour, qui le rendit pere de

V. Jeremie de la Vergne, Sgr. de Treffan, Lestang, la Tour, conseiller  
du roi, & seul prévôt général en Languedoc, N. le 5. Dec. 1668.

MONTPELLIER.

345. LA VERGNE.

D'argent, au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'argent, ombrées de sable.

- I. N. de la Vergne fut pere de  
 II. Barthelemi de la Vergne transigea au sujet des biens d'Antoine son oncle le 11. Janv. 1527. & ep. le 15. Juil. 1534. Françoise Varrague, qui le rendit pere de  
 III. François de la Vergne ep. le 1. Juin 1586. Susanne Sarret, de laquelle il eut  
 IV. François de la Vergne ep. le 27. Juin 1611. Marguerite Torches, & il en eut 1. Jean de la Vergne, Sgr. de Montbasen y demeurant, qui ep. le 20. Oct. 1647. Catin Geoffroi de Boufigues, & fut maintenu N. avec son frere le 10. Oct. 1668. & 2. Louis de la Vergne, prieur de Montbasen.

Antoine de la Vergne t. le 6. Avril 1525. en faveur de Barthelemi son neveu.

VIVIERS.

346. LAUNAI.

- I. Louis Launai, écuyer, Sgr. de Melmon, fut pere d'  
 II. Antoine Launai, écuyer, Sgr. de Picheron, Lini, & Tulli, ministre, t. le 15. Mai 1575. Il avoit ep. le 20. Nov. 1550. Jeanne de Fay, qui étant veuve transigea le 20. Av. 1577. tant en son nom qu'en celui de Trophime son fils.  
 III. Trophime Launai, Sgr. de Picheron & Entraigues, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 20. Oct. 1580. bailli du Gevaudan par provisions du 29. Oct. 1591. bailli & gouverneur des villes & châteaux de Maruejols, Chirac, & Grefes, par don du 8. Fev. 1598. t. le 10. Juil. 1637. & fut pere de  
 IV. Jacques Launai, Sgr. de la Champ, Entraigues, bailli du Gevaudan par la démission de son pere du 17. Janv. 1620. capitaine de chevaux legers le 19. Mai 1635. avoit ep. le 20. Dec. 1633. Philiberte d'Arpajon d'Alex, fille de Samuel d'Arpajon de Broquiez, chevalier de l'ordre du roi, & il en eut  
 V. Trophime Launai, comte d'Entraigues, Sgr. de la Champ, maréchal de camp le 17. Dec. 1651. obtint l'érection de la terre d'Entraigues en comté au mois de Dec. 1668. avoit ep. le 20. Août 1668. Isabelle Girard, fille de Girard de Basoges, chevalier, Sgr. de Vaux, N. le 16. Dec. 1670.

347. LE BLANC. D'azur, à la colombe d'argent, posée sur un croissant de même, tenant un homme au dolme de sinople, à trois étoiles d'or en chef.

I. Jean le Blanc, Sgr. de Montabonnet, t. le 8. Sept. 1543. & fut pere de

II. Michel le Blanc, Sgr. de Montabonnet, t. le 9. Mars 1592. Il ep. le 15. Fev. 1552. Catherine Deschamps, & il en eut 1. Claude le Blanc, 2. Herail le Blanc, & 3.

III. François le Blanc, écuyer, Sgr. de Montabonnet, Solignac, & Roveiroles, servit pendant vingt ans, fut d'abord capitaine d'infanterie le 21. Dec. 1626. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & gouverneur du château de S. Agreve, t. le 14. Dec. 1666. Il avoit ep. le 28. Août 1628. Colombe Chabanes, de laquelle il eut 1. Just le Blanc, Sgr. de Chantemule y demeurant, capitaine au régiment de Ferron, le 20. Juil. 1655. Il ep. le 5. Mars 1669. Marie de Lusi, & fut maintenu N. avec son frere le 11. Sept. de la même année, 2. Jean le Blanc, Sgr. de Solignac.

NISMES.

348. LE BLANC. D'azur, à la fasce d'or, accompagnée d'une croix d'argent, entre deux étoiles d'or en chef, & d'un cigne d'argét nageant dans une mer de même en pointe. Devise, *une vie & une mort.*

I. Robert le Blanc, chevalier, Sgr. de la Rouviere & Fourniguet, reçut des reconnoissances en 1556. obtint des lettres patentes le 14. Sept. 1559. portant que quoique pourvû de l'office de juge royal, il jouïroit du titre de chevalier, en considération de ses services, & sur-tout au combat de Doye où les Anglois furent défaits, & après lequel le maréchal de Brislac l'auroit fait chevalier. Ces patentes furent enrégistrées en la cour des aides de Montpellier le 10. Janv. 1560. t. le 17. Sept. 1572. Il avoit ep. Magdelaine Pavée, & il en eut 1. Antoine le Blanc, 2. Pierre le Blanc, Sgr. de la Rouviere, qui suit, & 3. Jean le Blanc.



II. Pierre le Blanc, Sgr. de la Rouviere & Fourniguet, ep. Susanne de Rosel, & il en eut 1. Jacques le Blanc, Sgr. de la Rouviere, qui suit, & 2. Jean le Blanc, chevalier de Malthe, fit profession le 23. Dec. 1610. & fut capitaine au régiment de Champagne le 12. Dec. 1625.

III. Jacques le Blanc, Sgr. de la Rouviere, t. le 8. Mai 1643. Il ep. le 16. Juil. 1624. Marie Masclari, de laquelle il eut 1. Pierre le Blanc, Sgr. de la Rouviere, Fourniguet, & Gajan, conseiller du roi, & juge des conventions royales de Nismes, ep. le 21. Dec. 1660. Marguerite Ferrar, N. le 6. Dec. 1668. & 2. François le Blanc.

LE PUI.

349. LEISSAC. De gueules, au chevron d'argent, sur le tout un pal d'azur à trois étoiles d'or.

I. Anne de Leissac, Sgr. dudit lieu, archer de la garde du roi le 25. Ao. 1514. Il fut pere de

II. Louis de Leissac, Sgr. de Leissac, ep. le 20. Av. 1549. Françoise Agier, qui étant veuve fonda une chapelle dont les prêtres donnerent quittance à Bertrand son fils le 30. Janv. 1583.

III. Bertrand de Leissac, Sgr. dudit lieu le 7. Décembre 1605. fut pere de

IV. Balthazar de Leissac, Sgr. dudit lieu & de Pertuis, ep. le 9. Dec. 1629. Agathe la Mure, N. le 10. Juil. 1669. avec ses fils qui furent Jacques-Claude de Leissac, & Jacques de Leissac.

BEZIERS.

350. LE NOIR. D'or, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or mouvant du canton dextre.

I. François le Noir, capitaine dans le régiment de Montpensat par commission du 26. Ao. 1542. Il t. le 25. Sept. 1530. & fut pere de

II. Gabriel le Noir héritier de son pere le 25. Sept. 1530. Il eut pour enfans 1. Gabriel le Noir, lieutenant-général, qui suit, & 2. Thomas le Noir qui ep. le 7. Fev. 1595. Catherine de la Garde, & il en eut François le Noir, Sgr. de Sarragran, qui ep. le 6. Nov. Jeanne Guibal; & Guillaume le Noir, Sgr. des Isles, qui se maria le dernier Mai 1658. avec Paule d'Albi, N. avec son frere le 17. Mars 1670.

III. Gabriel le Noir, lieutenant-général & président au présidial de Beziers, t. le 20. Sept. 1626. Il ep. 1°. le 17. Av. 1593. Marie Foulquier, 2°. le Anne Girard. Il eut pour enfans 1. Gabriel le Noir, & 2. François le Noir, Sgr. de Ribaute, qui ep. le 11. Fev. 1651. Louise Torches, N. le 17. Mars 1670.

351. LERMUSIERES. D'azur, à une fleur de lis d'or, & une fasce de gueules, chargée de deux étoiles d'or, au chef d'argent, à l'aigle de sable.

Bernardin de Lermusieres rendit hommage au roi le 10. Mars 1539.

I. Gaspard de Lermusieres ep. le 2. Mai 1540. Claude de Lapra, avec laquelle il t. le 8. Mai 1565. & il en eut 1. Jean de Lermusieres, 2. Bernardin de Lermusieres, Sgr. dudit lieu, qui suit, 3. Briar de Lermusieres, & 4. Ponthus de Lermusieres.

II. Bernardin de Lermusieres, Sgr. dudit lieu, ep. 1°. Susanne Sahune, 2°. & t. le 13. Mars 1586. Il eut de sa premiere femme.

III. Jean de Lermusieres ep. le 1. Fev. 1592. Helene de Marcous, laquelle le rendit pere de

IV. Gaspard de Lermusieres t. le 10. Av. 1652. Il ep. le 10. Août 1626. Françoise de la Faye, & il en eut 1. Bernardin de Lermusieres, Sgr. dudit lieu & de Marcous y demeurant D. de Viviers, ep. le 3. Fev. 1658. Françoise Bonnaud, 2. Gaspard de Lermusieres, 3. Jacques de Lermusieres, & 4. Mathieu de Lermusieres, N. avec Bernardin & Jacques ses freres le 23. Oct. 1668.

352. LESTRANGE. De gueules, au lion léopardé d'argent en chef, & deux lions d'or adossés en pointe.

I. Guinot de Lestrange, chevalier, Sgr. de Lestrange, Boulogne, Groson, &c. t. le 14. Dec. 1462. fut pere de

II. Louis de Lestrange, écuyer, Sgr. de Groson, t. le 28. Mars 1530. Il ep. le 10. Sept. 1503. Jeanne de S. Didier, & il en eut 1. Jean de Lestrange, Sgr. de Groson qui suit, & 2. Antoine de Lestrange.

III. Jean de Lestrange, Sgr. de Groson, t. le 10. Juin 1586. Il eut pour enfans 1. Jean de Lestrange, Sgr. de Groson qui suit, & 2. Marie de Lestrange.

IV. Jean de Lestrange, Sgr. de Groson, fut pere de

V. Cesar de Lestrange, Sgr. de Groson, demeurant à Gilloc D. de

Viviers, ep. le 18. Fev. 1642. Felice de Chananeilles, N. le 3. Nov. 1669.

VIVIERS.

353. LOMBARD.

I. Jean Lombard, secretaire du roi maison & couronne de France; pourvû le 16. Août 1643. t. le 2. Mars 1654. Il avoit ep. Marie Bailli, & il en eut

II. Claude Lombard de Barberon, Sgr. de Fontanés, demeurant à Annonay, bapt. le 9. Oct. 1644. N. le 28. Mars 1670. en conséquence de l'office de conseiller & secretaire du roi possédé par son pere.

LODEVE.

354. LOSIERES. D'or, au chêne de sinople & une bande de gueules brochant sur le tout.

I. Bringuier de Losieres t. le 23. Juil. 1397. fut pere d'

II. Arnaud de Losieres t. le même jour que son pere, c'est-à-dire, le 23. Juil. 1397. & eut pour fils

III. Raimond de Losieres, damoiseau, t. le 3. Août 1424. & fut pere de

IV. Jacques de Losieres rendit hommage le 2. Nov. 1474. il eut pour fils

V. Pierre de Losieres, écuyer, eut une commission du parlement de Toulouse le 19. Août 1489. t. le 18. Fev. 1503. & fut pere de

VI. François de Losieres, Consgr. de Soubés t. le 30. Sept. 1550. Il avoit ep. Mirande d'Albignac, qui le rendit pere de

VII. Blaise de Losieres, Consgr. de Soubés, ep. Marguerite de Donos, qui étant veuve fit une donation le 19. Dec. 1566. en faveur d'Antoine son fils. Il eut de son mariage 1. Jean de Losieres, & 2.

VII. Antoine de Losieres, Consgr. de Soubés, pere de

VIII. François de Losieres, Consgr. de Soubés, t. le 11. Oct. 1634. Il avoit ep. le 18. Fev. 1624. Catin Herail, & il en eut 1. Jean-Gaspard de Losieres, Consgr. de Soubés, & 2. Pierre de Losieres, N. avec son frere le 18. Sept. 1669.

LODEVE.

355. LOSIERES. D'or, au cheſne de sinople, écartelé d'azur au lion d'or armé & lampassé de gueules.

I. Angles de Losieres, Sgr. de S. Guiraud, t. en 1414. Il avoit ep. Guionne de S. Baufile, qui t. le 21. Av. 1426. & qui le rendit pere de

II. Guiraud de Losieres, Sgr. de S. Guiraud, pere d'

III. Angles de Losieres, Sgr. de S. Guiraud, fit un codicile le 7. Sept. 1511. & eut pour fils

IV. Arnaud de Losieres, Sgr. de S. Guiraud, t. le 12. Juin 1542. & fut pere d'

V. Arnaud de Losieres, Sgr. de S. Guiraud, t. le 24. Janv. 1593. Il eut pour fils

VI. Charles de Losieres, Sgr. de S. Guiraud, ep. Louise de Pluviés; leur mariage fut ratifié le 15. Av. 1605. il en eut

VII. François de Losieres, Sgr. de S. Guiraud, t. le 13. Mars 1653. & il eut pour enfans 1. François de Losieres, Sgr. de S. Guiraud, 2. Jean-Jacques de Losieres, 3. Claude de Losieres, 4. Louis de Losieres, 5. Arnaud de Losieres, 6. Philippe de Losieres, & 7. André de Losieres; tous sept maintenus N. le 3. Dec. 1668.

*MENDE.*

356. LOUBEIRAT. D'azur, à l'aube-  
pin d'or, soutenu  
d'un léopard de  
même, chargé de  
trois étoiles de  
gueules, parti  
d'or à trois ro-  
chers de gueules  
2. & 1.

I. Antoine de Loubeirat, écuyer, Sgr. de Muret en Auvergne, qu'il acheta le 8. Oct. 1545. ep. le 10. Av. 1553. Louise de Chavagnac, qui le rendit pere de

II. Jean de Loubeirat, Sgr. de Muret, ep. le 1. Sept. 1591. Judith de Monstuejols, de laquelle il eut

III. Louis de Loubeirat, Sgr. de Muret & de S. Saturnin, ep. le 25. Nov. 1630. Marthe Soulage, N. le 8. Nov. 1669.

*NARBONNE.*

357. LOUBENS.

I. Jean Loubens, Sgr. de Marcelhas, & Geoffroi Corcier son beau-pere, échangerent la terre de Malras avec Guillaume de Brettes pour la terre de Bise le 12. Dec. 1531. Il fit un nouvel achat le 28. Mai 1538. & fut pere de

II. François Loubens, Sgr. de Marcelhas, t. le 17. Juil. 1607. Il avoit ep. le 31. Dec. 1561. Gabrielle de Cahufac, qui le rendit pere de

III. Marc-Antoine Loubens, Sgr. de Marcelhas, marié avec Anne Plantevit de Margon, qui étant veuve t. le 25. Juil. 1642. & il en eut

IV. Pierre Loubens, Sgr. de Marcelhas D. de Narbonne, ep. le 4. Sept. 1644. Marguerite Vitales, N. le 4. Janv. 1671.

Brevet de M. le duc d'Orleans, de son chambellan d'affaires en faveur du sieur de Marcelhas du 5. Janv. 1631.

Commission du roi au sieur de Monferran pour une compagnie de cavalerie que commandoit le sieur de Marcelhas du 2. Fev. 1640.



LE PUI.

358. LUSI. D'or, à la fasce échiquetée d'argent & de gueules, parti de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.

I. Jourdan de Lusi, Sgr. de Pelissac, passa un acte le 12. Juin 1450. & fut pere de

II. Guillaume de Lusi, Sgr. de Pelissac, t. le 19. Av. 1475. Il avoit ep. le 22. Janv. 1440. Maline Florit, dont il eut

III. Anne de Lusi, Sgr. de Pelissac, passa une transaction le 5. Nov. 1485. dans laquelle il est fait mention d'un acte passé par Jourdain de Lusi, pere de Guillaume, pere dudit Anne, le 12. Juin 1450. Il ep. le 18. Janv. 1479. Miracle Vergese, de laquelle il eut

IV. Jean de Lusi de Pelissac, écuyer, t. le 4. Mars 1536. Il avoit ep. le 5. Mars 1514. Marguerite de Tournon, qui le rendit pere de

V. Claude de Lusi de Pelissac ep. Claude Besset, baronne de Queiriere, laquelle le rendit pere de

VI. François de Lusi de Pelissac, Sgr. dudit lieu, t. le 13. Nov. 1612. Il avoit ep. le 5. Ao. 1589. Françoisse Baronnat, & il en eut 1. Claude de Lusi, baron de Queiriere qui suit, 2. François de Lusi, Sgr. des Bordes, qui fut pere de Jean de Lusi, maintenu N. avec son pere le 2. Janv. 1669. 3. Imbert de Lusi, & 4. Gilbert de Lusi.

VII. Claude de Lusi, baron de Queiriere, Sgr. de Pelissac, ep. le 16. Ao. 1618. Jeanne Pautricu, & il en eut

Commission au sieur de Pelissac pour faire une troupe de gens à cheval du 5. Janv. 1591.

VIII. Jean de Lusi, marquis de Pelissac, baron de Cousan, Sgr. de Chales, du Sorac, & le Pouget, ep. le 28. Av. 1642. Marie Dodun, N. par M. du Gué le 21. Av. 1667. & par M. de Bezons le 2. Janv. 1669.

MONTPELLIER.

359. MADIERES. De gueules, au lion d'or armé & lampassé de même.

I. Jean Madieres, Sgr. d'Aubaigue, t. le 29. Juin 1578. Il avoit ep. le 12. Av. 1545. Marguerite Soulages, & il en eut 1. Antoine Madieres, 2. Barthelemi Madieres, Consgr. d'Aubaigue qui suit, 3. Jean-Pierre Madieres, & 4. François Madieres, Consgr. d'Aubaigue, qui a fait la Br. B.

II. Barthelemi Madieres, Consgr. d'Aubaigue, transigea avec ses freres au sujet des biens de leur pere le 19. Mai 1599. t. le 21. Mai 1618. Il avoit ep. le 4. Janv. 1601. Etienne Cedaste, & il en eut 1. Paul Madieres qui ep. le 4. Oct. 1646. Catherine du Bois, N. avec ses freres le 19. Août 1669. 2. Barthelemi & 3. Jean.

*BR. B. II.* François Madieres, Confr. d'Aubaigue, fut pere de  
 III. Fredol Madieres, écuyer, ep. le 24. Fev. 1637. Catherine Ve-  
 fian, & il en eut 1. Jean Madieres du lieu de Gabian, D. de Beziers, qui  
 ep. le 21. Fevrier 1664. Anne Giret, & 2. Pierre Madieres bapt. le 7.  
 Sept. 1641. N. avec son frere le 19. Ao. 1669.

*NARBONNE.*

360. *MAGE.* D'azur, à la fasce  
 d'or, chargée de  
 trois losanges de  
 gueules.

I. Louis Mage fut pere d'

II. Antoine Mage, Sgr. de Salsfa, ep. 1<sup>o</sup>. le 24. Janv. 1499. Jeanne  
 Ferrier, 2<sup>o</sup>. Françoise Hebrard. Il eut de son second mariage

III. Jean Mage, Sgr. de Salsfa, ep. le 6. Mars 1526. Violan Darffe,  
 qui donna le 27. Juin 1561. la moitié de la seigneurie de Nouvelles à  
 Jean son fils, déclarant que l'autre moitié appartenoit par les pactes de  
 son mariage à Aimeri son autre fils. Il eut de cette alliance 1. Aimeri  
 Mage, Sgr. de Salsfa, qui suit, 2. Jean Mage, écuyer, & 3. Guillaume  
 Mage.

IV. Aimeri Mage, Sgr. de Salsfa & en partie de Nouvelles, t. le 18.  
 Fev. 1554. Il avoit ep. Magdelaine de Château, qui étant veuve fit do-  
 nation le 7. Nov. 1581. & il en eut 1. Antoine Mage, Sgr. de Salsfa,  
 qui suit, & 2. Françoise Mage.

V. Antoine Mage, Sgr. de Salsfa & Nouvelles, ep. Delfine la Coste,  
 qui t. le 20. Juil. 1626. & il en eut 1. Etienne Mage, Sgr. de Salsfa, qui  
 suit, 2. Jerome Mage, & 3. Antoine Mage.

VI. Etienne Mage, Sgr. de Salsfa & Nouvelles, ep. le 13. Septemb.  
 1634. Eleonor de Cuquignan, qui le rendit pere de

VII. Charles Mage, Sgr. de Salsfa & Nouvelles, t. le 16. Mai 1664.  
 Il ep. le 2. Juin 1659. Marie-Anne de Castillon, de laquelle il eut

VIII. Aimeri Mage, Sgr. de Salsfa, D. de Narbonne, N. le 3. Janv.  
 1669.

*MENDE.*

361. *MAILLAN.* D'or, à l'aigle é-  
 ployé de sable, ar-  
 mé de gueules,  
 écartelé d'azur à  
 trois moletes d'é-  
 peron d'or, & un  
 maillet de même  
 en cœur.

Pierre Maillan, damoiseau, re-  
 çut des reconnoissances des habi-  
 tans de la Canourgue en 1293. &  
 1304. fut compris en 1317. dans

l'hommage que lesdits habitans rendirent au roi.

Bernard Maillan reçut une reconnaissance de la ville de la Canourgue en 1377.

Jean Maillan, fils de Bernard, fit une vente en 1398.

I. Jean Maillan t. le 3. Janv. 1516. fut pere de

II. Jean Maillan qui testa le 4. Nov. 1529. Il avoit ep. Jeanne Suac, qui le rendit pere de

III. Gilbert Maillan ep. le 21. Sept. 1539. Anne Desgois, de laquelle il eut

IV. Jean Maillan de Grandlac; écuyer; Sgr. de la Case, Passades, Maleville, ep. 1<sup>o</sup>. le 12. Nov. 1570. Jacquette de Monstuefals, 2<sup>o</sup>. le 8. Oct. 1598. Anne des Ondes, dame du Jouc, à laquelle il fit procuration le 20. Nov. 1628. pour consentir au mariage qui se traitoit entre Jean Maillan son fils & Catherine d'Anduse. Il t. le 29. Nov. 1611. Il eut de sa premiere femme 1. David-Silvestre-Maillan, Sgr. de Grandlac, qui suit, 2. Gilbert Maillan, Sgr. de Passades, N. le 2. Janv. 1669. & de sa seconde, 3. Jean Maillan-Soulage, Bn. de S. Sernin, qui ep. le 22. Juin 1638. Magdelaine de Lustrac, donna procuration le 22. Ao. 1668. pour désavouer la présentation faite sous le nom de Jean Soulage, Bn. de S. Sernin, & demander sa jonction avec François & Jean-Baptiste ses neveux; M. de Besons qui l'avoit déclaré sous le nom de Soulage usurpateur & condamné à l'amende, donna une ordonnance le 5. Nov. 1668. portant restitution en entier contre ledit jugement & recréance des choses saisies; & 4. Abel Maillan, Sgr. du Jouc.

V. David-Silvestre Maillan, Sgr. de Grandlac, la Case, Maleville; ep. le 22. Oct. 1618. Marguerite Garcebal, & t. le 29. Mars 1667. Il eut de son mariage 1. François Maillan, Sgr. de la Case, qui ep. le 29. Dec. 1654. Françoisse Loubeirat, & 2. Jean-Baptiste Maillan, N. avec son frere & son pere le 2. Janv. 1669.

VIVIERS.

362. MAILLAN. D'azur, à trois chevrons d'argent, parti de gueules, au lion d'or, armé & lampassé de même.

I. Laurent Maillan ep. le 29. Nov. 1539. Magdelaine du Chailar, dénombra la même année; & reçut quittance pour le ban & arriere-ban en 1541. Il eut de son mariage

II. Gratian Maillan, Sgr. de la Champ, t. le 12. Nov. 1608. Il ep. le

22. Juil 1591. Jeanne de Vernet, & il en eut 1. Louis Maillan, Sgr. de la Champ, qui suit, & 2. François Maillan, N. le 10. Juil. 1669.

III. Louis Maillan, Sgr. de la Champ, t. le 18. Dec. 1664. Il avoit ep. le 13. Juin 1618. Genevieve de Barjac, & il en eut 1. Gratian Maillan, Sgr. de la Champ, qui ep. le 17. Nov. 1652. Marie de Fontaine, & 2. François Maillan, Sgr. de la Combe, N. avec son frere le 10. Juil. 1669.

*MENDE.*

363. MALBEC. De sinople, au cerf passant d'or, à la bordure de même.

I. Guillaume Malbec rendit hommage en 1393. & fut pere de

II. Bertrand Malbec ep. en 1416. Delfine de Montagnan, qui le rendit pere de

III. Gilbert Malbec rendit hommage en 1470. t. le 7. Nov. 1496. Il avoit ep. Delfine Molette de Morangers, pour les droits de laquelle il transigea en 1459. & de laquelle il eut

IV. Guillaume Malbec, Sgr. de Briges, compris dans le rolle des nobles de Gevaudan en 1529. dénombra le 26. Mars 1539. Il t. le 18. Fev. 1557. & eut pour enfans 1. Alexandre Malbec, & 2.

V. Claude Malbec, Sgr. de Maurines, ep. le 8. Juin 1565. Sebastienne de Monjoc, qui t. le 8. Oct. 1586. & qui le rendit pere de

VI. Jean Malbec de Monjoc, Sgr. de Maurines, t. le 5. Janv. 1645. Il avoit ep. le 18. Fev. 1595. Peronne Amargies, & il en eut

VII. Louis Malbec de Monjoc t. le 12. Sept. 1653. Il avoit ep. le 27. Fev. 1645. Jeanne Chastel de Condres, de laquelle il eut 1. Nicolas Malbec de Monjoc, Sgr. de Maurines, & 2. Louis Malbec, Sgr. de Briges, N. avec son frere le 3. Janv. 1671.

*MENDE.*

364. MALBOSC. D'azur, à trois couronnes d'argent.

I. Odilon Malbosc, Sgr. de Miral, fit une donation le 29. Novemb. 1499. en faveur du mariage de son fils qui fut

II. Claude Malbosc, Sgr. de Miral, qui fut pere d'

III. Antoine Malbosc, Sgr. de Miral, ep. le 4. Juin 1542. Françoise la Garde de Montvaillan, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Malbosc, Sgr. d'Ariges, ep. le 25. Nov. 1571. Louise Gregoire de Lambrandes, de laquelle il eut

V. Antoine Malbosc t. le 30. Juil. 1648. Il ep. le 8. Oct. 1589. Marguerite de Gineitous, dont il eut

VI. Pierre Malbosc, Sgr. de Miral, ep. le 4. Mai 1643. Balthazare de Gineitous, & il en eut

VII. Antoine Malbosc, Sgr. de la Vernede. Il fut capitaine d'infan-



terie au régiment de la Fere par commission du 15. Juin 1666. & il étoit en garnison à Brisac en 1668. comme il se voit par un certificat de M. de Lesconnet, lieutenant-colonel du régiment de Bretagne, & lieutenant du roi au gouvernement de Brisac, N. avec son pere le 21. Août 1669.

*NISMES.*

365. MANDAGOUT. D'azur, au lion d'or, armé & lampassé de gueules, parti de gueules à 3. pals d'hermines, & une cotice de sinople brochant sur le tout.

I. Bringuier, Sgr. de Mandagout, Serignac, & Fons, fut pere d'

II. Humbert de Mandagout ep. le 18. Mai 1422. Aigline de Vefin, qui le rendit pere de

III. Guerin de Mandagout, damoiseau, fit un nouvel achat le 25. Mars 1460. & eut pour fils

IV. Pons de Mandagout, Sgr. dudit lieu, Bn. de Fons & Serignac; tranfigea pour les biens d'Aigline de Vefin son ayeule le 18. Janv. 1504. Il t. le 17. Ao. 1533. Il avoit ep. le 20. Janv. 1483. Jaquette de Maudun, & il en eut

V. Guerin de Mandagout ep. Antoinette de Ganges, & fit avec elle une donation le 21. Octob. 1551. en faveur du mariage de leur fils, qui fut

VI. Barthelemi de Mandagout marié avec Fulcrande de Boulogne, & pere de

VII. François de Mandagout, Sgr. de Verne, t. le 21. Dec. 1626. Il avoit ep. le 14. Sept. 1593. Jeanne Granger, & il en eut

VIII. Pierre Mandagout, Sgr. dudit lieu y demeurant; ep. le 28. Av. 1650. Anne Pagés, N. le 26. Oct. 1668.

*MONTPELLIER.*

366. MANNI. D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois coquilles de même.

Guillau- me Manni t. le 9. Ao. 1505.	EtienneMan- ni fit procura- tion pour ren- dre hommage le 3. Janvier 1503.	Louis Manni; héritier de son frere Guillau- me avec Etien- ne son autre frere.
---	---	---

I. Jean Manni, Sgr. de la Tour, ep. le 7. Juin 1535. Delfine de Rocheblave, & il en eut 1. Vincent Manni, écuyer, Sgr. de la Tour, qui fuit, & 2. Louis Manni, écuyer, qui ep. le 20. Fev. 1583. Louise Pignan.

II. Vincent Manni, écuyer, Sgr. de la Tour, t. le 4. Fev. 1590. & fut pere de

III. Jean Manni, Sgr. de la Tour, ep. le 7. Dec. 1618. Jeanne d'Albenas, & il en eut

IV. Antoine Manni, Sgr. de la Tour, ep. 1<sup>o</sup>. le 7. Juin 1660. Jeanne Sanche, 2<sup>o</sup>. le 30. Ao. 1666. Catherine de Bonnail, N. le 20. Mars 1670.

*NISMES.*

367. MARC. D'argent, à deux lions affrontés de gueules, soutenant un anneau de sable, à la bordure d'azur, à huit fleurs de lis d'or.

I. Pierre Marc t. le 10. Oct. 1545. Il ep. Claude de Canet, qui testa aussi le 28. Dec. 1540. leurs enfans furent 1. Guillaume Marc, & 2.

II. Imbert Marc ep. le 20. Mai 1560. Gilete d'Andrea, & il en eut

III. Jean Marc, Sgr. de la Calmete, enseigne du sieur de Montgros, capitaine dans le régiment de S. Remi, puis de chevaux legers, obtint des lettres patentes du roi Henri IV. au mois de Mars 1592. registrées en la chambre des comptes de Montpellier en 1593. portant don & remission en sa faveur des biens de la seigneurie de la Calmete, qui avoient appartenu à Paul Andrea, Sgr. dudit lieu, son ayeul maternel, auparavant confisqués par Henri III. fit trois procurations à Imbert Marc son pere, pour retirer payement des pensions qu'il avoit du roi les années 1592. 1595. & 1602. Il y a treize certificats de ses services depuis 1637. jusqu'en 1650. Il t. allant à l'armée le 21. Nov. 1614. Il avoit ep. le 28. Mars 1607. Marguerite de Ginestous, & il en eut

IV. Antoine Marc, Sgr. de la Calmete, ep. le 22. Mars 1653. Jeanne Ricard, N. le 5. Janv. 1670.

*VIVIERS.*

368. MARCOUS. De gueules, à la hache d'armes d'argent, au chef d'or, dentelé d'azur à trois épées de sinople, parti d'argent à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or.

I. Amieu Marcous fut pere d'

II. Alexandre Marcous, Sgr. de Bai, qui passa un bail à nouvelle cense le 7. Juin 1541. reçut des reconnoissances de plusieurs emphytéotes les années 1553. 1554. & 1555. Il avoit ep. le 16. Mars 1516. Catherine Prelas, & il en eut 1. Alexandre Marcous, Sgr. de Bai, qui suit, & 2. Achille Marcous.

III. Alexandre Marcous, Sgr. de Bai, ep. 1<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup>. Gilete de Hircon, qui transigea comme mere & tutrice d'Hector Marcous & autres ses enfans avec Achille, pour raison des biens d'Alexandre I. & Amieu, pere & ayeul dudit Alexandre II. & dudit Achille le 12. Mars 1571. Il eut de son second mariage

IV. Hector de Marcous, Sgr. de Bai, fut pere de

V. Claude Marcous, Sgr. de Bai & de Queirac, ep. le 28. Mai 1524. Susanne Bordier, qui étant veuve t. le 9. Fev. 1647. & de laquelle il eut

VI. Timothée de Marcous, Sgr. de Bai, N. le 13. Nov. 1669.

VIVIERS.

369. MARS. D'azur, au chef d'or, à la bande d'argent côtoyée de deux étoiles de même.

I. Pierre Mars, Sgr. de Liviers, ep. Isabeau de Monestier, passa un compromis le 14. Juin 1541. avec Geneviève de Monestier. Il étoit mort le 5. Oct. 1552. que sa femme fut nommée tutrice de ses enfans, qui furent 1. François Mars, Sgr. de Liviers, qui suit, 2. Jean Mars qui fit des preuves le 26. Fev. 1571. pour être reçu chevalier de S. Jean de Jérusalem, 3. Jacques Mars, 4. Isabeau Mars, 5. Catherine Mars, & 6. Jeanne Mars.

II. François Mars, Sgr. de Liviers, ep. le 28. Juil. 1566. Claude de Hautvilar, laquelle le rendit pere de

III. Jean Mars, Sgr. de Liviers, ep. le 16. Juil. 1595. Antoinette Truchet, & il en eut

IV. François Mars, Sgr. de Liviers, ep. le 12. Av. 1657. Isabeau Durand, N. le 14. Sept. 1669.

{ USEZ.

370. MARTINON.

{ PARIS.

I. Thomas Martinon fut pere de

II. Jean Martinon, chevalier, capitaine d'une compagnie de gens à pied pour le service du roi, ep. le 23. Janv. 1519. Marie Bergon, qui le rendit pere de

III. Claude Martinon, écuyer & gendarme, ep. 1<sup>o</sup>. le 4. Janv. 1561. Marguerite Bertrand; 2<sup>o</sup>. le 30. Sept. 1579. Catherine Bullot. Il eut pour enfans 1. Thomas Martinon qui suit, & 2. Jean Martinon, docteur & avocat, conseiller du roi & lieutenant des conventions royales de Nîmes, qui t. le 13. Fev. 1658. Il avoit ep. le 17. Ao. 1613. Etienne

Cassagne, de laquelle il eut 1. Michel Martinon, secretaire de la chambre du roi résidant à Paris, 2. André Martinon, & 3. Jean Martinon, N. avec ses freres le 13. Janv. 1670.

IV. Thomas Martinon, juge de la baronie de Montfrin, t. le 6. Janv. 1621. Il avoit ep. le 11. Juil. 1601. Louise Valette, & il en eut 1. André Martinon qui suit, 2. Marc Martinon, 3. Jean Martinon, & 4. Louis Martinon.

V. André Martinon t. le 30. Ao. 1645. Il avoit ep. le 11. Av. 1630. Magdelaine Mauran, & il en eut 1. Charles Martinon, 2. Guillaume Martinon, 3. Accurse Martinon demeurant à Montfrin, N. le 13. Janv. 1670. 4. Pierre Martinon, 5. Jean Martinon, 6. André Martinon, & 7. Simon Martinon.

*AGDE.*

371. MARTRES. D'argent, au lion de gueules, écartelé de gueules à une meule d'argent.

I. Arnaud de Martres rendit hommage le 29. Septembre 1456. fut pere de

II. Roger de Martres ep. Bonnete de Lanta, qui t. étant veuve le 13. Mars 1507. & il en eut 1. Jean de Martres, Sgr. de la Fite, qui suit, & 2. Pierre de Martres, qui donna quittance à Jean son frere le 1. Mai 1508.

III. Jean de Martres, Sgr. de la Fite, ep. Jeanne de Treffan, qui t. étant veuve le 10. Av. 1576. & laquelle le rendit pere de

IV. François de Martres-Duplan, Sgr. de la Fite & de Barrau, ep. le 22. Janv. 1562. Isabeau Barrau, & fit donation le 13. Sept. 1600. à son fils, qui fut

V. Jean Roger de Martres, Sgr. de Castelbon & Belfesc, ep. le 16. Sept. 1611. Isabeau Sarret, & il en eut 1. Henri de Martres-Duplan, Sgr. de Loupian, Belfesc, & Belloc, qui t. en faveur de son frere le 9. Mars 1647. & 2. Louis de Martres, Sgr. & Bn. de Loupian, Castelbon, Moulins, & S. Lari, qui ep. le 13. Dec. 1648. Diane Berard de Neffiés, N. le 8. Janv. 1669.

*NARBONNE.*

372. MARTRIN. D'or, à l'aigle couronné de gueules, écartelé de gueules à trois bandes d'argent.

I. François Martrin ep. le 10. Juin 1510. Jeanne Capluc, dont il eut

II. Jean Martrin, Sgr. de Ferrairoles, ep. le 17. Av. 1534. Claire Bedos, laquelle le rendit pere de

III. Gabriel



III. Gabriel Martrin ep. le 24. Ao. 1563. Catherine de Donos, de laquelle il eut

IV. Antoine Martrin, Sgr. de Donos, ep. le 2. Oct. 1600. Violand Gleon, & il en eut 1. François Martrin, Sgr. de Donos, qui suit, & 2. Gabriel Martrin, Sgr. d'Asperget, qui ep. le 18. Nov. 1639. Jeanne Goiran, & N. le 19. Nov. 1668.

V. François Martrin, Sgr. de Donos, ep. le 17. Ao. 1638. Marguerite Aldebert, dont il eut

VI. Gabriel Martrin, Sgr. de Donos, ep. le 27. Juin 1667. Angele Authemar, N. le 19. Nov. 1668.

*MENDE.*

373. MASEL. De sinople, à deux flambeaux d'argent, allumés & posés dans un chandelier de même, parti de gueules, à la tour crenelée d'argent, maçonnée de sable, avec une colombe d'argent, tenant un pied sur la tour & l'autre sur une branche de sinople mise en pal.

I. Claude de Peirebesses, écuyer, Sgr. du Masel, transigea le 22. Mai 1526. retint des fiefs par droit de prélation le 22. Mai 1527. Il ep. Marguerite Recours, & il en eut 1. Gabriel de Peirebesses, écuyer, Sgr. du Masel, qui suit, & 2. Antoine de Peirebesses du Masel.

II. Gabriel de Peirebesses, écuyer, Sgr. du Masel, ep. le 4. Fevrier 1540. Antoinette Chastel de Condres, qui étant veuve transigea le 28. Mars 1571. avec Antoine de Peirebesses du Masel son beau-frere, au sujet des biens de Claude de Peirebesses du Masel & de Marguerite Recours, pere & mere desdits Antoine & Gabriel. Gabriel eut d'Antoinette Chastel 1. Guillaume du Masel, Sgr. de Robille, qui suit, & 2. Jean du Masel, Sgr. de Ste. Colombe, qui a fait la Br. B.

III. Guillaume du Masel, Sgr. de Robille, testa le 12. Oct. 1585. Il avoit ep. le 9. Sept. 1565. Claude Mercier, & il en eut 1. Guion du Masel de Peirebesses, Sgr. de Cabanes, qui suit, 2. Guillaume du Masel, & 3. François du Masel.

IV. Guion du Masel de Peirebesses, Sgr. de Cabanes, t. le 3. Avril 1615. Il ep. le 1. Fev. 1604. Marie de Toulouse, & il en eut 1. Hugues du Masel dit Peirebesses, Sgr. de la Panouse, qui suit, 2. Claude du Masel, Sgr. de Peirebesses & Boifredon, & 3. Jacques du Masel.

V. Jacques du Masel dit Peirebesses, Sgr. de la Panouse, t. le 9. Av. 1663. Il avoit ep. le 17. Nov. 1647. Antoinette de Bois-Verdun, qui le rendit pere de

VI. François du Masel maintenu N. avec ses deux oncles le 6. Nov. 1669.

BR. B. III. Jean du Masel, Sgr. de sainte Colombe, t. le 11. Dec. 1602. Il ep. le 21. Sept. 1571. Jeanne Pelamourgue, & il en eut 1. Gui du Masel, Sgr. de sainte Colombe qui suit, 2. Antoine du Masel, Sgr. de Costeregord, qui a fait la Br. C. & 3. Guillaume du Masel, Sgr. de Pinoul Duffel, qui a fait la Br. D.

IV. Gui du Masel, Sgr. de sainte Colombe, ep. le 9. Fev. 1609. Gabrielle d'Apcher, dont il eut

V. Antoine du Masel, Sgr. de sainte Colombe, ep. le 3. Oct. 1644. Marguerite de Rets de Bressoles, & fut maintenu N. le 6. Nov. 1669. Il eut de son mariage Marguerite du Masel, qui ep. Louis du Masel.

BR. C. IV. Antoine de Masel, Sgr. de Costeregord, ep. le 22. Nov. 1615. Anne Roux, & il en eut

V. Alban du Masel ep. le 8. Fev. 1660. Louise Meiffonnier N. le 6. Nov. 1669.

BR. D. IV. Guillaume du Masel, Sgr. de Pinoul Duffel, ep. Delfine Chevalier, & il en eut

V. Charles du Masel, Sgr. de Quintignac, ep. le 29. Mai 1644. Marie de Retz de Bressoles, laquelle le rendit pere de

VI. Louis du Masel, ep. par conventions passées le 25. Sept. 1662. par son pere, & Antoine du Masel, Sgr. de sainte Colombe, Marguerite du Masel, fille dudit Antoine. Il fut maintenu N. avec son pere le 6. Nov. 1669.

**MONTPELLIER.** 374. **MASSANNE.** D'or, au palmier de sinople, accosté de roses de gueules.

Etienne Massanne, maréchal de camp ès armées du roi, colonel d'un régiment de cavalerie, demeurant à Montpellier, N. le 14. Août 1669. en conséquence de son brevet de maréchal du 8. May 1656.

**MONTPELLIER.** 375. **MASSANNE.** Mêmes armes.

I. Pierre Massanne, général en la cour des aides de Montpellier, par provisions du 20. Av. 1591. t. le 20. Juin 1622. & fut pere de

II. Jean Massanne, conseiller en la cour des aides & finances de Montpellier par provisions du 30. Janv. 1623. ep. le dernier Dec. 1633. Jeanne Claufel, & il en eut 1. Louis Massanne, Sgr. de Montredon, bapt. le 4. Janv. 1639. 2. Pierre Massanne, Sgr. de Soulages, bapt. le 15. Janv. 1641. & 3. Henri Massanne, capitaine au régiment de Piémont, bapt. le 7. Fev. 1643. N. avec ses freres comme fils & petits-fils de conseiller & maître des comptes le 14. Janv. 1671.

LE PUI.

376. MATHIAS. De gueules, à trois dez à jouer d'argent.

- I. Jean de Mathias, écuyer, t. le 1. Dec. 1541. fut pere d'
- II. Henri de Mathias, t. le 15. Oct. 1581. Il eut pour fils
- III. Pierre Mathias, Sgr. dudit lieu, ep. le 16. Fev. 1597. Claude Nicolas, dont il eut
- IV. Charles Mathias, Sgr. dudit lieu, ep. le 26. Av. 1628. Helis de Combladour, & il en eut
- V. Guillaume Mathias, Sgr. dudit lieu & de Montalet, ep. le 22. Nov. 1650. Aimare de Claviere, & fut maintenu N. le 10. Dec. 1668.

BEZILERS.

377. MAUSSAC. Au 1. & 4. d'argent, à trois corneilles de sable 2. & 1. au 2. & 3. palé d'or & de gueules.

I. Pierre Baderon, Sgr. de Maussac, obtint des lettres royales de la chancellerie de Toulouse contre ses emphytéotes le 26. Juin 1538. & t. le 15. Mars 1558. Il eut pour enfans 1. Guillaume Baderon, Consgr. de Maussac qui suit, 2. Jean Baderon, & 3. Pierre Baderon.

II. Guillaume Baderon, Consgr. de Maussac, ep. le 15. Dec. 1544. Magdelaine du Cailar, qui étant veuve fit une donation le 3. Dec. 1589. en faveur du mariage de Charles son fils. Il eut entr'autres enfans 1. Jean Baderon, Sgr. de Maussac, qui partagea avec ses freres les biens de Guillaume leur pere le 26. Fev. 1589. 2. Guillaume Baderon, Sgr. de Maussac qui suit, 3. Jacques Baderon de Maussac, & 4. Charles Baderon, Sgr. de Maussac, qui a fait la Br. B.

III. Guillaume Baderon, Sgr. de Maussac, ep. le 3. Janv. 1578. Guillemete de Graves, & il en eut

IV. Paul Baderon, Sgr. de Maussac, ep. le 8. Mars 1638. Anne Genevois, qui le rendit pere de

V. Jean Baderon de Maussac bapt. le 7. Avril 1641. N. avec son pere le 17. Nov. 1669.

Br. B. III. Charles Baderon, Sgr. de Maussac, ep. le 31. Dec. 1589. Jeanne de Malmont, & il en eut

IV. Jacques Baderon, Sgr. de Maussac, demeurant à Corneillan, ep. le 26. Mai 1627. Marguerite d'Espagne, N. le 10. Dec. 1668.

Commission au sieur de Maussac pour une compagnie de cent hommes à pied, & pour la garde de la citadelle de Corneillan du 10. Juil. 1587.

Commission au sieur de Maussac pour une compagnie d'infanterie pour la garde de Collioure du 6. Mai 1642.

Brevet d'aide de camp en faveur dudit sieur de Maussac du 23. Sept. 1651.

378. MEILET. D'azur, au chef d'or, à une bande d'argent, accosté de deux étoiles de même.

I. Jean Masclet, Sgr. de Meilet, t. le 3. Dec. 1520. Il avoit ep. Gabrielle Saufet, & il en eut 1. Bernard Masclet, 2. Louis Masclet, 3. Jean Masclet, Sgr. de Malbosc, qui suit, & 4. Jeanne Masclet.

II. Jean Masclet, Sgr. de Malbosc, rendit hommage pour cette terre & le château de Meilet le 19. Janv. 1571. Il est indifferemment appellé dans une ordonnance du sieur Roger, commissaire au présidial de Nismes du 12. Juin 1596. tantôt Meilet, tantôt Masclet, t. le 20. Av. 1601. Il avoit ep. le 29. Janv. 1552. Gabrielle Vergeses, & il en eut 1. Guillaume Meilet, 2. François Meilet qui se présenta au ban & arrière-ban le 4. Ao. 1594. & 3.

III. Jean Meilet, Sgr. de Malbosc, eut procuration de son pere pour consentir à son mariage le 6. Sept. 1603. Il ep. le 7. Sept. de la même année Perrine Roux, & il en eut 1. François Meilet, Sgr. de Malbosc, à qui son pere fit une donation le 24. Juin 1632. fit faire une enquête avec ses freres au sujet de leur noblesse & changement de son nom de Masclet en celui de Meilet le 4. Oct. 1653. N. avec sesdits freres le 20. Mars 1670. 2. Jean Meilet, & 3. Jacob Meilet.

## VIVIERS.

379. MEIRAS. D'azur, au lion d'or armé & lampassé de gueules, & 3. étoiles d'or en chef.

Lettres en féodale obtenues par Jean Meiras en 1490.

I. Pierre Meiras fit une donation en 1491. en faveur de ses enfans qui furent 1. Guillaume de Meiras qui suit, & 2. Tannequin Meiras.

II. Guillaume Meiras fut pere de

III. Thibaut Meiras, Sgr. d'Agusat, ep. 1<sup>o</sup>.  
2<sup>o</sup>. en 1531. Catherine de Beauvoir, & il eut de celle-ci

IV. Antoine Meiras, Sgr. d'Agusat, Consgr. de S. Marcel, consentit avec son pere une obligation le 6. Sept. 1565. Il t. le 26. Mars 1595. Il avoit ep. le 5. Dec. 1585. Anne Giles, & il en eut 1. Jacques Meiras, & 2. Pierre Meiras, Sgr. de la Roquete, Consgr. de S. Marcel, y demeurant. Il ep. le 27. Av. 1623. Anne Borne, N. le 25. Oct. 1668.



MENDE.

380. MERCIER. D'argent, au palmier de sinople, chargé d'une colombe d'argent, écartelé d'azur au lion d'or, à deux hures de sanglier fa-blonnées de sable.

I. Pierre Mercier, Sgr. de Malaval, t. le 6. Janv. 1519. Il eut pour enfans 1. Claude Mercier, 2. Jean Mercier, 3. Antoine Mercier, 4. François Mercier, 5. André Mercier, Sgr. de Malaval qui suit, 6. Jacques-Jean Mercier, 7. Gabriel Mercier, 8. Pierre Mercier, & 9. autre Pierre Mercier.

II. André Mercier, Sgr. de Malaval, Confr. de Chaudeiraguet, t. le 21. Ao. 1551. Il ep. Isabeau de Hautvilar, & il en eut 1. Pierre Mercier, Sgr. de Malaval qui suit, 2. François Mercier, & 3. André Mercier.

III. Pierre Mercier, Sgr. de Malaval, ep. le 29. Oct. 1571. Jeanne Masel, qui étant veuve t. le 2. Dec. 1601. & de laquelle il eut 1. François Mercier, écuyer, Sgr. de Malaval qui suit, & 2. Claude Mercier.

IV. François Mercier, écuyer, Sgr. de Malaval, t. le 7. Sept. 1648. Il avoit ep. le 13. Juin 1629. Anne Malbec de Monjoc, dont il eut

V. Jean-Louis Mercier, Sgr. du Mas, Malaval, & de Chaudenac, Confr. de Chaudiraguet & Lef-treis, demeurant audit lieu du Mas, ep. le 20. Nov. 1657. Claude Bourigaud, N. le 12. Dec. 1668.

Guillaume Mer-cier fut pere de Silvestre Mercier qui fut maintenu N. le 12. Decemb. 1668.

BEZIERS.

381. MERVIEL. D'azur, au châ-teau d'argent, ma-çonné de sable.

Antoine de Merviel, Sgr. du-dit lieu, retira le 25. Jul. 1146. de Nicolas de Narbonne, la quittance de la dot de Guille-mette de Merviel sa sœur, fem-me dudit Nicolas de Narbonne.

Sicard de Merviel, enfant pu-pille & Sgr. du château de Mer-viel, & dame Faure de Merviel reçurent un hommage le 5. Av. 1288.

Sicard de Merviel fils d'autre Sicard dénombra en 1300.

I. H. & P. Sgr. Antoine de Merviel, eut pour fils

II. Antoine de Merviel rendit hommage le 2. Oct. 1453. & testa en 1487. fut pere de

III. Jean de Merviel, Sgr. & Bn. dudit lieu, Pegairoles, & S. Jean de Bueges, t. le 26. Mai 1531. Il eut pour fils

IV. François-Charles de Merviel, écuyer, Sgr. dudit lieu, t. le 5. Août 1569. & fut pere de

V. Sebastien de Merveil eut pour fils

VI. Gaspard de Merveil, Mqs. dudit lieu, Bn. de Pegairoles, Sgr. de Boujan, Veirac, Cazouls-d'Erault, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, ep. le 28. Dec. 1634. Anne de Monchal, & il en eut 1. Gabriel-Charles de Merviel, 2. Jean-Louis de Merviel, & 3. Anne de Merviel, N. avec leur pere le 26. Mars 1670.

*MENDE.*

382. MICHEL.

I. Antoine Michel, Sgr. de Colas, dénombra le 29. Mai 1548. Il avoit ep. Anne Veiras de Malbosc, qui étant veuve t. le 29. Oct. 1586. & le rendit pere de 1. David Michel, Sgr. de Colas, qui suit, & 2. Josué Michel.

II. David Michel, Sgr. de Colas, t. le 18. Juin 1635. Il avoit ep. le 18. Juin 1600. Marguerite Bruel, & il en eut 1. David Michel, Sgr. de Colas, qui suit, & 2. Etienne Michel.

III. David Michel, Sgr. de Colas, t. le 3. Mars 1654. Il ep. le 5. Fev. 1533. Susanne Bonniol, & il en eut 1. Antoine Michel, Sgr. de Colas, demeurant à Florac, N. le 15. Janv. 1671. 2. Etienne Michel, & 3. Barthelemi Michel.

*LE PUL.*

383. MIET. D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois rosetes de gueules, accompagnée de trois demi-corps de fer 2. & 1.

I. Jean Miet, Sgr. de Bellinai, transigea avec Amable de Serres son beau-frere le 19. Sept. 1534. au sujet de la dot de Susanne de Serres, femme dudit Jean, qui reçut plusieurs quittances des taxes faites sur lui pour la contribution du ban & arriere-ban les années 1555. 1557. 1568. & 1569. se présenta à l'assemblée de la sénéchaussée d'Auvergne, convoquée à Riom le mois de Mars 1577. avec son excuse de ce qu'il n'y avoit pas été, attendu sa viellese. Il avoit ep. le 26. Av. 1559. Catherine du Buiffon. Il fit une donation à son fils le 9. Fev. 1571.

II. Renaud Miet, Sgr. de Morle, Murat, & Cheirat, acheta une métairie le 9. Janv. 1587. eut commission de commander pour le roi dans la place de Chatuejol en 1585. Il ep. Marguerite Colanges, & il en eut 1. Maximilien Miet qui partagea avec son frere une partie des biens de leur pere & mere le 27. Ao. 1613. & 2.

III. Amable Miet, Sgr. de la Morle & la Vernede, ep. le 19. Nov. 1618. Catherine de Chapeul, laquelle le rendit pere d'

IV. Amable Miet, Sgr. de Bonneville, ep. le 12. Janv. 1645. François Dupont, N. le 27. Sept. 1669.

{	MONTPELLIER.	384.	MIRMAN. D'or, au lion de gueules, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or.
	USEZ.		
	NISMES.		

I. Jacques Mirman ep. le 10. Janv. 1491. Isabeau Pierrefort, & il en eut 1. Guillaume Mirman, écuyer, Sgr. de Roubiac, qui suit, & 2. Guillaume Mirman en 1533.

II. Guillaume Mirman, écuyer, Sgr. de Roubiac, transigea avec Guillaume son frere au sujet des biens de leur pere & mere le 19. Mai 1533. Il fit un codicile le 6. Fev. 1572. & il eut pour enfans 1. Antoine Mirman qui suit, & 2. François Mirman, écuyer, Sgr. du Fau, qui a fait la Br. B.

III. Antoine Mirman, conseiller au sénéchal & présidial de Nismes, t. le 24. Dec. 1586. Il avoit ep. le 6. Fev. 1572. Delfine de Malmon, dont il eut

IV. Antoine Mirman, Sgr. de Roubiac, t. le 6. Juil. 1625. Il ep. Marie Boyer, & il en eut 1. François Mirman, Sgr. de Roubiac, qui suit, 2. Felice Mirman, & 3. Jeanne Mirman.

V. François Mirman, Sgr. de Roubiac, t. le 25. Fev. 1656. Il avoit ep. le 15. Av. 1645. Susanne Baudan, & il en eut

VI. Henri Mirman, Sgr. de Roubiac & Vestric, N. avec ses tantes le 5. Janv. 1669.

BR. B. III. François Mirman, écuyer, Sgr. du Fau, t. le 16. Fev. 1620. Il avoit ep. le 12. Dec. 1574. Marguerite de Cubieres, & il en eut 1. Jean Mirman, Sgr. de Lavagnac, qui suit, & 2. Justin Mirman, Sgr. du Fau & d'Agusat, qui t. le 6. Juin 1638. il avoit ep. Anne de Chastaigne, de laquelle il eut 1. Jacques Mirman, Sgr. du Fau & la Sagneté, qui ep. le 29. Janv. 1634. Gabrielle Piolene, & 2. Charles Mirman, Sgr. de la Tour, N. avec son frere le 5. Janv. 1669.

IV. Jean Mirman, Sgr. de Lavagnac, trésorier de France, t. le 23. Mai 1653. Il ep. Marie Grasset, & il en eut 1. François Mirman, baron de Florac, Sgr. de Pleissan & Lavagnac, trésorier de France à Montpellier, puis grand prévôt général en Languedoc. Il ep. le 15. Juin 1652. Isabeau Peirat, & fut maintenu N. le 5. Janv. 1669. 2. Gabriel Mirman, 3. François Mirman, 4. Jean Mirman, 5. Charles Mirman, & 6. Pons-Pierre Mirman.

{ MENDE.  
 { LE PUI.

385. MOLETE. D'azur, au cor de chasse d'argent, lié de même, accompagné de trois moletes d'éperons aussi d'or, deux en chef & une en pointe.

I. Jean Molete, damoiseau, Sgr. de Morangers, t. le 13. Ao. 1423.

Il fut pere de

II. Jean Molete, Sgr. de Morangers, ep. le 31. Dec. 1444. Helix de Grille de Volpillere, de laquelle il eut

III. Elsias Molete, Sgr. de Morangers, Consgr. de la Garde-Guerin, t. le 24. Sept. 1498. Il avoit ep. le 30. Av. 1487. Marguerite Herail, laquelle le rendit pere de

IV. Louis Molete, Sgr. de Morangers, t. le 25. Mai 1546. & fut pere de

V. Claude Molete, Sgr. de Morangers, écuyer de la grande écurie, pourvû de cette charge le 16. Fev. 1563. ambassadeur en Turquie, t. le 11. Sept. 1576. Il eut pour enfans 1. Antoine Molete, Sgr. de Morangers, qui suit, 2. François Molete, Sgr. d'Ombret, qui a fait la Br. B.

VI. Antoine Molete, Sgr. de Morangers, t. le 29. Mai 1586. & il eut pour fils

VII. François Molete de Morangers, Sgr. de la Garde-Guerin, ep. Marie de Calvisson, dont il eut

VIII. Charles Molete de Morangers, marquis de S. Auban, bailli du Gevaudan par provisions du 18. Fev. 1661. gouverneur de Maruejol, eut commission des maréchaux de France le 10. Av. 1661. pour connoitre des querelles & differends entre les gentilshommes du Gevaudan. Il avoit ep. le 21. Juin 1639. & il en eut 1. Char-

les Molete, 2. Scipion Molete, 3. Jacques Molete, 4. Louis Molete, 5. Anné Molete, chevalier de Malthe, lequel eut un passeport du grand maître pour revenir en France le 3. Nov. 1666. 6. Joseph Molete, & 7. Hiacinthe Molete, tous sept N. avec leur pere le 24. Dec. 1668.

BR. B. VI. François Molete, Sgr. d'Ombret & Recours, t. le 9. Mai 1655. Il fut pere de 1. Charles Molete de Morangers, Sgr. de Plagnac, demeurant au Pui, 2. Antoine Molete, Sgr. de Provencheres, demeurant à la Garde-Guerin, 3. Hugues, & 4. François Molete, N. avec ses freres le 24. Dec. 1668.



{ NISMES.  
{ CASTRES.

386. MONTCALM. D'azur, à trois colombes d'argent membrées & bequées d'or, écartelées de fable, au chevron à 3. tours d'argent, maçonnées de fable.

I. Jean Montcalm, Sgr. de S. Veran & de Tournemire, fut pere de

II. Guillaume Montcalm, chevalier, juge-mage de Nismes, ep. le 6.

Juil 1474. Delfine Berenger, qui le rendit pere de

III. Jean Montcalm, Sgr. de S. Veran, Candiac, & Tournemire, conseiller du roi & juge-mage à Nismes, t. le 2. Sept. 1540. Il avoit ep. le 28. Juin 1506. Florete Sarrat, fille de Jean, premier président au parlement de Toulouse, laquelle le rendit pere de

IV. François Montcalm, écuyer, Sgr. de S. Veran, t. le 22. Mai 1564. & il eut pour enfans 1. Honoré Montcalm, 2. François Montcalm, 3. Daniel Montcalm, & 4.

V. Louis Montcalm, Sgr. de S. Veran, t. le 3. Av. 1600. Il avoit ep. Gouzon, & il en eut

VI. Louis Montcalm, Bn. de S. Veran, Melac, Gouzon, S. Victor, Candiac, Castelet, & Tournemire, conseiller en la chambre de l'édit de Castres, ep. 1°. Susanne Raspal, 2°. Isabeau de Bossuges, & t. le 2. Fev. 1658. Il eut de sa premiere femme

VII. Louis Montcalm, Sgr. de Candiac, conseiller en la chambre de l'édit, ep. le 23. Nov. 1632. Jeanné Calvet, & il en eut 1. Jean-Louis Montcalm, Sgr. & Bn. de S. Victor, bapt. le 1. Mars 1641. & 2. Pierre Montcalm, Sgr. de Melac & Candiac, conseiller au parlement & chambre de l'édit de Castres, N. avec son frere le 28. Dec, 1668.

MONTPELLIER. 387. MONLAUR. Au 1. contrecartelé, au 1. & 4. petits quartiers de fable, à la croix vuidée d'argêt; au 3. petit quartier d'argent, au lion de gueules; au 2. des grands quartiers d'azur, au griffon d'or marchant des quatre pieds sur une branche de palmier de même mise en bande; au 3.

de gueules, à la bande d'argent, chargée d'une tour d'azur, cantonnée de quatre creneaux d'argent; au 4. contrecartelé; au 1. & 4. petits quartiers de fable, à trois fleurs de lis d'or 2. & 1. au 2. & 3. petits quartiers d'argent, au lion de fable; sur le tout d'or, au cor d'azur lié de fable.

I. N. de Monlaur, Sgr. de Murles & Vallauques, damoiseau, t. en 1286. fut pere de

II. Raimond de Monlaur, Sgr. dudit lieu, transigea en 1331. avec Alajurie de Bressagues sa mere, veuve de Pierre de Fabregues, Sgr. de Murles, & rendit hommage le 3. Oct. 1347. Il fut pere de

III. Pierre de Monlaur, damoiseau, Sgr. de Murles, chambellan du roi de Sicile, qui lui envoya des lettres pour la charge de gouverneur de Manfredoine en 1384. Il avoit t. en faveur de Raimond son neveu en 1382. Il eut encore un brevet de pension de 3000. florins d'or pour lui & ses enfans le 20. Ao. 1384. Il fut pere de

IV. Jean de Monlaur, Sgr. de Murles, Cornonterrail, Grabels, & Londres, t. le 3. Dec. 1449. Il eut pour fils

V. Jean de Monlaur, damoiseau, Sgr. de Monlaur, & de la Rouviere, ep. Isabeau de Thezan, qui t. étant veuve le 17. Janvier 1527. & lui avoit t. le 5. Juin 1500. Il eut de son mariage

VI. Jean de Monlaur, Sgr. de Murles & la Rouviere, t. le 4. Janvier 1540. Il avoit ep. le 17. Janvier 1527. Marie de S. Felix, qui le rendit pere de

VII. Jean de Monlaur, Sgr. de Murles, chevalier de l'ordre du roi; t. le 3. Oct. 1576. Il avoit ep. 1<sup>o</sup>. Marie de Monlaur, 2<sup>o</sup>.

Il fut pere de

VIII. Claude de Monlaur, Sgr. de Murles, capitaine de cent hommes par commission de 4. Av. 1593. eut un brevet de pension de 3000. livres le 14. Mai 1619. Il t. le 29. Juin 1636. Il avoit ep. Jaqueline de Viri, & il en eut 1. Jean de Monlaur, Sgr. de Murles, capitaine de cent arquebusiers à cheval par commission du 27. Mai 1637. & 2.

IX. François de Monlaur, Sgr. & Bn. de Murles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi pourvû en 1656. avoit eû commission pour une compagnie d'infanterie dans le régiment des Fossés le 5. Sept. 1632. Il ep. le 1. Nov. 1659. Françoise Bon, & il en eut 1. Philibert de Mon-

laur, 2. Gaspard de Monlaur, 3. Charles de Monlaur, & 4. Philippe-Joseph de Monlaur, N. avec ses freres & son pere le 17. Dec. 1668.

*NARBONNE.*

388. MONTREDON. D'azur, au lion d'or, à la bordure composée d'argent.

I. Pierre de Montredon, Sgr. dudit lieu, Escales, Ste. Croix, Montpefat, Sgr. direct de Merviel, ep. le 29. Juil. 1545. Roiete de Jalenques, dont il eut

II. Antoine-Jacques de Montredon, écuyer, Sgr. dudit lieu, ep. le 27. Mars 1574. Louise de Laval, & il en eut

III. Gabriel de Montredon, Sgr. de Laval, t. le 22. Octob. 1612. Il avoit ep. le 7. Juin 1609. Antoinette Boyer, de laquelle il eut 1. Gabriel de Montredon, Sgr. dudit lieu, & 2. Jacques de Montredon, Sgr. de la Bastide, N. avec son frere le 11. Nov. 1669.

*NARBONNE.*

389. MONTREDON. Mêmes armes.

I. Jean de Montredon fut pere de

II. Bernardin de Montredon, Sgr. de Gasparet, ep. le 11. Fev. 1446. Louise Dourlan, & il en eut 1. Edouard de Montredon, Sgr. de Gasparet, qui suit, 2. Guillaume de Montredon, qui a fait la Br. B. & 3. Antoine de Montredon.

III. Edouard de Montredon, Sgr. de Gasparet, fit une donation à sa mere & à ses freres le 12. Oct. 1512. rendit hommage le 31. Dec. 1537. & t. le 19. Oct. 1540. Il eut pour fils.

IV. Jean de Montredon, Sgr. de Gasparet, fit un nouvel achat le 8. Fev. 1562. & un autre le 4. Nov. 1566. t. le 18. Dec. 1567. Il avoit ep. le 28. Dec. 1551. Marquise Valat, dont il eut

V. Gabriel de Montredon, Sgr. de Gasparet, ep. le 11. Mai 1599. Antoinette de Montesquieu, & il en eut

VI. Jean de Montredon, Sgr. de Gasparet, ep. le 5. Juin 1625. Claire Bedos, dont il eut

VII. François de Montredon, Sgr. de Gasparet, ep. le 19. Av. 1655. Jeanne Dupois, N. le 13. Janv. 1669.

*BR. B.* III. Guillaume de Montredon ep. Françoise Darffe & t. avec elle le 15. Septemb. 1560. Il eut de cette alliance 1. Jean de Montredon, Sgr. de Mathés, qui suit, & 2. Pierre de Montredon.

IV. Jean de Montredon, Sgr. de Mathés, ep. le 6. Oct. 1571. Marguerite de Hautpoul, qui t. le 20. Oct. 1603. & le rendit pere de

V. Balhazar de Montredon, Sgr. de Mathés, t. le 4. Fev. 1644. & fut pere de

VI. Martin-Melchior de Montredon, demeurant à Sigean, N. le 20. Sept. 1669.

## NARBONNE.

390. MONTREDON. Mêmes armes:

I. François de Montredon, Sgr. de Mirabel, t. le 7. Juin 1483. fut pere de

II. François de Montredon, seigneur de Montrabech, capitaine d'une compagnie de 30. hommes, t. le 13. Oct. 1568. & il eut pour enfans 1. Bernard de Montredon, Sgr. de Montrabech, qui suit, 2. Henri de Montredon, 3. Claude 4. François, & 5. Charles de Montredon.

III. Bernard de Montredon, Sgr. de Montrabech, ep. le 9. Janvier 1594. Eleonor Ferroul, & il en eut

IV. Blaise de Montredon Sgr. de Montrabech & de S. Massal, t. le 18. Nov. 1656. Il avoit ep. le 20. Fev. 1629. Marguerite Chambert, dont il eut 1. Marc-Joseph de Montredon, Sgr. de Montrabech y demeurant, ep. le 6. Ao. 1663. Anne-Françoise d'Aufereffes, & 2. Charles de Montredon, Sgr. de S. Massal, N. avec son frere le 12. Dec. 1668.

## VIVIERS.

391. MONTROND. D'or, au monde d'azur, au chef cousu d'argent, chargé de deux croissants de gueules, accostés de 2. hermines de sable.

I. Lambert de Montrond eut pour fils

II. Antoine de Montrond fit un nouvel achat le 13. Juin 1410. obtint une sentence des officiers ordinaires de Montfaucon, portant défenses aux consuls de S. Agreve de le cotiser à la taille, sous peine de 25. marcs d'argent. Il avoit ep. le 14. Juin 1459. Morete de Pouzols, qui donna le 10. Janvier 1496. à ses enfans. Il fit une donation le 16. Juin 1464. à son fils Antoine qui suit, 2. Pierre de Montrond.

III. Antoine de Montrond t. le 27. Juillet 1524. Il eut pour enfans 1. Agreve de Montrond, & 2. Jean de Montrond.

IV. Agreve de Montrond ep. Charlotte Largier, qui étant veuve t. le 16. Mai 1581. & de laquelle il eut

V. Joachim de Montrond ep. le 8. Sept. 1581. Catherine Rivoire, dont il eut

VI. Isaac de Montrond ep. le 1. Mai 1603. Louise Celier, & en eut

VII. Denis de Montrond, Sgr. dudit lieu, t. le 18. Oct. 1666. Il ep. le 12. Sept. 165. Esther Arbalestrier, & il en eut 1. Charles de Montrond, Sgr. dudit lieu & de Vilerma, lieutenant de cavalerie au régiment de Beaufort, 2. Alexandre Monron, 3. Pierre de Montrond, & 4. Isaac de Montrond, N. avec ses freres le 16. Dec. 1668.



{ MONTPELLIER.  
{ BEZIERS.

392. MONTAGNAC.

De fable, au fautoir d'argent, accompagné de quatre moletes d'épéron à six pointes de même.

I. Guillaume, Sgr. de Montagnac ; eut pour enfans 1. Antoine de Montagnac qui suit, 2. Antoine de Montagnac, & 3. Gui de Montagnac, Sgr. dudit lieu.

II. Antoine de Montagnac transigea avec ses freres le 3. Av. 1492. & eut pour enfans 1. Honoré de Montagnac, & 2.

III. Blaise de Montagnac fit un échange avec son frere le 25. Mai 1539. & il eut pour enfans 1. Eustache de Montagnac, qui t. le 19. Dec. 1584. 2. Raimond de Montagnac qui suit, & 3. Mathelin de Montagnac, qui ep. le 4. Fev. 1586. Jeanne de Mandagout, dont il eut Jacques de Montagnac, lequel ep. le 16. Septemb. 1633. Marie Galiciane, N. le 8. Juil. 1669.

IV. Raimond de Montagnac fut pere de 1. Pierre de Montagnac qui suit, & 2. de Jeanne de Montagnac.

V. Pierre de Montagnac transigea avec sa sœur le 8. Mai 1624. & il eut pour enfans 1. Louis de Montagnac, conseiller au présidial de Beziers, qui transigea avec son frere le 23. Sept. 1659. & 2. Pierre de Montagnac, N. avec son frere le 8. Juil. 1669.

{ BEZIERS.

{ MONTPELLIER.

393. MONTAGNE.

D'azur, au lion d'or couronné de même.

I. Jacques Montagne, avocat général en la cour des aides de Montpellier pourvû le 22. Mai 1551. obtint des lettres-patentes du roi le 25. Fev. 1555. portant augmentation de gages pour l'office d'avocat général pour lui & pour son fils, qui fut

II. Jacques Montagne, maître dès requêtes de l'hôtel de la reine, mere du roi, qui donna un édit de création de l'office de président en la cour des aides de Montpellier en sa faveur au mois de Sept. 1575. obtint des lettres d'annoblissement le 25. Fev. 1576. & eut pour fils

III. Henri Montagne, conseiller au présidial de Montpellier, ep. le 21. Av. 1598. Marie Gaillard, laquelle le rendit pere de

IV. Etienne Montagne, Sgr. de Puechvila, obtint des lettres-patentes, dont appert que tant lui que Henri, Jacques, & autre Jacques, ses pere, ayeul, & bisayeul ont servi le roi & ses prédecesseurs, aux charges

de conseiller au présidial, de président & avocat-général en la cour des aides, & auparavant dans ses armées, tant dedans que dehors le royaume. Il demeuroit à Beziers le 12. Sept. 1668. Il avoit ep. le 18. Fev. 1632. Anne Geoffroi de Boufigues, & il en eut

V. Jean Montagne, conseiller au présidial de Montpellier, ep. le 2. Dec. 1662. Marguerite Broufet, N. avec son pere le 12. Sept. 1668. en conséquence des lettres d'annoblissement du 7. Janv. 1576.

LE PUI.

394. MONTAGNEC. D'azur, au fautoir d'or, à une étoile de même en chef.

Guillaume Montagnec, Sgr. de Villeneuve, reçut une reconnoissance féodale le 21. Juin 1531. fit une donation le 8. Juin 1534. en faveur de Gabriel son frere, une investiture le 21. Juin 1541. & transigea le 5. Juil. 1548.

I. Claude Montagnec, Sgr. de Montiver, t. le dernier Nov. 1553. Il ep. Jeanne de Montiver, & il en eut 1. Jean Montagnec, & 2.

II. Pierre Montagnec, Sgr. de Montiver, ep. le 6. Janvier 1566. Louise de Clavieres, de laquelle il eut 1. Melchior Montagnec, Sgr. de Montiver qui suit, & 2. Antoine Montagnec.

III. Melchior Montagnec, Sgr. de Montiver, transigea avec ses freres au sujet des biens de leurs pere & mere le 2. Juil. 1607. Il ep. Françoise de Pelissac, dont il eut

IV. Claude Montagnec, Sgr. de Montiver, ep. le 14. Oct. 1608. Souveraine de Beaulieu, & il en eut 1. Nicolas Montagnec, Sgr. de Montiver, qui suit, & 2. Gaspard Montagnec, Sgr. de Moulens, demeurant en Forez, N. le 4. Sept. 1669.

V. Nicolas Montagnec, Sgr. de Montiver y demeurant, ep. le 29. Mars 1650. Jeanne Pinha, N. le 4. Sept. 1669. avec ses enfans, qui furent 1. Claude, 2. François, 3. Frederic, 4. Florimond, 5. Gaspard, 6. Jean, 7. Nicolas, & 8. Antoine Montagnec.

VIVIERS.

395. MONTAGUT. De gueules, à une tour donjonnée de deux pièces l'une sur l'autre d'argent.

I. Raimond de Montagut t. le 5. Fev. 1450. Il eut pour enfans 1. Laurent de Montagut, & 2.

II. Jean de Montagut substitué à son frere par le testament de son pere.

Il eut pour enfans 1. Raimond de Montagut qui suit, & 2. Cristophle de Montagut, lieutenant-général en Auvergne par provisions du 17. Juin 1548.

III. Raimond de Montagut partagea avec son frere le 5. Mars 1553. fut pere de

IV. Josué de Montagut, Sgr. de S. Marcel, Bn. de Boufols, capitaine-lieutenant au régiment des gardes le 5. Mai 1617. par don du roi, t. le 16. Ao. 1636. Il avoit ep. le 12. Mai 1602. Gasparde de Baune, qui le rendit pere de

V. Joachim de Montagut, Mqs. de Boufols, vicomte de Baune & de la Mote, Cte. d'Aps, Sgr. de Domeirat & S. Julien, demeurant en son château de Boufols, & eut pour fils.

VI. Antoine-Henri, Mqs. de Boufols, Sgr. de Fremigeres, ep. le 7. Fev. 1662. Gabrielle de Beaufort, N. avec son pere le 12. Septemb. 1668.

Bulle du grand maître de Malthe du 21. Juil. 1625. portant confirmation du don de la commanderie de Granded en faveur de F. Jean-Antoine de Montagut de Fremigeres.

Don du roi au sieur de Fremigeres, chevalier, & à Josué de Montagut, capitaine-lieutenant au régiment des gardes, du 5. Mai 1617.

Commission audit chevalier de capitaine audit régiment, du 3. Sept. 1596.

AGDE.

396. MONTAGÜT. D'or, au taureau de gueules au chef, endenté de trois pointes d'azur.

I. Etienne de Montagut compris dans le rolle des gentilshommes servans au ban & arriere-ban le 4. Oct. 1469. Il dénombra en 1500. & il ep. Françoise d'Andrea, de laquelle il eut

II. François de Montagut ep. le 7. Ao. 1518. Gilete de Passis, & il en eut 1. Etienne de Montagut qui suit, & 2. Françoise de Montagut, qui ep. assistée de son frere Etienne le 9. Jany. 1545. N

III. Etienne de Montagut fit un partage pour raison des biens de son ayeul le 26. Juil. 1558. & fut pere de

IV. François de Montagut ep. le 5. Fev. 1590. Jeanne Carion, qui t. le 2. Nov. 1618. & qui le rendit pere de

V. Jean de Montagut obtint l'érection de la terre de la Coste en baronnie au mois de Nov. 1647. t. le 25. Av. 1669. Il avoit ep. le 23. Av. 1631. Françoise Larcure, & il en eut

VI. François de Montagut, Sgr. & Bn. de la Coste, demeurant à Pezenas, ep. le 19. Nov. 1656. Gabrielle de la Serre, N. le 18. Jany. 1670.

## VIVIERS.

## 398. MONTAUD.

- I. Antoine de Montaud fut pere de  
 II. Montaud de Montaud ep. le 6. Janv. 1534. Peironne de la Ver-  
 nede, qui le rendit pere d'  
 III. Antoine de Montaud ep. le 9. Janv. 1576. Jeanne Beraud, de  
 laquelle il eut  
 IV. Guillaume de Montaud, Sgr. dudit lieu, ep. le 6. Juil. 1612.  
 Armande Lhostel, qui étant veuve fit une donation le 4. Nov. 1664. à  
 son fils Jean Montaud, chanoine en l'église cathédrale de Viviers, N. le  
 10. Dec. 1668.

## VIVIERS.

398. MONTELS. D'azur, au grif-  
 fon d'argent, ar-  
 mé & lampassé  
 de gueules.

- I. Rolland Montels, originaire de Dauphiné, t. en 1312. fut pere de  
 II. Raimond Montels, ep. Gilete de Montelimar, dont il eut  
 III. Rolland Montels ep. Marguerite Duport, & il en eut  
 IV. Pons Montels ep. le 23. Janv. 1375. Françoise Coursson, de la-  
 quelle il eut 1. Antoine Montels qui suit, & 2. Guicharde Montels, qui  
 ep. Jean Alleman.  
 V. Antoine Montels transigea avec Jean Alleman son beau-frere, ep.  
 Peironne Fanel, & il en eut 1. Mathieu Montels qui suit, 2. Jacques  
 Montels, & 3. Alege Montels.  
 VI. Mathieu Montels transigea le 31. Ao. 1481. avec ses freres, t.  
 le 14. Fev. 1504. Il avoit ep. le 4. Juil. 1486. Louise de Scey, qui le  
 rendit pere de  
 VII. Joachim Montels, Sgr. du Port-S. Valier, t. le 22. Janv. 1567.  
 Il ep. le 19. Mai 1517. Aladis Prunelé, & il en eut 1. Claude Montels,  
 & 2.  
 VIII. Amieu Montels t. le 4. Juin 1609. Il ep. le 18. Janvier 1599.  
 Anne de la Font, dont il eut  
 IX. Jean Montels, Sgr. du Port, gouverneur de S. Agreve, t. le 15.  
 Fev. 1627. Il ep. le 1. Fev. 1615. Diane Plaine de Chafotes, & il en eut  
 1. Balthazar Montels, Sgr. de la Font & de Bouffieu y demeurant, qui  
 ep. le 6. Janv. 1641. Françoise Romanet, N. le 26. Novemb. 1668. 2.  
 Philibert Montels, & 3. Montels.



VIVIERS.

399. MONTELS. De gueules, au chevron chargé d'un autre d'azur, chargé d'un croissant d'arg. au chef d'or, chargé de deux molettes d'éperon de gueules.

I. Claude de Courssas fut pere de

II. Cristophle de Courssas dénombra le 24. Oct. 1541. Il eut pour enfans 1. Just de Montels, dit de Courssas, qui suit, & 2. Jeanne de Courssas, qui ep. Paul Burins.

III. Just de Montels, dit de Courssas, transigea le 15. Mai 1556. avec Paul Burins pour raison des droits de Jeanne de Courssas, t. le 3. Janv. 1575. Il avoit ep. le 17. Nov. 1555. Catherine de Robiac, qui le rendit pere de

IV. Cristophle de Montels, Sgr. de Courssas & des Allemans, t. le 4. Nov. 1612. Il ep. le 26. Mai 1604. Jeanne Giouran, laquelle lui donna pour fils

V. François de Montels, Sgr. de Courssas, ep. le 29. Juil. 1627. Isabeau de la Batie, & il en eut

VI. François de Montels ep. le 7. Juin 1660. Catherine Lheiglé, N. le 7. Janv. 1669. avec son pere.

NARBONNE.

400. MONTELS. D'azur, à deux chevrons d'or.

I. Denis Montels, Sgr. de Fabrefan, fit un nouvel achat le 6. Janvier 1548. & un échange le 11. Sept. 1549. fut pere de

II. Arnaud Montels, Confr. de Fabrefan, epouza le 24. Mai 1565. Marguerite Girard, qui le rendit pere de

III. Constantin Montels, Sgr. de Fabrefan, ep. le 22. Janvier 1595. Sufanne de Montredon, de laquelle il eut

IV. Gabriel Montels t. le 5. Juil. 1665. Il ep. le 27. Novemb. 1623 Anne Chambert, & il en eut 1. Charles Montels, demeurant à Lesignan & 2. Melchior Montels, N. avec son frere le 6. Dec. 1668.

USEZ.

401. MONTENARD. De vair, au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'or, lampassé de même.

I. Raimond de Montenard t. le 4. Sept. 1497. fut pere d'

II. Hector de Montenard, chevalier, Sgr. de Chalançon, chambellan de France, t. le 5. Mars 1500. fut pere de

III. Louis de Montenard, chevalier, Sgr. de Montenard, ep. le 19. Juil. 1519. Magdelaine Albaron *alias* Alleman, fille de Jacques Albaron & de Marguerite de Clermont, présent le cardinal François de Clermont, archevêque d'Avignon & légat *à latere* de S. S. oncle de la dite Magdelaine, & il en eut

IV. Louis de Montenard, chevalier, t. le 12. Juin 1549. & fut pere de

V. Louis de Montenard, chevalier de l'ordre du roi en 1572. le sieur de Suze eut commission de recevoir son serment. Il t. le 11. Fev. 1576. & il eut pour fils

VI. Marie de Montenard, Bn. de Montfrin, chevalier de l'ordre du roi, qui eut pour enfans 1. François de Montenard, Sgr. & baron de Montfrin, qui suit, & 2. Jean de Montenard, Sgr. de Luffon, qui ep. le 21. Mars 1641. Susanne Riviere, & N. le 1. Juil. 1669.

VII. François de Montenard, Sgr. & Bn. de Montfrin, ep. le 16. Sept. 1606. Marguerite de Gondin, fille de Jean de Gondin, Bn. d'Aramon, Sgr. de Boifferon & de Claude du Buis, de laquelle il eut

VIII. Hector de Montenard, Mqs. de Montfrin, capitaine d'infanterie au régiment de Languedoc par commission du 8. Juil. 1636. obtint l'érection de la terre de Montfrin en marquisat au mois de Mars 1652. eut un brevet de maréchal de camp ès armées du roi le 4. Mai 1652. fut pourvû de l'état & office de sénéchal de Beaucaire & Nismes le 7. Août 1653. ep. 1<sup>o</sup>. le 6. Av. 1638. Françoise de Nagu, 2<sup>o</sup>. le 14. Ao. 1653. Marguerite Christine de la Gorce, dame de S. Privat, fille de Pierre de la Gorce, Sgr. de la Roque S. Laurent, & de Claude de Pelous, & fut N. le 1. Juil. 1669.

USE Z.

302. MONTOLIEU. D'azur, à la fleur de lis surmontée de trois croissans d'argent en chef, & accompag. de trois étoiles de même en pointe.

I. Guillaume Montolieu, seigneur de St. Hipolite, dénombra le 11. Mars 1539. acheta la terre de S. Hipolite en 1557. reçut des reconnoissances féodales en 1558. & 1559. Il avoit ep. le 1. Janvier 1541. Antoinete Vergese, qui le rendit pere d'

II. Antoine Montolieu, Sgr. de S. Hipolite, t. le 17. Juin 1615. Il ep. le 21. Janv. 1582. Sufanne Dupui, & il en eut 1. Claude Montolieu, Sgr. de S. Hipolite qui suit, 2. David Montolieu, Sgr. de la Coste, qui ep. le 22. Ao. 1624. N. le 3.

Dec. 1669. 3. Pierre Montolieu, & 4. Jacques Montolieu.

III. Claude Montolieu, Sgr. de S. Hipolite, capitaine d'infanterie; t. le 10. Janv. 1661. Il eut pour enfans 1. Pierre Montolieu, Sgr. de S. Hipolite de Caton, qui ep. le 11. Fev. 1661. Jeanne Froment, 2. Louis Montolieu, Sgr. de la Coste, lieutenant de la premiere compagnie du régiment d'Auvergne, 3. Jacques Montolieu, Sgr. de Montredon, & 4. Aimar Montolieu, Sgr. de Montessargues, N. avec ses freres le 24. Janv. 1669.

USEZ.

403. MONTOLIEU. D'or, à l'arbre arraché de sinople posé sur un tertre de même, parti d'or au rocher de sinople.

I. Antoine Montolieu ep. le 4. Janv. 1504. Gaillarde Peresse, & il en eut 1. Antoine Montolieu qui suit, 2. Claude Montolieu, & 3. Jean Montolieu.

Gabriel Montolieu assista au mariage d'Antoine son neveu.

II. Antoine Montolieu, ep. 1<sup>o</sup>. le 20. Sept. 1533. Gabrielle Vilade; 2<sup>o</sup>. Galiane Afemar, & t. le 15. Fev. 1567. Il eut de sa premiere femme 1. Louis Montolieu qui suit; 2. Antoine Montolieu, 3. Etienne Montolieu, & de sa seconde 4. Guillaume Montolieu, 5. Jean Montolieu, qui ep. le 6. Ao. 1609: Marie Rouviere, qui le rendit pere d'Hercule Montolieu, Sgr. de Lanssire, lequel se maria le 8. Mars 1659. avec Marie Durant, N. le 7. Nov. 1669. & 6. Antoine Montolieu, qui ep. le 8. Novembre 1602. Diane du Jardin, de laquelle il eut Jean Montolieu, demeurant à Castries, lequel ep. le 8. Dec. 1635. Jeanne Sabatier, N. le 7. Nov. 1669.

III. Louis Montolieu t. le 16. Janv. 1612. Il avoit ep. le 20. Fev. 1585. Marthe de la Roque, & il en eut 1. Louis Montolieu, Sgr. de Montmiral, qui suit, 2. Pierre Montolieu, & 3. Jacques Montolieu.

IV. Louis Montolieu, Sgr. de Montmiral, epousa le 16. Sept. 1631. Jeanne Malechane, & il en eut 1. Annibal Montolieu, & 2. Antoine Montolieu, N. avec son pere & son frere le 7. Nov. 1669.

VIVIE RS.

404. MORETON.

I. François Moreton, Sgr. de Chabrillan, passa l'acte d'investiture de deux reconnoissances le 26. Sept. 1554. & t. le 27. Août 1555. Il fut pere de

II. Sebastien Moreton , Sgr. de Chabrillan , t. le 6. Ao. 1586. Il eut pour fils

III. Jacques Moreton , Sgr. de Chabrillan , ep. le 17. Janv. 1595. Guigonne d'Urre , qui le rendit pere de

IV. Charles Moreton , Sgr. de Chabrillan , ep. le 29. Mars 1639. Marie Dangerés , & il en eut 1. Gabriel Moreton bapt. le 7. Juin 1641. N. avec ses freres le 14. Janv. 1671. 2. Laurent Moreton bapt. le 24. Nov. 1647. & 3. Anne Moreton qui avoit été maintenu N. avec Gabriel son frere le 9. Ao. 1668. par M. du Gué.

AGDE.

405. MOURCAIROLS. D'or , à trois fasces de gueules accompagnées de dix billettes en orle.

I. Jean Mourcairols , damoiseau , Sgr. de Falguieres , fut pere de

II. Pierre Raimond Mourcairols , damoiseau , dénombra en 1500. Il ep. Agnès de Narbonne , qui t. étant veuve en 1509. & laquelle le fit pere de

III. Jean Mourcairols , Sgr. du Pouget , t. le 6. Sept. 1557. Il ep. le 13. Janv. 1534. Jeanne Pavée , & il en eut 1. Hector Mourcairols , Sgr. du Pouget , qui suit , & 2. Etienne Mourcairols , Sgr. du Pouget , qui a fait la Br. B.

IV. Hector Mourcairols , Sgr. du Pouget , fut pere d'

V. Etienne Mourcairols , Sgr. de Felines , ep. le 24. Ao. 1614. Jeanne Jonet , qui t. étant veuve le 5. Janv. 1667. & il en eut 1. Etienne-Joseph Mourcairols , Sgr. de Felines , qui ep. le 15. Mai 1660. Louise Vauquet , & 2. Jacques-Joseph Mourcairols , qui fut maintenu N. avec son frere le 5. Nov. 1668.

BR. B. IV. Etienne Mourcairols , Sgr. du Pouget , ep 1<sup>o</sup>. Marguerite de Bret , 2<sup>o</sup>. & t. le 10. Sept. 1613. Il eut pour

enfans 1. Etienne Mourcairols , Sgr. de la Viere , qui suit , & 2. Jean Mourcairols , Sgr. de Loubatiere , qui ep. le 20. Mars 1625. Isabeau de la Vergne , qui le rendit pere de Jean Mourcairols , Sgr. de Loubatiere , qui se maria le 3. Mai 1661. avec Louise Mirimon , & fut maintenu N. le 5. Nov. 1668.

V. Etienne Mourcairols , Sgr. de la Viere , t. le 9. Ao. 1612. Il avoit ep. le 27. Janv. 1608. Claude Jauffaud , & il en eut

VI. Jean Mourcairols , Sgr. de Loubatiere & la Viere , t. le 21. Juil. 1668. Il ep. Antoinete Servas , qui vivoit en 1668. & eut pour fils

VII. Gabriel Mourcairols , Sgr. de la Viere , N. le 5. Nov. 1668.



LE PUL.

406. MOURGUES. De gueules, au fautoir d'or, au chef cousu d'azur chargé de 3. étoiles d'or.

I. Pierre Mourgues ep. Catherine Rosiers, qui le rendit pere de

II. Gabriel Mourgues, Sgr. & Bn. de S. Germain, ep. le 9. Juin 1548. Christine Gauteron, qui t. étant veuve le 22. Sept. 1586. & il en eut 1. Claude Mourgues, Sgr. & Bn. de S. Germain, qui suit, & 2. Mathieu Mourgues.

III. Claude Mourgues, Sgr. & Bn. de S. Germain, ep. le 28. Janv. 1581. Vidale Farnie, de laquelle il eut

IV. Claude Mourgues, Sgr. & Bn. de S. Germain, capitaine au régiment de Lestrangé infanterie par commission du 12. Ao. 1628. ep. Ursule Leonard, comme il paroît par un certificat du curé de Bruxelles du 26. Nov. 1643. & de laquelle il eut

V. Joseph-Scipion Mourgues, prieur de S. Pierre, N. avec son pere le 2. Nov. 1668.

BEZIERS.

407. NARBONNE. De gueules, écartelé d'azur, au léopard d'argent.

I. Jean de Narbonne, Sgr. & Bn. de Faugeres, t. le 18. Juin 1527. Il avoit ep. le 9. Sept. 1525. Beatrix de Faugeres, qui le rendit pere de

II. Claude de Narbonne, Sgr. & Bn. de Faugeres, ep. le 11. Juin 1544. Marquise Gep de Fos, & il en eut

III. Jean de Narbonne, Sgr. & Bn. de Faugeres, ep. le 1. Janv. 1589. Antoinete du Cailar, de laquelle il eut 1. Henri de Narbonne de Cailus, Sgr. & Bn. de Faugeres, qui suit, & 2. Jacques de Narbonne, Sgr. de Lunas & Valjoyeuse, ep. le 3. Oct. 1633. Marguerite Moreton, & fut maintenu N. le 19. Juin 1669.

IV. Henri de Narbonne de Cailus, Sgr. & Bn. de Faugeres, t. le 9. Janv. 1654. Il ep. le 8. Ao. 1641. Isabeau Bargeton, & il en eut 1. Pierre-Jean de Narbonne de Cailus, 2. Gabriel de Narbonne de Cailus, & 3. Pierre de Narbonne de Cailus, Sgr. & Bn. de Faugeres, Lunas, & Roquesels, maintenu N. le 19. Juin 1669.

D'azur, au lion  
d'argent armé  
& lampassé de  
gueules, au chef  
coufu de gueu-  
les, chargé de  
3. étoiles d'or,  
écartelé d'or à  
trois chevrons  
de sable.

- I. Bertrand de Narbonne, Sgr. de Ledignan, fut pere de  
II. Guillaume de Narbonne, écuyer, Sgr. de Troulhas & de Redouf-  
fas, ep. le 6. Janv. 1506. Isabeau de la Garde, qui le rendit pere d'  
III. Antoine de Narbonne, Sgr. de Troulhas, t. le 8. Janv. 1566.  
Il ep. le 10. Av. 1550. Isabeau de Cardailhac, fille de Jean de Cardailhac  
dit Guerin du Tournel, & il en eut 1. Pierre de Narbonne, 2. Jean de  
Narbonne, Sgr. de Troulhas, qui suit, & 3. Catherine de Narbonne.  
IV. Jean de Narbonne, Sgr. de Troulhas, t. le 10. Oct. 1618. Il ep.  
assisté de Marguerite de Cardailhac sa mere le 8. Juin 1582. Marie He-  
rail assistée de Jeanne du Roure sa mere, veuve de Baptiste Herail, & il  
en eut 1. Jean de Narbonne, 2. Louis de Narbonne, Sgr. d'Esparjans,  
qui suit, 3. Charles de Narbonne, Sgr. de Pommars, qui fut pere de  
Henri de Narbonne, maintenu N. avec son pere le 12. Juil. 1669. 4.  
Louise de Narbonne, 5. Madon de Narbonne, & 7. Marie de Narbonne.  
V. Louis de Narbonne, Sgr. d'Esparjans, t. le 8. Oct. 1646. Il avoit  
ep. le 7. Sept. 1624. Jaqueline Manoin, & il en eut 1. Jacques de Nar-  
bonne, Sgr. de l'Arque, maintenu N. le 12. Juil. 1669. 2. Charles de  
Narbonne, 3. François de Narbonne, & 4. Magdelaine de Narbonne.

## A G D E.

409. NATES. De gueules, à trois nates  
mises en fasces.

- I. Berenger Nates, bourgeois de Rhodéz, à qui le roi Charles V.  
donna des lettres d'annoblissement en 1369. t. le 24. Av. 1393. Il avoit  
ep. Souveraine qui t. le 12. Fev. 1410. & il en eut  
II. Jourdain Nates, mentionné dans les testaments de ses pere & mere,  
eut pour fils  
III. Jean Nates, bourgeois de Rhodéz, rendit hommage en 1446.  
& fut pere d'  
IV. Antoine Nates, ep. le 15. Janv. 1541.  
de laquelle il eut  
V. Guiraud Nates, bourgeois de Rhodéz, t. le 18. Sept. 1565. &  
fut pere d'  
VI. Hugues Nates, ep. le 13. Juin 1583. Antoinette de Cancellis,  
qui le rendit pere de

VII. Claude Nates , receveur des tailles du haut Rouergue , t. le 31. Oct. 1660. Il avoit ep. le 9. Fev. 1641. Marguerite Croufat , & il en eut 1. Jean Nates , natif de Rhodéz , demeurant à S. Tibery , N. le 15. Juil. 1669. 2. Dominique Nates , 3. Henri Nates , & 4. Germain Nates , maintenu N. avec Dominique & Henri ses freres , par jugement des commissaires de Guienne.

## USEZ.

410. NICOLAY. D'azur , au lévrier courant d'argent , accolé & bouclé d'or.

I. Jacques Nicolai , Sgr. de Meas , Consgr. de Sabran , fut pere de II. François Nicolai , ep. le 6. Nov. 1552. Marguerite de Bellecombe , dame de Cauvillargues , qui étant veuve fit une donation le 4. Nov. 1577. à son fils , qui fut

III. Jacques Nicolai , Sgr. de Cauvillargues , ep. Marie de Montcalm , qui le rendit pere de

IV. Jacques Nicolai , Bn. de Sabran , Sgr. de Cauvillargues , Consgr. de Bagnols , ep. le 5. Juin 1619. Anne Marion , qui t. le 21. Oct. 1662. & il en eut 1. Jacques de Nicolai , Sgr. de Cauvillargues , qui suit , & 2. Paul-Antoine Nicolai , Sgr. de Valouvieres.

V. Jacques Nicolai , Sgr. de Cauvillargues , ep. le 2. Juin 1653. Gabrielle de Rodes , de laquelle il eut

VI. Philibert Nicolai , bapt. le 6. Sept. 1659. N. avec son ayeul , son pere , & son oncle , le 14. Mars 1670.

## NARBONNE.

411. NIORT. D'azur , à trois chevrons d'or , accompagnés de 3. étoiles d'argent.

I. Bernard Niort , Sgr. d'Aussignac & de Belfort , t. le 3. Fev. 1532. Il eut pour enfans 1. Jean Niort qui suit , & 2. Mathieu Niort 1532.

II. Jean Niort ep. le 6. Nov. 1510. Guillaume Fournier , & il en eut 1. Jean-Guillaume , 2. Jean Niort qui suit , 3. Pierre , & 4. Guibert.

III. Jean Niort 1532. mort avant 1598. ep. Louise d'Aiguebelle , fille de Jean d'Aiguebelle , Consgr. de Belesta , lequel Jean d'Aiguebelle t. le 12. Mars 1598. De ce mariage vinrent 1. Jean , 2. Mathieu Niort , Sgr. de Pierreclause , qui suit , 3. Louis Niort , Sgr. de Lonqueroles , qui ep. le 27. Sept. 1613. Gabrielle Gleon , qui le rendit pere de Jean , Sgr. de Puchant , qui ep. le 2. Mai 1651. Jeanne Dasan , N. le 3. Nov. 1669. & 4. Jean-Pierre Niort , Sgr. de Rambose , qui ep. le 19. Oct. 1625. Françoise Darffe , dont Pierre-Ignace Niort , Sgr. de Rambose , bapt. le 13. Mars 1635. N. le 3. Nov. 1669.

IV. Mathieu Niort, Sgr. de Pierreclaufe, t. le 30. Sept. 1639. Il eut pour enfans 1. François Niort, Sgr. de Belesta, qui ep. le 7. Fev. 1655. Claire Dax, & 2. Jean-Hector, N. avec son frere aîné le 3. Nov. 1669.

{ AGDE.  
NISMES.

412. NOGARET. Au 1. & 4. d'argent, à l'arbre de sinople, au chef d'azur, à la croix de au 2. & 3. losangé d'or & de gueules.

I. Antoine Louet de Calvisson, Sgr. & Bn. de Calvisson, Manduel, Jonquieres, S. Auban, eut pour enfans 1. Jean Louet de Calvisson, qui suit, & 2. Jean Louet de Calvisson, Sgr. & Bn. de la ville & mandement de S. Auban, qui a fait la Br. B.

II. Jean Louet de Calvisson, partagea avec Jean son frere le 10. Sept. 1531. & fut pere de

III. Jean Louet, Sgr. & Bn. d'Aujargues, t. le 12. Nov. 1601. Il ep. le 15. Sept. 1530. & il en eut

IV. Jean-Louis Louet de Murat de Nogaret de Calvisson, Bn. d'Aujargues y demeurant, N. le 1. Fev. 1669.

BR. B. II. Jean Louet de Calvisson, Sgr. & Bn. de la ville & mandement de S. Auban, t. le 28. Nov. 1558. fut pere d'

III. Aimar Louet de Calvisson, Sgr. de Montmaur, chevalier de l'ordre de S. Michel, t. le 20. Juin 1616. & eut pour fils

IV. François Louet de Calvisson, Sgr. & Bn. de Montmaur, S. Pons, & Orneson, t. le 3. Janv. 1622. fut pere d'

V. Henri Louet de Calvisson de Nogaret, baron d'Orneson & de S. Pons de Mauchien y demeurant, N. le 1. Fev. 1669.

VIVIERS.

413. ODDE-BONNIOT. D'azur, à une tête de lion d'or, & deux roses d'argent en pointe.

I. Pierre Oddon-Boniot ep. Gonete Richard, qui étant veuve recongnut en 1427. avec son fils qui fut

II. Pierre Oddon-Boniot qui fut pere de

III. Fafis Oddon-Boniot fut pere de

IV. Jean Oddon-Boniot t. le 1. Dec. 1489. Il eut pour fils

V. Guigues Oddon-Boniot ep. Claude Silve, qui t. le 27. Janv. 1550. & il en eut 1. Jean Odde-Boniot qui suit, & 2. Antoine Odde-Boniot.

VI. Jean Odde-Boniot, ep. Magdelaine Jouyen, qui le rendit pere de

VII.



VII. Pierre Odde-Boniot, ep. le 27. Sept. 1570. Anne Odde-Boniot, donna quitance à Jeanne Veires sa belle-mere le 30. Mars 1571. & t. le 9. Juil. 1580. Il eut de cette alliance.

VIII. Jean Odde-Boniot ep. Anne Cautel, qui le rendit pere de

IX. Pierre Odde-Boniot, Sgr. de Rochemore & de Cheilan, y demeurant, ep. le 20. Mars 1640. Catherine Favet, N. le 7. Nov. 1669.

{ AGDE.  
{ BEZIERS.

414. OLIVE. De gueules, à deux rameaux d'olive d'or, & au pied deux colombes d'argent.

I. Arnaud Olive, Sgr. d'Abeillan, fut déchargé du ban & arrière-ban en 1568. attendu son service. Il rendit hommage la même année, & il avoit ep. 1°. en 1543. Jeanne Gep, 2°. le 7. Janv. 1552. Delfine Bonnet de Maurethan. Il eut pour enfans 1. Gaspard Olive, Sgr. d'Abeillan, qui suit, & 2. Antoine Olive qui assista au mariage de son frere le 5. Mai 1595.

II. Gaspard Olive, Sgr. d'Abeillan, t. le 1. Janv. 1621. Il avoit ep. le 5. Mai 1595. Anne Mercadier, & il en eut 1. Jean Olive, Sgr. d'Abeillan, demeurant à Pefenas, qui ep. le 15. Av. 1649. Marguerite Turc, & 2. Henri Olive, Sgr. du Bousquet, demeurant à Beziers, N. avec son frere le 28. Juin 1669.

NISMES.

415. PAGÉS. D'argent, à trois chevrons de gueules, & deux roses de même en chef.

I. Pierre Pagés fut pere de

II. Jean Pagés, damoiseau, t. le 20. Ao. 1393. Il eut pour fils

III. Antoine Pagés, damoiseau, t. le 9. Sept. 1456. & fut pere d'

IV. Hugues Pagés, damoiseau, t. le 15. Juin 1504. Il eut pour enfans

1. Antoine Pagés, écuyer, Sgr. de Porcairés, qui suit, & 2. Hugues qui fit faire une enquête de sa noblesse en 1514. pour être reçu chevalier de Malthe.

V. Antoine Pagés, écuyer, Sgr. de Porcairés, t. le 25. Mai 1553. & il eut pour enfans 1. Christophle Pagés, & 2.

VI. Herail Pagés, Sgr. de Roqued'Ols & Porcairés, eut commission du roi Henri IV. pour commander dans Lunel le 12. Mars 1579. un brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi le 15. Janv. 1580. Il avoit ep. Susanne de la Tour, qui le rendit pere de

VII. Jean Pagés, Sgr. de Porcairés, gouverneur de Meirucis le 10. Fev. 1617. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 6. Avril 1647. Il ep. le 7. Mars 1603. Jeanne Blancard, & il en eut 1. Pierre Pagés, baron de Porcairés, qui suit, 2. Herail Pagés, & 3. Jacques Pagés.

VIII. Pierre Pagés, Bn. de Porcairés, capitaine d'infanterie au régi-

ment de Tournel par commission du 3. Sept. 1635. gouverneur, capitaine, & viguier de la ville de Meirueis par provisions du 7. Oct. 1647. gentilhomme ordinaire de la chambre par brevet du 13. Janvier 1647. Il obtint l'érection de la terre de Porcairés en baronie au mois de Dec. 1647. Il avoit ep. le 25. Sept. 1634. Susanne, & il en eut

IX. Etienne Pagés, Sgr. de Roqued'Ols, bapt. le 11. Nov. 1635. N. avec son pere le 26. Mars 1670.

**MONTPELLIER.**

416. PASCHAL. D'azur, à l'agneau paschal d'argent.

I. Arnaud Paschal, conseiller du roi, général en la cour des aides de Montpellier, pourvû le 3. Av. 1573. t. le 22. Nov. 1590. Il eut pour enfans 1. Daniel Paschal, conseiller du roi qui suit, & 2. Pierre Paschal.

II. Daniel Paschal, conseiller du roi & général en la cour des aides de Montpellier par la démission de son pere, fut pourvû le 7. Juil. 1589. & t. le 13. Fev. 1606. Il eut pour enfans 1. Pierre Paschal, écuyer, qui suit, 2. Pierre-Jean Paschal, & 3. Louis Paschal.

III. Pierre Paschal, écuyer, t. le 8. Fev. 1645. Il avoit ep. en 1636. de Mestre fille du maréchal de camp, & il en eut 1. Jacques Paschal, 2. Louis Paschal, capitaine au régiment de Picardie, & 3. Antoine Paschal : tous trois N. comme petits-fils & arriere-petit-fils de conseiller en la cour des aides de Montpellier le 10. Dec. 1668.

**BEZIERS.**

417. PASCHAL. D'azur, à deux bourdons d'or, mis en fautoir & surmontés d'une étoile d'argent.

I. Pierre Paschal porta les armes pour le service du roi. Il eut pour enfans 1. Renaud Paschal qui fit faire une enquête de sa noblesse devant le lieutenant au baillage de Milhau, dont résulte que lui, ses freres, & son pere vivoient noblement, 2. Jean Paschal, & 3.

II. Pierre Paschal, Sgr. de Courtés, t. le 24. Juin 1548. Il eut pour enfans 1. Antoine Paschal, & 2.

III. Renaud Paschal, Sgr. de S. Jueri, t. le 23. Janv. 1623. Il ep. le 8. Fev. 1538. Catherine Clapier, qui le rendit pere de

IV. Jean Paschal, Sgr. de S. Jueri, eut pour enfans, 1. Jean-Louis Paschal, Sgr. de S. Jueri & de Montagnol, demeurant à Beziers. Il ep. le 24. Juin 1659. Claire Castillon, & 2. François Paschal, Sgr. de Rochegude, demeurant au D. de Beziers, N. le 17. Mars 1670. & son frere le 27. Janvier de la même année.

**BEZIERS.**

418. PATAU. D'azur, à trois croissans d'or, mis en pal.

I. Denis Patau, écuyer, Sgr. de Roquebrune, ep. 1<sup>o</sup>. en 1521. N. d'Arnoye, 2<sup>o</sup>. le 21. Fev. 1542. François de Trellan, & t. le 1. Juin 1552. Il fut pere de

II. Jacques Patau, Sgr. de Roquebrune, qui fut perè de

III. Denis Patau ep. le 3. Mai 1615. Claire Lois, & il eut

IV. Denis Patau, Sgr. de la Voute, demeurant à Roujan, ep. le 28. Nov. 1647. Jeanne Serguier, N. le 17. Dec. 1668.

NISMES.

419. PAVÉE. D'or, à trois chevrons d'azur.

I. François Pavée ep. le 25. Mai 1556. Isabeau d'Airebaudoufe, qui le rendit pere de

II. François Pavée, Sgr. de Villevielle, t. le 9. Mars 1614. Il ep. le 31. Mai 1585. Jeanne Pelegrin, & il en eut 1. Pierre Pavée, Sgr. de la Condamine, 2. Abdias Pavée, Sgr. de Villevielle, qui suit, 3. Guitar Pavée de Villevielle qui t. le 21. Juin 1661. Il ep. le 30. Oct. 1635. Louise Caiffade, & il en eut 1. Raimond Pavée, 2. François Pavée, lieutenant au régiment de Montpesat, N. le 28. Nov. 1668. 3. Louis Pavée, & 4. Étienne Pavée.

III. Abdias Pavée, Sgr. de Villevielle, t. le 14. Oct. 1639. Il avoit ep. le 14. Dec. 1631. Diane Tremolet de Montpesat, & il en eut 1. Raimond Pavée, Sgr. de Villevielle, Bn. de Montredon, qui suit, 2. Jean-François Pavée, abbé de Villevielle, N. le 28. Nov. 1668. 3. Annibal Pavée, 4. Abdias Pavée, Sgr. de Montredon, major au gouvernement de Sommieres, N. le 28. Nov. 1668. & 5. Michel Pavée, capitaine au régiment de Montpesat, N. le 28. Nov. 1668.

IV. Raimond Pavée, Sgr. de Villevielle, Bn. de Montredon, capitaine au régiment royal de cavalerie par commission du 22. Nov. 1667. ep. le 27. Ao. 1660. Gabrielle Fons, & il en eut 1. Jean-François Pavée, & 2. Joseph-François Pavée, N. avec son frere le 28. Nov. 1668.

VIVIERS.

420. PAYAN.

I. Philibert Payan t. le 23. Ao. 1495. fut pere de

II. Raimond Payan t. le 11. Nov. 1660. Il eut pour fils

III. Christophle Payan ep. le 20. Mars 1572. Marguerite l'Hostel, & il en eut

IV. Denis Payan, Consg. de la Garde, chevalier de l'ordre de S. S. par lettres du comte Palatin du 15. Fev. 1612. gentilhomme de la fauconnerie par provisions du 2. Nov. 1633. fut capitaine au régiment de Sufe, & obtint un congé de M. de Longueville pour aller servir son quartier de gentilhomme de ladite fauconnerie le 5. Nov. 1637. Il avoit prouvé sa noblesse par une enquête du 13. Mars & autres jours 1612. au sujet de la charge de baillif & régent général des terres & seigneuries de l'évêché de Viviers, dont il résulte qu'il étoit fils de Christophle, & celui-ci de Raimond, & qu'ils ont tous eu des emplois ès armées du roi. Il ep.

le 1. Fev. 1603. Magdelaine Philibert, qui t. étant veuve le 18. Janvier 1642. & il en eut 1. Jean Payan, Sgr. de la Garde; il y eut des délibérations des états du Languedoc du 7. Dec. 1667. contenant qu'attendu les preuves de noblesse du sieur de la Garde, envoyé du baron de tour du Viyarais, il seroit admis au serment pour entrer aufdits états; il fut maintenu noble le 13. Dec. 1670. 2. Pierre Payan, & 3. Jacques Payan, Sgr. de S. Auban, N. avec son frere aîné.

## LODEVE.

421. PEIRAN. De gueules, au lion d'or.  
I. Gaillard Peiran, Sgr. de la Prunarede, t. le 3. Av. 1540. fut pere de  
II. Louis Peiran donna quittance le 4. Av. 1546. aux curateurs des biens de son pere, & fit son codicile le 22. Juin 1575. fut pere de  
III. Jean Peiran fit une donation le 4. Av. 1603. en faveur de son fils; qui fut

IV. Guion Peiran, Sgr. de la Prunarede, t. le 2. Dec. 1626. & il eut pour fils

V. Jean-Jacques Peiran, Sgr. de Castelet, du lieu de S. Maurice, reçut, étant enseigne dans le régiment de Montpeiroux, une mousquetade au siège de Mouçon, dont il demeura aveugle. Il fut maintenu N. le 7. Nov. 1670.

{ LODEVE.  
{ BEZIERE

422. PEIROTRES. D'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept besans de même, 4. en chef & 3. en pointe.

I. André Peirotres t. le 12. Ao. 1510. Il eut pour enfans 1. Etienne Peirotres, Sgr. de Casilhac, qui suit, & 2. Guillaume Peirotres fit une donation en faveur d'Etienne son frere le 5. Oct. 1518.

II. Etienne Peirotres, Sgr. de Casilhac, fut pere de

III. Michel Peirotres, écuyer, Sgr. de Casilhac, reçut deux quittances pour le ban & arrière-ban en 1537. & 1543. Il avoit ep. le 2. Juil. 1532. Alaisette Fourés, & t. le 4. Mars 1547. Il eut de son mariage

IV. Raimond Peirotres, Sgr. de Soubés, qui fut pere de

V. Gabriel Peirotres, Sgr. de Soubés, ep. le 10. Nov. 1599. Helene Sarret, qui le rendit pere d'

VI. Henri Peirotres, Sgr. de Soubés, Pousols, & Casilhac, t. le 1. Ao. 1662. Il avoit ep. le 28. Août 1626. Françoise Sale, & il en eut 1. Henri Peirotres, Sgr. de Soubés, y demeurant, 2. Joseph Peirotres, Sgr. de Casilhac, & 3. Gabriel Peirotres, Sgr. de Casilhac, N. avec ses freres le 19. Janv. 1669.

## MENDE.

423. PALAMOURGUE. De gueules, au lion d'or armé & lampassé de même.



I. Beneld de Palamourgue , Sgr. de Malevieille , fut père de  
 II. Jean de Palamourgue , Sgr. de Malevieille & Plagnies , reçut quit-  
 tance comme fils & héritier de Beneld le 1. Ao. 1553. fit un acte de com-  
 parition avec offre de rendre le service qu'il devoit au sujet de feldites ter-  
 res le 12. Av. 1554. Il avoit ep. Marguerite Teulade , qui étant veuve  
 fit donation le 29. Sept. 1572. en faveur de son fils qui fut

III. Antoine de Palamourgue , Sgr. de Malevieille &c. ep. 1<sup>o</sup>. le 17.  
 Av. 1567. Gaspard de Tournon , 2<sup>o</sup>. Marie d'Escorailles , qui t. étant  
 veuve le 9. Oct. 1595. Il eut pour enfans 1. François de Palamourgue ,  
 qui suit , 2. Anne de Palamourgue , & 3. Gabrielle de Palamourgue.

IV. François de Palamourgue ep. le 1. Fev. 1618. Jeanne Gibrac ,  
 & il en eut 1. Adam de Palamourgue , Sgr. de Malevieille & l'Espinaffe ,  
 bailli du Gevaudan , demeurant en son château de Malevieille , ep. le 12.  
 Juil. 1659. François de Retz de Bressoles , & 2. François de Palamour-  
 gue , Sgr. de Plagnies , N. le 27. Sept. 1668.

USEZ.

424. PELEGRIN.

I. François Pelegrin , Sgr. de la Bastide , se présenta à la convocation  
 d'un ban & arrière-ban à cause de sa terre de la Bastide le 17. Sept. 1523.  
 reçut quittance la même année de la taxe faite sur les nobles au sujet de  
 ladite convocation. Il avoit ep. Jeanne de Maubuisson , dame de la Basti-  
 de , qui t. le 17. Mai 1567. & il en eut 1. Jean Pelegrin , Sgr. de la Bas-  
 tide , qui suit , & 2. Jacques Pelegrin.

II. Jean Pelegrin , Sgr. de la Bastide , t. le 20. Juil. 1591. Il ep. le  
 10. Sept. 1577. Gabrielle de S. Bonnet-Toiras , de laquelle il eut 1.  
 Jean Pelegrin , Sgr. de la Bastide , qui suit , 2. Pierre Pelegrin , & 3.  
 Louis Pelegrin.

III. Jean Pelegrin , Sgr. de la Bastide & Goudargues , ep. le 9. Juil.  
 1596. Marie Auger , & il en eut 1. Pierre Pelegrin , Sgr. de la Bastide ,  
 qui suit , & 2. Louis Pelegrin , Sgr. Duffel , qui ep. le 29. Sept. 1643.  
 Duclaux , N. le 4. Janv. 1668.

IV. Pierre Pelegrin , Sgr. de la Bastide , ep. le 25. Juin 1624. Lu-  
 crece Forest , & il en eut 1. Alexandre Pelegrin , Sgr. de la Bastide , qui  
 suit , 2. Hector Pelegrin , Sgr. de Cadignac , & 3. Charles Pelegrin ,  
 Sgr. de l'Isle , N. avec Hector son frere le 4. Janv. 1671.

V. Alexandre Pelegrin , Sgr. de la Bastide & Goudargues , t. le 22.  
 Nov. 1664. Il avoit ep. le 26. Août 1652. Jeanne de la Bastide , qui le  
 rendit pere de

VI. Louis Pelegrin , Sgr. de la Bastide , N. le 4. Janv. 1671.

USEZ.  
 MONTPELLIER.  
 NISMES.

425. PELET. Au 1. & 4. de gueules, à la croix de Toulouse, au 3. d'argent, au lion d'or de pourpre, au 4. d'or, à l'ours passant de sable; sur le tout d'argent, au chef de sable & à la bordure des gueules.

Arbre généalogique de la maison de Pelet contenant 25. générations depuis Arnaud, lieutenant-général des armées du roi Roderic dernier roi des Goths, qui eut pour fils Aimeri I. vicomte de Narbonne, par la donation que lui en fit Charlemagne, pour l'avoir conquise sur Balahac roi Sarrasin.

I. Arnaud dit Baulande fut pere de

II. Aimeri I. vicomte de Narbonne, eut pour fils

III. Guillaume au court nez; vicomte de Narbonne, & comte de Toulouse, connétable de France sous le nom de Guillaume de Baulande, fut pere de

IV. Majol, vicomte de Narbonne, ep. Raimonde, & il en eut

V. Uberard, vicomte de Narbonne, ep. Rochilde, qui le fit pere de

VI. Manfred, vicomte de Narbonne, ep. Adelaïs, de laquelle il eut

VII. Raimond I. vicomte de Narbonne, ep. Ricarde, qui le rendit pere de

VIII. Berenger, vicomte de Narbonne, ep. Garfinde fille de Bernard surnommé Taillefer, & il en eut

IX. Raimond II. vicomte de Narbonne, fut pere de

X. Bernard Pelet I. ep. Beatrix, Comtesse de Mauguio, laquelle lui donna pour fils

XI. Raimond Pelet III. ep. Alexandre, qui le rendit pere de

XII. Raimond Pelet IV. Sgr. d'Alais, ep. Delfine de Rupe, de laquelle il eut

XIII. Bernard Pelet II. fut pere de

XIV. Pierre Pelet eut pour fils

XV. Raimond Pelet V. ep. Marie de Languissel, & il en eut

XVI. Elzeas Pelet fut pere de

XVII. Guillaume Pelet, Bn. de la Verune, ep. Therese Bermond, dont il eut

XVIII. Elzeas Pelet II. Bn. de la Verune, ep. Cecile de Thezan. De ce mariage vint

XIX. Pons Pelet ep. Alix de Guers, & il en eut

XX. Etienne Pelet ep. Jeanne Dourlan, qui le rendit pere de

XXI. Jacques Pelet, Sgr. de la Verune, ep. le 26. Fev. 1527. Françoise Bermond de Sommieres, & il en eut 1. Louis Pelet, Sgr. de Combas, qui suit, & 2. Guillaume Pelet, prieur de Combas.

XXII. Louis Pelet, Sgr. de Combas, homme d'armes de la compagnie du Sr. de Terride, ep. le 23. Janv. 1556. Georgette de Barthelemi de Gramont, assisté de Guillaume Pelet, chanoine de l'église cathédrale de Montpellier, son cousin, & d'autre Guillaume, prieur de Combas, son frere, qui lui remit en faveur de ce mariage l'héredité de Jacques Pelet leur pere. De cette alliance vint

XXIII. Pierre Pelet t. le 7. Fev. 1626. Il ep. le 26. Octob. 1603. Catherine Deidier, & il en eut 1. Louis Pelet, Sgr. & Bn. de Combas, qui suit, 2. Jean Pelet, chanoine de l'église de S. Pierre de Montpellier, 3. Henri Pelet, Sgr. de Montmirat, capitaine au régiment de Montpesat, demeurant à Sauve, qui ep. le 27. Janv. 1650. Françoise Alleman de Mirabel, 4. Hercule Pelet, Sgr. de Canes, capitaine de cavalerie au régiment de Calvisson, demeurant à Beaucaire, lequel se maria le 24. Oct. 1648. avec Diane Guibert de la Roustide, & 5. Claude Pelet, prieur de Combas y demeurant, N. avec Jean, Henri, & Hercule Pelet ses freres le 14. Janv. 1669.

XXIV. Louis Pelet, Sgr. & Bn. de Combas, Fontanés, & Montmirat, ep. le 19. Fev. 1639. Catherine de la Tour-des Bains, & fit une donation le 2. Nov. 1665. en faveur de

XXV. Claude-François Pelet son fils, comte de Fontanés, baron de Combas & Montmirat, demeurant à Fontanés, N. le 4. Janv. 1669.

*MENDE.* 426. PELET. D'argent, à trois bandes d'or.

I. Elzeas Pelet fut pere de

II. Guillaume Pelet, Sgr. de la Verune, qui ep. Therese du Cailar, & il en eut 1. Elzeas Pelet, & 2.

III. Guillaume Pelet, Sgr. de la Carriere, ep. le 12. Av. 1441. Antoinette Planque, qui le rendit pere de

IV. Pierre Pelet, Sgr. de la Carriere, ep. le 22. Juin 1480. Catherine Guillon, & il en eut

V. Nicolas Pelet, Sgr. de la Carriere, ep. le Anne Rodier, laquelle le rendit pere d'

VI. Isaac Pelet, Sgr. de la Carriere, t. le 19. Ao. 1649. Il avoit ep. le Anne Chapelain, & il en eut

VII. Claude Pelet, Sgr. d'Arbouffes, demeurant à Salgas, ep. le 26. Fev. 1645. La Mare de Salgas, N. le 15. Janvier

1671. avec ses enfans, qui furent 1. François Pelet, 2. Antoine Pelet, 3. Jacques Pelet, & 4. Hector Pelet.

**MONTPELLIER.**

427. PELISSIER, De gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une larme d'argent, & d'un anneau d'or en pointe, entre deux larmes d'argent, écartelé d'azur au soleil d'or, surmonté de trois étoiles de même.

I. N Pelissier fut pere d'  
1. Antoine Pelissier qui suit, &  
2. Guillaume Pelissier, évêque de Montpellier.

II. Antoine Pelissier, viguier de Mauguio, ep. le 21. Mars 1537. Françoise de Ganges, assistée de Bertrand de Ganges son frere. Elle ratifia la donation qu'elle avoit faite à Jacques & Charles Pelissier ses petits fils, enfans de Guillaume son fils & de feu Antoine Pelissier son premier mari. Il eut de son mariage

III. Guillaume Pelissier, viguier de Mauguio, pourvû en 1565. de l'office de maître des comptes à Montpellier, possédé auparavant par Guillaume Boirargues, ep. Catherine Monier, qui t. étant veuve le 24. Janv. 1598. & de laquelle il eut 1. Jacques Pelissier de Boirargues qui suit, & 2. Charles Pelissier.

IV. Jacques Pelissier, dit Boirargues, Sgr. de Boirargues, t. le 20. Av. 1634.

Guillaume Pelissier, pensionnaire de Maguelonne à-présent à Montpellier, passa un arrentement le 26. Janv. 1 dans lequel il est fait mention d'Antoine Pelissier, neveu dudit pensionnaire, & frere de Guillaume, évêque de Montpellier.



1634. & eût pour enfans 1. Etienne Pelissier, qui suit, & 2. Pierre Pelissier qui ep. Louise de Malcouden, qui étoit veuve le 14. Janv. 1669. & il en eut 1. Etienne Pelissier, 2. Henri Pelissier, & 3. Pelissier.

V. Etienne Pelissier, correcteur en la chambre des comptes de Montpellier, fut pere de

VI. Charles Pelissier de Boirargues, trésorier de France à Montpellier, ep. le 27. Juil. 1659. N. le 14. Janv. 1669.

NISMES.

428. PELOTI.

I. Lucas Peloti fut pere de

II. Jean Peloti, Sgr. du Mas d'el Mas, ep. le 17. Av. 1545. Douce Miliau, & fit une donation le 15. Janv. 1558. en faveur de

III. Jean Peloti son fils, Consgr. de Lesan qu'il acheta le 3. Novemb. 1624. avoit d'abord en la qualité de maréchal de logis & ensuite d'enseigne en la compagnie des gens d'armes de M. de Montmorenci en 1592. fut gouverneur d'Aubenas, & t. le 5. Juil. 1627. Il avoit ep. en 1596. Felice de Bossuges, qui le rendit pere de

IV. Robert Peloti, Consgr. de Lesan, ep. le 11. Fev. 1634. Françoise d'Avessens de S. Rome, qui t. le 5. Sept. 1647. & il en eut 1. Jean-Antoine Peloti, Consgr. de Lesan, qui ep. le 20. Sept. 1657. Françoise Guiot, N. le 27. Nov. 1669. 2. Louis Peloti, Sgr. de Villeneuve, N. le 24. Nov. 1669. avec 3. Pierre Peloti, Sgr. de la Croufete.

MONTPELLIER.

429. PERDRIER. D'azur, à trois mains d'or 2. & 1. écartelé d'azur au chevron d'argent, chargé de trois moletes de sable, & accompagné de trois croissans d'or.

Hugues Perdrier, sergent d'armes de S. M. mena à ses dépens plusieurs hommes d'armes au sacre du roi Philippe de Valois en 1328. Ce prince lui fit donner 200. livres Tournois, comme il appert par les lettres du roi du mois de Mai, & l'extrait du compte du trésorier rendu par M. Raoux Paris, pour le terme du 1. Ao. jusqu'au 1. Nov. de la même année.

Guillaume Perdrier étoit secrétaire du roi & maître en la chambre aux deniers en 1383. maître des comptes en 1393. & trésorier de France en 1400. comme il se voit par l'extrait des comptes rendus en la chambre des comptes de Paris lesdites années.

I. Guillaume Perdrier dénombra les fiefs de Villeurard, Torci, & la Main-Ferme le 26. Juin 1403. & Jeanne la Frissonne sa veuve les dénombra le 10. Juil. 1404. tant en son nom que de ses enfans, qui furent 1. Jacques Perdrier qui suit, & 2. Guillemette Perdrier.

II. Jacques Perdrier, écuyer, Sgr. de Villeurard, Torci, & la Main-Ferme, dont il rendit hommage le 3. Nov. 1448. & qu'il dénombra le 10. Av. 1453. Il ep. Marie Astruc, qui le rendit pere de

III. Guillaume Perdrier, écuyer, ep. le 22. Avril 1495. Marguerite Bernier, fille de Claude Bernier & d'Henriette Despons, qui testa étant veuve le 6. Dec. 1528. & il en eut

IV. Jean Perdrier de la Main-Ferme ep. le 25. Av. 1536. Jeanne de Boffuges, fille de Jean, Sgr. de Triadou, & de Douce Vidal, de laquelle il eut

V. Barthelemi Perdrier, Sgr. de Vic & Maurilhan ep. 1<sup>o</sup>. le 23. Janv. 1581. Françoise de Sarra, fille de Jean de Sarra & d'Isabeau d'Andrea, 2<sup>o</sup>. le 11. Octob. 1588. Antoinette de Carcassonne, fille d'Etienne, Sgr. de Soubés & de Poujols, & d'Antoinette Herail, dame de Lugans, & t. le 26. Av. 1603. Il eut pour enfans 1. Jean Perdrier, Sgr. de Vic, qui suit, 2. François Perdrier, 3. Barthelemi Perdrier, 4. Catherine, 5. Magdelaine, & 6. Antoinette Perdrier.

VI. Jean Perdrier, Sgr. de Vic & Maurilhan, t. le 21. Fev. 1645. Il avoit ep. le 15. Janv. 1623. Isabeau de Ratte de Cambons, & il en eut 1. François Perdrier, Sgr. de Maurilhan, & 2. Barthelemi Perdrier, demeurant à Montpellier, N. le 27. Sept. 1669.

#### MONTPELLIER.

#### 430. PESSEMESE.

Pierre Pessemesse, conseiller du roi, audiencier notaire & secrétaire en la chancellerie de Montpellier le 28. Mars 1670. N. en conséquence des provisions dudit office.

#### LE PUI.

#### 431. PIGNAC. D'argent, au pin de sinople.

I. Guillaume Pignac, Sgr. de Fours, compris dans la revue du ban & arrière-ban de la sénéchaussée du Pui le 29. Fev. 1539. & ensuite nommé receveur de la noblesse, t. le 15. Oct. 1544. Il avoit ep. le 3. Fevrier 1512. Anne Chapelle, & il en eut 1. Jean Pignac, Sgr. de Fours, qui suit, & 2. Gabriel Pignac.

II. Jean Pignac, Sgr. de Fours. t. le 5. Juin 1584. Il ep. Blanche Truchet, qui le rendit pere de

III. Claude Pignac, Sgr. de Fours, ep. le 19. Fev. 1624. Françoise Chastel de Condres, de laquelle il eut

IV. Claude Pignac, Sgr. de Fours & de la Tour-des Sauvages, ep. le 21. Juin 1647. Françoise Bonlieu, N. le 29. Ao. 1669. avec ses enfans, qui furent 1. Florimond Pignac, 2. Claude Pignac, & 3. Antoine Pignac, demeurans à Fours.

*MENDE.*

432. PINETON. De gueules, à trois pommes de pin d'or, feuillées de sable 2. & 1.

I. Jacques Pineton fut pere de

II. Jean Pineton, Sgr. de Chambrun, t. le 16. Juil. 1529. Il avoit ep. le 9. Oct. 1491. Marie Auxroi, & il en eut 1. Jacques Pineton de Chambrun qui suit, & 2. Antoine Pineton de Chambrun.

III. Jacques Pineton de Chambrun t. le 5. Juin 1594. & eut pour enfans 1. Pierre Pineton de Chambrun, Sgr. de l'Emperi, qui suit, 2. Jean Pineton de Chambrun, & 3. Jacques Pineton de Chambrun.

IV. Pierre Pineton de Chambrun, Sgr. de l'Emperi, conseiller & medecin ordinaire du roi, baillif & gouverneur de la ville de la Canourgue & mandement de Nougaret, t. le 17. Fev. 1626. Il avoit ep. Marceline Granger, & il en eut 1. Pierre Pineton de Chambrun, Sgr. de Larcis, qui suit, 2. Charles Pineton de Chambrun, & 3. Aldebert Pineton de Chambrun.

V. Pierre Pineton de Chambrun, Sgr. de Larcis & Recoletes, t. le 22. Juin 1642. Il avoit ep. le 26. Fev. 1631. Jeanne Seguin, de laquelle il eut 1. Charles Pineton de Chambrun, Sgr. de l'Emperi, Larcis, Tarbes, Recoletes, Villaret-Pommiers, Villaret-Rochete, &c. demeurant à l'Emperi, & 2. Aldebert Pineton de Chambrun, Sgr. de Pommiers, N. avec son frere le 29. Juin 1669.

*USEZ.*

433. PIOLEN.

Raimond Piolen, damoiseau, Confgr. de S. Julien de Peiroles, en rendit hommage le 2. Mars 1365. & fut pere de

Deodot Piolen, Confgr. de S. Julien, rendit hommage le 29. Ao. 1391.

I. Guillaume Piolen; Confgr. de S. Julien de Peiroles, rendit hommage le 20. Ao, 1484. Il avoit ep. Claude de Genas, qui étant veuve

& tutrice de ses enfans dénombra le 12. Fev. 1503. & il en eut 1. Thomas Piolen, Sgr. de S. Julien, qui suit, & 2. Jean Piolen, Sgr. de S. Julien, qui a fait la Br. C.

II. Thomas Piolen, Sgr. de S. Julien, conseiller du roi & son procureur général au parlement de Provence, t. le 18. Nov. 1547. Il eut pour enfans 1. Raimond Piolen, Sgr. de S. Julien, qui suit, & 2. Antoine Piolen, qui a fait la Br. B.

III. Raimond Piolen, Sgr. de S. Julien & Cornillon, procureur général & président au parlement d'Aix, ep. le dernier 1557. Marguerite de François, qui le rendit pere de

IV. Jean-Antoine Piolen, Sgr. de Montagudet, ep. le 10. Juin 1607. Jeanne Rodulphe, & il en eut 1. Charles Piolen, Sgr. de Gaujac, y demeurant, qui ep. le 3. Fev. 1652. Marie Giles, N. le 20. Mars 1670. avec son frere François, Sgr. de Montagut, demeurant à Gaujac.

BR. B. III. Antoine Piolen ep. 1<sup>o</sup>. le 30. Oct. 1569. Isabeau Blancard, 2<sup>o</sup>. Il eut pour enfans 1. Antoine Piolen qui suit, & 2. Alfonse Piolen, qui ep. le 15. Oct. 1615.

N. le 20. Mars 1670.

IV. Antoine Piolen ep. 1<sup>o</sup>. le 9. Ao. 1613. Magdelaine Jouanaire, 2<sup>o</sup>. le 15. Juil. 1627. Catherine de Chanciergues, & t. le 1. Oct. 1643. Il eut de sa premiere femme 1. Henri Piolen, Sgr. de S. Julien de Peiroles, qui ep. le 27. Mai 1645. Marie de Borne, N. le 20. Mars 1670. & de sa seconde 2. Raimond Piolen qui se maria le 11. Fevrier 1660. avec Jeanne Loubet, N. le 20. Mars 1670.

BR. C. II. Jean Piolen, Sgr. de S. Julien, fut pere d'

III. Antoine Piolen t. le 16. Dec. 1583. Il ep. Claude Meserac, & il en eut 1. André Piolen qui suit, & 2. Antoine Piolen, capitaine au régiment de Normandie, qui ep. le 22. Janv. 1607. Anne Gibert, dont il eut Marcel Piolen, lieutenant au régiment de Normandie, qui se maria le 28. Janv. 1642.

IV. André Piolen ep. le 24. Janv. 1595. Victoire de Gevaudan, & il en eut

V. Antoine Piolen, Sgr. de Sarbalene, ep. le 3. Ao, 1631. Marie Henri.



BEZIERS.

434. PLANTEVIT.

D'azur, à l'arche d'or, flottant sur des ondes d'argent, supportant une colombe d'or, onglée & bequée de gueules, & tenant en son bec, un rameau d'olivier de sinople.

I. Antoine Plantevit, Sgr. de la Bastide, obtint du parlement de Toulouse le 11. Mars 1516. un arrêt qui condamne Pierre Leques & autres à lui payer la taille aux quatre cas, & fait mention de divers contrats passés par les prédecesseurs dudit Antoine les années 1476. & 1492. Il t. le 3. Janv. 1521. & eut pour enfans 1. Pierre Plantevit, Sgr. de Margon, qui suit, & 2. Bernard Plantevit, qui a fait la Br. B.

II. Pierre Plantevit, Sgr. de Margon, Villenouvette, Perdiguier, Marauffan, & S. Nazaire, t. le 15. Mai 1558. Il eut pour enfans 1. Gabriel Plantevit, Sgr. de Margon, qui suit, & 2. Jacques Plantevit.

III. Gabriel Plantevit, Sgr. de Margon, ep. le 1. Juin 1570. Charlotte Lestrange, dont il eut

IV. François Plantevit, Sgr. de Margon, ep. Baptiste Rolland. Elle fut mere de

V. François Plantevit, Sgr. de Margon, Villenouvette, demeurant à Beziars, ep. le 27. Juil. 1629. Claire Camoussi, N. le 20. Dec. 1668.

Br. B. II. Bernard Plantevit ep. Isabeau Saleron, & il en eut 1. Pierre Plantevit, qui t. de la licence de sa mere le 14. Dec. 1562. 2. Cristophle Plantevit qui suit, & 3. Jacques Plantevit.

III. Cristophle Plantevit ep. Isabeau d'Assas, qui le rendit pere de

IV. David Plantevit, Sgr. de la Pause, ep. le 23. Dec. 1605. Louise Ortoman, de laquelle il eut

V. François Plantevit, Sgr. de la Pause, Beteirac, & Margon y demeurant, ep. le 7. Juin 1645. Anne Fabre, & il en eut 1. Jean-Joseph-Gaspard Plantevit, de la noblesse duquel fut fait enquête le 2. Octobre 1663. pour être reçu chevalier de Malthe, & fut maintenu N. avec son pere & son frere le 20. Dec. 1668. & 2. François Plantevit.

USEZ.

435. PLUVIERS.

I. Honoré Pluviers ep. le 5. Juil. 1456. Agnez Neve, qui le rendit pere d'

II. Antoine Pluviers, écuyer, Sgr. de Paulhan, ep. Isabeau de Cam-

bis, qui étant veuve fit une donation le 1. Mars 1560. en faveur de ses enfans, qui furent 1. Louis Pluviers qui suit, & 2. Michel Pluviers.

III. Louis Pluviers, chevalier de l'ordre, partagea avec son frere le 11. Juil. 1559. les biens d'Antoine leur pere, testa le 29. Sept. 1596. Il ep. Marguerite de Bonnail, & il en eut 1. Jacques Pluviers, écuyer, Sgr. de S. Michel, qui suit, 2. Louise Pluviers qui ep. le 15. Av. 1605. Charles de Lausieres, Sgr. de S. Guiraud, & 3. Isabelle de Pluviers, qui ep. 1°. Jacques d'Autun, Sgr. de Chanclos, 2°. Charles Robert de la Mure, Cte. de Maulevrier, mort en Septembre 1622. & elle en 1632.

IV. Jacques Pluviers, écuyer, Sgr. de S. Michel, chevalier de l'ordre, gouverneur pour le roi de Macon, ep. le 23. Fev. 1589. Marie de Bagnols, dame de S. Michel, qui le rendit pere de

V. Pierre Pluviers, écuyer, Sgr. de S. Michel, écuyer ordinaire de madame royale de Savoye, ep. le 9. Juil. 1628. Anne Hennequin, & il en eut

VI. Pierre Pluviers, Sgr. de S. Michel, lieutenant des gendarmes de S. A. R. de Savoye, demeurant à Bagnols, ep. le 6. Fev. 1666. Catherine Giri, N. le 15. Janv. 1671.

**LE PUI.** 436. **POLAILLON.** D'azur, à trois bandes d'or au double chef, l'un d'azur à trois étoiles d'or, l'autre de gueules au lion d'or.

I. Pierre Polaillon, Sgr. de Villars, ep. Marguerite de la Gohore, qui le rendit pere d'

II. Alexandre Polaillon, Sgr. de Villars, échevin de Lion en 1576. & 1577. comme le prouve un certificat des prévots & échevins de cette ville. Il ep. le 27. Mai 1547. Catherine Crouset, de laquelle il eut

III. Claude Polaillon, Sgr. de Boufols, ep. le 18. Sept. 1558. Catherine Cofel, dame de Glavenas, laquelle le rendit pere de

IV. Claude Polaillon, Bn. de Glavenas, t. allant à la guerre le 19. Oct. 1639. Il avoit ep. le 13. Dec. 1627. Jeanne Saignard, & il en eut 1. Claude Polaillon, Sgr. & Bn. de Glavenas, qui suit, & 2. Baptiste Polaillon, Sgr. de Mortefagne, demeurant au Pui, N. le 18. Janv. 1669.

V. Claude Polaillon, Sgr. & Bn. de Glavenas & Condres, ep. le 27. Oct. 1658. Antoinette Bruart, N. avec son fils qui suit,

VI. Dominique-Claude-François Polaillon N. le 18. Janv. 1669.  
NARBONNE. 437. POMPADOUR. D'azur, à trois

tours d'or 2. &  
1. & un lam-  
bel de même  
en chef.

I. François de Pompadour, Sgr. de Villeseque, ep. le 5. Av. 1511.  
Jeanne Viviés, qui le rendit pere de

II. Jean de Pompadour, Sgr. de Villeseque, transigea le 14. Avril  
1551. & fut pere de

III. Jean de Pompadour, Sgr. de Villeseque, ep. le 6. Mai 1582.  
Geraude Croffel, & fit une donation le 29. Juin 1623. en faveur de

IV. Pierre de Pompadour son fils, Sgr. de Villeseque, qui testa le 1  
Ao. 1666. & eut pour enfans 1. Balthazar de Pompadour, seigneur de  
Montpesat, qui suit, 2. Bernard de Pompadour qui ep. le 3. Dec. 1638.  
Marie Boufquet, 3. Jean-François de Pompadour qui se maria le 23.  
Av. 1645. avec Isabeau Renouard, & 4. Jean de Pompadour, Sgr. de la  
Tour, qui ep. le 21. Sept. 1645. Isabeau Gibron.

V. Balthazar de Pompadour, Sgr. de Montpesat, ep. le 26. Juin 1636.  
Claire Montrond, qui le rendit pere de

VI. Pierre de Pompadour, Sgr. de Montpesat, bapt. le 7. Novemb.  
1649. N. avec ses oncles le

NISMES.

438. PORCELET. D'or, à la truyè  
de sable.

Bulles du pape Calixte de l'an  
1020. à Guillaume & Geoffroi de  
Porcelet, par l'une desquelles il  
est porté que ledit Geoffroi, con-  
jointement avec le Cte. de Pro-  
vence & l'archevêque d'Arles,  
prendront les armes contre le Cte.  
Alfonse pour la défense de l'abbé  
de S. Gilles.

Deux concessions par ceux de  
la maison de Porcelet, au temple  
de St. Gilles, des mois de Juillet  
1073. & Mars 1076.

Concession du Cte. de Proven-  
ce en 1200. contenant promesse  
de donner secours à Guillaume de  
Porcelet, Sgr. du bourg d'Arles.

Compromis sur la pacification  
de la guerre qui étoit entré Ber-

trand de Porcelet & Guillaume de Baux en présence du comte de Provence, portant pouvoir à l'archevêque d'Arles leur arbitre d'imposer mille marcs d'argent, pour peine à celui qui romproit la trêve, pour l'observation duquel traité il fut baillé douze gentils hommes de chaque côté en ôtage du 5. des Calendes de Juin 1240.

Division de juridiction entre l'archevêque d'Arles, l'abbé de Molejes, & Jean de Porcelet, fils d'Elcias, du 18. Av. 1439.

I. Pierre de Porcelet, Sgr. de Maillane & Fournés, t. le 14. Janvier 1521. & eut pour enfans 1. Tannequin de Porcelet qui suit, & 2. Pierre de Porcelet.

II. Tannequin de Porcelet, capitaine & viguier des ville, château, & viguerie de Beaucaire, t. le 24. Septemb. 1576. & il eut pour enfans 1. Pierre de Porcelet, 2. Jean de Porcelet qui suit, & 3. Antoine de Porcelet.

III. Jean de Porcelet t. le 26. Av. 1624. Il avoit ep. Sibille Serre, qui t. étant veuve le 25. Ao. 1649. & il en eut 1. Antoine de Porcelet de Maillane, Sgr. de S. Paul, demeurant à Beaucaire, qui ep. le 12. Juin 1635. Isabeau Blain, N. le 19. Janv. 1668. & 2. Pierre de Porcelet.

S. PONS.

439. PORTES.

I. Pierre Portes eut pour enfans 1. Sebastien Portes qui suit, & 2. Marguerite Portes, qui ep. assistée de son pere & de son frere le 5. Dec. 1542. Jean Alberger.

II. Sebastien Portes t. le 20. Nov. 1565. & fut pere de

III. Denis Portes t. le 1. Janv. 1621. & il eut pour enfans 1. Pierre Portes qui suit, & 2. Jean Portes, qui t. le 5. Dec. 1634. & lequel fut pere de Jacques Portes, demeurant à Castres, N. le 14. Janv. 1671.

IV. Pierre Portes t. le 20. Oct. 1630. Il ep. Sufanne de la Roque, & il en eut

V. François Portes demeurant à S. Pons, N. le 14. Janv. 1671.

VIVIERS.

440. POUSOLS.

I. Bertrand Pousols à qui le Sgr. de Lestrangle passa un contrat d'emphitéose le 19. Mai 1530. fit une donation avec Alix Volle sa femme le 9. Ao. 1536. en faveur d'

II. Alexandre Pousols son fils, Sgr. de Goudelet, qui ep. le 15. Oct. 1571. Marguerite de la Bastie, qui le rendit pere d'

III. Alexandre Pousols fut compris dans le rolle du ban & arrière-ban



ban en 1639. t. le 24. Oct. 1667. Il avoit ep. en 1558. Françoise de la Combe, & il en eut 1. Jean-Baptiste Poufols, Sgr. de Goudoulet, 2. François Poufols, 3. Antoine Poufols, & 4. Cesar Poufols, N. avec ses freres le 16. Mars 1670.

USEZ.

441. POSQUIERES.

I. Antoine Posquieres fut pere de 1. Louis Posquieres qui suit, & 2. Marguerite Posquieres, qui ep. assistée de son pere & de son frere, le dernier 1411. Louis Coursson qui transigea avec Elzias Posquieres, fils de Louis

II. Louis Posquieres fut pere de

III. Elzias Posquieres ep. le 17. Juin 1443. Catherine Maronan, fille de Pierre Maronan, Confr. d'Aramon, & il en eut

IV. Maronan Posquieres ep. le 20. Juil. 1495. Agnès Raimond, laquelle le rendit pere de

V. Jean Posquieres t. le 3. Mai 1546. Il avoit ep. le 9. Mai 1501. Anne Lageret, dont il eut

VI. Pelegrin Posquieres ep. Magdelaine Rispe, & il en eut

VII. Laurent Posquieres t. le 23. Fev. 1594. Il avoit ep. le 21. Sept. 1576. Magdelaine Ponansal, de laquelle il eut 1. Honoré Posquieres, 2. Accurse Posquieres qui suit, & 3. Denis Posquieres.

VIII. Accurse Posquieres ep. le 4. Fev. 1610. Anne Thierris, & il en eut

IX. Jean-Louis Posquieres, Confr. d'Aramon y demeurant, ep. le 6. Juil. 1642. Françoise Bertrand, N. le 7. Sept. 1668.

LE PUI.

442. PRADIER.

Hugues Pradier d'Agrain, Bn. d'Agrain; Jean aussi Bn. d'Agrain, Jacques-Hugues, Bn. de Monts & Servissas; & Amable, Sgr. de Molas, le 15. Janv. 1671. jouiront de l'arrêt du conseil du 8. Mars 1669. portant que ledit Pradier & ses enfans jouiront des privilèges de noblesse à eux accordés par lettres d'annoblissement du mois de Dec. 1652. nonobstant la révocation des autres annoblissemens.

BEZIERS.

443. PRADINES.

I. Raimond de Pradines fut pere de

II. Pierre de Pradines reconnu le 11. Nov. 1511. & eut pour enfans 1. Pierre de Pradines qui suit, & 2. Jean de Pradines, chanoine de S. Nazaire de Beziers, lequel fit une donation le 27. Nov. 1546. à Pierre son frere des successions qui lui étoient échues par la mort de Fulcrand leur frere mort delà les Monts, & de Pierre leur pere, principalement de la maison de Raimond leur ayeul.

III. Pierre de Pradines ep. le 17. Oct. 1529. Marie de Gep, & il en eut 1. Pierre de Pradines, écuyer, qui suit, & 2. de Pradines, qui donna quittance à Pierre son frere.

IV. Pierre de Pradines, écuyer; ep. le 5. Juil. 1579. Catherine Maurin, qui le rendit pere de

V. Jean-Paul de Pradines, écuyer, capitaine de 50. hommes d'armes, comme il se voit par le certificat du maréchal de Schomberg, t. le 31. Juil. 1656. Il avoit ep. le 18. Eev. 1618. Jeanne de Valat-Lespignan, & il en eut

VI. Charles de Pradines, Sgr. dudit lieu, chevalier de N. D. de Montcarmel & de S. Lazare de Jerusalem, demeurant à Beziers, N. le 1. Oct. 1668.

*VIVIERS.*

444. PRARON. De gueules, au lion d'or, armé & lampassé de même, tenant une épée d'argent mise en pal.

I. Gregoire Leoneton, gendarme dans la compagnie du maréchal de Brissac, eut pour enfans 1. Delmas Leoneton, Sgr. du Chiers, qui suit, & 2. Jacques Leoneton, Sgr. du Pré.

III. Delmas Leoneton, Sgr. du Chiers, transigea avec son frere le 17. Janv. 1548. au sujet des biens de leur pere. Il prenoit indifféremment le furnom de Leoneton & de Praron dans plusieurs contrats publics du 27. Dec. 1584. 16. Dec. 1589. &c. t. le 24. Mars 1575. Il avoit ep. le 16. Av. 1555. Jeanne Granet, qui le rendit pere de

III. François Praron t. le 5. Nov. 1639. & eut pour enfans 1. Jean de Praron, Sgr. dudit lieu y demeurant, ep. le 20. Mai 1638. Catherine Bonlieu, & 2. Joachim de Praron, Sgr. de la Gruterie, qui ep. le 8. Juin 1649. Marie-Magdelaine de Motes, N. avec son frere aîné le 4. Nov. 1669.

*MONTPELLIER.*

445. PUJOL.

Guillaume Pujol, conseiller, secretaire du roi, & contrôleur en la chancellerie de Montpellier, noble en conséquence des provisions dudit office, à condition que s'il s'en démet, ou qu'il décede avant la vingtième année de service en ladite charge, il demeurera privé, ensemble sa veuve & ses enfans, des privilèges de noblesse, du 21. Mars 1670.

*MONTPELLIER.*

446. PUJOL.

Jean Pujol, Bn. de la Grave, de la ville de Montpellier, le 31. Octob. 1669. noble en conséquence des lettres d'annoblissement à lui accordées par le roi, du mois de Sept. 1669.

USEZ.

447. QUINSSAC. D'azur, à trois étoiles d'or, 2. & 1.

Présentation au ban & arrière-ban par quelqu'un de cette famille en 1477. & 1492.

I. Antoine Quinssac, Sgr. de Vilar, assista au ban & arrière-ban le 20. Juin 1508. Il fut pere de

II. Jean Quinssac ep. le 13. Janv. 1545. Simonne Herail, qui le rendit pere de

III. Jacques Quinssac, Sgr. de la Fabregue, testa le 18. Mai 1662. Il avoit ep. le 18. Sept. 1599. Marguerite Audibert, & il en eut 1. Charles Quinssac, Sgr. de la Fabregue, qui ep. le 24. Mai 1636. Anne Poinvin, & 2. Jacques Quinssac, N. avec son frere aîné le 11. Septembre 1669.

USEZ.

448. RAIMOND. D'azur, à trois rochers, & deux demi - rochers d'or, mis en fautoir.

I. Lazare Raimond, Sgr. de Brignon, obtint un arrêt de la cour des aides de Montpellier le 28. Juin 1479. portant défense aux consuls de Brignon de cottiser à la taille une terre noble qui lui appartenoit. Il fit donation à son fils lors de son mariage, lequel fils fut

II. Claude Raimond, Sgr. de Brignon, ep. le 17. Fev. 1485. Alix de Malfac, héritière d'Antoine de Malfac son pere avec Guillaume Raimond son fils le 29. Sept. 1490. fit donation le 14. Oct. 1523. en faveur de

III. Guillaume Raimond son fils, écuyer, Sgr. de Brignon, t. le dernier Oct. 1572. & fut pere de

IV. Tannequin Raimond de Brignon, écuyer, rendit hommage de la seigneurie de Brignon le 11. Oct. 1552. Il ep. Jeanne Aubert, qui le rendit pere de

V. Guillaume Raimond de Brignon, Sgr. dudit lieu, ep. 1°. le 29. Oct. 1584. Jeanne de Manicamp, 2°. le 1. Janv. 1608. Marguerite de St. Bonnet de Toiras. Il eut de son second mariage

VI. Henri Raimond de Brignon, Sgr. dudit lieu & de Senilhac, ep. le 13. Oct. 1647. Marguerite Brueis de S. Chate, N. le 20. Decemb. 1668.

449. RAIMOND. Au 1. d'azur, à deux lances d'or, posées en fautoir, cantonnées de quatre étoiles de même; au 2. de gueules, à deux fasces d'argent; au 3. de gueules, au lion d'or, armé & lampassé de même; au 4. d'azur, à la colombe d'argent; sur le tout d'azur, à six besans d'or, 3. 2. & 1.

- I. Pierre Raimond rendit hommage le 18. Janv. 1391. fut pere de
- II. Jacques Raimond t. le 21. Mars 1444. Il eut pour fils
- III. Louis Raimond t. le 30. Juil. 1482. & fut pere d'
- IV. Antoine Raimond, mentionné dans le testament de son pere, & dans le mariage de
- V. Jacques Raimond son fils, qui ep. le 2. Juil. 1555. Anne Altier; qui le rendit pere de
- VI. Jean Raimond, écuyer, Sgr. du Vilar, ep. le 10. Août 1579. Anne Cubeles, de laquelle il eut
- VII. Jacques Raimond, Sgr. du Masel, ep. le 28. Janv. 1619. Marguerite Agulhon, & il en eut
- VIII. Jacques Raimond, Sgr. de S. Etienne de Valfrancesque, du Vilar du Masel, & du château de Calberte, ep. le 28. Janv. 1651. Susanne Guiran, N. le 11. Sept. 1669.

## MONTPELLIER.

450. RANCHIN. D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles de même en chef, & d'un puits d'argent maçonné de même en pointe.

- I. Jean Ranchin, général en la cour des aides de Montpellier, pourvû le 16. Juin 1558. fut pere d'
- II. Etienne Ranchin, général en la cour des aides de Montpellier par



la démission de son pere, pourvû le 20. Octobre 1561. Il eut pour fils

III. Jean Ranchin, conseiller du roi & général en la cour des aides de Montpellier par la démission de son pere, fut pourvû le 8. Sept. 1574. & t. le 28. Dec. 1620. fut pere de

IV. Gedeon Ranchin, contrôleur général des gabelles du Languedoc, t. le 12. Juin 1666. & fut pere de

V. François Ranchin, contrôleur général desdites gabelles, N. le 28. Janv. 1669.

451. RANCHIN.

I. Jean Ranchin, conseiller & général en la cour des aides de Montpellier. Il fut pere d'

II. Etienne Ranchin, professeur ès loix, qui eut pour fils

III. Guillaume Ranchin, conseiller en la chambre de l'édit, obtint des patentes le 8. Août 1602. portant permission d'exercer à même tems la charge de conseiller & celle de professeur ès loix, vacante par le décès d'Etienne son pere. Il fut pere de

IV. Jacques Ranchin, conseiller au parlement & chambre de l'édit de Castres, pourvû de cet office vacant par la mort de Guillaume son pere le 26. Nov. 1605. ep. Sufanne Grefeuille, avec laquelle il t. le 3. Nov. 1644. Ils eurent pour enfans 1. Etienne Ranchin, capitaine de chevaux legers, 2. Daniel, Sgr. d'Amalric, & 3. Charles Ranchin, N. avec ses freres le 28. Janv. 1669.

MONTPELLIER.

452. RATE. D'azur, à trois étoiles d'argent 2. & 1.

I. Jean Rate epousa en 1503. Miracle de la Roque, qui le rendit pere de

II. Jean Rate, lieutenant de viguier à Gignac, ep. le 6. Janv. 1518. Marguerite fille de Bertrand de Cambous, & il en eut 1. Etienne Rate qui suit, & 2. Guitard Rate, évêque de Montpellier, qui t. le 1. Mai 1600. en faveur de Marguerite Gaillan sa belle sœur.

III. Etienne Rate, procureur général en la chambre de l'édit de Castres, ep. le 4. Fev. 1565. Marguerite Gaillan, & il en eut

IV. Jean-Antoine Rate, Sgr. de Cambous & sainte Foy, gentilhomme servant de la maison du roi par brevet du 30. Janv. 1618. pourvû de la charge de louvetier ès diocèses de Montpellier, Nismes, & Uzes, le 9. Août de la même année, avoit ep. le 20. Av. 1596. Jeanne de Roquefeuil, de laquelle il eut 1. Marc-Antoine Rate, Sgr. de Cambous, qui ep. le 9. Fev. 1649. Anne Beaux-Hostes d'Agel, N. le 29. Janv. 1669. & 2. François Rate de Cambous, chevalier de Malthe, capitaine de cavalerie par commission du 5. Fev. 1630. Il eut des bulles d'ancienneté le 15. Juin 1651. & la commanderie de Jals le 2. Av. 1657. Il fut maintenu N. le 29. Janv. 1669.

453. REBOUL. De gueules, à trois tourteaux d'or 2. & 1.

I. Guillaume Reboul du S. Esprit, t. le 14. Sept. 1586. Il avoit ep. le 22. Oct. 1531. Anne Fieubon, & il en eut 1. François Reboul, & 2.

II. Antoine Reboul, citoyen de Narbonne, t. le 1. Août 1605. Il avoit ep. Angele Sabatier, de laquelle il eut 1. Raulin Reboul, Sgr. de Marmoulieres, qui suit, & 2. Philippe Reboul.

III. Raulin Reboul, Sgr. de Marmoulieres y demeurant, ep. le 12. Av. 1623. Marie Rouch, N. le 31. Janv. 1669. avec

IV. Antoine Reboul son fils, capitaine par commission du 7. Fev.

VIVIERS.

454. REBOULET. D'azur, à la tour d'argent, orlée & maçonnée de sable, accostée de deux fleurs de lis d'or.

I. Mathieu Reboulet, écuyer, t. le 16. Ao. 1527. fut pere d'

II. Etienne Reboulet ep. le 1. Juin 1577. Catherine Galbert de Fons, fille d'Antoine Galbert, Sgr. de Fons, & il en eut 1. Antoine Reboulet de Galbert, Sgr. de Fons, qui suit, & 2. Jean Reboulet qui a fait la Br. B.

III. Antoine Reboulet de Galbert, Sgr. de Fons & de Bouchet. Il t. le 26. Mai 1654. Il avoit ep. assisté de Catherine Galbert de Fons sa mere qui le nomma son héritier à la charge de porter le nom & armes de Galbert de Fons le 8. Sept. 1613. Marguerite Gilbert de Verdun, & il en eut 1. René Reboulet de Galbert, Sgr. de Fons, N. le 28. Mars 1670. & 2. Alexandre Reboulet de Galbert de Fons.

BR. B. III. Jean Reboulet ep. Antoinete Largier, qui étant veuve fit un accord le 17. Mars 1634. avec Claude son fils qui suit, & 2. Antoine Reboulet, Sgr. de la Cham, qui ep. Magdelaine Forés, qui le rendit pere de Claude Reboulet, Sgr. d'Orbillac, bapt. le 13. Mai 1640. N. le 28. Mars 1670.

IV. Claude Reboulet, Sgr. d'Orbillac, ep. Marie Chamarrous, qui le rendit pere d'

V. Antoine Reboulet, Sgr. de Roiffac & la Bastide, ep. le 1. Oct. 1654. Marthe Rosieres, N. le 28. Mars 1670.

MENDE.

455. REINARD. De gueules, au lion d'or, écartelé de gueules, au chef à trois tours d'argent, sur le tout de gueules, au coeur d'or.

- I. Guillaume Reinard fut pere de
- II. Bertrand Reinard , damoiseau , fit une donation le 25. Juil. 1305. en faveur de
- III. Pierre Reinard son fils qui fut pere de
- IV. Pierre Reinard, damoiseau , ep. le 20. Nov. 1369. Ricarde Castanet , laquelle le rendit pere d'
- V. Antoine Reinard , Sgr. de la Sale & du Mas-Aribal , t. le 4. Oct. 1498. & fut pere d'
- VI. Hector Reinard , Sgr. de la Sale , eut pour fils
- VII. Jean Reinard , Sgr. de la Sale , t. en 1535. Il avoit ep. le 19. Ao. 1520. Antoinette de Montgros , de laquelle il eut
- VIII. Raimond Reinard , Sgr. de la Sale, ep. Magdelaine Malbec , & il en eut
- IX. Bernard Reinard , Sgr. de la Sale , ep. le 9. Nov. 1596. Marie Domengue , qui le rendit pere de
- X. Robert Reinard , Sgr. de la Sale , demeurant au Mas-Aribal , ep. le 13. Dec. 1641. Jeanne Girard , N. le 3. Sept. 1669.

*MENDE.*

456. RETS. D'azur , au chevron d'or , accompagné de deux étoiles de même en chef , & une épée d'argent en pointe , la pointe en bas mise en pal.

I. Antoine de Rets compris avec son frere dans la cotisation faite sur les nobles du pais de Gevaudan , pour la rançon des enfans de François I. en otage en Espagne, ep. le 3. Oct. 1525. Marguerite de Bressoles , qui le rendit pere de

Alain de Rets t. allant au ban & arriere-ban en faveur de Gui son neveu fils d'Antoine le 21. Sept. 1527.

II. Gui de Rets , Sgr. de Bressoles & Cheminade , t. le 29. Juin 1572. Il avoit ep. le 9. Nov. 1544. Charlote Pelissier , & il en eut 1. André de Rets , Sgr. de Bressoles , qui suit , 2. Pierre de Rets , Sgr. de la Faye , qui a fait la Br. B. 3. Louis de Rets , 4. Urbain de Rets , Sgr. de Cougoussac , qui a fait la Br. C. 5. Jacques de Rets , 6. Gui de Rets , Sgr. du Crouset , qui a fait la Br. D. 7. Bertrand de Rets , & 8. Pierre de Rets.

III. André de Rets, Sgr. de Bressoles, t. le 3. Juin 1624. Il fut pere de

IV. Jean-Claude de Rets , Sgr. de Bressoles. Il avoit ep. le 24. Sept. 1620. Claude Bertrand , & il en eut 1. André de Rets , Sgr. de Bressoles , qui suit , & 2. Guillaume de Rets , sergent de bataille par brevet de l'an 1652.

V. André de Rets, Sgr. de Bressoles & de Cheminade, Consg. de Serverete, capitaine au régiment d'Anduse par commission du 11. Juin 1642. demeurant audit Cheminade , ep. le 11. Nov. 1644. Louise Chevalier de Rouffes , N. avec ses enfans Guillaume & Hiacinthe le 3. Sept. 1668.

*BR. B. III.* Pierre de Rets, Sgr. de la Faye, à qui Charlotte Pelissier sa mere, veuve de Gui, fit une donation le 5. Mai 1584. t. le 5. Dec. 1593. Il avoit ep. Marguerite Blanc, qui le rendit pere d'

*IV.* André de Rets, Sgr. de Vilaret, t. le 25. Oct. 1632. Il ep. Louise Amblart de Montel, & il en eut 1. Jean Godefroi de Rets, Sgr. de Vilaret, qui ep. le 12. Dec. 1650. Catherine Fumel, & 2. Louis de Rets, Sgr. de Charpal, N. avec son frere le 3. Sept. 1668.

*BR. C. III.* Urbain de Rets, Sgr. de Cougoussac, ep. le 5. Fev. 1587. Marie Calvet de Fontanilles, & il en eut 1. Claude de Rets, Sgr. de Servieres, qui suit, & 2. Louis de Rets, Sgr. de Villerouffet & Malene, qui ep. le 20. Nov. 1626. Claude Albarici, qui le rendit pere de Marie de Rets, laquelle ep. le 1. Nov. 1654. & fut maintenue N. le 3. Sept. 1668.

*IV.* Claude de Rets, Sgr. de Servieres, ep. le 5. Mars 1612. Françoise Retrun, de laquelle il eut 1. Urbain de Rets, Sgr. de Servieres, demeurant en son château de Cougoussac, lequel ep. le 10. Août 1651. Anne Saliffes, & 2. Jean de Rets, prieur de Servieres, N. avec son frere le 3. Sept. 1668.

*BR. D. III.* Gui de Rets, Sgr. du Crouset, t. le 5. Mai 1631. Il avoit ep. le 4. Mai 1596. Louise Chaplu de la Vigne, & il en eut 1. André de Rets qui suit, & 2. Jacques de Rets, prieur de Ribene.

*IV.* André de Rets ep. le 5. Oct. 1616. Jeanne de Besse, N. par M. de Fortia le 8. Mai 1668. & il eut de son mariage.

*V.* Jean-Claude de Rets, qui fut maintenu N. par M. de Besons, avec son pere & son oncle, le 3. Sept. 1668.

*USEZ.*

457, RIBEIROLS. De gueules, au cerf d'argent, sommé de même, écartelé de sable à quatre pals d'or.

*I.* Louis Ribeirols, Consg. de Rochegude obtint le 16. Sept. 1514. des lettres patentes du roi Louis XII. adressantes à la cour des aides de Montpellier pour le faire jouir de tous les privilèges, exemptions, &c. dont jouissent les autres nobles du royaume. Il fut pere de

*II.* Pierre Ribeirols, ep. le 29. Sept. 1555. Lucrece Audibert, qui le rendit pere de

*III.* Pierre Ribeirols, Sgr. d'Entremaux, capitaine d'infanterie par commission du 20. Juil. 1593. ep. 1<sup>o</sup>. le 27. Oct. 1599. Susanne Bilanges, 2<sup>o</sup>. & t. le 8. Juin 1647. Il eut de sa premiere femme

*IV.* Robert Ribeirols, Sgr. d'Entremaux & du Pont, Consg. de Rochegude, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. R. par brevet



vet du 29. Juin 1631. capitaine au régiment de Caneti infanterie le 16. Nov. 1633. ep. Judith Brun de Domeffargues, qui le rendit pere de V. Jacques François Ribeirois, Sgr. d'Entremaux & du Pont, Consgr. de Rochegude, demeurant en son château du Pont, ep. le 14. Mars 1652. Louise de Barjac, N. le 7. Sept. 1668.

**MONTPELLIER.**

458. **RICARD.** De fable, à une rose d'argent, au chef coufu d'azur, chargé d'une croix d'or, accostée d'une étoile d'argent, & d'un croissant contourné de même.

I. Guillaume Ricard fut pere de

II. Jacques Ricard, damoiseau, t. le 1. Mai 1462. Il avoit ep. le 19. Fev. 1399. Ifonde, fille de Hugues Prunet, qui le rendit pere de

III. Philippe Ricard, damoiseau, t. le 19. Juin 1484. & eut pour fils

IV. Claude Ricard ep. Gabrielle de Lofieres, qui t. étant veuve le 16. Sept. 1530. & de laquelle il eut

V. François Ricard pere de

VI. Jean Ricard ep. le 19. Dec. 1575. Gracie Verchan, & il en eut

VII. Jean Ricard, conseiller en la cour des aides de Montpellier, t. le 9. Août 1662. Il avoit ep. le 16. Mars 1620. Françoise Galiere, de laquelle il eut I. François Ricard, Sgr. de Sauffan, conseiller en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier, qui ep. le 10. Fev. 1657. Louise d'Hebles, N. avec son frere Antoine Ricard le 10. Dec. 1668.

Procès verbaux contenant que les armes des prédécesseurs des produisans font à l'église de Pouffan avec celles de Crussol, Levi, & Bucelli, tous Sgrs. dudit lieu lors de la construction de ladite église en 1300.

**S. PONS.**

459. **RIOLS.**

I. Nicolas Riols dénombra au roi le 21. Juin 1546. la verrerie haute de Mouffan. Il avoit ep. le 17. Av. 1526. Catherine Ennon, qui le rendit pere de

II. Pierre Riols, Sgr. des verreries de Mouffan, lequel t. le 21. Août 1592. Il ep. le 21. Ao. 1558. Marguerite Molete, de laquelle il eut

III. David Riols, qui ep. le 8. Fev. 1605. Anne Imbert, & il en eut

IV. Samuel Riols, Sgr. de Mouffan & de la Boissonnade, qui ep. le 31. Mars 1664. Marguerite Rosel, N. le 5. Janv. 1671.

**MENDE.**

460. **RIVERAIN.**

I. Louis Riverain, Sgr. de Goulard, passa un contrat d'afferme le 4.

Juin 1553. Il avoit ep. le 10. Oct. 1544. Marguerite le Sénéchal, & il en eut 1. Guillaume Riverain qui suit, 2. Anne, & 3. Marie Riverain.

II. Guillaume Riverain, écuyer, Sgr. de Goulard, partagea avec ses sœurs le 28. Mai 1572. & fut pere d'

III. Adrien Riverain, écuyer, Sgr. de la Varene, ep. le 3. Av. 1604. Jaqueline de Berneust, & il en eut

IV. Jean-Jacques Riverain, Sgr. de la Varene, ep. le 6. Sept. 1638. Anne Vacheri, de laquelle il eut

V. Jean Claude Riverain, N. avec son pere le 15. Janv. 1671.

*MENDE.*

461. RIVIERE. D'azur, au cigne d'argent, à une épée de même passée en bande au-dessous du col, & en chef un croissant d'argēt entre deux étoiles d'or.

I. Jean Riviere, Sgr. de Vostareme, ep. de Rouet, & il en eut 1. Pierre Riviere, Sgr. de Lomb, qui suit, & 2. Rachel Riviere qui fut mariée le 23. Avril 1556.

II. Pierre Riviere, Sgr. de Lomb, ep. le 8. Fev. 1571. Louise Guerin de Cardaillac, dame en partie de Courssac & de la baronie du Tournel, & il en eut

III. Claude Riviere ep. le 1. Janv. 1604. Antoinette Serres, laquelle le rendit pere de

IV. Charles Riviere, Sgr. de Malaval & de Villeneuve, ep. le 11. Janv. 1632. Helene Chevalier, & il en eut

V. Louis Riviere, Sgr. de Courssac, demeurant à Mende, N. avec son pere le 15. Janv. 1671.

*S. PONS.*

462. ROBERT. Au 1. & 4. de gueules, au lion d'or, au 2. & 3. de gueules, au château sommé de trois tours d'argent, maçonnées de sable, sur le tout d'azur, à un cœur d'or.

I. Amiel Robert t. le 30. Dec. 1542. il eut pour enfans 1. Germain Robert qui suit, 2. Jean Robert qui a fait la Br. B. 3. Gaillard Robert, & 4. Bertrand Robert.

II. Germain Robert eut pour enfans 1. Sebastien Robert, qui suit, 2. Guillaume Robert, & 3. Antoine Robert.

III. Sebastien Robert transigea avec ses freres pour les biens de leur pere le 20. Av. 1562. Il ep. le 25. Nov. 1559. Françoise Landret, qui le rendit pere de

IV. Jacques Robert ep. le 1. Mai 1598. Marie Jaquet, dont il eut

V. Pierre Robert, Sgr. de Termes, t. le 20. Oct. 1666. Il avoit ep. le 5. Mars 1633. Marguerite Riols, & il en eut 1. Paul Robert, Sgr. de Termes, demeurant à S. Pons, & 2. Jean-François Robert, Sgr. de Labibot, N. avec son frere le 18. Dec. 1670.

BR. B. II. Jean Robert t. le 30. Oct. 1588. Il avoit ep. le 25. Mars 1541. Peironne d'Escach, & il en eut 1. Bertrand Robert, 2. Jean Robert, 3. Etienne Robert, 4. Arnaud Robert, qui suit, & 5. François Robert.

III. Arnaud Robert eut pour enfans 1. Paul Robert, Sgr. de Boscapel, qui suit, 2. Charles Robert qui a fait la Br. C. 3. Jean Robert, & 4. Pierre Robert, Sgr. de Boscapel, qui ep. le 16. Oct. 1652. Isabeau Rolland.

IV. Paul Robert, Sgr. de Boscapel, ep. le 29. Janv. 1631. Marie Riols, qui le rendit pere de

V. Charles Robert, Sgr. de la Roque, ep. le 20. Av. 1651. Marguerite Citou, N. avec son pere le 4. Dec. 1670.

BR. C. IV. Charles Robert, ep. le 16. Juil. 1634. Anne Robert, qui t. le 3. Juin 1649. & qui le rendit pere de

V. Jacques Robert, Sgr. de Fraissinet, demeurant au D. de Castres, N. le 4. Dec. 1670.

**MONTPELLIER.**

463. ROBIN. D'or, à trois merlettes de fable, écartelé d'un fascé d'or & de gueules.

I. Claude Robin, général des monnoyes de Languedoc & Guienne, pere d'

II. Etienne Robin, général desdites monnoyes, transigea le 20. Juin 1523. & rendit un compte en 1544. Il eut pour fils

III. Etienne Robin, général des susdites monnoyes, qui fut pere d'

IV. Antoine Robin, Sgr. de Beaulieu, juge ordinaire de Montpellier, eut un bail à fief le 4. Oct. 1550. & t. le 23. Av. 1593. Il eut pour enfans 1. Guillaume Robin, avocat-général, qui suit, & 2. Pierre Robin, président en la cour des aides, qui a fait la Br. B.

V. Guillaume Robin, avocat-général en la cour des aides de Montpellier, par la démission de son pere, fut pourvû en 1590. & fut pere de

VI. Jean-Antoine Robin, conseiller en la cour des aides, pourvû en 1625. ep. le 25. Juin 1617. Louise de Roquefeuil, & il en eut

VII. Henri Robin, trésorier de France à Montpellier, maintenu N. comme fils de conseiller & petit-fils d'avocat-général le 29. Août 1669.

*BR. B. V.* Pierre Robin, président en la cour des aides de Montpellier, pourvû en 1595. t. le 27. Juil. 1605. & fut pere de

VI. Jacques Robin, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ep. le 26. Juil. 1617. Charlotte Portail, & il en eut

VII. Etienne Robin, Sgr. de Beaulieu, demeurant à Lunel, ep. le 7. Dec. 1638. Françoise d'Artis, & fut maintenu N. comme petit-fils de président en la cour des aides de Montpellier le 29. Août 1669.

*USEZ.*

464. **ROBIN.** Fascé d'or & de gueules de quatre pièces d'or, chargées de trois molettes de fable.

I. Pierre Robin, Sgr. de Graveson, maître ès arts & en médecine, t. le 24. Juin 1483. & fut pere d'

II. Etienne Robin, Sgr. de Graveson, qui eut pour fils

III. Etienne Robin, Sgr. de Graveson & Barbantane, t. le 22. Janv. 1566. Il avoit ep. le 21. Sept. 1525. qui le rendit pere d'

IV. Antoine Robin, Sgr. en partie de Graveson, t. le 1. Sept. 1618. & il eut pour enfans, 1. Gui Robin, Sgr. de Graveson, qui suit, & 2. Paul Robin qui eut pour fils Antoine Robin, maintenu N. avec son pere par jugement de messieurs les commissaires de Provence.

V. Gui Robin, Sgr. de Graveson, demeurant à Usez, eut pour fils

VI. Jacques Robin, Sgr. de Graveson, N. avec son pere le 27. Sept. 1669.

*USEZ.*

465. **ROCHE.** D'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de fable armé & lampassé de gueules, & accompagné de 2. rochers d'argent, l'un en chef & l'autre en pointe.

I. Bertrand Roche, Consgr. de Blausac, fit un échange le 2. Oct. 1539. & fut pere de

II. Thomas Roche, ep. le 16. Juil. 1552. & il en eut 1. Nicolas Roche, écuyer, qui suit, 2. Antoine Roche, & 3. Cesar Roche.

III. Nicolas Roche, écuyer, tranfigea le 2. Av. 1602. au sujet des biens vendus par Bertrand Roche son ayeul, t. le 17. Août 1610. Il avoit



ep. le 8. Sept. 1581. Judith Jeanis, & il en eut 1. Daniel Roche, Confgr. de Blaufac, qui suit, 2. Nicolas, 3. Etienne, & 4. Jean Roche.

IV. Daniel Roche, Confgr. de Blaufac, Montaren, & mandement d'Aigalieres, juge-mage au sénéchal ducal d'Uzez, ep. le 21. Fev. 1637. Eve Fabre, de laquelle il eut 1. Daniel Roche, & 2. Michel Roche, N. avec leur pere, Nicolas leur oncle, & les hoirs de feu Pierre Roche, Confgr. de Blaufac le 18. Sept. 1669.

LE PUI.

466. ROCHEBONNE. D'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de sable 2. & 1.

I. Pierre Rochebonne de Labourange, Sgr. dudit lieu, fut pere de II. Jean Rochebonne, Sgr. de Labourange, ep. le 22. Août 1547. Rose Paschal, qui t. le 17. Nov. 1573. & lui le 15. Mars 1555. & il eut de son mariage.

III. Tassin Rochebonne, Sgr. de Labourange, ep. le 2. Juin 1586. Catherine Pelous, qui le rendit pere de

IV. Louis Rochebonne, Sgr. de Labourange, t. le 3. Mars 1629. Il avoit ep. le 23. Av. 1603. Marguerite du Vilar, & il en eut 1. Jacques Rochebonne, & 2.

V. Nicolas Rochebonne, Sgr. de Labourange, ep. le 1. Juil. 1631. Lucrece de Fay, de laquelle il eut 1. Jacques Rochebonne qui suit, 2. Jean Rochebonne, & 3. Jean Rochebonne, Sgr. de Caufans.

VI. Jacques Rochebonne ep. le 7. Fev. 1660. Marie Saignard, & fut maintenu N. avec son pere, ses freres, & Nicolas son fils, le 5. Sept. 1669.

LE PUI.

467. ROCHEFORT. De gueules, à la bande onnée d'argent, accompagnée de six merletes de même.

Claude de Rochefort, dit d'Ailli Jofferan, Sgr. dudit lieu, ep. le 1. Ao. 1582. Claire de la Tour de S. Vidal, fille d'Antoine de la Tour, Sgr. de S. Vidal.

Pierre-Antoine de la Tour S. Vidal Rochefort d'Ailli, vicomte de Beaufort, ep. le 16. Sept. 1628. Marguerite de Châteauneuf, fille de Hu-

Claude de Rochefort d'Ailli, comte de St. Point, mestre de camp du régiment de Conti, ep. Anne Lucinge, & il en eut 1. Jean-Baptiste de Rochefort d'Ailli,

Antoine de la Tour, vicomte de Beaufort, Sgr. & Bn. de S. Vidal, capitaine de 50. hommes d'armes, ep. Claire de S. Point, qu'il fit héritiere le 16. Juil. 1589. pour rendre à l'un des enfans de ses filles, à la charge de porter le nom & armes du testateur.

gues de Châteauneuf,  
Bn. de Rochebonne,  
& il en eut

Hugues-Joseph de la  
Tour de S. Vidal Ro-  
chefort d'Ailli, ep. le  
22. Fev. 1656. Jeanne-  
Simonne d'Apchon, &  
fut maintenu N. le 11.  
Janv. 1670.

vicomte de S. Point, qui  
transigea avec sa mere  
qui étoit veuve, au sujet  
des biens de son pere le  
10. Sept. 1666. & 2. Jean  
Silvestre de Rochefort  
d'Ailli, bapt. le 4. Oct.  
1647. N. avec son frere  
le 10. Janv. 1670.

Claire de S. Point nom-  
ma à l'hérédité le 18.  
Juil. 1625. Pierre de  
Rochefort d'Ailli, à la  
charge de porter le  
nom & armes de son-  
dit mari conformément  
à son testament.

MONTPPELLIER.  
NISMES.

468. ROCHEMORE. D'azur, à trois  
roses d'argent  
2. & 1.

I. Guillaume de Rochemore  
passa une transaction en 1306.  
& une reconnoissance en 1307.  
fut, peut-être, pere de

II. Jacques de Rochemore,  
nommé le premier dans un vieux  
livre écrit en Catalan, contenant  
les biens & noms des personnes  
de l'an 1375. Il eut, peut-être,  
pour fils

III. Guillaume de Rochemore ep. Guillaume Peireffe, qui lui fit une  
procuracion le 17. Sept. 1408. pour traiter le mariage d'

IV. Ermengaud de Rochemore leur fils, qui fut fait gouverneur, ca-  
pitaine, & viguier de la baronie de Lunel par Yolande reine de Jerusa-  
lem. Il t. le 5. Mai 1438. Il avoit ep. Manduele des Bordes, qui t. le  
28. Mai 1449. en faveur de

V. Charles de Rochemore son fils, à la charge de porter le nom & ar-  
mes des Bordes. Il t. le 21. Juin 1472. & fut pere de

VI. Pierre de Rochemore, Sgr. de la Devese, juge de Lunel, épousa  
Jeanne d'Ornalet, qui t. étant veuve le 26. Juin 1545. & de laquelle il  
eut

VII. François de Rochemore t. le 13. Juin 1572. Il avoit ep. le 30.  
Nov. 1536. Magdelaine de Bozene, dame de S. Laurent, qui t. le 17.  
Juil. 1573. & il en eut 1. Thomas de Rochemore, 2. Jean de Roche-  
more, Sgr. de Bernis, qui suit, & 3. Louis de Rochemore dit des Bor-  
des, Sgr. de la Vernede, qui a fait la Br. B.

VIII. Jean de Rochemore, Sgr. de Bernis, lieutenant principal au  
présidial de Montpellier, testa le 21. Ao. 1610. Il avoit ep. le 22. Mars  
1574. Jeanne Torillon, qui t. le 21. Juil. 1603. & il en eut 1. Jean de  
Rochemore, lieutenant principal au présidial de Montpellier, qui suit, 2.  
Charles de Rochemore, & 3. Louis de Rochemore.

**IX.** Jean de Rochemore, lieutenant principal au présidial de Montpellier, ep. le 20. Sept. 1617. Anne Mariote, de laquelle il eut 1. Charles de Rochemore, Sgr. de S. Laurent, la Bruguière, la Devese, & la Baume; gouverneur & viguier pour le roi en la ville, viguérie, & baronie de Lunel, pourvû le 11. Dec. 1648. fut nommé pour être l'un des commissaires pour vérifier la noblesse de Mr. de Castries, lors de sa promotion à l'ordre de chevalier du S. Esprit le 8. Dec. 1661. Il ep. le 23. Janv. 1646. Françoise de Rochemore, N. le 10. Dec. 1668. & 2. Jean de Rochemore, Sgr. de Montredon, N. le 10. Dec. 1668.

**BR. B. VIII.** Louis de Rochemore, dit des Bordès, Sgr. de la Verdède, S. Laurent, la Bruguière, & la Bastide, t. le 2. Janv. 1602. Il avoit ep. le 7. Jul. 1587. Anne Barriere, & il en eut 1. François de Rochemore, premier président en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier; qui suit, & 2. Charles de Rochemore, qui a fait la branche C.

**IX.** François de Rochemore, premier président en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, t. le 28. Ao. 1639. Il avoit ep. Pierre de Grille; qui le rendit pere de

**X.** François de Rochemore, Sgr. de Solorgues, conseiller du roi en ses conseils, président & juge-mage en la sénéchaussée de Nismes, N. le 10. Dec. 1668.

**BR. C. IX.** Charles de Rochemore ep. le 12. Ao. 1628. Isabeau de Bocaud, & il en eut

**X.** Louis-Hercule de Rochemore, Sgr. de Soulogues & Villotelle, président & juge-mage à Nismes, ep. le 20. Av. 1665. Catherine de la Valette d'Esplan, N. le 10. Dec. 1668.

**BR. D. I.** Jacques de Rochemore, Sgr. de S. Michel, lieutenant particulier au sénéchal de Nismes, t. le 1. Sept. 1566. Il ep. le 18. Mai. 1551. Marguerite de Cambis, qui le rendit pere de

Sentence sur le fait de la garde des réparations du château de Beaucaire, nobles Reibaud & Raimond de Rochemore, nommés parmi les gentilshommes. Extrait d'un registre de l'archevêque d'Arles, dans lequel il est fait mention des nobles fleurs de Rochemore depuis 1161. jusqu'en 1268. Catalogue qui est dans les archives de la ville d'Arles, contenant les noms de ceux de la noble maison de Rochemore, qui ont été conseillers, syndics, & consuls des nobles de ladite ville depuis 1342. jusqu'en 1550.

**II.** Thomas de Rochemore, Bn. d'Aigremont, ep. Marguerite Alairac, dont il eut

Plusieurs dénombremens & hommages par Hermengaud, Sgr. de Fons, Guillaume, Pierre, & François de Rochemore, avec les montres du ban & arrière-ban des années 1435. 1470. 1503. 1528.

**III.** Antoine de Rochemore t. le 9. Donacion par ledit Hermengaud des biens qu'il

Mai 1628. Il avoit  
ep. en 1614. Espé-  
rance de Gregoire  
des Gardies, & il  
en eut

IV. Jean de Ro-  
chemore, Bn. d'Ai-  
gremont y demeu-  
rant, D. de Nismes,  
N. le 10. Dec. 1668.

LE PUI.  
MENDE.

avoit à Beaucaire en faveur de Pierre, dit des Bor-  
des en 1486.

Hommage par Guillaume Louvet à M. le prince  
d'Anjou entre les mains de Philippe de Rochemore,  
son chambellan.

Provisions de gouverneur, capitaine & viguier de  
Lunel, par le roi de Sicile & par le duc d'Anjou,  
en faveur de Guillaume de Rochemore des années  
1460. & 1474.

469. ROCHENEGLI. D'argent, à  
l'aigle de fa-  
ble posée sur  
un rocher de  
même.

I. Robert de Rochenegli rendit hommage le 5. Sept. 1394. & fut  
pere de

II. Eustache de Rochenegli, écuyer, Sgr. de Chamblas, rendit hom-  
mage le 30. Mars 1462. & t. le 16. Ao. 1514. Il eut pour fils

III. Tannequin de Rochenegli, écuyer, Sgr. de Chamblas, ep. le  
16. Juil. 1518. Louise Boucaud de Servissas, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Rochenegli, écuyer, dit de Chamblas, rendit hommage  
le 8. Juin 1566. Il avoit ep. le 15. Juin 1556. Marie Chaptueil, & il  
en eut 1. Gabriel de Rochenegli, écuyer, Sgr. dudit lieu, qui suit, 2.  
& 3. François & Paul de Rochenegli, pour la réception desquels dans  
l'ordre de S. Jean de Jerusalem, on fit deux enquêtes de la noblesse de  
leur maison le 11. Mai 1582. & 19. Janvier 1587.

V. Gabriel de Rochenegli, écuyer, Sgr. dudit lieu, t. le 19. Nov.  
1618. Il avoit ep. le 1. Juin 1584. Magdelaine Roiran, & il en eut An-  
toine de Rochenegli, qui suit, 2. Hector, & 3. Louis de Rochenegli.

VI. Antoine de Rochenegli, écuyer, Sgr. dudit lieu & de Cham-  
blas y demeurant, ep. 1°. Susanne Moulin, 2°. le 15. Oct. 1641. Ga-  
brielle Roget. Il eut pour enfans 1. Charles de Rochenegli, fils de Susanne  
Moulin, Sgr. de Montplo, qui ep. le 25. Oct. 1661. Jeanne le Blanc, 2.  
Jean, 3. Hector, 4. Jacques, 5. Louis, 6. Antoine, 7. Amable, 8. Jo-  
seph, & 9. Gabriel, tous N. avec leur pere & leurs oncles le 2. Nov.  
1668.

LE PUI.

470. ROIRAN. D'azur, à la croix  
d'argent, chargée  
de cinq coquilles  
de gueules.

I. Gaspard Roiran, Sgr. du Vilar-Boucheroles, t. le 18. Av. 1584.  
Il avoit ep. le 5. Fev. 1546. Charlotte de Fay, qui le rendit pere de

II. Claude



II. Claude Roiran, Sgr. du Vilar & Boucheroles, eut commission de lever 50. hommes à cheval le 30. Juin 1574. Il avoit ep. le 8. Février 1573. Claude Roiran, & il en eut

III. Jacques Roiran, Sgr. & Bn. du Vilar, y demeurant, ep. le 12. Ao. 1612. Marguerite d'Espierres, N. le 8. Mai 1669.

Antoine, Sgr. de Fayt, maintenu N. le 3. Mai 1667. par M. du Gué, intendant du Lionnois.

VIVIERS.

471. ROMANET.

I. Just Romanet fut pere de

II. Jean Romanet, écuyer, ep. le 5. Juin 1542. Benoîte Devaux, qui t. étant veuve le 24. Mars 1595. & de laquelle il eut 1. Antoine Romanet, Sgr. de la Porte, qui suit, 2. Claude, & 3. Sufanne Romanet.

III. Antoine Romanet, Sgr. de la Porte & Chaneles, transigea avec ses frere & sœur le 27. Nov. 1573. Il ep. le 16. Mai 1578. Marie de Coisse, qui le rendit pere de

IV. Jean Romanet ep. le 7. Janvier 1619. Catherine Granjon, de laquelle il eut

V. Charles Romanet, Sgr. & Bn. de Baudiné & Chaneles, ep. le 23. Fev. 1656. Sufanne Paschal, N. le 27. Mars 1670.

NISMES.

472. ROQUE. D'azur, à trois rocs d'or.

I. Jacques Roque, maître des requêtes de l'hôtel de Monsieur, frere unique du roi, pourvû le 5. Sept. 1567. acheta la terre de Clausonne, & avoit fait des cessions en 1516. & 1518. Il fut pere de

II. Guillaume Roque, président en la chambre de l'édit, pourvû le 4. Oct. 1587. ep. Françoise Girard, dame de Clausonne, dont il eut

III. Antoine Roque, Sgr. de Clausonne, transigea au sujet de ladite terre vendue à Jacques son ayeul. Il fut pourvû le 19. Oct. 1620. de la lieutenance de roi de Leitoure, t. le 31. Mars 1633. Il avoit ep. le 20. Oct. 1620. Françoise George, & il en eut 1. Guillaume Roque, Sgr. de Clausonne, qui suit, 2. Louis Roque, & 3. Michel Roque.

IV. Guillaume Roque, Sgr. de Clausonne, demeurant à Beaucaire, ep. Pierre Viguiet, N. comme petit-fils & arrière-petit-fils de président le 5. Sept. 1669. Il eut de son mariage

V. Jean-Louis Roque bapt. le 23. Juin 1641. N. avec son pere

AGDE.

473. ROQUEFEUIL.

I. Guillaume de Roquefeuil acheta en 1263. de Jacques, roi d'Arragon, les droits & revenus de Montpellier sans aucune réserve. Ce même roi lui fit une donation en 1265. & un payement de certaines sommes qu'il lui devoit en 1270. Il fut pere de

II. Jean de Roquefeuil qui reçut l'hommage des habitans de Versols en 1275. Il avoit ep. Helix de Roquefeuil, qui étant veuve reçut un hommage le 16. Juil. 1304. & le rendit pere de

- III. Guillaume de Roquefeuil t. en 1324. & fut pere de
- IV. Jean de Roquefeuil qui transigea au nom d'Helix de Roquefeuil son ayeule le 26. Ao. 1326. & eut pour fils
- V. Guillaume de Roquefeuil ep. Helene de la Vergne, qui t. le 26. Juin 1403. & qui le rendit pere de
- VI. Rigaud de Roquefeuil ep. le 24. Mai 1411. de Maffre ; & il en eut 1. Adhemar de Roquefeuil qui suit, & 2. Galiot de Roquefeuil qui donna quittance à son frere le 25. Fev. 1459.
- VII. Adhemar de Roquefeuil ep. le 13. Juin 1434. Flore de Calve ; rendit hommage au nom de son pere le 18. Sept. 1440. & fit une vente le 14. Av. 1472. avec
- VIII. Jean de Roquefeuil son fils, lequel passa un acte au nom d'Adhemar son pere le 2. Mai 1477. & reçut quittance de Jean Soliés le 8. Juil. 1509. avec
- IX. Jean de Roquefeuil, écuyer, Sgr. de Versols, son fils, qui t. le 21. Av. 1539. Il avoit ep. le 24. Juin 1516. Delfine de Sales, & il en eut
- X. Tristan de Roquefeuil, écuyer, Sgr. de Versols, t. le 4. Av. 1552. Il avoit ep. Charlotte de Baune, de laquelle il eut
- XI. Jean de Roquefeuil, Sgr. de Versols, ep. le 31. Ao. 1571. Marie de Narbonne, dont il eut
- XII. Claude de Roquefeuil, Sgr. de Versols, ep. le 13. Août 1600. Anne de la Tude, & il en eut
- XIII. Henri de Roquefeuil, Sgr. de Converti, t. le 25. Avril 1657. Il avoit ep. le 26. Av. 1637. François Herail, & il en eut
- XIV. Henri-Joseph de Roquefeuil, Sgr. de Converti, demeurant à Pesenas, bapt. le 4. Nov. 1638. & N. ladite Herail sa mere faisant pour lui, le 23. Dec. 1669.
- I. Guillaume de Roquefeuil, Sgr. de Gremian & Cornonsec, testa le 28. Juil. 1410. Il est fait mention dans son testament de Jean son petit-fils, enfant de Pierre. Il eut pour enfans 1. Rigaud de Roquefeuil ; & 2.
- II. Pierre de Roquefeuil qui fut pere de
- III. Jean de Roquefeuil, Sgr. & Bn. de la Tour & Cornonsec, t. le 17. Av. 1517. & il eut pour enfans 1. François de Roquefeuil, 2. Jean de Roquefeuil-la-Roquette, Sgr. de la Tour, qui suit, & 3. Claude de Roquefeuil.
- IV. Jean de Roquefeuil-la-Roquette, Sgr. de la Tour & Cornonsec ; ep. le 16. Nov. 1534. Anne Vergnole, fille de Jean Vergnole, Sgr. &

Guillaume de Roquefeuil, à qui Jacques, roi d'Aragon, donna le village & château de Gremian le 17. Sept. 1254.

Guillaume de Roquefeuil rendit deux hommages au roi de Majorque pour les terres de Gremian & Cornonsec en 1312.

Bn. de la Roquete, Londres, château de Londres, & S. Etienne de Viols, laquelle t. étant veuve le 17. Sept. 1557. & il en eut 1. Fulcrand de Roquefeuil, Sgr. & Bn. de la Roquete, qui suit, & 2. François de Roquefeuil, qui a fait la Br. B.

V. Fulcrand de Roquefeuil, Sgr. & Bn. de la Roquete, reçut le don de l'abbaye de S. Guilhem le 29. Ao. 1576. fut pourvû de la charge de gentilhomme de la chambre du roi le 16. Av. 1597. Il avoit ep. Louise Fay de Peraud, qui le rendit pere de

VI. François de Roquefeuil, Sgr. & Bn. de la Roquete, colonel d'infanterie le 18. Nov. 1621. t. le 27. Mai. 1622. Il avoit ep. le 24. Fev. 1618. Jacqueline Agulhon, & il en eut 1. Henri de Roquefeuil, Mqs. de la Roquete, dont il obtint l'érection au mois d'Ao. 1658. Bn. de Brisfac & Lequisse, capitaine de cavalerie le 12. Janv. 1641. Il ep. le 3. Juin 1653. Grassin de Gritti, & N. avec son frere le 24. Sept. 1668. & 2. Pierre de Roquefeuil, capitaine de cavalerie le 10. Mai 1648.

BR. B. V. François de Roquefeuil, Sgr. de Rouet, t. le 7. Fevrier 1610. fut pere de

VI. Fulcrand de Roquefeuil, Bn. de la Tour de Londres, dont il obtint l'érection le 9. Dec. 1622. t. le 9. Juin 1659. Il avoit ep. Marguerite Agulhon, & il en eut 1. Blaise de Roquefeuil, vicomte de la Rode, qui suit, 2. Henri de Roquefeuil, Sgr. de Cornon, capitaine de cavalerie au régiment d'Anguien le 10. Janv. 1642. & 3. Pierre de Roquefeuil, Sgr. de Gabriac, capitaine de cavalerie au régiment de Merinville le 31. Juil. 1645. Le maréchal d'Hocquincour, général des armées du roi en Catalogne, écrivit le 2. Janv. 1653. que le sieur de Gabriac commandant le régiment de Merinville, ayant chargé des premiers les ennemis à l'occasion de Bourdils, avoit défait l'infanterie Irlandoise, amené plus de 800. prisonniers, & donné en cette occasion toutes les marques de valeur & de conduite d'un bon officier.

VII. Blaise de Roquefeuil, vicomte de la Rode, Sgr. & Bn. de Londres, Loret, Cornonsec, la Tour, capitaine d'infanterie dans le régiment de Peraud, & de cavalerie le 7. Fev. 1639. ep. 1°. Constance Valat, 2°. le 12. Sept. 1656. Jeanne de Soubeiran d'Arifat, & t. le 9. Mars 1666. Il eut de sa seconde femme 1. Henri de Roquefeuil, vicomte de la Rode, 2. François de Roquefeuil, 3. Pierre de Roquefeuil, 4. François-Etienne de Roquefeuil, & 5. Joseph de Roquefeuil, N. avec ses freres, avec Henri, Sgr. de Cornon, & Pierre, Sgr. de Gabriac, leurs oncles le 4. Nov. 1668.

NISMES.  
 { MONTPELLIER,  
 CASTRES,

474. ROSEL. De sinople, à trois chevrons d'argent, qui sont aussi les armes des six articles suivans.

Procédure par les échevins de Cambray au sujet de la noblesse de la maison de Rosel, de laquelle il résulte qu'en 1380. Gui fut échevin, que Robert le fut après, & qu'un vieux livre MS. de cette famille présenté aux commissaires par Mr. de Franqueville, chanoine & chantre en l'église métropolitaine dud. Cambray, faisoit mention des alliances de ladite maison avec plusieurs autres de grande qualité du pais, & que Pierre de Rosel, chevalier, Sgr. de Rosel, qui commence cette généalogie, engendra Gui, Sgr. de Hordain, grand prévôt de Cambray, qui de Martine de Malanbais sa femme eut entr'autres enfans deux fils nommés Gui, l'un desquels fut marié à Aiguesmortes en France.

I. Pierre de Rosel fut pere de

II. Gui de Rosel, Sgr. de Hordain, grand prévôt de Cambray, qui ep. Martine de Malanbais, & il en eut 1. Gui de Rosel, qui suit, & 2. autre Gui, échevin de Cambray en 1380. qui fut pere de Robert, échevin dudit Cambray.

III. Gui de Rosel issu de noble famille, marié à Aiguesmortes en France en 1380. fut e re de



IV. Jean de Rosel qui eut pour fils

V. Rostaing de Rosel, gouverneur d'Aiguemortes, qui obtint des échevins de Cambrai une attestation du 17. Mai 1510. qui porte comme Gui de Rosel son ayeul étoit issu de noble lignée, & que ledit Gui se maria en Languedoc en 1380. Rostaing eut pour enfans, 1. Rostaing de Rosel, & 2.

VI. Pierre de Rosel qui transigea avec Rostaing son frere sur la succession d'autre Rostaing leur pere le 19. Oct. 1550. Il fut pere de

VII. Pierre de Rosel, Sgr. de la Clotte, premier président en la cour des aides de Montpellier par provisions du 5. Mai 1590. ci-devant lieutenant principal à Nîmes, t. le 12. Janv. 1604. il ep. le 6. Mai 1554. Françoise de Sarras, & il en eut 1. François de Rosel qui suit, & 2. Charles de Rosel, conseiller au parlement de Toulouse, qui ep. Magdelaine Castillon de Baines, dont François 1604.

VIII. François de Rosel, lieutenant principal en la sénéchaussée de Beaucaire & Nîmes, premier président en la cour des aides de Montpellier par la démission de son pere 1604. ep. Louise Sautel, laquelle t. le 7. Fev. 1642. & il en eut 1. François de Rosel, Sgr. de Servas, qui suit, 2. Henri, 3. Louis de Rosel, lieutenant-colonel au régiment de Calvisson le 8. Av. 1642. colonel d'infanterie le 24. Juin 1649. 4. Jean de Rosel, Sgr. de Saufete, maréchal de bataille, lieutenant laïc en la sénéchaussée de Beaucaire & Nîmes, capitaine d'infanterie au régiment de la Fare, le 23. Juin 1647. dans celui de Montpefat, & aide de camp le 26. Fev. 1651. & 5. Gabriel 1642. qui fut maintenu N. avec ses freres & son neveu le 8. Oct. 1669.

IX. François de Rosel, Sgr. de Servas, conseiller du roi, & lieutenant principal en la sénéchaussée de Beaucaire & Nîmes, ep. le 5. Janv. 1643. Magdelaine Freton, qui le rendit pere de

X. Charles de Rosel, lieutenant principal en la sénéchaussée de Beaucaire & Nîmes en survivance de son pere par provisions du 7. Oct. 1669. maintenu N. avec son pere & ses oncles le 8. Oct. 1669.

**MONTPELLIER. 475. ROSEL - LA CLOTTE.**

III. Pierre de Rosel, premier président en la cour des aides de Montpellier, t. le 12. Janv. 1604. & fut pere de

IV. Charles de Rosel, conseiller au parlement de Toulouse, & puis premier président en la cour des aides de Montpellier par provisions du 3. Nov. 1597. fit donation à son fils le 11. Juil. 1620. & ep. Marie de Castillon, qui le rendit pere de

V. François de Rosel, Sgr. de la Clotte, qui ep. 1<sup>o</sup>. N. Textoris, 2<sup>o</sup>. le 3. Av. 1640. Louise Lager, & t. le 23. Juin 1665. Il eut de sa premiere femme 1. François 1665. 2. Jules 1665. 3. Raulin qui fut pere de Charles 1665. & de sa seconde 4. François de Rosel 1665.

5. Louis 1665. 6. Henri 1665. & 7. Charles 1665. maintenu N. avec ses freres le 8. Oct. 1669.

*NISMES.*

476. ROSEL-VALOBSURE.

III. Jacques Pierre de Rosel, lieutenant particulier au sénéchal de Rosel t. le 23. Avril 1579. fut de Nismes, premier président en la cour des aides de Montpellier, mentionné dans le testament de son frere pere de le 23. Av. 1579.

IV. Pierre de Rosel, Sgr. de Valobsure, conseiller au présidial de Nismes 1579. qui fut pere de

V. Jacques de Rosel, Sgr. de Valobsure, conseiller au présidial de Nismes, reçut une déclaration de son pere le 24. Oct. 1646. & fut maintenu N. le 8. Oct. 1669.

*NISMES.*

477. ROSEL-DE LHOM.

I. Rostaing de Rosel fut pere de 1. Rostaing de Rosel qui suit, & 2. Pierre de Rosel.

II. Rostaing de Rosel fit quittance à son frere le 9. Ao. 1539. ep. Louise de la Rivoire, qui le rendit pere de

III. Jean de Rosel, Sgr. de Lhom, qui t. le 4. Juil. 1611. Il avoit ep. le 11. Mars 1585. Marie d'Auriac, & il en eut 1. Antoine de Rosel d'Auriac, Sgr. de Lhom, qui suit, & 2. Guillaume 1611.

IV. Antoine de Rosel d'Auriac, Sgr. de Lhom, Boisseroles, & Mafsevaques, t. le 3. Juin 1663. Il ep. le 6. Mai 1620. Antoinette Boujac, & il en eut 1. Guillaume, & 2. Levi de Rosel, maintenu N. avec son frere le 8. Oct. 1669.

*NISMES.*

478. ROSEL-S. SEBASTIEN.

I. Rostaing de Rosel ep. Marie de la Rivoire, & il en eut 1. Guillaume de Rosel qui suit, & 2. Jean de Rosel qui ep. Marie d'Auriac ci-dessus mentionnée.

II. Guillaume de Rosel I. ep. Louise de Bossuges, qui le rendit pere de

III. Guillaume de Rosel II. de Bossuges, Sgr. de S. Sebastien, t. le 24. Août 1621. Il ep. le 22. Avril 1591. Anne Deleuse, qui le rendit pere de

IV. Charles de Rosel, Sgr. de S. Sebastien, qui ep. Delfine de Bane, & il en eut 1. Edouard de Rosel, qui ep. le 17. Juil. 1659. Gabrielle Foullaquier, 2. Pierre de Rosel, 3. Guillaume maintenu N. avec ses freres le 8. Oct. 1669. & 4. Anne de Rosel, qui t. le 28. Oct. 1664. & fit héritiers ses freres.

*NISMES.*

479. ROSEL à Nismes.

I. Rostaing de Rosel fut pere de 1. Charles de Rosel, docteur & avocat, qui suit, & 2. Pierre de Rosel qui fit un accord avec son frere le 14. Oct. 1550.

II. Charles de Rosel, docteur & avocat, ep. le 28. Sept. 1550. Jeanne Puger, laquelle t. le 5. 1596. & le rendit pere de

III. Rostaing de Rosel héritier de sa mere qui ep. N. Sarra de Barthelemi, & t. le 21. Dec. 1622. Il eut de cette alliance

IV. Jean de Rosel héritier de son pere, qui ep. le 12. Ao. 1615. Marguerite Cola, qui le rendit pere de

V. François de Rosel, conseiller & garde-sceaux de Nismes, qui ep. le 27. Juil. 1650. Françoise Favier-Lanslard, & il en eut

VI. Jean-François de Rosel, maintenu N. sa mere faisant pour lui, le 8. Oct. 1669.

{ CASTRES.  
{ NISMES.

480. ROSEL, à Castres.

III. Jacques de Rosel t. le 23. Av. 1579. fut pere de

IV. François de Rosel, avocat-général en la chambre de l'édit de Castres 1579. t. le 18. Oct. 1636. Il ep. Marie de Puiginier, & il en eut 1. Pierre de Rosel, avocat-général, 2. Jean-Jacques de Rosel, & 3. François de Rosel, ministre, maintenu N. avec ses freres le 8. Oct. 1669.

USEZ.

481. ROSSEL. D'argent, à la bande de gueules, accompagnée de deux quintefeuilles de même.

I. Michel Rossel, écuyer, donna une quittance de lods en 1550. & eut pour enfans 1. Jean Rossel, écuyer, Sgr. d'Anastasia, qui suit, & 2. David Rossel.

II. Jean Rossel, Sgr. d'Anastasia, fit un accord avec son frere le 30. Oct. 1590. Il ep. le 11. Juin 1582. Marie Delpuech, qui le rendit pere de

<p>III. François Rossel, Sgr. d'Aubarnes, t. le 31. Juil. 1649. Il avoit ep. le 1. Mars 1635. Claude de Laudun, &amp; il en eut 1. Jacob Rossel, Bn. d'Aigalieres &amp; la Brugairete, qui ep. le 25. Juil. 1660. Marguerite Clausel, &amp; il obtint des lettres patentes au mois de Mai 1664. portant érection de la terre de Brugairete en baronie, N. le 19. Nov. 1668. avec Gabriel Rossel, Sgr. d'Aubarnes son frere.</p>	<p>Provisions de l'office de conseiller en la cour des comptes, aides, &amp; finances de Montpellier, en faveur de François Rossel, vacant par la mort de Jean son frere, du dernier Av. 1664. Autres du même office en faveur dudit Jean, vacant par la mort de Salomon son autre frere en 1638.</p>
---	---

LODEVE.

482. ROSSET. D'or, à trois roses de gueules, feuillées de sinople, écartelé d'azur, au lion d'or armé & lampassé de gueules, sur le tout d'azur, à trois roses d'or, 2. & 1.

I. Pierre Roffet, Sgr. de Brignac & la Vernede, t. le 5. Ao. 1533. & fut pere de

II. Pierre Roffet, Sgr. de la Vernede & Gourgas, dénombra le 8. Mars 1539. & t. le 20. Juil. 1554. Il eut pour enfans 1. Michel Roffet, & 2.

III. Jean Roffet t. le 29. Janv. 1606. Il avoit ep. le 4. Mars 1563. Estiennete de la Tude, qui le rendit pere de

IV. François Roffet t. le 4. Sept. 1627. Il ep. le 25. Juil. 1598. Catherine de Rocofel, de laquelle il eut

V. Jean Roffet de Roquesel, Sgr. de Seiffes, Roquesels, & Gourgas, ep. le 11. Ao. 1636. Anne Paschal, & il en eut

VI. Bernardin Roffet, N. avec son pere le 29. Ao. 1669.

**BEZIERS.**

483. ROUCH. D'azur, au monde d'argent, sommé d'une croix de même, à trois faces ondées d'or, au chef d'or, à 3. roses de gueules.

I. Afrodise Rouch, Sgr. d'Arnoye & d'Avene, t. le 8. Mai 1489. & il eut pour enfans 1. Jean Rouch, 2. Charles Rouch, 3. Pierre Rouch, 4. Dominique Rouch, & 5.

II. Raimond Rouch, Sgr. d'Arnoye & d'Avene. Il eut pour enfans 1. Pierre Rouch, Sgr. d'Arnoye, qui suit, & 2. Jeanne Rouch.

III. Pierre Rouch, Sgr. d'Arnoye & d'Avene, à qui sa soeur fit une donation le 30. Mars 1522. Il fut pere de

IV. Jacques Rouch, Sgr. d'Arnoye, t. le 19. Juil. 1570. Il avoit ep. le 5. Mai 1549. Jeanne Plantevit, dont il eut

V. Jacques Rouch d'Arnoye, Sgr. dudit lieu, t. le 24. Nov. 1611. Il ep. Claire de Lausieres, & il en eut 1. Jean Rouch, Sgr. d'Arnoye, qui suit, 2. Guillaume Rouch, & 3. Gabriel Rouch, Sgr. d'Avene, président au présidial de Beziers, ep. le 29. Mai 16 Marie Marion, dont il eut Thomas Rouch d'Arnoye, Sgr. d'Avene & S. Adrian, demeurant à Beziers, N. le 7. Sept. 1668.

VI. Jean Rouch, Sgr. d'Arnoye, ep. Marie Delort, & il en eut 1. Gabriel Rouch, Sgr. d'Arnoye & de Perdiguier, demeurant à Beziers. Il ep. le de Graves, N. le 7. Sept. 1668. & 2. François Rouch.



USEZ.

484. ROURE. D'or, au lion d'azur, écartelé d'azur à cinq pals d'argent, sur le tout d'azur à la tour d'argent.

I. Guillaume Beauvoir, Sgr. du Roure, ep. Urbaine Grimoard qui t. étant veuve le 4. Oct. 1530. & il en eut 1. Antoine Beauvoir, & 2.

II. Claude Grimoard du Roure, Sgr. & Bn. de Grifac, Bane, S. Florens, t. le 27. Janv. 1547. Il avoit ep. le 28. Ao. 1520. Florette des Porcelets, de laquelle il eut 1. Louis du Roure qui suit, 2. Claude du Roure, 3. Jean du Roure qui a fait la Br. B. 4. Pierre du Roure qui a fait la Br. C. 5. Baltazar du Roure, 6. Honoré du Roure, 7. François du Roure, 8. Guillaume du Roure, & 9. Jacques du Roure qui a fait la Br. D.

III. Louis du Roure t. le 25. Mars 1593. Il avoit ep. Jeanne de Sara, & il en eut 1. Pierre du Roure, & 2.

IV. Jacques du Roure, Sgr. de Beauvoir, ep. 1<sup>o</sup>. le 20. Janv. 1601. Gabrielle Sautel, 2<sup>o</sup>. le 17. Sept. 1619. Foret, & t. le 20. Mars 1654. Il eut de sa première, ou seconde femme, 1. Claude du Roure de Beauvoir, Sgr. de Passenau, demeurant à Barjac, capitaine au régiment de Languedoc par commission du 2. Mai 1647. & 2. Hercule du Roure, capitaine au régiment de Languedoc par commission du même jour que celle de son frere, N. le 8. Juil. 1669.

BR. B. III. Jean du Roure, Sgr. de S. Brés, ep. Catherine de la Baume, dont il eut

IV. Antoine du Roure, Bn. d'Aiguesse, ep. le 13. Nov. 1594. Charlotte-Catherine de la Baume. Il t. le 20. Mai 1616. fait mention dans son Testament d'Anne d'Ornans son épouse &c. & il eut de son mariage 1. Antoine du Roure, 2. Jean-Baptiste du Roure, & 3. François du Roure qui suit

V. François du Roure, Bn. d'Aiguesse, y demeurant, fut pere de

VI. Joseph du Roure, N. avec son pere le 4. Septembre 1669.

BR. C. III. Pierre du Roure ep. Jeanne Sautel, dame de la Bastide de Virac, qui étant veuve t. le 1. Dec. 1621. & qui le rendit pere de

IV. Claude du Roure, Sgr. de la Bastide, t. le 1. Janv. 1663. Il ep. Susanne Mestier, & il en eut 1. Jacques du Roure, Sgr. de la Bastide, & 2. Claude du Roure, Sgr. de la Bastide, maintenus, lad. Mestier leur mere faisant pour eux, le 8. Juil. 1669.

BR. D. III. Jacques de Roure t. le 16. Sept. 1610. Il avoit ep. le 3. Mai 1580. Susanne Isarn, & il en eut 1. Jacques du Roure, 2. Baltazar du Roure, Sgr. d'Elze, qui suit, & 3. Claude du Roure.

IV. Baltazar du Roure, Sgr. d'Elze, t. le 27. Janv. 1633. Il avoit

ep. le 31. Mai 1618. Helene Samson, & il en eut 1. Claude du Roure Sgr. & Prieur de Malons, & 2. Louis du Roure, Sgr. d'Elze, N. avec son frere le 8. Juil. 1669.

*NISMES.*

485. ROUVERIE'. D'azur, au chefre d'or arraché.

I. Gabriel Rouverié, Sgr. de la Bastide, licencié ès loix, reçut une reconnoissance féodale le 10. Oct. 1514. dénombra la juridiction de Cabrieres le 19. Mai 1536. & avoit épousé Jeronime Brunet, dont il eut 1. Antoine Rouverié, docteur & avocat, Sgr. de Cabrieres, qui suit, & 2. Jean Rouverié, Sgr. de la Bastide.

II. Antoine Rouverié, docteur & avocat, Sgr. de Cabrières, transigea avec son frere le 2. Juin 1539. t. le 15. Nov. 1569. Il avoit ep. Catherine Parades dont il eut

III. Jean Rouverié, docteur & avocat, Sgr. de Cabrieres, ep. Marie Galepin, laquelle lui donna pour fils

IV. Jean Rouverié, Sgr. de Cabrieres, ep. le 20. Nov. 1623. Marguerite de Toiras-S. Bonnet, & il en eut 1. Jean-Claude Rouverié, Sgr. de Cabrieres, qui suit, & 2. Jean-Louis Rouverié qui fut émancipé le 5. Sept. 1667.

V. Jean-Claude Rouverié, Sgr. de Cabrieres & Pouls, émancipé le 26. Nov. 1665. avoit ep. le 21. Av. 1652. Gabrielle Brucis de S. Chatte, & il en eut 1. Jean-Louis Rouverié, & 2. François Rouverié, N. avec son pere, son oncle, & son frere le 19. Nov. 1668.

*USEZ.*

486. ROUX.

I. Louis Roux ép. Susanne Morel, & il en eut 1. Antoine Roux qui transigea avec son frere pour la succession de leurs pere & mere le 31. Mars 1546. & 2.

II. Matthieu Roux ép. le 15. Sept. 1552. Catherine Beraud, laquelle le rendit pere de

III. Louis Roux, Sgr. de Ribas, viguier de Villeneuve d'Avignon, ep. le 12. Avril 1598. Gabrielle Leutre, dont il eut

IV. Mathieu Roux, viguier de Villeneuve, t. le 24. Ao. 1636. Il avoit ep. le 12. Dec. 1627. Anne Fiene, & il en eut 1. Hector Roux demeurant à Villeneuve d'Avignon, ep. le 13. Nov. 1662. Françoise Chacognac, N. le 13. Janv. 1671. & 2.

V. Gaspard Roux ep. Magdelaine Martinon, & il en eut 1. Mathieu-Hector Roux bapt. le 6. Ao. 1651, & 2. Joseph Roux bapt. le 9. Mai 1654. & 3. Charles Roux bapt. le 9. Dec. 1655. N. lad. Martinon leur mere faisant pour eux, le 13. Janv. 1671.

*USEZ.*

487. ROYER.

I. Hugues Royer t. le 17. Dec. 1529. fut pere de

II. Sebastien Royer t. le 20. Nov. 1580. Il eut pour fils

III. Nicolas Royer t. le 7. Oct. 1621. eut pour enfans 1. Philippe

**D E L A N G U E D O C.**

Royer, écuyer, Sgr. de la Berthe, qui suit, & 2. Raimond B.  
 IV. Philippe Royer, écuyer, Sgr. de la Berthe, ep. le 1. Fev.  
 1645. Françoise Issier, dont il eut  
 V. Cesar-Auguste Royer, demeurant à Bagnols, bapt. le 11. Oct.  
 1648. fut N. le 15. Janv. 1671.

*VIVIERS.*

488. RUOLS. D'azur, à 3. fusées  
 d'or mises en fasce.

Jean-Pierre Ruols, Sgr. des Trois-Fourneaux, tant de son chef que  
 comme fils & héritier de Pierre Ruols, demeurant à Serieres D. de  
 Viviers, N. conformément à ses lettres d'annoblissement du mois de  
 Juillet 1659.

*VIVIERS.*

489. SAIGNARD. D'azur, au fau-  
 toir d'or.

I. Antoine Saignard t. le 24. Janv. 1533. Il avoit ép. Jeanne de S.  
 Laurent, dont il eut

II. Pierre Saignard, Sgr. de Vernet, Consgr. de Mortefagne, t. le  
 22. Dec. 1639. Il avoit ep. le 18. Nov. 1550. Susanne Bonissoc, &  
 il en eut 1. Cesar Saignard, capitaine de cavalerie, qui suit, & 2. Pier-  
 re Saignard, écuyer, Sgr. de Vernet, qui t. le 22. Dec. 1639. & il  
 avoit ep. le 23. Juin 1613. Marguerite Chapat, dite Balard, & il en eut  
 Cesar Saignard, Sgr. de Vernet, & Christophle Saignard, N. avec son  
 frere le 20. Dec. 1668.

III. Cesar Saignard, capitaine de cavalerie par commission du  
 4. Avril 1580. ep. le 14. Mai 1589. Claude Langon, de laquelle il  
 eut 1. Antoine Saignard, Sgr. de Marmignac, qui suit, & 2. Jean Sai-  
 gnard, Sgr. de Preaus, qui ep. le 25. Oct. 1627. Claude Alier de la Fres-  
 fange, dont il eut Gabriel Alier de Saignard, Sgr. de la Fressange,  
 qui ep. le 5. Oct. 1666. Marguerite Navet, N. avec son pere le 20.  
 Dec. 1668.

IV. Antoine Saignard, Sgr. de Marmignac, Maumeire & Glavenas,  
 ép. 1<sup>o</sup>. le 20. Ao. 1625. Isabeau Cremeaus, 2<sup>o</sup>. le premier Dec. 1629.  
 Claire Desbots. Il fut pere de

V. François Saignard, Sgr. & Bn. de Queirieres, ep. le 1. Fev.  
 1667. Helene la Rivoire, N. avec son pere le 20. Dec. 1668.

*NISMES.*

490. S. GILLES. D'azur, au che-  
 yron d'or, accom-  
 pagné de 3. roses  
 de même.

Certificat de Tannequin du  
 Chastel, chevalier, prévôt de  
 Paris de l'an 1444. comme Ro-  
 let de S. Gilles avoit perdu ses  
 titres, & étoit issu de noble ra-

ce de pere & de mere au pais de Bretagne.

Ordonnance de M. de Montmorenci portant que vû ledit certificat, trois actes authentiques de l'an 1458. dans lesquels François de S. Gilles est qualifié noble, & un quatrième de l'an 1497. prouvant la descendance dud. François à Guillaume, led. Guillaume seroit compris dans le nombre & maintenu dans le privilège des nobles.

I. Rollet de S. Gilles, originaire de Bretagne, fut pere de

II. François de S. Gilles ep. le 10. Ao. 1469. Peironne Lucas, dont il eut

III. Jean de S. Gilles ep. le 5. Nov. 1506. Marceline Maillard, de laquelle il eut

IV. Guillaume de S. Gilles ep. le 5. Nov. 1530. Catherine d'Aubannes, qui lui donna pour fils

V. Bernard de S. Gilles ep. le 15. Oct. 1568. Catherine Arnaud, & il en eut

VI. Guillaume de S. Gilles ep. le 5. Juin 1605. Marguerite d'Almeras, dont il eut

VII. Jean de S. Gilles, écuyer, Sgr. de Ledignan, demeurant à Beaucaire, ep. le 30. Juil. 1631. Isabeau Royer, N. le 5. Janv. 1671.

{ NARBONNE.  
{ CARCASSONNE.

491. S. JEAN. D'azur, à la cloche d'argent, soutenue de 2. lions d'or.

I. Jean de S. Jean, écuyer de M. le daufin de Viennois, châtelain & capitaine de Montreal, ep. le 13. Mai 1446. Marquise de Solier, qui le rendit pere de

II. Jean de S. Jean, Sgr. d'Aunous, qui t. le 20. Mai 1519. & eut pour enfans 1. Antoine de S. Jean, qui suit, & 2. N. de S. Jean, Sgr. d'Aunous, capitaine d'une compagnie de 300. hommes à pied, dans le régiment du comte de Brissac, par commission du 5. Nov. 1567. mestre de camp le 30. Dec. de la même année, colonel d'un régiment de dix enseignes, tué à Poitiers.

III. Antoine I. de S. Jean, hér. de son pere, eut pour enfans 1. Antoine II. de S. Jean, Sgr. d'Aunous, qui suit, & 2. Jean de S. Jean, Sgr. de Villelongue, qui obtint un arrêt du parlement de Toulouse avec son frere Antoine le 4. Dec. 1571. pour raison des biens d'autre Antoi-



ne leur pere , fut enseigne de la compagnie d'ordonnance du comte de Carmain , il eut un régiment de dix enseignes vacant par la mort du capitaine d'Aunous son oncle , le 14. Sept. 1569. reçut des lettres d'état à cause de ses blessures le 20. Juin 1577.

IV. Antoine II. de S. Jean , Sgr. d'Aunous , t. le 24. Fev. 1551. ep. 1<sup>o</sup>. le 23. Juin 1540. Seguine de Lautrec , fille de messire Antoine de Lautrec , 2<sup>o</sup>. Delfine de Lestrandar. Il eut de son premier mariage 1. Jean-François de S. Jean , Sgr. d'Aunous , qui suit , & de son second , 2. François de S. Jean.

V. Jean-François de S. Jean , Sgr. d'Aunous , ep. le 10. Sept. 1548. Françoise de Thurin , fille de Claude de Thurin Sgr. dud. lieu & de Tonette de Turnus , laquelle fit une donation en faveur de Timoleon son petit-fils le 10. Juil. 1604. & t. le 9. Juil. 1607. De ce mariage vinrent 1. Jean de S. Jean de Thurin , Sgr. d'Aunous , qui suit , 2. Antoine , Sgr. de la Courtete , 3. François , Sgr. de Moussoulens , & 4. Catherine 1607.

VI. Jean de S. Jean de Thurin , Sgr. d'Aunous , ep. le 14. Juin 1570. Jeanne de Mauleon , fille de François Sgr. de Durban & de Françoise Isalguier de Clermont , heritiere dud. Durban , & il en eut

VII. Timoleon de S. Jean de Thurin , Bn. d'Aunous , à qui Françoise de Thurin sa grand-mere fit donation le 10. Juil. 1604. & le nomma dans son testament du 9. Juil. 1607. Il reçut ordre du maréchal de Themines pour aller au secours de S. Jean de Breuil , & commander la compagnie d'ordonnance de M. de Montmorenci , & les régiments d'Annonay & de Villar , le 24. Nov. 1625. Il testa le 7. Avril 1628 , fit un codicile le 4. Mars 1630. Il avoit ep. le 7. Mai 1607. Françoise de Montesquieu-Coustaussa fille d'Arnaud , & il en eut 1. François de S. Jean de Thurin , Bn. d'Aunous , qui fut héritier de son pere , & qui ép. le 12. Avril 1649. Anne de Villemur , fille de H. & P. Sgr. Anne de Villemur , baron de Palhei & Campans , & de Marguerite-Andrée de Comenges de Bourbon , maintenu N. le 5. Dec. 1668. & 2. Philippe de S. Jean mentionné dans le codicile de son pere le 4. Mars 1630.

#### 492. S. JEAN - LA COURTETE.

Antoine de S. Jean , Sgr. de la Courtete , capitaine de 30. lances par commission du 16. Janv. 1596. ep. le 13. Fev. 1580. Germaine de la Fontaine , & il en eut 1. Jean-François de S. Jean , Sgr. de Belvese qui suit , & 2. N. de S. Jean , Bn. de Fajac , capitaine-chatelain de Castelnaudarri , mort avant 1654.

Jean-François de S. Jean , Sgr. de Belvese , ep. le 6. Nov. 1618. An-toinette de Monfaucon qui le rendit pere de

Timoleon de S. Jean , Bn. de Fajac & Belvese , capitaine-chatelain de Castelnaudarri après le décès du Bn. de Fajac son oncle , par provisions du 2. Janv. 1654. capitaine de chevaux legers par commission du 5. Janv. 1662. t. le 5. Nov. 1662. Il avoit ep. le 12. Av. 1646. Louise Nadal , & il en eut

Jean-François, Bn. de Fajac, N. le 5. Dec. 1668.

*CARCASSONNE.* 493. S. JEAN-CAUDEBRONDE.

François de S. Jean, Sgr. de Mouffoulens, eut commission du prince de Condé en 1639. pour commander la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne & Beziers. Il ep. le 10. Oct. 1592. Catherine de Voisins, fille unique de N. de Voisins & de Barbe de Thesan, & il en eut

Olivier de S. Jean qui ep. le 5. Oct. 1619. Catherine de Roquelaure, qui le rendit pere de

Jean-François de S. Jean de Voisins, Sgr. de Caudebronde, qui ep. le 27. Sept. 1668. Gabrielle Bourcier, & fut maintenu N. le 5. Dec. 1668.

*CARCASSONNE.* 494. S. JEAN-LA-BASTIDE.

François de S. Jean, Sgr. de Mouffoulens, fut pere de

Jean-François I. de S. Jean, Sgr. de la Bastide-Carlipa, qui t. le 25. Juin 1655. Il ep. le 20. Fev. 1619. Anne Baure, & il en eut 1. Jean-François II. de S. Jean, Sgr. de la Bastide, qui ep. le 24. Janv. 1657. Françoise Maurel, & fut maintenu N. le 5. Dec. 1668. 2. Louis-Olivier 1655. 3. Charles-Antoine 1655. & 4. Jacques-Paul 1655.

*CARCASSONNE.* 495. S. JEAN-MOUSSOULENS.

François de S. Jean, Sgr. de Mouffoulens, fut pere de

Gifard de S. Jean de Mouffoulens qui ep. le 28. Juin 1633. Catherine de Gout, laquelle fut dotée par le roi de 18000. livres, & il en eut Louis de S. Jean-la-Garde-Mouffoulens, qui ep. le 30. Juin 1663. Françoise de Pompadour, N. le 5. Dec. 1668.

*NISMES.*

496. S. JULIEN,

Au 1. de gueules; à une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier, avec une étoile d'or en chef; au 2. d'azur, à 2. lions d'or, affrontés, surmontés d'une fleur de lis au pied coupé de même; au 3. d'or, à la branche de laurier de sinople; au 4. de gueules, à une nef d'argent, surmontée d'une étoile de même.

I. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Nef, dénombra le 19. Janv. 1503. & t. le 5. Mars 1557. Il eut pour enfans 1. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Nef, qui suit, & 2. George de S. Julien, Sgr. de l'Olivier, qui a fait la Br. B.

II. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Nef, t. le 23. Juil. 1572. Il avoit ep. Marie d'Aroval, & il en eut 1. Pierre de S. Julien, & 2.

III. Antoine de S. Julien, Sgr. dudit lieu, ep. Jeanne Serres, & il en eut 1. Jacques de S. Julien, Sgr. de la Nef, demeurant en son château de S. Julien, qui ep. le 18. Mars 1646. Isabeau Cauffe, & fut maintenu N. le 20. Dec. 1668. 2. Gui de S. Julien, 3. Pierre de S. Julien, & 4. Antoine de S. Julien.

BR. B. II. George de S. Julien, Sgr. de l'Olivier, ep. 1°. le 23. Nov. 1573. Antoinete de Cambous, 2°. le 4. Dec. 1607. Jeanne Malcourant, & t. le 23. Av. 1616. Il eut de sa seconde femme

III. Jean de S. Julien qui t. le 13. Oct. 1621. Il avoit ep. Anne de Courffac, & il en eut 1. Antoine de S. Julien, Sgr. de Vallanes, capitaine au régiment de Beaufort-Gabriac par commission du 8. Dec. 1644. au régiment de Ganges le 15. Mai 1646. Il ep. le 22. Fev. 1651. Anne Mathieu, & fut maintenu N. le 20. Dec. 1668. & 2. Jean de S. Julien, Sgr. de l'Olivier, capitaine au régiment de Ganges par commission du 11. Sept. 1641. N. le 20. Dec. 1668.

LODEVE.

497. S. JULIEN.

Besar de S. Julien, fut pere de

Guillaume de S. Julien, Sgr. de Madieres, qui donna une quittance de lods le 1. Sept. 1393.

Guillaume de S. Julien reçut une reconnoissance féodale le 8. Av. 1465.

I. Marquet de S. Julien eut pour enfans 1. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Verriere, qui suit, & 2. Pierre de S. Julien qui reçut une quittance d'Antoine son frere pour raison des biens de Marquet leur pere le 27. Fev. 1534.

II. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Verriere, ep. le 9. Av. 1534. Anne de Dieu, avec laquelle il fit une procuration le 11. Sept. 1579. à

III. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Verriere, son fils, qui t. le 3. Juin 1587. Il avoit ep. Antoinete de Capluc, & il en eut 1. Pierre de S. Julien qui suit, 2. Louis de S. Julien, Sgr. de Colombet, qui ep. le 26. Oct. 1619. Marie de Roquefeuil, & 3. Fulcrand de S. Julien, Sgr. de la Boissonnade, qui ep. le 18. Fev. 1632. Marguerite Noferan, & il en eut 1. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Boissonnade, qui ep. le 18. Av. 1655. Isabeau Aldeguier, & 2. Fulcrand de S. Julien qui se maria

le 10. Juin 1663. avec Baltazare Boyer, & fut maintenu N. avec Louis son oncle & Antoine son frere le 5. Janv. 1671.

IV. Pierre de S. Julien fut pere de

V. Charles de S. Julien, Sgr. de la Devese & Delpech d'Aubaigne; ep. le 2. Fev. 1648. Jeanne Sillol, N. le 5. Janv. 1671.

*LE PUI.*

498. S. PAUL. D'argent, à trois pals de gueules, au franc quartier d'argent, à une croix fleuronnée de sable.

I. Sebastien de S. Paul, Sgr. des Maisons-fortes, de la Guilanche, & de Vassalie en Forez, ep. Catherine de Rochefort, & t. avec elle le 16. Juin 1518. il en eut 1. Pierre de S. Paul, Sgr. de la Guilanche, qui assista au mariage de son frere, & 2.

II. Antoine de S. Paul de Damas, écuyer, dit la Guilanche, transigea le 13. Fev. 1533. avec Antoine de Beauvoir, au sujet de la donation de la terre de Damas faite audit Antoine de S. Paul. Il ep. le 20. Juin 1535. Claude Chafalet, qui le rendit pere de

III. Philippe de S. Paul, Sgr. de Chafalés, ep. le 23. Nov. 1569. Anne de la Riviere, qui partagea le 20. Mai 1607. avec

IV. François de S. Paul, Sgr. de Chafalés, son fils, qui ep. le 5. Nov. 1600. Catherine Bonlieu, qui t. étant veuve le 27. Fev. 1660. & de laquelle il eut 1. Gaspard de S. Paul, écuyer, Sgr. de Chafalés, y demeurant, qui ep. le 8. Ao. 1640. Heléne Besset, & fut maintenu N. le 18. Juil. 1669. & 2. François de S. Paul, Sgr. de la Bruyerete, y demeurant, lequel ep. le 27. Juil. 1642. Helene Vesc, & fut maintenu N. le 18. Juil. 1669.

*VIVIERS.*

499. S. PREST. Cinq points d'or équipolés à 4. d'azur.

I. Pierre de S. Prest, chevalier, Bn. dudit lieu, fit un partage pour Jean, Gabriel, Aimar, & Louis ses enfans le 6. Ao. 1569. obtint une sentence du baillage de Forez le 1. Mars 1552. contre les meurtriers d'Antoine son fils aîné. Il eut pour enfans 1. Antoine de S. Prest, écuyer, Sgr. & Bn. dudit lieu, qui suit, 2. Jean de S. Prest, chevalier de l'ordre du roi suivant la cornete du duc de Nemours, 3. Gabriel de S. Prest, maréchal des logis de la compagnie du sieur d'Urfé, 4. Aimar, homme d'armes dans ladite compagnie, & 5. Louis de S. Prest, protonotaire du saint siége apostolique.

II. Antoine de S. Prest, écuyer, Sgr. & Bn. dudit lieu, ep. le 27. Mai 1537. Claude Richerande, qui le rendit pere de

III. Pierre de S. Prest, écuyer, fit une présentation au ban & arriere-ban le 25. Juin 1555. capitaine-châtelain dans le lieu de la Foulhouse par provisions



provisions du 16. Dec. 1563. mentionné dans le partage que son ayeul fit le 6. Ao. 1569. ep. le 3. Nov. 1570. Louise Roisseau, & il en eut 1. Jean de S. Prest, écuyer, Sgr. de Foulhouse, qui suit, 2. Pierre, 3. Henri, & 4. Charles.

IV. Jean de S. Prest, écuyer, Sgr. de la Foulhouse, capitaine de cent hommes d'armes de pied par commission du 23. Mars 1668. t. le 4. Mai 1657. ep. le 3. Nov. 1622. Claude Dupont, & il en eut 1. Pierre de S. Prest, qui ep. le 12. Fev. 1654. Louise Gardon, & 2. Paul de S. Prest maintenu avec son frere par M. du Gué, intendant en Lyonnais, comme appert d'un certificat dudit intendant, le 31. Oct. 1667. & par M. de Besons, intendant en Languedoc, le 29. Janv. 1669.

**NARBONNE.**

500. SAIX.

Au 1. & 4. d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de cinq étoiles de même, deux en chef entre deux fasces, & une en pointe; au 2. & 3. de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles de même parti d'argent, à l'arbre de sinople.

I. Jean Saix, Sgr. de Paulignan, t. le 13. Mars 1557. eut pour enfans 1. Pierre Saix, Sgr. de Paulignan, qui suit, & 2. Jean Saix, Sgr. de la Bastide & Ventenac, qui obtint un jugement des commissaires des franc-fiefs en la sénéchaussée de Carcassonne le 12. Dec. 1516. & fut mentionné dans le testament de son pere le 13. Mai 1557.

II. Pierre Saix, Sgr. de Paulignan, Vintrou, la Bastide, & Ventenac, se présenta au ban & arriere-ban avec l'équipage d'un chevalier le 5. Mars 1517. Il ep. le 7. Oct. 1560. Jeanne Taurines, qui le rendit pere de

III. Guillaume Saix, Sgr. de Paulignan, Vintrou, & la Bastide, gentilhomme de la chambre du roi, par provisions du 24. Janv. 1586. t. le 23. Oct. 1621. Il ep. le 15. Dec. 1598. Marguerite de Maureillan, & il en eut 1. Guillaume Saix, Sgr. de Paulignan, qui suit, & 2. Jacques Saix, maintenu N. le 12. Dec. 1668.

IV. Guillaume Saix, Sgr. de Paulignan & la Bastide, qui t. le 24. Dec. 1649. Il avoit ep. le 24. Janv. 1636. Marquise de Citous, & il en eut 1. Jean, 2. Philippe, N. avec Jean son frere le 12. Dec. 1668. & 3. Marquis Saix.

501. SALES. De fable, au vol  
d'argent, au chef  
de même.

I. Guillaume Sales ep. Marie Albignac, qui le rendit pere de

II. Gaspard Sales, Sgr. de Pujol, fut compris dans le rôle des gentils-hommes dans le ban & arrière-ban du Gevaudan le 5. Mai 1574. t. le 3. Nov. 1591. Il avoit ep. le 26. Mars 1558. Marguerite Fayon, & il en eut 1. Pierre Sales qui suit, & 2. Jean Sales qui a fait la Br. B.

III. Pierre Sales ep. Antoinete Bruelt, dont il eut

IV. Etienne Sales, Sgr. de la Vaiffiere & de la Prade, y demeurant, ep. le 11. Juil. 1617. Marie de Rets de Brésoles, & il en eut 1. Louis Sales, Sgr. de la Prade, qui ep. le 28. Nov. 1655. Anne Billaric, N. avec son pere & ses freres le 8. Oct. 1668. 2. Urbain Sales, Sgr. de Pujol, qui ep. le 15. Fev. 1667. Louise d'Apcher, & 3. Jean-Baptiste Sales, Sgr. de la Bastide.

BR. B. III. Jean Sales fut capitaine au régiment de S. Rome infanterie par commission du 9. Mai 1619. t. le 13. Mars 1553. Il eut pour enfans 1. André Sales, Sgr. de Ladous, qui suit, 2. André Sales, 3. Jean-Baptiste Sales, & 4. Marc Sales.

IV. André Sales, Sgr. de Ladous, ep. le 29. Janv. 1635. Jeanne Pagefi, & il en eut

V. Jean-Baptiste Sales, Sgr. de S. Cheli du Tarn, bapt. le 18. Sept. 1650. N. le 15. Juin 1671.

MONTPELLIER. 502. SANDRES. Bandé d. & d.

I. Guichard Sandres ep. Jeanne de Trinquaire, qui étant veuve & tutrice de Simon Sandres son fils, fit un échange le 5. Mars 1544. & il en eut 1. Simon Sandres, Sgr. de S. Just, & 2. Marthe Sandres, qui ep. assistée de son frere le 20. Sept. 1556. Louis de S. Bonnet.

II. Simon Sandres, Sgr. de S. Just, capitaine de cinquante hommes de pied dans la ville d'Aiguemortes par commission du 30. Juin 1599. t. le 23. Oct. 1608. & fut pere de

III. François Sandres, Sgr. de S. Just, t. en 1616. Il eut pour fils

IV. Louis Sandres, Sgr. de S. Just, mestre de camp d'un régiment d'infanterie par commission du 29. Janv. 1641. ep. le 20. Fev. 1627. Jeanne Folquier, dont il eut

V. François Sandres, Sgr. de S. Just, ep. le 31. Mars 1665. Dorothée Solas, & il en eut

VI. François Sandres, Sgr. de S. Just, bapt. le 21. Juil. 1666. N. le 3. Janv. 1671.

VIVIER S.

503. SANGLIER. D'or, au sanglier de  
fable, visé & défensé  
d'azur sur une terrasse  
de sinople.

I. Jean Sanglier, médecin ordinaire du roi Charles VII. fut annobli par lettres patentes de S. M. du 23. Janv. 1423. régistrées le 24. Fev. audit an. Il ep. Anne Descours, & il en eut 1. Louis Sanglier qui suit, & 2. Etienne Sanglier, licencié ès loix, lequel obtint une délibération des états de Vivarais assemblés à Aubenas en 1551. portant que ledit Etienne, & que les siens seroient réputés descendans de Jean Sanglier, médecin ordinaire du roi.

II. Louis Sanglier ep. Jeanne Maselet, & il en eut 1. Gabriel Sanglier qui suit, & 2. Jeanne Sanglier, qui ep. Bertrand Chablais.

III. Gabriel Sanglier étoit sous la tutelle d'Etienne son oncle, d'Anne Descours son ayeule, & de Jeanne Maselet sa mere le 15. Dec. 1543. qu'il reçut une quittance de Bertrand Chablais son beau-frere, t. le 9. Oct. 1587. Il avoit ep. Marie Maurel, & il en eut 1. Antoine Sanglier qui suit, & 2. Etienne Sanglier qui ep. en Sept. 1592. Isabeau Dubois.

IV. Antoine Sanglier ep. Claudine Fabri, dont il eut

V. Jacques Sanglier t. le 12. Juil. 1652. Il avoit ep. le 21. Dec. 1625. Felice Celier, & il en eut 1. Antoine Sanglier, 2. François Sanglier, 3. Claude Sanglier, & 4. Jean-Pierre Sanglier: les trois derniers maintenus N. demeurans à Vernous le 19. Nov. 1668.

USEZ.

504. SARRASIN. D'azur, à trois faces humaines 2. & 1.

I. Pons Sarrasin, Sgr. de Chambonnet, fut pere de

II. Jean Sarrasin, écuyer, Sgr. de Chambonnet, dénombra en 1503. & t. le 18. Juin 1522. Il eut pour fils

III. Jean Sarrasin, Sgr. de Chambonnet, fut pere de

IV. Pierre Sarrasin, écuyer, Sgr. de Chambonnet, t. le 15. Ao. 1563. Il avoit ep. le 12. Janv. 1538. & il en eut

1. Pierre Sarrasin, Sgr. de Chambonnet, qui suit, & 2. Thomas Sarrasin, Sgr. de la Rouviere, qui a fait la Br. B.

V. Pierre Sarrasin, Sgr. de Chambonnet, t. le 19. Mars 1601. & fut pere de

VI. Jean Sarrasin, Sgr. de Chambonnet, qui eut pour fils

VII. Pierre Sarrasin, Sgr. de Chambonnet, t. le 26. Mai 1638. Il avoit ep. le 10. Ao. 1620. & il en eut 1. Jean

Sarrasin, Sgr. de S. Bonnet, 2. Jacques Sarrasin, Sgr. d'Entraigues, & 3. Gabriel Sarrasin, Sgr. de Plagnols: tous les trois freres demeurant audit Chambonnet, maintenus N. le 25. Sept. 1669.

BR. B. V. Thomas Sarrasin, Sgr. de la Rouviere, fut pere de

VI. Jacques Sarrasin, Sgr. de Malevieille, ep. le 7. Mars 1617.

& il en eut

VII. François Sarrasin, Sgr. de la Plane, ep. le 18. Sept. 1655.

N. le 25. Sept. 1669.

{ MONTPELLIER.  
BEZIERS.

505. SARRET. D'azur, à deux lions d'or affrontés, & tenant une étoile d'argent, appuyés sur un rocher de même.

I. Pierre Sarret, damoiseau, rendit hommage du château du le 18. Sept. 1351. à Arnaud de Roquefeuil, chevalier. Il est nommé parmi les nobles du lieu du Pouget dans un acte judiciaire du 28. Mars 1355. & fut pere de

II. Pierre Sarret qui ep. Catherine Afemar, dont il eut

III. Pierre Sarret ep. le 16. Juil. 1446. Guifete de Montaud, qui étant remariée avec Jean-Etienne Sarret, fit une donation de son consentement le 20. Oct. 1487. en faveur de Pierre Raimond son fils, & dudit Pierre Sarret son premier mari.

IV. Pierre-Raimond Sarret, écuyer, Sgr. d'Agnac en partie de Fabregues & Coussergues, t. le 4. Dec. 1526. Il avoit ep. le 16. Janv. 1497. Jaquete de Bouzene, fille d'Arnaud, Sgr. d'Arbouras, & il en eut 1. Jean Sarret, écuyer, Sgr. d'Agnac, qui suit, 2. Jacques Sarret, 3. Pierre Sarret, religieux à S. Mofy, 4. Nicolas Sarret, 5. François Sarret, 6. Fulcrande Sarret qui ep. Christophle Soluras, Sgr. de Mujolan, 7. Jeanne Sarret, 8. & 9. Braidete & Magdelaine, religieuses à sainte Claire à Montpellier, & 10. Marguerite Sarret, veuve de Guillaume Boni, Sgr. de Larnac, le 4. Dec. 1526.

V. Jean Sarret, écuyer, Sgr. d'Agnac & Fabregues, t. le 2. Août 1555. Il avoit ep. le 24. Oct. 1527. François de Rochemore, dont il eut 1. Guillaume Sarret, qui suit, 2. Antoine Sarret, écuyer, Sgr. de Fabregues qui a fait la Br. C. 3. François Sarret qui a fait la Br. D. 4. Hector Sarret, 5. Jacques Sarret, chanoine de la cathédrale de Montpellier, 6. Jean Sarret, chevalier de Malthe, qui fit ses preuves le 23. & 24. Nov. 1596. 7. Charote Sarret, femme de Gabriel Gep, Sgr. de Fos, 8. Claire Sarret, religieuse à Gigean, & 9. Dauphine Sarret.

VI. Guillaume Sarret ep. le 24. Nov. Jeanne Lasset, de laquelle il eut 1. Jean Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, qui suit, 2. Guillaume Sarret qui hommagea avec Jean son frere les biens de leurs pere & mere le 6. Juin 1584, & 3. Philippe Sarret, conseiller qui a fait la Br. B.

VII. Jean Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, ep. le 5. Ao. 1582. Bernardine de Beaux-Hotes dont il eut

VIII. Jaques Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, t. le 18. Dec. 1644. Il avoit ep. le 19. Nov. 1631. Bernardine du Verger, & il en eut 1. Jean Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, & 2. Louis Sarret, aussi Sgr. de S. Jean de Vedas, N, avec son frere le 3. Dec. 1668.



**BR. B. VII.** Philippe Sarret fut conseiller en la cour des aides de Montpellier, ep. 1<sup>o</sup>. le 20. Ao. 1582. Catherine Trinquaire, 2<sup>o</sup>. Perrette Clair. Il eut pour enfans 1. Jean Sarret, conseiller du roi, qui suit, & 2. Guillaume Sarret.

**VIII.** Jean Sarret, conseiller du roi, doyen en la cour des aides de Montpellier, t. le 22. Dec. 1652. Il avoit ep. Gilete Solas, & il en eut 1. Pierre Sarret, Sgr. de S. Laurent, la Baume, Navasselle, & conseiller en la cour des aides de Montpellier, & 2. François-Vincent Sarret, conseiller en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, N. avec son frere & Guillaume son oncle le 3. Dec. 1668.

**BR. C. VI.** Antoine Sarret, écuyer, Sgr. de Fabregues, t. le 8. Mai 1584. Il ep. Louise d'Albenas & il en eut 1. Henri Sarret, chevalier Sgr. de Fabregues, qui suit, 2. Gabriel Sarret, Sgr. de Coussergues, qui ep. le 28. Juin 1616. Magdelaine Morgon, dont il eut Gabriel Sarret, Sgr. de Gaujac, capitaine de chevaux legers, par commission du 19. Janv. 1641. lequel ep. le 28. Ao. 1649. Antoinete d'Arnoye, N. le 3. Dec. 1668, & 3. Jean Sarret.

**VII.** Henri Sarret, chevalier, Sgr. de Fabregues, la Valette, lieutenant des gendarmes de M. de Mourgues le 2. Juin 1598. commandant dans Pezenas le 27. Sept. 1613. mestre de camp d'un régiment d'infanterie le 9. Nov. 1621. maréchal de camp ès armées du roi, fut tué au siège de Montpellier, Il avoit ep. le 24. Nov. 1605. Marie Caladon, & il en eut 1. François-Antoine Sarret, marquis de Fabregues, capitaine châtelain de Pezenas après son pere, capitaine de chevaux legers au régiment de Pralin le 3. Mars 1641. sergent de bataille le 17. Fev. 1647. capitaine-lieutenant des chevaux legers du prince de Conti le 27. Nov. 1655. maréchal de camp le dernier Oct. 1652. ep. le 12. Janv. 1647. Louise Auger de Cavoï, fille d'honneur de la reine régente, & fut maintenu N. le 3. Dec. 1668. & 2. Jean-Jacques Sarret, Sgr. de Coussergues, capitaine de chevaux legers au régiment royal, par commission du 26. Janvier 1644. Il ep. le 30. Mai 1665. Catherine de Trinquaire, N. le 3. Dec. 1668.

**BR. D. VI.** François Sarret ep. le 4. Janv. 1593. Isabeau Duplan, & il en eut

**VII.** Jacques Sarret ep. le 10. Ao. 1624. Benoîte Gervais, dont il eut

**VIII.** Hector Sarret, Sgr. d'Agnac, ep. le 23. Nov. 1658. Louise de Roquefeuil, N. le 3. Dec. 1668.

**LE PUI.**

506. **SAUVAGE.** D'azur, à la tour d'argent, chargée d'un lion passant de gueules.

**I.** Simon Sauvage, dit du Noyer, retira acte de son service au ban & arrière-ban le 4. Juil. 1514. reçut une inféodation, & rendit hommage à

la dame de Polignac en 1520. Il fit une procuration à Gaspard son fils pour aller au ban & arrière-ban le 24. Sept. 1542, & une donation à Antoine aussi son fils qui suit, le 10. Dec. 1547, & 2. Gaspard Sauvage mentionné dans cet article.

II. Antoine Sauvage du Noyer ep. Marguerite la Farge, dont il eut

III. Jean Sauvage du Noyer, Sgr. du Roure, reçut une commission pour commander dans la ville du Monestier le 5. Oct. 1594. Il ep. le 16. Nov. 1584. Bonne Nicolas, de laquelle il eut

IV. Charles Sauvage du Noyer, Sgr. du Roure, ep. le 5. Dec. 1632. Catherine Souverain, N. le 8. Juillet 1669.

*MENDE.*

507. SAUVAGE. D'azur, au sauvage de carnation, ceint & couronné de feuilles de sinople, tenant en sa main droite une halebard de même, mise en pal.

I. Guillaume Sauvage fut pere de

II. Gaspard Sauvage ep. le 25. Juin 1542. Marguerite Rouget, & il en eut

III. Jacques Sauvage partagea avec ses freres & sœurs les biens de leur pere le 22. Oct. 1583. & ep. le 27. Juin 1587. Françoise Chastel, & il en eut 1. Tristan Sauvage, Sgr. de Malbosc, qui suit, & 2. Claude Sauvage qui ep. le 7. Janv. 1616. Anne de Beauregard, qui testa étant veuve le 13. Avril 1643, & laquelle le rendit pere de Jacques Sauvage, Sgr. de Servilanges, qui ep. le 19. Avril 1659. Catherine Molette de Morangers.

IV. Tristan Sauvage, Sgr. de Malbosc & de Servilanges, ep. le Marie de la Cam, & il en eut

V. Arnaud Sauvage, Sgr. de Malbosc, demeurant à la Canourgue; ep. le 5. Sept. 1665. Marie Albignac, N. le 1. Jul. 1669.

*USEZ,*

508. SAUVAN.

I. Jacques Sauvan, Sgr. d'Aramon, conseiller & secrétaire du roi, maison & couronne de France, eut la confirmation des privilèges accordés aux secretares du roi, en considération de plus de 20. ans de service en ladite charge, le 5. Avril 1655. Il avoit ep. le 11. Mai 1641. Magdeleine Fleurigny, & il en eut 1. Jacques Sauvan, Bn. d'Aramon, bapt. le 10. Sept. 1645, & 2. Claude Sauvan, Sgr. de Lenoncourt bapt. le 16. Nov. 1651. N. comme fils de secrétaire du roi, le 18. Jul. 1669.

NISMES.

509. SEGLA. De gueules, à trois fasces d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile d'or, parti de gueules au lion d'or.

I. Guillaume Segla, chevalier-conseiller du roi en ses conseils, président au parlement de Toulouse, pourvû le 27. Ao. 1618. ep. 1<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup>. le 17. Dec. 1614. Marguerite Cubieres de Malbuisson.

Il fut pere de

II. Louis Segla, Bn. du Cheilar, érigé en baronie au mois de Fev. 1609. Sgr. de Ribaute, y demeurant, ep. Susanne Amalric, N. comme fils de président au parlement de Toulouse, le 5. Oct. 1668.

NARBONNE.

510. SEIGNEURET. D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de 3. aigles de sable.

I. Jacques Seigneuret, citoyen de Grenoble, fut pere de

II. Benoît Seigneuret, écuyer, Sgr. de Villepertus, chef de la paneterie de bouche de la reine, capitaine-châtelain du château de Beaucaire, ep. le 20. Dec. 1510. Catherine de Mondouffet, & il en eut 1. Jean Seigneuret, Sgr. des Bordes, qui suit, 2. Laurent Seigneuret, & 3. Gui Seigneuret.

III. Jean Seigneuret, Sgr. des Bordes, trésorier de l'artillerie, premier président en la chambre des comptes de Montpellier, pourvû le 21. Janv. 1581. transigea avec ses freres le 20. Juin 1551. & rendit hommage en 1585. Il eut pour fils

IV. Jean Seigneuret, Sgr. de Fabresan, gouverneur de Beaucaire, pourvû le 15. Fev. 1581. commissaire des guerres, ep. le 15. Dec. 1581. Isabeau Deidier, dont il eut

V. Jean Seigneuret, Sgr. & baron de Fabresan, ep. le 2. Sept. 1618. Louise de Maireville, & fit donation le 13. Juil. 1633. à ses enfans, qui furent 1. Charles Seigneuret, Sgr. de Cessero, 2. Claude Seigneuret, Sgr. de Montgranier, & 3. Claude Seigneuret, chevalier de Malthe, N. le 27. Sept. 1669.

NARBONNE.

511. SEGUIER. D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef, & un mouton tranquille d'argent en pointe.

I. Arnaud Seguiet, Sgr. de Ponferme, t. le 4. Ao. 1320. & voulut être enterré dans le tombeau de son pere; c'est par le moyen dud. que se fait la liaison avec la maison du chancelier Seguiet. Il fut pere de

II. Pierre Seguiet, Sgr. de Ponferme, t. en 1375. Il avoit ep. Louise de Narbonne, de laquelle il eut

III. Hercule Seguiet, Sgr. de Ponferme, ep. le 11. Fev. 1404.  
& en eut

IV. Antoine Seguiet, Sgr. de Ponferme, viguier de Narbonne, ep. le 2. Juil. 1464. & il en eut

V. Raulin Seguiet t. en 1506. fut pere de

VI. Guillaume Seguiet t. le 8. Fev. 1584. & eut pour fils

VII. Jean Seguiet, qui fut pere de

VIII. Laurent Seguiet ep. le 3. Décembre 1624. Anne de la Coste;  
& en eut

IX. Raulin Seguiet de la Coste, Sgr. de S. Hipoli, demeurant à Narbonne, N. avec ses enfans le 2. Nov. 1668. qui furent 1. Raulin Seguiet, Sgr. de Ricardelle, 2. Paul Seguiet, Sgr. d'Armene, & 3. Pons Seguiet, Sgr. de la Coste.

*MENDE.*

512. SEGUIN. De sinople, au chevron d'or, accompagné de 3. croissans d'argent, écartelé d'or, au laurier de sinople, au chef d'azur chargé de trois hermines d'argent.

I. Jacques Seguin, t. le 8. Mars 1550. eut pour fils

II. Antoine Seguin qui ep. Anne Leusade, qui étant veuve en secondes nœces de François de S. Jueri, Sgr. d'Auterive, passa un acte au profit d'Etienne Seguin son fils. Ils eurent pour enfans, 1. Aldebert Seguin, Sgr. de Rochevalier, qui suit, 2. Jean Seguin qui a fait la Br. B. & 3. Etienne Seguin, Sgr. de Pierrefiche & la Pinede, lequel ep. Anne Fabri, & t. le 21. Fev. 1633. dont Etienne Seguin, Sgr. de la Pinede, N. le 31. Oct. 1668.

III. Aldebert Seguin, Sgr. de Rochevalier, ep. le 24. Juin 1628. Marie de Ginestous-Montdardier, & il en eut 1. Trofime Seguin de Born, Sgr. de Prades, qui suit, & 2. César Seguin.

IV. Trofime Seguin de Born, Sgr. de Prades, Rochevalier, & Roffenades, Consg. des villes de Chirac & Maruejols, y demeurant, ep. le 15. Avril 1659. Marguerite Launas d'Entraigues, & il en eut

V. Estienne Seguin, N. avec son pere & son oncle le 31. Octobre 1668.

*BR. B.*



*BR. B. III.* Jean Seguin de Born, Bn. de Reiniés, ep. Anne de la Tour, dont il eut

*IV.* Etienne Seguin de la Tour, Bn. de Reiniés, Moulins, la Mauffon, la Mole, Sallans, S. Naufari, S. Michel, & S. Jean de Corniés, capitaine-châtelain & gouverneur pour le roi des villes & vicomté de Villemur, demeurant aud. Reiniés, diocèse du bas Montauban, ep. le 20. Juin 1654. Claudine Bucelli, & en eut

*V.* Etienne Seguin de la Tour de Bucelli, N. avec son pere le 31. Octob. 1668.

*MONTPELLIER.*

513. *SENGLA.* D'argent, à la barre éclairée d'azur, parti de gueules, au lion d'or armé & lampassé de gueules.

*I.* Nicolas Sengla ep. Jeanne Amalric, dont il eut

*II.* Pierre Sengla, homme d'armes de la compagnie de M. le prince de Salerne, gouverneur d'Agde & de Sommieres, obtint du roi Charles

*IV.* des lettres de rémission le 11. Sept. 1667. fit une procuration à sa mere le 23. Janv. 1561. Il avoit ep. le 29. Janv. 1561. Marie Soustre, & il en eut

*III.* Jean Sengla, écuyer, t. le 13. Fev. 1609. Il avoit ép. le 11. Mars 1600. Magdelaine Duranc, & il en eut 1. Jean Sengla, 2. Henri Sengla, & 3.

*IV.* Pierre Sengla ep. le 8. Sept. 1633. Marie Affier, dont il eut

*V.* François Sengla, lieutenant dans le régiment royal-Roussillon, bapt. le 1. Avril 1642. N. le 27. Sept. 1669.

*VIVIERS.*

514. *SERRES.* D'azur, à trois besans d'argent, à la bordure échiquetée des deux traits.

*I.* Charles de Serres, lieutenant civil & criminel au bailliage de Vivarais, obtint des lettres d'annoblissement au mois d 1612. qui furent enregistrées en la chambre des comptes de Montpellier le 5. Dec. aud. an. Il t. le 17. Sept. 1622, & eut pour enfans 1. Just de Serres, évêque du Pui, & 2.

II. Pierre de Serres, conseiller du roi, lieutenant civil & criminel au bailliage de Vivarais, siège royal d'Annonay, fut pere de

III. Just de Serres, Bn. de Tourain & d'Andance, conseiller du roi, lieutenant civil & criminel aud. siège, ep. le 24. Nov. 1629. Marie Barronat, N. le 13. Nov. 1670. en conséquence des lettres d'annoblissement de Charles son ayeul.

## VIVIERS.

## 515. SIBLEIRAS.

I. Philibert Sibleiras ep. 1<sup>o</sup>. le 22. Juin 1542.

2<sup>o</sup>. Bonne Alari. Il eut de sa première femme

II. Antoine Sibleiras ep. le 22. Juin 1542. Marguerite de Ville, fille de lad. Alari, seconde femme de Philibert son pere, & il en eut

III. Jean Sibleiras t. le 23. Mai 1616. Il avoit ep. le 7. Mars 1590. Jeanne de Montgros, de laquelle il eut 1. Antoine Sibleiras, qui t. le 19. Juin 1652. en faveur de Gaston son neveu, & 2.

IV. Jean Sibleiras, Sgr. dud. lieu & d'Archier, ep. le 16. Juin 1629. N. Marcha, N. le 18. Dec. 1670. Il eut de son mariage

V. Gaston Sibleiras.

## MENDE.

## 516. SINSELLES.

I. Jean Sinfelles testa en 1501. fut pere de

II. Pierre Sinfelles, Sgr. de la Baume, transigea le 1. Sept. 1553. Il eut pour fils

III. Gaspard Sinfelles, Sgr. de la Baume, ep. le 18. Juin 1555. Anne de Gavaret, fille de Gaspard, Sgr. de S. Didier d'Allier, & il en eut

IV. François Sinfelles t. le 6. Dec. 1588. Il ep. le 12. Août 1575. Astrugue Pages, dont il eut

V. Antoine Sinfelles ep. Marie Chamier, qui étant veuve testa le 11. Juil. 1657. & il en eut 1. François Sinfelles, Sgr. du Mas, demeurant au lieu de Grefe, qui ep. le 18. Juil. 1649. Jeanne Mansson, 2. Jacques Sinfelles, qui ep. le 30. Nov. 1652. Louise Conte, & 3. Jean Sinfelles qui se maria le 11. Juil. 1657. avec Marguerite Galien, N. avec ses freres le 4. Janvier 1671.

## LE PUI.

517. SOLAS. Parti d'or & de gueules, à la bande de de gueules, brochante sur le tout.

I. Antoine Solas rendit hommage en 1480. fut pere de

II. Pierre Solas fit une vente le 18. Oct. 1532. avec

III. Antoine Solas son fils, qui t. le 4. Juin 1570. Il avoit ep. le 28. Mai 1564. Claudine de Bonlieu, dont il eut

IV. Christophle Solas, Sgr. de la Mote, qui eut pour fils

V. François Solas, Sgr. de la Mote, ep. le 31. Dec. 1619. Gabrielle Maiffomal, & il en eut 1. Jacques Solas, Sgr. de la Mote, qui suit, & 2. Meraud Solas qui transigea avec sa mere & son frere.

VI. Jacques Solas, Sgr. de la Mote, t. le 8. Juin 1663. Il ep. le 12. Mai 1639. Marie Ferapie, & il en eut 1. Pierre Solas, 2. Jean-François Solas, & 3. Christophle Solas, N. avec ses freres & son oncle le 3. Janv. 1669.

VIVIERS.

518. SOLIER. D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules, accompagnées de deux étoiles d'or au chef d'argent.

I. Antoine Solier passa un contrat en 1528. t. le 9. Août 1542. Il avoit ep. Anne Faure, fille de Jean, qui t. étant veuve le 8. Mars 1591. & il en eut 1. Antoine Solier qui suit, & 2. Nicolas Solier, qui a fait la Br. B.

II. Antoine Solier transigea le 6. Janv. 1537, fit des hommages & dénombremens au roi en 1551. 1584. & 1585. Il eut pour enfans 1. Nicolas Solier, & 2.

III. Antoine Solier, écuyer, t. le 8. Oct. 1587. Il avoit ep. le 19. Juillet 1562. Anne Alard, dont il eut

IV. David Solier qui ep. le 14. Juin 1617. Sarra de Laurens, & il en eut 1. Daniel Solier, de la ville de Privas, qui ep. le 13. Sept. 1661. & 2. Etienne Solier qui ep. Marie Scire, N. avec son frere le 12. Dec. 1668.

BR. B. II. Nicolas Solier ep. le 3. Ao. 1569. Alix de Cheilus, dont il eut

III. Jean Solier, Sgr. de Mouveiron, ep. le 15. Oct. 1635. Marguerite Gricotier, & il en eut 1. Dalmas Solier, 2. Philibert Solier, & 3. François Solier, N. avec ses freres & son pere le 12. Dec. 1668.

VIVIERS.

519. SOUBEIRAN. D'argent, à la bande de gueules.

I. Innocent Soubeiran testa le 11. Nov. 1503. Il ep. Gabrielle de la Tourrete, dont il eut

II. Jacques Soubeiran, écuyer, t. le 11. Mai 1549. & eut pour fils

III. Jacques Soubeiran t. le 5. Mars 1573. Il ep. le 20. Août 1558. Izabeau de Pouzols, & il en eut

IV. Innocent Soubeiran, Sgr. de Montgiraud & S. Martin, ep. 1<sup>o</sup>. le 1. Fev. 1593. Izabeau Farinè, 2<sup>o</sup>. le Françoise Mathias.

Il eut pour enfans 1. Jacques Soubeiran, écuyer, Sgr. de Montgiraud, qui suit, 2. Charles-Antoine Soubeiran, Confgr. de Châteauneuf, qui ep. le 22. Juil. 1661. Izabeau Chambon, & 3. Hugues Soubeiran, Sgr. d'Alard, N. avec Charles-Antoine son frere le 16. Dec. 1670.

V. Jacques Soubeiran, écuyer, Sgr. de Montgiraud, t. le 25. Nov. 1648. Il avoit ep. le 28. ~~1644~~ 1644 Louise Ginestous, & il en eut 1. Antoine Soubeiran, Sgr. de Montgiraud, Cubletes, Malploton & S. Martin, Confgr. de Bonas, N. le 16. Dec. 1670, 2. Just-Henri Soubeiran, & 3. François-Philibert Soubeiran.

VIVIERS.

520. SURVILLE. D'azur, à trois roses d'argent 2. & 1. au chef d'hermines.

I. N Surville | Claude Surville de la Mote, Confgr. de Gras fut pere d' & de S. Montan, testa le 30. Sept. 1535. en faveur d'Antoine Surville son neveu.

II. Antoine Surville, Sgr. de Gras, Confgr. de S. Montan, dénombra au roi en 1539. & 1541. fit deux achats les 4. Mars 1549. & 4. Janv. 1555. t. au mois de Juin 1558. Il ep. Maturine Begue qui fit divers achats le 13. Janv. 1550. & fut mere d'

III. Antoine Surville, Sgr. de Hermefences, ep. le 8. Mars 1586 Catherine de la Beau-Berard, & il en eut

IV. Jean Surville, Sgr. de Hermefences & de Gras, ep. le 26. Mars 1613. Claudine Boni, & il en eut

V. François Surville, Sgr. de Malaval, demeurant au lieu de Gras, son pere lui ratifia une donation le 18. Ao. 1656, N. le 3. Juil. 1669.

MENDE.

521. TARDIEU. D'azur, au chevron d'or, acompag. de deux épées de même en chef, & d'une pique de même en pointe.

I. Jean Tardieu, Sgr. de Sejas, t. le 25. Sept. 1540. fut pere de

II. Barthelemi Tardieu, Sgr. de Sejas & Bedujols, t. le 5. Juin 1572. Il ep. le 25. Nov. 1550. Izabeau Jouve, dont il eut

III. Jean Tardieu, Sgr. de Sejas, qui eut pour fils

IV. Jean Tardieu, Sgr. de Pradels & de Sejas, maréchal de camp ès armées du roi, par brevet du 15. Mai 1647. demeurant à Maruejols, ep. le 28. Mai 1652. François Marc la Calmete, N. le 15. Janv. 1669.

VIVIERS.

522. TARDINON. D'azur, à la tour d'argent.

I. Guillaume Tardinon, courrier de Romans, reçut un cayer de reconnoissances, commençant en 1508. & testa le 20. Avril 1520. Il eut pour enfans 1. Thomas Tardinon, & 2.

II. André Tardinon ep. le 8. Fev. 1533. François Galbert de Rozeoules, dont il eut



III. Exupere Tardinon transigea le 28. Dec. 1592. pour raison de la dot de ladite Rocoules sa mere. Il fut pere de

IV. Paul Tardinon ep. le 9. Fev. 1626. Alexandrine de Roubiac, laquelle lui donna pour fils

V. Pierre Tardinon t. le 11. Oct. 1668. Il ep. le 4. Fev. 1651. Judith de Roubiac, & il en eut 1. Jacques Tardinon, 2. Jean Tardinon, 3. Esprit Tardinon, 4. Gratien Tardinon, & 5. N. Tardinon non nommé : tous cinq N. ladite de Roubiac leur mere faisant pour eux, le 19. Juin 1669.

## USEZ.

523. TERTULI. D'azur, à trois chevrons d'or.

I. André Bot de Cardabat, Confr. de Sagnon & d'Orignon, ep. le 18. Oct. 1534. Anne de Bot, dont il eut

II. Michel Bot de Cardabat, Sgr. de Sagnon & d'Auribcau, t. le 11. Juil. 1573. Il epousa le 7. Juin 1553. Gilete Tertulli, qui le rendit pere d'

III. Hector Bot de Cardabat, Sgr. de Sagnon, ep. assisté de Gilete Tertulli sa mere, Marconne Bonne le 17. Nov. 1583. Nicolas Tertulli, Sgr. de Bagnols, ayant testé le 16 1578. & institué Antoine & Barthelemi ses enfans héritiers, leur substitua ceux de Gilete, Gabrielle, & Louise ses filles, à la charge de porter son nom & ses armes sans y rien ajouter ni diminuer. Henri Batelier, fils de feu Helie, accepta l'héritage après le décès sans enfans dudit Antoine le 18. Mai 1614. tant en son nom qu'en celui d'Hector Bot, qui ratifia cette acceptation le 30. desdits mois & an. Il t. le 6. Janv. 1640. Il eut de son mariage

IV. Charles Bot, Sgr. de Sagnon, t. émancipé par son pere le 20. Nov. 1638. Il avoit ep. le 10. Mars 1619. Jeanne Devese, & il en eut 1. Guillaume-François Tertulli, Sgr. de Sagnon, qui suit, 2. Hector-Ignace Tertulli, 3. Ignace Tertulli, & 4. Charles Tertulli.

V. Guillaume-François Tertulli, Sgr. de Sagnon, ep. le 22. Juil. 1656. Anne Nicolai, dont il eut

VI. Jacques-Ignace Tertulli demeurant à Roquemaure, bapt. le 3. Fev. 1659. N. avec son pere le 11. Nov. 1669.

## NISMES.

524. TESTE. D'or, au lion de sable, armé & lampassé de gueules, écartelé de gueules à la colonne d'argent.

I. Claude Ferrand-Teste, du lieu de Conin, t. avec Pierre Ferrand-Teste son frere le 20. Nov. 1497. Il eut pour enfans 1. Gui Ferrand-Teste, 2. Arnaud Ferrand-Teste qui suit, & 3. François Ferrand-Teste.

Pierre Ferrand-Teste t. avec son frere le 29. Nov. 1497.

II. Arnaud Ferrand-Teste t. le 21. Fev. 1536. fut pere de

III. Claude Ferrand-Teste, Sgr. de la Motte-Conin, qui t. le 15. Janv. 1577. Il eut pour enfans 1. Jacques Ferrand-Teste, Sgr. de la Motte, qui suit, & 2. Claude Ferrand-Teste.

IV. Jacques Ferrand-Teste, Sgr. de la Motte, gentilhomme de la chambre de M. frere du roi, ep. assisté de Claude son frere procureur de Claude leur pere le 21. Av. 1577. Catherine Robert, & il en eut 1. Jacques Teste, Sgr. de la Motte, qui suit, & 2. François Teste, chevalier de Malthe, qui fut reçu le 13. Juil. 1609. & fit profession le 27. Dec. 1614.

V. Jacques Teste, Sgr. de la Motte, eut quatre procurations pour entrer aux états de Languedoc comme envoyé du comte d'Alais & du duc d'Uzez les années 1641. 1642. 1643. & 1644. t. le 7. Sept. 1657. Il ep. le 4. Fev. 1621. Isabeau Valat de l'Espignan, & il en eut 1. François Teste, Sgr. de la Motte, Confr. de Gajans, demeurant à Nismes, qui ep. le 18. Fev. 1659. Jeanne Ferrand, & fut maintenu N. le 31. Oct. 1668. avec Louis Teste, Sgr. de la Motte, son frere.

**BEZIERS.**

525. **THESAN.** Ecartelé d'or & de gueules.

Beringuier de Thesan t. en 1134. en faveur de ~~arruipolis~~

Pons de Thesan son fils qui prêta serment de fidélité au roi en 1226. & t. en 1231. fut pere de

Guillaume de Thesan héritier de Pons son pere.

I. Antoine de Thesan, Sgr. de Pujol, eut pour enfans 1. Guillaume de Thesan, Sgr. de S. Geniés, qui suit, 2. Pons de Thesan, Sgr. de S. Geniés, fit une impignoration le 24. Juillet 1388. pour le paiement du douaire de Sentouille, femme dudit sieur de Pujol, & 3. Raimond de Thesan qui donna quittance à Guillaume son frere le 30. Nov. 1424. Marguerite de Thesan, dame de Montrogut, t. le 29. Juillet 137 & fit Guillaume de Thesan & Guillaume de Manens ses héritiers.

II. Guillaume de Thesan, Sgr. de S. Geniés, héritier de Pons son frere, ep. en 1424. Marguerite de Monlaur, fille de Jean, Sgr. de Murles, laquelle t. en 1439. & le rendit pere de

III. Guillaume de Thesan, Sgr. de S. Geniés, ep. le 22. Sept. 1465. Lionne Peirusse, & il en eut 1. Antoine de Thesan, Sgr. de S. Geniés, qui suit, & 2. Tristan de Thesan, chevalier de Rhodes, qui eut commission pour prendre possession de la commanderie de Peineffe le 17. Sept. 1522.

IV. Antoine de Thesan, Sgr. de S. Geniés & du Luc, fit un accord

le 17. Août 1497. avec Tristan son frere pour raison des biens de leurs pere & mere; t. en 1523. Il avoit ep. le 20. Sept. 1499. Gastonne Beau-lac, dont il eut

V. Antoine de Thesan, écuyer, Sgr. de S. Geniés & Fontedu, ep. le 28. Ao. 1525. Louise Boeudiere de Marsals, qui t. le 11. Avril 1544. & de laquelle il eut 1. Tristan de Thesan, 2. Jacques de Thesan, 3. Antoine de Thesan, 4. Pierre de Thesan, écuyer, Sgr. de S. Geniés, qui suit, 5. François de Thesan, 6. Sebastien de Thesan, & 7. Jean-Jacques de Thesan.

VI. Pierre de Thesan, écuyer, Sgr. de S. Geniés, t. le 27. Mai 1596. Il ep. Marie Maureillan, & il en eut 1. Charles de Thesan, Sgr. de S. Geniés, qui suit, 2. Henri de Thesan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Narbonne le 7. Mars 1599. lieutenant de la compagnie des gendarmes de M. de Montmorency le 28. Mars 1615. vice-amiral de France le 16. Janv. 1625. t. le 24. Sept. 1636. Il ep. Anne Marion de Lestang, dont il eut Pierre-François de Thesan de S. Geniés, baron du Luc, demeurant à Narbonne, qui fut maintenu N. le 28. Janv. 1669. 3. Jean-Antoine de Thesan, 4. Baltazar de Thesan, 5. Hercules de Thesan, Sgr. d'Aspiran & Thiberal, qui t. le 28. Juil. 1645. Il avoit ep. le 7. Fev. 1627. Antoinete de Bretes, laquelle lui donna pour enfans 1. Hercule de Thesan, Sgr. d'Aspiran, demeurant à Beziers, 2. Henri de Thesan, & 3. Jean-Gabriel de Thesan, qui fut bapt. le 2. Mars 1650. & maintenu N. avec Hercule son frere le 28. Janv. 1669. & 6. Gaspard de Thesan qui fit ses preuves pour être reçu chevalier de Malthe le 28. Sept. 1599.

VII. Charles de Thesan, Sgr. de S. Geniés, Montblanc, & Valros, ep. le 25. Oct. 1592. Antoinette de Montmouton, dame & barone de Perignan & Caussiniejous, qui t. étant veuve le 5. Oct. 1635. & qui le rendit pere d'

VIII. Hercule de Thesan, Sgr. & Bn. de S. Geniés, t. le 22. Août 1661. Il ep. François de Fleuri, & il en eut 1. Pierre de Thesan, Sgr. & Bn. de S. Geniés, qui fut maintenu N. le 28. Janv. 1669. 2. Hercule de Thesan, & 3. Jean-Gabriel de Thesan.

{ BEZIERS.  
{ USEZ.

526. THESAN. Ecartelé d'or & d'azur, à la cotice de gueules.

I. N. de Thesan fut pere de Antoine de Thesan, abbé  
II. Guillaume de Thesan, Sgr. de Pujol, ep. le 24. Ao. 1482. Anne de Montlaur, & il en eut 1. Antoine de Thesan, Sgr. de Pujol, qui suit, 2. Olivier de Thesan, Sgr. de S. Maximin, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes le 4. Juil. 1586. conduisoit trente lances le 12. Av. 1590. commandoit les gens de guerre qui

étoient en Gevaudan le 2. Nov. 1595. maréchal de camp , capitaine de cinquante hommes d'armes le 31. Jul. 1596. t. le 3. Fev. 1599. en faveur d'Olivier son neveu , & 3. Anne de Thesan, fille de Guillaume , Sgr. de Pujol , qui ep. le 5. Oct. 1514. Adhemar de Cahufac.

III. Antoine de Thesan, Sgr. de Pujol, Bn. de Montcairols, dénombra le 4. Av. 1540. Il avoit ep. le 15. Mai 1523. Marquise Combret de Broquiez, qui t. le 13. Mai 1586. de laquelle il eut 1. Olivier de Thesan, Sgr. & Bn. de Pujol, qui suit, & 2. Jean-Jacques de Thesan.

IV. Olivier de Thesan, Sgr. & Bn. de Pujol, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, t. le 27. Sept. 1606. Il avoit ep. le 19. Dec. 1561. Cassandre de Cenami, & il en eut 1. Raimond de Thesan, vicomte de Pujol, qui suit, & 2. Jacques de Thesan, Sgr. de Safe & S. Maximin, sénéchal d'Uzez, qui t. le 14. Oct. 1632. Il avoit ep. Antoinete Marion, fille de Miles Marion, Sgr. de Pregne, de laquelle il eut 1. Olivier de Thesan, Sgr. & Bn. de Safe & S. Maximin, sénéchal d'Uzez, qui fut maintenu N. avec Guillaume & François ses freres le 3. Janv. 1670. 2. Hercule de Thesan, 3. Thomas de Thesan, 4. Guillaume de Thesan, Sgr. de S. Maximin, & 5. François de Thesan.

V. Raimond de Thesan, vicomte de Pujol, Murat, & Boiffeson, Bn. des baronies de Mourcairols & Olargues, Sgr. de Nages, Bouffagues, Crespian, Connas, Aumes, Vic, & Cornonterrail, t. le 2. Ao. 1635. Il avoit ep. le 8. Sept. 1606. Antoinete d'Avanson, & il en eut 1. Thomas de Thesan, vicomte de Pujol & Murat, Bn. de Mourcairols, Nages, & Olargues, qui fut maintenu N. le 3. Janv. 1670. 2. François-Gabriel, Bn. de Nages, 3. Pons-Pierre de Thesan, 4. Henri de Thesan, & 5. Gabriel de Thesan, Bn. de Nages.

## USEZ.

## 527. THIERRI.

I. Claude Thierry ep. Catherine Clair, qui étant veuve transigea. le 19. Ao. 1559. avec

II. Pierre Thierry, écuyer, son fils qui étoit Flamand, & le premier qui vint s'établir à Villeneuve-lez-Avignon, comme il résulte d'une enquête faite devant les officiers dudit Villeneuve, t. le 4. Mars 1614. Il ep. Catherine Benoit, & il en eut 1. Antoine Thierry qui suit, & 2. Pierre Thierry.

III. Antoine Thierry, ep. le 7. Sept. 1615. Anne Bouchas, dont il eut

IV. Jean-Antoine Thierry demeurant à Villeneuve-lez-Avignon, ep. le 7. Oct. 1646. Marthe Mistral, N. le 6. Janv. 1670.

## NISMES.

## 528. THIEULOI. D'or, au fautoir de gueules, accompagné de quatre merletes de sable.

I. Jacques



I. Jacques Thieuloi fit deux achats en 1423. & 1424. Il ep. Louise Agonnesse, qui étant veuve assista au mariage de Jamet Thieuloi, & déclara qu'elle étoit sa mere & de Christohle Thieuloi. Jacques eut de son mariage 1. Jamet Thieuloi, écuyer, servant sous le règne de Charles VII. qui entra dans la ville de Compiègne assiégée par les Anglois à la tête de quatre-vingt ou cent hommes, & les combattit vaillamment : *Annales de France fol. 79. ep. le 3. Mai 1454. Delfine Ruffi, & 2.*

II. Christophle Thieuloi compris dans le nombre des nobles de Beaucaire dans un arrêt du parlement de Toulouse du 20. Juil. 1492. entre lesdits nobles & les habitans de Valabregues. Il est aussi nommé dans un exécutoire du sénéchal de Nismes du 7. Mars 1479. Il ep. Louise Austrigue, dont il eut

III. Tannequin Thieuloi, patron de la chapelle de S. Jean-Baptiste & S. Jean l'Evangeliste, fondée en l'église N. D. de Pommier, en reçut une reconnoissance. Il transigea le 19. Juil. 1540. pour raison des biens de ses pere & mere, & fut viguier noble d'Arles en 1524. Il t. le 19. Janv. 1549. Il eut pour fils

IV. Honoré Thieuloi t. le 23. Mai 1583. Il ep. Tossis, & il en eut 1. Honoré Thieuloi qui suit, 2. Jean Thieuloi qui a fait la Br. B. 3. Mathieu Thieuloi, & 4. Pons Thieuloi.

V. Honoré Thieuloi t. le 14. Ao. 1629. Il ep. Marguerite de Rois, & il en eut 1. Jacques Thieuloi qui suit, & 2. Honoré Thieuloi.

VI. Jacques Thieuloi, demeurant à Beaucaire, ep. le 2. Oct. 1630. Delfine Mandre, dont il eut

VII. Pierre Thieuloi ep. le 7. Fev. 1661. Magdelaine Fabre, N. avec son pere le 5. Dec. 1668.

BR. B. V. Jean Thieuloi, écuyer, fut pere de

VI. Paul Thieuloi-Parpaille, Sgr. de Montessargues, bapt. le 1. Juil. 1595. qui eut pour fils

VII. Antoine Thieuloi, N. avec son pere le 5. Dec. 1668.

USEZ.

529. TOULOUSE. De gueules, au lion d'or, écartelé de gueules, au lion d'argent.

I. Nicolas Toulouse, écuyer, Sgr. de Foissac, qu'il acheta le 13. Sept. 1553. ep. Jeanne Douson, qui étant veuve fit une donation à

II. Jean Toulouse, Sgr. de Foissac, son fils, qui ep. 1<sup>o</sup>. le 7. Mars 1599. Susanne Barjeton, 2<sup>o</sup>. le 25. Juin 1603. Marie Girard, 3<sup>o</sup>. le 18. Oct. 1608. Diane Tremolet. Il fut pere de

III. François Toulouse, Sgr. de Foissac, demeurant à Uzez, ep. le 21. Janv. 1633. Philippe Bonhomme, & il en eut 1. Jean-Louis Toulouse, & 2. Charles Toulouse N. avec son pere & son frere le 30. Sept. 1668.

Tom. I. Jugem. sur la nob. de Lang.

O o

I. Gaspard de Tournon, écuyer, Sgr. de Meires, t. le 15. Ao. 1567. Il avoit ep. le 6. Nov. 1541. Antoinete Yer, dont il eut

II. François de Tournon, Sgr. de Meires, capitaine de deux cents hommes sous la charge du sieur de Chambaud par commission du 11. Sept. 1600. ep. Marguerite de la Gruterie de Rosières, & en eut

III. François de Tournon, Sgr. de Meires & Rouveiroles, Bn. de la Martre, transigea avec Christophe Rosieres son frere uterin. Il ep. Susanne de Boufquet, & il en eut

IV. François-Christophe de Tournon, Sgr. de Meires, Bn. de Retourtour, demeurant en son château du Vergier, ep. le 26. Dec. 1630. Louise-Genevieve de Chananeilles, N. le 2. Nov. 1668.

531. TOURTOULON. D'azur, à la tour crenelée d'argent, maçonnée de sable, accompagnée de trois colombes de même, l'une sur le premier creneau du côté droit, & les deux autres au bas de la tour, avec une molete d'éperon, au nombril aussi d'argent, à une bandelette de même pendante en chef & mouvante du creneau.

I. Pierre Tourtoulon, écuyer, Sgr. de Banieres, rendit hommage le 8. Fev. 1539. fut pere de

Guillaume Tourtoulon rendit hommage le 8. Fev. 1539.

II. Jacques Tourtoulon, écuyer, Sgr. de Banieres, ep. le 8. Fev. 1550. Torenc de la Fare, de laquelle il eut

III. Pierre Tourtoulon, écuyer, Sgr. de Banieres & du Prat, t. le 18. Av. 1607. Il ep. le 3. Fev. 1574.

& il en eut 1. Jacques Tourtoulon qui suit, 2. Jean Tourtoulon qui a

fait la Br. B. 3. Pierre Tourtoulon qui a fait la Br. C. & 4. Antoine Tourtoulon.

IV. Jacques Tourtoulon, Sgr. de Banieres & du Pujol, t. le 27. Mai 1650. ep. le 5. Fev. 1608. Claire de Valobscure, & il en eut 1. Jean-Jacques Tourtoulon héritier de son pere, & 2. Pierre, N. avec son frere le 14. Dec. 1668.

BR. B. IV. Jean Tourtoulon fut pere de 1. François Tourtoulon, Sgr. de Valobscure, ep. le 16. Oct. 1654. & 2. Jean, Sgr. des Abriets, qui fit trois quittances au profit de François son frere, pour raison des biens dudit Jean leur pere le 22. Fev. 1655. N. avec son frere le 14. Dec. 1668.

BR. C. IV. Pierre Tourtoulon fut pere de Jean qui suit, & de Pierre Tourtoulon, Sgr. de la Coste, qui t. le 4. Av. 1646. Il avoit ep. le 10. Juin 1625. Jeanne de Leuse, & en avoit eu 1. Antoine, & 2. Michel, N. le 14. Dec. 1668.

Jean Tourtoulon, Sgr. de Serres, qui t. le 8. Janv. 1659. Il ep. le 12. Ao. 1650. Jeanne Daffas, qui le rendit pere de Jean Tourtoulon 1659. N. le 14. Dec. 1668.

NARBONNE.

532. TREGOIN.

D'or, à la bande de gueules, chargée de trois épics d'or, barbés de sable, écartelé d'azur, à une sirene d'argent, tenant en sa main droite un poignard de même.

Guinot de la Condamine alla habiter à Perpignan & delà à Narbonne, où il se maria avec Marie Tregoin, laquelle le fit héritier à la charge de porter le nom & armes de Tregoin, & ladite Marie étant morte il se remaria, & eut de sa seconde femme Jean, pere de Guillaume, pere de Joachim. Tout cela résulte d'une attestation de Pierre de la Condamine de la même maison, juge-mage du Pui, faite à la requête dudit Joachim Tregoin, Sgr. de Malvesi, le 19. Av. 1583.

Jean.

Guillaume.

Joachim Tregoin, Sgr. de Malvesi, S. Amans, & Vires, ep. le 17. Juin 1559. Marguerite de Puimejan, & t. le dernier Fev. 1594.

Jean Tregoin, Sgr. de la Ricardelle, baron de Montbrun, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de S. M. au gouvernement de Narbonne, ep. le 20. Juil. 1586. Isabeau Andrea. | Guillaume Tregoin ep. le 9. Dec. 1617. Marie de The- san-S. Geniez, & testa le 7. Avril 1632.

Pierre-Ant. Tregoin, Sgr. de Prat & de Cest, ep. le 17. Mai 1625. Françoise Potier, dont il eut Jean-Pierre Tregoin baron de Montbrun, Prat, & Cest, demeurant à Narbonne, ep. le 22. Oct. 1662. Marie le Noir, N. le 14. Nov. 1668.	Hercule Tregoin, Sgr. de Malvesi & S. Amans, chevalier de l'ordre du roi, son lieutenant au gouvernement de Narbonne, pourvû le 3. Avril 1656. eut commission des maréchaux de France pour connoître des querelles & différends des gentilshommes du diocèse de Narbonne, le 26. Sept. 1668. Il épousa le 11. Juin 1651. Priscille Tregoin, N. le 14. Novembre 1668.	Marc Tregoin.	Jean Tregoin Sgr. de Montfort N. le 14. Novembre 1668.
--	--	---------------	--

Pierre Tregoin, Sgr. de Ricardelle, ep. le 10. Fèv. 1590. assisté de Joachim Tregoin son oncle & de Jean-Pierre son frere, Isabeau de Castillon, & il en eut

Pierre-Anroine, Sgr. de Ricardelle, lieutenant de roi au gouvernement de Narbonne, pourvû le 12. Oct. 1632. maréchal de camp par brevet du 12. Janv. 1654. eut commission de messieurs les maréchaux de France pour connoître des querelles & différends entre les gentilshommes du D. de Narbonne, le 12. Avril 1661.

*NISMES.*

533. TREMOLET. Au 1. & 4. d'or, au taureau de gueules, corné de même, au 2. a. de sinople, au 3. losangé d'argent & d'azur, & sur le tout d'azur au cigne d'or nageant sur des ondes d'argent.

I. Antoine Tremolet, Bn. de Montpesât, Sgr. de Roubiac, général de la cour des aides de Montpellier, ep. le 26. Fèv. 1555. Charlotte Buccelli, dont il eut

II. Jean Tremolet, Bn. de Montpesât, Sgr. de Colias, S. Mamet, & Roubiac, ep. le 7. Mars 1579. Diane d'Albenas, t. le 11. Mai 1590. & fut tué devant la ville d'Aix commandant une compagnie de cavalerie



pour le service de S. M. le 15. Nov. 1593. Le connétable de Montmorenci écrivit au roi en faveur de sa veuve. Il eut de son mariage 1. Jean Tremolet, baron de Montpesat, qui suit, 2. Henri Tremolet. 3. George Tremolet qui a fait la Br. B: 4. Louis Tremolet, & 5. Diane Tremolet.

III. Jean Tremolet, Br. de Montpesat, reçut deux lettres du duc de Savoye les 10. Dec. 1616. & 10. Janv. 1617. commanda les troupes de pié & de cheval que le duc de Montmorenci envoyoit en Gevaudan le 25. Mai 1589. lieutenant des gendarmes de M. de Vantadour. Il eut ordre d'aller à l'armée du roi le 9. Juil. 1590. Il testa allant en Piémont le 24. Août 1616. Il avoit ep. le 20. Fev. 1611. Magdelaine de Nogaret-Calvifson; & il en eut 1. Jean-François Tremolet de Bucelli, marquis de Montpesat, qui suit, 2. Henri Tremolet, 3. George Tremolet, & 4. Diane Tremolet.

IV. Jean-François Tremolet de Bucelli, marquis de Montpesat, capitaine d'infanterie au régiment de Calvifson le 20. Mars 1635. lieutenant-colonel audit régiment le 30. Juin 1637. mestre-de-camp dud. régiment le 18. Dec. 1638. maréchal de camp le 4. Mai 1646. commandant dans la ville & citadelle de Casal le 29. Mars 1650. capitaine de chevaux legers pour la garde dud. Casal le 29. Mars 1650. lieutenant-général des armées du roi le 10. Mars 1651. conseiller d'état le 25. Nov. 1652. gouverneur de la ville & château de Sommières le 3. Avril 1660. capitaine & viguier dud. Sommières le 15. Oct. aud. an, eut une augmentation de 2000. liv. de pension le 3. Sept. 1661. commission pour commander à Dunkerque & Fort de Mardick pendant l'ambassade du sieur d'Estades en Hollande du 22. Nov. 1662. fut grand bailli des seigneuries de Bourbourg & Gravelines le 14. Mars 1663. mestre de camp-lieutenant du régiment royal-cavalerie le 21. Mai 1663. eut le justaucorps bleu garni de galons, passemens, & broderie d'or le 4. Fev. 1665. obtint l'érection de la terre & seigneurie de Montpesat en marquisat, lieutenant-général dans le pais d'Artois, & gouverneur d'Arras, pourvu pour 3. ans le 13. Dec. 1665. Il avoit ep. le 8. Mars 1648. Louise de Fons, & il en eut 1. Jean-Louis Tremolet de Bucelli, & 2. Henri Tremolet de Bucelli, N. avec son pere & son frere le 23. Nov. 1668.

BR. B: III. George Tremolet, Sgr. de Roubiac, ep. le 14. Dec. 1617. Lucrèce Pontarel qui t. étant veuve le 12. Ao. 1668. & il en eut 1. Pierre Tremolet, Sgr. de Roubiac, qui suit, 2. Jean-Louis Tremolet, Sgr. de Lunelviel, ci-devant guidon des gendarmes du duc de Mercœur, capitaine-général des côtes de la mer, & lieutenant pour le roi au gouvernement de la citadelle de Montpellier, lequel eut pour enfans René-Gaspard & Henri Tremolet qui furent maintenus N. avec lui le 23. Nov. 1668. 3. Henri Tremolet, abbé de Montpesat, 4. Paul-Antoine, abbé d'Arioles, 5. Louis Tremolet, lieutenant-colonel au régiment de

Montpefat, & 6. Jacques Tremolet, Sgr. d'Argeliers, capitaine & major du régiment de Montpefat.

IV. Pierre Tremolet, Sgr. de Roubiac, lieutenant-colonel au régiment de Montpefat le 9. Fev. 1645. mestre de camp d'un régiment d'infanterie le 24. Juin 1649. maréchal de bataille le 23. Juin 1652. Il eut pour enfans 1. Jacques-François Tremolet, 2. Henri Tremolet, chevalier de Malthe, 3. Jean-Louis Tremolet, 4. Denis Tremolet, 5. Paul Antoine Tremolet, 6. François, 7. Louis, & 8. Jacques Tremolet, tous huit maintenus N. avec leur pere le 23. Nov. 1668.

*NISMES.*

534. TREMOLET-MOURMOIRAC.

I. Antoine Tremolet, Bn. de Montpefat, ep. le 6. Fev. 1555. Charlotte Bucelli, & il en eut

II. Jean-Pierre Tremolet, Sgr. de Roubiac, de S. Christol, & Mourmoirac, t. le 4. Oct. 1604. Il avoit ep. le 26. Dec. 1594. Jeanne du Pui, & il en eut

III. Antoine - Bernardin Tremolet, Sgr. de Mourmoirac, ep. le 4. Janvier 1625. Jeanne de Chaumont, & il en eut

IV. Henri Tremolet, Sgr. de Mourmoirac & de S. Christol-lez Alais, y demeurant, ep. le 24. Avril 1646. Marie Belcastel, qui lui donna pour enfans 1. Jean-François Tremolet, 2. Henri Tremolet, & 3. Bernardin Tremolet, N. avec son pere & ses freres le 23. Décembre 1668.

*VIVIERS.*

535. TREMOLET. D'azur, à trois trefles d'or, au chef cousu de gueules, à trois étoiles d'argent.

I. Antoine Tremolet ep. Marie Chambaud qui le rendit pere de

II. Jacques Tremolet ep. le 25. Nov. 1557. Jacqueline Langlade, qui lui donna pour fils

III. Gedeon Tremolet t. le 10. Av. 1636. Il avoit ep. le 29. Sept. 1614. Marguerite de Ganges, & il en eut 1. Scipion Tremolet, capitaine au régiment de Roussillon, qui eut un certificat du cardinal de la Valette de son service en la campagne de 1638. Il ep. le 2. Janv. 1641. Magdelaine de Barjac, & 2. Jacques Tremolet, Sgr. de Craus, capitaine d'infanterie par commission de 1656, N. avec son frere le 24. Dec. 1668.

*MONTPELLIER.*

536. TRINQUAIRE. D'or, au mûrier, arraché de sinople, fruité au naturel.

I. Jean Trinquaie, Sgr. de Baux, testa le 26. Juillet 1472. fut pere de

II. Jean Trinquaïre, Sgr. de Baux, t. au château de Baux le 26. Sept. 1522. Il ep. le 15. Sept. 1500. Sibille Teinturier, dont il eut

III. André Trinquaïre, Sgr. de Baux, t. le 21. Juil. 1566. Il ep. le 15. Juin 1536. Marguerite de Sala, & il en eut, 1. André Trinquaïre, Sgr. de Montels, qui suit, & 2. Catherine Trinquaïre.

IV. André Trinquaïre, Sgr. de Montels, maître en la chambre des comptes de Montpellier, reçû le 15. Mai 1582. ep. le 8. Avril 1582. Jeanne Menard, de laquelle il eut 1. Samuel Trinquaïre, Sgr. de la Greffe, qui suit, & 2. André Trinquaïre, conseiller du roi en ses conseils, ci-devant lieutenant & juge-mage en la sénéchaussée de Montpellier, qui ep. en 1617. Marguerite Portalis, N. le 1. Fev. 1669.

V. Samuel Trinquaïre, Sgr. de la Greffe, juge-mage, puis président en la cour des comptes de Montpellier, reçû le 27. Oct. 1617. t. le 11. Juillet 1652. Il avoit ep. le dernier Juin 1618. Marie Greffeuille, & il en eut 1. Jean-André Trinquaïre, Sgr. de la Greffe, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, qui ep. le 9. Avril 1654. Lucrece Guilleminet, & 2. Jean Trinquaïre, capitaine au regiment de Montpefat, N. avec son frere le 1. Fev. 1669.

## VIVIERS.

537. TRUCHET. Cinq points de gueules, équipolés à quatre, d'argent.

I. Guillaume Truchet, eut pour enfans 1. Thomas Truchet, Sgr. de Chambarlhac, qui suit, 2. Jean Truchet, & 3. Gregoire Truchet.

II. Thomas Truchet, Sgr. de Chambarlhac, Consg. de S. Agreve, en reçut l'investiture le 7. Nov. 1529. se présenta au ban & arrière-ban avec Jean son frere le 21. Mars 1539. transigea par l'entremise dudit Jean avec Gregoire son autre frere le 17. Janv. 1548. testa le 25. Av. 1553. Il avoit ep. Catherine de Bains, & il en eut 1. Jean Truchet; & 2.

III. Claude Truchet, Sgr. de Chambarlhac & S. Cierge, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ep. le 18. Mars 1577. Geneviève de Maisonseule de la Gruterie, dont il eut

IV. Florimond Truchet, Sgr. de Chambarlhac &c. capitaine dans le régiment de Chambaud par commission du 11. Mai 1610. dans celui de Nereftang, par commission du 11. Juin 1622. ep. le 22. Avril 1613. Catherine d'Aubuisson de Banfon, qui lui donna pour fils

V. Claude-François Truchet, Sgr. de Chambarlhac, Consg. de la ville de S. Agreve, ep. le 23. Janv. 1645. Montlaur de Beaufort, & il en eut 1. Florimond Truchet, 2. Jacques Truchet, & deux autres non baptisés, maintenus N. avec leur pere le 28. Janvier 1669.

538. TUFFES. D'azur, à la fasce de gueules, chargée d'un cœur d'or, accompagné de trois étoiles de gueules, écartelé de gueules, au lion d'or, parti d'argent, à trois fasces de sinople.

I. Hugues Tuffes fut pere de

II. Jean Tuffes ep. le 9. Fev. 1484. Mirande de Salavas, dont il eut

III. Thomas Tuffes ep. en 1512. Marie Poupian, & donna quitance avec Jean son pere de partie de sa dot le 1. Dec. 1512. Il en eut

IV. Thomas Tuffes de Taroux ep. Jeanne Dubois, qui le rendit pere de

V. Gaspard Tuffes de Taroux, Sgr. de Poupian, ep. le 5. Oct. 1586. Louise de Cambis, qui lui donna pour fils

VI. François Tuffes de Taroux, Sgr. de Poupian, ep. le 9. Nov. 1607. Honorade de Rosel, & il en eut 1. Simon Tuffes de Taroux, Sgr. de Poupian, qui ep. le 3. Juil. 1644. Isabeau de la Hilliere, & 2. François Tuffes de Taroux, N. avec son frere le 13. Dec. 1668.

NISMES.

539. VALETE.

I. Jean Valette, Sgr. de Gajan, rendit hommage le 17. Fev. 1499. & fut pere de

II. Pierre Valette, procureur du roi au présidial de Nismes, ep. 1<sup>o</sup>. le 19. Mai 1539. Catherine Brun, 2<sup>o</sup>. le 18. Sept. 1551. Catherine Richer. Il fut pere de

III. Jean Valette, procureur du roi au présidial de Nismes, ep. le 4. Nov. 1596. Magdelaine Thierris, dont il eut

IV. Pierre Valette ep. le 25. Nov. 1626. Margot Bimard, & il en eut

V. Pierre Valette, demeurant à Nismes, ep. le 17. Sept. 1667. Blanche d'Albenas, N. le 11. Dec. 1669.

NISMES.

540. VALETE. Au 1. & 4. d'or; à un arbre de sinople, accosté de 2. lions de gueules, & de 2. étoiles d'or; au 2. & 3. d'azur à trois chevrons d'or.

I. Jacques



I. Jacques Valeté, damoiseau, Sgr. de Cardet, dénom- Charles  
bra avec Charles son frere la seigneurie de S. Saturnin le 15. | Valeté 15.  
Fev. 1499. & t. le 12. Ao. 1516. Il fut pere de | Fev. 1499.

II. Raimond Valeté transigea le 26. Dec. 1501. avec Charlote de Montmorenci, duchesse d'Angoulême pour l'inféodation de la justice haute, moyenne, & basse, de Lezan en faveur dudit Raimond. Il t. le 9. Mars 1551. & il eut pour fils

III. Marc Valeté, écuyer, Sgr. de Cardet, Lezan, & S. Saturnin de Couiran, passa la transaction ci-dessus au nom de son pere, & il eut pour fils

IV. Marc Valeté, Sgr. de Lezan, ep. le 28. Dec. 1616. Marie Sapor- ta, & il en eut

V. Louis Valeté, Sgr. de Cardet, Confr. de Lezan, ep. le 15. Juil. 1653. Marguerite Magnal, N. le 20. Dec. 1669.

*NISMES.*

541. VARIE. De gueules, à la fasce d'or, chargée d'un tourteau de fable, & surmontée de trois heaumes en profil d'argent.

I. Pierre Varie eut l'inféodation de la moyenne & basse justice de la terre de la Bastide en 1490. fut viguier de Nismes par provisions du mois de Sept. 1549. Il ep. le 29. Juil. 1538. du vouloir & mandement de Mgr. le dauphin, dont il étoit serviteur de chambre, Louise Lourde, qui le rendit pere d'

II. Antoine Varie, ep. le 9. Fev. 1578. Louise Gras, & il en eut

III. Philippe Varie, écuyer, ep. le 20. Nov. 1606. Isabeau Galsan, de laquelle il eut

IV. Pierre Varie, demeurant à Beaucaire, ep. le 21. Sept. 1633. Isabeau de Rois, N. le 3. Dec. 1668.

*VIVIERS.*

542. VOGUÉ

Raimond de Vogué, chevalier, Sgr. de Rochecolombe transigea en 1210.

Raimond de Vogué fit des reconnoissances en 1298.

Raimond de Vogué rendit hommage en 1320.

I. Pierre de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, t. le 4. Mars 1468. & fut pere de

II. Antoine de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, t. le 16. Janv. 1503. Il eut pour fils.

III. Jean de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, t. le 3. Nov. 1552. ep.

Tom. I. Jugem. sur la nob. de Lang.

PP

le 2. Dec. 1507. Gabrielle de Cadris, & il en eut 1. Guillaume de Vogué Sgr. de Rochecolombe, qui suit, & 2. Charles de Vogué.

IV. Guillaume de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, ep. le 4. Ao. 1558. Antoinete de Vedene, & il en eut 1. Melchior de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, qui suit, & 2. Louis de Vogué, chevalier, Sgr. de Gourdan, Maritan, & de la Font, qui tranfigea avec Melchior son frere le 22. Oct. 1602. pour raison des biens de Guillaume leur pere. Il ep. Marguerite de Pelous, qui t. étant veuve le 24. Mars 1664. & de laquelle il eut 1. Louis de Vogué, Sgr. de Gourdan & de Maritan, qui ep. le 6. Janv. 1659. Marie-Magdelaine Roiran du Vilar, & fut maintenu N. le 15. Janv. 1671. & 2. Pierre de Vogué, Sgr. de Pelous, N. avec son frere.

V. Melchior de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre, ep. le 13. Ao. 1597. Dorothee de Montsaucon, dont il eut

VI. George de Vogué, Sgr. dudit lieu, Rochecolombe, la Chapelle, S. Germain, & S. Maurice, colonel d'infanterie par commission du 8. Ao. 1632. bailli du Haut-Vivarais par provisions du 20. Mars 1649. ep. le 1. Oct. 1635. Françoise de Grimoard de Beauvoir du Roure, qui lui donna pour fils

VII. Melchior de Vogué, capitaine de chevaux legers par commission du 7. Juin 1656. ep. le 20. Nov. 1667. Gabrielle de Champetieres, N. avec son pere le 15. Janv. 1671.

*BEZIERS.*

543. VEIRAT. D'or, paté de gueules.

I. Antoine Veirat, Sgr. de Paulhan, t. le 13. Janv. 1503. & eut pour fils

II. Antoine Veirat fit un codicile le 3. Janv. 1540. Il ep. le 8. Mai 1507. Antoinete Anticamareta, dont il eut

III. Jacques Veirat t. le 1. Juin 1555. & il eut pour fils

IV. Pierre Veirat t. le 12. Nov. 1617. & eut pour enfans 1. Pierre Veirat, Sgr. & Bn. de Paulhan, qui suit, & 2. Jacques Veirat qui a fait la Br. B.

V. Pierre Veirat, Sgr. & Bn. de Paulhan, t. le 3. Dec. 1621. Il ep. le 14. Juil. 1611. Isabeau de Fesc, & il en eut 1. Pierre Veirat qui suit, 2. Jean-Jacques Veirat, Sgr. de S. Sauveur, & 3. Henri Veirat.

VI. Pierre Veirat t. le 13. Fev. 1665. Il eut pour enfans 1. Jean Veirat, Bn. de Paulhan, y demeurant, & 2. Jacques-Alfonse Veirat, N. avec son frere & Jean-Jacques son oncle le 20. Mai 1670.

BR. B. V. Jacques Veirat fut pere de

VI. Pierre Veirat, Sgr. de la Valouffiere, t. le 31. Mars 1636. & il eut pour fils

VII. François Veirat, Sgr. de la Valouffiere, demeurant à Aspiran, N. le 20. Mai 1670.

LE PUI.

544. VEIRINES. D'or, au griffon de gueules, couronné de même.

I. Claude Veirines eut pour enfans 1. Jean Veirines, écuyer, Sgr. dudit lieu, qui se présenta au ban & arrière-ban le 20. Ao. 1536. rendit hommage le 26. Fev. 1539. & en 1541. 2. Odon Veirines qui suit, & 3. Jacques Veirines.

II. Odon Veirines ep. le 20. Fev. 1546. Marguerite Manechal, assisté de Jean & Jacques ses freres. Il étoit mort le 19. Sept. 1548. que l'on nomma des tuteurs à ses enfans. Il eut de son mariage 1. Jean Veirines, Sgr. de Lherm, qui suit, & 2. Antoine Veirines.

III. Jean Veirines, Sgr. de Lherm, ep. assisté de sa mere, le 9. Janv. 1575. Françoise la Vesc, dont il eut

IV. Antoine Veirines, Sgr. dudit lieu, t. le 13. Mai 1641. Il ep. assisté de Jacques son oncle, le 2. Juil. 1600. Polixene Sedages, de laquelle il eut

V. Claude Veirines, Sgr. dudit lieu, y demeurant, ep. le 30. Nov. 1641. Marie Barrier, N. le 23. Sept. 1669.

NISMES.

545. VENTAILLAC. Parti au 1. d'azur, à un soleil d'or, au 2. gironné d'argent &amp; de gueules.

I. Pierre Ventailac ep. Marguerite de Baux, qui étant veuve fit une donation le 18. Juil. 1532. en faveur de Sauveur son fils. Il eut de son mariage 1. Pierre Ventailac qui suit, & 2. Sauveur Ventailac qui a fait la Br. B. . . .

II. Pierre Ventailac transigea avec Raimond fils de Sauveur son frere le 2. Janv. 1572. Il eut pour enfans 1. Louis Ventailac qui suit, 2. Moïse Ventailac, & 3. Jean Ventailac.

III. Louis Ventailac transigea avec Moïse son frere le 17. Dec. 1613. au sujet des biens de leur pere & de Jean leur frere, & t. le 2. Sept. 1606. Il eut pour enfans 1. Moïse Ventailac, Sgr. de Montussargues, demeurant à Quissac, N. le 4. Janvier 1671. 2. Jean Ventailac, & 3. Jacques Ventailac.

BR. B. II. Sauveur Ventailac, Sgr. de Montussargues, t. le 7. Sept. 1535. & fut pere de

III. Raimond Ventailac ep. le 9. Nov. 1591. Marguerite Daunoy; dont il eut

IV. Abraham Ventailac ep. le 8. Ao. 1593. Jeanne Pifa, de laquelle il eut

V. Jacques Ventailac de Beaux, Sgr. de Montussargues, ep. le 18. Av. 1642. Espérance Bringuier, N. le 4. Janv. 1671.

USEZ.

546. VERGESES. D'azur, au lévrier d'argent, accolé de gueules, accompagné de quatre roses d'argent 2. & 2.

I. Jean Vergeses eut pour fils

II. Antoine Vergeses, écuyer, Sgr. de sainte Hipolite, fit faire une enquête par les généraux des aides de Montpellier en 1544. dont appert qu'il étoit fils de Jean, & issu de noble famille. Il fit une donation à son fils le 6. Mars 1552. & l'émancipa le 7. Av. 1562.

III. Claude Vergeses ep. le 28. Oct. 1570. Domergue Janis, qui le rendit pere de

IV. Nicolas Vergeses ep. le 7. Dec. 1604. Jeanne Despierres, qui lui donna pour fils

V. Jean Vergeses, Sgr. d'Aubuffargues, ep. le 29. Av. 1638. Bonne de Barjac, & il en eut

VI. Jacques Vergeses, N. avec son pere le 3. Dec. 1668.

NARBONNE.

547. VERNON. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, & un croissant de même en pointe, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

I. Jean Vernon, Sgr. de Villerambert, t. le 15. Janv. 1501. | Edouard ep. Ermesinde, dont il eut | Vernon.

II. Robert Vernon, Sgr. de Villerambert, t. le 16. Juin 1544. Il ep. Claire de Hautpoul, & il en eut 1. Pierre Vernon, écuyer, Sgr. de Villerambert, qui suit, 2. Raimond, 3. Paule, & 4. Claire Vernon.

III. Pierre Vernon, écuyer, Sgr. de Villerambert, t. le 22. Fev. 1568. Il ep. Jeanne Dupui, laquelle le rendit pere de

IV. Raimond Vernon, Sgr. de Villerambert, ep. le 28. Juin 1583. Miramonde de Loubens, de laquelle il eut

V. François Vernon, Sgr. de Villerambert, ep. le 2. Av. 1612. Françoise Beliffon, qui lui donna pour fils

VI. François Vernon, Sgr. de Villerambert, y demeurant, ep. le 25. Fev. 1647. Helene le Noir, N. le 10. Oct. 1668.



VIVIERS.

548. VERNOUS. De gueules, à la tour d'argent, accompagnée de 3. étoiles de même.

Pierre Vernous, damoiseau, transigea pour des droits seigneuriaux le 27. Fev. 1356.

I. Giraudon Vernous reçut un don du roi de douze cents écus d'or le 20. Fev. 1453. Il avoit ep. Clairete de Bellecombe, qui transigea étant veuve le 7. Dec. 1479. & le rendit pere de

II. Jean Vernous t. le 11. Oct. 1525. Il ep. Marie Dalpignac qui t. le 22. Nov. 1532. & de laquelle il eut

III. Jacques Vernous t. le 26. Mai 1582. Il ep. le 23. Juil. 1570. Anne Bourrette, & il en eut

IV. Gaspard Vernous, Sgr. du Monestier, t. le 9. Janv. 1594. Il ep. le 13. Janv. 1585. Jeanne Tonoret, dont il eut

V. Gabriel Vernous, Sgr. du Monestier, t. le 18. Janv. 1647. Il ep. le 16. Mars 1620. Marie Perout, & il en eut 1. Dominique Vernous, & 2. Baltazar Vernous, Sgr. du Monestier, N. le 26. Juin 1669.

LE PUI.

549. VERTOLAYE. De gueules, à quatre fleurs de lis d'or.

I. François Vertolaye, écuyer, Sgr. du Roure & de la Marrie, ep. le 29. Janv. 1526. Beatrix de Bonas, & en eut

II. Antoine Vertolaye, Sgr. d'Ebole, Marboye, & la Couche, t. le 25. Nov. 1581. Il ep. 1°. le 22. Juin 1564. Magdelaine Baranac, 2°. Blanche Guilemanche; celle-ci lui donna pour enfans 1. Jacques Vertolaye, dit Marric, qui suit, 2. Antoine Vertolaye, dit Marric, & 3. Godefroi Vertolaye.

III. Jacques Vertolaye, dit Marric, ep. le 26. Ao. 1604. Jeanne de Rode, de laquelle il eut

IV. Godefroi Vertolaye, Sgr. de Semuejol, Auteirac, & Santaguet, ep. le 22. Janv. 1662. Marguerite Loubeirac, N. le 26. Sept. 1669.

NARBONNE.

550. VIC.

I. Andrieu Vic eut pour fils

II. Antoine Vic, Sgr. de Prat, de Bosc, Oppiernet, & Auffieres, t. le 15. Nov. 1587. Il ep. le 9. Fev. 1538. Marguerite Varlet, & il en eut 1. Jean-Pierre Vic, & 2.

III. Louis Vic, Sgr. de Padhern, capitaine du château royal de Termes, & viguier pour le roi de Fenouhede & Termenés, t. le 17. Sept. 1645. Il avoit ep. le 25. Oct. 1620. Marie Fraiffinet, & il en eut 1. Hercule Vic, Sgr. de Padhern, qui ep. le 1. Mai 1651. Eleonor Banis, N. le 3. Janv. 1671. & 2. Guillaume Vic, Sgr. des Maisons, qui se

maria le 20. Mai 1639. avec Marguerite de Barri , N. le 3. Janvier 1671.

## NISMES.

551. VIGNOLES. De fable , au sep de vigne , chargé de ses pampres , & soutenu d'un échelas , le tout d'or.

I. Etienne Vignoles fut pere de

II. Jean Vignoles qui fit une vente le 15. Dec. 1549. Il ep. le 18. Sept. 1559. Gaufide de Prades , qui t. étant veuve le 29. Août 1595. & il en eut 1. Pierre Vignoles , Sgr. de Prades , qui suit , 2. Jean Vignoles , Sgr. de Bruguiet , qui ep. le 8. Janv. 1598. Françoise Galtier , qui fit une donation étant veuve le 5. Mars 1613. à Charles de Vignoles son fils , Sgr. de la Pauperelle , D. de Mende , lequel fut maintenu N. le 2. Janv. 1669. & 3. Paul Vignoles , Sgr. de Montredon , qui a fait la Br. B.

III. Pierre Vignoles , Sgr. de Prades , juge des conventions à Nismes , t. le 8. Ao. 1613. Il ep. le 30. Oct. 1600. Gabrielle de Villages , & il en eut 1. Louis Vignoles , 2. Jacques Vignoles , Sgr. de Prades , qui suit , & 3. Charles Vignoles.

IV. Jacques Vignoles , Sgr. de Prades , ep. le 24. Fev. 1637. Louise de Baschi d'Aubais , de laquelle il eut 1. Louis Vignoles , Sgr. de sainte Croix , 2. Charles Vignoles , Sgr. de Prades , 3. Alfonse Vignoles , Sgr. de S. Geniés , 4. Edouard Vignoles , Sgr. de Maffeville , & 5. Louis Vignoles , Sgr. de Champet : tous cinq maintenus N. avec leur pere le 2. Janv. 1669.

BR. B. II. Paul Vignoles , Sgr. de Montredon , ep. le 29. Sept. 1601. Claude de Belcastel , laquelle lui donna pour fils

IV. François Vignoles , Sgr. de Montredon , ep. le 21. Sept. 1634. Susanne Fonfrede , & il en eut 1. Antoine Vignoles , Sgr. de Montvaillan , qui ep. le 13. Mai 1662. Isabeau Carlot , & 2. Jacques Vignoles , Sgr. de la Valette , qui ep. le 1. Juil. 1659. Nimphe de la Font , N. avec son frere le 2. Janv. 1669.

## NISMES.

## 552. VILLAR.

I. Guillaume Villar , avocat , ep. Antoinete du Clap , dont il eut

II. Pierre Villar , Sgr. de Vallongue , Gajan , & Savignargues , conseiller au sénéchal de Nismes , pourvû le 4. Mars 1597. conseiller au parlement d'Orange pourvû le 15. Mars 1599. eut des patentes du roi Henri IV. le 22. Oct. 1599. portant permission d'exercer la charge de conseiller audit parlement , aux honneurs & autres privilèges accordés aux pourvûs de pareilles charges. Il eut aussi un certificat du greffier du même parlement , portant que par les privilèges accordés par le prince d'Orange

aux conseillers de ladite cour, ils sont déclarés nobles & leurs descendans vivans noblement. Il t. le 25. Mars 1622. Il avoit ep. le 21. Juin 1594. Susanne de Sandres, & il en eut 1. André Villar, Sgr. de Vallongue, Gajan, & Savignargues, conseiller au fénéchal de Nîmes, & 2. Henri Villar, déclarés pouvoir jouir du contenu ès patentes du roi du 22. Oct. 1599. le 27. Sept. 1669.

VIVIERS.

553. VINCENS. D'argent, au mùrier de sinople, chargé d'une bande de gueules, brochant sur le tout.

I. Olivier Vincens ep. Marguerite de Vaudeuil, dont il eut  
 II. Jean Vincens ep. le 7. Fev. 1534. Jeanne de Joyeuse, & il en eut  
 III. Jacques Vincens ep. le 12. Dec. 1558. Susanne Mon, qui lui donna pour fils

IV. François Vincens t. le 1. Août 1608. Il ep. le 20. Juil. 1591. Henrique, de laquelle il eut 1. Henri Vincens, Sgr. de Bidon, qui suit, Antoine-Laurent Vincens, Sgr. de Melinas, Confgr. de S. Marcel d'Ardeche, qui ep. le 1. Janv. 1660. Helene de Mars, N. le 3. Oct. 1668.

V. Henri Vincens, Sgr. de Bidon, eut pour fils

VI. Alfonse Vincens, Confgr. de S. Marcel, N. le 3. Oct. 1668.

NISMES.

554. VIRGILE. D'azur, à la bande d'argent, surmontée de trois fleurs de lis d'or.

I. Antoine Virgile t. le 1. Sept. 1558. eut pour fils

II. Etienne Virgile ep. le 14. Fev. 1575. Louise Queilar, & il en eut

III. Jean Virgile ep. le 12. Avril 1616. Louise Queilar, & il en eut

IV. Louis Virgile, Sgr. de Lirande, ep. le 6. Janv. 1647. Etienne Chapuis, N. le 12. Nov. 1668.

NISMES.

555. VISSEC.

I. Jacques de Visséc t. le 27. Ao. 1498. & fut pere de

II. Bertrand de Visséc qui assista à la revuë du ban & arrière-ban. Il eut pour enfans. 1. François de Visséc, Sgr. de Pradines, qui suit, 2. Guillaume de Visséc, arquebusier dans le ban & arrière-ban, & 3. Pierre de Visséc, aussi arquebusier dans le ban & arrière-ban.

III. François de Visséc, Sgr. de Pradines, t. le 25. Sept. 1568. & il eut pour enfans 1. Pierre de Visséc, qui suit, & 2. François de Visséc.

IV. Pierre de Visséc ep. Catherine Cabanis, qui t. étant veuve le 10. Mars 16 & qui le rendit pere de

V. Pierre de Viffec, Sgr. de Belvefe, t. le 4. Oct. 1655. Il ep. le 14. Nov. 1647. Sufanne Giraud, & il en eut

VI. Moyfe de Viffec, Sgr. de Belvefe, N. le 15. Janv. 1671.

I. Pierre de Viffec, Sgr. de Belvefe, ep. Louife Dupont qui t. étant veuve le 25. Fev. 1665. & il en eut

II. Jean de Viffec ep. le 3. Nov. 1667. Marie Brun, & il en eut

III. Jean de Viffec, feigneur del Mas, N. le 15. Janv. 1671.

### VIVIERS.

556. VOCANCE. De gueules, à trois caſques d'argent en profil.

I. Antoine Vocance obtint des lettres d'annobliffement & la confirmation d'icelles au mois de Janvier 1588, & le 20. Juin 1605. Il ep. le dernier Juillet 1593. Geneviève Foucarnaud, & il en eut 1. Antoine Vocance, Sgr. de la Tour, qui fuit, & 2. François Vocance, Sgr. de Noguier.

II. Antoine Vocance, Sgr. de la Tour, tranſigea le 8. Nov. 1635. avec François fon frere pour les biens de leurs pere & mere. Il ep. le 13. Nov. 1634. Magdelaine de la Tour, & il en eut 1. Charles-Jacques Vocance, Sgr. de Blos, qui ep. le 25. Mai 1659. Reine de Beaumont, & 2. Antoine-David Vocance qui ep. le 13. Ao. 1663. Jeanne de Poinſſac; tous deux maintenus N. avec leur pere & leur oncle, le 18. Janvier 1669. en vertu deſdites lettres d'annobliffement.

### *Nobles par arrêts du confeil.*

#### NISMES.

#### 557. BARGETON.

I. Mathieu Bargeton obtint des lettres d'annobliffement, fut pere de

II. Nicolas Bargeton eut pour fils

III. Louis Bargeton fut pere de

IV. Pierre Bargeton, Sgr. de Cabrières, ayant été déclaré uſurpateur de titre de nobleſſe par jugement de M. de Befons & condamné en l'amende faute d'avoir produit l'original des lettres d'annobliffement accordées à Mathieu fon biſaïeul, quoiqu'il eût rapporté copie d'icelles, ſignées & collationnées par le ſieur de Lomenie, expoſa au roi qu'il avoit prouvé la filiation ci-deſſus devant ledit M. de Befons, par teſtamens, mariages, & autres actes authentiques, & ſa majeſté le maintint noble, nonobſtant qu'il n'eût pas rapporté l'original deſdites lettres de nobleſſe, le 18. Avril 1672.



## NISMES.

## 558. CARLOT.

I. André Carlot, écuyer, de la ville de Vérone, issu de race patri-  
cienne, ep. Julie Pelegrin, dont il eut

II. François Carlot, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M.  
de Lautrec, lieutenant du roi François I. en Italie, natif de Vérone, en  
fortit, & vint en France avec ledit M. de Lautrec. Il ep. le 2. Nov.  
1524. Jeanne d'Acour, de laquelle il eut

III. Pierre Carlot, écuyer, habitant de la ville d'Aubigni en Berri,  
ep. le 7. Janv. 1548. Pierrette Hoüet, qui testa étant veuve le 22. Mai  
1588. & il en eut 1. Martin Carlot qui suit, 2. Isaïe Carlot, 3. Daniel  
Carlot, & 4. Bernard Carlot.

IV. Martin Carlot fut pere de

V. Jérôme Carlot époula Gabrielle Vernet, qui testa étant veuve le  
27. Fev. 1662. & il en eut 1. Pierre Carlot, Bn. de Cestairols, Sgr.  
du Cailar, conseiller au parlement & chambre de l'édit de Castres, & 2.  
Edouard Carlot, Sgr. de S. Jean de Gardonnenque, qui ayant représen-  
té au roi qu'il étoit issu de noble race, originaire de Vérone, que ses  
bisayeul & trisayeul avoient vécu noblement, & qu'il n'y avoit autre  
dérogeance que celle de ses pere & ayeul, sa majesté le réhabilita &c,  
par lettres patentes du 31. Mars 1671.

## BEZIERS.

## 559. CASSAN.

I. Jacques Cassan, écuyer, testa le 5. Oct. 1533. Il ep. Marguerite  
de Tésan, & il en eut 1. Henri Cassan, 2. Pierre Cassan, 3. Arnaud  
Cassan, & 4. Barthelemi Cassan.

II. Pierre Cassan, docteur ès droits, ep. le 5. Oct. 1533. Françoise  
Lauresse, qui le rendit pere de

III. Jean Cassan, écuyer, conseiller au présidial de Beziers, pourvû  
le 15. Dec. 1586. ep. 1°. 2°. le 1. Juin 1573. Clau-  
de Gesse, & t. le 14. Mars 1619. Il eut pour enfans 1. Arnaud Cassan,  
2. Jacques Cassan qui suit, 3. Pierre Cassan, & 4. Isabeau Cassan.

IV. Jacques Cassan, conseiller au présidial de Beziers, fils de  
ladite Gesse, ep. le 20. Mars 1638. Jacqueline Brunet, & il en eut 1.  
René Cassan, Sgr. d'Auriac, demeurant à Beziers, qui ep. le 28. Oct.  
1664. Jacquette Montagne, N. par arrêt du conseil le 17. Mars 1670.  
& 2. Pierre Cassan, Sgr. d'Auriac, demeurant à Beziers, qui ep. le 8.  
Mars 1666. Rachel d'Huc, N. par arrêt du conseil le 17. Mars 1670.

## MENDE.

## 560. DUCROS.

I. Raimond Ducros, Sgr. du Prat, eut pour fils

II. Antoine Ducros, t. le 11. Août 1549. & fit mention de son pere  
& de son fils. Il fut pere de

III. Guillaume-Teissier Ducros, Consgr. de S. Germain, viguier de  
Portes, transigea au mois de Mai 1560. Il ep. Anne de Comitès, ou  
Contesse, dont il eut

IV. André Ducros, Consgr. de S. Germain, bapt. le 18. Decemb. 1583. ep. le 5 Nov. 1629. Jeanné Gignous, qui lui donna pour fils

V. Jean-Jacques Ducros, Sgr. de S. Germain de Calberte, bapt. le 21. Dec. 1631. capitaine d'infanterie au régiment de Languedoc, par commission du 18. Dec. 1640. ep. le 11. Fev. 1656. Anne Gailatin, N. par arrêt du conseil du 28. Sept. 1672.

USEZ.

561. FROMENT.

Reconnoissance à Noble Vincent Froment, Consgr. de Montaren, du 11. Mars 1535.

I. Jean Froment prit toujours la qualité de noble ou d'écuyer, dans divers actes passés à son profit depuis le 23. Sept. 1571. jusques au 7. Mai 1585. Il fut pere de

II. Gabriel Froment, docteur ès droits, commandant dans S. Sifred, reçut une lettre de M. de Ventadour pour augmenter la garnison dud. lieu de 20. hommes. Il ep. le 20. Avril 1600. Louise Rossel, dont il eut

III. Pierre Froment, docteur ès droits, ep. le 17. Ao. 1634. Diane Reboul, de laquelle il eut

IV. Gabriel Froment, Sgr. d'Argiliers, viguier & juge de la prévôté d'Usez, fut maintenu en sa noblesse par lettres du 4. Juin 1673. notwithstanding la dérogeance par lui faite pour avoir tenu quelques fermes; lesdites lettres adressantes à la cour des aides, lors du réregistrement desquelles il fit voir qu'il étoit issu de noble race par les actes employés ci-dessus.

562. MOULIN DE LA VERNEDE.

I. Laurent Moulin de la Vernede t. le 18. Sept. 1593. Il ep. Valentine de Charagnac, & il en eut 1. François Moulin de la Vernede qui suit, 2. Joseph Moulin de la Vernede qui ep. Lucrece Broulher dont il eut Philippe Moulin de la Vernede, Sgr. de Begout, qui ep. le 12. Sept. 1643. Anne Chambaud, & 3. David Moulin de la Vernede qui a fait la Br. B.

II. François Moulin de la Vernede ep. le 5. Mars 1601. Charlotte Bressons, & il en eut 1. N. Moulin de la Vernede, Sgr. de Fraissinet, marié avec Marie Carbonnet, qui étant veuve obtint un arrêt du conseil pour la manutention de sa noblesse, & 2. Louis Moulin de la Vernede, Sgr. de la Serre, qui ep. le 1. Janv. 1641. Françoisse d'Escoraille. Il appella du jugement de M. de Fortia, avec Pierre & Jean Sgrs. de Cesterieres, autre Pierre Sgr. de Chambon, & Philippe Sgr. de Begout, & ils furent maintenus N. par arrêt du conseil du 6. Dec. 1672. qui ordonne qu'un autre arrêt obtenu par demoiselle Marie Carbonnet, veuve de Moulin de la Vernede, Sgr. de Fraissinet, leur sera commun, comme descendus de Laurent Moulin de la Vernede, & de Valentine de Chavagnac.

*BR. B. II.* David Moulin de la Vernede ep. le 23. Juin 1583. Antoinete Mars , qui testa le 27. Dec. 1627. & il en eut 1. Laurent Moulin de la Vernede qui suit, & 2. Pierre Moulin de la Vernede , Sgr. de Chambon, qui ep. le 3. Fev. 1631. Jeanne Douarre.

III. Laurent Moulin de la Vernede ep. Françoise de la Sale , & il en eut 1. Jean Moulin de la Vernede; Sgr. de Cesteirieres, qui ep. le 6. Janv. 1660. Gasparde Vertemi , & 2. Pierre Moulin de la Vernede , Sgr. de Cesteirieres, qui ep. le 15. Novemb. 1663. Marguerite Lassei.

## 563. PERROTA.

I. Nicolas Perrota fut pere de

II. David Perrota , Sgr. de S. Victou & S. Quentin , ci-devant premier capitaine au régiment de Montpesat , ayant été renvoyé au roi par M. de Besons le 19. Sept. 1668. obtint des lettres d'annoblissement en considération de ses services pendant 14. ans audit régiment , deux desquelles il commanda ledit régiment comme premier capitaine ; de ceux de quatre de ses freres tués dans le service , dont trois étoient capitaines audit régiment , & le quatriéme , lieutenant en celui d'Auvergne ; & de ceux encore de Nicolas son pere , tué aussi pour le service du roi après plusieurs campagnes faites en qualité de capitaine au régiment de S. André-Cerac ; lesdites lettres du 25. Mai 1670.

*USE Z.*

564. PICON. D'azur , au bras d'argent , armé d'une demi-pique, au fer d'argent , au chef cousu de gueules , chargé de trois couronnes fleurdelisées d'or.

I. Nicolas Picon ; gouverneur & conseiller de la ville de Savone en Italie , est nommé dans une transaction passée par les podestat & conseillers de ladite ville , du 17. Nov. 1259. eut pour fils

II. Oétavien Picon, podestat de Savone , pere de

III. Firmin Picon , capitaine , fut exempt de la contribution levée en Vivarais pour partie de la dot d'Isabelle de France mariée avec le roi d'Angleterre , à cause de sa grande noblesse , & de ses services. Il ep. le 29. Nov. 1395. Jeanne d'Enna qui le rendit pere de

IV. Jean Picon , écuyer , Sgr. de l'Hemne , qui rendit hommage le 5. Oct. 1485. comme fils & héritier de Jeanne d'Enna. Il ep. le 20. Juin 1459. Jeanne Maseraï , de laquelle il eut

V. Antoine Picon , damoiseau , qui t. le 16. Juil. 1530. Il avoit ep. le 10. Ao. 1490. Marguerite de Balme , qui lui donna pour fils

VI. Pierre Picon, damoiseau, qui t. le 8. Dec. 1568. Il ep. le 2. Fev. 1520. Delfine Herail de Bresis, & en eut

VII. Pierre Picon, capitaine de 100. arquebusiers à cheval, qui rendit hommage le 2. 1573. Il ep. le 5. Mai 1552. Agnès de Montjeu, dont il eut

VIII. Pierre Picon, Sgr. de la Balme, qui testa le 4. Dec. 1629. Il ep. le 14. Mars 1593. Jeanne Almeras, & il en eut 1. Antoine Picon, qui transigea avec George son frere le 19. Juil. 1629. 2. George Picon, écuyer, Sgr. de la Balme, qui suit, 3. Henri Picon, & 4. Jean Picon.

IX. George Picon, écuyer, Sgr. de la Balme, conseiller du roi, & son maître d'hôtel ordinaire, commissaire-général de ses troupes, maître des requêtes de la reine, rendit hommage au sieur de Polignac le 28. Juin 1660. acheta du Sgr. de Cubieres la terre de Poussilhac le 10. Dec. 1661. Il avoit épousé le 23. Avril 1623. Alix de la Coste, & fut déclaré N. par arrêt du conseil du 3. Juin 1668. avec ses enfans, qui furent 1. Antoine-Hercule Picon, Sgr. de Poussilhac, conseiller du roi en ses conseils d'état & privé, pourvû le 19. Janv. 1663. secrétaire au conseil de la reine, qui ep. le 30. Dec. 1662. Marguerite-Aimée Villedo, fille de Michel Villedo, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison & couronne de France, & de ses finances, & d'Anne Mignon, & 2. Gabriel Picon, écuyer, Sgr. de Chasseneuil, la Boudre, conseiller & trésorier-général de M. le duc de Mazarini, pair, grand-maître, & capitaine-général de l'artillerie de France, qui traita le 16. Oct. 1662. pour une charge de gentilhomme servant de S. M. avec le sieur Valdor. Il épousa le 17. Mars 1658. Anne Faucon, fille de Pierre, écuyer, Sgr. de Leses, & de Magdelaine Nesmon.

#### USE Z.

#### 565. ROUHART.

I. Elsear Rouhart t. le 15. Mai 1499. eut pour enfans 1. Louis Rouhart qui suit, & 2. Pierre Rouhart.

II. Louis Rouhart transigea avec son frere le 13. Mars 1518. Il ep. le 9. Mars 1517. Perrine Damnevic, qui le rendit pere de

III. Claude Rouhart, avocat, qui fit une production devant le juge de Selon, contre Jean & autre Louis Rouhart oncle & neveu. Il testa le 12. Mai 1598. Il eut pour enfans 1. Barthelemi Rouhart, & 2.

IV. Louis Rouhart, bourgeois de Narbonne, qui ep. le 23. Janv. 1605. Françoise Poisson, & il en eut

Jean Rouhart ;  
oncle.

Louis Rouhart ;  
neveu.

François, Charles,  
& Pierre Rouhart,  
freres, le 4. Janv.  
1608.

V. Pierre Rouhart, Sgr. de Fontareches, qui ayant été renvoyé au sujet de sa noblesse, à cause de la dérogeance de son pere pour n'avoir pris que la qualité de bourgeois de Narbonne dans le contrat de son



mariage, & son ayeul celle d'avocat en ses mariages & testament, fut relevé en cas de besoin desdites dérogeances, par arrêt du conseil du 30. Mars 1671, & renvoyé à la cour des aides de Montpellier pour le maintenir dans sa noblesse, en cas il fit apparoir que ses bifaïeul & trifaïeul eussent pris la qualité de nobles, ce qu'il prouva, ensemble sa filiation ci-dessus.

*MONTPELLIER.*

566. VALAT.

I. Fulcrand Valat, Sgr. de l'Espignan, docteur ès droits, ep. le 10. Dec. 1504. Marquise de Montredon, qui le rendit pere de

II. François Valat, Sgr. de l'Espignan, qui ep. le 3. Avril 1542. Hélène de Narbonne, & il en eut 1. Jacques Valat, & 2.

III. Bertrand Valat qui t. le 30. Sept. 1607. Il avoit ep. le 17. Dec. 1586. Claude de la Combe, qui le rendit pere de

IV. Jacques Valat, écuyer, gouverneur de Montferrand, fut capitaine de cent hommes de pied, par commission du 25. Juil. 1621. de 40. carabins le dernier dudit mois & an. Il eut ordre du maréchal de la Force le 20. Avril 1632. de mettre 60. hommes dans Montferrand pour la conservation de la place; & une route le 6. Sept. 1637. pour 300. hommes de pied qu'il commandoit, pour se rendre à l'armée. Il t. le 23. Août 1659. Il avoit ep. le 28. Avril 1624. Perrine Fenouillet, & il en eut

V. Pierre Valat, Sgr. de S. Roman, capitaine d'infanterie au régiment Royal, par commission du 20. Janvier 1656. Il ep. le 18. Sept. 1665. Catherine Haudeffan. Il s'opposa à l'exécution du jugement donné contre lui par forclusion, & fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du 28. Avril 1671. sur les actes ci-dessus.

*Diverses productions devant les commissaires des franc-fiefs de la province de Languedoc.*

567. ALBY. D'azur, à trois roses d'argent, au 1. écartelé de gueules, au lion d'or.

I. Jean d'Alby fut député par les états de Languedoc vers le roi, avec le sieur d'Ambres en 1490. pour porter les réglemens pour l'exercice de la justice du parlement de Toulouse. Il ep. Juliette Cuquignan, qui le rendit pere de

II. Benoît d'Alby, qui ep. le 15. Nov. 1540. Peironne Rosieres, de laquelle il eut

III. Antoine d'Alby, écuyer, lequel ep. le 10. Nov. 1577. Anne Vidal, qui lui donna pour fils.

IV. Antoine d'Alby, Sgr. de Pratnau, qui ep. le 20. Sept. 1596. Paule de Loupes, & en eut

V. Louis-Antoine d'Alby, Sgr. de Pratnau & de Forodours, qui ep. Marthe de Lavedan, dont il eut

VI. Jean d'Alby, Sgr. de Pratnau, qui ep. le 13. Mars 1661. Louise de Casteras.

## VIVIERS.

## 568. ANDOYER.

I. Jean Andoyer eut pour fils,

II. Alexandre Andoyer, conseiller au parlement & chambre de l'édit de Dauphiné, eut pour enfans 1. Antoine Andoyer, Bn. de Boufas, qui suit, & 2. Jean Andoyer, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, qui fut pere de Jean Andoyer, chevalier, conseiller du roi en ses conseils & en la cour des aides & finances de Dauphiné, qui fit *vidimer* en sa maison le 17. Mars 1638. les lettres - patentes accordées à Antoine, & déclara qu'il étoit fils d'autre Jean, aussi président en ladite cour, fils d'Alexandre, conseiller en ladite cour, fils de Jean pere aussi dudit Antoine, Bn. de Boufas, en faveur duquel lesdites patentes furent expédiées; lequel Alexandre eut Jean II. & Antoine II. Sgr. de Montbel, qui fut pere de Pierre, Sgr. de Cros, Jean, Sgr. de Montbel, Jacques, Sgr. de Fau, Guillaume, Sgr. de Moulens, Louis, Sgr. de la Varene, Antoine, Sgr. de Vernet.

III. Antoine Andoyer, Bn. de Boufas, Sgr. de Montbel & Lescars; conseiller au parlement & chambre de l'édit de Dauphiné, obtint des patentes d'Henri II. le 7. Oct. 1553. qui lui permettoient de prendre le bail & ferme des droits, revenus & émolumens appartenans à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, sans déroger à sa noblesse. Il eut pour enfans 1. Pierre Andoyer, Sgr. de Cros, 2. Jean Andoyer, Sgr. de Montbel, 3. Jacques Andoyer, Sgr. du Fau, qui suit, 4. Guillaume Andoyer, Sgr. de Moulens, 5. Louis Andoyer, Sgr. de la Varene, & 6. Antoine Andoyer, Sgr. de Vernet.

IV. Jacques Andoyer, Sgr. du Fau, fut pere de

VI. Pierre Andoyer, Sgr. du Fau, représenta qu'il étoit fils de Jacques, fils d'Antoine, Sgr. de Montbel & Lescars, conseiller au parlement & chambre de l'édit de Dauphiné, fils d'Alexandre, aussi conseiller en ladite cour, & ledit Alexandre fils de Jean.

## VIVIERS.

## 569. BARBON.

I. Jean Barbon, Sgr. de Chabertes, t. le 30. Sept. 1574. Il ep. le 21. Avril 1560. Jeanne des Arcis, & il en eut 1. Jean Barbon, Sgr. de Chabertes, qui suit, 2. Sebastien Barbon qui a fait la Br. B. 3. Louis, 4. Jean, & 5. Antoine Barbon.

II. Jean Barbon, Sgr. de Chabertes, ep. le 27. Août 1581. Gabriele Coustarol, & fit donation le 26. Mai 1622. à

III. Jean Barbon, Sgr. de Chabertes, son fils, qui épousa le 30. Mai 1624. Françoise Piberes, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Barbon, Sgr. de Chabertes, qui ep. le 25. Fev. 1664. Marie Bessiere.

- BR. B. II.** Sébastien Barbon, ep. Catherine Jacomin, & il en eut  
**III.** Antoine Barbon qui ep. 1<sup>o</sup>. le 26. Juillet 1628. Claude Jolivet,  
 2<sup>o</sup>. & t. le 6. Mai 1641. Il fut pere de  
**IV.** Louis Barbon, Sgr. des Artis, y demeurant, qui se maria le 13.  
 Mai 1649. avec Marie Aliran.

**USEZ.**

**570. BARGETON.**

**I.** Mathieu Bargeton, écuyer, Sgr. de Valabris, Sagriés, & la Bau-  
 me, Confgr. de Palhargues, fit un accord le 23. Sept. 1537. dénombra,  
 dix-sept fiefs le 17. Sept. 1541. t. le 18. Mai 1549. Il ep. Marguerite  
 de Baux, & il en eut 1. Pierre Bargeton, Sgr. de Valabris, qui suit,  
 & 2. Nicolas Bargeton.

**II.** Pierre Bargeton, Sgr. de Valabris, qui ep. le 19. 1551.  
 Mondete Aufon, dont il eut

**III.** Jean Bargeton, Sgr. de Sagriés & Valabris, qui t. le 13. Avril  
 1623. Il ep. le 12. Oct. 1620. Marie Devaux, & il en eut 1. Jacques  
 Bargeton, 2. Israel Bargeton, & 3. Pierre Bargeton, Sgr. de Valabris  
 & S. Quentin, capitaine d'infanterie au régiment de S. Aunais par com-  
 mission du 6. Ao. 1637.

**NISMES.**

**571. BAUDAN.**

**I.** Maurice Baudan, ep. Catherine Lombard, qui le rendit pere de

**II.** Pierre Baudan, Sgr. de S. Denis, qui ep. 1<sup>o</sup>. le 4. Nov. 1545.  
 Barthelemie Riveiroles, 2<sup>o</sup>. le 19. Sept. 1574. Louise Corcone. Il eut  
 de sa premiere femme

**III.** Maurice Baudan, Sgr. de S. Denis, qui ep. le 19. Sept. 1574.  
 Etienne Tutele, de laquelle il eut 1. Jean Baudan qui suit, & 2. Daniel  
 Baudan qui ep. le 17. Juil. 1625. Rose Tornier, qui le rendit pere de 1.  
 Pierre Baudan, docteur & avocat, qui ep. le 12. Oct. 1651. Marie Ros-  
 selet, & 2. Jacques Baudan, Sgr. de Cabanes, qui se maria le 19. Oct.  
 1662. avec Gabrielle Bosanquet.

**IV.** Jean Baudan, conseiller du roi au bureau du domaine en la féné-  
 chaussée de Beaucaire & Nismes, doyen du présidial & du fénéchal de  
 cette ville, t. le 20. Ao. 1654. Il ep. le 30. Av. 1610. Marthe de Mont-  
 calm, fille de Louis, Sgr. de S. Veran & de Marthe de Goufon. De ce  
 mariage vinrent 1. Jacques Baudan, chevalier, conseiller du roi, prési-  
 dent, trésorier, grand-voyer de France en la généralité de Montpellier,  
 & intendant des gabelles en Languedoc, 2. Maurice Baudan, Sgr. de  
 Trescol, 3. François Baudan, 4. Louis Baudan, & 5. Jeanne Baudan.

**MONTPELLIER.**

**572. BEAULAC.**

Guillaume Beaulac dénombra le 21. Janv. 1503. Il ep. Huguete Ber-  
 tin qui reçut le 15. Juin 1515. une donation de Barthelemi Cailar, & qui  
 fit procuration le 9. Av. 1524. à

**II.** Guillaume Beaulac son fils, qui fit avec son pere une vente le 3.  
 Mars 1547. Il ep. Jeanne Dupont, qui étant veuve obtint une sentence

arbitrale entre elle & Blaise son fils le 12. Janv. 1572. De ce mariage vinrent 1. Michel Beaulac qui suit, & 2. Blaise Beaulac qui a fait la Br. B.

III. Michel Beaulac, écuyer, ep. le 3. Mai 1601.

& il en eut

IV. Fulcran Beaulac qui transigea comme fils & héritier de Michel le 17. Sept. 1645. & fut pere d'

V. Henri Beaulac, Sgr. de la Mate, bapt. le 12. Nov. 1642.

Br. B. III. Blaise Beaulac eut pour fils

IV. Claude Beaulac de Poussan, qui ep. le 11. Mars 1603.

Vedrinel, qui étant veuve t. le 28. Juil. 1645. & de laquelle il eut 1. Raimond Beaulac de Poussan, qui ep. le 11. Juin 1659.

& 2. Charles Beaulac de Poussan.

NISMES.

573. BERGER.

I. Etienne Berger, maître des comptes à Montpellier, résigna cet office à son fils, comme il résulte de deux quittances de la résignation & marc d'or du 20. Sept. 1604. Ce fils fut

II. Etienne Berger, Sgr. de la Valette, maître des comptes à Montpellier, pourvû le 20. Sept. 1604. qui t. le 12. Fev. 1616. Il ep. Marie de Rate, & il en eut 1. Etienne Berger, 2. Philippe Berger qui suit, 3. Pierre Berger, & 4. Gaspard Berger.

III. Philippe Berger, correcteur en la cour des comptes de Montpellier, pourvû le 26. Sept. 1631. t. le 16. Ao. 1657. Il ep. Jeanne Pagés, qui le rendit pere de

IV. Philippe Berger, habitant de la ville du Vigan.

574. BERNARD.

I. Jean Bernard, écuyer de l'écurie du roi, & garde du petit scel de Montpellier, subrogea des gens pour exercer la charge de garde scel pendant qu'il seroit occupé pour les affaires du roi, le 2. Janv. 1463. fut pere de

II. Victor Bernard, juge-criminel en la sénéchaussée de Beaucaire & Nismes, pourvû le 28. Dec. 1468. Il eut pour enfans 1. Jean Bernard qui suit, 2. Antoine Bernard, 3. Paul Bernard, & 4. Robert Bernard, chanoine de l'église de Nismes.

III. Jean Bernard partagea avec Antoine & Paul les biens de Victor leur pere, & ceux de Jean leur ayeul. Il fut pere de

IV. Barthelemi Bernard, juge du S. Esprit, qui eut pour fils

V. Jacques Bernard qui ep. le 13. Nov. 1605. Françoise Bernard, dame de Versas & de Montbrison, qui le rendit pere de

VI. Jacques Bernard, Sgr. de Montbrison, Versas, & la Bastide, capitaine d'infanterie par commission du dernier Juil. 1632. Il ep. assisté de sa mere, le 28. Dec. 1625. Magdelaine Isard, & il en eut 1. Jacques Bernard de Monredon, Sgr. de Montbrison & Versas, capitaine d'infan-

terie



terie au régiment de la Tour le 19. Janv. 1641. Il ep. le 28. Janv. 1648. Jeanne de la Tour, fille d'Alexandre, Sgr. de Savas, & d'Anne Cham-baud, & 2. Henri Bernard, Sgr. de la Bastide.

## V I V I E R S.

## 575. CHANTRE.

I. Honoré Chantre, Sgr. de S. Pons, t. le 13. Av. 1553. Il eut pour enfans 1. Guillaume Chantre, Sgr. de S. Pons, qui suit, & 2. Marie Chantre.

II. Guillaume Chantre, Sgr. de S. Pons, ep. Esther Audibert de Luffan, qui le rendit pere de

III. Gabriel Chantre, Sgr. de S. Pons, & Guillaume son pere transi-gerent avec les consuls de Pugnadoreffe le 5. Mai 1611. Il fut capitaine d'infanterie au régiment de Vauclose par commission du 12. Av. 1621. au régiment de Blacons le 7. Juil. 1624. t. le 23. Oct. 1639. Il ep. le 8. Juin 1630. Susanne Bouet, & il en eut 1. N. Chantre, & 2. Gabriel Chantre, Sgr. de S. Pons-Pugnadoreffe.

## 576. CLEMENT.

I. N. Clement eut pour enfans 1. Raimond Clement qui suit, & 2. Leonard Clement qui fut pere d'Honoré Clement, écuyer de Louis II. roi de Sicile, & comte de Provence, en obtint des lettres patentes l'an 1400. portant plusieurs privilèges en faveur de l'ancienne noblesse & services de la famille de Clement; il y est fait mention du magnifique & puissant Raimond Clement, pere de François, pere de Jacques, lequel Raimond y est aussi dit frere de Leonard pere dudit Honoré.

II. Raimond Clement fut pere de

III. François Clement qui eut pour enfans 1. Jacques Clement, 2. Louis Clement qui suit, & 3. Barthelemi Clement.

IV. Louis Clement, secretaire du roi René, fut pourvû de la charge de maître rational en 1453. Il t. en 1465. & eut pour enfans 1. Thomas Clement qui suit, & 2. Claude Clement.

V. Thomas Clement, écuyer, partagea avec son frere les biens de leur pere le 19. Sept. 1516. Il t. la même année, & il avoit ep. le Catherine Podieu, dont il eut

VI. Jean Clement qui ep. le 9. Mars 1550. Anne de Quiqueran, de laquelle il eut

VII. Charles Clement qui ep. 1<sup>o</sup>. le 8. Janv. 1585. de Vaune, 2<sup>o</sup>. le 15. Mars 1598. Françoise Gerente. Il eut de sa premiere femme 1. Alphonse Clement qui ep. le 20. Janv. 1615. Marguerite Eftaud, & de sa seconde, 2.

VIII. Antoine Clement, Sgr. de Ventabren & le Castelet, qui ep. le 19. Juil. 1627. Marguerite Vincent de Causans, & il en eut 1. François Clement, Sgr. de Ventabren & Castelet, demeurant à Tarascon en Provence, lequel fut assigné pardevant les commissaires des francs-fiefs de Languedoc pour la terre de Castelet, & ayant produit le jugement

obtenu en faveur de son pere & de lui des commissaires de Provence le 2. Mars 1668. fut déchargé de ladite assignation. Il ep. le 7. Oct. 1654. Marie Gras, fille de Jacques Gras & de Dominique de Rois, & 2. André Clement qui fit les preuves pour être reçu chevalier de S. Jean de Jérusalem le 5. Mai 1656.

## LE PUI.

577. COLOMB, D'azur, à trois colombes d'argent 2. & 1. bequées & membrées de gueules, au chef coufu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Jean Colomb, damoiseau, rendit hommage du lieu de Brouffe le 13. des calendes de Mars 1308.

I. Claude Colomb eut pour enfans 1. Jean Colomb, écuyer, Sgr. de Fourneaux, qui suit, & 2. Aimar Colomb, écuyer, archer de la garde du roi, qui donna quittance à Jean son frere pour sa légitime sur les biens de Claude leur pere le 18. Mars 1554.

II. Jean Colomb, écuyer, Sgr. de Fourneaux & de Paillies, rendit hommage le 1. & 15. Mai 1596. des mêmes biens que le susdit Jean Colomb, damoiseau, t. le 19. Juin 1598. Il avoit ep. le 30. Janv. 1557. Françoise Faure, qui le rendit pere de

III. Denis Colomb, Confgr. de Montregard & Marnas, qui ep. 1<sup>o</sup>. le 28. Dec. 1599. Antoinete Dupont, 2<sup>o</sup>. le Charlotte Burin, & t. le 9. Fev. 1621. Il eut de son premier mariage 1. Jean Colomb, Sgr. de Treches, qui suit, & du second 2. Jean-Jacques Colomb, 3. Jean-Claude Colomb, 4. Christophle Colomb, & 5. Anne Colomb.

IV. Jean Colomb, Sgr. de Trechès, Confgr. de Montregard, ep. le 28. Mai 1628. Catherine de la Faye, & t. le 29. Sept. 1655. De ce mariage vint

V. Hector-Henri Colomb, Sgr. de Treches, Confgr. de Montregard, qui représenta devant les commissaires des francs-fiefs, qu'il avoit déjà produit devant M. de Besons, mais que la fin de la commission avoit empêché qu'il n'eût eû arrêt, & produisit de nouveau ce que dessus.

## VIVIERS.

578. COURTIAL.

I. Antoine Courtial, écuyer, Sgr. de Villelongue, ep. Jeanne Lardeiro, qui le rendit pere de

II. Pierre Courtial, Sgr. de Villelongue, qui ep. le 25. Juin 1548. Agnes Ruel, de laquelle il eut

III. Jean Courtial, Sgr. de Villelongue, qui ep. le 25. Mai 1580. Françoise Dupont, & il en eut

IV. Florimond Courtial, Sgr. de Villelongue, qui se maria le 11. Juil. 1627. avec Françoise Souverain, & produisit devant les commissaires des francs-fiefs les actes ci-dessus.

## 579. CUQUIGNAN.

I. Philippe Cuquignan, Sgr. de Camplong, fut pere de

II. François Cuquignan, Sgr. de Camplong, qui dénombra, comme procureur de Philippe son pere, le 5. Mars 1539. Il t. le 16. Mars 1554. & ep. Catherine Ferrier, de laquelle il eut 1. Antoine Cuquignan qui suit, & 2. autre Antoine Cuquignan.

III. Antoine Cuquignan, Sgr. de Camplong, ep. le 27. Juin 1571. Claire de Hautpoul, qui le rendit pere de

IV. Charles Cuquignan, Sgr. de Camplong, qui ep. assisté de ladite de Hautpoul sa mere, le 18. Janv. 1598. Louise Dacier, & il en eut

V. Arnaud Cuquignan, écuyer, Sgr. de Camplong & S. Esteve, qui t. le 19. Janv. 1660. Il ep. le 13. Mars 1639. Louise d'Outre, & il en eut 1. Edouard Cuquignan, 2. Louis Cuquignan, & 3. Charles Cuquignan, Sgr. de S. Esteve, produisant devant les commissaires des francs-fiefs.

## LE PUI.

## 580. DULAC.

I. François Dulac, Sgr. de Remigeres, fit un achat le 17. Dec. 1533. & reçut une obligation, Jacques son fils stipulant pour lui, le 22. Oct. 1544.

II. Jacques Dulac, écuyer, Sgr. de Gratuse, Remigeres, & Feuges, ep. Claude Rosiere qui t. étant veuve le 3. Ao. 1612. & il en eut 1. Vidal Dulac, Sgr. de Gratuse, qui suit, & 2. Louis Dulac.

III. Vidal Dulac, Sgr. de Gratuse, avocat au parlement de Paris, t. le 13. Janv. 1645. Il avoit ep. Catherine la Roque, de laquelle il eut 1. Louis Dulac, Sgr. de Gratuse, docteur & avocat, demeurant au Pui; qui produisit devant les commissaires des francs-fiefs, 2. François Dulac, 3. Christophle Dulac, 4. Anne, 5. Marie, 6. Jeanne, & 7. Louise Dulac.

## LE PUI.

## 581. DURANC.

I. Jean Duranc fut pere de

II. Louis Duranc, qui t. le 28. Fev. 1526. Il ep. Marguerite Lapia, qui le rendit pere

III. Jean Duranc, qui t. le 11. Nov. 1564. Il avoit ep. le 1. Juin 1550. Catherine Pibere, & il en eut 1. François Duranc qui suit, & 2. Jean Duranc.

IV. François Duranc, écuyer, châtelain de Boffre, ep. assisté de sa mere, le 30. Oct. 1584. Gasparé Jeissaud, dont il eut

V. Daniel Duranc, Sgr. de Jous, qui ep. le 16. Nov. 1624. Lucrece de la Planche, & il en eut

VI. Jean Duranc, Sgr. de Jous, qui ep. le 26. Fev. 1656. Catherine Poulalhon, & produisit devant les commissaires des francs-fiefs.

VIVIERS.

582. ESCOFFIER. De gueules, à l'épervier d'argent, armé & bequé de sinople, accosté à gauche d'une hache d'argent, au chef coufu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, parti d'azur, à l'ancre d'argent dans une mer de sinople.

I. Jean Escoffier fut pere de

II. Claude Escoffier qui ep. Jeanne de Lopia, avec laquelle il dénombra le 20. Sept. 1541. & t. le 1. Mai 1562. De ce mariage vinrent 1. Ponthus Escoffier, Sgr. de la Crote, qui suit, 2. Charles Escoffier, & 3. Antoine Escoffier.

III. Ponthus Escoffier, Sgr. de la Crote, ep. Sebastienne Largier; & il en eut 1. Isaac Escoffier, Sgr. de la Crote, qui suit, & 2. Pons Escoffier.

IV. Isaac Escoffier, Sgr. de la Crote, bapt. le 20. Janv. 1568. tranfigea le 20. Nov. 1589. & fait mention de Pons son frere, de Claude Escoffier & de Gabrielle de Lopia ses ayeul & ayeule. Il ep. le 30. Dec. 1584. Marie Armand, qui le rendit pere d'

V. André Escoffier d'Armand, Sgr. de Marcous, qui ep. le 3. Mars 1631. Isabeau Malinot, & produisit devant les commissaires des francs-fiefs.

USEZ.

583. FAGES.

I. Georges Fages, Sgr. de Cheusclan, ep. Alifete de Coitivi, & il en eut 1. Jacques Fages, baron de Gicon, qui suit, & 2. Anne Fages, qui ep. le 16. Oct. 1520. Gregoire Soles.

II. Jaques Fages, Bn. de Gicon, Sgr. de Cheusclan, S. Mederi, & Marteau, dénombra les seigneuries de Cheusclan & Gicon le 3. Av. 1540. & succédant à Georges son pere il prit deux commissions, l'une au greffe de la sénéchaussée de Nismes du 8. Oct. 1541. l'autre des grands jours audit Nismes du 12. dudit mois & an, & il t. le 10. Av. 1545. Il eut pour enfans 1. Guichard Fages qui suit, 2. Antoine Fages, 3. Hercule Fages, & 4. Tristan Fages.

III. Guichard Fages fut pere de

IV. Daniel Fages qui eut pour fils

V. François Fages, Sgr. de Gicon & Cheusclan, qui obtint une sen;



tence du préſidial de Niſmes, & un arrêt du parlement de Toulouſe confirmatif de ladite ſentence du 20. Dec. 1656. & 1. Juin 1658. portant maintenue en ſa faveur des biens de Jacques ſon biſayeul ; produiſit devant les commiſſaires des francs-fiefs.

NISMES.

584. FAUCON.

I. Falco Falconis , noble Florentin , ep. Charlotte de Buccelli , & il en eut 1. N. Falcon qui ſuit , & 2. François Falcon , évêque d'Orleans, & puis de Carcaſſonne.

II. N. Falcon fut pere de

III. Claude Falcon , héritier de François ſon oncle , fut conſeiller au parlement de Paris , enſuite préſident aux enquêtes , & enfin premier préſident au parlement de Bretagne.

I. Philippe Faucon , écuyer, ep. Agnetes Campagnes, & il en eut 1. Arnaud Faucon qui ſuit, & 2. Antoine Faucon qui épouſa Gabrielle Bernis, dont il eut Laurent Faucon. | Jean Faucon fut pere de Louiſe.

II. Arnaud Faucon tranſigea le 22. Juin 1532. fit un partage avec Antoine ſon frere au ſujet des biens de leur pere & mere le 3. Mars 1534. fut compris dans le rolle des feudataires nobles du diocèſe de Niſmes de l'an 1547. Il t. le 2. Fev. 1545. Il ep. 1°. Gilete Joannas , 2°. le 24. Janv. 1534. Françoisſe Duranc de Vibrac , 3°. Catherine Valette. Il eut de ſon premier mariage 1. Jacques Faucon , écuyer , qui ſuit , 2. Robert , 3. Françoisſe Faucon qui ep. le 13. Juin , 4. Claude 1545. & 5. Ger- vaiſe 1545.

III. Jacques Faucon , écuyer, teſta le 9. Ao. 1572. il ep. le 25. Dec. 1553. Delfine Fermas , & il en eut 1. Abel qui t. le 13. Ao. 1637. 2. Charles Faucon qui ſuit , 3. Jean 1572 , 4. Gilete 1572 , & 5. Roſe 1572.

IV. Charles Faucon , docteur ès droits, t. le 30. Oct. 1618. ep. le 7. Nov. 1590. Jeanne Eſtoroſit , & il en eut 1. Jacques 1618. 2. Pierre Faucon qui produiſit devant les commiſſaires des francs-fiefs , & remontra que ſes devanciers étoient venus de Florence & habiterent à Montpellier , comme remarque Gabriel Michel Angevin , avocat au parlement de Paris , dans les éloges qu'il a fait des hommes illuſtres qui ſont venus en France depuis 1500. faiſant mention au cinquante-quatrième article de ſon tableau, de François Falcon , natif de Montpellier , fils de Falco Falconis & de Charlote de Buccelli, qui fut évêque d'Orleans, après de Carcaſſonne ; & de Claude ſon neveu & héritier, conſeiller au parlement de Paris, &c. mentionné ci-deſſus. Pierre ep. le 31. Août 1642. Izabeau Montalieu , & 3. Roſe 1618.

Dénombrement par Jean Faucon , du 13. Janvier 1539.

Autre par Pierre du 25. Mai 1539.

## LE PUI.

## 585. FIGON.

I. Charles Figon, conseiller du roi, maître des comptes à Montpellier, & secrétaire ordinaire de Madame, sœur du roi, ep. le 19. Sept. 1559. Flaurie Faur, dite de Marnas, fille d'Etienne Faur, écuyer, seigneur de Montregard & de Marnas, laquelle t. étant veuve le 17. Oct. 1616. De ce mariage vinrent, 1. Melchior Figon, Confgr. de Montregard, qui suit, 2. Françoise, 3. Catherine, & 4. Claude Figon.

II. Melchior Figon, Confgr. de Montregard & de Marnas, ep. le 15. Oct. 1608. Isabeau le More, qui le rendit pere de

III. Charles Figon, écuyer, Confgr. de Montregard & de Marnas, t. le 29. Mai 1664. Il ep. le 31 Janv. 1644. Helene Lermusieres, & il en eut 1. Gaspard Figon, Confgr. de Montregard, 2. Jacques, 3. Marie, 4. Françoise, 5. Sufanne, & 6. Helene Figon.

## NISMES.

## 586. GALEPIN.

I. Jean Galepin, écuyer, t. le 20. Ao. 1553. Il ep. Jeanne Faucon; & il en eut 1. Jean Galepin qui suit, 2. Marie, & 3. Isabeau Galepin.

II. Jean Galepin, écuyer, avocat du roi au présidial de Nismes, ep. Claude Joannis, qui le rendit pere de

III. Raimond Galepin, conseiller au présidial de Nismes, qui ep. le 2. Mai 1624. Gabrielle Calviere, de laquelle il eut

IV. Charles Galepin, Sgr. de Varangles, conseiller du roi au présidial de Nismes, qui ep. le 22. Ao. 1654. Tifaine le Blanc de la Rouviere, & il en eut 1. Raimond, 2. Jean-Louis, 3. Antoine, 4. Charles, 5. Pierre, & 6. Jean-Felix Galepin.

## VIVIERS.

587. GIGORT. De gueules, à la rose d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois faucons d'argent.

I. Michel Gigort de Vignal, Sgr. de Vignalet, personne de naissance & de qualité, à qui Louis de Joyeuse, évêque & Sgr. de S. Flour, fit procuration pour vaquer aux affaires de magnifique & puissant Sgr. Jacques de Joyeuse, pupille & neveu dud. évêque, le 28. Mars 1534. Il avoit ep. le 8. Janv. 1516. Jeanne Barthelemi, qui le rendit pere de

II. Raimond Gigort, docteur ès droits, régent & lieutenant de baillif au duché de Joyeuse, qui ep. le 22. Juillet 1579. Anne Tourel, & il en eut

III. Raimond Gigort, docteur ès droits, conseiller du roi, jugement, régent, & lieutenant de baillif au duché de Joyeuse, qui ep. le 7. Dec. 1642. Anne Valoubiere.

NISMES.

588. GONDIN.

I. Antoine Gondin t. le 22. Sept. 1544. Il ep. le 20. Janv. 1527. Jeanne de Bagnols de S. Michel des Ubas, & il en eut 1. Jean Gondin, Sgr. de Carfan, qui suit, 2. Mathieu Gondin qui a fait la Br. B. & 3. Antoine Gondin.

II. Jean Gondin, Sgr. de Carfan, ep. Claude de Buis, qui le rendit pere d'

III. Honoré Gondin, Sgr. & Bn. de Boifferon, prévôt-général de la province de Languedoc, pourvû le 21. Avril 1626. qui ep. le 8. Fev. 1611. Françoise de Roquefeuil-la-Roquete, & il en eut 1. Bernard Gondin, Sgr. de Montagut, prévôt-général de Languedoc, pourvû en Dec. 1647, & 2. Hercule Gondin, Sgr. & Bn. de Boifferon, Carfan, Montagut, & Nagueres, prévôt-général en la province de Languedoc, pourvû le 19. Juin 1648. qui ep. le 8. Juil. 1660. Marie Anoul.

BR. B. II. Mathieu Gondin, écuyer, fut capitaine de la Tour-Carboniere, viguier d'Usez, & gouverneur d'Aiguemortes, t. le 19. Août 1607. Il ep. le 30. Janv. 1582. Marie de Beauvoir du Roure, & il en eut 1. Louis, 2. Jean, 3. André, 4. Honoré, & 5.

III. Henri Gondin, Sgr. d'Arci & S. Quentin, qui ep. Eleonor Renaud de la Barthe, dont il eut

IV. François Gondin, Sgr. d'Arci & S. Quentin, qui ep. le 16. Juin 1658. Charlotte Brucis.

USEZ.

589. HERAIL.

I. Jean Herail fut pere de

II. Jean Herail, écuyer, qui ep. le 20. Nov. 1536. Agnès Castanele, dont il eut

III. Claude Herail, écuyer, qui ep. le 8. Mars 1567. Jacqueline Chambon, fille de Pierre Chambon, écuyer, Sgr. d'Albepierres, & il en eut

IV. Jean Herail, Sr. du Buiffon & de Combele, qui ep. le 27. Dec. 1598. Jeanne Herail, fille de Jean Herail, Sgr. de Bresis, de laquelle il eut

V. Jean Herail, Sgr. de Couders, puis du Buiffon, qui testa le 25. Mars 1659. Il avoit ep. le 21. Mai 1631. Anne Portancier, qui le rendit pere de

VI. Pierre Herail, Sgr. du Buiffon, & du Vilar.

VIVIERS.

590. HERAIL

I. Antoine Herail dit du Mas-Hugon, fit deux achats le 5. Mars 1555. & le 21. Janv. 1562, & eut pour enfans 1. Vidal Herail qui suit, & 2. Jacques Herail.

II. Vidal Herail, Sgr. du Mas-Hugon, t. le 7. Janv. 1594. Il ep. le 14. Fev. 1582. Claude de Malet, & il en eut 1. Antoine Herail, Sgr. de Malet, qui suit, 2. Jacques Herail, 3. Louis Herail, 4. Jean Herail, 5. Marie Herail, & 6. Gasparde Herail.

III. Antoine Herail, Sgr. de Malet, ep. le 21. Fev. 1610. Gasparde Gout, dont il eut

IV. Jean Herail, Sgr. de Malet, qui t. le 1. Avril 1660. Il ep. le 26. Juil. 1643. Jeanne de Brugairon, qui étant veuve produisit devant les commissaires des francs fiefs pour ses enfans, qui furent 1. Antoine, 2. Jacques, 3. Gaspard, 4. Isabeau, & 5. Louise Herail.

## 591. JULIEN.

I. Jean Julien fut pere de

II. Jean Julien, qui ep. le 21. Mai 1559. Isabeau de Chambaud, fille de François, Sgr. dudit lieu, laquelle le rendit pere de

III. Jacques Julien, Sgr. de Fraisse, qui ep. le 3. Mai 1609. Sufanne Tremolet, & il en eut

IV. Joachim Julien de Fraisse, Sgr. de la Varene & Châteauneuf, puis de Fraisse, qui ep. le 3. Sept. 1651. Alix Soubeiran, qui étant veuve produisit devant les commissaires des francs fiefs pour

V. Joachim-René Julien, Sgr. de Fraisse, son fils.

## NISMES.

## 592. MALTRAIT.

I. Pierre Maltrait, conseiller, maître des requêtes de Henry IV. roi de Navarre, pourvû le 1. Avril 1585. reçut un don de ce prince le 20. Juin 1592. Il ep. 1°. Daufine Rosel, 2°. Jeanne Montolieu, & il testa le 28. Mai 1600. Il eut pour enfans 1. Denis Maltrait qui suit, 2. Claude Maltrait, 3. Pierre Maltrait, 4. Daufine Maltrait, & 5. Mondete Maltrait.

II. Denis Maltrait, avocat en la chambre de l'édit de Castres, épousa Magdelaine d'Albenas, dont il eut

III. Claude Maltrait, avocat en parlement, demeurant à Nismes.

## LE PUI.

## 593. MIALHET. De gueules, au lis d'argent, accosté de deux épis de millet d'or.

I. Antoine Mialhet, Sgr. de Donnasse, ep. le 10. Janv. Jeanne de la Roux, dont il eut

II. Louis Mialhet, Sgr. de Donnasse, qui ep. le 13. Juin 1560. Catherine Leques, & il en eut

III. Jean Mialhet, Sgr. de Donnasse, qui ep. le 13. Oct. 1602. Anne Chrétien, de laquelle il eut

IV. Louis Mialhet, Sgr. de la Borie, qui épousa le 24. Juin 1651. Charlotte Esbrayac.

## MENDE.

## 594. MONSTUEJOLS.

Raimond de Monstuejols, cardinal de S. Eusebe, testa en 1335.

I. Guion de Monstuejols passa un contrat avec François son fils le 4.



Ao. 1520. t. le 4. Sept. 1541. & fit Guion son petit-fils héritier. Il fut pere de

II. François de Monstuejols qui ep. Magdelaine de Lauziere, qui le rendit pere de

III. Guion de Monstuejols, qui t. allant à la guerre le 2. Janv. 1570. Il eut pour enfans 1. Marc-François de Monstuejols, & 2.

IV. David de Monstuejols, qui fut pere de

V. Jean de Monstuejols, qui t. le 7. Juil. 1654. Il avoit ep. le 13. Juil. 1610. Jeanne de Montvalat, qui le rendit pere de

VI. François Monstuejols, Sgr. dud. lieu, Bn. de Roquevieille, qui ep. le 4. Avril 1564. Magdelaine Vesins.

*NISMES.*

595. MONTOLIEU. De pourpre, à une montagne d'argent en chef, & un olivier de même, fruité de sinople en pointe, écartelé de gueules, à une lance d'or mise en pal.

I. Sanche Montolieu t. le 14. Mai 1505. Il ep. Lucie Foucard, fille de Guiraud Foucard, & lui fit une reconnoissance de dot le 25. Ao. 1477. & il en eut 1. Arnaud Montolieu qui suit, & 2. Bertrand Montolieu.

II. Arnaud Montolieu ep. le 4. Nov. 1515. Jeanne d'Assas, fille de Jean d'Assas - Marcastargues, de laquelle il eut 1. Jean Montolieu qui suit, & 2. Raimond Montolieu.

III. Jean Montolieu, écuyer, t. le 4. Août 1654. Il ep. le 29. Janvier 1552. Françoisse Vergesi, fille d'Antoine, écuyer, Sgr. de S. Hippolite de Caton, & il en eut 1. Antoine Montolieu, Sgr. de Caveirac, qui suit, 2. Barthelemi, & 3. Daniel Montolieu.

IV. Antoine Montolieu, Sgr. de Caveirac, ep. le 21. Oct. 1589. Isabeau Carles, qui le rendit pere d'

V. Henri Montolieu, Sgr. de Caveirac, qui ep. le 25. Avril 1645. Claire de Genas.

*USEZ.*

596. MOLHE.

I. Michel Molhe, écuyer, Sgr. de Brin, eut pour fils

II. Antoine Molhe, Sgr. de Brin, qui ep. 1°. le 22. Mars 1563. Jeanne de Cubières, 2°. le 16. Mars 1572. Jeanne d'Altier. Il fut pere de

III. Charles Molhe, Sgr. de Brin, qui ep. le 13. Janvier 1608. Marie Herail, qui le rendit pere d'

*Tom. I. Jugem. sur la nob. de Lang.*

S s

IV. Antoine Molhe, Sgr. de Brin, qui ep. le 8. Juin 1651. Anne Teiffier.

## VIVIERS.

## 597. ODDE.

I. Claude Odde eut pour fils

II. Ennemond Odde qui ep. le 21. Mars 1568. Catherine Poinssac, & il en eut 1. Antoine Odde, Sgr. de la Bastide, qui suit, & 2. Guiot Odde qui transigea avec son frere le 24. Dec. 1609. pour raison des biens d'Ennemond leur pere, & de Claude leur ayeul. Il ep. le 15. Nov. 1616. Marie Fabourelle, qui le rendit pere de Charles Odde, Sgr. du Villar, y demeurant, & qui ep. en 1650. Jeanne de la Garde-Chambonas.

III. Antoine Odde, Sgr. de la Bastide ep. en 1605. Anne Andoyer, dont il eut

IV. Ennemond Odde, Sgr. du Bouchet, qui t. le 25. Avril 1660. Il avoit ep. le 10. Mars 1639. Antoinete Avocat, & il en eut 1. Charles Odde, & 2. Gabriel Odde, Sgr. du Bois, qui ep. Isabeau la Roche.

## 598. OLIVIER.

I. Philibert Olivier testa le 12. Oct. 1546. Il eut pour enfans 1. Pierre Olivier qui suit, & 2. Antoine Olivier.

II. Pierre Olivier ep. Isabeau de Sapte, & donna quittance de sa dot le 3. Ao. 1563. & il en eut

III. Pierre Olivier, conseiller & magistrat au présidial de Carcassonne, qui ep. assisté de ladite de Sapte, sa mere, le 25. Avril 1607. Marie Beaux-Hostes, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Olivier, Sgr. de Pouzols & de Serieges, qui ep. le 23. Fev. 1648. Hiacinthe Escouperie.

599. PARADÉS. Coupé, au 1. d'azur, à une demi-fleur de lis d'or, à l'aigle de sable, au 2. d'or à trois tourteaux de gueules 2. & 1.

I. Antoine Paradés ep. Marguerite Valet, avec laquelle il passa un contrat emphytéotique le 20. Janv. 1520. & un dénombrement le 14. Fev. 1539. Ils eurent pour fils

II. Pierre Paradés, écuyer, Sgr. de Gajans & Saufet, qui eut commission de M. de Montmorenci le 25. Fev. 1573. pour la garde de son château de Saufet. Il ep. assisté de ladite Valet, sa mere, le 5. Juin 1565. Marguerite de la Beaume, qui le rendit pere d'

III. Edouard Paradés, Sgr. de Gajans & Saufet, qui épousa le 16. Janv. 1593. Jeanne de Gabriac, de la laquelle il eut

IV. Jean Paradés, Sgr. de Gajans & Saufet, qui ep. 1<sup>o</sup>. le 25. Fev. 1643. Louise Sarran, 2<sup>o</sup>. Espérance Duranc de Vibrac, & testa le 11.

Juil. 1650. Il eut pour enfans 1. Pierre Paradés, Sgr. de Saufet & Gajans, qui ep. le 4. Janv. 1663. Jeanne Boschier, & 2. Charles Paradés.

*MENDE.* 600. PONSONNAILLES.

I. Bernard Ponsonnailles ep. le 30. Janv. 1517. Gabrielle Mirmont, qui étant veuve testa le 4. Fev. 1574. & il en eut 1. Gui Ponsonnailles qui suit, & 2. Pierre Ponsonnailles.

II. Gui Ponsonnailles, Sgr. de Vareilles, ep. Isabeau d'Auriac, & leur mariage fut ratifié le 25. Sept. 1564. & il en eut 1. Mathieu Ponsonnailles de Grefols, Sgr. de Vareilles, qui suit, & 2. Marie de Grefols de Ponsonnailles, qui ep. assistée de Mathieu son frere, le 11. Fev. 1609. Nicolas de Gibertés.

III. Mathieu Ponsonnailles de Grefols, Sgr. de Vareilles, ep. le 11. Juil. 1602. Gasparde de Beauvoir du Roure, qui le rendit pere de

IV. Claude Ponsonnailles-Chapelu, Sgr. de Grefols, Montbrun, & la Vigne, comte de Vignoles, qui ep. le 13. Nov. 1633. Marguerite d'Apcher, dont il eut Charlotte-Elizabeth Ponsonnailles, veuve de Jean Pommeirols.

*MENDE.*

601. QUINARD. D'azur, au fautoir d'or, cantonné de quatre croissants d'argent.

I. René Quinard eut des lettres du roi portant don en sa faveur de la charge d'écuyer d'écurie de S. M. du 26. Nov. 1485. & fut pere de

II. Balthazard Quinard, Sgr. du Fau, qui eut pour fils

III. Antoine Quinard, Sgr. du Fau & de Cubeles, qui ep. Anne Chapellier, qui t. comme son mari, le 6. Fev. 1555. & ils eurent pour enfans 1. Arnaud Quinard, 2. Arnaud Quinard, & 3. Balthazar Quinard.

I. Jacques du Fau, Sgr. de Champagnac, t. le 20. Mars 1603. Il ep. Anne de Rochefort, & il en eut 1. Jean du Fau, Sgr. de Champagnac, qui suit, 2. Antoine, 3. Balthazar, & 4. Jacques du Fau.

II. Jean du Fau, Sgr. de Champagnac, ep. Françoise Joncherié, & l'inventaire de ses biens fut fait le 29. Mars 1658. De ce mariage vinrent 1. Jacques Quinard du Fau, 2. Antoine Quinard du Fau, Sgr. de Brume & Champagnac, qui représenta aux commissaires des francs-fiefs, que ses prédecesseurs avoient pris le surnom de Quinard, ou de du Fau, indifféremment, & quelquefois les deux ensemble, 3. Medard Quinard du Fau, & 4. Anne Quinard du Fau.

*NISMES.*

602. SALVE. D'argent, à deux loups passans de fable.

I. Laurent Salve fut pere de

II. Isnard Salve, qui ep. le 7. Fev. 1536.  
pere de

qui le rendit  
S s ij

III. Michel Salve qui ep. le 7. Fev. 1565. qui lui donna pour fils

IV. Jean Salve qui ep. le 19. Oct. 1597. Catherine Guiraud, & il en eut 1. Marc-Antoine Salve, Sgr. de Bruneton, demeurant à Vergeses; 2. André Salve qui ep. le 5. Mai 16 & 3. Hercule Salve qui demeurant avec son frere André en Provence, furent maintenus N. par jugement des commissaires de cette province.

## NISMES.

## 603. SAUSET.

I. Jacques Sauset, Sgr. de Meilet, fit un achat le 7. Avril 1567. & fut pere de

II. Guillaume Sauset, Sgr. de Meilet, qui ep. le 5. Avril 1606. Marguerite de Mafelet, qui le rendit pere de

III. Charles Sauset, Sgr. de Meilet, qui ep. le 23. Mars 1637. Gabrielle du Claus.

## VIVIERS.

## 604. SERRES.

I. Jean Serres, Sgr. de Pradel, ep. Louise Leiris, qui le rendit pere d'

II. Olivier Serres, écuyer, Sgr. de Pradel, qui ep. le 11. Juil. 1559. Marguerite d'Harcous, & il en eut 1. Daniel Serres, Sgr. de Pradel, qui suit, & 2. Jean Serres, historiographe du roi par brevet du 30. Novembre 1596.

III. Daniel Serres, Sgr. de Pradel, ep. le 3. Mai 1599. Anne de Frise, qui le rendit pere de

IV. François Serres, Sgr. de Pradel, qui ep. le 5. Dec. 1624. Louise Arlamde-de-Mirabel, & il en eut

V. Constantin Serres, Sgr. de Pradel, qui ep. le 12. Novemb. 1662. Françoise Rochemore d'Aigremont.

## LE PUI.

## 605. SOUVERAIN.

I. Antoine Souverain épousa Perpetue Lanffelmet, & il en eut

II. Jacques Souverain qui t. le 16. Sept. 1575. Il avoit ep. le 15. Janvier 1553. Marguerite Fraissinet, qui le rendit pere de

III. Mathieu Souverain, conseiller-notaire, & secrétaire du roi, maison & couronne de France, du nombre des cinquante-quatre, pourvu le 31. Mars 1590. qui avoit ep. le 28. Dec. 1584. Françoise Pelous, & il en eut

IV. Pierre Souverain, qui testa le 3. Oct. 1639. Il avoit ep. le 1. Juin 1610. Anne Chafotes, de laquelle il eut

V. Louis Souverain. Sgr. du Sablon & de Trislemon, qui ep. le 12. Juil. 1638. Jeanne Sigaud.

## NISMES.

## 606. TINELLI.

I. Jean Tinelli, Confgr. de Gajan, passa deux contrats en 1520. & 1522. Il ep. qui étant veuve fit donation le 26. Av. 1563, à

II. Robert Tinelli son fils, qui ep. le 15. Mars 1562. Guiraude, qui le rendit pere de



III. Jean Tinelli, bourgeois de Nismes, puis écuyer, Sgr. de Castelet, qui obtint des lettres de relief pour avoir exercé marchandise, le 29. Ao. 1619. registrées en la chambre des comptes de Montpellier en 1620. Il testa le 6. Juil. 1632. Il avoit ep. le 3. Nov. 1605.

& il en eut 1. Maurice Tinelli, Sgr. de Castelet, qui suit, & 2. Jean Tinelli.

IV. Maurice Tinelli, Sgr. de Castelet, fut pere de

V. Guillaume Tinelli, Sgr. de Castelet, bapt. le 20. Juil. 1646.

## VIVIERS.

## 607. TREMOLET.

I. Joachim Tremolet, écuyer, ep. Beatrix de Badeles, qui le rendit pere de

II. Claude Tremolet, écuyer, qui t. le 25. Janv. 1525. Il ep. le 30. Dec. 1518. Marie Morel, qui lui donna pour fils

III. Alexandre Tremolet, capitaine de cent hommes à pied, par commission du 12. Juin 1585. eut la commission de commander les troupes qui étoient au Cheilar le 1. Juin 1586. Il testa le 13. Avril 1579. & épousa Marie de Pousols, qui le rendit pere de

IV. Charles Tremolet qui ep. Susanne de la Chefferie, & il en eut

V. Claude Tremolet, capitaine de cent hommes de pied, par commission du 16. Juillet 1616. Il ep. le 5. Decemb. 1624. Helix de Bay, de laquelle il eut

VI. Antoine Tremolet, Sgr. de Craux, Malissade, & Montagat, capitaine d'infanterie au régiment de Pierregourde, par commission de 1652. Il ep. le 7. Avril 1651. Marie de Barjac. Il demouroit en son château de la Chefferie.

## USEZ.

## 608. VANEL.

I. N. Vanel eut pour enfans 1. Jacques Vanel qui suit, & 2. Etienne Vanel, Sgr. de Celleneuve.

II. Jacques Vanel, conseiller du roi, & juge pour S. M. à Gignac, testa le 18. Avril 1555. Il ep. Isabeau Rosier, de laquelle il eut

III. Guillaume Vanel qui ep. le 13. Mars 1582. Isabeau Joyes, il en eut

IV. Louis Vanel qui ep. le 1. Oct. 1616. Marguerite la Coste, qui lui donna pour fils

V. Jean-Baptiste Vanel, Sgr. de l'Isle-roy, qui ep. le 8. Fev. 1644. Gabrielle Ripert, & il en eut

VI. Marcel Vanel, conseiller du roi, & viguier en la viguerie du S. Esprit, par la résignation de son pere, fut pourvû le

609. VIGNOLES. D'or, à une fouche au naturel, feuillée de finople, à deux raispéndans au naturel, écartelé d'azur, à une tour crenelée de creneaux d'argent.

I. Claude Vignoles, Sgr. de S. Bonnet & Salendrenques, t. le 20. Nov. 1558. Il ep. Catherine Valadier, & il en eut 1. Claude Vignoles, Sgr. de S. Bonnet, qui suit, & 2. François-Fulcrand Vignoles, conseiller au présidial de Montpellier.

II. Claude Vignoles, Sgr. de S. Bonnet & Salendrenques, t. le 4. Fev. 1576. Il ep. Jeanne Calvet, de laquelle il eut 1. Jean Vignoles, écuyer, Sgr. de Salendrenques, qui suit, 2. Marguerite Vignoles, 3. Anne Vignoles, 4. Jacquete Vignoles, 5. Marie, & 6. Jeanne Vignoles.

III. Jean Vignoles, écuyer, Sgr. de Salendrenques, rendit hommage tant pour lui que pour Jacques Vignoles, Sgr. de S. Thous & Cornonterrail, président au parlement de Toulouse & chambre de l'édit à Castres, le 28. Mars 1618. pour la terre de S. Bonnet par eux tenue par indivis, & acquise par Claude & autre Claude, pere & ayeul dudit Jean. Il t. le 9. Dec. 1615. Il avoit ep. le 17. Juin 1585. Susanne Saurin, & il en eut 1. Jean Vignoles, Sgr. de Cognac, qui suit, 2. Isaac Vignoles, & 3. David Vignoles.

IV. Jean Vignoles, Sgr. de Cognac, t. le 23. Août 1638. Il ep. Laure Nogaredé, & en eut 1. Jean-Jacques Vignoles, Sgr. de S. Bonnet, qui ep. le 2. Juil. 1660. Catin Reinaud, 2. François Vignoles, Sgr. de S. Brés, capitaine au régiment de Calviere par commission du 9. Janv. 1645. Il ep. le 25. Dec. 1651. Marie Saurin, & 3. Antoine Vignoles, Sgr. de la Bastide, capitaine d'infanterie au régiment de Montpefat par commission du 10. Juin 1651. Il ep. le 4. Oct. 1656. Louise de la Pierre.

## VIVIERS.

## 610. VINCENS.

I. Leonard Vincens, écuyer, ep. Anne de la Roque, & il en eut 1. Olivier Vincens, Sgr. de Bidon, qui suit, 2. Leonard Vincens, dit de Masade, & 3. Marguerite Vincens.

II. Olivier Vincens, Sgr. de Bidon, Confgr. de S. Marcel d'Ardeche, vendit à Leonard son frere une portion de la juridiction dudit S. Marcel le 2. Fev. 1523. Il transigea avec Marguerite sa soeur le 10. Fev. 1536. & il ep. Agnès de Montagut, qui étoit veuve le 20. Juin 1559. De ce mariage vinrent 1. Etienne Vincens qui suit, & 2. Jean Vincens.

III. Etienne Vincens, Confgr. de S. Marcel d'Ardeche, ep. le 12. Fev. 1572. Isabeau Borrel, qui le rendit pere d'

VI. Antoine Vincens, Sgr. de Masade & S. Marcel d'Ardeche, capitaine dans le régiment entretenu de Rambures, qui ep. le 8. Fev. 1626. Marguerite d'Urre, qui étant veuve fit donation à ses deux fils qui furent 1. Pierre Vincens, Sgr. de Masade, & 2. Fabien Vincens.

*Productions devant les commissaires des francs-fiefs, par ceux qui possèdent des fiefs en Languedoc, mais qui n'y habitent pas.*

611. BARREME.

I. Guillaume Barreme ep. Catherine de Provence, & eut l'adjudication de sa dot en 1523. De ce mariage vint

II. René Barreme qui eut des lettres de comte Palatin, portant pouvoir de légitimer des bâtards, faire des comtes, nobles, &c. & une attestation de l'université d'Avignon, comme ceux qui sont honorés du titre de comte palatin par S. S. ou qui ont ces droits, sont nobles & peuvent porter en leurs armes la couronne de comte. Il fut juge d'Avignon par provisions du 3. Avril 1565. procureur du roi au siège d'Arles en 1602. Il eut pour enfans 1. Jean Barreme qui suit, 2. Pons, & 3. René Barreme.

III. Jean Barreme, juge-royal, capitaine, & viguier de Tarascon, par provisions de 1596. & 1606. fut maître des requêtes de l'hôtel de la reine, t. le 4. Juil. 1645. Il ep. le 23. Oct. 1596. Honorade Laurent, de laquelle il eut 1. François Barreme qui suit, 2. Richard Barreme, & 3. René Barreme, qui fut pere d'Antoine Barreme.

IV. François Barreme, conseiller du roi, juge & viguier pour S. M. en la ville & viguerie de Tarascon, ep. le 11. Janv. 1638. Alexandre Rollans, qui le rendit pere de

V. Jean Barreme qui ep. Magdelaine de Gregoire de S. André.

612. C.A.S.E. D'azur, au chevron d'or, accompagné de 2. en chef, & d'un lion en pointe de même.

I. Jean Case fut pere de

II. Milan Case, conseiller du roi, trésorier & receveur général de ses emprunts à Lion, receveur des aides en Forez, trésorier des mortes-payes en Savoye, reçut une obligation de 7000. livres le 2. Avril 1553. fit une procuration le 2. Ao. suivant. Il avoit ep. le 13. Oct. 1555. Jeanne David, & donna quittance de 4000. livres à Jacques David, son beau-pere pour la dot de sa femme. Il en eut 1. Jacques Case qui suit, 2. David, 3. Marie, & 4. Anne Case.

III. Jacques Cafe fut pourvû de l'un des quatre offices de conseiller & auditeur en la chambre des comptes de Montpellier le 22. Juin 1597. & fut reçu le 21. Ao. audit an. Il fut pere d'

IV. Antoine Cafe, conseiller & auditeur en la chambre des comptes de Montpellier, pourvû le 15. Oct. 1623. & reçu le 5. Mars 1625. ep. le  
Marguerite Massanes, qui le rendit pere de

V. Jean Cafe, écuyer, maître d'hôtel du roi, pourvû le 25. Dec. 1648. prêta serment entre les mains du prince de Condé le 15. Janv. 1649. & ses provisions furent régistrées au contrôle général de la chambre aux deniers, le 20. desdits mois & an. Il fut baptisé le 30. Dec. 1608. Il ep. le 5. Mars 1640. à Lyon Marie Huguetan, & il fut maintenu noble par M. du Gué le 18. Av. 1668.

#### 614. CHAVAGNAC.

I. Jean de Chavagnac fut pere de

II. Jean de Chavagnac, Sgr. dudit lieu, Charais, & les Terrisses, qui t. le 8. Nov. 1570. Il ep. le 11. Sept. 1542. Jeanne de Jonsal, & il en eut 1. Jean de Chavagnac, 2. Claude de Chavagnac, Sgr. dudit lieu, qui suit, 3. Louis de Chavagnac qui a fait la Br. B. 4. Antoine, & 5. François de Chavagnac.

III. Claude de Chavagnac, Sgr. dudit lieu, Charais, & les Terrisses, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & premier mestre de camp en son armée sous M. de Joyeuse, t. le 25. Sept. 1586. Il avoit ep. Polixene de Toulon, qui ep. en secondes nôces Charles d'Ouradour, écuyer, Sgr. de Château-Meset, & t. le 23. Oct. 1600. Claude eut de son mariage

IV. Baltasar de Chavagnac, Sgr. dudit lieu & les Terrisses, qui ep. le 8. Janv. 1605. François de la Rochefoucaud, qui le rendit pere de

V. François-Roch de Chavagnac, Sgr. dudit lieu, qui ep. le 20. Nov. 1651. Marie Roueran.

BR. B. III. Louis de Chavagnac, Sgr. de Meironne, t. le 4. Nov. 1623. Il ep. le 4. Mai 1585. Claude de Chassies, & il en eut 1. Antoine de Chavagnac qui suit, & 2. Pierre de Chavagnac.

IV. Antoine de Chavagnac, Sgr. de Meironne & la Brouffe, t. le 28. Juin 1642. Il ep. le 15. Juin 1622. Jeanne Loubeiras, & il en eut 1. Louis de Chavagnac, comte, chanoine, & doyen de S. Julien de Brioude, & 2. Jean de Chavagnac, Sgr. de Meironne, maintenu N. avec son frere par M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

#### 615. COURTIAL.

I. Pierre Courtial t. le 3. Mars 1511. & fut pere d'

II. Antoine Courtial qui fit donation le 17. Janv. 1524. à

III. Guiot Courtial son fils, qui ep. le 7. Fev. 1527. Catherine la Barge, elle le rendit pere de

IV. François Courtial, Sgr. dudit lieu, qui t. le 3. Juin 1569. Il  
avoit



avoit ep. Blanche Riveroles, & il en eut 1. Jean Courtial, 2. Charles Courtial qui suit, 3. Robert, & 4. Pierre Courtial.

V. Charles Courtial, Sgr. dudit lieu, fut pere de

VI. Guiot Courtial, Sgr. dudit lieu, qui ep. 1°. le 24. Ao. 1595. Isabelle Devese, 2°. le 8. Sept. 1601. Catherine de S. Paul, & il eut de celle-ci

VII. Joseph Courtial, écuyer, Sgr. dudit lieu, épousa 1°. le 24. Sept. 1624. Peironne Vernet, 2°. le 26. Mars 1639. Louise du Bourg. Il eut pour fils.

VIII. Jean Courtial, Sgr. dudit lieu, qui ep. le 3. Août 1667. Marie Grandon, & fut maintenu N. par jugement de M. de Fortia le 9. Avril 1669.

616. DIENE.

I. Antoine Diene, damoiseau, demeurant à S. Eustache, passa un bail emphytéotique en sa faveur le 11. Fev. 1470. Il eut pour enfans 1. Ithier Diene qui suit, & 2. Antoine Diene qui a fait la Br. B.

II. Ithier Diene transigea avec Antoine son frere pour les biens d'autre Antoine leur pere le 27. Mars 1520. Il ep. le 2. Fev. 1519. Helix de Chafeilles, dont il eut

III. Ithier Diene, Sgr. de S. Eustache, qui ep. le 16. Sept. 1550. Marguerite Chauffard, & il en eut

IV. Claude Diene qui ep. le 23. Fev. 1596. Françoise Daureille, de laquelle il eut 1. Gabriel Diene, Sgr. de S. Eustache, qui suit, 2. François Diene, Sgr. de la Rochete, qui ep. le 6. Nov. 1640. Louise Momet, 3. Jean Diene, Sgr. de Chanfac, qui ep. le 19. Fev. 1640. Françoise Bruncat, & 4. Louis Diene, Sgr. de la Viale, qui se maria le 11. Juin 1649. avec Charlotte Chariol, dont il eut Jean & Gabriel Diene, maintenus nobles avec leurs oncles.

V. Gabriel Diene, Sgr. de S. Eustache, t. le 10. Oct. 1660. Il ep. le 27. Janv. 1623. Françoise de Chavagnac, & il en eut 1. Antoine Diene, Sgr. de Chanfac, 2. Gabriel Diene, Sgr. de Montmourant, qui ep. le 1. Dec. 1654. Catherine Chailaguet, 3. Louis Diene, & 4. Philippe Diene, maintenu N. avec ses freres par M. de Fortia le 26. Janv. 1667.

Br. B. II. Antoine Diene, écuyer, demeurant à Valadour, reçut une vente de son frere le 24. Sept. 1532. Il fut pere de

III. Jean Diene, écuyer, Sgr. de Valadour, qui t. le 7. Mai 1573. Il avoit ep. le 28. Janv. 1554. Gabrielle de la Vissure, dont il eut

IV. Antoine Diene, Sgr. de Valadour, qui ep. le 14. Fev. 1569. Marguerite Bort, qui étant veuve fit procuration le 31. Oct. 1619. à

V. Jean Diene, Sgr. de Valadour, son fils, qui ep. le 20. Août 1621. Anne Chafeilles, & t. le 3. Oct. 1646. De ce mariage vinrent 1. Guillaume Diene, Sgr. de Valadour, 2. Guillaume Diene, & 3. Jacques Diene, maintenu N. avec ses freres.

## 317. DUPORT.

Jean-Guillaume Duport, originaire de Savoye, vint s'établir à Beaucaire, où il ep. en 1542. Claude Duplan.

<p>I. François Duport ep. le 5. Fev. 1586. Jacqueline Piquet, &amp; t. le 30. Oct. 1601. De ce mariage vinrent 1. Richard Duport qui suit, 2. François Duport, 3. Guillaume, &amp; 4. Louis Duport.</p>	<p>Guillaume Duport fit faire une enquête le 9. Dec. 1581. devant le juge &amp; bailli de Bugey, séant à Bellay, concernant la noblesse de sa famille, tant pour lui que pour François &amp; Pierre ses cousins; &amp; appert de ladite enquête que lui &amp; sesdits cousins descendent du susdit Guillaume.</p>	<p>Pierre Duport rendit hommage le 22. Fev. 1563. &amp; le 27. Oct. 1576.</p>
---	---	---

II. Richard Duport ep. le 21. Juil. 1621. Marie Dunet, qui le rendit pere de

III. François Duport qui ep. le 8. Fev. 1652. Pierre d'Aiguieres de Mejanes.

## 618. FAUCON.

I. Jacques Faucon fut pere d'

II. Antoine Faucon qui t. le 6. Mai 1534. Il ep. le 4. Nov. 1495. Gabrielle Faucon, qui le rendit pere de

III. Laurent Faucon qui ep. le 9. Janv. 1525. Gabrielle Girard, laquelle lui donna pour fils

IV. Gabriel Faucon qui ep. le 18. Nov. 1569. Gabrielle de la Roque, & il en eut

V. Antoine Faucon qui t. le 27. Avril 1645. Il avoit ep. le 24. Juin 1631. Antoinete Campan, dont il eut

VI. Pierre Faucon demeurant au D. d'Uzez le 9. Janv. 1669.

## 619. FERRE.

I. Raimond Ferre fut pere de

II. Claude Ferre reçut une donation de Catherine de Barbanfon le 3. Ao. 1543. & ep. le 10. Fev. 1549. Louise de Boulogne, qui le rendit pere de

III. Bernard Ferre qui ep. le 11. Ao. 1579. François d'Esparron, de laquelle il eut

IV. Charles Ferre, Sgr. de la Verriere, D. de S. Paul-trois-Châteaux, ep. Marguerite Fournier, & il en eut

V. Charles Ferre, Sgr. de la Verriere, qui ep. le 15. Mars 1656. Jeanne Fleche, & produisit pour la seigneurie de la Calmete devant les commissaires des francs-fiefs de Languedoc.

## 620. GAILLARD.

I. Denis Gaillard, Sgr. de Fayet & de Puteaux, fit cession en 1534. à

II. Gilles Gaillard, Sgr. de Puteaux, son fils, qui ep. le 23. Nov. 1539. Catherine Cogneux, dont il eut

III. Jean Gaillard, conseiller du roi, controlleur ordinaire des guerres,

receveur général des décimes & finances de Provence, qui ep. le 28. Janv. 1558. Louise Arbaud, & il en eut

IV. Joseph Gaillard, Sgr. de Mouillac, conseiller du roi au parlement de Provence, t. le 22. Dec. 1638. Il ep. le 9. Dec. 1624. Blanche Boyer, & il en eut 1. Sauveur Gaillard, & 2. Pierre Gaillard demeurant à Aix en Provence : tous deux déclarés nobles avec Gilles Gaillard de la Motte-Luffan, demeurant à Tarascon, par les commissaires de la noblesse en Provence le 12. Janv. 1668. ils produisirent ce que dessus aux commissaires des francs-fiefs de Languedoc.

*BRIOUDE.*

621. LA ROQUE.

I. Pierre la Roque, Confr. dudit lieu & d'Asnières, fut pere de

II. Guillaume la Roque, écuyer, Sgr. de la Tourrete, qui ep. le 11. Fev. 1529. Jeanne Cheiriol, & il en eut 1. Charles la Roque qui t. en faveur de son frere le 15. Nov. 1586. & 2.

III. Pierre la Roque, Sgr. de la Tourrete, qui ep. le 11. Fev. 1588. Anne d'Ouradour, qui le rendit pere de

IV. Pierre la Roque, Sgr. de la Tourrete, qui ep. le 11. Janv. 1639. Louise de S. Vidal, & fut maintenu noble par M. de Fortia, intendant d'Auvergne le 17. Mai 1668.

*ESPERNAI.*

622. LEIRIS.

I. Antoine Leiris, Sgr. de Chaunac, ep. Catherine de Vein, laquelle le rendit pere de

II. Vincent Leiris, écuyer, qui ep. le 20. Sept. 1532. Marguerite Vidal, qui lui donna pour fils

III. Raimond Leiris, Sgr. de Luserche, qui ep. le 12. Fev. 1577. Anne de Lanteirés, & il en eut

IV. Jean Leiris, écuyer, qui ep. le 8. Oct. 1612. Anne Gassandon, de laquelle il eut

V. Jean-Pierre Leiris, Sgr. de S. Martin, qui ep. le 27. Janv. 1654. Isabelle Marchand, & fut maintenu noble par arrêt du conseil donné le 27. Mai 1671. sur l'apel par lui relevé du jugement de M. de Caumartin du 28. Sept. 1667.

*PROVENCE.*

*MONTDRAGON.*

623. MANTIN.

I. Etienne Mantin, Sgr. de Montbonnaud, chevalier de l'ordre du roi, obtint des lettres de grace d'Henri IV. en 1550. étoit gouverneur de Casal pour le roi, le 22. Mars 1555. qu'il donna un ordre, fut fait gouverneur de Grenoble & du Graisivaudan le 18. Août 1575. fut nommé pour assister aux états de Blois en qualité de chef de la noblesse dudit Graisivaudan. Il ep. 1°. Claire de Glandevéz, & ils se firent une donation réciproque le 5. Oct. 1557. 2°. le 12. Janv. 1570. Magdelaine de Brancas-Cereste, & il t. le 25. Mai 1578. Il eut de sa seconde femme

II. Gaspard Mantin, qui ep. le 7. Juil. 1614. Catherine Nicolai, qui le rendit pere d'

III. Etienne Martin, Sgr. d'Alier & Montbrun, Confgr. de Montdragon, y demeurant, qui ep. Marie Faure, à laquelle la terre de la Roche fut constituée en dot le 9. Mars 1653. Il produisit devant les commissaires de Languedoc le jugement donné en sa faveur par ceux de Provence le 19. Janv. 1669.

S. FLOUR.

624. MONTVALAT.

I. Louis de Montvalat, Sgr. dudit lieu, bailli des montagnes d'Auvergne, est mentionné dans un acte d'union de la vicairie de Claudesaignes au chapitre dudit lieu, du 7. Av. 1426. Il fut, peut-être, pere de

II. Guillaume de Montvalat, Sgr. dudit lieu & de Luganet. Il eut pour fils

III. Antoine de Montvalat, Sgr. dudit lieu, qui t. le 19. Nov. 1539. Il ep. le 20. Ao. 1508. Helix Mosmosolier, & il en eut 1. François de Montvalat, Sgr. dudit lieu, qui suit, 2. Guillaume de Montvalat qui a fait la Br. C. & 3. Gaspard de Montvalat, chanoine & vicomte de Brioude.

IV. François de Montvalat, Sgr. dudit lieu, à qui le baron de Castries eut ordre de donner le colier le 3. Janv. 1573. ep. le 7. Fev. 1550. Jeanne de la Croix, & il en eut 1. Guillaume de Montvalat, Sgr. dudit lieu, qui suit, 2. François de Montvalat qui a fait la Br. B. & 3. Henri de Montvalat.

V. Guillaume de Montvalat, Sgr. dudit lieu, t. le 27. Juil. 1598. Il avoit ep. le 2. Sept. 1586. Jeanne de Bourbon, fille d'Anne de Bourbon, vicomte de Lavedan & de Catherine d'Abzac, & il en eut

VI. François de Montvalat, Bn. dudit lieu, qui ep. le 29. Sept. 1614. Marguerite de Beauverger, dont il eut

VII. Charles de Montvalat, Sgr. & Bn. dudit lieu & de Miremont ; qui ep. le Juin 1645. d'Apchon, N. le 14. Mai 1668.

BR. B. V. François de Montvalat, Sgr. de S. Jueri & Bonnechave, t. le 15. Mai 1640. Il avoit ep. le 20. Oct. 1599. Françoisse Gouffanet, & il en eut 1. Pierre de Montvalat, Sgr. de Bonnechave, qui suit, 2. François de Montvalat, président en l'élection de S. Flour, 3. Jean Montvalat, Sgr. de Cheilaret, qui ep. le 6. Dec. 1641. Gabrielle Pelamourgue, N. le 14. Mai 1668. Il eut de son mariage N. de Montvalat mariée à Jacques du Puel, Sgr. de Maret ; 4. Paul, 5. Henri, 6. Jacques 7. Raimond de Montvalat, 8. Nicole, & 9. Marguerite de Montvalat.

VI. Pierre de Montvalat, Sgr. de Bonnechave, qui fut pere de

VII. François de Montvalat, qui fut maintenu N. avec son pere & ses oncles le 14. Mai 1668. par M. de Fortia.

BR. C. IV. Guillaume de Montvalat, Sgr. de la Fage, t. le 18. Avril 1598. Il ep. 10. Marguerite Caissac, 20. Anne Pelamourgue ; il eut de celle-ci 1. Pierre-Antoine de Montvalat, Sgr. de la Fage, qui suit, 2. Guillaume de Montvalat, & 3. Antoinete de Montvalat.

V. Pierre-Antoine de Montvalat, Sgr. de la Fage & de la Vergne, ep. le 25. Av. 1599. Claude de la Roque, dont il eut



VI. Guillaume de Montvalat, Sgr. de Beous, qui ep. le 13. Oct. 1630. Anne Salvage, & il en eut

VII. Pierre-Antoine de Montvalat, Sgr. de Laissieres, qui ep. le 1. Juin 1655. Catherine de Lestaing, & fut maintenu N. le 14. Mai 1668.

LE PUI.

625. PELOUS. D'argent, au fautoir dentelé d'azur.

I. André Pelous, damoiseau, ep. Catherine d'Atier, il vivoit en 1454. De ce mariage vint

II. Gabriel Pelous, damoiseau, marié en 1492. à Antoinete Tamerles, qui le rendit pere d'

III. Aimar Pelous qui ep. Anne de S. Quentin, dont il eut

IV. Jean Pelous, écuyer, qui ep. François de Fay de la Tour-Maubourg, de laquelle il eut

V. Nicolas Pelous, qui ep. 1<sup>o</sup>. Philiberte de S. Prest, 2<sup>o</sup>. en 1579. Magdelaine de l'Epine. Il eut de sa seconde femme

VI. Antoine Pelous, écuyer, ep. Catherine le Chassagne, & il en eut 1. Antoine Pelous, écuyer, Sgr. de S. Romain, qui ep. en 1634. Colombe de Claviere, 2. Jacques Pelous, Sgr. de S. Romain, qui épousa en 1668. Susanne Pravon, & 3. Christophle Pelous, Sgr. de S. Romain, maintenus N. par jugement de M. du Gué, intendant de Lyonnais.

AUVERGNE.

626. PRAT.

I. Anne du Prat, écuyer, Sgr. de Gondole, Boufde, Chassus, & Verrieres, obtint le 29. Janv. 1527. de Louise, mere du roi, duchesse d'Angoumois, des lettres pour les office & charge de bailli d'Annonai, & capitaine de la châtellenie, terre, & seigneurie d'Argental. Il eut pour enfans 1. Thomas du Prat, 2. Guillaume du Prat, & 3.

II. Paul du Prat, écuyer, Sgr. de Boufde & de Chavagnac, ep. le 9. Fev. 1564. Peironnette de Saillans, & il en eut 1. François du Prat, écuyer, qui partagea avec Claude son frere les biens de Paul leur pere, le 22. 1594. & 2.

III. Claude du Prat, écuyer, Sgr. de Donnesat, puis de Cornets; qui ep. le 25. Nov. 1596. Marguerite de Ribes, de laquelle il eut 1. Jean-François du Prat, Sgr. de Cornets, qui ep. le 4. Decemb. 1638. François Fededes de Chalandas, & 2. Dominique du Prat, Sgr. de Ribes, qui se maria le 15. Janv. 1647. avec Marie-Catherine Baiffac, maintenu N. avec son frere, le 2. Dec. 1666. par M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

TARASCON.

627. RAOULX.

Raimond Radulphi étoit commandeur de S. Christol le 27. Mars 1346.

Guillaume Radulphi épousa Marthe de Sommatre, & lui

reconnut sa dot le 26. Sept. 1448.

Jacques Radulphi, Confgr. de la maison consulaire de Tarascon, au rang des nobles, assista aux conseils tenus les 15. & 22. Fev. 1449.

- I. Guigue Radulphi t. le 4. Juil. 1473. & fut pere de
- II. Jacques Raoulx, qui ep. Jeanne de S. Michel, & lui fit une reconnaissance de sa dot le 14. Avril 1490. il en eut
- III. Jean Radulphi, qui ep. le 24. Nov. 1489. Catherine Clemens, dont il eut
- IV. Jean Raoulx acheta le 17. Juil. 1530. le droit de gabelle de Tarascon, & il eut pour fils
- V. Thomas Raoulx, juge d'Arles, pourvû le 25. Avril 1525. juge ordinaire de Tarascon, pourvû le 19. Aout 1543. Il ep. le 28. Mai 1528. Magdelaine Ponce, & il en eut 1. Simon Raoulx qui suit, & 2. Charles Raoulx qui a fait la Br. D.
- VI. Simon Raoulx, juge royal de Tarascon, lieutenant au siège d'Arles, ép. le 5. Juil. 1554. Françoise Leotaud, & il en eut 1. Charles Raoulx qui suit, & 2. Bertrand Raoulx, qui a fait la Br. C.
- VII. Charles Raoulx, reçû en survivance de l'office de juge royal de Tarascon, ep. le 23. Mars 1580. Marguerite Aimar, de laquelle il eut 1. Simon Raoulx qui suit, 2. Charles Raoulx qui a fait la Br. B, & 3. Alfonse Raoulx, écuyer de M. de Tournon, qui ep. le 20. Oct. 1624. Claude-Françoise de Châteauneuf, dont il eut Louis Raoulx, qui ep. le 9. Sept. 1656. Isabeau Joannis.
- VIII. Simon Raoulx, avocat au parlement de Provence, ep. le 14. Avril 1619. Honorade Barreme, & il en eut
- IX. René Raoulx, Sgr. de S. André, qui ep. le 15. Oct. 1645. Julie Fourbin, & t. le 9. Avril 1657.
- BR. B. VIII. Charles Raoulx ep. 1<sup>o</sup>. le 1. Oct. 1612. Susanne de Laudun, 2<sup>o</sup>. le 29. Mars 1623. Cassandre Favier; il eut de sa première femme 1. Simon Raoulx de Laudun qui suit, & de sa seconde, 2. Pierre Raoulx qui ep. le premier Juin 1644. de Vilages de la Chaffagne.
- IX. Simon Raoulx de Laudun t. le 2. Oct. 1652. Il ep. le 10. Dec. 1644. Marguerite d'Astier, & il en eut 1. Charles Raoulx, 2. Jean Raoulx, & 3. Joseph Raoulx.
- BR. C. VII. Bertrand Raoulx, écuyer, ep. le 4. Juin 1586. Françoise Meiras, qui le rendit pere de
- VIII. Conrad Raoulx, qui ep. le 12. Dec. 1613. Pierre Chalot, & de laquelle il eut

IX. François Raoulx, marié le 3. Mai 1665. à Dorothée de Porcelet.

B.R. D. VI. Charles Raoulx épousa le 18. Juin 1556. Magdelaine d'Espiard, & il en eut 1. Claude Raoulx, écuyer, qui suit, & 2. Antoine Raoulx qui ep. le 23. Sept. 1606. Marthe Raoulx, qui le rendit pere de Conrad Raoulx, marié le 30. Août 1645. à Louise de Porcelet.

VII. Claude Raoulx, écuyer, ep. le 8. Août 1593. Marguerite de Raimond-Modene, de laquelle il eut 1. Charles Raoulx, écuyer, qui suit, & 2. Joachim Raoulx qui testa le 31. Juillet 1659. Il avoit ep. le 9. Juil. 1633. Marguerite Raoulx qui lui donna pour fils Simon Raoulx.

VIII. Charles Raoulx, écuyer, ep. le 8. Fev. 1625. Louise Raoulx, dont il eut

IX. Antoine Raoulx, qui ep. le 27. Avril 1652. Marguerite Robins de Graveson.

628. RECOLIN.

I. Louis Recolin, conseiller au parlement d'Orange, pourvû le premier Oct. 1588. fut pere de

II. François Recolin, qui eut pour enfans Denis & François Recolin, Sgr. de la Calmete, renvoyés au roi, & déclarés être compris en l'ordonnance donnée le 19. Mai 1668. à la requête des officiers du parlement d'Orange, produisirent devant les commissaires ladite ordonnance & les provisions de conseiller au parlement d'Orange en faveur dudit Louis, leur aïeul, du premier Octobre 1588.

629. RENAUD.

I. Michel Renaud, écuyer, t. le 4. Sept. 1449. Il ep. Marquise Ribersols, dont il eut

II. André Renaud, écuyer, qui t. le 26. Dec. 1510. Il ep. Simonne Clapiers, & il en eut 1. Antoine Renaud qui suit, 2. Jean Renaud, 3. Alefcassius Renaud, & 4. Simon Renaud.

III. Antoine Renaud fut pere de

IV. Jean Renaud, qui ep. le 2. Nov. 1524. Françoise Ranc, qui le rendit pere de

V. Bertrand Renaud, qui eut pour fils

VI. Jean Renaud, qui ep. Magdelaine de la Coste, & il en eut

VII. Antoine Renaud, Sgr. de Burgueroles, capitaine des carabins du prince d'Orange, qui obtint par arrêt du parlement & chambre de l'édit à Castres du 27. Janv. 1660. l'adjudication des biens d'Antoine I. Jean I. Bertrand & Jean II. ses trisaïeul, bifaïeul, aïeul & pere, comme étant substitués audit Antoine I. son trisaïeul. Il ep. le 20. Sept. 1649. Susanne Thibaud.

VIVIERS.

630. RENAUD.

I. Jean Renaud ep. le 4. Dec. 1551. Marguerite Chaponnai, qui le rendit pere de

II. Joachim Renaud, qui ep. le 28. Oct. 1595. Marguerite Lermu-  
fieres, de laquelle il eut

III. Claude Renaud , qui ep. le 2. Nov. 1631. Marguerite Lermu-  
sieres, dont il eut

IV. Claude-Just Renaud de la Bastie , Sgr. d'Estables, qui ep. le 23.  
Nov. 1666. Marguerite-Henriette Chomels , N. le 3. Dec. 1668.

## 831. ROBINS.

I. Pierre Robins, Sgr. de Graveson, testa en 1483. eut pour fils

II. Etienne Robins, Sgr. de Graveson, qui t. le 22. Janv. 1566. Il  
ep. le 1. Sept. 1525. Louise d'Aiguieres, dont il eut

III. Antoine Robins, Sgr. de Graveson, qui testa le 1. Sept. 1618.  
Il ep. Anne Paget, de laquelle il eut

IV. Paul-François Robins, Sgr. de Graveson, qui eut pour enfans ;  
1. Antoine Robins, Sgr. de Graveson, qui ep. le 25. Juil. 1635. Ma-  
theline Clemens, 2. Paul Robins, écuyer, marié le 21. Avril 164  
à Marguerite Guibert de la Rostide, & 3. Etienne Robins, écuyer,  
maintenus N. par jugement des commissaires de Provence le 4. Mars  
1668. le produisirent devant ceux de Languedoc.

## 632. ROMIEU.

Pierre Baron de Romieu, vint  
d'Espagne s'établir à Arles vers  
1191. Il fut député en 1226. par  
cette ville, alors république, avec  
un autre gentilhomme vers Louis  
VIII. roi de France, qui étoit  
venu à Avignon. Il fut premier  
ministre d'état, chef du conseil,  
& surintendant des finances de  
Raimond Berenger, dernier com-  
te de Provence, de la maison de  
Pierre d'Aragon, qui lui laissa la  
tutelle de ses états, & de Beatrix  
sa fille, par son testament fait à  
Sisteron en 1238.

I. Bernard de Romieu, chevalier Sgr. direct, conjointement avec  
l'archevêque d'Arles, de partie du terroir de la Crau, reçut des recon-  
noissances en 1282. & 1296. Il eut pour enfans 1. Bernard de Romieu  
qui suit, & 2. Bernard de Romieu, chevalier de Rhodes, reçu en 1280.

II. Bernard de Romieu, damoiseau, fut pere de

III. Bernard de Romieu, dit Bernardet, qui testa en 1407. eut pour  
enfans 1. Jean de Romieu, 2. Jacques de Romieu qui suit, & 3. Jean  
de Romieu, chevalier, grand commandeur du couvent de Rhodes, &  
commandeur de Saliers, fit donner un acte par Philippin de Victor son  
maître rational pour le bornage de la commanderie de Saliers,

IV. Jacques de Romieu, damoiseau, t. en 1429. fut pere de

V. Bernard



V. Bernard de Romieu, qui obtint trois sentences contre Marguerite de Romieu, sa cousine, femme de Charles-Adhemar, seigneur de Grignan, baron de la Garde, en 1429. & 1464. Il ép. 1<sup>o</sup>. Jeanette de Faudraux de Lambes; 2<sup>o</sup>. en 1462. Honorade de Baux. Il eut pour fils,

VI. Honoré de Romieu, qui testa en 1503. & fut pere de

VII. Jacques de Romieu, qui ép. en 1521. Françoise Garron; & il en eut 1. Jean de Romieu qui suit, 2. Lantelme de Romieu qui a fait la Br. B. & 3. Joachim de Romieu, chev. de Malthe, qui obtint des lettres de congé du grand-maître en 1559.

VIII. Jean de Romieu fut pere de

IX. Charles de Romieu.

Br. B. VIII. Lantelme de Romieu ép. en 1567. Douce de Risper; & il en eut 1. Antoine de Romieu qui suit, & 2. Aimé de Romieu, chev. de Malthe, qui eut des lettres de congé du grand-maître en 1593.

IX. Antoine de Romieu ép. en 1595. Magdeleine de Meiron d'Ubaye, de laquelle il eut 1. Charles de Romieu, sgr de Lirac, qui suit, & 2. Gaspar de Romieu, chev. de Malthe, qui fit ses preuves en 1614.

X. Charles de Romieu, sgr de Lirac, ép. en 1625. Pierre de Grille, & il en eut 1. N

2. Gilles de Romieu, qui fit ses preuves de noblesse pour être chev. de Malthe en 1644. & 3. Gaspar de Romieu, chev. de Malthe en 1659.

§ AUVERGNE.  
 { MENDE.

633. SAVNIER.

I. Guillaume Saunier, écuyer, sgr de Merqueure, fut pere de

II. Pierre Saunier, sgr. de Merqueure, qui testa le 13. Juil. 1465. Il ép. le dernier Déc. 1450. Isabeau Vergesac, qui lui donna pour fils,

III. Guiot Saunier, sgr de Merqueure, qui testa le 17. Déc. 1524. Il ép. le 16. Janvier 1507. Marguerite Gavaret; & il en eut 1. Antoine Saunier; 2. Pierre Saunier, sgr de Merqueure qui suit; 3. Louis Saunier; 4. Guillaume Saunier; & 5. François Saunier.

IV. Pierre Saunier, sgr de Merqueure, testa le 4. Juin 1563. Il ép. le 16. Janv. 1554. Françoise Grouvan, qui le rendit pere de

V. Gilbert Saunier, écuyer, sgr. de Merqueure, qui ép. le 5. Fév. 1595. Blanche de la Tour, dite de Bains, qui lui donna pour fils

VI. Antoine Saunier, écuyer, sgr de Bains & de Merqueure,

baptisé le 15. Janv. 1606. testa le 10. Déc. 1646. Il ép. le 30. Janv. 1625. Anne de Vergesac; & il en eut

VII. Gabriel Saunier, sgr de Bains & de Merqueure, fut déclaré noble, sa mere étant veuve, & faisant pour lui, par jugement des commissaires d'Auvergne le 26. Juil. 1667. & leur jugement fut confirmé par M. de Besons le 17. Sept. 1668.



# HOMMAGES DES SEIGNEURS

## DE LANGUEDOC.

<i>NOMS DES SEIGNEURS.</i>	<i>TERRES.</i>	<i>DIOCESES.</i>
17. Janv. 1705. Bonaventure d'Ortafa.	Montalba.	Limoux.
18. Juin 1707. Philibert Bon, premier président.	Fourques B. Celleneuve.	Nîmes & Montpellier.
19. Oct. 1708. Pierre de Guilleminet.	Galargues VI.	Montpellier.
8. Avril 1710. François de Mirmand, président.	Adissan.	Besiers.
1. Sept. 1710. Françoise de Vaulx, veuve de Jean de Lepine.	S. Martin du Vignogoul & les Perieres.	Montpellier.
17. Déc. 1710. Joseph de Lordat.	La Bastide, Tremolet, le Cararet.	Foix.
24. Mars 1711. François-Xavier Bon, premier président.	Fourques, Celleneuve.	Nîmes, Montpellier.
27. Janv. 1712. Antoine de la Rivoire.	La Tourette, Vernoux, Fortunat, Chalançon.	Viviers.
7. Juin 1713.	Sauvignargues, S. Etienne d'Escatte.	Nîmes.
11. Juil. 1722. Jean Roufier, conseiller.	S. Hilaire, Marq. Terrade, Chauler. Puech-Carbonnier.	Montpellier.
27. Juil. 1713. François-Xavier Bon.		
6. Oct. 1713. Anne-Marie de Moulceau, veuve de J. Paul de Girard.		
21. Fév. 1714. Pierre-Henri d'Arnoye.	Perdiguier.	Besiers.
7. Août 1714. François Duffon de Bonrepos.	Belcaire, capitale du Sault.	Aleth.
20. Mars 1715. Elisabeth de Bermond du Cailar.	Sauveterre.	Lombez.
22. Août. 1715. François-Auguste de Chalvet.	Auzielle, M.	Toulouse.
22. Août 1715. Joseph Marrin.	La Laude, près de Pen-nautier.	Carcassonne.
22. Août 1715. Pierre-Joseph-Hyacinte de Caylus.	Colombieres, B. Vaillant, V. Jouares.	Besiers, Carcassonne.
22. Août 1715. Pierre-François de Biuret.	Villeneuve, Monredon, Cers	Besiers.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
14. Sept. 1715. Jacques de Genton.	Villefranche, B.	Albi.
18. Sept. 1715. Gabriel de Voisins.	Pefens B. Alzau.	Carcassonne.
13. Juin. 1722.		
19. Sept. 1715. Pierre de Ferrar.	Aubeterre, près de l'étang de Pujaut.	Uzès.
25. Sept. 1715. Alexandre-Justin d'Altier.	Montfaucon.	Uzès.
1. Oct. 1715. Guillaume Castanier.	Couffoulens B. Cuzac.	Carcassonne.
1. Oct. 1715. Ferdinand-Joseph de Poitiers.	La Bruyere B.	Lavaur.
1. Oct. 1715. Jeanne de Crozat, veuve de N. Daguin, B. de Launac.	Launac.	Toulouse.
13. Juin. 1722.		
15. Oct. 1715. François de Brignac.	Montarnaud.	Montpellier.
16. Juil. 1722.		
12. Nov. 1715. Jean-Jacques de Ducap.	Moussoulens B. Caunelles.	Carcassonne.
11. Sept. 1722.		
12. Nov. 1715. Jean-Hyacinthe de Tregoin.	Montbrun B. Flory Denrouget, Pradrellet.	Narbonne.
27. Mai 1716. Pierre de Foucaud de Daure.	S. Jeury près de Lombers.	Albi.
30. Juil. 1716. Alexandre de Meyreville.	Visa.	Aleth.
14. Déc. 1717. Paul-Abdias Arnaud de la Castagne.	Le Pouget, S. Amans, S. Baufilé, Pujols, Vendemian, Fressan, Lestang.	Besiers.
8. Juin 1718. Samuel Bernard.	Rieux, la Liviniere, Ferrals.	Narbonne, S. Pons.
14. Juin 1718. Felix de Juvenel.	Carlencas	Besiers.
29. Avril 1719. Hercule-Meriadec, Pr. de Rohan.	La Voulte, Albon, Tournon, Lairs.	Viviers.
11. Janv. 1720. Guillaume Castanier.	Pomas, Serignan, Valras, Villelongue, Castelren.	Carcassonne, Besiers.
23. Mars 1720. Guillaume Castanier.	Montfort, Auffieres, Salvanere, Escouloubé, Sainte-Colombe, le Boufquet, S. Julien.	Aleth.
2. Août 1720. Henri Crozat, seigneur du Blessis-S. Antoine.	Château-Gaillard.	Nismes.



NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
2. Août 1720. Pierre Rouger, seigneur de Mannieres.	Montalba.	Limoux.
26. Sept. 1720. Henri de Bermond de Puifferguier.	Maureillan.	Besiers.
18. Janv. 1721. Jacques Colondres.	Lebrettes.	Narbonne.
27. Janvier 1721. Louis-Hercule de Solas.	Monlaures, Liviere, Bonniac.	Narbonne.
7. Fév. 1721. Etienne	Bonrepos, Gourdeville,	Toulouse.
23. Juil. 1722. Finiels.	Riviere, Verdun.	
24. Juil. 1721. Jean Guillot.	Le Fesc, Sardan, & Pujol.	Nismes.
9. Déc. 1721. Jean de Brootecorem.	Villeseque, Laude,	Carcassonne.
27. Mai 1722. Jean-Pierre d'Aigrefeuille.	Caunelles.	Montpellier.
2. Juin 1722. Claude de Sauvan.	Aramon, Valabregues.	Uzès.
2. Juin 1722. Just-Antoine de la Rivoire.	Chalencon B.	Viviers.
13. Juin 1722. Marguerites de Conches, veuve de Just-Antoine Clavieres de S. Romain.	S. Barthelemi le plein.	
13. Juin 1722. Joseph Pichon.	Valence B.	
13. Juin 1722. Pierre de Comere.	La Bastide B.	
16. Juin 1722. Henri de Rouffiac.	Verlhac B. Montgaillard.	Montauban.
16. Juin 1722. Pierre de Lautrec.	Fiefs près de Vieussan.	
16. Juin 1722. Joseph-Antoine de Manse.	Fos, Sauvian.	Besiers.
22. Juin 1722. Elisabeth de Bermond de Toiras.	Belesta.	Mirepoix.
23. Juin 1722. Jean Roufier, conseiller.	Salinelles, Asperes, la Rouviere, & la Clotte.	Nismes.
23. Juin 1722. Jean Mouton.	La Clotte.	Uzès.

342 **HOMMAGES DES SEIGNEURS**

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
23. Juin 1722. Guillaume Castanier.	Pomas, Ville-neuve la Bagarre, Montfort, Auilières, le Bois de Salvanere, Scouloubre B. S. Julien, Villelongue, Counojouls, Valras, Serignan.	{ Carcassonne. Aleth. Beziers.
5. Juil. 1722. François Joseph de Portes.	{ Coufoulens, Camp, Cugiegnan, Cuxac, Preixent, Cahufac, Counojouen, Fontes, Hourtoux, Maruejols.	S. Pons?
5. Juil. 1722. Marc-Antoine de Gayon.	Pardaillan B.	S. Pons?
6. Juil. 1722. Guillaume d'Almeras, conseiller.	Libouyrac.	Montpellier.
7. Juillet 1722. Anne d'Alibert.	Fiefs dans Mirevaux & Maureillan.	Montpellier.
11. Juil. 1722. Louis de Louet.	Mons B.	Carcassonne.
13. Juil. 1722. Gaston-Charles Pierre de Levis.	Ornaison B.	Narbonne.
13. Juil. 1722. Pierre de Pujol, seigneur de Ronel.	Mirepoix M.	Mirepoix.
13. Juil. 1722. Paul-Louis de Levis.	La Grave B.	Albi,
13. Juil. 1722. Charles de Calviere.	Leran B.	Mirepoix.
13. Juil. 1722. Jean-Louis de Montaut.	S. Cesaire de Gauzignan.	Uzès.
13. Juil. 1722. Jean Bernard.	Montaut B. Loupian.	Rieux, Montpellier.
16. Juil. 1722. Marie-Therese de Ros, veuve de Gaspard de Gleon.	Grandval.	Narbonne.
16. Juil. 1722. Marie de Gleon, épouse de Charles Boyer.	Durban,	Narbonne.
17. Juil. 1722. Marie de Boyer, veuve de François d'Auderic.	Gleon.	Narbonne.
17. Juil. 1722. François-Claude de Montequieu,	Lastour & Villar de Laurede.	Narbonne.
	Roquefort.	Aleth.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
18. Juil. 1722. Pierre Durand.	Poupian.	Besiers.
23. Juil. 1722. François de Pagés-Vitrac.	Beauville B.	Toulouse.
23. Juil. 1722. Marguerite de Majourat, veuve de Jean-François de Roller.	Mafens B.	Montauban.
24. Juil. 1722. Antoine du Vidal.	Montferrier, Baillarguet.	Montpellier.
28. Juil. 1722. Henri de Bermond.	Puifferguier, Maureillan.	Besiers.
28. Juil. 1722. André-Louis de Brancas.	Rochefort B.	Uzès.
30. Juil. 1722. Pierre-Paul-René de Peyrat.	La Redorte.	Carcassonne.
30. Juil. 1722. François de Pavée.	Villevielle.	Nismes.
30. Juil. 1722. François de Roux.	Puivert M.	Mirepoix.
30. Juil. 1722. François, Thimoleon, & Hyacinthe de S. Jean.	La Serre.	Narbonne.
30. Juil. 1722. François du Boyer de Castaner.	Tauriac B. Roquemaure, Beauvais.	Montauban.
30. Juil. 1722. Jean Degua.	Malgues B. Villargel, Villepeirous, sainte-Eulalie.	Carcassonne.
30. Juil. 1722. François Dax.	Axat B. Le Cailar, Bairac.	Aleth.
30. Juil. 1722. Joseph-Gregoire de Levis.	Gaudies B.	Mirepoix.
30. Juil. 1722. Lucrece d'Auriol, veuve de Louis de Loubens.	Verdale.	Lavaur.
30. Juil. 1722. François d'Hautpoul.	Rennes B.	Aleth.
1. Août 1722. Alexandre de la Rochefoucaud.	Sauveterre B.	Lombez.
1. Août 1722. Jean-Hercule de Rosset.	Ceilles, Rocozel, Bonloc.	Besiers.
1. Août 1722. Noël Fages d'Austieres	N. D. de la Rouviere.	Alais.
1. Août 1722. Françoise-Louise de Berard.	Bernis, Nages, Solorgues.	Nismes.
1. Août 1722. Gaspard du Bourg.	Bozas, marq. la Roche B. S. Felicien, Empurany, Nosteres.	Viviers.
1. Août 1722. Jean-Hector de Nior	Belesta.	

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESSES.
1. Août 1722. Charles de Montredon.	Montredon, Scalles.	Narbonne.
1. Août 1722. Henri Darfe.	Cascastel, Villeneuve, Rouffia, Rieugrand.	Narbonne.
1. Août 1722. Hercule de Gleon.	Jonquieres.	Limoux.
7. Août 1722. Antoine-François de Paulo.	Calmont, vic. S. Marcel, S. Jean Deltor B.	Mirepoix.
7. Août 1722. Jacques-George de Minut.	Praderes, Castera, Larmont.	
7. Août 1722. Jean de Fontaines.	Rustique.	
7. Août 1722. François-Denis de Becarie de Pavée.	Fourquevaux M.	Toulouse.
7. Août 1722. François de Bruyeres.	Chalabre M. Sonac, Monjardin.	Mirepoix.
18. Août 1722. Charles-de Rochechouart.	Clermont B.	Toulouse.
18. Août 1722. François-Joseph des Roix.	S. Michel dans le terroir de Beaucaire.	Nismes.
1. Sept. 1722. Antoine-Joseph de Roquefort.	Sales B. la Gardiolle B.	Mirepoix, Lavour.
5. Sept. 1722. Joseph-François de la Croix.	Castries M.	Montpellier.
5. Sept. 1722. Jean-Louis Duffon, marquis de Bonac.	Seigneuries.	Aleth.
5. Sept. 1722. Marthe de Clausel, veuve d'Antoine de Pelissier.	Bois de Combes.	Montpellier.
3. Juil. 1722. Jean-Jacques de Bellor.	La Voute.	Carcassonne.
7. Juil. 1722. Anne d'Alibert.	Mons B. Albas, Alaric.	Carcassonne.
23. Juil. 1722. Jean Bernard.	Grandval ou Befacail.	
18. Juil. 1722. Pierre Fizes, conseiller.	Rieubancon, terroir de Montpellier.	Montpellier.
24. Juil. 1722. Blaise d'Albenas.	Gajans.	Uzès.
28. Juil. 1722. Louis de Rosel.	Servas.	Uzès.
29. Août. 1722. Catherine de Moulins, veuve de Pierre d'Augers.	Fabrefan.	Narbonne.
11. Sept. 1722. Jacques Juin.	Oupiac.	S. Pons.
11. Sept. 1722. Louis de Lordat.	Bram B.	S. Papoul.



NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESSES.
11. Sept. 1722. Jeanne de Guiraud, veuve de Philippe Juin.	Siran.	
11. Sept. 1722. Jacques Delon.	Roquefort.	Narbonne.
11. Sept. 1722. Louis de Genas.	Vauvert B.	Nismes.
11. Sept. 1722. Valentin de Clarac.	Roqueseriere B. la Soulade.	Toulouse.
11. Sept. 1722. Denise-Henriette de Polastre, veuve de Gui d'Hunaut.	Saint Miqueau, Marjolas, & Mallecoste.	
30. Sept. 1722. Hyacinthe de Massia.	Treilles, Feuilla.	Narbonne.
30. Sept. 1722. Thomas de Sarret.	Marcauffan.	Besiers.
30. Sept. 1722. Rosier de Comminges de las-Tronques.	Sous, Montfaucon, Comminges, Castillon.	Couzerans.
3. Oct. 1722. André-Hercule de Fleury.	Dio, Valquieres.	Besiers.
7. Oct. 1722. Paul-Abdias d'Arnaud.	Le Pouget B.	Besiers.
7. Oct. 1722. Jean Jacques de Cabrol.	Montarnaud, dans le comté de Fraisse.	Pesenas.
7. Oct. 1722. Louis Roussel.	Saint Amans.	Castres.
10. Oct. 1722. Henri de Carrion.	Caussinijouls Vic. Roquesels B. Salpagnac, Soumaestre.	Besiers.
14. Oct. 1722. Melchior de Caussac.	Castelmaure, Embres.	Narbonne.
19. Oct. 1722. Philippe-Emmanuel de Crusfol.	Castelnau de Bonnefons, la Bastide.	Albi.
19. Oct. 1722. Claude de Roquefeuil.	La Guepe.	Albi.
19. Oct. 1722. François-Louis le Noir.	Ribaute.	Albi.
27. Oct. 1722. Jean Bellet.	Lombers.	Besiers.
27. Oct. 1722. Antoine-Joseph de Jellé.	Levas.	Nismes.
27. Oct. 1722. Charles de Balchi.	Aubais, le Caila B. Junas, Gavernes.	Le Puy.
27. Oct. 1722. Jacques de Genestet de Senujol.	Montabonner B. Miramande, Grateloup.	Narbonne.
27. Oct. 1722. Antoine de Martin.	Donos.	

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESSES.
27. Oct. 1722. Hercule de Thezan.	Luc , Cannes.	Narbonne.
29. Oct. 1722. Jean-Henri de Sarret.	Coussergues.	Besiers.
31. Oct. 1722. Anne-Marie - Joseph de Lorraine.	Roquemaure B.	Uzès.
31. Oct. 1722. Louis-Claude - Joseph du Faure.	Satillieu M.	Viviers.
4. Nov. 1722. Françoise-Anne de la Pimpie.	Saint Lager.	
7. Nov. 1721. Franç. de Portalés.	La Chaize , Talazon.	Viviers.
7. Nov. 1722. Jean Lambert de la Vergne.	Montbazin.	Montpellier.
28. Nov. 1722. Marguerite de Pech, veuve de Jean-Mat. de Maguedelonne.	Saint Benoît B.	Mirepoix.
4. Déc. 1722. Anne-Louise de Chef-de bien.	Armissan Vic.	Narbonne.
4. Déc. 1722. Louis-Auguste de Bourbon.	Malause M. la Caze C. Graisse B. Rougemous.	Castres.
4. Déc. 1722. Joseph de Gevaudan.	Marguerite.	Nismes.
4. Déc. 1722. Elisabeth de Surrirey de saint Remi, veuve de René le Moine.	Margon.	Besiers.
10. Déc. 1722. François-Antoine de Reding.	Mèirueis B.	Alais.
10. Déc. 1722. Pierre de Pompadour.	Montpezat , Laval , Portel.	Narbonne.
10. Déc. 1722. Claude-Joseph de Catelan.	Portel.	
22. Déc. 1722. Michel-Marc-Antoine César de Montfaucon.	Hierles B. Aulas.	Alais.
11. Janv. 1722. Marc-Antoine de Beaulac.	Pefennes B.	Besiers.
11. Janv. 1723. Hector-Louis de Gelas.	Ambres. M. saint Gaudens, le Taur B.	Castres.
11. Janv. 1723. André de Jouglas.	Esparaza , Villadesportes.	Narbonne.
4. Fév. 1723. Joseph-Louis Palhiés de Colaire.	Viranel.	

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCÈSES.
4. Fév. 1723. Jean-François de Villesc.	Lestang.	Montpellier.
4. Fév. 1723. Henri de Roquefeuil.	Londres, Cournonsec.	Toulouse.
15. Fév. 1723. Pierre-Paul Riquet.	Caraman C. Albiac.	Narbonne.
27. Fév. 1723. François d'Andoque.	Bosc, dans le territoire de Creusy.	Béziers.
27. Fév. 1723. Guiraud Peitavin des Estagnols.	Estagnols.	Narbonne.
27. Fév. 1723. Jean-Antoine de Sevin.	Raiffac.	Béziers.
27. Fév. 1723. Pons de Thesan.	Pujol C.	Montauban.
3. Mars 1723. Gaston-Charles - Pierre de Levis.	Terride.	Uzès.
9. Mars 1723. Jean-Marie de Fougasse.	Terres-nobles, près de Mondragon.	S. Papoul, Carcassonne.
9. Mars 1723. Marie-Louise de Montagne.	Montmaur, Puicheric.	Viviers.
8. Avril 1723. Charles de la Farge.	Le Pouzin.	Viviers.
8. Avril 1723. Louis de Montel de S. Quentin.	Saint Vincent de Durfort, Saint Cierge, la Serre, le bas Praufse.	Toulouse.
13. Mai 1723. Antoine Azemar.	Cordes, près de Riviere-Verdun.	Béziers.
13. Mai 1723. Joseph de Trinquier.	Abeillan.	Alais.
19. Mai 1723. Jean-François du Fesc.	Sumene B.	S. Pons.
19. Mai 1723. Joseph de sainte Colombe.	Oupia, Savigne.	Comminges.
19. Mai 1723. Guillaume Guibert de Renery.	Benque, Gelat B.	Nismes.
19. Mai 1723. François de Mailhan.	Terres-nobles, près de Beaucaire.	Narbonne.
19. Mai 1723. François de Calvo de Bassedes.	Leucate, la Palme, saint Pancrassy.	Agde.
19. Mai 1723. Antoine Soulier.	Gourdon.	Montpellier, Narbonne.
26. Mai 1723. J. B. de Polatton.	Pleissan Vic.	
26. Mai 1723. Henri François de Graves.	Solas M. saint Martin.	

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
26. Mai 1723. Marianne de Thezan , veuve de Charles de Genibrouse.	Puimisson.	Besiers.
7. Juin 1723. Marie-Charlote de Feuquieres , veuve de N. d'Ofun , Heches.		Comminges.
7. Juin 1723. Joseph-Victor d'Arnaud.	Margalier, Premont, & deux isles du Rhône.	Nismes.
7. Juin 1723. Jean de Bonnet.	Aumelas, Vic.	Besiers.
9. Juin 1723. Jean François de Seigneur.	Cesseroas , saint Julien , Cadirac.	S. Pons.
15. Juin 1723. Jeanne-Marie de Villemeur, marquise de Mauleon.	Pailés, Madieres.	Rieux & Pamiers.
15. Juin 1723. Pierre-Paul Riquet.	Canal du Languedoc.	
22. Juin 1723. Henri Serres.	Savignac.	Narbonne.
22. Juin 1723. Marc-Antoine de Mauleon.	Nehias B. Blaud , la Fage.	Mirepoix ; Aleth.
23. Juin. 1723. Charles d'Airebaudouse.	Anduse M.	Alais.
3. Juil. 1723. Henri-François de Vivet.	Montclus M. Montpefat. M.	Uzès , Nismes.
7. Juil. 1723. J. B. Magnianis.	Foz.	Aleth.
9. Juil. 1723. Charles d'Albenas , & Jean-Louis Galofre.	Clarenfac , Merville.	Nismes.
9. Juil. 1723. Jean-Louis Galofre.	Languissel.	Nismes.
27. Juil. 1723. Claude-Raimond de Pelet.	Fontanés, Combas, Montmirat.	Uzès.
31. Août 1723. Jean de saint Julien.	Saint Julien de la Nef.	
23. Août 1723. François de Barthelemi de Gramont.	Lanta B.	Toulouse.
23. Août 1723. François Puyo.	Capespines.	
23. Août 1723. Pierre Ribaud.	Saussinac.	Lombez.
23. Août 1723. Henri de la Font Vedelli.	Saint Aignan B.	Lavour.
23. Août 1723. Louis Richard.	Gaix B.	Castres.



NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESSES.
23. Août 1723. Jean d'Olivier de la Gardie.	Poujols.	Narbonne & saint Pons.
9. Sept. 1723. J. B. de Pavéy.	Villaudric.	Toulouse.
18. Sept. 1723. Pierre Adam, conseiller.	Montclar.	
22. Sept. 1723. Louis Antoine de Nigry de la Redorte.	Ouveillan.	Saint Pons.
15. Oct. 1723. Marie de Nuples, veuve de Georges Jules de la Roquebouillac.	Mouffans B.	Albi.
16. Oct. 1723. J. B. Renaud de Forbin : & Charles-Noël de Gallien.	Les Issards, & Angles.	Uzès.
8. Nov. 1723. Hyacinthe de Retz, seigneur de Vilaret & Servies.	Fraissinet.	Mende.
8. Nov. 1723. François d'Hautpoul.	Rennes, Montferrand.	Aleth.
1. Déc. 1723. Jeanne de Chiaza.	Baix.	Viviers.
18. Déc. 1723. Pons de Thesan du Pujol.	Olargues	Saint Pons.
10. Janv. 1724. Guillaume de Castelpers.	Ambiaret, Vic.	Albi.
10. Janv. 1724. Joseph de Brettes de Turin.	Creusy.	Saint Pons.
10. Janv. 1724. Elisabeth de Lavit, veuve de Barthelenni de Ferroul.	Laurens, Fouzillon.	Besiers.
10. Janv. 1724. Jacques Eustache de Baudinelli.	Moulins de Bagnols.	Uzès.
15. Janv. 1724. Henri d'Arnoy.	Arnoy.	Besiers.
20. Janv. 1724. & 17. Fév. 1724. Jean Viel.	Lunas, Sourlans, Serremeane.	Besiers.
26. Janv. 1724. Charles Dumas.	Mus de Reals.	Besiers.
26. Janv. 1724. Antoine Pascal de saint Felix.	Faugeres B.	Besiers.
26. Janv. 1724. Jacques Couloures.	Saint Martin de Toques.	Narbonne.
26. Janv. 1724. Jean de Milliane.	Saint Sernin.	Albi.
2. Fév. 1724. Fulcrand d'Arenes, président.	Lespignan.	Besiers.

350 HOMMAGES DES SEIGNEURS

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCÈSES.
4. Fév. 1724. Henri-Joseph Garde.	Chambonnas, M.	Viviers.
4. Fév. 1724. François de la Vergne.	Tressan.	Besiers.
10. Fév. 1724. Pierre la Font.	Savigne, près d'Asillagnet.	Saint Pons.
16. Fév. 1724. Henri de Rives.	Lesignan.	Besiers.
23. Fév. François - Balthazar de Solignac.	Magalas, B.	Besiers.
24. Fév. 1724. Jean Marguerit.	Saint Michel de Lanes.	
7. Mars 1724. Henri-Thomas de Soustre de Gourgas.	Terre, près de Montady.	Besiers.
7. Mars 1724. Emmanuel Auguste, marquis de Vignolles.	Sainton.	Besiers.
7. Mars 1724. Jean Rocher de Bollay.	Auziele, M.	Toulouse.
20. Mars 1724. Louis-Joseph de Boyer de Sorgues.	Murviel, M. Coujan, Vairan.	Besiers.
20. Mars 1724. Jacques de Mauffac.	Saint Geniés.	Besiers.
20. Mars 1724. Pierre-Joseph-Hyacinthe de Caylus.	Rouairoux.	Castres.
28. Mars 1724. Jacques-Joseph de Bouliquet.	Montlaur, M.	Besiers.
5. Mai 1724. Gabriel-Jean de Thézan, & Elizabeth de Thezan.	Une Tour de Moulin, près Besiers.	Besiers.
19. Mai 1724. Therese de Pons, marquise de Rebé.	Arques, B.	Aleth.
31. Mai 1724. Jacob Renaud.	Gaujac.	Alais.
3. Juill. 1724. Henri de Sabatier la Bourgade.	Fiefs dans Narbonne.	Narbonne.
7. Juill. 1724. Pierre d'Aragon.	Titon.	Narbonne.
4. Août 1724. Bernard de Genibrouse.	Boissefon, V. Murat, le Dergues.	Castres, Albi.
18. Août 1724. Louis de Louer.	Calviñon, M. Bisac, Razés.	Nismes.
18. Août 1724. Louise de Porcelet.	Laudun, B.	Uzès.
17. Oct. 1724. Laurent de Villeneuve.	Maurens & Cambon.	Lavaur.
26. Oct. 1724. Jacques de Clemens.	Castelet & le Roudadou, isles du Rhône.	Nismes.
28. Nov. 1724. Jean-François de Calviere.	Boissiere, saint André de Camarignan.	Nismes.
28. Nov. 1724. François Mafsip.	Clarensac, pour le neuvieme.	Nismes.
31. Janv. 1725. André de Villat.	Vallongue & Gajans.	Nismes, & Uzès.
3. Mars 1725. Pierre de Combet.	Poujols.	Besiers.
13. Avril 1725. Louis Dalichons.	Senegra, Luganson.	
29. Mai 1725. Jean - Louis-Annibal de Rochemore.	Gallargues.	Nismes.
5. Juill. 1725. Henri de Baschi.	Pignasi, M. Sauffan, Valause.	Montpellier.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
15. Fév. 1726. Philippe-Charles, marquis de la Fare.	Balafuc, la Borie.	Viviers.
30. Mars 1726. Marie de la Fare, veuve de François de la Fare.	La Fare, M.	Alais.
19. Juin 1726. Anne de Gines-toux, veuve de François d'Alfas.	Cabanis, paroisse de Mont-dardier.	Alais.
4. Sept. 1726. Marie de Mail-lan, épouse de Pierre d'Albignac.	Pourcaires, B. Joug, la Foux.	Mende.
12. Oct. 1726. Jean-Benoit-Auguste de Maillanne.	Saint Sernin, Maillac.	Albi.
23. Nov. 1726. François-Je-rôme de Vignes.	Colomiers pour la moitié.	
2. Janv. 1727. Antoine-Jean Viel, conseiller en la cour des aydes.	Pouget, Bar.	Besiers.
5. Août 1727. & 10. Août 1732. George de Tremo-let, président.	Lunelviel.	Montpellier.
20. Août. 1727. Scipion-Louis-Joseph de la Garde.	Saint Felix, B. saint Jullia.	Toulouse.
6. Sept. 1727. Jean Arnieu.	Beaufort.	
22. Nov. 1727. Jean-Guillau-me d'Almeras, conseiller.	Fiefs à Vendargues.	Montpellier.
13. Déc. 1727. Charles de Thé-zan du Luc.	Perle, Vira, Campourcy.	Aleth.
18. Juin 1728. Marguerite Col-bert de Villacerf.	Privas, Vic. B.	Viviers.
25. Juin 1728. Joseph de Louet.	La Motte sur le petit Rhône.	Nismes.
26. Juin 1728. Jean André.	Châteaubourg.	Viviers.
21. Août 1728. Emeri de Caf-sagnet.	La Hilhere.	Lombez.
21. Août. 1728. Jacques de Cas-sagnet, marquis de Firmacon.	Auradé.	Lombez.
8. Oct. 1728. Isaac Guidois.	Costebelle, terroir de Mont-pellier.	Montpellier.
22. Déc. 1728. Alexandre du Puy de Granger de Mont-méjan.	Mandagout, Caladon.	Alais.
27. Sept. 1729. Jean-Baptiste de l'Espine, conseiller.	Saint Martin du Vigogoul, Olivet.	Montpellier.
18. Nov. 1729. Pierre de la Barthe.	Anthuniac.	Narbonne.
20. Janv. 1730. Jean Cha-mayon.	Montalba.	Aleth.
4. Fév. 1730. François de Bournonville.	Rabouillet.	Aleth.
30. Sept. 1730. Antoine-Fran-çois de Calviere.	Saint Barthelemi de Plaffas, Valmordane.	
3. Nov. 1731. Victor-Pierre-François de Riquet.	Caraman, comté, Albiac.	Toulouse.
5. Déc. 1731. Suzanne Novi, épouse de Nicolas Fauché.	Directes à saint Gervasi & Be-souffe.	Nismes.
26. Janv. 1732. Jero & Fran-çois Ville,	Benagues,	Rieux.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
4. Mars. 1731. Etienne-Laurent Mazalet, avocat général.	Avesse, M.	Alais.
28. Avril 1732. Louis de S. Jean de Mouffulens.	Bouffle & Montgoy.	
20. Déc. 1732. Emmanuel-Gaspard du Bourg.	Brion & le Cheilar, C.	Viviers.
3. Mars 1733. Jean Anr. de Regnes, & Antoine de Rey.	Saint Martin de la Garrigue.	
28. Mars 1733. Louis - Raimond de Fonvielle.	Fiefs.	Albi & Carcassonne.
25. Avril 1733. Jean-Antoine du Vidal.	Montferrier & Ballarguet.	Montpellier.
7. Mai 1733. Jeanne d'Olivier de la Gardie, veuve de Paul de Vic.	Moitié de Serviés & de Rieu.	
9. Juin 1733. Antoine d'Abraham.	Trebes.	Carcassonne.
23. Juin 1733. Jean - Charles d'Arenes.	Lespignan.	Besiers.
13. Juill. 1733. François-Xavier Bon, premier présd.	Saint Hilaire, M. Fourques. B.	Montpellier & Nismes.
20. Déc. 1733. Marie d'Auge.	Fabresan, Villerouge, la Panouse.	Narbonne.
23. Déc. 1733. Jeanne Marie de Maguelonne, veuve de Jean de Levis.	Illoc.	Limoux.
9. Janv. 1734. Franç. Damieu.	Beaufort, Artis.	Saint Pons.
11. Janv. 1734. Balhazard Aimard de Monteils.	Le lac B. Villesefale.	Narbonne.
16. Janv. 1734. Marianne de Roux, épouse de Gabriel du Ducup.	Villeseque, Fraisse, Courbiere.	Narbonne.
22. Janv. 1734. Jean - Joseph d'Assezat Toupignon de Monsental.	Preserville.	
26. Janv. 1734. François de Sarret, & François son fiere.	Colombiers.	Besiers.
29. Mars 1734. François de Cauller.	Cabreroles.	Besiers.
8. Mai 1734. Jacques-Joseph de Lort.	Perdiguer.	Besiers.
2. Juin 1734. Léon Novi.	Cavairac, saint Césaire, & terres migeres.	Nismes.
11. Août 1734. Henri-Auguste de Chavet.	Merville, B.	Toulouse.
22. Nov. 1734. Anizet de Grave la Nofe.	Saint Martin de Toques.	Narbonne.
32. Janv. 1735. Jean-Vincent-Honoré de Voisins.	Pezens, Alzan.	Carcassonne.
25. Janv. 1737. Maurice de Boileau.	Castelnau, sainte Croix de Boiriac.	Uzes.
22. Janv. 1737. Alexandre-Hector de la Tour de Verclause.	Moitié de Verfeuil.	Uzes.
4. Fév. 1737. Jean-François de Tournier.	Launac, B.	Toulouse.
5. Avril 1737. Jean Rocher.	Fiefs à Pignan.	Montpellier.





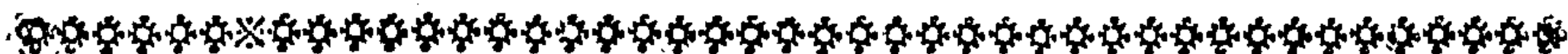
# PIÈCES FUGITIVES



POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE FRANCE.



MÉLANGES.

---

## AVERTISSEMENT.

**P**armi les pièces fugitives qui nous ont paru utiles pour perfectionner l'histoire de France, & susceptibles de notes pour les éclaircir; il en est un grand nombre si courtes, qu'on ne peut les donner séparées. Pour remédier à cet inconvénient, on a pris le parti de les mettre à la fin de chaque volume, sous le titre général de *Mélanges*. On séparera les relations des chartes & des titres. On les rangera les uns & les autres par ordre chronologique; & l'on y ajoutera les notes qui pourront les rendre plus intéressantes.

---

### *Relation de la bataille de Cerizolles.*

**L**ES relations des batailles & des sièges écrites dans le temps même ont un prix infini dans l'histoire. Elles nous instruisent d'un détail curieux qu'on ne sçauroit trop rechercher. De ce nombre est celle de la bataille de Cerizolles que nous donnons ici.

*Discours de la bataille de Cerizolles. Adversis duro. A l'enseigne du rocher. A Lyon, chez Sulpice Sabon. Avec privilege. La journée de Cerizolles.*

**L**oué soit le tout-puissant, & à lui soit l'honneur de la victoire qu'il nous a donnée : comme pourés entendre. Estant monseigneur d'Anguien campé près Carignan, & assurément averti de la venue de nos ennemis, sollicita les capitaines & gens de guerre de faire leur devoir au besoing : & eulx à ce délibérés firent leurs pasques, le jeudi, vendredi, & samedi saints.

Ce fait, le jour de pasques, à deux heures après midi, mondit seigneur d'Anguien eut avis que les Espagnols estoient en campagne en nombre de 18000. hommes de pied, assavoir :

Lansquenets 9000. la plupart armés de corselets. 2000. Espagnols naturels, tous vestus d'animes ou de maille. 7000. Italiens, pareillement bien armés & braves à leurs modes. Leur cavalerie étoit de 13. à 1400. chevaux, & 16. pièces d'artillerie.

Parquoi ledit seigneur asséblant tous les capitaines, leur fit une harangue, & à tous ses aultres gens de guerre, les exhortant & priant d'eux acquiter de leur devoir : & qu'en ce faisant, Dieu par sa miséricorde ne les abandonneroit, parce qu'ils combattroient avec juste querelle, ayant les ennemis rompu la trefve contre toutes loix. Après vint exhorter les Suisses, leur remémorant le lasche tour qui leur fut fait au Mondevis : lesquels soudain firent comme un bruit ou acclamation de joye, promettant tous de s'acquiter de leur honneur.

Alors, mondit seigneur d'Anguien les remerciant, leur dit : Mes amis, afin que vous combattés plus hardiment, foyés avertis que j'ai donné ordre, si d'aventure ceux de Carignan vouloient sortir sur vous, estant commencée l'escarmouche, que les ponts qui sont sur le Paud soudain soient abbatus; ce qui gardera aussi que aucuns des nostres ne tournent en fuite par faulte de cœur. Et quant à ceux de Vulpian, qui sont peu de gens & moins de vivres : j'ai aussi donné ordre s'ils sortent, que nos garnisons de Thuriñ, Cazet, & Chevas, & Montcalier leur donnent à dos.

Ayant par cette façon mondit seigneur harangué, & voyant la bonne délibération d'un chacun, sur l'heure fait jeter aux champs tous les gens de pied, qui étoient en nombre de 9000. pour le plus; ensemble fait sortir les gens de cheval, étant environ deux mille, tant hommes d'armes que chevaux légers; le reste des gens de pied on avoit laissé ès garnisons de Thurin, Montcalier, Pignerol, Savillan, Beyne, Queras, la Rocque-de-Vaulx, Villeneuve-d'Ast, Casal, Bourgon, la Citerne,

Chevas, Crescentin, Pallasol, Dezane, & S. Germain, qui sont 15. villes, & en 28. chasteaux, outre lesdites villes, lesquels ne seront ici nommés, pour venir à la narration du principal.

Ainsi donques notre armée sortie aux champs pour marcher droit à trouver les ennemis, mondit seigneur en l'instant assemble son conseil, où furent mes seigneurs de Boutieres, de Tays, de Termes, d'Ossun, de Monin, de l'Angey, de Cental, de Droz, gouverneur de Mondeviz, & le seigneur Ludovic de Birague, auxquels il demande s'ils étoient d'opinion qu'on menast tout le camp droit contre les ennemis.

Adonc chascun dit son avis; puis fut conclu que quelque nombre de gens iroient pour voir leur contenance, & selon qu'ils trouveroient, l'on se conduiroit.

Incontinent après telle conclusion, marche mon dit seigneur en personne, accompagné de tel nombre de gens de cheval qu'il fut advisé pour découvrir nos ennemis, & trouve les ennemis en un fort nommé Cerizolles, distant de Carmagnolles, où étoit notre camp, environ quatre milles.

Sitost que les ennemis virent notre gendarmerie, ils sortent de leur fort, se jettent en campagne, se rangent en bataille, & en tel ordre qu'il faisoit merveilleusement bon voir leur fière & superbe contenance.

Les avant coureurs lors commencerent à escarmoucher d'une part & d'autre, de sorte que l'on se repentit très-bien de n'avoir fait marcher tout notre camp, ce que les ennemis pensoient que l'on eut fait: car ledit fort, auprès duquel ils étoient en la campagne, étoit en la vallée, & ceulx des nôtres, qui étoient allés explorer, comme dit est, pour voir leur contenance, étoient en la montaigne sur le haut estendus pour faire plus grand monstre. Au moyen de quoi nos ennemis ne pouvoient autrement voir si là étoit toute notre armée ou non.

Or durant qu'ils escarmouchoient, mondit seigneur d'Anguien demande aux dessus dits de son conseil, s'il envoyeroit querir le reste de nos gens tant de pied que de cheval. Ledit conseil conclut que non, remontrant qu'il seroit nuit devant qu'ils fussent venus: mais que l'on se retirât & que le lendemain de grand matin on les retourneroit trouver.

En ces entrefaites, le colonel des gens de cheval des ennemis envoie un trompette demander à parlementer à messieurs d'Ossun & Monin sur la foi; lesquels se trouvent avec ledit colonel au milieu des deux bandes, chacun un trompette d'une part & d'autre: & fut vû comme s'entre-accolerent, & se firent grandes caresses au départir, demandans bataille au lendemain.

Voyans ainsi les ennemis délibérés de nous combattre, ce que très-ardeamment l'on désiroit de notre part, nos gens se retirèrent au lieu d'où ils étoient partis; & le lendemain à trois heures du matin, l'on fit sonner trompettes & tabourins, de maniere que tout notre camp se trouva rangé

en bataille aux champs à six heures du matin, mis en trois bataillons: c'est à sçavoir,

L'avant-garde, laquelle conduisoit monseigneur de Boutieres pour les gens de cheval avec sa compagnie, celle du comte de Tendes, de monsieur de Termes avec deux cents chevaux legers; le seigneur Francisque Bernardin avec aultres deux cents chevaux legers; le seigneur Maure de Nouate avec semblable nombre de deux cents chevaux legers; & monseigneur de Tays, colonel, menoit les gens de pied François, & qui étoit au premier rang d'iceux. Artillerie, huit pièces.

La bataille, laquelle conduisoit monseigneur d'Anguien avec les compagnies de messieurs d'Acier, de Cursol, de Monreveil, d'Offun, avec deux cents chevaux legers; les seigneurs Ludovic de Birague & de Central, & les Suisses. Artillerie, huit pièces.

L'arrière-garde, conduite par monsieur de Dampierre, & avec lui le seigneur Carles de Droz, tous les Guidons, les Gruyeriens, & Italiens. Artillerie, quatre pièces.

L'ordre ainsi préparé, l'on marche courageusement droit contre les ennemis; on les trouve où ils étoient le jour précédent; on commence l'escarmouche d'un côté & d'autre, avec une merveilleuse ardeur; & dura ladite escarmouche près de trois heures.

Sur ce fut fait certain signe pour faire place à notre artillerie, laquelle incontinent commença de faire tel dommage en trois volées qu'elle fut lâchée, que les ennemis en furent du commencement très-fort étonnés; puis voyant qu'elle faisoit à leur désavantage grande exécution, & étoit pour continuer, prennent courage, & sur ce, marche leur avant-garde, qui étoit le bataillon des neuf mille lansquenets; lesquels venant furieusement la tête baissée contre icelle, la font abandonner à nos gens, & tuent les chevaux & partie des canoniers, & brûlent entierement toutes les poudres de celle bande d'artillerie. Lors notre avant-garde, bataille, & arrière-garde s'assemblent si près l'un de l'autre que tout n'étoit qu'un; mais les Gruyeriens sitôt qu'ils virent que notre artillerie de l'avant-garde seulement, étoit entre les mains des ennemis, tous épouvantés, tournent visage; ensemble tout le bagage qui étoit à leur queue.

Les capitaines & aultres gens de bien desdits Gruyeriens, s'efforcèrent à les faire retourner; & voyans qu'il n'y avoit ordre, à grands coups de halebarde en tuerent plus de quarante: puis s'en vinrent renger avec l'armée, où ils firent tellement leur devoir, qu'ils y demeurèrent.

Alors sur le révoltement de l'arrière-garde fut vû un désordre si étrange, que l'on jugeoit que tout étoit perdu: mais monseigneur d'Anguien tout le premier, & monsieur de Boutieres, ne perdans pour cela le courage, de nouveau enhardissent les nostres, les excitent, & font marcher l'avant-garde droit la tête baissée vers lesdits lansquenets; & étoient leurs premiers rangs piquiers, & les nostres piquiers & arquebusiers entre-



## BATAILLE DE CERIZOLLES, en 1544. §

messés ensemble, qui joignirent si fièrement iceux lansquenets, qu'ils en renverserent les premier, deuxième, & troisième rangs; lesquels renversés, notre gendarmerie entre par flanc dedans ledit bataillon. De l'autre côté les Suisses cryans, *Mondevis, Mondevis*, si vaillamment & si furieusement frapperent, qu'en moins d'une bonne heure, furent tous lesdits lansquenets mis en pièces ou pris prisonniers, & tout le reste de leur camp en route & fuite.

Nos gens jettans cris de liesse & de victoire, les hastent d'aller, & poursuivent leur victorieuse fortune, tant & tellement, que se sont trouvez morts de neuf à dix mille hommes: prisonniers, blessés, & non blessés, environ deux mille cinq cents, l'on dit environ, pour n'avoir été sitôt comptés, mais il a été vû par gens dignes de foi, qui ont écrit & fait le rapport, telle occision, qu'on pense véritablement qu'il y en ais plustôt plus que moins, & d'avantage l'on a été sur le conflict, & trouvé que dedans Cerizolles & un quart de lieuë à l'entour, les chevaulx étoient jusqu'au jarret dans le sang, & n'eussent scû marcher que sur morts. Ceux qui en ont écrit, & fait tel rapport, l'assurent assurément pour l'avoir vû entierement, ainsi qu'il est contenu ci-dessus: chose autant hydeusement pitoyable que pitoyablement lamentable, & laquelle sans la voir on ne pouroit croire.

Mondit seigneur d'Anguien y fit comme un César choses incroyables; qui seroient trop longues à reciter; parquoi à présent n'en fera dit aultre, sinon que c'est un jeune prince hardi, vigilant, & donnant espoir de grandes choses, comme l'on peut voir.

Et quant à la prudente & vaillante conduite de mes seigneurs de Bouteries, de Tais, & autres nos capitaines, faut entendre que par eux nous avons eu grand partie de cet honneur & victoire. Le marquis del Guast avec sa lance dorée & le prince de Salerne avec aultres les mieulx montés, se sont sauvés sur les montaignes, tirans sur le droit chemin d'Ast; & sur leur fuite, le seigneur Alexandre Torto fit comme souloit faire le seigneur de Scalingue contre les François; car il sortit hors en campagne avec deux mille villains, qui n'étoient guères piteux des ennemis fuyans; & en défirent grand nombre & en menerent soixante salades prisonniers à la Cisterne, avec quatre grosses pièces d'artillerie que les ennemis avoient laissées auprès d'Ast, allans à leur malle journée.

Douze autres grosses pièces ont été menées à Thurin marquées des colonnes de l'empereur, qui semblent dire, *plus arriere & non plus oultre.*

Nos gens ont gagné aussi de quatre à cinq mille corselets & une grande quantité de mailles: & parmi le bagage se sont trouvés quatre bahuz pleins de manettes de fer, lesquelles étoient pour enferrer les Italiens que le marquis faisoit son compte prendre prisonniers: car il estimoit que nul des nostres ne devoit échaper; & s'attendoit de mener en trium-

phes à Milan lesdits Italiens liés & enchaînés comme mastins, puis les envoyer en gallere par force.

On a sçû, pour chose vraye, que quand ledit marquis partit de Milan avec son armée, les gentilshommes & nobles du pays se vinrent présenter à lui corps & biens, s'il en avoit affaire: mais il répondit que pour l'heure il se contentoit de ce qu'il avoit de gens, & n'étoit ja besoin de plus. Et eux prenans congé, & prians Dieu qu'il lui donnât grace de rapporter victoire; il leur dit en cette sorte: *Nonne dubitate, nonne dubitate, chio tengo tutti i Francezi in un sacco, del quale io ho la bocca in questa mano.* Ce qui est à croire qu'il ait dit, car étant convenu entre les François & les Espagnols de ne courir sur le bon homme; ce nonobstant, le marquis ne laissoit de prendre sur nos payfans, bœufs, vaches, & jumens pour le charroy de son armée; tellement qu'il lui fut par monseigneur d'Anguien remontré qu'il faisoit contre leurs conventions: à quoi lui répondit le marquis, qu'il s'émerveilloit de lui grandement, qui prenoit si grand souci pour avoir à demorer si peu en Piedmont, & que avant huit jours il le lui osteroit de la tête: ce qui étoit assés, voire trop confidemment parlé de soi; &, comme l'on dit en proverbe, comptoit sans l'hoste.

L'on estime que les victuailles que nos gens ont gagnées peuvent valloir cent mille écus: car il y avoit environ quatre mille bêtes à corne, lesquelles les ennemis avoient prises & ôtées par force, partie à ceux du Montferrat, partie à ceux du Piedmont; aussi y avoit grande quantité de chariots & mulets chargés desdites victuailles, comme fromage de Milan, comme farines, lards, bœufs salés, huiles, & faulciffes de Boloingne, qui est juste le proverbe Italien, disant, que les faulciffes de Boloingne ne se trouvent pas sur les arbres, car on les trouve par chemin. Ensemble y avoit aultres munitions de bouche suffisantes pour avitailler non-seulement Carignan, mais encore Rivolles, Avillanne, & Suze. Lesquelles villes ils avoient délibérés d'avitailler, & après l'avitaillage brûler les aultres petites villes & villaiges, tailler & brûler les vignes, blés, avoines; & ce pour nous affamer, & du tout chasser du Piedmont, & y avoit aussi six charettées de torches blanches.

Il a été gagné de quarante cinq enseignes; les ennemis prins prisonniers, mêmes ceux de nom, sont dom Charles de Gonzale, chef & colonnel des gens de cheval, dom Loys de Cardonne, colonnel des Espagnols. On doute que César de Naples soit mort par aucuns indices, comme est de son cheval trouvé mort, & que depuis le marquis ayant fait sa revûe en Ast, où de tous ses gens il n'a pû rassembler que trois mille cinq cents hommes, on n'a point eu de nouvelles de lui; & aussi que tous les autres capitaines des garnisons de l'empereur étoient en la bataille, où ils ont été la plus part tués ou pris, desquels on ne sçait encore les noms.

Des nostres que l'on a trouvé morts sont le capitaine la Molle, le capitaine Monluc, le capitaine Monteault, le capitaine la Motte, le capitaine

*BATAILLE DE CERIZOLES, en 1544.* 7

Passim, Saint Aulbin, le gouverneur de Cahors, le seigneur Descros, le gouverneur du Mondevis, le seigneur de Corville, le neveu de monsieur de Chemans, le frere de monsieur l'Esleu-Dorne, qui étoit au premier rang, le baron Douyn, lieutenant du comte de Montreuil, & environ de toutes compagnies de notre gendarmerie quarante hommes d'armes, le plus de celle de monsieur d'Acier, qui aussi y fut fort blessé, dont puis est mort; son cheval fut tué sous lui, & comme les Espagnols le dévalisoient, il fut recouru des nostres. Sont morts aussi des nostres de quatre à cinq cents souldars; six gentilshommes de la maison de monseigneur d'Anguien, & huit de fort blessés. Ledit seigneur a perdu trente deux chevaulx, tant des siens que de ceux qu'il avoit emprontés pour monter les gentilshommes venus nouvellement de France, pour eux trouver à la bataille; lesquels chevaulx ont tous été tués sous eux.

Nous avons gagné, comme ci-dessus est dit, seize pièces d'artillerie, & de pouldres pour plus de vingt mille livres; & la vaisselle d'argent que nos souldars ont trouvée & saccagée, est estimée quarante mille francs, sans les coffres du marquis bien parfumés.

Le soir devant la bataille, un grand pan des murailles de Quiers trébucha: Dieu veuille que ce soit bon présage pour nous.

Après la défaite, se sont trouvés trois mille quatre cents prisonniers, dont en y a deux mille lansquenets que l'on fait retourner en leurs pays par la Savoye, desquels un grand nombre de blessés sont morts & meurent par chemin.

*Item*, sept cents Espagnols que l'on fait conduire par le Languedoc, & autant d'Italiens qui se sont rendus à aucuns de nos capitaines Italiens; & outre tous ceux là, trois cents ou quatre cents lansquenets de la garde du marquis tous habillés de noir, lesquels monsieur d'Anguien a renvoyés audit seigneur marquis, avec un baton blanc en main; & tout ce pour récompense de la bonne volenté qu'ils avoient de mettre tous les nostres en pièces, & mener en gallere comme iceux mêmes prisonniers le dient & témoignent.

*Item*, trente ou quarante capitaines des ennemis prisonniers.

Par ce narré se peult facilement conjecturer que le marquis a bien mené ces pauvres Allemans à la boucherie, quand ne lui ni aultre des principaux chefs ne se sont jamais trouvés avec eux aux coups tués, mais de loing s'en sont servis d'amorces.

E I N.

*L'ordonnance de la bataille faite à Syrizolles en Piedmont, avec la  
defaite des Espagnols.*

**M**onseigneur, hier à deux heures après midi, monseigneur d'Anguien eut advertissement que les Espagnols étoient en la campagne; au nombre de 18000. hommes de pied pour le moins : assavoir neuf mille lansquenets tous armés de courtelets, deux mille Espagnols naturels, sept mille Italiens, douze cents chevaux legers, & en la compagnie seize pièces d'artillerie. Sur l'heure dudit advertissement fait, fit sortir de ce lieu tous ses gens de pied, qui étoient en nombre quinze mille hommes pour le plus; tous les gens de cheval estimés deux mille cinq cents chevaux; car il avoit laissé le reste des gens de pied, étans en ce pays, en garnison, ès villes de Thurin, Montcallier, Pinerol, Savillan, Beine, Queras, la Roche-de-Baulx, Villeneuve d'Ast, Cazeles, Bourgon, la Cisterne, Chevax, Cressantin, Palasol, Dezanne, Saint Germain, qui sont quinze villes, & bien vingt & huit chasteaux, outre lesdites villes, que je laisse de nommer, pour venir à déduire le principal de ce que je vous veux faire entendre par la présente.

Le camp sorti de ce dit lieu, étant aux champs pour marcher droit & trouver l'ennemi, mondit seigneur d'Anguien assembla son conseil, auquel étoient messeigneurs de Boutieres, de Tays, de Termes, Dossun, de Monin, de Langey, de Santal, de Dros, gouverneur de Montdevis, & le seigneur Ludovic de Birague, leur demande s'ils étoient d'avis de mener le camp droit à eux, & leur donner la bataille. Ils conclurent de mener seulement les gens de cheval pour aller voir leurs contenance; & selon ce que l'on trouveroit, l'on devoit faire marcher tous les gens de pied. Incontinent après ladite conclusion, marcherent lesdits gens de cheval, & trouverent lesdits ennemis en un fort, nommé Sirizoles, distant de ce dit lieu de quatre milles. Aussitôt que iceux ennemis virent notre gendarmerie sortir dudit fort, se mirent en la campagne, & ordonnerent leur bataille, en telle sorte, qu'il les faisoit merveilleusement bon voir. Lors les avant-coureurs commencerent à escarmoucher d'une part & d'autre; de sorte que l'on se repentit très-bien de ce que on n'avoit fait marcher tout le camp, ce que les ennemis pensoient que l'on eût fait, car leur fort, auprès duquel ils étoient en la campagne, étoit en la vallée, & nous étions en la montagne; au moyen de quoi ils ne pouvoient bonnement voir si nous avions là tout notre camp. Durant ce temps que l'on escarmochoit, mondit seigneur d'Anguien demande aux desusdits de son conseil, s'il enverroit querre les gens de pied, ledit conseil conclut que non, remontrant qu'il seroit nuit devant qu'ils fussent venus; mais  
que



que l'on se retirât en cediect lieu, & que le lendemain de grand matin on les retourneroit trouver. Cependant le coronnel des gens de cheval des ennemis envoya un trompette demander à parler à monseigneur Doffun & Monin, sur la foi desquels se trouverent au milieu de deux bandes de chevaulx chascun un trompette; d'une part & d'autre vismes comme ils s'entreaccolerent, & firent grandes caresses, & au départir demanderent bataille. Voyant ainsi les ennemis délibérés, nous retirasmes tous en ce dit lieu; & ce dit jour à trois heures du matin, on fit sonner tabourins & trompettes, enforte que tout notre camp a été en bataille aux champs à six heures du matin, & mys en trois bastillons: assavoir, l'avant-garde, que menoit monsieur de Boutieres, pour les gens de cheval, & avec lui sa compaignie, celle du comte de Tende; monseigneur de Termes avec ses deux cents chevaulx legers, & le seigneur Maure de Monal avec autres deux cents chevaulx; monsieur de Tays menoit les gens de pied, François, qui étoit au premier rang d'iceulx, avec huit pièces d'artillerie. Monseigneur d'Anguien menoit la bataille, & avecques lui les compaignies de messieurs d'Assier, de Cruffole, de Montreveil, Osson, deux cents chevaux legers, le seigneur de Sental, tous les Suisses, & sept pièces d'artillerie. L'arriere-garde étoit menée par le seigneur Dampierre, & avec lui le seigneur Charles de Dros, gouverneur du Montdevis, tous les guidons, les Gruyeriens, & les Italiens, & aussi quatre pièces d'artillerie.

L'ordre ainsi préparé, on marche droit vers eux, & les trouvons où ils étoient le jour précédent; on commença à escarmoucher si furieusement, qu'il en demeura d'une part & d'autre beaucoup, laquelle escarmouche dura trois heures. Voyant les ennemis que notre artillerie faisoit à leur désavantage une si grande occision, font marcher leur avant-garde, qui étoit le bataillon desdits neuf mille lansquenets, & viennent la tête baissée, & font abandonner à nos gens ladite artillerie, tuant les chevaulx & partie de nos canonniers, & brûlerent entierement toutes nos pouldres. Nos avant-gardes, bataille, & arriere-garde se assemblerent si près l'un de l'autre, que tout n'étoit qu'un. Les Gruyeriens voyant notre artillerie de l'avant-garde seulement entre les mains des ennemis, tournerent visage, & les Italiens, ensemble tout le bagage qui étoit à leur queue, & vit lors un désordre si étrange que je faisois jugement que tout étoit perdu; mais notre avant-garde & bataille marcherent droit aux ennemis la tête baissée vers lesdits lansquenets, & étoient leurs premiers rangs de picquiers, & les nostres de picquiers & hacquebutiers entremelés, qui joignerent si fierement lesdits lansquenets, ayant sur les aisles entierement toute notre gendarmerie & chevaulx legers qui renverserent les premier, deuxième, & troisième rangs; lesquels renversés, notre dite gendarmerie entre par le flanc dedans ledit bataillon si furieusement, & les Suisses de l'autre côté, que à moins d'une bonne heure

furent tous lesdits lansquenets mis en pièces & le reste de leur camp en route & fuite.

Nos gens poursuivirent tellement leur victorieuse fortune, que se sont bien trouvés morts des ennemis de neuf à dix mille hommes, & de prisonniers blessés & non blessés environ deux mille cinq cents, je dy environ pour ne les avoir comptés ; mais j'ai vû chose si pitieuse, que je pense véritablement qu'il y ait davantage que moins ; & qui plus est, j'ai été sur les lieux après le conflict, & trouvé que dedans Sirizolles, & un quart de lieue à l'entour, nos cheveaulx étoient jusqu'au genoil dedans le sang, & n'eussent sçu marcher que dessus gens morts ; & de ce fait vous peulx-je bien assurer pour l'avoir vû entierement.

Les ennemis prins, je dy ceulx de nom, sont dom Charles de Gonsale, chef de l'avant-garde, & coronnel des gens de cheval ; dom Louis de Cardonne, coronnel des Espaignols ; le marquis de Guast blessé & non pris ; Cézar de Naples, on le doute mort.

Des nostres morts apparens capitaines.

Le capitaine la Molle, le capitaine Montcault, le capitaine la Motte-Dante, le capitaine Passin, le seigneur Descrot, le seigneur de Cornille, le neveu de monsieur de Chemans, le frere de monsieur l'Esleu-Dorne, qui étoit au premier ranc, le baron Doyn, lieutenant du comte de Montreveil, environ de toutes compagnies de notre gendarmerie quarante-hommes d'armes, le plus de celle de monsieur d'Assier, qui est fort blessé, non pas en danger de mort, son cheval fut tué sous lui ; & comme les Espaignols le vouloient ravir & emmener, soudain fut recouru.

Des aultres de nos gens il s'en trouve morts de quatre à cinq cents souldars, & six gentilshommes de la maison de monsieur d'Anguien & huit fort blessés ; & a perdu mondit seigneur trente & deux cheveaulx, tant des siens que de ceux qu'il avoit empruntés pour des gentilshommes, tous tués sous eulx.

Nous avons gagné seize pièces d'artillerie, des pouldres pour plus de dix mille écus, & toute la victuaille qu'ils menoient, pour envictuailer Carignan ; & avons trouvé environ quatre mille cadenas pour enchesner les personnes que l'on veut mener en galere par force ; & dyent les Espaignols mêmes que tenons prisonniers, que ledit marquis de Guast avoit bien délibéré de nous envoyer tous en galere par force, s'il eût eû la victoire.

Ceux de Carignan se veulent rendre bagues faulves, mais mondit seigneur d'Anguien ne les veut que à sa discretion, qui est la cause qu'ils sont encore dedans Carignan.

De Carmanolle, ce jour de la bataille, lendemain de pasques, 1544.

*Autres lettres de la deffaitte des Espaignols à Syrizolles.*

La deffaiçte des Espaignols en Piedmont.

**A**MY lecteur, je t'ai bien voulu avertir des nouvelles de par deçà ; c'est que ce jeudi saint 10. d'Aprvil 1543. avant pasques, nous étions accampés à Syrizolles, à six milles de Carignan, en attendant la venuë de nos ennemis. Et là, par le commandement de très-noble & puissant seigneur monsieur d'Anguien, notre chef d'armée, nous mismes tous en bon état, & fismes nos pasques tant ce jeudi saint que le vendredi ensuivant.

Après ces choses faites, notre dit seigneur & bon gouverneur vint visiter toute l'armée de bande en bande, en nous disant: Enfans, nous n'attendons l'heure que nos ennemis nous viennent assaillir; doncques, estes-vous pas délibérés tous de monstrier à ce coup qu'estes hardis & vrais François; & en signe de ce, nous fit à tous lever la main.

Puis s'en alla ledit seigneur vers les Suisses, en leurs disant: Messieurs, j'entens que vous avés ung serment entre vous, de ne batailler au jour du vendredy; lesquels incontinent lui firent réponse.

Nous n'entendons, ne aussi voulons avoir esgard à ce, ains nous sommes tous prêts de vivre & mourir à toute heure pour le très-chrétien & puissant roi François. Semblablement en signe de ce, leverent tous la main. Lors un chascun se retira à son enseigne, attendant d'heure en heure la venue de nosdits ennemis mortels.

Et le lundi de pasques, quatorzième de ce mois d'Avril 1544. après pasques, nous vinrent assaillir nosdits ennemis, lesquels étoient bien en nombre dix-huit mille hommes de cheval fort bien équipés, lesquels étoient conduits par le marquis du Guast, leur gouverneur, & chef de toute l'armée.

Et nous n'étions en nombre que unze mille hommes de pied & mille de cheval, le tout conduit avec bonne ordonnance par ledit seigneur monsieur d'Anguien.

Et commença le combat à unze heures devant midi, & dura jusques à tant que nous eusmes la victoire à l'encontre de nos ennemis. Alors vous eussies vû par dedans l'armée tirer l'artillerie tant d'un costé que d'autre, & faisoit telle impétuosité en l'air, qu'il s'embloit que ce fut fouldre, tonnerre, ou merveilleuse tempeste.

Et aussi pour le trouble qu'elle faisoit, à bien grand peine nous pouvions nous voir & connoistre les uns les autres.

En après eussies vû le grand effort que faisons nos gens, tant à pied

que à cheval, se jettant dedans l'armée & combattans vaillamment, faisant une merveilleuse defaïcte de nosdits ennemis.

Et semblablement à celle heure ; l'on eût vû monsieur d'Anguien, nostre dit chef, lequel nous donnoit grand courage, en se mettant à pied aulcune fois, & prenant quelquefois la picque, en disant : Sus enfans, que nous monstrions aujourd'hui que sommes tous bons & vrais François, & en telle sorte nous incitoit, & d'un si grand cœur, que nous voyant l'affection dudit seigneur, fusmes plus vertueux & délibérés que n'avions été auparavant ; & ne cessâmes de combattre jusqu'à ce que nous fusmes victorieux.

Puis après icelle defaïcte, furent cherchés & fouillés nosdits ennemis ; lesquels étoient morts en cette bataille ; & furent bien trouvés quatre mille allecrets, sans plusieurs autres armes ; & aussi soixante deux enseignes, lesquelles ont été portées au roi ; & conséquemment ayons gagné leur artillerie qui étoit en nombre, dix-sept grosses pièces sans les autres petits canons ; ensemble quinze cents mullets, tous chargés de victuailles pour advictuailer la ville de Carignan.

Or quant au marquis du Guast, il s'est faulvé au mieux qu'il a pû, accompagné de six chevaux legers, & ne sçait on qu'il est devenu. Mais quant aux autres capitaines, ils y sont tous demeurés, tant morts que ceulx que tenons prisonniers, mesmement deux des principulx, dont leur nom s'ensuit, dom Charles de Gonzague, & dom Loys de Cardonne, & plusieurs autres dont l'on ne se souvient bonnement pour cette heure des noms.

Et y sont morts deux de leurs meilleurs capitaines, principalement le prince de Salerne, & Cézar de Naples, un des plus vaillans capitaines que l'empereur eut, avec plusieurs autres à nous incongneus.

Mais quant à la perte de nos gens, Dieu mercy, ils n'y sont demeurés que quatre cents ou environ ; dont les principulx sont ici nommés, le seigneur de Scrot, de Provence, le seigneur de la Molle, ensemble quelques autres nobles capitaines de nos gens de pied, dont Dieu par sa sainte bonté infinie, veuille avoir pitié & mercy de leurs ames : car ils se sont montrés si vaillants gens, qu'ils ont bien voulu mourir là pour la couronne de France. Par ainsi debvons nous rendre graces à Dieu de la victoire, qu'il lui a pleu nous donner à l'encontre de nosdits ennemis, à la perte de si peu de gens.

*Fin desdictes lettres.*



*Ample discours de l'arrivée de la royne catholique, sœur du roy, à Saint Jehan de Lus : de son entrée à Bayonne, & du magnifique recueil qui lui a été fait ; avec déclarations des jeux, combats, tournoys, courses de bagues, mascarades, comédies, & autres démonstrations d'allégresse depuis son arrivée jusques à son partement dudict lieu :*

*Ensemble les noms des chevaliers & seigneurs d'Espagne venus avecques son altesse pour la servir & accompagner ; & pareillement de ceux de France, qui ont tenu les plus grand lieu & les premiers rangs en sa réception & recueil. A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont saint Michel, à l'enseigne de la rose blanche. 1565. Avec privilège.*

**L**E roy & la royne, sa mere, advertis de l'approchement de la royne catholique, mesmes qu'elle ne pouvoit être éloignée de Bayonne de plus de sept ou huit postes, avancerent, suivant ce que auparavant en avoit été arrêté au conseil, d'envoyer audevant d'elle monseigneur le duc d'Orleans, son frere, pour la recevoir à l'entrée de France & l'accompagner de là jusques à Bayonne. De fait, le samedi neufvième jour de Juin, veille de pentecouste, sur les sept heures du soir, Monsieur partit en poste de ladite ville de Bayonne, pour aller coucher à S. Jehan de Lus, distant de Bayonne de deux postes ; lequel accompagné d'environ trente que princes que chevaliers de l'ordre & gentilshommes de marque & de nom, y fut avec sadite compagnie porté & conduit sur chevaux de poste en moins de trois heures. Les lettres d'avis desquelles a été retiré ce discours, portent que les princes, & les premiers & principaulx des seigneurs & gentilshommes, qui accompagnerent Monsieur en cette course, étoient,

MESSEIGNEURS ;

Le prince Daulphin.

Le duc de Guise.

Le duc de Longueville.

Le comte Ringraf.

Le comte de Villars.

Le comte de Charny.

Le comte de Brissac.

Le comte de Rouffillon.

Messire Philippes de Lenoncourt,  
évêque d'Auxerre.

Les seigneurs d'Anville.

De Meru.

De Thoré.

Le seigneur de Carnavalet.

Le seigneur de Monsalais.

Le sieur de Villequier.

Le sieur de Hautefort.

Le sieur de Pienne.

Le sieur d'Antragues.

Le fils du sieur de l'Aubespine,  
comme secrétaire d'état.

} Frères.

Et autres jusques au nombre de douze, tous vestus de sayes ou collets, chausses, & chapeaux de veloux cramoisy de haute couleur, enrichi de

pourfileures, passemens, & recameures de fin argent traict, fors ledit sieur évêque d'Auxerre, qui étoit vêtu de veloux noir; & étoit cette troupe de princes & seigneurs courans, suivis d'une autre compagnie de leurs gentilshommes, pages, & officiers, jusques au nombre de sept à huit vingts, aussi tous habillés de veloux rouge bordé & brodé de passemens d'argent, fors six étant de la suite & train dudit sieur évêque d'Auxerre, qui n'étoient vestus que de veloux noir. Monsieur, avecques toute cette compagnie, séjourna audict lieu de S. Jehan de Lus tout le jour dixième dudit mois, qui étoit le jour de pentecouste, où le matin après avoir ouï la grande messe en la grande église, il fit ses pasques avec trois princes & M. Damville, fort religieusement & dévotement. Le lundi ensuivant, Monsieur, avecques ses troupes en l'ordre & équipages que dessus, partit de S. Jehan de Lus pour aller à Eyron, premier village d'Hespaigne, distant dudit lieu de S. Jehan de Lus de deux postes, & de la ville de Fontarabie environ de une lieue Françoisise; & séjourna audit village d'Eyron tout ce jour. La pluspart des princes, seigneurs, & gentilshommes de sa suite allerent l'après dînée voir la ville de Fontarabie, qui est ville frontiere bien forte & munie, où ils furent fort honorablement & magnifiquement receus par les gouverneur & capitaine d'icelle. Et y trouverent le seigneur grand prieur de Castille, fils naturel du duc d'Albe, & homme fort riche & magnifique en dépense; lequel, par le commandement de la royne d'Hespaigne, venoit avec quarante chevaux de poste au devant de Monsieur, son frere, pour lui offrir entiere puissance & commandement en ses pays; qui fut cause que lesdits seigneurs ne firent pas long séjour à Fontarabie, ains en partirent tous soudain; & tost après ledit sieur grand prieur vint trouver Monsieur à Eyron; auquel lieu la royne catholique avoit fait accoustrer pour mondict sieur & sa compagnie un logis bien sumptueusement paré. Le mardi douzième, Monsieur partit dudit lieu d'Eyron pour aller trouver la royne d'Hespaigne, sa sœur, à Ernaux, ville d'Hespaigne, distant de deux postes du village d'Eyron, où elle devoit arriver ce jour à dîner; & venant là, trouva qu'elle n'y étoit point encore arrivée: qui fut occasion de le faire passer oultre, & de l'aller rencontrer environ demie lieuë par de là ladite ville d'Ernaux. A la rencontre, Monsieur meit pied à terre, & la royne catholique demeurant à cheval l'embrassa par deux fois, étant ledit sieur duc d'Orleans haulsé par dessous les aisselles par les seigneurs d'Anville & de Carnavalet. Monsieur ne baïsa point la royne d'Hespaigne, sa sœur, afin de ne déroger aux cérémonies & coustumes d'Hespaigne; & les princes & chevaliers de sa suite ayant pareillement mis tous pied à terre, lui baïserent les mains chascun en son rang. Puis s'en vindrent de compagnie en ladicte ville d'Ernaux, où la royne catholique donna à dîner à Monsieur, son frere; & les chevaliers Hespaignols traierent les seigneurs & gentilshommes François frugalement, selon la

sobriété & mode Hespaignole. Les évesques de Pampelune & de Calao<sup>r</sup> donnerent aussi de leur part le past audict sieur évesque d'Auxerre, lequel alla baïser la main de la royne catholique à l'issuë de son dîner, & lui faire entendre ce que leurs majestés lui avoient commandé de lui dire de leur part. Ledit jour douzième, toute la troupe partit d'Ernaux environ les quatre heures du soir, & s'en vint souper & coucher à S. Sebastien, ville d'Hespaigne maritime, forte & bien munic d'artillerie & de bons hommes de guerre; lesquels avecques le surplus des habitans de la ville, reçurent fort honorablement la royne, leur maîtresse, & sa compagnie. Et ce même jour, le seigneur duc d'Albe, qui étoit demouré derriere avecque le roi Philippe, son maître, vint trouver la royne catholique audict lieu de S. Sebastien. Le mercredi treizième dudit mois, ladicte royne catholique avecque toute la compagnie & suite susdicte, partit après dîner de S. Sebastien, & vint souper & coucher à Eyron. Or dès le mardi douzième, leurs majestés, après avoir oui vespres, accompagnées des princes du sang, & de grand nombre d'autres princes, chevaliers, seigneurs, & gentilshommes François en superbe & magnifique équipage, environ les quatre heures du soir, étoient parties de Bayonne pour aller coucher à S. Jehan de Lus, où elles s'étoient rafraichies, & y avoient séjourné le mercredi tout le jour. Et le jeudi quatorzième, après y avoir dîné en la compagnie, ordre & équipage que dessus, environ les dix ou onze heures du matin partirent de S. Jean de Lus, & allerent jusques au bord d'une riviere, qui sépare la France de l'Hespaigne, nommée Marguery, distante d'Eyron d'une lieuë Francoise, où étoit dressée une ramée & la collation apprestée pour y recevoir leurs majestés à couvert, à cause de l'extrême chaleur qu'il faisoit. Auquel lieu elles séjournerent environ deux ou trois heures, prenant cependant grand plaisir à voir passer le bagage & partie du train qui suivoit ladicte royne catholique; le tout mené, porté, & conduit par un nombre incroyable d'afnes, mules, & mulets. La royne d'Hespaigne advertie que leurs majestés se rafraichissant sous la frescade l'attendoient despieça, partant d'Eyron environ une heure après midi, fut montée sur une hacquenée enharnachée de veloux noir à boucles d'argent, & housfée de pareil veloux noir enrichi de fil d'argent, & recamé de plusieurs fines & belles perles, avec les chiffres & dévise du feu roy Henry, son pere, de laquelle Monsieur son frere lui fit lors présent; & descendant du bourg d'Eyron vers la riviere de Marguery, fut apperçuë de la royne sa mere; laquelle soudain s'avança, s'embarqua, & passa la riviere pour l'aller saluer & recevoir jusques de là l'eau, accompagnée de madame la princesse de la Roche-sur-Yon, de messieurs les cardinaux de Guise & Strozzi, & de M. le maréchal de Bourdillon. La royne catholique à la rencontre, comme le nous ont témoigné ceux qui en étoient les plus proches, s'enclina si bas qu'elle se prosterna à suffire pour baïser le ge-



noil à sa mere. Ce que toute fois ne lui fut permis par sa majesté; ains fut soudainement relevée, & après s'être embrassées & entre baissées par trois ou quatre diverses fois, se prindrent toutes deux à plorer si tendrement, & esprendre tant de larmes, qu'arriyantes à la riviere, à peine avoient-elles encores les yeux bien asseichés. Puis après que madame la princesse de la Roche-sur-Yon, messieurs les cardinaux de Guise & Strozzi, & maréchal de Bourdillon lui eurent baissé les mains; ils descendirent tous ensemble vers la riviere, & s'embarquerent. Le roi, qui avec les princes du sang & toute la noblesse Françoisé étoit demouré sous la feuillée, voyant leur barque approcher du rivage, s'acchemina celle part; & soudain fut jettée une planche pour entrer dedans; sur laquelle passa premier Mgr. le connestable, comme le premier officier de la couronne de France; puis après le roi, lequel de fort bonne grace s'avança pour saluer la roine catholique, sa sœur, & l'embrassa par deux fois sans la baiser; puis messeigneurs le cardinal de Bourbon, duc de Montpensier, & prince de la Roche-sur-Yon, baisèrent la main à la roine catholique, & sortant de la barque, se retirerent tous sous la frescade, avec indicible démonstration de joie & allegresse. Cependant trompettes, doulcines, & clairons sonans à l'environ de la feuillée, faisoient retentir le rivage de leurs haultaines & gracieuses fanfares; & nos compagnies Françoises du régiment du capitaine Strozzi, rangées sur le bord de deça la riviere, faisoient semblablement de leur part tous signes & apparences d'allegresses, doublans & tierçans leurs salves d'escopeterie. Autant en feirent de l'autre part les soldats Hespaignols, rangés en semblable ordonnance sur le rivage de delà, & qui, jusques au nombre de huit cents, étoient venus escorter leur roine & maîtresse; desquels à l'occasion de la véhémence chaleur & ardeur du jour, moururent quatre des plus braves, estouffés en leurs harnois; & comme eux moururent de chaud & de soif plusieurs aultres, tant soldats que laquais. Après que toute la compagnie eust pris la collation, que leurs majestés avoient faict apprester de confitures fort exquisés & autres apprests magnifiques, & le rafraichissement sous la feuillée, & après plusieurs caresses & embrassemens donnés & rendus de part & d'autre, fut à la roine catholique présentée de la part de leurs majestés une fort belle & brave haquenée blanche, de laquelle le harnois & la housse sont tellement enrichis d'or, de perles, & pierreries, qu'elle a été estimée à la valeur de douze mille ducats. Et montée sur icelle, accompagnée de leurs majestés & suivie des troupes melées, qui revenoient à trois ou quatre mille chevaux, s'en vindrent de compagnie jusques en la ville de S. Jehan de Lus, où ils furent reçus en grande pompe & magnificence, selon la commodité du lieu.

Le roy, la roine sa mere, & monsieur son frere, la menerent & conduisirent jusques à son logis, prochain & attenant celui du roi. Et là y ayant laissée pour soi reposer & rafreschir; bientôt après y retourna la  
royne



royne, sa mere, avec madame Marguerite, sa sœur; lesquelles après quelque peu de séjour, s'en vindrent souper avecques le roy. Après souper, elle vint trouver leurs majestés aux logis du roy, d'où après plusieurs plaisans dévis, allégreses, & risées, elle se retira assés tard, accompagnée de tant de noblesse que je travaillerois en vain, m'efforçant la vous particulariser & nommer.

Le vendredy quinziesme dudiect mois de Juin, leurs majestés, environ huit heures du matin, s'acheminèrent vers Bayonne, afin de donner ordre à l'entrée & magnifique réception que l'on y devoit faire à la royne catholique; & partant de S. Jehan de Lus, la laisserent accompagnée de monsieur, son frere, de madame Marguerite, sa sœur, de monseigneur le cardinal de Bourbon, & de plusieurs autres princes & seigneurs.

Ledit jour, environ les sept heures du soir, toute l'infanterie de Bayonne marcha au-devant de la royne catholique y arrivant; laquelle y arriva sur les huit heures avec toutes les solemnités, pompes, & magnificences que l'on a coustume d'observer en telles choses; voire plus grandes encores, que si çeut été l'entrée du roy. De fait, elle fut en entrant saluée de force canonades, escopetades, & de toutes autres telles allégreses qu'une ville bien affectionnée à son prince peut démontrer & faire paroître à ses bien aimés & favoris. Les consuls & échevins de la ville lui portant le ciel de parade sur la tête, l'accompagnèrent, & monsieur, son frere, qui étoit à son côté, depuis la porte jusques au portail de la grande église d'icelle: d'où après le *Te-Deum* chanté, elle fut reconduite en pareille pompe jusqu'à son logis; auquel le roy, après avoir avec la royne, sa mere, veu par une fenêtré tout l'ordre & pompe de l'entrée, l'alla incontinent trouver & recevoir. Les samedi, dimanche, & lundi suivans, n'y fut rien fait autrement digne de particulier recit; sinon que les seigneurs & gentilshommes François, à l'envi l'un de l'autre, s'efforcèrent faire festins & tous autres bons & honnêtes traitemens aux seigneurs & gentilshommes étrangers; où ils firent si bien paroître leurs libéralités & magnificences, que les seigneurs & chevaliers Hespaignols en restent merueilleusement contens ensemble & esbahis. Ces trois jours aussi, leurs majestés allerent ensemble à l'église & au service divin qui y fut célébré, suivies de leurs troupes; parmi lesquelles étoient les filles de la royne mere, toutes vestues de robe de veloux noir, enrichies de tresses & passemens de fin argent traict, & accompagnées de gentilshommes François, aussi en leur endroit fort braves & bien parés.

Le mardi dix-neufvième après disner, fut établie & ordonnée une course de bague; dont le prix, qui fut d'une table de diamant de la valeur de six cents ducats, fut donné par la royne catholique, en laquelle fut gardée la solemnité, l'ordre, & forme qui en suit:

*Premierement.*

Les maistres de camp étoient, Messieurs, le duc de Mont-

pensier, & le prince de la Roche-sur-Yon, son frere.

Mon sieur le duc d'Albe suivoit le roy, & courant lui bailloit sa lance.

*Les juges du prix, étoient,*

Mon sieur le connétable.	M. de Montluc.
Mon sieur le maréchal de Bourdillon.	M. de Gonnor.
M. de Cypierre.	M. de Villequier.
M. le grand écuyer.	M. de Lanfac.
	M. le comte de Villars.

*Première bande de ceux qui coururent la bague.*

Le roy & Mon sieur, son frere, menerent la première compagnie, qui étoit de douze chevaliers accoustrés de divers habits; les uns à l'Égyptienne, les autres à la Moresque, autres à la vieille Françoisse, quelques uns à l'Espagnole; chacun d'eux courut à son rang par quatre fois, & courans étoient tous masqués.

*Seconde bande.*

Mon sieur le prince d'Orléans conduisoit la seconde troupe, qui étoit de six amazones, vestues de toiles d'or & d'argent, & de satin bleu. Il courut & chacun des siens par trois fois, & avoient aussi comme les autres tous les visages masqués.

*Troisième bande.*

Mon sieur le duc de Guise menoit la troisième bande, qui étoit pareillement de six chevaliers masqués & accoustrés de jaulne, blanc, & rouge à la mode Tartaresque; ils portoient morrion en tête, & grande tarque en main gauche, dont sortoit feu artificiel; tellement qu'entrant en lice, ils sembloient être tous en feu, & coururent chacun par trois fois.

*Quatrième bande.*

Mon sieur le duc de Longueville conduisoit la quatrième troupe, qui semblablement étoit de six chevaliers, vestus de blanc & violet en forme d'anges, portans ailles de papillons sur le dos, & masques dorés sur le visage. Ils coururent chacun par trois fois.

*Cinquième bande.*

Mon sieur le duc de Nemours conduisoit la cinquième compagnie, qui étoit aussi de six chevaliers habillés en Nymphes, vestues de fine toile d'argent à la mode Italienne, & montées sur chevaux tous blancs. Avant qu'entrer en lice, il envoya un trompette vestu de satin blanc & un nain accoustré de toile d'argent porter un cartel à la royne catholique; puis entra & courut masqué avecques sa troupe chacun par trois fois.

*Sixième bande.*

Mon sieur le duc de Nevers menoit la sixième bande, qui étoit pareillement de six champions masqués de noir & habillés fort richement à la Moresque. Ils portoient des rondelles & lances à feu, garnies de plusieurs fusées & autres feux artificiels, rendant une odeur moult souefue,

& étoient précédés de clairons & cornets à bouquin vestus de même parure ; & coururent chacun par trois fois.

Toutes les cérémonies & solemnités en tels cas requises & accoustumées , y furent soigneusement observées. Le roy en ses quatre courses ne donna qu'une atteinte , & Monsieur, son frere, mit une fois dedans la bague ; mais le prix fut emporté & la bague gagnée par le sieur de la Chastre , gentilhomme de la chambre du roi , & lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes ; lequel étant de la compagnie de sa majesté , meit dedans la bague trois fois de suite , & la quatrième y donna une bonne atteinte ; tellement que le prix fut adjudgé par les susdits maistres de camp & autres juges à ce établis & ordonnés par sa majesté , & à lui délivré par une des damoiselles de la royne catholique non sans grandes cérémonies. Mais sitôt qu'il l'eut pris & reçu , il l'alla présenter à une damoiselle Hespaignole , qui est fille de la duchesse d'Eslyma des plus favoris de la royne catholique.

A cette course & pris de bague , les Hespaignols furent moult émerveillés de veoir si grand nombre de bons hommes d'armes, tant bien adroits à cheval , & tant assureés au coup de lance ; car tous coups , ceux qui coururent , mettoient dedans ou donnoient atteinte.

Le mercredi vingtième , furent fait à l'après soupée plusieurs grands & magnifiques feux d'allégresse ; ausquels ne fut épargné aucun artifice de feu , & y reçurent les dames un grand plaisir & contentement.

Le jeudi vingt & unième , qui fut le jour de la fête Dieu , fut faite la procession générale du sacre en grande solemnité & dévotion ; à laquelle assisterent le roy , les roynes mere & fille , les princes, seigneurs, & dames , tant de France que d'Hespaigne , avecques grande reverence , & en non moindre magnificence. Les mendiens & les paroisses marchoiert les premiers & estoient suivis des Suisses ; après lesquels marchoiert les gentilshommes Hespaignols & les cent gentilshommes de la maison du roi ; & au meillu d'iceux , les évesques & prélats. Monseigneur le cardinal de Bourbon les suivoit , portant le S. Sacrement sous le poille , & à costé de part & d'autre de messieurs les cardinaulx de Guise & de Strozzi. Après venoit la royne d'Hespaigne , soutenue du costé droit par la royne sa mere , & du costé gauche par le roy son frere, à cause de ses chappins ; & suivie de Monsieur, son frere, & de autres princes, seigneurs, dames, en bon ordre , & en grand nombre.

Cedit jour , le roy receut le grand ordre de la toison d'or , lequel lui fut présenté par le duc d'Albe de la part du roy catholique ; & par lui porté à vespres dans la grande église de Bayonne en grand pompe & magnificence. Devant sa majesté marchoiert les quatre heraulx d'Hespaigne revestus de leurs cottes d'armes , semées des armoiries du roy catholique ; après lesquels alloit le duc d'Albe , portant le grand ordre de la dite toison au col.

Ce même jour après souper , fut ordonné un combat à pied , à la pique , & à l'espée , qui donna grand plaisir aux dames ; & fut fait dedans une grande salle fort richement parée & accoustrée pour cest effait ; au bout de laquelle étoit dressé un chasteau gardé & deffendu par un géant , accompagné de plusieurs braves chevaliers , qui étoient monseigneur le duc de Nemoux & sa troupe.

Les assaillans aussi par troupes , étoient le roi , Monsieur , messeigneurs les princes , daulphin , duc de Guise , duc de Longueville , & duc de Nevers. Le roy conduisoit douze chevaliers , & les autres chacun six , armés & parés de leurs livrées , chiffres & dévises. Le combat se faisoit de cette façon : deux chevaliers rompoient leurs piques l'un contre l'autre ; puis après mettoient la main aux épées , & faisoient sur les harnoïs d'un fort furieux chamaillis , jusques-à-ce qu'ils fussent séparés par les maistres du camp. Et lors le tenant , se retiroit dedans le chasteau , & étoit suivi de l'assaillant , lequel se présentant à la porte dudit chasteau , étoit tout soudain environné d'infinis diables , lesquels ils lui failloit combattre , & enfin demouroit leur prisonnier. Les chefs des troupes faisoient d'avantage : car après avoir forcé l'entrée du chasteau , ils poursuivoient leur victoire , & montoient jusques au dongeon , duquel sortoit ledit geant ; & leur faisant tête les arretoit sur un pont levis ; lequel dans un instant , durant le combat , fondonnoit sous eux , & les rendoit au bas du chasteau , où ils se trouvoient prisonniers.

Monsieur combattit le pénultième ; & sur ledit pont levis , le geant s'efforça de lui empescher le pas ; mais il fut forcé & porté par terre d'un grand & roide coup d'espée , qui lui fut tiré par mondit sieur , lequel sur le redoublement fut envelopé & ravy dans une nuée & n'apparut plus aux regardans. Le roy se présenta au combat tout le dernier , lequel après avoir rompu la pique & faict le chamaillis à coups d'espée à l'encontre de son ennemi , poursuivit pareillement sa victoire jusques audit pont levis ; sus lequel le geant lui fit semblable devoir & effort de résistance , comme il avoit fait auparavant à Monsieur. Mais il se trouva plus mal mené & plus rudement chargé : car le roi d'un coup d'espée le renversa mort par terre. Puis passant outre , & discourant victorieux tout le chasteau , ayant toujours l'espée au poing , entra dedans une grande salle , où il trouva plusieurs chevaliers & damoïselles pris & détenus prisonniers par ledit geant ; lesquels délivrés de leur captivité , il mit hors dudit chasteau , avec un son harmonieux de fanfares & allegresses faictes par trompettes & clairons , & autres gracieux instrumens.

Le samedi vingt & troisième , leurs majestés feirent un festin aux seigneurs & dames d'Espaignes dedans une isle , distant de Bayonne environ d'une lieuë ; tellement que toute la compagnie y fut conduite en barques & batteaux , sumptueusement & magnifiquement accoustrés. Et en passant eut le plaisir de voir nager & combattre sur mer , balcines ,



tortuës, chevaux, loups, tritons, & autres semblables animaux & monstres marins forts bien représentés au naturel. Le festin fut bien l'un des plus braves & sumptueux qui ait été fait de mémoire d'homme : car outre la rareté & délicat apprest des viandes, tout le service y fut fait par gentilshommes & damoiselles desguisés en bergers & en bergeres, fort richement & mignardement habillés.

Le dimanche vingt & quatrième, jour de S. Jehan-Baptiste, fut fait un combat à cheval dedans les lices le plus superbe, excellent, & rare dont on ait oui parler, & d'une façon tant nouvelle que chacun des regardans & assistans est demouré, & demeure encore jusques à présent, comme ravi en extase d'avoir veu choses tant belles & tant rares ; & esquelles l'art sembloit vouloir combattre, voire surmonter la nature : car les quatre élemens y furent portés sur quatre grands charriots de triumphe, faits à l'antique, & enrichis d'un nombre de statues & effigies bronzées, dorées, & argentées, toutes servans & accommodées aux desseing & au naturel de chacun desdits élemens ; avec infinis feux artificiels flamboyans & brillans partout le pourpris desdites lices, au grand plaisir, & contentement, & esbahissement des regardans ; singulierement des Hespaignols & autres étrangers, lesquels ont à ceste fois esté contraints par la vérité reconnoître & confesser qu'en ceste veüe la France a surmonté en parade, bravades, sumptuosités & magnificences, toutes autres nations & soi-mêmes.

Le jeudi vingt & huitième, pour le comble desdites bravades, fut devant leurs majestés, & toutes les deux cours Hespaignole & Françoisse, représentée une fort belle & gentille comédie Françoisse, en un théâtre ou scène superbement & richement édifié dedans une grande salle à ce destinée. Elle fut représentée la nuit, à commencer à dix heures du soir, & finir environ les quatre heures du matin, ainsi que l'on a de coutume de les représenter en Italie. Mais si ce peut bien venter le François, que jamais en toute l'Italie, ne se fait tant gentille, sumptueuse, & excellente comédie. Car outre la bravade & magnificence de ladite scène ou théâtre, & des feux ou verres de couleur, desquelles elle étoit allumée & enrichie ; outre encore la sumptuosité, braveté, richesse, mignardise, & propre façon des accoustremens des personnages d'icelle ; l'action & représentation en fut tant belle & tant accomplie, que le même Roscie, Romain, s'il eût été appelé, n'y eût trouvé que remordre. Aussi étoient ce toutes personnes d'élite, & curieusement recherchés par toute la suite de la cour, pour bien & excellemment s'accommoder de voix, de geste, & de visage au personnage qu'ils représentoient.

La royne d'Hespaigne & sa suite saoule de plaisirs & passetemps, & à plein contenté & satisfaite des bons recueils & traitemens à elle faits à Bayonne, après y avoir séjourné dix-sept jours, le deuxième jour de Juillet en partit, pour reprendre le chemin d'Hespaigne par S. Jehan de Lus,

Eyron, Fontarabie, Ernaux, & autres lieux, par lesquels elle étoit venue. Elle fut accompagnée jusques audict lieu de S. Jehan de Lus par leurs majestés ; lesquelles prindrent congé d'elle partant dudit lieu, le troisième jour dudit mois, non sans larmes & soupirs, & semblables démonstrations de regrets que peuvent faire grands seigneurs, estant proches parens departans les uns des autres. Monsieur, son frere, la reconduisit & raccompagna jusques aux bornes de France & d'Espagne, en même compagnie & équipage qu'il l'avoit devancée & conduite arrivant en France ; & départant d'avec elle, avec semblables pleurs & regrets, la remeit en la garde & conduite de Dieu, & des princes & seigneurs Espagnols de sa cour & de sa suite.

Lesquels le sixième jour dudit mois, reprindrent avec elle la volte d'Espagne, bien chargés & bien contents des honnêtes & magnifiques présens, de chesnes d'or, bagues, & accoustremens précieux à eux faits par leurs majestés.

*Les noms des seigneurs & chevaliers venus avecques la royne d'Espagne à Bayonne pour la servir & accompagner.*

Le prieur de saint Jehan, dom	D. Pierre de Velasco.
Herman de Toledé.	D. Jehan de Mandosse.
Le duc d'Osionne.	D. Herman de Toledé.
Le comte de Saldaigne.	D. Loys Henriquès.
Le marquis de Montclar.	D. Diego Bobadille.
Le marquis de Veillade.	D. Diego de Leyve.
Le comte de Fansalide.	D. Alphons de Ulloa.
Le comte de Castelar.	D. François Manriquès.
Dom Antoine de Toledé.	D. Gabriel Manriquès.
D. Pierre Henriquès.	D. Jehan de Cuniga.
D. Roderiq Manuel.	Monsieur de Vaux.
D. Henri de Gusman, fils aîné du	Monsieur de Vanicourt.
comte Olivarés.	Le président de Flandres.
D. Roderiq Messie.	Le secrétaire de Courteville.
D. Pierre Osorio.	D. Baltasar de la Cerde.
D. Alphons Osorio.	D. Antoine de Mandosse.
D. Antoine Pacheco, fils aîné du	D. Suero de Guiuonnes. <sup>+</sup> <i>Quignonès</i>
marquis d'Apralve.	D. Loys de Aiala.
D. Jehan Pacheco.	D. Jehan de Castille.
D. Federiq Henriquès.	D. Loup Chapate. } <i>Capata</i>
D. Roderiq de Mandosse.	D. Gabriel Chapate. }
D. Jehan Portechar.	D. Martin de Leyve.
D. Loys de Toledé.	D. Loys de Gusman. <sup>+</sup>
D. Antoine de Velasco.	M. Hector de l'Espinoie. <sup>+</sup> <i>Spinoia</i>

D. Pierre Velas de Grevaré.	L'évesque de Pampelune.
D. Pierre de la Quintaine.	L'évesque de Caillhorée.
D. Charles d'Heredia.	L'évesque d'Orisnée.
D. Antoine de Peralte.	La marquise de Cenete, avec laquelle vont vingt chevaliers de sa maison.
D. César de la Rose.	Plusieurs autres seigneurs & chevaliers, desquels on ne sçait les noms.
D. Diego di la Rosa.	Le duc d'Albe est venu en poste avecques vingt chevaulx.
D. Pierre de Bacasson.	
M. Jehan d'Herera.	
D. Roderiq Pimentel.	
Le comte de Benevent.	
Le duc de Naieres.	

ON trouvera dans la pièce suivante, un grand détail des événemens arrivés en Languedoc en 1586. & 1587. L'auteur n'écrivoit ceci, que dans la vûe de donner ensuite plus d'étendue à ses recits. Il nous en apprend assés pour faire souhaiter de trouver un pareil détail sur les sept autres années que le duc de Montmorenci commanda en Languedoc, & pour lequel il écrivoit ces mémoires.

*Discours historial des événemens arrivés en Languedoc en 1586.*

LE jour de l'an 1. Janvier, pour réverence & respect du jour, & du mauvais temps, n'a été rien fait.

Le jeudi 11. Janvier, furent faites les approches & assiégement de Popion.

Le 5. Vendredi, fut commencé de battre le clocher, & le samedi rendu par composition, & mis en garnison le capitaine saint Martin & sa compagnie.

Ceux de Puifferguier & Capestan ont couru vers Beziers à leurs dépens, & battus par le capitaine Lusquis, étant à Cazouls en garnison, & par le capitaine étant à avec 20. soldats, qui ont gagné sur ceux dudit Capestan sept chevaux, sept & mis avant de retour trente-six chevaux; courses vers Narbonne, & prins de bétail.

Sa grandeur ayant mis ordre aux garnisons vers ledit Carcassonne & Narbonne, fait son retour à Beziers le 8. dudit mois, où l'est venu trouver le sieur de Chastillon; partie des régiments envoyés vers Beaucaire & Bagnols; le reste en garnison.

Le sieur de Joyeuse n'a jamais pris une place, sinon par trahison,

comme aussi il ne s'est présenté un seul des lieux au combat, ains toujours fuyans à son exemple ; lequel ayant entendu les propos qui se tenoient à son désavantage dans Carcassonne, s'y est acheminé, & avoit fait publier deffenses contraires sur peine de mort.

Ledit jour vendredi 4. Nismes a pensé être surprise par trahison & intelligence des huguenots & catholiques, ensemble les aucuns prisonniers ; c'est pourquoi, sa grandeur y envoie par delà les régiments des sieurs de Perault & Lecques, & vers le S. Esprit pour résister aux courses & autres.

Le lundi ensuivant, sa grandeur fait son retour à Pezenas.

Le mardi ensuivant, le capitaine Cremat, sergent de l'une des compagnies du capitaine Tartas, le dit sergent accompagné de 27. de ses soldats vers Narbonne, feut chargé en plaine campagne de 20. gens-d'armes de la compagnie du sieur de Verdalle nouvellement mise, sur lesquels n'ont eu guere meilleur marché que les autres du passé, car lesdits soldats sans perte d'aucun ne blessé, en ont tué sur le lieu, avec quatre chevaux morts & plusieurs autres gens-d'armes & chevaux blessés.

Le mercredi ensuivant, par trahison Salleles repris par ceux de Narbonne, & par défaut de Pouillan absent.

Quatre jours après, le capitaine Santelles de Carcassonne surpris, & aucuns des siens accompagné près le dit Carcassonne, où sa grandeur l'avoit mis aussi en garnison.

Le samedi 18. les états commencés à Pezenas, par la commission envoyée par sa majesté lors des précédents états, desquels sera par reprise fait mention du succès d'iceux & des présents, où peu de gens se sont trouvés à l'occasion des présents troubles.

Le sieur de Poussan, pour espérance d'être favorisé du premier président de Toulouse, suppose un prétexte d'entreprise sur Toulouse, lequel sujet est approbation des actions préaleguées dudit premier président le contre de Martinangue pour digression sur l'union.

Sa grandeur ayant été deux jours à Beziers pour donner ordre aux affaires, de là s'est acheminé du 1. de Février par Agde, pour visiter le lendemain, fête de Chandeleur, avec dévotion, le couvent des religieux capucins, parachevé du jour précédent, continuant son chemin par Meze, à Villeneuve lès Montpellier, pour visiter le port de mer, puis n'a gueres ouvert, jadis appelé le port Sarrafin, étant maintenant plus spacieux qu'il n'étoit.

La cité ou un royaume malade ne se relève par la disposition universelle ; mais par le moyen d'un grand personnage bon pilote, *Concordia crescunt, discordia autem maxime dilabuntur.*

Le sieur de Bosque, passant à la Gase a conduit son butin & le sieur Vessiere.



La prison de Bachon à Castas, sur la prise des lettres de sa revolte & par vindicte de sa punition.

Le capitaine Pescho, commandant à Maillac, s'est révolté par trahison, douze de la compagnie du sieur de Bosc.

Les ennemis de sa grandeur ne gagnent que par trahison.

Sa grandeur ayant visité le port & galere, & avancé les affaires de Montpellier par allées & venues des habitans vers elle audit Villeneuve, remet le surplus à Lunel en passant & Nismes; où y étant arrivé l'est venu trouver monsieur de Châtillon pour s'excuser du passé & remédier à l'avenir, faisant faire punition exemplaire de faux calomniateurs contre les catholiques absous.

Digression du devoir de sa grandeur de telle punition & de ses mérites, étant lui seul digne de relever le navire par comparaison de bon pilote. Le capitaine-lieutenant Doiselet, puis passant l'eau à avec six de ses soldats.

M. Desdiguieres l'est venu trouver avec une compagnie de cent chevaux legers, bien accompagné.

M. de Berticheres fait la sienne en garnison à Lunel, & M. de Perault la sienne à Beaucaire.

Le retour de M. Sauvin à Nismes apportoit bonnes nouvelles du pape & lettres favorables, dequoi le premier président ne manquera d'en mal parler, comme devant par digression sur la reformation & religion pour ajoûter le sonnet des cendres.

Le différent préalegué de M. de Châtillon, remis au jugement du roi de Navarre, par devers lequel Bereti & autres sont envoyés & pour l'établissement de la chambre m'y partie.

Le vicelegat & habitans d'Avignon ont envoyé le sieur Ferande de leur part congratuler sa grandeur, par promesse ne favoriser ses ennemis.

Le capitaine Baccon voulant se revolter, est découvert par lettres surprises par le sieur de Bosc étant à Lagnere, & ledit Baccon pris, mené à Castres & mort; son cousin s'en va de Nismes sans dire adieu. Le capitaine Pech, par indignation, étant d'icelle revolte, remet Maillac à M. de Joyeuse par sa trahison, retient le capitaine Mersin & autres ses compagnons 12. Tôt après ledit Peich est puni & tué en hazard.

Le sieur de Bosc est attaqué lui 17. par la compagnie de monsieur de Joyeuse & autres, desquels un tué & deux chevaux blessés, & dudit Bosc un blessé, & un cheval aussi blessé de Silvon, deux gendarmes & deux Corfes d'Alfonce tués à l'Escarmouche.

Sa grandeur part de Nismes; le 7. Mars à Aramon, au cap pour assiéger Villeneuve.

Le colonel des Corfes à l'Hose, mis en embuscade, découvert par M. Deguieres, est attaqué & en danger de sa personne, ayant perdu deux gendarmes & deux soldats siens, Corfes.

Le village d'Angles , près Villeneuve , assiégé , rendu par composition le 25. Mars , & ce dit jour le sieur de Gouvernet a défait vers Montelimart la compagnie de gendarmes du sieur de la Roche , chevalier. Le jour précédent , sa grandeur ayant envoyé Martin de Beaune & autres en Avignon , sur la parole de M. le vice-legat & consuls , sont pris prisonniers de l'ennemi.

Par messieurs de Sedal & Constant , le roi de Navarre a mandé à sa grandeur la protestation de messieurs les princes catholiques joints avec eux , & plusieurs autres bonnes nouvelles.

S. Geniez , près Uzez , prins par force le village , & le feu mis au château ; se sont rendus les soldats à discretion , & le capitaine , par ses démerites , pendu.

Le samedi 12. sa grandeur est partie d'Aramon pour aller à Uzez & assiéger Gaujac , prins par force , & les soldats Corfes & Italiens sortis du fort à composition le 26. Mars.

Le 26. sieur Luquisse a deffait la compagnie Canbonnels , près Pesserguier , prins l'enseigne & sergent , 11. prisonniers menez à Cazouls , lui quinzième & 17. arquebusiers.

Le 28. sa grandeur feut à Alais voir madame ; le lendemain part pour aller au siège de Tresque , près le pont S. Esprit , la rédition de plusieurs villages.

Escarmouche où S. Paulet , lieutenant d'Alphonse , est blessé , tous deux en hazard.

Sa grandeur part d'Uzez , matin , pour l'entreprise du S. Esprit , & faillie par le défaut de l'avertissement précédent , vient à Bagnols le 30. Mars , plusieurs escarmouches.

Le capitaine Tartas , faisant butin , l'envoye par ses soldats , qui voulant faire autre entreprinse , sont vingt-neuf attrapés à Narbonne , & ledit Tartas pardonné ; retour à Serignan avec deux barques bled & prisonniers ; rencontré sur mer Barbarouffette portant son bétail d'Agde à Narbonne , & le capitaine Raffins y fut tué & autres blessés le dernier Mars ; le retour du capitaine Mesin à Beziers le 9. d'Avril , & discours de M. de Joyeuse pour le dissuader du service de son devoir.

Plusieurs villages prins ès environs du S. Esprit la semaine sainte , & le secours de cinq cornettes , environ trois cents chevaux maîtres & mille arquebusiers arrivés audit pont S. Esprit , où est la nécessité de vivres ; & nonobstant ledit secours , sa grandeur continue ses entreprinse : deffi par M. du Perault au sieur Alphonse , & du sieur de Berthusieres à S. Paulet & autres. Le S. Esprit a manqué de peu d'être pris par deux fois ; pendant la d'assiéger Tresques , sont faites plusieurs entreprinse , pour faire condescendre l'ennemi de venir au combat , ce qu'il n'a voulu faire.

L'arrivée à Bagnols le dernier Mars , & le lendemain entreprise faite au S. Esprit , & deux jours après *idem*. Plusieurs entreprinse pour faire condescendre l'ennemi au combat , même le sieur de Bertigieres , don-

nant choix d'armes à Alphonse, & y est envoyé Vincense, trompette. L'ennemi est secouru de cinq cornettes, reîtres, François, mille arquebuziers; & nonobstant lequel secours, sa grandeur continue; & l'entreprise d'Angles par ceux de Villeneuve, repoullés.

Est parti de Bagnols pour aller à Uzez le vendredi 17. trouver madame de retour d'Alais, où elle a fait bâtir & réédifier l'église du lieu.

Le jeudi 17. Avril, l'entreprise de Cessenon, faite par l'ennemi avec pétards, & repoullé plusieurs fois de la citadelle, secouruë par M. d'Espondeillan; prins le 22. par composition; néantmoins le secours vû aussi en point. Le sieur de Sendal & autres ont été courir jusques aux portes du S. Esprit, & tués dans le ravelin gens par plusieurs fois; entr'autres par messieurs de Sendal, du Perault, & autres.

Sa grandeur étant arrivée à Uzez, a prins par force la Bastide & ceux de dedans ou pendus; & allant audit Uzez, ceux de Tresque fortirent à l'escarmouche, lesquels furent repoullés jusques dans les murailles fort vivement, avec perte toutefois du capitaine enseigne, & un sergent tués, avec un autre capitaine blessé, & le cheval blessé de gendarme de la compagnie d'icelle grandeur; cette perte étant seule de ce voyage; mais de l'ennemi en feut tué sur la place douze.

Et à sa grandeur ayant fait faire un fort à Coudoulet, & mis le capitaine Ferriere avec sa compagnie dedans, pour faire le passage libre du Languedoc à Orange & en Dauphiné par le Rhône, & pour servir à bloquer ledit pont S. Esprit; s'en va audit Uzez, où à son arrivée est venu le trouver le sieur de Blaccon, gouverneur d'Orange, avec deux cents chevaux & deux cents charges de bled, lui apportant nouvelles que les sieurs de Gouvernet & Desdiguières, préalegués, avoient forcé aux coups de canon le lieu & place de sainte Jalle, prins prisonniers le sieur pere & fils, le tout à la barbe desdits sieurs de la Valette & Alphonse, nonobstant leurs armées près dudit lieu.

L'arrivée du sieur de Verac, gentilhomme de la reine, & M. de Jully pour la paix le 22. Avril à Usès avec articles signés de la reine. Réponse que sa grandeur viendra à bout de ses ennemis, remerciant leurs majestés de ne prendre cette peine de les accorder, n'ayant sur cette occasion prins les armes, ains pour leur service, contre les auteurs du force-édit. - Le coup de M. de Chaulx près Tresques. -

L'arrivée le 22. de messieurs de Verut & de Jully, de la part de leurs majestés, vers sa grandeur pour parvenir à une paix qu'elle a renvoyés le lundi 27. suivant; & cedit jour elle est allée à Valbregues & à madame, Nismes & Pezenas.

Sa grandeur étant à Valbregues le 28. & au comptant de ce que ceux de Provence ont pris la Motte sans le vouloir rendre, & même ceux de Tarascon commençans actes d'hostilité, & autres de Provence, c'est pourquoi sa grandeur a permis courses & princes de bétail à la Provence, vers

Arles & Tarascon ; & étant à Beaucaire au comptant de ce que ceux de Tarascon ont ci-devant fait à coups de canon , en recompense à son arrivée , leur en a fait tirer soixante & dix coups de canon , rompu & brisé la maison du viguier.

Le 4. Mai , par Nîmes , son retour au travers de Montpellier , sans mettre pied à terre , au gîte à la Verune , & le troisième à Pezenas , se purge , septième durant.

Le lundi 15. ceux de Narbonne , 120. chevaux , entre autres Mirepoix , reviennent courir aux bresines , offrent coup de lance. Attentat par Alphonse sur saint Esteve , & repoussé. Trahison.

Le mardi 19. sa grandeur à Beziers , le lendemain a mis la première pierre à l'église des capucins , fait faire le procès aux traitres de Casan , & remédie aux affaires de ce quartier.

Le samedi 24. en Agde pour remédier , & à Briscou , le lundi à Pezenas , le mercredi à Clermont sous messire la Recouvrade , & affaires de Lodeve , & ailleurs.

Sa grandeur étant à Beziers , reçoit réponse du roi de Navarre , pour le différent du sieur de Châtillon , & de l'établissement de la chambre mi-partie. Renvoie le sieur Constant. Courses vers Narbonne & S. Lazare. Echange de prisonniers. Le baptisé à Montpellier du fils de M. de Châtillon.

Le lundi matin de nuit 29. Barberouffette a été chassé depuis le cap de Cete. Sa grandeur étant à Lodeve , & à la requête des habitans , a démoli la maison épiscopale ; & par digression d'injure sur injure , astraint ceux de la défensive par leur bon droit d'un heureux succès de guerre. *Item* , l'histoire des Romains & de Tite-Live , monsieur de Peguerolles. *Item* , remis les sieur de Nages en sa maison que monsieur de Montgomeri avoit chassé.

Le dimanche 1. Juin , M. de Fosseulx blessé , revenant de Valbregue à Beaucaire ; & ce même jour à Aix en Provence , M. le grand prieur mort.

La fête Dieu à Pezenas , le 5. Juin , révolte de Toulouse , contre le premier président & autres ses partisans ; repris S. Esteve par simulée composition.

L'assemblée & convocation faite des députés de ce parti de Languedoc à Pezenas , pour voir les moyens de remédier aux miseres , & faire la recolte.

Le retour du sieur Bererti le 8. apportant les expéditions nécessaires pour l'érection de la chambre mi-partie , accordée avec difficulté à Montpellier.

Le lendemain 9. est arrivé le sieur de Verac , venant de la cour , pour continuer la négociation de paix préaleguée , lequel est parti le 14. par le côté de Xaintonge vers le roi de Navarre.



Audit temps, trêves conditionnées pour la recolte, à la très-humble requête des habitans de Narbonne, pour les diocèses de Beziers, S. Pons, & ledit Narbonne.

Arrivée de ceux de Nismes pour interrompre l'érection de ladite chambre dudit Montpellier, pour l'ériger à Nismes.

Le dimanche 15. deux heures avant jour, reprise de Pegueroles sur le sieur de Rossieres. Revolte faite par l'industrie du sieur de S. Geniés, exécutée par le capitaine Aymé, par escalade & pétard, & les rebelles retirés dans la Tour.

Ceux du S. Esprit entrés en allarme d'icelle trêve vers Narbonne, & crainte de leur recolte par le retour de sa grandeur & troupes, requerant passeport.

Le 22. sa grandeur à Beziers pour remédier aux affaires de delà, & parfaire les trêves préalléguées, pour la difficulté intervenue à cause de Carcassonne retour le 25. à Pezenas, & recevant nouvelles de la reddition de la tour de Peguerolles par composition; nouvelles de Provence pour s'y acheminer.

Le vendredi 27. Juin, part de Pezenas, se rend à Meze, le lendemain à Montpellier, le dimanche à Lunel.

Trêves accordées enfin, après plusieurs difficultés, par préférence du public à son particulier.

Le dimanche 29. le baron de Pisséguiet, accompagné de quatorze, mis en route, lui seul soutient la charge de quatre.

Allées & venues de ceux d'Arles & Tarascon vers sa grandeur à Aramon pour la recolte & reddition de la Motte.

Embuscade en l'Isle près Avignon le 8. Juillet, par Acvers, & le capitaine. blessé, vingt de ses soldats tués ou noyés, six prisonniers, la barque prise, le fort battu, & mis par les capitaines Chauv & Pons; trêves enfreintes vers M. de Montbasin.

Le 11. Barberouffette prend les Bouliege d'Agde & Marcellin; le lendemain le capitaine Tartas y arriva, qui lui donne la chasse jusques dans Briscou, avec les frégates. Le capitaine Pons fait course jusques à Roquemaure dans le ravelin, tue & prend prisonniers & butin.

La maison de M. de Senas en Provence, assiégée par le sieur de Vins, secourue par M. de Lecques & cavalerie legere; & s'étant ledit Vins retiré, les nommés ont passé outre, courans vers Marseille; & au retour, une compagnie de gens de pied sortit d'Arles, défaite, le capitaine, lieutenant, & enseigne prisonniers, & grand butin près de Tarascon, trente soldats défaits de l'ennemi, le tout par indignation de la Motte; ceux d'Arles considerant leurs pertes & miseres, pour avoir irrité sans sujet sa grandeur, mêmes voyans de leurs concitoyens prisonniers; enfin après plusieurs allées & venues vers elle à Aramon, ont accordé de faire rendre la Motte, de ne plus attenter sur le Languedoc, au préjudice, & contre

son service , que même donner confort & aide de rétablir la chaussée du Rhône. Ceux de Tarascon n'ont pû y entendre pour l'empêchement de certain y commandent.

Ayant effectué avec ceux d'Arles , sa grandeur se part d'Aramon ; le 18. vient à Bagnols , envoye investir S. Alexandre , S. Esteve , & autres que l'ennemi quitte. Le 20. Alphonse en campagne , est repoussé à sa perte & honte de huit des siens morts , plusieurs de blessés , & de ses gens de pied plusieurs , le tout mis à valderoute , jusques dans les portes du S. Esprit , des nôtres deux de blessés pû. Les chevaux de la Breville , Matarret , Cossée , & un autre tué ; M. Dandelot en danger , & secouru par le Quivela , & triomphans poursuivirent la victoire jusques dans les portes ; plusieurs de leurs chevaux morts , depuis ledit Alphonse s'abstient de sortir.

Ce mien travail est petit , au regard du mérite de sa grandeur , les actions de laquelle mont préparé ce sujet & entreprise très-grande de ce présent discours à ma pensée , d'autant que la façon , selon mon peu de jugement , qui est mienne , n'est tant ingénieuse que je la désirerois pour égaliser l'étoffe & la matiere qui est dépendante des actions d'icelle grandeur ; me reconnoissant impuissant pour pouvoir enrichir le trésor de son divin esprit & mérite , m'étant persuadé en opinion qu'il n'y avoit rien mieux séant à la nature de l'homme , que vouloir , selon son pouvoir , profiter aux amis , obligeant la commodité d'iceux d'un bien plus fort que celui de nature.

Le propre des princes & grands seigneurs est de semer bonnes œuvres , pour recueillir mauvais bruit ou fruit. Le prince ou grand seigneur forçant son doux naturel est excusable à l'exemple du bon médecin , qui ne regarde pas tant au goût corrompu du malade qu'à la guérison , donnant aussi aux fâcheuses maladies , médecines plus fortes ; ainsi le prince , à l'exemple du musicien , doit étendre la rigueur de sa justice pour faire un accord harmonieux , avec la douceur de son humanité.

Et ne pense avoir perdu mon temps , ny moins l'avoir mal employé , en ce que je me suis porté d'un zèle mieux fondé que réglé , ayant pour cette occasion regret de ne m'être étudié en l'art de bien dire , & si eusse politique pour à la lecture de ce mien discours.

Le 1. Juillet 1587. l'entreprise de Capestan.

Le 8. sa grandeur de retour à Pezenas , ayant laissé les sieurs de Châtillon , Dandelot , & de Lecques au siège de Restalins.

Sa grandeur ayant séjourné céans à Pezenas , est parti le lundi en suivant 13. Juillet à Beziers , à son arrivée l'ennemi détruit. Part de Tescy y laissant garnison S. Massal , avec trois cent arquebusiers.

Le lendemain les traîtres de Capestan conduits à Besiers surement. Grands vents signifient trahisons.

Ledit jour 13. les prisonniers de Lodeve & capitaine Montgiron con-

duits audit Beziens. Courses de part & d'autre : desdits prisonniers de Lodeve, deux pendus & deux aux galeres. Treves du labour seulement : offre de treves entieres pour la treve accordées ; mais pour tous les ecclésiastiques, refusé par M. de Joyeuse, selon son ambition du prétexte.

Le samedi 26. Juillet, le président de Villepassan, les sieurs de Paule, Sorgues, de Morillan, de Pradines, de Racolis, & autres mis prisonniers pour conspiration sur Beziens, par le sergent, nommé l'Affectation. Le 27. Sorgues & Morillan élargis.

Le 27. ensuivant, le lieu de Monteils, près Capestan, prins avec le canon par monseigneur Assaut, les assiégés tués, commandés, partie brûlés, capitaine Rome tué.

Le 22. Remolins ravituillé par Alphonse, & le lendemain treves accordées par lui, & les sieurs de Châtillon & Lecques pour quatre mois, sans y faire guerre, ès diocèses de Nismes & Uzez.

Le 30. à onze heures du soir, Villepassan étranglé, & le lendemain dernier Juillet mis à la place pendu.

Le 7. Août, six des conspirateurs de Capestan pendus à Beziens, & deux qui ont eu leur grace.

Le lendemain 8. sa grandeur a été à Capestan & Pisserguier.

Marguerites, près Nismes, pris par Monclus, peu après saint Gilles failli. Plusieurs attentats faillis de toutes parts. Afflictions sur le pauvre peuple.

Maglas prins, le sieur de Maglas & capitaine Conques de la montagne, le mercredi 12. Juillet.

Déploration de miseres diverses par l'ambition du maréchal de Joyeuse sur le pauvre peuple.

Conseil tenu à Nismes par les prétendus reformés contre monsieur Pibris & Chates.

Le vendredi 14. de nuit, embuscade près Merviel par le sieur de S. Geniez, lui douzième, une compagnie défaite, dix de prisonniers, cinq de tués, & le reste désarmé ensuite allans à Thezan.

Le lundi 17. Août, monseigneur à Pezenas de retour ; prise de la ville de Montelimart par la ligue, & six jours après, par la citadelle & secours du sieur gouverneur reprise, avec perte desdits ligueurs tués ou prisonniers au nombre de 2500. hommes, entre autres le sieur de Suze mort, son fils prisonnier. Lors rencontre des Suisses défaits en Dauphiné par le sieur Alphonse. Passage du sieur de Châtillon à Lozere, vers les Reistres, par Geneve.

Le 7. Septembre, à Agde, & le lendemain procession générale à Notre-Dame de Groz. Le 14. monseigneur à Beziens; cedit jour, Baric pour négocier treves, suivant le pourparler précédent des députés de Narbonne à Pezenas, & du depuis monsieur d'Espondillan audit Narbonne. Sadite grandeur de retour à Pezenas, le jeudi 17. Septembre.

Lettres de la reine pour négocier paix. Montclus mort.

Sa grandeur à Montpellier le 26. Septembre; & le 27. ensuiuant, états encommencés.

Le capitaine Tartas hors de prison le 27. Septembre, de retour à Beziers par échange; semblablement M. de Bonnimel.

Sa grandeur de retour de Montpellier à Pezenas le 9. Octobre; le capitaine Fontcouverte défait à la plaine de Villedogne par le capitaine Albert & Luynis, Albanois. Réduction de Murasson, Castres.

Le 20. Octobre, sa grandeur part de Pezenas, au gîte à Beziers, & le 22. part pour aller à Castres.

Le 28. à Revel, attendant le reste de ses forces, qui sont de huit à neuf cents chevaux, & cinq mille de pied, pour secourir Buguerolles.

Le vendredi 30. de nuit, Nisso surpris par S. Massal, assiégé.

Basso rendu par composition, 800.

Nouvelles de la défaite & mort du sieur amiral de Joyeuse, & son frere le sieur de S. Sauveur.

Le 21. dudit mois d'Octobre, vingt-huit cornettes de cavalerie prises, & trente-trois enseignes de gens de pied, les tous défaits.

Au même temps, Bruguerolles ravituillé par monseigneur, qui ayant mis dedans cent cinquante arquebusiers, sont sortis & forcé les trenchées de devant, tué cinquante mineurs, qui faisoient des mines devant ledit Bruguerolles, sa grandeur étant à Revel.

Treves générales, requises par ceux de Toulouse, & pour ce fait, le sieur d'Espondillan est parti de Beziers le 29. Novembre 1587. pour aller à Revel vers monseigneur, par Carcassonne, trouver M. de Joyeuse, après avoir fait publier suspension d'armes, continuées à Narbonne, S. Pons, Besiers, Lodeve, & Agde. Onze cornettes de monseigneur devant Castelnaudarry. Lettres de la reine, mere du roi, & d'instruction par Desalpriez, en continuant la précédente & derniere négociation.

Ceux de Nismes, fort travaillés par ceux de Marguerites. L'armée de Vivarais dissipée; à présent demandent treves à l'exemple de ceux de Dauphiné.

Retour de monsieur d'Espondillan à Besiers le 9. Décembre, sans résolution de la treve générale, à cause que les prétendus reformés veulent des contributions.

Hazard de M. le grand prieur à se précipiter par courses & faute de bonne conduite.



*Journal du voyage des Reitres en France, en 1587.*

Quelque détaillée que soit dans le quatre-vingt-septième livre de l'histoire de J. A. de Thou, la marche des Reitres qui alloient au secours du roi de Navarre en 1587. & quoiqu'on trouve bien des particularités de cette marche dans les mémoires de Jacques Pape, seigneur de S. Auban, que du Bouchet a fait imprimer dans les preuves de l'histoire de la maison de Coligni, elle est bien mieux racontée dans le journal MS. de la Huguerie. En attendant que ce journal paroisse dans les volumes suivans des pièces fugitives, on donne ici un itineraire très-exact de la marche des Reitres. Cet itineraire servira à rectifier la narration de M. de Thou, & quoique très-court, apprendra bien des choses.

*des*

Lundi 24. Juil.	3.	Août.	La Huguerie part d'Heidelberg.
D.	30.	9.	à Echesen, où étoit Vesines.
M.	1.	Août 11.	à Mechelsen.
V.	4.	14.	à Quatznen.
D.	6.	16.	à Marlen.
D.	13.	23.	les Suisses passent la montagne, & vont à Ohaltz-
L.	14.	24.	bourg.
m.	16.	26.	à Lixim; Vesines parle au conseil.
J.	17.	27.	à Eicti, près Sarbourg.
L.	21.	31.	à Serherville, Chevillier, Barba, près Blant.
M.	22.	1. Sept.	Erbevilliers & Ogevilliers.
J.	24.	3.	de Reclainville à Fronville sur le Muz.
S.	26.	5.	Bayon & Flainville.
L.	28.	7.	passage du Madon. Perre d'une belle occasion.
M.	29.	8.	à Acraigne. Le moulin de S. Vincent forcé.
m.	30.	9.	séjour à Cintray.
V.	1. Sept.	11.	départ de Cintray.
S.	2.	12.	départ de Barisi.
D.	3.	13.	séjour à Taillaucourt, Paigny.
L.	4.	14.	à Boisdignecourt, Toni.
M.	5.	15.	à Germai & Deschenets.
m.	6.	16.	à Vaulx.
J.	7.	17.	séjour à Guimont.
S.	9.	19.	à Roches. Châtillon investi dans Grefilles, & dégagé.
D.	10.	20.	Chalevraignes. Pré sous la fauche. S. Belin. Vezannes. Le duc de Guise au prieuré de Lormenault.

L. 11.	21.	départ de Bazoilles.
M. 12.	22.	Châtillon arrive à Pré.
m. 13.	23.	devant Montclair.
J. 14.	24.	Villersec, Sagecourt, Lepmontier, prince de Condé.
S. 16.	26.	Bricon, Sirefontaine, Maranville, Belle-fontaine.
M. 19.	29.	Dhona oblige Belleguise qui commendoit dans Clervaux de donner mille écus.
V. 22.	2. Octob.	Autricourt.
S. 23.	3.	Brion, Mousson.
D. 24.	4.	Châtillon. Escarmouche. Nicé.
M. 27.	7.	Raviere. Vesines traite avec ceux de Tonnerre.
V. 29.	9.	à Ancy.
S. 30.	10.	entre Noyers & Montreal.
D. 1. Oct.	11.	Sassy, Vermanton. Monglas étoit arrivé.
m. 4.	14.	Fouronne, Merisec.
V. 6.	16.	à Thoury, Fosseillon.
S. 7.	17.	Vesines étoit malade & mourut peu après.
L. 9.	19.	à S. Sauveur. S. Amand, forcé.
M. 10.	20.	Bony. Hameaux près Penete.
m. 11.	21.	Neufvi sur Loire.
V. 13.	23.	Bleneau capitule, & donne quatre mille écus.
D. 15.	25.	S. Hilaire à 7. lieues de Bleneau.
L. 16.	26.	Vimori C.
M. 17.	27.	à Moulon.
m. 18.	28.	à Prefontaine. Nouvelle de la bataille de Coutras.
S. 21.	31.	traité avec les Réîtres pour les appaiser. Attaque de Montargis par Châtillon. Montmartin.
D. 22.	1. Novem.	Château-Landon rendu à Châtillon par le capitaine Lamour.
M. 24.	3.	à Briare.
D. 29.	8.	à S. Peré, escarmouche de 10. heures. Le feld-maréchal, malade.
m. 1. Nov.	11.	Merinville pris avec le pétard, se rachete pour deux mille écus.
V. 3.	13.	conseil à Gillerval.
S. 4.	14.	on vouloit nommer à S. Peré deux conseillers, à la place de Digoine & de Vesines.
D. 5.	15.	à Sainville. Châtillon repousse Espernon à Janville.
m. 8.	18.	à Signonvillers. Montlouet arrive.
V. 10.	20.	le prince de Conti arrive au cartier de Châtillon à Prunay le Gillon le 19.

L. 13.	23.	séjour à Aulneau. Le maréchal Rompff meurt.
M. 14.	24.	E. d'Auneau, près Jeniville.
m. 15.	25.	à Vaux, château de Châtillon.
J. 16.	26.	à Batilli.
V. 17.	27.	à la cour de Marigny.
S. 18.	28.	près de Briare.
D. 19.	29.	plaine de Bony.
L. 20.	30.	Sully.
M. 21.	1. Décem.	Dompierre. Laurey.
m. 22.	2.	Cru. Sardy.
J. 23.	3.	Sermage, près Moulins, Engilbert, Semelé.
V. 24.	4.	plaine de Perigny. Issy.
S. 25.	5.	Vigny, Paré aux Moines, S. Germain sur la Loire.
D. 26.	6.	Ancy. Négociation. S. Bonnet.
L. 27.	7.	S. Laurent. Châtillon part la nuit. Quitri ne dit mot. La Clayette.
m. 30.	10.	S. Laurent, deux lieues de Marigny, & Christophle. Accord signé.
V. 1. Déc.	11.	Sarri.
S. 2.	12.	Hameaux, près de Sarri, dîner à Marigny, chez Espernon. Sessac, maréchal de camp, nommé pour exhorter les Reîtres.
m. 6.	16.	bois sainte Marie, Dun le roi.
S. 9.	19.	la Huguerie à Mâcon, dévalisé à un quart de lieue de Baugé.
D. 10.	20.	à Bourg, Choin, bailly de Bresse.
L. 11.	21.	S. Rambert.
M. 12.	22.	D. à Bellay la Yenne.
m. 13.	23.	D. à Chambéry. Jacob, gouv. de Montmelian.
V. 15.	25.	C. à Rumilly.
S. 16.	26.	D. à Geneve.
5. Janv. 1588.	15.	départ de Geneve pour Berne.

**L**A fin de la campagne de Savoye en 1600. où Lesdiguières joua un grand rôle, n'a point été écrite par Videt, qui a donné au public l'histoire de ce connétable, composée avec beaucoup de soin. Il est surprenant que Videt n'ait point trouvé le journal que l'on donne ici. Lesdiguières avoit eu l'attention de faire écrire dès l'an 1585. toutes ses campagnes & ses marches. Videt auroit-il donc trouvé ce journal, & l'auroit-il négligé ? Quoi qu'il en soit ; pour rendre cette pièce plus intéressante, on a cru devoir la faire suivre d'un extrait exact de toutes les particularités

de cette campagne , que l'on trouve dans le journal de Bassompierre, dans l'histoire Italienne d'Homere Tortora , & dans celle de France de Pierre Mathieu.

*Journal de la campagne de Lesdiguières en Savoie en 1600.*

**L**A nuit du 13. au 14. Août 1600. Lesdiguières entra par le pétard dans Montmelian. Il y eut de la résistance du côté de Morgues.

La nuit du vendredi 11. au samedi 12. le maréchal de Biron prit avec un pétard Bourg en Bresse.

Le samedi 12. Août, le roi partit de Lyon, & coucha à la Côte; le dimanche 13. à Grenoble, le 14. il y séjourna; le 15. au matin il toucha les malades des écrouelles. L'après dinée sur les 5. heures, il partit de Grenoble, & alla coucher à Crole. Le 16. il coucha aux Morches.

Les troupes d'Henri IV. étant logées dans le fauxbourg de Chamberi, la ville se rendit le 21. d'Août, & le château capitula; mais les gens de guerre n'en sortirent que le samedi 26. Août. Ce même jour, le roi partit de Chamberi sur les 5. heures, & alla coucher à S. Pierre d'Albigny, à quatre lieuës delà. Le dimanche 27. le roi alla au siège, & fit battre la ville avec du canon qui tirèrent quarante à cinquante coups; après quoi la ville se rendit, & huit cents hommes en sortirent en laissant leurs enseignes. Pendant que le roi étoit à Chamberi, Belai & Rumilly se rendirent, les bains d'Aix furent abandonnés par les habitans.

Le 22. Août, Lesdiguières part de Montmelian, & étant arrivé à Conflans il fit mettre le feu aux fauxbourgs. Les habitans se retirèrent dans la ville, & Lesdiguières alla coucher à S. Pierre d'Albigny. Le 23. il s'avança vers le château de Miolans; Serisier qui commandoit dans cette place, capitula le 24. & promit d'en sortir le lundi 28. à midi. Le 24. Lesdiguières alla joindre le roi devant Conflans. Le 26. il fit monter deux canons sur une montagne, qui commandoit le château par des lieux presque inaccessibles. Pendant que cela se fait, il fit attaquer une maison forte à mille pas de Conflans, appartenant au sieur de Roccatel, où il y avoit quarante soldats qui se rendirent prisonniers de guerre. Le 27. le canon tira depuis 10. heures du matin, jusques à 4. heures que la brèche étant raisonnable, les François s'y logerent. Alors les assiégés capitulerent avec le roi qui arriva à l'instant; le baron de Laval d'Here défendoit la place avec le capitaine Jean Piémontois, & promirent de ne point servir de douze jours; du Plessis fut mis le 28. pour commander dans la place avec six cents hommes. Le 29. l'armée retourna à S. Pierre d'Albigny, & la nuit Crequy avec un détachement investit Carbonnières. Le premier Septembre, Lesdiguières logea à Bctonet. Le 2. le roi se logea à Chamoux, & toute l'armée passa l'Isere sur des bateaux. Le 12. Septembre le roi ayant fait mettre en batterie huit gros canons, & trois coleuvrines qui



tirerent depuis le matin jusqu'à deux heures du soir, la garnison capitula, & sortit, enseignes déployées & tambour battant.

Le 13 Septembre, Lefdiguieres avec une partie de l'armée & trois canons, alla prendre son logis à la Chambre. Le 14. & le 15. il fit sommer ceux de S. Jean, qui voyant le canon, quitterent la place sans aucune composition. Le 16. Lefdiguieres alla à S. Jean, où il établit le vicomte de Paquiers pour commander dans le fort. Il envoya en même-tems investir le fort de S. Michel, dont le gouverneur quitta la place sans capitulation; & où Lefdiguieres mit garnison. Le 18. la Maurienne étant ainsi nettoyée, l'armée retourna loger à la Chambre, le 19. à Aiguebelle, le 20. à Conflans. Le 21. Lefdiguieres força les barricades de Briançon & le bas fort dudit Briançon qui fermoit le passage, passa la nuit, les Piémontois logés sur le roc ne lui permettant pas de passer le jour, & va prendre son logis à Aigueblanche à une demi lieuë delà. Il y trouva Crequy qui y étoit arrivé la veille, étant venu de la Maurienne par la montagne de la Chambre, & qui avoit déjà forcé les barricades des Piémontois. Le 22. il alla loger à Moutiers, capitale de la Tarentaise, abandonnée par les Savoyards. Il s'y barricada, & fit investir le roc de Briançon. Le 6. Octobre, deux canons étant arrivés, ils furent mis en batterie le 7. au matin, & deux heures après les assiégés se virent si pressés, qu'ils se retirerent dans une tour à un coin du roc. Alors les François escaladerent la place, prirent le gouverneur qu'ils trouverent blessé d'une mousquetade au talon, & allerent droit à la tour, dont la garnison se rendit à l'instant prisonniere de guerre. Delà le canon marcha à S. Jacome, passa à la portée d'arquebuse des Savoyards, & fut mise en batterie la nuit du 11. Le matin du 12. il commença à tirer, & abbatit un quartier du château. A trois heures du soir 300. hommes qui étoient dedans se rendirent prisonniers de guerre. Le 13. Lefdiguieres retourna vers Montmelian, & ayant séjourné quelques jours à Chamberi, on apprit que le duc de Savoye avoit passé le mont S. Bernard avec 10000. hommes de pied, & 800. chevaux. Sur cela l'armée retourna en Tarentaise, & Lefdiguieres alla le jeudi 9. Novembre coucher à Conflans, le 10. à Aigueblanche, le 11. à Moutiers. Le 12. Lefdiguieres fit reconnoître Montgiraud, Villette, & Aime, pour s'approcher du mont S. Bernard; mais le temps fut si mauvais le 13. que l'on ne pût bouger de Moutiers. Le soir les Piémontois occuperent Montgiraud, Villette, & Aime, pour venir assiéger S. Jacome. Lefdiguieres pour s'y opposer envoya Chanpaut avec 2000. arquebusiers pour occuper & *barriquer* Montgiraud; & quelques compagnies du régiment de Crequy se saisirent du pas de Cel. Les deux armées resterent à la portée du mousquet jusqu'au 18. Décembre, que le manque de vivres obligea les Piémontois de se retirer, après avoir perdu en trois ou quatre attaques deux logemens, & plus de 200. hommes. Les François allerent ensuite prendre leurs logemens vers sainte Catherine & Montmelian.

2. Avril. Le roi fit ses pâques à Fontainebleau.  
Il séjourna 15. jours à Moulins.
9. Juillet. Il arriva à Lyon.
- vend. 11. Ao. Guerre contre le duc de Savoye publiée.
14. Le Roi arriva à Grenoble.
- mardi 15. Ce prince fit ses dévotions dans la grande église de Grenoble.
15. Le matin, Crequy pétarda une porte de Montmelian.  
Morges ne réussit pas si bien.
- dim. 20. La ville & les fauxbourgs de Chambery se rendirent au roi. Jacob en étoit gouverneur.
- merc. 23. Le château de Chambery se rendit au roi qui étoit entré dans la ville.
24. Entré dans la ville.
- vend. 25. Miolans se rendit à la premiere sommation de Lesdiguières.
26. Le roi partit de Chambery.  
Il arriva à deux heures après midi à Conflans, qui ayant été investi la veille par Crequy, capitula. 1030. soldats commandés par le marquis de Verfoy & le baron de Vateville, rendirent la place au roi, dont l'armée n'étoit pas si nombreuse.
27. Le roi coucha à S. Pierre d'Albigny.
28. Il dina au château de Miolans, & coucha à Chamoux pour faire le siège de Charbonniere, qui avoit été investi par Crillon. Sully ayant fait guinder plusieurs canons, à l'imitation de Lesdiguières, le château se rendit au bout de douze jours.
- \* 11. Sept. Le roi coucha à la Rochette.
12. Il dina à Grenoble, & coucha à S. André de la Coste.
13. Il coucha à Grenoble, & y resta sept ou huit jours.
- \* 22.....à Chambery.
- 23.....à Aix.
- 27.....à Annecy, où il resta trois jours, pendant lesquels Birron, qui avoit fait le siège de Bourg, le vint trouver. Bassompierre alla à Geneve & y vit Theodore de Beze.
- \* 1. Octob.....Le roi coucha à Faverges, qui fut brûlé en partie la même nuit par l'inadvertence de la cuisine de la bouche.  
On le surprit.
- \* 2.....à Beaufort.
- 3.....le roi dina au-dessus du col de Cornette, qu'il voulut

reconnoître comme une des avenues par lesquelles le duc de Savoye pouvoit rentrer en son pays. Il coucha à Beaufort.

4. Il coucha à S. Pierre d'Albigny.

5. Il passa par les batteries de Montmelian, & arriva à Chambery.

Le Comte de Brandis s'obligea de rendre dans un mois Montmelian, s'il n'étoit pas secouru.

-Le roi alla à Moutiers. Le duc de Savoye ayant regagné la vallée de S. Maurice depuis le petit S. Bernard jusqu'au pas de Seltz qui étoit gardé par les régimens de Navarre & de Chambaud.

Henri IV. avança au pas de Seltz, & y fit attaquer une grande escarmouche, où il fut toujours pour commander, & faire retirer ses troupes, à la merci d'*infinies* mousqueta-des qui lui furent tirées. Il retourna coucher à Moutiers.

16. Novemb. à Montmelian qui lui fut livré.  
à Chambery.

sam. 25. Nov. Il donna au légat sa premiere audience. Assiége le fort sainte Catherine. Remit ce fort à ceux de Geneve, qui le raserent sur le champ.

sam. 9. Déc. Le roi arriva à Lyon sur les 8. heures au soir.

dim. 10.....à l'abbaye d'Aisnay à vêpres.

dim. 17.....le légat donna la bénédiction au roi & à la reine, & confirma leur mariage.

lun. 18.....le roi partit de Lyon.

Il s'embarqua sur la Loire à Rouanne.

Descendit à Briare.

Coucha à Fontainebleau.

Dina à Villeneuve; passa le bac des Tuilleries, & coucha à Verneuil.

à Paris, où il coucha chez Montglas au prieuré de S. Nicolas du Louvre.

mer. 9. F. 1601. La reine arriva à Paris.

sam. 17. Fev. Le roi mena la reine à Fontainebleau & à S. Germain.

sam. 3. Mars. Le roi & la reine allerent à Orléans, pour y gagner le jubilé de l'année sainte.

### T O R T O R A .

Berni envoya le 5. Août 1600. un courrier au roi, pour lui apprendre que le duc de Savoye ne vouloit pas exécuter le traité. Le duc envoya à Suse le marquis d'Este, & le président Prohana rassemble les milices &

quelques troupes , pour s'opposer à Lesdiguières qui pouvoit venir d'Exilles.

Le duc envoya à Conflans Albigni avec quelque cavalerie , & quelques compagnies d'infanterie Italienne ; il rapella le colonel Ponte qu'il y avoit envoyé avec quatre cents chevaux , & lui ordonna de retourner à son gouvernement de Pignerol. Le marquis d'Este qui étoit allé à Milan y obtint quinze cents Espagnols , commandés par Iñigo Borgia.

Le 17. Août , le roi arriva devant Chambery , dont les fauxbourgs avoient été emportés sans résistance , & accorda quatre jours aux habitans pour se rendre. Le seigneur de Troglion , envoyé de Chambery au duc , étant revenu , les habitans ouvrirent leurs portes au roi le 22. Ce prince fit d'abord attaquer le château , que le colonel d'A Como , qui y étoit dedans avec quatre cents hommes , rendit sans attendre que le canon tirât ; il s'excusa sur la volonté des habitans , & sur les ordres de Jacob , gouverneur de la Savoie , qui s'y étoit retiré.

Miolans fut rendu lâchement.

Le comte de Fuentes arriva à Final vers le 28. Août avec quatre mille fantassins Espagnols ; & le duc résolut d'aller le dernier du mois à Asti , s'aboucher avec lui & lui demander du secours.

Le colonel Bindi , qui commandoit dans la Charbonniere , voyant sa place batue avec onze canons , la rendit après qu'on eut tiré cinq cents coups.

Le 22. Septembre , Lesdiguières étant entré dans la Tarentaise avec trois mille cinq cents hommes , prit Moustier , & obligea la garnison de Sanjocomon d'abandonner ce poste ; Briançonnet se rendit aussi à lui , & par là il resta maître de toute la vallée , jusques au mont S. Bernard.

Le 26. Septembre , le pape nomma légat pour aller à Florence & en France le cardinal Pierre Aldobrandini , son neveu , qui fit son entrée à Florence le 4. Octobre , & qui ayant donné la bénédiction nuptiale à la future reine de France , se rendit à la Stradella , où il fut reçu par le comte de Fuentes. Le légat étant arrivé à Voghera , dit au comte qu'il ne vouloit pas aller plus avant , si on ne lui donnoit pas un moyen sûr de conclure la paix , en le laissant maître de la restitution du marquisat ou de l'échange. Il alla à Tortone avec le comte , & l'on y fit venir le nonce , & Mendo de Ledesma , nouvel ambassadeur d'Espagne. Le duc ne voulu se prêter à rien pendant les deux premières conférences , & il ne parla que de guerre. Le légat craignant que l'on ne voulut obliger le pape , son oncle , à entrer dans la ligue , engagea le duc & le comte à consentir à la restitution. Le 25. Octobre , le duc la promit par écrit , & consentit qu'en cas que l'on proposa l'échange , il remettrait la Bresse , le bailliage de Gex , occupé par les Genevois , & la vallée de Barcelonnette , avec une somme d'argent. Le légat ayant ainsi un moyen de conclure la paix , continua son chemin , & fut reçu par le duc qui prit les devants à  
Asti



Asti & à Turin. Le 31. Octobre, Charles-Emmanuel alla à Yvrée ; & le 2. Novembre le légat partit de Turin , & arriva le 8. à Chamberi. Henri IV. avoit envoyé Lefdiguières au pas de la Cluse , & le comte de Sciffons à Sanjocomon , & étoit allé recevoir la forteresse de Montmelian , que le gouverneur lui remit le 15. de Novembre. Ce gouverneur étoit le seigneur de Brandis , homme accusé d'impieté & de sacrilège , puisqu'il avoit épousé Baptiste de la Chambre , religieuse & abbesse depuis trente ans du monastere de Betton dans la Maurienne.

Dans le même tems , Auriac étant entré dans le marquisat de Saluce ; s'empara par escalade d'Asseglio , poste à l'entrée du val de Maira , & fit prisonnier le gouverneur. Le prince de Piémont craignant qu'il n'attaquât Demonte ou Dronero , y envoya le seigneur de la Mante avec quatre compagnies de cavalerie , & quatre d'arquebusiers à cheval. Le marquis d'Este ayant ramassé 2000. hommes des milices , alla à Dronero , & engagea le comte de Fuentes d'ordonner à Borgia , qui étoit avec une garnison Espagnole à Carmagnole , des'y rendre avec mille Fantassins , deux cents chevaux , & deux pièces de campagne. Auriac qui n'avoit que douze cents Fantassins & cent cinquante chevaux , ne négligea rien pour engager les peuples de la vallée à se soulever contre le duc ; mais comme il ne se trouva pas assés fort , il se retira à San Damiano , & s'y retrancha. Les Espagnols paroissant , il se retira au pas de Loto , & de là à Asfalma ; & lorsque le marquis d'Este arriva , il se retira à Stroppo & au pont Ceina , où il se retrancha avec mille fantassins , & renvoya sa cavalerie en Dauphiné , à cause de la disete des vivres.

*MATHIEU , Histoire de Henri IV. Liv. 3.*

- 9. Juil. 1600. le roi arrive à Lyon.
- 16.....le marquis de Lullin , Roncas , & l'archevêque de Tarentas , &c. arrivent à Lyon.
- 1. Août.....du Passage envoyé avec cinq cents hommes pour entrer dans Carmagnole.
- 7. ....le duc de Savoye refuse d'accepter le traité.
- 11.....Déclaration de la guerre. Henri IV. part de Lyon.  
Nerestang manque Pierre Chastel.
- 13.....à la pointe du jour , la ville de Bourg prise avec des pétards par Biron.
- 14.....à 5. heures, Henri IV. apprend la prise de Bourg , & à 11. heures celle de Montmelian.
- 15.....le patriarche de Constantinople confere avec le roi.
- 18.....Henri IV. dîne à Barraux & couche aux Marches.
- D. 20.....capitulation de Chamberi , conclue le 21. la Buiffe , gouv.
- 26.....Henri IV. part de Chamberi.

- 27.....à midi à Conflans.  
 30. Sep. à midi, Capitulation de Charbonnières, après avoir essuyé 637.  
 coups de canon.  
 Le roi à Grenoble. Le passage de Briançon, abandonné.  
 9. Oct.....Le roi à Anneci..  
 12.....à Beaufort.  
 Au pas du Cornet, où il dina à l'abri d'un rocher pour se  
 garantir de la neige.  
 De Beaufort à Gilly, près de Conflans.  
 L'artillerie conduite au lac du Bourg & par une rivière qui  
 n'avoit jamais porté bateau.  
 16.....Capitulation de Montmelian.  
 21.....le cardinal Aldobrandini passe devant Montmelian, & y est  
 reçu par Epernon.  
 Le roi donne audience au légat, aux capucins de Chamberi.  
 12. Nov.....le duc de Savoye arrive à Aoste avec dix mille hommes.  
 14.....le roi parle pendant deux heures avec le comte de Brandis  
 dans le cloître des Jacobins.  
 Merc. 15.....Rosni & Crequi soupent dans le château de Montmelian.  
 16.....Brandis sort de Montmelian.  
 Wattenwyl se saisit du château de Vernai, près de Bourg.  
 21.....le roi écrit de Villars, près de Beaufort à Bouvens pour  
 l'engager à rendre la citadelle de Bourg.  
 Henri IV. à la Vilette. Escarmouche à un pont. Couche à  
 Moustiers. A Villars.  
 20. Nov.....Nereftang reconnoît le passage du Cornet, prend quelques  
 prisonniers Milanois. Le roi refoud d'attaquer. La neige  
 l'empêche.  
 23.....le roi part de Villars.  
 24.....couche à Conflans.  
 25.....passe à Montmelian. Couche à Chamberi. Envoye Auriaac  
 prendre Affel.  
 27.....part pour le fort sainte Catherine. Le gouverneur capitule  
 le 30. Le roi s'embarque à la Chana & arrive à Lyon le  
 9. Décembre.  
 16. Déc.....le fort de sainte Catherine rendu au comte de Soissons.

---

**L'**Utilité des canaux d'arrosage & de navigation, pour augmenter la fertilité des terres, & pour faciliter le transport des denrées & des marchandises, est trop connue pour avoir besoin d'ajouter la moindre chose à tout ce qu'on a écrit là dessus. On a donné au public des pro-

jets pour creuser des canaux, dont l'exécution auroit été aisée & très-utiles. Quoique ces projets n'ayent point encore réussi, il ne faut pas les laisser ignorer au public; quelque jour on sera très-aise d'exécuter ce à quoi on ne pense pas présentement.

Quand celui de Provence, dont on parle encore aujourd'hui, n'auroit d'autre avantage que de saigner la Durance, de donner le moyen de faire un pont pour passer cette riviere si dangereuse dans plusieurs saisons de l'année, ne seroit-il pas à désirer qu'on l'exécutât au plutôt?

Il y a un projet pour joindre la Saone & la Loire par le Beaujolois & le Forès.

Un autre qui joindroit ces deux rivieres plus au Nord.

Un projet pour rendre le Rhône navigable depuis Geneve jusques à Seissel.

Tous ces projets n'eussent-ils d'autre utilité que de mieux faire connoître le cours & les environs des rivieres que l'on veut rendre navigables, & la géographie du pays par où ces canaux devroient passer, méritent d'être redonnés au public, & rassemblés dans un ouvrage où l'on puisse les trouver aisément, quoiqu'imprimés de nos jours, ils sont aussi rares que les anciennes pièces.

Denis Veiras, auteur du projet pour rendre navigables le Gardon & le Vistre, que l'on va lire, étoit né à Alais en Languedoc, il est auteur de l'Histoire des Seyrambes, pièce romanesque.

*Projet pour rendre navigables le Gardon & le Vistre, &c. 1697.*

*Projet pour arroser les plaines de Villedagne, de la Calmette, de Boucoiran, & de Lezan, & pour rendre navigables les rivieres du Vistre & du Gardon; lu dans l'assemblée des états à Montpellier le 22. Déc. 1695. & présenté aux états par Denis Veiras, d'Alais, resident à Paris, & alors à Nismes. Montp. J. Martel 1697. 4<sup>o</sup>. p. 23.*

Cette plaine, étant défendue par des hauteurs, est tout à fait hors de l'insulte des rivieres qui l'entourent, & n'a pas besoin des digues & des travaux nécessaires à plusieurs autres, pour la mettre à couvert des inondations, ce qui épargneroit à cet égard, une fort grande dépense.

Elle contient un bon terrain, d'une grande lieuë de diametre, extrêmement uni, & propre à faire d'excellentes prairies & de gras pâturages, au moyen des arrosemens; parce que cette terre ne pêche que par faute d'humidité. Toute la difficulté se réduiroit donc à tirer un canal de l'Aude ou de l'Orbieu pour l'arroser, ce qui ne seroit pas difficile, ni d'une grosse dépense. Presque toute cette plaine est abandonnée, à cause de la sécheresse qu'on y voit régner dans les ardeurs de l'été, qui rebutent tous les laboureurs, & leur font perdre leur travail & leur sémence; hor-

mis quand les mois d'Avril & de Mai donnent des pluies fréquentes, ce qui arrive rarement. Mais quand cela arrive, alors cette terre humectée pousse beaucoup de bonnes herbes, propres à la nourriture des brebis, & ceux qui ont hasardé leur labour & leur semence y recueillent dans ces occasions de très-belles récoltes de bled; ce qui prouve clairement que la terre de cette plaine est bonne de foi, & qu'elle ne pêche que par faute d'humidité. Tous les champs circonvoisins sont fort steriles en herbages, & le foin y est si rare, qu'on n'en peut avoir pour nourrir les bêtes de trait & de labour, ni pour les voitures des passans, non plus que pour les étapes de Nevian, de Rochefort, & d'Oupia qui ne sont qu'à deux ou trois lieues de Villedagne. Cette rareté de foins oblige les étapiers & autres personnes qui en ont besoin, d'en faire venir de loin à fort grands frais; à sçavoir du côté de S. Pons, de Liviere près de Narbonne, & de Lesignan; mais ces foins étant aigres & très-grossiers, ne font qu'une méchante nourriture. On fait faire à la cavalerie du roi un détour, accompagné de grandes incommodités, car on la fait passer par les montagnes à Caudiés, où est l'étape, sur des chemins longs, rudes, & scabreux, où l'on trouve à la vérité du foin pour les chevaux, mais aussi les hommes sont exposés dans cette route à la rareté des vivres, & à l'incommodité des logemens.

Mais si la plaine de Villedagne étoit une fois arrosée & fertilisée, elle donneroit dans peu de temps une abondance de foins capable de remédier à tous ces inconvéniens, & l'on y pourroit planter un très-grand nombre d'arbres profitables, qui seroient d'un bel ornement, & qui même serviroient à rompre la violence des vents dont elle est souvent incommodée.

Une somme médiocre pour y conduire l'eau par un canal, jointe à l'éclat de votre autorité; suffiroit, messeigneurs, avec les efforts des lieux & des personnes prochainement intéressées, pour parvenir aux biens que les belles dispositions de cette plaine semblent offrir à l'industrie, & aux espérances des villes & des villages circonvoisins.

La province, comme il a été dit ci-dessus, contient beaucoup d'autres plaines dignes & capables d'être fertilisées, & les rivages du Gardon en offrent trois, admirablement bien disposées pour répondre avec usure à toutes les dépenses qu'on y pourroit faire, soit pour les défendre des inondations par de bonnes digues, ou pour les arroser au moyen de canaux commodes.

J'en puis parler avec assurance, parce qu'elles me sont connues depuis ma première jeunesse, & qu'au mois d'Août dernier, je pris le soin de les examiner avec un ingénieur, & y fis plusieurs voyages pour en avoir une connoissance certaine.

La plus basse de ces trois plaines est située entre le bourg de la Calmette & celui de Boucoiran sur le chemin d'Alais, & commence à deux



lieuës au dessus de Nismes , à l'extrémité des garrigues de cette ville. Elle a deux lieuës de diametre , sur la rive méridionale du Gardon , avec un panchant aussi aisé pour les arrosemens que si elle avoit été faite exprès ; & quoique son terrain soit généralement maigre & sec , il ne laisseroit pas d'être bon , s'il étoit arrosé & ses endroits sablonneux fertilisés par mon secret.

Plus haut , & sur le même chemin d'Alais , on trouve la plaine de Boucoiran , qui n'est séparée de la première que par un rocher & le bourg de ce nom. Celle-ci n'a qu'une lieuë de diametre , s'étend entre certaines hauteurs qui la dominant , & la rivière qui l'entourne du côté opposé ; & de trois parties de son terrain , elle n'en a qu'une de bonne terre proche de ces hauteurs , & les deux autres consistent en sables arides & infertiles , plus proches du Gardon , qui les couvre & les ravage par ses fréquentes inondations. Comme cette plaine se termine du côté d'en haut par un rocher , contre lequel est bâti le moulin du pont de Ners , on y voit une forte écluse , d'où l'on pourroit commodément dériver un canal , & le conduire sûrement le long des hauteurs , pour arroser , non-seulement la plaine de Boucoiran , mais aussi celle de la Calmette. Il est à remarquer que le Gardon , qui depuis le moulin du pont , se tarit souvent dans son cours près de ces deux grandes plaines , jusqu'au village de Dions , trois lieuës plus bas où elles finissent , ne se tarit jamais depuis ce moulin jusqu'à ses sources , & qu'au moulin de la Resse , où se fait l'union des deux Gardons , il y a toujours assez d'eau pour faire aller perpétuellement deux meules de moulin.

La troisième est celle de Lesan , toute sur le Gardon d'Anduse , où elle s'étend plus de deux lieuës en longueur. Son terrain est presque tout sec & gravelleux , où ne croissent que quelques chataigniers & autres plantes de peu de valeur. On la pourroit arroser & fertiliser par le moyen d'un canal , qu'il ne seroit pas difficile de tirer depuis la ville d'Anduse jusques un peu au dessus du confluent des deux Gardons.

Si ces trois plaines étoient une fois arrosées & converties en pâturages & en prairies , elles seroient capables de nourrir plus de vingt mille vaches , plus de dix mille chevaux , un nombre infini de brebis , & l'on y pourroit planter près d'un million de mûriers.

De plus , il est aisé de concevoir que les canaux qu'on y auroit faits pour les arrosemens durant l'été , pourroient servir dans les autres saisons pour la navigation depuis Anduse jusques à Dions , d'où la rivière continue son cours jusqu'au Rhône , près de Montfrin.

Si ces ouvrages étoient une fois conduits à quelque degré de perfection , il ne faut pas douter que les habitans d'Alais , qui depuis soixante ans , ou environ , ont parlé de faire un canal pour arroser leur charmante prairie , ne s'empressassent d'entreprendre ce travail pour jouir , comme leurs voisins , du bénéfice des arrosemens & de celui de la navigation.

Cette navigation , quelque courte qu'elle fut , ne pourroit être que très-avantageuse dans une route , où passent toutes les marchandises & les denrées qui descendent de l'Auvergne , du Velay , du Gevaudan , & de la meilleure partie de Cevennes , jusqu'à Nismes , Usès , & Beaucaire. Toutes celles qui montent du pays-bas , comme le sel , la marée , les huiles , le savon , & autres qui viennent de Provence , passent par la même route ; & l'on peut dire que la ville d'Alais & celle d'Anduse sont comme le centre de ce commerce très-considérable ; mais qui aussi coute beaucoup par les voitures de terre cheres & dispendieuses. Cela paroît principalement par le transport des denrées lourdes & pésantes , dont le prix de la dernière vente surpasse de beaucoup celui du premier achat , selon l'éloignement des lieux ; par exemple , le charbon de terre , qui aux minières , un peu au dessus d'Alais , ne se vend que deux sols le quintal , & quelques fois vingt-huit. Il en est à peu près de même du fer , des chataignes , & autres fruits ; & le plâtre d'Anduse ne se peut transporter loin , à cause de la cherté des voitures. Mais si les canaux , dont nous avons parlé pour les arrosesments , étoient accommodés à la navigation , le prix de toutes ces denrées diminueroit notablement au profit du public.

Les diocèses de Nismes , d'Usès , & d'Alais , sont presque également intéressés dans l'exécution de ce projet , dont les avantages s'étendroient jusqu'à la ville de Montpellier & autres , par le transport aisé de plusieurs denrées , & par l'abondance des chairs & des laitages.

Mais il est évident que la ville de Nismes y auroit la meilleure part , & surtout si ses habitans vouloient profiter des bons avis qu'on leur a déjà donnés sur cette matière , & sur la facilité & utilité de rendre le Vistre navigable depuis leurs murailles jusqu'au port de Cette , & jusqu'à toutes les villes & bourgs qui sont situés sur les étangs.

Cette facilité me paroît d'autant plus grande , que j'ai observé que depuis le pont de la Bastide sur le grand Vistre , où l'eau ne manque jamais , on la pourroit faire regonfler jusqu'à un quart de lieuë de la ville , dans un canal de niveau , pratiqué dans un large chemin creux , qui se trouve admirablement bien disposé dans le terrain uni de la Vistrenque , & qui aboutit à la portée du mousquet des faubourgs.

Une seule écluse , de trois toises de haut , tout au plus , suffiroit pour lier un canal supérieur d'un quart de lieuë , qui se pourroit terminer à un champ creusé , & tout environné de murailles , qui est contigu à l'Esplanade ; duquel on feroit un port très-commode. Ensuite par le moyen de larges reservoirs faciles à pratiquer , & à remplir de l'eau de la fontaine , lorsqu'elle en donne abondamment , on en pourroit fournir assés , non-seulement pour la navigation de ce canal supérieur , mais aussi pour divers autres desseins utiles & agréables , dont la ville a un besoin extrême. Ces ouvrages lui feroient d'un grand secours à cet égard , & la rendroient l'une des mieux accommodées d'eau de toute la province ; au lieu qu'elle

est l'une des plus seiches & des plus incommodes du royaume, durant les chaleurs de l'été, faute de bien ménager par l'art, les avantages que la nature lui a donnés.

Si le Gardon & le Vistre étoient rendus navigables, il ne resteroit plus pour lier & perfectionner le commerce des Cevennes & autres pays supérieurs avec le pays-bas, les étangs, le port de Cette, & le canal royal, qu'à rendre aussi la riviere d'Erault navigable jusqu'à une hauteur possible & convenable.

CHARTRES. TITRES. PIÈCES.

**O**Nze Mars 1232.-3. Nismes. Peregrin Latinier, sénéchal de Beaucaire & de Nismes, restituë à Guillaume de Texieres le fief qu'il a eu au Caila, en qualité de porte-étendart du seigneur du Caila.

**A**Nno ab incarnatione domini millesimo ducentesimo trigesimo secundo, videlicet quinto idus Martii, regnante Ludoico rege Francorum; nos Peregrinus Latinerius, senescallus Bellicadri & Nemausi, intellectâ veritate & compertâ quod tu Guillelmus de Texeriis, & quidam antecessores tui, solebatis habere & percipere tantum quantum faciebat trezenum de prætio quod habebant domini Castarii, pro accapitis, sive laudimiis, de iis quæ erant in tenemento Castarii; ita quod illi qui accaptabant vel donabant laudinium, donabant trezenum de suo proprio, & propter hoc non diminuebatur pars dominorum; & prædicta antecessores tui requiesierunt à dominis Castarii ex causâ feudi, & pro hoc feudo faciebant servicium dominis Castarii, vel tenenti dominationem, quod quotiescumque domini cavalcabant contra aliquos, ipsi, ad admonitionem dominorum, debebant esse parati, idonei, & equitantes, ad ferendum vexillum, sive seigneriam, dominorum; domini tamen providebant eis in expensis, quamdiu erant in illo servicio. Nos, inquam, dictus senescallus restituimus tibi Guillelmo de Texeriis, scilicet personæ tuæ tantum, & in personale beneficium, prædictum feudum, nomine domini regis; ita tamen quod prædictum servicium ferendi vexillum sive seigneriam, tenearis facere domino regi, vel locum ipsius tenenti in castro Castarii; & si fortè prædictum feudum pertinebat ad te in perpetuum, ita quod posset transferri ad successores tuos, nolo quod tibi fiat præjudicium ex hoc restitutione, nec nostro domino regi. Et ego Guillelmus de Texeriis recipiens restitutionem prædicti feudi, sub formâ prædictâ, promitto tibi per me & meos, nos extituros tibi fideles, nomine domini regis, & omnibus tenentibus locum domini regis in castro Castarii, & me omnia prædicta completurum, contraque non venturum, tibi per stipulationem,



sub obligatione honorum meorum, promitto, & super sancta Dei evangelia juro. Hujus rei testes sunt Petrus Humbertus, Pontius de Montemirato, Joannes Jordanis, Petrus Rufus, Guilhermus Reyno, Petrus Bernardus, Berardus, Raymundus Gazamalie, & ego Guilhermus Ricardus, notarius, qui, mandato utriusque partis, hæc scripsi & signavi. G. R.

Les droits honorifiques & singuliers des terres devroient être mieux connus qu'ils ne le sont. C'est ce qui a engagé à donner le titre précédent, & quelques autres qui établissent les droits des seigneurs du Caila, au diocèse de Nîmes. On en donnera d'autres dans ce gout là.

Août 1248. Aiguesmortes. S. Louis donne le château du Caila à Bermond de Sommieres, en échange de la ville de Sommieres & du château & de la vallée de Galberte.

In N. S. & I. T. amen. Ludovicus, D. G. Francorum rex, notum facimus quod pro medietate villæ de Sumidrio, quam petebat à nobis Bremundus de Sumidrio, dicens eam ad se jure hæreditario pertinere, & pro turre ejusdem castri, quam Peregrino Latinario, quondam fenescallo nostro Bellicadri, commodaverat, ut dicebat; nec non & pro residuâ medietate ejusdem villæ, quam dicebat à patre suo fuisse olim Petro Bremondi pignori obligatam; iterum pro iis quæ habet in castro de Calbertâ, & pertinentiis ejusdem; pro mansis etiam quæ habebat in castro & in valle de Calbertâ; quæ omnia idem Bremondus nobis & hæredibus nostris resignavit & quittavit in perpetuum: dedimus & concessimus eidem Bremondo, & hæredibus suis in perpetuum, in permutationem & escambium prædictorum, castrum de Castario, cum pertinentiis ejusdem castri, sicut idem castrum, cum ejus pertinentiis, tenebamus. Quod ut perpetuæ stabilitatis robur obtineat, præsentem paginam sigilli nostri auctoritate, & regii numinis caractere inferius annotato, fecimus communiri. Actum apud Aquas mortuas, anno I. D. MCCXLVIII. mense Augusto, regni verò nostri XXII. astantibus in palatio nostro, quorum nomina supposita sunt & signa, dapifero nullo, S. St. buticularii, S. Joannis, camerarii, S. Imberti, constabularii, data vacante cancellariâ.

Le titre que l'on donne ici au public, fait connoître & la maniere dont la seigneurie du Caila entra dans la maison de Bermond, & les grands officiers de la couronne qui étoient avec S. Louis à Aiguesmortes, au mois d'Août, & que l'histoire de ces mêmes grands officiers ne fait presque qu'indiquer. Le connétable Humbert, étoit Humbert V. sire de Beaujeu. L'histoire des grands officiers, tom. 6. pag. 81. & 87. disant qu'il testa en Juillet 1248. & que Gilles, seigneur de Trasnies, étoit connétable avant le mois de Fév. 1248. semble insinuer que Humbert mourut avant la fin de l'année 1248. puisque Gilles, seigneur



seigneur de Traignies, étoit connétable avant le mois de Fév. 1248. (1249.) Ce qu'il y a de certain, c'est que, suivant l'échange du Caila que l'on donne ici, Humbert étoit à Aiguesmortes au mois d'Août 1248. Le bouteiller Etienne, étoit Etienne de Sancerre, seigneur de S. Briffon & de Châtillon sur Loing, second fils d'Etienne de Champagne, comte de Sancerre, & de Marie de Douzy. Le chambrier Jean, étoit Jean de Nanteuil, qui possédoit cette charge dès l'an 1240. un autre titre que celui que l'on donne ici, fait mention de lui en 1248. & Alphonse de Brienne, comte d'Eu, l'étoit dès le mois de Janvier 1258. Il n'y avoit point de chancelier. Frere Guerin, chevalier de S. Jean de Jérusalem, & évêque de Senlis, qui avoit été fait chancelier par Louis VIII. mourut le 19. Avril 1230. & depuis ce tems-là, on ne voit point de chancelier en titre d'office, sous le règne de S. Louis.

Septembre 1277. Paris. Philippe III. approuve la vente du château d'Aubaïs & des villages de Nages & de Sorlogues, faite par Marie, veuve de Guiravel d'Ernoville, chevalier, Mathilde & Helissende, ses filles, Jean de Sermaville, mari de Mathilde, & Pierre Monachi, mari d'Helissende, & Guiffou Botherii, fils du feu Geoffroi Botherii, chevalier, pour le prix de 29000. sols tournois, à Guillaume Bucucii, qui en rendit hommage à ce prince.

Philippus, Dei gratiâ rex Francorum, notum facimus universis tam præsentibus quàm futuris, quòd coram nobis constituti Maria, uxor condam Guiraudi de Ernovilla, militis, Matildis & Helissendis, ejus filia, Johanna de Sermavilla, Mathildis, & Petrus Monachi Helissendis predictarum mariti, & Guiffolis Botherii, valetus noster, filius condam defuncti Gaufredi Botherii, miles, asservierunt & recognoverunt se communiter vendidisse & quitavisse in perpetuum Guillemo Bucutii, servienti nostro, & suis heredibus & successoribus, pretio viginti novem millium solidorum Turonensium sibi à dicto Guillemo Bucutii, jam soluto, ut dicebant dicti venditores, res inferiùs annotatas, quas communiter & pro indiviso possederant, & successione dicti defuncti Guiraudi de Ernovilla, militis, ut dicebant, videlicet castrum de Albassio, & villas de Nagia & de Soronisis cum toto districtu & territorio ipsorum castri & villarum, & cum triginta novem libris Turon. annui redditus percipiendis pro tallis, scilicet viginti libras in dicto castro & hominibus ipsius castri, & decem novem libris in dictis duabus villis & hominibus eorundem, nec non cum censibus, usaticis, laudimiis, consiliis, taschis, quarti, ac jurisdictione & mixto imperio in prædictis castro, duabus villis, districtu, territoriis, & hominibus eorundem, & etiam cum centum solidis Turonensibus percipiendis annis singulis in posterum in pedagio nostro de Pontenovo cum universis pertinentiis predictorum: cedentes ipsi Guillemo,

& inter dum penitūs transferentes omnia jura & actiones quæ sibi vel aliquibus eorum in premissis vel ratione premissorum competebant. Et pro evictione, expensis, & interesse præstandis dicto emptori, & causam ab eo habituris obligaverunt omnes & singuli venditores memorati, & suos hæredes & successores, & omnia bona sua mobilia & immobilia habita & habenda quod non possint imposterum dicere in contractu hujus modi læsos fuisse, vel in aliquo circumventos, vel quod dicta summa pecuniæ sibi non fuerit in toto vel in parte munerata. Promiserunt insuper singuli venditores prædicti & pacto convenerunt se firmiter & inviolabiliter tenere, observare, & adimplere omnia & singula in publicis instrumentis super dicta venditione confectis contenta & expressa, & contrà non facere vel venire. Nos autem prædictam venditionem, prout superius continetur, ratam & gratam habemus, & eam concedimus, & approbamus; dictum Guillelmum Bucutii, ad requisitionem dictorum venditorum, in nostrum fidelem, prestito nobis ab eo fidelitatis juramento, recipientes & investientes de præmissis, salvo jure nostro in omnibus, & etiam alieno. Quod ut ratum & stabile permundat in futurum, præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo septimo, mense Septembris.

**A** Ubais est nommé château dès l'an 1099. D. Vaissète, dans l'aver-tissement, page 7. du tom. 3. de l'histoire de Languedoc, nous apprend que dans le XI. XII. & XIII. siècle le mot *Castrum* signifioit quelque chose de plus qu'une simple forteresse, & que par là on entendoit une petite ville ou un gros bourg. Il est si vrai que les lieux que l'on désignoit alors par le mot *Castrum* avoient une citadelle ou un fort, en état de soutenir un siège, qu'il y a encore dans le nord-ouest du lieu d'Aubais un terrain qui a conservé le nom de fort, & qui par sa situation marque qu'il y avoit une assés bonne forteresse. Aubais fut un des douze châteaux que Bernard Aton, vicomte de Nismes, reconnut au mois d'Octobre 1179. tenir de Raimond Berenger, comte de Provence, frere d'Alfonse, roi d'Aragon, qui faisoient alors la guerre au comte de Toulouse, & avec lesquels Bernard Aton se liguâ. Elzear d'Aubais, viguier du comte de Toulouse, fut présent le 29. Septembre 1189. à l'engagement fait le 29. Septembre 1189. par Bernard Aton, vicomte d'Agde, du château de Loupian à Guillaume, seigneur de Montpellier, aux privilèges accordés au mois de Juin aux ecclésiastiques de Nismes par Raimond VI. comte de Toulouse, qui assiégeoit alors le château de Beauvoisin. Il fut aussi présent avec Guillaume de Sabran, connétable du même comte, & Raimond Guillaume, son juge & son chancelier, à l'ordonnance expédiée à Nismes en Décembre 1198. pour regler l'élection des quatre consuls de Nismes. Elzear d'Aubais avoit la garde des châteaux de Montredon, de Calvisson, & d'Aubais, que Raimond VI. comte de

Toulouse, donna pour sûreté de la promesse qu'il faisoit de marier son fils Raimond avec Sancie, fille de Pierre, roi d'Aragon, & de Marie, dame de Montpellier, par acte passé à Florenfac, diocèse d'Agde, au mois d'Octobre 1203. Bertrand d'Aubais fut présent à l'acte par lequel Simon de Montfort étant devant le château de Beaucaire le 19. Juillet 1216. confirma le consulat de la cité de Nismes & du château des Arenes, tel qu'il avoit été réglé entre les chevaliers & les bourgeois, & tous leurs privilèges. Bermond d'Aubais, chevalier des Arenes, signa avec les autres la confédération que ceux-ci firent le 15. Février 1226. avec les consuls & les conseillers de la cité de Nismes. Bertrand d'Aubais, chevalier des Arenes, obtint le 9. Juin 1270. des commissaires du roi S. Louis, le rétablissement du consulat de Nismes. J'ignore comment le château d'Aubais vint au pouvoir de Marie, veuve de Guiraud d'Ernoville, qui le vendit en Septembre 1277. à Guillaume Bucucii. Ce Guiraud d'Ernoville étoit apparemment le même qui fut présent à l'acte par lequel Oudard de Villars, sénéchal de Beaucaire & de Nismes, assigna à Pierre Bermond, seigneur de Sauve, six cents livres de rente sur le pais d'Hierle, *terra Arisdii*, & sur le château de Roquedun. Guiraud d'Ernoville est nommé dans cet acte Guinard d'Arnoville, châtelain de Caberet, au diocèse de Carcassonne. La différence d'ortographe de Guiraud & de Guinard, d'Ernoville & d'Arnoville, si commune dans les titres, ne doit pas empêcher de reconnoître la même personne dans les deux différentes manieres d'écrire son nom.

Vingt Août 1285. Nismes. Guillaume Bucucii, panetier du roi Philippe III. & châtelain de Nismes, déclare à Guiraud de Langussel, que par son ordre il a payé à Guerin d'Ample-puits, chevalier, sénéchal de Beaucaire & de Nismes, les mille livres Tournois que ledit Guiraud lui devoit de reste du prix de la vente du château d'Aubais, & des villages de Nages & de Solorgues, qu'il lui avoit faite, & lui en donne quittance.

Anno Dominicæ Incarnationis 1285. videlicet decimo tertio kalendas Septembris, domino Philippo rege Francorum regnante, ego Guillelmus Bucucii, panetarius domini regis prædicti, ac castellanus Nemausi, bonâ fide & sine dolo confiteor, & coram subscriptis & requisitis testibus in veritate recognosco vobis domino Guiraudo Langucelli præsentibus & recipientibus quod vos pro me & meo nomine & mandato solvistis in pecunia numerata nobili viro domino Garino de Amploputheo, militi, domini regis prædicti fenescallo Bellicadri & Nemausi, aut mandato suo, mille libras Turonenses quas mihi adhuc debebatis de precio venditionis per me vobis facto de castro de Albasio & de villis de Anagia & de Soronicis: de quarum numeratione & solutione ipsi domino fenescallo aut mandato

fuo per vos nomine meo facta , me teneo integraliter ac plenarie pro peccato & contento , & inde vos & vestros quito, libero in perpetuum, & absolvo ; pactum vobis faciendo perpetuum & sollempne de non petendo aliquid à vobis ulterius pro predictis, promittens me nichil fecisse vel dixisse : nilque dicam vel faciam inantea , propter quod predicta recognitio & quitatio minus obtineat robur perpetue firmitatis. Quod autem predictam recognitionem & quitationem & omnia predicta & singula rata, firma, & immota in perpetuum teneam , compleam , & observem , contraque non veniam per me vel per aliquam interpositam personam aliquo jure, ratione, vel tempore ; renunciando cuilibet juris auxilio quo contra predicta vel aliquid predictorum me possem in aliquo defendere vel juvare , vobis predicto domino Guiraudo præsentis & sollempniter stipulanti, per sollempnem stipulationem & sub obligatione omnium bonorum meorum , caveo & promitto. Acta sunt hec apud Nemausum, in prato camere inferioris stans domini regis , in presentia & testimonio domini Petri Silve , judicis Nemausensis , domini Petri Johannis , legum doctoris , Guillelmi Johannis, jurisperiti , Guillelmi Langucelli , Petri Ruffi, Poncii de Jevolone , magistri Johannis , notarii curie Nemausensis domini regis , & mei Petri de Biterris , publici domini regis ac domini senescalli predicti notarii, qui ad requisitionem dicti domini Guiraudi & de mandato dicti castellani hanc cartam scripti & signo meo signavi.

Guillaume Bucuci , châtelain de Nismes , qui vendit le château d'Aubaïs à Guiraud de Langussel en 1285. étoit alors panetier du roi. Il n'a point été connu par les auteurs de l'histoire des grands officiers , tom. 8. p. 607. il doit être placé le premier de tous , & avant Mathieu de la Mure, qui l'étoit le 13. Novembre 1297. Bucuci étoit aussi châtelain de Sommieres le 25. Octobre 1278. Guiraud de Langussel , qui acheta Aubais , eut pour fils Bernard de Langussel , seigneur d'Aubaïs , qui fut l'un des seigneurs de la sénéchaussée de Beaucaire , qui se trouverent à l'assemblée convoquée à Montpellier dans le couvent des freres mineurs le 25. Juillet 1303. au sujet de l'affaire du pape Boniface. Les noms de ces seigneurs , au nombre de trente-sept , étant pour la plûpart mal orthographiés dans l'acte latin qu'en ont donné messieurs Dupuy dans leur histoire du différent de Boniface VIII. avec Philippe le Bel , j'ai crû devoir les rétablir ; d'autant plus que cela servira à faire connoître le véritable nom de ces seigneuries , & si ceux qui les possèdent aujourd'hui portent le même nom que ceux qui les possédoient il y a 448. ans.

Guillaume de Châteauneuf, Sgr. de Châteauneuf de Randon , diocèse de Mende.

Dragonet, Sgr. de Joyeuse , D. de Viviers.

Marquis , Sgr. de Canillac , D. de Mende.



Raimond de Roquefeuil, Sgr. de Roquefeuil, D. d'Aleſt, près celui de Mende.

Raimond Pelet, Sgr. d'Alais (& mieux Aleſt) & de Caumont d'Olt, D. de Rhodéz.

Odilon Guerin, Sgr. de Tournel, D. de Mende.

Raymond Decan, Sgr. de Bellegarde, D. de Niſmes.

Pons de Goudet, Sgr. d'*Ancho*.

Gui de Senaret, fils de Guilabert de Senaret, comptor de Montfer-  
rand, D. de Mende.

Bernard de Languffel, Sgr. d'Aubaïs, D. de Niſmes.

Guillaume de Brignon, Sgr. dudit lieu, D. d'Uſez.

Armand de Retourtour, Sgr. de Beauchafteſt, D. de Viviers.

Armand, vicomte de Polignac, D. du Puy.

Guillaume de Châteauneuf de Randon, Sgr. de S. Remefi, D. de  
Viviers.

R. & Bernard de Barre, Sgr. dudit lieu, &

Bernard de Barre, fils, & procureur de Pierre de Barre, Sgr. dudit  
lieu, D. de Mende.

Aſtorg, Sgr. de Peyre, D. de Mende.

Guerin, Sgr. d'Apchier, D. de Mende.

Raimond d'Anduſe, Sgr. de Florac, D. de Mende.

Pons Bermond, Sgr. du Caila, D. de Niſmes.

R. & Guichard de Peyre, Sgrs. de Servieres, D. de Mende.

Bertrand de Pierrefort, Sgr. d'Hierles, D. d'Aleſt, & de Sauſſan,  
D. de Montpellier.

Gontrand Ami, Sgr. de Rochefort, D. d'Uſez.

Guiot, Sgr. de Tournon, D. de Viviers.

Gilbert, Sgr. de Solignac, D. du Puy.

R. Guigon, procureur de Brulhon, Sgr. de Serieres, D. de Viviers.

Guigon, Sgr. de la Roche en Renier, D. du Puy, & de Poſquieres,  
aujourd'hui Vauvert, D. de Niſmes.

Roftang de Sabran, Sgr. dudit lieu, D. d'Uſez.

Albert, Sgr. de la Gorce, D. de Viviers.

Pierre & R. de Vogué, Sgrs. dudit lieu, D. de Viviers.

R. de la Crote, Sgr. de Bidages, D. du Puy.

Pons de Mirabel, Sgr. dudit lieu, D. de Viviers.

Guillaume de Montrodât, Sgr. dudit lieu, D. de Mende.

Armand de Montarent, Sgr. dudit lieu, D. d'Uſez.

Guillaume de Balazuc, Sgr. dudit lieu, D. de Viviers.

Pierre de Montlau, Sgr. en partie dudit lieu, D. de Montpellier.

Guillaume de Rochemore.

Pierre Hugon, chevalier.

Rostang de Malfang, procureur de tous les nobles de Beaucaire.

Fredol de la Vallere, procureur de Jean de Sauve.

Bernard de Langussel, mort après le 14. Septembre 1316. eut pour fils Bertrand de Langussel, chevalier, seigneur d'Aubais, de Nages, & de Solorgues, qui transigea avec les habitans d'Aubais en 1345. & qui étoit mort en 1348. pere de Marite de Langussel, dame d'Aubais, morte après l'an 1397. qui épousa en 1359. Raimond Pelet de la Verunc, lequel testa en 1374. & mourut avant son pere. Jeanne Pelet, dame d'Aubais, de Nages, & de Solorgues, apporta ces trois seigneuries dans la maison de Bermond en épousant le 19. Janvier 1380. Antoine Bermond, baron du Caila. Antoine Bermond, son second fils, eut du chef de sa mere, qui testa le 8. Juin 1425. le château d'Aubais, & les seigneuries de Nages, & de Solorgues. Catherine Bermond, sa fille unique, épousa le 4. Novembre 1443. Jean Bermond, seigneur de Boucoiran, son cousin au quatrième degré : ils n'eurent qu'une fille, nommée Marguerite, qui épousa en 1462. Jean de Bozene, & qui mourut vers le 1. Juillet 1462. & avant son pere & sa mere, par la permission desquels elle donna tous ses biens à Jacques de Bozene, qui ayant hérité de la baronnie du Caila réunit sur sa tête toutes les terres de la maison de Bermond, qui consistoient en près de quarante paroisses ; mais au lieu de les conserver à son aîné, il voulut faire deux maisons, & donna à son second fils Boucoiran, Nages, Solorgues, & toutes les paroisses du diocèse d'Uzez. Ce second fils, nommé Jacques, fut un dissipateur, vendit à très bon marché toutes ces terres ; une des premieres fut celle de Nages. Ayant acquis le 13. Janvier 1555.-6. de Gaillard de Montcalm, seigneur de Tresques, la seigneurie de Ners, pour le prix de seize cents écus sol, de quarante-huit sols la pièce, il vendit le lendemain à noble François Pavée les places & seigneuries de Nages & de Solorgues, pour le prix de quatre cents écus sol, valant quatre cents vingt livres Tournois. Cette vente fut passée à Nismes, en présence d'Ogier Nicot, docteur ès droits, & de Jean Baduel. Ogier Nicot devoit être proche parent de Nicot, maître des requêtes, & ambassadeur en Portugal, mort en 1560. & Jean Baduel de Claude Baduel, professeur au collège de Nismes, qui fit imprimer à Lyon en 1542. une oraison funebre latine de Florette de Sarra, dame de S. Veran. François Pavée, Sgr. de Nages & de Solorgues, eut pour fils Jean Pavée, pere de Jeanne Pavée, dame de Nages & de Solorgues, qui épousa François Barriere. Anne Barriere sa fille, fut dame de Nages & de Solorgues, mourut à Nismes le 9. Septembre 1618. elle avoit épousé le 7. Juillet 1587. Louis de Rochemore, maître des requêtes, intendant en Languedoc, qui testa le 15. Août 1626. Charles de Rochemore, son troisième fils, fut seigneur de Nages & de Solorgues, & mourut le 21. Juillet 1646. Ces deux

seigneuries appartenoient au commencement du dix-huitième siècle à Françoise-Louise de Berard, dame de Bernis, qui mourut à Montpellier, étant veuve du marquis de Toiras, son cousin germain, à la mi-Janvier 1734. laissant une fille unique Elizabeth-Marie-Louise-Nicole, comtesse d'Aubijoux, dame de Belesta, de Sauveterre, de Bernis, &c. qui épousa en Juillet 1715. Alexandre, duc de la Rochefoucaud, & qui est aujourd'hui dame de Nages & de Solorgues.

Nages est une paroisse du diocèse de Nismes, qui avec Solorgues contient quatre-vingt dix feux, à deux lieues, & 62. toises à l'O.S.O. de Nismes, sa longitude est 21. d. 53'. 47". & sa latitude 43. d. 59'. 0". Solorgues qui est à quelques toises au S.E. de Nages, a pour longitude 21. d. 54'. 16". & pour latitude 43. d. 47'. 7". & sa distance de Nismes est de deux lieues, ou de 5700. toises au sud-ouest. Cette paroisse est très-con nue dans l'histoire des camisars. La troupe de Cavalier brûla vers le 6. Octobre 1703. l'église de ce lieu. Jacques de Castagnet, marquis de Fimarcon, avec un peu plus de 200. hommes, y battit le 12. Novembre 1703. 1350. fantassins & 150. cavaliers, camisars, commandés par Jean Cavalier, qui combattit pendant plus de quarante heures avant d'être mis en fuite. Le combat se donna sur les hauteurs & au nord de Nages. Cinq mois après, & le mercredi 16. Avril 1704. Cavalier fut encore plus malheureux auprès de Nages; sa troupe y fut presque entièrement défaite, & il faillit à être pris. Sa bravoure & sa présence d'esprit le tirèrent de ce danger. Le combat commença à deux heures après midi, & dura jusques au soir. Quincy donne dans son histoire militaire de Louis le grand un grand détail du combat de Nages, & finit en disant que cette action se passa dans le Lavaunage, entre saint Dionise & Clarenfac. Une histoire manuscrite des camisars que l'on donnera dans la suite de ces pieces fugitives, apprendra des détails beaucoup plus exacts, & mieux circonstanciés que celui de Quincy; & que le combat se donna, non entre saint Dionise & Clarenfac, mais dans le vallon de Nages, & au nord-nord-ouest de celui de Boissieres. On y trouvera les noms estropiés dans Quincy, rectifiés; Caveirac, au lieu de Coprou & de Campras; Clarenfac, & non Clairenfac ou Bensal; Boissieres, & saint Dionise, au lieu de Boissin, & Derselle; la hauteur, ou la colline de Nages, & non pas la montagne de Rase; le chevalier de Miran, au lieu de M. Miraud, & enfin la Vaunage au lieu de le Lavaunage, erreur qui a passé dans plusieurs livres. La Vaunage est un vallon du diocèse de Nismes, dont le village de Nages est le chef lieu; il est entouré de collines peu élevées, que l'on traverse avec beaucoup d'aisance, & qui sont bien cultivées. Quincy les appelle des montagnes. La situation de ce vallon est bien représentée dans la carte du diocèse que Gautier dessina, & que Nolin grava en

1697. J'ai corrigé avec beaucoup d'attention les noms estropiés dans Quincy. C'est pourtant la meilleure histoire de Louis XIV. qui ait encore paru. Les bons historiens méritent que l'on les perfectionne en corrigeant de légères erreurs, qui viennent souvent beaucoup plus de la négligence des imprimeurs que de l'auteur lui-même. On devrait faire pour ces autres noms estropiés dans Quincy, ce que j'ai fait à l'occasion de ceux qui sont rapportés dans le détail du combat de Nages.

5. Nov. 1304. au Caila. Pons Bermond, seigneur du Caila, nomme son juge d'appeaux Estienne Caunac, jurisconsulte de Gallargues.

Nonas Novembris, noverint universi, presentis instrumenti seriem inspecturi, quòd nobilis dominus Pontius Bermundi dominus Caslarii creavit, constituit, & solemniter ordinavit suum judicem appellationum emissarum, & emittendarum à judice suo ordinario seu à quibuscumque suis curialibus ordinariis in tota terra sua, scilicet, dominum Stephanum Caunaci, de Galasanicis, jurisperitum, presentem; dans eadem potestatem generalem cognoscendi, discutiendi, & examinandi universas & singulas causas dictarum appellationum, & pronuntiandi seu deffiniendi super eisdem, ac revocandi universa & singula gravamina, si qua sunt illata seu inferenda per curiales suos prædictos; volens omnia quæ erunt ordinata seu deffinita per eundem haberi firma & rata, ac si per ejus personam fuissent deffinita seu ordinata; præcipiens omnibus suis subditis, tenore præsentis instrumenti, ut eidem domino Stephano pareant & intendant super omnibus & singulis quæ ad dictum officium pertinebunt, sicut personæ dicti nobilis parere & obedire debent. Postquam immediatè, dictus dominus Stephanus sciens se non debere procedere ad exercitium dicti officii nisi prius præstito juramento per eundem, juravit ad sancta Dei evangelia se bene & fideliter habiturum in officio supradicto & in dictis causis appellationum seu gravaminum prædictorum, tam in examinationibus quàm in deffinitionibus, processurum prout justius & æquius sibi videbitur faciendum secundùm sanctiones civiles & canonicas, legibus sibi deffinientibus. Actum Caslarii, in camera dicti nobilis, testibus presentibus Bernardo de Texeriis, domicello, Pascale Landrici, Petro Regordi, de Caslario.

2. Avril 1347. au Caila. Guillaume Molisson reconnoît à Guillaume Foulc, damoiseau du Caila, ce qu'il avoit à Pebrat dans la dîmerie de saint Etienne du Caila.

Anno domini millesimo tres centesimo quadragesimo septimo, & die secunda Aprilis, domino Philippo rege Francorum regnante, & nobili & potenti viro domino Bremundo de Sumidrio, milite, domino Caslarii existente, noverint universi quod lego Guillelmus Molisson habitator Caslarii, pro me & omnibus successoribus & heredibus meis, bonâ fide & sine  
dolo



dolo scio, confiteor, & in veritate recognosco vobis domino Guillelmo Gosc, presbytero, curatori & curatorio nomine Guillelmi Fulci domicello de Cassario, me à vobis curatore nomine quo supra tenere habere debere, & tenere velle in accapitum seu emphiteosim perpetuam & sub suo cuius estis curator suorumque directo dominio, consilio, & laudimio, & jure prelationis, commissi, & avantagio, & censu annuo unius festarii bladi mitadenqui solvendi quolibet anno in festo sancti Michaelis, & portandi expensis meis propriis ad domum dicti Guillelmi Fulci ubi magis voluerit in loco Cassarii; videlicet quandam petiam vineæ sitam in decimaria sancti Stephani de Cassario, in loco vocato Pebrat; & confruntatur ex una parte cum honore Guillelmi Vincentii, & cum honore dicti Guillelmi Fulci, & cum honore domini Patari Fulci militis de Poscheriis, & cum aliis suis confrontationibus: promittens quod dictam recognitionem ego & mei successores vobis & dicto Guillelmo Fulci cuius estis curator, & successoribus suis faciemus totiens quotiens fuerimus requisiti, & quod hanc recognitionem & omnia & singula in eadem contenta teneam & observem, compleam & contra non veniam, per stipulationem, & sub obligatione dicti feudi promitto vobis dicto domino Guillelmo Gosc curatorio nomine quo supra, & juro supra sancta Dei evangelia à me corporaliter gratis tacta. Actum Cassarii in domo magistri Guillelmi de Trulacho, testes sunt Guillelmus Fulci domicellus & G. Vincentii de Cassario, & ego Egidius Andreae notarius dicti domini de Cassario & in tota ejus terra & baronia publicus, qui requisitus & rogatus per dictum dominum Guillelmum Gosc hoc instrumentum predictum notavi, scripsi, & signo meo sequenti solito signavi, in fidem & testimonium omnium præmissorum.

Ce titre prouve que le seigneur du Caila avoit droit de faire mettre son nom après celui du roi, dans tous les actes que l'on passoit dans sa baronie, & que le notaire se disoit notaire du seigneur du Caila, dans toute sa terre & baronie.

TOURNON. 8. Mars 1438-9.

Raymond, seigneur de Vila, chevalier, conseiller & chambellan du roi notre sire, & son sénéchal de Beaucaire & de Nismes, à honorable homme Jehan d'Estampes, trésorier royal de ladite sénéchaussée, ou à son lieutenant, salut. Comme pour récompenser aucunement noble & puissant homme Mre Guillaume de Tournon, chevalier, seigneur dudit lieu de Tournon, des grandes pertes, dommaiges & intérêts que ledit sieur de Tournon a eu & soutenu, tant à l'occasion d'une certaine quantité de fuste & marrien d'ung radel n'agaires confisqué & appliqué au domaine du roi notredit sire, que sans conduite & par maniere de naufrage très-impétueusement par la riviere du Rosne, applicqua & arriva

au mois de Décembre derrenier passé audit lieu de Tournon, tellement que par l'impétueux cours de ladite riviere, comme dit est, hurta contre un molin dudit sieur de Tournon assis sur ladite riviere, & icelui de plaine venue pour la plûpart froissa & abbatist, & autrement dommagea moult grandement, comme tant par la relation des procureur & maître des œuvres du roi notredit sire en ladite sénéchaussée, qui ledit molin & le domaige fait en icelui par ladite fuste ont veu à l'œil; comme par la disposition & relation de plusieurs temoings dignes de foi, sommes informés & nous est suffisamment apparu, & aussi des grands frais, missions & dépens que ledit sieur de Tournon a eu & soutenu en faisant retenir icelle fuste à force de gens, navires & bateaulx, & icelle fait traire hors de ladite riviere, pour la faulver, retenir, & garder qu'elle n'arrivât ès parties de l'empire, & mettre à terre en lieu sûr; & icelle depuis, afin que par playe ou autrement plus ne fust degastée, mettre ou faire mettre & porter tant à l'église parrochiale de S. Julian, comme est la place dudit lieu de Tournon ou grandement a convenu frayer ou despendre, nous ayons consenti & ordonné, présens & appellés lesdits procureur & maître des œuvres du roi notredit sire en ladite sénéchaussée, que ledit sieur de Tournon en récompensation de ce que dit est, ait & preigne par vostre main & des deniers de vostre recepte venans & yffans de l'émolument dudit radel, la somme de cinquante-trois livres tournois; & vous mandons & expressement enjoignons que des deniers de votredite recepte venans & yffans dudit émolument vous audit sieur de Tournon, pour & à l'occasion des susdits, payés, baillés, & délivrés ladite somme de cinquante-trois livres tournois, laquelle pour les causes dessusdites nous lui avons taxée & ordonnée, taxons & ordonnons par ces présentes: & par rapportant cesdites présentes & quittance dudit sieur de Tournon sur ce tant seulement, icelle somme de LIII. liv. tournois sera passée & allouée en vos comptes, & rabattue de votredite recepte, par ceulx qu'il appartiendra. Donné à Nismes le viij. jour de Mars, l'an mil cccc trente & huit.

B. Vital.

3. Janv. 1440-1. Nismes. Bermond Bermond de Sommieres, seigneur du Caila, viguier de Nismes, donne quittance de 50. livres tournois à lui accordées par les diocésains de Nismes, pour quelques services qu'il leur avoit rendus.

Noverint universi quod anno incarnationis domini millesimo quadringentesimo quadragesimo, & die tertia mensis Januarii, domino Karolo Dei gratia Francorum rege regnante, nobilis & potens vir dominus Bremundus Bremundi de Sumidrio dominus de Caylario, vicarius regius Nemausi, confessus fuit discreto viro Johanni Bosanqueti mercatori Nemausi, receptori in diocesi Nemausensi, habuisse ab eodem per manus discreti viri Victoris Fretoni mercatoris Nemausi, de tallio per gentes trium

Statuum patrie lingue Occitane centum viginti mille libras turonenses domino nostro regi concessas edito in Montepessulano, videlicet quinquaginta libras turonenses eidem domino Bremondo Bremundi vicario predicto per diocefanos dicte diocesis Nemaufensis concessas pro non nullis laboribus per eundem dominum Bremundum passis nomine dicte diocesis; de quibus quinquaginta libris turonensibus idem dominus Bremundus dictum receptorem & suos quittavit, in presentia nobilis viri Johannis de Foucherano domini de Luffano, & discreti viri Francisci Rosselli Nemausi; teste sigillo autentico curie regie ordinarie Nemausi hic appposito. Caylor. Amorery.

*TOURNO N. II. Novembre 1447.*

A tous ceux qui ces présentes verront & orront, Benoît Bru, licentié en lois, chanoine de l'église de S. Julien de Brieu de, tenant le scel de la cour séculiere de la comté de Brivadois pour le vénérable chapitre de ladite église, sçavoir, faisons que par devant notre amé Pons Faure, cleric féal, notaire juré de ladite cour & de nous, à recevoir & passer par devant lui le présent commis & destiné, & lequel quant à ce commettons, personnellement établi noble homme M<sup>re</sup>. François de Tournon, chevalier, seigneur de la Chiese & du Val, a cognu & confessé avoir eü & reçu des faige homme Pierre Mandonier, receveur au bas país d'Auvergne, de la portion d'un aide XVIII. en francs, octroyés au roy notre sire par les gens des trois états du bas & du haut país d'Auvergne, assemblé à Montferrand au mois de Juillet 1441. pour la portion d'un ayde général de cent mille francs, mis fus pour ledit seigneur en ses país deça la riviere de Loire, au mois de Juing l'an que dessus, pour entretenir les gens d'armes & de trait étant avec le roi notre dit sire au siège qu'il tient devant sa ville de Pontoise, ceulx aussi estans allouyés & accouchés en la frontière à l'encontre des Anglois ses anciens ennemis, & le país, afin qu'ils n'ayent cause de désemparer ne eulx, est venu de par deça present ad ce Guillaume Lavelle, procureur dudit receveur, & cette présente confession & autres choses contenues en ces présentes pour ledit receveur, recevant & stipulant, c'est assavoir la somme de vingt livres tournois, laquelle les gens de église & nobles dudit bas pays ont ordonné à lui être payée, baillée, & délivrée par ledit receveur des deniers de sa recepte, pour eulx mis fus outre l'octroy principal pour les causes & ainsi qu'il . . . . . fera contenu & déclaré ès instructions & ordonnances par eulx faites sur le fait dud. . . . de laquelle somme de vingt livres ledit chevalier s'est tenu & tient pour bieng. . . . . & en a quitté & quitte ledit receveur & tous autres à qui quittance en appartient . . . . . desquelles choses, & à la relation dudit notaire, lequel nous a relaté les choses dessusdites par devant lui de notre autorité avoir été passées & octroyées : fait

présens ad ce & témoins faigés hommes, maistre Barthelemy de Bruyeres, & Pierre Pradier, & Jehan Brighon; auquel notaire & à sadite relation nous adjoutons plainiere foi. Avons fait mettre ledit scel à ces présentes le 11. jour de Novembre l'an 1447. FAURE.

*TOURNON. 20. Mars 1516.-7.*

Nous Just de Tournon, conseiller & chambellan du roy notre sire, confessons avoir eu & reçu de Jehan Lalemant, le jeune, conseiller dudit sire, trésorier & receveur général de ses finances ès pays de Languedoc, Lyonnais, Forest, & Beaujeolois, la somme de trois mille livres tournois, & l'autre sur le receveur de l'octroy au diocèse de Uzez de pareille somme à nous ordonnée par le roy notredit sire, pour notre pension & entretenement durant cette année; de laquelle somme de trois mille livres tournois nous nous tenons pour content, & en quittons ledit thrésorier de Languedoc: en témoin de ce, nous avons signé cette présente de notre main, & fait sceller du scel de nos armes, le 20. jour de Mars l'an 1516. TOURNON.

*S. G E L A I S. 16. Janvier 1521.-2.*

Les généraulx, conseillers du roy notre sire, sur le fait & gouvernement de ses finances, ont fait recevoir par M<sup>e</sup>. Jean Brachet, aussi conseiller du roy notredit sire, & receveur général desdites finances, de M<sup>e</sup>. Nicole Gaudin, receveur des tailles au pais de Xaintonge, ville & gouvernement de la Rochelle, sur ce qu'il peut & pourra devoir à cause de sadite recette de cette présente année commencée le premier jour de Janvier dernier passé, & dont ledit receveur général a pour ce baillé sa cédule au contrôleur de ladite recette générale, & en cette mis son signe, la somme de 240. livres tournois, par Leon de S. Gelais, Sgr. de Selligny, à lui ordonnée par le roy notredit sire, pour la pension de cetteditte présente année. Escript le 6. jour de Juillet l'an 1510. De Beaure, Brachet, le Roy. Honorable homme Jacques Benard, marchand de Tours, ayant droit par transport de Leon Barre, Jehan Maréchal, & Jehan le Large, confesse avoir reçu de noble homme Robert de Thumery, escuyer, Sgr. de Dampierre, pour & en acquit de noble seigneur Alexandre de S. Gelais, sieur de Lanfac, chambellan ordinaire, la somme de 1654. livres 10. s. 6. d. tournois, que ledit seigneur devoit audit Barre, Maréchal, & le Large par sa cédule, & pour les causes contenues en icelle, & laquelle somme lui a été payée par plusieurs & diverses fois, & dont aucuns des payemens sont escripts sur ladite cédule & ailleurs; de laquelle somme de 1654. livres 10. s. 6. deniers ledit Benard se tient pour content, & en quitte ledit de S. Gelais de Thumery & tous autres, & promet



acquiter autres nousdits tous : & est assavoir que cette présente, les recepissez & quittances que en ont été faits par cy-devant, & ung blanc signé desdits Barre, le Large, & Mareschal, ne servent que d'une même quittance pour ladite somme de 1654. liv. 10. s. 6. d. Promis, obligé, & fait l'an 1521. le mercredi seizième jour de Janvier.

A LE MAUPIN. BASTENEAU.

*S. GELAYS. 13. Décembre 1533.*

Je Françoise de S. Gelays, veuve du feu seigneur de Perault, mere & tutrice des enfans mineurs d'ans oudit défunct, tant en mon nom propre que ou nom de Antoine, Glaude, & Jehan de Fay, mes fils, confesse avoir eu & reçu de noble Antoine Boyleaüe, trésorier & receveur ordinaire en la sénéchaussée de Beaucaire & Nismes, par les mains de M<sup>rs</sup>. Mathieu Fazendier son commis, la somme de v<sup>c</sup>. III<sup>xx</sup>. ix. liv. iii. d. tournois, pour partie de la somme de 716. liv. 13. s. 4. d. à quoi se monte le revenu du peage de Serrieres, sur le Rhosne, de l'année finie à saint Jehan Baptiste 1533. dereniement écheue, à moi & mesdits enfans donné par le roy notre sire par ses lettres patentes de don données à Lyon le dix-huitième jour de Juillet 1533. aussi dereniement passé, vérifiées par messieurs les trésoriers de France le sixième jour du présent mois de Décembre pour une année entiere, commencée le vingt-huitième jour d'Aoust 1532. & finie à semblable jour l'an revolu & complet 1533. & ce pour partie de ladite année, assavoir est deppuis ledit 28. jour d'Aoust 1532. exclus, auquel jour ledit seigneur a levé & ôté la main mise & faisissement faict dudit peage, en vertu de la revocation & réunion générale de son domaine, lequel ladite dame prenoit auparavant par ses mains, jusques au jour & feste de S. Jehan Baptiste après ensuivant 1533. inclus, où sont compris trois jours un tiers, qui au feur de 39. s. 3. d. par jour, font la susdite somme de 589. liv. 1. s. 3. d. de laquelle je suis contente & bien payée, & en ay quitté & quitte le roy mondit sire, le trésorier, sondit commis, & tous autres par ces présentes signées de ma main & scellées du seal de mes armes, es presence de Amien Paulet, procureur en la jurisdiction de Perault, M<sup>rs</sup>. Pierre Mardoyn, curé oudit lieu, & de M<sup>rs</sup>. Anthoine Arrappa, notaire royal oudit Perrault, lequel pour plus grand efficace j'ai fait cy soubsigner, le 13. jour de Décembre l'an 1533. Françoise de S. Gelays; moi présent & par commandement de maditte dame. Arrappa.

*Extrait de la délibération tenue à la maison épiscopale de Nismes, sié l'assemblée des diocèses des villes de Nismes, d'Uzez, & Maguelonne, en l'année 1529.*

A Ujourd'hui, jour & fête de N. D. des Advents, l'an 1529. à la chapelle de S. Paul de la maison épiscopale de Nismes, assemblés illec par licence & mandement de monseigneur de Clermont, lieutenant-général de M. le vicomte d'Uzez, sénéchal de Beaucaire, commissaire pour le roy notre sire, députés en cette partie, c'est à sçavoir, les diocèses de Nismes, Uzez, & Maguelonne, où les dessous nommés députés respectivement par lesdits diocèses, pour traiter & conclure les affaires ci-après conclus & délibérés par devant monsieur le baron de Lers, élu communément pour présider à ladite délibération & assemblée.

*Premierement pour le diocèse de Nismes.*

M. le baron de Calvisson.  
M. de Miral envoyé par M. le comte d'Alais.  
M. le Juge-mage.  
M. le baron d'Alais.  
M. le lieutenant.  
M. d'Aubais.  
M. de Bernis.  
M. de Veyran.  
M. de Montahailhant.  
M. de Baulhon.  
M. de Valfous.  
M. de S. Sebastien.  
M. de Bourg.

*Maguelonne.*

M. le baron de Ganges.  
M. de Sauffan.  
M. le baron de Castres.  
M. de la Roque.  
M. de Murles.

M. de la Verune.  
M. de Bozigues.  
M. le juge de Lunel.  
M. de la Mossion.  
M. de Pluviés.  
M. de Montlaur.  
M. de S. Roman.  
M. de Boutonnet.

*Uzez.*

M. de Lers.  
M. d'Aramon.  
M. d'Aygremon.  
M. de Lifaces.  
M. de Tresques.  
M. de S. Chapte.  
M. du Boufquet.  
M. de Gaujac.  
M. de Combas.  
M. de Rochegude.  
M. de Fons.  
M. de Taraux.  
M. de Chusclan.

Lesquels tous d'un accord & commun consentement, après avoir opiné l'un après l'autre, ont conclu & arrêté que mondit seigneur de Lers se joindroit avec les seigneurs de Montles & d'Achier élus par les hauts bailliages de la présente sénéchaussée, pour ensemble présenter au roi l'argent de la décime, audit seigneur accordée par la noblesse de ladite sénéchaussée, & que monsieur le juge-mage de Nismes & le sieur de la

Moffon, maître des comptes de Montpellier, iront quand à eux pour faire les remontrances nécessaires, tant au roy, Mgr. le cardinal, chancelier & autres qu'il appartiendra, afin d'obtenir dudit seigneur permission nécessaire sur ce que par ladite noblesse a été arrêté & conclu. Fait au lieu que dessus, par moi Jacques de Fages, commis & député par ladite assemblée, laquelle ne voulut que notaire aucun écrivit ce que dessus. Jacques de Fages, sieur dudit Chusclan. Signé. Collationé sur son original par Privat, notaire à Nismes.

*Quittance de la somme de 1200. livres faite par le sieur de S. Veran, juge-mage de la sénéchaussée de Nismes le 8. Mars 1529.*

**L'**An 1529. & le huitième de Mars, moi notaire royal souffigné & témoins ci-après nommés, présents monsieur Me. Jean de Montcaim, sieur de S. Veran, juge-mage en la sénéchaussée de Beaucaire, un des délégués par la noblesse de ladite sénéchaussée pour elle, ensemble les autres aussi délégués pour faire le présent au roi du don par ledit sieur de Mende faire à lui par ladite noblesse de l'estimation du dixième de leur revenu d'une année, pour subvenir à sa rançon & recouvrement de messeigneurs ses enfans tenus en ôtage en Espagne, en suivant le pouvoir sur ce par les assemblées de ladite noblesse à mondit sieur le juge donné; & icelui sieur juge-mage confesse avoir eu & reçu de nobles Louis d'Anduse, sieur de Veyrac, & Jacques Saze, sieur de S. Sebastien, députés par la noblesse du diocèse de Nismes à recevoir audit diocèse ledit don octroyé, presens faire des deniers d'icellui don par eux la somme de 1262. liv. 13. s. 3. d. à icellui sieur juge-mage.

Receu desdits de Veyrac & S. Sebastien, presens & stipulans, en argent compté & nommé & en espèces & par les parties qui s'ensuivent; c'est à sçavoir en douzains & 5. deniers en un sac 163. liv. 13. s. 5. d. plus en un autre sac douzains, compris 12. den. pour le sac, 121. en autre sac 80. écus sol en or, à 40. s. 3. d. pièce, valeur, & 85. liv. 12. s. 6. d. audit sac en quatre écus couronnés, huit livres, en ce sac un écu aigle pour 36. sols, en icellui sac en testons, & demi testons, & autre monnoye, compris le sac pour 12. d. 258. liv. 12. s. 7. d. en autre sac & en 79. écus, c'est en or prix valant 62. liv. 18. s. 9. d. audit sac en deux écus couronnés 4. liv. en ce sac en testons 87. liv. 10. s. en icelui sac en demi testons 17. liv. en la parcelle de mondit sieur le juge-mage montant 20. liv. aussi la partie de monsieur le contrôleur Tanequin le Balaix, pour son bien qu'il a en Ayguesmortes montant 3. livres; lesquelles parties & sommes, font ladite somme universelle de dix-neuf cens soixante-deux livres, treize sols, trois deniers: disans & affirmans iceux de Veyrac & de S. Sebastien ne avoir plus reçu dudit don & octroyé jusques au jour présent que ladite somme; de laquelle somme ledit juge-mage délégué

susdit, eut le pouvoir sur ce par lesdites assemblées de la noblesse à lui données a quitté & déchargé, quitte & décharge lesdits de Veyrac & S. Sebastien qui ont requis moi dit sieur juge-mage à iceux leur estre fait acte & instrument par moi notaire susdit & cy-signé. Fait & passé à Nismes au porche de la maison de mondit sieur juge-mage, ez présences de M<sup>e</sup>. Arnaud Danny, avocat de Nismes, Laurent Bellon, notaire de Beaucaire, Nicolas Ferrand, comme receveur de Nismes, & de moi notaire cy-signé qui ay reçu. Nicot.

*Extrait du rolle du dénombrement fait par autorité du roi, notre sire, en la cité de Mende l'an 1529. en Janvier, par devant puissants seigneurs messieurs les barons d'Apchier & de Seneret, commissaires à ce par lesdits seigneurs députés, & ce par les seigneurs nobles du diocèse de Mende de la valeur par une commune année de leur bien noble, pour la dixième partie d'iceux cueillir & employer pour subvenir à la rançon de nos seigneurs les princes, enfans du roi François, étant pour lors en ostage en Espagne, & a été par lesdits seigneurs gentilshommes ou par d'iceux dénombré particulièrement comme s'ensuit. En premierement,*

Le seigneur de Canillac, par son procureur juré, a affermé la valeur du bien noble dudit seigneur en la sénéchaussée de Beaucaire par commune année, valoir la somme de..... 326. liv.

Germain de Foix, écuyer, pour la baronie de Thoras & dépendances d'icelle, a dénombré pour Jacques de Diene administrateur desdits biens noble en valeur de commune année..... 700.

Le seigneur de Trelan, son bien noble commune année, valoir..... 120.

Le Sgr. de Ressonade a dit son bien noble valoir..... 60.

Le Sgr. du Bessel & du Queilar, tant pour lui que pour sa femme, ont déclaré ce qu'ils possèdent en Rouergue, son bien noble valoir..... 80.

Le Sgr. du Roure, par son procureur le Sgr. de Choifinet, a été constitué & dénombré..... 300.

Le Sgr. de Choifinet, en son propre, a dénombré..... 200.

Le Sgr. de S. Estienne de Valfrancesque de Cadoene, a dénombré..... 300.

Le Sgr. de Meyrouné, a dénombré..... 50.

Le Sgr. de Martinet, aussi pour la Roche de Martinet, pour Louis de Mongesin, duquel il se dit curateur, le bien noble d'iceux en commune année, a dénombré..... 120.



Le Sgr. de la Garde, Charles d'Apchier, pour Louis d'Apchier, écuyer, son procureur, a dénombré, compris le bien qu'il a engagé au sieur de la Fare.....	345.
Le Sgr. de la Brouffe, Gilibert de Vergerac, tant de son propre que de feu Pierre Pelisson au nom de sa femme, a dénombré.....	30.
Le Sgr. du Fort & du Pinet, a dénombré.....	200.
Le Sgr. de Coudre & du Verné, a dénombré.....	150.
Le Sgr. du Mazel, Gabriel de Pierre-Besse, a dénombré par son procureur à ce.....	46.
Le Sgr. de Chamoufe, Antoine de la Tour, écuyer, a dénombré.....	100.
Le Sgr. de Roquelaure, par son procureur à ce constitué, a dénombré.....	30.
Le Sgr. de sainte Colombe, a dénombré.....	40.
Le Sgr. de Malvieille, a dénombré.....	50.
Louise de Pierre, damoiselle, a dénombré par la bouche dudit sieur de sainte Colombe, son oncle.....	11.
Le Sgr. d'Anette, a dénombré.....	120.
Le Sgr. de Gabriac, a dénombré, compris celui de sa femme.....	300.
Le Sgr. d'Aubepeyre, Antoine Chambon, écuyer, a dénombré.....	30.
Le Sgr. de Monteil, a dénombré.....	30. 15. s.
Le Sgr. de Maribal, Claude de Mongros, a dénombré.	60.
Le Sgr. de la Sale, Jean Reynaut, non compris ce qu'il a aliéné à Tinel de Barre, François Chastal dit Boudon, & François Chailar de Quesac, a dénombré.....	30.
Le Sgr. du Champ, a dénombré outre la lieve.....	160.
Le Sgr. de Sales, Aldebert de Fredau, compris ce qu'il a de plusieurs à rachapt, a dénombré.....	200.
Le Sgr. de Cohoffac, a dénombré.....	30.
Le Sgr. du Villaret, Estienne Falcou, a dénombré.....	40.
Le Sgr. de la Vigne & moitié de Monrodar, aussi pour & au nom de noble damoiselle sa femme, a dénombré.....	300.
Le Sgr. de la Caze, pour lui & damoiselle sa femme, a dénombré.....	300.
M <sup>c</sup> . André d'Anton, écuyer, a dénombré.....	15.
Le Sgr. de Montesquiou, outre un village nommé Prime-roles aliéné au clergé de Mende, avec juridiction moyenne & basse, & un autre village nommé Ruiffisse, au collège des cinq playes de Mende, a déclaré pour.....	100.

Le Sgr. du Fau a déclaré pour.....	30.
Le Sgr. d'Ombret, Sionet de Lignac, a déclaré pour ..	60.
Le Sgr. de Salene a déclaré, outre la lieve à rachapt, pour	30.
Le Sgr. de Combettes, outre les pensions qu'il donne, a déclaré pour.....	50.
Le Sgr. de Pailleres, Pierre de la Panouse, a déclaré pour	120.
Le Sgr. de Mirandol, a déclaré pour.....	200.
Le Sgr. de Boifiers, a déclaré pour.....	30.
Jean de Planchau, écuyer, a déclaré pour.....	30.
Le Sgr. de Saliac, a déclaré pour.....	40.
Le Sgr. de Benistan, Jean Auzeran, a déclaré pour.....	35.
Privat Chivalriou, écuyer, a déclaré pour.....	5.
Le Sgr. du Pujol, marquis de la Fare, a déclaré pour	70.
Le Sgr. de Rochevalier, a déclaré, outre l'engagé, pour	22. 10. f.
Le Sgr. de S. Remesy, tant pour lui que pour dame Ga- brielle Guerine, sa mere, a déclaré pour.....	500.
Le Sgr. de Pompeyran a déclaré par son procureur.....	70.
Le Sgr. de la Garde, gouverneur de S. Laurent de Ribes- d'ol, a déclaré pour.....	35.
Le Sgr. de Aurial en Auvergne, pour son bien noble dans la sénéchaussée de Beaucaire, a déclaré pour.....	11. 6. 8.
Demoiselle Anne de Lastic, conseigneureffe de Montro- dat, a déclaré pour.....	50.
M. Guillaume de Gramont, archidiaque de Mende, tant pour lui que pour noble Robert son frere, a déclaré pour	30.
Le Sgr. de Pelouse, ou l'héritier de feu Pons Jourdain, ont déclaré pour chacun au pour.....	50.
Le Sgr. de Lignac.	
Le Sgr. des Abris, a déclaré pour.....	30.
Le Sgr. de S. Julien, dit de Folaquete, a déclaré pour	80.
Le Sgr. d'Albrigeac, a déclaré pour.....	15.
M <sup>e</sup> . Antoine Talaniac, pour de Salmon, a déclaré pour	120.
Le Sgr. de Salabuffet, Gui Jourquet, écuyer, a déclaré pour demoiselle Louise, fille de Reymond Peyre, pour	140.
Le Sgr. de Rocheblave, a déclaré pour.....	60.
Eymeric de'Roquelongue, a déclaré pour.....	100.
Le Sgr. baron de Peyre, non compris la baronnie de Chey- ras & la chevance d'Andrujol, par son procureur a déclaré, desduites les charges du bien noble dans la présente séné- chaussée de Beaucaire & pour.....	2000.
Le Sgr. de Basset, a déclaré pour.....	50.
Le Sgr. de Brig, a déclaré pour.....	50.
Le Sgr. de Queilar, François de Pelamorgue, a déclaré	45.

Le Sgr. de Montioulox, Jean Guerin de Cardaillac, écuyer, conſeigneur du Tournel, a déclaré pour.....	150.
Le Sgr. du Beſſet, a déclaré pour.....	111.
Bernard de Molins, écuyer, a déclaré.....	90.
Le Sgr. de Malaval, a déclaré pour.....	35.
Le Sgr. de Fontane, a déclaré pour.....	50.
Le Sgr. de S. Imui, a déclaré pour.....	50.
Le Sgr. de Ventajol, a déclaré pour.....	10.
Demoiſelle Anne de Lignac, a déclaré pour.....	32. 15. 1.
Le Sgr. de Cofort, Antoine de Rochedragon, a décl. pour	32. 15.
Le Sgr. de Marmont & Solage, a déclaré pour.....	120.
Le Sgr. de Montpeyrou, a déclaré pour.....	120.
Le Sgr. de Gorſeac, outre ſa lieve à rachapt à Etienne Alger, M <sup>e</sup> . Guillaume Monbel, clergé de Mende, & chapelle S. Michel & ſainte Anne, a déclaré pour.....	100.
Le Sgr. de Calviſſon & S. Alban, a été aſſigné à déclarer ſur peine de conſiſcation.....	
Le Sgr. de Janillet a déclaré, outre aucuns fiefs par lui rachetés, pour.....	20.
Le Sgr. de Marcaſol, a déclaré pour.....	10.
Damoiſelle Iſabelle de Paileys, veuve à feu Antoine Guerin Veility, a déclaré pour.....	4. 7.
Le Sgr. du Sel, a déclaré pour.....	140.
M <sup>e</sup> . Guillaume Monbel, pour ledit Sgr. du Sel, ſon frere, & pour à ce a déclaré le bien noble valoir en commune année	200.
Les héritiers de feu Jean Borſac, par ledit ſieur du Sel, leur procureur, a déclaré pour.....	5.
Antoine de Rei, écuyer, tant pour lui que pour le Sgr. de Cheminade, ſon frere, Jean Litard, ſon couſin, compris le bien noble de feu ſa femme de Breſſole, a déclaré pour	27.
François d'Albignac, écuyer, a déclaré pour.....	6.
Le Sgr. de Pade, François de Rei, & de Cheminade, a déclaré pour.....	12.
Le Sgr. de Barret, a déclaré par ſon procureur.....	300.
Le Sgr. de Loupiac, pour ſon bien noble en la ſénéſchaufſſée de Beaucaire, a déclaré par ſon procureur.....	130.
Le conſeigneur de Reimeſſe, par Etienne de Reoles, ſon fils, outre ce qu'ils ont aliené à rachapt, pour.....	100.
Le Sgr. de Florac, par procureur, a déclaré pour.....	1040.
Le Sgr. de la Baſtide, Leonard Plantavi, a déclaré pour	110.
Le Sgr. de Solage, Antoine Gaudrac, a déclaré pour	10.
Les héritiers de feu Jean Amargier, Sgr. de Beauregard, par leur tuteur ont déclaré pour.....	80.

Le Sgr. de Billieres , Jacques d'Apchier , a déclaré pour	100.
Le Sgr. de Recolette a dit & déclaré avoir pour le service du roi engagé assés de son bien noble , & outre ce qu'il a en Rouergue , a déclaré pour.....	100.
Le Sgr. de Verdun , noble Antoine de Tignac , par son procureur , a déclaré.....	150.
Le Sgr. de Villeneuve , a déclaré pour.....	53.
Le Sgr. de Colai , a déclaré pour.....	20.
Le Sgr. de Rochebaron , ou fes hoirs , & par M. de Brion , leur tuteur , par son procureur , a déclaré pour.....	500.
Le Sgr. de Bufarenque , a déclaré pour.....	65.
Demoiselle Claude de Montjesieu , tutrice des enfans & hoirs de feu noble Pierre de Maury , sieur de la Chapelle , par son procureur , a déclaré.....	5.
Le Sgr. de Monteil & Martias , pour Mauriçot , par M. de Larery , son frere , a déclaré pour.....	100.
Le Sgr. de Soleyrol , Pierre de la Fare , outre la borie de Moline , par lui engagée à Antoine Tinel de Barre , & une pièce de castanet à Jean Rodier dudit Barret , & une autre castanet à Antoine Gras de Meliou , plus autre castanet à Claude & Raymond Comberbale , plus à Jean Malfa de Barret autre castanet de sa borie , noble , a déclaré pour	8.
Le Sgr. de Vemiac , a déclaré pour.....	40.
Le Sgr. de Roquefeuil , sa veuve , & pour son fils , a déclaré par procureur.....	340.
Le Sgr. de Moissac , a déclaré par son procureur.....	120.
Noble André de Barjac , paroisse de S. Martin de Beaubal , a déclaré.....	7. 10.
Noble Jean de Crema , paroisse de S. Martin de Beaubal , a déclaré pour.....	25.
Le Sgr. de Calrib , a déclaré pour.....	50.
Le Sgr. de Laudieres , a déclaré pour.....	25.
Le Sgr. baron de Senaret , comte de Montferrand , a déclaré pour.....	1000.
Monseigneur le duc de Lorraine pour la baronnie de Mercœur en Gevaudan , par ses officiers , a déclaré pour.....	1400.
Le Sgr. de Mongon , noble Jean del Rostein , dit Desclany , par son procureur , a déclaré pour.....	120.
Le Sgr. de Ligonés , a déclaré pour.....	30.
Le Sgr. d'Orfeuilletes , a déclaré pour.....	28.
Le Sgr. de Calviffon & de S. Alban , a déclaré par son procureur pour.....	1000.
Le Sgr. de Blavignac , a déclaré pour.....	13.
Le Sgr. baron d'Apchier & de la Gorce , a déclaré pour	3000.



Le Sgr. de Sinzelle, noble Pietre de Sinzelle, a déclaré pour.....	50.
Le Sgr. de Laubrande, noble Jean Gregoire, a déclaré pour.....	60.

*Extrait tiré d'un livre non signé, écrit en lettre ancienne, à moi notaire royal sousigné exhibé par noble Estienne de Chevalier, sieur de Rousses, & après par lui retiré, après deux collations faites sur icelui le 16. Déc. 1638. Bodety, notaire royal.*

**N**Ous François d'Apchier, baron & seigneur d'Apchier, & de la Gorce, vicomte de Vaseilhes, & Masre de Cenaret, baron de Cenaret & comtor de Montferrant, commis & députés par les nobles du diocèse de Mende, à l'assemblée des nobles de la sénéchaussée de Beaucaire, faite à Nismes de par le roi, notre sire, le septième jour de Décembre 1529. & par mandemens de hauts & puissants seigneurs messeigneurs de Clarmont, lieutenant du roi, notre sire, en Languedoc, & de Crussol, sénéchal dudit Beaucaire, à recevoir par serment les déclarations de la vraye valeur d'une commune année des biens nobles & autres fiefs & arriere fiefs desdits nobles, & autres non nobles audit diocèse, à tous ceux que ces présentes lettres, ou instrument public, verront & liront, salut. Savoir faisons que l'an susdit & le 18. jour du mois de Janvier, nous appliqués en la cité de Mende, en la maison canoniale de messire Raimond de Gramont, chanoine dudit Mende, illec par devant nous appellés & assemblés lesdits nobles dudit diocèse de Mende, avons par Estienne de Roqueles, notaire public, par nous à ce faire receu, fait lire à haute voix de mot à mot les lettres patentes de notredite charge & commission, par lesdits seigneurs lieutenant & sénéchal, à nous adressée, & icelle avec honneur par nous receue, dattée à Nismes du jour 9. de Décembre l'an susdit, & scellée du sceau de l'un desdits seigneurs, après avoir prêté le serment par chacun de nous sur ce faire requis, avons publié & intimé auxdits nobles la teneur & contenu esdites lettres, nous offrant procéder au contenu d'icelles : & procédant ledit jour 18. dudit mois de Janvier, ensemble le 19. 20. 21. & 22. dudit mois en suivant, audit Mende avons vaqué à la réception des déclarations de ladite valeur desdits biens nobles, fiefs, & arrieres-fiefs audit diocèse, avec serment par chacun d'eux, ainsi qu'est mandé faire prêter; & après par plusieurs jours en suivant, continuant dans ledit diocèse, tant au fait de notredite charge, tant diligemment qu'avons peu faire procéder ensemble à la déclaration, avec semblable jurement des possessions & biens en franc-aleux héritages non taillables audit sire, à ce que par lettre du roi, notredit sire, à nous exprès mandée, dattée à Joinville du jour de l'an susdit, signé par François Robertet; aussi par autre lettre patente de

par nousdits seigneurs lieutenant & sénéchal, nous a été expressément mandée faire, ainsi que des déclarations, avec réception de jurement & portion des sommes, à quoi se monte la dixième partie desdites valeurs déclarées; apert rolle fait & écrit pardevant nous, par ledit de Roqueles, notaire; & icelle portion & somme décimale, après par noble Pierre de Sinzelles, seigneur de Sinzelles, & Jean Gregoire, Sgr. de Lanbrandes, icelles cueillir & recevoir par lesdits nobles commis & députés, receue & levée, avons auxdits rolles calculé & nommé, fait calculer & nombrer lesdites portions de décimes, & avons trouvé compte fait ladite décime desdites déclarations valeur & somme, monter, à sçavoir est la part desdits nobles à la somme de 2139. liv. 16. s. 2. d. & desdits non nobles, autrement nommés feodataires & tenant biens en franc-aleu & héritages non taillables audit seigneur, à la somme de 312. liv. 17. s. 5. d. & en somme universelle de 2452. liv. 14. s. 3. d. tournois, & ainsi que plus à plein appert audit rolle: & pour ce que l'un de nous avoit été mandée icelle somme de ladite décime faire porter & personnellement présenter & certaine requête & demandes faire dire & exposer de par lesdits nobles au roi notre seigneur, ou à autre par ledit sire à ce commis & député, ne pouvant assés vacquer par autre à nos très urgens affaires impedié, nous susdits d'Apchier & de Cenaret, tant qu'à le chacun de nous touche & appartient, ledit an & jour sous écrits désirant de tous nos pouvoirs, comme vrais, bons, & humbles sujets obéissants du roi, notredit sire, le bon vouloir & plaisir d'icelui seigneur, faire & accomplir, avons commis, député, & ordonné, commettons, députons, & ordonnons, tant que faire pouvons & à chacun de nous appartient, par ces présentes nos procureurs & facteurs lesdits seigneurs de Sinzeles & de Lanbrandes, & chacun d'eux spécialement & expressément, à soi personnellement présentée, portée, & délivrée, pour & au nom de nous & à qui ce faire appartenoit, ladite universelle somme de ladite décime, qui est de 2452. liv. 14. s. 3. d. au roi, notredit sire, ou autre par lui à ce commis & député, & icelle délivrée, demander leur être fait & expédié quittance de ladite somme & acquits; recevoir aussi ensemble les nobles que ladite sénéchauffée à ce députés soit présentée au roi, notredit sire, les susdites demandes, requêtes, & supplications, avec iceux exposer présentement dire & autrement faire, tout ainsi que fairions sy présents y estions; promettant tenir agréable tout ce que par lesdits de Sinzelles & Lanbrandes sera fait, & non venir à l'encontre; & ainsi l'avons juré sur les saints évangiles de Dieu: & en foy de ce que dessus, avons fait écrire par ledit de Roqueles, notaire soubsigné, les présentes, signées de nos propres mains, & fait sceller de nos scels, à nos châteaux d'Arzens & S. Chely, prestation le premier jour de Mars 1529. d'Apchier. Masre de Cenaret. De Roquoles. Par mandement de nousdits seigneurs barons d'Apchier & de Cenaret, à ce que

dessus commis, & que aux rolles desdites déclarations & décimes, montant à la somme universelle susdite de 2452. liv. 14. s. 3. d. par moi écrit ainsi contenu. De Roqueles, notaire. Scellé de deux scels bien entiers, le premier, représentant un château, sommé de deux aches d'armes, & autour est écrit, *S. Domini de Apcherio* : le second, un écu couché en bande, chargé d'un mouton, avec deux lions pour supports, & un pan pour cimier.

*Meaux. Paris 28. Septembre 1568. deux lettres de Charles IX.*

A monsieur le président de Birague, conseiller en mon conseil privé, & mon lieutenant au gouvernement de Lyonnais, en l'absence de mon cousin le duc de Nemours.

Monsieur le président, la présente dépêche sera pour vous avertir d'une malheureuse conspiration & entreprise que aucuns de mes sujets ont dressée de présent contre moi & mon état; s'étant élevés en armes & assemblés en plusieurs lieux & endroits de mon royaume, & s'étant saisis d'aucunes de mes villes, & même de celle de Montereau-Fault-Yonne, de sorte que continuant en tels & si malheureux départemens, il est tout certain qu'en plusieurs & divers endroits de mon royaume, où ils n'ont pas faute de moyen & d'intelligence, ce feu courra incontinent, & s'essayeront d'en faire de même: & d'autant que j'ai assés connu par expérience durant les derniers troubles, combien la prise de beaucoup de mes bonnes villes m'a apporté de dommage, à cette cause, & pour éviter que à cette seconde fois le même n'advienne, je vous prie bien fort, monsieur le président, que incontinent la présente reçue, vous donniés ordre & pourvoyés au mieux qu'il sera possible, à la sûreté & conservation des places de votre gouvernement, & de sorte qu'il n'en puisse avenir aucun inconvénient; leur faisant, pour cet effet, reprendre les armes, & faire garde aux portes de leursdites villes. Et au demeurant afin de rompre tout à un coup les susdits desseins, & que je puisse, comme la raison le veut, être le plus fort par tout, je vous prie, monsieur le président, que au même instant vous fassiés par tous les lieux & endroits de votre gouvernement les arriere-bans, & tous mes bons & loyaulx sujets, gentilshommes & autres, pour vous assister & être auprès de vous, afin de rompre avec iceux, & telles autres forces que vous pourrez mettre ensemble de ma gendarmerie, étant de présent en garnison en votre dit gouvernement, tous ceux que vous sçaurés & entendrés s'être armés & élevés de leur autorité, & sans avoir eu commandement de moi ou de vous de ce faire, & qui seront participans de ladite conspiration & entreprise. Pourvoyant par vous tant à la conservation desdites villes que à celle de la campagne, de sorte que vous en demuriés le maître, & que je puisse être par tout votre gouvernement reconnu & obéi, comme

je dois ; & que je m'asseure vous sçaurés très-bien faire. Qui me gardera vous en dire autre chose ; priant Dieu, monsieur le président, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Meaux le 28. Sept. 1567.

Monsieur le président, depuis vous avoir fait écrire la présente, & comme je voulois la signer, j'ai été averti que ceux qui se sont élevés, marchent droit à moi pour me venir enfermer dans Meaux, où avec moi étoient logés mes Suisses. Ce que voyant, je me suis résolu de monter à cheval & emmener avec moi lesdits Suisses, pour me mettre dans cette ville de Paris. Chose qui m'a si bien & heureusement succédé, que Dieu mercy j'y suis de présent, comme aussi sont lesdits Suisses, lesquels aussi ils ont essayé d'entamer & les combattre. Mais ils s'en sont si mal trouvés qu'ils n'en ont rapporté que la honte. Dont je vous ai bien voulu avertir, afin que si, suivant leur coûtume, ils faisoient courir leurs bruits accoutumés d'y avoir eu quelque avantage, vous puissiez certifier à tous mes bons & loyaulx sujets qu'il n'en est rien. C'est de Paris le dit 28. Septembre 1567.

*Signé* CHARLES.

*Et plus bas* Robertet.

*BOURDEILLE. 1. Septembre 1570.*

Nous Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantolme, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, confessons avoir reçu de M<sup>e</sup>. Raould Moreau, conseiller dudit seigneur, & trésorier de son espargne, la somme de 2000. livres tournois, & un mandement en parchemin, signé d'icelui Moreau, en date d'aujourd'hui, portant quittance de semblable somme à l'acquit de M<sup>e</sup>. Claude Hardouin, commis par le roy à la recepte des deniers provenant de la réduction des offices de notaires & sergens en Quercy, Perigord, & Rouergue, sur lesdits deniers, icelle somme à nous ordonnée pour notre pension de l'année dernière 1569, de laquelle somme de 2000. liv. nous nous tenons pour contens & bien payés, & en quittons ledit Moreau & tous autres. En tesmoing de quoi nous avons signé la présente de notre main, & à icelle fait mettre le scel de nos armes, le 1. jour de Septembre 1570.

P. de Bourdeille,

*28. Février 1574. S. Germain en Laye. Charles IX. à monsieur de S. Esteve.*

Monsieur de S. Esteves, encores que j'estime que ma droicte intention à la conservation de l'union & repos parmi tous mes subjects, doibve être assés connue à ung chacun, même à ceulx de la nouvelle opinion qui n'ont aucune occasion d'entrer ez deffiances, où l'on les voit



voict en beaucoup d'endroits de mon royaume, par la malice, comme il est à présumer, de ceulx qui preignent plaisir de ramener de nouveaux troubles. Si est-ce que voyans, à mon grand regret, que toute la peine que je prends à faire cognoistre ma volonté en ce regard, n'est suffisante pour les asseurer; je veulx bien vous faire ce mot en particulier, pour vous dire, avec toute vérité, que jamais prince n'eust plus d'inclination à conserver la vie & les biens de tous ses bons sujets que j'ai de ceulx de ladite nouvelle opinion, qui se contiennent doucement, & que le plus grand desplaisir que je scaurois recevoir, c'est d'entendre qu'il soict fait tort à aucun, ce que je vous prie de votre part empêcher ez environs de votre demeure aultant qu'il vous fera possible: & sur l'assurance & parole que je vous donne, qu'il ne me peult rien estre plus agréable que de veoir une parfaite amitié & bienveillance entre les catholiques & eulx, vous prenés en votre protection & sauvegarde tous ces gentilshommes, vos voisins, estant de la nouvelle opinion, qui se contiendront doucement, comme dict est, pour avoir le mesme soing de la conservation de leurs personnes & biens que de la vostre propre, & les deffendre d'injure & oppression contre ceulx qui les voudroient offenser, ainsi que vos propres freres & enfans; ce que faisant, vous me donnerés un singulier contentement; priant Dieu sur ce, monsieur de S. Esteve, qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript à S. Germain en Laye le 28. jour de Février 1574. Charles signé. Brulart signé.

I. Aoult 1574. Ferrare. Henri III. à M. d'Ozet.

Monsieur d'Ozet; le sieur de Carces m'a escript & fait entendre que depuis quelque temps aucuns de ceux de la religion prétendue reformée se font eslevés en armes en mon comté de Provence, & quelque bon traitement qu'il leur ait fait faire, & pour assurance qu'il leur ait donnée, ils ne se font voulus remettre en l'obéissance qu'ils me doivent, & pour ce que je désire, en tout ce qu'il m'est possible, de reconcilier & réunir mes sujets en bonne paix, amitié, & intelligence les ungs avec les aultres, & leur faire cognoistre que je ne me suis point acheminé en mon royaume pour les travailler & respendre leur sang; je vous en ai bien voulu assurer par la présente, & par icelle vous prier que puisque vous cognoissez en cela mon intention, vous ne faciez aucune difficulté de vous retirer près dudit sieur de Carces, & vous employer près de lui en ce qu'il vous commandera pour mon service; vous assurant que vous & tous ceux qui feront le semblable, je les embrasserai & recevrai toujours comme mes bons loyaulx subjects, usant envers eulx de tout le bon, gracieux, & favorable traitement qu'ils se peuvent promettre & asseurer d'un prince qui les aime; & sur ce, je prie Dieu vous avoir, monsieur d'Ozet, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Ferrare le premier jour d'Aoult 1574.

Signé HENRI. Et plus bas, Ruzé.

*Rolle pour les gentilshommes appelés pour le ban & arriere-ban à Mende, par devant Philippe de Robert, écuyer, seigneur de Boisverdun, baillif du Gevaudan, suivant la lettre du roi donnée à Paris le 21. Sept. 1575. requerant maître Jean Malzac, procureur du roi audit baillage, le 25. Octobre 1575.*

*Hommes d'armes.*

M. de Peyre est décedé à Paris, & à présent la veuve & le sieur de Marchastel font de la prétendue religion, & portent les armes contre le roi.

M. d'Apcher est gouverneur & lieutenant pour le roi au pays de Gevaudan & diocèse de Mende.

Le Sgr. de Seneret, le Sgr. de la Motte - Mourgon, mari de la dame de Seneret, s'est présenté & offert faire le service du roi qu'il est tenu à sa majesté.

M. du Tournel est de la nouvelle opinion, & a pris les armes contre le roi.

M. de S. Alban ne s'est point présenté. †

Le Sgr. du Mazel s'est présenté.

Le Sgr. du Roue. †

M. de la Vigne de Montrodar. †

M. de Recoulette, M<sup>e</sup>. Guillaume Vignole, procureur de monseigneur de Mende, Sgr. dudit Recoules, a remontré que ledit seigneur est près la personne du roi.

M. de Gabriac est de la religion, & porte les armes contre le roi.

M. de la Garde. †

M. de Miroudal, M<sup>e</sup>. Pons Verdun, a représenté que c'est un pupille.

M. de Dam. †

M. de Coiffac. †

M. de S. Etienne de Cadouene est de la prétendue religion, a porté les armes contre le roi.

M. de Meironne.

M. de Monjesua. †

M. du Fort.

*Archers à deux chevaux.*

M. de Bois du Mont, M<sup>e</sup>. Pons Bardon, avocat, a remontré être malade.

Le Sgr. de Pailheres. †

Le Sgr. du Champ. †

Le Sgr. de Miral. †

Le Sgr. de Clamoufe a écrit être prêt à faire service à sa majesté.

Le Sgr. de Combettes ; les ennemis du roi ont faisi sa maison & tout pillé , & s'est retiré où il a pû.

Le Sgr. de Briges s'est présenté en personne & offert faire le service.

Le sieur de Boffettes est mineur.

Le sieur de Chauffinet.

Le sieur de Condre. †

Le sieur de la Roche du Martinet. †

Le sieur de la Fayette.

Le sieur de la Caze s'est présenté par M<sup>e</sup>. Pierre Monier.

Le sieur d'Austette.

Le sieur Folaquier est de la nouvelle opinion , & porte les armes contre le roi.

Le sieur de Roqueblave est décedé au service du roi , ayant sa mere veuve.

Le sieur de Sinzele. †

Le sieur de Villeneuve.

Le sieur de Montesquiou a pris les armes contre le roi

Le sieur de Lambrandes & de la Recouse. †

M. de Trelans. †

Le sieur de Grand-Lac & de Passade s'est présenté par M<sup>e</sup>. Pierre Monier.

Le sieur de Douzene est à la suite de M. de S. Vidal , gouverneur pour le roi au pays de Velay , comme a affirmé M. Bardon , avocat.

Le sieur d'Onieuret. †

Le sieur de S. Juery.

Le sieur de Roux & de Maguelone †

Le sieur du Pinet.

*Archers à un cheval.*

Le sieur de Mollevieille.

Le sieur de Solle. †

Le sieur de Cheminade & de Bressols ; la veuve a remontré comme il n'y a que d'enfans mineurs.

Le sieur de las Saleilles s'est présenté par M<sup>e</sup>. Pierre Monier.

Le sieur de sainte Colombe.

Le sieur de Malleval.

Le sieur du Mazel. †

Le sieur de Plauchamp. †

Le sieur d'Abris est de la nouvelle opinion ; & porte les armes contre le roi.

Le sieur de Fondembret. †

Le sieur de Resfenode est de la nouvelle opinion , & porte les armes contre le roi.

Le sieur du Cheyla prestemié.

Le sieur de Cogouffac. †

Le sieur de la Brouffe. †

Le sieur de Mazaribal. †

Le sieur de Vebron de Chirac. †

Le sieur de la Chapelle est malade, & a offert, étant reconyalu, faire le service du roi.

Le sieur de las Salles du Mazaribal. †

Le sieur de Fontanés.

Le sieur de Poulouze est femme veuve, offre contribuer pour le service du roi.

Le sieur de Beauregard de Saugue.

Le sieur d'Albenac de Chatelbouc. †

Le sieur de Molmont & de Solatge est malade, & offre de faire le service du roi.

Le sieur d'Arfeuillette.

Le sieur du Besset. †

Le sieur de Boissieres & de la Brouffe. †

Le sieur du Puet. †

Le sieur du Cremat. †

Le sieur de Janilhet. †

Le sieur du Pajot est de la religion, & porte les armes contre le roi.

Le sieur d'Andrujol.

Le sieur de Roquelongue. †

Le sieur de Rochevalier. †

Le sieur de Villeprés la Prade †

Le sieur du Savy †

Le sieur du Bacon.

Le sieur d'Auriac est de la religion, & porte les armes contre le roi.

Le sieur de Bringieres. †

Le sieur de Chazac.

Le sieur de Monteil.

Le sieur de la Vedrine. †

Le sieur du Villaret près Soulgue. †

Le sieur de Choboleirettes. †

Le sieur de la Basside & de S. Etienne. †

*Arquebusiers.*

Noble Estienne du Villaret. †

Le sieur de Folguieres, porte les armes contre le roi.

Noble Antoine de la Roche. †

N. Jean Roque, sieur de Ventuejol. †

Gabriel de Barjac, dit de Guasque, est de la nouvelle opinion, & porte les armes contre le roi.

Le sieur de la Lobiere; la veuve de feu M<sup>e</sup>. Pierre Martin a offert contribuer pour le service du roi.



Geraud de la Folquiere est de la religion , & porte les armés contre le roi.

Le sieur de Colai ; comme le précédent.

Le sieur d'Albespeyre. †

Antoine Coulom de Langogne commande pour le roi audit Langogne , sous le Sgr. d'Apcher , gouverneur en Gevaudan.

Jean Bastide du Raschas. †

N. Estienne de Roquoules ; N. Jean de Roquoules , Sgr. de Reinicze , s'est présenté en personne , & à cause qu'il est sexagenaire offre contribuer pour le service du roi.

M<sup>e</sup>. Jean de Riperia & Durand de la Rouviere. †

Le sieur de Servieres les Saugues. †

BOISVERDUN , ainsi signé.

*Ledit rolle grossoyé en trois feuilles papier cy-cotté.*

18. Septembre 1577. Bergerac. Le duc d'Anjou à M. d'Estoublon.

Mon sieur d'Estoublon , considerant combien les troubles & divisions qui sont en ce royaume , & mesme en votre province , ont aporté des maux & calamités au povre peuple , & à tous les subiects du roy monseigneur ; nous avons advisé mon cousin , monsieur le prince de Condé , & moi , assistés de tous les députés des églises de France , après plusieurs conférences faictes pour la négociation de la paix , avec mon oncle , monsieur de Montpensier , & les députés du roy mondit seigneur , lesquelles ont eu un traict de grandes difficultés , il étoit très-nécessaire d'accorder les articles qui ont esté ce jourd'hui signés en cette ville de Bergerac , & sur la pacification desdits troubles , & envoyés à S. M. pour en faire publier l'édicte ; partant je vous ai bien voulu advertir , & faire entendre qu'oultre lesdits articles , il a esté ordonné que tout ce qui sera faict , prins , & commis d'une part & d'autre , par voye d'hostilité ou autrement , & par quelque occasion que ce soit , depuis ce jourd'hui dix-septiesme jour de Septembre que lesdits articles ont esté signés , sera subject à restitution & réparation civile , à quoi je vous prie tenir la main à ce qu'il ne soit faict ou entrepris aucune chose au préjudice de ce qui a esté accordé par lesdits articles , & y faire obéir tous ceux qui sont employés sous vostre charge & commandement , sur peine à tous ceux qui y contreviendront d'en répondre ; faisant aussi tenir les gens de guerre dans les places où ils sont ordonnés , sans faire courses , ni cometre aucune violence , comme pareillement ledit sieur de Montpensier escript de sa part à tous les gouverneurs & sénéchaux de faire semblable : voulant aussi que vous soyés contenu en votre gouvernement de Ceyne pour le tems de six ans , en attendant que je vous enverrai votre provision : & m'assurant que vous ferés tout debyoir , ne vous ferai plus longue

lettre, sinon pour prier Dieu, monsieur d'Estoublon, vous tenir en sa sainte & digne garde. Escrit à Bergerac ce 18. jour de Septembre 1577.

Votre bien affectionné  
ami, Henri, *signé.*

A Monsieur d'Estoublon,  
gouverneur de la ville de  
Ceyne.

*Mercredi 8.-18. Février 1587. Testament de Marie Stuart, reine  
d'Ecosse.*

Au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit.

Je Marie, par la grace de Dieu royne d'Ecosse, douayrieré de France, &c. Etant prestte de mourir, & n'ayant moyen de faire mon testament, j'ay mis ces articles par écrit, lesquels j'entenz & veulx avoir même force que si ilz estoient mis en forme.

Protestant, premier, de mourir en la foy chatolique, apostolique, romaine.

Premier, je veulx qu'il soit fait un service complet pour mon ame à l'esglise S. Denis en France, & l'autre à S. Pierre de Reims, où tous mes serviteurs ce trouveront en la maniere qu'il sera ordonné à ceulx à qui j'en donne la charge issi deffoubs nommez.

Plus, qu'un obit anuel soit fondé pour prier pour mon ame à perpétuité, à lieu & en la maniere qu'il sera advisé le plus commode.

Pour à quoy fournir je veulx que mes maysons de Fontayne-beleau foyent vandues, esperant que au surplus le roy m'aydera, comme par mon mémoyre je le requiers.

Je veulx que ma terre de Trespagn demeure à mon cousin de Guise pour une de ces filles, si elle venoit à estre mariée en ces quartiers; je quitteray la moitié des arerages qui me sont deus, ou une partie, à condition que l'autre soit payée, pour être par mes exécuteurs employée en aumone annuelle.

Pour à quoy mieulx provoier, les papiers seront rescherchez & délivrez selon l'affination pour en faire la poursuite.

Je veulx aussi que l'argent qui ce retirera de mon procès de Secondat soit distribué comme il s'ensuit.

Premier, à la descharge du poiement de mes dettes & mandemens si aprez nommez, qui ne seront ja paieez, premier, les deux mille ecqus de Courle que je veulx lui être payez, sans nulle contradiction, comme estantz en faveur de mariage, sans que nous ou aultre luy en puisse rien demander, quelque obligation qu'il en aye, d'autant qu'elle n'est que feinte é que l'argent estoit à moy é non emprunté, lequel je ne fis que lui mon-tray, é le despuis retiré & me on pris ayesques le reste à Charteley, le-

quel je lui donne si il le peut recourir, comme il a esté promis, pour payement des quatre mille franks promis par ma mort, & mille pour marier une siene sœur, & m'ayant demandé le reste pour ses despans en prison; quant à l'assignation de pareille somme à nous, elle n'est pas d'obligation, & pour ce a toujours esté mon intention que elle fut la dernière payée, & encôres en cas qu'il fasse aparoir n'avoir fait contre la condition pour laquelle je les luy avoys donnez, au tesmoignasge de mes serviteurs.

Pour la partie de douze cens esqus que il ma fait allouer par lui empruntée pour mon service de Beauregard, jusques à six cens esqus, & de Gervays trois cents, & le reste je ne sçay d'où, il faut qu'il les repoye de son argent, & que j'en sois quite é l'assignation cassée, car je n'en ay rien receu, mais est le font en ces cofres, si ce n'étoit que ils en soient payez par de là; comme que ce soit, il faut que cette partie me revienne bonne, n'ayant rien receu, & si elle estoit payée, je doibz avoir recours sur son bien; é de plus, je veulx que Pasquier compte des deniers que il a despandus é receus par le commandement de nous, par les meins des serviteurs de monsieur de Chasteauneuf, l'ambassadeur de France.

Plus, je veulx que mes comptes soient ouys, é mon trésorier payé.

Plus, que les gages & parties de mes gens, tant de l'année passée que de la présente, soyent tous payez avant tout autre chose, tant guages que pensions, hormis les pensions de Jean & de Courle, jusques à ce que l'on sache ce qui en doit advenir é ce qu'ils auront mérité de moy pour pensions, si ce n'est que la fame de Courle soit en nécessité, ou luy maltraité pour moy, des gages de Jean de même.

Je veulx que les deux mille quatre cens francks que j'ay donnais à je ne Kenedi luy soient payez en argent, comme il étoit porté en son premier don; quoy fessant, la pension de Willi Guillaume Douglas me reviendra, laquelle je donne à Fontenay pour ces services é despens non recompancez.

Je veulx que les quatre mille esqus de ce banquier soient solistez é repayez, duquel j'ai oublié le nom; mais l'évesque de Glascou s'en resoviendra assez; é si l'assignation premiere venoit à manquer, je veulx qu'il leur en soit donnée une sur les premiers deniers de Secondat.

Les dix mille franks que l'ambassadeur avoit receus pour moy, je veulx qu'ils soient employez entre mes serviteurs qui s'en vont à present, à sçavoir,

Premier, deux mille franks à mon médecin.

Deux mille franks à Elizabeth Courle.

Deux mille franks à Bastien Pages.

Deux mille à Marie Pages, ma filleule.

Mille à Gourgon.

Mille à Gervays.

Plus , sur les autres deniers de mon revenu.

A Beauregard mille franks.

A Montbray mille franks.

E reste de Secundat & de routes mes casualitez , je veulx estre employez cinq cens franks à la Miséricorde des enfans de Reins.

A mes escoliers deux mille franks.

Aux quatre mandians , la somme qu'il fera nécessaire.

A mes exécuteurs , selon les moyens qui ce trouveront.

Cinq cens franks aux hospitaux.

A l'esquier de cuisine , Martin , ie donne mille franks.

Mille franks à Hambel , é le layssé à mon cousin de Guise , son parein , à le mettre en quelque lieu pour sa vie en son service.

Je layssé cinq cens franks à Nicolas , & cinq cens pour ces filles quant il les marira.

Je layssé cinq cens franks à Robin Hamilton , & prie mon filtz le prendre , é monsieur de Glascou faulte de lui , ou l'évesque de Rosse.

Je layssé à Didier , son greffe , sous la faveur du roy.

Je donne cinq cens franks à Jean Laudere , é prie mon cousin de Guise ou d'Humaine le prendre en leur service ; é à messieurs de Glascou & de Rosse qu'ils ayent soing de le voir prouvé ; je veulx que son pere soit payé de ses gages , & lui laisse cinq cens franks.

Je veulx que mille franks soient payez à Gourgeon , pour argent & autres choses qu'il m'a fournies en ma nécessité.

E je veus que si Bourgoin accompli le voiage du veu qu'il a fait pour moi à S. Nicolas , que quinze cens franks lui soient livrez à cet effet ; je layssé selon mon peu de moyen six mille franks à l'évesque de Glascou , troys mille à celui de Rosse.

E je layssé la donaison des alsualites & droits signeriaux recelez à mon filleul , fils de M. du Ruisseau.

Je donne trois cens franks à Laurens.

Plus , troys cens franks à Sufane.

E laisse dix mille franks entre les quatre parties qui ont esté respondans pour moy é au solliciteur parmy.

Je veulx que l'argent provenant des meubles que j'ay ordonnez estre vendus à Londres soit pour defroyer le voyage de mes gens jusques en France.

Ma cosche je la layssé pour mener mes filles , é les chevaulx pour les vendre ou autrement en fayre leur commoditez.

Il y a environ cent esqus des gages des anées passées deus à Bourgoim que je veulx lui être payez.

Je laisse deux mille franks à Meluin , mon maystre d'hostel.

Je ordonne pour principal exécuteur de ma volonté , mon cousin le duc de Guise ; é après lui l'archevesque de Glascou , l'évesque de Rosse ,

&



& monsieur du Ruisseau, mon chancelier.

J'entends que sans faulte le Préau jouisse de ces deux prébendes.

Je recommande Marie Pagés, ma filleule, à ma cousine, madame de Guise, à la prie de prendre en son service; à ma tante de S. Pierre fayre mettre Monbray en quelque bon lieu, ou la retenir en service pour l'honneur de Dieu. Fait ce jourd'hui 7. Feubvrier mil sing cens octante è sept. Marie R. *Signé à l'original.*

Memoyre des dernieres requestes que je foys au roy de me faire part, tant de ce qui me doibt de mes pencions, que d'argent avancé par la feu royne, ma mere, en Escosse, pour le service du roy, mon beau-pere en ces quartiers; pour le moings tant que un obit soit fondé pour mon ame annuel, è que les aulmônes è petites fundations par moy promises soyent parfayctes.

Plus, qu'il luy playse me laisser la jouissance de mon douaire un an après ma mort, pour recompancer mes serviteurs.

Plus, si il luy plect laysser les gâges è pensions d'iceulx leur vie durant, comme fut fayct à ces officiers de la reyne Alienor.

Plus, je luy supplie recevoir mon médecin en service, comme il a promis, è l'avoir pour recommandé.

Plus, que mon aulmonier soit remis à son érat, è en ma faveur, proveu de quelque petit bénéfice, pour prier Dieu pour mon ame le reste sa vie.

Plus, que Didier, un vieulx officier de ma bousche, auquel j'ay donné un greffe pour récompense, en puisse jouir sa vie durant, étant ia fort asgé. Fait le matin de ma mort, ce mercredy 18. Feubvrier. Marie R. *Signé à l'original.*

Ce testament de Marie Stuart, reine d'Escosse, qu'elle écrivoit de sa propre main le matin du mercredi 18. Février 1587. qu'elle fut décapitée au château de Fotheringay, en Angleterre, & qui a été copié sur l'original, que l'on garde au collège des Ecoffois à Paris, ne fait aucune mention de ce que Roger Tritonio, abbé de Pignerol, raconte dans la vie de Vincent Lauro, cardinal, & protecteur du royaume d'Escosse. Tritonio dit que ce cardinal reçut la veille du jour que cette princesse fut décapitée, son testament, écrit de sa propre main, par lequel elle ne vouloit pas que Jacques, roi d'Escosse, son fils, succédât à ses droits, jusques à ce qu'il eût renoncé à l'hérésie de Calvin, & qu'il fût catholique: & elle donnoit ses droits sur l'Angleterre & l'Escosse à Philippe II. roi d'Espagne. Il ajoûte que Lauro ayant comparé l'écriture de la reine avec des lettres originales qu'il avoit d'elle, & l'ayant fait examiner par l'évêque de Cassano, Anglois, qui connoissoit très-bien l'écriture de la reine, ils avoient reconnu que ce testament étoit réellement écrit de sa main; & Lauro le remit au comte d'Olivarez, ambassadeur d'Espagne, pour l'envoyer à Philippe II. Le testament dont Tritonio parle est très différent de celui que l'on donne ici. Celui-ci a été écrit de la main de Marie Stuart: l'original existe, avec un très-grand nombre de lettres de cette reine, que l'on donnera dans la suite au public. Il fut écrit le matin du jour de sa mort; & par

conséquent il ne peut pas être le même que le cardinal Lauro reçut à Rome le 17. Février. Le testament dont parle Tritonio est quelque chose de si singulier, qu'avant de décider sur son existence & sur sa réalité, il faut faire bien des recherches, afin de pouvoir les communiquer au public.

*Lettres des rois, reines, princes, & seigneurs ;  
à M. de Crussol.*

*29. Avril 1538.*

**M**ONSIEUR de Crussol, vous aurez vû ce que le roi vous a ces jours passés écrit, pour aller trouver M. le maréchal de Montejean ; ce que je vous prie vouloir faire incontinent, & le plutôt qu'il vous fera possible ; & je vous ferai sçavoir quand il sera besoin, que vous faires marcher en pied, non après vous, votre compagnie. Priant Dieu, M. de Crussol, qu'il vous ayt en sa sainte garde. De la Coste saint André le 29. jour d'Avril 1538. votre bon ami . . . . *Et à la subscription est écrit : A M. de Crussol.*

*13. Janvier 15...*

M. de Crussol, d'autant qu'il ne m'est demeuré un cheval de service que je n'aye été contraint donner, j'ay advisé d'envoyer Pignan, gentilhomme, présent porteur devers vous, pour vous prier de ma part, faire tant pour moi que j'en puisse par votre moyen recouvrer quatre d'Espagne, soit par traité ou quelque autre faveur de vos amis : & les avoir recouverts, vous les baillerez audit Pignan, qui me les amenera à la part que je serai, ainsi que je lui ay donné charge. Vous me manderez aussi un memoire de ce qu'ils auront coûté, afin . . . . . Vous aurez au demeurant . . . . . toutes nouvelles . . . . . Entendez par ledit Pignan, comme en peu de jours je m'en . . . . . roi, ou je vous prie m'advertir souvent des affaires qui se présenteront de de-là : & au demeurant croire ledit Pignan de ce qu'il vous dira de ma part ; la suffisance duquel me fera faire fin de mes recommandations à votre bonne grace. Priant Dieu, M. de Crussol, qu'il vous donne ce que desirez. De château - Renaud, le 13<sup>e</sup> jour de Janvier. Votre tout entièrement bon ami. François de Bourbon. *A la subscription est écrit : A M. de Crussol, sénéchal de Beaucaire, & mon lieutenant au gouvernement de Languedoc.*

*21. Avril 1542.*

*M. de Crussol, pour ce que depuis la dépêche que j'ay fait faire*

pour la publication des montres & compagnies de mes ordonnances, pour le quartier de Janvier, Février, & Mars dernier passé, que je veux & entends être faites en armes le 15. de Mai prochain, sans ce qu'il y soit passé ne payé aucuns, de quelque état qu'ils soient, s'ils ne sont présents; j'ay advisé & ordonné, pour aucunes causes, de faire tenir & résider aux garnisons, tous capitaines, lieutenans, enseignes, guidons, hommes d'armes, & archers qui se trouveront auxdites montres, tant les anciens, que ceux des cruës, que j'ay n'a gueres ordonnées auxdites compagnies; jusqu'à ce que j'en aye autrement ordonné. Je vous en ay bien voulu avertir, afin qu'en votre endroit vous ayez à observer & faire observer madite ordonnance par ceux de votre compagnie; leur faisant sçavoir de par moi, que je ne veux & n'entends que aucun, de quelque état & qualité qu'il soit, ayt à se départir & abandonner son enseigne, sur peine d'être puny & à jamais privé de mes ordonnances; à quoi, M. de Crussol, je vous prie de tenir la main, & n'avertir incontinent s'il y avoit aucun de vôtre compagnie qui eût transgressé madite ordonnance, pour en faire faire la punition telle, que ce soit exemple à tous autres. Priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Tonnerre le 21<sup>e</sup> jour d'Avril 1542. après pâques. *Signé François, & plus bas Bayard. Et à la subscription est écrit: A M. de Crussol, capitaine de cinquante lances de mes ordonnances.*

13. Mai 1542.

M. de Crussol, j'ay pour aucunes causes & raisons ordonné de faire promptement marcher en mon pays de Languedoc aucunes compagnies de mes ordonnances, du nombre desquelles est la vôtre, pour y loger quelque temps; en attendant que je mande à vous & aux autres chefs d'icelles compagnies, ce qu'ils auront à faire. Pourquoi je vous prie, qu'incontinent après que la prochaine montre générale & en armes de vôtre dite compagnie aura été faite, vous la faites entièrement, & sans nul excepter, déloger du lieu où elle est, & icelle marcher droit à mondit pays de Languedoc; & vous-même la conduisez sans l'abandonner, avec tel homme d'armes d'icelles que vous verrez être plus à propos; du nom duquel vous ferez emplir la commission que je vous envoie pour cet effet; & par ensemble, porvoyez & donnez ordre que les hommes d'armes & archers de vôtre dite compagnie vivent sur les champs à la moindre charge & foule de mon peuple que faire se pourra, ayant sur-tout l'œil & regard de ne suivre ny passer, si faire se peut, sur les mêmes chemins par où passeront les autres compagnies qui vont audit Languedoc, ains à vous écarter par les autres plus prochains chemins & endroits que connoîtrez être plus commode; faisant au surplus si raisonnables journées, qu'il n'y ayt

point de faute que vous soyez avec toute ladite compagnie en mon dit pays de Languedoc au 20<sup>e</sup> jour de Juillet prochain venant : & vous me ferez service très - agréable. Vous avilant que j'écris présentement au sieur de Montpezat , mon lieutenant audit Languedoc , qu'il pourvoie aux logis & garnison de vôtre dite compagnie , & autres dessus dites. Pourquoi vous ferez retirer d'heure devers lui le maréchal de logis , ou les fourriers de vôtre dite compagnie , afin de sçavoir ce qu'il aura départi & ordonné pour icelle. Priant Dieu , M. de Crussol , qu'il vous ayt en sa sainte & digne garde. Ecrit à Moutieraux le 13. Mai 1542. *Signé François ; & plus bas Breton. Et à la subscription est écrit : A M. de Crussol , capitaine de cinquante lances de mes ordonnances.*

M. de Crussol , je vous envoie présentement ce que j'ay arrêté de l'ordre que je veux & entends être dorénavant observé , touchant la fourniture des gendarmes de mes ordonnances en leur garnison , que je vous prie faire publier par tous les lieux & endroits de mon pays de Languedoc , que besoin sera ; & ledit ordre faire ci-après entretenir , ensuivre , garder , & observer entièrement. Et au demeurant , faites publier à son de trompe & cry public , que tous hommes d'armes & archers , sans nuls excepter , des compagnies de mes enfans , le Dauphin & le duc d'Orléans , & des sieurs de Voisy , grand écuyer , de Montgiron , de Brissac , de la Roche , du Maine , & d'Escars , ayent à se retirer & rendre le plutôt que faire se pourra , & pour le plus tard dedans le 20. de Juillet prochain à mon pays de Picardie , pour y tenir garnison es lieux pour ce établis par mon cousin le duc de Vendôme , y faire leurs prochaines montres , & ce qui leur sera ordonné pour mon service. Priant Dieu , M. de Crussol , qu'il vous ayt... *Signé François ; & plus bas Bayard. Et à la subscription est écrit : A M. de Crussol , lieutenant au gouvernement de Languedoc.*

11. Mars 15..7

M. de Crussol , j'ay reçu deux de vos lettres , du 10. & 15. du passé ; & entendu le retour de Valenciennes par-deçà , sur lequel remettez à me faire entendre toute nouvelle de par-delà. Et quand à ce que me mandés , qu'il n'y a pour la garde de Narbonne que trente hommes , & à Leucate quinze , & sans capitaine , j'en ay bien au long averty M. l'amiral , pour y pourvoir. Je me délibère pour aller bientôt à la cour , où entendant les affaires de la cour , je m'y employerai entièrement ; cependant je vous prie continuer à me faire souvent sçavoir de vos nouvelles , pour en avoir des miennes , & vous me ferez plaisir. Priant le Créateur nous donner , M. de Crussol , en



santé bonne & longue vie. De la Fere sur Oire le 11. Mars. Vôtres  
meilleur ami. *Signé* François de Bourbon. *A la subscription est écrit :*  
A M. de Crussol, lieutenant pour le roi en Languedoc.

21. Mars 1544.

M. de Crussol, j'ay été averti que les ennemis font accoutrer les  
passages qui ont été rompus sur leurs advenuës, pour suivre leurs des-  
seins qu'ils avoient & ont encore de faire une cavalcade de Vulpian à  
Carignan. Cela importe de tant que vous pouvez considérer. Je vous  
prie à cette cause y faire avoir l'œil de près. L'un des jours passés allant  
delà l'eau, je vis vôtres compagnie en bataille, que je trouvai beau-  
coup moindre d'hommes que vous ne m'aviez promis, & ay entendu  
là dessus que la plûpart ne sont en leur garnison; vous sçavez de quelle  
importance cela nous est. A cette cause, s'il y en a avec vous plus de  
deux ou trois que vous y pouvez tenir, je vous prie les renvoyer à  
ladite garnison, commander bien étroitement à celui qui en a la char-  
ge, soit votre lieutenant ou enseigne, qu'il fasse que chacun demeure  
en sa garnison. J'ay fait prendre cinq caques de poudre grosse au château  
de Moncalier, qui en est mal fourni; je vous prie les refournir de  
celle qui est dernièrement arrivée à Turin par mulets: & sur-tout,  
faites que vous ayez moyen de gens qui sçachent d'heure à autre ce  
que font nos ennemis à Vulpian, & faire bon guet sur les passages;  
je ferai bien satisfaire les messagers que vous m'envoyerez de ce que  
vous leur aurez promis. Priant le Créateur, M. de Crussol, qu'il vous  
ayt en sa garde. Du camp à ville d'Estelon, ce 21. Mars 1544. Vô-  
tre bien bon ami, François de Bourbon. *A la subscription est écrit :*  
A M. de Crussol, capitaine de cinquante hommes d'armes, à Turin.

22. Janvier 1544.

M. de Crussol, j'écris presentement à mon cousin le sieur d'An-  
guien, de m'envoyer par-deçà aucunes des compagnies des ordon-  
nances qu'il a par-delà; & de faire passer la vôtre en Provence, où  
je vous prie la faire retirer incontinent, pour faire ce que par le sieur  
de Grignan, mon lieutenant général audit pays, lui sera commandé &  
ordonné pour mon service; & quant à vous, vous pourrez repasser  
de deçà pour vous rafraîchir un peu. Et sur ce faisant fin, je prie Dieu,  
M. de Crussol, qu'il vous ayt en sa grace. Ecrit à saint Maur-des-Fos-  
sez le 22. Janvier 1544. *Signé* François, & plus bas Bayard. *Et à la*  
*subscription :* A M. de Crussol.

13. Août 1558.

M. de Crussol, le roi a choisi M. le comte de Villars pour aller à Amiens, & résider là quelque temps, jusqu'à ce que l'on voye quel sera le dessein de notre ennemi; & pour ce qu'il est besoin d'avoir des personnes de qualité à Abbeville, où il n'y a encore que le sieur de Rubanpré, je vous prie que si-tôt que ledit comte de Villars sera arrivé audit Amiens, vous vous transportez audit Abbeville, pour, s'offrant l'occasion, vous employer à la conservation & défense de la ville, selon la fiance que le roi en a en vous; & je vais prier Dieu, M. de Crussol, qu'il vous donne ce que plus vous desirez. Ecrit au camp d'Assi le 13. Août 1558.

Si-tôt que M. le vidame de Chartres sera arrivé audit Abbeville, ou que verrez l'ennemi prendre autre parti que de vôtre côté, je vous prie me venir retrouver le plutôt que pourrez; vôtre bien affectionné ami, le duc de Guise. *A la subscription est écrit: A M. de Crussol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.*

17. Août 1558.

M. de Crussol, mon cousin, le duc de Guise, m'a fait entendre, que si-tôt que le sieur de Santal, ou mon cousin le vidame de Chartres, seroient arrivés à Abbeville, vous partissiez pour le venir retrouver; & pour ce que j'ay advisé de vous envoyer à Montreuil, où nos ennemis font quelque démonstration de se vouloir attacher, pour ayder au sieur de Mally, & vous employer avec lui à la garde de ladite ville; & s'il avenoit inconvenient de sa personne, y commander après lui; & j'ay donné charge à mon cousin le vidame de Chartres, de dire audit sieur de Mally en passant audit Montreuil, quelle est en cela mon intention, & de vous bailler cette lettre, soit qu'il vous trouve encore audit Abbeville ou par les chemins; vous priant qu'après la réception d'icelle, vous vous acheminiez incontinent audit Montreuil, pour l'effet que dessus: vous comportant avec ledit sieur de Mally en sorte que mon service se fasse, & que je m'assure que vous sçauvez bien faire pour être si sage & prudent, & tant amateur du bien de mon service, que je vous tiens & estime; aussi pouvez-vous être assuré que je n'oublierai pas de le reconnoître envers vous, selon votre mérite, & que vous l'entendiez de mon cousin le vidame de Chartres plus particulièrement. Priant Dieu, M. de Crussol, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Ecrit à Folembay le 17. Août 1558. *Signé Henri. Et plus bas l'Aubespine. Et à la subscription est écrit: A M. de Crussol, gentilhomme ordinaire de ma chambre.*

17. Août 1558.

M. de Crussol, le roi ayant entendu que le sieur de Saufac s'est fait porter à Abbeville en assez bonne disposition de lui pouvoir faire service, il a advisé d'envoyer à Calais mon cousin le vidame de Chartres, & vous à Montreuil, ainsi qu'il vous écrit, pour vous employer avec le sieur de Mally à la garde de cette place-là; & s'il arrivoit inconvenient de sa personne, y commander après lui; ayant donné charge à moult cousin de lui dire ainsi en passant par ledit Montreuil, où je vous prie ne faire faute ne difficulté de vous acheminer incontinent pour l'effet que dessus, & de vous accommoder si doucement avec ledit sieur de Mally, que vous sçavez bien juger le service du roi le requérir, & que le vous dira plus particulièrement moult cousin; qui sera cause que m'en remettant sur lui, je prierai Dieu, M. de Crussol, qu'il vous donne ce que plus vous désirez. Écrit au camp de ... le 17. Août 1558. votre bien bon ami, le duc de Guise. *Et à la subscription est écrit*: A M. de Crussol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

30. Août 1558.

M. de Crussol, par la lettre que vous nous avez écrite du 28. de ce mois, je vois bien que vous n'avez pas reçu celle qui vous aura été faite auparavant; au moyen de quoi je vous ay bien voulu faire cette recharger, afin que vous ne faillez d'être ici dedans demain au soir; & pour le regard de Montreuil, l'on y a pourvû & donné ordre, si affaire y survient; priant Dieu, M. de Crussol, qu'il vous ayt en sa garde. Ecrite à Amiens le 30. Août 1558. *A la subscription*: A M. de Crussol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Ma vieille lanterne, j'eusse eu aujourd'hui bon besoin de votre secours, pour recevoir un ambassadeur qui m'est venu du pays étranger, dont personne n'entendoit le langage; & vous avez la langue si à commandement, que vous en eussiez, à mon avis, entendu quelque chose, pour lui faire réponse. Et je vous prie, ma vieille lanterne, de me venir trouver à mon sacre, ou pour le moins à mon entrée de Paris, ou vous serez bien enrueillée, si vous n'êtes volontiers vûe par votre jeune fallot. *Signé Charles. Et à la subscription*: A ma cousine comtesse de Crussol.

29. Juin 1561.

M. de Crussol, ayant été averti qu'il a été fait ci-devant en Guienne un infini nombre de piques, & que l'on continue encore chacun jour

d'en faire en une métairie près Poulverol , où se sont retirés depuis six semaines quatre ouvriers , qui en ont déjà quatre à cinq mille prêtes ; & ayant eu sur cette nouvelle un autre avis , qui est que les églises du pays de Guienne , qui se disent réformées selon la vérité de l'Évangile , ont levé entr'elles jusqu'à quatre-vingt mille écus , qu'elles tiennent prêts & tout comptans , en délibération de parfaire ladite levée jusqu'à quatre cents mille écus ; j'ai pensé que telles choses ne se font pas sans grande occasion , qui ne sent bien de l'obéissance qui m'est due en mon royaume , de tous mes sujets généralement : & partant ne peut être qu'en mauvaise intention. Pour à quoi pourvoir , je vous ay fait expédier les deux commissions que je vous envoie , à l'exécution desquelles je vous prie vaquer avec telle dextérité & prudence , que vous sçavez bien juger l'affaire le requérir ; & m'avertirez de jour à autre de la vérification que vous ferez des choses susdites , pour le desir que j'ay d'en sçavoir la vérité , & même que cette somme de quatre-vingt mille écus , si elle a été levée , puisse tomber en mes mains , pour m'en aider en la nécessité de mes affaires , qui auroient bon besoin d'un tel secours. Et pour ce que je m'assure que vous y ferez selon la grandeur de l'affection & dévotion que vous avez au bien de mon service , je ne me trouverai point de vous en faire plus particulière recommandation : mais seulement pour fin de ma lettre , prierai Dieu , M. de Crussol , qu'il vous ayt en sa sainte garde. Écrit à saint Germain-des-prés lez Paris le 29. Juin 1561. Signé Charles , & plus bas Bourguin. Et à la subscription : A M. de Crussol , chevalier de mon ordre , & conseiller en mon conseil privé.

29. Juin 1561.

M. de Crussol , je suis trop assurée de l'affection que vous portez au bien du service du roi , monsieur mon fils , pour me mettre en peine de vous recommander autrement l'exécution de l'affaire dont il vous écrit présentement ; mais je vous prierai bien que vous prenez garde d'y procéder avec telle dextérité & modestie , qu'il ne s'en puisse ensuivre aucun trouble , qui fût pour aigrir , ce qui est déjà trop altéré en ces quartiers-là , à mon grand regret ; & à quoi je desirerois bien pouvoir donner tel remède , que je connois le besoin le requérir ; & sur lequel je serai toujours bien aise que vous faites sçavoir votre avis librement & franchement. Priant Dieu , M. de Crussol , qu'il vous ayt en sa sainte garde. Écrit à saint Germain-des-prés lez Paris le 29. Juin 1561.

Encore que par la commission du roi il vous soit mandé de faire mettre les deniers levés par les églises es mains du receveur général , toutefois vous surseoierez cela jusqu'à ce que vous m'ayez avertie de ce que vous en aurez vérifié ; & que je vous aye de nouveau fait entendre



dre ce que vous en aurez à faire. *Signé Catherine , & plus bas Bourdin. Et à la subscription : A M. de Crussol , chevalier de l'ordre du roi , monsieur mon fils , & conseiller en son conseil privé.*

23. Décembre 1561.

Mon cousin, je vous dépêchai l'autre jour Concault, pour vous faire entendre la nouvelle que j'avois, que vous étiez élu & fait chef de ceux qui avoient les armes; chose que j'ai trouvé bien fort mauvaise. Depuis il est venu que nous avons gagné la bataille, & mon cousin le prince de Condé, demeuré prisonnier entre nous; lequel s'accommode déjà à tant de bonnes choses pour le bien & la pacification de ce royaume, que j'espere il nous aidera à mettre fin aux troubles qui y sont; dont je vous ai bien voulu avertir incontinent, pour la bonne volonté que je vous ay toujours portée, & que vous avez bien éprouvée; afin que vous regardiez à ne vous perdre point; & étant la fortune telle qu'elle est, vous accommoder; ce que vous pouvez aisément faire, & maintenant en avez tout sujet, en remontrant à ceux qui ont pris les armes, le peu d'espérance qui vous reste, & la ruine manifeste qui leur est préparée; ce qu'étant par eux & par vous considéré, j'estime vous mettez peine de les pacifier, & eux se contenteront de la raison. J'écris au sieur de Joyeuse de leur accorder tout ce qui sera de besoin pour la liberté de leurs consciences en leurs maisons: car d'avoir plus, ils ne peuvent. Et vous, je vous prie de votre part conduisez-les à cela; afin que vous & le sieur de Joyeuse puissiez accommoder par ensemble toutes choses, & faire ôter les armes, & remettre cette province en repos & tranquillité. Vous pouvant assurer si à ce coup, selon l'obligation que vous m'avez, vous me faites & au roi, monsieur mon fils, si grand service, que ne lui ne moi ne l'oublierons jamais; & que je vous continuerai, & à l'endroit de votre femme, la même bonne volonté que je vous ay toujours portée; sans qu'il y ayt chose qui la puisse retarder, ni personne qui m'en puisse empêcher; d'autant qu'en ce faisant vous m'en baillerez le moyen tel, qu'il n'y aura personne qui ne vous en loue en cette compagnie, & qui ne soit bien aise de vous y voir. Or faites-moi à ce coup paroître que vous m'aimez, & que vous n'êtes ingrat du bien, de l'honneur, & de l'avancement que vous avez reçu par mon moyen. Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte & digne garde. De Paris ce 23. jour de Décembre 1561. *Signé Catherine , & plus bas Noblet. Et à la subscription : A mon cousin, le comte de Crussol , chevalier de l'ordre du roi , monsieur mon fils , conseiller en son conseil privé , & mon chevalier d'honneur.*

16. Avril 1563.

Madame, ayant scû la dépêche que le roi & la reine font à M. de Crussol & à vous, je ne l'ai voulu laisser partir sans y adjoûter ce mot de lettre, pour vous assurer que vous avez un si bon ami près de leurs majestés, qu'il n'a garde de vous mettre en oubli, ni obmettre chose qu'il estimera concerner vôtre repos, bien, & contentement, à toutes les occasions qui s'en pourront présenter. Je desire grandement vôtre présence en ce lieu, qui y est bien requise & nécessaire; & vous prie affectueusement faire vos préparatifs pour vous y acheminer le plûtôt qu'il vous sera possible. Ce porteur vous fera récit des occurrences de par-deçà, avec ce que vous en connoîtrez par ladite dépêche, qui me gardera de vous faire la présente plus longue, si ce n'est pour vous prier de me continuer toujours à vôtre bonne grace, à laquelle je présente mes affectionnées recommandations. Priant Dieu, madame, vous avoir en sa sainte & digne grace. De Chenonceaux, ce 16<sup>e</sup> jour d'Avril 1563.

Je vous prie, ma bonne mere, de faire entendre à vôtre maîtresse, que la chose de ce monde, après la gloire de Dieu, que desirez le plus, soit d'être auprès d'elle : vous assurant qu'elle le desire & aussi vôtre humble fils, parens & amis à jamais vous obéir. *Signé* Louis de Bourbon. *Et à la subscription* : A madame, madame de Crussol.

18. Juin 1565.

Madame, nous sommes fort aises de ce que vôtre cousin, le baron de Gourdon, a eu si bonne souvenance de vous donner tel témoignage de nôtre affection envers vous, que vous ayez eu occasion de nous écrire si amplement, comme avez fait, par M. de la Maulnissiere. Certainement ayant entendu en quelle estime la reine, ma bonne sœur, vous a; & principalement scachant comme bien le méritez, à cause de vôtre singulier esprit & vertu; nous avons commandé à nôtre cousin de Kurdon, de vous faire mes spéciales recommandations, & de vous assurer que nous nous estimerions bien obligée en vôtre endroit, si vous vous employez à maintenir & conserver la bonne & sincere amitié qui est entre nous & la reine, vôtre maîtresse; à quoi nous appercevons non-seulement par vôtre lettre, mais aussi par plusieurs autres témoignages, combien vous y êtes affectionnée & encline. Et continuant toujours ainsi, nous croyons que vous même n'en aurez pas moindre fruit que votre vertu mérite. Et ainsi avons prié M. de la Maulnissiere vous assurer. A Werminster le 18. Juin 1565. vôtre bonne amie, Elizabeth, reine. *Et à la subscription* : A madame de Crussol.

8. Août 1566.

Mon cousin, j'ai été bien aise d'entendre par vôtre lettre du 5. de ce mois, que ma cousine la duchesse d'Uzez, vôtre femme, se porte mieux, & qu'elle soit hors de danger; & n'étoit point de besoin de vous excuser pour la demeure que vous avez faite, parce que c'étoit pour chose si raisonnable, que je scaurois que trouver fort bon que vous lui ayez tenu compagnie. Et aussi-tôt que vous verrez que sa santé pourra permettre que vous puissiez venir en cette compagnie, vous y serez le bien venu. Priant le Créateur, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très-sainte & digne garde. Ecrit à Villers-Correts le 8<sup>e</sup> jour d'Août 1566. vôtre bonne cousine. *Signé Catherine. Et à la subscription*: A mon cousin, M. le duc d'Uzez, chevalier de l'ordre du roi, monsieur mon fils, conseiller en son conseil privé, & mon chevalier d'honneur.

8. Septembre 1566.

Mon cousin, ayant entendu de Fizes les menées que aucuns font, pour garder que l'évêque de Montpellier ne paracheve avec lui ce qu'il reste à faire pour sa sûreté, touchant la baronnie de Saulve; dont il en a accordé volontairement avec lui, & les offres que sur ce ont été faites; & même, que ceux-là ont dit qu'ils auroient en leurs poursuites faveur & aide de vous; je vous ay bien voulu écrire la présente & prier, d'autant qu'en considération des services que ledit Fizes me fait ordinairement, je l'ai, en tout ce qu'il lui touche, en particuliere recommandation, que vous ne favorisiez en quelque sorte que ce soit, ceux qui lui veulent en ce donner trouble & empêchement; ains lui faites en cet endroit, pour l'amour de moi, tout le plaisir que vous pourrez, ce que j'aurai autant agréable comme si c'étoit pour mon propre fait. Et m'assurant que vous le ferez ainsi, je ne vous ferai plus longue lettre, que de prier le Créateur, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fere, en Tardenois, le 8<sup>e</sup> jour de Septembre 1566. votre bonne cousine. *Signé Catherine. Et à la subscription*: A mon cousin M. le duc d'Uzez, chevalier de l'ordre du roi, monsieur mon fils, conseiller en son privé conseil, & mon chevalier d'honneur.

22. Février 1567.

Mon cousin, nous eûmes hier des nouvelles du Languedoc, & un avis que vos deux freres, Beaudinet & Galliot, ont avec eux bome troupe, & tous les jours voient lever gens & argens. On ne scait à quelle occasion, & semble qu'ils le veulent remuer des premiers; ce

que je m'assure que ne leur conseillerez pas, si étiez de par-delà ; mais au contraire, les fairiez marcher d'une autre façon. Et d'autant que je suis assurée qu'ils croiront du tout ce que leur manderez, je vous prie, mon cousin, leur écrire une bonne lettre ; & leur faire bien entendre que ce n'est point l'intention du roi, mon fils, ny suivre les édits & ordonnances ; ce que le roi, mondit fils, n'est pas délibéré d'endurer ; dont j'ay bien voulu vous avertir, afin que vous y donniez ordre. Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde. De Fontainebleau le 22. Février 1567.

Je vous prie, mon cousin, de bien faire entendre à vos deux freres qu'ils se gouvernent d'autre façon, & qu'ils suivent vôtre chemin, & non pas de faire ce que l'on dit qu'ils font ; car ceux qui leur font faire n'auroient pas le moyen de les conserver, comme vous aurez, s'ils croient vôtre conseil, que je sçai ne sera jamais que pour le service du roi, & repos du royaume. Vôtre femme trouvera ici les recommandations de vôtre bonne cousine. *Signé Catherine. Et à la subscription : A mon cousin, le duc d'Ulez.*

23. Avril 1567.

Mon cousin, j'ay reçu vôtre lettre du 16. de ce mois, par vôtre homme, présent porteur ; à quoi ne vous ferai autre réponse, sinon pour assurer, que si j'ay eu souvenance de vous, touchant saint Aubin, lorsque le premier avertissement en est venu, vous pouvez être certain que l'effet de cette souvenance ne vous peut faillir, & qu'en tout ce qui vous touchera, je vous aurai toujours en la recommandation que mérite l'affection grande que je sçai que vous me portez. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa garde. Ecrit à Chantilly le 23. Avril 1567. Vôtre bonne cousine. *Signé Catherine.*

Encore que vôtre femme ne m'écrive, je ne laisse de lui faire mes recommandations. *A la subscription : A M. le duc d'Ulez.*

28. Avril 1567.

Monsieur, si monseigneur le connetable & moi avons fait quelque chose pour le service de Baudry, présent porteur, à vôtre requête, comme vous voyez, je vous prie croire, que même affection & bonne volonté, nous nous employerons en tout ce que nous connoîtrons vous appartenir : & particulièrement encore de ma part, je vous puis assurer, que ne trouverez personne de qui plus librement vous puissiez disposer, ne qui soit plus à vôtre commandement que moi : que serai toujours soigneux de ceux qui s'avoueront & me seront recommandés de vous : ne voulant faillir vous dire comme il a plu au



roi me commander de me tenir près de lui, & m'en ayant approché ; de sorte que j'ay occasion d'être en cette cour plus ordinairement que jamais. De quoi je vous ay bien voulu advertir, m'assurant bien qu'en serez aise ; & pour vous prier aussi me faire ce bien, de regarder si en vos affaires, & en ce qui vous touche, je vous puis servir de quelque chose, & m'y commander ; car j'entrerois en jalousie, si vous vous adressiez à d'autres. Je m'assure bien, que vôtre bonne partie sera bien aise d'entendre aussi cette nouvelle, qu'il ayt plû au roi m'approcher ainsi de lui. Je vous remercie, de ce que m'avez fait ce bien, de me mander au long de vos nouvelles ; vous priant me maintenir en vôtre bonne grace, à laquelle, après avoir présenté mes très-humbles recommandations, je supplie le Créateur vous donner, monsieur, en santé & prospérité, très-bonne & longue vie. De saint Maur-des-Fossez le 28. Avril 1567. Votre obéissant & entier ami, De Montmorency. *Et à la subscription* : A monsieur, monsieur le duc d'Uzez.

8. Mars 1573.

Mon cousin, j'ay commandé au sieur de la Fraye, mon conseiller & maître d'hôtel ordinaire, vous dire le regret que je porte de la mort de feu mon cousin, le duc d'Aumale, connoissant que j'ay fait perte d'un très-fidèle, affectionné & utile serviteur. Or faut-il louer Dieu de tout, & recevoir ses visitations avec patience ; estimant qu'il fait tout pour le mieux, & que ce malheur vous y serve à tous d'exemple, pour vous rendre plus soigneux de la conservation de vos vies, ayant été averri du bon marché que vous en faites tous les jours, avec trop peu de considération, & même mes freres ; lesquels, sans aucun égard à ce qu'ils font, s'exposent aussi librement que les autres, dont je suis en merveilleuse peine ; ce que je vous prie leur remontrer, sur tant que me voulez faire service agréable, & faire en sorte qu'ils ne continuent en leur façon de faire : & comme mieux pourvû d'expérience & jugement, leur montrer bon exemple, & les dissuader de suivre & imiter un mauvais & téméraire, selon que j'ay donné charge audit sieur de la Fraye vous dire ; lequel je vous prie croire comme si c'étoit moi-même. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous tienne en sa sainte & digne garde. Ecrit à saint Leger ce 8. Mars 1573. *Signé Charles. Et plus bas De Neuville. Et à la subscription* : A mon cousin, le duc d'Uzez.

15. Avril 1573.

Mon cousin, ceux de la nouvelle opinion de mon pays de Dauphiné ont été tellement sollicités par les ministres de Geneve, & intimidés d'infinis bruits qu'ils ont semés, que j'avois résolu leur mort &

ruine entiere , qu'il y en a plusieurs qui se préparent & délibèrent de monter à cheval & me désobéir , nonobstant les promesses qu'ils m'avoient faites de m'estre à jamais très-fidèles serviteurs & sujets. Or je suis averty que ceux-là ont jusqu'ici fait ce qu'ils ont pû pour gagner le sieur Dacier, vôtre frere , mais qu'ils en ont eu très-mauvaise réponse ; toutefois ils ne laissent de le solliciter & presser fort vivement. Et encore que je sois bien certain qu'il ne fera rien au contraire de ce qu'il vous a juré , & du devoir d'un fidele serviteur , étant gentilhomme d'honneur , qui a sa parole aussi chere qu'il doit avoir ; toutefois connoissant par expérience le pouvoir que les persuasions & artifices de ces ministres, sous prétexte de religion, ont sur ceux qui font profession de ladite nouvelle opinion ; mêmement n'estant confortés ne assistés de personne qui les détourne de penser aux ruses desdits ministres , comme je crois qu'est à présent vôtre dit frere , étant seul en vôtre maison , je vous prie d'y pourvoir de bonne heure , selon que vous estimerez être nécessaire , m'en remettant entièrement à vous. Au surplus , je ne vous veux celer , que j'ay un très-grand contentement du service & devoir que mon frere m'a mandé que vous faites près de lui , & aux occasions de ce siège. Je vous prie continuer , & être assuré que je reconnoîtrai d'une très-bonne volonté à jamais, les services que je reçois de vous en cet endroit. Priant Dieu, mon cousin , vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Château le 15. jour d'Avril 1573. *Signé Charles. Et plus bas De Neuville. Et à la subscription : A mon cousin le duc d'Ulez.*

3. Juillet 1573.

Mon cousin , le maire de Mehun , présent porteur , auquel j'avois commandé de me venir trouver pour jouer à la longue paume , à sçu par les chemins la mort d'un sien frere , qui étoit receveur de mon domaine à Rohan ; & d'autant qu'il n'y a que deux ans qu'il a été pourvû dudit office , tant par le moyen dudit porteur , que de ses autres parens & amis , qui l'avoient aydé & secouru de leurs deniers pour la composition dudit office , pensant en recevoir puis après quelque commodité , chose qui leur est encore presque dûe : au moyen de quoi j'eusse infiniment désiré le pouvoir gratifier de quelque chose sur les deniers qui proviendront de la composition dudit office ; ce que néanmoins je n'ay pû faire , pour être ledit office de receveur en la nomination de la reine , madite dame & mere ; laquelle je vous prie , mon cousin , supplier de ma part , que en ayant égard aux services que m'a fait ledit porteur , lequel je desire gratifier , tant en cette considération , que de qu'il joue ordinairement à la longue paume avec moi , & du peu de temps que son frere a exercé icelui office , elle lui veuille en ma faveur accorder ledit office , en payant les parties casuelles , ce

qu'elle avisera , le gratifiant en quelque chose , & le préférer à tous autres ; vous assurant que me ferez service bien agréable , d'embrasser la protection de ce dit porteur , lequel je vous recommande. Priant Dieu vous avoir , mon cousin , en sa garde sainte. Ecrit à Charles-val le 3. Juillet 1573. *Signé Charles , & plus bas De Neufville. Et à la subscription : A mon cousin, le duc d'Uzez*

3. Août 1580.

Monsieur , j'ay reçu ce jourd'hui votre lettre , par laquelle vous me faites entendre qu'il a été fait quelques prisonniers près de Villeneuve , par les soldats du capitaine Noguier , gouverneur de saint André , qui sont vos sujets , je vous ay bien voulu dire pour réponse , que j'ay tout aussi-tôt communiqué votre lettre audit capitaine Noguier , qui s'est trouvé près de moi , lequel s'en est allé incontinent audit saint André , pour s'informer exactement de ladite prise : avec assurance , monsieur , qu'il tiendra si étroitement la main , que s'il se trouve qu'ils soient non-seulement de votre ville d'Uzez , ou de son diocèse , mais aussi de celui de Nismes , qu'il les vous fera relaxer sans payer un sol , & vous en faire recevoir tout le contentement que vous en scauriez désirer ; combien que ces jours passés il lui ayt été pris un sien cousin aux portes d'Uzez , auquel on a fait payer cinq cents écus de rançon ; car il vous est si affectionné serviteur , qu'il ne desire rien tant que de vous obéir & plaire , & ne faudra de vous écrire bien particulièrement de tout. Par quoi je ferai fin à cette-cy , par mes bien affectionnées recommandations à votre bonne grace , & prieres à Dieu vous donner , monsieur , en parfaite santé , heureuse & bonne vie. D'Avignon le 3. Août 1580. Votre très-affectionné à vous servir , honorer , & plaire , comme bon compere. G. cardinal d'Armagnac. *Et à la subscription : A M. M. le duc d'Uzez , pair de France.*

13. Août 1580.

Monsieur , je viens d'être averti présentement par un marchand de Tarascon , qui partit de Lyon lundi dernier , comme le courrier de pied , qui portoit les paquets de notre saint pere & du roi , adressés à nous & à ses lieutenant généraux de Languedoc & de Provence , a été retenu prisonnier à Charmes avec lesdits paquets , qui ont été ouverts , par lesquels sa majesté nous faisoit entendre toute son intention sur le fait de la guerre , dont les huguenots se réjouissent infiniment d'avoir découvert ses desseins. Et pour autant , monsieur , que celui qui a fait cet acte est le capitaine Blache , commandant audit lieu de Charmes , sur lequel vous avez beaucoup de pouvoir , je vous supplie très-affec-

tueusement de vouloir tant faire pour le service de la sainteté & de la majesté, & pour l'amour de moi, que d'envoyer promptement comme exprès audit capitaine Blache, pour recouvrer de lui les susdits paquets, soient-ils ouverts ou autrement, en l'état qu'ils seront; & en ce faisant, monsieur, vous ferez une œuvre digne de vous, dont vous obligerez beaucoup des seigneurs, & moi particulièrement, qui desire de vous faire toujours service, & ferez rembourser l'homme que y enverrez des fraix de son voyage. Je vous en ferois plus grande instance, sans l'assurance que j'ay de vôtre amitié. Et sur ce, monsieur, je présenterai mes très-humbles & affectionnées recommandations à vôtre bonne grace, en priant Dieu vous donner en bonne santé, une heureuse & longue vie. D'Avignon le 13. Août. 1580. Votre humble & affectionné serviteur G. cardinal d'Armagnac. *Et à la subscription :* A. M. M. le duc d'Ulez, pair de France, à Ulez.

3. Septembre 1580.

Monsieur, j'ai reçu deux de vos lettres, l'une du 27. & l'autre du pénultième du passé; & pour répondre à la première, je vous remercierai bien humblement des avis qu'il vous a plu me départir, tant du côté de la cour que d'ailleurs, ensemble de la lettre que vous m'avez fait voir de M. de la Barge, qui m'a tellement réjoui, que je vous en demeure bien fort obligé; ayant vû par-là un bon commencement, en ce qui regarde le bien des affaires du roi; voulant espérer qu'il réussira quelque bon & notable fruit de cette entreprise à l'avantage des sujets de la majesté, qui sont tellement travaillés en divers endroits, qu'ils ont bien besoin de répy. Et quant au chirurgien dont est fait mention dans vôtre dernière, que vous desirez recouvrer, pour panser le frere de M. le lieutenant Ranchin, de la cataracte qu'il a à l'œil, j'ay donné ordre qu'il soit dépêché à Mazan, où il est, pour le faire venir ici, pour s'en aller en la compagnie du sieur de Saurin, faire tout ce que vous lui commanderez; le chargeant de vous obéir tout ainsi qu'à moi-même, puisque je n'ay rien sous le ciel que vous n'en puissiez disposer comme du vôtre propre: de quoi je vous supplie vous assurer, & du desir qui m'accompagne toujours à vous servir, honorer, & aimer de la même affection que m'étant remis du surplus sur la suffisance dudit sieur de Saurin & vôtre aumônier, je me recommande humblement à vôtre bonne grace, & prie Dieu de vous donner, monsieur, en parfaite santé, heureuse & longue vie. D'Avignon, le 3. Septembre 1580. Vôtre humble serviteur G. cardinal d'Armagnac. *Et à la subscription :* A. M. M. le duc d'Ulez.

4. Octobre



4. Octobre 1580.

Monsieur, le 29. du mois passé, vôtre bonne & courtoise lettre du jour précédent icellui, me fut envoyée d'Avignon en ce lieu, où j'avois été contraint, deux jours auparavant, me retirer, à cause du danger & contagion qui s'étoit mis dans ma maison, & trois des miens s'en trouverent frappés, n'ayant plus longuement voulu tenter la fortune; & ne vous scaurois assez suffisamment remercier par écrit, des bonnes offres qu'il vous plaît me présenter, tant par vôtre dite lettre que par la seconde, que ce laquais me rendit hier avec celle de M. de Rhodéz. Vous assurant, monsieur, que si vos maisons eussent été près d'ici, je n'eusse point fait difficulté de les aller prendre aussi librement que j'ai fait cette mienne; sachant bien de quelle volonté vous me les présentez; & expérimentant de plus en plus l'amitié que vous me portez, tant par le bon office que par le soin que je vois que vous avez de ma santé, laquelle sera toujours pour vous rendre les effets réciproque de vôtre dite amitié en tous les endroits où j'en aurai le moyen; vous priant en faire assuré état, tel que je fais de vous, qui ne devez prendre la peine de passer ni vous exposer aux lieux infectés, pour me venir trouver avant vôtre partement pour la cour; car je vous en sçai tout autant de gré, & ne vous en ay moindre obligation, puisque, par la grace de Dieu, je me porte bien, & ce peu de gens que j'en ay apporté. Quant & moi, qui vous prierai seulement étant-là, me vouloir ramentavoir en l'assurance de leurs majestés, & leur faire entendre, avec la continuation de ma dévotion & affection à leur service, la pauvreté où je me trouve réduit pour icellui sur mes derniers jours; afin que leur plaisir soit de me continuer le don que le roi me fit étant en ce pays, dont je suis encore à toucher le premier denier, pour les grandes difficultés que M. Castille, receveur général du clergé, m'y fait; tellement qu'il me demeure inutile, si la dite majesté n'en déclare bien expressément sa volonté & intention, à quoi je sçai combien une vôtre parole me pourra servir; car autrement, & si je ne suis secouru de cet endroit, je n'ay plus moyen de demeurer par-deçà, ains seray contraint de faire une retraite, comme le plus pauvre prêtre de France, ne jouissant nullement que du bien que j'ay par l'injure du temps; vous priant de leur remonter à bon elcien, & selon l'entière fiance que j'ay en vous, à qui je ne crains point découvrir mes nécessités, ni vous employer privement, comme vous devez faire à moi en toutes les occasions que me connoîtrez bon à vous servir, à quoi vous me trouverez toujours fort prompt & disposé; mais ce sera de même cœur & affection, qu'après vous avoir remercié aussi des nouvelles dont il vous a plû me faire part, & ne m'en trouvant

point pour cette heure dignes de vous, qui pouvez avoir entendu le levement du siège devant Talard, où les ennemis ne se présenterent jamais pour empêcher; je vais prier nôtre Seigneur Dieu vous donner, monsieur, en parfaite santé, heureuse & longue vie; me recommandant de tout mon cœur à vôtre bonne grace. De Bederrides ce 4. Octobre 1580. Vôtre très-humble & très-affectionné à vous servir, honorer & aymer comme frere, G. cardinal d'Armagnac.

7. Octobre 1580.

Monsieur, entendant vôtre prochain acheminement pour vôtre voyage; avant icellui, il m'a semblé vous devoir raffraîchir la mémoire de la priere & recommandation que je vous ay faite n'a gueres, en faveur de l'un de mes aumôniers, prieur de Valabrix, afin que vous lui veuillez faire si bonne part de la vôtre, & de vôtre autorité, que par le moyen d'icelle, il puisse avoir payement des fruits de son dit bénéfice, qu'un nommé Bournet, de vôtre ville, son rentier, a levés depuis deux ans, & les retient, sous prétexte de quelques représailles que le sieur dudit Valabrix prétend avoir obtenu de la cour présidiale de Nismes; laquelle, pour avoir été inhibée, n'en pourroit prendre de connoissance; puisque M. de Montmorenci, ou le commissaire par lui député, & le siège de Beaucaire, avoient condamné ledit rentier, & déclare n'y avoir lieu desdites représailles pour la maison que ledit sieur Valabrix a eu à Avignon; d'autant que ledit prieur est regnicole & sujet du roi; & outre ce, qu'elles ne se peuvent étendre sur les bénéfices: & c'est seulement en l'intelligence que le rentier a avec ledit sieur de Valabrix pour retenir les fruits dudit prieur, auquel je vous prierai bien fort vouloir être aydant pour les recouvrer, suivant les jugemens qu'il en a obtenus, & pour le grand besoin qu'il en a, afin d'avoir meilleur moyen de continuer le service à celui qui participera à l'obligation qu'il vous en aura, & qui après le vous avoir recommandé pour ce regard, s'en va recommander soi-même à vôtre bonne grace, & priant Dieu vous donner, monsieur, en bonne santé, heureuse & longue vie. De Bederrides ce 7. Octobre 1580. Vôtre humble serviteur G. cardinal d'Armagnac.

Monsieur, il y a ici un mien officier, nommé Jean Rortain, le pere duquel, habitant de vôtre ville, a à recouvrer quelque quantité de bled, qu'il a prêté à icelle il y a long-temps; en quoi je vous prierai aussi lui vouloir être aydant & favorable, pour le besoin qu'il m'a fait entendre en avoir: mais je crains vous être par trop importun, & vous prie m'en excuser. *A la subscription*: A monsieur, monsieur le duc d'Uzes.

20. Août 15...

Monsieur, mon cousin, maître Philibert de Sibleyras, lieutenant de juge en mes terres de Boutieres, y tient quelque peu de rentes, que n'est pas pour faire rien de lui seul au riereban, auquel est assigné; & lui seroit plus grande dépense que toute la rente ne vaut, s'il étoit contraint y aller, outre qu'il est occupé pour mes affaires. A cette cause, M. mon cousin, je vous prie tant que puis, que pour amour de moi, le veuillez excuser de la comparoissance de sa personne audit riereban; & le plaisir que lui ferez, estimerai estre fait à moi: vous assurant qu'il ne faudra à faire ce que, en ce que pour raison de son bien, sera ordonné qu'il devra ayder nôtre Seigneur; auquel, monsieur mon cousin, je prie vous donner bonne vie & longue; en me recommandant bien humblement, & tant que puis, à vôtre bonne grace. De la Vouite, ce 28. jour d'Août.... Vôtre humble & meilleur cousin; Ventadour. *Et à la subscription*: A monsieur, monsieur mon cousin, monsieur de Crussol.

25. Décembre 15...

Monsieur, puisqu'il a plû à Dieu nous ayder, même à la prise de Villemagne, laquelle est à cette heure sous vôtre puissance, ensemble aussi le château de Carillac, que aussi ay pris, qui est voisin de l'ennemi de cinq lieues, & une pièce bien forte; je n'ay faite, à cette heure, que des gens, pour rendre sous vôtre obéissance les autres lieux; j'ay entendu que mon enseigne est à Beziers, si vous plaît, lui commanderez qu'il marche; s'il vous plaît envoyer çà-haut celui qui reçoit l'argent du roi, ensemble les deniers de l'équivalent. Tous ceux de ces montagnes sont prêts à payer, & ensemble ceux qui tiennent les bénéfices sont prêts à arranter, & aussi à bailler argent à celui que vous commanderez le recevoir, qui montera à une belle somme; s'il vous plaît m'envoyer la commission pour faire vendre le bien, tant de Bedarieux que Villemagne. J'ay entendu que la garnison de Clermont s'en va, qu'est le tout que vous puis écrire pour le présent; si n'est, monsieur, que prie nôtre Seigneur vous augmenter ses dons & ses graces; vous présentant mes humbles recommandations à vos bonnes graces. De Faugieres ce 25. Décembre. Vôtre très-humble & obéissant serviteur. Faugieres. S'il vous plaît que je vous amene le prisonnier de Pujol, me avertirez. *A la subscription est écrit*: A monsieur, monsieur le baron de Crussol, général de l'armée Chrétienne, au pays de Languedoc, à Beziers.

[27 Août 1588,

Monieur de Crussol, pour ce que le prince de Savoye a remis en avant l'assemblée de deux gentilshommes pour la délivrance des prisonniers, pour laquelle vous sçavez que vous êtes ordonné, aussi que votre présence-là n'est plus nécessaire; je vous prie partir incontinent la présente reçue, pour vous rendre par devers moi le plutôt & le plus diligemment que vous pourrez. Priant Dieu, monsieur de Crussol, vous avoir en sa garde. Écrit à Amiens le 27. Août 1588. *Signé Henri; & plus bas de l'Aubespine. Et à la subscription: A monsieur de Crussol, gentilhomme ordinaire de ma chambre.*

6. Février 1611.

Mon cousin, je vous fais cette-cy pour vous dire, que suivant l'assurance que je vous avois donnée à votre parlement vous faire nommer & retenir au nombre des chevaliers du saint Esprit; & encore que je n'eusse pas lors espéré de vous pouvoir faire donner place pour la premiere promotion qui s'en feroit; parce que le rôle étoit comme fait & arrêté par le feu roi, mon seigneur, auquel je ne puis rien changer; néanmoins, le desir que j'ay de vous gratifier, m'a fait rechercher le moyen de vous faire comprendre dans ledit rôle, comme j'ay fait; de sorte que vous devez maintenant être assuré que vous serez honoré dudit ordre à la premiere promotion qui se fera desdits chevaliers: & afin que vous puissiez vous retrouver ici au temps que s'en fera la cérémonie, je donnerai ordre de vous en faire avertir; vous priant de croire que je serai bien aise de vous faire connoître, non-seulement en cette occasion, mais aussi en toutes les autres qui se présenteront, l'estime que je fais de votre mérite, & le contentement que j'ay de votre affection au service du roi, monsieur mon fils, duquel vous devez être assuré que vous serez toujours tenu, comme vous l'êtes, du nombre de ses plus fideles & spéciaux serviteurs. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Paris le 6. Février 1611. Votre bonne cousine. *Signé Marie; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription: A mon cousin le duc d'Ulez.*

8. Février 1611.

Mon cousin, pour vos vertus & mérites, & pour la fidélité & affection que je sçai qu'à l'imitation de vos ancêtres, vous avez au bien de cet état, & à ma personne & service, vous avez été nommé par



moi pour entrer & être associé en mon ordre du saint Esprit : & désirant que vous soyez prêt pour recevoir cet honneur au premier chapitre & cérémonie dudit ordre , je vous envoie une commission adressée à votre évêque diocésain , pour faire vos preuves de vie , mœurs , âge , & religion , qui sont les seules que vous avez à faire , ayant été satisfait aux autres par feu mon cousin le duc d'Uzes , votre pere , chevalier dudit ordre , suivant les statuts d'icellui , qui vous dispensera d'en faire des nouvelles. Je sçai que votre affection est telle , que le bienfait n'y peut rien ajouter , qu'une plus grande obligation à me rendre les effets que j'en attends en toutes occasions , comme je les vous ferai recevoir de ma bonne volonté. Et je prie Dieu qu'il vous ait , mon cousin , en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 8. Février 1611. *Signé Louis ; & plus bas Poitiers. Et à la subscription : A mon cousin , le duc d'Uzes , pair de France.*

*28. Février 1611.*

Mon cousin , le roi , monsieur mon fils , vous ayant nommé pour être associé à l'ordre du saint Esprit au premier chapitre & cérémonie dudit ordre qui se fera , je vous en ay voulu donner avis par la présente , afin que vous connoissiez combien j'ay agréable que cet honneur soit rendu à votre mérite , & à la fidélité & affection que vous portez au bien de son service : & comme je suis très-assurée que vous ne manquerez jamais à ce devoir , aussi & pouvez vous faire état , qu'en toutes les occasions qui s'offriront , je me rendrai toujours soigneuse de tenir la main à ce qui sera de votre contentement ; & pour ce que mondit sieur & fils vous écrit bien particulièrement sur ce sujet , je ne ferai la présente plus longue , que pour prier Dieu , mon cousin , qu'il vous ayt en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 28. Février 1611. votre bonne amie. *Signé Marie ; & plus bas Poitiers. Et à la subscription : A mon cousin , le duc d'Uzes , pair de France.*

*25. Mai. 1611.*

Madame , vous aurez écrit par la dépêche que je vous ay faite du 23. de ce mois , par le sieur Pascal , comme monsieur le duc d'Uzes a promptement satisfait aux commandemens de vos majestés , & aux volontés de monsieur le connétable , ayant remis au pouvoir du capitaine Dumas le fort de sainte Anastasie , & de plus toutes les munitions qu'il y avoit fait porter pour la garde & conservation de cette place ; maintenant qu'il envoie devers vos majestés pour la poursuite de la justice de sa cause , je les supplie très-humblement de commander qu'elle lui soit rendue , selon que le droit & la raison le requierent. Et

je prie Dieu, madame, donner à vos majestés parfaite santé, très-longue & très-heureuse vie. De Pezenas ce 25. Mai 1611. Votre très-humble, très-obéissant, & très-fidèle serviteur & sujet. *Signé Ventadour.* Et à la subscription est écrit : A la reine, régente, en France.

14. Février 1613.

Mon cousin, j'ay reçu à deux diverses fois deux lettres que vous m'avez écrites. Par l'une, vous me mandez le soin que vous avez eu de satisfaire à la priere que je vous avois faite de mettre la dernière main au différend qui étoit entre les sieurs de Themines & de Vail-lac, & quelques autres gentilshommes. A quoi je vois que vous avez suffisamment travaillé, que j'ay occasion d'en demeurer bien contente. Par l'autre lettre que vous m'écrivez, touchant le fait de Florençac; en quoi je reconnois votre plainte si juste, que je ne puis contredire à ce qui est de votre desir. Et de fait, j'en écris à mon cousin, le con-nétable, la lettre que vous trouverez ci enclose; laquelle ayant vue, vous la ferez fermer, & la lui ferez porter par un des vôtres, avec l'arrêt & commission qui vous ont été ci-devant expédiés; lui faisant instance de pourvoir à l'exécution d'icelui. Et néanmoins, je vous prie de commander à celui que vous en chargerez, de proceder si pru-demment à cette poursuite, à l'endroit de mondit cousin, qu'il ne prenne sujet de s'en émouvoir ou courroucer, déferant pour cela quel-que chose à son âge: & prenez assurance, que si vous ne demeurez en cela satisfait de lui, mon intention est toujours, d'une façon ou d'autre, d'y faire pourvoir à votre contentement. Car outre ce que je reconnois cette affaire juste, je sçai que vous avez tant d'affection & de bienveillance au bien du service du roi, mondit sieur & fils, & à l'avantage de ses affaires, que vous méritez de lui toute autre gratifi-cation que celle-là. Et sur ce sujet, je vous dirai que mon intention est d'avoir désormais en particulier soin & considération ce qui est de vous & de vos enfans. Et pour cet effet, je désirerois que vous & eux fussiez de deçà, où vous les feriez élever près de nous, & à la connoissance des uns & des autres. Je desire particulièrement d'y voir votre aîné, & vous prie instamment de l'y amener ou envoyer le plutôt que vous pourrez; afin qu'il commence à s'attacher près la per-sonne du roi, mondit sieur & fils; & que y prenant cy-après sa nour-riture, il s'en acquierre la bienveillance, & y puisse tenir le rang que sa naissance lui a acquis. C'est à quoi, de ma part, je veux tenir la main, & vous traiter désormais de telle sorte, que vous puissiez re-connoître par effet, la bienveillance du roi, mondit sieur & fils, & la mienne, envers vous & les vôtres. J'ay parlé plus particulièrement de toutes ces affaires à ce gentilhomme, présent porteur, qui est à

vous, afin qu'il le vous représente de ma part; & vous dira aussi ce que j'ay fait ordonner pour vous, attendant qu'à l'avenir l'on fasse encore mieux pour vôtre contentement. Il vous représentera tout ce qui se passe de nouveau en ces quartiers de deçà, n'y ayant rien de particulier que je vous puisse écrire. Je me remettrai donc de toutes choses sur lui-même, pour vous dire que, comme je prends toute assurance de vôtre entière affection au bien du service du roi, & en mon endroit, aussi vous devez faire toujours état de mon amitié & bienveillance. En priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Écrit à Paris le 14. Février 1613. Vôtre bonne cousine. *Signé Marie; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Ulez, pair de France.*

*12. Avril 1613.*

Mon cousin, j'ay été bien aisé d'apprendre, par les lettres que vous m'avez écrites, la résolution que vous avez prise d'envoyer ici vos deux fils, pour être élevés auprès du roi, monsieur mon fils; où je vous assure qu'ils seront bien venus, & en auray le soin que mérite leur qualité, & la considération de vôtre affection & de vos services. Quant à ce qui est de l'affaire de Florensac, j'ay toujours bien considéré la justice de vôtre poursuite, & combien il est équitable de pourvoir à vôtre contentement. La difficulté ne consiste qu'en l'empêchement qu'y apporte mon cousin le connétable, l'opinion duquel il faut ramener doucement; pour cet effet, je lui en ferai écrire une dépêche. Je vous prie de croire que j'y apporterai tout ce que le bien & repos du roi, mondit sieur & fils, me pourra permettre; pour faire exécuter l'arrêt qui a été donné en vôtre faveur. J'ay aussi vû ce que vous m'écrivez du fait de sainte Anastasie, où j'aurai soin qu'il ne se passe rien au préjudice de l'interêt que vous y avez; & croyez qu'en toutes autres occasions je vous ferai toujours paroître l'estime que je fais de vous & de vôtre fidélité, & particuliere dévotion au service du roi, mondit sieur & fils, & au bien & repos de son état. Et sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Écrit à Paris, ce 12. d'Avril 1613. vôtre bonne cousine. *Signé Marie; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Ulez, pair de France.*

*22. Juin 1613.*

Mon cousin, j'ay été bien aisé de voir ici vos deux fils, que vous avez envoyés, lesquels vous pouvez croire que le roi, monsieur mon fils, a très-volontiers reçus, & aura fort agréable de les voir près de

de lui ; & que nous les aimerons & gratifierons toujours autant que vous le pourriez désirer, tant pour vôtre considération particulière, que pour l'espérance que nous avons qu'ils se rendront dignes de nôtre bienveillance, & capables un jour de bien & utilement servir le roi, mondit sieur & fils, & à cet état. J'ay vû au reste, par vos dernières, l'instance que vous me faites pour rentrer en la possession de vos maisons, spécialement de celle de Florençac ; ce que j'ay toujours trouvé bien considérable, même en vôtre personne, que je tiens entièrement affectionnée au bien de ce dit état, & particulièrement envers nous ; & devez croire que ç'a été avec déplaisir de ma part, qu'il se soit rencontré des empêchemens sur l'exécution de l'arrêt qui a été ci-devant donné en vôtre faveur, pour le fait de vôtre dite maison de Florençac ; ce que j'espere ne devoir être cy-après davantage différé, ayant fait de nouveau expédier une commission à mon cousin le connétable, pour faire exécuter ledit arrêt ; laquelle contient aussi toutes les décharges qu'il pouvoit sur ce désirer ; & veux croire, que si-tôt que vous lui aurez fait présenter ladite commission, avec les lettres particulières que je lui en écris encore, il n'y apportera plus aucune difficulté, & recevrez en cela de lui tout témoignage d'amitié ; comme en ce faisant, je vous prie lui faire sur ce paroître une entière satisfaction, & demeurer de vôtre part en la bonne amitié & intelligence, qui est requise entre personnes de vôtre qualité, pour le bien du service du roi, mondit sieur & fils ; à qui je m'assure que vous contribuerez toujours de ce qui dépendra de vous, que j'aurai aussi à plaisir de gratifier & favoriser en toutes les occasions qui s'en présenteront, comme personnes que j'estime, & de qui les deportemens me sont très-agréables. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Paris le 22. Juin 1613. *Signé Marie ; & plus bas Phelippeaux.* Et à la subscription : A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France.

17. Septembre 1613.

Monsieur, j'ay scû que le capitaine Gautier, qui commandoit dans vôtre maison d'Aymargues, vous l'a remise ; & d'autant que monsieur de Berticheres a sa maison proche dudit Aymargues, & que maintenant, comme vous sçavez, il ne manque pas d'ennemi, qui possible entreprendroient sur sa personne, si vous n'étiez dans Aymargues, quelqu'un qui ne lui fût pas ami ; je vous fais ce mot, pour vous prier de vous représenter que ledit sieur de Berticheres étant bon serviteur du roi, mérite d'être mis en considération, & que vous me ferez une singulière faveur, que si vous mettez quelqu'un dans Aymargues, que celui que vous y mettez soit serviteur du roi, comme je m'assure que vous ferez ; sçachant que vous ne vous servez que de ceux qui sont

fideles



fideles & affectionnés au service de sa majesté. Je me recommande affectueusement à vos bonnes graces ; & suis , monsieur , vôtre très-affectionné & humble serviteur. *Signé* Montmorenci. De la Grange des près lez-Pezenas le 17. Septembre 1613. *Et à la subscription :* A monsieur , monsieur le duc d'Uzez , pair de France , prince de Soyon.

27. Septembre 1613.

Mon cousin , j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite du 16. de ce mois , & entendu particulièrement de ce gentilhomme , ce que vous lui aviez donné charge de me rapporter , sur les sujets contenus en icelle. J'ai été bien aisé d'apprendre que vous soyez rentré dans vôtre maison de Florenfac , selon la résolution que nous en avons prise , & ce que j'en avois écrit à mon cousin le connétable ; & d'autant plus que les choses s'y sont passées avec toute douceur , & au contentement d'un chacun. Comme aussi , j'ay sçu comme le capitaine Gautier s'est déchargé entre vos mains de la garde qu'il avoit de vôtre maison d'Aymargues , & l'ordre que vous avez sur ce donné pour la conservation d'icelle. Je vous prie d'avoir toujours soin , en l'un & en l'autre endroit , de ce qui est du bien du service du roi , monsieur mon fils , & de la manutention de son autorité , & de l'obéissance qui lui est due , selon l'affection que en vôtre particulier vous y avez toujours fait paroître , laquelle j'ay aussi appris que vous avez tout récemment témoigné , sur l'occasion de cette dernière rumeur & sédition survenue à Nismes , où vous vous êtes rencontré ; vous étant employé pour empêcher qu'il n'en arrivât davantage d'inconvéniens , dont je vous sçai fort bon gré ; m'assurant que vôtre présence & entremise y aura grandement servi , & qu'en quelque autre lieu que vous puissiez vous retrouver , elle sera toujours utile au service du roi , mondit sieur & fils : comme en ce faisant , vous pouvez croire que nous vous aurons toujours en bonne considération , pour vous gratifier & favoriser selon vôtre qualité & mérite , aux occasions qui s'en presenteront , ainsi que j'ay donné charge à ce dit porteur de vous dire & assurer encore particulièrement de nôtre part ; & ayant remis aussi à lui toutes nouvelles de deçà , je ne vous ferai ici plus longue lettre , que pour prier Dieu , mon cousin , vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Fontainebleau le 27. de Septembre 1613. Vôtre bonne cousine. *Signé* Marie. *Et plus bas* Phelippeaux. *Et à la subscription :* A mon cousin , le duc d'Uzez , pair de France.

6. Avril 1614.

Mon cousin , sur ce que mon cousin , le duc d'Uzez , m'a fait nou-  
Tome I. Mélanges. N

velle instance , & même présenté requête en mon conseil , pour être le château de sainte Anastasie remis entre ses mains , comme seigneur & propriétaire d'icelui , en conséquence du désistement qu'un nommé Roussel en a fait en sa faveur , qui étoit le seul qui lui en pouvoit disputer la possession ; je n'ay voulu prendre aucune résolution sur cela , sans en avoir eu auparavant votre avis ; j'ay désiré sçavoir de vous comme il est à propos d'en user pour le bien de mon service ; vous ayant à cette fin renvoyé ladite requête , pour me donner & envoyer sur le contenu d'icelle votre dit avis ; ce que j'ai voulu vous prier par celle-ci de faire au plutôt ; afin que l'ayant vû , je puisse pourvoir sur cette affaire à mon dit cousin , le duc d'Uzez ; auquel je vous dirai , que je desire donner en cet endroit tout le contentement qu'il me sera possible. Et n'étant la présente pour autre sujet , je prierai Dieu , mon cousin , vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 6. Avril 1614. *Signé Louis ; & plus bas Phelippeaux.* Et à la subscription : A mon cousin , le duc de Montmorenci , pair & connétable de France , gouverneur & mon lieutenant général en Languedoc.

*Dernier Mai 1614.*

Mon cousin , ayant sçû le soin que vous avez pris pour servir le roi , monsieur mon fils , sur les derniers mouvemens & occurrences ; & même vous aviez averti & retenu vos amis pour les y employer avec vous , s'il en eût été besoin , je n'ay pas voulu différer davantage à vous témoigner le contentement qui m'en demeure , & le bon gré que je vous sçai , d'avoir voulu montrer en cela ce qui est de votre affection au service du roi , mondit sieur & fils ; vous priant de croire que je m'en souviendrai pour vous en reconnoître , & vous faire ressentir , & à vos amis , ce que vous vous étiez par ce moyen acquis de plus en ma bienveillance , aux autres occasions qui se pourront présenter ci-après ; puisque ces dernières ne m'ont pas fourni assez de sujet pour vous pouvoir faire voir la bonne intention que j'avois pour vous , & l'estime que j'en fais ; étant à présent sur l'entier accommodement des affaires , suivant la résolution qui en a été prise en cette conférence , qui a été à la fin terminée , & dont nos députés sont de retour ; qui nous ont rapporté avoir convenu avec mon neveu , le prince de Condé , & ceux qui étoient avec lui , des moyens de rétablir le repos & tranquillité en ce royaume , & soulager les sujets du roi , mondit sieur & fils , des incommodités & oppressions qu'ils commençoient à ressentir de ces rumeurs & mouvemens. Tellement que , graces à Dieu , il y a occasion d'espérer que toutes choses se rendront paisibles , selon qu'il étoit désiré de nous & tous les bons François ; dont j'ay bien voulu vous avertir , afin que continuant les effets de votre affection accôûtumée envers le

roi, mondit sieur & fils, vous vous employiez & apportiez ce qui pourra dépendre de vous par-delà, comme je vous en prie, pour disposer un chacun à recevoir & s'accommoder à cette bonne nouvelle, & se ranger à ce qui sera de son devoir, & du bien du service du roi, mondit sieur & fils, repos & soulagement de ses dits sujets. Et sur ce, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Paris ce dernier de Mai 1614. V<sup>ô</sup>tre bonne cousine. *Signé Marie ; & plus bas Phelippeaux. A la subscription : A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France.*

11. Juin 1614.

Mon cousin, vous sçavez, comme il y a déjà long-temps, une querelle & différend entre les sieurs marquis de Thémînes, & comte de Vaillac, & que j'ay essayé par plusieurs fois de les faire accommoder; & voyant les difficultés qui s'y rencontroient dans le pays, je leur avois, dès la fin de l'année dernière, fait faire commandement de se rendre par-deçà, pour y faire pourvoir; à quoi n'ayant le dit comte de Vaillac satisfait, je n'y ay pû parvenir, & n'ay cependant voulu empêcher que ledit sieur de Thémînes, qui étoit venu me trouver suivant mondit commandement, après y avoir séjourné quelque temps, ne s'en soit retourné par-delà, pour prendre soin de ce qui est de sa charge. Et encore que lorsqu'il prit congé de moi, je lui aye derechef fait des défenses très-expresses de rien entreprendre sur ledit comte de Vaillac; néanmoins, qu'au préjudice de ce, ils ne continuent à se rechercher & quereller, d'autant même que le sieur de Villemaille, frere dudit comte de Vaillac, ne s'entremette aussi desdites querelles & différends; & sçachant le crédit que vous avez parmi eux, & combien ils vous estiment, j'ay avisé, pour y mettre ordre, de vous écrire celle-ci, afin que vous renouvelliez encore, de la part du roi, mon dit sieur fils, & de moi, tant audit marquis de Thémînes qu'audit comte de Vaillac, & sieur de Villemaille, son frere, lesdites défenses, de se rien demander l'un à l'autre sur ce sujet, par voie de fait & autres, au contraire des édits & ordonnances, sur les peines y contenues. Et en outre, je desire que par même moyen, & ensuite de cela, vous preniez connoissance du fonds de leurs dites querelles & différends, & que vous appelliez près de vous quelques seigneurs & gentilshommes, qualifiés de amis: & avec leurs avis & assistance, essayez de les en accorder & accommoder; en sorte qu'ils demeurent bons amis, & qu'il n'arrive davantage de mal & inconvénient de la continuation de cette brouillerie. Je vous envoie des lettres que je leur écris, afin qu'ils satisfassent à ce que vous ferez & aviserez sur cela, suivant nôtre intention & volonté; lesquelles lettres vous leur ferez tenir, en leur man-

dant le temps & lieu où ils auront à vous voir; & me donnerez avis de ce que vous y aurez fait & avancé, & de l'obéissance que chacun d'eux y aura renduë, pour, si besoin est, y remédier d'autre sorte. Vous priant derechef d'apporter ce que vous pourrez pour faire cesser cette dispute, même entre personnes de telle qualité, & qui peuvent utilement servir le roi, mondit sieur fils: en quoi vous pourrez croire que vous ferez chose qui me sera bien agréable, & dont je vous scaurai beaucoup de gré. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde. Ecrit à Paris ce 11. Juin 1614. V<sup>otre</sup> bonne cousine. *Signé Marie; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France.*

12. Juillet 1614.

Mon cousin, je n'ay pas voulu que ce porteur, qui m'est venu trouver de la part du vicomte de Gourdon, s'en soit retourné par-delà sans vous envoyer par lui de mes lettres, qui seront principalement toujours pour vous assurer de ma bienveillance en v<sup>otre</sup> endroit, & aussi que l'état que je fais de la sincere affection que vous portez au service du roi, monsieur mon fils, laquelle je m'assure que vous témoignez en toute occasion qui se présente par-delà; comme en ce faisant vous le pouvez être que j'en aurai toujours beaucoup de ressentiment. Je vous dirai par même moyen, que voyant la longueur du temps qui se passoit sans que j'eusse aucune certitude de l'obéissance que mon neveu, le duc de Vendôme, devoit rendre, suivant les articles arrêtés à sainte Menehout, le roi, mondit sieur & fils, & moi, avons avisé de faire avancer quelques troupes de ce côté-là, & de nous en venir ici en intention de passer outre, si nous reconnoissons qu'il soit nécessaire pour le bien de son service, & l'établissement d'un plus assuré repos entre nos sujets. Et depuis nôtre arrivée en ce dit lieu, nous avons eu nouvelles que mondit neveu, le duc de Vendôme, étoit en intention de satisfaire à ce qu'il doit, suivant ledit traité, sans néanmoins nous en avoir montré aucun effet, tenant toujours les gens de guerre qu'il a par-delà sur pied. Il arriva aussi, il y a peu de jours, quelque rumeur & désordre en la ville de Poitiers, en quoi mon neveu, le prince de Condé, se sent intéressé, & a sur ce fait quelques assemblées qui donnent ombre, & apportent quelque incommodité par-delà. Sur quoi j'ay envoyé vers lui mon cousin, le duc de Mayene, pour le convier de se retirer, & se remettre à moi & à la justice, pour lui faire recevoir le contentement & satisfaction qu'il peut désirer en cela: & attendons, auparavant que de nous résoudre à partir d'ici, le retour dudit duc de Mayene. Cependant j'espere que nôtre voyage pourra servir pour faciliter l'accommodement de toutes



ces affaires, & par même moyen, pour affermir d'autant plus la paix & repos entre nos sujets, qui est aussi notre seul but & intention, dont je vous ay bien voulu avertir, comme je ferai, s'il survient autre chose de nouveau; afin qu'étant informé de ce qui se passe, vous puissiez faire sçavoir & valoir nos bonnes & sinceres intentions par-delà, & entretenir un chacun en la fidelité & obéissance qui est due au roi, mondit sieur & fils. Vous priant, de vôtre part, de nous faire sçavoir de vos nouvelles aux occasions qui se présenteront & importeront son service, & y continuer au surplus ce que vous avez accoutumé de rendre pour le bien & avantage d'icellui. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Orléans ce 12. Juillet 1614. Vôtre bonne amie. *Signé Marie; & plus bas Phelippeaux.* Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Ulez, pair de France.

7. Août 1614.

Mon cousin, j'ay reçu les lettres que vous m'avez écrites, par ce porteur, par lesquelles j'ay vû l'instance que vous me faites, pour faire remettre entre vos mains le fort de sainte Anastasie. Sur quoi je vous dirai que mon intention est toujours de vous donner en cela tout contentement & satisfaction; & pour cet effet, j'ai chargé mon cousin, le duc de Montmorenci, s'en allant en son gouvernement, & écris aussi au président Faure, de voir ensemble les moyens qu'il y auroit d'accommoder cette affaire à vôtre dit contentement. Je leur fais encore présentement une dépêche sur ce sujet, que je vous envoie pour leur faire rendre, afin qu'ils me mandent ce qu'ils en auront fait; & lors j'en aurai ma réponse, je pourvoirai à cette dite affaire, en sorte que vous en demeurerez content. J'estime au reste que vous aurez déjà sçû le sujet de nôtre voyage en ces quartiers, qui étoit principalement sur les longueurs que nous voyons que mon neveu, le duc de Vendôme, apportoit de satisfaire à ce qu'il étoit tenu pour son regard, par les articles arrêtés à sainte Menehout: & attendant l'effet des paroles & assurances qu'il nous a toujours depuis données d'y obéir, nous avons passé jusqu'à Poitiers, pour pourvoir à quelques désordres qui y étoient arrivés, & avons donné ordre, avant que d'en partir, à la sûreté & conservation de ladite ville, en l'obéissance due au roi, monsieur mon fils. Nous sommes revenus passer par cette ville, & partons demain pour aller à Angers, & de-là à Nantes, pour donner ce contentement à ceux de cette province d'y voir le roi, mondit sieur & fils, & pour voir, par même moyen, à dissiper les ombrages & défiances que ces derniers mouvemens y ont fait naître, & faire jouir ladite province de la même tranquillité que font les autres; espérant néanmoins de nous rendre à Paris avant le temps assigné pour la convo-

cation des états généraux à Sens, pour nous y retrouver. Cependant il se reconnoît que ce voyage est grandement utile pour le service du roi, mondit sieur & fils, & qu'il affermira toujours davantage le repos & tranquillité publique, confortera aussi les bons serviteurs en leurs bonnes résolutions, & ramenera les autres en leur devoir, & leur fera connoître ce qui est de nos bonnes intentions, que le principal but & dessein de nôtre dit voyage, auquel le roi, mondit sieur & fils, prend beaucoup de plaisir, & ne fut jamais plus gaillard qu'il est. La noblesse accourt de toutes parts pour lui témoigner son affection & obéissance, & les peuples en reçoivent pareillement une joie & contentement indicible; ainsi que vous le pourrez encore plus particulièrement entendre de ce dit porteur; auquel m'en remettant, je ne vous ferai celle-ci plus longue. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 7. Août 1614. Vôtres bonne cousine. *Signé Marie; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Ulez.*

7. Octobre 1614.

Mon cousin, vous apprendrez par la lettre que le roi, monsieur mon fils, vous écrit présentement, comme ayant plû à Dieu le faire parvenir à l'âge de sa majorité, il veut désormais, suivant les loix & constitutions de ce royaume, & à l'exemple de ses prédécesseurs, prendre le soin, administration, & conduite d'icelui. A quoi j'ajouterais par celle-ci, qu'il est entré en la cour de parlement de ce lieu, où tenant son lit de justice, il a fait la déclaration de sa dite majorité, qui étoit nécessaire & convenable en telle occasion, & y fut suivi & assisté de moi, de mes enfans, de mes neveux, les prince de Condé, & comte de Soissons, & de la plupart des autres princes, cardinaux, maréchaux de France, officiers de la couronne, & notables personnages, qui sont ici en grand nombre; & vous puis dire, que cette action se passa à nôtre contentement, & avec des apparences & témoignages d'une extrême joie & allégresse de tous, & par ce moyen ma régence ayant pris fin. Il faut que je vous die aussi, que je reconnois avoir été assistée d'une grace singulière de Dieu, d'avoir pû remettre au roi, mondit sieur & fils, ce dit royaume, au bon & paisible état qu'il se trouve à présent. Et comme je sçai que vous y avez contribué avec beaucoup de zèle & affection, ce qui a pû dépendre de vous, aussi ai-je soin de lui en donner particulière connoissance, afin qu'il fasse l'estime de vous, & vous en sçache le gré que vous méritez, ainsi que je m'assure qu'il fera, & aura bonne souvenance de vous en reconnoître: & pour lui en donner plus d'occasions, & lui faire ressentir davantage les effets de ce que je lui ay témoigné de parole, je vous prie continuer

à l'avenir en cette même affection & dévotion pour le bien de ses affaire & service , & la manutention de son autorité , & du respect & obéissance que lui doivent ses sujets. Prenant aussi assurance , que de ma part j'ayderai & intercéderai toujours bien volontiers envers lui , pour tout ce qui concernera le contentement & avantage de vous & des vôtres. Et sur ce , je prie Dieu , mon cousin , vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Paris ce 7. Octobre 1614. Votre bonne cousine. *Signé Marie ; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription est écrit : A mon cousin , le duc d'Uzez , pair de France.*

7. Octobre 1614.

Mon cousin , Dieu m'ayant fait la grace de me faire parvenir à l'âge de ma majorité , & ayant , selon les loix de cet état , pris des mains de la reine , madame ma mere , le gouvernement & conduite de ce royaume , je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous en avertir ; & vous dire aussi , que madite dame & mere m'ayant fait sçavoir le soin & affection que vous avez apporté par ci-devant , & pendant ma minorité , au bien de mes affaires & service , il m'en demeure tout contentement , & vous en sçai fort bon gré : vous priant de continuer en ce bon devoir en mon endroit , avec l'affection & fidélité que vous avez fait jusqu'ici ; & vous assurer que j'aurai de ma part bonne souvenance de reconnoître vos services , & ne perdrai aucune occasion de vous faire paroître des effets de ma bienveillance en votre endroit. Priant Dieu , mon cousin , vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Paris ce 7. Octobre 1614. *Signé Louis ; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription : A mon cousin , le duc d'Uzez , pair de France.*

26. Décembre 1614.

Mon cousin , le roi , monsieur mon fils , & moi , désirons vous voir , & conférer avec vous de quelque affaire qui vous touche , & dont je crois que vous recevrez du contentement ; c'est pourquoi je vous prie de vous acheminer de deçà le plutôt que vous pourrez. Il n'y a rien de nouveau ici qui mérite de vous être écrit , toutes choses continuant en leur état accoutumé. Ce porteur vous pourra informer de la bonne disposition du roi , mondit sieur & fils , & de la memoire , & des autres autres occurrences qui sont de sa connoissance. Je prie Dieu , mon cousin , qu'il vous ayt en sa sainte garde. Ecrit à Paris ce 26. jour de Décembre 1614. Votre bonne amie. *Signé Marie ; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription : A mon cousin , le duc d'Uzez , pair de France.*

26. Décembre 1614.

Mon cousin, je dépêche ce porteur, l'un de vos domestiques, exprès vers vous, pour vous convier & prier de me venir trouver en ce lieu, où je desire vous voir, & conférer de chose de laquelle j'espère que vous aurez sujet d'avoir contentement. Je ne vous ferai donc plus longue lettre, espérant vous voir bientôt, & finirai celle-ci. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Ecrit à Paris ce 26. jour de Décembre 1614. *Signé Louis; & plus bas Phelippeaux.*  
*A la subscription: A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France.*

10. Octobre 1614.

Mon cousin, j'ay vû par les lettres que vous avez écrites à la reine, madame ma mere, & à moi, par ce gentilhomme que vous m'avez dépêché, & entendu encore par lui le juste sujet que vous avez de vous plaindre de l'entreprise que les habitans de la ville d'Uzez ont faite, de se saisir d'une tour à vous appartenant, qui est sur une des portes de la ville, & l'avoir fait abattre & raser, qui est une grande hardiesse & insolence, bien digne d'être réprimée; comme c'est mon intention, de vous en faire rendre la justice, & leur faire réparer la faute qu'ils ont en cela commise; mais il est à propos de patienter jusqu'à ce que l'occasion soit plus propre pour faire exécuter ce qui en sera ordonné. Et pour le regard des deux places dont vous me faites mention, j'écrirai à mon cousin, le duc Montmorenci, qu'il ayt à assister ceux qui sont dans icelles en ce qu'ils auront besoin pour s'y maintenir, & pourvoirai aussi avec vous pour vous donner le moyen de les faire garder pour mondit service. Je crois que vous aurez maintenant reçu la lettre que je vous écrivis à Poitiers le 28. du mois passé, où je vous mandois de me venir trouver, pour aller faire la fonction de la charge que je vous ay donnée; & vous conviois aussi d'amener avec vous le plus grand nombre de vos amis que vous pourriez, pour me rencontrer sur mon passage de la riviere de Dordogne, où j'étois averti qu'aucuns de la religion prétendue réformée & autres se devoient trouver pour s'opposer à mondit passage. Je vous dirai maintenant, que je suis arrivé en cette ville sans qu'aucun soit comparu pour m'y donner empêchement; de sorte que si vous étiez en chemin avec vos dits amis, il ne sera pas besoin que vous les reteniez davantage, & les pourrez licentier pour s'en retourner chez eux, les assurant du bon gré que je leur scai des témoignages qu'ils m'ont rendu en cette occasion, de leur affection à mon service; ce que je reconnoîtrai aux occasions qui s'en offriront, même en celles qui se présentent,



sentent, si elles ont à passer plus avant. Et pour votre regard, je vous prie de vous rendre près de moi, avec ceux que vous voudrez amener pour votre suite ordinaire, le plutôt que vous pourrez; afin d'accompagner ma sœur, qui partira dans peu de jours, jusques sur la frontiere, & là prendre possession de votre dite charge: & sans que ce dit gentilhomme s'est trouvé ici de votre part, je vous aurois dépêché exprès pour vous faire hâter. Je remettrai à lui de vous dire ce qui se passe ici: & ne vous ferai celle-ci plus longue, que pour prier Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Bordeaux ce 10. Octobre 1615. *Signé Louis; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France.*

16. Octobre 1615.

Mon cousin, vous verrez par la réponse que le roi, monsieur mon fils, fait aux lettres que vous lui avez écrites par ce gentilhomme, comme son intention est de faire réparer l'entreprise que les habitans de la religion prétendue réformé de la ville d'Uzez ont faite, de s'être saisi d'une tour qui est sur l'une des portes de ladite ville, & l'avoir fait abbatre de leur propre mouvement; & pourvoir aussi aux autres affaires qui nous ont été représentées de votre part; à quoi vous pouvez croire que je porterai de la mienne ce que vous en pouvez attendre pour vous en faire rendre la justice qui vous est due, & à vous donner le moyen de conserver les deux places que vous faites garder pour le service du roi, mondit sieur & fils. Au reste vous sçavez par ce dit gentilhomme, nôtre arrivée en ce lieu, & comme nous faisons état de faire partir ma fille dans peu de jours pour s'en aller en Espagne, laquelle j'ay toujours désiré que vous accompagnassiez jusques sur la frontiere, où il faut aussi que vous vous retrouviez en même temps qu'elle, pour y prendre possession de votre charge; c'est pourquoi je vous prie de vous rendre ici le plutôt que vous pourrez; ce qu'attendant & remettant à ce dit gentilhomme de vous faire sçavoir le surplus de ce que j'aurai à vous dire ici davantage sur ce sujet, je ne vous ferai celle-ci plus longue: priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Bordeaux le 10. Octobre 1615. Votre bonne cousine. *Signé Marie; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France.*

4. Mai. 1622.

Mon cousin, après avoir lû votre lettre, & bien considéré le memoire que vous m'avez envoyé touchant la fonction de votre charge, j'ay crû ne vous pouvoir faire pour le présent autre réponse, sinon

que je suis sur le terme d'apporter un règlement à ma maison, & que je m'éclaircirai soigneusement de tout ce qui est mentionné en votre dit mémoire, afin de conserver à chacun ce qui lui appartient ; & cependant vous serez assuré que mon intention n'est pas de faire aucune chose qui soit à votre préjudice, ni à la diminution de l'autorité de votre dite charge. Priant sur ce nôtre Seigneur, qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 4. Mai 1622. *Signé Anne ; & plus bas de Beauclair. Et à la subscription est écrit : A mon cousin, le duc d'Uzez, chevalier des ordres du roi, mon seigneur, & mon chevalier d'honneur.*

19. Juin 1622.

Mon cousin, j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite du 17. de ce mois, par laquelle j'ay vû que les incertitudes de celui avec qui vous aurez à traiter pour l'affaire dont je vous avois commis la charge, ont empêché que l'effet ne s'en est ensuivi, ainsi que je m'étois promis ; encore que de votre part vous y ayez apporté tout le soin que je pouvois désirer de vous pour m'y faire recevoir quelque contentement ; c'est pourquoi l'affaire étant demeurée en ces termes, je me remets à vous de me venir trouver, si vos affaires vous le permettent ; vous assurant de ma bonne volonté en votre endroit. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit au camp, devant S. Antonin, ce 19. jour de Juin 1622. *Signé Louis ; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription : A mon cousin, le<sup>duc</sup> d'Uzez, pair de France.*

28. Août 1632.

Mon cousin, j'ay vû votre lettre du 27. de ce mois, & vû par icelle ce que vous avez contribué de votre affection au bien de mon service, pour fortifier les habitans de la ville d'Uzez dans les bonnes résolutions qu'ils ont prises de se maintenir sous mon obéissance ; dont je vous sçai très-bon gré ; ce que je vous ay bien voulu faire connoître par celle-ci, & vous exhorter de continuer les mêmes soins, assuré que je les sçaurai bien considérer selon leur mérite. Pour ce qui regarde le comte de Crussol, votre fils, j'aurai à plaisir qu'il demeure à Capdenac, pour veiller à la sûreté de cette place, si ce n'est que l'emploi que je lui ay donné l'oblige d'aller commander à son régiment ; auquel cas vous établirez à la garde de cette place quelqu'autre personne, sur la fidélité duquel je me puisse confier ; vous assurant que pour les appointemens qui sont dûs à la garnison, en ce qui en écherra ci-après, que j'y ferai pourvoir à votre contentement. J'ajou-

terai ici de plus, si vous délirez faire une compagnie de chevaux-légers pour me servir sur ces occasions, que vous adressant à mon cousin, le maréchal de la Force, il vous donnera une des commissions que je lui ay envoyées pour la mettre sur pied; c'est la réponse que je ferai à vôtre lettre: je me suis avancé jusqu'en ce lieu, d'où je parts demain pour continuer mon voyage, pendant lequel je ne ferai aucun séjour, pour me rendre par-delà le plutôt que je pourrai, sçachant que j'y suis déliré avec impatience par mes bons-serviteurs, qui attendent de ma main le remede aux maux qui ont été suscités dans la province par la rebellion du duc de Montmorenci & de ses adhérens, dont ils ne peuvent éviter la punition que mérite la faute qu'ils ont commise contre leur devoir. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Moulins le 28. d'Août 1632. *Signé Louis*; & plus bas Phelippeaux. *Sans subscription.*

2. Août 1633.

Monsieur, vous serez sans doute étonné de voir arriver auprès de vous vôtre chevalier, sans avoir premierement eu avis de son départ; il vous en dira plus particulièrement la cause; il me suffit de vous assurer qu'il a bien employé le temps qu'il a employé en ce pays, & qu'il n'a point perdu d'occasion de faire les services à l'ordre, auxquels il est obligé par sa profession. Je laisse à lui de vous raconter les soins particuliers que moi, & les miens, avons eu de sa personne; par où vous connoîtrez avec quelle affection j'ay desir me maintenir en vôtre amitié. Si de meilleures occasions se fussent offertes, vous eussiez encore plus clairement connu jusqu'à quel point je suis, monsieur, vôtre très-affectionné serviteur. *Signé Le grand maître de Paulo. De Malte ce 2. Août 1633. Et à la subscription: A monsieur, monsieur le duc d'Usez.*

25. Janvier 1638.

Monsieur, ayant donné au sieur comte de Crussol le commandement d'un régiment de cavalerie, en qualité de mestre de camp d'icelui, & ayant destiné vôtre compagnie pour être du corps dudit régiment, je vous fais cette lettre pour vous en donner avis, & vous dire, que lorsque vous serez au rendez-vous de l'armée où vous aurez à servir, vous ayez à vous joindre au corps dudit régiment, & à reconnoître ledit sieur comte de Crussol, & lui obéir en tout ce qu'il vous commandera & ordonnera pour mon service, en sadite qualité de mestre de camp; à quoi m'assurant que vous satisferez, je prie Dieu

vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à S. Germain en Laye le 25. Janvier 1638. *Signé Louis; & plus bas Dublet. Et à la subscription: A M...* capitaine d'une compagnie de chevaux-legers pour mon service.

30. Janvier 1638.

Mon cousin , ayant ordonné que les compagnies de cavalerie des sieurs . . . . du régiment du sieur comte de Crussol feront leurs assemblées durant dix jours , ès lieux mentionnés dans les ordonnances ci-incluses , je vous ai voulu faire cette lettre , pour vous en donner avis , & vous dire que vous ayez à tenir la main à ce que lesdites compagnies soient reçues & logées èsdits lieux durant ledit temps , & leur soit administré les vivres & commodités nécessaires , suivant mes derniers réglemens ; voulant qu'ils vivent avec tel ordre & police , que mes sujets en reçoivent le moins de foule & oppression que faire se pourra. Sur ce je prie Dieu vous avoir , mon cousin , en sa sainte garde. Ecrit à saint Germain en Laye le 30. Janvier 1638. *Signé Louis; & plus bas Phelippeaux. Et à la subscription est écrit :* A mon cousin , le duc d'Espéron , pair & colonel général de l'infanterie de France , gouverneur & mon lieutenant général en Guyenne.

25. Février 1638.

Messieurs , vous ayant fait donner commission pour lever deux compagnies de chevaux-legers pour mon service , je vous ay fait cette lettre , pour vous dire que vous fassiez assembler les cavaliers desdites compagnies à Moissac & Montaigu , en Quercy ; auxquels lieux , les vivres & fourrages nécessaires seront fournis aux présens & effectifs d'icelles ; m'assurant que vous tiendrez la main qu'ils ne commettent aucun désordre. Et sur ce , je prie Dieu qu'il vous ayt , messieurs . . . . en sa sainte garde. Ecrit à Versailles ce 25. Février 1638. *Signé Louis; & plus bas Dublet. Et à la subscription est écrit :* A messieurs . . . . capitaines de compagnies de chevaux-legers , au régiment du sieur comte de Crussol.

25. Février 1638.

Monsieur , vous ayant fait donner commission pour lever une compagnie de chevaux-legers , je vous ay fait cette lettre , pour vous dire que vous fassiez assembler ladite compagnie à Sauve , en Gevaudan ; auquel lieu , les vivres & fourrages nécessaires seront fournis aux cavaliers présens & effectifs d'icelles ; & m'assurant que vous tiendrez la



main qu'ils n'y commettent aucun désordre. Je prie Dieu qu'il vous ayt en sainte sa garde. Ecrit à saint Germain en Laye le 25. Février 1638. *Signé Louis ; & plus bas Dublet. Et à la subscription : A monsieur . . . commandant , pour mon service , une compagnie de chevaux-legers , dans le régiment du sieur comte de Crussol.*

24. Avril 1638.

Monsieur le comte de Crussol , ayant destiné vôtre régiment de cavalerie pour être du corps de mon armée, que je fais assembler aux environs de Verdun , sur Meuse , sous la charge de mon cousin , le maréchal de Buzé , je vous fais cette lettre , pour vous dire que vous ayez à le faire promptement acheminer dans madite armée , suivant la route ci-jointe ; voulant qu'à vôtre arrivée , vous envoyiez vers mondit cousin , ou le maréchal de camp , qui recevra les troupes audit rendez-vous , sçavoir ce que vous aurez à faire : vous assurant que le soin & la diligence que vous apporterez pour le mettre en bon état , me sera en particuliere recommandation : & la présente n'étant pour autre sujet , je prie Dieu vous avoir , monsieur le comte de Crussol , en sa sainte garde. Ecrit à saint Germain en Laye ce 24. Avril 1638. *Signé Louis ; & plus bas Dublet. A la subscription : A monsieur le comte de Crussol , mestre de camp d'un régiment de cavalerie , pour mon service , & en son absence , à celui qui le commandera.*

7. Août 1638.

Mon cousin , ayant permis à vôtre fils , le sieur de Florenfac , d'aller en Italie , me continuer ses services en la charge de lieutenant de la compagnie de chevaux-legers de son frere , j'ay reconnu en lui tant de douleur de vous avoir offensé , que vous ne devez lui dénier le pardon qu'il vous en veut demander ; aussi je m'assure que le voyant , comme vous êtes trop bon pere pour lui dénier cette grace & cette satisfaction , vous ne soyez touché de ses satisfactions & soumissions , & des sentimens qu'il m'a fait paroître , qui ne peuvent naître que d'un bon naturel , que j'ay toujours connu en lui. Vous ferez aussi considération , qu'étant obligé , pour se préparer à ce long voyage , il lui faut faire dépense pour faire son équipage ; & je veux croire que , pour l'amour de moi & pour cause du service qu'il me va rendre , vous ferez bien volontiers un effort pour l'assister en cette rencontre ; du moins vous lui ferez donner la moitié de l'année prochaine par avance. C'est ce que je me promets bien volontiers de vôtre affection , qui m'est assez connue pour les choses que j'affectionne. Sur ce

je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Abbeville ce 7. Août 1638. *Signé Louis. Et à la subscription* : A mon cousin, le duc d'Uzez.

20. Septembre 1641.

Mon cousin, pour plusieurs bonnes & grandes considérations, le sieur d'Eschevets, gentilhomme ordinaire de ma chambre, a été choisi & élu en l'assemblée de la chevalerie de mon ordre de saint Michel, étant près de moi, pour entrer & être associé en ladite compagnie; & pour ce qu'il a semblé à icelle que le meilleur étoit de lui faire bailler le collier par vous, j'ai fait dresser un memoire de la forme que vous avez à y tenir, lequel je vous envoie, & vous prie lui faire tenir la lettre que je lui écris sur ce sujet, la part où il sera; & s'il a cette élection agréable, comme je m'en assure, faites-lui sçavoir le lieu auquel il aura à se trouver à cet effet; & suivant ledit memoire, lui baillerez ledit collier, que je vous envoie aussi par ce porteur, avec les cérémonies accoutumées, à plain y déclarées; retirant de lui son acceptation dudit ordre, pour après l'envoyer au chancelier ou trésorier d'icelui: & vous me ferez service fort agréable. Priant Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Peronne le 20. jour de Septembre 1641. *Signé Louis; & plus bas Delomenie. Et à la subscription* : A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France, chevalier de mes ordres.

16. Janvier 1642.

Mon cousin, ayant résolu de me servir de la compagnie royale que vous commandez en mon armée, que je commande en personne, je vous fais cette lettre, pour vous dire que vous ayez à partir avec ladite compagnie, au jour porté, par la route ci-jointe, & à marcher suivant icelle, au rendez-vous que je vous ordonne: où étant, vous sçauvez ce que vous aurez à faire; vous ordonnant de vivre en bon ordre en tous les lieux portés par ladite route, prenant en iceux les vivres qui vous seront fournis par étape, par l'ordre de commissaires auxquels j'en ay donné soin; & la présente n'étant pour autre sujet, je ne vous la ferai plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à saint Germain en Laye le 16. Janvier 1642. *Signé Louis; & plus bas Dublet. Et à la subscription* : A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France, capitaine d'une compagnie royale d'infanterie, pour mon service, & en son absence, à celui qui la commande.

8. Février 1642.

Mon cousin, ayant résolu de me servir de la compagnie royale que vous commandez en mon armée de Roussillon, & m'acheminant présentement en ces quartiers-là à grandes journées, je vous fais cette lettre pour vous en donner avis, & vous dire que vous ayez, aussitôt icelle reçue, à vous acheminer avec ladite compagnie droit à Narbonne, suivant la route que vous donnera le sieur marquis d'Ambres: & comme les vivres seront fournis par étape aux effectifs de ladite compagnie, je vous recommande très-expressément de faire qu'ils y vivent en si bon ordre, que je n'en reçoive aucune plainte: & lorsque vous serez à Narbonne, vous sçavez ce que vous aurez à faire; cependant je prie Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte & digne garde. Écrit à la Charité le 8. Février 1642. *Signé Louis; & plus bas Dublet: & à côté est écrit.*

J'ajoute ce mot, pour vous dire que j'entends que vôtre compagnie soit dans la fin du présent mois, sans faillir, à Narbonne, où mon cousin, le maréchal de la Mailleraye, vous donnera ordre de ce que vous aurez à faire. *Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Uzez, pair de France, capitaine d'une compagnie royale pour mon service, & en son absence à celui qui la commande.*

18. Juillet 1658.

Mon cousin, je ne doute point que la maladie du roi, monsieur mon fils, ne vous ayt donné toute la douleur que vous me témoignez par vôtre lettre; & quand vous ne m'en auriez fait dire ni écrit, je n'en aurois pas été moins persuadée que je la suis. La voie publique vous aura fait sçavoir que, graces à Dieu, sa santé va toujours de bien en mieux, & qu'il est à présent sans fièvre. Il ne lui reste maintenant que de la foiblesse. Je vous avoue que cette convalescence m'a tirée d'une grande peine; ce que j'eusse eu difficulté à surmonter, si cette maladie eût duré plus long-temps; c'est pourquoi je me sens doublement obligée à la divine bonté, qui a voulu donner à mes prières une meilleure santé à une personne qui m'est si chère & considérable, que je supplie vouloir augmenter. Je suis vôtre bonne cousine. *Signé Anne. A Calais ce 18. Juillet 1658. A la subscription: A mon cousin, le duc d'Uzez, mon chevalier d'honneur.*

7. Novembre 1660.

Ma cousine, je vous fais cette lettre, pour vous dire que je trouve

bon que vous partiez quand vous le desirerez , du lieu où vous vous êtes retirée , suivant l'ordre que je vous en ay ci-devant donné ; soit pour vous rendre en cette ville , ou pour aller par-tout ailleurs où vos affaires particulieres vous appelleront : & la présente n'étant pour autre fin , je ne vous la ferai plus longue , que pour prier Dieu qu'il vous ayt , ma cousine , en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 7. Novembre 1660. *Signé Louis ; & plus bas* Le Tellier. *Et à la subscription* : A ma cousine, la duchesse d'Uzez.

7. Octobre 1660.

Mon cousin , je vous fais cette lettre , pour vous dire que je trouve bon que vous partiez quand vous le desirerez , du lieu où vous vous étiez retiré , suivant l'ordre que je vous en ay ci-devant donné ; soit pour vous rendre en cette ville , ou pour aller par-tout ailleurs où vos affaires vous appelleront : & la présente n'étant pour autre chose , je ne vous la ferai plus longue , que pour prier Dieu qu'il vous ayt , mon cousin , en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 7. Novembre 1660. *Signé Louis ; & plus bas* Le Tellier. *Et à la subscription* : A mon cousin, le duc d'Uzez , pair de France , gentilhomme de la reine , madame ma mere.

18. Septembre 1666.

Mon cousin , ayant vû par les informations qui ont été adressées au sieur le Tellier , secretaire d'état , les sujets de plainte que vous avez contre le sieur de saint Privat , j'adresse au sieur de Bezons , conseiller ordinaire en mon conseil d'état , intendant de la justice , police & finance en Languedoc , lesdites informations , pour les communiquer au sieur comte du Roure , l'un de mes lieutenans généraux en ma province de Languedoc ; & j'ordonne audit sieur comte du Roure , qu'après qu'il aura pris connoissance de ce différend , il ayt à le terminer , & à arbitrer les satisfactions qui doivent être faites suivant mes édits ; ce que j'ay bien voulu vous faire sçavoir par cette lettre , & vous dire que mon intention est que vous ayez à vous conformer à ce qui sera réglé sur ce sujet , par ledit sieur comte du Roure , sans difficulté ; à quoi m'assurant que vous satisferez , je prie Dieu qu'il vous ayt , mon cousin , en sa sainte & digne garde. Ecrit à Vincennes le 18. Septembre 1666. *Signé Louis ; & plus bas* Le Tellier. *Et à la subscription* : A mon cousin, le duc d'Uzez , pair de France.

16. Avril



16. Avril 1561.

Madame, depuis les lettres que je vous ay faites ce jourd'hui, le roi a eu volonté de vous en faire une de sa main & de son style, ainsi que je vous puis assurer, sans en avoir rien emprunté d'autrui, lesquelles il vous envoie; & outre ce que sa majesté vous mande, il m'a commandé de vous dire, qu'il ne vous aymera jamais, si, pour le plus tard, vous ne vous trouvez à Paris lorsqu'il y fera son entrée, pour l'envie qu'il a de vous voir, à quoi il me semble que vous ne devez faillir; vous avisant au surplus, que cette nuit madame de Monpensier a bien reposé, & se trouve à présent en meilleur appétit & disposition que de coutume; laquelle nouvelle je ne doute point que vous ne receviez à aussi grand plaisir, que je prie Dieu la conserver en telle & si bonne santé que je desire pour moi-même, & vous donne à vous, madame, très-longue & contente vie; me recommandant toujours bien humblement aux bonnes graces de M. de Crussol, & des vôtres. De Fontainebleau ce 16. Avril 1561. Votre humble & affectionné serviteur Lansac. *Et à la subscription*: A madame, madame la comtesse de Crussol & de Tonnerre.

24 Mars 1561.

Ma compagne, j'écris un mot à la reine, en faveur des affaires de monsieur de Cerizoles, lequel je désirerois fort, pour la bonne volonté que je lui porte, & le moyen que je sçai que vous en avez, que vous voulussiez accompagner encore de ma part de quelque bonne recommandation, pour le favoriser à être payé de ses états. Et pour ce je vous prie, ma compagne, vous y vouloir employer pour l'amour de moi, & lui faire connoître combien, à ma requête, vous lui désirez faire plaisir, & le secourir en tout ce qu'il aura besoin de votre ayde & faveur, comme personne que je vous recommande d'aussi bon cœur, que pour fin je supplie le Créateur vous donner, ma compagne, en santé très-bonne & longue vie. De Revelle ce 24. Mars. Votre bonne compagne, Marguerite de France. *Et à la subscription*: A ma cousine, madame de Crussol.

**E X P L I C A T I O N D E T O U S L E S C O L S E T**  
*passages du Dauphiné, versant en Savoye, & en Piémont ;*  
*& de tous ceux qui sont dans le Dauphiné, versant dans*  
*les différentes vallées.*

**C H A P I T R E I.**

*Des cols versant en Savoye & en Piémont.*

**ARTICLE I. Dans la vallée de Morienne.**

1. Le col du grand mont Cenis, au-dessus de Suze, de la Novalaize, praticable pour les chevaux ; va à la Ferrière, vallée de Morienne en Savoye. De Suze pour aller à Ferrière, il faut cinq heures & demie.

2. Le col du petit mont Cenis, au-dessus d'Exilles & de Chaumont, passant par le col Tonille va à Bramant, vallée de Morienne. Il se communique avec le chemin du grand mont Cenis. D'Exilles pour aller à Bramant huit heures. Ce chemin, qu'on appelle le chemin des faux-sauniers, n'est pas trop bon pour les chevaux.

3. Le col de Rochemolle, au dessus du village de ce nom, & de Bardonneche, va à Bramant, vallée de Morienne. Il n'est pas trop bon pour les chevaux. De Bardonneche à Bramant huit heures.

4. Le col de la Rouë, au-dessus de Bardonneche, très-praticable pour les chevaux, va à N. D. du Charmel, & de-là à Modane, vallée de Morienne. De Bardonneche à Modane six heures.

5. Le col de Saume, au-dessus du Melezer, & au bas du mont Thabor, praticable pour les chevaux, va se communiquer au col de la Rouë, au-dessus de N. D. du Charmel cinq heures.

6. Le col de Neuvache, au-dessus du village de ce nom, pour les gens de pied, va à Valloire, vallée de Morienne, en passant par le village de Valmeynier. De Neuvache à Valloire six heures.

7. Le col de Galibier, au-dessus du village de la Magdeleine, praticable pour les chevaux, va à Bonnevuit, vallée de Morienne. De la Magdeleine à Bonnevuit quatre heures & demie.

**ART. II. Dans la vallée de Suze.**

1. Col de la Vielle, au-dessus de Balbonter & Duxeau, pour les gens de pied, va à Gallard près de Suze. De Balbonter à Gallard quatre heures.

2. Col de Faltiere, au-dessus d'Uxeau, & à côté du col de la Fenêtre, praticable pour les chevaux, va à Gallas, en passant par N. D. de la Lauze. D'Uxeau pour aller à Gallas quatre heures. Il y a un corps de garde sur ce col, que nous y avons fait faire l'année dernière.

3. Col de la Fenestre, au-dessus d'Uxeau & de Balbonter, praticable pour les chevaux, va à Meaune, & de Meaune on va à Suze & à Chaumont, en passant par la Renaudiere & Gallas. On va aussi de Meaune à Mathies & à Bussollin. d'Uxeau à Suze quatre heures. D'Uxeau à Chaumont quatre heures & demie. Sur le col de la Fenestre il y a une redoute de maçonnerie, à machiolis, qui peut contenir

nir dans un besoin jusqu'à 60. hommes : elle a été construite l'année dernière.

4. Col de Contayre, au-dessus de Fenestrelles & de Mantoul, praticable pour les chevaux. Il va à Matthies & à Buffollin. De Fenestrelles à Buffollin six heures. Autant pour aller à Mantoul.

5. Col de Malanuit, au-dessus du Villaret, assez mauvais pour les chevaux. Il va à Villard-Faucha, vallée de Suze. Du Villaret à Villard-Faucha cinq heures.

6. Col du Sablon, au-dessus du Villaret, assez mauvais pour les chevaux, va à saint Antoine, vallée de Suze. Du Villaret à saint Antoine, cinq heures.

7. Col de la Rousse, au-dessus de Fayer, & du château du Bois, très-bon pour les chevaux, va à Veillanne, vallée de Suze, passant par les villages de Coulle & de Javant. Du château du Bois à Veillanne, six heures & demie. Du Fayer, cinq heures & demie. Ce col est d'une grande conséquence à garder, dès que les neiges seront fondues, pour empêcher que les ennemis du roi ne s'en emparent.

8. Col de Leigle au-dessus de la Perouze, pour les gens de pied, va à Janan. De la Perouze à Janan six heures.

9. Col du Bez, au-dessus du Diblon, pour les chevaux, va à Janan en quatre heures. De Janan à Veillanne une heure.

10. Col du Coq, au-dessus de Roche-Cottille, vis-à-vis le petit Diblon, pour les chevaux, va au Taluë qui est à l'extrémité de la vallée de S. Pierre. Du Diblon au Taluë, deux heures. Du Taluë on va à Janan. Du Diblon à Janan sept heures.

11. Col de Roche-Cotelle, au-dessus des Villards, va à S. Pierre, près Pigneroles. Des Villards à saint Pierre, deux heures. De saint Pierre à Pigneroles trois quarts d'heure. Ce col est très-praticable, puisqu'on y a fait passer du gros canon l'année dernière.

ART. III. *Dans la vallée de Pragelas.*

1. Col de Laigle, au-dessus du Dac, pour les gens de pied, va à Fongillarde, près d'Oulx. Du Dac à Fongillarde trois heures & demie.

2. Col du Bourget, au-dessus des Traverses, passant à Villard du Mont, pour les chevaux, va à Oulx, quatre heures.

3. Col de Corteplane, au-dessus de la Ruane & du Puy de Pragelas, praticable pour les chevaux, va à Oulx. Du Puy de Pragelas à Oulx quatre heures. Ce chemin se communique à celui du Faux d'Oulx.

4. Col de Lozon, au-dessus de Pragelas, pour les gens de pied, va à Exilles. Du Puy de Pragelas à Exilles quatre heures.

5. Col du Blezier, au-dessus du Puy de Pragelas, pour les gens de pied, va à Exilles & à Salle-Bertrand; trois heures & demie.

6. Col de Vallerés, au-dessus de Poirier, pour les chevaux, va à Exilles & à Chaumont; quatre heures.

ART. IV. *Dans la vallée de S. Martin.*

1. Col du Cerizier, au-dessus du château du Bois, du Bech-Dauphin & du Méan, pour les chevaux, va au Cerizier. vallée de saint Martin. Du château du Bois au Cerizier trois heures.

2. Col de la Buffe, au-dessus du château du Bois, pour les chevaux, va à saint Martin, au Perier, & aux Mamilles, vallée de saint Martin. Du château du Bois au Berier quatre heures.

3. Col du Clapier, vis-à-vis le Villaret & la Balme, en passant par les villages du Bourcet, pour les chevaux, va aux Mamilles; quatre heures & demie.

4. Col de la Taune, au-dessus des villages du Bourcet, & à côté du col du Clapier,

pour les gens à pied , va aux Mamilles & à Mazel. Du Bourcet aux Mamilles trois heures & demie.

5. Col de l'Albergan , au-dessus de Fenestrelles & du Lot , pour les chevaux , va à la Bassille , vallée de saint Martin. De Fenestrelles à la Bassille , cinq heures

6. Col du Pays , vis-à-vis les Traverses , & à la Rua , pour les chevaux , va à la Bassille , vallée de saint Martin. Ce chemin se communique à celui de l'Alberjan , au-dessus de la Bassille , dans l'endroit nommé le Pas du Serras. Des Traverses à la Bassille , quatre heures & demie. Les Barbets ont fait passer beaucoup de mulets qu'ils pilloient dans les équipages des vivres.

7. Col des Verges , au-dessus des Traverses , passant à la Tranchée , pour les gens de pied , va au village de la Sallie , vallée de saint Martin. Des Traverses à la Sallie , sept heures.

#### ART. V. Dans la vallée de Luzerne.

1. Col du Bouchier , au-dessus de Val-Preneyras , vallée de Queyras , pour les gens de pied , va à Villeneuve , près de Mirebouc , vallée de Luzerne. De Val-Preneyras à Villeneuve , cinq heures.

2. Col d'Urine , au-dessus de Val-Preneyras , pour les gens de pied , va à Villeneuve. De Val-Preneyras à Villeneuve cinq heures.

3. Col de la Croix , au-dessus du village de la Moutra , vallée de Queyras , pour les chevaux , va au fort Mirebouc , vallée de Luzerne. De la Moutra à Mirebouc quatre heures.

4. Col Chevaleret , au-dessus de la Moutra , à l'extrémité de la vallée de Queyras , près de Montrizo , pour les gens de pied , va à Mirebouc. De la Moutra à Mirebouc , six heures , en passant par ce chemin.

5. Col de Montrizo , au-dessus de la Moutra , & au bout de la vallée de Queyras , joignant le Montrizo , va à Grizol , vallée de Pô. De Ristolac , près de la Moutra , à Grizol , sept heures.

François I. fit faire ce chemin pour descendre avec son armée dans son marquisat de Saluces. Ses ennemis s'étant emparés de tous les passages des Alpes , pour l'empêcher de pénétrer en Italie , il fit percer une montagne de quarante-cinq toises de longueur , pour rendre le chemin plus facile. Mais il y a long-temps que les chevaux ne passent plus par ce chemin.

6. Col de Joullian , au-dessus du village de la Ribe , des Clefs , de Pomiere , & de Pralige , vallée de saint Martin , pour les chevaux , va à Banby , vallée de Luzerne , en passant par le village de Cercenna. De Pomiere du Pralis à Bauby , six heures.

7. Col du Cercenna , au-dessus du Pralis , vallée de S. Martin , pour les gens de pied ; va à Bobby , vallée de Luzerne , en passant par le village de Cercenna. De Pralis à Bobby , six heures.

8. Col de Chaluet , au-dessus du village du Fayet & du Perier , vallée de S. Martin , pour les chevaux ; va à Bobby. Du Fayet à Bobby quatre heures.

9. Col de la Sarra , au-dessus du village de Riouclaret , vallée de saint Martin , pour les chevaux ; va à Angrogne , & de-là à Luzerne. De Riouclaret à Luzerne près de sept heures.

#### ART. VI. Dans la vallée du Château-Dauphin.

1. Col de la Valante , au-dessus de Montrizo , pour les gens de pied , va à Pagnier , vallée du Château-Dauphin. De Montrizo à Pagnier trois heures.

2. Col de Souste , près de celui de Valante , pour les gens de pied ; va au Chanal , vallée du Château-Dauphin. De dessus ce col au Chanal une heure & demie.

3. Col de la Ruine , joignant celui de Souste , pour les gens de pied , va au Chanal. De dessus ce col au Chanal deux heures.

4. Col Vieux , au-dessus de Ristolac , vallée de Queyras , pour les chevaux , va



sur le col de Laniel. De Ristolas pour aller sur le col Laniel trois heures.

5. Col Laniel, au-dessus de Moulines & de S. Veran ; très-bon pour les chevaux ; va au Chanal , vallée du Château-Dauphin. De-là on va à saint Pierre & à Saluces. De Moulines à Chanal quatre heures. Dans le besoin on pourroit y faire passer du gros canon.

6. Col de Longet, au-dessus de S. Veran , pour les gens de pied , va sur le col Laniel. De S. Veran pour aller sur le col Laniel , une heure & demie.

7. Col de Cirpiere , au-dessus de S. Veran , pour les gens de pied , va à Morin , vallée de Barcelonnette. De S. Veran à Morin , deux heures & demie.

#### ART. VII. *Dans la vallée de Maire.*

1. Col de Chazal , au-dessus du village de Chazal , vallée du Château-Dauphin ; pour les chevaux , va dans la vallée de Maire , au village de la Clapierre. Du Chazal à la Clapierre , quatre heures.

2. Col de Maire , au-dessus du village de Morin , vallée de Barcelonnette , pour les chevaux , va au Larey , vallée de Maire. De Morin au Larey , quatre heures.

#### ART. VIII. *Dans la vallée de Barcelonnette.*

1. Col de Cirpiere , au-dessus de S. Veran , pour les gens de pied , va à Morin ; vallée de Barcelonnette. De saint Veran à Morin , deux heures & demie.

2. Col de Longet , au-dessus de Morin , vallée de Barcelonnette , pour les gens de pied , va à la Chanal , vallée du Château-Dauphin. De Morin à la Chanal , 4. heures.

## CHAPITRE II.

### *Des cols versant dans les différentes vallées du Dauphiné.*

#### ARTICLE I. *Dans la vallée de Bardonneche.*

1. Le Col de Cirpiere , au-dessus de S. Veran , pour les gens de pied , va à Morin , vallée de Barcelonnette. De saint Veran à Morin , deux heures & demie.

2. Col de Longet , au-dessus de Morin , vallée de Barcelonnette , pour les gens de pied , va à la Chanal , vallée du Château-Dauphin. De Morin à la Chanal , 4. heures.

#### ART. II. *Dans la vallée d'Oulx.*

1. Col de Seguret , *alias* la Combe-Dambin , au-dessus d'Oulx & de Savoulx. Le chemin n'est pas trop bon pour les gens de pied , à cause de la grande quantité de glace qu'on y trouve , même dans la belle saison , il y en a en divers endroits à plus de cent pieds de hauteur. Par la vieillesse , elle est devenue bleue. Il faut que cette glace y soit apparemment depuis le déluge. C'est sur ces glaces qu'on tue quelquefois des bouquetins. ( Voy. ma description du Briançonnais. ) Ce chemin va se communiquer à celui du petit mont Cenis. Dans la belle saison , les habitans d'Oulx & de Savoulx , qui vont acheter des moutons en Savoye , du côté de Braman , vallée de Morienne , les font passer par ce mauvais chemin. De Savoulx à Braman , sept heures.

2. Col de Touille , au-dessus d'Exilles & de Chaumont , va sur le petit Cenis : d'Exilles au petit mont Cenis , six heures : ce col n'est pas trop bon pour les chevaux.

3. Col de Beaulard, au-dessus du village de ce nom, va à Oulx. De Beaulard à Oulx, trois heures. Il est praticable pour les chevaux.

4. Col. de Chaberton, assez mauvais pour les chevaux, va du mont Genevre à Fouil, à Désertes, & à Oulx. On passoit anciennement par ce chemin. Celui de Clavieres ju'qu'à Sézanne n'étoit point praticable. On dit même qu'il y a eu une sanglante bataille sur le col de Chaberton, entre les François & les Espagnols, où ceux-ci furent défaits & mis en détoute avec une grande perte. Depuis que le chemin de Clavieres à Sezanne a été fait, on n'a point passé par celui de Chaberton. De Clavieres à Oulx, passant près le col, il faut près de six heures.

5. Grand chemin de Cestrieres.

6. Col de la Tranchée, vis-à-vis le village de ce nom; vallée de Pragelas, pour les gens de pied, va au village de Cestrieres. De la Tranchée à Cestrieres, une heure & demie.

#### ART. III. *Dans la vallée de Sauze & de Lezanne.*

1. Col des Planes, au-dessus de la Tranchée, pour les gens de pied, va aux Planes, vallée de Sauze, de Lezaune. De la Tranchée aux Planes, trois heures.

2. Col du Reudouret, au-dessus des Planes, va au Reudouret, vallée de saint Martin, passant au village de la Balme. Ce chemin n'est pas trop bon pour les chevaux. Des Planes au Reudouret cinq heures.

3. Col de Cotte-Lange, au-dessus des Planes, pour les gens de pied, va à Pomieres, vallée de saint Martin. Des Planes à Pomieres cinq heures.

#### ART. IV. *Dans la vallée des Prés.*

1. Col des Thures, au-dessus de Roubion, pour les chevaux, va se communiquer au chemin du col de la Saume De Roubion jusqu'au sommet du col de la Saume, trois heures & demie.

2. Col de l'Echelle, au-dessus de Planpinet, vallée des Prés, pour les chevaux, va à Bardonneche, en passant par le village de Planpinet & des Arnauds. De Planpinet à Bardonneche, trois heures.

3. Col des Acles, au-dessus de Désertes, pour les gens de pied, va à Planpinet & à Bardonneche, en passant au village de Désertes. Pour aller à Planpinet 4. heures.

4. Col Dormiloufc, au-dessus du village des Prés, pour les gens de pied, va au mont Genevre. Des Prés au mont Genevre, une heure & demie.

#### ART. V. *Dans la vallée du Monestier.*

1. Col du Lautaret, au-dessus de la Magdelaine, pour les chevaux, va à Villard Daraine & à la Grave. C'est la petite route pour aller de Briançon à Grenoble. Les mulets chargés ont passé presque pendant tout l'hiver par ce col, quoiqu'il y eût quantité de neige. Mais on a eu la précaution de faire passer plusieurs rames bien chargés par-dessus la neige, pour la rendre ferme, & les habitans des environs de cette montagne, sont obligés d'ouvrir les chemins jusqu'au fond, c'est-à-dire, jusqu'à terre, au 25. Mars. On en fait autant pour le mont Genevre & les Caltrieres, qui sont de grands chemins.

2. Col du Chordonnet, au-dessus de Lauzet, pour les gens de pied; il va à Nevache. De Lauzet à Nevache, quatre heures.

3. Col de Buffaire, au-dessus du Monestier, & du Casser, pour les gens de pied: il va à Nevache. Du Monestier à Nevache, quatre heures.

4. Col de Langer, au-dessus de la Salle, pour les gens de pied, va à Planpinet. De la Salle à Planpinet, trois heures & demie.

5. Col. de Granoul, au-dessus de la Salle, pour les gens de pied; va au village des Prés. De la Salle aux Prés, quatre heures.

6. Col des Barreaux, au-dessus de S. Chaffre & de Chantemerle, pour les chevaux, va au village des Prés. De Chantemerle aux Prés trois heures & demie.

ART. VI. *Dans la vallée de Briançon.*

1. Col de Malzif, au-dessus du Bourget, village dépendant de la communauté de Cerviere, assez mauvais pour les chevaux, va à Aiguilles & à Briés, vallée de Queyras. Du Bourget à Aiguilles quatre heures & demie.

2. Col de Pias, au-dessus d'Aiguilles & du château de Queyras, pour les chevaux; va à Cerviere. Du château de Queyras à Cerviere, quatre heures & demie.

3. Col. d'Isoard, au-dessus d'Arvieu, vallée de Queyras, pour les chevaux, & où, dans le besoin, on pourroit faire passer du gros canon, va à Cerviere. D'Arvieu à Cerviere, trois heures.

4. Col des Aires, à côté de celui d'Isoard, & au-dessus d'Arvieu, pour les chevaux, va au Villard, près de Briançon. D'Arvieu au Villard, quatre heures.

5. Col du Lozon, au dessus d'Arvieu, pour les gens de pied; va au village de la Roche. D'Arvieu à la Roche, quatre heures.

6. Col de Gaudran, au-dessus du village du mont Genevre, pour les chevaux; & où, dans le besoin, on pourroit faire passer du gros canon, va à Cerviere, & de-là à Briançon. Du mont Genevre à Cerviere, trois heures & demie.

7. Col de la Coche, au-dessus de Clavier, pour les chevaux, va à Bousson. De Clavieres à Bousson, deux heures & demie.

8. Col du Bourget, *alias* Cervaret, au-dessus de Cerviere, passant au village du Bourget. Ce Col est très-praticable pour les chevaux, & aussi bon que celui de Goudran, qui est vis-à-vis du mont Genevre. Il va au village du Bousson, près de Lezaune. De Cerviere à Bousson, trois heures & demie.

ART. VII. *Dans la Vallouise.*

1. Col de Leschauda, au-dessus de Vallouise, pour les chevaux, va au Monestier, en passant par les villages de Poëts, de saint Antoine, du Clot, de la Sallefroide. De la Vallouise au Monestier, quatre heures.

2. Col de la Chevaliere, au-dessus de la Sallefroide, en Vallouise, pour les gens de pied, va à Chantemerle. De Sallefroide à Chantemerle, 3. heures & demie.

3. Col de Rouchon, au-dessus de Vallouise, pour les chevaux, va au Puy de saint Pierre, près de Briançon. De Vallouise au Puy de S. Pierre 3. heures & demie.

4. Col de Lallouard, au-dessus de Vallouise, pour les gens de pied, va au Puy Chauvin. De Vallouise au Puy-Chauvin trois heures.

5. Col de Cayres, au dessus des Alpes, va à Largentiere. De la Renaux à Largentiere, trois heures. Ce chemin n'est bon que pour les gens de pied.

6. Col des Feriottes, au-dessus du village de Puy en Vallouise, pour les chevaux, va à Largentiere. Du Puy à Largentiere, trois heures & demie.

ART. VIII. *Dans la vallée de S. Bonnet.*

1. Col de Bonvoisin, au-dessus du village, entre les Aigues & au-dessus de Vallouise, pour les gens de pied; va à saint Bonnet, près de Lesdiguières. De Vallouise à saint Bonnet, neuf heures.

2. Col de la grande Sagne, *alias* Lallefroide, au-dessus de Vallouise, pour les gens de pied; va à saint Christophe, près de Bourdoisan. De Vallouise à saint Christophe, neuf heures & demie. La quantité de glace qui est le long du chemin le rend mauvais.

ART. IX. *Dans la vallée de Queyras.*

1. Col de Maye , au-dessus du village des Planes , pour les chevaux ; va tomber dans la vallée de Queyras , au village de la Montelle , passant par le Tonsonet. Des Planes à la Montelle , trois heures.

2. Col des Thures , au-dessus du village de ce nom , passant aux Thures ; mauvais pour les chevaux ; va dans la vallée de Queyras , au village de la Montelle. Des Thures à la Montelle , quatre heures & demie.

3. Col de saint Martin , *alias* le Bout du col , au-dessus du village de la Montelle , vallée de Queyras , pour les chevaux ; va à Pommier , vallée de saint Martin , passant par les villages de Jare , du Lot , & du Bout-du-col. De la Montelle à Pommier , quatre heures.

4. Col de Pedase , au-dessus de Reprate , pour les chevaux , va à Aiguilles , vallée de Queyras. De Pras à Aiguilles , une heure & demie.

5. Col du Chalancer , au-dessus des villages de Pierregrosse & du Coin , vallée de Queyras , va à Ristolas. De Pierregrosse à Ristolas , douze heures. Ce chemin n'est que pour les gens de pied.

6. Col de Gilly , au dessus du village de la Motte , vallée de Queyras , pour les gens de pied ; va à Val-Preneyras. De la Motte à Val-Preneyras , une heure & demie.

ART. X. *Dans la vallée du mont Dauphin.*

Col de Surfande , au-dessus du village de ce nom , vallée de Queyras , pour les chevaux ; va au Mont Dauphin , en passant par les villages de Charoux & de Groués. De Surfande au mont Dauphin , deux heures & demie.

ART. XI. *Dans la vallée de Guillestre.*

1. Col de Maurin , au-dessus du village de ce nom , pour les chevaux ; va à Seillac. On va à Moulines & au château de Queyras , comme aussi à Bramousse , vallée de Queyras , à Mont-Dauphin , & à Guillestre. De Maurin à Seillac , deux heures. De Seillac à Moulines , deux heures. De Seillac au château de Queyras , deux heures & demie. De Seillac à Bramousse trois heures. De Seillac à Guillestre , cinq heures. De Seillac à Mont-Dauphin , cinq heures & demie.

2. Col de Vallonier , au-dessus de Barcelonnette , assez mauvais pour les chevaux ; va à Guillestre. Du Châtelet à Guillestre , six heures.

3. Col de Vars , pour les chevaux , au-dessus du village de saint Paul , & du Melezin , vallée de Barcelonnette ; va à Vars , & de-là à Guillestre.

En 1692. M. le duc de Savoye , allant au siège d'Embrun , fit passer son armée & son artillerie par ce col. Il les fit aussi passer par le col de Largentiere , qui n'est pas marqué dans la carte du haut Dauphiné , dont le chemin vient tomber dans la Glezolle & à Tournouz , vallée de Barcelonnette. De saint Paul à Vars , trois heures. Il y a le col de la Magdeleine , un peu au-dessus de celui de Vars. De Vars à Guillestre , deux heures. Ainsi il faut cinq heures de saint Paul à Guillestre.

4. Col de Seillac , au-dessus de Bramousse , vallée de Queyras , pour les chevaux , va à Seillac. De Seillac à Bramousse , trois heures.

5. Col du Fromage , au-dessus du château de Queyras , pour les chevaux , va à Seillac. De Seillac au château de Queyras , deux heures & demie.

6. Col



6. Col de Vars , chemin praticable pour les chevaux & les charettes ; va au village de saint Paul. De Guillestre on va sur la montagne de Vars. Ce chemin passe à la redoute de la Magdeleine. De la redoute , il va au village du Malezet ; du Malezet au village de saint Paul ; de Guillestre à saint Paul , deux lieues.

ART. XII. *Dans la vallée d'Embrun.*

1. Col de la Crenoux , au-dessus du village de Malezen , vallée de Barcelonnette , pour les gens de pied ; va à Embrun , en passant dans le village de Crenoux. De Malezen à Embrun , six heures.

2. Col de Parpaillon , au-dessus de Tournoux & du Chatellard , vallée de Barcelonnette , pour les chevaux ; va à Embrun en passant par le village de Crenoux. De Tournoux à Embrun sept heures.

Ce fut feu M. d'Usson qui fit faire ce chemin en 1694. lorsqu'il commandoit l'armée du roi à Barcelonnette.

3. Col de Boscodon , pour les gens de pied seulement ; va des Crottes à l'abbaye de Boscodon. De l'abbaye on passe la montagne , & on descend à Chaudon. Il y a deux lieues & demie.

4. Col de Femaras , pour les chevaux ; va à Revel , dans la vallée de Barcelonnette. On y va par le village de Baratier , ou par celui des Crottes. D'Embrun à Revel , trois lieues.

5. Col de Lei-Salletes , pour les chevaux ; va à Revel , & au village des Theouilles. D'Embrun on monte au village des Orres , des Orres sur la montagne de Leifallettes , de-là on descend à main droite à Revel , & à la main gauche aux Theouilles. D'Embrun à Revel , trois heures.

6. Col du Petit-vallon , pour les gens de pied. D'Embrun on va aux Orres , des Orres on prend le chemin des Vallons , d'où l'on entre dans le Petit-vallon , & l'on monte sur la montagne , & l'on va au village de la Laure , dans la vallée de Barcelonnette. D'Embrun à la Laure , quatre lieues.

7. Col Du Grand-vallon , pour les chevaux ; va à Barcelonnette. D'Embrun on monte au village des Orres , des Orres dans le Grand-vallon , du Grand-vallon sur la montagne , d'où l'on descend au village de saint Pons , & de saint Pons on va à Barcelonnette. Il y a quatre lieues.

8. Col de Girabaud , pour les chevaux ; va à Tournoux , vallée de Barcelonnette. D'Embrun aux Orres on suit le chemin du Grand-vallon , & à main gauche on monte à Girabaud ; de Girabaud on traverse le vallon Rasif ; de ce vallon on passe ce col , & l'on entre dans le vallon de Chatellard , qu'on laisse à main droite pour aller à Tournoux. D'Embrun à Tournoux il y a quatre lieues. On peut aller sur ce col par Crenoux. Ce chemin est aussi praticable pour les chevaux. D'Embrun on monte à Crenoux , de Crenoux on va au vallon Rasif , où l'on trouve l'autre chemin , qui vient des Orres. L'un & l'autre va à Tournoux.

9. Col du Cracher , pour les chevaux ; va à saint Paul , dans la vallée de Barcelonnette. D'Embrun on monte à Crenoux , de Crenoux au village du Cracher , qui conduit au col ; du col on descend au village du Melezet ; du Melezet au village de saint Paul. Il y a trois lieues & demie.

10. Col de Vars , dans la vallée de Guillestre.

---

 TABLE DES VALLEES.

<i>Vallée de Morienne.</i>		<i>Vallée de Sauze &amp; de Sezanne.</i>
<i>Vallée de Suze.</i>		<i>Vallée des Prés.</i>
<i>Vallée de Pragelas</i>		<i>Vallée du Monestier.</i>
<i>Vallée de S. Martin.</i>		<i>Vallée de Briançon.</i>
<i>Vallée de Luzerne.</i>		<i>Village de Vallouise.</i>
<i>Vallée du Château-Dauphin.</i>		<i>Vallée de S. Bonnet.</i>
<i>Vallée de Maire.</i>		<i>Vallée de Queyras.</i>
<i>Vallée de Barcelonnette.</i>		<i>Vallée du mont Dauphin.</i>
<i>Vallée d'Oulx.</i>		<i>Vallée de Guillestre.</i>
<i>Vallée de Bardonneche.</i>		<i>Vallée d'Embrun.</i>



T A B L E D E S H A U T E U R S E T

*distances des montagnes qui dominent sur la ville de Briançon, & sur les forts : ce que les forts dominent les uns sur les autres, & leur éloignement des uns aux autres ; le tout levé exactement sur les lieux.*

S Ç A V O I R.

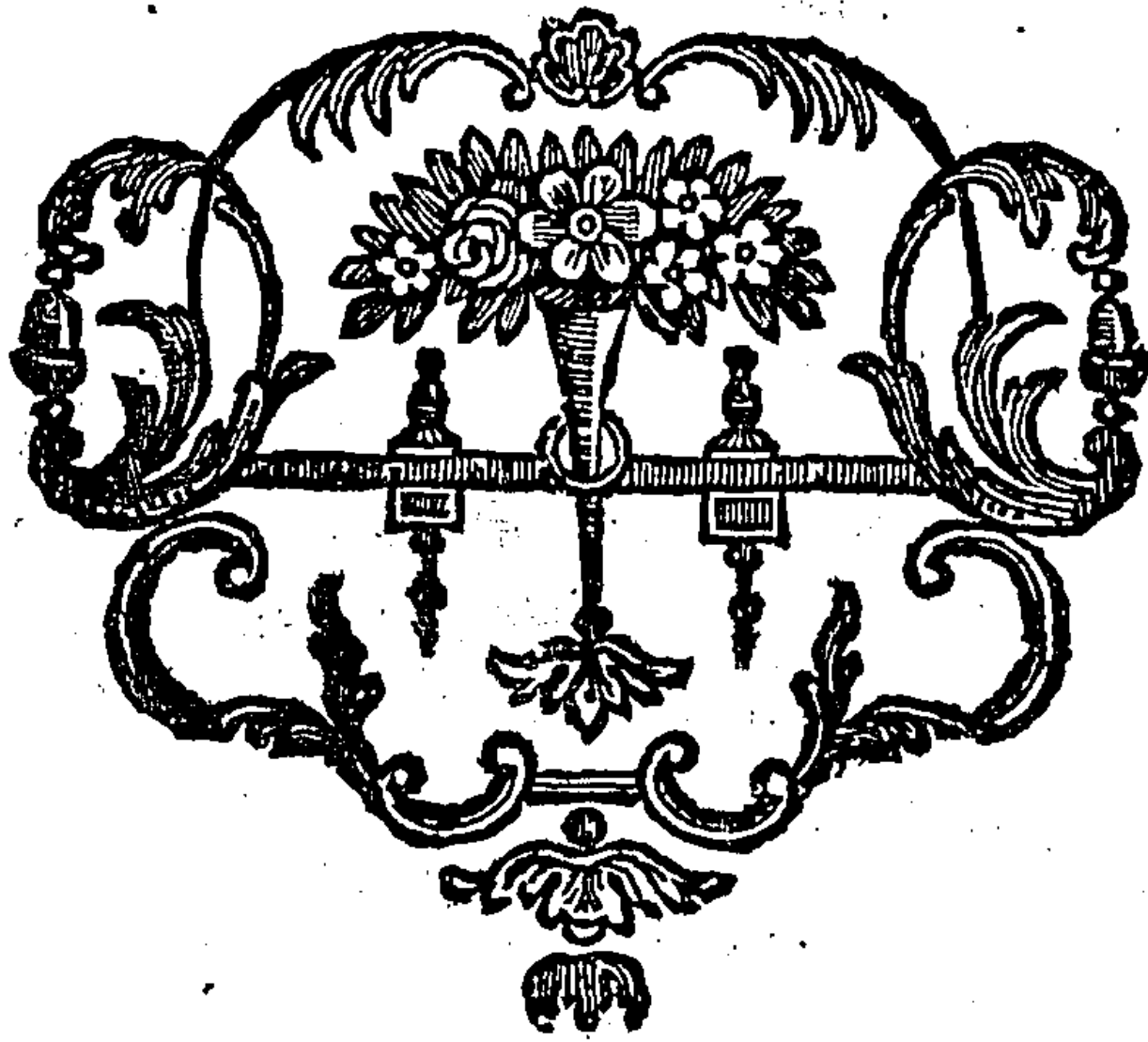
	Hauteurs.			Distant ces.	
	Toises.	Piés.	Pouc.	Toises.	
La montagne de l'Infernet, qui est à la droite de la riviere, ou Durance, la prenant du bas à la source, est au-dessous du Prat de la Ceitte, qui est la même montagne, de . . . . .	137.	1.	0.	350.	La ville de Briançon est commandée, & même son château, par toutes les fortifications, & hauteurs mentionnées, & la communication qu'elle ne voit pas.
Le Prat de la Ceitte, qui fait partie de la montagne de l'Infernet, est au-dessus de la redoute à Machicoli, au point du jour, de . . .	208.	2.	0.	710.	
La redoute de Machicoli est au-dessus du fort d'Anjou. Elle est à la descente de la montagne de l'Infernet & de la Ceitte, de . . . .	15.	2.	5.	73.	
Le fort, ou redoute d'Anjou, est au-dessus du terreplain du donjon. Il est en descendant du Machicoli ou Rendouillet, de . . . . .	40.	5.	7.	265.	
Le donjon est au-dessus de la place des cazernes de Rendouillet. Il est sur la même redoute du Machicoli au Rendouillet. C'est la meilleure pièce qu'il y ait dans tous les forts & fortifications. . . . .	17.	5.	2.	6.	
Le même donjon est au-dessous de la redoute des Sallettes, qui est de l'autre côté de la riviere, de . . .	56.	5.	11.	908.	Les Sallettes est de l'autre côté de la riviere de Darcule, sur la route de Piémont, & défend la vallée du Mont-Genèvre.
Le même donjon est au-dessus de la place du Fort-Dauphin, de . . .	68.	2.	2.	563.	
La place de Rendouillet est au-dessus de la porte, de . . . . .	59.	0.	9.	931.	
Ladite place est au-dessus des Sallettes, de . . . . .	39.	0.	9.	931.	
Ladite place est au-dessus du					La communica-

	Hauteurs.			Distan-		
	Toises.	Piés.	Pouc.	Toises.		
pas de la porte de la communication qui regarde le village de Fons-Christiane, du côté d'Embrun, de . . . . .	88.	1.	4.	204.	tion a 83. toises de long, qui vont à l'épreuve de la bombe, & va de Tettes au Rendouillet. On passe par le milieu quand on vient d'Euftrate aux Tettes & au Rendouillet.	
Ladite place est au-dessus du pont de Guizane, qui est la jonction de la Guizane avec la Durance, de . . .	181.	5.	6.	920.		
Ladite place est au-dessus de la place du fort des Tettes de . . . . .	45.	2.	0.	404.		
La place des Tettes est au-dessus de la porte de communication ci-dessus mentionnée de . . . . .	42.	5.	4.	196.		
La même est au-dessus du fort Dauphin de . . . . .	5.	1.	0.	330.		
Petit fort à quatre bastions, qui est sur le chemin du Piémont. Il doit y avoir une communication à ciel ouvert jusqu'au fort des Tettes. Ce fort est situé sur le plateau de la Lame, qui est de la même montagne de l'Infernet. Ce fort bat la descente du mont Genevre, & la vallée de la Vachette.						
La même est au-dessus de la place du château de la ville de Briançon, la riviere de Durance entre deux de . . . . .	43.	2.	2.	318.		
La même place est au-dessus de la redoute des Suisses, qui est entre la ville & les Tettes de . . . . .	85.	5.	11.	260.		
La redoute des Suisses bat tout le chemin du Piémont, & la Vachette, & défend les avenues du pont.						
La même est au-dessus de la clef du pont de communication pour aller de la ville aux Tettes de . . . . .	91.	3.	4.	232.		
Ce pont est haut dessous Clef jusqu'à la riviere de . . . . .	28.	3.	7.			
La place des Tettes est au-dessus de la porte de Pignerol de . . . . .	70.	1.	0.	402.		
Briançon n'a que trois portes : celle de Pignerol, d'Embrun,						



	Hauteurs.			Distances. Toises.
	Toises.	Pies.	Pouc.	
& des Cazernes. Celle ci va uniquement au pont de communication, aux Terres, & au Rendouillet.				
La même est au-dessus de la porte des Cazernes de . . . . .	77.	1.	10.	258.
La même est au-dessus du terreplain de la porte d'Embrun de . . . . .	89.	0.	0.	380.
La même est au dessus du port de Guisane de . . . . .	136.	3.	6.	787.
La redoute des Salettes ci-dessus mentionnée est au-dessus de la place des Terres de . . . . .	6.	1.	3.	867.
La même redoute est au-dessus de la place du fort Dauphin de . . . . .	11.	2.	3.	448.
La même est au-dessus de la place du château de Briançon de . . . . .	49.	3.	3.	400.
La même est au-dessus de la porte de Pignerol de . . . . .	76.	2.	3.	382.
La place du château est au-dessus du pont de . . . . .	48.	1.	2.	90.
La place du château est au-dessus de la porte de Pignerol de . . . . .	26.	4.	6.	90.
La porte de Pignerol est au -dessus de la porte d'Embrun de . . . . .	18.	5.	0.	148.
La porte d'Embrun est au-dessus du pont de Guisane de . . . . .	47.	3.	6.	496.
La montagne appelée la Croix de Toulouse, séparée par la riviere de Durance avec celle de l'Infernet, est au-dessus du pont de Guisane de . . . . .	386.	2.	8.	1071.
Cette montagne fait l'angle entre la vallée du Monestier, celle de la Vachette, qui va au Mont-Genèvre, autrement dit, vallée de Namache.				
La Croix de Toulouse est au-dessus de la redoute des Salettes, qui tient à la même montagne de . . . . .	243.	3.	11.	370.
La Croix de Toulouse est au-dessus de la porte de Pignerol de . . . . .	320.	0.	2.	554.
La Croix de Toulouse est au-dessus du château de Briançon de . . . . .	293.	1.	4.	626.
La Croix de Toulouse est au-dessus du fort de Terres de . . . . .	249.	5.	2.	864.
La Croix de Toulouse est au-dessus de la place des cazernes du Rendouillet de . . . . .	204.	3.	2.	1265.
Ladite Croix est au-dessus du Donjon de . . . . .	186.	4.	0.	1255.
Ladite Croix est au -dessus du fort d'Anjou de . . . . .	145.	4.	5.	1387.
Ladite Croix est au-dessus de la redoute de Machicoli ou point du jour de . . . . .	130.	2.	0.	1536.
Le Prat de la Ceite, montagne, est au-dessus de ladite Croix de . . . . .	81.	3.	9.	1617.

	Hauteurs.			Distances.
	Toises.	Piés.	Pouces.	Toises.
L'Infernet est au-dessus de ladite Croix de . . . . .	218	4	9.	1843 .
L'Infernet est au-dessus du pont de Guisanne , qui est le plus bas du plan de . . . . .	605.	1.	5.	2286.
Les deux Tours de l'Eglise ont chacune de haut . . . . .	25.	0	0.	0.



**PROJET DES OUVRAGES A**  
*faire pour rendre le Rhône flottable & navigable*  
*depuis Genève jusqu'au Parc, distance de six gran-*  
*des lieues.*

Comme les finances contribuent fort à la puissance des rois & à la félicité des peuples, puisqu'elles sont le nerf de la guerre, & le grand ressort qui fait mouvoir toutes les affaires, on ne peut trop s'appliquer à rendre commode, aisé, & par-là florissant, le commerce, qui en est la plus grande source. C'est dans cette vue que depuis plusieurs années on a donné l'idée de rendre le Rhône navigable depuis Genève jusqu'au Parc. Ce projet me paroît être un de ceux qui contribueroient le plus au bien de l'état, puisque faisant que le commerce deviendroit pour lors infini depuis la Hollande jusqu'à la mer, tant en remontant qu'en descendant; ce fleuve, depuis sa source jusqu'à Marseille, procureroit au royaume de très-grands avantages. Cet ouvrage, que les Césars n'ont osé entreprendre, seroit un monument qui montreroit à la postérité la grandeur & la magnificence de notre roi.

Pour faciliter ce projet, on avoit pensé, il y a quelques années, de passer dans les terres du roi de Sardaigne. On auroit pratiqué un canal de près de trois lieues de longueur, depuis le port de Chancy, sur le Rhône, à deux lieues au-dessous de Genève, jusqu'au-dessous de Mapas, qui auroit eu la chute dans la petite rivière des Ules, laquelle se débouche dans le Rhône, à deux lieues & demie au-dessous de Seyssel. Mais outre que ce projet est très-dispendieux, le roi de Sardaigne en tireroit un grand avantage contre les intérêts de la France. Ce qui fait qu'on conseille de l'abandonner, pour suivre à peu-près le lit de ce fleuve, ce qui se fera avec moins de dépense en passant dans les terres de France depuis Genève jusqu'au Parc, qui est l'entrepôt des sels, où il commence à porter bateau. Ce projet, qui avoit paru jusqu'à présent moralement impossible, après avoir été bien examiné, pourra fort bien s'exécuter, si on suit les devis. En attendant, on va donner une notion générale des ouvrages à faire pour l'exécution de ce projet, suivant les mémoires pris sur les lieux par le sieur du Saugey.

ARTICLE I.

Il y a à la sortie du lac de Genève deux moulins à détruire, afin de faciliter la navigation des coches, bateaux, & autres voitures publiques, tant en remontant qu'en descendant; bien entendu qu'on dédommagera les propriétaires des moulins.

ARTICLE II.

A une lieue & demie du lac, en descendant le Rhône, il y a au milieu de ce fleuve un gros rocher, qu'il faudra miner & arracher jusqu'à quatre pieds au-dessous de la superficie des basses eaux.

## ARTICLE III.

Depuis ce rocher jusqu'au pont de Lucet, où le Rhône se perd, est une longueur de 8670. toises, où il est nécessaire d'enlever toutes les grosses pierres, & de miner soixante-quatre rochers dans le courant, qui ne paroissent dans le temps des basses eaux, jusqu'à quatre pieds au-dessous d'icelles, sur la largeur de six toises.

## ARTICLE IV.

On fera sur le pont de Lucet un canal de 300. toises de longueur. Mais avant de commencer, on fera un batardeau à toute épreuve, à la faveur duquel sera fondée une muraille de cent cinquante toises de longueur, & élevée à deux pieds au-dessus des débordemens.

Le batardeau fait, on creusera le canal dans le roc, de six toises de largeur sur quatre pieds de profondeur au-dessous de la superficie des basses eaux; ce qui est plus que suffisant pour rendre ce fleuve navigable.

## ARTICLE V.

Depuis le canal du pont de Lucet jusqu'au rocher de Malpertuis, est une longueur de 3660. toises, où seront enlevées plusieurs grosses pierres qui se trouvent dans le courant de ce fleuve, & son lit creusé dans le roc, de quatre pieds de profondeur, sur six toises de largeur.

## ARTICLE VI.

Pour former le canal dans le roc de Malpertuis, il faudra construire un petit batardeau, pour élever une muraille à la tête d'icelui de soixante toises de longueur. On creusera ensuite le canal dans le rocher en longueur de 340. toises, sur six toises de largeur, & de même profondeur que celui dessus énoncé.

## ARTICLE VII.

Depuis le canal de Malpertuis en descendant jusqu'au Parc est une longueur de 3360. toises. Il faudra dégager le lit du Rhône de quantité de grosses pierres qui s'y trouvent, & miner grand nombre de rochers en la largeur de six toises, sur quatre pieds de profondeur, qui paroissent à fleur des basses eaux.

## ARTICLE VIII.

Outre tous les ouvrages à faire dont on vient de parler, pour rendre le Rhône flottable & navigable depuis Genève jusqu'au Parc, on compte encore vingt gros rochers, qui avancent dans le courant, qu'il faudra redresser, en faisant jouer la mine dans l'eau de la profondeur de quatre pieds.

## ARTICLE IX.

Le Saut, qui est à quatorze lieues au-dessous de Seyssel, étant un passage très-dangereux pour les bateaux, qui souvent y périssent, il est nécessaire d'y faire jouer la mine, pour en adoucir la chute, afin de rendre la navigation plus aisée.

## ARTICLE X.



## ARTICLE X.

Le Rhône étant extrêmement resserré entre des rochers très-élevés, qui rompent le chemin du tirage en longueur de 22200. toises, il est nécessaire d'en pratiquer un de chaque côté de douze pieds de largeur, pour faciliter la remonte des bateaux.

Si l'on approuve ce mémoire, l'on entrera dans un plus grand détail, par le devis qui en sera fait. On donne ici une idée générale des ouvrages à faire pour rendre ce fleuve flottable & navigable depuis Genève jusqu'au Parc, & de-là au Saut, dont la dépense pourra monter, suivant le détail estimatif qui en a été fait, à la somme de 360000. livres.

Le présent projet dressé par nous, ingénieur ordinaire du roi, & directeur des ponts & chaussées de cette généralité. A Lyon le 24. Décembre 1725.  
Signé, De Ville.

*Moyens pour faire réussir le grand projet de la navigation du Rhône depuis Genève jusqu'au Parc.*

Comme le roi n'entrera jamais dans une si grande dépense, en ayant à faire dans son royaume beaucoup d'autres moins considérables, & plus utiles pour le commerce, telles que sont celles des ponts sur les fleuves & rivières; des grands chemins impraticables à réparer, pour lesquels on a depuis long-temps fait de grands projets, & qui faute d'argent, n'ont pu avoir leur exécution; le meilleur parti qu'on ait à prendre, est que plusieurs entrepreneurs, bien entendus, fassent leur soumission au conseil, par laquelle ils s'engagent de rendre le Rhône flottable & navigable depuis Genève jusqu'au Parc, dans cinq ans ou plus, & d'en faire pour cet effet toute la dépense, moyennant la perception des droits que sa majesté leur accorderoit à perpétuité sur chaque quintal de marchandises de toute espèce de la moitié moins forte que la dépense qu'on fait pour les voitures par terre jusqu'à Lyon, suivant le tarif qui en sera dressé, & qu'il faudra joindre au projet. On ne doute point que des offres si raisonnables ne soient acceptées par le roi, en faisant connoître les avantages que la France en retireroit, le commerce devenant infini, tant en montant qu'en descendant, depuis la Hollande jusqu'à Marseille.

La navigation de vingt lieues d'étendue de la Loire, depuis Roanne jusqu'à saint Rambert, faite depuis quelques années, a été exécutée par les moyens ci-dessus. C'est pourquoi il faudra s'en servir, & apporter pour exemple cette navigation, dont les entrepreneurs ont un péage à perpétuité, pour faire réussir le grand projet en question.

*Copie d'une lettre écrite à M. de Langez, entrepreneur des travaux du roi au fort de l'Ecluse.*

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 28. du mois passé. Je me souviens qu'il y a environ cinq ans que feu monseigneur le duc d'Orléans écrivit à monsieur l'intendant, pour sçavoir s'il étoit facile de rendre le Rhône, depuis Genève jusqu'à Lyon, navigable. Il me chargea d'en dresser

une carte ; & comme je ne pus aller sur les lieux , on m'envoya des mémoires de la situation du pays pour la faire : & depuis ce temps-là je n'en ai pas entendu parler. Mais puisque ce projet se réveille , je vous rendrai tous les services qui dépendront de moi. Si vous venez à Lyon , j'examinerai la carte que vous avez faite , & vous en dirai mon sentiment , de même que sur le prix de chaque nature d'ouvrages qu'il conviendra de faire pour rendre ce fleuve navigable jusqu'au Parc.

Je suis parfaitement , monsieur , votre très-humble serviteur. De Ville.

De Lyon ce 6. Novembre 1725.

On représentera à sa majesté , que ses revenus augmenteront de 400000. livres par an , tant par rapport aux sels qui monteront jusqu'à Genève , de même que le coche , par un mémoire au clair. Et pour que ce projet soit exécuté suivant la forme & teneur , il est nécessaire que monsieur De Ville soit appelé par ordre de la cour , qui a fait rendre la Loire navigable de vingt lieues de longueur , depuis Roanne jusqu'à S. Rambert ; & il dressera un tarif des prétendues demandes à ce sujet : il sera de même nécessaire de représenter à sa majesté les revenus qu'elle aura au surplus.



## POSITION PAR ESTIME DE

32. milliaires , entre le Pont saint-Esprit & Nismes , placés par M. Pitot en 1754. en exécution de la délibération des états tenus à Montpellier à la fin de l'an 1754.

### DU SAINT-ESPRIT A NISMES.

- |                |   |
|----------------|---|
| 0 — 32. . . .  | A 200. toises de la citadelle du Pont saint-Esprit, vers Bagnols.                                   |
| 1 — 31. . . .  | Vis-à-vis une métairie, & à 100. toises d'un ruisseau qui traverse le grand chemin.                 |
| 2 — 30. . . .  | Vis-à-vis saint Alexandre.  |
| 3 — 29. . . .  | Sur la hauteur, entre saint Alexandre & Bagnols.  |
| 4 — 28. . . .  | 100. toises avant saint Nazaire.  |
| 5 — 27. . . .  | 100. toises au nord du pont de Bagnols.   |
| 6 — 26. . . .  | Sur la hauteur du nouveau chemin de Bagnols à Connaut.  |
| 7 — 25. . . .  | 200. toises, après un chemin fait le long d'un coteau sur la gauche.                                |
| 8 — 24. . . .  | A 300. toises au nord d'une petite montagne de rochers qu'on a cotoyée en montant par la droite.    |
| 9 — 23. . . .  | A 400. toises au nord du pont de la Tare.   |
| 10 — 22. . . . | Tout contre la tour du bourg de Connaut.  |
| 11 — 21. . . . | A 100. toises au sud de Gaujac, sur une chaussée montante.  |
| 12 — 20. . . . | Dans une descente, au milieu d'un bois qui a plus de 200. toises.                                   |
| 13 — 19. . . . | A 500. toises au nord de Poussillac.  |
| 14 — 18. . . . | Entre des monticules tournoyantes des combes de Valiguières.  |
| 15 — 17. . . . | A 700. toises au nord de Valiguières, les combes éloignées entre elles de 25. toises.               |
| 16 — 16. . . . | A 50. toises au sud de Valiguières.   |
| 17 — 15. . . . | A 500. toises en entrant dans les combes de Valiguières.  |
| 18 — 14. . . . | A 20. toises d'une croix qui est sur la droite de l'ancien grand chemin de Remoulins à Valiguières. |
| 19 — 13. . . . | Dans le grand chemin, avant les combes, entre deux vignes.  |
| 20 — 12. . . . | A l'entrée du nouveau chemin qui va au pont du Gard.  |
| 21 — 11. . . . | A 600. toises au nord du pont du Gard.  |
| 10 — 22. . . . | 700. toises au nord de la Foux.   |
| 9 — 23. . . .  | 900. toises de saint Bonnet.  |
| 8 — 24. . . .  | 100. toises de la croix de Ledenon.   |
| 7 — 25.        |   |
| 6 — 26. . . .  | Tout contre la glacière de Besouffe.  |
| 5 — 27. . . .  | En sortant de saint Gervasi.  |

- 4—28.  
 3—29. . . . A 500. toises de Lagarne, & à 900. de Marguerites.  
 2—30. . . . A 500. toises d'un mas qui est sur la gauche du grand chemin.  
 1—31. . . . A 3. toises au nord des Justices.

## D E N I S M E S A M O N T P E L L I E R .

- 0.—25. . . . A 8. toises de la porte de la couronne, sur l'esplanade.  
 1—24.  
 2—23. . . . A 40. toises d'une maison, près de quelques vignes, vers  
 Nismes.  
 2—22. . . . 250. toises au nord de Millau.  
 4—21. . . . 750. toises au sud de Millau.  
 5—20. . . . 200. toises au-delà du chemin qui va à Bernis, & à 100. toises  
 au-dessus de Bernis.  
 6—19. . . . Au sortir d'Uchau, en venant de Nismes.  
 7—18. . . . Vis-à-vis le chemin qui va à Veltric.  
 8—17. . . . En-deçà de la baraque de Coudognan.  
 9—16.  
 10—15.  
 11—14.  
 12—13. . . . A 50. toises au sud de la maison du péage du pont de Lunel.  
 13—10. . . . A 40. toises au nord des cazernes de Lunel.  
 14—11. . . . A 300. toises au nord de la ville de Lunel.  
 15—10. . . . A 700. toises au nord de Lunel-vieil.  
 16—19.  
 17.—8.  
 18.—7. . . . Au milieu du pont de saint Brez.  
 19—6. . . . A 60. toises avant Colombiers.  
 20—5. . . . Près de la maladerie de saint Antoine.  
 21—4. . . . 30. toises après le chemin qui va à Doscares.  
 22—3.  
 23—2. . . . 40. toises après le pont de Castelnaud.  
 24—1.  
 25—0. . . . Au coin de la maison du président Bocaud à Montpellier.

L'idée de mettre sur les grands chemins des pierres pour déterminer les distances de mille en mille toises, est très-propre à perfectionner la géographie. Les états de Languedoc ont la gloire d'avoir été les premiers à en faire usage. Les milliaires de la grande route du saint Esprit à Toulouse sont déjà placés jusques Pefenas; les autres le seront bientôt. On en mettra pareillement sur les routes où il y a des postes. Il seroit à souhaiter que toutes les provinces de la France en fissent autant chez elles. On pourroit ajouter cependant une perfection aux milliaires qui sont déjà posés. Ce seroit de mettre sur un lieu apparent des villages que l'on traverse entre deux milliaires, placés dans la campagne, la distance en toises qu'il y a entre ces milliaires & ce village. La perfection seroit encore plus grande, si l'on faisoit imprimer une liste de tous les milliaires, avec la déter-



mination de leur position, & des objets qui sont entre eux. Une pareille liste seroit infiniment curieuse, utile, & agréable aux voyageurs, & à beaucoup d'autres personnes. En voici un modele pour le château d'Aubaïs, qui d'ailleurs mérite d'avoir une position déterminée. On connoit la hardiesse de son escalier, la rampe dont il est décoré, qui a été faite avec beaucoup de goût par un habile artiste, nommé Ravisé, natif de la Fleche. On connoit aussi la bibliothèque de ce château, très-riche en historiens & en géographes, & dont le vaisseau a été construit avec art, pour en rendre l'usage commode & aisé. On sçait enfin que les curieux, même les étrangers, sont très-empressés à venir voir ce château. Cette détermination ne peut se bien faire, qu'en donnant le mesurage en toise des différens chemins qui y aboutissent. On le joint ici.

TOISE DE LA PORTE DE

*l'escalier d'Aubaïs, au premier milliaire que  
l'on trouve sur la grande route :*

DE NISMES A MONTPELLIER.

Au chemin qui va à Sommieres . . . . .	275.	
A la croix de Lambert . . . . .	393.	638.
Au chemin qui va au mas de Foucard . . . . .	375.	913.
A la sortie de la terre . . . . .	286.	1199.
A la croix d'Aiguesvives . . . . .	605.	1804.
Au ruisseau du Razil . . . . .	170.	1974.
Au chemin qui va à Mus . . . . .	634.	2608.
Au Pont sur le Rhoni . . . . .	1133.	3741.
A Vergeses . . . . .	176.	3917.
Au grand chemin de Nismes . . . . .	1056.	4973.
Au premier milliaire allant vers Nismes . . . . .	279.	5252.

AU PONT DE LUNEL.

Au moulin de Carriere . . . . .	1222.
Au moulin de Liquis . . . . .	1915.
Vis-à-vis le pont Ambrois . . . . .	2432.
Vis-à-vis le moulin de Vendras . . . . .	2708.
Vis-à-vis le moulin de Aubes . . . . .	3533.
Au grand chemin, & au cabaret du pont de Lunel . . . . .	4028.
De-là au milliaire qui va à Nismes . . . . .	704.
Au milliaire allant à Lunel . . . . .	296.

## A LA PORTE DE SOMMIERES.

Au bout de la descente qui va à Sommieres . . . . .	79.	
A la croix de la mission . . . . .	89.	155.
Au pont sur l'Albaren . . . . .	89.	244.
A l'église de Gavernes . . . . .	1221.	1465.
A Christin' . . . . .	253.	1718.
Au pont sur la Corbiere . . . . .	175.	1893.
Au mas & seigneurie de Massilln . . . . .	141.	2034.
A la porte de Sommieres . . . . .	1040.	3074.

AU MOULIN A VENT DE CORBIERES,  
PASSANT PAR LA GARRIGUE.

Au chemin du pont de Lunel à Sommieres . . . . .	517.	
Sur la garrigue , vis-à-vis Gavernes . . . . .	1012.	1529.
A la jonction du chemin de Sommieres à Junas . . . . .	429.	1958.
A la fontaine de Montgros . . . . .	228.	2186.
Au moulin de Corbieres . . . . .	442.	2628.

AU GUÉ DE VIDOURLE, QUI VA  
A SAINT SERIEZ.

A la Combe du beau-temps , où se donna le combat du 17. Décembre 1703. entre les Camisards , commandés par Cavalier , & deux compagnies de Firmacon , commandées par Rambouillet , qui y fut tué.

A l'entrée du chemin de la Roque . . . . .	762.	
A l'entrée du chemin de la Roque . . . . .	143.	90.
Entre les deux Roques , où le Vidourle passe , & où l'on prend des carpes , pesant jusqu'à trente livres la pièce . . . . .	169.	1074.
Au gué de saint Seriez . . . . .	513.	1587.
Largeur d'une hauteur de la Roque à l'autre , prise à la base , & comprenant la largeur de l'eau , du gravier , du chemin , & du franc-bord . . . . .	50. t.	3. pi.
Distance entre le champ de bataille & le chemin . . . . .	165.	

## A CONGENIES.

A la borne de la terre , vers Congénies . . . . .	830.	
A la fontaine de Congénies , & au magasin du sieur Nourri . . . . .	649.	1479.
Au chemin de Sommieres à Nismes . . . . .	209.	1688.

# SENECHAUSSEES DE CARCASSONNE ET DE TOULOUSE.

Avant l'an 1735. on mit sur la droite du grand chemin de la sénéchaussée de Carcassonne, qui va à Toulouse, de cent toises en cent toises, des pierres hautes d'un pied ou environ, sur lesquelles on marqua les toises. Un ingénieur, nommé Cornet, avoit imaginé de faire mettre ces pierres, pour pouvoir donner avec plus d'aisance les ordres aux entrepreneurs, & à ceux qui étoient chargés de l'entretien du grand chemin. L'ingénieur, uniquement occupé de son objet, avoit pensé à la réparation du chemin, & nullement à l'utilité dont ces pierres pouvoient être pour la géographie. On a fort négligé l'entretien de ces pierres, dont plus de la moitié sont tombées ou perdues. Tout ce que l'on a pu en apprendre, c'est qu'il y a 28600. toises de Narbonne à Carcassonne. La pierre de la Begude de Jordi, poste entre Besiers & Pésenas, étoit numérotée 6300. Celle de Pésenas 11200. A l'abreuvoir de l'abbaye de Valmagne 7300. apparemment en comptant depuis Pésenas, & vis-à-vis la croix en pyramide qui sépare la sénéchaussée de Carcassonne de celle de Montpellier 13283. toises.

On mit après l'an 1742. dans la sénéchaussée de Toulouse, & sur la gauche du grand chemin qui va à cette capitale du Languedoc, de cinq cents toises en cinq cents toises, des pierres rondes, plus grosses que les milliaires de la sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes, mais qui n'ont point deux pieds de hauteur. Ces pierres sont en assez bon état; mais elles ne sont point numérotées; & l'on trouve la dernière fort près du fauxbourg de Toulouse, en venant de Castanet. Les pierres placées entre Castelnaudari & Villepinte, sont en bon état; & l'on en trouve le nombre pour déterminer les 6000. toises qu'il y a entre ces deux lieux.

## DAUPHINÉ.

On voit en Dauphiné à droite & à gauche du chemin qui va du saint-Esprit à Lyon, de petits poteaux de bois, hauts d'environ deux pieds, qui servent à déterminer le nombre des toises de ce grand chemin, que les communautés doivent entretenir. Dans les espaces beaucoup plus éloignés, on voit de grosses pierres, presque semblables aux milliaires du bas-Languedoc; mais il y en a une de chaque côté du chemin. J'ignore l'usage de ces pierres.

## LYONNOIS.

On trouve dans l'intendance de Lyon, depuis la sortie de cette ville jusqu'à deux cents toises ou environ au-delà de saint Martin d'Estraux, qui est la fin de cette intendance, des pierres de taille, peu épaisses, hautes d'environ deux pieds, sur lesquelles est écrit le nom de la communauté qui doit entretenir un nombre de toises de ce grand chemin. Il seroit aisé d'ajouter sur ces pierres, où il y a un grand espace vuide, la distance en toises qu'il y a de l'une à l'autre; & par-là, sans autre travail, on auroit le nombre des toises du chemin de toute cette intendance, ce qui seroit très-utile pour la géographie des itinéraires.

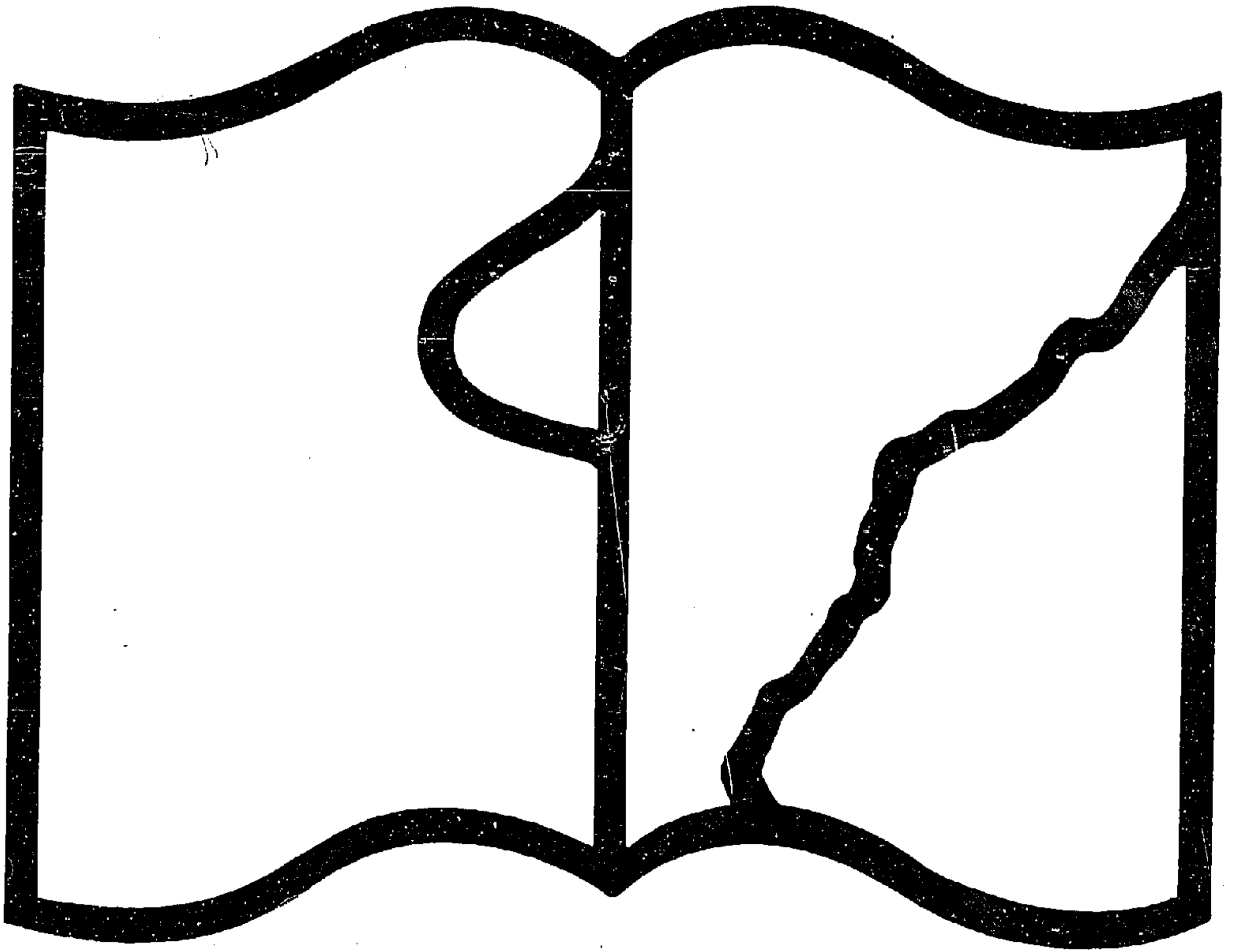
## DE PARIS A LYON.

M. Trudaine a fait lever par des ingénieurs ; la carte de presque tous les grands chemins du royaume de France, & mesurer à la chaîne leurs distances. On a dressé sur cela des cartes géographiques, très-bien dessinées, & sur une échelle assez grande, pour que le plan des villes & de tous les autres lieux qui sont sur chaque route, puissent être distingués aisément. J'ai vû la route de Paris à Lyon en soixante & dix cartes : & tout ce que j'ai pu en retenir, c'est qu'il y a 100. lieues, de 2400. toises chacune, de Paris à Lyon ; que la moitié du chemin est sur le pont de Nevers ; à un point éloigné de 400. toises de l'entrée de la ville. Il manque environ 600. toises, pour que les cent lieues entre Paris & Lyon soient complètes.

13 Juin 5







.....  
.....

Texte détérioré — reliure défectueuse

**NF Z 43-120-11**